COUNTWAY LIBRARY
HC 4H4K V

BOSTON
MEDICAL LIBRARY
8 THE FENWAY.

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/france-medicale_1908

SC

55e Année (Nouvelle série). N° 1 10 Janvier 1908

La France Médicale

Revue d'Études d'Histoire de la Médecine

Paraissant les 10 et 25 de chaque mois

Rédacteur en chef : D^r ALBERT PRIEUR

BOSTON MEDICAL
MAY 12 1908
LIBRARY.

SOMMAIRE

Travaux et Critique :

Le laboratoire d'un anatomiste et les procédés de conservation des cadavres au début du XVIIIe siècle .... J. ROBERT.
Collection de documents relatifs à la vie d'Antoine Dubois.................................... A. DUPIC. et E. WICKERSHEIMER.
Les chirurgiens d'Auvergne au XVIIIe siècle. La corporation des chirurgiens de Riom (*suite*)......... L. DE RIBIER.
Revue critique: Notes sur l'art de guérir à Fontenay-le-Comte aux XVIe et XVIIe siècles................ PIERRE RAMBAUD.
Société française d'Histoire de la Médecine. Séance du 11 décembre 1907.........................

La Revue :

La maladie de J.-J. Rousseau d'après des documents récents (PONCET et LERICHE).
Un portrait de Grancher *(suite) (Queyrat)*.
Notes de bibliographie.
Les nouvelles publications médicales.
Variétés: Marat chez le comte d'Artois *(Ch. Vellay)*.
Causerie thérapeutique : Le sirop d'Aubergier chez l'adulte et chez l'enfant.
Une société de pathologie exotique.
Index bibliographique. — Les Grandes Revues.

ABONNEMENTS

France. . . . . 10 fr. | Union postale . . . . 14 fr.

Le Numéro : 40 centimes.

Rédaction et Administration : 1, Place des Vosges, Paris

LABORATOIRES CLIN

SOLUTIONS STÉRILISÉES CLIN

TUBES STÉRILISÉS

pour Injections Hypodermiques

Nouveau Conditionnement en boîtes de 6 et 12 ampoules

AMPOULES Compte-gouttes pour Collyres, etc.

Nous tenons maintenant à la disposition de MM. les Médecins, aux prix très réduits énoncés dans notre nouveau Catalogue, toutes les solutions titrées stérilisées, en ampoules de 1cc, par boîtes de 6 et de 12, sous la dénomination générique de « TUBES STÉRILISÉS CLIN POUR INJECTIONS HYPODERMIQUES ». Notre conditionnement en Boîtes métalliques *est supprimé.*

Nous pouvons, grâce à cette transformation, diminuer très notablement nos prix de vente, sans que la valeur thérapeutique de nos produits soit atteinte, les solutions étant toujours rigoureusement dosées et préparées avec des substances chimiquement pures.

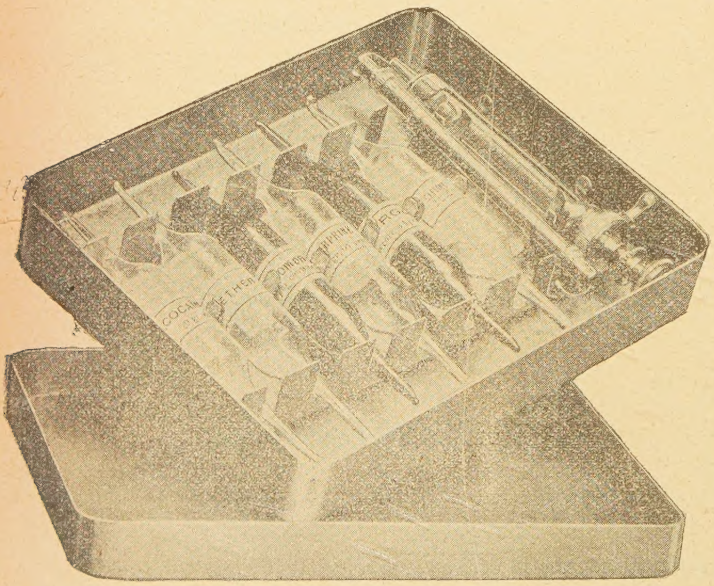

Pour compléter notre conditionnement ainsi modifié et remédier à l'inconvénient que présentait notre boîte métallique de ne pas se prêter facilement au remplacement des tubes employés par de nouvelles ampoules, nous avons en outre créé un modèle de « Trousse d'hypodermie » *en métal nickelé qui, pouvant contenir 6 ampoules très commodément interchangeables et une seringue stérilisable, constitue un véritable nécessaire d'hypodermie pratique.*

NOTA. — Notre nouveau Catalogue de Solutions stérilisées a été adressé à tous les Médecins. MM. les Docteurs qui ne l'auraient pas reçu sont priés de vouloir bien nous en informer, nous nous ferons un plaisir de le leur envoyer immédiatement.

F. COMAR & Fils & Cie.

20, rue des Fossés-Saint-Jacques. — PARIS

La France Médicale

11616

BOSTON MEDICAL JUN 24 1910 LIBRARY.

CATALOGUED JUN 24 1910 J. F. B.

Travaux et Critique

Le laboratoire d'un anatomiste et les procédés de conservation des cadavres au début du XVIII^e siècle.

En 1727, paraissait à Paris une brochure dans laquelle Monsieur de Rasières, écuyer, donnait une description assez détaillée de son cabinet d'anatomie.

En tête du travail une magnifique gravure représentait ce fameux cabinet, où étaient conservés environ cent sujets savamment préparés pour la démonstration anatomique des différents organes.

Ce laboratoire avait 80 pieds de long sur 16 de large; les fenêtres étaient garnies de vitres doubles; elles étaient exposées au midi, et soigneusement mastiquées. Le plafond était couvert d'ornements, et l'on avait veillé d'une façon spéciale à ce que le plancher fût tout à fait uni, sans aucun interstice entre les jointures. Ces diverses précautions, ajoute l'auteur, rendent le cabinet « très propre à y conserver cette quantité de pièces curieuses qui y sont renfermées, et qui sont au nombre de plus de 100, travaillées différemment ».

Des loges placées contre les murs contiennent, celles du bas, les adultes, celles plus élevées, les enfants. Les pièces revêtues de leurs chairs sont exposées dans des caisses vitrées, et les squelettes sont disposés dans des niches couvertes d'un rideau; « les squelettes et les pièces en chair sont rangées alternativement ».

M. de Rasières possédait aussi « des carcasses d'hommes parfaits arrangées de manière que la tête qui se trouve située sur les gros os paraît sous les vertèbres qui lui servent de couronne, avec les côtes suspendues au-dessus; cet ordre, joint à quantité de peintures et de dorures qui embellissent les caisses et les bords des corniches, fait un très bel effet à la vue ».

« Le côté qui regarde le midi renferme un grand nombre de bouteilles de toutes grandeurs, où sont contenues des matières tirées des animaux, des végétaux et des minéraux ».

Au milieu du cabinet, une grande caisse vitrée est occupée par un cadavre où le contenu des cavités thoracique et abdominale a été mis à découvert. Des séries de fœtus de tout âge, un microscope où les visiteurs peuvent constater le phénomène de la circulation du sang, un squelette de cheval monté du squelette de son cavalier, qui tient une faux à la main. Voilà pour le centre du laboratoire : on y voyait des curiosités; les pièces ayant un caractère vraiment scientifique étaient placées dans les coins ou le long des murs. Dans un coin, une machine pneumatique, dans un autre, une table qui supporte un cadavre, avec devant, un anatomiste en cire qui dissèque. *Dans une première caisse vitrée* se trouve le corps du sieur Gotard, « qui offre très distincts les 456 muscles »; *dans une seconde*, la préparation partielle des yeux et de la langue, de la tête, des bras et des jambes; *une troisième* contient une pièce où les artères, les veines et les nerfs ont été mis à nu du côté droit, et le squelette, du côté gauche.

La quatrième caisse vitrée renferme un cadavre entièrement dépouillé de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané, et montrant d'une façon très évidente la crosse de l'aorte, les carotides, les artères temporales, l'artère radiale et l'artère fémorale; les veines ont été injectées en bleu, celles du bras et du pied sont minutieusement disséquées, ainsi que les jugulaires. *Dans une huitième caisse*, on peut admirer « un corps momifié où toutes les chairs sont recouvertes de la peau, à travers laquelle on distingue fort bien les artères et les veines. » Enfin, *la dernière caisse* contient le corps du sieur Lefort « natif de Douai en Flandre, âgé de 83 ans, où les muscles extérieurs ont été dégraissés et les vaisseaux et nerfs qui y aboutissent ont été conservés. » Cette pièce est celle à laquelle de Razières attache le plus de prix.

Ce cabinet d'anatomie devait être un curieux musée, et la préparation des différents cadavres, et surtout leur conservation avaient assurément exigé beaucoup de recherches, et non moins de travail. Actuellement, avec les bienfaits de la chimie, les antiseptiques et les produits conservateurs sont nombreux et efficaces, mais, en 1727, comment donc s'y prenait de Rasières, comment arrivait-il à obtenir des résultats, somme toute très satisfaisants, et à coup sûr, merveilleux pour l'époque?

La dissection en ce temps-là était pénible et très difficile, mais la conservation de la pièce préparée l'était encore davantage. Dans son chapitre « De l'embaumement selon les modernes » Pénicher donne la composition et les propriétés générales du « baume » alors employé par les anatomistes. Il parle de « mixtures tant solides que liquides, de la vertu aromatique des soufres, des sels volatils des médicaments, des matières crues qui disposent le cadavre à la corruption, des humidités putréfiantes absorbées par les particules du baume, etc. » Mais, en résumé, il emploie de grands mots pour ne rien expliquer.

Voici sa méthode et quelques-unes des formules

qu'il a consignées dans son ouvrage. L'anatomiste commençait par disséquer le plus rapidement possible; de temps en temps, il laissait macérer la pièce dans de l'eau tiède, il la nettoyait avec un pinceau doux, et attaquait par un acide les grosses masses adipeuses. Puis, il injectait les vaisseaux ; pour les artères, il se servait du mélange suivant : Cire : 4 onces. Vernis copal : 1/2 once. Plomb rouge : 1/2 once. Vermillon : 2 gros. — Pour les veines, cire : 4 onces. Cendre bleue : 1/2 once. Vernis copal : 1/2 once. Bleu de Prusse : 1/2 gros. Quand on voulait faire mieux ressortir un rameau vasculaire, on l'injectait en vert, avec une préparation identique à la précédente, moins le Bleu de Prusse.

Après l'injection venait le lavage du cadavre ; on employait à cet usage la solution ci-dessous :

Oxy-muriate de mercure.......	2 onces.
Esprit de vin rectifié...........	1/2 pinte.

Ou bien l'on nettoyait simplement à l'essence de térébenthine. Dans le cas du blanchiment des os, de la « déalbation » comme l'on disait alors, on exposait l'os au soleil ou on le frottait à l'oxy-muriate de mercure. On procédait ensuite à la ligature des vaisseaux, on séparait et mettait bien en évidence les parties, on corrodait par les acides tout ce qui était inutile, on lavait les nerfs et les tendons avec de l'huile de lin bouillie en une seule traite, et cette opération terminait la série des précautions à prendre avant de conserver définitivement la pièce.

Cette conservation était une chose très délicate, et très compliquée, aussi longue que coûteuse. On commençait par faire macérer la pièce dans le *vin balsamique* ainsi constitué :

Bon vin rouge.................	8 pintes
Roses, écorces de citron.........	2 onces
Styrax.......... } Benjoin......... }	ââ 1 once.

Cette lotion désinfectait les parties intérieures du cadavre ; les parties extérieures étaient frottées avec le liniment suivant :

Térébenthine..... } Huile de spica.... }	ââ 2 livres.
Styrax liquide.... } Gomme élémi.... }	ââ 4 onces.
Huile de Laurier.......	3 livres.

On vernissait la peau et les muqueuses avec le vernis blanc composé en mélangeant parfaitement 3 onces de baume de Canada, 3 onces d'esprit de térébenthine, et 2 onces de vernis-mastic. On peignait les masses musculaires avec un enduit comprenant de la laque, du bleu de Prusse et de vernis blanc, plus 1/4 de vernis de térébenthine.

D'après Pénicher les injections intra-vasculaires avaient l'avantage d'être à la fois « évacuatrices, réplétives et conservatrices » ; mais, cela ne suffisait pas à contenter les anciens anatomistes ; pour éviter toute trace de corruption, ils remplissaient de plus les cavités de la poudre suivante, très compliquée, coûteuse, et qui est un modèle de formule empirique, digne du dernier des charlatans; on lui attribuait des vertus extraordinaires. Elle se formulait :

Myrrhe, Aloès.	ââ 16 livres.
Sel de Jarsic, Romarin, Sommités d'absinthe, Gentiane, Angélique, Petite centaurée, Aristoloche, Racines d'Impératoire, Asphaltum.	ââ 3 livres.
Cardamon, Poivre, Gingembre.	ââ 4 livres.
Cannelle, Girofle, Acorus.	ââ 2 livres.

Puis, on lavait avec une solution arsénicale et l'on enfermait dans une caisse vitrée, minutieusement close de façon à ce que le contact de l'air ne pût venir détériorer la préparation, qui se desséchait peu à peu. Ou bien, l'on plaçait l'objet dans un flacon renfermant de l'esprit de vin, et bouché à la cire. Quelques notices explicatives pleines de grands mots et de termes bizarres, des dorures, des peintures, des citations latines inscrites au plafond, et voilà, le cabinet d'un anatomiste on ne peut mieux achalandé.

C'était un musée, où les visiteurs pénétraient respectueusement, et où l'on essayait de démontrer sur le cadavre les découvertes des anatomistes; c'était presque une salle de dissection, ce n'était pas du tout un laboratoire au sens actuel du mot.

Et cependant, gardons-nous de nous moquer de nos devanciers. Qu'étaient-ils, sinon des semeurs de progrès, et qu'avons-nous fait en définitive, sinon récolter à leur suite et nous enrichir de leurs labeurs? Les carabins d'aujourd'hui n'éprouvent aucune malaise dans un pavillon de dissection, ils n'y courent pas de dangers, mais autrefois, le travail sur les pièces fraîches était très pénible : le chercheur était exposé à une foule d'intoxications, les séances devaient durer longtemps, et il fallait que la préparation fût rapidement menée à sa fin par crainte de la putréfaction. Ne rions donc pas des *erreurs* de ces savants aussi modestes que consciencieux; bien au contraire, admirons leurs *découvertes*, et soyons-leur reconnaissants d'avoir aidé aux nôtres par le chemin qu'ils nous ont tracé.

J. Robert (*de Lille*).

Collection de documents relatifs à la vie d'Antoine Dubois (1).

La plupart des pièces que nous présentons à la Société, ont été citées dans une thèse (A. Dupic, *Antoine*

(1) Inventaire présenté à *la Société française d'Histoire de la Médecine* en sa séance du 11 décembre.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1907

Travaux originaux

Les chirurgiens d'Auvergne au XVIII^e siècle. Registre de la corporation des chirurgiens de Riom (*L. de Ribier*)................ 1, 159, 201 342
Lettres inédites du professeur Pajot à un de ses amis.................................... 6
Un intérieur de savant parisien, anatomiste et médecin, au milieu du XVIII^e siècle. — Scellés et inventaire chez l'Académicien Hunauld (1742) (*E.-T. Hamy*).......................... 21
Encore sur les nègres-pies. Un cas inédit au début du XIX^e siècle (*R. Blanchard*)........... 24
L'origine de l'alcool d'après une légende laotienne (*E. Janselme*)........................... 41
Les cagots sont-ils d'origine sémitique? Juifs ou Sarrazins? (*H.-M. Fay*).................. 44
Exemples de contagion extra-génitale à la nourricerie de l'Hôtel-Dieu du Mans (1591-1596) (*J. L'Hermitte et Dr Paul Rouquette*)......... 57
Les chirurgiens-accoucheurs en chef de la Maternité de Paris. — Titulaires et prétendants. (*Paul Delaunay*)....................77 97
Une institution oubliée : le Collège des Etudiants en médecine de la rue Saint-Victor (*E. Wickersheimer*)................................ 117
Une note d'apothicaire présentée au roi Louis XIII en 1633 (*E.-T. Hamy*).................. 119
Auguste Corlieu (*Albert Prieur*)............. 121
Epitaphium cujusdam meretricis (*Pierre Champion*)...............................
Winslow et Helvétius (*E.-T. Hamy*)........... 144
L'inventeur de la thermométrie clinique (*Alb. P.*) 161
Une opération de cataracte au XVI^e siècle (*C. Vieillard*)..................................... 177
Que deviennent les anciennes écoles de la rue de la Bucherie? (*Albert Prieur*).............. 181
Thomas Ogier, chirurgien du roi Philippe VI de Valois (*E.-T. Hamy*).......................... 184
La suette anglaise et les conseils d'un Médecin de Worms en 1529 (*E. Wickersheimer*)....... 197
Lettres de noblesse en faveur du sieur Portal et de sa postérité (*E.-T. Hamy*)............. 199
Une page française des Commentaires (1422) (*E. W.*).................................... 202
Sur la nécessité de stabiliser les solutions de métaux colloïdaux pour leur emploi thérapeutique (*G. Stodel*)................................ 222
A propos de l'invention de la thermométrie clinique. Un document de 1632 (*G. Rebière*)... 227
Broussais et le Broussaisisme (*H. Folet*) 137, 158, 217................................... 237
Tchekirgué (*R. Neveu*)....................... 242
Valmont de Bomare et l'eau bouillie (1769) (*E.-T. Hamy*)................................ 257
Les lettres de Guy Patin (*Paul Delaunay*)..... 177
L'embaumement d'un roi de France au XVI^e (*M. Jusselin*).......................... 297
Quelques saints guérisseurs de la Lèpre dans le sud-ouest de la France (*H.-M. Fay*)......... 318
Les Enfants-Trouvés à l'hospice de la Maternité (1795-1814) (*P. Delaunay*).............. 337
Le remède anti-goutteux de Cadet-de-Vaux. Lettre inédite du comte de Barruel (*E. Wickersheimer*).............................. 357
Le « Fangeisen » ou happe chair (*R. Blanchard*) 362
Le Médecin à l'Exposition du Livre et à l'hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau (*E. Wickersheimer*).............................. 378
L'argent colloïdal au Congrès de médecine (*Iscovesco*).................................. 406
A propos de l'inoculation. — La dernière phase (1785-1805). (*J. Génévrier*)............... 437
Corpus inscriptionum ad medicinam biologiamque spectantium (*R. Blanchard*)........... 458
Le cahier de recettes d'un étudiant en chirurgie de Montpellier (*E. Wickersheimer*).......... 458
Les médecins et chirurgiens des rois capétiens du X^e au XIII^e siècle (*H. Berthaud*) 397, 417, 440 459

Revues critiques

Un vétérinaire d'autrefois (*Paul Delaunay*)... 8
A propos de Van Swieten (*P. D.*)............. 9
Les épidémies à Niort et à Château-Gontier au XVII^e siècle. — A propos de la Martinière (*Paul Delaunay*)............................ 125
Hôpitaux d'autrefois. — Le Saint-Esprit de Bezançon. — A propos de l'hôpital de Tonnerre. — Traditions tourangelles. — Travaux historiques divers (*Paul Delaunay*).......... 227
La peste au temps jadis. — Epidémies bizontines et soissonnaises (*P. Delaunay*)............ 243
La botanique et les médecins au Jardin des Plantes. — Figures médicales tourangelles (*P. Delaunay*).............................. 259

Les maladies de Calvin d'après un livre récent (*E. Wickersheimer*) 280
Les chirurgiens dijonnais (1392-1736) (*A. Baudot*) 298
Un médecin strasbourgeois du XVIIIe siècle, J.-J. Doldé. — Marat candidat (*P. Delaunay*).... 319
La pharmacie en Poitou jusqu'à l'an XI....... 364
Un capitaine de santé au XVIe siècle : Pierre Aréoud, de Grenoble. — La peste à Rouen au XVIIe siècle. — Les mendiants de Châlon-sur-Saône. — La maladrerie de Bellenie (*P. Delaunay*) 403
Histoire de l'institution des crèches (*E. Beluze*). 405
La galerie médicale de la Révolution. Gastellier, le docteur Marat et les fleurs (*Paul Delaunay* 421
A propos d'un livre sur Michel Servet (*E. Wickersheimer*).................... 423
La question des origines de la syphilis (*E. Wickersheimer*).................... 443
Antoine Dubois. — Emile Zola et la médecine (*P. Delaunay*).................... 445
Toussaint Le Canu, apothicaire de l'hôpital général (*Pierre Rambaud*).................... 447
A propos d'un livre de M. Albert Robin sur les ferments métalliques (*A. P.*).............. 448
La police sanitaire à Blois au XVIIe siècle (*P. Delaunay*).................... 461
Revue des Travaux historiques..........380, 426

Documents

Un apothicaire des ducs de Bourgogne (*A. Baudot*).................... 10
Un nouveau moyen de prophylaxie des maladies vénériennes : un maire paternel (*H.-M. Fay et V. Nicaise*).................... 48
Le charlatanisme au XVIIIe siècle. Journal pour l'usage du véritable Rob antisyphilitique.... 81
Prospectus et tarif d'un établissement d'hydrothérapie installé vers 1810 à proximité de la pompe à feu de Chaillot (*J. Génévrier*)..... 98
Lettres de docteur en médecine expédiées de Toulouse le 11 janvier 1744 à M. Bernard de Roziers.................... 145
Copie d'un placard affiché à l'Université d'Iéna afin d'annoncer la soutenance d'une thèse de doctorat en médecine.................... 185
L'identification par les empreintes digitales en Egypte (*A. Marie*).................... 203
Documents parisiens (*Tuetey*).................... 265
Documents sur la mort du duc de Berry...... 313
Lettre de la mère de Broussais à son mari pour lui annoncer la naissance de son fils........ 344
Un remède contre les fièvres (1771).......... 463

La Revue

Vichy à l'époque gallo-romaine (*Louis Delarras*) 27
Pénalités chinoises (*P. d'Enjoy*)............ 30
Le mont de Piété de Venise (*Th. B.*)......... 37
Essai de classification et de nomenclature en médecine (*Lancereaux et Paulesco*)........ 33
Emile Javal (*A. Gautier*).................... 40
Pierre Budin (*Ch. Maygrier*).................... 51
Ignace Philippe Semmelweisse (*Pinard*)....... 63
L'histoire de la Lèpre dans le Sud-Ouest de la France (*H.-M. Fay*).................... 69
Histoire de l'Hôpital Andrel (*Tesson*)...... 84 105
Henri Moissan (1852-1907).................... 93
La vie de Chambon de Montaux (*J. Génévrier*). 13
La pathologie nerveuse et mentale des prophètes juifs (*Wulfing*).................... 74, 89 111
L'Université de Coïmbra (*B. Ferreira*).... 93 114
L'histoire des méthodes : la nomenclature des maladies (*Fernet*).................... 99
Une psychose épidémique disparue : l'hystero-démonopathie (*Langlois*).................... 126
Deux précurseurs français de Schleiden et de Schwann (*Sassani*).................... 131
J. Herrgoth (*Gross*).................... 146
Création de l'association d'enseignement médical des hôpitaux de Paris.................... 150
Quels étaient les ordres du jour de la Société Nationale de Médecine de Lyon il y a 60 ans (*P. Aubert* 152
L'alimentation du soldat japonais en campagne (*Matignon*).................... 154 174
Les médecins arabes actuels (*Boigey*)......... 168
Xavier Galezowski (*Beauvois*)................ 170
Documents du XIIIe siècle relatifs à la syphilis (*Buret*).................... 168
La syphilis à Haïti (*P. Ewald*)............... 191
Le corps de saint Vincent de Paul parti à l'étranger (*Montorgueil*).................... 192
L'œuvre thérapeutique du médecin (*Labrunie*).. 204
Rabelais initiateur et précurseur de la méthode expérimentale (*Ledaible*).................... 207
Une visite au service du Pr Bier, à Bonn (*Colleville*) 210
L'encombrement médical en Belgique (*Cautermann*).................... 211
Sur la fréquence des lésions appendiculaires, autrefois et aujourd'hui (*Richelot*) 235
La question des Ecoles de la rue de la Bucherie, Nouvelle phase.................... 245
Figures médicales tourangelles (*de GrandMaison*).................... 247
Dangers de contamination de diverses maladies, par quelques habitudes très répandues, et en particulier l'insalivation des objets usuels (*Etienne et Perrin*).................... 252

A l'exposition d'histoire médicale de Leyde (*Van Lersum*)........ 271
L'Hygiène militaire au Moyen-Age d'après les chroniques de Froissard........ 292
Une consultation de nourrissons sous la Révolution (*Mocquot*)........ 293
Les Grecs précurseurs en gynécologie (*C.*)........ 294
Est-ce de la syphilis préhistorique........ 294
La quatrième maladie........ 300
Notice historique sur l'hygiène dentaire dans la marine militaire (*Fourgons*)........ 302
Histoire de la Variole (*Ebbell*)...... 265, 281 304
La marmite dite américaine au temps d'Ambroise Paré (*Clément*)........ 313
Les blessés de la bataille de Fontenoy dans les hôpitaux de Lille et de Douai (*Dujardin*)........ 321
Bouteille, de Manosque (*Babonneix*)........ 325
Jacques Achard, Lyonnais, chirurgien et démagague (*J.-D.*)........ 327
Les unions professionnelles médicales (*Loontjens*)........ 328
Documents sur l'histoire médicale de Lyon........ 344
L'hygiène et la santé des troupes à Casablanca (*Treille*)........ 351
Les monuments commémoratifs des grandes épidémies. Leur utilité. Comment les conserver (*Perrin*)........ 352
Jean de Renou et les guérisseurs des maladies vénériennes (*P. D*)........ 353
Quatre thèses de 1574 (*Calmette*)........ 365
Le sérothérapie de la fièvre typhoïde (*Chantemesse*)........ 368
Les remèdes populaires dans le pays des Landes (*Dubalen*)........ 381
Documents sur les médecins parisiens du XVI^e^ siècle (*Rivière*)........ 384
M. Debove au congrès de médecine........ 387
Les préjugés en ophtalmologie (*Valude*)........ 388
Réflexions sur une théorie moderne (*Becquerel*). 392
Un réformateur de l'hygiène militaire sous l'ancien régime : J. Colombier (*J. des Cilleuls*). 409
Création d'un collège de santé à Moulins en 1806. 412
Les fêtes universitaires d'Upsal en l'honneur de Linné........ 413
L'anatomie et les arts plastiques (*Richer*)...390, 415
Un coup d'œil sur la pathologie et la clinique thérapeutique au commencement du XVIII^e^ siècle, d'après l'enseignement d'un maître (*de la Bonnardière*)........ 429
Le préface d'une thèse sur Bordeu (*Charles de Bordeu*)........ 434
La médecine populaire dans la littérature romane (*H. Berthaud*)........ 465
Antoine Dubois sous la Restauration (*A. Dupic*)........ 451-468
Le Manuel d'hygiène du soldat japonais (*Matignon*)........ 471
Un portrait de Grancher (*Queyrat*)........ 269, 475

Notes

Opinion du Comité médical de l'Hôtel-Dieu de Lyon en 1784, sur l'isolement des maladies contagieuses........ 55
Un chapitre de l'histoire de la lutte contre l'alcoolisme........ 56
Le Congrès des Praticiens........ 95
Association professionnelle des journalistes médicaux français........ 95
Le certificat d'études médicales supérieures. Epilogue........ 96
A la bibliothèque Nationale........ 115
Premières mentions de la syphilis à Lyon (*J. D.*). 133
Quelques anecdotes historiques sur les Apothicaires........ 134
Souscription universelle pour élever un monument à Lamark........ 134
Le bicentenaire de Linné........ 195
Assistance aux veuves et filles de médecins........ 195
Inauguration, à la bibliothèque de la Ville de Paris, de l'exposition consacrée à la Vie populaire à Paris........ 215
Le centenaire de l'Ecole de médecine et de pharmacie d'Angers........ 373
La bibliothèque de Charcot à la Salpêtrière........ 435

Causeries thérapeutiques

L'action tonique de l'Enésol........ 12
Il y a cinquante ans. — Le sirop d'Aubergier... 36
Simple introduction à l'étude de la médication colloïdale........ 53
La peur et les épidémies. — Le Phosphotal et la grippe........ 68
Une opinion allemande sur le Solurol........ 87
L'hémoptysie des tuberculeux et l'Adrénaline.. 104
La médication arsenico-mercurielle et l'Enésol.. 129
L'action rapide des injections de Phosphotal contre la tuberculose. — Une nouvelle observation inédite........ 148
Les progrès d'une méthode. — Les applications thérapeutiques de la médication par les métaux colloïdaux électriques........ 165
A propos d'une thèse sur l'histoire des arsenicaux. — Un bel effort de thérapeutique arsenicale. — Les parchemins de l'Enésol........ 186
Ce qu'on pense de l'Enésol au Brésil et en Italie. 206
La lécithine et la neurasthénie........ 234
Un moyen très simple de comprendre la valeur du Solurol dans le traitement de la goutte.... 246
Quelques réflexions à propos du traitement de l'artério-sclérose........ 268
La pérennité du succès de la liqueur Laville.... 291
Le rôle du glycérophosphate de quinine ou néoquinine........ 301
De la médication colloïdale dans la pratique, et notamment en oto-laryngologie........ 323

La médication colloïdale et la clinique......... 348
La thérapeutique de la syphilis aux eaux sulfureuses et les services rendus par l'Enésol. — L'Enésol dans les hôpitaux maritimes....... 366
L'argent colloïdal dans les maladies des voies urinaires.............................. 386
Quelques documents sur le Phosphotal et la Néoquinine.................................. 411
Les injections de cacodylate de Gaïacol dans les infections grippales..................... 431
Guérison d'un cas grave de septicémie par le collargol et l'électrargol................... 454
Note sur l'emploi de l'Adrénaline par ingestion.. 467

Les livres nouveaux

Les Nouveautés (*Henry-Lecomte*)............ 50
Le Théâtre national et le Théâtre de l'Egalité (*Henry-Lecomte*)............................ 50
Une nuit de Noël sous la Terreur (*Paul Bourget*). 50
L'Avenir prochain du catholicisme en France (*Batiffol*)............................ 50
Manuel pratique d'électricité médicale (*Geiger*). 56
Etudes cliniques. Maladies infectieuses. Maladies des voies respiratoires (*Pissavy*)........... 76
Revue des médicaments nouveaux (*Crinion*)... 76
Le château royal de Vincennes (*Ernest Lemarchand*).................................. 83
L'Ataxie tabétique (*Frenkel*)...............
Le clergé rural sons l'ancien Régime. Le rôle social du curé de campagne à la fin du XVIIIe siècle (*Georges Goyau*).................... 99
L'enseignement de Saint-Paul (*H. Gouget*).... 99
La pleurésie purulente aiguë de l'enfant (*Vignard et Monod*)............................ 116
Les professeurs de clinique de la Faculté de Médecine de Paris (*Pierre Maurel*).......... 156
L'occultisme hier et aujourd'hui (*Grasset*)..... 156
La Neurasthénie (*Baumgarten*).............. 175
Le vade-mecum du tuberculeux (*Coste de Lagrave*)................................ 175
L'Insalubrité publique et l'expropriation (*Gautrez*)................................. 175
Renseignements pratiques sur la colonisation agricole française au Canada (*J. de Saguenay*)................................. 175
Charles Darwin (*Thouverez*)................ 194
Formulaire pratique de thérapeutique des maladies cutanées et vénériennes (*Butte*)......... 194
L'Hôtel de Transylvanie (*Léon Mouton*)....... 194
Les silex taillés et l'Ancienneté de l'Homme (*A. de Lapparent*)......................... 215
A. Cournot (*Mentré*)...................... 215
Helvétius, sa vie et son œuvre (*Keim*)......... 236
Psychologie morbide (*Dupouy*)............... 236
Traité d'astrologie générale (*Fludd et Riobb*)... 236
L'urine au point de vue chimique et médical (*Blarez*).................................. 256
Annuaire des Eaux Minérales (*Morice*)....... 275
Les eaux d'égout de Paris (*Rouchy*).......... 315
Comment on édite un livre (*Pasche*).......... 315
L'alimentation à bon marché, saine et traditionnelle (*J. Lahor et Lucien Graux*).......... 374
La maladie, le décès et les obsèques de Louis XVII à Delft.......................... 396
La gastrectomie, histoire et méthodes opératoires (*Monprofit*).......................... 436
Comment réussir dans la vie (*Fraux*)......... 455
La science mène à Dieu. Les Anti-Christ (*Goux*). 455

Les idées nouvelles

Nouvel agent hémostatique................. 96
L'action hémostatique du lait administré en lavements................................ 96
Le manuel opératoire des lavages de la gorge.. 115
Traitement abortif et spécifique de la variole (*Richard-Lesay*)....................... 249
L'usage continu de la glycérine prévient la colique hépatique (*Plantier*)................ 251
A propos de l'ulcère de l'estomac............. 314

Variétés

Les blessés de guerre dans l'Iliade (*Inès Fortoul*)............................I, III, V
Rites et coutumes de l'accouchement chez les populations du Tonkin septentrional....... VII, IX
L'emploi de l'urine et des matières fécales dans la médecine coréenne (*Konischi Y.*)........... XI
Un inventeur de la thermométrie clinique, Daignan (*Granjux*)...................... XIII
Médecine et pharmacie indo-chinoises...... XV, XVII
Les Mores du Roi René (*E.-T. Hamy*)........ XIX
Ce qu'est devenu le cœur des rois de France.... XXI
Les vers d'oreille (*Hélot*).................. XXIII
Le déplacement de la Morgue.................XXVIII
Le Museum prépare la revanche de Lamarck (*Perrier*)............................ XXV
Sur l'alimentation des Gaulois (*Cornet*).......XXVIII
Un village français n'applique par le code (*Bertillon*)............................. XXX
Les médecins de Charenton................. XXXII
J.-J. Rousseau et le vin (*Régis*). .XXXIV, XXXVI, XXXVIII
Les funérailles chez les Betsileos............. XXXX
Qu'est-ce qu'un professeur (*Prenant*)........ XXXXIV
Les procédés de tatouage et de détatouage (*Renault*)............................ XXXXII
Société française d'histoire de la Médecine.............. 11, 59, 163, 232, 381, 427

Dubois), soutenue le 28 novembre 1907 à la Faculté de médecine de Paris. Des fac-similés de quelques-unes de ces pièces ont été publiés soit dans cette thèse, soit dans un article paru dans le n° du 15 novembre 1907 de la *Chronique médicale*. D'autres sont tout à fait inédites.

Tous les documents énumérés ici appartiennent aux archives de famille des descendants d'Antoine Dubois.

I. — Certificats de scolarité.

1° *Lettres testimoniales* accordées par les professeurs de la *Faculté de médecine de Paris*, Pourfour du Petit, Coquereau, Defrasne, Le Roux des Tillets, Jumelin, Sallin, du 30 juin 1779 au 28 juin 1782.

Ces six lettres réunies par une bandelette à laquelle est fixée un sceau de cire, ont été certifiées exactes par le doyen Pourfour du Petit le 21 décembre 1782.

2° *Lettres testimoniales* accordées par les professeurs du *Collège de chirurgie*, Suë, Goursault, Ferrand, Bordenave, Tenon, Sabatier, Louis, Brasdor, Hevin, Fabre, Peyrilhe, Deleurye, Becquet, du 10 mai 1779 au 22 juillet 1781.

Ces lettres sont au nombre de 25. Contresignées par les prévôts des Ecoles de chirurgie et par Lassus, Lieutenant du premier chirurgien du Roi, et inspecteur de ces écoles, elles portent le sceau du Collège de chirurgie.

3° *Certificats hospitaliers.*

Entièrement manuscrits à l'encontre des précédents qui ont été établis sur des formules imprimées.

a. Certificat daté du 25 octobre 1781, signé par Moreau et Ferrand, chirurgiens de l'Hôtel-Dieu. Sur papier timbré ; signatures certifiées exactes le 20 mai 1785 par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu.

b. Certificat daté du 6 mars 1786, signé par Desault.

c. Certificat daté du 1er mars 1786, signé par Louis, chirurgien de l'hospice des Ecoles de chirurgie.

4° *Certificat de prosectorat* à l'*Ecole pratique* de chirurgie.

Daté du 4 mars 1786 et signé par Lassus.

5° *Lettre testimoniale* accordée par un professeur de la Faculté de médecine de Reims.

Datée du 31 décembre 1787, signée par le doyen de la Faculté Fillion, et par le professeur d'hygiène Roussin, dont Dubois aurait suivi les cours *pro complemento studiorum per tres menses*.

II. — Reçus de droits versés au Collège de chirurgie.

1° *Droits d'examens.*
Signés P. Suë.

a. 6 janvier 1786. Semaine d'anatomie. 562 l. 14 s.
b. 28 mars 1786. Immatricule. 334 l.
c. 7 avril 1786. Tentative. 176 l.
d. 8 décembre 1786. Premier examen. 207 l. 12 s.
e. 23 décembre 1786. Semaine d'ostéologie. 295 l. 12 s.
f. 10 février 1787. Semaine d'opérations. 266 l. 9 s.
g. 20 février 1787. Semaine de médicamens. 193 l. 12 s.
h. 31 mars 1787. Dernier examen. 198 l.
i. 23 avril 1787. Acte public ou thèse. 307 l.
504 jetons. (Chaque jeton valait 32 sous).

2° *Droits de bourse commune et de chapelle.*
(Exigés des maîtres en chirurgie).
Reçu daté du 5 décembre 1789 et signé par P. Suë.

III. — Diplômes

1° *Diplôme de maître ès-arts.*

Daté du 13 octobre 1777, et signé par le recteur de l'Université de Paris.

2° *Diplôme de maître en chirurgie.*

Daté du 27 avril 1787. Porte les signatures de Lassus et de Petit et le sceau du Collège de chirurgie.

3° *Diplôme de bachelier en médecine* de la Faculté de médecine de Reims.

Daté du 2 janvier 1788 et signé par le doyen Fillion. Sceau de cire de la Faculté.

4° *Diplôme de licencié en médecine* de la même Faculté.

Daté du 31 mars 1788 et signé par le doyen Fillion.

5° *Diplôme de docteur en médecine* de la même Faculté.

Daté du 1er avril 1788 et signé par le doyen Fillion. Sceau de cire plus grand que celui du diplôme de bachelier.

IV. — Pièces relatives aux fonctions exercées dans l'enseignement médical

1° *Collège de Chirurgie de Paris.*

a. Brevet de professeur-adjoint à l'Ecole pratique de dissection et d'opérations au Collège de chirurgie de Paris. 20 octobre 1790. Signé Andoüillé.

b. Lettre du ministre de l'Intérieur accusant réception à Dubois de son diplôme de professeur au Collège de chirurgie. 18 nivôse an II.

2° *Ecole de santé.*

a. Nomination aux fonctions de professeur-adjoint d'anatomie et de physiologie de l'Ecole de santé. 26 frimaire an III.

b. Lettre accompagnant la pièce précédente. 27 frimaire an III.

c. Nomination aux fonctions de professeur de clinique de l'Ecole dite de perfectionnement. 16 thermidor an V.

d. Certificat du doyen de la Faculté de médecine de Paris, Landré-Beauvais, constatant que Dubois a été

nommé professeur à l'Ecole de santé à l'époque de sa fondation. Daté du 7 mai 1823.

3° *Faculté de médecine.*

a. 8 lettres relatives à la réintégration de Dubois à la Faculté. (mai 1829).

b. Lettre du doyen Landré-Beauvais. Même sujet. 7 mai 1829.

c. Nomination aux fonctions de professeur de clinique chirurgicale. 7 mai 1829.

d. Nomination au Conseil académique de Paris. 18 août 1830.

e. Congé accordé au doyen Antoine Dubois par le ministre. Signé : Duc de Broglie. 20 août 1830.

f. Lettre accompagnant la pièce précédente. 19 août 1830.

g. Nomination à la Commission de réorganisation de la Faculté de médecine de Paris. 24 août 1830.

h. Lettre du ministre Montalivet annonçant à Dubois qu'il va être relevé de ses fonctions de doyen. 1er mai 1833.

i. Lettre du doyen Orfila demandant à Dubois les pièces nécessaires à la liquidation de sa retraite. 6 février 1833.

j. Réponse de Dubois à la lettre précédente, énumérant ses titres. 7 février 1833.

k. Lettre du doyen Orfila annonçant à Dubois qu'il a été nommé professeur honoraire. 18 février 1833.

l. Lettre du ministre de l'Instruction publique fixant à 3.000 fr. la pension de retraite de Dubois. 8 mars 1833.

m. Lettre du doyen accompagnant la pièce précédente. 9 mars 1833.

V. — Pièces relatives aux fonctions hospitalières.

1° *A la maison de santé du faubourg Saint-Martin*

a. Nomination aux fonctions de chirurgien de la maison de santé. 17 floréal an X.

b. Lettre d'avis accompagnant la pièce précédente.

2° *A la Maternité.*

a. Nomination aux fonctions d'accoucheur en chef de l'hospice de la Maternité et lettre d'avis (En tête : *Préfecture de la Seine*). 15 juin 1810.

b. Double de la pièce précédente et lettre d'avis. En tête : *Conseil général des hospices civils de Paris*).

VI. — Pièces relatives à la vie militaire d'Antoine Dubois et à sa mission scientifique en Egypte.

a. Nomination aux fonctions de chirurgien aide-major à l'hôpital militaire de Melun, 7 juillet 1793.

b. Décret de la Convention nommant Dubois membre de la Commission de Santé et lettre d'avis. 15 et 25 floréal an II.

c. Lettre du commissaire du Directoire exécutif du département de la Seine, chargeant Dubois de la révision des conscrits de l'an V. 21 ventôse an V.

d. Nomination au grade de chirurgien de la 33e brigade de la Garde nationale sédentaire de Paris. 4 frimaire an VI.

e. Nomination à la mission scientifique envoyée en Egypte. 27 germinal an VI.

f. Lettre du général Kléber accordant à Dubois la permission de retourner en France. 14 fructidor an VI.

g. Lettre invitant Dubois à son retour d'Egypte à reprendre ses fonctions à la 33e brigade de la Garde nationale sédentaire de Paris. 6 floréal an VII.

VII. — Pièces relatives aux fonctions exercées à la Cour.

1° *Chirurgien consultant de la Maison de l'Empereur.*

a. Nomination à ces fonctions. 17 juin 1808.

b. Lettre de Corvisart accompagnant la pièce précédente. 29 juin 1808.

2° *Chirurgien accoucheur de l'Impératrice.*

a. Nomination à ces fonctions et lettre d'avis du comte Daru. 22 octobre 1810.

b. Serment prêté par Dubois lors de son entrée en fonctions. 29 octobre 1810.

c. Lettre du comte Daru annonçant à Dubois qu'il lui est accordé une gratification de 100.000 fr. à l'occasion de la naissance du Roi de Rome.

d. Lettre de Montalivet annonçant à Dubois sa réintégration dans ses fonctions de chirurgien-accoucheur de l'Impératrice. 26 mars 1815.

e. Lettre de Corvisart. Même sujet. 28 avril 1815.

3° *Chirurgien consultant du Roi.*

Nomination à ces fonctions et lettre d'avis. 23 mai 1832.

VIII. — Pièces relatives à des fonctions et à des titres divers.

1° *Carte de membre de la Société de Santé de Paris.*

22 germinal an IV. Cachet de cire de la Société. Signature du président. Des Essartz.

2° *Arrêté du maire du 11e arrondissement de Paris*, instituant le *service médical de l'état-civil* et chargeant Dubois de l'inspection de ce service. (Vendémiaire an IV).

3° *Société philanthropique.*

5 pièces relatives au fonctionnement de cette Société dont Dubois fut chirurgien-consultant, an XI.

4° *Surveillance des sages-femmes.*

Dubois est désigné par la préfecture de la Seine pour

surveiller les sages-femmes du 11[e] arrondissement de Paris. an XI.

5° *Chirurgien de la Comédie française.* Lettre de Grand-Mesnil, semainier de la Comédie-Française remerciant Dubois des bons soins qu'il donne aux artistes, et le prévenant qu'il est inscrit avec « madame son épouse » sur la liste des entrées gratuites. 17 floréal an XI.

6° *Chirurgien de l'Institution des Maisons Impériales Napoléon.*

Nomination à ces fonctions et lettre d'avis. 4 avril 1812.

7° *Chirurgien consultant de l'Ecole normale.* Lettre du chef de cette institution demandant à Dubois d'accepter ces fonctions. 14 octobre 1814.

IX. — Pièces relatives à des décorations d'ordres.

1° *Légion d'honneur.*

a. Membre (chevalier), et membre du collège électoral de Chartres.

7 pièces dont le brevet datées, des 8, 22 avril, 6 septembre 1811, 20 avril 1812, 7 août, 22 octobre, 10 décembre 1817.

b. Officier.

Nomination et lettre d'avis. 1[er] et 16 mai 1831.

2° *Ordre du Lis.*

Nomination et lettres d'avis. 13 et 24 août 1814.

3° *Ordre de Saint-Michel.*

Chevalier.

9 pièces datées des 16, 17 janvier 1820, 15 janvier 1825, 19 septembre, 8 octobre 1826, 11 octobre 1827, 20 février, 21 août 1828.

X.— Correspondance.

1° *Lettres d'Antoine Dubois.*

a. Lettre à son fils Paul où il lui reproche d'avoir saigné un chien. 10 janvier 1811.

b. Lettre au même. Même sujet. 23 janvier 1811.

c. Lettre au même sur la façon de se conduire dans le monde. (1811 ou 1812).

d. Lettre au même sur ses études au lycée. (1811 ou 1812).

e. Lettre au même sur le choix d'une carrière. 24 novembre 1813.

f. Lettre au Duc *** sur le recrutement des maîtresses sages-femmes de la Maternité. 24 juin 1816.

g. Lettres à des confrères ou à des malades. 24 mars 1819, 1[er] juin 1826, 22 avril 1832.

2° *Lettres de ses correspondants.*

a. Lettres de son notaire relative aux biens qui lui avaient été attribués par sa dotation en Illyrie et acte notarié l'accompagnant. 30 avril et 17 mai 1819.

b. Lettre de Marjolin, félicitant Dubois de la nomination de son fils Paul aux fonctions de professeur de clinique obstétricale. (1834.)

XI.— Pièces diverses.

a. Certificat non daté du secrétaire général de la préfecture de la Seine, constatant que Dubois est inscrit sur le calendrier de l'Ecole de chirurgie de 1789.

b. Manuscrit en français du discours prononcé par Dubois le 18 juin 1818, lors de la soutenance de la thèse de doctorat de son fils Paul.

c. Dubois (Ant). *Oratio habita in ædibus facultatis medicae... die 18 mensis junii 1818, postquam filius ad doctoris gradum promo vendus, suam thesim, illo præside propugnavisset.* (Paris, typ. Fain, 1818), in-8° 16 pp.

d. Procès-verbal d'autopsie de Charles Bonaparte, communiqué par son fils Louis, ex-Roi de Hollande, à l'occasion d'une consultation.

e. Carnet de visites et de consultations. 1824.

f. Notes manuscrites d'obstétrique.

g. Manuscrit destiné à l'impression et épreuves.

h. Invitation à dîner chez le Roi Louis-Philippe au Palais-Royal. 10 août 1830.

i. Carte d'entrée au banquet municipal offert à La Fayette à l'Hôtel-de-Ville le 13 août 1830.

j. Lettre du Préfet de la Seine demandant à Dubois de désigner 12 étudiants en médecine pour assister à ce banquet. 13 août 1830.

k. Invitation à dîner chez le roi Louis-Philippe aux Tuileries. 22 décembre 1830.

l. Lettre de l'aide-de-camp du Roi demandant à Dubois de désigner 4 étudiants en médecine pour assister à ce dîner. Même date.

m. Copie notariée sur papier timbré du testament d'Antoine Dubois. 31 mars. 1837.

A. Dupic et E. Wickersheimer.

Les Chirurgiens d'Auvergne au XVIII[e] siècle.

La corporation des Chirurgiens de Riom (1).

(suite)

Massonnet continuait toujours la répression de l'exercice illégal de la chirurgie dans son ressort.

Du 5[e] juillet
1735

Marc-Antoine Geslin, conseiller du Roy, lieutenant général en la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de

(1) V. Fr. Méd., 25 sept. 1907.

Riom. Salut scavoir faisons que vu le défaut pris au Greffe par Jean Massonnet, lieutenant du premier chirurgien du Roy dans le ressort de ce siège, demeurant en cette ville de Riom demandeur aux fins des exploits et de la requête des quatre[e], cinq[e] et sixième octobre mil sept cent trente un et vingt-deuxième juin mil sept cent trente cinq, lesdits exploits signés Pallier, Ducquet et Lachaize, sergents, controllés à Allanche et Marcenat par Maigne et Tournadre companants par maître Pierre Petit, son procureur, d'une part, contre Antoine Baffoit, demeurant à Marcenat, Antoine Lacoste demeurant à Egliseneuve, Pierre Barcelas, père et François Barcelas fils demeurant à Condat, tous déffendeurs et déffaillants faute de comparoir n'y procureur pour eux d'autre. — Vû le défaut, les exploits des demandes cy-dessus dattées signés et controllés, quatre cellules et quatre petits défauts des premiers et quatre septembre mil sept cent trente quatre, signés : Dubreul ; trois expéditions de défauts interlocutoires dattées les unes comme les autres du même jour premier septembre mil sept cent trente quatre, expédition d'autres défauts interlocutoires du sixième du même mois, scellés en cette ville par Bonneton, pour légats, par lesquels il est ordonné que dans la huitaine à compter du jour de la signification d'iceux les dits déffendeurs justiffieroint du titre en vertu duquel ils exercent l'art de chirurgie, autrement et faute de ce faire, qu'il sera fait droit sur les demandes portées par lesdits exploits. Les exploits de signification desdits défauts interlocutoires dattés du vingt-huitième septembre mil sept cent trente quatre, controllés à Marcenat par Tournadre, contenant sommation de satisfaire aux dittes sentances par défauts, et la requette à Nous présentée par le demandeur tendante à ce que faute par les déffendeurs d'avoir satisfait à nos dittes sentances, il nous plaize luy adjuger les fins et conclusions permises par les dits exploits de demande aux dépens, et qu'attendu ce dont il s'agit qu'il soit ordonné que notre sentance sera exécutée nonobstant et sans préjudice de l'appel, au bas de laquelle ditte requette est notre ordonnance du vingt deuxième juin mil sept cent trente cinq, qui joint ladite requette à la demande principalle pour en jugeant y être fait droit ainsy qu'il appartiendra, et les conclusions des Gens du Roy, ouy le rapport de maître Bruyas, conseiller, droit a été tait comme s'ensuit : Nous avons donné défaut contre lesdits Baffoy, Lacoste et Barcelas faute de comparoir, n'y procureur pour eux, que déclarons bien passé et observé et pour le profit d'icelluy faute par eux d'avoir satisfait à nos sentances des premiers et sixième septembre mil sept cent trente quatre, leur faisons déffenses de plus travailler à l'avenir à l'art de chirurgie aux peines portées par les édits et déclarations de Sa Majesté et pour avoir travaille sans titre de capacité les condemnons chacun en l'amande de trois cents livres applicable ainsy qu'il est ordonné par lesdits Edits et Déclarations, si mieux ils n'aiment se faire examiner par ledit Massonnet demandeur en présence du Médecin-juré royal pour, par eux s'ils sont jugés capables d'exercer ledit art de chirurgie, prendre dudit demandeur des lettres à ce nécessaires, les condemnons en outre aux dépens chacun à leur égard même en ceux reservés par nos dittes sentances des premiers et sixième septembre mil sept cent trente quatre, suivant la taxe qui en sera faite par le conseiller rapporteur, et attandu ce dont il s'agit sera la présente sentance exécutée nonobstant et sans préjudice de l'appel. Fait et jugé en la chambre du conseil le cinquième juillet mil sept cent trente cinq. Mandons au premier huissier, sergent royal, ou autre ur ces requis ces présenttes mettre à exécution selon leur forme et teneur de ce faire donnons pouvoir. Donné à Riom, sous le scel Rayal de ladite sénéchaussée d'Auvergne, lesdits jour et au cinquième juillet mil sept cents trente cinq.

Bourgas.

Scellé à Riom le septième juillet 1735. Reçu trente sols (1).

Bonneton.

Assignations semblables étaient lancées contre le sieur Sardourny, chirurgien d'Osat, le 1[er] octobre 1736 ; et contre le sieur Chalier, chirurgien de Brassac, le même jour (2), etc., etc.

Il s'attaqua même aux divers ordres monastiques qui, sous prétexte de charité, exerçait illégalement l'art de la chirurgie, et il reçut à ce sujet une lettre de Lapeyronnie, où le premier chirurgien du Roi l'approuvait et l'encourageait en ces termes (3).

***

A Paris, le 23 novembre 1737.

Je ne puis, Messieurs, que vous approuver de vostre attention à maintenir les Réglements et vous exhorter de continuer de mesme à l'avenir. Je vous rendray bien volontiers à cette occasion tous les services qui pourront dépendre de moy ; et à l'égard du Frère Henry, j'auray l'honneur d'en écrire à M. l'Intendant pour le prier de vous accorder sa protection et pour qu'il veuille bien donner des ordres à ce religieux de se renfermer dans les bornes de son état.

Conformément aux lettres patentes du mois de septembre 1724. Je serai toujours disposé à vous accorder tous les secours qui pourront dépendre de moy pour le bien de la chirurgie et pour celui de votre communauté.

Je suis très parfaitement, Messieurs votre très humble et très obéissant serviteur.

Lapeyronnie.

Mrs les maîtres Chirurgiens de Riom.

Suscription : A Monsieur
Monsieur Massonnet
lieutenant de M. le prof. chirurg. du Roy,
à Riom.

de Ribier,
de Châtel-Guyon.

REVUE CRITIQUE

Notes sur l'Art de guérir à Fontenay-le-Comte aux XVI[e] et XVII[e] siècles

Après quelques généralités sur les médecins et avoir rappelé, comme tout bon littérateur qui se respecte, quand il les met en cause, ce qu'en dit Molière,

(1) *Scellé en parchemin.*
(1) *Nous possédons les deux originaux et les assignations.*
(2) Arch. P.-de-D. Communauté des chirurgiens de Riom. Sceau en cire rouge aux armes de Lapeyronnie : D'azur, à la bande d'argent, chargée de trois poires feuillées de gueules.

M. Louis (1) entre immédiatement dans l'étude de son sujet qu'il divise en 4 parties concernant les médecins, les apothicaires, les chirurgiens et l'assistance publique.

Le premier médecin qu'il signale est un certain Gauthier Douineau, mort à Fontenay en 1348. Il en reproduit l'épitaphe trouvée dans l'église de St-Nicolas et déjà publiée dans *Poitou et Vendée* (p. 40). Nous la donnons à notre tour, pensant qu'elle pourra figurer de plein droit dans la collection des notes épigraphiques dont la Société Française de l'Histoire de la médecine entreprend la publication, à la demande de M. le professeur Blanchard :

HIC. IACET. MAGISTER. GVLTERIVS. DOINEA. SACERDOS. PREDIC | ATOR. ET. MEDICVS. QUI. OBIT. AN. DNI. M. CCC. XLVIII. IN-FESTO | B. MARTINI. ANIMA. EI REQUIESCAT, IN PACE. AMEN.

Au XV^e siècle, Jehan Butin, marié à Françoise Regnouf, commente les *Aphorismes d'Hippocrate*. Guillaume Regnouf, son beau-père, premier médecin de Louis XI, serait aussi probablement, suivant l'auteur, né à Fontenay. En tout cas Pierre Brisson, né en 1478 et mort à Lisbonne en 1522, naquit sans aucun doute dans cette ville. Ses querelles scientifiques (*Brissotins* et *Dyousiens*) sont trop connues pour qu'on s'y arrête.

Regnaud de Sallenove, originaire de la Rochelle, marié en 1504 à Catherine Gallier, vient à Fontenay vers cette époque. En 1519, s'y établissait également Guillaume Vernède, licencié es-lois et en médecine, en qualité de receveur des décimes de la reine Marguerite de Navarre.

Le médecin botaniste Raoul Collin, dont l'inventaire après décès fait en 1549 (*Poitou* et *Vendée*, p. 42) mentionne « deux coffres pleins d'herbes sèches », aurait été, d'après B. Fillon, un ami du moine Pierre Lamy, le guide intellectuel de Rabelais.

Nous arrivons à celui de tous les médecins de Fontenay qui a laissé le nom le plus connu, non pas tant par sa science que grâce à un certain pamphlet fort virulent, écrit surtout contre les apothicaires de son époque. Est-il né à Fontenay, en 1519, comme le prétend B. Fillon? L'auteur croit que rien jusque-là ne peut le prouver, pas plus que l'on ne sait s'il est le fils ou le neveu de Raoul Collin. Elève de Sylvius (Jacques-Dubois) à Paris, il vint s'établir, à Fontenay, non sans avoir probablement, comme presque tous les étudiants Poitevins, passé par Montpellier. Il dit quelque part, dans son livre sur la cure des fièvres (p. 183), qu'il a connu des médecins « au pays de Gascogne », ce qui nous ferait croire qu'il a parcouru tout au moins une partie du midi de la France,

L'ouvrage de Collin qui a fait le plus de bruit est sa *Déclaration des abuz et tromperies que font les apothicaires*, paru à Poitiers en 1553, dont le D^r Paul Dorveaux nous a donné une dernière et savante édition, en 1901. Pour bien comprendre ce pamphlet, dans lequel il attaque aussi bien ses confrères que les apothicaires et les chirurgiens, il est bon de se rendre un peu compte de l'état d'âme des médecins de son époque et des idées professionnelles qui dominaient dans les milieux médicaux. Pour tous, jadis comme de nos jours, et plus âprement peut-être, il s'agissait de défendre la clientèle contre tous les ennemis du dehors et du dedans. Ceux du dehors étaient ces médecins ambulants qui allaient de ville en ville ou de Faculté en Faculté offrir leurs services, et au besoin leur science, pour faire des leçons aux étudiants. Entre 1540 et 1550, plusieurs veulent s'établir à Poitiers, malgré les Docteurs régents, et l'un d'eux y parvient, après un long procès au Présidial. A Fontenay, nous trouvons, en 1531, un certain David Faranensis, docteur en médecine, probablement le même qui, marié à Marguerite Pierre, ne porte plus, en 1539, que le titre de licencié. Cet homme, fort barbu, d'origine Suisse (Genève), rossait d'importance, en 1531, les sergents de M. le Lieutenant de Police de Fontenay, ce qui lui valait, du reste, le léger ennui d'être traduit devant le Parlement des Grands Jours de Poitiers (1). Sébastien Collin, à l'exemple de François Rabelais, n'avait-il point lui-même erré quelque peu à travers la France? Ne nous dit-il pas qu'il connaît la Touraine, l'Anjou et qu'il a été au pays de Gascogne? En traitant tous ses confrères qui déambulaient de la sorte comme de vulgaires charlatans, était-il bien dans la note juste? C'est peu probable, car il y avait certainement à faire des exceptions. Dans le Poitou, les médecins des rois, des princes ou des grands seigneurs s'absentaient souvent et parfois fort longtemps. Ils ne s'arrêtaient qu'en passant dans certaines villes et ne manquaient point d'y donner des consultations quand on avait recours à leur science.

Les concurrents les plus ardents et aussi les moins ignorants que pouvaient avoir les médecins étaient assurément les apothicaires. Aussi, est-ce contre eux que Collin déverse toute sa bile en se faisant une fois de plus le porte-paroles de ses confrères. C'est qu'au cours de ses études à Paris, entre 1540 et 1550, il avait eu connaissance de toutes les récriminations, et, ajoutons, de toutes les insultes que les docteurs de la *saluberrima facultas* prodiguaient périodiquement à leurs éternels adversaires. Il devait avoir recueilli les derniers échos du fameux procès de 1536 qui consacrait juridiquement la domination des médecins sur les apothicaires. Tout ce qu'il nous raconte dans son pamphlet avait été dit en grande partie devant le Parlement, comme il le fut en 1539 à Angers, en 1556 à Orléans, et en 1588 à Poitiers, puis peu à peu, dans la plupart

(1) NOTES SUR L'ART DE GUÉRIR A FONTENAY-LE-COMTE AUX XVI^e et XVII^e SIÈCLES, par *Raymond Louis* (in *Revue du Bas-Poitou*. 1907. Livraisons 1, 2, 3 et 4).

(1) Arch. nat. X^{1a} 9207 et 9219.

des villes de France possédant des Facultés. Nous trouvons, au reste, dans un factum du 1er janvier 1588, présenté par les docteurs de Poitiers, au cours d'un procès contre les apothicaires (1), les accusations que Collin porte contre ces derniers. Bref, il ne fit que reproduire ce qui se disait tout haut dans le monde médical. De là, le succès qu'il obtint dans ce milieu et aussi dans un certain public intelligent, qui, à l'exemple de Molière, se fit toujours un malin plaisir d'assister aux débats et aux discussions plus ou moins grotesques qui avaient lieu périodiquement entre les deux professions. Quant aux masses, elles n'y prêtèrent aucune attention.

Il ne faudrait pas croire, après ce que nous venons de dire, que Collin n'ait point su apprécier à l'occasion ceux qu'il ridiculisait avec tant de verve. Tout en engageant les malades à se passer de leurs services, il n'en dit pas moins, dans son traité de la *Cure des fièvres* (p. 30), que seuls les apothicaires doivent faire les clystères selon les ordonnances données par les médecins, « car, dit-il, comment se pourroit faire que ceux qui se meslent de l'estat d'apotiquaire fussent garnis de compositions requises à tant de divers clystères que les médecins ordonnent selon la variété, la diversité des maladies » ? Notre Fontenaisien, clystéromane convaincu, donne de nombreuses formules de son remède préféré. Après en avoir indiqué un grand nombre il a soin de dire que les malades ne sauraient les faire préparer chez eux (p. 40), attendu que, « s'ils ne sont apoticaires, qu'ils ne scauroient avoir cognoissance quelles drogues sont bonnes et mauvaises, combien que la plupart des hommes se mettent entre les mains de Pierre et Gautier, moiennant qu'on face bruit qu'ils ne font que venir de Salerne ou de Tolette ». Bref, il constate que les apothicaires ont, comme les médecins, des droguistes et même des médecins de passage qui leur font une dure concurrence. N'en est-il pas ainsi dans la plupart des professions ?

Collin, tout en accusant les chirurgiens de faire de la médecine, n'insiste pas sur leurs méfaits. Ils ne devaient être pour lui que des concurrents peu dangereux à cette époque, car ils étaient loin d'avoir l'instruction des apothicaires. En résumé, en dénonçant les tromperies des apothicaires et le charlatanisme des médicastres de tout acabit, notre médecin de Fontenay a eu, croyons-nous, surtout l'intention de défendre sa clientèle contre ses ennemis, et pour cela de mettre le public en garde contre leurs agissements vrais ou supposés. C'est une façon d'agir fort connue, mais qui a le tort de n'être pas souvent prise au sérieux, à cause des exagérations qu'elle comporte.

On nous pardonnera d'avoir insisté sur ce pamphlet dont M. Raymond Louis parle peu. Collin avec Champier au XVIe siècle et Guy Patin au XVIIe furent en quelque sorte les coryphées de ces tristes luttes médico-pharmaceutiques qui n'apportèrent que des railleries et de la déconsidération à ces deux corps de la médecine.

(1) *Arch. Vienne* D. 10.

Nous n'insisterons pas sur les autres ouvrages purement médicaux de Collin que l'auteur ne fait guère que citer. Ils ne dépassent point la moyenne de ceux qui furent écrits par ses confrères de l'époque. Toutefois, on y remarque un certain désir de rechercher de nouveaux médicaments en dehors de ceux prescrits par les maîtres. A vrai dire, ce ne sont, pour la plupart, que remèdes de charlatans, plus grotesques que vraiment sérieux, auxquels il n'attribue pas une très grande importance.

Sébastien Collin, mort entre 1580 et 1582, eut un fils, Adam, qui exerça également la médecine. Il eut également un beau-frère, Arnold Bodin, dit Josué, marié à sa sœur Opportune et huguenot comme lui, qui fit plutôt fonction de ministre, quoique ayant le titre de médecin, entre 1552 et 1560.

A la fin du XVIe siècle se trouve François Mallet, fils d'un procureur du roi. On le considère comme l'auteur du *Discours spécieux sur des maladies du rein et de la vessie et de la curation d'icelles*, qui parut à Lyon, chez Sulpice Sabou imprimeur.

Parmi les autres médecins protestants, car ils furent nombreux à Fontenay, nous trouvons François Mizière, né en 1541, à Saint-Hilaire-sur-l'Autise. Il avait fait ses études médicales à Genève, où se trouvait son compatriote Nicolas Berault, professeur à la Faculté de droit (1563). De là, il était venu à Paris suivre les cours de géologie de Bernard de Palissy (1576-1577). Etabli d'abord à Niort, il y publia les *Œuvres de Clément Marot* (1596). Il vint ensuite à Fontenay, où il mourut en 1621. Il possédait une riche bibliothèque et c'était de plus un numismate distingué.

Nous ne parlerons qu'en passant de Denis Courtin, sr de Nermon, cité par Bernard de Palissy, Nicolas Tabarit, Jacques Bertaud, Israël Harnet, qui tous exercèrent, comme les précédents, au XVIe siècle.

Au XVIIe, l'auteur mentionne Thomas Dupuy, Hilaire Jamin, Hanaël Delespée, tué à la bataille de Rié, en 1622 ; François Clemenceau (1), qui abandonna Fontenay pour Saint-Hermine, et Théodore Coladon, des ouvrages suivants : 1° *Epistola ad Es. Colladonem qua tractatur questio de fluvio sanguine*. 1608, in-4e, 96 p. — 2° *Les symptômes, pronostics, conséquence et curation des humeurs jaunes procédant de la bile*. 1609, in-8, 262, p. 3. *Adversarii seu commentarii medicinalis critici dialytici*. Genève, 2 vol. in-8. Il avait épousé Marie Esgonneau. Elle est dite veuve en 1625 et habitait avec son fils, l'apothicaire Théodore Colladon.

(1) Probablement de la famille du ministre actuel de l'Intérieur, qui est originaire de cette contrée.

M. Louis nous cite encore François Debouté, Michel Rambaud, de Sainctouyn, Jacob Le Roy, qui dirigea les écoles protestantes, Sébastien Chaigneau, dont l'inventaire fait après sa disparition subite, en 1635, offre un certain intérêt. On y trouve toute une bibliothèque médicale et littéraire. Son costume officiel, qui se composait « d'une soutane de serge noire de Rouen, avec la ceinture, le rabat, le bonnet d'escarlatte avec galon de faux or et un bonnet carré de docteur ».

Parmi les autres médecins du XVII^e^ siècle, dont la liste est assez longue, se trouvent René Venaud, Françoys Lebouleux, Jehan Marchand, Jacob Louveau, Henri Pougnet, Jacques et Pierre Corbier, Luc Ruchaud, François Papin, René Hudel, René et André Le Roy, fils de Jacob. André, s^r^ du Puy, publia : 1° *Des moyens curatifs a employer en maladies ordinaires aux pauvres* (Poitiers, 1675, in-8); 2° *Andreæ Puteani, doctoris medici, de febre maligna quæ sæviit in agro Pictonico, anno 1686, diatriba.* (Fontenay, 1687, in-12). Peut-être est-il aussi l'auteur de *l'Art de guérir les maladies des femmes*, par Jacob Leroy (Fontenay, 1658, in-8). Au mois d'août 1688, il quittait la France, pour ne pas abjurer le protestantisme, et allait s'établir en Angleterre.

En résumé, Fontenay posséda plusieurs médecins qui ont mérité de retenir quelque peu l'attention. Quant à la façon dont ils exercèrent leur art, l'auteur n'en parle point, faute sans doute de documents capables de le renseigner à cet égard.

M. Raymond Louis passe ensuite aux apothicaires. Il donne l'enseigne d'Olivier Marepne, en 1509, reproduite déjà par la *Revue du Bas-Poitou*. Il passe ensuite aux conditions de l'apprentissage en pharmacie. Le prix pour un an est de 60 l. en 1658 et pour 3 ans de 180 l. entre 1650 et 1660. Nous regrettons qu'il ne nous ait pas donné plus de détails sur cette période importante de la vie des apothicaires. Il passe ensuite en revue le stage et les examens, d'après le règlement de 1637, donné par Bouvart et copié à peu près intégralement sur celui d'Hérouard. Vient un acte de réception à la maîtrise, qui ne sort pas de la forme ordinaire, puis quelques mots sur l'achat d'une pharmacie, fait en 1676, pour le prix de 390 l. avec un sommaire de l'inventaire qui l'accompagnait ; comme à l'habitude. Il continue par le relevé succinct d'un mémoire d'apothicaire, et termine en citant les accusations de Collin contre eux.

M. Louis constate, avec juste raison, que l'apothicaire occupait jadis dans la hiérarchie sociale une place bien supérieure à celle du chirurgien. Il ajoute : « Par leur fortune et leur autorité, les familles d'apothicaires, à ces diverses étapes de son histoire, ont joué un rôle prépondérant dans la vie de notre bourgoisie Fontenaisienne. »

Nous ne citerons pas tous les noms des apothicaires des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, donnés par l'auteur. L'un d'eux, Louis Giraudin, a laissé un manuscrit intitulé *Petit traicté de chymie* (1662), qui se trouve à la bibliothèque de Poitiers. Un autre, François Collin (1636-1651), fut conseiller du roy, receveur des décimes de l'évêché de Maillezais. Marié à Marie Palloyne, il adopta, quoique chargé de famille, en 1649, le jeune Nestor Clemenceau, élève au collège des Jésuites.

La communauté de chirurgiens de Fontenay fut créé à une époque restée encore inconnue. On n'en trouve trace qu'à partir de 1640. Il est vraisemblable que, comme presque tous celles du Poitou, elle devait dater de Louis XI. Toujours est-il qu'on oblige l'apprenti à rester 3 ans chez un maître, moyennant le prix de 60 écus, en 1623. Après son stage accompli, le compagnon qui veut se faire recevoir à la maîtrise adresse une supplique au premier Lieutenant du roy, comme fait Paul Besly, en 1669. Ce jeune aspirant « a, dit-il, pris résolution, marchant sur les pas de ses ancêtres, de se consacrer et dédier à sa patrye ». Malgré de si beaux sentiments, les jurés refusent de l'admettre à l'examen, ayant constaté qu'il n'était âgé que de 18 à 19 ans, naturellement sourd, de religion protestante, et enfin trop jeune pour avoir acquis de l'expérience dans sa profession. Quand l'aspirant est dans les conditions requises on procède à l'examen. Celui de Loyauté a lieu le 6 décembre 1666. Un membre du jury l'interroge sur les fractures en général et en particulier sur celles du crâne avec l'emploi du trépan. Un second lui demande tout ce qui concerne l'herpès, ses variétés et sa curation. Interrogé une seconde fois, le 20 décembre suivant, Loyauté eut à répondre sur « l'origine et l'insertion du Crotaphite, du Diagastrique du Peaucier, du Masseter et du Caché ». Blanchard lui fit définir les tumeurs et le pria de lui dire la différence « entre le caillement de lait et Aposthème ». Ayant bien répondu on lui donna un certificat l'autorisant à exercer à Fontenay.

Cet examen, passé sérieusement, est suivi du récit d'un autre qui eut lieu en 1669, dans des conditions toutes différentes. Le candidat Raymond Combes y fut raillé et bafoué par les examinateurs qui lui posèrent des questions absurdes, tout en se faisant passer des bouteilles de vin blanc qu'ils buvaient à la ronde, puis, en fin de compte, renvoyé à trois mois. Ajoutons que le Lieutenant du 1^er^ chirurgien du roi fit casser cette décision comme entachée de partialité.

Le nouveau maître n'avait plus qu'à se rendre acquéreur d'une boutique « vitrée de petits carreaux » ou simplement d'en prendre une à ferme. Pierre Boudoin choisit ce dernier parti, en mai 1615. Il loua celle de Nicolas Chaigneau, moyennant 40 l. par an.

La condition des chirurgiens, d'abord fort médiocre, prit peu à peu une certaine importance. Quelques-uns firent partie de la haute bourgeoisie. M. Louis cite les noms d'un bon nombre d'entre eux qui exercèrent à Fontenay au cours de la période qu'il a étudiée. Ceux

qui assistèrent à l'autopsie du Cardinal de Bourbon (Charles X, roi de la ligue) le 9 mai 1590, furent Nicolas Rambaud, René Corbier, Jacques Martineau et Nicolas Baillot. Au xviii^{e} siècle, Pierre Balard eut parmi ses sept enfants, David Ballard, député aux Etats-généraux et ancien curé du Poiré-de-Velluire.

Ce travail contient en outre une étude très succincte sur les pestes de 1555, 1583, 1585, 1588, 1596, 1603, 1608, 1632. Cette dernière invasion du fléau fut combattue par Pierre Poictou, chirurgien d'Orléans, de passage à Maillezais. On lui donna pour cela la somme de 150 l. par mois. Bien entendu, là comme ailleurs, les médecins et chirurgiens s'écartèrent avec empressement des malades. Ceux qui se seraient permis de les visiter n'auraient pu conserver le droit de traiter leurs autres clients, ce qui pour eux eût été la ruine.

L'assistance publique à Fontenay comprend d'abord la léproserie, dont il est parlé dès 1269, qui resta en exercice au moins jusqu'en 1648. Vient ensuite l'Hôpital général de Saint-Louis pour les pauvres et infirmes. Créé par des dames pieuses, dont la femme d'un apothicaire, il fut doté par les habitants. Louis XIV lui accorda des lettres-patentes, en septembre 1684, et lui fit don des biens des églises réformées, des aumôneries, de la léproserie de l'Ordre de Saint-Lazare, le 21 janvier 1695 et en 1696. En 1780, il contenait 8 sœurs grises qui soignaient 200 pauvres. Enfin, l'Hôtel-Dieu ou hôpital des malades, bâti grâce à la charité des habitants et doté par eux. Il obtint des Lettres-patentes en août 1733 et failli être ruiné par l'inondation de 1770. Il recevait les soldats de La Rochelle et de Rochefort qui venaient, sans doute, s'y guérir des fièvres paludéennes. Il avait réuni lors de sa fondation les aumôneries de Foussay, Champguillon, Les Moutiers, la prairie de la Haye, Maillezais et Nieul-sur-l'Autise. Tels sont les quelques établissements qui, avec le *Sanitat* et la Commanderie de Saint-Thomas, servirent à recevoir les pauvres et les malades.

M. R. Louis termine son étude par une note succincte sur l'exercice illégal de l'art de guérir. Là comme ailleurs, les rebouteurs ne manquèrent point. L'un d'eux se permit même de délivrer un curieux certificat de maladie, en 1584, destiné à être mis sous les yeux des magistrats. Quant aux apothicaires, ils eurent maille à partir avec les bonnes sœurs, qui, quoique condamnées, n'en continuèrent probablement pas moins le trafic de leurs drogues, là comme ailleurs en France.

Tel est le travail de M. Raymond Louis qui nous a entraîné, sans y prendre garde, tant il nous a intéressé, à lui consacrer cette très longue analyse. On nous le pardonnera en considération de notre qualité de Vendéen curieux de tout ce qui s'écrit ou se dit sur sa petite patrie. C'est pourquoi nous remercions M. R. Louis, le jeune et déjà savant chercheur Fontenaisien, de la belle et substantielle étude qu'il vient de consacrer à l'art de guérir dans sa ville. Il a parfaitement compris les divers milieux médicaux dans lesquels il nous a introduit et il a apporté un sérieux et utile appoint à notre œuvre commune, en faisant bien connaître et sainement apprécier les professions médicales dans le passé.

Pierre Rambaud.

Société française d'Histoire de la Médecine

Séance du 11 décembre 1907.

Présidence de M. le Pr Paul Richer.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le *Secrétaire Général* offre à la Société de la part des auteurs :

1° La Médecine populaire dans la Littérature romane, par M. le Dr *Henri Berthaud.* (Th. inaug.) in-8°, 108 p. Paris, Bonvalot-Jouve, 1907.

[Dans les diverses œuvres de la littérature romane, on trouve d'utiles renseignements sur les mœurs médicales du Moyen-Age : notamment dans les Chansons de geste, dans les Romans bretons, dans les Fabliaux, dans les traditions populaires et même dans les codes de lois, comme les Assises de Jérusalem. L'A. a passé en revue ces différents groupes de sources et n'a pas hésité à nous donner de très nombreuses citations.]

2° François-Joseph Hunauld, par M. le *Pr E.-T. Hamy* (in *Nature* du 2 nov. 1907).

[Notice biographique et portrait. Celui-ci est la reproduction du portrait peint par Nonatte et exposé au Salon de 1743, au lendemain de la mort d'Hunauld (1742). Ce portrait appartient à la collection de la Faculté de Médecine de Paris, et est installé dans la Chambre du conseil.]

La Société procède à l'élection de M. le Dr Roucayrol, de Paris, présenté, par MM. Le Pileur et Génévrier ; — de M. le Dr Nægeli-Akerblom, de Genève, présenté par MM. B. Reber et A. Prieur ; — de M. le Dr Blache, de Paris, présenté par MM. R. Blanchard et P. Richer.

***

M. *Hamy* appelle l'attention sur le rôle important qu'a joué le corps médical dans la politique française au Maroc. Lorsque, sous Henri III, on se décida à créer à Fez un consulat, le premier titulaire en fut un chirurgien marseillais, Guillaume Bérard, nommé le 10 juin 1577. Il eut pour successeur, quand il prit sa retraite, un docteur de la Faculté de Paris, nommé de l'Isle. Il fut un moment question de donner à celui-ci pour successeur un médecin orléanais appelé Hubert. (*Cette note sera publiée.*)

M. Marcel Baudouin — L'histoire de la médecine

au Maroc serait très intéressante à faire, quoique difficile. A ce propos qu'on me permette de rappeler que la médecine, dans ce pays, fut surtout florissante avant le x^e siècle, et qu'un des plus anciens géographes connus, Ediji, originaire du Maroc, devait avoir quelques *connaissances médicales*, si l'on en juge par les observations curieuses qu'on trouve dans son ouvrage. Comme il écrivait au x^e siècle, cela a un certain intérêt.

Je me borne à dire ici que j'ai insisté sur les faits plaidant en faveur de mon hypothèse dans un article spécial, qui va paraître sous peu (1). Il s'agit de la remarque faite par Ediji au sujet *d'ossements de grands animaux* utilisés pour la construction des maisons sur les côtes de Saintonge et de Vendée, pays qu'il visita à cette époque reculée.

***

M. Hamy, à propos de Salomon de Bombelles qui fut le premier médecin de Louis XII et de la part importante qu'il prit dans le procès en nullité de mariage intenté par ce roi à sa femme Jeanne de France, signale un document qui montre que l'attitude du médecin fut loin d'être désintéressée. Moins de deux mois avant l'ouverture du procès, le roi étant à Pierrepont, près de Compiègne, lui avait fait don de tous les biens appartenant à un faux monnayeur, Jehan Louvet, de la vicomté de Coutances, qui avait été pendu. *Cette étude sera publiée.*)

***

M. A. Dupic présente une collection de documents concernant son aïeul Antoine Dubois (V. plus haut L'INVENTAIRE complet dressé par MM. *Dupic* et *Wickersheimer*). A l'aide de ces documents, M. A. Dupic met en lumière les principaux caractères de la psychologie d'Antoine Dubois et donne un résumé de sa carrière scientifique et professionnelle.

M. Marcel Baudouin. — En 1898, à propos de la publication d'un livre curieux, intitulé les *Mémoires d'un Inconnu*, où je reconnus — par des procédés un peu spéciaux — que le médecin, cité sans être nommé, n'était autre qu'Antoine Dubois, je fus amené à m'occuper de la Bibliographie de ce célèbre chirurgien, que vient d'étudier, d'une façon si autorisée et si remarquable, M. A. Dupic.

Dans l'article qui a paru à cette occasion (2), j'ai raconté que j'avais été frappé d'un fait : Tous les auteurs anciens disaient *qu'Antoine Dubois n'avait jamais rien écrit !* — Cela me parut alors bien improbable, étant donnée la *psychologie* de ce praticien, que j'avais deviné, rien qu'à la lecture des *Mémoires d'un Inconnu*, psychologie que vient de nous révéler, de façon très scientifique, M. A. Dupic, par la simple exhibition des documents présentés ici. Je fis les recherches bibliographiques nécessaires et, j'ai eu le plaisir de voir et d'écrire (1) que ma perspicacité ne s'était pas trouvée en défaut. J'insiste sur cette constatation, car elle avait échappé à Frédéric Dubois, un lettré et un habile pourtant, même dans l'éloge public qu'il fit d'Antoine Dubois à l'Académie de médecine, il y a plus de 60 ans, en présence du fils d'Antoine, Paul Dubois.

J'ajoute qu'en 1899 j'ai fait photographier le magnifique portrait d'Antoine Dubois que possède la Faculté de Médecine de Paris, et que j'ai publié cette belle reproduction dans les *Archives provinciales de Chirurgie* (2) en planche hors texte.

Je conclus en faisant remarquer que la psychologie d'Antoine Dubois, telle qu'elle ressort des pièces si intéressantes qui ont été lues, est tout à fait celle que j'avais prévue et soupçonnée à la simple lecture des publications dont je pouvais disposer il y a dix ans, avant la mise au jour du trésor familial dont on vient de faire l'inventaire devant nous.

***

M. Raphaël Blanchard propose d'ouvrir, sous la rubrique d'Epigraphie médicale, un inventaire des documents épigraphiques concernant la médecine, les médecins et les événements ou institutions qui peuvent, à un degré quelconque, être rattachés à la médecine ou à l'histoire des maladies. La Société, consultée sur cette proposition, l'accepte à l'unanimité. (V. FR MÉD. 25 décembre 1907). M. Blanchard communique un premier dossier d'inscriptions.

***

M. E. Wickersheimer présente et commente un cahier manuscrit comprenant 214 recettes pour soins chirurgicaux, ayant appartenu à un étudiant en chirurgie de Montpellier (1773). (V. FR. MED. 25 déc. 1907).

***

A. Courtade donne lecture d'un CONTRAT D'APPRENTISSAGE en l'art de chirurgie du XVIII^e siècle.

« Le 22 mai 1755 fut présente d^lle *Jeanne Lacour* épouse du S^r *Louis Granjou* (signe Granjux et son fils de même), absent de la province depuis longues années et maîtresse de ses biens et droits, habitante de la ville de Lezoux, laquelle de son gré et bonne volonté a donné et donne pour apprentif en l'art de la chirurgie *Claude Granjou*, son fils ci-présent. lequel s'est ainsi donné comme apprentif à S^r *Jean Constant*,

(1) Marcel Beaudouin. *De l'emploi des ossements de cétacés dans la construction des maisons en Vendée, du x^e au xx^e siècle. — La Terre vendéenne*, Fontenay-le-Comte, 1908.

(2) Marcel Baudouin, *Les médecins amoureux. Les amours légitimes du Professeur Antoine Dubois et de M^me Clémentine de Coran*c*ez* (1800). — *Gazette médicale de Paris*, 1898, LXIX, 17 septembre, n° 38, pp. 456-460 ; 24 septembre, n° 39, pp. 468-472.

(1) *Loc. cit.*, pp. 471-472.

(2) *Archives provinciales de chirurgie*, Paris, 1899, numéro de janvier, planches hors texte.

maître chirurgien juré de la ville de Thiers et de l'hôpital général de ladite ville y habitant, ci-present et acceptant, pour le temps et espace de trois années prochaines et consecutives qui prendront commencement ce jourd'huy, et à pareil jour finiront, pendant lequel temps le dit Sr Granjou a promis de travailler audit art à sa possibilité sans discontinuation ni interruption, obéir au Sr Constant ès choses licites et concernant ledit art; et ladite *dlle Lacour* sa mère a promis et s'est obligée de sa part faire exécuter ce que dessus par ledit *Sr Granjou*, son fils, à peine de tous dépens, dommages et intérêts; et le dit *sieur Constant* ne lui rien cacher des principes de l'art pour le rendre en etat d'en remplir les fonctions et devoirs, le loger et le coucher dans sa maison et le nourrir à sa table, blanchir son linge lorsque l'on fera le lessive dans la maison.

Le present bail ainsi fait moyennant la somme de 200 l... dont 100 l. ont été payées comptant et les autres 100 l. le seront dans 18 mois. »

Ce traité d'apprentissage dont la minute a été retrouvée dans une étude de notaire de la ville de Thiers, par M. Guillemot (1) nous montre que la durée des études pratiques de la chirurgie était de 3 ans et que le coût ne s'élevait qu'à 200 livres dans le cas présent.

(1) Documents inédits sur la ville de Thiers (extrait des mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, 1888.)

***

Au cours de la séance la Société a procédé aux élections pour le bureau de 1908 (le président et le secrétaire général n'étaient pas soumis à la réélection). Voici les résultats du scrutin.

VOTANTS : 24

Ont obtenu :

Vice-Présidents :

MM.	Gilbert Ballet	24	voix	(élu)
	Paul Dorveaux	22	—	(élu)
	Victor Nicaise	1	—	

Secrétaires :

MM.	Victor Nicaise	23	—	(élu)
	Joseph Genevrier	23	—	(élu)
	Wickersheimer	1	—	

Trésorier :

MM.	Raymond Neveu	24	—	(élu)

Archiviste-Bibliothécaire :

MM.	Eugène Beluze	24	—	(élu)

Membres du Conseil :

MM.	L. Le Pileur	23	—	(élu)
	Edouard Jeanselme	23	—	(élu)
	Pierre Rambaud	22	—	(élu)

La Revue

LA MALADIE DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU D'APRÈS DES DOCUMENTS RÉCENTS

(*Communication faite à l'Académie de Médecine en sa séance du 31 décembre.*

Dans une communication à l'Académie de médecine du mois de janvier 1907 (1) nous avons montré que l'infection tuberculeuse était souvent à l'origine de la plupart des manifestations pathologiques, englobées sous la si vague dénomination d'arthritisme.

Depuis lors, nous avons, maintes fois, retrouvé en clinique la confirmation des idées que nous défendions, et de même, maintes fois, nous avons vu des diagnostics rétrospectifs de tuberculose inflammatoire s'imposer à notre esprit en parcourant les si nombreuses nosographies d'hommes célèbres qui ne cessent de défrayer la chronique médicale, malgré de longues observations et de détaillés protocoles d'autopsie.

Il en est un parmi ceux qui ont le plus occupé l'opinion médicale contemporaine dont la maladie nous avait d'autant plus frappés que, dans les exégèses les plus récentes, elle était encore étiquetée : *arthritisme* ou *neuro-arthritisme.* Nous voulons parler de Jean-Jacques Rousseau.

Qu'on lui ait fait bonne ou mauvaise presse suivant le point de vue auquel on s'est placé, le célèbre écrivain n'en est pas moins resté une énigme pathologique, et jusqu'à ces jours derniers, tout en protestant mentalement contre la dénomination si floue donnée à la longue série des malaises qu'il a si merveilleusement décrits, nous ne trouvions, nous devons l'avouer, aucune explication satisfaisante de ses infirmités prolongées.

Mais voici qu'un document nouveau surgit, d'une importance capitale en l'espèce. On vient de mettre au jour, un dernier testament de Jean-Jacques (1) qui a, pour nous, un immense intérêt. Il y donne, en effet, une telle description de tous les accidents qu'il a éprouvés, de l'âge de quinze ans à sa mort, qu'un diagnostic nouveau et précis, celui-là, s'impose à la seule lecture.

Ce qui pouvait n'être qu'une simple impression devient, par la nouvelle auto-observation de l'illustre malade, par l'enchaînement des faits qu'il indique, et en vertu de toute

(1) Tuberculose inflammatoire et arthritisme. A. Poncet et R. Leriche. Les arthritiques ou prétendus tels ne sont souvent que Les tuberculeux, *Acad. de méd.*, séance du 7 janvier 1907.

(1) Ce testament qui date de 1763, a été découvert au mois de février 1907, à Neuchâtel, par M. Théophile Dufour. Il le communique, entre autres personnes, à M. le professeur Régis (*Chroniq. médic.*).

une série de notions acquises depuis lui, d'une indiscutable évidence : *Rousseau avait un rétrécissement congénital de l'urètre.*

L'observation qui suit, publiée par M. le Dr Régis dans la *Chronique médicale* du 1er décembre dernier, conduit fatalement à un tel diagnostic. Certes, nous ne prétendons point élucider, ainsi, d'un mot, tout le mystère des maladies d'un homme aussi complexe. Trop de gens s'y sont essayés pour qu'à notre tour nous reprenions l'histoire de sa neurasthénie, de ses troubles oculaires, de ses vertiges, de « sa folie », de son arthritisme !

Il nous semble pourtant que sa maladie urinaire émerge du chaos de toutes ses misères, et qu'on peut l'en distraire. Elle n'est pas, assurément, sans relation avec tout le reste, mais, à notre gré, on en a trop fait une conséquence de son état psychique. Ne faudrait-il pas renverser les termes de la question ? Au lieu de voir en Rousseau un psychasthénique « portant sa vessie dans la tête », nous pensons que beaucoup de ses bizarreries et de « ses folies » furent aggravées, sinon produites, par des troubles urinaires, par une dysurie prolongée.

Nous ne nous occuperons donc que d'eux seuls. Et, d'ailleurs, eux seuls ont déjà fait parler beaucoup. Nombreux sont les critiques qui, jusqu'aujourd'hui, se sont efforcés de préciser le pourquoi de sa grande difficulté à uriner. On en trouvera la liste dans l'article d'une érudition si avertie que Cabanès a consacré au cas pathologique de Rousseau (1), mais nous croyons que nul n'a fait le diagnostic exact. Ce n'était ni une hypertrophie prostatique congénitale (Desruelles), ni une affection spasmodique de l'urètre (Sœmmering), ni un rétrécissement produit par le gonflement inflammatoire de la membrane muqueuse (Amussat) ; ce n'était pas davantage une valvule musculaire de la prostate, comme le voulait Mercier.

L'observation qui suit le démontre amplement :

« L'étrange maladie qui me consume depuis trente ans, *écrit Rousseau*, et qui, selon toute apparence, terminera mes jours, est si différente de toutes les autres maladies de ce genre avec lesquelles les médecins et les chirurgiens l'ont toujours confondue, que je crois qu'il importe à l'utilité publique, qu'elle soit examinée après ma mort, dans son siège même. C'est pourquoi je souhaite que mon corps soit ouvert, par d'habiles gens, s'il est possible, et qu'on observe avec soin l'état du siège de la maladie, dont je joins ici la note pour l'instruction des chirurgiens. Les parties malades doivent être affectées d'une manière bien extraordinaire puisque, depuis vingt ans, tout ce qu'ont fait les plus habiles et plus savants artistes, pour soulager mes maux, n'a fait constamment que les irriter. Je déclare, au surplus, n'avoir jamais eu aucune des maladies qui souvent donnent lieu à celles de cette espèce, en quoi j'avoue n'avoir à me vanter que de mon bonheur. Ce que je dis est certain, et j'insiste sur cette affirmation, parce que des médecins et chirurgiens ont sur ce point refusé de me croire, et ils ont eu tort. Il importe qu'ils ne cherchent pas la cause du mal où elle n'est point...

. . . .

« Il y a vingt ans que je suis tourmenté d'une rétention d'urine, dont j'ai même eu des atteintes dès mon enfance, et que j'ai longtemps attribuée à la pierre. M. Morand ni les plus habiles chirurgiens n'ayant jamais pu me sonder, je suis resté incertain sur cette cause, jusqu'à ce qu'enfin le frère Côme est venu à bout d'introduire une algalie très menue, avec laquelle il s'est assuré qu'il n'y avait point de pierre.

(1) *Le Cabinet secret de l'Histoire*, t. III, Paris, 2e édition, 1905.

« *Mes* rétentions ne sont point par accès, comme celles de ceux qui ont la pierre, qui tantôt urinent à plein canal, et tantôt n'urinent point du tout. Mon état est un état habituel. Je n'urine jamais à plein canal, et jamais aussi l'urine n'est totalement supprimée, mais le cours en est seulement plus ou moins embarrassé, sans être jamais entièrement libre, de sorte que j'éprouve une inquiétude, un besoin presque continuel, que je ne puis jamais bien satisfaire. Je remarque pourtant dans ces inégalités un progrès constant, par lequel le fil de l'urine diminue d'année en année, ce qui me fait juger qu'il finira tôt ou tard par être tout à fait arrêté.

« Il y a des embarras dans le canal de l'urètre, et les bougies suppuratives de M. Daran m'ont quelquefois procuré un peu de soulagement, mais leur long usage, loin de continuer à me soulager, m'a toujours nui, et même, leur introduction devenant chaque jour plus difficile, il a fallu en faire de jour en jour plus minces, et enfin les quitter par longs intervalles, pour les reprendre ensuite avec moins de difficulté.

« Il m'a semblé que l'obstacle qui s'opposait à leur introduction s'enfonçait toujours plus dans la vessie, de sorte qu'il a fallu, d'année en année, employer des bougies plus longues, et, dans les derniers temps, n'en trouvant plus qui le fussent assez, je me suis avisé de les allonger.

« Les bains, les diurétiques, tout ce qui apporte ordinairement un soulagement à ces sortes de maux n'a fait qu'augmenter les miens, et jamais la saignée ne m'a procuré le moindre soulagement.

« Les médecins et les chirurgiens n'ont jamais fait sur mon mal que des raisonnements vagues, par lesquels ils cherchaient plus à me consoler qu'à m'instruire. Faute de savoir guérir le corps, ils ont voulu se mêler de guérir l'esprit. Leurs soins n'ont pas plus profité à l'un qu'à l'autre. J'ai vécu beaucoup plus tranquille depuis que je me suis passé d'eux.

« Le frère Côme dit avoir trouvé la prostate fort grosse, fort dure, et comme squirreuse : c'est donc là qu'il faut porter ses observations. Le siège du mal est certainement dans la prostate, ou dans le col de la vessie, ou dans le canal de l'urètre, et probablement dans tous les trois. C'est là qu'examinant l'état des parties on pourra trouver la cause du mal.

« Il ne faut point chercher cette cause dans l'effet de quelque ancienne maladie vénérienne, car je déclare n'en avoir jamais eu de cette espèce. Je l'ai dit aux artistes qui m'ont soigné. J'ai jugé que plusieurs d'entre eux ne m'en croyaient pas. Ils ont eu tort. Cet avantage, n'étant qu'un effet de mon bonheur, ne peut m'attirer aucune espèce de louange, et soit qu'on m'en croie, ou qu'on ne m'en croie pas, je crois devoir confirmer ici la vérité que j'ai déclarée, afin qu'on n'aille pas chercher à mon mal une cause qu'il n'a point eue. »

Si, maintenant, pour synthétiser, en quelques mots, cette longue histoire dont certains passages ont une précision toute chirurgicale, il nous fallait formuler un diagnostic résumé, nous dirions : *Troubles urinaires datant de la jeunesse. Pas de blennorragie. Pas de traumatisme. Rétention incomplète habituelle. Incontinence probable; miction par regorgement. Cathétérisme presque impossible; rétrécissement serré, certainement congénital, n'admettant qu'une fine bougie. Pas de calcul. Marche progressive des accidents.*

Que l'on ajoute à cela ce que Rousseau nous dit de ses voies urinaires, en maints endroits des *Confessions*, on verra se confirmer le diagnostic dans le sens que nous indiquons.

Mais auparavant, pour faire ressortir, avec plus d'évidence encore, l'exactitude de cette manière de voir, à première vue quelque peu surprenante, nous voudrions brièvement rappeler ce que l'on sait des rétrécissements congénitaux de l'urètre.

Longtemps ignorés, et longtemps regardés comme des curiosités d'anatomie pathologique, ils sont restés mal con-

nus jusqu'aux travaux d'Englisch, etc., de Bazy, et à la thèse si documentée de son élève Foisy (1), qui a écrit à leur sujet une très complète monographie. Ce peuvent être de simples brides, des valvules, des diaphragmes complets ou de véritables sténoses annulaires plus ou moins étendues dont, peu à peu, l'influence mécanique réagit sur la vessie, qui s'hypertrophie, puis se dilate, avec, dans presque tous les cas, un certain degré de paralysie vésicale et de rétention chronique d'urine. A la longue, les voies urinaires supérieures réagissent également. Les uretères se dilatent, le rein est profondément touché, subissant la transformation micro-polykystique ou une atrophie considérable par néphrite interstitielle.

Nous ne parlons point des complications infectieuses toujours possibles dans des canaux en rétention, mais il nous paraît utile de rappeler que, *toujours, les moindres poussées congestives accusent la traduction clinique de cette malformation, d'où l'influence manifeste de la puberté, des excitations génitales, et plus tard, de la sénilité prostatique.*

Cliniquement, l'affection, comme tant d'autres malformations congénitales, peut n'apparaître qu'à longue échéance; l'enfant vit et grandit sans trouble aucun, tout au moins notable, et c'est seulement assez tard, à la puberté ou à la fin de l'adolescence, lors des premières manifestations génitales, que se montrent des troubles variés de canalisation urinaire : longueur anormale dans la durée de la miction, au reste indolore, pollakiurie, efforts pour uriner, dont le besoin est impérieux et demande à être aussitôt satisfait, incontinence post-mictionnelle et, souvent, troubles génitaux : érections fréquentes, priapisme et habitudes sexuelles précoces.

Plus tard, c'est la rétention d'urine aiguë, parfois à un âge déjà avancé, ou la rétention chronique habituelle à laquelle le rétrécissement congénital mène insidieusement, mais sûrement. Enfin, à une période variable, l'incontinence d'urine s'installe, véritable miction par regorgement, dont la gêne est trop connue pour que nous insistions sur autre chose que l'état psychique, engendré par elle chez presque tous ceux qui en souffrent.

Or donc, qu'en fut-il de Rousseau ?

Il naquit, apportant *le germe d'une incommodité que les ans ont renforcé*. Dès l'âge de quinze ans, les troubles urinaires commencent. Eut-il de l'incontinence ? On ne sait. Toujours est-il qu'il est obligé à pisser souvent.

Peu à peu, ses malaises mictionnels s'aggravent, ils deviennent assez prononcés pour qu'un beau jour il se mette à *vivre en ours*. Il se tient à l'écart des réunions et des cercles. Ses besoins d'uriner sont si fréquents, si impérieux que, vers la quarantaine, il n'ose accepter, de cœur léger, toute obligation prolongée.

On sait qu'après la représentation du *Devin du village*, à Fontainebleau, invité par le Roi à lui être présenté, il se déroba, malgré son légitime orgueil, à cette consécration de son génie, car il a peur d'être contraint à quitter intempestivement la galerie royale : « *Ma première idée se porta sur un fréquent besoin de sortir qui m'avait fait beaucoup souffrir le soir même au spectacle et qui pouvait me tourmenter le lendemain quand je serai dans la galerie ou dans les appartements du Roi.* »

Un peu plus tard, en 1758, les crises de congestion et, par suite, la pollakiurie et la rétention se précise; la moindre cause a un fâcheux retentissement urétro-vésical. « A peine fus-je installé... que de vives et fréquentes attaques de mes rétentions se compliquèrent avec l'incommodité nouvelle d'une descente qui me tourmentait depuis quelque temps... je tombai dans les plus cruels accidents. Le médecin Thierry... m'éclaira sur mon état. Les sondes, les bougies, les bandages, tout l'appareil des infirmités de l'âge (il a quarante-six ans !) rassemblé autour de moi, me fit durement *sentir qu'on n'a plus le cœur jeune impunément quand le corps a cessé de l'être.* »

D'ailleurs il n'a pas de rétentions aiguës. Sa vessie est dilatée, peut-être même herniée : « Il s'est formé une enflure dans le bas ventre, un peu au-dessus de l'aine gauche. Cette enflure est en ligne droite et de direction oblique. » Il parle un peu plus loin de la douleur sourde et légère qui depuis quelques années ne le quitte point dans le bas ventre.

Du reste, l'urine diminue en quantité de jour en jour, et sort plus difficilement, « excepté quand elle est tout à fait crue et couleur d'eau claire; alors elle sort avec un peu plus d'abondance et de facilité. Mais en quelque état que ce soit, il faut toujours presser le bas ventre pour la faire sortir ».

Cet état n'aurait pu évidemment se prolonger longtemps sans une incontinence dont il ne prononce pas le mot, mais qui dut sauver la situation. A vrai dire, on pourrait préciser et parodier le mot connu : en facilitant la fonction, elle sauvait le fonctionnement, mais aggravait la situation.

La dysurie est désormais incessante. C'est alors que réfugié dans le comté de Neuchâtel, à l'abri des belles indiscrètes de Paris ou de Montmorency, autorisé par le pasteur du lieu, il prend l'habit d'Arménien qui lui fut tant reproché, mais lui rendit l'existence supportable. Ah ! certes, il est facile de crier à l'excentricité ! Pour qui ne sait point les affres de la vie urinaire longtemps prolongée, pour qui n'a point vu toutes les « bourrelleries » du rétréci en fin de carrière, il est aisé de sourire et d'écrire que « la fêlure gagne ». En réalité, médicalement tout s'explique bien : Rousseau est en assez piètre état pour qu'il prît « pareil équipage », au risque du qu'en dira-t-on dont, au reste, il se souciait fort peu. Et d'ailleurs, en se résignant à cette robe de chambre pittoresque, Jean-Jacques ne faisait que se conformer à l'habitude de tant d'incontinents, désireux d'éviter la souillure trop facile du vêtement masculin.

Toutes ces misères n'avaient point été sans impressionner fâcheusement les reins. Quand le philosophe, après s'être révélé si sagace observateur de lui-même, parle de ses coliques néphrétiques, il est bien probable qu'il faut y voir des douleurs relevant de la congestion uretéro-rénale, car ses dernières années furent incontestablement celles d'un artério-scléreux du rein. On dira peut-être qu'il eut dût finir d'insuffisance rénale ou d'infection, s'il eût été vraiment rétréci? C'est probablement parce que sa sténose ne fut jamais franchie qu'il dut d'échapper à la fin habituelle de de tant de rétrécis. « M. Morand, ni les plus habiles chirurgiens, n'ont jamais pu me sonder, écrit-il. Seul le frère Côme est venu à bout d'introduire une algalie très menue, avec laquelle il s'est assuré qu'il n'y avait point de pierre ».

(1) E. Foisy. Le rétrécissement congénital de l'urètre. *Thèse de Paris*, 1905.

Toujours est-il qu'à partir du jour unique où il fut cathétérisé « après deux heures de douloureuses tentatives », les troubles urinaires parurent s'amender. Peut-être lui déchira-t-on inconsciemment une valvule? comme le supposa Mercier. On ne sait; d'ailleurs, ce n'était qu'une trêve. L'hiver suivant, ses souffrances redoublaient. Ce fut l'époque de la « garde-robe arménienne ». Peu à peu, cependant, il paraît moins souffrir. Ses incommodités ordinaires le maltraitent moins, et ce n'est que dans certaines circonstances, plus particulièrement pénibles, qu'il geint du rappel de sa dysurie. Il est vrai de dire qu'alors beaucoup de choses nouvelles le tourmentent davantage : sa sciatique, ses rhumatismes, etc. ; et que son état cérébral n'est plus le même.

Il vieillissait de plus en plus. Aux troubles urinaires provoqués par son rétrécissement s'étaient ajoutés ceux d'une hypertrophie prostatique. Le frère Côme n'avait-il pas diagnostiqué « une prostate fort grosse, fort dure... » et lui-même ne s'en rendait-il pas compte par cette remarque si topique « que l'obstacle s'enfonçait toujours plus, dans la vessie. »

Peu à peu, il s'achemine vers la fin, et, le 2 juillet 1778, à l'âge de soixante-six ans, il meurt brusquement d'une hémorragie cérébrale.

Si telle fut la fin de Rousseau, elle nous paraît dans la logique même des choses. Nombre de vieux rétrécis finissent ainsi. N'est-ce point, à vrai dire, pour eux, la meilleure manière de mourir? Urinaire jusqu'au bout, Jean-Jacques fut donc dans la règle. Ce nous est une raison de plus de croire au diagnostic que nous formulions en commençant. Sans doute, le résultat de son autopsie fut négatif. Mais, sans vouloir, à si longue distance, récuser la compétence de M. Casterès, chirurgien à Senlis, qui ouvrit le corps, il est invraisemblable qu'on n'ait trouvé « ni dans les reins, ni dans la vessie, les uretères et l'urètre, non plus que dans les organes et canaux séminaux aucune partie, aucun point qui fût maladif ou contre nature. » Cinquante ans de dysurie aussi marquée, une parésie vésicale aussi accentuée que celle dont souffrit Rousseau, laissent évidemment des traces. Faite sans doute avec l'idée préconçue de trouver quelque pierre ou quelque grave vice de conformation, l'autopsie ne révéla rien, parce qu'on ne trouve habituellement que ce que l'on connaît bien et ce que l'on cherche. Toute l'histoire pathologique de Rousseau proteste contre un protocole nécropsique aussi négatif, et même, en admettant l'idée, si souvent soutenue, d'un rétrécissement spasmodique et d'une psychasthénie urinaire, il nous paraît impossible que son appareil urinaire fut intact.

Est-ce à dire, pour cela, que nous voulions souscrire au diagnostic de névrose spasmodique de l'urètre? Certes non.

Dans le récent travail qu'il vient de publier sur le dernier testament du philosophe de Genève, M. Régis, qui a consacré à Rousseau quelques pages d'une psychiâtrie si vécue, conclut à une « *neurasthénie spasmodique obsédante liée à de l'artério-sclérose arthritique* ».

Que Jean-Jacques fût un neurasthénique quelque peu obsédé, la chose est sûre; nous dirions plus : on le serait à moins. Combien n'en connaissons-nous pas de ces rétrécis, constamment tourmentés par l'angoisse mictionnelle, et dont la neurasthénie se dissipe au jour où l'on a su rendre à leur urètre une perméabilité suffisante!

Que Rousseau ait été un artério-scléreux et précocement sénile, c'est bien probable. Il en offrit pas mal de stigmates. Mais ce furent là *choses acquises*, et l'état de ses voies urinaires a pu conditionner toute sa pathologie. Le génie porte trop souvent en lui-même sa rançon, et il en faut bien peu pour le tarer physiquement.

En présence des accidents urinaires que nous avons contés, l'hypothèse de spasme est inadmissible. L'observation citée plus haut s'élève contre un tel diagnostic. Les névrosés du canal ne sauraient faire cinquante années de rétention et d'incontinence. Leurs malaises ne sont point l'état habituel lentement aggravé dont souffrit Rousseau. Enfin, il n'est pas de spasme que n'aggrave le contact d'une fine bougie!

Or donc comme notre malade n'eut ni traumatisme, ni blennorragie, ni calcul, comme il commença, de bonne heure, à monter son calvaire urinaire, nous croyons amplement justifiée l'étiquette que nous imposions au début à la plus importante de « ses maladies ». Nous disons la plus importante, non point seulement parce que ce fut celle dont il souffrit le plus, et dont il parla le plus souvent; mais encore parce qu'elle fut probablement la cause de toutes les autres.

Jean-Jacques fut, avant tout, un rétréci. D'après la description qu'il en a donnée son rétrécissement devait siéger au niveau de la région bulbo-membraneuse, qui est un des lieux d'élection de ce vice de conformation. Atteint d'une sténose congénitale de l'urètre profond, il a, un demi-siècle durant, souffert de troubles graves de la miction, d'accidents variés d'empoisonnement urinaire..., qui jouèrent le plus grand rôle dans son état psychique.

Ils aggravèrent ce que l'on a appelé sa folie, si tant est qu'ils ne furent, à eux seuls, le motif réel de son hypocondrie.....

Antonin Poncet et André Leriche.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

Le sirop d'Aubergier chez l'adulte et chez l'enfant.

Nous avons déjà reproduit, et nous croyons qu'on ne saurait trop y insister, l'appréciation que M. le Pr Pouchet exposa ainsi dans ses *Leçons de Pharmacodynamie* de 1901 :

« Les expériences faites par un assez grand nombre de cliniciens ont montré que les propriétés sédatives et calmantes du lactucarium étaient réelles et que ces propriétés se manifestaient sans présenter aucun des inconvénients qu'on peut avoir avec l'opium, c'est-à-dire la constipation, la congestion cérébrale, l'inappétence qui signalent l'emploi, au moins prolongé, des préparations opiacées. Sous son influence on observe une diminution de l'excitabilité réflexe des mouvements volontaires et de la sensibilité, sans phase préalable d'excitation, sans que la circulation soit accélérée, ni, par conséquent, qu'il se produise d'engorgement capillaire, sans action fâcheuse sur le tube digestif. »

C'est en somme ce qu'avait dit Bouchardat, en 1873, dans son *Traité de Matière médicale*, mais avec une plus grande précision et avec l'autorité que donne l'ex-

périence d'un demi-siècle, car on se rappelle que le sirop et la Pâte au lactucarium d'Aubergier ont eu leurs formules insérées au Codex français par arrêté ministériel du 10 mars 1854. Mais si ces appréciations s'appliquent au véritable lactucarium, au lactucarium d'Auvergne, extrait du suc laiteux de la laitue géante (*lactuca altissima* de Thuillier) il n'en va pas de même pour ces lactucariums qui n'ont avec lui de commun que le nom.

Fronmuller, qui a vérifié l'action hypnotique du Lactucarium chez l'adulte et chez l'enfant, insiste avec raison sur la nécessité d'une bonne préparation. Avec les produits impurs du commerce, il a dû élever considérablement les doses, sans pouvoir, dans tous les cas, obtenir les effets désirés.

Ainsi les Laboratoires Clin croient-ils devoir mettre en garde le malade et le médecin en rappelant que le lactucarium d'Aubergier s'emploie surtout sous forme de sirop préparé avec l'extrait alcoolique et dosé à 0 gr. 10 de principe actif par cuillerée à soupe, et en ajoutant : « Cette préparation, connue universellement sous le nom de sirop d'Aubergier ou lactucarium, doit être exigée d'une authenticité absolue. En effet, nous pouvons affirmer que, seuls producteurs du véritable lactucarium, nous sommes seuls capables de fournir une préparation réellement active et inoffensive. Les lactucariums commerciaux ne sont que de vulgaires extraits aqueux de feuilles et tiges de laitues dont l'origine botanique est douteuse et ils ne présentent ni composition constante ni propriétés thérapeutiques. Les préparations dans lesquelles ils entrent sont inactives ou dangereuses si on a tenté de substituer au lactucarium un hypnotique qui peut un instant faire illusion. »

En effet, on ne saurait trop le répéter, dans le sirop d'Aubergier le lactucarium agit d'une façon particulièrement efficace et constante sans l'adjonction d'aucun autre hypnotique ou calmant, c'est ce qui explique le rôle considérable qu'il est arrivé à jouer dans la médecine infantile (1), surtout en ce qui concerne les affections des organes respiratoires : rhumes, bronchites légères, toux convulsives, coqueluches.

L'emploi du sirop d'Aubergier s'est étendu aux adultes (2), mais peu de temps après son apparition dans la thérapeutique, on avait songé à l'utiliser dans les cas les plus divers. Dès 1867, a été publiée une une série de seize observations recueillies, à l'Hôtel-Dieu, dans le service du Dr Caron, qui ont été ensuite ainsi résumées :

« En effet, *sur seize observations* rapportées, dans « deux seulement le Lactucarium s'est montré absolu- « ment sans action ; dans les quatorze autres son action « a été plus ou moins marquée, mais toujours sensible, « même sur des malades accoutumés à l'usage de « l'opium : ainsi il a déterminé le sommeil d'une ma- « nière durable chez une femme atteinte d'un cancer « et qui avait pris précédemment des pilules d'extrait « d'opium (obs. XV) ; lorsque le Lactucarium, après « avoir longtemps produit un effet utile, est devenu « impuissant, le malade étant sur le point de succom- « ber, l'opium ne réussit pas moins (obs. XIV) ; des « malades, qui avaient éprouvé un soulagement mar- « qué sous l'influence du Lactucarium, n'en avaient « éprouvé aucun sous l'influence de l'opium, à tel « point que le Lactucarium était redemandé avec ins- « tance (obs. XIII) ; dans les convalescences de fièvre « typhoïde rendues plus pénibles par la privation de « sommeil, le sommeil est si bien revenu sous l'in- « fluence du Lactucarium qu'une des malades a dit « avoir mieux dormi dès le premier jour qu'elle n'avait « fait bien avant sa maladie (obs. VII et XI) ; enfin ce « médicament agit sans nausées, sans céphalalgie, sans « rêves, sans la moindre pesanteur de tête ; il laisse, « en un mot, après lui, si peu de traces de son action « que les malades disent non seulement qu'ils ont bien « dormi, mais encore qu'ils ne sont pas aussi engour- « dis que lorsqu'ils ont pris des pilules d'opium « (obs. IV). »

(1) Chez les enfants la dose quotidienne de sirop d'Aubergier est de 2 à 4 cuillerées à dessert.

(2) Chez les adultes, la dose quotidienne est de 3 à 6 cuillerées à soupe.

UN PORTRAIT DE GRANCHER

(*Suite*)

Dans le monde, Grancher parlait peu : c'était plutôt un silencieux, mais, dès qu'il prenait la parole, il savait, par la précision, la justesse de ses observations, par sa voix enveloppante, fixer immédiatement l'attention et la retenir.

A l'amphithéâtre, il était un professeur remarquable, possédant un rare talent d'exposition, sachant mettre au point les questions les plus ardues, c'était — qu'on me passe l'expression — un merveilleux clarificateur.

Dédaigneux des phrases pompeuses et des vaines sonorités, il parlait simplement, facilement, d'une voix bien timbrée, parfois caressante, qui portait loin, quoi qu'elle ne fût pas très forte. Il disait toujours le mot juste : quelquefois il hésitait légèrement dans le choix de l'expression, et cela ajoutait peut-être un charme de plus à son débit. Pendant qu'il parlait, ses yeux étaient souvent baissés et, de temps en temps, sa main droite esquissait un geste de dedans en dehors, les doigts allongés — geste d'expansion — comme s'il eût voulu semer sa penser sur l'auditoire.

Il n'était pas moins doué comme clinicien, et savait examiner, analyser son malade avec autant de méthode que de sagacité.

Mais où il était véritablement incomparable, c'était dans l'examen de l'appareil respiratoire : pour la palpation, la percussion, l'auscultation il procédait avec une méthode, un affinement de tous les sens qui devenait, une véritable maîtrise. Il était, d'ailleurs, admirablement servi par une oreille des plus délicates, des doigts longs et souples qui lui rendaient facile l'exploration thoracique. C'est ce qui lui a permis de noter et de fixer les nuances du diagnostic si

important et si difficile de la tuberculose pulmonaire à son début. Grancher n'était pas seulement un clinicien de toute première valeur, ce n'était pas seulement un professeur admirable, c'était encore un homme de laboratoire.

Au début de ses études médicales, les recherches microscopiques venaient d'être appliquées aux altérations des tissus et apportaient au clinicien des renseignements du plus haut intérêt ; Grancher s'y adonna et devint bientôt un histologiste apprécié, si bien que Tillaux, alors directeur de l'amphithéâtre d'anatomie de Clamart l'y appela et créa pour lui, en 1869, un laboratoire d'anatomie normale et pathologique où, pendant près de dix ans (6 février 1869-1er décembre 1878), Grancher fit, avec grand succès, l'éducation histologique des étudiants laborieux.

Lorsque Pasteur vint rénover la face du monde médical, en nous donnant l'application du pourquoi et du comment des maladies, Grancher, au lieu de douter, de nier, comme tant d'autres, se fit écolier et alla au célèbre laboratoire de la rue d'Ulm travailler et constater la réalité des idées pastoriennes : il fut, avec Straus, le premier médecin français qui s'occupât de bactériologie.

Et ce fut à Vulpian et à Grancher que Pasteur, encore hésitant, demanda conseil, lorsqu'il s'agit d'appliquer à l'homme les vaccinations antirabiques dont la technique avait été minutieusement réglée par Roux. Ce fut avec Grancher que Pasteur fit, le 6 juillet 1885, sa première inoculation humaine sur le petit Joseph Meister, venu d'Alsace cruellement mordu par un chien enragé. L'enfant guérit, et ce premier succès fut le point de départ de la vulgarisation de ce merveilleux traitement antirabique qui sauve, tous les ans, tant de milliers d'existences de la plus affreuse maladie.

Mais — ainsi qu'il advient d'ordinaire à toute tentative de progrès humain — ce traitement ne tarda pas à être violemment attaqué et, en janvier 1887, Peter, à l'Académie de médecine, déclarait les médications antirabiques, non seulement inefficaces mais encore dangereuses. En vain Roux lui avait-il demandé de venir, avant de faire acte d'accusateur public, assister aux expériences et se faire une conviction *de visu*. Peter s'y refusa et accusa avec passion, en théoricien, une méthode dont il aurait dû parler en observateur renseigné.

Grancher fut, dans cette discussion mémorable, le porte-parole de Pasteur, alors malade et absent de Paris ; il montra l'inanité des objections de Peter, il prouva, statistiques en mains, que la mortalité des inoculés restait au-dessous de 1 o/o, tandis que les relevés de la Préfecture donnaient une mortalité d'au moins 14 o/o pour les mordus non traités et 82 o/o lorsque la morsure a été faite au visage, et il termina en disant : « Les médecins qui ont été appelés par M. Pasteur à l'aider dans son œuvre n'ont pas hésité à subir l'inoculation antirabique pour se mettre à l'abri des dangers d'une inoculation par piqûre des virus qu'ils manient chaque jour. Peut-on leur demander une meilleure preuve de foi et de bonne foi ? »

Peu après ces débats à l'Académie de médecine, Grancher fondait (mars 1887), à l'intention de défendre les doctrines pastoriennes, le *Bulletin médical*, un des journaux médicaux les plus estimés et dont le rédacteur en chef est l'ancien et dévoué secrétaire de notre Association, le Dr Janicot.

Vous le voyez, Grancher ne se contentait pas des positions acquises ; son esprit curieux, avide de science, était toujours en éveil, en quête de progrès nouveaux et y participait pour sa bonne part.

Au point de vue de la littérature médicale, on peut dire que Grancher écrivait peu, mais tout ce qu'il a écrit restera.

Sa thèse de doctorat fit époque : à ce moment (1873) l'école allemande prétendait qu'il y avait deux sortes de phtisies pulmonaires, l'une qui était tuberculeuse, l'autre qui ne l'était pas ; Niemeyer avait même écrit une phrase sensationnelle à ce propos : « Ce qu'il peut arriver de plus malheureux à un phtisique, disait-il, c'est de devenir tuberculeux ». Grancher, microscope en mains et dans ce style précis qui lui était propre, prouva le mal fondé de la doctrine allemande et rétablit définitivement l'*unicité de le tuberculose*.

Il étudia ensuite les modifications que subit le poumon au-dessus d'un épanchement pleural et les signes qui permettent, dans ce cas particulier, d'y déceler la tuberculose, puis il s'attacha au diagnostic de certains états pulmonaires qui simulent à s'y méprendre un épanchement liquide de la plèvre. Avant lui il arrivait parfois qu'un médecin ponctionnait le thorax d'un malade, s'attendant, tant les signes semblaient nets, à retirer un litre de liquide, l'annonçant d'avance : il ne sortait que quelques gouttes de sang. Grancher s'appliqua à l'étude de ces cas déconcertants et donna le moyen de les reconnaître ; il baptisa la nouvelle affection du nom de *splénopneumonie*, mais il l'avait si bien étudiée, il en avait fait tellement sa chose que lorsqu'un de ses élèves proposa, en 1892, de l'appeler *maladie de Grancher*, le public médical souscrivit immédiatement à cette nouvelle désignation, juste hommage rendu au mérite du Maître.

Mais le plus beau fleuron de la couronne scientifique de Grancher sera certainement d'avoir donné le moyen de dépister la tuberculose pulmonaire à sa période de germination, d'avoir établi, de par la clinique et l'anatomie pathologique, que la tuberculose pulmonaire est curable, que c'est même une maladie qui guérit facilement, à la condition qu'elle soit combattue de bonne heure et que le traitement en soit convenablement dirigé.

Avant lui, on ne savait reconnaître la tuberculose que lorsqu'elle était déjà très avancée — trop avancée pour que le traitement put donner des résultats satisfaisants : Grancher créa une méthode d'investigation délicate, mais précise, permettant de déceler la redoutable maladie couvant dans le poumon à peine envahi.

Le mal découvert, que doit faire le médecin ? Presque tous répondaient : se taire, ne pas émotionner le malade par l'annonce de la cruelle réalité ; Grancher déclara : « le silence est coupable, le silence est criminel ; pendant qu'on se tait le malade se néglige et la maladie gagne du terrain. Quand on se trouve en présence d'un cas de tuberculose au début, *il faut le dire*, il faut — à part des cas tout à fait exceptionnels — en prévenir le malade lui-même. C'est seulement lorsqu'il est averti que le tuberculeux se soigne bien. C'est seulement lorsqu'il se soigne bien qu'il guérit, et cela en général dans le laps de deux ans. »

Ces règles, au point de vue du diagnostic précoce, au point de vue de la conduite à tenir par le médecin, vis-à-vis de son client, sont entrées aujourd'hui dans la pratique courante ; il faut avoir vécu la période de propagande pour

savoir combien Grancher et ses élèves eurent de peine à les faire admettre et combien ils rencontrèrent d'opposition, de dédain, d'ironie, voire même d'injures auprès des médecins et des familles, dans cette lutte pour le progrès et la guérison des tuberculeux.

Professeur à l'hôpital des Enfants-Malades, Grancher y fit montre, une fois de plus, de son esprit lucide et organisateur. Dès son arrivée, il fut frappé et désolé de la quantité des décès par contagion intérieure. Il chercha le pourquoi de ces contagions et, par des enquêtes minutieuses, longtemps et patiemment poursuivies, il prouva que ces contagions ne sont pas dues au transfert des germes par l'air, mais par le contact direct ou plus souvent indirect avec un malade contagionnant. Comment y remédier? En instituant une antisepsie médicale aussi rigoureuse qu'elle est indispensable, et il fut le promoteur de ces mesures sévères qui ont si heureusement amélioré la statistique de mortalité dans les hôpitaux d'enfants et dont les principales sont l'obligation, pour les médecins, les élèves, les surveillantes, les infirmières, de changer de blouse et de se laver les mains avec un antiseptique après s'être approché d'un contagieux ou d'un douteux; la nécessité d'isoler les malades par des box ou des entourages métalliques; l'obligation de désinfecter les couverts des contagieux, etc...

Les bienfaits qu'il a rendus de ce chef aux enfants sont inappréciables, et incalculable est le nombre des petites existences qu'il a sauvées par ces simples mesures, qui nous paraissent aujourd'hui toutes naturelles et qui n'existaient pas avant lui.

Comme professeur il faisait deux leçons par semaine : une d'examen et de discussion du malade le mardi; une leçon didactique le samedi. C'est à sa leçon du mardi qu'il mettait en relief ses brillantes qualités de clinicien et d'investigateur; il était parfois dur à l'égard des élèves, quand ils ne lui semblaient pas doués pour la médecine, ou qu'ils répondaient mal, mais son ironie un peu cruelle n'était souvent que le résultat des souffrances qu'il éprouvait. Ceux qui vivaient dans son intimité savaient qu'il passait presque toutes ses nuits sans sommeil, tenaillé par des douleurs abdominales continuelles, et ils étaient péniblement émus de le voir le lendemain matin, encore souffrant, venir dans son service, examiner les malades, interroger les élèves. De temps en temps une pâleur un peu plus accusée, une légère crispation des lèvres indiquaient aux initiés une recrudescence de douleur, mais le ton restait le même, l'interrogatoire se continuait sans que l'assistance se doutât que cette leçon de clinique était aussi une leçon de stoïcisme.

Sa leçon du samedi portait sur des cas difficiles et le sujet en était choisi, en général, quinze jours d'avance; il chargeait ses chefs de clinique de lui réunir les observations qu'il exigeait extrêmement détaillées et les renseignements bibliographiques qu'il voulait très complets. Cette préparation demandait une somme de travail souvent considérable, mais, certes, nul travail ne fut plus profitable à ceux qui en furent chargés.

Parfois il disait : « Préparez la leçon comme si vous deviez la faire vous-même », et le jour venu on était tout surpris de voir, au lieu du mémoire très étudié que l'on avait remis, surgir une clinique tout autre, bien mieux équilibrée, mieux ordonnée, bien plus vivante. Et ces leçons se trouvaient être, pour les collaborateurs, à la fois un merveilleux entraînement et une éducation parfaite du véritable sens critique, si rare chez la plupart des hommes.

Après la leçon Grancher montait à son laboratoire, où il s'était organisé une manière de bibliothèque qui lui servait de pièce de réception et là, entouré de ses élèves, de ses amis, de ses admirateurs, il s'allongeait dans un rocking-chair, son siège de prédilection, et, tout en fumant négligemment une cigarette, il causait, s'animait, demandait l'avis de chacun sur un point donné, un sujet discuté, provoquait les réflexions, les remarques, les critiques et — si ses souffrances habituelles lui laissaient quelque répit — se montrait sous un jour nouveau, causeur affable et même enjoué. Mais jamais où que ce fut, on ne l'entendit émettre une idée inférieure ou prononcer une parole triviale, ni conseiller une action qui ne fût pas absolument correcte; sa cérébralité fut toujours haute et noble, avec un fond de philosophie un peu fataliste et beaucoup d'indulgence pour les défaillances d'autrui.

Queyrat.

(A suivre.)

Notes de bibliographie

—

Ferdinand Brunetière, par George Fonsegrive, agrégé de l'Université. Un vol. in-16. (1 fr.) (Bloud).

Cet opuscule, dû à la plume d'un des maîtres de la pensée catholique contemporaine, contient l'exposé systématique des idées et des théories émises par le regretté F. Brunetière. Il complétera fort heureusement le petit volume plus spécialement biographique que M. Victor Giraud a consacré à l'orateur, à l'écrivain, au penseur religieux, à l'homme... Une première partie nous fait assister à la genèse historique de ses grandes théories, l'auteur nous retrace les évolutions successives de la pensée de Brunetière, il a soin de montrer en même temps l'unité vivante et profonde de cette âme de penseur, « qui toute sa vie se laissa faire par la vérité !... » Dans les divers domaines où il développa son activité, Brunetière resta fidèle aux principes essentiels que son infatigable travail lui avait fournis. Critique, sociologue, philosophe, apologiste, il ne recherche jamais la pure spéculation; ce qu'il veut, c'est un accroissement de la vie morale et religieuse de ses lecteurs. Nul mieux que M. Fonsegrive n'était qualifié pour nous présenter la synthèse tant demandée de cette pensée universelle dispersée dans tant d'ouvrages d'un caractère si différent.

Traité de Sociologie d'après les principes de la théologie catholique I. Régime de la propriété, par L. Garriguet, Supérieur du Grand Séminaire d'Avignon. — 1 vol. in-16 de la collection *Etudes de morale et de Sociologie* (Bloud).

Quelque extraordinaire que cela puisse paraître à quiconque réfléchit un peu, relativement nombreux sont, même parmi les catholiques — lorsqu'ils appartiennent à l'école libérale, — ceux qui soutiennent que les problèmes écono-

miques et sociaux ont un caractère absolument amoral et relèvent *uniquement* de la science ; que, pour les étudier et les résoudre, on n'a à se préoccuper ni des données religieuses ni des principes moraux, qu'on peut donc, en les abordant, déposer toute préoccupation théologique et les traiter avec une absolue indépendance d'esprit.

C'est là incontestablement une erreur. L'objet de la théologie morale s'étend à tout ce qui concerne la régulière conduite de la vie, l'observation des lois divines et humaines, le respect de ce qui est droit, juste, honnête et bon ; dans ces conditions, est-il sérieux de dire qu'elle n'a rien à voir dans les problèmes sociaux et que ceux-ci relèvent uniquement de la science ?

L'Eglise a un admirable corps de doctrine sociale. C'est cette doctrine si élevée, si supérieure à toutes les autres conceptions que l'on essaie de mettre en lumière dans ce nouveau Traité de Sociologie.

Les problèmes sociaux qui s'agitent autour de nous peuvent se ramener tous à une des deux grandes questions suivantes : la question de la *Propriété* et la question du *Travail*. D'où la division de cet ouvrage en deux parties. La première, que nous présentons aujourd'hui au public, constitue un traité complet de la Propriété.

Nous ne saurions trop attirer l'attention de nos lecteurs sur cette publication, en un moment où l'Episcopat français, les Directeurs de Séminaires et tous ceux qui ont souci de l'avenir du catholicisme dans notre pays, réclament si vivement une initiation sérieuse du clergé et des catholiques instruits à l'étude des problèmes sociaux.

Les Nouvelles publications médicales

Chez Jules Rousset

Formulaire synthétique de médecine par le Dr L. Pron, d'Alger. 1 vol. in-18 jésus, 602 pages (6 fr.).

Ce formulaire, qui constitue une innovation dans la littérature médicale et qui ne fait double emploi avec aucun autre, se recommande à l'attention de tous par son côté pratique.

Au lieu de se composer d'une série de formules dérivées d'un médicament et toujours applicables au même cas, il indique au contraire, étant donnée une indication thérapeutique à remplir, les divers médicaments que peuvent être employés et ceux qu'il faut mettre en usage dans tel cas et éviter dans tel autre cas. Le médecin est ainsi fixé de suite et n'a pas à se demander si le produit qu'il ordonne n'a pas à côté du rôle auquel il le destine, un inconvénient pour un autre organe.

C'est là un renseignement d'importance capitale et qu'on ne trouve nulle part ailleurs.

Les formules sont nombreuses et fournissent toutes les indications qu'on peut demander, relativement à la posologie adulte ou infantile, aux modes d'emploi, etc... De plus, le volume contient une table des préparations composées, un exposé symptomatologique complet des empoisonnements et de leur traitement, des tableaux de posologie et des diverses incompatibilités — sans oublier tout ce qui concerne les eaux minérales, la sérothérapie, les stations climatériques, les sanatoria, etc..., dont la plupart n'existent pas dans les autres formulaires.

Mais l'ouvrage du Dr Pron n'est pas seulement un formulaire, c'est en même temps un précis de thérapeutique médicale, où toutes les affections sont passées en revue d'une façon non esquissée, mais détaillée et complète.

De la sorte, l'ouvrage constitue un livre de chevet indispensable aux praticiens qui veulent trouver réunis dans le même volume un formulaire et une thérapeutique clinique.

La Radio-Activité de la Matière, par M. Emm. Pozzi-Escot. 1 volume in-18, 108 pages (1 fr. 50).

La découverte du radium et de certains autres corps radio-actifs a modifié considérablement nos connaissances sur les propriétés de la matière brute. Quoique de date récente, cette nouvelle branche de la science, qui se rattache à la fois au domaine de la chimie pure la plus élevée et à celui de la physique moléculaire la plus abstraite, a déjà été l'objet de nombreuses recherches et de publications volumineuses.

L'auteur a essayé de synthétiser ces nombreux travaux et de présenter quelques vues générales sur les théories qui relient entre eux les phénomènes de radio-activité de la matière. Après un aperçu général du sujet, il étudie les éléments radio-actifs, les méthodes de recherche et de mesure, les radiations elles-mêmes, le phénomène de l'émanation, la radio-activité enduite, l'évolution des corps radio-actifs. et l'énergie mise en jeu dans les phénomènes radio-actifs Ces phénomènes ne sont autre chose qu'une manifestation de l'énergie qui aboutit finalement à la désintégration moléculaire de la matière. Cette théorie, qui s'écarte un peu des hypothèses plus ou moins fantastiques qui avaient d'abord été mises en avant, est la seule soutenable, et la seule qui permet de relier entre eux les faits observés.

En somme, petit livre très substantiel et d'un vif intérêt.

Une Société de Pathologie exotique

Nous recevons la lettre suivante :

Mon cher Confrère,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans une réunion tenue à l'Institut Pasteur, le 15 novembre 1907, sous la présidence de M. le docteur Roux, la création d'une Société de Pathologie exotique a été décidée.

La nouvelle Société a pour but l'étude des maladies exotiques de l'homme et des animaux, celle de l'hygiène coloniale, de l'hygiène navale et des mesures sanitaires destinées à empêcher l'extension des épidémies et des épizooties d'origine exotique. Les médecins, pharmaciens, vétérinaires et naturalistes de nos colonies et de l'étranger pourront apporter à la Société leurs travaux, envoyer les documents ou échantillons (anatomie pathologique, préparations histologiques, parasites, insectes ou autres animaux susceptibles de propager des maladies) ; de son côté, la Société s'efforcera de leur procurer tous les renseignements qui leur seront nécessaires. Elle se mettra, en outre, en rapport avec les Sociétés de Pathologie exotique ou de Médecine tropicale de l'étranger pour l'étude des mesures d'hygiène et de prophylaxie d'un intérêt général.

Elle se compose :

1° De 40 membres titulaires qui deviennent titulaires honoraires après 9 ans d'exercice. Ces derniers sont en nombre illimité ;

2° De 20 membres honoraires ;

3° De 40 membres associés dont 20 français et 20 étrangers ;

4° De 150 membres correspondants, dont 100 français et 50 étrangers.

Les membres titulaires, titulaires honoraires et associés français paient une cotisation annuelle de 20 francs et un droit de diplôme de 10 francs.

Les membres correspondants français paient une cotisation annuelle de 15 francs et un droit de diplôme de 10 francs.

Les titulaires, associés et correspondants peuvent se libérer des cotisations annuelles en versant une fois pour toutes la somme de 200 francs. Pour les titulaires honoraires la somme à verser est de 100 francs. De ces sommes ne sont pas déduits les versements antérieurs.

Les membres de la Société sont choisis à l'élection parmi les personnes ayant fait acte de candidature et envoyé un exposé de leurs titres. Une commission dresse une liste de présentation avant élection.

Les titres peuvent être adressés dès maintenant au Président de la Société de Pathologie exotique, à l'Institut Pasteur, rue Dutot, 25, Paris.

Le Bureau provisoire est composé comme il suit :

Président :

M. Laveran, Membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine.

Vice-Présidents :

MM. Chantemesse, Professeur d'hygiène à la Faculté de Médecine, Membre de l'Académie de Médecine, Conseiller technique sanitaire au Ministère de l'Intérieur ;

Kermorgant, Inspecteur général du Service de Santé des colonies, Membre de l'Académie de Médecine.

Secrétaires généraux :

MM. Marchoux, Mesnil, } Chefs de laboratoire à l'Institut Pasteur.

Trésorier-Archiviste :

M. Yvon, Membre de l'Académie de Médecine.

Secrétaires des séances :

MM. Dujardin-Beaumetz, Chef de laboratoire à l'Institut Pasteur ;

Dopter, Professeur agrégé au Val-de-Grâce.

La Société de Pathologie exotique tiendra chaque mois, à l'Institut Pasteur, une séance publique qui a été fixée au 2e mercredi du mois, à 5 heures. Le compte rendu des séances sera publié dans un Bulletin spécial qui sera envoyé aux membres titulaires, titulaires honoraires, honoraires, associés et correspondants français. Les membres étrangers qui ne paient pas de cotisation ne recevront le Bulletin que par abonnement.

La première séance de la Société aura lieu, par exception, le mercredi 22 janvier, à 4 h. 1/2, dans le grand amphithéâtre de l'Institut Pasteur.

Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

A. Laveran.

4 janvier 1908.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

—

Excursions à Jersey et à Guernesey

Billets directs au départ de Paris délivrés toute l'année

—

1° — Excursion à Jersey

Billets directs sur **Jersey** (St-Hélier) par **Granville** ou **Saint-Malo** comprenant la traversée de France à Jersey (St-Hélier) par les steamers du London and South-Western Railway.

De Paris à Jersey (St-Hélier) et vice-versa

Billets valables par Granville (billets simples valables sept jours) : 1re cl., 46 fr. 70 ; 2e cl., 32 fr. 70 ; 3e cl., 22 fr. 15. — (Billets d'aller et retour valables *un* mois) : 1re cl., 63 fr. 15 ; 2e cl., 44 fr. 25 ; 3e cl. 29 fr. 85.

Billets valables par Granville et St-Malo, permettant d'effectuer l'excursion du Mont Saint-Michel comprise dans le prix du billet. (Billets d'aller et retour valables *un* mois) : 1re cl., 74 fr. 85 ; 2e cl., 50 fr. 05 ; 3e cl. 37 fr. 30.

(Itinéraire : Paris, Granville, Jersey, St-Malo, Pontorson, Mont Saint-Michel, Paris ou inversement).

2° Excursion à Guernesey

Billets directs sur **Guernesey** par **Granville**, **Saint-Malo** ou **Cherbourg**, comprenant la traversée de France à Guernesey.

De Paris à Guernesey et vice versa.

Billets valables par Granville (billets simples valables sept jours) : 1re cl., 51 fr. 75 ; 2e cl., 34 fr. 90 ; 3e cl., 26 fr. 15. — (billets d'Aller et retour valables *un* mois) : 1re cl., 70 fr. 40 ; 2e cl., 47 fr. 25 ; 3e cl., 36 fr.

Billets valables par Granville et St-Malo, permettant d'effectuer l'excursion du Mont St-Michel comprise dans le prix du billet (Billets d'aller et retour valables *un* mois) : 1re cl., 84 fr. 35 ; 2e cl., 56 fr. 40 ; 3e cl., 43 fr. 70.

(Itinéraire : Paris, Granville, Jersey, Guernesey, Saint-Malo, Pontorson, Mont St-Michel, Paris ou inversement).

Billets valables par Cherbourg et Aurigny (billets d'aller et retour valables *un* mois) : 1re cl., 81 fr. 10 ; 2e cl., 57 fr. 40 3e cl., 41 fr. 75.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7.

Travaux et Critique

La rage et son traitement à Dieppe par les bains de mer [a].

La Harpe, dites-vous, m'a fait une morsure
Et le roquet s'en vante à découvert.
Madame, en êtes-vous bien sûre,
Car, pardieu, j'irais à la mer?
(LINGUET. — 1771).

L'usage de traiter la rage par les bains de mer est très ancien. S'il faut en croire la légende, le poète Euripide, mordu par des chiens enragés, fut plongé dans la mer par des prêtres égyptiens.

Dans le *Journal* de Pierre de l'Estoile, on lit cette anecdote : « Un page de M. de Nevers, fils unique d'une maison de gentilhomme, aiant esté mordu d'un chien enragé au mesme temps que le curé d'Issy, et par le mesme chien, ainsi qu'on disoit, au lieu de prendre le chemin de la mer, qu'on tient estre le souverain remède, aiant pris celui de Saint-Hubert, et y aiant fait sa neufvaine, devinst enragé, et mourust enragé à Pontoise, le samedi 26 de ce mois (aoust, 1606). Estant saisi de la rage, comme on estoit sur les termes de lui donner un coup d'arquebuse dans la teste, il mourut paisiblement avec bonne connaissance de Dieu et repentance de ses fautes. » (*Registre-journal de Henri IV*, Collection Michaud et Poujoulat, 2e sér., t. I, p. 2).

Le contemporain de Pierre de l'Estoile, Ambroise Paré, n'accorde que peu de crédit à cette thérapeutique (1) ; elle n'en a pas moins conservé des partisans jusqu'à l'époque actuelle, tel, en 1864, un certain docteur Thémines, qui conseille aux malades de mâcher longuement des feuilles de noyer avant de se mettre à l'eau (2).

Au XVIIIe siècle la foi robuste du docteur Thémines manque à beaucoup de praticiens, et bien des observations semblent devoir leur donner raison.

Chambon, dans son *Traité des métaux*, cite en 1714 la malheureuse aventure de M. Bertoly, Prévôt des marchands de Lyon (3). Une chronique parisienne de 1733 renferme l'histoire d' « un grand seigneur en Angleterre qui vient de mourir de la rage, quoiqu'il ait été baigné dans la mer ; cela prouve qu'il n'y a point de remède pour l'imagination, et que l'on guérit moins par la mer que par la prévention où l'on est qu'elle guérit » (4). Desault, auteur d'une dissertation sur la rage, rapporte aussi plusieurs cas d'insuccès ; son oncle et un de ses condisciples moururent misérablement des morsures d'un chien enragé, bien qu'ils aient été plongés dans la mer (5). Le frère Du Choisel, de la Compagnie de Jésus, apothicaire de la mission de Pondichéry, fut témoin aux Indes de l'échec de ce traitement (6). M. Darlue, docteur en médecine à Caillan, n'a pas été plus heureux en Provence (7). Bouteille, en 1783, raconte l'histoire d'un matelot qui, ayant fait naufrage après avoir été mordu par un chien, se sauva à la nage, et n'en fut pas moins attaqué de l'hydrophobie, dont il mourut (8). A la même date, Bonel de La Brageresse (de Mende), déplore le sort d'une fille enragée qui « fut malheureusement sollicitée par les femmelettes de l'endroit, d'aller à la mer pour y prendre les bains, qu'elles lui avaient persuadé être le meilleur remède contre la Rage; elle leur obéit, et partit pour le port de Cette en Languedoc, où elle prit pendant neuf jours les bains de la Méditerranée » après quoi elle passa de vie à trépas (9).

Malgré des résultats aussi peu encourageants, la thérapeutique de la rage par les bains de mer a longtemps apparteuu à la pratique courante.

Le 8 juin 1680, Rabutin écrit à la marquise de Montjeu : « La comtesse de Guiche et deux de ses demoiselles ont été mordues par des chiens enragés, et sont allées à la mer pour cela. » Dangeau consigne dans son *Journal* le 6 janvier 1702 que « M. le duc de Vendôme prit congé du roi pour s'en aller à la mer, ayant été léché d'un chien enragé » ; le *Journal d'un bourgeois de Caen* rapporte que le gouverneur de la ville, M. de Coigny, fut jeté à la mer pour avoir été mordu le 7 août 1715, et les *Mémoires* du duc de Luynes nous apprennent qu'en 1752 un voyage de M. de Bouillon et de sa fille avait le même mobile (10).

(a) Etude communiquée *à la Société française d'Histoire de la Médecine.*

(1) Paré (Ambroise), *Œuvres complètes*. Ed. Malgaigne, t. III, p. 311.

(2) *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. XVIII, 1885, col. 367.

(3) Chambon, *Traité des métaux*. Paris, 1714, in-12, p. 429.

(4) *Journal de la Cour et de Paris. 1732-33.* (*Revue Rétrospective*, 2e sér., t. V. Paris, 1836, in-8o, p. 37).

(5) Desault (P.). *Dissertation sur les maladies vénériennes... avec deux dissertations, l'une sur la rage...* Bordeaux, 1733, in-12, pp. 287-88.

(6) Du Choisel, *Observatious sur la rage* (*Rec. pér. d'obs. de méd.*, t. V, Paris, 1756, pp. 184-201).

(7) Darlue, *Lettre sur la rage* (Même recueil, t. IV, Paris, 1756, pp. 258-280).

(8) Bouteille, *Mémoire sur la rage* (*Hist. et mém. de la Soc. roy. de méd.*, 1783, Part II, p. 181).

(9) Bonel de La Brageresse (Même recueil. 1783. Part. II, p. 275).

(10) *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. XVIII, 1885, col. 365-368.

Les grands seigneurs n'étaient pas les seuls à user de ce traitement ; ainsi les archives municipales d'Angers contiennent un compte du XVIII^e siècle relatif à une « aumône à treize pauvres, mordus et égratignés par un chat, pour leur aider à aller se faire baigner dans la mer pour prévenir la rage » (11).

C'est qu'à côté des médecins qui proscrivent cette médication il en est d'autres qui ne manquent pas d'arguments pour en expliquer les bienfaisants effets.

Les uns, à l'exemple de Celse qui faisait jeter les patients à l'improviste dans une piscine, recommandent aussi volontiers les bains de rivière que les bains de mer, l'essentiel étant pour eux que les malades « puissent boire malgré eux, et qu'ainsi on les délivre tout à la fois, et des tourments de la soif et de la terreur de l'eau ». Pour Hunauld (1714), la révolution profonde de la médication perturbante est la cause du succès des bains de mer ; on guérirait tout aussi bien le malade, en l'attachant tout nu à un poteau, et en lui jetant une cinquantaine de seaux d'eau « toute la vertu consistant dans l'extrême renversement de l'ordre vicié du sang et des esprits » (12).

D'après Maret (1769), l'action des bains de mer contre la rage serait celle de tout antispasmodique irritant (13). Boerhaave affirme que la vertu de l'eau de mer tient à ce qu'elle neutralise le virus rabique qui est acide. En d'autres termes, elle agirait surtout par le sel qu'elle contient ; aussi certains médecins remplacent-ils les bains de mer par des lotions d'eau salée, par l'application sur la plaie d'un hareng, comme c'est la coutume en Hollande, ou d'un hippocampe, comme le conseillaient les anciens. En 1699, Morin rapporte à l'Académie royale des sciences le cas d'une jeune fille hydrophobe, qui fut guérie à l'Hôtel-Dieu « par des bains d'eau de rivière plus froide que chaude où l'on avoit fait dissoudre un boisseau de sel », et les lotions d'eau salée sont encore recommandées dans l'édition de 1868 d'un petit livre de médecine populaire : *La médecine et la chirurgie des pauvres.*

Le célèbre Gorcy, professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Metz, un des rares auteurs du XIX^e siècle qui consente encore à discuter la valeur du traitement marin de l'hydrophobie, pense également que le bain de mer agit à la manière d'une lotion d'eau salée.

« S'il est pourtant arrivé qu'il [le bain de mer] ait guéri, ce n'est qu'en lavant et en nettoyant, au moyen de l'eau chargée de sel marin, la plaie au point d'en enlever entièrement le venin, ce qui exige que l'emploi de ce remède ait lieu immédiatement ou peu de temps après que la blessure a été reçue. Cette dernière manière d'agir expliquerait pourquoi les peuples qui habitent les bords de la mer lui ont conservé plus de confiance que ceux qui en sont à quelque distance... Il est donc plus raisonnable d'attribuer les bons effets que peuvent avoir produits les bains, l'immersion et la submersion, à l'action physique de l'eau sur la plaie, plutôt qu'à l'impression sur le moral qu'ils peuvent causer aux malades, et encore moins à la compression que l'eau exerce sur la surface du corps et des vaisseaux comme c'est le sentiment de Th. Short. Aussi ceux qui recommandent avec le plus d'instance le bain de mer, veulent qu'il soit pris immédiatement après la morsure ou le plus tôt possible : sans quoi, disent-ils, ils ne répondent pas de son efficacité » (14).

Tel n'est pas l'avis de Baudot, auteur d'un mémoire inséré avec ceux de Bouteille et de Bonel de La Bragesse dans le recueil publié par les soins de la Société royale de médecine ; d'après ce travail, l'efficacité, d'ailleurs douteuse, des bains de mer serait due à des causes plus complexes :

« Il n'est pas impossible que l'état de syncope, dans lequel sont les personnes qu'on retire de l'eau où elles ont été plongées, produise des effets favorables à l'expulsion du venin : en les retirant de l'eau on les essuie avec des linges chauds, on les met dans un lit chauffé et bien couvert, on les ranime par quelque spiritueux, par quelque cordial ; les forces se développent, quelquefois une fièvre salutaire survient, et ordinairement une sueur abondante se déclare ; or il est prouvé combien la sueur peut influer sur la guérison de cette maladie. »

Quant à Andry (1780), il explique par l'auto-suggestion les rares cas de guérison qu'on compte à l'actif de la thérapeutique balnéaire : « L'espoir et la tranquilité d'âme sont vraisemblablement la cause de tant de guérisons apparentes de rage, soit par les bains de mer, soit par des remèdes secrets et tous autres, sans exception » (15).

C'est en Angleterre que cette bizarre thérapeutique a joui de la plus grande faveur ; au XVII^e siècle Thomas Burnet et John Floyer l'y appuient de leur autorité. Nous la retrouverons aux Pays-Bas, particulièrement brutale, d'après le témoignage de Van Helmont ; en Italie, où Morgagni recommande *terna in mare immersio*, et où en 1712 la grande duchesse douairière de Toscane est obligée de s'y soumettre (16).

En France dès le XIV^e siècle, un traité de vénerie *Le Livre du Roy Modus et de la Reyne Racio* conseille aux enragés de s'aller baigner dans la mer. (Gaidoz, *La rage et saint Hubert*. Paris, 1887, in-8°, p. 19.)

---

(11) *Archives anciennes de la mairie d'Angers*. BB. 127, f°58. (*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. XVIII, 1885, col. 400).

(12) Hunauld, *Entretiens sur la rage et ses remèdes*. Châteaugontier, 1714, in-12, pp. 160-167.

(13) Maret, *Mémoire sur la manière d'agir des bains*. Paris et Bordeaux, 1769, in-8°, tabl. IV.

(14) Gorcy, *Recherches historiques et pratiques sur l'hydrophobie*. Paris, 1821, in-8°.

(15) Andry, *Recherches sur la rage*. Paris, 1780, in-12.

(16) Lammert, *Zur Geschichte der Therapie der Lyssa*. (*Münch. med. Wochenschrift*, 1887.)

Nous avons vu qu'à Cette on mettait ces conseils en pratique. Une lettre, adressée à Andry par un médecin marseillais du nom de Raymond, nous apprend qu'il en était de même à Marseille, et Desault raconte comment on opérait sur le littoral gascon :

« J'en ai vû la cérémonie : on met le malade à genoux en chemise dans la mer fort près du rivage. Lorsque la vague vient, deux hommes forts et robustes lui dépriment la tête, et lui font passer l'onde par-dessus tout le corps, cela se reitère jusques à neuf fois ; on l'essuye ensuite et on l'habille. Voilà un malade qui se croit en sûreté. » (*Op. cit.*, p. 288.)

Même pratique dans l'Artois, où en 1621 un religieux recommande « de se plonger trois fois dans la mer en l'honneur de saint Eurone et de saint Hubert », à Saint-Valery-en-Caux, d'après un article de Georges Durand paru en 1890 dans le tome premier des *Archives historiques, artistiques et littéraires*, mais c'est surtout à Dieppe qu'on envoie les hydrophobes et parfois les maniaques chercher leur guérison.

Féret rapporte qu'au début du XVII[e] siècle un grand personnage vint à Dieppe prendre les bains de mer, parce qu'il était enragé (17). Ce n'était rien moins que Fanor, le chien favori du bon roi Henri : « On l'envoya par un garçon de la chambre à Dieppe, pour être mouillé dans la mer ; auquel chien le sieur de Sigogne fit de magnifiques festins, tant qu'il y fut. Ce que Sa Majesté trouva très bon et disait souvent depuis : *Qui m'ayme ayme mon chien.* »

En 1671 des dames de la cour de Louis XIV font le voyage de Dieppe pour le même motif. M[me] de Sévigné en fait part à sa fille en ces termes :

« A Paris, ce vendredi 13[e] mars...

« Au reste, si vous croyez les filles de la Reine enragées, vous croirez bien. Il y a huit jours que M[me] de Ludres, Coëtlogon et la petite de Rouvroy furent mordues d'uue petite chienne, qui était à Théobon. Cette petite chienne est morte enragée ; de sorte que Ludres, Coëtlogon et Rouvroy sont parties ce matin pour aller à Dieppe, et se faire jeter trois fois dans la mer. Ce voyage est triste ; Benserade en étoit au désespoir. Théobon n'a pas voulu y aller, quoiqu'elle ait été mordillée. La Reine ne veut pas qu'elle la serve, qu'on ne sache ce qui arrivera de toute cette aventure. Ne trouvez-vous point, ma bonne, que Ludres ressemble à Andromède ? Pour moi, je la vois attachée au rocher, et Fréville sur un cheval ailé qui tue le monstre : Ah Zêsu ! matame te Grignan, l'étranze sose t'être zetée toute nue tans la mer. »

Ajoutons que ni la propriétaire de la petite chienne, ni M[me] de Ludres, ni M[lles] de Coëtlogon et de Rouvroy, ne ressentirent aucune suite fâcheuse des morsures qu'elles avaient reçues.

Brouardel, dans l'article : *Rage*, qu'il a écrit pour le dictionnaire Dechambre, rappelle qu'un gentilhomme, le chevalier de Pontcarré, alla à Dieppe se faire plonger dans la mer. Il craignait la rage, pour avoir assisté à l'Hôtel-Dieu à l'autopsie d'un savetier mort enragé.

Le 21 juillet 1725 une comédie : *La Rage d'amour* est jouée sur le théâtre de la Foire Saint-Laurent, à Paris, et au mois d'août de la même année, elle est analysée dans le *Mercure de France* (aoust, 1725). « La scène... se passe à Dieppe, dans une Hôtellerie, sur le bord de la mer, où l'on suppose que se rendent les malades, pour être traitez par M. Galbanon, médecin qui d'Angleterre a passé en France. »

Un couplet, chanté sur l'air du *Cap de Bonne-Espérance*, dit de ce médecin qu'il

« A ses secrets admirables.
On accourt de tous cotez ;
Il sauve les miserables,
Quand la mer les a ratez.
Il compose des breuvages
Pour toutes sortes de rages,
Enfin ce Docteur guerit,
Rages de corps et d'esprit. »

Naturellement la jeune première n'est pas plus enragée que la fille de Géronte dans *le Médecin malgré lui* n'est muette. C'est ce que raconte cette friponne d'Olivette, sa soubrette, à M[me] Hubert, la maîtresse de l'hôtellerie :

« OLIVETTE. Sur l'air : *Dans un plein repos :*

Vous croyez que pour cela
Nous sommes venuës ?

M[me] HUBERT :

Non, si j'en crois ces yeux-là,
Vous avez des vuës.

OLIVETTE :

Ah ! que vous devinez bien :
L'amour est le petit chien,
Qui nous a.....
Tarlera lera
Leralala, talalera lala
Qui nous a morduës. »

La pièce finit par un mariage, et, ce qui est moins banal, par « un Divertissement des matelots qui servent à baigner les enragez ».

Le tome second des Mémoires de la section des Sciences mathématiques et physiques de l'Institut contient une observation des plus intéressantes. Son auteur est Sabatier, médecin en chef des Invalides qui l'avait recueillie en 1775, mais ne la rendit publique que vingt-deux ans plus tard. Elle fournit des détails curieux sur le corps des six baigneurs agréés par le corps municipal de Dieppe, et sur la manière dont ces hommes entendaient leur mission :

«... Quelques personnes parlèrent d'envoyer les [deux] blessés à la mer, et elles proposèrent de se cotiser pour subvenir aux frais de ce voyage. Les chefs de l'administration, qui en furent instruits, pensèrent

(17) Féret, *Histoire des bains de Dieppe*. Dieppe, 1855, in-8.

que ces frais devoient être pris sur les fonds de l'hôtel, les deux blessés étaient l'un sous-officier, l'autre soldat à l'Hôtel des Invalides], et ils s'adressèrent au ministre de la guerre pour en obtenir l'agrément. Cette demande fut aussitôt accordée. Il se présentoit une difficulté assez grande : on ne savoit comment envoyer les blessés, et par qui les faire accompagner. J'offris de me charger de cette commission, fort épineuse pour tout autre dans les cas où les accidens de la rage viendroient à se déclarer pendant la route. Les préparatifs ayant été faits avec promptitude, nous partîmes le jour même à trois heures après midi dans deux voitures, une pour les blessés, l'autre pour moi et pour mon domestique, homme robuste et fort intelligent, et capable de me seconder au besoin.

« Les blessés s'étant trouvés fatigués, je fus obligé de les laisser reposer à Rouen pendant quelques heures. J'employai ce temps à prendre des informations sur l'immersion des personnes mordues par des animaux enragés. Qui que ce soit ne put m'en donner. On savoit bien qu'il étoit d'usage de les envoyer à la mer ; mais on ignoroit la manière dont elles y étoient plongées, et il me parut qu'on ne croyoit pas que ce procédé pût être de la moindre utilité. Nous nous remîmes en route pour Dieppe, où nous arrivâmes le mercredi soir, troisième jour de l'accident.

« A peine fûmes-nous descendus à l'auberge, que la maîtresse de la maison, à qui je fis part du sujet de mon voyage, me dit que l'immersion dans la mer étoit une chose fort fréquente, que beaucoup de gens venoient s'y soumettre, qu'elle ne se faisoit qu'une seule fois à la marée montante, qu'il y avoit des gens qui avoient seuls le droit de la faire, et que le moment étant favorable, elle alloit en faire venir quelques-uns.

« Effectivement, au bout de quelque temps il se présenta à moi une espèce de matelot qui me confirma ce qui venoit de m'être dit, et qui ajouta qu'avant une heure je serois quitte de l'opération, et libre de m'en retourner si je voulois. Il revint peu après avec trois autres de ses camarades, et nous allâmes tous ensembles au bord de la mer. On y fit déshabiller les blessés, et on ne leur laissa pas même le cordon de leurs cheveux, ni une bague que l'un d'eux portoit à un doigt. Chaque homme fut saisi par les coudes et par-dessous les aisselles par deux hommes nus aussi, et qui n'étoient couverts que d'une espèce de tablier fort court, et on les fit descendre à reculons sur le galet jusqu'à ce qu'ils eussent de l'eau à la hauteur de la hanche. Alors leurs conducteurs, qui avoient le visage tourné vers la mer, les jetèrent à la renverse au moment où la vague montoit. A peine fut-elle passée qu'on les releva pour les plonger une seconde fois à l'approche d'une autre vague, puis une troisième, une quatrième et une cinquième fois. La surprise leur avoit fait jeter un grand cri à la première immersion, mais ils ne dirent rien aux autres ; et lorsqu'ils revinrent après la cinquième, ils étoient médiocrement étourdis. On les essuya, ils se rhabillèrent, et nous revînmes à l'auberge.

« Les baigneurs me dirent qu'ils étoient au nombre de six : qu'eux seuls avoient le droit d'exercer leur métier ; qu'ils étoient reçus et recrutés par le corps municipal ; enfin qu'ils étoient absolument nus comme les malades qu'ils baignent, mais qu'étant souvent dans le cas d'exercer leur ministère sur des personnes de tout âge et des deux sexes, ils avoient obtenu la permission de se couvrir. Ces gens simples ne doutoient pas du succès de leurs opérations, et, à les entendre, personne de ceux qui s'y étoient soumis n'étoit mort enragé.

« Leur pratique superstitieuse, et la simplicité du procédé qu'ils mettoient en usage m'en donnoient une toute autre idée. Si l'immersion se fût faite de haut, si elle eût duré assez longtemps pour faire perdre connoissance aux malades, si c'eût été un bain que l'on eût renouvelé plusieurs jours de suite, j'aurois pu croire qu'elle auroit eu quelque effet ; mais n'étant que momentanée, et n'ayant presque rien qui pût surprendre ou effrayer, comment espérer qu'elle fût utile ! »

Ces derniers mots sont à rapprocher de la théorie de Hunauld, à l'appui de laquelle cet auteur écrivait : « Aussi les matelots qui ont coutume de plonger les mordus ont-ils coutume de prédire, suivant la terreur plus ou moins violente qu'ils leur remarquent, ceux qui guériront ou ne guériront pas. Les plus effrayés, comme ayant souffert un renversement plus considérable, guérissent ; les autres qu'une crainte médiocre a moins dérangés ne guérissent pas. »

A leur retour à Paris on donna aux malades de Sabatier de l'ammoniaque et quelques bains. L'un d'eux mourut ; l'autre guérit : il est vrai qu'aussitôt après la morsure sa plaie avait été cautérisée au moyen d'une mèche d'amadou.

Des accidents pouvaient être redoutés à la suite d'immersions maladroites, aussi est-ce avec raison que la municipalité de Dieppe imposait aux guides-baigneurs son contrôle. L'un d'eux, Etienne Roussel, jouissait d'une réputation telle qu'un jour, au cœur de l'hiver, un riche meunier de Pontoise vint le trouver, se fit baigner par lui à prix d'or, et revint chez lui, guéri d'une rage, qui n'était peut-être qu'imaginaire.

La vogue de cette thérapeutique tend pourtant à décroître dans les années qui précèdent la Révolution. En 1778 on ouvre à Dieppe une maison de santé où, d'après le médecin Lepecq de La Clôture, « on trouve toutes les commodités possibles pour prendre des bains de mer avec le plus grand avantage », mais il n'est pas question d'y soigner l'hydrophobie.

Puis les Dieppois oublieront les effets hygiéniques du bain, son action tonique sur les organismes épuisés par la maladie, mais longtemps encore le souvenir des enragés hantera leur esprit. Laissons parler la com-

tesse de Boigne, qui, en 1806, trouva la plage normande dans un triste dénuement :

« Quant aux ressources que Dieppe a trouvées depuis dans la présence des baigneurs, elles n'existaient pas à cette époque. Mon frère me fit arranger une petite charrette couverte, on me procura à grand'peine et à grand frais, malgré la misère, un homme pour mener le cheval jusqu'à la lame, et deux femmes pour entrer dans la mer avec moi. Ces préparatifs excitèrent la surprise et la curiosité à tel point, que lors de mes premiers bains il y avait foule sur la grève. On demandait à mes gens si j'avais été mordu d'un chien enragé... » (18).

Comme le fait observer Mme de Boigne, dix ans plus tard les baigneurs arriveront par centaines, et on se plongera dans la mer « sans aucun étonnement dans le pays ». Toutefois ce n'est pas la clientèle des enragés qui vaudra à la plage de Dieppe sa fortune, et dans sa thèse de Paris de 1812, le dieppois Le François, parlant des hydrophobes, avoue que « ce serait leur faire perdre un temps précieux que de leur prescrire des bains de mer qui ne les préserveraient pas de la plus affreuse maladie. »

Ernest Wickersheimer.

Note sur les asiles d'aliénés en Asie Mineure

L'histoire de l'assistance des Aliénés est la même partout ; elle évolue de l'élimination sans phrase à l'assistance humanitaire en passant par les coercitions brutales, contemporaines des croyances aux esprits du mal et aux possessions correspondantes.

Ayant eu l'occasion de visiter la Syrie il y a 2 ans, j'apporte quelques documents et notes sur l'assistance comparée des aliénés dans le Liban.

Plusieurs monastères s'y sont spécialisés dès le moyen-âge dans le *traitement* des aliénés ; encore aujourd'hui le couvent de Kuzehya près Beyrouth possède une grotte célèbre actuellement consacrée à saint Antoine de Padoue qui, paraît-il, y vécut 40 ans en ermite.

Kuzehya est sur le flanc d'une vallée accidentée située en dessous de la forêt de cèdres fameux dont il reste à peine 300 arbres ; les villages voisins sont Thedia et Besherret.

L'entrée de la vallée où s'étage le couvent est resserrée entre deux roches que les moines ont transformées en portique par un arc de voûte dominé d'une croix.

Le passage sous cet arc a la plus grande importance diagnostique et pronostique pour les malades-aliénés que l'on conduit au monastère.

(18) Boigne (Comtesse de). *Mémoires*, t. I, Paris, 1907, in-8, p. 241.

S'ils se cachent et se troublent en passant sous la croix c'est l'indice indubitable de la possession et l'indication d'un traitement ad hoc.

Ce dernier s'applique avec ou sans exorcisme dans une caverne sombre et humide dont l'eau suinte des parois, des contensions s'appliquent parfois au malade qui est maintenu nu sur un bloc de pierre horizontal placé en retrait.

Le séjour dans ces conditions peut se prolonger 2 semaines, nous dit le Dr Wolff ; des malades actuellement placés à l'asile du Liban ont été antérieurement soumis à l'épreuve de la cave de Kuzheya non sans préjudice notable.

Car il faut ajouter qu'auprès du mal a été placé le remède ; mais ce n'est pas sans confusion que je constate que ce ne sont point des médecins français qui l'appliquent au pays classique des influences traditionnelles de la France. Là où fut faite l'expédition du 2e Empire et où nous avons encore une faculté de médecine française.

Aux portes de Beyrouth un asile indigène s'est fondé sur l'inttiative privée des Anglais : c'est le Lebanon Hôpital for the insane, l'hôpital d'Aliénés d'Asfuriych près Beyrouth, établi en face de la caverne de Saint-Antoine.

L'établissement date de 1898 ; il est établi suivant le système pavillonnaire.

Le mouvement moyen des entrées annuelles est de 50 (35 H. et 15 F.).

Les guérisons et améliorations dépasseraient 20 o/o.

Les sorties sans guérison complètes 15 o/o.

Les maintenus non améliorés 50 o/o.

Les décès 15 o/o.

Les lieux d'origine des malades furent :

Beyrouth et Liban	41
Alep, Damas, Tarse, Hauras, Chypre et Malte. Respectivement un de chaque	6
Honis et Tripoli (2 de chaque)	4
Egypte	3
	54

Les religions :

Cultes grec et maronite	35
Catholiques romains	9
Protestants	4
Juifs	1
Druses	1
Mahométans	4
	54

Les malades sont parfois amenés, chargés de chaînes par les soldats turcs, après un séjour dans des cachots équivalents à ceux qu'on peut encore rencontrer dans certains hospices de France pour le placement provisoire des aliénés.

A. Marie.

Documents.

Une lettre d'Antoine Dubois à son fils (1).

Je suis fort éloigné, mon Ami, de vouloir toujours prendre avec toi le rôle d'un père mécontent et chagrin, mais cependant en résultat il arrive que tu travailles moins que l'an dernier et il me semble enfin que l'an dernier tu avais moins bien travaillé que l'année précédente à en juger par les compositions et les places : et quel autre moyen peut-on avoir de juger après celui-là ?

Je suis moins fâché encore quoique je le sois beaucoup de ce que tu as été le 20me à l'avant-dernière composition et le 10me à celle-ci que je ne le suis de la raison que tu donnes de cette distribution de places : comment crois-tu que ton père soit assez faible (pour ne pas dire sot et bête) pour croire que tout cela tient à la négligence et au peu de soin que l'on met à corriger les copies ? je suis fâché que tu ayes trouvé une raison semblable qui est une raison d'injustice à l'égard du Maître et d'amour-propre de toi et enfin tu as cru que ce serait pour moi une excuse valable ; il y a trop longtemps, mon Ami, que je vois les auteurs des mauvais livres se plaindre de l'ignorance et de l'injustice du public qui n'achète pas leurs livres pour trouver ta raison bonne. Si tu m'avais dit, comme la dernière fois, il m'est échappé un barbarisime, un contre-sens et je ne suis que le 10me, je n'aurais rien dit sur la raison, je me serais contenté de me fâcher sur ton peu d'attention, sur ta légèreté, sur, etc... ; mais je n'aurais pas parlé de ta mauvaise foi : mais ce que tu dis dans ta lettre serait-il vrai (ce qui est de toute impossibilité), tu ne devrais pas le croire : il te faudrait aller chercher ailleurs une raison plutôt que celle-là : puisque en effet si le maître était inattentif (ce qui encore une fois ne doit jamais être supposé) il l'aurait été pour les autres comme pour toi et partant ce serait comme s'il ne l'eût été pour personne.

Je voudrais bien, mon Ami, que, devançant ton âge et ta raison, tu pus réfléchir sur l'injustice dont les jeunes gens sont armés contre les maîtres, et que, quittant ta position d'écolier, tu pus te mettre a la place des Maîtres et te parler à toi-même en leur faveur ; tu verrais alors si tu les jugerais comme vous le faites tous. Je désire t'entretenir demain si nous avons un moment sur cet objet et surtout sur la philosophie qu'il y a pour un jeune homme de voir du point où il est ce qui se passe, ce qui se passera et ce qui doit naturellement se passer dans un temps plus avancé. Je conçois, mon Ami, que les têtes de tous les jeunes gens ne sont pas assez fortement organisées pour voir de cette manière et je veux t'aider à vivre de bonne heure comme un homme réfléchi. De cette manière tu vivras plus longuement. Rappelle-moi ce point-là dimanche si je l'oubliais. Le texte de ce propos sera le suivant et je ne te demande que de me le rappeler :

Quand j'étais au collège je me trouvais fort heureux et je désirais que cela durât toujours.

Je crois que tu suis cette année déjà quelque chose de semblable.

Ton papa,

Ad. Dubois.

A demain de bonne heure *je t'attends à déjeuner.*

(1) Cette lettre, inédite, fait partie des documents rassemblés par M. le Dr Dupic, dont la *France Médicale* a publié l'inventaire dans son dernier numéro (N. D. L. R.)

***

Mesures prises à Castres contre l'ivrognerie au XVIIe siècle.

A Castres, au XVIIe siècle, de par décision de l'autorité locale, la gourmandise et l'ivrognerie sont flétries. Cela nous permet de penser que la nécessité s'en était fait sentir peut-être par l'influence de Rabelais à moins que l'auteur de Gargantua n'ait dû sa manière littéraire à l'imprégnation de son esprit par l'esprit castrais. Simple hypothèse et encore bien fantaisiste, je le concède très volontiers. Toujours est-il cependant que les régistres du Consistoire de Castres de 1645 à 1677 portent entre autres délibérations :

11° Flétrissure des excès de la gourmandise et de l'ivrognie (1).

Cette décision devait avoir un écho, le Consistoire des émules, et la ville des imitateurs à la campagne. Ce fut dans une localité des environs, à Brassac, nous dit M. V. Canet qui a trouvé dans les archives (2) de ce village un règlement dressé d'après une requête du 2 juillet 1686 d'après lequel :

Art. 10 : Il est défendu d'aller, le dimanche, dans une taverne ou hôtellerie, de commettre aucun scandale, de jouer aux cartes, dès et autres jeux prohibés par les ordonnances, sous peine de 60 sols pour les délinquants et les hôtes, du double en cas de récidive, et, pour la troisième fois, de poursuites et punitions par voies de droit.

Charles Vidal (de Castres).

(1) Société litt. et scient. de Castres, 25 mai 1860, p. 456.
(2) Société litt. et scient. de Castres (Tarn), Procès-verbaux, 2e année, 1858, p. 239.

Société française d'Histoire de la Médecine

Séance du 8 janvier 1908.

Présidence de M. Paul Richer

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le *Secrétaire général* lit les lettres de MM. *Léon Vincent*, *Le Pileur*, *Nicaise* et *Génevrier*, qui ne peuvent assister à la séance.

M. *Ernest Roucayrol*, offre à la Société sa thèse inaugurale : CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES SUR LA BLENNORRHAGIE, in-8°, 244 p. avec 38 fig. et 1 pl. hors texte. Paris, Steinheil, 1907.

[Voici les conclusions de l'A :

I. — La blennorrhagie a existé de tout temps, on en retrouve la description dans les écrits les plus anciens que l'on connaisse. Son histoire peut se diviser en trois grandes périodes.

II. — La première va du XV^e^ siècle av. J.-C. jusqu'au XV^e^ siècle de notre ère, exactement en 1594, date de l'apparition de la syphilis. Elle est caractérisée par une conception inexacte de la nature de l'écoulement, que l'on croit provenir des vésicules. Les auteurs qui se distinguent dans cette période, sont tour à tour ceux de l'école grecque, de l'école latine, de l'école arabe.

III. — Il résulte de leurs livres qu'ils connaissaient le cathéterisme qui remonte à la plus haut antiquité ; le document le plus ancien qui existe à ce sujet semble être la sonde en bronze retrouvée dans les fouilles de Pompéi.

IV. — La seringue, dont certains avaient fait remonter l'invention au XV^e^ siècle, paraît avoir été connue de Galien, en tout cas elle est minutieusement décrite par Albucasis.

V. — Dans cette première période, on soigne la blennorrhagie par un traitement général judicieux. Mais le traitement local reste encore primitif. On explore le canal tour à tour avec des tiges de plantes, avec des sondes en or, en argent, en cuivre, en étain, en parchemin, avec des bougies en cire et en plomb.

VI. — L'accident principal qui inquiète les auteurs est la rétention d'urine qu'ils attribuent à l'inflammation ou à des carnosités produites par l'écoulement. Ils la combattent par la cathétérisme forcé ou par la taille périnéale.

VII. — La deuxième période va de la fin du XV^e^ au commencement du XIX^e^ siècle. Sous l'influence des charlatans, la blennorrhagie est prise bientôt pour un symptôme de la syphilis ; on lui attribue même le pouvoir de la provoquer ; et comme conséquence on traite par le mercure les porteurs de cet écoulement.

VIII. — Mais vers la fin du XVIII^e^ siècle, la nature commune de la blennorrhagie et de la syphilis commence à être mise en doute. Deux écoles se forment : celle des *identistes* qui soutient la vieille conception en prenant comme principal argument l'inoculation malheureuse de J. Hunter ; et celle des *non-identistes*, à la tête desquels se trouve Benjamin Bell, qui essaie de prouver par des raisonnements que la blennorrhagie et la syphilis sont deux affections distinctes.

IX. — Pendant un certain temps les deux partis se livrèront à des discussions passionnées où parfois domina la note discourtoise. Il fallait un fait positif pour séparer les deux adversaires : ce fut Hernandez qui l'apporta par les inoculations probantes qu'il fit sur les forçats de Toulon.

X. — La doctrine identiste était ébranlée dans sa base, mais les plus acharnés refusaient de se laisser convaincre. Ricord apporta à la recherche de la vérité un soin inconnu jusqu'à lui ; il chercha le chancre partout et fut le premier à le voir au niveau du col utérin ; il reprit les inoculations, fit et refit cent fois mêmes expériences et arriva à poser ces principes : 1° la blennorragie et le chancre sont deux affections distinctes ; 2° la blennorragie est contagieuse, non virulente, inflammatoire ; 3° la blennorrhagie simple ne donne jamais naissance à la vérole ; 4° la blennorrhagie simple peut se produire spontanément, ne produit jamais que la blennorrhagie.

XI. — Pendant ce temps le traitement local se perfectionnait. On essaie de détruire le rétrécissement tour à tour par les escarotiques (Alphonse Ferri, Lacuna, Thierry de Héry, Amatus Lusitanus), par une intervention sanglante (Ambroise Paré).

Ces méthodes, en des mains malhabiles, donnent des mécomptes et l'on revient au simple cathétérisme. Les sondes se perfectionnent peu à peu. Les accidents graves provoqués par les sondes rigides à demeure stimulent l'ingéniosité des chirurgiens ; on fabrique des sondes souples qui vont en se perfectionnant, jusqu'au jour où Bernard fabrique les premières sondes de gomme.

XII. — Après des années d'abstention on essaie de nouveau de détruire le rétrécissement en l'attaquant directement au nitrate d'argent. On le sectionne, on le scarifie, on le dilateavec des bougies de formes et de natures diverses. On essaie même le premier dilatateur mécanique.

XIII. — L'anatomie pathologique fait des progrès sur le cadavre, et, sur le vivant, grâce à Désormeauxqui tire un admirable parti de son endoscope, appareil rudimentaire et d'une utilisation pratique impossible.

XIV. — La troisième période ne comprend que quelques années. La blennorrhagie était identifiée ; il fallait en connaître l'agent. En 1879, Neisser signale la présence constante dans le pus blennorrhagique d'un diplocoque auquel il donne le nom de gonococcus.]

Le *Secrétaire* offre au nom de l'auteur :

1° L'OFFICINA DI UN FALSO MONETARIO NEL XIV SECOLO par le D^r^ *G. Carbonelli*, de Turin, in-8°, 14 p., Milan, 1906.

2° IL « DE SANITATIS CUSTODIA » DI MAESTRO GIACOMO ALBINI DI MONCALIERI, CON TRI DOCUMENTI SULLA STORIA DELLA MEDICINA NEGLI STATI SABAUDI NEI SECOLI XIV^e^ E XV, par le même ; in-8°, 188 p. avec nombreux pl. hors texte. Pignerol, 1906.

Parmi les derniers travaux historiques le Secrétaire général signale la thèse inaugurale du D^r^ *de Vezeaux de Lavergne* : DU CARACTÈRE MÉDICAL DE L'ŒUVRE DE LA METTRIE, in-8°, 78 p. Lyon, Rey, 1907.

[L'A. dit dans son Introduction :

« La Mettrie eut l'ambition de bannir la philosophie de la médecine et de philosopher en médecin. Comme médecin il fut un défenseur ardent de l'anatomie pathologique ; il demandait à ses confrères des recueils d'observations cliniques, non des théories ; des expérimentations, non des systèmes. C'est encore au nom de la médecine qu'il voulait expliquer l'esprit par le corps et réduire les problèmes de métaphysique à des questions de physiologie nerveuse. De même il se servait de ses connaissanees scientifiques pour apporter des explications d'histoire naturelle dans les dis-

cussions sur l'origine de l'homme et sa spécificité dans la nature. Cette attitude était nouvelle quand il la prit. Il ne la prit point du reste, sans soulever bien des colères ; il ne la prit pas non plus sans voir paraître bien des imitateurs. Il ne fut, à vrai dire, suivi que partiellement, incomplètement. Cependant, tandis que ses rivaux étaient célébrés comme des initiateurs, La Mettrie restait sans gloire, malgré la priorité de ses ouvrages, malgré, surtout, l'unité de sa doctrine, bien plus riche que ne le fut celle des Diderot, des Lamarck et même des Cabanis... »]

***

M. Hamy qui signalait, en terminant sa note sur Salomon de Bombelles communiquée à la dernière séance, l'usage de donner aux médecins du roi, pour suivre les obsèques du souverain défunt, un certain nombre d'aunes de drap noir, relève un nouvel exemple de cette coutume, à l'occasion des cérémonies funèbres qui ont suivi la mort du roi Henri II, blessé dans un tournoi, comme l'on sait, le 29 juin 1559 et mort le 10 juillet suivant. Le compte de l'argenterie de cette année (*Arch. Nat.* KK 125, f° xiii^{c} iiij^{xx} i) mentionne en effet parmi les sommes versées « a Jehan de Bordeaux marchand » qui s'élèvent au total de 31.891 l. 10 s. tournois « pour les parties par luy fournies pour les obseques et funerailles du feu roy Henry que Dieu absoille » le prix de « sept aulnes et demye » de drap à maistre Jehan Pépin, médecin du Roy » d'une part et d'autre part « à Maistre Jehan Rousseau » qualifié également de « medecin du Roy » (*Ibid.* f° xiiij^{c} iiii^{xx} vj).

***

M. *Raphaël Blanchard* communique à la Société une étude d'ensemble sur le Mouvement médico-historique actuel.

En voici les conclusions :

« La longueur de cet exposé dépasse mes prévisions. Je crois du moins avoir mis en évidence à quel point divers pays rivalisent de zèle et d'ardeur dans les voies nouvellement ouvertes à l'histoire de la médecine. On a assez étudié les Grecs, les Romains et les Arabes pour qu'ils aient droit à quelque repos ; l'activité se porte maintenant de préférence soit vers la médecine de civilisations encore plus anciennes, soit vers celle d'époques plus récentes, et les moissons déjà faites en ces nouveaux domaines sont des plus encourageantes. A côté de la discussion abstraite des textes et des doctrines, l'étude des traditions, des objets, des coutumes, revendique une place qui se fait chaque jour plus importante.

L'évolution que l'histoire des peuples et des civilisations a subie depuis moins de quarante ans, l'histoire des sciences, et spécialement l'histoire de la médecine, la subit à son tour : elle descend des hauteurs éthérées autant que nuageuses de la spéculation purement cérébrale pour entrer en contact avec la vie matérielle. L'historien ne trouve plus dans les seules ressources de son esprit l'explication des théories et des faits ; il la cherche dans une documentation aussi variée que possible ; il la rencontre dans les objets les plus divers, dont la possession et la conservation deviennent pour lui une source précieuse et indispensable de renseignements.

De ce besoin impérieux de documentation matérielle sont nées les collections publiques ou privées dont nous avons cité maint exemple ; à cette même cause se rattachent les expositions médico-historiques de Dusseldorf, de Leyde et de Londres, ainsi que les musées de Lyon, de Rouen et de Leipzig, pour ne rappeler que ceux qui sont exclusivement consacrés à l'histoire de la médecine et de la pharmacie (1).

Les collections publiques, les musées sont devenus indispensables : ils sont l'instrument sans lequel on ne saurait désormais, en histoire de la médecine, faire œuvre utile et durable. Il est nécessaire de créer des collections de ce genre dans les grands centres universitaires. L'exemple est parti de Lyon, et ce sera un titre de gloire pour les professeurs Lacassagne et Florence, auxquels est due cette très heureuse initiative. Cet exemple doit être suivi par les autres Facultés de médecine et, avant tout, par celle de Paris. Les paroles que je prononçais à ce propos en 1905, au sein de la *Société française d'histoire de la médecine*, n'ont rien perdu de leur exactitude ; je les citerai en terminant :

« En présence de cette énergique poussée vers les études médico-historiques qui se manifeste actuellement dans des pays si divers, sans oublier les Etats-Unis d'Amérique, il me paraît plus que jamais déplorable que la Faculté de médecine de Paris, à laquelle j'ai soumis deux projets successifs de création d'un musée historique, au nom de notre Société, n'ait pas prêté à mes propositions l'attention qu'elles méritaient. Cette création est indispensable ; elle se fera quelque jour ; la Faculté, qui aurait pu se mettre à la tête du mouvement et se signaler par son initiative, ne pourra plus maintenant que suivre des exemples venus de partout ».

M. Marcel Baudouin. — « Il me semble qu'il fau

(1) «Il n'existe encore nulle part, dit Reber (a), un musée médical véritable. La Faculté de médecine de Paris en a décidé un, mais cette décision n'est pas encore exécutée ».

Ce passage renferme deux inexactitudes. D'abord, la Faculté de médecine de Paris n'a, on l'a vu, nullement décidé la création d'un musée médico-historique. En outre, à l'époque où Reber prononçait devant la réunion des médecins et naturalistes allemands le discours auquel nous empruntons ce passage, le musée de Leipzig était encore en voie de formation et, par conséquent, pouvait être négligé, mais celui de Lyon était déjà constitué depuis plusieurs années.

(a) B. Reber, Ueber die Notwendigkeit und den Wert von Sammlungen die Geschichte der Medizin betreffend. *Verhandl. der Versammlung der deutschen Naturforscher und Aerzte*, p. 92, 1906.

rapprocher du mouvement que vient de mettre en relief d'une façon si lumineuse, M. le Pr R. Blanchard, celui qui s'est produit ces derniers temps en faveur des traditions populaires et du folk lore, qui touchent par de nombreux côtés à la *Médecine pratique*. Aussi je me permets d'ajouter qu'on s'efforce actuellement de créer dans les grands centres provinciaux, et même dans chaque département français des *Musées de traditions populaires*, où les historiens futurs de la Médecine pourront trouver d'utiles et rares documents sur les *débuts de la Médecine*, et même sur la Médecine préhistorique, dans notre pays de France.

J'ai fait, au Congrès de l'A.F.D.S., à Reims, en 1907, voter un vœu dans ce sens par la section compétente. Au IIIe *Congrès préhistorique à Autun*, en août 1907, ce même vœu a été adopté à l'unanimité(1). On sait, d'autre part, que la sous-commission des Musées nommée par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a émis un vœu analogue récemment. Il faut donc, à mon sens, encourager ce mouvement par tous les moyens possibles... Il serait désolant de voir disparaître à jamais tant de collections médicales, curieuses et précieuses et tant de documents paramédicaux sûrement voués à la destruction, si l'on n'intervient pas énergiquement dans un espace de temps très restreint. Ne laissons pas se produire des événements irréparables ! »

La séance est levée.

(1) *Bull. de la Société française d'histoire de la méd.*, IV, p. 262, 1905.

La Revue

LES SŒURS AUGUSTINES ONT QUITTÉ L'HOTEL-DIEU

I

Deux papiers officiels.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Cultes,

Vu le décret du 26 décembre 1810 qui a reconnu la congrégation des sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Paris et approuvé leurs statuts ;

Vu lesdits statuts portant que les sœurs hospitalières sont établies à l'Hôtel-Dieu et à l'hospice Saint-Louis et fixant le chef-lieu de la congrégation à l'Hôtel Dieu ;

Vu, en date du 23 juillet 1906, la délibération du conseil d'administration de l'établissement principal de la congrégation tendant à obtenir notamment le transfert du siège dudit établissement principal et de celui de l'hôpital Saint-Louis à Paris, rue des Plantes, 66 ;

Vu l'acte sous seing privé du 17 avril 1907 portant engagement par la Société civile de l'asile Notre-Dame-de-Bon-Secours de concéder aux religieuses hospitalières les locaux qui leur sont nécessaires pour établir le siège de leur congrégation et leur noviciat;

Vu la délibération du Conseil municipal de Paris, en date du 16 novembre 1906 ;

Vu les autres pièces produites ;

Vu les lois des 24 mai 1825 et 1er juillet 1901 ;

Le Conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Article premier. — La congrégation des sœurs hospitalières autorisée à l'Hôtel-Dieu, à Paris, par décret du 26 décembre 1810, est autorisée à transférer le siège de sa maison-mère et de son noviciat à Paris, rue des Plantes, no 66.

Art. 2. — Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 23 novembre 1907.

A. Fallières.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'Instruction publique des Beaux-arts et des Cultes,

Aristide Briand.

***

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Cultes,

Vu le décret du 26 décembre 1810 qui a reconnu la congrégation des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Paris et approuvé ses statuts ;

Vu lesdits statuts portant que les sœurs hospitalières sont établies à l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital Saint-Louis, et fixant à l'Hôtel-Dieu le chef-lieu de la communauté ;

Vu le décret du 23 novembre 1907 qui autorise ladite congrégation à transférer à Paris, rue des Plantes, 66, le siège de sa maison-mère et de son noviciat ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 et notamment l'art. 13, § 3 ;

Vu la loi du 4 décembre 1902 ;

Le Conseil des ministres entendu,

Décrète :

Article premier. — Les établissements fondés à l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital Saint-Louis, à Paris, par la congrégation des hospitalières autorisée à Paris par décret du 26 décembre 1810 sont fermés.

En conséquence, est rapporté ledit décret en ce qu'il a de contraire au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 23 novembre 1907.

A. Fallières.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Cultes,

Aristide Briand.

II

L'heure du départ. Mercredi 15 janvier (1).

« Il était à peine midi que déjà le parvis de Notre-Dame était envahi par une foule de plus de 3.000 personnes qui se pressaient devant la façade du vaste immeuble, criant. « Vivent

(1) Nous empruntons ce récit du départ de l'Hôte-Dieu, à M. Ch. Daniélous, de l'*Echo de Paris*.

les sœurs ! » et entonnant le *Parce, domine*, et ce n'est pas sans difficulté que l'on pouvait pénétrer à l'intérieur. A la suite de plusieurs conseillers municipaux, je parvins à franchir cependant la première porte, mais au-delà M.Mesureur veillait et s'opposait à l'entrée du public dans la cour.

Les omnibus, qui devaient emmener les sœurs, y étaient déjà rangés et surchargés de bagages. Aux fenêtres, aux galeries supérieurs, les infirmiers et les malades apparaissent prêts à manifester aussi.

Les religieuses se réunissent dans la grande salle du premier étage, attendant l'heure du départ. Autour d'elles se rangent un certain nombre de conseillers municipaux, parmi lesquels MM. Alpy, César Caire, Mithouard, Joseph Ménard, Gaston Méry, d'Aulan, d'Andigné, Barillier, Billard, Deville, Escudier, Massard, Duval-Arnould, Jousselin, Quentin-Bauchard ; MM. Denys Cochin et de Rosanbo, députés : le chapitre de Notre-Dame, le chanoine Fonssagrives, etc.

M. Alpy prend la parole pour dire aux religieuses, au nom de la minorité du conseil, la tristesse que lui cause leur départ, et rappelle en quelques mots émus tout ce que, depuis plusieurs siècles, la population malheureuse de Paris doit à leur dévouement sans bornes et à leur inépuisable charité. Après lui, l'archiprêtre de Notre-Dame parle dans le même sens, évoquant plus particulièrement les vertus religieuses de celles qui vont partir.

M. Mesureur, au nom de l'Assistance publique, vient adresser un adieu aux Augustines et, — suprême ironie ! — déclare que l'administration n'a jamais eu qu'à se louer des services rendus par elles aux pauvres et aux malades. Il ajoute que, dans le temps présent, le tort des sœurs est de n'avoir pas le même idéal que celui des pouvoirs publics ; mais que dans leur désintéressement elles doivent se consoler en pensant que les laïques qui les remplaceront auront pour les malheureux un dévouement égal au leur.

M. Denys Cochin déclare ne pas comprendre, si l'administration n'a qu'à se louer des services des religieuses, qu'elle s'en sépare ainsi ? Mais déjà le signal du départ est donné.

A l'apparition des religieuses dans la cour, des milliers de cris s'élèvent de : « Vivent les sœurs ! » Les Augustines s'entassent dans quatre omnibus.

Sur un signe, la première voiture s'ébranle. Alors deux malades, qui sont descendus dans la cour, se jettent à la tête des chevaux, qui se cabrent, et tentent de les dételer. Un flot d'agents fait irruption et dégage le véhicule ; mais les chevaux affolés par les cris, refusent d'avancer. A grand'peine, les agents les mènent par la bride jusqu'au portail, où, nouvel arrêt, les roues s'accrochent au trottoir, et ce n'est qu'au prix de mille difficultés que la première voiture apparaît sur le parvis de Notre-Dame. Un tonnerre de protestations s'élève de la foule énorme, qui se jette contre le véhicule, l'empêchant d'avancer, ce pendant que le *Parce, Domine* reprend, entonné par 3.000 personnes.

La police devient nerveuse, de fortes bousculades se produisent, de nombreuses arrestations sont faites. Enfin les agents chargent et, dans l'espace enfin laissé libre, l'une après l'autre les quatre lourdes voitures s'élancent au galop entraînées par les agents qui tiennent les chevaux à la bride.

A toutes les fenêtres de l'Hôtel-Dieu des mouchoirs s'agitent : cette fois les Augustines sont définitivement parties.

Sur le pont Motre-Dame, les voitures sont de nouveau arrêtées un instant par la foule, puis c'est la course rapide jusqu'à l'extrême Montrouge, où les expulsées vont se réfugier à l'hôpital privé de Notre-Dame de Bon-Secours.

Aussitôt qu'elles, j'y arrive. Le long de l'allée du jardin les sœurs, sur deux rangs, ayant la mère prieure à leur tête, marchent vers le seuil, où les reçoit l'abbé Thomas, vicaire général de Paris et supérieur de leur ordre. Une surprise les attendait. Avant d'entrer dans la chapelle, elles sont introduites dans la salle du chapitre, où le cardinal Richard, malgré son grand âge, avait tenu à venir leur faire un accueil digne des services qu'elles ont rendus à Paris, depuis que saint Landry fit, il y a exactement treize siècles, construire l'Hôtel-Dieu et y appela leur ordre.

Après cette première réception, qui fut toute privée, un salut solennel a été célébré dans la chapelle de l'asile, qu'une foule considérable n'avait pas tardé à envahir. Le cardinal de Paris fait son entrée dans la chapelle, dans une chaise portée par trois médecins, les docteurs Dautel, Pautherat et Tisné, et par un administrateur de l'hôpital. Il est précédé de Mgr Amette, son coadjuteur, et entouré de Mgr Fages, de MM. les abbés Thomas et Clément, de l'archevêché, du curé de Montrouge et de nombreuses personnalités laïques et ecclésiastiques.

Au nom du cardinal, Mgr Amette prend la parole et proteste contre le nouvel attentat qui vient d'être commis contre la liberté de conscience. Il remercie les assistants du cri de sainte indignation qu'ils ont poussé. Il constate que l'administration elle-même, par la bouche de M. Mesureur, n'a trouvé que des éloges à adresser aux Augustines, qu'elle n'a pas trouvé un seul reproche à leur faire ; pourquoi donc les avoir chassées d'un service où elles accomplirent si impeccablement leur devoir de charité si ce n'est parce qu'elles portent une croix sur la poitrine ? « Vos cœurs souffrent, ajouta Mgr Amette, vos yeux sont remplis de larmes, mais si vous pleurez ce n'est pas sur vous, c'est sur tous les malheureux qui, au seuil de la mort, n'entendront plus une parole de consolation et d'espérance. » Après son coadjuteur, le cardinal a ajouté quelques paroles, évoquant le souvenir du passé de l'ordre et disant sa consolation de pouvoir l'accueillir à l'asile de Bon-Secours. « Le fait que les sœurs pourront encore là donner leurs soins aux malheureux est un motif d'espoir et de confiance en la Providence. »

Après cette double et émouvante allocution, le salut solennel a été célébré, aux chants du *Miserere* et du *Sub Tuum*, par le coadjuteur de Paris.

L'œuvre de laïcisation aura une page de plus à ajouter à son livre, mais c'est à lire de semblables pages, où le désintéressement dans le don de soi à la misère et à la souffrance n'est pas respecté, que la conscience populaire s'éclaire tout à coup et se révolte parfois.»

III

La Lettre d'adieu.

Au moment de quitter l'Hôtel-Dieu, la Prieure des religieuses expulsées a remis à M. Mesureur, la lettre dont voici le texte :

Hôtel-Dieu de Paris, le 15 janvier 1908.

Monsieur le directeur général,

Au moment de quitter l'Hôtel-Dieu, berceau de notre Congrégation et témoin, pendant plus de douze siècles, de l'admirable dévouement aux pauvres malades de ces nom-

breuses générations d'Augustines dont nous nous efforcions de suivre les traces et d'imiter les exemples, je ne puis m'empêcher de vous exprimer notre extrême douleur en nous voyant arrachées à tous nos pieux souvenirs et aux soins de nos chers pauvres.

Nous sommes victimes, vous le savez aussi bien que moi, monsieur le directeur général, d'une mesure que rien ne justifie.

Votre témoignage et les certificats que les honorables médecins, nos chefs de services, ont tenu à nous délivrer, attestent bien haut que nous n'étions pas au-dessous de notre tâche.

C'est donc uniquement à cause de notre caractère sacré et des saintes livrées que nous portons que nous sommes écartées du chevet de nos malades.

Nous partons le cœur brisé, mais avec la conscience d'avoir accompli tout notre devoir, et en pardonnant à ceux qui ont demandé notre expulsion.

Quand la tempête sera apaisée, nous reviendrons, monsieur le directeur général, reprendre, auprès de nos chers malades, la place que nous n'aurions jamais voulu quitter et nous dévouer de nouveau au peuple de Paris dont nous sommes et resterons toujours les humbles servantes.

Veuillez agréer, monsieur le directeur général, l'hommage de mon profond respect.

Sœur SAINTE-MARGUERITE,
prieure des Religieuses Augustines de l'Hôtel-Dieu de Paris.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

Sur le rôle du phosphotal employé par la voie rectale contre les affections des organes respiratoires, notamment la grippe et la tuberculose.

En tête du chapitre XIV de son ouvrage sur le *Traitement de la tuberculose pulmonaire* qu'il publia en 1892, le regretté G. Daremberg écrivait : « Parmi tous les médicaments qui ont été proposés aux phtisiques un seul a résisté à l'épreuve de ces quinze dernières années : c'est la créosote de goudron de bois ». C'était à peu près ce qu'avait écrit Bouchard qui, en 1877, avec Gimbert, avait remis en honneur le traitement créosoté (recommandé en 1830 par Reichembach, puis abandonné) : « Parmi tous les remèdes proposés contre la phtisie pulmonaire ce que nous avons de moins mauvais, c'est la créosote. »

Ces deux opinions et la nuance restrictive qui caractérise la dernière expliquent assez bien pourquoi ce fut *autour* de la créosote que se portèrent les plus nombreux efforts pour lutter contre la tuberculose pulmonaire de même contre la plupart des affections dont les bronches et les poumons sont le siège. La créosote avait de grands avantages et quelques inconvénients ; son action avait besoin d'être complétée et ses inconvénients atténués ou supprimés. Nous ne redirons pas ici toutes les tentatives faites en des sens divers, nous avons eu d'ailleurs maintes occasions de le faire en ces Causeries.

Un de leurs plus précieux résultats fut l'introduction dans la thérapeutique du phosphite de créosote ou phosphotal, à la suite des travaux de Ballard (1894) et de Fonzes-Diacon (1897). J. Laumonier, dans une étude récente, expose nettement ses propriétés et ses avantages : « Somme toute les effets physiologiques du phosphotal sont à peu près identiques à ceux de la créosote. Mais au point de vue de l'influence sur la nutrition et le système nerveux il n'en est plus de même, et cette différence est imputable à la présence du phosphore dans le phosphotal... » Après avoir rappelé les inconvénients qui résultent souvent de l'emploi de la créosote et de certains de ses dérivés, l'auteur ajoute : « ... Avec le phosphotal aucun accident de ce genre n'a jamais été observé. Cela tient principalement à ce que ce corps ne se dédouble qu'assez lentement dans l'économie et ne régénère ainsi que successivement de petites quantités de créosote. En outre, il forme des phosphates alcalins qui, étant facilement assimilables, se fixent dans les tissus, compensent, dans une certaine mesure, la déminéralisation phosphorique qui accompagne la tuberculose, et contribuent ainsi, par la reminéralisation et l'augmentation consécutive — ou tout au moins la non-diminution — des défenses naturelles de l'organisme à des améliorations constatées. L'action tonique et sédative de l'acide phosphoreux et de la créosote tient en puissance les modifications corrélatives si remarquables des échanges, car c'est en modérant le système nerveux que l'on enraye la consomption. Or le phosphotal ralentit les échanges gazeux et la déminéralisation, met obstacle à la végétation des micro-organismes, modère la fièvre, modifie les sécrétions bronchiques, et, en conséquence de tout cela, favorise et active les fonctions assimilatrices, le rétablissement des forces, et facilite enfin le dépôt des réserves nutritives dont le rôle est si considérable dans la lutte contre la tuberculose. »

***

Dès l'apparition du phosphotal, M. le Pr Grasset a préconisé un des modes d'emploi qui devaient, dans l'avenir, mériter la préférence des cliniciens. Lorot dit dans sa thèse : « Les premiers essais cliniques de ce médicament ont été faits dans les hôpitaux de Montpellier où il y est actuellement journellement employé. Il y a conquis les faveurs du Dr Grasset, qui, pour respecter l'estomac si fragile des bacillaires, l'administre sous forme de lavement. »

L'idée a fait son chemin.

On a d'abord conseillé la formule suivante, précédée d'un lavement évacuateur :

Laudanum de Sydenham...........	V gouttes
Phosphotal........................	1 à 3 gr.
Jaune d'œuf.......................	n° 1.
Huile d'olive......................	30 gr.
Lait................................	ad 150 gr.

pour un lavement à prendre le matin avec une poire en caoutchouc.

Puis on s'est aperçu que l'émulsion (connue sous le nom d'Emulsion Clin au phosphotal) titrée à 0 gr. 50 par cuillerée à café se prêtait admirablement à ce mode d'administration. On mélange une, deux, trois ou quatre cuillerées à café d'émulsion avec un demi-verre d'eau tiède, ou, de préférence, de lait tiède. Il est bon de commencer par une cuillerée à café d'émulsion correspondant à 0 gr. 50 de phosphite, et d'augmenter progressivement, s'il y a lieu, jusqu'à deux ou trois cuillerées par jour. La dose thérapeutique de phosphotal étant de 0 gr. 50 à deux grammes par jour, il est rarement utile, par la voie rectale, de donner quatre cuillerées à café du produit, l'absorption par cette voie étant plus rapide et plus complète que par la bouche.

Le lavement administré au moyen d'une poire en caoutchouc *doit être gardé* : c'est ce qui explique l'utilité de l'administration, au préalable, d'un lavement évacuateur.

Ce mode d'administration, quoique un peu plus compliqué que l'emploi de la voie buccale, donne les meilleurs résultats. « Cette méthode, écrit Laumonier, est excellente, elle ne détermine que très rarement des coliques au début, mais jamais d'irritation : elle a le grand avantage d'épargner toute fatigue et toute irritation gastrique, chez des gens dont l'estomac est parfois extrêmement susceptible : de plus elle est nutritive. »

Quant aux résultats cliniques, ils sont vraiment remarquables et nous n'avons que l'embarras du choix dans le très grand nombre d'observations qui ont été publiées.

Dans le travail auquel nous faisions allusion plus haut, le Dr J. Laumonier cite une série de 34 cas de grippe, simple et compliquée, bénigne ou grave, ou le phosphotal joue un rôle surprenant. Voici trois de ces observations prises au hasard :

I. Théodore A..., 29 ans, employé de commerce, est pris, le 11 décembre 1904, d'un violent frisson, bientôt suivi d'un accès de fièvre (39° 4), avec courbature, rachialgie, céphalalgie, abattement. Le lendemain, 12, la fièvre, le matin, est tombée à 38° 1, mais le malade souffre beaucoup et se plaint de la gorge ; les amygdales sont, en effet, tuméfiées, rouges, ainsi que toute l'arrière-gorge. On apprend alors que le malade a eu, quelques jours auparavant, un léger coryza. Le 13, la toux apparaît ainsi que le catarrhe trachéo-bronchique, avec céphalée persistante, anorexie, langue grippale (Faisans), un peu de diarrhée ; la fièvre est à 38° 5.

Jusque-là le traitement avait été purement hygiénique ; repos au lit, diète lactée, tisanes diurétiques, gargarismes boriqués, grands bains à 32° C. On prescrit en outre un léger purgatif salin et du pyramidon, comme analgésique, à la dose de 60 centigrammes en 3 cachets.

Le 14, la fièvre est à 39° 1 ; à l'ausculation, râles de bronchite ; respiration pénible, toux quinteuse. Les douleurs sont moins vives. L'anorexie, l'abattement sont toujours grands. Badigeonnages de teinture d'iode dans le dos et sur la poitrine. Phosphotal à la dose de 2 cuillerées à café d'émulsion dans un lavement de lait tiède, le soir.

Le 15, fièvre 38° 7 (le soir). L'ausculation donne le même résultat des deux côtés. Le phosphotal est très bien toleré.

Le 17, fièvre 38° 4 (le soir). Les râles sont plus humides : expectoration moins épaisse ; les douleurs ont à peu près disparu, l'abattement est moins grand, mais le malade est encore faible. Cependant la langue est nettoyée.

Le 20 température 37° 8 (le soir) ; râles nettement humides, crachats muqueux. Les urines augmentent ; le malade commence à se sentir un peu d'appétit. — La diète lactée est maintenue, mais on permet 2 litres de lait au lieu d'un seul. Le phosphotal est toujours parfaitement supporté.

Le 23, température, le soir, 37° 4. Les râles sont beaucoup moins nombreux ; les crachats muqueux diminuent ; la toux est rare. Diurèse très abondante. Le malade se sent tout à fait bien et demande à manger.

La convalescence se poursuit régulièrement, mais le phosphotal est continué jusqu'au commencement de janvier ; toutefois, à partir du 24, on remplace l'émulsion en lavement par 4 capsules glutinées, qui ne déterminent ni renvois ni pyrosis.

Ainsi donc, voilà une bronchite grippale, qui a évolué en une dizaine de jours seulement avec l'emploi, comme seul agent pharmacodynamique pulmonaire, du phosphotal, dont l'action s'est encore manifestée dans la rapidité de la convalescence, pourtant d'habitude si longue, des grippes à détermination pulmonaire. Il faut noter toutefois que le malade ne présentait aucune tare héréditaire ou personnelle sauf un léger degré d'éthylisme.

2. — Suzanne P..., 39 ans, mariée, sans enfants ; toujours extrêmement susceptible du nez, de la gorge et des bronches ; les rhumes ne se comptent pas. Père et mères morts jeunes, pour causes inconnues. Un frère et deux sœurs bien portants ; une autre sœur cardiaque.

Cette dame est prise de la grippe, le 27 mars 1903. Le début est marqué par un coryza intense, avec amygdalite, laryngite, trachéite marquées ; toux continuelle. Douleurs de tête, courbature, maux de reins, anorexie, constipation opiniâtre ; abattement modéré. Fièvre 39°1, le 29 mars, au soir. Comme traitement, pyramidon contre la douleur et la fièvre, diète lactée, tisanes chaudes aromatisées avec un peu de cognac, pas de grands bains.

En raison des propriétés du phosphotal, de son action spéciale et énergique sur l'appareil pulmonaire des bons résultats qu'il a donnés dans la tuberculose pulmonaire, à divers degrés, nous songeâmes à employer ce médicament, afin de modérer l'intensité des symptômes respiratoires et de combattre les complications qui pouvaient possiblement survenir de ce côté, par suite de la susceptibilité antérieurement constatée. On prescrivit d'abord le phosphotal en capsules, à la dose de 6 *pro die*. Mais l'estomac n'étant pas en très brillant état, la malade eut des renvois, des chaleurs au creux épigastrique et quelques nausés. On dut donc recourir aux lavements de lait tiède, additionnés de 3 cuillerées à café d'émulsion de phosphotal. Malgré la résistence de la malade, ce traitement fut parfaitement toléré et il eut, en outre, l'avantage de combattre une constipation ancienne et opiniâtre.

La grippe évolua comme d'habitude et fut guérie en une dizaine de jours. Mais ce qu'il y a de très remarquable, c'est que, à partir de ce moment, la malade fut complète-

ment débarrassée des rhumes qui, pendant l'hiver, ne la quittaient guère. Depuis 1903, elle n'a pas eu un seul coryza et n'a pas toussé une fois. C'est certainement au phosphotal, qui avait été continué jusqu'au mois de mai 1903, que cette guérison d'une sensibilité exceptionnelle des organes respiratoirs nous paraît due.

3. — Victor C..., 28 ans, employé de ministère, est atteint depuis plusieurs années de bronchite chronique, consécutive à des poussées de bronchite aiguë, subies au régiment. Il tousse beaucoup, mais crache modérément. Fétidité de l'haleine. Au moment où on le voit, il a de gros râles muqueux.

En octobre 1904, il contracte la grippe ; frisson, fièvre, courbature, lumbago, céphalée, abattement, anoréxie, bref tous les symptômes classiques. C'est à cette occasion qu'on l'examine et qu'on découvre la bronchite chronique. Le traitement de la grippe est institué, mais en raison de cette bronchite chronique, on administre le phosphotal à hautes doses, 4 cuillerées à café d'émulsion dans du lait froid. Cette médication est mal tolérée et provoque des douleurs gastriques ; on est alors obligé de recourir aux lavements de lait tiédi phosphotalé.

L'évolution de la grippe est extrêmement lente ; la fièvre persiste à 38° 6 pendant plus de 10 jours, et sans les rémissions matinales considérables (37° 3-7°5), sans l'état abdominal presque normal, en dehors d'une anorexie continue, on penserait à une forme typhoïque ; mais alors que l'infection grippale résistait aussi, la bronchite chronique s'améliorait sensiblement et la fétidité de l'haleine disparaissait au bout de quatre jours. Les crachats, qui n'avaient jamais d'ailleurs été très abondants, se faisaient de plus en plus rares, même le matin, et les gros râles muqueux n'étaient plus perçus que du côté du hile. Enfin, le 29 octobre, la fièvre cédait définitivement et le malade entrait en convalescence.

Actuellement (avril 1905), Victor C... se porte aussi bien que possible ; il ne tousse plus, ne crache plus et ne présente plus aucun signe perceptible de bronchite chronique, de dilatation bronchique ou d'emphysème. Le phosphotal a été continué jusqu'en mars 1905, à la dose quotidienne de deux cuillerées à café d'émulsion dans du lait froid, cette méthode étant actuellement parfaitement supportée et plus pratique que les lavements.

L'observation suivante, prise au milieu des 97 observations recueillies par M. le Dr S. Bernheim et concernant le traitement des différents degrés de la tuberculose pulmonaire par le phosphotal, montre le rapide effet produit par ce médicament sur un malade atteint au second degré.

Charles F..., 34 ans, marié, père de trois enfants bien portants, issu de parents non tuberculeux, ouvrier typographe. Travaille à côté d'un ouvrier atteint de tuberculose. Malade depuis 15 mois. Hémoptysies, bronchites à répétition pour lesquelles il a fait des séjours à l'hôpital Saint-Antoine et à Lariboisière, où on a trouvé des bacilles dans les crachats. Actuellement, mars 1906, l'examen des crachats est positif. Rien d'anormal dans les urines. Amaigrissement : 5 kilogrammes et demi. Fièvre chaque soir, sueurs nocturnes, oppression, bon appétit mais digestion lente. A l'examen, on constate une zone étendue de submatité au sommet droit où on entend de nombreux craquements. Râles humides à la base.

Traitement : Repos absolu pendant 3 mois, alimentation appropriée sans exagération, viande crue, régime hygiénique et lavement quotidien avec une cuillerée à soupe d'émulsion de phosphotal. Au bout de 2 mois, le malade se sent beaucoup mieux ; sa toux est plus rare ; l'expectoration a diminué de deux tiers, est devenue moins épaisse et moins gluante. Température normale. Augmentation de poids, 2 kg. 450 grammes. Au bout de 3 mois, le malade rentre dans un atelier plus sain et où il ne fait que 6 heures de travail par jour. Il poursuit son traitement général et ses lavements de phosphotal. Le malade a regagné son poids primitif. Les crachats contiennent encore des bacilles, mais moins de streptocoques. Les craquements du sommet droit sont moins nombreux.

***

De ces courtes notes, il est rationnel de conclure — et les chiffres de la statistique sanitaire de ces jours d'hiver font de cette conclusion une saisissante actualité — que le phosphotal employé par la voie rectale est un des plus précieux éléments de combat que nous possédions contre la plupart des processus morbides qui viennent léser les bronches et le poumon.

UN CHAPITRE DE L'HISTOIRE DE LA BLENNORRHAGIE

François Tolet (1)

En 1681, parut un livre fort curieux qui nous donne de précieux renseignements sur l'histoire des sondes et du cathétérisme. L'auteur, François Tolet, était un disciple de Jonnot, célèbre lithotomiste dont parle Dionis. Il fut reçu maître chirurgien juré à Paris, et ensuite il s'appliqua à la pratique de l'opération de la taille. Les succès qu'il eut lui valurent le titre étrange d'*opérateur du roy pour la pierre ;* il eut le même titre pour l'Hôpital de la Charité des hommes. Il jouit toute sa vie de la plus grande réputation et publia en 1681 l'ouvrage qui suit : *Traité de la Lithotomie ou de l'extraction de la pierre hors la vessie, avec les figures.* Par François Tolet, Chirurgien et seul Opérateur du Roy pour la Pierre, Maistre Chirurgien Juré à Paris, et de l'Hôpital de la Charité des hommes. Paris, 1681, in-12.

Cet ouvrage, qui eut plusieurs éditions est absolument remarquable par les nombreuses figures qu'il contient et qui représentent les instruments et la façon d'opérer.

Celui que j'ai eu entre les mains est la 4e édition (Paris, 1693). M. le Dr Georges Luys, qui le possède dans sa bibliothèque, a eu l'obligeance de me le communiquer. Quoique l'ouvrage traite de la lithotomie il contient plusieurs passages qui nous intéressent directement.

Nous trouvons d'abord (*loc. cit.*, p. 71) le chapitre IX. *De la méthode de sonder*. Voici comment il entendait qu'on s'y prît pour le cathétérisme « ... Les hommes doivent estre penchez en arrière, ou estre couchéz sur le dos pour les

(1) Ce chapitre est extrait de la thèse toute récente de M. E. Roucayrol.

sonder plus facilement ; et après leur avoir fait éloigner les cuisses l'une de l'autre, le Chirurgien élève la verge et la tient droite entre le poulce et les doigts indice et du milieu d'une main, faisant découvrir le banalus de son prépuce, ensuite il introduit avec l'autre main doucement jusqu'au fond de l'urètre une sonde huilée, observant de la tenir par le bout où sont les anneaux entre les doigts comme une plume à écrire, avec cette différence qu'on doit cacher les anneaux de la sonde avec les mêmes doigts ayant le dehors de la main à demy ouverte, tournée vers le pubis, et le bec de la sonde du costé de l'anus ; alors il faut conduire la sonde et la verge vers l'aine la plus éloignée de celuy qui sonde, et en même temps on fait tourner entre les doigts la sonde et le bec vers le pubis. Remarquez que les doigts indice et du milieu touchent un côsté de la sonde, et le poulce se rencontre seul de l'autre côsté entre les deux doigts ; il faut dans ce moment appuyer un peu plus avec l'indice, qui est situé plus haut que celuy du milieu,en sorte que le centre du mouvement se fasse sur le poulce, par ce moyen on fait baisser le veru-montanum, et le bec de la seconde se relève pour presser le sphincter et entre dans la vessie.

« Dans le temps qu'on tourne le bec de la sonde vers le pubis, il faut tirer un peu la verge, afin que l'urètre soit plus étendue et qu'elle ne se ride point, parce que c'est une partie membraneuse dont les replis peuvent empêcher la sonde de glisser.

« Quelquefois, quand on a introduit la seconde jusqu'au fond de l'urètre, et qu'on a fait tourner le bec vers le pubis, on est obligé de quitter la verge et de mettre un doigt dans l'anus,et par une compression légère au travers le rectum et l'urètre, on conduit la sonde dans la vessie, après quoy on retire le doigt et on ne tient plus la verge..... Il y a une autre façon de sonder les hommes. Il faut élever et tirer médiocrement la verge, la coucher presque sur le pénil en montant, et poser les anneaux de la sonde vers le ventre en sorte que le bec soit tourné du côsté de l'anus... »

Tolet était prudent, il ne sondait pas au hasard n'importe qui et n'importe quand (*loc. cit.*, p. 79). « ... Lorsqu'il y a une grande inflammation, le sentiment de Fernel est qu'on ne sonde point. Sur cela on doit observer de sonder doucement et rarement, parce qu'on peut causer de la douleur, enflammation, excoriation, ulcère, gangrène au sphincter, même la suppression d'urine ou percer l'urètre... »

Page 88, il nous donne la figure de ses sondes.

(*loc. cit.*, Fig. 3). — Sonde cave dite Cathéter, pour sonder les hommes et les faire uriner, et son stilet pour la nettoyer ».

On remarquera que depuis Paré les sondes ont été modifiées ; elles présentent ici une double courbure semblable au béniqué, il m'a été impossible de retrouver l'auteur de cette modificatiou. D'ailleurs Tolet la donne comme un modèle courant.

(*loc. cit.*, Fig. 5). — Sonde cave et courbe seulement au bec pour sonder les femmes, et son stilet pour la nettoyer ».

Le souci du détail est poussé très loin par Tolet, témoin cette recommandation (*loc. cit.*, p. 89) : « ... Il est bon d'avoir toujours dans l'étuy à sonde, séparément, un petit morceau d'éponge trempé fort médiocrement dans l'huile d'olive, parce que quelquefois on en peut manquer au besoin pour oindre les sondes... »

Quant à la matière dont étaient fabriquées ces sondes, il nous le dit (*loc. cit*, p. 96). « ... Tous les instrumens peuvent estre faits d'acier ou de fer, néanmoins les sondes.... sont plus propres quand elles sont d'argent et se roüillent moins. De chaque espèce il en faut avoir de plusieurs grandeurs qui soient bien polies. »

Son chapitre sur la rétention d'urine mérite également d'être connu, chapitre XX : *De l'ischurie, ou suppression d'urine.* Les causes de la rétention sont nombreuses ; parmi elles, il cite le pus coagulé, la semence condensée, un corps fongueux, des humeurs grossières, la carnosité et la callosité qui « ... boùchent quelquefois le sphincter de la vessie ou un endroit de l'urètre » (*loc. cit.*, p. 193). A la suite vient un tableau dramatique du malade atteint de suppression d'urine (*loc. cit.*, p. 195). Le chirurgien, aussitôt appelé, cherchera d'abord les diverses causes de cette rétention, « ... il connoistra que c'est une carnosité, ou une callosité, par le moyen de la sonde, ou des bougies... ». Le diagnostic étant fait, il se hâte d'intervenir, et sa conduite est dictée par chaque cas particulier. Comme il connaît ses classiques : il essaye d'abord d'éveiller l'engourdissement de la vessie par un grain de sel dans l'urètre, ou par de l'huile de scorpion.

« ... Quand il y a du pus, ou du flegme épais en la vessie, on se sert d'une injection d'oxymel avec l'huile d'amandes douces : dans l'affaissement de l'urètre on employe les bougies creuses ; on incise, on ronge la carnosité ou la calosité qui s'y rencontre, et on introduit ensuite une cannule de plomb...

« Il est très important de saigner,de donner des clystères rafraîchissans et de baigner, pour toutes les suppressions d'urine, quand il n'y a pas d'autre maladie apparente : parce que d'ordinaires elles sont causées par la seule inflammation, et que la foiblesse où on réduit le malade fait souvent relâcher les parties, et sortir l'urine, dont la rétention le mettoit en danger de mourrir... »

Après Galien et Ambroise Paré, Tolet recommande de ne pas suivre la pratique absurde de donner des diurétiques ; il fait remarquer avec juste raison qu'il est inutile d'augmenter la réplétion d'une vessie incapable de se vider. Lorsque le chirurgien ne peut arriver à sonder le malade et que le temps presse, il faudra lui faire la ponction du périnée. Tolet consacre un chapitre très important à cette intervention.

Chapitre XXI : *De la ponction du périnée* (*loc. cit.*, p. 200).La ponction du périnée peut se faire de trois façons, et adoptant les termes consacrés pour la lithotomie il la dénomme haut, grand et petit appareil.

Il est, je crois, le premier à avoir eu l'idée de la ponction vésicale sus-pubienne, mais il ne l'a pas exécutée sur le vivant et le passage mérite d'être cité intégralement. « Quoy qu'on ait dit, que le haut appareil n'est point en usage, il semble néanmoins que la grande tumeur au-dessus du pubis, causée par la suppression d'urine, particulièrement dans un sujet atténué, rendroit l'opération facile,sans craindre de blesser les parties du bas-ventre ; et que pour cet effet, sans lier le malade, après la ponction de la lancette dans la tumeur, profondant jusqu'à la vessie, il suffiroit d'introduire un stilet, qui serviroit de conducteur à une canule courbe convenable, le faisant passer dans sa cavité...

« On pourrait encore pratiquer le haut appareil de la ponction du périnée, par le moyen du trocart, avec lequel on

feroit la ponction dans la tumeur au-dessus du pubis ; l'on connoistroit seurement quand la vessie seroit ouverte, et en même temps on y conduiroit un stilet ; et après avoir retiré le trocart, le stilet serviroit de conducteur à la canule de même qu'à la paracentèse pour les hydropiques. Nous donnerons la description de ce trocart et la méthode de s'en servir quand nous parlerons de la troisième façon de faire la ponction du périné. »

La seconde manière qu'il indique est le grand appareil tel qu'on le faisait pour la lithotomie sauf que, pour vider seulement la vessie, il faisait l'incision moins basse et moins longue. Il recommande de ne pas vider entièrement la vessie dans les cas de forte retention, mais c'est uniquement par respect pour l'aphorisme (liv. II) d'Hippocrate « ... que les trop grandes évacuations sont toujours nuisibles... », et il ne semble pas avoir connu les hémorragies par décompression.

Le malade une fois opéré, était rapporté dans son lit avec une canule à demeure par où il urinait, le tout recouvert par un pansement assez compliqué, maintenu par un bandage en T (*loc. cit.*, pages 201 à 206).

S'il est impossible d'introduire une sonde dans l'urètre, soit qu'elle ne puisse passer, soit que le malade s'y oppose, l'opération est plus laborieuse, mais comme le cas est urgent il est nécessaire d'opérer et alors on emploie le haut appareil. Pour celà, Tolet veut qu'on se serve d'une canule montée, d'un stilet et d'un trocart «...que, nous dit-il, j'ai inventé il y a cinq ans ».

«... Ce trocart peut estre fait de différents métaux, à la réserve de la pointe qui doit estre d'acier, sa longueur es de sept ou huit poulces, pour s'en servir plus commodément ; sa grosseur est comme un médiocre tuyau d'une plume à écrire, sa figure a plusieurs circonstances ; car celle de ses extrémitéz qui est d'acier, est pyramidale et triangulaire. Cette pyramide est environ longue d'un travers de doigt ; à une de ses faces il y a une canelure, qui se continue depuis sa pointe, ou fort proche, jusques à l'autre bout du trocart, et cette canelure fait que le corps de l'instrument dans toute sa longueur représente une sonde droite à faire incision, parce qu'il est cave d'un costé et rond de l'autre, qui est le dehors.

«... Le stilet est droit, également gros, médiocrement menu et ployant, long d'environ huit poulces, proportionné à la canelure du trocart... » La canule montée qui accompagne ces deux instruments pouvait être courbe ou droite, proportionnée à l'âge et à l'épaisseur du sujet. Le bout où sont les yeux devait seulement être suffisant pour laisser passer le trocart. L'opération consistait à enfoncer le trocart dans la vessie, aussitôt que l'urine coulait par la canelure, on introduisait le long de cette canelure le stilet dans la vessie, on retirait le trocart en laissant le stilet en place et il servait de conducteur pour introduire la canule dans la vessie.

Toute l'invention de Tolet consistait dans la canelure ; grâce à cette modification, l'urine sortait aussitôt que la pointe avait perforé la paroi vésicale et l'on était sûr d'être dans la vessie sans craindre d'aller trop loin.

E. Roucayrol.

LE CENTENAIRE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE D'ANGERS. ÉLOGE DE GERMANICUS MIRAULT.

Le 19 décembre, on a célébré, à Angers, dans une fête à la fois officielle et intime, le centenaire de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie. Nous donnons aujourd'hui le texte de l'éloge de Germanicus Mirault, que prononça M. Monprofit : nous donnerons dans notre prochain numéro le discours où M. Legludic retraça l'histoire de l'Ecole.

L'École de Médecine m'a chargé de prononcer, en cette cérémonie, l'éloge du grand chirurgien angevin, Germanicus Mirault.

Je remercie mes collègues de l'honneur qu'ils m'ont fait en me choisissant, mais je sens tout le poids de la tâche qui m'a été confiée, et je redoute de ne pouvoir la remplir comme elle mérite de l'être.

Lorsqu'on a la charge de louer un homme comme celui-là, ne doit-on pas redouter de ne pas mettre assez en lumière toutes ses qualités et tous ses talents et, par là, de trahir sa mémoire ? Aussi je réclame à l'avance toute votre indulgence; si je ne réussis pas à vous donner de Mirault une idée assez haute, c'est à moi seul que la faute en devra revenir.

Je n'aurais à alléguer, pour excuse, que la difficulté d'atteindre certains modèles qui sont trop élevés au-dessus de nous.

Il est d'ailleurs toujours périlleux de parler devant une assistance d'élite comme celle-ci, composée des représentants les plus éminents de la région et de la ville, et de tant de confrères distingués dont beaucoup ont encore présent à la mémoire le souvenir du célèbre Mirault d'Angers.

Il serait enfin particulièrement délicat de parler devant un juge tel que vous, mon cher maître, qui représentez ici, avec tant d'éclat, notre vieille Faculté de Paris, si je ne connaissais depuis longtemps toute votre bienveillance.

Bien souvent déjà on a loué Mirault comme il convient, et bien souvent on a rapporté l'histoire remarquable de cette famille de maîtres chirurgiens qu'on voit apparaître au commencement du XVIII^e siècle, dans laquelle nous trouvons successivement trois hommes de valeur ayant occupé presque sans interruption, les postes de chirurgien de l'Hôtel-Dieu, de professeur à l'ancienne Université et à l'École de Médecine nouvelle.

Le premier, Christophe Mirault, né à Angers en 1725, est, dès 1755, chirurgien de l'Hôpital Saint-Jean, où son petit-fils, Germanicus, devait, un siècle plus tard, professer la Clinique chirurgicale.

Le second, François, fils de Christophe Mirault, naquit à Angers, en 1754 ; après avoir été, à Paris, l'élève de Baudeloque et de Desault, il revint à Angers et il succéda à son père, comme chirurgien maître de l'Hôtel-Dieu.

A la réorganisation de l'École de Médecine, il reçut le titre de professeur de Clinique Chirurgicale et d'Anatomie.

Il succomba à la peine le 26 août 1814, non sans avoir donné ses premières leçons à son fils, qui avait commencé déjà ses études médicales.

Germanicus Mirault est né le 1er mars 1796 ; en 1813, il entre comme élève à l'Ecole de Médecine d'Angers, et dès 1814, il seconde vaillamment son père, au milieu des soldats et des prisonniers de guerre atteints du typhus des armées.

Il eut la douleur de le voir emporté par la contagion en pleine maturité, au milieu des malades auxquels il se dévouait.

Le jeune étudiant se rend à Paris en 1817, il est bientôt externe des Hôpitaux ; deux ans plus tard, nous voyons son nom sur la liste des internes nommés au concours de 1819. Cette promotion du 18 décembre 1819 comprenait 23 noms : celui de Mirault est le 13e, ce chiffre fatidique ne lui a pas porté mauvaise chance, car il a vécu de longs, laborieux et heureux jours, et parmi tous ses collègues c'est peut-être lui qui laisse le plus beau nom et les meilleurs travaux. Ses quatre années se passèrent sous la direction de maîtres comme Richerand et Augustin Béclard, notre illustre compatriote.

Le 24 juin 1823, il soutint devant la Faculté sa thèse de Doctorat : « Dissertation sur l'anatomie et l'inflammation de la Cornée transparente ».

Il marquait ainsi par le choix de son sujet, sa prédilection pour l'oculistique ; son père avait fait, lui aussi, un travail estimé sur les différentes espèces « d'Amaurose ».

Reçu docteur, il rentre à Angers et de 1824 à 1836, il est suppléant d'Ouvrard et de Garnier qui tous deux pratiquaient et professaient la Chirurgie avec la plus grande distinction ; enfin en 1836, il est nommé professeur titulaire de Clinique externe.

De 1836 à 1867, époque de sa retraite, Mirault a mené l'existence chirurgicale la plus active, dirigeant son enseignement à l'hôpital Saint-Jean, ses travaux et ses recherches, et répondant en outre aux exigences d'une vaste clientèle dans la ville et dans toute la région.

Après plus de trente années écoulées en 1867, il se retire, et quitte à la fois service hospitalier et exercice professionnel, se réjouissant de prendre au milieu de sa famille un repos bien gagné.

Il sortit néanmoins de sa retraite pendant le triste hiver de 1870 ; n'écoutant que le devoir, il reprend le tablier du chirurgien pour soigner les blessés. Président d'honneur des comités de secours, chaque jour, on le voyait se rendre à l'ambulance de la gare pour y donner ses soins aux malheureuses victimes de la guerre.

Il rentra ensuite dans le repos, et s'éteignit en 1879, à l'âge de 83 ans, au milieu du respect et des regrets de tous ses concitoyens.

M. Monprofit.

(*A suivre.*)

PROPHYLAXIE DE LA PESTE EN 1770

Le chapitre suivant a été extrait par M. le Dr Raynaud d'Alger du Dictionnaire portatif de Santé *par M. L..., ancien médecin des armées du Roi, et M. de B..., médecin des hôpitaux. 5e édition considérablement augmentée, tome second, page 369. L'ouvrage a été publié en 1770, à Paris, chez Vincent, imprimeur libraire de Mgr le duc de Bourgogne, rue Saint-Séverin.*

Il faut, dans un temps de peste, vivre très sobrement, et éviter toutes sortes d'excès dans l'usage des choses non naturelles, et surtout se garantir des passions, et s'abstenir de tout ce qui peut détruire les forces, empêcher la transpiration et engendrer des crudités dans les premières voies ; il faut surtout s'armer de courage et bannir la terreur, la crainte et le découragement : car il est certain que ces passions tuent autant de monde que la peste même (1).

Ceux qui sont obligés de vivre parmi les pestiférés doivent prendre garde que le venin ne se mêle avec leurs humeurs. Il est à propos, pour cet effet, de cracher et de se faire vomir quelquefois, de se laver la bouche avec du vinaigre et du vin, et d'en tirer par les narines. Les effets de ces liqueurs seront encore plus efficaces si elles sont imprégnées avec le scordium, la rue ou l'écorce de citron (2). zCes remèdes sont plus sûrs que de mâcher les racines de édoaire, d'angélique et d'impératoire. Il convient aussi de boire du vin du Rhin. Une tranche de citron est aussi très efficace en pareil cas, et les cautères sont un préservatif contre cette maladie.

Quand la pléthore est considérable, on peut se faire faire une saignée, prendre le soir un demi-gros de thériaque, et le lendemain une cuillerée ou deux d'essence de pimprenelle blanche ; on se frottera ensuite les narines, la bouche, les lèvres et les mains avec le vinaigre qui suit, appelé ordinairement *des quatre voleurs*.

Prenez :

Des sommités récentes de grande et de petite absinthe.
De romarin.
De sauge.
De menthe.
De rue, de chaque une once et demie.
De fleurs de lavande sèches, deux onces.
D'ail, deux gros.
De calamus aromaticus.
De cannelle.
D'œillet.
De noix muscade, de chaque, deux gros.
De vinaigre très fort, quatre pintes.

Faites macérer le tout à la chaleur du soleil, pendant trois semaines, ou, si l'on est pressé de son usage, pendant deux fois vingt-quatre heures, sur des cendres chaudes, en couvrant bien le vaisseau, et le bouchant avec du lut, de peur que la liqueur ne s'évapore. Passez-la à travers un linge, exprimez-la fortement et filtrez-la au papier gris.

Ajoutez alors :

D'esprit de vin camphré, une once et demie.

On se servira de ce vinaigre, comme du préservatif le plus expérimenté dans la peste (3).

On aura soin, soir et matin, de faire brûler dans sa chambre des baies de genièvre, pour corriger la mauvaise qualité de l'air.

Quand on est obligé de vivre avec les pestiférés, il faut éviter de toucher à leurs habits, et tenir dans sa bouche un morceau de racine de pimprenelle blanche ou de dompte-

---

(1) Influence d'un bon état général dans les épidémies. Dr L. R.

(2) Prophylaxie des voies aériennes par des antiseptiques contre l'absorption des poussières virulentes. Dr L. R.

(3) C'est un mélange antiseptique dans lequel entrent les *essences* végétales auxquelles des recherches bactériologiques récentes ont reconnu une efficacité microbicide, et qui était employé en lavages des mains et de la face, comme on le recommande encore maintenant à tous ceux qu'approchent des malades contagieux.
Dr L. R.

venin, en observant de rejeter toujours sa salive. On se frottera, comme nous l'avons dit ci-dessus, avec le vinaigre des quatre voleurs, avant et après avoir touché aux pestiférés ; on fera même des fumigations dans sa chambre, avec le succin, la myrrhe, le benjoin et l'encens, en parties égales sur des cendres chaudes (1). On frottera de vinaigre toutes les choses dont on est obligé de se servir le plus communément ; on en fera assaisonner tous ses mets, et on aura soin surtout de conserver une présence d'esprit et une tranquilité d'âme sans laquelle tous les préservatifs deviendraient inutiles.

Le zèle et les lumières des médecins seraient sans fruit, ou, au moins, les fruits en seraient fort difficiles à cueillir, s'ils n'étaient secondés des magistrats; aussi, les règlements à ce sujet sont très sages et très nombreux ; comme ils se trouvent dans des livres dont l'acquisition est chère, nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de les avoir placés ici, au moins les principaux, qu'il est important qu'un officier public, ainsi qu'un médecin, sache.

Rien ne contribuant davange à la peste et à ses progrès que la corruption de l'air, le magistrat, qui prend alors l'avis des médecins, défend tout ce qui peut contribuer à augmenter la corruption de l'air, et ordonne les choses nécessaires pour corriger l'air.

C'est dans cet esprit que l'on renouvelle tous les règlements qui concernent la propreté des maisons et le nettoiement des rues. Il est enjoint à tous les propriétaires des maisons qui n'ont point de latrines dans leurs maisons, d'en faire faire incessamment. Il est défendu à tous vuidangeurs de vuider et curer les rétraits, de garder dans les maisons des eaux croupies, ou d'autres infections ; de nourrir aucuns pourceaux, lapins, oisons ou pigeons, etc.

La propreté des rues, le balaiement est ordonné ; et on éloigne de la ville tous les arts et métiers qui gâtent l'eau de la rivière, ou qui peuvent corrompre l'air, tels que les bouchers, les mégissiers, les pelletiers, les teinturiers, les maréchaux.

Il est défendu de transporter ou faire transporter d'une maison ou chambre où quelqu'un serait mort ou aurait été malade de contagion, en autre maison, aucun lit, couvertures, draps de laine, etc.

On éloigne et l'on chasse les mendiants qui, se retirant en grand dans des endroits fort resserrés, corrompent l'air et ont plusieurs fois occasionné, dans le voisinage de leurs logements, des maladies contagieuses.

En éloignant, par toutes les voies qui viennent d'être expliquées, les causes qui peuvent infecter et corrompre l'air, l'on cherche aussi en même temps les moyens de le rendre plus salubre.

Les deux plus généraux, et presque les seuls qui soient en notre pouvoir, consistent à le raréfier par les feux, et le rafraîchir par l'eau.

L'usage de faire des feux, pour se garantir ou se guérir du mal contagieux, est fort ancien. Acron, médecin plus ancien qu'Hippocrate, n'employa point d'autre remède pour le faire cesser dans la ville d'Athènes, que de tenir toujours un bon feu allumé dans les rues.

Ce remède a été connu des anciens, et employé dans les différentes maladies contagieuses qui ont régné à Paris et dans d'autres endroits de la France. On a employé dans les chaleurs excessives le remède contraire, c'est-à-dire qu'on a rafraîchi l'air avec de l'eau.

Un arrêt du Parlement de Toulouse, du 7 septembre 1759, la ville étant affligée de contagion, fit un grand règlement de tout ce qui doit être observé pour remédier à cette calamité. Il ordonne, entr'autres choses, très expressément, qu'il sera fait des feux, le soir et le matin, dans toutes les rues de la ville.

Une ordonnance de Police du Chatelet de Paris, du 18 juillet 1596, enjoint à tous bourgeois, chefs d'hôtel, de fournir du bois deux fois par semaine, savoir, le dimanche et le jeudi, pour faire des feux dans les rues, purifier l'air et en chasser la corruption.

Par une ordonnance de l'assemblée générale de Police, tenue en la chambre de St-Louis au Palais, le 3 août 1596, il est enjoint à toutes personnes de jeter de l'eau devant sa porte, dans le ruisseau, et de faire des feux dans les rues aux jours qui étaient ordonnés.

Le Magistrat a encore l'attention de faire brûler toutes les hardes qui ont servi aux personnes mortes de la contagion (1), de faire nettoyer et purifier leurs maisons et pour cela on distribue et on donne gratuitement des parfums faits de la manière suivante :

PARFUM POUR AÉRER ET PARFUMER LES PERSONNES, LES HABITS, LES MAISONS ET LES MEUBLES QUI ONT ÉTÉ INFECTÉS DE LA MALADIE CONTAGIEUSE

Deux livres de soufre.
Deux livres d'alun.
Deux livres d'encens.
Quatre livres de poix-résine.
Deux livres de poudre à canon.
Douze onces d'antimoine.
Quatre onces de sublimé.
Douze onces d'arsénic.
Quatre onzes d'orpiment.
Quatre onzes de cinabre.
Deux livres de graine de genièvre.
De lierre ou de laurier, quantité suffisante.

Il faut mettre le tout en poudre, le mêler et le passer par le tamis, à la réserve de la poudre à canon, qui est mise comme elle est, et la graine de genièvre, qui est malaisée à calciner. Si l'on n'a point d'encens, il faut doubler la poix-résine, et augmenter et doubler l'antimoine.

AUTRE PARFUM

Cinquante livres de poix-résine.
Quarante livres de soufre.
Six livres d'antimoine.
Une livre et demie de camphre.

Mettez le tout en poudre et mêlez-les ensemble.

La poudre bien pulvérisée, mêlée avec du vinaigre, et dont on fait une sorte de pâte, est un parfum fort bon pour purifier des maisons et des ruisseaux infectés (2).

---

(1) Combien raisonnées ces recommandations : au lieu de myrrhe, benjoin, etc., faites pulvériser de l'acide phénique et vous aurez une prescription de nos jours. Dr L. R.

(1) Moyen plus rapide et plus sûr que la désinfection, et qui a été employé à Marseille, il y a 3 ans, pour quelques cas de peste constatés dans cette ville. Dr L. R.

(2) Ces mélanges comprennent principalement du soufre et des herbes ou des produits qui donnent une forte fumée. Ne désin-

MANIÈRE DONT ON DOIT SE SERVIR DES PARFUMS POUR PARFUMER LES MEUBLES ET LES MAISONS INFECTÉS.

Les parfumeurs étant entrés dans la maison commencent par la bien balayer : ils en ôtent toutes les araignées, et en brûlent toutes les ordures avec les pailles des lits.

L'on tend ensuite des cordes dans la chambre où ont été les malades, sur lesquelles on suspend toutes les hardes, les lits, les couvertures, les draps et les autres linges qui leur ont servi pendant leur maladie.

Si les matelas ont été gâtés par les malades, l'on fait tremper la futaine ou autre étoffe dont ils sont couverts, et la laine gâtée, dans des chaudières d'eau bouillante (1), sinon il suffit d'ouvrir les matelas sur les côtés et au milieu, avant que de les étendre, comme les autres meubles, sur les cordes.

S'il y a des coffres ou cabinets dans cette chambre, on en tire les linges ou hardes qui sont dedans, que l'on étend aussi sur les cordes.

Dans les autres chambres et tous les autres lieux de la maison, après qu'ils ont été nettoyés, on laisse chaque chose à sa place ; et s'il y a des coffres, armoires ou cabinets, on se contente de les tenir ouverts, sans rien tirer de ce qui est dedans.

Quant aux meubles précieux, comme tableaux, or, argent, miroirs, que les parfums pourraient gâter, on les couvre de linge ou de quelqu'autre chose qui puisse les conserver (2).

Les parfumeurs mettent ensuite en chaque chambre ou autres lieux de la maison, au milieu du plancher, cinq à six livres de foin sec, plus ou moins, selon la grandeur du lieu. Ils l'étendent de la rondeur d'un pied et demi de diamètre ; ils l'abaissent et l'arrangent avec les mains ; ils l'imbibent avec une pinte de vinaigre, mesure de Paris, quelques-uns y ajoutent, pour donner plus d'activité aux parfums, une pareille mesure d'eau-de-vie ; ils mettent dessus deux livres et demie de parfum, pour une chambre de vingt pieds en carré, et dans les autres lieux plus petits, à proportion, observant néanmoins d'en mettre une double, et quelquefois une triple dose dans la chambre du malade, selon le nombre des hardes ou du linge. L'on couvre ce parfum d'une poignée de foin, on l'arrose encore d'une pinte de vinaigre que l'on aura gardée et de l'eau-de-vie, si l'on s'en est servi. Si les lieux sont parquetés ou plancheyés, on prend de la terre à potier, ou d'autres terres glaises, dont on fait un lit au milieu de la chambre, assez grand pour conserver le parfum et assez épais pour garantir le plancher.

L'on bouche exactement toutes les cheminées de la maison avec des draps, couvertures, tapisseries ou autre chose que l'on cloue devant leurs ouvertures, on ferme toutes les fenêtres, et on bouche toutes les fentes par où la fumée pourrait sortir.

Quand tout est ainsi préparé, l'un des parfumeurs prend un flambeau allumé ; et commençant par le grenier ou plus haut étage, il y met le feu au parfum, et aussitôt qu'il le voit allumé, ce qui se fait en un moment, il sort du lieu et en frotte la porte. Il en fait autant dans chacun des autres lieux de la maison, en descendant toujours de haut en bas jusqu'à la cave.

Ils se retirent et après avoir attendu pendant deux heures que le parfum ait fait son effet, ils rentrent dans l'une des chambres à leur choix avec les gens de la maison, s'il y en a quelques-uns qui soient suspects d'infection, pour se parfumer eux-mêmes. Lorsqu'ils y sont rentrés, ils se déshabillent, prennent chacun une chemise et un caleçon blanc, et suspendent toutes leurs hardes et leurs linges dans une chambre, et allument encore dessous quelques parfums ; et comme ils ne peuvent supporter longtemps la fumée du parfum, ils sortent et rentrent ensuite (1).

Nous ne nous sommes étendus sur l'article des parfums, que parce que nous savons que dans les maladies contagieuses, on brûle tout ce qui a servi au malade dans bien des pays. Nous croyons qu'on peut conserver bien des effets avec les précautions et les attentions que nous indiquons.

Les malades qui échappent des maladies contagieuses doivent, pendant un certain temps, être séparés des autres, et n'avoir pas de communication avec les personnes qui n'ont point été attaquées. Le médecin fait alors la loi, ils sont séquestrés autant de temps qu'il le juge nécessaire. Le magistrat avec lequel il a conféré publie des ordonnances qui déterminent la durée du temps que les convalescents doivent restés à vivre séparés des personnes saines.

Et M. Raynaud conclut avec raison de la lecture de ces lignes : « On constatera que la plupart des recommandations de ce Dictionnaire sont des plus justes, que beaucoup de pratiques de l'époque sont de mode aujourd'hui, après avoir reçu la sanction de la science. Il est toujours intéressant de retrouver que les anciens avaient pensé comme nous et appliqué des mesures de défense sanitaire que nos recherches bactériologiques ont maintenues dans leur essence.

UN PORTRAIT DE GRANCHER

(fin)

Bientôt, malheureusement, sa santé périclita : en 1892 il eut une grave affection pulmonaire ; il demanda à ce moment à être renseigné d'une façon exacte sur le bilan de son état actuel et de son avenir, déclarant que s'il ne devait pas guérir il allait donner sa démission de professeur ; on savait sa passion pour l'enseignement, on craignait que le fait d'y renoncer ne fût l'occasion d'un chagrin irrémédiable ; chacun s'ingénia à le rassurer, à lui masquer la vérité : il prit un long congé et se remit relativement, mais à partir de ce moment, malgré ses désirs et ses efforts, son enseignement ne fut plus qu'intermittent, puis il fut obligé d'y renoncer complètement, et, ne pouvant plus se faire d'illusions — quelques-uns avaient eu la cruauté de lui enlever les dernières — il donna sa démission au mois de mai dernier.

fecte-t-on pas encore actuellement par la combustion d'un mélange de soufre et de charbon ? Dr L. R.

(1) L'efficacité de l'ébullition était déjà reconnue. Dr L. R.

(2) Actuellement on met une couche de blanc d'Espagne sur les cuivres et dorures. Dr L. R.

(1) Tous les détails sont donnés d'une désinfection méthodique, et il n'y a rien à y reprendre ; on n'y oublie même pas la désinfection des vêtements des préposés à ces mesures, chose qui est bien souvent négligée dans les services officiels. Dr L. R.

Mme Grancher avait dit un jour en 1892 : « Ne lui conseillez pas de donner sa démission ; je le connais, il en mourrait ! » Comme pour justifier cette parole prophétique dictée par l'affection conjugale, Grancher démissionnait en mai e mourait deux mois après.

Lorsqu'il se vit réduit à l'impossibilité de continuer son enseignement, Grancher orienta son activité cérébrale du côté de la médecine sociale et de la préservation de la tuberculose. Ce fut le 7 mars 1905 que parut, dans le *Bulletin médical*, un article resté célèbre — véritable charte de la lutte antituberculeuse. Son titre était : *Tuberculose pulmonaire et sanatoriums*. Grancher y formulait sa manière de comprendre la défense contre le redoutable fléau ; il démontrait que la conception allemande du sanatorium ouvrier ouant le rôle essentiel et primordial dans le traitement social de la tuberculose, était *une erreur médicale*, et il concluait : « *pour combattre efficacement la tuberculose, il faut la devancer et non la suivre.* »

Et, joignant l'exemple au principe, il organisa, d'une part, *l'Œuvre de préservation scolaire*, qui consiste à reconnaître de bonne heure la tuberculose chez l'enfant et à la traiter, alors qu'elle est facilement curable ; d'autre part, *l'Œuvre de Préservation de l'Enfance contre la tuberculose*, qui prend l'enfant, encore indemne, vivant dans un milieu infecté, le transplante à la campagne, à l'abri de la contagion, et fortifie son organisme grâce à ces deux facteurs de santé : le bon air et le soleil. Cette organisation, dont les membres, recrutés dans toutes les classes de la société, sont aujourd'hui légion, pourrait s'intituler, à bon droit : *Ligue du Salut public*. Cette œuvre, dont Grancher fut le fondateur et l'apôtre éloquent, est également celle de l'admirable femme qui a été la compagne de sa vie, des bons et surtout, peut-on dire, des mauvais jours : cette œuvre fera de M. et de Mme Grancher des bienfaiteurs de l'humanité souffrante ; elle fera que leurs noms resteront inscrits à jamais dans la mémoire reconnaissante des mères et des enfants de France.

Tous ses travaux scientifiques ne faisaient pas oublier à Grancher son pays natal, et ses compatriotes étaient certains de trouver auprès de lui l'accueil le plus aimable, parfois un appui aussi délicat que généreux.

Président honoraire de l'Association des anciens élèves de Felletin, il avait fondé un prix d'histoire naturelle pour la classe de philosophie, prix qui est décerné chaque année en son nom.

En 1888, lorsque j'organisai notre Association, je lui demandai de vouloir bien en accepter la présidence effective ; c'était une lourde tâche, mais il y consentit de la meilleure grâce, et vous savez avec quelle autorité il a dirigé notre Association ; je dois ajouter aussi : avec quelle cordialité, faisant de son magnifique hôtel le siège de nos réunions, auxquelles Mme Grancher apportait le charme de son aimable accueil.

A plusieurs reprises, malheureusement, son mauvais état de santé le tint éloigné de nous, passant l'hiver soit à Cambo, soit à Malaga, et c'est peu après son retour de cette dernière ville qu'il fut terrassé par la maladie impitoyable.

Il se rendit compte immédiatement de la gravité de son état, recommanda son Œuvre de la Préservation, qui lui tenait tant à cœur, à sa chère femme et à ses élèves, et s'éteignit comme il avait vécu, noble, simple, demandant qu'il n'y eut pas de discours prononcés, pas de fleurs ni de couronnes à ses obsèques et que celles-ci fussent purement civiles ; il n'avait pas encore soixante-quatre ans.

Il était membre de l'Académie de médecine, président du Conseil d'administration de l'Institut Pasteur, commandeur de la Légion d'honneur.

Dans son testament on trouva cette clause : « Je lègue à l'Œuvre de la Préservation de l'enfance contre la tuberculose le capital nécessaire pour lui constituer une rente perpétuelle de *vingt mille francs*, laquelle devra être employée au fonctionnement et au développement de l'Œuvre. »

Jusqu'au delà de la mort Grancher avait voulu lutter contre la tuberculose, cette ennemie implacable qu'il nous avait si bien appris à démasquer et à combattre et dont la disparition avait été pour lui le rêve à réaliser.

Telle fut, mes chers compatriotes, la vie de notre regretté président, vie toute de labeur, de mérite, de dignité et de succès bien dus ; elle peut à juste titre être donnée comme modèle.

Queyrat.

Notes de bibliographie

Chez J. Rousset.

Le Troisième Sexe ; Les homosexuels de Berlin, par le Docteur Magnus Hirschfeld. (2 fr.) 1 vol. in-18 jésus, 1.

On se rappelle encore la déposition du Dr M. Hirschfeld au Tribunal de Berlin, le 24 octobre 1907, dans le procès intenté à M. Harden par M. le comte de Moltke, où il a fait l'apologie énergique des homosexuels qui ont compté dans leur sein les Jules César, Michel-Ange, Shakespeare, Frédéric le Grand et tant d'autres hommes illustres.

L'Auteur démontre, avec faits et détails à l'appui, que ce vice, loin d'être l'apanage de la haute société allemande, corrompt, au contraire, toutes les classes de la société, et que la blonde et vertueuse Germanie n'a rien envier à la Babylone moderne, bien au contraire.

***

Chez Bloud.

Les Victimes de Calvin, par J. Rouquette. 1 vol, in-12 (0 fr. 60)

L'auteur a volu montrer qu'en substituant l'autorité individuelle à l'autorité de l'Eglise, Calvin devait nécessairement tomber dans le despotisme et le mépris de la vie humaine, en réalisant une inquisition telle qu'aucun peuple n'en avait connue avant lui. Le supplice de Michel Servet a fait oublier les autres victimes de Calvin. L'auteur raconte le sort terrible que subirent le poète Gruet, Daniel Berthelier, d'autres encore, en fort grand nombre. Il montre qu'on ne saurait excuser de tels crimes. Un tel livre est la meilleure réponse à opposer à ceux qui, aujourd'hui encore, osent parler de la « tolérance protestante ».

Les Saint-Barthélemy calvinistes, par J. Rouquette, 1 vol. in-12 (0 fr. 60).

Le massacre de Vassy et la Saint-Barthélemy se trouvent dans toutes les histoires : le premier pour montrer que les catholiques furent provocateurs de guerres civiles ; le second, pour apitoyer tous les cœurs sur de grands coupables. Les historiens passent sous silence les excès commis par les huguenots qui, dès lors, apparaissent le front entouré de l'auréole des martyrs.

Le présent ouvrage ramène les faits à leur juste proportion. Quand on a lu le récit des troubles de Gaillac et de Béziers, des massacres de Montpellier, des deux Michelades de Nîmes, etc., on est fixé sur la prétendue tolérance protestante, et l'on pense que les Saint-Barthélemy calvinistes ne sont pas les moins cruelles. L'ouvrage, composé à l'aide de pièces d'archives, est d'une historicité irréfutable.

4e CONGRÈS FRANÇAIS

de

CLIMATOTHÉRAPIE ET D'HYGIÈNE URBAINE

BIARRITZ, 20 AVRIL 1908.

PROGRAMME GÉNÉRAL

—

RAPPORTS

Climatothérapie.

I. — De l'action combinée du climat marin et de la médication chlorurée-sodique dans la tuberculose ganglionnaire ;

Rapporteur : Dr Richardière, médecin des hôpitaux de Paris.

II. — Indications et contre-indications du climat océanien dans les états neurasthéniques ;

Rapporteurs : Dr Régis, professeur à la Faculté de medecine de Bordeaux ; Dr Legrand, de Biarritz.

III. — La cure marine et la cure chlorurée-sodique dans le rachitisme ;

Rapporteur : Dr Denugé, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux.

—

Hygiène urbaine.

VI.— Les bureaux municipaux d'hygiène et les règlements sanitaires dans les stations climatiques ;

Rapporteur : Dr Mosny, médecin des hôpitaux de Paris, membre du Conseil supérieur d'hygiène publique de France.

—

Climatologie.

V. — Climatologie de la côte basque ;

Rapporteur : Dr Camino, Médecin du Sanatorium d'Hendaye.

—

SEANCES

Lundi 20 avril.

Séance d'ouverture dans l'après-midi.
Le soir, réception officielle par la municipalité.

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Séances de travail, le matin de 8 heures 1/2 à midi.

Nota : Le programme détaillé des séances de travail, avec les titres de communications inscrites, sera publié et adressé aux intéressés après le 1er mars.

EXCURSIONS

Mardi 21 avril (après-midi).

Visite de Biarritz, des Thermes-Salins ; à 4 heures, fête sportive donnée par le Comité des fêtes dans le domaine d'Aguilera.

Mercredi 21 avril (après-midi).

Excursion à Guéthary, réception et lunch offerts par M. Archier, maire de Guéthary.

Jeudi 23 avril (après-midi).

Excursion à Bayonne et Cambo. — Réception par la municipalité de Cambo, visite de la station.

Vendredi 24 avril (après-midi).

Excursion à St-Jean-de-Luz et Hendaye. — Réception par la Municipalité d'Hendaye, visite de la Ville et du Sanatorium.

Samedi 25 avril.

Excursion à St-Sébastien, départ dans la matinée. — Réception et fêtes offertes par la Municipalité dans l'après-midi et dans la soirée..

Dimanche 26 avril.

Excursion therminale à Arcachon. — Réception offerte par le corps médical.
Départ de St-Sébastien : le dimanche matin.

Nota : Le programme des excursions pourra subir quelques changements par suite de leur organisation définitive.
Un programme ultérieur, communiqué à temps aux intéressés, en fixera les détails et les conditions.

Pour tous les renseignements, s'adresser au secrétaire général, Dr F. Gallard, à Biarritz.

Pour les adhésions, s'adresser au trésorier général, Dr P. Berne, à Biarritz.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

—

Sports d'hiver à proximité de Nice et de Cannes.

La station alpestre de Thorenc, située à 1260m d'altitude, près de Nice et de Cannes, a organisé, depuis le 15 janvier, des sports d'hiver (patinage, skis, luge, toboggan, bobsleigh).

Thorenc, où se trouve un hôtel chauffé à la vapeur, est desservi quotidiennement par un courrier automobile partant de la gare de Grasse.

Départ de Grasse : 10 h. du matin. Arrivée à Thorenc, à midi et demi.

Départ de Thorenc : 2 h. 1/2 de l'après-midi. Arrivée à Grasse à 4 h. 1/2 de l'après-midi.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANEE

—

Indépendamment du train de jour « **Côte d'Azur rapide** » la Compagnie met en marche tous les jours, sauf le jeudi, au départ de Paris, un *train de nuit extra-rapide*, entre **Paris et Vintimille** couvrant en 14 heures la distance de Paris à la Côte d'Azur.

Ce train est composé de grandes voitures P.-L.-M. à boggies offrant des places de 1re classe (sans supplément) et de lits-salons, d'un salon à deux lits complets, d'un sleeping-car et d'un restaurant.

Le nombre des places est limité ; on peut les retenir d'avance moyennant une taxe de location de 2 fr., par place.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7.

La France Médicale

Travaux et Critique

Nouveaux documents sur la peste

Le sujet de l'histoire de la peste est inépuisable. Et cependant, malgré les innombrables publications faites sur ce terrible fléau des anciens temps, que de matériaux absolument vierges restent encore dans les archives! J'en ai eu un avertissement des plus surprenants lorsque pour la première fois le très distingué archiviste de Lucerne, M. le Dr Théod. de Liebenau a bien voulu mettre à ma disposition la partie concernant la Santé publique et l'Hygiène des célèbres archives, confiées à sa direction. A plusieurs reprises j'ai traité des documents nouveaux sur la peste sur lesquels je ne pense pas revenir. Il suffira d'indiquer aux lecteurs les titres de ces travaux (1 à 4).

Depuis ce temps de nouveaux documents se sont constamment ajoutés. J'ai donné connaissance d'une très intéressante ordonnance du gouvernement de Genève, en 1720, concernant la peste de Marseille (5).

Aujourd'hui, il s'agit d'un manuscrit de ma collection qui me semble présenter quelque intérêt non seulement au point de vue médical mais surtout aussi par le fait des personnes citées dans ce document. Je sais, du reste, que plusieurs savants continuent activement les recherches historiques sur la peste. Peut-être cette nouvelle contribution sera-t-elle la bienvenue.

De ce manuscrit de 8 pages in-folio je ne tiens à relever que la première prescription à cause de l'auteur de ce remède et de sa destinataire. En voilà une copie exacte :

« *Recepte envoyée par le Roy d'Espagne à la Reine Mère de France, pour se preserver de la peste.*

Faut prendre des feuilles de sauge fraîches, de surau, de la rue et de rozier, de chacune une once, ajouter une once de gingembre, piller le tout ensemble, le detremper en cinq chopines de vin blanc, faites tout bouillir jusques à ce que le vin soit réduit au tier, puis le coulés par un linge blanc dans un pot bien net, et adjoutés encore une once de gingembre blanc bien pilé, et boire tous les matins avant que sortir, l'espace de neuf jours, et disner. Et celui-là sera affranchy de toute infection toute l'année, et pourra sans danger, boire, manger et converser avec les infects.

S'il y a quelqu'un qui soit déjà frapés du mal sans avoir pris le susdit preservatif, il prendra de l'eau de bucloze, de scabieuse et du triacle détrempé ensemble, et en boira pour lui sauver le cœur du venin.

Et s'il y a quelqu'un qui aye la bosse ou charbon qui paroisse faut prendre roses, où à faute de roses, pastiaux de roses, des fueilles de surau et des graines de moutarde, piler le tout ensemble et en faire un emplastre, le mettre sur ladite bosse ou charbon, et moyennant l'aide de Dieu, il sera gueri.

Mettés tremper des grains de genevre dans eau-de-vie 24 heures, puis les laissés sécher dans un linge, et porter cela en une boette, et en prenés tous les matins 9 ou 11 grains.

Autre recepte fort bonne contre la peste. Faut prendre du bon chardon cueilly au mois de May, lors que l'herbe est en sa force, et le laisser sécher à l'oisir pour le garder, ou bien si c'est en autre temps, faut prendre la racine avec l'herbe, puis le bouillir avec de l'eau, tant que l'eau devienne jaune, puis en bailler à boire le matin, à midy et le soir, selon ce que le malade est pressé, puis le faire bien suer, et avec l'aide de Dieu il se portera bien. Ladite recepte est bonne pour toutes fièvres. »

Une autre « Recette bien éprouvée contre la peste, envoyée de la part du Roy d'Espagne à la Reyne Mère » (de France) se trouve citée dans un traité spécial (8). Mais cette prescription est tout autrement composée que celle de mon manuscrit. Comme celle-ci est antérieure d'un siècle environ, il semble en ressortir qu'à ces époques de terreurs les cours se soient communiqués souvent des prescriptions de remèdes, réputés infaillibles. Le traité du prêtre Ydelez est particulièrement curieux par le très multiple emploi de l'urine ; il la préconise comme un remède des plus précieux, non seulement contre la peste, mais aussi contre de nombreuses autres maladies.

Le même manuscrit contient aussi un « Remède contre la Peste » de Pellissari, docteur en Médecine à Genève, mais qui ne présente rien d'extraordinaire. Il s'agit de règles générales de précaution. Le médecin genèvois ordonne entre autres la thériaque, du bouillon rafraîchissant à la chicorée, l'oseille et la rhubarbe ; avec le repas il faut prendre quelques grains d'anis et de coriandre, mais son remède de prédilection est surtout la préparation d'hyacinthe, un électuaire. « Si le malade a la fièvre on le fait saigner au commencement », dit le Dr Pelissari, sans doute d'accord avec la science médicale de son époque.

Notre document cite une épidémie de « Chancre qui a couru par icy en l'année 1604 parmi les bœufs et les vaches ». Il est donc indiqué de supposer le manuscrit de quelques années plus jeune. A cette époque nous

trouvons, en effet, à Genève le médecin Jean-Antoine Pellissari (né le 3 septembre 1581, mort le 22 décembre 1662), qui avait une certaine réputation (9). En 1610 il était du CC, en 1627 du LX. Plus tard, nous trouvons à Genève encore un autre médecin de ce nom, un ami soit Aymé Pellissari, neveu du précédent, né le 12 novembre 1619, du CC en 1654, auditeur en 1666, mort en 1686. Il s'agit en tout cas de l'un des deux, mais probablement du premier.

Un autre auteur dit que la famille s'écrivait *de* Pelissari (10). D'après Galiffe la famille s'est éteinte, à Genève, au milieu du XIXe siècle seulement (11). Elle a été alliée à plusieurs très bonnes familles du pays.

Nous nous demandons à présent de laquelle des Reines-Mères de France il s'agissait. Etant donnée la date de 1604 je vais citer d'après les indications du Dr Naegeli-Akerblom, quatre générations de la maison régnante de France qui s'approchent de cette date :

{ Antoine de Navarre, 1518-62
Jeanne III, fille héritière de Henri II
de Navarre, 1528-72.

{ Henri IV, 1553-1610.
1. Marguerite de Valois (fille de Henri II,
1553-1615 (séparée en 1599)
2. Maria di Medici, 1573-1642,
mariée en 1600.

{ Louis XIII, 1601-43
Anne, dite d'Autriche, fille de Philippe III
d'Espagne, 1601-1666, mariée en 1615.

{ Louis XIV, 1638-1715.
Marie-Thérèse, fille de Philippe IV
d'Espagne, 1638-83.

Il ne pourra guère être question que de la mère de Louis XIII Maria di Medici ou de la mère de Louis XIV Anne d'Autriche. Le roi d'Espagne de l'époque serait alors Philippe III (1598-1621) ou Philippe IV (1621-1665). Mais tout royal qu'était le conseil donné à la reine de France il fallait encore beaucoup de chance pour réussir avec ce cadeau.

Je profite de l'occasion pour compléter mes précédentes publications sur le sujet par la mention d'une découverte qui me semble mériter d'attirer notre attention. Il s'agit de deux brochures du XVIIIe siècle qui feront suite aux livres du XVe au XVIIe siècle déjà cités dans mes travaux.

Quand on songe à la terreur générale que répandait l'apparition de la peste, à la peur terrible, même des médecins et à l'impuissance de la science médicale on est surpris de voir un médecin oser proposer, en 1781, l'inoculation de la peste. Telle était cependant la courageuse proposition du Dr méd. D. Samoïlowitz (6) dans son chapitre (pp. 51-54). « Observations particulières sur la nécessité et l'utilité de l'inoculation de la peste ». L'auteur déclare qu'on n'attrape la peste qu'une fois et que si on en tombe malade plusieurs fois, c'est qu'on n'en a pas été guéri à la première attaque. En outre, il a observé que les médecins trempant leurs doigts constamment dans le pus, en ouvrant les bubons, sont déjà inoculés par ce fait et se préservent. Dans son second mémoire (7) l'auteur développe sa proposition et l'application. Il compare lui-même l'inoculation de la peste avec celle de la petite vérole. En effet, il place avec une lancette, un peu de pus sous l'épiderme. Il me suffit d'indiquer ces publications qui peuvent intéresser ceux qui s'occupent de recherches spéciales.

Je dois ajouter que déjà au XVIe siècle on choisissait comme employés des maisons de pestiférés et comme infirmiers toujours des personnes ayant été atteintes et guéries de la peste. On se basait sur l'observation que ces personnes étaient presque indemnes et que très rarement la peste les tourmentait une seconde fois. De cette observation à l'inoculation il n'y avait plus qu'un pas.

B. Reber,
de Genève.

Bibliographie

1) *B. Reber*. L'habit des médecins pendant la peste (avec une figure). Ianus, 1897. — Revue Médicale de la Suisse romande, Genève, 1898 (avec 2 figures).

2) *B. Reber*. Schweizerische Beiträge zur Geschichte der Pharmacie (Schweizer. Wochenschreift für Chemie und Pharmacie). Zurich, 1898.

3) *B. Reber*. Beiträge zur Geschichte der Médicin und der Pharmacie. I. Serie. Wien 1900 (premier chapitre, pp. 1 à 32, Considérations sur la peste).

4) *B. Reber*. Même ouvrage, II. Série, Genève, 1901. (Contient deux chapitres concernant la peste : 1) précautions ordonnées dans les siècles passés contre la peste ; 2) règlement à observer pour les écoles pendant la peste).

5) B. *Reber*. Les épidémies, particulièrement la peste, dans l'ancien temps. (*Journal des collectionneurs*, 2e année, Genève, 1905-1906.)

6) *D. Samoilowitz*, Dr *med*. Lettre sur les expériences des frictions glaciales pour les guérisons de la peste et autres maladies putrides. Paris, 1781.

7) *M. D. Samoïlowitz*, Dr *med*. Mémoire sur l'inoculation de la peste avec la description de trois poudres fumigatives antipestilentielles. Strasbourg, 1782.

8) *Véritables secrets et remèdes contre la peste*. La Manière d'en préserver ceux qui n'en sont pas atteints, ceux qui le sont, et ceux qui servent les malades ; guérir les Frappés et nettoyer les lieux infectés ; Faisant voir qu'en cas de nécessité, Un Chacun s'en peut préserver et guérir. Extraits nouvellement pour l'utilité publique, tant de plusieurs auteurs anciens, que par l'Expérience et Pratique de Messire Estienne Ydelez, Prêtre et Chapelain Ordinaire des Pestiférés de la Cité Royale de Besançon. Imprimé par Ordre des Seigneurs et Magistrat de Santé de Savoye. A Chambéry, Jacques Gorrin, Imprimeur du Roy en Savoye, et Privilégié. (A la fin du livre : « Achevé d'imprimer le 14 Octobre 1720 ».)

9) Dr *Léon Gautier*. La Médecine à Genève jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Genève, 1906.

10) Recueil généalogique suisse. Première série : Genève. Tome I. Genève 1902.

11) *I. A. Galiffe.* Notices généalogiques sur les familles genevoises depuis les premiers temps jusqu'à nos jours Genève.

Le conseil des médecins (1)

Fable inédite.

La pièce de vers que l'on a transcrite plus loin se trouvait dans la célèbre collection d'autographes aujourd'hui dispersée de M. Brénot, de Paris. M. le vicomte de Grouchy, qui en avait pris une copie, il y a une douzaine d'années, a bien voulu nous l'offrir pour notre Société. Je la crois inédite; du moins ne l'ai-je point rencontrée dans les œuvres de Mercier, dont elle porte la signature. On sait que ce poète, dit Mercier de Compiègne, pour le distinguer de l'auteur du Tableau de Paris, *tournait assez agréablement les vers et que son* Triomphe de l'amour conjugal *a obtenu quelque succès au moment de son apparition, en 1795. Claude-François-Xavier Mercier, né en 1763, est mort en 1800.*

Voici la fable en question :

En Perse, il étoit un Sophi
Par la terreur du glaive, affermi sur le trône;
D'un monarque étranger, il reçut un défi.
Et voulant soutenir les droits de se couronne,
Il assembla force soldats
Pour aller guerroyer bien loin de ses Etats.
Mais avant de quitter son trône et ses provinces,
Comme il avoit pour fils deux princes,
Il devoit, à l'ainé, remeltre en s'éloignant
Les rênes du gouvernement.
Or, cet ainé, l'héritier de l'Empire,
Avoit un jugement, un esprit limité,
Et son état (de loin je puis le dire)
Touchoit à l'imbécillité!
Le Sophi délibère, on convoque, on invite
Les gens de loi, les prêtres, les devins,
Qui dirent force mots, et puis des médecins
On assembla la docte élite.
Est-il sot, est-il fou, le sublime Empereur?
Dans les recoins de sa cervelle auguste
Recèle-t-il quelque lueur?
Et dans un jour d'éclat étalant la grandeur,
Pourra-t-il répondre un peu juste
En face d'un ambassade ?
Longtemps, les médecins là-dessus pérorèrent;
Le pouls, les yeux, la peau, la langue examinèrent;
Le magnifique prince, interrogé dix fois,
Neuf pour le moins, ne sut trop que répondre;
Tout bien vu, tout pesé, chacun donne sa voix.
Voici le bulletin qu'on a traduit à Londres :
« Nous, chargés aujourd'hui de tout examiner
Le sens commun du Prince et son intelligence,
Nous avons lieu de soupçonner
Qu'il avoisine la démence,
Mais nous n'appercevons d'ailleurs en conscience
Rien qui puisse, après tout, l'empêcher de régner / ».

Le trait de la fin, pour lequel toute la fable est faite, porte la marque de son temps. Nous avons lieu de soupçonner, *pour reprendre la formule de Mercier, que ce morceau a dû être écrit aux derniers temps de la monarchie. Il y avait dix ans en 1789 que Mercier vivait à Paris de sa plume et d'un petit commerce de libraire.*

E.-T. Hamy.

(1) Communiqué à la *Société française d'histoire de la Médecine.*

Documents.

Un contrat d'apprentissage en Pharmacie

(*23 juin 1656*).

Fut présent en sa personne honorable homme sire Pierre Cosseau Me Appotiquaire en ceste ville de Poictiers lequel a prins pour apprentif en sa maison Hillaire Hélige fils de deffunct David Hélige aussy Me Appotiquaire aud. Poictiers, émancipé et déclaré maistre de ses droitz, auctorisé de Me Charles Roy procureur au Presidial son curateur aux causes, led. Hélige et Roy presens et personnellement establys, pour le temps de deulx années commencant ce jourdhuy, pendant lequel temps led. Cosseau le logera nourira et hebergera, et luy enseignera son art de *formacie* qu'icelluy. Hélige apprendra a son possible et obeira aud. sieur Cosseau comme apprentifs sont tenus faire à l'endroit de leurs maistres, promettant toute fidellitté et loiaulté, a peine de tous despens domages et intérests, moiennant la somme de deulx cens quarante livres tournois, de laquelle en a esté paié contant aud sieur Cosseau la somme de six vingt livres par Me Hillaire Bourbeau notaire roial, des deniers provenans de la vente des meubles demeurés au decedz dud. feu Hélige, suivant le jugement donné avec les parens dud. Hélige et Monsieur le Procureur du Roy, par Monsieur le lieutenant général de ceste ville le vingt neuf juin dernier. Laquelle somme de six vingt livres led. Cosseau a reçu, s'en est contenté et en a quitté tant led. Hélige que led. Bourbeau et tous aultres, Et le parsus montant à pareille somme de six vingt livres, icelluy Hélige soubz lad. auctorité s'est obligé icelle paier aud. sieur Cosseau en sa demeure dedans dhuy en ung an prochainement venant, a peine de tous despens domages et interetz. Et a esté expressement convenu entre les parties qu'en cas que led. Hélige s'absente, *découche de la maison* ou fasse quelque action dont led. sieur Cosseau aye sub-

jet de plainte, led. marché d'aprentissage deviendra nul sy bon semble aud. Cosseau sans autre forme ni figure de proces. Car ainsy les parties ont stipullé accepté et ce faire garder et accomplir ont donné leur foy, obligé et hypoteque tous et chacuns leurs biens privés et futurs. Et oultre led. Hélige au parachevement dud. Apprentissage, sa personne à tenir prison clause comme pour deniers roiaux. Dont et jugé et faict et passé aud. Poictiers en l'estude de Bourbeau nore le vingt troisième jour de juin l'an mil six cens cinquante et six.

Signé : Roy, Cosseau, Hélige, Barrot, notaire, Bourbeau, notaire.

P. Rambaud.

(*in* minutes Bourbeau, notaire).

La Revue

LA RÉFORME DES ÉTUDES MÉDICALES SOUS LA RÉVOLUTION

Comme beaucoup de nos confrères du journalisme médical, la Presse Médicale *publie de temps à autre des articles consacrés à l'étude de la médecine dans le passé, et nous en avons maintes fois signalé d'intéressants. Dans son numéro du 25 janvier, elle nous donne, sous la plume alerte de M. Bouquet, le compte rendu suivant d'une plaquette curieuse qu'il ne serait certes pas sans profit de lire en son entier.*

A cette époque unique où tout se réformait, et la plupart du temps avec une rapidité et une vigueur non dépourvues parfois de quelque exagération, il eût été incompréhensible que les mœurs et les études médicales ne se réformassent pas, elles aussi. Nous savons, d'ailleurs, que si quelque chose était susceptible de modifications heureuses, c'était cet ensemble d'idées arriérées et de pratiques routinières que conservaient religieusement, depuis des siècles, la Faculté et ses élèves, l'*alma mater* et ses nourrissons. Il est inutile d'insister sur ce sujet, qu'ont traité plus ou moins tous ceux qui ont écrit sur la médecine des siècles passés. On proposa donc des réformes de tout genre, et on les proposa de toutes les façons. Tandis que les uns dressaient un plan méthodique et résonné de ce que devraient être à l'avenir les études médicales, les autres agissaient plus violemment, par voie de pamphlets, et moins courageusement aussi, car ces pamphlets sont souvent anonymes. C'est l'une de ces petites œuvres que nous voudrions présenter. Elle est à la fois bonne et mauvaise : bonne, par la plupart des idées qu'elle exprime, mauvaise, par la façon spirituelle souvent, mais fréquemment aussi sarcastique, qu'elles revêtent et les arguments parfois peu relevés employés par l'auteur. Celui-ci ne nous a pas livré son nom, mais il nous a dévoilé sa qualité: c'était un de nos confrères, et, s'il ne nous l'avouait lui-même, nous l'aurions rapidement deviné à la précision de certains détails.

Ce qu'il y a peut-être de plus curieux dans ces quelques pages, c'est d'y trouver déjà exprimés un certain nombre d'arguments et de souhaits qui servent encore aujourd'hui aux promoteurs de réformes. Nous allons voir demander, chemin faisant, des études moins scientifiques et plus pratiques ; nous y verrons aussi préconisées des mesures de rigueurs contre l'exercice illégal de la médecine. N'est-ce pas que tout cela n'a pas l'air d'avoir plus de cent ans ? N'est-ce pas que tout cela est d'hier ?

***

Le titre de l'œuvre, afin probablement de tirer l'œil, réédite une plaisanterie qui, pour être archi-centenaire, n'en est pas moins un succès assuré. Cela s'appelle *Chacun son tour* ou le *De Profondis des Médecins,* et porte en sous-titre : Motion présentée à l'Assemblée nationale pour servir de suite à ses nobles travaux (1791).

L'œuvre débute par une adresse à la Nation, écrite dans le style quelque peu emphatique de l'époque :

« Honneur et gloire à la Raison ! Je vois chaque jour la faulx couper et détruire toutes les plan es qui empoisonnaient la société... Esculape, c'est à ton art, lorsqu'il est mensonger, c'est à tes prêtres, lorsqu'il sont imposteurs, que je déclare la guerre... »
avec la réserve habituelle : « Que les honorables médecins se rassurent je ne parle point d'eux. »

L'auteur nous assure ensuite des bons sentiments qui lui ont dicté les pages qui suivent :

« Il ne s'agit pas ici d'un projet calculé sur des rêves d'agiotage ou de finances... c'est de la santé de l'homme qu'il s'agit ; c'est de sa vie, c'est de ses maladies, c'est de leur guérison ou de la mort ! »

Et l'adresse se poursuit ainsi, exposant dans ses grandes lignes qu'il s'agit de surveiller les médecins, leurs études et leur manière d'exercer leur art, pour le plus grand bien de l'humanité, car « ils font tant de bien qu'on leur doit de la reconnaissance, ils peuvent faire tant de ravage qu'on ne feroit pas mal de les surveiller sans cesse ».

Suit le corps principal du pamphlet, divisé en quatre chapitres, qui portent les titres suivants : La Médecine est-elle utile ? La Médecine est-elle savante? La Médecine peut-elle se perfectionner ? Il faut détruire les charlatans.

L'auteur ne nie pas que la médecine soit utile, et cela est vraiment bien heureux. Mais il ajoute des restrictions. Il trouve que les médecins ont d'eux-mêmes une opinion trop haute, qu'ils exigent trop facilement les honneurs quasi divins que les malades sont toujours prêts à décerner à ceux qui les ont soulagés et conclut: « La médecine est sans doute utile, mais les médecins... sont bien à craindre ! »

Si la médecine est utile, elle est, par contre, trop savante. Aujourd'hui nous aurions de la peine à appeler la science tout ce qu'était obligé de mettre en sa mémoire le docteur du xviiie siècle. C'est tout au plus de l'érudition que ce fatras de textes grecs et latins sur lesquels on argumentait alors depuis des siècles dans les écoles, ce respect exclusif des auteurs de l'antiquité dont les œuvres servaient de base immuable aux interminables discussions des amphithéâtres. Cependant, à l'époque dont il s'agit, les sciences avaient fait de réels et importants progrès dont convient aisément notre anonyme. Mais il cherche en quoi les ma-

lades en ont profité : « Les médecins d'aujourd'hui ne guérissent pas mieux les maladies que le patriarche Hippocrate : ce brave homme ignorait pourtant la circulation du sang, l'inoculation de la petite vérole, l'art de faire des formules comme Gaubius (1), la chymie, etc. ; il ne savoit rien de tout cela et guérissait la phtisie. »

Ecoutons la suite du chapitre, qui vaut beaucoup mieux que ce début. Nous allons y trouver cette fois des idées qui, avec peu de modifications, pourraient être de nos jours :

« Qu'apprend-on dans les Universités ? à parler latin à des malades qui ne l'entendront pas... Quand un jeune homme a conquis, par des *ergo*, le bonnet banal de docteur, est-il en état seulement de guérir des engelures ? Non. C'est des malades qu'il faut avoir vus pour se connaître en maladies. Il ne suffit pas de savoir comment se fait l'émétique pour savoir l'appliquer à propos. »

Le chapitre suivant revient encore sur cette idée qu'il faut diriger les études dans un sens plus pratique, que la clinique est la partie utile des études médicales : « Rapprochez un peu les étudiants des malades, il ne seront plus ni si présomptueux ni si ignorants. »

Quant au chapitre sur l'exercice illégal de la médecine, nous ne pouvons, aujourd'hui encore, qu'en approuver le ton et les conclusions. Certes il était encore plus d'actualité à cette époque que de nos jours, malgré tout ce que nous pouvons voir en ce genre. C'était vraiment la belle époque des irréguliers, des charlatans, des guérisseurs, des vendeurs de panacées et des fabricants d'or potable. Ils avaient ouvertement tout le succès que certains aujourd'hui encore récoltent de façon moins apparente. Les mémoires du XVII[e] et du XVIII[e] siècles sont remplis des hauts faits ou des crimes de ces bateleurs de la science que les médecins les plus renommés étaient parfois exposés à rencontrer au chevet de leurs malades et à se voir préférer, et chez lesquels les grands seigneurs comme le peuple allaient chercher des élixirs de longue vie ou autres remèdes extraordinaires. Le nom de quelques-uns d'entre eux est resté célèbre pour la vogue fantastique dont ils jouissaient et les fortunes colossales qu'ils surent édifier sur la crédulité de leurs contemporains. Mais les plus humbles, les moins tapageurs étaient légion, au grand dam des malades... et des médecins.

Aussi notre anonyme n'a-t-il pas assez d'invectives contre ces « aventuriers » et ces « fripons », « Français, dit-il, défiez-vous de la plupart de ceux qui s'annoncent comme guérisseurs ! Ne croyez pas à ces vendeurs de secrets... ne vous tenez pas à la liste des guérisons, mais faites-vous montrer le volume où sont inscrits les morts ! »

A ces pages souvent, nous l'avons vu, bien pensées et aisément écrites, l'auteur a cru devoir joindre des sortes de pièces justificatives. Ce sont, en réalité, des lettres inventées de toutes pièces, parfois spirituelles, mais véritablement dépourvues de toute valeur. Peut-être n'ont-elles été mises là que pour corser le pamphlet et agir plus aisément sur des esprits superficiels que les arguments les mieux choisis.

Deux de ces lettres méritent cependant une brève mention. L'une revient une fois de plus sur ce sujet qui tient au cœur de notre pamphlétaire : l'inutilité des théories mise en balance avec l'urgence des études pratiques. C'est la lettre écrite à un de ses maîtres par un jeune médecin qui s'est, au sortir de la Faculté, trouvé entièrement désarmé devant ses premiers malades. Il se décide, en désespoir de cause et devant l'inutilité des systèmes qu'on lui a enseignés, à rester « spectateur et consolateur plus souvent qu'agissant, et par conséquent meurtrier », et il termine par cette phrase bien dure : « Honorez-moi d'une réponse, mais qu'il ne soit aucunement question de systèmes, de paradoxes ni de conjectures. Vous me direz peut-être qu'en vous ôtant ces trois sujets de discours, je vous ferme la bouche et vous force au silence ; eh bien ! soit, ne me répondez point si vous n'avez rien d'utile à m'apprendre pour la pratique de l'art de guérir. »

L'autre est l'épître d'un empirique, ex-escamoteur, qui conseille à un de ses collègues de quitter les tréteaux et l'escamotage : « Prends un habit noir, un air grave, et fais des pilules. Etablis-toi dans une petite ville, et si tu peux y faire connaissance avec un gentilhomme, ta fortune est faite. » La lettre se termine d'ailleurs sur ce conseil que l'on pourrait trouver encore parfois un peu d'actualité : « Pour en imposer davantage, prends un accent étranger et parle mal la langue française, ce n'est pas en France qu'il faut être médecin français. »

Maintenant il faut conclure, et, après avoir détruit, il faut reconstruire. Aussi l'auteur nous donne-t-il un long projet de décret « pour assurer la vie et la santé des citoyens ». Il y est question de tout : de la meilleure manière d'enseigner la médecine, nous savons dans quel sens; de la limitation des droits des médecins, des chirurgiens et des apothicaires ; des poursuites à exercer contre les « médecins d'urine, les vendeurs d'amulettes, les sorciers » ; de la rédaction des ordonnances en français, de la surveillance des mœurs des sages-femmes, etc. Mais la grande pensée de l'auteur, la conclusion définitive de son œuvre, c'est la création d'un corps de police médicale chargé de surveiller en réalité les médecins, tant au point de vue de leur probité que pour veiller à l'exécution des autres mesures édictées plus haut. « Il serait utile, ajoute même notre confrère, qu'un médecin ou qu'un chirurgien répondît jusqu'à un certain point de sa malade. On devrait au moins les forcer d'assister à l'enterrement ; alors le public aurait sûrement l'adresse d'en tirer parti. » Quant à ce véritable comité de contrôle médical, il serait composé non seulement de médecins, de chirurgiens et de pharmaciens, mais aussi de « gens instruits, mais qui ne soient pas médecins ». Quand je vous le disais que c'était presque de l'actualité !

Henri Bouquet.

(1) Gaubius (Jérôme), élève de Boherhaave, professeur à Louvain, avait publié à Leyde, en 1739, un ouvrage intitulé : *Libellus de methodo concinnandi formulas medicamentorum.*

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

A propos d'une thèse récente sur les métaux colloïdaux. — Extension de la nouvelle méthode thérapeutique.

M. le D[r] Léon Malaquin, ayant choisi pour sujet de sa thèse inaugurale l'étude chimique, physiologique et clinique des métaux colloïdaux (1), après avoir consulté

(1) Des métaux colloïdaux, par le D[r] *Léon Malaquin*, in-8, 113 p. Paris, Bonvalot-Jouve, 1908.

à ce sujet toute la littérature contemporaine ; après s'être bien pénétré de la valeur des observations publiées, depuis un certain temps, par tout organe scientifique qui a quelque souci de bien renseigner ses lecteurs et de se tenir au courant de l'évolution que subit la thérapeutique ; après avoir remarqué que les observations ne sont plus, à l'heure actuelle, présentées comme des faits isolés, intéressants certes, mais attendant un groupement autorisé pour avoir une signification, mais qu'elles sont au contraire publiées par séries (rappelons par exemple les séries Carrieu et Etienne) et que chacune de ces séries, correspondant à un plan bien défini du clinicien, comporte un enseignement particulier qui vient renforcer l'enseignement donné par la série antérieure, de telle façon qu'on se trouve maintenant en présence d'un bloc formidable et cohérent ; — M. Malaquin, ces remarques faites et sa religion éclairée, n'est pas arrivé à une opinion hésitante entre les diverses théories qui se disputent aujourd'hui la propriété de l'action colloïdale : il a abouti à des conclusions d'une impressionnante fermeté qu'il n'a pas cherché à atténuer par des phrases ambiguës et à double fond.

Voici ses conclusions :

« I. — Les métaux colloïdaux comportent deux grandes indications :

1° Pour les maladies infectieuses ;

2° Pour les maladies de la nutrition.

II. — Les métaux colloïdaux utilisés en thérapeutique doivent être obtenus électriquement, et être à petits grains.

III. — Ces substances doivent toujours être rigoureusement dosées, *isotoniques* et *stabilisées*.

Un produit non stabilisé ne saurait, en effet, donner que des résultats incertains, car il est instantanément précipité par le sérum sanguin. *Une injection non stabilisée équivaut, dans bien des cas, à une injection d'eau distillée. La solution doit de plus être stérile et isotonique.*

IV. — Les métaux colloïdaux électriques stériles, stabilisés et isotoniques, sont dépourvus de toxicité. Les injections peuvent être répétées, rapprochées et leur emploi prolongé.

V. — Les métaux colloïdaux peuvent être employés, soit en injections intra-veineuses (en particulier dans les cas graves), soit en injections intra-musculaires. Dans ce dernier cas, les doses devront être un peu plus grandes. Il n'y a pas de réaction locale.

VI. — Toute injection est suivie, dans la majorité des cas, d'une réaction fébrile. Si la dose initiale qui pour un adulte doit être de 10 centimètres cubes ne donne pas de réaction fébrile et ne donne pas de résultat thérapeutique, il y a là une indication pour augmenter la dose les jours suivants. »

Nous avons souligné à dessein les passages où l'auteur indique comme conditions d'action que la solution colloïdale doit être STABILISÉE, ISOTONIQUE et STÉRILE (1). Cela est important, car cela indique l'orientation nette de l'auteur vers le grand mouvement clinique actuel qui repose sur l'emploi des solutions colloïdales à petits grains présentant ces *trois* caractères.

Nous ne reviendrons pas sur l'ensemble de la thèse de M. Malaquin, qui est une excellente revue d'ensemble de ce qui a été publié de meilleur jusqu'à ce jour et dont le lecteur a été mis au courant ici même (2). Nous signalerons seulement une observation montrant l'influence heureuse des injections d'électrargol sur la température et les phénomènes nerveux dans un cas d'infection survenue à la suite d'un traumatisme grave. Cette observation est nouvelle et a été recueillie personnellement par l'auteur. La voici.

G. P..., huit ans, est amené à l'hospice d'Ivry, le 19 octobre vers 8 heures du matin, pour un écrasement complet de la jambe droite au-dessous du genou. Le fragment inférieur ne tient plus que par un petit lambeau cutané postérieur. Peu d'hémorragie, seulement un léger suintement en nappe. Vers 10 heures, le suintement ayant augmenté, on met le garrot.

Amputation vers midi. Circulaire de cuisse à 4 ou 5 centimètres au-dessus du point le plus élevé de la plaie. Fermeture après drainage.

Injection sous-cutanée de 300 grammes de sérum.

Le soir, température 37°2.

Le lendemain matin, température 40°6. Le malade est très agité, délire, arrache son pansement. Pouls fort, régulier, à 140.

On refait le pansement et, en débridant l'extrémité externe on fait sortir 15 à 20 centimètres cubes de sérosité louche et fétide. Débridement de toute la moitié externe de la plaie. Injection de 100 grammes de sérum.

Le soir, la température reste à 40°2. Le pouls est petit, assez régulier ; toujours aussi rapide ; mais le malade est dans une torpeur profonde, ne parle plus, ne se rend pas compte de ce qui se passe autour de lui. La sensibilité est très atténuée. Son état semble absolument désespéré. Injection intra-veineuse de 15 centimètres cubes d'électrargol. Les veines étant peu apparentes, il y a eu quelques difficultés à faire l'injection et une partie du liquide a passé dans le tissu cellulaire sous-cutané. L'injection a été faite vers 4 h. 3/4. La température a été prise ensuite toutes les heures. A 6

(1) Le mot *stérile* vaut beaucoup mieux que le mot *stérilisé* qui, en fait, est impropre, puisque la solution colloïdale doit être *préparée aseptiquement* et non *aseptisée* APRÈS *sa préparation.*

(2) V. FRANCE MÉDICALE : Simple introduction à la médication colloïdale, 1907, n° 3, p. 53. — Les progrès d'une méthode. Les applications thérapeutiques de la médication par les métaux colloïdaux électriques, 1907, n° 9, p. 165. — Sur la nécessité de stabiliser les solutions de métaux colloïdaux pour leur emploi thérapeutique, 1907, n° 12, p. 222. — De la médication colloïdale dans la pratique, et notamment en oto-laryngologie, 1907, n° 17, p. 323. — La médication colloïdale et la clinique, 1907, n° 18, p. 348. — L'argent colloïdal dans les maladies des voies urinaires, 1907, n° 20, p. 386. — L'évolution de la thérapeutique. L'argent colloïdal au Congrès de Médecine, 1907, n° 21, p. 406. — Guérison d'un cas grave de septicémie par le collargol, 1907, n° 23, p. 454. — A propos d'un livre de M. Albert Robin sur les ferments métalliques, 1907, p. 448.

heures, 40 degrés ; à 7 heures, 39°7 ; à 8 heures, 39°3 ; à 9 heures, 39°1 ; à 10 heures, 38°8 ; à 11 heures, 38°5. La courbe de température est une ligne droite depuis 6 heures jusqu'à minuit.

A minuit, l'enfant a repris connaissance. Il est assez agité. Le pouls était toujours à peu près aussi rapide, mais bien frappé.

Le lendemain, 21 octobre, température 38° le matin. Le pansement est moins sale que la veille; l'enfant est toujours assez agité. Injection de 300 grammes de sérum. Le soir la température remonte (39 degrés) Nouvelle injection intraveineuse de 15 centimètres cubes d'électrargol ; mais peu de modifications de la température et de l'état général.

Le lendemain, l'enfant revient de plus en plus à l'état normal. L'agitation disparaît, le pouls se ralentit ; la plaie suppure assez abondamment.

La température tombe complètement le 23 octobre. On retire alors le drain.

Les 24 et 25, légère ascension thermique, due à la rétention d'un peu de pus dans l'angle interne de la plaie. Depuis la convalescence a évolué régulièrement.

Cette conclusion vient clore éloquemment cette thèse écrite avec un grand souci d'exactitude et un grand bon sens.

***

D'ailleurs, pour juger exactement de la façon dont s'impose chaque jour à la clinique l'emploi des *solutions colloïdales à petits grains*, *isotoniques*, *stériles et stabilisées*, il ne faut pas s'en tenir à ce qui est, ici ou là, publié. Evidemment on a ainsi la synthèse du mouvement produit, l'opinion des maîtres les plus autorisés, l'exposé des cas les plus intéressants soit par leur côté dramatique, soit par l'initiative hardie qu'ils indiquent, — mais on ne peut ainsi comprendre la répercussion qu'ont ces tentatives et ces publications dans le monde des praticiens. Bien que le nombre des revues, journaux et bulletins de sociétés ait considérablement augmenté, ceux-ci ne publient pas ou ne publient que peu. Leur champ d'observation est immense ; il sont en contact avec les cas les plus rares, qui passent sous leurs yeux avant d'aboutir à l'hôpital ou d'être soumis au traitement des maîtres ; ils sont surtout les véritables directeurs de la thérapeutique courante, de la vraie thérapeutique, en somme, puisque c'est celle qui, s'appliquant à la presque unanimité des accidents morbides, doit savoir *prévenir* et *guérir*. Or, si la plupart de ces praticiens, par la surcharge de leur existence, doivent se borner à l'*action* (sans avoir le temps d'exposer à leurs contemporains les conditions et les résultats de cette *action*) il n'en est pas moins vrai qu'ils s'y adonnent corps et âme, qu'ils guettent sur le *terrain clinique* (qui est leur véritable domaine) le moindre pas fait en avant, et qu'ils n'hésitent pas, une fois l'exemple venu de haut, à appliquer avec courage et sagacité, telle méthode nouvelle ou tel procédé nouveau.

Or, il est incontestable que la médication colloïdale, du jour où elle sortie de la phase spéculative pour entrer dans la phase clinique, du jour où laissant là les raisonnements, la théorie, les considérations exclusivement chimiques, on s'est trouvé *en présence de faits et de produits pratiquement utilisables aboutissant à ces faits*, et il est incontestable que cette médication a trouvé chez la plupart des praticiens un accueil favorable et même empressé.

Les preuves en abondent; des circonstances particulières nous ont permis d'en avoir un grand nombre sous les yeux.

Ici, c'est un médecin de l'Hôtel-Dieu d'une grande ville de Bretagne qui écrit aux Laboratoires Clin : « Vous avez bien voulu m'envoyer des échantillons de vos préparations d'Electraurol et d'Electrargol. Je les ai employées dans un cas d'infection prolongée et leur action m'a paru favorable. J'ai épuisé mes ampoules et la température remonte. Je serais heureux de continuer le traitement tant pour mon malade qui paraît en bénéficier réellement que pour asseoir sérieusement mon opinion... » (28 mars 1907).

Là c'est un confrère de la Marne qui constate que l'état de sa femme qui était très grave (fièvre persistante depuis quinze jours) s'est amélioré de façon merveilleuse (*sic*) après cinq piqûres d'électrargol.

Là c'est un de nos plus distingués confrères de Tunis qui, après avoir constaté les excellents résultats donnés par l'électrargol en laryngologie, se propose d'entreprendre des injections laryngiennes de ce produit dans la tuberculose laryngée. « Je suis convaincu, ajoute-t-il, de l'innocuité de ces injections, l'électrargol semblant ne produire aucune irritation sur les muqueuses les plus fragiles » (24 juin 1907).

C'est un médecin de Port-au-Prince qui rapporte l'heureuse intervention de l'électrargol dans un cas d'accidents infectieux graves survenus à la suite de l'extraction d'une dent (13 octobre 1907).

C'est un médecin de Toulon qui constate ceci : « J'ai eu avec l'électrargol plusieurs cas favorables dont un assez net : frisson violent et subit chez un homme de 68 ans, le matin à 8 heures : crachats rouillés, température anale 39°5, souffle à la base gauche. Le malade vu presque immédiatement reçoit 30 gr. d'électrargol, aidés d'une vigoureuse réaction par l'alcool et la chaleur ; le soir du même jour 20 gr. ; le lendemain matin 30 gr. Température du soir 39°, le lendemain matin 38° ; — puis retour complet à la normale, et disparition des phénomènes subjectifs et objectifs sans autre médication. »

C'est un médecin de Venise qui communique le « splendide » et complet résultat donné par l'électrargol dans un cas très grave de septicémie érysipélateuse. (décembre 1907).

C'est un médecin de Laval qui rapporte l'heureuse

*

action de l'électrargol dans plusieurs cas d'infections puerpérales graves (18 janvier 1908).

.... Et la série se continuerait ainsi, interminable si l'on voulait tout citer, de ces observations cueillies dans la pratique et qui doivent demeurer ignorées ; tant a été rapide, intense et contagieux le mouvement salutaire qui s'est produit.

INAUGURATION DE L'ASSOCIATION D'ENSEIGNEMENT MÉDICAL DES HOPITAUX DE PARIS

Le 19 janvier, a eu lieu la première réunion — réunion d'inauguration, de l'Association de l'enseignement médical des Hôpitaux de Paris *en présence d'un grand nombre de personnalités médicales et scientifiques. Cette association, dont nous avons déjà annoncé la formation, comprend 42 membres, et a comme président pour 1908 M. Lucas-Championnière et pour secrétaire-général M. Souques. Voici comment M. Lucas-Championnière, dans son journal (nº d'aujourd'hui 10 février), expose et résume les raisons de la nouvelle organisation.*

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de la fondation de cette Association.

C'est un événement auquel aucun médecin ne saurait rester indifférent au moment où tous les médecins proclament la nécessité de pousser le plus loin possible les études cliniques.

Les praticiens réunis en Congrès ont affirmé cette nécessité. Les étudiants ont fait appel à tous ceux qui peuvent leur faciliter ces études. Le gouvernement a saisi toute l'importance du mouvement. Après avoir fait une longue enquête auprès des corps enseignants des Facultés, il a réuni une grande commission extra-parlementaire dans laquelle nombre de questions ont été agitées.

Il n'est pas bien assuré que des réformes effectives sortiront des travaux de cette commission. Mais il est certain qu'elle a remué beaucoup d'idées et qu'elle a dirigé l'attention sur des difficultés et des desiderata laissés dans l'ombre depuis longtemps.

Du reste, dans tous les pays où l'enseignement supérieur est très suivi, les transformations nécessaires de l'éducation médicale sont à l'ordre du jour.

Chose intéressante, partout l'enseignement clinique est visé comme le plus difficile à réaliser et le plus intéressant à perfectionner.

L'Allemagne fonde des Académies de médecine pratique. L'Angleterre, qui réforme ses Ecoles de médecine si multiples à Londres, fait de la centralisation en groupant en Université commune les Ecoles jusque-là séparées et consacre des efforts considérables à la formation des *post graduals schools*, c'est-à-dire des institutions destinées à perfectionner l'enseignement clinique pour tous ceux qui ont terminé leurs études classiques.

Les Américains font des efforts immenses vers le perfectionnement de leur enseignement supérieur. L'étude des sciences biologiques prend chez eux un essor inconnu jusqu'ici.

Ils sont puissamment aidés dans cet effort non seulement par les milliardaires Carneggie ou Rockfeller, mais par nombre de donateurs fortunés et généreux.

La pensée qui a réuni les fondateurs de l'Association d'enseignement médical des hôpitaux de Paris, malgré la pauvreté des locaux et des moyens, a été qu'aucune ville au monde ne pouvait, à côté d'une Faculté régulière, grouper autant de capacités pour l'Enseignement que peut le faire la ville de Paris, grâce au personnel de ses hôpitaux recruté par le concours et par conséquent entraîné à faire cet enseignement.

Déjà, malgré le défaut de coordination, malgré l'isolement auquel étaient condamnés les médecins des hôpitaux de Paris, on peut citer un passé singulièrement riche : Maisonneuve, Chassaignac, Alphonse Guérin, Gallard, Bouchut, Syredey, Beau, Empis, ont, par leur enseignement libre hospitalier, joué un rôle capital dans l'évolution des études cliniques en leur temps.

Cependant les ressources matérielles de leur enseignement étaient misérables. Ils devaient forcer l'attention sans que rien même fît connaître au public l'existence de leurs leçons ni ce qu'ils voulaient enseigner.

Les hôpitaux se sont agrandis, les services spéciaux se sont créés, les services généraux se sont multipliés. Tout un monde de personnel ardent au travail et disposant chaque jour des matériaux cliniques les plus variés est insuffisamment connu, inutilisé, ou gêné même par l'insuffisance de coordination entre les enseignements libres qui existent.

Les élèves ne s'y reconnaissent pas, ignorent les cours qu'ils auraient intérêt à suivre. Les médecins français ou étrangers n'en savent l'existence que par la publication partielle et nécessairement très restreinte que les journaux en peuvent donner.

L'enseignemeut libre a besoin d'être annoncé, d'avoir des programmes connus, car au rebours de l'enseignement officiel que doit donner une faculté, il est sans forme prévue, sans limite, aussi étroit, aussi spécial, ou aussi transcendant que la fantaisie de son professeur veut le faire.

Les Allemands et les Autrichiens surtout nous ont donné un exemple des plus parfaits de la publication des programmes de cet enseignement. Les programmes de Vienne si connus, si répandus, ont attiré en cette ville un public considérable d'auditeurs de toutes nations, bien assurés de trouver l'enseignement qu'ils cherchent. Au contraire, bien des étrangers et même des Français ont ignoré les leçons et les enseignements de toutes sortes qu'ils pouvaient trouver à Paris et la facilité qu'ils avaient de profiter des trésors extraordinaires de l'enseignement clinique de nos hôpitaux généreusement ouverts à tout venant.

Ces trésors cliniques peuvent évidemment être vulgarisés, surtout par les maîtres de cet enseignement libre arrivés à un certain âge dans les hôpitaux proches du centre et franchement accessibles. Mais si les leçons sont bien coordonnées, les programmes bien connus : *tous les hôpitaux de Paris* peuvent donner utilement cet enseignement qu'on saura où aller chercher et dans quelles conditions.

Un centre choisi, à l'Hôtel des Sociétés savantes, modeste encore, permettra au professeur libre soit de faire connaître et de faire une préface à son enseignement lointain pour guider ses futurs auditeurs, ou permettra aux médecins plus jeunes, non encore pourvus de services, de ne pas per-

dre l'habitude de l'enseignement et de grouper des auditeurs qui, à l'heure dite, pourront, lors de leur placement temporaire ou définitif, les suivre à l'hôpital dans leur enseignement, dont ils auront appris à connaître le sens et la bonne composition.

En examinant insuffisamment nos projets, on a pu y voir une concurrence fâcheuse pour la Faculté de Médecine, la création d'une Ecole ennemie.

Il suffit de courtes réflexions pour se convaincre que cela ne peut pas être.

D'abord, il ne peut y avoir une concurrence entre une Ecole libre de donner un enseignement quelconque et une Faculté qui donne les grades et les diplômes, entre une Faculté qui dispose des budgets et de l'organisation officielle, et un groupement où la liberté est le seul privilège du corps enseignant.

Il ne saurait y avoir d'autre concurrence que dans l'effort fait pour bien enseigner. Ce genre de concurrence doit être approuvé puisqu'il contribuerait à maintenir par l'émulation la plus légitime l'enseignement le plus haut possible dans l'intérêt public. Non seulement l'enseignement libre ne saurait être concurrent de l'enseignement officiel, mais à Paris au moins, et depuis longtemps, ces deux enseignements ne peuvent être séparés. Les mêmes professeurs font de l'enseignement officiel à la Faculté et de l'enseignement libre à l'hôpital. J'ai pu citer l'exemple si frappant de M. Lannelongue, qui depuis de longues années fait un cours sur les matières les plus classiques de la pathologie externe à la Faculté, alors qu'à l'hôpital son enseignement libre a porté sur les matières les plus variées, enseignement qui a conduit pour certaines questions à des contestations vives et pour d'autres aux progrès scientifiques aujourd'hui acquis d'une incontestable façon.

Les agrégés qui pendant leur temps d'agrégation ont fait des cours théoriques ou cliniques officiels se sont, auparavant ou dans la suite, fait, par l'enseignement libre, un nom considérable comme médecins ou chirurgiens des hôpitaux.

En somme, la nouvelle institution a pour but avant tout de faire connaître et de coordonner un enseignement qui existe de longue date et de permettre aux membres plus jeunes du personnel des hôpitaux de participer d'une manière immédiate et plus active à cet enseignement dont tout le monde profite, à préparer même chacun de ses membres à l'enseignement annexe qui est considéré par tous comme une nécessité pour une Faculté où le nombre des élèves est aussi formidable qu'à Paris.

Lucas-Championnière.

LE CENTENAIRE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE D'ANGERS. ÉLOGE DE GERMANICUS MIRAULT.

(*Fin.* — V. *Fr. Méd.*, 25 janvier)

Mirault laissait derrière lui le souvenir d'un chirurgien du plus grand mérite, opérateur élégant et habile, et d'un homme de bien, au cœur bon et pitoyable. Comme l'écrivait le professeur Farge dans la notice qu'il lui a consacrée : « Est-« il besoin de dire qu'il était charitable et que ses consulta-« tions, recherchées par les meilleurs clients, étaient le ren-« dez-vous des pauvres gens, qui bénissent encore son « nom ? »

Mais ce n'est pas assez de dire qu'il était bon et charitable, car la bienfaisance d'un homme comme Mirault s'exerce surtout par les services rendus à la science, par le travail intellectuel qui crée les [illegible] nouvelles, pour le plus grand bien de la patrie et de l'humanité.

Ce devoir, qui s'impose à chacun de nous, Mirault l'a hautement compris et largement rempli. Il laisse derrière lui des travaux de grande valeur et d'une utilité de premier ordre.

Citons en premier lieu ses publications sur l'oculistique, qui sont des plus nombreuses, et portent sur tant de points de cette partie spéciale de la chirurgie.

Après sa thèse inaugurale sur l' « Anatomie et l'inflammation de la Cornée », sujet qu'il affectionnait particulièrement, car il y est souvent revenu, il a publié des mémoires importants sur la « Cataracte capsulaire secondaire » et sur son traitement, sur l' « Inflammation de la rétine » sur les « Kératites », sur une « Hydropisie particulière du globe de l'œil », etc., etc.

Tous ces travaux sur l'oculistique révèlent l'homme instruit, l'observateur patient et sagace qu'était Mirault, et aujourd'hui encore ils peuvent être consultés avec intérêt.

Je ne puis ici les analyser tous, je me contenterai de citer d'une façon spéciale celui qui, à mon sens, porte le mieux la marque du génie inventif et original de Mirault : c'est le « Traitement chirurgical de l'ectropion cicatriciel » par l' « Occlusion temporaire des paupières, méthode des plus ingénieuses, qui lui valut le prix Barbier, de l'Institut, en 1866.

Dans la chirurgie générale, il est plus connu encore peut-être, par la hardiesse qu'il eut de pratiquer le premier la « Ligature de l'artère linguale », sur le vivant, mettant ainsi en pratique les leçons de son maître Béclard, qui enseignait cette ligature dans ses cours de médecine opératoire.

Son procédé pour la restauration du Bec-de-lièvre, de cette difformité si fréquente et si difficile à faire complètement disparaître, a réalisé un progrès considérable ; le procédé de Mirault d'Angers est employé, on peut le dire, dans le monde entier, et il conservera le souvenir de notre concitoyen plus longtemps que le marbre ou l'airain, car c'est lui qui donne incontestablement les meilleurs résultats pour la reconstitution de la forme de la lèvre et du lobule médian.

Lorsqu'on étudie avec soin les travaux de Mirault, on est frappé par leur nombre et leur variété. On ne peut assez admirer le soin avec lequel sont étudiés les divers sujets qu'il a abordés ; il les a presque tous marqués d'une empreinte personnelle et définitive ; il les a traités dans cette forme parfaite qu'on rencontrait souvent chez nos devanciers, et qui venait d'une culture littéraire de plus en plus rare, malheureusement, parmi nous.

On se demande comment, éloigné de Paris comme il l'était, avec des communications beaucoup moins faciles et moins fréquentes qu'elles ne le sont maintenant, il a pu mener à bien tant de recherches avec les ressources restreintes dont il disposait au point de vue bibliographique.

C'est que son érudition si sûre et si vaste, commencée dans cette féconde école de l'Internat des Hôpitaux, avec des maîtres tels que Béclard, n'était encore pour lui qu'un accessoire.

La véritable marque de son talent, c'est la recherche personnelle, c'est, en un mot, l'originalité et l'invention.

C'est grâce aux leçons qu'il a suivies à Paris, que le premier, il fait à Angers, le 8 mai 1833, sur le vivant la ligature de la lingale, avec une persévérance et une tenacité qui marquent bien le chirurgien rompu aux difficultés de son art.

Mais c'est uniquement son ingéniosité, qui, tout à coup, au milieu d'une opération, lui inspire de modifier, sur le champ, le procédé de Malgaigne, pour la cure du Bec de lièvre et de réaliser ainsi le procédé qui désormais portera son nom.

C'est bien son génie propre qui le poussa aussi soudainement à faire l'Occlusion temporaire des paupières pour traiter l'ectropion rebelle, résolvant ainsi en quelques secondes une difficulté qu'aucun humain n'avait encore pu surmonter.

Ce jour-là, avec une simple petite opération qui nécessite seulement deux ou trois points de suture, Mirault a fait preuve d'une étonnante ingéniosité, qui le fait en médecine opératoire, l'égal des plus grands.

Mirault a prouvé par sa belle opération de ligature de l'artère lingale, qu'il était un habile anatomiste et un chirurgien audacieux et persévérant, mais par ses interventions sur le Bec de lièvre, sur la cure de l'ectropion, il a montré qu'il était novateur et un esprit chercheur et original.

Aussi est-ce avec juste raison que la Ville d'Angers a conservé son souvenir, et que l'École de Médecine, fière de le compter parmi ses élèves et ses maîtres, a voulu le fêter le jour du Centenaire.

L'étude d'une pareille carrière doit être pour nous, maîtres et élèves, une occasion d'élever nos esprits au-dessus des difficultés et des ennuis de la pratique journalière.

Nous devons admirer la force morale de ces hommes qui, au milieu des difficultés matérielles de leur époque, persévéraient dans leur tâche si ardue, pour le plus grand bien des malades. Nous ne pouvons assez louer les merveilles d'ingéniosité et d'habileté qu'ils devaient dépenser pour obtenir la guérison ; nous devons être modestes, nous, à qui les découvertes du dernier siècle, ont rendu la tâche sous tant de rapports si facile et si riche en bons résultats !

Mais ne les prenons pas trop en pitié ! un jour viendra sans doute, où nos méthodes, nos procédés paraîtront à leur tour surannés, nos installations précaires et insuffisantes !

Avec les progrès incessants de la science, nous croyons toujours avoir atteint ce but ; nous pensons arriver à un terrain solide où sous nos pas ne renaîtront plus l'incertitude et le doute ! Vain espoir ! de nouvelles conquêtes amènent avec elles des inquiétudes sans cesse renaissantes ; nous nous créons, par des interventions nouvelles, des responsabilités toujours croissantes ; à mesure que grandit notre idéal, le but s'éloigne et nos devoirs augmentent.

Nous devons d'une part, résister aux sollicitations pressantes qui tendent parfois à nous faire intervenir dans des conditions où de réelles indications n'existent pas.

D'autre part il nous faut imposer notre action dans les cas graves où il n'est pas certain qu'elle amène un résultat heureux, mais où cela est cependant possible ; c'est le double et redoutable devoir qui journellement s'impose à nous.

Le seul intérêt du malade, la recherche de son salut, voilà notre sûre et inflexible règle pour dénouer la difficulté, plus facile souvent à résoudre en théorie qu'en pratique !

Ainsi que le disait M. le professeur Pozzi dans son discours de présidence du Congrès de chirurgie de 1904 :

« Nous nous faisons une haute idée de l'étendue de notre « responsabilité.

« Noblesse oblige ! ceux que leur situation professionnelle « a placés au-dessus des lois qui régissent le commun des « hommes, ont par cela même, l'obligation d'avoir une con- « ception supérieure de leurs devoirs.

« Plus on a de puissance pour le bien ou le mal de ses « semblables, plus on doit trembler d'en faire un mauvais « usage.

« Il est dans l'existence du chirurgien comme dans celle « de tout homme d'action, des heures de doute où il cherche, « sans y parvenir d'emblée, à découvrir les limites de ses « droits et de ses devoirs.

« Il y aura toujours pour chacun de nous des tentations à « repousser, des luttes morales à soutenir.

« Mais, pour en sortir victorieux, il nous suffira de nous « laisser guider par cette clarté intérieure qui dissipe les « obscurités et triomphe des hésitations, par la conscience, « mille fois plus précieuse et plus indispensable que la science « la plus profonde et que l'habileté la plus consommée !

« La notion du devoir ! L'obéissance à son devoir ! Voilà « pour nous le premier des biens.

« La lecture d'un code de déontologie, n'apprendra rien « à un chirurgien, qu'il ne puisse, en s'interrogeant, trou- « ver au fond de lui-même ! »

Vous parliez ainsi, mon cher président, aux applaudissements de tous vos collègues.

C'est sur ces belles et fortes paroles que je veux terminer.

Dans l'étude d'une carrière féconde et remplie comme celle de Germanicus Mirault, nous trouvons des enseignements sans nombre, des encouragements aux recherches nouvelles, une confiance inébranlable dans l'avenir de notre art pour le soulagement des souffrances humaines, et des espoirs infinis dans le progrès de l'esprit humain vers une plus grande perfection.

Si nous ne pouvons laisser à nos successeurs des découvertes comme celles de Mirault !

Si nous ne pouvons léguer aux temps à venir des conquêtes parfaites et définitives comme les siennes !

Que la postérité, du moins, puisse un jour dire de nous :

Ils ont honoré leur art et leur pays.

Ils ont lutté pour le progrès scientifique.

Ils ont travaillé pour assurer à l'Humanité un avenir meilleur ! »

M. Monprofit.

HISTOIRE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE D'ANGERS

Ainsi que nous l'avions promis dans notre précédent numéro, voici en quels excellents termes, M. le Dr Legludic, directeur, raconta, lors de la fête du centenaire, l'histoire de l'Ecole de Médecine d'Angers.

Lorsque, le 31 mai 1807, un décret impérial établit dans l'Hospice civil et militaire d'Angers des *Cours pratiques*

de médecine, de chirurgie et de pharmacie, ce fut une renaissance de l'enseignement médical.

La Révolution avait supprimé les Universités.

Amoindries par des mesures générales dans leurs privilèges, elles furent surtout atteintes, et particulièrement les Facultés de Médecine, par la loi du 2 mars 1791, qui proclamait la liberté des professions, sans aucune restriction, sans garanties légales d'études et de grades, sous la seule condition d'une patente. Les Universités, d'ailleurs, étaient languissantes ; elles mouraient de vieillesse ; elles n'étaient plus, suivant l'expression de M. Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris, que « l'ombre d'une ombre ».

Quelles étaient les causes de leur décadence ? Il n'est pas sans intérêt de les résumer, parce qu'elles montrent l'état moral de l'Université à la fin du XVIII^e siècle.

Imbues de traditions surannées, exclusivement occupées de la défense de leurs procédés scolastiques, férues de leurs privilèges, rebelles ou impuissantes à toute réforme, incapables de réagir contre les abus, elles demeuraient étrangères au mouvement scientifique qui revivifiait tout autour d'elles et s'accomplissait loin d'elles et souvent malgré elles. Elles vivaient sur leur passé.

Leur disparition était inévitable et personne ne les défendit lorsqu'elles disparurent. Tels ces vieux arbres, depuis longtemps minés, aux branches appauvries, aux racines épuisées, sont incapables de résister à un coup de vent. La rafale révolutionnaire précipita leur chute.

A la veille de la Révolution, la Faculté de Médecine d'Angers, qui pouvait se prévaloir de trois siècles d'existence, ne comptait qu'une trentaine d'étudiants. Les leçons de la Faculté de Médecine se donnèrent d'abord aux *Grandes Ecoles*, situées sur l'emplacement actuel du théâtre, et, plus tard, au XVII^e siècle, dans la *Maison des Arts*, place Saint-Martin.

En outre de la Faculté de Médecine, il existait à Angers une Communauté de chirurgiens, constituée à la fin du XVI^e siècle, dont l'enseignement était loin d'être parfait. On comptait une Communauté de pharmaciens ; il ne s'y donnait aucun cours.

En présence de l'insuffisance de l'enseignement médical, de la médiocrité professionnelle, l'opinion publique s'émut légitimement ; ses doléances sont consignées dans les cahiers dressés en vue de la réunion des Etats généraux ; c'est comme un cri de détresse qui s'élève du cœur même de la nation.

Mais le libre exercice de la médecine, aux mains des empiriques et des charlatans, a déterminé l'anarchie la plus complète dans l'art de guérir.

On s'aperçut bientôt que les Facultés et Collèges, malgré leurs imperfections, offraient encore dans leurs docteurs et leurs maîtres-chirurgiens plus de garanties de savoir et plus de sécurité pour la santé publique. Alors, la Convention décréta l'établissement à Paris, à Montpellier et à Strasbourg de trois Ecoles de santé. C'était un progrès ; c'était le réveil. Mais ces Ecoles avaient été créées sous la pression de préoccupations militaires, plus pour former des chirurgiens pour les armées et les flottes que pour remplacer les anciennes Universités. Aussi elles n'eurent guère de clientèle civile.

A Angers, pour remédier à l'insuffisance des gradués des Ecoles de Santé, les médecins et chirurgiens, élèves de la Faculté de Médecine et de la Communauté des chirurgiens, se rapprochèrent, siégèrent et enseignèrent ensemble, soit à l'Ecole de santé établie en l'an IV, dans la maison nationale de Saint-Serge, soit à la Société de Médecine, qui re[...] séances en l'an V.

Essais louables, mais insuffisants ! Une nouvelle organisation de l'enseignement médical est nécessaire. Une réglementation consulaire met fin au désordre qui existait depuis dix années. Les grades sont rétablis. L'officiat de santé est créé, afin de venir au secours des habitants des campagnes. La loi du 19 ventôse an XI mérite d'être rappelée ; elle a été en vigueur pendant quatre-vingt-neuf ans, jusqu'en 1892.

Enfin est promulgué le décret du 31 mai 1807, qui établit les *Cours pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie*, spécialement destinés aux officiers de santé.

Sous cette dénomination modeste, c'est la reprise d'anciennes traditions. Sept professeurs sont nommés, sept cours institués. Les services hospitaliers sont exclusivement confiés aux professeurs. Chevreul est nommé secrétaire ; sous ce titre, il en est l'administrateur, le premier directeur.

Telle est l'Ecole à son origine. Elle est administrée par la Commission administrative des Hospices.

Ces cours d'instruction médicale ont eu une durée de treize années.

Quelques noms disparus avec cette période méritent d'être cités : Jean-Baptiste MIRAULT, lauréat et correspondant de l'Académie de chirurgie, dont la pratique se spécialisa dans le traitement des maladies des yeux ; GUÉRIN, un des fondateurs du jardin botanique ; MAILLOCHEAU, qui, lors de sa retraite, en reconnaissance de ses services, fut nommé professeur honoraire, avec faculté d'assister aux réunions des professeurs et d'y avoir voix délibérative.

Les maîtres survivent par les élèves qu'ils forment ; or, des cours d'instruction médicale sont sortis des élèves qui ont honoré l'Ecole et grandi sa renommée. C'est une période glorieuse que l'Ecole peut rappeler avec un légitime orgueil. Je m'arrête à ces grands noms.

BÉCLARD débute en 1807 et est reçu interne au premier concours. A Paris, il marche de succès en succès : prosecteur à la Faculté de Médecine, chef des travaux anatomiques, professeur d'anatomie, chirurgien de l'hôpital de la Pitié, membre de l'Académie de Médecine. Jamais l'anatomie n'avait été enseignée avec un pareil éclat ; sa merveilleuse lucidité de parole donnait à ses leçons un attrait prestigieux. Il est emporté à 40 ans. Ses obsèques sont grandioses et l'objet d'honneurs inusités ; les étudiants voulurent porter eux-mêmes son cercueil. Son nom est immortel.

OLLIVIER (d'Angers) est une des belles figures de la médecine française. Il est médecin-expert près les Tribunaux de la Seine, membre de l'Académie de Médecine. Son autorité est souveraine en médecine légale. Il dote la science de nombreux travaux sur le système nerveux, et particulièrement sur la moëlle épinière ; c'est lui qui a dénommé et décrit la *démarche spasmodique ;* c'est lui qui a créé le mot de *syringomyélie*. A cet hommage scientifique, l'Ecole joint sa gratitude ; il est son bienfaiteur.

BÉRARD, Pierre-Honoré, est devenu professeur de physiologie, puis doyen de la Faculté de Médecine, chirurgien des hôpitaux, membre et président de l'Académie de Médecine, inspecteur général de l'enseignement supérieur. C'est dans une lutte mémorable qu'il conquiert, à 34 ans, sur des

concurrents qui s'appelaient Trousseau, Bouillaud, Velpeau, la chaire de physiologie. Ses leçons parfaites attirent de nombreux auditeurs et son *Cours de physiologie*, qu'on lit encore avec profit, atteste ses qualités de précision et d'élégance.

Ménière, Prosper fait partie de cette brillante phalange, dont les noms parent, comme d'une auréole, le berceau de l'Ecole. Médaille d'or en 1826, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, il devient médecin en chef de l'Institution des Sourds-Muets. La maladie à laquelle Ménière a donné son nom suffirait à sa renommée. Mais il a d'autres titres à notre souvenir. Médecin compatissant, lors de la Révolution de Juillet, il se multiplie auprès des victimes et retrace en des pages émues le tableau de l'*Hôtel-Dieu de Paris en 1830*. Homme ferme dans le devoir, mais affable et plein de tact, il reçoit la mission difficile de faire agréer ses soins à la duchesse de Berry, enfermée à la citadelle de Blaye. Lettré délicat, il publie des *Etudes médicales sur les poètes latins* et sur *Cicéron médecin*.

Si le nom de Hourmann n'égale pas en notoriété scientifique ceux que je viens de citer, c'est qu'il n'a pas eu le temps de donner sa mesure. En 1824, il s'établit un instant à Jarzé ; puis, rappelé à Paris comme préparateur des cours de son beau-frère Bérard, il ne tarde pas à être nommé agrégé à la Faculté de Médecine de Paris et médecin des hôpitaux. Mais la mort brise trop vite cette vie pleine de promesses.

Un autre nom encore mérite d'être à l'abri de l'oubli : Billard. Interne à l'Hôtel-Dieu, il publie son premier livre : *De la membrane muqueuse gastro-intestinale dans l'état sain et dans l'état morbide*. L'École d'Angers peut rappeler ce mémoire avec quelque fierté parce que c'est aux cliniques de ses maîtres qu'il a recueilli les matériaux de son original travail. En 1826, il est reçu interne des hôpitaux de Paris et le premier de la promotion. Frappé de l'état peu avancé de la médecine infantile, il choisit l'hospice des Enfants-Trouvés. Bientôt, utilisant les faits observés dans son service, il publie son *Traité des maladies des enfants nouveau-nés et à la mamelle*. Il est célèbre ; il peut prétendre aux honneurs du haut enseignement. Il préfère revenir à Angers, au milieu de ses concitoyens et de ses amis. Mais la mort impitoyable le terrasse dans sa trente-deuxième année. Vie courte, mais vie pleine, justifiant la pensée de Montaigne : « L'utilité de vivre n'est pas dans l'espace, elle est dans l'usage, et tel a vécu longtemps qui a peu vécu. »

Par l'ordonnance du 16 mai 1820, les *Cours pratiques de médecine de chirurgie et de pharmacie* sont rattachés au système général de l'Université ; ils cèdent la place à *l'Ecole secondaire de médecine ;* c'est désormais la désignation officielle.

Tout ce qui regarde l'ordre, la discipline et l'enseignemen dans les Écoles secondaires de médecine cesse de faire partie des attributions des préfets et rentre dans celle des recteurs.

Chevreul est nommé directeur.

La seconde phase de son existence commence. Le titre seul est changé. Le cadre du personnel enseignant n'est complété qu'en 1827, par la nomination de six professeurs-adjoints. Ce n'est pas la période la plus active de son histoire, c'est une période d'attente des réformes indispensables.

Quelques noms, cependant, sont dignes de mémoire.

Michel Chevreul est l'auteur d'un *Précis de l'art des accouchements*, qui eut du succès et lui valut une grande notoriété. Dès 1779, il avait ouvert un cours théorique et pratique et, en 1792, il avait été chargé du service de l'hospice des Enfants-Trouvés et de la Maternité. Son expérience et les qualités appréciées de son enseignement le désignèrent, en 1807, pour la chaire d'accouchements, qu'il occupa avec autorité jusqu'en 1838. Il ne fut pas seulement un professeur soucieux de bien instruire ses élèves, il fut un administrateur habile, comme secrétaire des Cours d'instruction médicale, puis comme directeur de l'École. Que le souvenir de son nom ne soit pas effacé par l'illustration que lui a donnée le grand chimiste, son fils !

Garnier, professeur de clinique externe, d'anatomie et physiologie, de 1807 à 1836, contribue, par son enseignement, à la prospérité de l'École. Si le professeur est digne d'éloges, le médecin bienfaisant a mérité la reconnaissance de la cité qui lui décerna le titre glorieux de « médecin des pauvres ». Son buste, modelé par Dvaid, érigé par souscription publique sur la place de la Laiterie, perpétue la mémoire d'un homme charitable, d'un maître vénéré.

Grégoire Lachése, professeur d'hygiène et de médecine légale, est une figure originale. Je ne le suivrai pas dans sa vie mouvementée de chirurgien-major aux ambulances de la Vendée, à l'armée de Sambre-et-Meuse ou au régiment de chasseurs à pied de la Garde impériale. Il pouvait prétendre aux plus hauts grades dans la chirurgie militaire ; il préféra revenir auprès des siens. Angers a connu son infatigable activité ; il est septuagénaire et il se rend à Beaulieu organiser les secours en plein foyer de choléra. Il fut un des professeurs les plus méritants de l'École, un de ses directeurs lesplus dévoués.

Quels sont leurs élèves ? Deux noms ne doivent pas être oubliés :

Boinet, chirurgien, est auteur de travaux d'un haut intérêt scientifique ; il a fait, à Paris, les premières ovariotomies, a publié un *Traité pratique des maladies des ovaires* et mis en honneur la médication iodée.

Briau, bibliothécaire de l'Académie de Médecine — un lettré qui a traduit la *Chirurgie de Paul d'Egine* et publié des travaux estimés sur l'histoire de la médecine.

Nous retrouverons les autres élèves professeurs à l'Ecole préparatoire.

L'enseignement dans les Ecoles secondaires est loin de donner complètement satisfaction ; un mouvement d'opinion en réclame la réforme. Orfila, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, est chargé d'une inspection des établissements d'instruction médicale.

Nous sommes en 1837 et je me plais à dire que le rapport d'Orfila fut favorable aux Ecoles de Médecine. Il en signale les avantages. Les étudiants, fort jeunes encore, peuvent y commencer leurs études sous la tutelle de leurs parents ; peu nombreux, ils sont connus et facilement surveillés ; à l'hôpital, ils peuvent approcher du lit des malades ; à l'amphithéâtre, ils poursuivent avec profit leurs études anatomiques. D'autre part, les familles y trouveront économie et les villes sont « intéressées aussi dans la question ; en effet, le service des hôpitaux est assuré par la présence des élèves ; l'obligation où se trouvent les professeurs et les autres médecins de se tenir constamment au courant de la science, les uns pour donner plus d'éclat à leur enseignement, les autres pour être jugés dignes de faire un jour

partie de l'Ecole, est une garantie de plus en faveur de leur capacité ».

Mais il faut remédier aux vices de leur organisation, pour cela, pourvoir à l'insuffisance des amphithéâtres de dissection, permettre aux étudiants l'entrée des salles de la Maternité, exiger la régularité des cliniques, créer des chaires de chimie et pharmacie, d'histoire naturelle, en un mot, organiser un enseignement ayant pour objet de préparer les étudiants à suivre plus tard les cours, d'ordre plus élevé, des Facultés de Médecine et des Ecoles supérieures de Pharmacie.

Les propositions d'Orfila sont favorablement accueillies. Une ordonnance du 13 octobre 1840 réorganise les Ecoles secondaires sous le nom d'*Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie.* Ce n'est pas seulement un changement de nom, bien qu'il indique mieux la double destination des établissements où l'enseignement doit désormais être à la fois médical et pharmaceutique ; c'est une autre organisation, plus étendue, mieux définie. Une ère nouvelle commence.

La réforme de 1840 a pour but d'établir des règles fixes, d'assurer aux Ecoles des ressources suffisantes, d'imposer aux professeurs les mêmes devoirs et d'offrir la même instruction aux élèves.

Les Ecoles préparatoires deviennent des établissements communaux ; les villes sont tenues de pourvoir aux dépenses du personnel et du matériel.

Le concours de la ville d'Angers ne fit pas défaut pour assurer la réorganisation de l'Ecole, définitivement établie par ordonnance du 31 mars 1841. Elle fonctionna jusqu'en 1890, sans modifications profondes, mais elle subit, dans cette période de cinquante années, des améliorations successives, dans les cadres de son personnel, dans le nombre de ses chaires, dans la constitution et l'agrandissement de ses laboratoires.

Le personnel enseignant comprend, en 1841, neuf professeurs, trois professeurs adjoints et un chef des travaux anatomiques ; en 1877, onze professeurs, un chef des travaux anatomiques ; en 1890, douze professeurs titulaires, six suppléants, un chef des travaux anatomiques et physiologiques, un chef des travaux physiques et chimiques et trois chefs de clinique.

Divers décrets ont d'heureuses conséquences. La collation des grades relève l'autorité des Écoles et leur assure ainsi la sanction des études faites sous leur direction. Le concours est exigé pour la nomination aux emplois de suppléants et de chefs des travaux. Des chaires de chimie, d'histoire naturelle et de physiologie sont créées et l'École doit, depuis 1870, à la libéralité du Conseil général de Maine-et-Loire, la subvention de deux chaires. Quatre années de scolarité sont imposées ; les aspirants à l'officiat de santé peuvent les accomplir toutes dans une École préparatoire et les aspirants au doctorat ont le droit d'y faire leurs trois premières années d'études.

Malgré les progrès réalisés, il y a encore mieux à faire. Le décret du 1er août 1883 porte réorganisation des Ecoles préparatoires de médecine, de pharmacie.

Se réorganiser ou déchoir, toute la question est là.

Mais ce décret impose aux villes de lourdes charges nouvelles, notamment la construction de laboratoires. Des projets sont élaborés en 1887 ; le Conseil municipal généreusement les adopte et un arrêté ministériel du 26 juillet 1890 autorise l'Ecole d'Angers à jouir, à dater du 1er novembre 1890, des droits conférés aux Ecoles réorganisées par le décret de 1883.

Une période nouvelle s'ouvre pour l'Ecole qui prend un essor jusqu'alors inconnu.

Il m'est agréable de rappeler les noms et les titres des élèves de l'Ecole préparatoire qui l'ont honorée par leurs travaux ou leur enseignement :

Mesnet, membre de l'Académie de Médecine et médecin de l'Hôtel-Dieu, auteur d'importants travaux de pathologie nerveuse.

Davila, qui contribue à fonder une Ecole de médecine à Bucarest et y occupe une place prééminente ; mais il n'oublie pas la France, et en 1870, il quitte la Roumanie pour prendre du service dans une ambulance de l'armée de l'Est.

A l'Ecole de Médecine d'Angers, toute une phalange de maîtres distingués :

Bigot, professeur de clinique interne, clinicien consommé et gardien vigilant de nos traditions, dont la noble figure reflète l'élévation du caractère.

Mirault G., professeur de clinique externe, qui se place parmi les premiers oculistes et les grands chirurgiens de son temps.

Laroche Victor, professeur de pathologie interne, dont la vie est un exemple de loyauté scientifique et professionnelle.

Négrier, professeur d'accouchements et directeur, que ses recherches sur les fonctions ovariques ont rendu célèbre et placé au premier rang de nos illustrations médicales angevines.

Ouvrard, professeur de pathologie externe, auteur de *Méditations sur la chirurgie pratique*, attirant les étudiants à ses cours par la séduction de son incomparable parole.

Jouvet, professeur d'anatomie et directeur, dont les claires leçons, semées de pointes d'esprit et parfois de pittoresques expressions, retenaient l'attention.

Godfroi, le premier pharmacien appelé au professorat dans la chaire de chimie et pharmacie, auteur d'intéressants travaux sur l'établissement des fontaines d'Angers et sur les eaux de Martigné-Briand.

Guépin, professeur d'histoire naturelle et directeur, célèbre comme médecin et comme botaniste, un fervent de la cryptogamie, auteur d'une *Flore de Maine-et-Loire.*

Dumont, professeur de pathologie interne, qui se reposait de l'exercice professionnel dans l'étude des lettres antiques et fut un helléniste des plus remarquables.

Daviers, professeur de clinique externe et directeur, une des grandes figures chirurgicales de son temps, médecin-légiste incomparable, qui conquit une autorité considérable par son mérite et aussi par sa haute probité scientifique.

Meleux, professeur d'anatomie et directeur, chirurgien consciencieux et attentif, maître hors de pair, à l'esprit original et incisif, érudit, dévoué à l'École, mort sans avoir eu la joie de réaliser la réorganisation de l'École qu'il avait préparée.

A cette liste, déjà longue, il est juste d'ajouter les noms des médecins des hôpitaux, Laroche Edouard, Gripat, Castonnet, Grille, Guichard, Logerais, qui dans leurs services, initiaient les étudiants à l'examen des malades avec une constante complaisance, complétant ainsi leur éducation clinique.

J'ai le regret de ne rappeler que les figures disparues ; j'aurais plaisir à citer d'autres noms avec honneur : un aliéniste éminent, membre de l'Académie de médecine ; deux professeurs agrégés de chirurgie à la Faculté de Médecine de Paris et chirurgiens des hôpitaux ; un professeur agrégé à la Faculté de médecine de Bordeaux et un grand nombre de médecins et chirurgiens, la plupart exerçant dans notre région, qui veulent bien se souvenir de l'Ecole où ils ont passé les premières années de leurs études.

La réorganisation de l'Ecole, le 1er novembre 1890, marque une date importante dans son histoire ; c'est l'inauguration d'une période nouvelle. Dorénavant, les aspirants au Doctorat en médecine peuvent subir, au siège même de l'Ecole, leurs deux premiers examens.

Aux améliorations réalisées l'Ecole ajoute encore deux cours libres.

A Sainte-Gemmes-sur-Loire est un important asile d'aliénés. En 1890, le Dr Petrucci, directeur-médecin en chef, y inaugure, au grand profit des étudiants, une clinique des maladies mentales.

La même année, le Dr Motais met à la disposition des élèves les ressources de son dispensaire des maladies des yeux ; le ministre, sur avis favorable de l'Ecole, autorise un cours libre de clinique ophtalmologique.

L'Enseignement clinique est ainsi utilement complété.

De plus, les travaux pratiques, qui semblaient suffisamment assurés, durent évoluer vers la microbiologie. Ce mouvement scientifique s'accuse avec tant d'énergie qu'il devient nécessaire d'initier les étudiants à la bactériologie. Devançant les instructions ministérielles, l'Ecole installe un laboratoire dès 1891 ; mais il est à l'étroit dans l'unique salle qu'il occupe. Aussi la Société de Médecine d'Angers, en 1896, a-t-elle pris l'initiative d'une souscription publique pour la création d'un laboratoire municipal et départemental de bactériologie, annexé à l'Ecole et confié à sa direction. Heureuse initiative qui fut couronnée de succès ! Le nouveau laboratoire est spacieux et bien aménagé ; il rend des services appréciés à la ville d'Angers et aux communes de Maine-et-Loire.

L'Ecole ne peut trop témoigner sa reconnaissance à la Société de Médecine qui a eu la pensée féconde de cette création, aux nombreux souscripteurs qui l'ont réalisée, au Conseil général de Maine-et-Loire et au Conseil municipal d'Angers qui, par leurs libéralités annuelles, en assurent son utile fonctionnement.

A partir du 1er novembre 1895, les aspirants au doctorat furent astreints à produire, en outre du diplôme de bachelier ès lettres, le certificat d'études P. C. N. Les Écoles de médecine, en apprenant que l'enseignement préparatoire à ce certificat serait placé en dehors d'elle et institué dans les Facultés des sciences, témoignèrent une vive émotion ; elles craignaient avec raison que ce transfert ne nuisît à leur recrutement. Elles adressèrent au ministre l'expression de leurs vœux et leurs légitimes préoccupations ; elles obtinrent satisfaction. Les Ecoles réorganisées, siégeant dans les villes où n'existe pas de Faculté des Sciences, furent autorisées à donner cet enseignement.

M. Liard, alors Directeur de l'Enseignement supérieur, vint visiter l'école, se rendre compte sur place de l'importance du matériel scientifique, de l'organisation des laboratoires et de la répartition des cours près des professeurs. Par décision ministérielle du 27 octobre 1894, l'École fut autorisée et cet enseignement fonctionne depuis le 1er novembre 1895 ; les professeurs de l'Ecole font partie du jury d'examen, présidé par un professeur de la Faculté des Sciences de l'Université de Rennes.

Cette décision, profitable à l'Ecole, donne en même temps satisfaction aux familles qui désirent conserver leurs fils près d'elles. « Et pourquoi — dit le minitre de l'instruction publique Spuller, en 1894, et je cite textuellement — une fois achevée cette année préparatoire, ne pas faire aux mêmes lieux, dans des conditions plus avantageuses pour le travail et le progrès que dans les centres pléthoriques, quelques années d'études médicales ? Il en résulterait, sans dommage pour personne, au profit de tous, une décentralisation indispensable. La loi, l'administration de l'instruction publique et les municipalités ont tout fait pour que les Ecoles de Médecine répondissent à leur destination. Les familles ne le savent pas assez. »

L'avertissement part de haut et est encourageant.

Chaque étape de la vie universitaire de l'Ecole est marquée par un progrès.

En 1894, une chaire d'histologie est établie ; il importait de bien montrer l'importance de cet enseignement, en ne le confiant pas seulement à un suppléant, comme un cours annexe.

En 1902, une chaire de clinique ophtalmologique est créée. Dans les Ecoles préparatoires cet enseignement n'existe qu'à titre de cours complémentaire ou libre et l'Ecole d'Angers est la première à en être dotée. Une école ne doit pas s'immobiliser dans son ancien cadre, s'il ne répond plus à toutes les exigences scientifiques ; quand une branche comme l'oculistique se détache puissante du tronc chirurgical et s'individualise, le moment est venu, — dans l'intérêt des malades, de spécialiser à l'Hôtel-Dieu un service des maladies des yeux, — et dans l'intérêt des étudiants de placer à sa tête un professeur de l'Ecole.

La loi du 30 novembre 1892, sur l'exercice de la médecine, a supprimé le titre d'officier de santé. L'officiat de santé existait depuis 98 ans.

Les études pharmaceutiques datent seulement de 1841. A cette époque nul candidat n'était admis aux examens de pharmacie de 1re et 2e classes s'il ne justifiait du diplôme de bachelier ès lettres, ou plus tard du diplôme de bachelier ès sciences qui lui fut substitué. Cette disposition offrait l'avantage de relever la profession en assurant un meilleur recrutement et il fut un moment permis d'espérer la disparition du second ordre. Mais un décret de 1854, en n'exigeant plus que le certificat de grammaire pour la 2e classe, lui fit regagner tout le terrain qu'elle avait perdu et ramena la pharmacie à une situation analogue à celle qu'elle occupait avant 1840.

Un décret de 1878 donne une sanction aux trois années de stage officinal exigé de tous les élèves en pharmacie, en prescrivant un examen de *validation de stage*.

Enfin la loi de 1898 sur l'exercice de la pharmacie unifie le diplôme ; désormais il ne sera plus délivré qu'un seul diplôme de pharmacien, correspondant à celui de 1re classe.

Le décret de 1807 n'avait pas omis les élèves sages-femmes. D'autres décrets ultérieurs leur ont imposé des conditions d'instruction préalable, ont déterminé les conditions d'âge et d'admissibilité, fixé une scolarité et arrêté la nature des examens. Actuellement, nulle aspirante ne peut se faire inscrire si elle n'est âgée de 19 ans ; les études théoriques

et pratiques ont une durée réelle de deux ans et sont sanctionnées par deux examens de fin d'année.

Je ne puis clore cette dernière période de 1890 à 1907 sans rendre hommage à la mémoire des collègues disparus :

Farge, professeur de clinique interne, maître incomparable, à la physionomie parlante, observateur habile, thérapeute aux merveilleuses ressources, doué de toutes les qualités de curiosité, sachant plaire et ayant à un haut degré le sentiment de la dignité et du respect de notre profession.

Lieutaud, professeur d'histoire naturelle, tout dévoué à la jeunesse qu'il aimait, généreux jusqu'à la bonté et dont la bonhomie souriante rendait la science aimable.

Dezanneau, professeur de clinique externe, chirurgien accompli, ayant le souci du diagnostic rigoureux, épris de son art, servi par un travail persévérant et une volonté énergique, exerçant un légitime ascendant sur tous ceux qui l'approchaient parce qu'il était à la hauteur de tous les devoirs.

Douet, professeur de pathologie externe, laborieux et modeste, soigneux de donner à son enseignement la précision et la clarté, convaincu jusqu'à l'obstination, dont les mobiles ont toujours été les plus nobles sentiments.

Guignard, professeur de clinique obstétricale, accoucheur en vogue, dont les leçons nourries de faits recueillis dans une longue carrière étaient d'une réelle utilité pratique. Esprit original, se laissant aller à la douceur de vivre et nullement indifférent au murmure flatteur d'une renommée qui le porta au mairat et à la députation.

Feillé, professeur de clinique interne, praticien avisé, plein de foi dans la thérapeutique, plus préoccupé de guérir que de briller, travaillant sans calcul et sans bruit : par ses attentives délicatesses, sa fidélité aux anciennes traditions de confraternité, il apparaît comme un médecin d'un autre temps jugeant le temps présent avec indulgence.

Au point de vue de son organisation matérielle, l'Ecole commence modestement à l'hôpital Saint-Jean avec un petit amphithéâtre de cours, un laboratoire, un pavillon d'anatomie. C'est dans ce grand refuge de la charité, dont le souvenir est resté cher à la population angevine, qu'ont lieu les cliniques ; une double série de lits est placée dans chacune des trois nefs de la grande salle qui est devenue, grâce à son caractère artistique, le musée archéologique.

Rien ne change jusqu'en 1865. A cette époque, l'Ecole est reconstruite boulevard Daviers, dans les terrains appartenant aux Hospices. Les étudiants étant peu nombreux, elle comprend seulement un amphithéâtre, des cabinets de physique et chimie, une bibliothèque, une salle pour les collections et un pavillon d'anatomie.

Rapidement, l'Ecole devient insuffisante, en raison du nombre croissant des étudiants. Je ne puis détailler tout ce qui a été fait, mais j'ai le devoir de l'indiquer. C'est encore une manière, même par une sèche énumération, de remercier la Ville de ses générosités renouvelées.

En 1875, l'Ecole s'augmente d'un laboratoire de chimie et d'un second amphithéâtre ; — en 1890, d'un laboratoire de physique, d'une annexe au laboratoire de chimie, de laboratoires de physiologie et de micrographie et d'un jardin botanique ; — en 1897, d'un laboratoire de bactériologie ; — en 1902, d'un pavillon pour la clinique ophtalmologique ; — enfin, en 1904, d'une annexe au laboratoire de chimie.

Les conseils municipaux ont toujours fait favorable accueil aux demandes de crédits qui se sont succédé. N'est-ce pas par le développement de l'enseignement à tous les degrés qu'on élève les forces morales d'un pays ? Les agrandissements d'une École ne se mesurent pas à ses avantages immédiats. Les visées sont plus hautes. La science ne paraît coûter cher qu'aux esprits étroits et elle rend au centuple les sacrifices consentis pour elle.

Je comprends aussi dans l'expression de notre gratitude la Commission administrative des Hospices. En 1890, elle concède à la Ville la jouissance d'un terrain pour l'agrandissement du jardin botanique : — en 1893, elle améliore les salles d'opérations ; en 1897, elle accorde gratuitement 1.200 mètres de terrain pour l'édification du laboratoire de bactériologie ; — en 1902, elle concède pour la clinique ophtalmologique un bâtiment séparé de l'Hôtel-Dieu, avec entrée spéciale rue Larrey, facilitant le service de la consultation externe ; — enfin, en 1905, elle complète, par une construction importante, le service de chirurgie des femmes, assurant aux salles d'opérations et d'opérées les dispositions conformes aux données de la science moderne.

Les dépenses ont suivi une progression croissante, en rapport avec le développement de l'École. De 1807 à 1840, alors qu'elles incombent aux Hospices, les dépenses effectuées, défalcations faites des recettes, ne dépassent pas 1.200 francs, terme moyen. Lorsque l'École devient établissement communal, elles s'élèvent progressivement. En 1906, le compte administratif accuse 14.000 francs de recettes, 72.000 francs de dépenses, en réalité 48.000 fr. de dépenses effectuées. Il convient d'y ajouter les dépenses du laboratoire de bactériologie s'élevant annuellement à 8.500 francs, votés, par moitié égale, par les assemblées départementale et communale.

Le nombre des étudiants n'a cessé d'augmenter ; alors qu'ils étaient 17 en 1807, ils sont 127 inscrits en 1907.

L'École, pendant ces cent années d'existence, a été favorisée de legs et dons.

Le plus important est celui d'Ollivier (d'Angers) en 1885. Il donne et lègue à l'École — et je rapporte les termes de son testament — comme un témoignage de sa reconnaissance pour les leçons et les encouragements qu'il y a reçus, tous les ouvrages de sciences composant sa bibliothèque et une somme de vingt mille francs dont les intérêts sont affectés à l'achat annuel d'ouvrages et à une gratification à l'interne sous-bibliothécaire.

Orfila fit don, en 1853, d'une collection de pièces pathologiques évaluée à 2. 200 francs. C'est — comme il le dit dans sa lettre d'envoi, — une preuve de sa plus vive estime pour les professeurs et du prix qu'il attache toujours à l'enseignement donné dans les Écoles préparatoires.

Mmes Farge et Lieutaud, en souvenir des professeurs regrettés, ont offert des médailles de vermeil qui sont attribuées chaque année, la première comme prix d'*Observations cliniques* à un étudiant en médecine, et la seconde comme prix de *Botanique* à un étudiant en pharmacie.

Enfin, un de nos plus vénérés confrères, ancien interne à l'Hôtel-Dieu, le Dr Henri Grimoux, de Beaufort, a fêté son cinquantenaire médical, en 1905, en faisant don de deux microscopes en faveur des élèves qui se sont le plus distingués dans les travaux pratiques de microbiologie. Depuis il offre chaque année deux médailles de vermeil à décerner, comme prix de *microbiologie*, à un étudiant en médecine et

à un étudiant en pharmacie. Mais sa générosité vient de se renouveler plus grande encore par une donation de 6.000 fr. L'École, très honorée de sa libéralité, lui exprime sa profonde reconnaissance.

Je m'excuse de ce long exposé! J'aurais souhaité, pour mieux remplir ma tâche, avoir l'habileté de cet affranchi dont parle Pétrone et qui avait réussi à transcrire l'Iliade et l'Odyssée en caractères assez menus et sur un papyrus assez fin pour faire tenir les deux poèmes dans une noisette.

Mais quelles transformations successives dans l'espace d'un demi-siècle! Je devais les rappeler.

L'École débute avec 7 professeurs; elle en compte 24.

Que fallait-il à une Ecole de Médecine, il y a cent ans? Des cliniques, une salle de cours, une salle de dissection. L'éducation professionnelle était l'exclusif souci du maître.

Aujourd'hui, l'étudiant recherche les travaux pratiques de chimie, de physique, de physiologie, d'histologie, de bactériologie : il apprend à se servir de la cornue, du microscope, de l'appareil enregistreur, de l'étuve à cultures. D'où, pour son instruction, la nécessité de cadres plus amples, de laboratoires nouveaux ou agrandis.

L'Ecole, sans omettre l'initiation professionnelle, devient chaque jour plus scientifique. Il n'y a pas de contradiction entre l'enseignement professionnel et l'enseignement scientifique; ils se complètent. La médecine n'est pas qu'un art servant à guérir les malades. L'art n'a progressé que par les savants. La médecine est aussi une science et la science moderne marche à la vapeur, à l'électricité; je n'ai qu'à rappeler la révolution médicale opérée par les travaux de Pasteur. Tout progrès dans les sciences biologiques a, tôt ou tard, sa répercussion en médecine. L'étudiant ne doit donc pas considérer comme inutiles les leçons que ne sanctionne pas un diplôme ; il doit regarder plus haut, songeant à sa mission future, déjà bien caractérisée par Descartes : « C'est à la médecine qu'il faut demander la solution des problèmes qui intéressent le plus la grandeur et le bonheur de l'humanité. »

Puis-je terminer sans adresser le salut cordial des maîtres à la jeunesse de l'Ecole, objet de leur constante sollicitude? Comment ne pas aimer l'âme étudiante, avec ses libres caprices, mais aussi avec la puissance qui l'anime, avec l'enthousiasme qui l'emporte. Si elle a quelques-uns des défauts de notre race, elle est pétrie aussi de ses plus belles qualités ; si elle s'abandonne parfois à de soudains entraînements, elle est toujours prête aux élans généreux, remuée par les plus nobles passions, éprise de justice et d'idéal. Aujourd'hui je lui demande de s'associer à l'hommage que nous rendons aux ancêtres. Si nous sommes plus grands que nos devanciers, c'est que nous sommes élevés sur leurs épaules. Ils vivent en nous et nous héritons d'eux. N'oublions pas les maîtres de nos maîtres ! Il ne faut pas que le brouillard des années lointaines ne nous laisse admirer que les derniers venus.

Et maintenant, mes chers collègues, mes chers étudiants, retournons travailler. C'est mon mot de la fin ; je n'en trouve pas de meilleur.

Legludic.

LA CONTAGION ET LE TRAITEMENT DE LA PHTISIE PULMONAIRE AVANT LE XIXe SIÈCLE DANS LA REGION TOULOUSAINE.

Sous ce titre, M. le Dr Sécheyron, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Toulouse, vient de publier une intéressante plaquette dont nous avons plaisir à reproduire la plus grande partie.

Deux auteurs qui furent célèbres à l'essor de l'école de médecine de Toulouse, surtout Sanchez et Castellan, peuvent nous donner l'opinion régnante, la doctrine enseignée de leur temps.

Du Chasteau Pierre (1616), en dehors des causes occasionnelles mais directes de la phtisie, telles que l'épanchement du pus dans la poitrine, le traumatisme, admet trois grandes causes de la phtisie : 1° la phtisie essentielle par infection descendante d'un principe venant du cerveau ; phtisie à la suite de catarrhe; 2° la phtisie héréditaire ; 3° la phtisie par contagion.

« Nous observons souvent, dit cet auteur, que ceux qui approchent les phtisiques deviennent phtisiques en raison de l'infection de l'air provenant du poumon malade. Cette doctrine est celle d'Aristote lorsqu'il recherche les causes de la phtisie dans l'entourage des malades. Galien affirme également que l'haleine des malades par consomption est dangereuse et d'habitude corrompue au point de donner une mauvaise odeur aux lieux habités. »

L'auteur se jette dans une discussion chère à l'Ecole où il examine le *pour* et le *contre*. Contre l'idée d'infection, il faut soutenir les arguments suivants : « Toute fièvre avec chaleur devrait être regardée comme contagieuse : ce qui est absurde ; si un germe spécifique se trouvait dans la respiration du phtisique, un germe pareil se trouverait dans la fièvre putride ; or, pareil germe n'a pas été trouvé. La respiration d'un phtisique ne peut pas plus produire la phtisie que toute autre maladie, donc la vie avec un phtisique ne comporte pas un danger particulier. Enfin, sachons qu'Aristote a déclaré que seule la peste était contagieuse. Il est bien vrai qu'Aristote et Galien se sont tour à tour contredits eux-mêmes dans leurs écrits.

Aristote arme de quatre arguments la thèse de la contagion de la phtisie.

Dans la contagion, le mal provient d'un germe de putréfaction, d'un germe qui peut aller jusqu'à ne pas produire la fièvre et qui grâce à ce privilège peut se conserver sans se détruire.

La phtisie est contagieuse, car elle peut engendrer une fièvre putride capable de faire disparaître un habitant d'une maison et de frapper ceux qui prennent sa place (argument clinique).

En outre ne voit-on pas la fièvre tierce être contagieuse malgré son ardeur, tout aussi bien que la strume, la scrophule, l'asthme.

La lenteur du mal est même un argument et une cause de la contagion. Tout ce qui est lent résiste et ne disparaît pas complètement ; d'où, le caractère néfaste imprimé à la phtisie par la marche lente.

Une dernière raison est tirée de l'analogie des tissus : poumons contre poumons, yeux contre yeux.

Dum spectant oculi læsos læduntur et ipsi.

La conclusion est que la phtisie est contagieuse, elle offre le syndrome et la marche des maladies contagieuses.

Castellan enseignait la contagiosité de la phtisie. Pour lui également, la phtisie héréditaire était une variété de contagion. Les anciens croyaient, en effet, que le sang pouvait se vicier et qu'ainsi les germes du mal pouvaient circuler partout et porter l'infection dans le fœtus. Ainsi leur conception de la phtisie héréditaire était très scientifique. A côté du prédestiné phtisique dont Arétée nous a laissé le portrait frappant : grand, complexion faible, dos rond, épaules en dehors, cou allongé et tendre, peau fade, la poitrine étroite, le phtisique par germe ou vice formait une classe bien à part.

«*Qui tabida stirpe sati sunt, necessario tabe marescunt; hocque malum sæpe vidi, in omnes ejusdem familiæ grassari* ». (Fernel).

« *Sic etiam liberi ejusdem familiæ ex eodem affectu sigillatim intereunt non solum propter impressam labem a semine parentum, sed etiam propter frequentationem illius qui primum hoc affectu actu laboravit* ». (Lazare Rivière, 1663, *Opera omnia Praxeos medicos*. Livre VII).

La crainte de la contagion était à la fois l'expression de la pratique médicale et aussi celle des idées régnantes dans le peuple.

Evers, 1782 — première thèse sur la contagiosité de la tuberculose — considère que la contagion peut avoir lieu par trois voies : héréditaire, par le malade, par l'habitat, en faisant usage des vêtements des malades, de leurs linges, de leurs draps ou autres choses semblables qui leur ont servi principalement dans le dernier degré de la maladie.

Cette opinion était étayée sur l'ensemble de curieux exemples qui avaient frappé les divers auteurs. Van Swieten cite l'exemple de plusieurs garde-malades. — Lurde, tous les membres d'une famille nombreuse, les uns après les autres — puis, une infection de plusieurs personnes autour d'une pulmonique. Baumes rappelle l'exemple de toute une famille disparue pour avoir acheté et s'être servi de meubles ayant appartenu à un phtisique. Dans l'ouvrage de Raulin, un partisan restreint de la contagion, est signalée la remarque de Galien, qui considère comme très dangereux d'habiter avec un phtisique. Raulin, puis Bonnafox-Malet admettent la contagion par les chemises, les habits, les linges, les lits des malades, et surtout par la cohabitation fréquente.

« Il est donc prudent de se prémunir contre les influences de la contagion. On aura soin que les malades habitent des appartements dont on puisse renouveler l'air avec facilité. Les effets qui servent à leur toilette seront soumis à des lessives fréquentes. Ils cracheront dans des vases à ce destiné qu'on aura soin de vider et de laver. Ils auront des ustensiles de cuisine séparés ; les restes de leur repas seront rigoureusement jetés; on n'admettra dans leur chambre aucun meuble d'étoffes ; on donnera au malade des soins convenables, affectueux, sans s'exposer à des communications inutiles.

Quoique les linges, hardes soient des intermédiaires de contagion, je recommande, malgré l'usage de quelques contrées d'Europe, surtout de l'Espagne et du Portugal, de ne pas brûler les objets qui ont servi aux pulmoniques. Cet usage inspire une terreur déplacée, pernicieuse aux malades, à leur entourage, d'autant qu'il est facile de désinfecter ces hardes en les lavant, les lessivant, les soumettant aux vapeurs de soufre, les plongeant dans un mélange d'eau et de vinaigre, les précautions seront toujours suffisantes pour circonscrire le mal et arrêter ses funestes irradiations (*Traité de la phtisie*, par Bonnafox, page 84).

Raulin cite des observations personnelles du plus haut intérêt au point de vue de la contagion. Un bébé phtisique contagionne une nourrice robuste qui lui donnait le sein ; à son tour, cette nourrice contagionne une jeune fille robuste. Un abbé devient malade pour avoir vécu quelques années auprès d'une pulmonique de 65 ans. La phtisie, écrit-il, est la désolation des familles ; quelquefois on l'a vu les détruire successivement.

Cette multiplicité de faits désastreux n'avaient pas manqué d'attirer l'esprit public facile à frapper. Le peuple était devenu craintif et, par conséquent, contagioniste. Morgagny et Valsava, disait-on, dans les traités sur la phtisie, n'avaient pas osé, par crainte d'inoculation, ouvrir les cadavres des phtisiques, il convient de lire la page suivante tirée du *Traité de la phtisie*, de Raulin :

« Il est peu de contrées où la contagion soit plus redoutée qu'elle l'est en Provence :

« Dès qu'un pulmonique est reconnu pour tel, on lui marque son lit, ses draps, le linge de table, le couvert et tout ce qui est d'un usage habituel, dont tout autre que lui ne se sert jamais. Dès qu'il est mort on démeuble sa chambre, on gratte les murs et les cloisons, on les crépit à neuf, on lave les pavés et les parquets. On ne se sert plus de ses habits et de ses linges. Souvent, on les brûle ou on les vend après les avoir lessivés plusieurs fois. Si la chambre était meublée de tapisseries, on les expose au grand air pendant une année entière.

En général, on ne se sert de ce qui a servi à l'usage du pulmonique, quelque précaution que l'on ait prise, qu'avec la plus grande répugnance. »

Il est difficile d'être partisan de mesures plus radicales : et il faut croire que des raisons supérieures contribuaient à la diffusion d'un mal traité d'une manière si impitoyable. Parmi ces raisons, il faut compter surtout la dissémination du mal avant que la phtisie fut reconnue, au moment où le malade, valide encore, était le plus redoutable ; puis, il faut bien l'avouer, le corps médical très peu éclairé sur l'unicité de la phtisie conservait encore l'illusion savante et compliquée des origines les plus diverses de la maladie.

Il ne faut pas en douter, le bon sens public avait eu la prédivination de la contagion de la tuberculose, le sens public savait fort bien que tout catarrhe menait à la consomption et que toute consomption était un voisinage dangereux. Dans nos campagnes encore, les paysans les moins éclairés redoutent celui qui tousse ; ils redoutent surtout d'entrer dans une famille dont les ascendants sont morts phtisiques. Ils redoutent le fléau comme maladie héréditaire. Ils marquent volontiers les maisons où la phtisie a fauché tous les membres de la famille ; ce sont des maisons hantées par les mauvais esprits, *las hados* en Gascogne.

. . . .

Pour la guérison de la phtisie, de l'ulcère des pou mons, il faut place le malade dans un lieu aéré, dit Sanchez, orienté vers l'Occident ou vers le Nord.

La nourriture doit être assez peu abondante au début, plus forte, plus humectante à une autre période. Tant que l'ulcération est en voie de cicatriser, le corps continue à

brûler, à dépérir, à maigrir. Il convient de favoriser la cicatrisation de l'ulcère par la médication et de lutter contre le dépérissement par la nourriture.

Pendant la durée de l'ulcère, il faudra ordonner des bouillons de viande avec la tisane de bourrache ; on ordonnera la crème d'orge, d'amande, d'avoine, puis du lait humain ou du lait d'ânesse ; ou bien encore, si ces laits ne sont pas acceptés, il faudra du lait de chèvre, de brebis pendant de longs mois. Le lait sera donné chaud, ou récemment trait ou chauffé, additionné de conserves de roses ou d'ail (1) de gruau, de froment, d'orge ou de farine d'avoine. On donnera des tortues terrestres, la viande de veau, des pieds de veau, de cochon, ou d'autres animaux, les issues, le gésier et le foie des poules.

Castellan recommande une thérapeutique identique ; il ne l'admet qu'après une discussion minutieuse parfois naïve.

L'autorité de Galien est invoquée à chaque argument : « en principe, dit Du Chasteau, le phtisique doit être placé dans un air un peu sec, dans un milieu ni trop chaud, ni trop froid, tempéré.

L'air de Tabies, près du Vésuve, ne peut convenir à tous les phtisiques. Il est trop ardent pour convenir à la phtisie à la dernière période.

La navigation au long cours est-elle utile aux phtisiques, demande Du Chasteau après Celse ? Comme Celse, il refuse le séjour en Egypte, comme trop chaud, aux phtisiques fiévreux. Dans tous les cas il conseille le voyage au début de l'automne, et il a fait remarquer qu'il conseille non seulement l'habitation aux ports de mer, à cause de l'air, mais surtout en raison de la salure de l'air, qualité bien faite pour aider la cicatrisation pulmonaire.

L'hygiéniste recommande la modération en toute chose : dans les exercices physiques, dans la boisson, l'abstinence des plaisirs vénériens. Il recommande aux malades les promenades lentes, l'usage des frictions matinales douces. Le malade doit prendre du repos le jour, éviter les longues veilles. La boisson favorite sera de la tisane d'orge additionnée de conserves. »

La médecine était en général, contre l'alimentation trop large, trop succulente.

L'usage d'un vin léger sera permis, rarement celui d'un vin fort. Le vin sera, du reste, toujours pris avec modération selon les forces du malade et l'état fébrile.

Les enfants sont trop voraces, mangent sans règle, sans ordre et à tous moments ; de tels abus retardent la croissance des enfants délicats. Ces pensées de Raulin, d'une vérité qui apparaît, en ce moment indéniable, étaient appliquées à merveille aux malades de consomption.

Elles recevaient surtout leur application dans l'éducation des enfants marqués par l'hérédité : « Ces enfants, disait Raulin, devront être élevés comme le peuple des campagnes élève les siens. Cette éducation peu recherchée, en plein air, était un modèle autrefois comme de nos jours. »

La thérapeutique de la phtisie était simpliste : la conserve de rose, reliquat de la médecine arabe, était une sorte de panacée de la tuberculose.

A l'envi, les thérapeutes célébraient cette substance aussi bien que les malades qui avaient eu simplement recours à elle pour leur guérison. Des mucilages, des poudres calcaires plus ou moins phosphatées, des sirops lénitifs contre la toux formaient le fond de la pharmacopée.

La diététique des malades était donc ordonnée avec grand soin ; pas à pas, le malade était conduit selon les diverses périodes de la maladie ; les soins, les exercices corporels, la veille, le sommeil, l'air et les plaisirs de Vénus étaient marqués avec soins. Les médecins n'oubliaient pas de recommander aux malades de s'éloigner des passions extrêmes de l'âme, de la joie, aussi bien que de la peine. Enfin, Du Chasteau termine par le conseil suprême d'une observation si sagace : « Tous ces moyens joints à l'entière confiance de la guérison conservent le courage et la vie. »

Sécheyron

(1) Dans le cours de mes lectures, avant et après le XVIII[e] siècle je n'ai relevé que cette unique mention de l'ail employé comme remède de la tuberculose.

Les Nouvelles publications médicales

Chez Cornély

Notions d'Hygiène médicale, par le Dr J. Masbrenier, 1 vol., 250 p. (2 fr).

« Les Notions d'Hygiène médicale. que publie le Docteur Masbrenier, s'adressent à tout le monde, aussi bien aux pères et aux mères de famille qu'aux jeunes gens et aux jeunes filles, au villageois qu'au citadin, aux élèves de nos lycées qu'aux élèves de nos écoles primaires. Elles font partie de ces notions communes qui doivent désormais, au même titre que les principes de la morale élémentaire, entrer dans la conscience collective. Ce livre convient particulièrement aux élèves des écoles normales, aux instituteurs, aux institutrices ; il les initiera à quelques vérités très simples d'une grande importance pratique, qu'il leur appartient de faire pénétrer dans l'esprit de tous. Il importe que les microbes ne soient pas l'occasion d'une superstition nouvelle. La science, ici comme partout, dissipe les vaines terreurs et occupe moins l'esprit du danger que des actes de défense raisonnés qui permettent de le conjurer. »

C'est en ces termes que M. Gabriel Séailles présente, dans une préface concise, cet excellent petit traité au public.

***

Chez Daragon

A. Slovak. — **La Bataille d'Austerlitz.** *Traduction L. Leroy* (Documents inédits sur la campagne de 1805). — 1 vol. in-18 — Prix : 3 fr. 50.

Après avoir donné quelques renseignements brefs, mais intéressants et en partie inédits sur la capitulation d'Ulm, et l'entrée de Napoléon à Vienne, le professeur Slovak introduit le lecteur en Moravie. Les manœuvres des armées belligérantes sont exposées avec une clarté et une précision qui dénotent une remarquable connaissance de la région. L'auteur en effet est Morave et connaît dans tous les détails son propre pays. Mais le principal avantage du livre est le côté anecdotique. L'auteur a utilisé et cite le plus souvent mot à mot tous les documents contemporains qu'il a pu

trouver dans la région d'Austerlitz : archives seigneuriales, registres scolaires et paroissiaux, etc. Ce sont les populations envahies qui racontent leurs émotions, leurs frayeurs, leurs misères pendant la campagne et en même temps leurs impressions sur les armées en présence. On trouve dans ces récits une quantité de traits et d'incidents intéressants et significatifs. Il n'a pas paru jusqu'ici, croyons-nous, d'ouvrage où les habitudes des armées en campagne sous le premier Empire soient décrites avec une telle fidélité et un tel pittoresque.

L'auteur consacre de longues pages à la question des étangs d'Austerlitz, et établit, à l'aide de documents nombreux et irréfutables, que les fameux étangs n'ont pas englouti des milliers de fuyards comme l'ont relaté jusqu'à présent tous les récits français.

Enfin, dans un appendice, il traite de l'épilepsie dont Napoléon aurait été affligé et parle de ses convictions religieuses.

***

Chez Leclerc

Technique précise de radiothérapie et de Radioscopie. — *Instrumentation pratique* — par le docteur P. Vaudet, de la Faculté de médecine de Paris. — Préface de M. le Professeur E. Gaucher, médecin de l'Hôpital Saint-Louis, 1 vol. in-8 avec fig. et 20 pl. hors texte. (*Récompensé par l'Académie de Médecine en 1906*). 2e Édition.............................. 6 fr.

Le Livre dont le docteur Vaudet fait paraître la seconde édition justifie bien son titre de « **Technique précise de radiothérapie et de radioscopie.** »

Evitant avant toutes choses les discussions scientifiques, souvent à la portée seule du médecin-physicien, l'auteur s'est attaché à nous présenter un ouvrage précis et surtout pratique, où la technique et tous les renseignements utiles pour l'emploi des rayons X sont exposés clairement.

Le Chapitre sur la *Stéréoradioscopie*, où se trouvent résumés les travaux faits sur l'écran stéréoscope par M. Estanave, de la Faculté des Sciences de Paris, est particulièrement intéressant et complète de la façon la plus heureuse cet ouvrage que tous les médecins-praticiens consulteront avec le plus grand fruit.

Congrès préhistorique de France

QUATRIÈME SESSION — CHAMBÉRY (Savoie)

24-30 août 1908.

Les trois premières sessions du *Congrès préhistorique de France*, tenues à Périgueux (1905), à Vannes (1906) et à Autun (1907), ont eu un incontestable succès. Le nombre des adhérents, l'importance des travaux présentés, le résultat des excursions, ont pleinement justifié les prévisions des promoteurs de ces assises scientifiques nationales.

D'accord avec la *Société préhistorique de France* et avec la Municipalité de Chambéry, le Comité d'organisation a décidé de choisir cette année, pour la quatrième session, la ville de Chambéry, qui est le siège de sociétés savantes et de musées intéressants, et un centre connu de belles excursions.

Vous trouverez, ci-contre, la liste des membres du Comité d'organisation, tel qu'il a été constitué dans la réunion du 13 décembre 1907, sous la présidence de M. le Dr Chervin, ancien président de la *Société d'Anthropologie de Paris*, directeur de l'*Homme préhistorique*.

Les assises du Congrès se tiendront du lundi 24 au dimanche 30 août 1908 inclusivement. Les trois premières journées (24, 25 et 26 août), à Chambéry, seront consacrées aux présentations, communications et discussions scientifiques, ainsi qu'à des visites archéologiques (*Musées, Collections locales, Monuments de la Ville*, etc.).

Les autres journées (27, 28, 29 et 30) seront réservées à des excursions scientifiques, et notamment à la visite des villes et des musées d'Aix-les-Bains et d'Annecy ; du Lac du Bourget, où une « pêche » préhistorique sera organisée à bord d'un bateau ; du Lac d'Annecy, et du Lac d'Aiguebelette, près Chambéry. — L'excursion finale aura lieu, par Modane, au Mont-Cenis (*Roches à gravures*) et dans la magnifique vallée de la Tarentaise.

Un programme détaillé, définitif, vous sera ultérieurement adressé.

Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour figurent les suivantes, particulièrement intéressantes pour la région où se tiendra le Congrès :

1° *Les Palafittes : leurs âges.*
2° *Le Paléolithique en Savoie et ses rapports avec l'extension glaciaire.*
3° *Le Néolithique des Alpes.*
4° *Blocs à gravures préhistoriques.*

Le Congrès comprend des *membres titulaires* et des *membres adhérents*.

Les *membres titulaires* paient une cotisation de *12 francs*. Seuls, ils ont droit au volume des comptes-rendus de la session.

Les *membres adhérents* paient une cotisation de *6 francs ;* ils peuvent assister aux réceptions, réunions et excursions.

Ne sont admises comme *membres adhérents* que les personnes faisant partie de la famille des *membres titulaires*.

Le Secrétaire général, Dr Marcel Baudouin. — *Le Président,* Dr Chervin.

CONVENTION SANITAIRE INTERNATIONALE

(*Suite*)

Les passagers resteront pendant cinq jours dans un établissement désigné par le conseil sanitaire maritime et quarantenaire d'Égypte. Lorsque les cas de peste ou de choléra remonteront à plusieurs jours, la durée de l'isolement sera diminuée. Cette durée variera selon l'époque de la guérison, de la mort ou de l'isolement du dernier malade. Ainsi, lorsque le dernier cas de peste ou de choléra se sera terminé depuis six jours par la guérison ou la mort, ou que le dernier malade aura été isolé depuis six jours, l'observation durera un jour ; s'il ne s'est écoulé qu'un laps de cinq jours, l'observation sera de deux jours ; s'il ne s'est écoulé qu'un laps de quatre jours, l'observation sera de trois jours ; s'il ne s'est écoulé qu'un laps de trois jours, l'observation sera de quatre jours ; s'il ne s'est écoulé qu'un laps de deux jours ou d'un jour, l'observation sera de cinq jours.

b) Les navires avec médecin et appareil de désinfection (étuve) sont arrêtés aux Sources de Moïse. Le médecin du bord doit déclarer, sous serment, quelles sont les personnes à bord présentant les symptômes de peste, de choléra. Ces malades sont débarqués et isolés.

Après le débarquement de ces malades, le linge sale du reste des passagers, que l'autorité sanitaire considérera comme dangereux, et de l'équipage subira la désinfection à bord.

Lorsque la peste ou le choléra se sera montré exclusivement dans l'équipage, la désinfection du linge ne portera que sur le linge sale de l'équipage et le linge des postes de l'équipage.

Le médecin du bord doit indiquer aussi, sous serment, la partie ou le compartiment du navire et la section de l'hôpital dans lesquels le ou les malades ont été transportés. Il doit déclarer également, sous serment, quelles sont les personnes qui ont été en rapport avec le pestiféré ou le cholérique depuis la première manifestation de la maladie, soit par des contacts directs, soit par des contacts avec des objets qui pourraient être contaminés. Ces seules personnes seront considérées comme suspectes.

La partie ou le compartiment du navire et la section de l'hôpital dans lesquels le ou les malades auront été transportés seront complètement désinfectés. On entend par « partie du navire » la cabine du malade, les cabines attenantes, le couloir de ces cabines, le pont, les parties du pont, sur lesquelles le ou les malades auraient séjourné.

S'il est impossible de désinfecter la ou le compartiment du navire qui a été occupé par les personnes atteintes de peste ou de choléra, sans débarquer les personnes déclarées suspectes, ces personnes seront ou placées sur un autre navire spécialement affecté à cet usage, ou débarquées et logées dans l'établissement sanitaire, sans contact avec les malades, lesquels doivent être placés dans l'hôpital.

La durée de ce séjour sur le navire ou à terre pour la désinfection sera aussi courte que possible et n'excédera pas vingt-quatre heures.

Les suspects subiront, soit sur leur bâtiment, soit sur le navire affecté à cet usage, une observation dont la durée variera suivant les cas et dans les termes prévus au troisième alinéa du paragraphe (*a*).

Le temps pris par les opérations réglementaires est compris dans la durée de l'observation.

Le passage en quarantaine peut être accordé avant l'expiration des délais indiqués ci-dessus, si l'autorité sanitaire le juge possible. Il sera, en tout cas, accordé lorsque la désinfection aura été accomplie, si le navire abandonne, outre ses malades, les personnes indiquées ci-dessus comme « suspectes ».

Une étuve placée sur un ponton peut venir accoster le navire pour rendre plus rapides les opérations de désinfection.

Les navires infectés demandant à obtenir la libre pratique en Egypte sont retenus aux Sources de Moïse cinq jours ; ils subissent, en outre, les mêmes mesures que celles adoptées pour les navires infectés arrivant en Europe.

B. Mesures à l'égard des navires ordinaires venant de ports contaminés du Hedjaz, en temps de pèlerinage.

Art. 55. — A l'époque du pèlerinage de la Mecque, si la peste ou le choléra sévit au Hedjaz, les navires provenant du Hedjaz ou de toute autre partie de la côte arabique de la mer Rouge, sans y avoir embarqué des pèlerins ou masses analogues et qui n'ont pas eu à bord, durant la traversée, d'accident, sont placés dans la catégorie des navires ordinaires suspects. Ils sont soumis aux mesures préventives et au traitement imposés à ces navires.

S'ils sont à destination de l'Egypte, ils subissent, dans un établissement sanitaire désigné par le conseil sanitaire maritime et quarantenaire, une observation de cinq jours, à compter de la date du départ, pour le choléra comme pour la peste. Ils sont soumis en outre à toutes les mesures prescrites pour les bateaux suspects (désinfections, etc.), et ne sont admis à la libre pratique qu'après visite médicale favorable.

Il est entendu que si les navires, durant la traversée, ont eu des accidents suspects, l'observation sera subie aux Sources de Moïse et sera de cinq jours, qu'il s'agisse de peste ou de choléra.

Section IV : *Organisation de la surveillance et de la désinfection à Suez et aux Sources de Moïse.* — Art. 56. — La visite médicale prévue par les règlements est faite pour chaque navire arrivant à Suez, par un ou plusieurs médecins de la station ; elle est faite de jour pour les provenances des ports contaminés de peste ou de choléra. Elle peut avoir lieu même de nuit sur ces navires qui se présentent pour transiter le canal s'ils sont éclairés à la lumière électrique et toutes le fois que l'autorité sanitaire locale a l'assurance que les conditions d'éclairage sont suffisantes.

Art. 57. — Les médecins de la station de Suez sont au nombre de sept au moins, un médecin en chef, six titulaires. Ils doivent être pourvus d'un diplôme régulier et choisis de préférence parmi les médecins ayant fait des études spéciales pratiques d'épidémiologie et de bactériologie. Ils sont nommés par le ministre de l'Intérieur, sur la présentation du conseil sanitaire maritime et quarantenaire d'Egypte. Ils reçoivent un traitement qui, de 8.000 francs peut s'élever progressivemen tà 12.000 francs pour les six médecins et de 12.000 francs à 15.000 francs pour le médecin en chef.

Si le service médical était encore insuffisant, on aurait recours aux médecins de la marine des différents Etats : ces médecins seraient placés sous l'autorité du médecin en chef de la station sanitaire.

Art. 58. — Un corps de gardes sanitaires est chargé d'assurer la surveillance et l'exécution des mesures de prophylaxie appliquées dans le canal de Suez, à l'établissement des Sources de Moïse et à Tor.

Art. 59. — Ce corps comprend dix gardes.

Il est recruté parmi les anciens sous-officiers des armées et marines européennes et égyptiennes.

Les gardes sont nommés, après que leur compétence a été constatée par le conseil, dans les formes prévues à l'article 14 du décret khédivial du 19 juin 1893.

Art. 60. Les gardes sont divisés en deux classes :

La première classe comprend quatre gardes ;

La deuxième comprend six gardes.

Art. 61. — La solde annuelle allouée aux gardes est pour : la première classe, de 160 livres égyptiennes à 200 livres égyptiennes ;

La deuxième classe, de 120 livres égyptiennes à 168 livres égyptiennes, avec augmentation progressive jusqu'à ce que le maximum soit atteint.

Art. 62. — Les gardes sont investis du caractère d'agents de la force publique, avec droit de réquisition en cas d'infraction aux règlements sanitaires.

Ils sont placés sous les ordres immédiats du directeur de l'office de Suez ou de Tor.

(A suivre.)

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7

La France Médicale

Travaux et Critique

Anatomie et Physiologie de l'oreille au début du XVIIIe siècle

En général, les ouvrages actuels d'anatomie renferment des descriptions remarquables de clarté et de précision, ceux de physiologie abondent en théories ingénieuses, mais bien peu contiennent les quelques notions historiques, qui parfois jetteraient un jour nouveau sur certaines questions à première vue embrouillées.

Et cependant on ne peut nier l'intérêt que présenterait, disons mieux, *l'avantage pédagogique* que donnerait un aperçu, si court fût-il, sur les diverses manières dont les anciens savants se figuraient les admirables rouages de la machine humaine et en expliquaient le fonctionnement; les termes seraient mieux compris, l'exactitude des découvertes récentes mieux mise en évidence, les comparaisons plus facilement saisies et le lecteur, l'esprit reposé par l'étude succincte des travaux anciens, ne verrait que davantage tout le progrès qui est la caractéristique de l'anatomie et de la physiologie depuis un demi-siècle.

Telles sont les différentes idées que nous nous attacherons à faire ressortir en esquissant rapidement les quelques théories qui avaient cours sur le sens de l'ouïe au commencement du XVIIIe siècle. La plupart de nos renseignements ont été puisés dans un volume paru à Paris, en 1735, chez Jacques Vincent, intitulé: *L'Anatomie de Heister, avec des essais de Physique sur l'usage des parties du corps humain et sur le mécanisme de leurs mouvements* ».

On distingue aujourd'hui dans l'appareil de l'audition trois principales parties; l'oreille externe composée du pavillon et du conduit auditif externe, l'oreille moyenne composée du tympan et de la chaîne des osselets, et l'oreille interne composée d'une série d'anfractuosités osseuses et d'organes membraneux qui y sont contenus. Autrefois le pavillon formait seul l'oreille externe, et le conduit auditif externe l'oreille moyenne; l'oreille interne comprenait la caisse du tympan et les labyrinthes osseux et membraneux. Cette variante dans *la division topographique* tient à ce fait qu'on n'accordait aux osselets qu'un rôle tout à fait accessoire et par suite une place secondaire dans la description anatomique.

Les saillies du pavillon, *hélix*, *anthélix*, *etc.*, étaient étudiées minutieusement; *les muscles auriculaires* étaient au contraire quelque peu délaissés; mais le *conduit auditif externe* servait de sujet à de longues discussions : sa longueur, ses diamètres, ses flexuosités étaient calculés avec précision, et l'on remarquait beaucoup la forme en voûte de sa paroi supérieure ainsi que la dureté de son périoste, « fort subtil et rempli de vaisseaux ». *La membrane du tympan* était bien connue; on décrivait exactement la rainure osseuse dans laquelle est enchassée sa couche fibreuse avec « un épiderme de chaque côté ». *Les osselets* étaient dédaignés; on admirait surtout leur ressemblance avec les différents objets dont ils portent le nom, mais c'était là tout leur intérêt, à part quelques argumentations sur l'individualité de *l'os lenticulaire*. Quant *aux labyrinthes*, avec les canaux demi-circulaires, le limaçon et ses rampes, on les ignorait presque complètement, et les savants émettaient à leur sujet des idées quelquefois très bizarres, toutes aussi étranges que cette croyance de Rivinus en un trou au milieu de la membrane tympanique par où « les individus laissent passer la fumée de tabac de la trompe d'Eustachi à l'extérieur ». Presque tous les anatomistes croyaient l'oreille interne remplie d'air; certains voulaient au contraire qu'elle fût vide; quelques-uns — *et on les tournait en dérision* — prétendaient qu'elle était pleine de liquide. Ces dernières hypothèses laissent deviner combien était vague l'anatomie des canaux demi-circulaires et encore davantage celle du limaçon, ce qui n'empêchait pas d'ailleurs les physiologistes de parvenir à expliquer le fonctionnement normal et *même pathologique* de l'oreille.

Pour échafauder leurs théories, ils avaient principalement recours à quelques dispositions anatomiques, de nos jours reconnues sans grande importance, ou même fausses et auxquelles on attachait alors une valeur considérable. C'est ainsi qu'on attribuait un rôle primordial *au pavillon* dans la concentration des sons, et que l'on envisageait, nous verrons plus loin pour quelles causes, comme particularités dignes de toute admiration, les courbures du conduit auditif externe, la concavité de sa voûte; l'inclinaison de la membrane du tympan, les fissures, absentes d'ailleurs, de la base de de l'étrier, l'enroulement du limaçon et la forme des canaux demi-circulaires. A l'aide des hypothèses les plus ingénieuses sur quelques détails, de ce temps mis au rang des grandes découvertes, on arrivait à donner une théorie physiologique de l'oreille, en apparence très vraisemblable et pas trop compliquée.

Après avoir décrit l'appareil de l'audition, Heister avoue cependant que « l'usage des différentes parties a toujours paru fort difficile à déterminer et les nouvelles

découvertes ont augmenté l'embarras puisqu'elles ont développé à nos yeux un organe si composé qu'il faut employer un temps considérable pour en connaître les détours ».

« Vésale, qui pénétra plus avant que ses prédécesseurs, a commencé à nous dévoiler le secret de cette machine admirable qu'est l'oreille, mais il a laissé beaucoup de recherches à faire ; en général, il croyait que c'était comme un instrument de physique. Fallope ne nous a laissé qu'une promesse qu'il n'a pas remplie. On ignore quel était le sentiment de *Columbus* (1) ; lui-même ne le savait guère, puisque dans le temps qu'il lui a fallu pour aller du premier au septième livre de son ouvrage, il a oublié ce qu'il avait avancé, car il se contredit formellement ».

Il faut donc attendre le XVIIe siècle pour qu'un savant ose avoir une idée bien fixe sur le fonctionnement de l'oreille, car Eustachi (mort en 1574, adversaire de Vésale) n'avait fait que supposer que « l'air de l'oreille interne, agité par les osselets portait son mouvement sur le nerf » mais c'était pour lui-même une simple supposition.

Picholimini croyait qu'il y avait une petite vésicule gonflée d'air, attachée à l'étrier, et que les nerfs auditifs y aboutissaient, et y recevaient les mouvements des osselets, « de même que le cristallin transmet les rayons au fond de l'œil ». Aquapendente s'était imaginé que les osselets « portaient leur agitation dans l'air interne de même qu'une corde frappée à un bout porte le coup à l'autre extrémité ». Selon lui, la fenêtre ronde servait à la réception des sons graves et l'ovale à celle des sons aigus, et le limaçon et tout le labyrinthe n'avaient d'autre usage que d'empêcher les réflexions des sons. Cassérius niait la présence de l'air interne, et admettait l'excitation directe du nerf par les osselets ; « tous les autres auteurs anciens avaient des sentiments qui ne méritent pas d'être réfutés ». Voyons donc maintenant la théorie en cours au début du XVIIIe siècle, et comparons à celle d'aujourd'hui.

Le principe que l'on appliquait dans l'étude physiologique de l'oreille était celui du cornet acoustique : l'oreille était considérée comme un simple appareil de renforcement des sons, et l'on ignorait totalement le mode d'excitation nerveuse ; à l'instar de Vésale, on disait que l'organe de l'audition était un simple instrument de physique, qui transmettait les ondes sonores au nerf auditif, que ces ondes frappaient directement dans ses terminaisons labyrinthiques, alors inconnues. Et l'on s'efforçait de démontrer que l'oreille répondait parfaitement à toutes les données du fameux *problème de Morland* : quelle est la figure, quelles sont la sphère d'activité et les dimensions du tuyau rectiligne ou mixte qui permet de renforcer le plus les sons ? Pour Morgagni, pour Valsava, pour Heister, etc., c'était là toute la question. Voici comment on parvenait à l'élucider.

On commençait par démontrer, à l'aide des mathématiques, que grâce à sa forme conique, *la conque* augmentait les vibrations sonores. Puis on appliquait *au conduit auditif externe* le théorème suivant : les tuyaux recourbés renforcent le son dans la proportion des cubes de leurs deux orifices, et l'on concluait que plus le son dans un tuyau sinueux en rencontre de fois les parois dures « plus l'air recevra une plus grande force ». De là, l'explication des discussions très subtiles des anatomistes sur les flexuosités du conduit externe, la résistance de ses parois, et la concavité de son plafond. Actuellement, ces considérations ont perdu beaucoup de leur valeur, et quoique reconnaissant au conduit le rôle de tube acoustique, on envisage davantage son rôle de protection par la sensibilité de sa muqueuse, ses poils et le cérumen des glandes de Duverney : Heister avait cependant déjà eu l'idée de ce dernier usage.

Quant *à la caisse du tympan*, on remarquait surtout la forme en voûte de sa paroi supérieure « qui réfléchit les sons sur la membrane tympanique de même que dans une chambre voûtée la paulme rebondit » : on disait que les vibrations sonores traversaient le tympan « comme les chassis tendus sont traversés par les bruits » et ce tympan servait seulement à empêcher les saletés de pénétrer dans l'oreille. Quelle différence entre ce rôle important de membrane vibrante que la science a attaché au tympan et celui de protection que lui octroyaient les anciens savants ! Inutile de parler encore de la théorie de réflexion des sons dans la caisse, bien éloignée encore de nos expériences actuelles, prouvant que les ondes sonores peuvent être en partie transmises par l'air de la caisse, dans les cas de perforation du tympan.

On interprétait de la manière suivante la présence de l'air dans la caisse tympanique : les ondes sonores, après avoir traversé la membrane, devaient rencontrer de l'air pour pouvoir se transmettre aux labyrinthes, sans quoi elles se seraient éteintes faute d'élément vibratoire. On est loin de la théorie actuelle de l'égalité de pression sur les deux faces du tympan, et d'ailleurs comment l'aurait-on seulement soupçonnée, alors qu'on se trompait sur le rôle de la membrane vibrante ? Les cellules mastoïdiennes amortissent les changements de tension de cette dernière par l'interposition de l'air qu'elles ont en réserve : autrefois on disait qu'elles renforçaient les sons « dans leur dédale ».

Les *osselets* avaient soulevé bien des polémiques, et généralement on penchait à leur attribuer le rôle suivant. Le *marteau*, en s'appuyant sur le tympan, faisait mouvoir cette membrane, la tendait ou la relâchait et ses divers mouvements lui étaient imprimés par le muscle de Cassérius, qui s'appelle simplement aujourd'hui ligament antérieur, et diverses autres formations

(1) *Colombus*, mort en 1577, successeur de Fallope à Padoue.

molles qu'on a reconnues depuis n'être que des appareils fixateurs de l'osselet. « Voilà ce que fait le muscle de Cassérius, qui vient d'en haut, il soulève la jambe (ou manche) de l'os et pousse la membrane en dehors ; le muscle d'Eustachi, (actuellement muscle du marteau) qui vient de la partie interne de la rampe, va passer par un anneau près de la fenêtre ronde et vient ainsi du fond du tambour s'attacher près de l'insertion du muscle externe ou de Cassérius ; il tire la membrane vers le fond du tambour, et il lui donne donc de la tension. Un autre muscle naît de la partie externe de la rampe d'Eustachi (c'est actuellement le ligament externe) et s'attache près de l'apophyse grêle ; il ramène la membrane vers le conduit auditif ». Par ses mouvements, le marteau tendait ou relâchait le tympan ; nous sommes encore d'accord sur ce point avec les vieilles théories, mais celles-ci ajoutent que selon son état de tension, le tympan laissait passer les sons graves ou les sons aigus, conséquence logique de l'idée des ondes sonores qui traversaient la membrane, alors que maintenant nous savons que les modifications de tension du tympan ont pour résultat son accommodation au nombre et à l'amplitude des vibrations sonores.

On ne reconnaissait à *l'enclume* et à son apophyse lenticulaire autrefois individualisée sous le nom d'os lenticulaire — qu'un rôle de soutien pour le marteau et aussi pour *l'étrier*. Ce dernier, croyait-on, modelait « la force des vibrations » grâce à son muscle « qui relève la membrane périphérique et les trous de la base ». On pensait en effet que la base de l'étrier était percée d'une multitude de canaux par où les sons allaient frapper contre une membrane qui bouchait la fenêtre ovale, et qui s'appliquait exactement sur l'osselet. Inutile de dire que l'on ignorait l'existence du ligament annulaire de la base de l'étrier, et que l'on ne soupçonnait même pas au muscle de l'étrier la fonction de muscle relâcheur du tympan grâce à la répercussion des variations de position de l'étrier sur les autres osselets, et de muscle dilatateur de la cavité vestibulaire grâce aux déplacements de la base.

Les anciens savants disaient aussi que l'air amené dans la caisse servait à transporter les ondes sonores jusqu'aux fenêtres ovale et ronde et la trompe d'Eustache outre son rôle de tuyau aérifère « avait l'usage d'un résonnateur ».

Si les idées qui avaient cours sur l'oreille moyenne étaient quelque peu fantaisistes, celles qui étaient émises sur *les labyrinthes* l'étaient bien davantage.

C'est ainsi que les ouvrages classiques commençaient l'étude des *canaux demi-circulaires* en faisant remarquer que les tuyaux courbés renforçent les sons d'où la forme de ces conduits, que les grottes, telles celles que s'était construites Denis de Syracuse, c'est-à-dire des grottes en forme de coquille d'escargot, résonnaient à merveille, d'où *le limaçon*, — que si l'une de deux cordes à l'unisson vient à vibrer, l'autre émet le même son, d'où l'explication des bandes sonores que Valsava avait décrites dans le limaçon et qui n'étaient autre chose que *la lame spirale* : Valsava la croyait en effet divisée en une multitude de cordelettes à l'unisson, et on expliquait la perception des sons divers, par le fait qu'à chaque son entendu correspondait quelques cordes qui étaient à l'unisson avec lui. L'une des questions les plus débattues était de savoir si les nerfs auditifs pénétraient dans les cordes vibrantes, et étaient aussi indirectement excités, ou si les cordes renforçaient seulement les ondes sonores qui auraient été frapper directement les nerfs épars dans les parois du labyrinthe ; et l'on penchait davantage vers cette dernière opinion car « le creux de la main appliqué contre l'oreille ramasse les sons qui, ainsi augmentés, sont fort entendus quoique pas assez pour que l'on puisse dire que les nerfs sont les bandes sonores de Valsava ».

« La réunion des ondes sonores peut se faire en divers points ; si elles pénètrent dans une sphère ou une cavité recourbée, leur point de rencontre sera au centre de la figure ». De là la conclusion que le lieu de plus grande résonnance dans l'oreille était au milieu des canaux demi-circulaires et à la pointe du limaçon, où les ondes entrées par la fenêtre ronde allaient enfler celles entrées par la fenêtre ovale ; de là, aussi, cette théorie que le vestibule par lui-même résonnait peu, car « sa surface est grande et il n'a plus que les sons échappés au limaçon et aux canaux recourbés ». Heister et Valsava (1) ajoutaient que, pour admettre la présence de l'air dans le vestibule, il fallait « qu'il se trouve de l'air dans les humeurs et les vaisseaux des cavités résonnantes », et ils pensaient plutôt pour cette raison que l'oreille interne était remplie de liquide ; Valsava est d'ailleurs celui qui a découvert, en 1864, dans le labyrinthe « cette humeur qui présente chez le fœtus une coloration rougeâtre, mais qui, avec le temps, se dépouille de sa couleur et devient limpide comme de l'eau ».

Ce fut seulement en 1794, que Scarpa distingua les liquides intra et périmembraneux. Certains anatomistes disaient au contraire au sujet de l'air dans les humeurs et vaisseaux de l'oreille « interne, qu'il n'y a rien en cela que cent expériences ne confirment ». Somme toute, dans tout ce qui vient d'être dit, un seul fait est à remarquer : on pensait bien que la sensation des sons se faisait dans le labyrinthe ; comment? On le cherchait, mais il devait être donné à la science moderne seule de le découvrir, grâce aux travaux de Corti, de Deiters et de Ranvier : les taches et les crêtes auditives. Les cristaux de l'otoconie, l'organe de Corti et la membrane basilaire, rien de tout cela n'était connu au

(1) *Valsava* (1666-1723), l'un des plus minutieux anatomistes. A donné son nom à l'endolymphe (humeur de Valsava). Ses découvertes les plus importantes nous sont seulement connues par les écrits de Morgagni, lui-même ne les ayant qu'incomplètement consignées dans ses ouvrages.

[illegible], rien d'étonnant à ce que les opinions émises soient très bizarres ; et encore, pour l'époque, elles étaient ingénieuses ; elles nous prouvent une fois de plus combien nos ancêtres avaient longtemps débattu des questions que nous croyons d'entrée récente dans le domaine de la science.

On peut résumer la physiologie ancienne de l'oreille interne dans les quelques propositions suivantes : le vestibule conduit les vibrations de l'air, et le limaçon et les canaux demi-circulaires les concentrent en des points où l'on pensait que les terminaisons nerveuses étaient particulièrement nombreuses, — la lame spirale est composée de cordes vibrantes (bandes sonores de Valsava), — les rampes du limaçon séparent les ondes venues à travers la fenêtre ronde d'avec celles qui ont traversé la fenêtre oblique, — les canaux demi-circulaires renseignent surtout sur les sons violents et les bruits.

De ces études du fonctionnement normal de l'appareil de l'audition, on tirait *des explications pathologiques* très curieuses ; Morgagni principalement en était l'auteur. Les sourds, prétendait-on, par exemple, entendent quand on leur parle bas près de leur bouche ouverte, car les vibrations sonores sont transmises à l'oreille interne par la colonne d'air de la trompe d'Eustache. Le bâillement étouffe les bruits parce que la caisse du tympan se vide d'air et que cet air sort par la trompe ou va se comprimer dans les cavités mastoïdiennes. L'obstruction de la trompe amène la surdité parce que l'air est alors sous une pression telle dans la caisse que les vibrations ne peuventplus se transmettre. La présence de poussières et de saletés dans la caisse empêche l'audition, et ces corps étrangers pénètrent, soit par la trompe, soit par l'espace compris entre la membrane tympanique et sa rainure osseuse. La fumée de tabac peut sortir par l'oreille, soit par une perforation du tympan, soit par des fissures existant entre celui-ci et l'os ; on se demandait par contre comment une déchire du tympan amenait la surdité, et il est certain que ce phénomène était totalement inconciliable avec les théories de l'époque. Les bourdonnements d'oreille étaient dus à la compression des nerfs occasionnée « par un dérangement du périoste ». On attribuait encore la surdité à un bouchon de cérumen dans le conduit auditif, et ceci était vrai, ou à « un épaississement des liquides exsudés dans le tambour » ; ces deux causes empêchaient le passage des ondes sonores. On faisait remarquer qu'en injectant des matières solidifiables ou molles par le nez, on risquait beaucoup de rendre le malade sourd par oblitération du courant d'air dans la trompe. Un coup sur l'oreille entraîne la surdité parce qu'il chasse brusquement l'air de la caisse et que l'air n'y rentre que lentement, ou peut pour une cause quelconque ne plus y rentrer jamais. Une lésion des osselets entraînait la non-réceptivité des sons graves ou des sons aigus selon que le tympan restait tendu ou relâché, ou que la position de l'étrier rendait possible ou non le passage des sons à travers les pertuis de sa base.

On voit combien étaient étranges les causes auxquelles on attribuait la surdité, et encore nous ne citons que les principales. Les diverses maladies de l'oreille étaient inexplicables, et aussi le traitement était tout à fait primitif.

Dans une autre branche de la science, *en zoologie*, où l'on connaissait par exemple assez bien la disposition de l'appareil de l'audition *de l'oiseau*, la rectitude du canal cochléaire, l'absence de pavillon, etc., restaient sans explication et les physiologistes étaient conscients d'avoir donné une théorie incomplète au moins, en tous cas applicable seulement à l'oreille humaine, *et c'était là un vice fondamental.*

Tel était donc l'état de la physiologie du sens de l'ouïe, au début du XVIII[e] siècle. Les savants étaient assurément dans l'erreur, et cependant, on ne peut s'empêcher d'admirer l'ingéniosité et aussi la simplicité de leurs explications. Que de chemin la science a parcouru depuis lors ! Les diverses phases de la transmission des ondes sonores ont été étudiées à fond, les différentes qualités des sensations acoustiques, intensité, hauteur et timbre, ont été nettement séparées. Le limaçon avec ses membranes et ses rampes, les terminaisons dernières du nerf auditif, la configuration intérieure des canaux demi-circulaires sont exactement connues, et le fameux vers de Virgile vient de lui-même se présenter à l'esprit :

Sed nos immensum spatiis confecimus æquor !

Malgré ces progrès immenses, pouvons-nous croire que la science ait dit son dernier mot ? Non, ce serait porter un jugement bien téméraire et témoigner d'un orgueil excessif. Dans un siècle, l'Histologie aura peut-être révolutionné nos idées, et le Physique aura montré que nombre de phénomènes sont encore à expliquer et ce sera pour les générations futures une étude très intéressante que de comparer leurs connaissances aux nôtres ; on sourira parfois un peu, mais on admirera aussi ; pourquoi donc, nous autres, ne nous attacherions-nous pas plus que nous le faisons, à compulser les vieux livres et les mémoires anciens ? Pourquoi donc tant dédaigner les œuvres de nos prédécesseurs ? nous y trouverions des renseignements inédits, quelquefois nous y apprendrions à mieux juger la science du passé.

Et puis, ne serait-ce pas une bonne manière d'instruire que de faire connaître en quelques mots les états successifs et les différentes étapes de nos connaissances sur tel ou tel sujet ? N'y aurait-il pas là un complément un peu trop négligé des études médicales ? Il est certaines questions dont l'exposé nécessite presque, au

préalable, un court aperçu historique. Les quelques notions que nous avons données sur les théories anciennes relatives à l'oreille ne font-elles pas mieux comprendre toute la rigueur des méthodes actuelles, et la précision pour ainsi dire mathématique de leurs résultats? Il est vrai qu'il manque à notre travail le corollaire de toute étude historique, la critique; mais ce serait là une tâche trop délicate.....

G. Robert (*de Lille*).

Une Epidémie de maladies vénériennes en Vendée sous la Révolution (1).

Le plan de destruction systématique de la Vendée, proposé par Turreau dans sa lettre au *Comité du Salut public*, datée du 29 frimaire an II, commença à être mis à exécution en janvier 1794. Douze colonnes incendiaires, qui ont gardé le triste nom de *Colonnes infernales*, parcoururent le pays, semant partout la dévastation et la mort. Les villages furent brûlés, les habitants massacrés en grande partie. Aux héroïques soldats de Kléber et de Marceau avait succédé une armée de bandits.

Une conséquence de leur passage qui, croyons-nous, n'a pas encore été signalée, c'est *l'épidémie de maladies vénériennes*, dont les effets furent assez inquiétants pour susciter une enquête sérieuse du Ministère de l'Intérieur.

Le dossier concernant cette enquête est conservé aux Archives départementales de la Vendée (2).

Le 30 brumaire, an V, le Ministre écrit aux administrateurs du département, pour leur accuser réception de leur lettre du 11 brumaire qui signale le fléau et du mémoire du citoyen Vidal, médecin du canton d'Hermine (3), au sujet de cette maladie « qui sévit sur une grande partie des habitants du pays ci-devant insurgé ».

Le Ministre ajoute : « Je vous préviens que j'ai renvoyé ce mémoire à l'examen de l'Ecole de Santé, en le chargeant de me communiquer ses vues sur les moyens les plus efficaces et les plus économiques à employer pour arrêter la marche de ce fléau... »

Le 12 nivôse suivant, le ministère revient à la charge. Il fait demander au citoyen Vidal des renseignements plus précis et ordonne aux Administrateurs de la Vendée d'adresser une circulaire aux officiers de santé des lieux qui leur auront été désignés comme particulièrement infestés ou même d'y envoyer un médecin digne de confiance. Il devra rechercher le nombre des malades, les formes diverses de la maladie et le genre de secours à adresser.

Le Ministre termine par cette phrase : « Quoique tous les citoyens aient droit à la sollicitude du gouvernement vous sentez, cependant, qu'en pareil cas elle doit se fixer de préférence sur les indigents et sur ceux qui n'ont d'autre ressource que la bienfaisance nationale... »

Troisième lettre, le 4 pluviôse. Le Ministre se plaint aux administrateurs de n'avoir pas encore reçu les renseignements demandés. Il leur envoie 72 exemplaires d'un ouvrage publié en 1786 par la *Société de médecine de Paris*. « Il est excellent, il pourra servir à l'instruction des malades et des médecins eux-mêmes. Il faudra donc en distribuer un exemplaire à l'officier le plus habile de chaque canton. »

Cependant, l'enquête se poursuit et bientôt les résultats en arrivent aux administrateurs de la Vendée. Quatre lettres de médecin seulement nous ont été conservées. Elles sont, toutefois, suffisantes pour nous indiquer l'étendue du mal et en préciser la nature. Malgré la dénomination de *vérole*, appliquée par la science d'alors à tout l'ensemble des maladies vénériennes, il est facile d'en retrouver la diversité.

La première lettre, celle du citoyen Aubin « réfugié commune de Bazôges, canton de Saint-Fulgent », longue et filandreuse, est toute bourrée de la phraséologie en usage. C'est au milieu des périodes les plus déclamatoires sur « cette contagion funeste qui attaque si cruellement l'humanité, anéantit les générations futures ou porte dans leurs sangs un poison destructeur » qu'il faut glaner des indications.

Il dit que les symptômes de la maladie vénérienne comme chaude pisse, chancre, bubon, etc., se sont multipliés à l'infini ». Il cite une femme de ferme du canton de Montaigu qui *syphilitique*, accoucha d'un enfant mort-né, mais que l'usage « de la dissolution du sublimé corosif dans l'eau distillée » a complètement guérie. Il termine sa lettre par une supplique au président du département de la Vendée : il lui demande un secours pour rétablir son cabinet de pharmacie, qui a été détruit par les *brigands*. Il l'évalue à trois mille livres.

La seconde lettre émane du citoyen Durand, officier de santé à la Pommeraye-sur-Sèvre, canton de Pouzauges. Plus concise et plus nette, elle est en même temps plus détaillée. Qu'on nous permette la longue citation suivante :

« Dans mon arrondissement j'ai vu bien des filles victimes de l'armée révolutionnaire ou troupe des brûleurs. Comme le viol a eu lieu dans tous les cas, et que, par conséquent, les attouchemens impurs ont toujours été forcés et violens, le mal vénérien caractérisé chez elles par la gonnorée virulente et quelques chancres aux parties naturelles n'a été que local; mais les symptômes étaient constamment accompagnés d'accidens

(1) Etude communiquée à la *Société française d'histoire de la Médecine* (12 février).
(2) Série L., n° 255.
(3) Sainte-Hermine.

inflammatoires les plus prononcés ; aussi a-t-il été nécessaire de pratiquer d'abord la saignée, et d'insister longtems sur les tisannes de guimauve ou de graine de lin, etc... ...Néanmoins, je n'ai vu aucun cas de vérole confirmée, parce que les remèdes ont été administrés à tems, et que je laissais subsister l'écoulement un espace de temps suffisant pour détruire le virus fixé dans ces parties et l'empêcher par là d'infecter la masse des humeurs... »

De son côté le citoyen Pellisati, médecin à Talmont, déclare en mauvais français : « La vérolle existe par les découvertes que j'ai fette dans nos contrées, au moins deux cent, ou associée avec la gale, le scorbut, ou des maladies nerveuses. »

Il en donne comme cause « le commerce infâme » exercé par la violence que les troupes révolutionnaires ont eu avec les habitants.

La dernière lettre est l'œuvre du citoyen Vidal, du canton d'Hermine, « ci devant médecin dans diverses armées de la République ».

Il commence par fulminer contre le peuple vendéen, « victime de l'ignorance des magiciens, devins, restaurateurs (*sic*), traiteurs de bétail... ...On n'a recours aux médecins que quand ceux-là sont à bout de leurs expériences meurtrières ! »

Il déclare ensuite que le dénombrement demandé par le ministère est très difficile, car très peu de gens avouent cette maladie « tout à la fois honteuse chez quelques-uns, étonnante et inconnue aux autres ».

Il ajoute, toutefois, que, depuis six mois qu'il est dans le pays, il s'est présenté à lui, les jours de foire et de marché, plus de cinquante malades scrofuleux ou vénériens. Il cite comme principaux centres de ces deux maladies la Caillère, la Chaize-le-Vicomte, la Châtaigneraie.

L'opinion, dit-il, est qu'il y a beaucoup de vénériens dans tout le pays. Des personnes de Cholet l'ont invité à s'y établir pour soigner la vérole. Le canton des Herbiers est également infecté. Dans un village, non loin de Monchamp, il a rencontré deux jeunes filles syphilitiques, de quatorze et quinze ans.

A son avis les trois quarts des malades appartiennent au sexe féminin, et le nombre des jeunes filles atteintes dépasse celui des femmes.

Vraisemblablement d'autres lettres de médecins furent adressées aux administrateurs du département ; elles ne nous ont pas été conservées ; mais comme nous le disions en commençant, les quatre que nous avons sous les yeux suffisent pour nous donner une idée des hauts faits... amoureux des Colonnes Infernales.

Emile Gabory.
Archiviste de la Vendée.

Répertoire des objets du ressort de l'Histoire de la médecine dans les différents Musées de France (1)

Il existe en France nombre de Musées où abondent des objets de diverse nature, du ressort de *l'Histoire de la médecine*.

Sans parler ici des Musées des Beaux-Arts, où se trouvent des œuvres d'Art (peintures, sculptures, dessins, gravures, etc.) susceptibles d'intéresser les médecins, je me permets d'insister, en particulier, sur les Musées provinciaux, consacrés soit à l'Archéologie soit à l'Ethnographie, soit à l'Histoire naturelle, etc. Comme la plupart d'entr'eux n'ont pas encore publié de catalogue détaillé, il est impossible, à l'heure présente, de se rendre compte des richesses qu'ils possèdent, et de ce qui dans les collections, publiques ou privées, de ce genre, est digne d'attirer l'attention des Historiens de la Médecine.

Il serait très utile, pourtant, de savoir où l'on peut étudier tel ou tel appareil relatif à l'exercice de la profession médicale, tombé en désuétude aujourd'hui, introuvable dans le commerce ; telle ou telle pièce d'ordre zoologique ou botanique, ayant joué jadis un grand rôle ; etc.

Le meilleur moyen de résoudre la difficulté est, à mon sens, de dresser, dans une Société spécialisée, comme celle de l'*Histoire de la médecine*, un Répertoire de ces objets, en utilisant tous les renseignements de première main que voudraient lui adresser et ses membres actifs et ses correspondants.

Ces données seraient d'abord rédigées sur *fiches*, puis *publiées* au fur et à mesure dans le *Bulletin*. Une fois la publication faite au jour le jour, les fiches seraient classées par *ordre de matières*, au Secrétariat général ou chez l'Archiviste, de façon à pouvoir être instantanément consultées sans perdre de temps, et à être mises à la disposition des érudits.

Bien entendu toute publication portera le *nom de l'auteur du renseignement* : ce qui l'engage à ne faire que des communications soignées et complètes, et à n'écrire qu'ayant l'objet sous les yeux. On évitera ainsi de nombreuses inexactitudes et même des erreurs involontaires.

Tous les voyageurs, tous les excursionnistes, tous ceux qui passent une bonne partie de leurs vacances à visiter nos petites villes de province et leurs Musées — aussi bien que les Parisiens qui fouillent tous les recoins de leur vieille capitale — pourront recueillir et fournir des documents tout à fait précieux.

La dépense sera aussi minime que possible ; et,

(1) Dans la dernière séance de la *Société française d'histoire de la Médecine*, M. Baudouin a présenté la proposition que voici, qui a été adoptée, et qui recevra prochainement un commencement d'exécution.

grâce à ce procédé, on pourra suivre les pièces rares et souvent inconnues qui se trouvent dans des collections privées et fort susceptibles d'être anéanties du jour au lendemain, sans que personne puisse savoir aujourd'hui ce qu'elles deviennent.

En effet, avec un tel répertoire, on aura l'œil ouvert sur les objets à surveiller et on pourra, en temps voulu, tenter le nécessaire pour les empêcher de disparaître ou les sauvegarder. Grâce à ces communications, que nous souhaitons aussi multipliées que possible, on pourra refaire toute la *Médecine préhistorique*, l'*Hygiène protohistorique*, la Thérapeutique du Moyen-Age, la vieille chirurgie, etc., etc. Il suffit, d'autre part, de se souvenir des belles Expositions rétrospectives d'*Hygiène* et d'*Assistance*, qui ont eu lieu à Paris depuis quelque vingt ans, pour se rendre compte de ce qu'un tel Répertoire peut donner au point de vue de l'histoire même de ces diverses branches de l'Art de guérir.

S'il faut donner l'exemple, je suis prêt à le faire, dès que notre Société aura ouvert dans les colonnes de son Bulletin la rubrique des DOCUMENTS MÉDICAUX DES MUSÉES DE FRANCE.

Marcel Baudouin.

REVUE CRITIQUE

Une nouvelle contribution à l'étude des origines de la Syphilis.

Il y a vingt ans la théorie de l'existence pré-colombienne de la syphilis dans l'Ancien Continent était un dogme qui ne connaissait guère d'hérétiques. A cette époque J. Rollet terminait un article très substantiel du dictionnaire Dechambre par ces lignes, où il serait aisé de déceler quelque mélancolie :

« L'origine américaine de la vérole s'accorde avec tout ce que nous avons exposé plus haut sur l'existence, dans le Nouveau Monde, d'un foyer de syphilis antérieur à la conquête espagnole. Cette opinion, défendue avec une grande abondance de preuves par Astruc, acceptée sans arrière-pensée par des érudits, comme Bosquillon et Girtanner, n'a pas trouvé grâce devant Sanchez, Hensler, Gruner, et a perdu aujourd'hui son ancien crédit; elle ne compte plus parmi nous que de très rares partisans. Et pourtant c'est la plus certaine et on ne lui a fait, même de nos jours, que des objections faciles à réfuter. »

Que les temps sont changés ! La question des origines de la syphilis est toujours discutée, mais on ne saurait nier que la théorie américaniste, celle de l'origine américaine de la vérole, gagne chaque jour des adeptes. Un des ouvrages qui ont le plus contribué à ce revirement dans l'esprit de nos contemporains est celui que M. Iwan Bloch (de Berlin) a consacré en 1901 à l'histoire de l'épidémie de la fin du XV^{e} siècle (1). Plus récemment M. von Notthafft (de Munich) a fait justice des arguments de ceux qui prétendent reconnaître la syphilis dans les documents que nous a laissés l'antiquité (2).

Malgré les efforts de M. Proksch en Allemagne, de M. F. Buret en France, l'anti-américanisme est décidément en baisse. C'est à combattre les conclusions des anti-américanistes que vient de s'employer M. Pellier dans la thèse qu'il a soutenue il y a quelques semaines devant la Faculté de médecine de Toulouse (3).

La thèse de M. Pellier est ornée d'une jolie miniature extraite d'un livre d'heures de la reine Anne de Bretagne. Cette miniature, à laquelle il faut, paraît-il, assigner la date de 1508, représente le malheureux Job, assis sur son fumier. Des pustules énormes couvrent le tronc et les membres du saint homme, « et la *Corona Veneris* nimbe son front d'une auréole très probablement imméritée ».

Le *Traité des maladies vénériennes* d'Astruc, l'article que Rollet écrivit pour le dictionnaire Dechambre, les ouvrages de MM. Proksch, Buret et Iwan Bloch ont été les principaux instruments de travail de M. Pellier, qui malheureusement n'a pas eu connaissance du livre de M. von Notthafft.

La thèse toulousaine comprend deux parties. Dans la première, l'auteur fait l'examen des faits invoqués par les adversaires de l'origine américaine de la syphilis, à l'appui de leur opinion ; c'est en quelque sorte un essai d'histoire de la pseudo-syphilis aux époques préhistoriques, dans l'antiquité et au moyen-âge. La seconde partie est le récit de l'invasion de la syphilis en Europe après la découverte du Nouveau Continent et l'expédition de Charles VIII en Italie. C'est dire que, dans la première partie de son travail, M. Pellier se rencontre souvent avec M. von Notthafft, qu'il aurait beaucoup gagné à connaître, et que dans la seconde partie il fait de larges emprunts au livre de M. Iwan Bloch.

M. Pellier a consacré les premières pages de sa thèse à discuter la nature des lésions d'ossements préhistoriques, ou simplement historiques, où les anti-américanistes ont pensé trouver la preuve de leur théorie. L'impression qu'on retire de cette discussion est que les ossements de l'ère pré-colombienne découverts dans l'Ancien Continent ne présentent jamais de lésions syphilitiques, qu'il n'est pas certain que les lésions des ossements de cette ère, découverts en Amérique, puissent être attribuées à la vérole, et que Virchow s'est efforcé de justifier cette sentence, que l'homme d'esprit change souvent d'opinion.

---

(1) Bloch (Iwan) : *Der Ursprung der Syphilis... I Abt.* Jena, G. Fischer, 1901, in-8°, XIV-313 pp.

(2) Notthafft (A. von) : *Die Legende von der Altertums-Syphilis.* Leipzig, W. Engelmann, 1907, in-8°, VIII-230 pp. (Analysé dans *la France médicale*, 10 décembre 1907).

(3) Pellier. *les Origines de la syphilis.* Toulouse, Ch. Dirion, 1908, in-16, 192 pp. 1 pl.

*

Deux passages de la thèse de M. Pellier m'ont particulièrement intéressé : les chapitres V et VI de la première partie, où se trouve la critique de textes du moyen-âge où on a voulu retrouver la vérole, et dans la seconde partie, la fin du dernier chapitre, où l'auteur réfute l'argument des anti-américanistes, fondé sur la confusion qui, à les entendre, aurait régné jusqu'à la fin du xv^e^ siècle entre la lèpre et la syphilis.

Cet argument, on s'en souvient, avait été repris en 1905 par M. Buret dans une communication au *Congrès des Sociétés Savantes*, dont voici la conclusion :

« Donc la syphilis, aussi vieille que l'humanité, n'a fait que changer de nom à la fin du xv^e^ siècle. La preuve en est dans le gros événement historique qui marqua cette époque. En effet, dès que le *mal vénérien* fut reconnu et classé comme entité morbide, les « lépreux » passés au crible de la science ne fournirent pour ainsi dire plus de malades, et les *vingt mille lèproseries* de l'Europe, vidées comme par enchantement, tombèrent en ruines... » (4).

M. Pellier n'a pas de peine à montrer que les contemporains de Christophe Colomb et de Charles VIII savaient parfaitement distinguer la lèpre de la vérole, que les lépreux avérés étaient encore communs au xvi^e^ siècle, et que les passages de Michel Scot et de Gordon, que M. Buret appelle des *Documents du XIII^e^ siècle relatifs à la syphilis*, se rapportent véritablement à des cas de lèpre.

J'ajouterai que les déductions tirées de la prétendue identité de la lèpre et de la vérole s'accommodent mal de deux textes de la Renaissance qui ont échappé, ce me semble, à M. Pellier, et qui témoignent tous deux de la terreur que la syphilis inspirait aux lépreux eux-mêmes.

Phrisius Laurentius écrit au chapitre I de son *De morbo gallico opusculum :* « quod leprosi nolebant habitare cum hoc morbo infectis. »

Parlant, lui aussi, du mal français, Trithemius est plus explicite encore. « Est autem mirabilis, contagiosa et nimium formidanda infirmitas, quam etiam detestantur leprosi et ea infectos secum habitare non permittunt, metuentes graviori, quam sit lepra, infici morbo » (5).

Voilà qui paraît décisif.

La thèse de M. Pellier n'apporte pas, à vrai dire, des éléments nouveaux à la question des origines de la syphilis ; c'est une simple revue critique des travaux antérieurs. A ce titre, et malgré quelques lacunes bibliographiques regrettables, elle rendra des services. Elle contribuera notamment à faire connaître au public français des ouvrages allemands qui jusqu'ici n'avaient pas assez attiré son attention.

Ernest Wickersheimer.

---

(4) Buret (F.). *Sur un point de l'histoire de la médecine. Documents du XIII^e^ siècle relatifs à la syphilis.* Paris, imprimerie nationale, 1905, in-8°, 11 pp. (Extrait des *Comptes-rendus du Congrès des sociétés Savantes en 1905*, Sciences, pp. 139-145.)

(5) Ces passages sont extraits du livre de M. von Notthafft, cité plus haut, p. 40, note 2.

Revue des travaux historiques

Statuts et Ordonnances des Apothicaires de Caen. — Par M. Prentout.

Ces statuts, qui se trouvent dans le Mns n° 8 de la collection Mancel, à Caen, sont datés du 5 avril 1546. Ils se retrouvent, mais incomplets, dans le Mns n° 160 de la Bibliothèque de la ville de Caen, mais l'art. 19 y est omis. Ils sont faits « du consentement des advocat et procureur du Roy nostre syre, ensuivant les requestre faictes et réitérées par les médecins et Appoticaires pour le bien et utilité de la république et santé des corps humains, fuyre et eviter aux fautes, abuts et inconvenientz qui sont et pouroient ensuivir pour l'advenir a la chose publique ». Nous trouvons encore là, comme à Poitiers, une ingérence directe de la Faculté de médecine dans l'élaboration de ce règlement. Aussi, ne faudra-t-il pas s'étonner d'y voir figurer toutes les prescriptions de l'arrêt du Parlement de Paris, de 1536, qui règle les rapports entre les médecins et les apothicaires. C'est, du reste, la première fois que nous les y trouvions. Dans d'autres villes, et même à Poitiers, en 1552, il en est nullement question.

Ces statuts assez courts, comme le sont ceux du xvi^e^ siècle, comprennent 42 articles. Nul ne pourra être reçu maître sans passer l'examen devant les jurés et les docteurs, sous peine de 10 l. d'amende, dont 50 s. au roi et le reste aux gardes de l'état d'apothicaire qui le partageront avec le doyen et docteurs en médecine. C'est la première fois également que l'on voit le corps médical prendre une partie de ces amendes, réservées toujours au seigneur de l'endroit et aux maîtres.

L'apprentissage est de 4 ans et doit avoir lieu, pour être valable, dans la ville même. L'examen de maîtrise se passe devant les maîtres gardes et jurés en présence des médecins qui ont voix délibérative et le droit d'interroger les candidats. Le serment est prêté devant le bailly de Caen, et le droit de réception se monte à 10 l. t. dont 20 s. au roi, 40 s. aux docteurs médecins et 20 s. à chacun des apothicaires. Les fils de maîtres sont reçus sans faire de chefs-d'œuvre. On n'exige d'eux qu'une simple lecture publique du livre de Nicolaus et l'explication d'ordonnances, avec un droit de 10 s.

Les deux gardes sont nommés, en janvier de chaque année, à la « pluralité des voix des dessus-dits doyen, docteurs et maistres dud. estat », chose que l'on rencontre, croyons-nous, bien rarement, dans les communautés d'apothicaires. Ils prêtent serment entre les mains du bailly en présence du procureur du roi.

Tous les ans les 2 gardes et le doyen des médecins

visitent les pharmacies et les épiceries selon les usages communs à toutes les jurandes. Les marchands forains devront, selon l'usage, montrer leurs marchandises aux maîtres gardes avant de les mettre en vente et les confisquer si elles sont mauvaises. Enfin, les maîtres apothicaires auront le droit d'aller voir partout où on fait « de la chandelle de cire » et de confisquer les produits de mauvaise qualité.

Les préparations importantes, comme, thériaque, mithridat, confection hamech, persica, sarracenica, aurea Alexandrina et autres, devront se faire en présence des médecins.

Il est ordonné aux apothicaires d'honorer les médecins mais de ne point faire de compérage avec eux pour la vente des remèdes. Ces derniers (1) comme les chirurgiens, n'ont pas le droit de vendre des médicaments.

Les autres articles concernent l'exercice de la pharmacie, la vente des poisons et les droit des veuves. Les art. 30 et 40 sont d'un certain intérêt. Le premier défend aux apothicaires d'aller « servyr et panser » des malades vus par un autre de leurs confrères. Le second, leur ordonne de conserver précieusement dans leurs « sayssines » les ordonnances des médecins pour les transmettre à ceux qui les remplaceront.

Le secrétaire appelé clerc ou courtier, touche pour ses peines la somme de 20 s. t. le jour de la Saint-Lucas, patron, sans doute, de la communauté.

En résumé, comme le fait justement observer M. Prentout, la jurande des Apothicaires de Caen est entièrement sous la main des docteurs en médecine. Aussi, pour cette raison et pour plusieurs autres d'ordre plus particulier, ces statuts sont-ils d'un grand intérêt au point de vue de l'histoire de la pharmacie en France.

Bulletin historique et philologique, année 1906, nos 3 et 4, p. 381.

L'Université de Caen à la fin du XVIe siècle, par M. Henri Prentout. — L'auteur, dans cet intéressant travail, met en lumière le rôle joué par le médecin Jacques de Cahaignes, recteur en 1576. Il le montre, incarnant la réaction catholique contre le protestantisme qui avait failli dominer dans l'Université. Sa vie est celle d'un humaniste de valeur. Elle a du reste été publiée par le Dr Panel, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen*. Citons en passant le nom du médecin Etienne Onfroy qui doit être associé, à la même époque, à celui de Jacques de Cahaignes.

Mémoires de l'Académie Nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen (année 1907).

(1) On ne trouve guère qu'en Normandie de pareilles défenses à l'égard des médecins qui n'étaient pas même soupçonnés ailleurs, d être capables de pratiquer l'exercice illégal de la pharmacie, ce qui eût été contraire à leur dignité.

Notice sur F.-J. Bailly, botaniste, par le Dr Ant. Magnin. — François-Joseph Bailly, né à Besançon, le 27 juin 1779, entre à l'âge de 14 ans, en 1793, à la pharmacie de l'hôpital Saint-Jacques, puis s'en va comme pharmacien à l'armée du Rhin, en 1794. Il fait la campagne de Suisse, en 1798, et entre ensuite à Paris dans une pharmacie. Il est attaché, en 1803, à l'expédition de Saint-Domingue après avoir failli aller en Egypte. Nommé à l'armée des côtes de l'Ouest (1805-1806), il prend part à toutes les campagnes de l'Empire, de 1806 à 1813, et rentre à Besançon, en 1814, comme pharmacien aide-major. Il est en Espagne, en 1823, revient à Toulouse, en 1824, pour être envoyé, en 1825, à Saint-Omer et retourner définitivement à Besançon où il meurt le 13 décembre 1832. Il profitait de ses voyages pour étudier les plantes partout où il passait. Aussi publia-t-il de nombreux mémoires dans les bulletins de l'Académie de Besançon.

Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 2e série, t. I, p. 89.

L'Aumône à Lucy-le-Bois, par E. Blin.

Bull. de la Soc. des sciences hist. et nat. de l'Yonne, t. LX, pp. 203-210.

Le certificat P. C. N., par de Fourcraud. — L'auteur est un partisan convaincu du maintien de ce certificat résultant de l'enseignement donné dans les Facultés aux étudiants en médecine, et ne semble guère comprendre la réprobation dont il jouit auprès de beaucoup de médecins.

Revue internationale de l'enseignement, t. LV, n° 1.

Archives de l'Hôpital de Tonnerre, par Ernest Petit.

Ce travail contient l'inventaire d'un riche cartulaire qui débute dès la fondation de cet hôpital à la fin du XIIIe siècle. Il est suivi d'un obituaire commençant peu après 1330.

Bull. historique et philologique. Année 1906, nos 1 et 2, p. 10.

P. R.

FICHES

Abhandlungen zur geschichte der Medicin

Sous ce titre paraît à Breslau, sous la direction des docteurs Hugo Magnus, Max Neuburger et Karl Suddhoff, une série de monographies intéressant l'histoire de la médecine. Voici les titres de celles qui ont été publiées jusqu'à ce jour.

Medicin und Religion, in ihren gegenseitigen Beziehungen.

Geschichtliche Untersuchungen, von Hugo Magnus (1902).

Iatromathematiker, vornehmlich im 15 und 16 Iahrhundert.
Eine studie von Karl Sudhoff (1902).

Keilschriftmedicin.
Einleitendes zur Medicin der Kouyunjik — Collection von Felix Friherrn von Œfele (1902).

Die Gynækologie des Galen.
Eine gechichtlich-gynœkologische Studie von Johann Lachs (1903).

Galens Schrift: « Uber die Säfteverdünnende Diät ».
Uebersetzt mit Einleitung und Sachregister versehen von W. Frieboes und F. W. Kobert (1903).

Der Aberglauben in der Medicin
von Hugo Magnus (1903).

Die Geschichte des Badewesens.
von Eduard Baumer (1903).

Medicinisches aus der altfranzosischen Dichtung
von Oscar Kuhn (1904).

Die Anfänge der Anatomie bei den alten Kulturvölkern
von Ludwig Hopf (1904).

Kritik der medizinischen Erkenntnis.
Eine medicin geschichtliche — Untersuchung von Hugo Magnus (1904).

Wilhelm Fabricius von Hilden, Sein Leben und Seine Uerdienste im die Chirurgie.
Studie aus der Geschichte der Chirurgie von Or. Rom. Joh. Schaefer (1904).

Der Wert der Geschichte für die moderne induktive Naturbetrachtung und Medicin
von Hugo Magnus.

Der Entwickelungsgang der Antiseptie und Aseptik
von Vilmos Manninger (1904).

Die Volksmedizin, ihre geschichtliche Entwickelung and ihre Beziehungen zur Kultur
von Hugo Magnus (1905).

Dr *Laurentius Vilde*, Leibarzt des Herzogs Albrecht, und die Anfänge der Medizinischen Wissenschaft in Preussen, von O. Ehrhardt.

Die Organ-und Blut-Therapie.
Ein Kapitel aus der Geschichte der Arzneimittellehre, von Hugo Magnus (1906).

Paracelsus, der Uberarzt.
Eine Kritische Studie von Hugo Magnus (1906).

Geschichte der Pestepidemien in Russland
von der Gründung des Reiches bis auf die Gegenwart. Nach den Quellen bearbeitet, von F. Dorbeck (1906).

Thèses de doctorat concernant l'histoire (1906-1907).

Sous ce titre nous donnons ici les titres des différentes thèses, passées dans les Facultés françaises, qui concernent l'histoire de la médecine, et celles qui peuvent contenir des renseignements s'y rapportant.

Joubert, Maurice-Gaston-Paul. La notion de l'hérédité dans les Rougon-Macquart. Contribution à l'étude de l'œuvre scientifique de Zola. — *Bordeaux*, 1906, in-8o [37 p.].
Bordeaux. Th. méd. 1906-1907. No 14.

Rebufat, Ferdinand-Marie-Etienne. — Le procès mental de Louis XVI. — *Bordeaux*, 1907, in-8o [55 p.].
Bordeaux. Th. méd. 1906-1907. No 47.

Aparici, Antonio-de-Padua-Jose-Maria-Juan-Batista-Ignacio-de-Loyola. — Le rhumatisme tuberculeux existe-t-il ? État de la question. — *Bordeaux*, 1907, in-8o [76 p.].
Bordeaux. Th. méd. 1906-1907. No 99.

Odinot, Raoul. — Étude médico-psychologique sur Alfred de Musset. — *Lyon*, 1906, in-8o [197 p.].
Lyon. Th. méd. 1906-1907. No 13.

Georgelin, Henri-Joseph. — Étude sur l'opiomanie et les fumeurs d'opium considérés au point de vue de l'hygiène sociale. — *Bordeaux*, 1906, in-8o [57 p.].
Bordeaux. Th. méd. 1906-1907. No 32.

Le Fers, Francis-Louis-Marie. — La pellagre des Landes dans le passé et dans le présent. — *Bordeaux*, 1907, in-8o [133 p.].
Bordeaux. Th. méd. 1906-1907. No 66.

Fras, Stephen-François-Emmanuel-Auguste. — La spore de Malassez. (Etude historique, critique et expérimentale.) — *Bordeaux*, 1907, in-8o [55 p.].
Bordeaux. Th. méd. 1906-1907. No 93.

Jude, Antoine-Paul-Emile. — Etude historique et critique du traitement des dacryoaptites par les méthodes d'abouchement du sac au méat moyen. — *Bordeaux*, 1907, in-8o [67 p.].
Bordeaux. Th. méd. 1906-1907. No 123.

Bercher, Jean-Henri. — Etude médico-légale de l'œuvre de Conan-Doyle et de la police scientifique au xxe siècle. — *Lyon*, 1906, in-8o [91 p.].
Lyon. Th. méd. 1906-1907. No 32.

Rochaix, Anthelme. — L'enseignement des sciences médicales et pharmaceutiques à Lyon de 1792 à 1821. *Lyon*, 1906, in-8o [172 p.].
Lyon. Th. méd. 1906-1907. No 43.

Dubalen, Paul. — Contribution à l'étude de l'exercice illégal de la médecine. Pratiques médicales populaires dans les Landes. — *Lyon*, 1907, in-8o [83 p.].
Lyon. Th. méd. 1906-1907. No 84.

Sicard, Georges. — Etude sur la fréquence des maladies nerveuses chez les indigènes musulmans d'Algérie. — *Lyon*, 1907, in-8° [88 p.]
Lyon. Th. méd. 1906-1907. N° 100.

Faisant, Emile. — Etat actuel de la question du cancer. — *Lyon*, 1907, in-8° [46 p.].
Lyon. Th. méd. 1906-1907. N° 109.

Combes, Eugène-Dieudonné. — Quelques notes sur la prostitution à Toulon et ses dangers. — *Montpellier*, 1906, in-8° [79 p.].
Montpellier. Th. méd. 1906-1907. N° 11.

Pestre, Fernand. — Les œuvres d'assistance et de protection à la mère, au nouveau-né et aux enfants du premier âge. Ce qu'elles sont à Avignon, ce qu'elles peuvent devenir. — *Montpellier*, 1907, in-8° [64 p.].
Montpellier. Th. méd. 1906-1907. N° 41.

Amselle, Gaston. — Conception de l'hystérie ; étude historique et clinique. — *Nancy*, 1907, in-8° [299 p.].
Nancy. Th. méd. 1906-1907. N° 9.

Neveu, Raymond. — Notes sur la médecine grecque dans l'Antiquité. (Depuis les origines jusqu'à l'Ecole d'Alexandrie.) — *Paris*, 1906, in-8° [153 p., 5 pl.].
Paris. Th. méd. 1906-1907. N° 16.

Debarras, Louis. — Les eaux minérales de l'Allier. Etude historique. Période gallo-romaine. — *Paris*, 1906, in-8° [51 p.].
Paris. Th. méd. 1906-1907. N° 48.

Arquier, Paul. — Du casier médical. — *Paris*, 1906, in-8° [38 p.].
Paris. Th. méd. 1906-1907. N° 93.

Génévrier, Joseph. — La vie et les œuvres de Nicolas Chambon (de Montaux), 1748-1826. Aperçu sur la vie et les idées au temps de la Révolution. — *Paris*, 1906, in-8° [178 p.].
Paris, Th. méd. 1906-1907. N° 109.

Wulfing [Georges]. — Contribution à l'étude de la pathologie nerveuse et mentale chez les anciens Hébreux et dans la race juive. — *Paris*, 1907, in-8° [123 p.].
Paris, Th. méd. 1906-1907. N° 141.

Fay, H.-Marcel. — La lèpre dans le sud-ouest de la France. Les cagots. — *Coulommiers*, 1907, in-8° [106 p.].
Paris, Th. méd. 1906-1907. N° 156.

Sassani, Louis. — Les précurseurs français de Schleiden et de Schwann. *Paris*, 1907, in-8° [47 p.].
Paris, Th. méd. 1906-1907. N° 185.

Martineau, Henri. — Le roman scientifique d'Émile Zola. La médecine et les Rougon-Macquart. — *Paris*, 1907, in-8° [272 p.].
Paris, Th. méd. 1906-1907. N° 231.

Siguret, [Gaston] [Raoul]. — Histoire de l'hospitalisation des enfants malades de Paris. — *Paris*, 1907, in-8° [100 p.].
Paris, Th. méd. 1906-1907. N° 240.

Ewald, Paul. — Voyage médical à Haïti. — 1907, in-8° [87 p.].
Paris, Th. méd. 1906-1907. N° 242.

Lefèvre, Léon. — Les arsénicaux en thérapeutique. Essai historique. — *Paris*, 1907, in-8° [88 p.].
Paris, Th. méd. 1906-1907. N° 262.

Aumaître, Auguste. — Contribution à l'étude de l'hystérie religieuse, M^me Guyon. — *Paris*, 1907, in-8° [58 p.].
Paris, Th. méd. 1906-1907. N° 265.

Lelièvre, Marcel. — De l'exercice illégal de la médecine en Bretagne. Les guérisseurs, dormeuses et rebouteurs du pays breton. — *Paris*, 1907, in-8° [71 p.].
Paris, Th. méd. 1906-1907. N° 283.

Lacombe, P.-[Frédéric-Gabriel de]. — La médecine et la grande presse. — *Paris*, 1907, in-8° [88 p.].
Paris, Th. méd. 1906-1907. N° 310.

Japiot, Maurice. — Tarnier (1828 à 1897). Sa vie et son œuvre obstétricale. — *Paris*, 1907, in-8° [74 p., 7 pl.].
Paris, Th. méd. 1906-1907. N° 333.

Thévenin, Charles. — Histoire de l'institution des crèches. — *Paris*, 1907, in-8° [154 p.].
Paris, Th. méd. 1906-1907. N° 413.

Aragon, Jean-Eugène. — L'œuvre de Priessnitz. — *Toulouse*, 1906, in-8° [48 p.].
Toulouse. Th. méd. 1906-1907. N° 692.

Chantala, Henry. — Les folies de la foule. — *Toulouse*, 1907, in-8° [88 p.].
Toulouse. Th. méd. 1906-1907. N° 723.

Francière, G. — Théophile de Bordeu (1722-1776), d'après des documents inédits. — *Toulouse*, 1907, in-8° [115 p.].
Toulouse. Th. méd. 1906-1907. N° 741.

Lacassagne, Zacharie. — La folie de Maupassant. — *Toulouse*, 1907, in-8° [52 p.].
Toulouse. Th. méd. 1906-1907. N° 717.

Dufaur, Joseph. — La névrose de Louis XI. — *Toulouse*, 1907, in-8° [50 p.].
Toulouse. Th. méd. 1906-1907. N° 745.

Décollard-Deshommes, R. — La médecine populaire de Provence au début du xx^e siècle. — *Toulouse*, 1907, in-8° [79 p.].
Toulouse. Th. méd. 1906-1907. N° 743.

Saltel, J. — La folie du Roy Charles VI. — *Toulouse*, 1907, in-8° [65 p.].
Toulouse. Th. méd. 1906-1907. N° 732.

***

Gondouin, Henri. — Les tribunaux du travail en France (Conseils de prud'hommes). *Caen*, 1906, in-8° ix-310 p.].
Caen. Th. dr. 1906-1907.

Pécout, Henri. — Etudes sur le droit privé des hautes vallées alpines de Provence et de Dauphiné au moyen âge. Documents inédits. — *Paris*, 1907, in-8° [vi-282 p.].
Aix. Th. dr. 1906-1907.

Coirard, Louis. — La famille dans le Code civil (1804-1904). — *Aix*, 1907, in-8° [xvi-301 p.].
Aix. Th. dr. 1906-1907.

Despujol, [Jean]-Albert. — La boucherie à Bordeaux, xviii^e^ siècle. — *Bordeaux*, 1906, in-8° [160 p.].
Bordeaux. Th. dr. 1906-1907.

Bonneau, Edgard-[Eugène-Pierre]. — Le nouveau régime des enfants assistés en France. — *Bordeaux*, 1907, in-8° [168 p.].
Bordeaux. Th. dr. 1906-1907.

Altmann, Amédée-[Aaron]. — Le régime corporatif des métiers en Autriche et en Allemagne. — *Bordeaux*, 1907, in-8° [394 p.].
Bordeaux. Th. dr. 1906-1907.

Siegler, Struly. — La Suisse au point de vue économique et social. — *Genève*, 1907, in-8° [127 p., 1 carte].
Dijon. Th. dr. (Univ.) 1906-1907.

Grosrenaud, Frédéric. — La corporation ouvrière à Besançon (xvi^e^-xvii^e^ siècles). — *Besançon*, 1907, in-8° [vii-135 p.].
Dijon. Th. dr. 1906-1907.

Permezel, Paul. — Les idées des physiocrates en matière de commerce international. — *Lyon*, 1907, in-8° [249 p.].
Dijon. Th. dr. 1906-1907.

Allemand, Léon. — Étude sur la condition des Juifs en Russie. — *Lyon*, 1907, in-8° [228 p.].
Montpellier. Th. dr. 1906-1907.

Loutfi, Z.-I. — La politique sanitaire internationale. *Paris*, 1906, in-8° [255 p.].
Paris. Th. dr. 1906-1907. N° 58.

Falk, Henri. — Les privilèges de librairie sous l'Ancien Régime. Etude historique du conflit des droits sur l'œuvre littéraire. — *Paris*, 1906, in-8° [186 p.].
Paris. Th. dr. 1906-1907. N° 66.

Bardoux, Jean. — Vagabonds et mendiants devant la loi. — *Paris*, 1906, in-8° [208 p.].
Paris. Th. dr. 1906-1907. N° 72.

Doussat, Henri. — Le nouveau régime des enfants assistés. Étude des lois des 27 et 28 juin 1904. — *Paris*, 1906, in-8° [139 p.].
Paris. Th. dr. 1906-1907. N° 78.

Lenoir, Auguste. — Du régime actuel des enfants assistés en France. Étude critique de la loi du 27 juin 1904. — *Paris*, 1907, in-8° [204 p.].
Paris. Th. dr. 1906-1907. N° 106.

Vanneroy, Henri. — Évolution de l'idée de responsabilité en cas de trouble ou d'émeute. — *Paris*, 1907, in-8° [196 p.].
Paris. Th. dr. 1906-1907. N° 117.

Leroy, Alexandre. — De la répression du charlatanisme médical. — *Laval*, 1907, in-8° [167 p.].
Paris. Th. dr. 1906-1907. N° 133.

Lucas de Peslouan, Jean. Histoire de la juridiction administrative sous la Révolution et sous l'Empire. — *Dijon*, 1907, in-8° [275 p.].
Paris. Th. dr. 1906-1907. N° 173.

Foucault, Maurice. — Les procès de sorcellerie dans l'ancienne France, devant les juridictions séculières. — *Paris*, 1907, in-8° [362 p.].
Paris. Th. dr. 1906-1907. N° 207.

Manca-Amat de Vallombrosa, A.-J.-G.-M. — Histoire de la prévôté de l'Hotel-le-Roi. — *Paris*, 1907, in-8° [340 p.].
Paris. Th. dr. 1906-1907. N° 212.

Gros-Mayrevieille, Fernand. — De la protection des monuments historiques ou artistiques, des sites et des paysages. — *Paris*, 1907, in-8° [287 p.].
Paris. Th. dr. 1906-1907. N° 223.

Danjean, Gustave. — De l'internement des alcooliques. — *Paris*, 1907, in-8° [171 p.].
Paris. Th. dr. 1906-1907. N° 278.

Lacroix, Fernand. — Les économistes dans les assemblées politiques au temps de la Révolution. — *Paris*, 1907, in-8° [159 p.].
Paris. Th. dr. 1906-1907. N° 297.

Gallot, André. — L'enseignement primaire à la fin de l'Ancien Régime et pendant la Révolution. — *Rennes*, 1906, in-8° [161 p.].
Rennes. Th. dr. 1906-1907.

Eydoux, Louis. — Les demi-fous. Etude de la responsabilité atténuée. — *Toulouse*, 1906, in-8° [186 p.].
Toulouse. Th. dr. 1906-1907.

Eon, Francis. — De l'exercice illégal de la pharmacie. — *Niort*, 1906, in-8° [183 p.].
Poitiers. Th. dr. 1906-1907.

***

Pagnien, Jules-Édouard. — La pharmacie dans ses rapports avec les institutions d'assistance à Paris et dans les principales villes de France. — *Lille*, 1907, in-8° [259 p.].
Lille. Th. Pharm. (Univ.) 1906-1907. N° 12.

Estève, J. — Les eaux d'alimentation de la ville de Perpignan. Leur histoire. Leur rôle au point de vue

hygiénique. Etude chimique et bactériologique. — *Montpellier*, 1907, in-8° [111 p. et 5 pl.].

Montpellier. Th. pharm. 1906-1907. N° 53.

Hurrier, Paul. — Matière médicale et pharmacopée sino-annamites. — *Paris*, 1907, in-8° [IV-VIII-292 p., 2 pl.].

Paris. Th. pharm. (Univ.) 1906-1907. N° 7.

***

Gossart, Maurice. — La peinture de diableries à la fin du moyen âge. Jérôme Bosch, le « faizeur de dyables » de Bois-le-Duc. — *Lille*, 1907, in-8° [321 p., 6 pl.].

Lille. Th. let. 1906-1907.

Société française d'Histoire de la Médecine

Séance du 12 février 1908

Présidence de M. Paul Richer.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A propos du procès-verbal, M. Marcel Baudouin donne lecture d'une note dans laquelle il demande la création d'un Répertoire des objets du ressort de l'histoire de la médecine dans les différents musées de France. (V. plus haut.)

Cette proposition est adoptée.

Le *Secrétaire général* donne correspondance des lettres de MM. E. Beluze et R. Neveu, qui ne peuvent assister à la séance.

M. le *Président* offre à la Société, au nom de l'auteur : Une clinique grecque au ve siècle (*Vase attique de la collection Peytel*), par E. *Pottier*, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, membre de l'Institut, in-4° avec pl. hors texte. (Extrait des *Documents et mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Paris, 1907).

[D'après M. Pottier il s'agirait de la représentation d'une saignée.]

Le *Secrétaire général*, qui a eu l'occasion, grâce à l'obligeance de M. Pottier, de voir le vase dont il s'agit croit qu'en effet il s'agit bien là d'une saignée, et non d'une application d'un appareil (pour fracture du bras par exemple) ainsi qu'on l'avait pensé tout d'abord.

Il fait remarquer que, contrairement à l'usage généralement établi dans l'antiquité, le praticien est représenté par un homme tout jeune et d'une particulière beauté.

M. *Marcel Baudouin*. — La figure principale, ou du moins celle qui ne peut laisser aucun doute (1), du vase décrit par M. Pottier, pourrait bien représenter une scène chirurgicale. Il faut y voir, en effet, à mon sens, soit une *saignée du bras*, soit une *incision* (d'abcès par exemple) *du pli du coude*. Ce qui me fait citer ici ces deux opérations, c'est qu'elles étaient connues certainement à une époque très antérieure à celle de la civilisation grecque correspondant à ce vase. En effet, chez des peuplades sauvages qui en sont encore à la période de *la pierre polie*, comme par exemple les indigènes des îles Fidji en Océanie, on trouve déjà en vigueur, non seulement ces deux opérations, mais d'autres encore. S'il en est ainsi, il ne faut pas s'étonner que les Grecs, qui étaient de la période suivante (âge des *métaux*), aient connu la saignée et l'incision des abcès du bras !

Il serait fort intéressant de déterminer la nature de l'instrument (*bois*, *silex* ou *métal*), qu'a à la main le médecin de la peinture en question ; mais nous ignorons si la chose est possible, n'ayant pas eu l'occasion d'examiner le vase lui-même (2).

En tout cas, la chirurgie fijienne est encore fort primitive. Les instruments consistent en un *bambou tranchant*, et depuis quelque cent ans en tessons de bouteille. On y pratique 4 opérations chirurgicales seulement : 1° la *section du cordon ombilical ;* 2° la *circoncision;* 3° la *vei-ta* ou *saignée;* 4° la *ponction des abcès* ou *veicili* (3).

1° On *coupe le cordon* avec ces bamboux tranchants à 4 doigts de l'ombilic. Jadis, on le laissait saigner; actuellement on y fait deux ligatures. Avouons que nous sommes loin déjà des *mâchonnements* du cordon par les animaux, et très près de l'opération de la chirurgie classique d'il y a trente ans !

2° La *circoncision* se pratique de 12 à 15 ans. C'est toujours le *bambou* qui s'employe, au lieu du *silex* des primitifs de la Turquie d'Asie. — Il est curieux de constater combien cette opération est vieille ; elle est presque aussi vieille que l'humanité civilisée.

3° La *saignée* ou *vei-ta* se pratique dans les maladies internes et les mauvaises plaies. En réalité, ce n'est pas une vraie saignée : C'est par une simple incision cutanée (tessons de bouteille) qu'on laisse saigner.

4° Le *veicili* se pratique au *bambou* aiguisé ou avec un tesson de bouteille ; l'emploi de cet outil est évidemment récent.

Le *Secrétaire général* offre à la Société :

1° Au nom des auteurs : La Gaule thermale, *Sources et stations thermales et minérales de la Gaule*

(1) Quant aux autres peintures, leur interprétation peut certainement prêter à discussion.

(2) D'après le dessin seul il est impossible de se prononcer.

(3) Ces détails sont extraits d'un remarquable article de Emmanuel Rougier (de Nailibi, Rewa, Fiji), paru dans la belle revue intitulée l'*Anthropos* (1907, n° 6, p. 994).

à l'époque gallo-romaine, par L. *Bonnard* et Dr *Percepied*, in-8°, 521 p. avec 74 plans et gravures. Paris, Plon-Nourrit, 1908.

[Ce travail comprend à la fois l'identification de certaines stations anciennes avec les localités que recommande la thérapeutique moderne, l'élucidation des problèmes de géographie historique qui s'y rattachent, des recherches sur le caractère religieux des sources et le culte dont on les entourait, une étude documentée des vestiges de construction et du mobilier balnéaire romain découverts autour des établissements actuels. Pour la réalisation de ce programme, les auteurs ont dû parfois franchir les limites de la Gaule et s'avancer jusqu'en Germanie. La partie technique a été réservée à M. Percepied, qui a décrit les généralités relatives à l'hydrothérapie chez les Romains et le chapitre ayant trait aux ex-voto à caractère médical.]

2° Au nom de l'auteur, M. le Dr O. *Gueillot*, de Reims :

a. Les Museux, chirurgiens Rémois, in-8°, 24 p. et 1 pl. h. texte. Reims, 1837.

[Il s'agit de Pierre Museux, reçu maître chirurgien en 1717 ; — de Nicolas Museux, neveu du précédent, reçu maître en 1736, qui inventa, pour la rescission des amygdales, la pince qui porte son nom ; — de Pierre Museux, fils de Nicolas, reçu maître en 1769.]

b. — Deux nouveaux oculistes gallo-romains, in-8°, 11 p. Reims, s. d.

[Il s'agit du cachet de *C. Sempronius doctus*, etc., d'un bâton de collyre à la marque *M. Jucundus*.]

c. — Cachet inédit de l'oculiste Gentianus, in-8°, 10 p. Reims, 1891.

[Cachet trouvé à Reims dans des travaux de terrassement qui mirent au jour plusieurs tombeaux, le 16 janvier 1890.]

d. — Simon Barbier, chirurgien et poète rémois, in-8°, 10 p. Reims, 1886.

[La famille rémoise des Barbier compte au moins quatre chirurgiens de ce nom : *Gaspard*, au xvie siècle ; *Jehan*, qui exerçait de 1570 à 1590 ; *Claude*, signalé en 1584 ; — Simon était déjà chirurgien en 1607, et il fut nommé, en 1628, chirurgien de l'Hôtel-Dieu. Il mourut de la peste le 27 ou 28 mai 1635.]

e. — Les thèses de l'ancienne Faculté de médecine de Reims, in-8°, 175 p. Reims, 1879.

[L'A. a consulté la collection d'anciennes thèses qui se trouve à la Bibliothèque de la Ville de Reims et qui provient de Raussin, de Maldan (qui avait réuni celles groupées par Caqué et Navier), — et la collection du Dr Jolicœur, qui possédait toutes les thèses réunies par Le Camus, son aïeul.]

3° Au nom de l'auteur : Les secrets de l'Homœopathie, par le Dr *Jules Gallevardin*. — Liste des œuvres de Hahnemann, par le Dr *Duprat*, de Genève, in-18, 32 p. Genève, 1908.

MM. *Lucien Hahn* et *Ernest Wickersheimer* offrent à la Société :

Un cas d'hypertrophie mammaire illustré par Horace Vernet, par Lucien Hahn et Ernest Wickersheimer. — Paris, Masson, 1907, in-8°, 7 pp., 1 pl. (Extrait de la *Nouvelle iconographie de la Salpêtrière*, n° 5, septembre-octobre 1907).

C'est l'état de la poitrine d'une jeune femme, après une opération chirurgicale pratiquée en 1858 par le docteur Manec à l'hôpital de la Charité pour une double hypertrophie mammaire, qu'Horace Vernet a fixé sur une toile que possède actuellement la Société de Chirurgie de Paris.

De plus M. Wickersheimer présente à la Société trois photographies. L'une d'elles représente la place opératoire presque cicatrisée, et paraît par conséquent, à peu de jours près, contemporaine du tableau d'Horace Vernet. Les deux autres photographies sont antérieures à l'opération. L'une, représentant la malade de face, a été reproduite par M. Witkowski dans : *Tetoniana. Curiosités médicales, littéraires et artistiques sur les seins et l'allaitement* (Paris, Maloine, 1898, in-8°, p. 15), et avec plus d'exactitude dans le n° du 21 juillet 1907 du *Courrier médical*. Dans l'autre la malade est montrée de dos, mais l'hypertrophie des seins est telle qu'on les voit déborder le tronc de chaque côté et atteindre presque le siège sur lequel la malade est assise.

La Société procède à l'Election de M. le Dr *Henri Roché*, de Paris, présenté par MM. Pierre Rambaud et Albert Prieur ; — et de M. le Dr *Adolphe Fonahm*, de Christiania, présenté par MM. Raphaël Blanchard et von Œfele.

***

M. le Président déclare ouverte l'Assemblée générale de 1908.

M. le *Secrétaire général* donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

« Dans une précédente assemblée, en passant en revue devant vous les travaux de l'année, j'avais émis le projet de remplacer cette énumération qui, en somme, n'apprend à personne rien de nouveau, par l'exposé de la vie d'un de nos devanciers dans la carrière médicale, en choisissant surtout parmi ceux vis-à-vis desquels la postérité fut négligente et qui forment l'imposante cohorte des inconnus ou des oubliés. Ce procédé, à mon sens, avait un double avantage ; d'abord il offrait une occasion de faire sortir de l'ombre certaines figures intéressantes et de mieux connaître aussi le champ (bien plus vaste qu'on ne le suppose) où les médecins de tous les temps exercèrent leur action, je ne dirai pas seulement scientifique, mais aussi politique et sociale ; — de mieux préciser, dans l'histoire de notre pays, le rôle que jouèrent ces hommes d'une culture en général très élevée et d'une influence si pénétrante et si persis-

tante, dans les conseils des maîtres du jour, dans l'éclosion des réformes et dans l'évolution des événements, — mais encore ce mode et ce choix nous permettent d'éviter le reproche de plagier les autres Compagnies médicales où chaque année on prononce l'éloge de quelque grand protagoniste de l'art de guérir, dont la notoriété est incontestable et souvent universelle, dont la biographie ne recèle pour ainsi dire aucun détail ignoré du public, d'où il s'ensuit que ledit éloge est, plutôt qu'une œuvre de recherche historique, un magnifique prétexte à l'éclosion d'un joli morceau d'éloquence et de littérature...

« Ce projet me souriait d'autant plus, Messieurs, quand je vous en fis la proposition, que j'en avais dans l'esprit une application immédiate et saisissante. Il s'agissait d'un personnage singulier dont le nom ne subsiste que dans quelques ouvrages spéciaux, dont les souvenirs reposent dans des cartes d'archives et qui, cependant, ayant vécu de nombreuses années, eut la fortune, non exempte de périls, de traverser les jours les plus troubles de notre histoire et d'assister en auteur aussi bien qu'en spectateur aux bouleversements les plus profonds et aux transformations les plus inattendues. Obscur au début de la carrière, porté par les événements aux charges les plus en vue, menacé, traqué même par les collaborateurs de la veille, obligé d'attendre à l'étranger des jours meilleurs, puis revenant dans sa patrie, reprendre, officielle cette fois, la vie médicale interrompue par un si long et si tragique intermède... ce personnage offrait véritablement, dans sa vie privée, comme dans sa vie publique et sa carrière scientifique, une occasion bien tentante pour inaugurer le projet, et je croyais bien que dans notre réunion d'aujourd'hui j'aurais le plaisir de vous conter cette histoire et de vous faire cette surprise.

« Un mauvais sort, Messieurs, en a voulu autrement.

« Au moment où l'on se sent en intimité complète avec son sujet, où l'on voit se dissiper peu à peu la grande tache d'ombre à laquelle on s'était attaqué au début, le comble de l'infortune est bien de se sentir tout à coup arrêté par une misérable question de santé, et, au lieu de la liberté tant souhaitée, de voir se succéder toute une série de mal chances du même ordre venant ajouter la souffrance physique au désappointement et au découragement... C'est ce qui m'arrive et c'est ce qui, hélas ! est aujourd'hui mon excuse et fait mon regret : c'est ce qui m'autorise à vous demander crédit jusqu'à l'occasion prochaine, dans mon espérance d'avoir, d'ici là, lassé le mauvais sort.

« Vais-je alors, Messieurs, reprendre avec vous le chemin parcouru depuis l'année dernière ? Que non pas, rassurez-vous. Cette revue d'ensemble était utile et indispensable dans nos premières années, pour vous prouver l'état florissant de notre Société, l'accueil qu'y firent ceux qui aiment l'histoire de notre profession et de nos institutions, et le souci qu'ont beaucoup d'entre eux de venir grossir nos rangs, — mais aujourd'hui que votre opinion est faite, que vous êtes renseignés sur le présent et rassurés sur l'avenir, un résumé nouveau ne ferait qu'amoindrir, pour vous qui êtes les assidus de ces séances, l'agréable impression que nous laissa la lecture des travaux eux-mêmes, et pour ceux que leurs occupations ou leur résidence tiennent éloignés de nous, ce ne serait qu'un résumé de plus qui ne leur apprendrait rien de nouveau.

« Toutefois, avant de vous permettre d'entendre notre trésorier et notre bibliothécaire vous dire leur satisfaction de l'état matériel de notre Société, et de vous laisser aborder notre ordre du jour encore plus chargé que de coutume, je vous demande la permission d'insister sur un fait dont l'importance et la signification n'ont échappé à personne.

« L'un des nôtres, Messieurs — pardonnez-moi, je vous prie, l'irrespect de cette expression pour désigner un des maîtres qui ont bien voulu diriger les premiers pas de notre Compagnie, mais je l'emploie ici à dessein — l'un des nôtres vient d'être placé à la tête de l'enseignement officiel français de l'Histoire de la Médecine. Etant donné les qualités d'esprit du nouveau professeur, étant donné la place prépondérante qu'il a immédiatement occupée partout où son activité l'a entraîné, étant donné la haute autorité que lui confèrent sa puissance d'observation de psychiâtre, son labeur de savant et son intelligente curiosité d'historien, étant donné son amour raffiné pour les élégances de la forme, pour l'accouplement indispensable du langage impeccable et de la force de l'idée, si bien qu'on ne sait distinguer en lui le gentilhomme de lettres du maître de la Faculté ; — étant donné enfin qu'il est des *nôtres*— j'y reviens, c'est-à-dire qu'il a bien voulu dire ainsi très haut son culte pour l'histoire, prendre ainsi à tâche, avant d'y être officiellement désigné, d'appeler à l'étude de cette histoire de nouveaux et fervents adeptes... étant donné toutes ces raisons qui président à l'enseignement nouveau qui se prépare, on peut dire que la nomination de M. Gilbert Ballet est le signe d'une évolution nouvelle qui autorise toutes les espérances et est comme l'expression d'une revanche que l'Histoire de la Médecine a bien méritée. »

M. le *Trésorier* lit un rapport constatant l'état satisfaisant des ressources financières de la Société.

M. l'*Archiviste bibliothécaire* donne, sur le mouvement de la bibliothèque, les renseignements suivants :

Messieurs,

« Dans le prochain numéro du Bulletin que vous recevrez figurera un catalogue complet de notre bibliothèque reproduisant les 639 fiches qu'elle comporte actuellement. Vous pourrez ainsi d'abord vous rendre un compte exact de son contenu ; puis, en outre, trouver facilement et sans recherches les ouvrages que vous y viendrez consulter sur place.

« La publication de ce catalogue pourrait dispenser de tout autre commentaire. Un fait pourtant semble intéressant à signaler, c'est que le quart de nos fiches (160) concerne la variole, l'inoculation ou la vaccine. Cette riche collection de documents embrassant un siècle et demi (1711-1860) provient en entier de la bibliothèque d'Auzias-Turenne. Celle-ci, par héritage, était arrivée en ces dernières années aux mains de M. Mathieu, vétérinaire à Sèvres, qui mit la Société française d'Histoire de la Médecine à même d'y puiser largement. Notre secrétaire général, à qui l'offre fut faite, l'accepta avec reconnaissance, et c'est parmi un nombre considérable de bouquins poussiéreux comme vous pensez, qu'il tria le lot dont il a fait choix. Ce lot comprend : 12 ouvrages sur la variole : traités (3); précis (1) ; mémoires, observations, réflexions; édités de 1711 à 1853 ;

28, concernant l'inoculation et parus entre 1723 et 1801 ;

enfin, 120 brochures relatives à la vaccine : expériences, essais, recherches, observations, mémoires, traités, manuels, instructions, notices, remarques, réflexions, lettres, discussions; plus 16 rapports fournissant l'histoire à peu près complète des progrès de la vaccination en France depuis 1801 jusqu'à 1826.

« Malheureusement le dossier de la syphilisation est infiniment moins chargé ; il se compose seulement des deux traités d'Auzias-Turenne et de C. Sperine, accompagnés de 4 volumes relatifs aux maladies vénériennes (1689-1771-1787-1868).

« Vous savez, messieurs, que c'est en son laboratoire de parasitologie de l'Ecole pratique que M. le professeur Blanchard a bien voulu prêter asile à notre bibliothèque. Il y a mis à notre disposition une armoire vitrée, un fichier et des fiches. Je vous propose donc, en terminant, de voter de vifs remerciements à notre ancien président pour la libérale hospitalité qu'il nous donne, pour l'accueil bienveillant qu'il a fait déjà à votre bibliothécaire et celui qu'il offre dans l'avenir à tous ceux d'entre vous qui en voudront profiter. »

M. le Président adresse à MM. Victor Nicaise, trésorier intérimaire, et E. Beluze, archiviste-bibliothécaire, les remerciements de la Société, et déclare close l'Assemblée générale de 1908.

***

M. *Marcel Baudouin* donne lecture, au nom de M. *Emile Gabory*, archiviste de la Vendée, d'une étude intitulée : Une épidémie de maladies vénériennes en Vendée sous la Révolution.

Il s'agit de l'apparition de cas extrêmement nombreux de maladies vénériennes et notamment de syphilis après le passage des colonnes révolutionnaires (1754). Les administrateurs du département s'en alarmèrent et informèrent le gouvernement qui prescrivit une enquête et s'occupa de faire donner des soins aux malades, qui étaient surtout des jeunes filles. (V. plus haut.)

***

M. *Marcel Baudouin* communique ensuite un travail personnel sur La syphilis en Vendée (*préhistoire et histoire*). Il conclut en se refusant d'admettre comme indiquant l'existence de la syphilis certaines lésions présentées par des ossements trouvés dans les fouilles. — En ce qui concerne l'état actuel, il est facile de constater que la Vendée est un des départements où les maladies vénériennes font le moins de victimes : cela est peut-être dû à cette coutume ancienne et si particulière du *maraichinage*, notamment pour la région du Marais septentrional.

***

Le *Secrétaire général* lit, au nom de M. *O. Guelliot*, de Reims, une notice intitulée : Cabanis a la Faculté de médecine de Reims.

L'auteur y explique pourquoi Cabanis, après avoir été reçu maître ès arts à Paris, se rendit à Reims pour y prendre ses grades médicaux, sur la recommandation de son maître Désessarts. M. Guelliot donne ensuite de curieux renseignements sur les différentes étapes de ses études à Reims, et notamment sur la réception au bonnet doctoral. On sait que Cabanis, au lieu du discours latin qui constituait l'*oratio gratulatoria*, fit sa profession de foi en vers français, dont M. Guelliot nous donne un fragment.

***

M. *Le Pileur* lit une Note sur une médaille toulousaine de « Proxénette Juré ».

Trompé par l'indication de l'inscription, M. Le Pileur crut avoir affaire à un document d'iconographie de la prostitution. Or, il découvrit que cette médaille, assez rare d'ailleurs, était donnée, comme preuve d'autorisation municipale, aux marchands revendeurs de vieux habits. C'est que le mot proxénète n'a eu, au Moyen-Age et pendant la Renaissance, que le sens étymologique pur, c'est-à-dire qu'il désignait, aussi bien à Toulouse que dans toute la France, tous ceux qui s'entremettaient dans une affaire (πρὸ ξένος).

***

Le *Secrétaire général* lit au nom de M. *Raymond Neveu* une étude intitulée : Le Régime de Pythagore d'après le Dr Cocchi.

Il s'agit d'un éloge enthousiaste du régime végétarien. La traduction dont s'est servi l'auteur date de 1762.

***

M. *Ruelle* rappelle à la Société que trois corps savants faisant partie de l'Association internationale des Académies, instituée pendant l'Exposition univer-

selle de 1900, savoir : l'Académie royale des Sciences de Prusse à Berlin, la Société royale des sciences de Saxe à Leipzig et la Société royale de Copenhague, ont entrepris — sur la proposition de M. J. L. Heiberg, professeur à l'Université de cette dernière ville — la publication d'une collection intitulée CORPUS MEDICORUM ANTIQUORUM *sub auspiciis Academiarum consociatarum editum*.

Or l'Académie des sciences de Prusse a déjà publié en 1905 et en 1906, sous la haute direction de M. Hermann Diels, secrétaire de cette compagnie, le catalogue des manuscrits médicaux grecs, inséré dans les Abhandlungen der Koniglichen preussischen Akademie der Wissenschaften. En 1907 a paru un premier supplément à ce catalogue, précédé d'un rapport du même savant sur l'état d'avancement du *Corpus*. Dans la liste des 29 collaborateurs désignés, nous remarquons le nom d'un Français, M. Hartwig Derembourg, membre de l'Institut.

La séance est levée.

La Revue

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

L'usage du Solurol

En 1906, le Dr Breton, de Dijon, écrivait : « Jusqu'ici la thérapeutique de la goutte reposait sur la mise en œuvre de l'accumulation des sels de l'acide urique dans le système circulatoire et sur le moyen d'en provoquer l'élimination. Rien n'avait été fait pour traiter l'acide urique *per se*, ou empêcher la formation de ses sels. Désormais, on aura pour principe de favoriser l'élimination de l'acide urique par le traitement à l'acide thyminique, en maintenant l'acide urique à l'état de dissolution dans l'organisme et en empêchant aussi sa précipitation sous forme de sels dans les tissus... La préparation chimique de l'acide thyminique pur (Solurol) satisfaisant à cette condition, est due aux Laboratoires Clin... Tous nos malades ont pris le Solurol sans aucun inconvénient. — Il n'y a eu aucun signe d'intolérance chez ceux dont les urines étaient albumineuses, et cette albuminurie n'a pas été accrue par le Solurol... Il ressort des dosages d'acide urique pratiqués en grand nombre que cet acide éliminé a augmenté considérablement. Le taux de l'urée a été plus accusé également. Tous nos malades, après la prise du Solurol, ont été unanimes à attester un sentiment spécial de bien-être, une souplesse plus grande de leurs articulations malades, une sorte d'allègement de tout leur organisme, coïncidant avec une agilité, relative bien entendu, de leurs membres. En somme, nous avions, dans nos cas hospitaliers, entrepris des infirmes, et, sans leur rendre l'intégrité de leurs fonctions, nous leur avons permis de se lever, de marcher seuls, de se suffire à eux-mêmes. Ces améliorations sont d'autant plus dignes d'être notées que nous avions affaire à de très mauvais cas cliniques pour expérimenter l'action thérapeutique d'un médicament. »

En 1905, Fenner écrivait : « Pendant ces seize derniers mois j'ai traité un grand nombre de malades auxquels j'ai prescrit le Solurol. Je le fais prendre, généralement, aux doses de 4 à 8 grains (25 à 50 centigr.) sous forme de comprimés, après le repas. Tant que les symptômes goutteux se manifestaient je ne prescrivais aucun autre médicament et les résultats ont été des plus satisfaisants. Dans les cas aigus, il fait vite disparaître l'état inflammatoire, et détermine une rapide convalescence ; dans les cas chroniques l'administration prolongée de cet acide a presque toujours été suivie d'une amélioration marquée. J'ai été particulièrement satisfait des résultats du traitement dans des cas de glycosurie goutteuse, de gravelle, d'eczéma goutteux et d'obésité... » Et M. Fenner publiait à la suite de ces réflexions sept cas de goutte aiguë et treize cas de goutte chronique où le Solurol avait produit le meilleur résultat.

Ces deux appréciations publiées, la première dans la *Presse médicale*, la seconde dans *The Lancet*, marquent assez bien le point où est arrivé rapidement ce mode si rationnel du traitement de la goutte qui a pour principe de favoriser l'élimination de l'acide urique par l'action de l'acide thyminique ou Solurol, en maintenant l'acide urique à l'état de dissolution dans l'organisme, et en empêchant ainsi sa précipitation sous forme de sels dans les tissus.

Chaque jour, d'ailleurs, amène une confirmation nouvelle de l'opinion exprimée par les docteurs Fenner et Breton.

Tout récemment un de nos confrères de Reims notait ainsi son appréciation : « J'ai obtenu sur moi et sur d'autres goutteux que j'ai été appelé à traiter, de très bons résultats avec le Solurol. Sous l'influence de ce médicament les crises durent moins longtemps et se renouvellent moins souvent. Mais là où le Solurol m'a donné les meilleurs résultats, c'est dans la goutte chronique d'emblée chez les femmes. Employé dès le début du mal, le Solurol arrête complètemeut au bout de cinq ou six jours les manifestations du rhumatisme goutteux ou goutte chronique d'emblée, si fréquente chez les femmes... Quant à moi personnellement je n'ai plus eu d'accès de goutte depuis l'an dernier... Dans tous les cas le Solurol me paraît le remède de choix pour la goutte aiguë ou chronique. »

Et notre confrère de Reims est loin d'être le seul à apporter son témoignage doublement personnel. Un médecin de Colombes constate, dans une note du 13 mai 1907 « que le Solurol a supprimé en quelques

jours les douleurs rhumatismales généralisées qu'il éprouvait depuis le mois d'août dernier. »

C'est un médecin de Lorient qui, ayant des tophi goutteux aux deux auriculaires, les a vus disparaître grâce au Solurol.

C'est le directeur d'un hôpital d'une grande ville du Midi qui, souffrant assez régulièrement d'attaques de goutte, s'adresse au médecin en chef de son établissement, qui lui conseille le Solurol, — et guérit.

C'est un confrère d'un pays voisin qui, après avoir noté qu'une de ses malades, atteinte de lithiase rénale, avait été très améliorée par le Solurol, ajoute cette constatation qui en dit long : « Après mon flacon d'essai de Solurol français, je lui en avais prescrit un autre ; mais on lui donna un produit allemand qui ne produisit aucun effet. »

Ce sont là choses qui doivent arriver quelquefois.

LE JUBILÉ DU PROFESSEUR KOEBERLÉ

Le 4 janvier a été célébré à Strasbourg le quatre-vingt-quatrième anniversaire de la naissance du professeur Kœberlé. Pour le célébrer, un comité de médecins alsaciens s'était formé composé de MM. Gustave Lévy, président, Jules Bœckel, Pierre Bucher, Goldschmidt, Hœffel aîné, Jæger, Klein, Kühner, Reichardt, Sieffermann et Schmoll. Une plaquette a été offerte au vénérable professeur : à l'avers elle porte l'effigie du Maître, au revers l'hommage de ses élèves et de ses amis.

Voici le discours prononcé à cette occasion par le président, le Dr Gustave Lévy, que la mort devait frapper peu de temps après cette touchante cérémonie. Nous empruntons ce discours à notre aimable et vaillant confrère le Messager d'Alsace-Lorraine.

Nous saisissons avec bonheur l'occasion de cette fête de famille pour vous exprimer, en même temps que nos félicitations affectueuses, nos sentiments de gratitude et de respectueuse admiration. Interprètes d'un grand nombre de vos élèves, de collègues et d'amis, nous saluons en vous le maître éminent qui a dirigé les premiers pas de plus d'un d'entre nous dans les sentiers ardus de la science, le savant qui a jeté un lustre éclatant sur la vieille Ecole de médecine de Strasbourg, l'opérateur génial qui a ouvert à la science, à l'art chirurgical des horizons nouveaux ; nous nous inclinons devant la haute personnalité dont s'honore notre patrie restreinte et qui, par ses immortels travaux, s'est acquis les droits les plus sérieux à la reconnaissance de tous les amis de l'humanité.

N'est-ce pas nous grandir nous-mêmes, cher maître, que d'honorer dignement un de nos chefs les plus méritants, un prince de la science dont le nom est devenu célèbre dans les deux mondes depuis près de quarante ans ? Elle est longue la liste des confrères qui, répondant à cette pieuse pensée, se sont joints à nous pour affirmer solennellement les sentiments de sympathie que cette journée mémorable éveille dans nos cœurs. Vous y trouverez, cher maître, à côté des noms d'anciens élèves, ceux de savants et de maîtres des plus distingués, tels que MM. Pozzi, Paul Berger, Lucas-Championnière, Doyen, Kirmisson, Ehrmann, Lannelongue, Segond, Koch, Reverdin, Schwarz, Walter, Bernheim, Gross, Hergott, etc. — Je me résume en disant que de Paris, Bordeaux, Toulouse, Nancy, du département du Var, du fond de la Bretagne, de Genève, de Berne, etc., nous ont été adressées des félicitations pour notre heureuse pensée de célébrer dignement votre jubilé octogénaire.

Au demeurant, cher maître, si, remontant avec vous le cours des ans vers un passé déjà bien éloigné, nous jetons un regard sur votre carrière si brillamment parcourue, nous aurons acquis à nouveau la conviction que nous avons le droit d'être fiers de celui que nous fêtons aujourd'hui. En effet, immédiatement à l'expiration de vos années de prosectorat, après la soutenance brillante de votre thèse inaugurale, en 1853, vous abordez courageusement la difficile carrière du professorat. C'était l'âge d'or, cette époque à laquelle les postes importants se décernaient au concours ! En 1854 et 1855, vous remportez de haute lutte un double et remarquable succès. Il s'agissait de l'agrégation de chirurgie et du poste si envié de chef des travaux anatomiques. Vos concurrents étaient des champions dignes de vous ; ils s'appelaient Herrgott et Eugène Bœckel. C'est d'eux qu'on pouvait dire : « Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier. » — A cette époque aussi fleurissait déjà dans la corporation des professeurs un noble désintéressement, un esprit de bienveillance familiale dont bénéficiait largement la jeunesse studieuse. Les vieux, comme quelques-uns d'entre nous, se souviennent aujourd'hui encore, avec une reconnaissance émue, des conférences si intéressantes d'anatomie des régions, qu'avec une généreuse spontanéité vous nous avez offerte gratuitement dans le vieil amphithéâtre d'anatomie, sous l'œil encourageant et sympathique de nos maîtres d'alors, Ehrmann et Küss.

Tout au début de votre carrière, vous donnez l'exemple du dévouement le plus pur ; avec un zèle infatigable, vous remplacez dans leurs services les médecins de l'hôpital, partout où cela est nécessaire, sans distinction de spécialité. Pendant l'épidémie meurtrière de 1864, nous vous voyons, à l'hôpital et dans les foyers cholériques de la ville, prodiguer aux malades vos soins éclairés et inlassables. — Me permettez-vous de vous rappeler à cette occasion la méthode de traitement aussi hardie que nouvelle pour l'époque, employée par vous — je veux parler des injections d'un sérum artificiel dans les veines des cholériques déjà refroidis par la mort prochaine, et cela non sans un succès relatif ?

Nous arrivons, cher maître, à l'année 1862 ; vous entrez pleinement dans la voie spéciale que vous avez choisie, celle qui devait vous mener à la célébrité. Votre première opération de laparotomie date de 1862 ; « pour un coup d'essai, c'était un coup de maître », l'aurore d'une carrière qui devait être une longue série d'efforts et de triomphes. Vous avez été, dans notre pays, passez-moi l'expression, le premier grand ouvrier d'une œuvre vaste et féconde. L'étonnement soulevé par vos opérations ne tarde pas à se transformer en admiration ; de tous les pays vous arrivent des malades. Vos succès se multiplient et avec eux les récompenses justifiées : les titres scientifiques si recherchés, le prix Barbier, le ruban de chevalier, puis la rosette d'officier de la Légion d'honneur.— Ce que l'on ne sait peut-être pas au loin, c'est que vos succès ont été dus en grande partie à l'excessive

propreté que, par une intuition des doctrines microbiennes qui devaient plus tard révolutionner la chirurgie, vous faisiez présider à vos opérations. C'est elle qui vous a valu le nom père de l' « asepsie » ; cette dénomination marchera de pair avec celle d'« inventeur » de l'hémostase définitive.

Cher maître, n'est-ce pas nous exposer à jeter un voile sur la joie familiale de l'heure présente que de rappeler le beau rôle joué par vous aux jours sombres de 1870, pendant la douloureuse période du bombardement ? Dans ce bel immeuble que vous habitiez avec votre mère vénérée, objet précieux de votre plus tendre sollicitude, tombèrent trois bombes, et miraculeusement vous n'avez pas été touché. — Au péril de vos jours vous traversez à toute heure la rue qui conduit à la Toussaint, l'une des rues les plus exposées au feu barbare de l'ennemi ; là, impavidus, vous prodiguez des soins à vos opérés et à de malheureuses victimes du bombardement.

Après la guerre, vous restez fidèle à l'Alsace, partageant sans doute l'opinion exprimée par M. Thiers, à savoir que ceux qui restent au pays natal agissent en sages et en patriotes aussi bien que ceux qui émigrent. Nous vous affirmons, cher maître, notre reconnaissance pour cette détermination et aussi pour avoir bien voulu continuer à nous accorder votre concours depuis que vous avez pris le parti de vous retirer de la pratique chirurgicale. — Vous n'avez pas voulu nous abandonner et, dans les cas difficiles, aussi bien pour les malades indigents que pour ceux favorisés par la fortune, vous n'avez cessé de nous prêter l'appui de votre vaste expérience, de votre diagnostic si sûr et de votre incomparable autorité.

L'activité si grande déployée par vous, cher maître, ne pouvait s'exercer plus longtemps sans vous exposer à des fatigues qui eussent pu devenir funestes ; aussi avez-vous jugé prudent, il y a quinzaine d'années déjà, de vous accorder un repos vaillamment mérité. Mais votre esprit chercheur, toujours avide de lumières, autant que votre besoin d'activité physique, vous commandait de ne pas vous endormir dans les délices d'un dangereux farniente.

Vous cherchez à redonner la vie à la pierre de l'antique ruine de Lützelbourg, et vous offrez ainsi un agréable et utile aliment aux besoins de votre nature éminemment active. — Avec les archéologues, le savants et les amis de nos belles montagnes, nous souhaitons voir apparaître bientôt le petit ouvrage qui résume vos travaux sur cette question intéressante, à moins, cher maître, que vous ne vous laissiez retenir encore par votre fidélité au précepte donné par le poète :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
Polissez-le sans cesse et le repolissez.

Pour nous, cher maître, c'est avec une joie sincère que nous vous voyons prendre journellement le chemin de la montagne ; en soumettant votre organisme à un exercice régulier, en respirant à pleins poumons l'air vivifiant de nos plantureuses forêts, vous avez jeté les bases d'une longue et robuste vieillesse. « Peu de gens savent être vieux », dit La Rochefoucauld dans une de ses maximes ; vous, cher maître, appartenez à cette classe des privilégiés, *rari nantes!* Par votre aspect juvénile vous protestez aussi contre la définition que Sénèque a donnée quelque part de la vieillesse : *Senectus ipsa morbus*.

Cher maître, daigne la Providence bénir cette belle journée ; qu'elle vous accorde encore une longue série d'années de santé et de bonheur pour la grande satisfaction de vos nombreux amis et de ceux qui vous sont chers ! Nous associons aux vœux que nous formons pour vous de tout cœur la sympathique personnalité de Mme Kœberlé et aussi la gracieuse jeune fille qui a si puissamment contribué à charmer votre existence. Elle restera le rayon de grâce et de bonté, destiné à réchauffer et à éclairer jusqu'à sa dernière heure votre vieillesse heureuse et honorée.

A l'effet de consacrer par une manifestation matérielle cette solennité, glorieuse pour vous et réconfortante pour vos admirateurs, nous avons décidé, cher maître, de vous offrir cette plaquette qui reproduit vos traits vénérés ; elle perpétuera le souvenir des immenses services rendus par vous à l'art de la chirurgie et à l'humanité souffrante.

Gustave Lévy.

LA MALADIE ET LE CARACTÈRE DE MONTAIGNE

Dans la séance de l'Académie de Médecine du 31 décembre, à la suite de la communication de MM. Poncet et Leriche sur « la maladie de J.-J. Rousseau » que nous avons publiée in extenso, *M. Landouzy a apporté les réflexions suivantes sur le caractère de Montaigne, réflexions qui viennent de provoquer les réfutations de M. Armaingaud, que nous donnerons dans notre prochain numéro, en même temps que les principaux passages d'une excellente thèse de Lyon consacrée au même sujet.*

J'ai écouté avec grand intérêt la communication de notre confrère qui donne à l'état morbide dont souffrit Jean-Jacques Rousseau une interprétation des plus judicieuses. L'interprétation pathogénique que, en janvier dernier, comme aujourd'hui, propose M. Poncet des états pathologiques englobés sous le terme d'*arthritisme*, de *neuro-arthritisme*, de *neurasthénie* a d'autant lieu de me plaire, que cette conception, je l'ai proposée, il y a plus de vingt ans, et n'ai cessé de la développer dans mon enseignement. Je professais dès 1885 (1) que « l'arthritisme n'est pas une maladie, mais un état morbide, fait de perversions humorales, organiques, fonctionnelles, celles-ci résultant d'une ou de plusieurs infections, d'une ou de plusieurs intoxications, extérieures ou intérieures (professionnelles, alimentaires ; auto-intoxication). C'est en tant que fonction d'intoxication et d'infection que l'arthritisme peut être héréditaire ou acquis».

Rien de plus vraisemblable que la synthèse proposée par M. Poncet pour mettre toute la série des manifestations pathologiques de Jean-Jacques sous la dépendance d'un humorisme vicié dès l'enfance, du fait d'une dépuration urinaire pervertie, *ab teneris annis*, par le rétrécissement urétral.

A ce propos, je signalerai à M. Poncet que pareil travail à celui qu'il nous apporte touchant Jean-Jacques Rousseau, pourrait être fait à propos d'un autre malade non moins illustre que l'auteur des *Confessions* ; je vise Michel de Montaigne, autre célèbre hypocondriaque, qui promena ses dou-

---

(1) Clinique de la Charité (en remplacement du professeur Hardy), XVIIe et XVIIIe leçons, vacances de 1885 ; p. 49 de *l'Exposé des titres et travaux scientifiques*. Paris, Alcan, 1890.

leurs, ses malaises, ses inquiétudes, ses préoccupations constantes de santé, son humeur inquiète au travers des Eaux françaises, allemandes et italiennes, demandant partout des remèdes à la lithiase rénale, dont il se plaignait « d'avoir hérité de Monsieur son père ».

Nul doute que le neuro-arthritisme dont souffrit Montaigne, ne fut doublement conditionné, et par le tempérament comme par la constitution dont il avait hérité, et par les troubles humoraux qu'entretenait chez lui la lithiase rénale.

Chez l'immortel auteur des *Essais*, comme chez tant d'autres, le neuro-arthritisme, aussi bien que la neurasthénie, furent les conséquences de troubles humoraux, organiques et fonctionnels ; c'est du reste, ce que je démontrais en analysant, l'an dernier, *à la clinique Laënnec*, toute une série d'observations de *neuro-arthritiques*, et de *neurasthéniques* chez lesquels je n'avais aucune difficulté à retrouver, dans le passé ou dans le présent, maintes intoxications ou infections (alcoolisme, tuberculose, syphilis, etc.) qui avaient échappé aux neuro-pathologiques, ceux-ci s'étant arrêtés à reconnaître et à traiter exclusivement le syndrome *neurasthénie*, et cela, parce que dans la plupart des cas, la maladie causale gardait l'arrière-plan, restant fruste, larvée ou atypique.

Landouzy.

(A suivre.)

DIX-HUITIÈME CONGRÈS

DES

Médecins Aliénistes et Neurologistes

DE FRANCE

ET DES PAYS DE LANGUE FRANÇAISE

DIJON — Août 1908

Le XVIIIe Congrès des Médecins Aliénistes et Neurologistes de France et des Pays de Langue Française se tiendra cette année à DIJON, du 3 au 9 Août, sous la Présidence de M. le Docteur CULERRE, Médecin-Directeur de l'Asile de La Roche-sur-Yon.

TRAVAUX SCIENTIFIQUES

I. Rapports et discussions sur les questions choisies par le Congrès de Genève et Lausanne.

a) PSYCHIATRIE. — *Les troubles mentaux par anomalies des glandes à secrétion interne.*

Rapporteur : M. le Dr Laignel-Lavastine, de Paris.

b) NEUROLOGIE. — *Diagnostic et formes cliniques des névralgies.*

Rapporteur : M. le Dr Verger, de Bordeaux.

c) ASSISTANCE DES ALIÉNÉS. — *Assistance des enfants anormaux.*

Rapporteur : M. le Dr Charon, d'Amiens.

II. Communications originales sur des sujets de Psychiatrie et de Neurologie.

Présentations de malades, de pièces anatomiques et de coupes histologiques.

Les adhérents qui auront des communications à faire devront en envoyer les titres et les résumés au secrétaire général avant le 1er juillet.

III. Visite de l'Asile d'Aliénés de Dijon.

—

EXCURSIONS

La visite de la ville de Dijon, de ses beaux monuments et de ses riches collections, sera rendue particulièrement intéressante, grâce au bienveillant concours d'un érudit bourguignon.

En outre, des excursions seront organisées pour faire visiter aux congressistes les principales curiosités régionales, entre autres le célèbre Hospice de Beaune, le Château et le Clos de Vougeot, l'Abbaye de Flavigny, le Château de Bussy-Rabutin et Alise-Sainte-Reine, l'ancienne Alésia des Gaules, dont les fouilles récentes ont reconstitué l'emplacement.

Enfin, après la clôture du Congrès, une excursion dans le Morvan pourra permettre aux congressistes de parcourir ce massif pittoresque, où, dans des paysages frais et verdoyants, ils rencontreront des villes et des monuments remarquables, Semur, Avallon, la Basilique de Vezelay, le Château de Chastellux, etc.

AVANTAGES ET CONDITIONS

Le Congrès comprend :

1° Des membres adhérents ;

2° Des membres associés (dames, membres de la famille, étudiants en médecine) présentés par un membre adhérent.

Les asiles d'aliénés inscrits au Congrès sont considérés comme membres adhérents.

Le prix de la cotisation est de *20 francs pour les membres adhérents, de 10 francs pour les membres associés.*

Les membres adhérents recevront avant l'ouverture du Congrès les trois rapports, après le Congrès le volume des comptes-rendus.

Les médecins de toutes nationalités peuvent adhérer à ce Congrès, mais les communications et discussions ne peuvent être faites qu'en langue française.

Des réductions de tarif seront très vraisemblablement accordées par les Compagnies françaises de chemin de fer. Les membres du Congrès seront invités ultérieurement à faire connaître l'itinéraire qu'ils suivront pour se rendre à Dijon.

Prière d'adresser les adhésions et cotisations et toutes communications ou demandes de renseignements au Dr S. GARNIER, Médecin-Directeur de l'Asile d'Aliénés de Dijon.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7

La France Médicale

Travaux et Critique

Le petit carnet d'un grand chirurgien (1824)

M. le Dr Dupic, dans sa thèse consacrée à son aïeul Antoine Dubois, signale un petit carnet dans lequel le chirurgien notait au jour le jour les clients qu'il recevait. Ce petit carnet, que M. Dupic a eu l'obligeance de nous communiquer, commence au 15 juin 1824 et finit au 8 juillet de la même année. Le voici. Il est curieux, d'abord parce qu'il est un document précieux de ce qu'était en 1824 la clientèle d'un chirurgien et qu'il montre combien étaient divers les cas qui lui étaient soumis ; ensuite par la forme originale des notes d'Antoine Dubois. N. D. L. R.

Le 15 juin 1824.

Allé chez M. P.... pour une douleur au coude.

Un Mr qui arrive de Sèvres, et est fatigué. La diette et le repos.

Un Mr d'Argenteuil me consulte pour sa femme qui a une fièvre gastrique.

Mme B...., pour un état nerveux, pour des inquiétudes générales.

Mme de la F...., ennuyeuse flatteuse.

Son neveu pour des ulcérations aux gencives.

Le féseur de comédies qui se plaint de douleurs en urinant.

Une jeune fille d'Arpajon pour la suppression de ses règles.

—

Le 16 juin 1824.

Un employé de douanes venu de la Rochelle de la part de Roncieux. Je lui ai enlevé un bubon chancreux de l'angle externe des paupières de l'œil droit.

M. B...., notre voisin, pour un effort fait en descendant un escalier. Le bras droit risque de rester paralytique.

Un homme de Conflans-Ste-Honorine pour menace de paralysie.

Un homme de Fourqueux, près de St-Germain qui me conduit son petit bonhomme, il a le carreau.

Une petite fille de Chateau-Thierry scrophuleuse au dernier degré.

M. D.... de l'I...., le frère de celui que j'ai opéré autrefois d'une tumeur sur le menton ; pour une hydrocèle.

Une petite femme pour une suite de couches. Seulement fatigue.

Un commissionnaire, un homme de peine craignant d'avoir la pierre ; je n'ai rien trouvé.

Une consultation pour le malheureux refugié Maxace, espagnol qui était à la maison de santé.

Pour un jeune homme d'Alençon pour mal aux yeux.

Une malade de chez Lenormand, du Journal des Débats.

Pour une femme de la rue de Seine qui a des étranglemens.

—

Le 17 juin 1824, jeudi.

Tous les jours précédens il a continuellement plu. Le jour d'aujourd'hui n'est guère meilleur.

Une dame de la rue de la Harpe, 48 ans ; elle craint une attaque de paralysie et a raison.

Le Mr de la Rochelle pour le caustique sur l'excision du bouton chancreux.

M. de Crussol me conduit une toute petite fille qui a eu le petit doigt écrasé pris dans une fenêtre.

Mme P... B..., je l'ai trouvée très bien, très bien.

Le domestique de la Male Ney pour crainte de fistule à l'anus.

Un bon garçon, homme d'affaires, pour une gonhorrée : il est habitué à cela.

Mme A... et Mme S... pour la petite à la joue et pour Mme S... Ils ont payé pour cette dernière petite opération.

Une Italienne et son mari ; elle a la poitrine malade.

Un médecin de St Omer me consulte pour un de ses malades qui est aussi le mien. Il a eu antérite terminée par adhésion à la vessie, communication de l'intestin dans la vessie, sortie de l'air par le canal de l'urètre, etc...

Une sage-femme qui a assisté la dlle D... à la tête des cabriolets de l'Odéon. La tête de l'enfant est passée par l'anus.

Un jeune homme de Marseigne pour des taches bilieuses.

Un Mr de Senlis qui craint d'avoir la pierre ; il n'y a rien.

Le jeune homme d'Aurillac pour coliques néphrétiques; il rend de l'urate d'ammoniac à ce que dit Richard.

Une jeune personne à laquelle j'ai fait autrefois une extirpation de glande au sein droit; elle en a une autre sous l'aisselle du même côté; à ôter; elle ira à la maison de Santé.

Un jeune homme de Valogne, basse Normandie : maladie de l'épine du dos.

Un jeune homme de mon païs recommandé par Viellescazes, de Baladou, près Gramat; il a cette dartre scrophuleuse si commune.

Une dame de Noisy-le-Sec pour crainte de maladie de matrice.

Un j^{e} homme de Lyon pour des morpions.

—

Le 18 juin 1824.

Le charron de Montrouge que j'ai traité autrefois pour épylepsie et qui a aujourd'hui une douleur dans la cuisse gauche: je crains affection cérébrale.

Une consultation d'Yvetot pour une femme de 62 à 64 ans qui a la maladie de la dame de la rue de Vaugirard : ulcère rongeant le col de l'utérus. M. Vaucanu son médecin qui sait ce que c'est comme moi.

M^{me} L... pour un état éminemment saburral.

Son neveu pour une douleur de tête rebelle.

C..., le fils, de Gonesse (son père est mort l'an passé) ; il me conduit un petit bonhomme qui a une hernie difficile à contenir.

La mère La Mule qui me conduit sa fille : elle rend des eaux le matin.

Le j^{e} docteur Lescuret me porte une note pour un homme de 76 ans, à laquelle je réponds.

Une j^{e} femme d'Epinay qui croit être grosse et qui ne l'est pas.

Alard, médecin de M^{me} de S... et venu pour que je me joigne à lui pour prescrire les frictions mercurielles pour fondre la matrice engorgée.

M..., marchand de chevaux ; pour son petit bonhomme qui tousse.

—

Le 19 juin 1824.

Le M^{r} de la Rochelle pour la pâte arsenicale.

Un jeune homme de Stenay pour des entorses du pied droit, ce que je soupçonne être la maladie du nerf sciatique.

M^{me} Dubois de la rue St-Marc. J'ai 200 fr. à donner à Paul.

Un j^{e} homme de la Seine-Inférieure pour gonhorrée et chancre.

La fruitière de la rue de Cléry, la borgnesse, pour une douleur à la hanche droite.

La petite malade de Passy pour demander conseil sur ce qu'on lui conseillé.

Une dame D... près de Moulins adressée par Sellier : elle a des coliques épatiques.

Une malheureuse femme me conduit son fils âgé de vingt ans, consomption dorsale, hébété, perdu sous-tous les rapports ; masturbation.

Une j^{e} femme de la rue Caumartin par son fils pulmonique.

Un étudiant en médecine pour une gonhorrée et un poulain.

—

Le 21 juin 1824

La sœur de L... me conduit son mari qui a des attaques d'épilepsie.

Une dame de Mézières qui me conduit son petit bonhomme de six ans ; une gibbosité. On a appliqué les cautères, etc.. Rien n'a fait comme de raison.

Un M^{r} de 15 lieues d'ici pour une jaunisse guérie ; je l'envoye aux eaux de Vichy.

M^{r} C..., des Pairs, par M^{me} G... sa belle-sœur.

Un j^{e} fille d'Etampes qui a une grosse pierre dans la vessie : à la maison de Santé.

Pour M. L..., de Versailles, qui s'est rompu une partie du muscle droit antérieur de la cuisse.

Une j^{e} femme d'Ecouen pour des engorgements lymphatiques aux deux seins.

Le frère de G... du tableau ; il me conduit une femme qui a la galle, qu'elle a prise avec un chien de chasse que G... lui avait donné à garder. Le mari et l'enfant l'ont prise aussi.

Un M^{r} de Stenay (Meuse) pour surdité de l'oreille droite. J'ai extrait un gros bouchon de cerumen épaissie et noirâtre.

La sœur de M^{lle} Le S... pour un mouvement spasmodique des paupières.

Un M^{r} et une dame du Marais. Je suis allé les voir plusieurs fois ; c'est pour une glande au sein gauche, et le mari pour une rupture des fibres à la cuisse droite, suite d'efforts.

La femme d'un peintre vient me consulter pour sa fille qui a 20 ans et qui est fanatisée par un jeune confesseur ; elle se trouve mal quand il ne vient pas, elle devient folle, etc...

Une femme qui va à Vaugirard chez ses parents pour des framboises dans l'entrefesson.

Un employé des douanes de Martel, au dep^{t} du Lot, pour affection syphilitique vieille.

Un autre du même païs pour rétrécissement du canal de l'urètre. A la maison de Santé.

—

Le 2 juin 1824

Une j^{e} femme adressée par Balu, de la Ferté-Alais : maladie du corps de l'uterus.

Un bottier W... pour une douleur au côté gauche et une éruption aux extrémités.

Sont revenues les personnes de Rouen adressées par Leudet.

Michelot, des François, pour sa mère.

Un homme du parc de St Maur pour une douleur au molet.

Un cultivateur de Maison-s-Seine pour cataracte à l'œil gauche. Le droit commence à être pris.

Me M... de Fontainebleau, causeuse jusqu'au bout des ongles.

Un marinier de Montargis pour un mal à la lèvre supérieure.

Mad. de S... qui ne peut pas dormir ; elle est bien d'ailleurs. Je l'envoye aux bains de mer.

Le camarade du marinier de Montargis pour un mal d'estomac.

Un M. de Caen qui me conduit son fils de la part de M. Amelin, son médecin à Caen ; cet enfant a une saillie des côtes.

Le S... de Versailles pour un engorgement des glandes sous-maxillaires du côté droit, pour avoir écrasé, des chenilles et froter les paupières avec ses doigts. L'inflammation part du grand angle de l'œil droit.

Une femme de la rue St Guillaume pour des ulcères duretés fistuleuses à la fesse droite ; cela me paraît être la suite de tuberculoses dans le rectum.

Une je femme qui me présente son enfant de 7 semaines qu'on craint avoir une descente de nombril.

Un Polonois qui se dit officier de santé ; c'est un trucheur ; je lui donne et m'en débarrasse.

—

Le 23 juin 1824.

Un frère ignorantin, paroisse de St Roch, pour un mal au nez, reste d'affection scrophuleuse.

Une femme du Point du Jour pour des affections nerveuses, époque de la cessation des règles.

Répondre à une lettre de Mathieu, médecin à la Charité, pour Me Lecomte.

Une je ouvrière qui vient de la part de Frédéric Cartier pour un coup qu'elle a reçu au sein gauche.

La je femme que je suis allé voir à Passy pour mal à l'estomac.

Une dame de Pontoise qui me conduit sa petite fille pour des palpitations, et pour elle une tumeur dans la région hypogastrique.

Un Mr de Bordeaux recommandé par le duc de Cazes et par Legneau grand Cour, pour sa petite fille et pour lui.

(A suivre.)

REVUE CRITIQUE

En moins de 220 pages in-12, M. Victor du Bled (1) nous mène d'Esculape au professeur Landouzy. Si la compagnie est louable, la course est rapide ; et l'auteur qui connaît si bien l'histoire de la Société française, ne nous a donné sur « les médecins avant et après 1789 » qu'un recueil d'*ana*. On s'égare dans cet ensemble hétéroclite d'anecdotes usées, panachées de plaisanteries d'almanach, sautant de la reine Austrigilde aux excentricités du père Gruby, ou alternant avec des coupures de journaux sur l'opération du lézard et sur l'affaire Cormon. La bibliographie, où voisinent pêle-mêle les ouvrages de fond, les mémoires apocryphes, les romans, est inutilisable par le chercheur faute de références précises. L'auteur déclare quelque part que, n'était la médecine, l'histoire serait la plus inexacte des sciences. Elle se montre telle, avouons-le, dans des lignes hâtives qui ne sont ni de l'histoire des médecins, ni de l'histoire de la médecine ; des historiettes, tout au plus.

Historiettes encore, sous la plume de M. H. d'Alméras (2) ou plutôt de ces vilaines histoires que les gazetiers rédigeaient et propageaient sous le manteau contre la malheureuse reine Marie-Antoinette. Calomnies atroces, feuilles bêtement grivoises qui n'ont pas même, je ne dis pas l'excuse, mais le sel d'un peu d'esprit. Quelle créance elles ont trouvée auprès du public, et comment elles ont provoqué la désaffection, l'hostilité sourde, puis l'éclat d'une haine sauvage contre *l'Autrichienne* d'abord, contre la royauté ensuite, M. d'Alméras nous le dit. Ce qu'il faut en penser au juste, et jusqu'à quel point la reine fut frivole, imprudente, ou coupable, il cherche à nous le dire, d'ailleurs avec toute la réserve que commande le sujet, et avec l'appui des documents qui permettent de conclure, ou imposent le doute. Ces pièces sont nombreuses ; et leur présence alourdit sensiblement le texte ; mais il s'agit d'un procès à débattre, et M. d'Alméras veut nous en donner tout le dossier. « Cette âpre et violente littérature de ratés et d'enragés, tels que seront nos maîtres de demain, permet de mieux connaître une époque et un peuple. Courtisans et valets, nobles et plébéiens, tous, petits et grands prirent part à cette vaste entreprise de dénigrement et de mensonge, depuis ces Jacobins qui visaient surtout à flétrir la Royauté dans la personne de la Reine jusqu'à ces élégants aristocrates, aimables calomniateurs. » La postérité a fait justice des ignobles accusations d'Hébert ; mais le père Duchêne n'est que l'écho ordurier des racontars chuchotés par les courtisans dans les antichambres de Versailles. La Révolution eut par avance des collaborateurs à la Cour ; et maint survivant de l'ancien Régime, entonnant sous la

(1) Victor du Bled, *La Société française du XVIe siècle au XXe siècle, VIe série, XVIIIe s. Les médecins avant et après 1789, l'amour au XVIIIe s.* Paris (Perrin), 1908, 312 pp., in-12.

(2) Henri d'Alméras, *Les amoureux de la Reine Marie-Antoinette d'après les pamphlets.* Paris, Librairie mondiale, s. d.

Restauration les litanies du roi-martyr, en pouvait faire au fond de sa conscience, un grand *mea culpa*. Mais que dire aussi de ce pauvre monarque, bonnasse et gauche, fort expert en serrurerie, qui jurait comme un charretier, gourmandait les saillies de son épouse, hésitait à réprimer les factieux, il n'eut que le courage de bien mourir? Les défauts du mari n'excusent-ils pas suffisamment les imprudences de la Reine?

Le *Manuel de propédeutique* du Dr H. Lavrand (1) échappe à toute analyse. Félicitons pourtant l'auteur d'avoir cherché, dans sa préface, à jeter dans le cerveau des débutants auxquels la science apparaît toute simple et pleine de certitude, quelques idées plus générales et de plus haute portée : la notion de l'inconnaissable auquel on se heurte si vite pour peu qu'on veuille approfondir, et la vanité des théories si rigoureuses en apparence, qui prétendent nous donner l'*équation* de la vie et tout expliquer par $a + b$. Mais renvoyons le lecteur, à pareil propos, au bel article que M. Triaire nous donna jadis sur le néovitalisme.

M. le Professeur Hamy signalait récemment à la Société d'histoire de la médecine l'appel fait dès le XVIe siècle au corps médical pour la pénétration française au Maroc, et la nomination du chirurgien marseillais G. Bérard comme consul à Fez en 1577.

M. Guillemin vient d'écrire sur le Dr Mauchamp (2), mort victime du fanatisme marocain, une notice qui ajoute un chapitre d'actualité à l'histoire de cette vieille tradition. Pierre-Benoît-Emile Mauchamp, né à Châlon-sur-Saône, le 3 mars 1870, fit ses études médicales à Paris et consacra sa thèse, sous l'impulsion de Variot dont il fut l'actif collaborateur au Dispensaire de Belleville, à *l'Allaitement artificiel des nourrissons par le lait stérilisé*. (Paris, 1899, 661 pp. in-8.)

Mais cette vie sédentaire lui pesait : Mauchamp était un migrateur. Il avait déjà séjourné en Allemagne, en Autriche. En 1895, il se trouvait à Porto au milieu des pestiférés, y rencontrait Calmettes alors en mission, puis cinglait vers le Brésil où la fièvre jaune lui fournissait un nouvel et non moins périlleux sujet d'observations. Son doctorat ne fut qu'une halte au milieu de son existence errante ; il reprit bientôt ses fonctions de médecin sanitaire maritime, et fut nommé en juin 1900 médecin du gouvernement français à Jérusalem. Il s'empressa d'organiser à l'Hôpital Saint-Louis un service d'enfants et de propager dans la population musulmane les bons conseils d'hygiène infantile qu'il distribuait jadis à la Goutte de lait de Belleville. Sa réputation se répandit au loin dans les tribus. Il profita d'une caravane d'études de trois mois pour étendre jusqu'en Arabie un peu de l'influence française (janvier-mars 1902). L'année précédente il avait combattu une épidémie de variole à Jérusalem (1901). A son retour il eut à lutter contre le typhus et le choléra qui sévissaient en Palestine (septembre-décembre 1902) et parvint, par de vigoureuses mesures sanitaires, à protéger la ville sainte contre l'invasion de ces deux derniers fléaux. A la suite de cette campagne, le Sultan le nomma officier de l'Osmanié.

La besogne prophylactique ne manquait ni de péril, ni de pittoresque. « Nous avons visité, écrivait Mauchamp, un grand nombre de villages fellahs où nous avons eu toutes les peines du monde à découvrir les morts et les malades. Il fallait pour cela faire évacuer les maisons par la troupe, et refouler la population hors du village et chercher nous-mêmes dans les taudis... A 6 heures du matin j'étais debout pour courir les maisons suspectes, et nous avons fait cela chaque jour, mangeant à des heures impossibles, dormant à peine, car il fallait être fixé très vite. Enfin malgré quatre de mes confrères sur cinq, qui voulaient absolument voir partout du choléra, j'ai affirmé qu'il s'agissait du typhus, d'accès pernicieux survenant chez des populations exténuées par l'été très rude, la misère, l'encombrement, l'eau sale en boisson, des fruits pourris, des pastèques avancés, etc., ce qui les dispose à contracter des maladies qui n'auraient pas tué des organes résistants mais qui les foudroient en quelques heures... Tout est donc prêt en cas d'invasion du choléra... J'ai demandé un repos de six jours pour les pauvres soldats qui étaient surmenés ayant eu réellement à se battre contre les populations. J'ai fait mettre par contre aux arrêts le capitaine de gendarmerie pour excès de brutalité : il frappait les gens à coups de sabre malgré ma défense. Par cette expédition rapide qui a rassuré tout le pays, ramené le calme et éloigné les craintes, j'ai acquis ici une autorité telle que les conseils que je donne sont immédiatement exécutés. »

Cet ascendant était pourtant difficile à conquérir, et maint docteur était regardé d'un mauvais œil par la populace superstitieuse : « Ici, écrivait Mauchamp quelques mois après, on accuse les médecins des pires méfaits. Phénomène bizarre, je suis le seul à échapper à la méfiance, et musulmans, grecs, latins, ne veulent plus venir qu'à mon hôpital puisque je suis le seul, d'après eux, qui n'empoisonne pas les malades suspects. Cela vient de ce que j'ai arraché à la police deux ou trois pauvres diables, malades dans la rue, et qu'on voulait mener dans une maison hors la ville sans aucun soin. Je les ai mis de force dans mon hôpital. Ils ont tous guéri. Ils n'avaient d'ailleurs pas le choléra. — C'est de plus en plus intéressant. Les médecins se réunissent ce soir pour protester contre la réputation qu'on leur fait. Ils m'ont demandé de me joindre à eux. Le gouverneur sort de chez moi où il est venu me demander en confidence s'il était vrai que mes confrères achèvent les malades. Doux pays ! »

---

(1) H. Lavrand, *Manuel de propédeutique et de séméiologie*, 3e éd. Bruxelles, 1906. A. Manceaux éd.

(2) *Biographie du Docteur Emile Mauchamp*, par H. Guillemin, in Bull. mensuel de la Soc. des sciences nat. de Saône-et-Loire, nos 11 et 12, novembre et décembre 1907, pp. 253-268 (portrait).

Mauchamp était, on le voit, un homme d'énergie et d'entrain; et l'on doit inscrire avec honneur sur le long martyrologe des pionniers de la civilisation française, le nom de celui qui, après avoir impunément bravé la peste à Oporto, la fièvre jaune au Brésil, le typhus en Asie Mineure, tomba sous les coups d'un assassin à Marrakech, le 19 mars 1907.

Rentrons en France avec M. H. Prentout qui nous retrace dans une très consciencieuse étude l'histoire de l'université de Caen à la fin du XVIe siècle (5). Vers 1564, la vieille Université normande était menacée de la main-mise protestante, et le Consistoire cherchait à attirer dans la ville un disciple de Calvin, l'hébraïsant Antoine Le Chevallier. Mais les catholiques se tenaient sur leurs gardes, et dénoncèrent ces tentatives. Le sire de Bras, en qualité de conservateur des privilèges royaux de l'Université, commença le 16 novembre 1564 une vaste enquête sur l'état de l'enseignement et des écoles, et fit comparoir le surlendemain les recteurs et doyens des Facultés. On entendit les médecins Onfroy, Bertaux et Marège. Me Guillaume de Troismont, docteur et doyen de médecine, se répandit en longues doléances, « dit que l'on peut cognoistre qu'en leur faculté y a de longtemps eu et si bon et si grand exercice qu'ils ont encore sept docteurs régents; a dit que de présent ils n'ont aucuns auditeurs, et toutes fois où ils sçauront qu'aucuns veullent proffiter et apprendre en leur art ils sont prests de commencer leurs lectures, voire et n'eussent-ils que deux auditeurs. » Dans les autres Facultés, on se plaignit également de la pénurie d'élèves, qu'expliquaient suffisamment et les ravages de la peste de 1563, et les troubles graves qui avaient agité la province depuis deux ans. En sorte que, sur le terrain universitaire, la guerre entre catholiques et protestants ne fut jamais très chaude, faute de combattants. Beaucoup de professeurs des collèges, la plupart de ceux de la Faculté de médecine étaient huguenots; s'ils conservèrent leurs chaires, ils n'y purent prêcher que dans le désert. Les deux partis restèrent probablement sur leurs positions, en lutte plus sournoise qu'ouverte; et c'est seulement vers 1575 que sous l'influence du médecin Jacques de Cahaignes, recteur, l'Université sembla reprendre une nouvelle vie, et pencher vers le catholicisme. Il y eut pourtant encore quelques recteurs protestants, fort dévoués d'ailleurs à la prospérité de l'Ecole. Mais la réaction catholique s'accentua lorsqu'en 1579 l'ordonnance de Blois fit procéder à la réformation générale des Universités. Celle de Caen fut mise sous le contrôle du parlement de Rouen qui délégua en 1580 deux commissaires enquêteurs, Pierre Le Jumel de Lisores et Anzeray de Courvaudon. La situation de l'Université n'était guère plus brillante qu'en 1564; on délibéra en assemblée extraordinaire sur les moyens de remédier à cette décadence et principalement au défaut de pécune; et l'on décida de demander au Roi pour les Ecoles un octroi sur le sel, le revenu d'une prébende par église et d'une pension par abbaye. Le Roi accorda dix deniers tournois par muid de sel; mais les députés des états provinciaux, sauf celui de Caen, protestèrent quand il fallut convenir de la levée, et refusèrent de frapper leurs concitoyens d'un impôt qui ne devait profiter qu'à la seule ville de Caen. Le lieutenant général du bailliage de Caen, Vauquelin de la Fresnaye, dut aller solliciter à la Cour pour ses écoles, et obtint confirmation de la première décision. Le mauvais vouloir des magistrats de Rouen y mit encore mille entraves; il fallut bien, finalement, qu'ils donnassent gain de cause à l'Université de Caen; la Cour des aides consentit à ratifier, en 1584, les lettres royales de 1581.

Un arrêt de réformation du 22 août 1586, promulgué par le parlement de Rouen, précisa le mouvement de réaction catholique qui s'était ébauché quelque dix ans auparavant, et resserra la discipline universitaire. Malgré les embarras d'argent où elle se débattait, l'Université connut à la fin du XVIe siècle et dans les premières années du XVIIe une période de prospérité relative. Elle appelle alors à elle des professeurs étrangers à la faculté de droit, l'Ecossais Guill. Bruce, Dominique Baudius (ou Baudier), qui vient de Leyde, l'Italien Gilles Bardassan, le Bourguigon Cl. Fournier.

Aux Arts, Michel des Prez succède à Jean Rouxel; dans les chaires de médecine, enseignent Etienne Onfroy et Jacques de Cahaignes. Aussi les étudiants se font plus nombreux; mais leur assiduité est loin d'être exemplaire; beaucoup ne viennent là que pour prendre leurs grades, sans s'astreindre à une scrupuleuse et trop longue scolarité; et comme les examens se payent un bon prix, les maîtres, mal rétribués par ailleurs, ne se montrent pas trop difficiles et débitent généreusement leurs diplômes. Cette foire aux parchemins déshonorera la plupart des Universités provinciales et dépréciera leurs titres jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Parmi les personnages dont M. Prentout esquisse au passage la physionomie, nous devons une mention à notre confrère Me Jacques de Cahaignes, déjà cité : « Appelé de bonne heure aux honneurs universitaires il était recteur en 1756; c'est à partir de son rectorat que les registres universitaires furent régulièrement tenus; c'est alors, nous l'avons vu, que se manifeste un retour de l'Université au catholicisme. Jacques de Cahaignes semble donc incarner assez bien le mouvement de réaction catholique. Mais prenons-y bien garde, c'est surtout à cette époque qu'il faut se défier de la tendance à stéréotyper les personnages dans un geste, à les fixer dans une attitude, à leur attribuer une opinion immuable, fil conducteur de toute leur carrière.

(5) *L'Université de Caen à la fin du* XVIe *siècle. La contre-réforme catholique et les réformes parlementaires*, par H. Prentout, *in* Mém. de l'Acad. nationale des sciences, arts et belles lettres de Caen, Caen. 1907.

Les gens de ce temps-là sont ondoyants et divers ; ils ont varié plus que personnages politiques de notre temps. Certains historiens ont affirmé que Jacques de Cahaignes avait été protestant; il n'est pas impossible qu'il l'ait été à une certaine date, mais il semble avoir été entraîné de bonne heure dans le mouvement de réaction catholique. Avant tout, cependant, il a été tolérant; il regrette dans un de ses discours les divisions des guerres civiles... Il est d'ailleurs incité par d'autres passions que la passion religieuse : c'est un humaniste : il a traduit des œuvres de Plaute. L'œuvre considérable qu'il a laissée est pour une grande part latine; il a écrit en latin non seulement ses œuvres médicales, ses discours destinés à être prononcés à l'Université, mais aussi ses *Eloges*. Humaniste, il tient encore à la Renaissance par un sens artistique assez éveillé encore qu'on regrette qu'il n'y ait pas plus de précision dans ce qu'il nous dit des œuvres monumentales de son temps. Il nous a conservé les noms des grands architectes de la Renaissance, d'Hector Sohier, de Blaise et Abel Le Prestre, du maître menuisier Le Febvre, du musicien Pierre Le Terrier. Il savait apprécier les sculptures de la maison paternelle dus au ciseau d'Abel Le Prestre. Mais par-dessus tout il a eu avec un goût très vif pour la médecine la passion de la grandeur de la Ville et de l'Université, pour lui indissolublement liées. Il a connu la soif de la gloire; il a désiré, il le dit lui-même, vivre dans la mémoire des hommes, mais il n'a pas recherché cette gloire en dehors de la cité; il a voulu l'acquérir en restant un bon médecin, un bon professeur, un échevin dévoué. Médecin, il a écrit quantité de traités curieux ou traduit des œuvres qu'il considérait comme utiles au point de vue de la santé, de l'hygiène; professeur, il a travaillé au relèvement des études médicales ; caennais, il a consacré aux gloires de sa ville natale sa *Centurie d'Eloges*. Dans une lettre à ses confrères il écrit qu'il s'est confiné dans l'Université comme dans une prison volontaire : nous avons vu son rôle comme recteur en 1576; il acceptera en 1583 la fonction de professeur royal et prononcera en cette circonstance son discours *De Academiarum institutione et liberalium artium utilitate*. »

Voilà l'homme avec lequel M. Prentout nous a conviés à passer quelques instants. On ne se plaindra ni du héros ni de son introducteur. Pour clore ce chapitre sur l'histoire de l'enseignement médical, signalons la plaquette très documentée que M. P. Rambaud vient de publier sur les débuts de l'Ecole de médecine de Poitiers et dont les lecteurs des *Archives médico-chirurgicales du Poitou* ont eu la primeur (1). On y trouvera maint détail sur la période de réorganisation des études médicales en province après la Révolution, période curieuse, qui attend encore une étude d'ensemble, et cette étude serait facile si nous avions sur chacun de ces centres d'instruction une brochure comme celle de M. Rambaud. Mais c'est un exemple qui sans doute portera ses fruits et voici que déjà l'Ecole d'Angers fête le centième anniversaire de son existence par un beau volume que les chercheurs accueilleront avec intérêt. La partie documentaire en est copieuse, l'iconographie soignée, et si le plan adopté a entraîné quelques répétitions, l'établissement angevin, aujourd'hui séculaire, n'en a pas moins consacré à son histoire un monument digne de lui (1).

Paul Delaunay.

(1) Pierre Rambaud, *L'Ecole de Médecine de Poitiers à ses débuts (1806-1854)*. Poitiers, Soc. Franç., d'imprimerie et de librairie, 1908, 60 pp. in-8°.

Médecine et jurisprudence (2).

L'entente cordiale est de mode. Droit et Médecine en donnent un bon exemple à Montpellier, où, depuis trois ans, M. Perreau fait des conférences de droit médical aux étudiants de la Faculté de médecine. C'est le résumé de cet enseignement qu'il publie.

L'auteur, bien entendu, se garde d'empiéter sur l'antique terrain déontologique; ses préoccupations sont autres et il se cantonne exclusivement dans le domaine de la légalité actuelle; le sujet est plus neuf et plus opportun surtout. Le début de l'introduction indique nettement dans quel esprit, essentiellement moderne et pratique, l'ouvrage a été conçu.

— « Si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur l'évolution des principes juridiques régissant la profession médicale, on y observe un double courant. D'un côté les obligations du médecin, d'abord en petit nombre et toutes édictées dans l'intérêt du malade, s'augmentent avec le temps d'une quantité d'autres concernant l'intérêt collectif de la Société. De l'autre, ses droits, après avoir été exceptionnellement avantageux, diminuent au cours des siècles au point de le laisser aujourd'hui dans une position telle qu'il lui est avantageux de faire assimiler sa profession à celle des industriels ou des commerçants. »

Le tableau n'a rien d'exagéré, par malheur. Depuis lors nous avons même fait une nouvelle étape et, de la Bourse de commerce, sommes arrivés au seuil de la Bourse du Travail.

En présence de la situation nouvelle qui lui est faite et des difficultés toujours croissantes de la lutte pour la vie, le médecin a besoin d'avoir sous la main un code précis de ses obligations, de ses responsabilités, de ses droits : c'est ce que lui fournit M. Perreau.

(1) *Ecole de Médecine et de pharmacie d'Angers. Centenaire 1807-1907*, Angers, Germain et Grassin, 1907, 1 vol. de 300 pp. in-4°, nombr. illustr. et portraits.

(2) *Eléments de jurisprudence médicale à l'usage des médecins*, par E.H. Perreau, professeur à la Faculté de Droit de Montpellier. Vol. in-8°, 500 pages. Paris, 1908.

La première partie de l'ouvrage traite d'abord des conditions auxquelles s'exerce régulièrement la médecine ; puis de l'exercice illégal et des éléments juridiques caractérisant ce délit ; enfin de la protection accordée au médecin par le législateur contre l'usurpation de titre, la réclame médico-pharmaceutique et la concurrence illicite.

Les rapports du médecin avec ses confrères ou les personnes exerçant des professions connexes (dentistes, sages-femmes, pharmaciens) sont examinés à leur tour. Remplacement ; cession de clientèle ; syndicat ; association du médecin avec un pharmacien ou un spécialiste (dichotomie) ; affiliation à une entreprise d'eaux minérales ou des spécialistes pharmaceutiques : telles sont les têtes de chapitre de la seconde partie.

La troisième s'occupe des rapports avec la clientèle et, entre autres, aborde les deux grosses questions de la responsabilité et du secret professionnels.

La dernière examine les obligations du médecin envers la société : déclaration de naissances, fœtus et embryons ; expertises ; accidents du travail ; assistance médicale gratuite ; protection de la santé publique et déclaration des maladies contagieuses ; certificats ; impôts auxquels est assujetti le médecin.

On le voit par cette énumération, ce volume est, en quelque sorte, le conseil judiciaire du praticien, le livre de chevet auquel il recourra sans cesse et qu'il pourra suivre comme un guide sûr au milieu des obstacles multipliés aujourd'hui sur son chemin.

Si indispensable pourtant qu'il soit à l'heure actuelle, nous ne saurions lui souhaiter qu'une courte carrière et appelons de nos vœux, pour lui succéder, quelqu'autre manuel qui reflète des lois mieux conçues et une jurisprudence plus logique.

E. Beluze.

Revue des Travaux historiques.

Lettres de Bory de St-Vincent, par Philippe Lauzun.

Ces lettres d'un botaniste distingué, membre de l'Institut, sont pour la plupart adressées à des savants comme lui. Elles commencent en 1826 et se terminent en 1847 et concernent surtout diverses questions ayant trait à la botanique. Plusieurs sont adressées au Dr Montagne, médecin militaire, qui se livra surtout à l'étude des cryptogames et devint membre de l'Institut. Ses collections sont encore conservées au Muséum.

(*Revue de l'Agenais* (34e année, nos 1, 4, 5, et 35e année, no 1.)

L'ancien cimetière des hospices de Lyon, dit cimetière de la Madeleine, par le Dr Birot.

Ce cimetière fut établi dans une cour de l'Hôtel-Dieu, en 1526, puis, en 1672, dans le jardin de la maison de la Madeleine, et enfin, à la Guillotière, en 1695. — Dans son ancienne chapelle, le Dr Birot a trouvé quelques inscriptions, dont celle d'un major et une autre d'un aide-major de l'Hôtel-Dieu.

(*E. Vitte. Lyon, 1907, in-8, 10 p.*)

Catalogue général manuscrit des bibliothèques de la marine.

A signaler le no 344 — G. 179. Une liasse intéressant l'hygiène et la médecine navale (1726-1792).

(*Paris, chez Plon, éditeur, 1907.*)

Remèdes du temps passé, par Eugène Allard.

Ces quelques notes trouvées à la campagne à Menigoute (Deux-Sèvres) proviennent vraisemblablement d'un guérisseur de bestiaux de la fin du xviiie siècle. La plus grande partie est consacrée aux soins donnés aux pourceaux atteints de diverses maladies. Les remèdes se composent de substances diverses en général fort communes, comme : suie, cendre, huile d'olives, orties, vinaigre, etc. Pour guérir ce qu'il nomme le *Danger* « il faut tirer cinq pouel de la baite pour les maitre dans sa poche, à cette fain de les emporter en s'en allant, sans que personne ne s'en aperçoive, si on le peu ».

Pour posséder le don de guérir les maladies par le toucher seulement, on fait le 1er mai une croix à un pommier qui n'a jamais porté de fruits. On y met le pouce et l'index en disant : « Arbre, donne-moi le pouvoir de guérir tout panari, ulcère, et tout mal que je toucherai. ». — Pour guérir de la morsure des vipères on fixe bien la première que l'on voit dans l'année en disant : « Oh ! Bel oiseau ! qu'il est beau ! » une fois suffit pour toute la vie. Quand une personne est mordue il suffit de dire en touchant le mal : « Bel oiseau, ôte-toi de dessus un tel », puis de réciter trois *Pater* et trois *Ave*.

Les remèdes destinés à guérir les animaux sont tous de ce genre, se rapprochant de ceux donnés par les sorciers avec accompagnement d'invocations, en général fort incompréhensibles.

(*Mémoires de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, 3e année, 1907, p. 264.)

P. R.

La Revue

LES TROUBLES DIGESTIFS DE LA PUBERTÉ ET DE LA GROSSESSE AU SEIZIÈME SIÈCLE.

Sous ce titre M. A. Mollière publie dans le Lyon médical *du 19 janvier, l'article qui suit.*

Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir parcourir un livre devenu fort rare aujourd'hui et intitulé « Trois Livres : De la santé ; Fécondité et Maladies des femmes, pris du latin, de M. Jean Liébaut, docteur médecin à Paris, et faits français. A Paris, chez Jacques Dupuys (à la Samaritaine), 1582 ». Cet ouvrage contient un traité complet d'obstétrique et mériterait peut-être les honneurs d'une réédition. Nous nous contenterons d'en citer quelques extraits.

Etudiant tout d'abord les maladies des vierges, l'auteur donne une description presque complète de la chlorose. Il explique « les appétits corrompus et dépravés » par « les « mois retenus qui régurgitent à l'estomac ou y envoient des « vapeurs semblables à soi, d'où vient que l'estomac désire « aliments semblables aux humeurs et excréments qu'il con- « tient de longtemps ; s'il y a dans l'estomac quelque hu- « meur salée, elle (la jeune fille) mangera du sel à pleine « poignée ».

C'est à la même cause qu'il faut attribuer le « dégoustement ». On connaîtra alors « de quelle humeur est plein l'estomac ; « s'il est cholérique, les filles sont altérées, ont « la langue sèche, toujours amère et vomissent auculne fois « fois cholères jaunes ; s'il est phlegmatique, elles auront « des rocts insipides, la bouche pleine de salive, crache- « ments aqueux, langue couverte de limon jaunâtre, pesan- « teur d'estomac, ventre lâche. »

Au dégoût succédera le vomissement ; tous ces accidents sont justiciables de la même thérapeutique. D'abord faire vomir (*vomitus, vomitu curatur*), évacuer l'intestin par des pilules d'aloès ou par des lavements, puis conforter l'estomac avec des astringents légers (sirop de coing), des acides (sirop acéteux), des amers (vin d'absinthe). Liébaut préconise pour les clystères le vin blanc, que Fleiner conseille encore de nos jours. Signalons aussi une pratique fort simple qui souvent réussit dans les cas de vomissements incoercibles : « Appliquer un peu plus bas que l'estomac une « ventouse, frotter et lier les extrémités, mettre les mains et « les pieds dans de l'eau plutôt tiède que froide, car la froi- « de repousse la chaleur dedans et le vomissement en aug- « menterait. »

D'autres fois, au contraire, l'appétit est surexcité. On distingue alors l'ορεξις ou appétit naturel et le βολιμος, qui vient « d'une véhémente réfrigération de l'orifice supérieur de l'estomac ». Dans l'ορεξις κυνοιδης, faim canine, il faut accuser la rate, qui déverse par le vas brève une humeur mélancholique dans l'estomac. Cette boulimie disparaîtra à la suite d'un régime doux, aidé au besoin de quelques cuillerées de sirop de chicorée.

Tous ces accidents, qui sont en somme rattachables à la chlorose, céderont après le mariage. Au moment des premiers rapports, la jeune épouse sera quelquefois sujette à des « laschements de ventre en temps si importun », à quoi on remédiera par des suppositoires composés d'encens, de sang-dragon, de gomme arabique et d'eau de plantain ; par des frictions périanales, avec du beurre de muscade, et par l'usage des astringents : grenade, berberis, cotignac ou quartiers de coing. Quant aux fleurs blanches dont le flux est abondant, on les attribuera non seulement à la matrice, mais parfois aussi à l'estomac. Dans ces cas on emploiera à l'extérieur divers liniments, dont le cérat stomachique de Galien ; à l'intérieur, rasure d'ivoire, corne de cerf, cendre d'éponge, écorce sèche de citron et sucre rosat ; nous dirions aujourd'hui : sels de chaux ou de potasse et nous remplacerions l'écorce de citron par la noix vomique ou le colombo. Il est de fait qu'on observe souvent la coïncidence des pertes blanches et des phénomènes de dyspepsie, les premières disparaissant dès la cessation des seconds. Contre le vomissement produit par la « matière vagabonde » est conseillée (dans du vin) la poudre de pivoine, dont les propriétés ont été signalées à nouveau dans le *Traité de Botanique médicale*, de Moquin-Tandon.

Nous ne saurions passer sous silence le chapitre consacré à la diététique de la femme enceinte à laquelle un régime doux et légèrement laxatif est surtout recommandé « qu'elle « soit nourrie de bonnes viandes et de facile digestion, « comme de pain fait de farine et sans son parce que le son « déterge et nourrit peu, de bouillon gras, de chair de veau, « de mouton, perdrix faisan, chappon, poule. Les coulis, « pressis, panades, œufs, mollets, gelée, orges mondés. — « Qu'elle mange peu souvent, de peur que sa chaleur natu- « relle qui est du tout employée à eschauffer et nourrir le « petit ne puisse pas suffir à digérer la multitude des vian- « des..., boive fort peu, use de vin cléret trempé d'eau de « citerne, s'abstienne de viandes venteuses et de celles qui « sont par trop crudes ; use de fruits bien mûrs et astrin- « gents pour roborer l'estomac. Si elle désire manger vian- « des mauvaises et peu profitables, qu'on ne l'en empêche « point : mais qu'on lui en présente fort sobrement, en « petite quantité et assaisonnées à quelque sauce gracieuse « et plaisante. » Enfin la femme enceinte devra s'étendre et se reposer après le repas.

Plus encore que les vierges, les femmes enceintes sont sujettes à la pica et à la malacia dont elles se débarasseront en se purgeant avec de la rhubarbe et non avec de la manne ou de la casse, substances (lubriquantes). Elles se serviront aussi de liniments et de fomentations chaudes sur l'épigastre. Dans les cas d'invincible anorexie, clystères détersifs, nutritifs au besoin (bouillon de veau, orge mondé, jaune d'œufs, sucre fin, un peu de vin) sans oublier le régime doux et l'usage des amers aromatiques.

« L'estomac est d'un sentiment subtil et fort exquis, et « qui est proche à la matrice et a grande familiarité de subs- « tance avec elle : c'est le premier entre toutes les parties « du corps qui sent les doléances, molesties et affections que « la matrice endure. » Telle est la théorie de Liébaut pour expliquer les vomissements de la grossesse. Elle nous ferait sourire si pour le traitement nous pouvions nous flatter d'être plus avancés que lui. Il connaissait déjà l'usage de la rhubarbe donnée à de petites doses souvent répetées, de la révulsion au niveau de la onzième dorsale, de l'alimentation par les gelées et les panades, des frictions et des ventouses au creux épigastrique, des pédiluves et des manuluves chauds. Il préconise la cure de repos et de silence « le manger peu et souvent et boire encore moins ». Il donne la

sirop de menthe où nous prescrivons le menthol, des « poudres digestives dégageant autant d'acide carbonique que la potion de Rivière. Enfin, en faisant prendre de la membrane intérieure de poule lavée au vin blanc et désséché », il a été le précurseur de ceux qui actuellement préconisent le même remède sous la dénomination d'ingluvine.

Terminons en parlant du régime de l'accouchée. On peut la comparer à une blessée et la traiter comme telle : « Il la « faut donc nourrir petitement jusques à tant que les acci- « dents de douleur, fièvre et autres ordinaires soit passés « et qu'elle ait été bien purgée, ce que peut être achevé dans « dans les huit jours, puis on commencera à la mieux nour- « rir comme une personne qui relève de maladie. »

Nous n'avons pas la compétence nécessaire pour apprécier en Jean Liébaut l'accoucheur et le gynécologue, nous avons voulu seulement reproduire ses idées théoriques et ses médications préférées dans les maladies des voies digestives. Nous avons vu qu'il insiste autant sur la diététique que sur les remèdes proprement dits. Il n'est, du reste, pas le seul de son époque. Dans les « serées de Guillaume Bouchet » nous trouvons des idées fort judicieuses sur l'alimentation et les régimes. Jacques Amyot lui-même n'a garde d'oublier tout ce qui se rapporte à ces questions dans la traduction qu'il a donnée des œuvres de Plutarque.

A. Mollière.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

Encore une thèse sur les solutions colloïdales isotoniques et stabilisées.

Les rares adversaires des solutions colloïdales isotoniques, stériles et stabilisées ne font pas école.

Il y a quelques semaines, modifiant la tactique précédemment employée, l'un d'eux avait consenti à quelques concessions. La solution colloïdale isotonique et stabilisée n'était plus le vague liquide à action inexistante à propos duquel tous les cliniciens, de Nancy à Montpellier, en constatant son indéniable influence, avaient eu de bien curieuses hallucinations. Non, disait notre confrère, ne voyons là qu'un malentendu : « De pareilles solutions peuvent fort bien produire des effets, car nul n'ignore que les serums artificiels, dont elles se rapprochent complètement, exercent une action, tels les liquides de Chéron, telle l'eau de mer diluée, etc... »

C'était aimable, et surtout adroit, car il importait de ne pas interloquer le public médical en lui niant des effets curatifs dont les observations s'accumulent dans toutes les publications : il valait infiniment mieux orienter son esprit sur une contre voie ; on y pourrait à la rigueur, en ne prêtant qu'une attention un peu distraite, trouver de plausibles explications.

Je crois que peu de nos confrères se laissèrent prendre à ce jeu ; en tous cas, parmi ceux-là ne figurent pas les auteurs des deux thèses récentes suscitées par la médication colloïdale : l'un, M. le Dr Malaquin, de qui nous parlions dans une précédente causerie (1) ; le second, M. le Dr Auboyer, de qui nous parlons aujourd'hui.

***

Un des caractères de la thèse de M. Auboyer (2) est qu'on y trouve l'auteur à la fois très catégorique et très réservé.

Il reconnaît très bien qu'il faut s'opposer aux emballements qui accompagnent toujours les méthodes nouvelles et qui leur causent tant de préjudice : « Il faut avant tout, écrit-il, ne pas se laisser entraîner, en présence de quelques cas favorables, à conclure que la médication colloïdale peut s'appliquer à toutes les maladies et qu'elle les guérit toutes. » Et ce qu'il écrit là il n'hésite pas à le prouver plus loin en montrant, au chapitre de ses observations, toute une série d'échecs quand on s'est adressé, par exemple, à la méningite tuberculeuse.

Aussi doit-on lui accorder le plus grand crédit quand il affirme, et quand il nous apporte des observations de guérison recueillies en général avec le plus grand soin.

En ce qui concerne le choix de la préparation on ne peut être plus catégorique qu'il ne l'est :

« En raison de la grande quantité d'impuretés contenues dans les préparations d'argent obtenues par la voie chimique et de l'inégalité de ces préparations, on tend de plus en plus à leur substituer des préparations d'argent colloïdal obtenues par la méthode de Bredig (pulvérisation de la cathode par l'arc électrique), les dernières solutions agissant du reste de façon toute spéciale, leur action étant due à l'extrême division des grains métalliques doués de mouvements browniens et chargés d'électricité négative.

« SEULES LES SOLUTIONS D'ARGENT COLLOÏDAL ÉLECTRIQUE STABILISÉES ET ISOTONIQUES DOIVENT ÊTRE EMPLOYÉES DANS LA PRATIQUE, CAR SEULES ELLES PEUVENT SE CONSERVER SANS DEVENIR INACTIVES ET SANS ÊTRE MODIFIÉES PAR LEUR PASSAGE DANS L'ORGANISME.

« Les solutions à petits grains sont de beaucoup les plus actives. Elles s'absorbent rapidement par les voies sous-cutanée et intra-veineuse. Outre son pouvoir antiseptique et bactéricide très marqué l'argent colloïdal électrique agit dans l'organisme à la manière des diastases organiques. Il produit après l'injection une légère réaction thermique suivie en général d'un abaissement de la température et d'une crise urinaire. La réaction thermique est due à une modification dans les échanges généraux et à une augmentation des oxydations. »

Nous voilà loin du sérum de Chéron et de l'eau de mer diluée.

---

(1) V. Fr. méd., 10 fevrier 1908.

(2) Contribution a l'étude de l'argent colloïdal électrique, stabilisé et isotonique, et de son emploi thérapeutique dans les diverses infections, par *René Auboyer*, in-8°, 70 p. Paris, Jacques, 1908.

Quant aux modes d'administration, M. Auboyer, tout en reconnaissant que la voie intra-veineuse est utile quand il y a intérêt à agir promptement dans un cas très grave, et que la voie intra-rachidienne rend des services dans certains cas de méningites septiques aiguës, constate que la voie hypodermique est la méthode de choix. « C'est elle, en effet, qui réunit les meilleures garanties d'absorption d'un médicament quand il n'est pas trop irritant pour les tissus, et elle offre de plus une rapidité d'action très suffisante pour les cas moyens. »

En ce qui concerne les doses, après avoir rappelé que la dose à employer est en général de 10 cent. cubes en présence d'une infection s'accompagnant de fièvre, après avoir rappelé qu'il faut se guider sur la réaction fébrile pour augmenter ou diminuer cette quantité, il ajoute comme ses prédécesseurs : « L'argent colloïdal isotonique n'est nullement toxique ; il n'y a donc aucun inconvénient à en injecter, du moins par la voie intra-musculaire, jusqu'à vingt et trente centimètres cubes par jour. »

***

Parmi les observations apportées par notre confrère, nous reproduisons ici celle d'un cas de *pleuro-pneumonie grave avec hyperthermie, compliquée de pleurésie inter-lobaire traitée par les injections inter-pleurales d'électrargol.*

Cette observation, recueillie à la Charité, dans le service du docteur de Massary, concerne un homme de 20 ans entré à l'hôpital le 9 mai 1907 parce qu'il éprouve, depuis 10 jours environ, une dyspnée de plus en plus intense avec fièvre et abattement. Le début de la maladie a surpris V... en pleine santé et a été marqué par des frissons prolongés après un refroidissement et par l'apparition d'un point de côté intense sous le sein gauche.

On se trouve en présence d'un malade assez abattu, les traits tirés, la respiration fréquente. La température est très élevée : 41°4, le pouls à 100 est plein et régulier, la langue sèche et sale.

L'examen du thorax montre le cœur normal, le poumon droit intact du haut en bas avec même une respiration un peu exagérée, supplémentaire, et à gauche au contraire, un très gros bloc qui occupe les deux tiers inférieurs du poumon, avec matité absolue, vibrations un peu diminuées, souffle très intense, plutôt tubaire, couvrant les deux temps de la respiration, broncho-égophonie. Après la toux, quelques bouffées de râles fins surtout à la partie inférieure du poumon. Crachats peu abondants, adhérents, rouillés.

Le diagnostic est facile à poser : gros bloc de pneumonie avec réaction pleurale appréciable. L'espace de Traube est sonore.

Traitement. — Enveloppements froids, ventouses scarifiées, potion de Todd avec 4 gr. d'acétate d'ammoniaque.

10 mai. — Le malade est un peu reposé, moins dyspnéique et surtout, la température est brusquement tombée de 3 degrés. L'examen des crachats montre de nombreux pneumocoques ; les urines sont légèrement albumineuses. En présence de la chute de la température, on pense à la défervescence ; il n'en est rien : le soir même la température remonte à 40°3 ; il n'y a en somme pas d'amélioration bien sensible. Une ponction exploratrice révèle la nature séro-fibrineuse de l'épanchement pleural, écartant toute idée de pleurésie purulente.

11 mai. — La température se maintient vers 40°. Les symptômes fonctionnels persistent. Mêmes signes d'auscultation. L'épanchement pleural est évacué dans la mesure du possible. On ne peut retirer que 200 gr. de liquide très fibrineux qui, centrifugé et examiné, montre une purée de polynucléaires sans formes microbiennes.

11 au 14 mai. — Même état. Le pouls reste bon, les urines abondantes, aucun symptôme abdominal. Rate normale. Toute idée de dothiénentérie doit être écartée. Thérapeutique : Toniques. Révulsion.

15 mai. — Dans la plèvre malade où il persiste toujours un peu de liquide, on injecte 10 centimètres cubes d'électrargol.

16 mai. — La température tombe de 40°4 à 39°. Même état.

Nouvelle injection intra-pleurale de 10 centimètres cubes d'électrargol ; le soir, après l'injection, la température remonte à 41°.

17-20 mai. — Chaque jour nouvelle injection intra-pleurale. Même dose.

En 4 jours la température est tombée de 41° à 37° par des oscillations descendantes formant une chute en lysis. En même temps l'état général s'améliore, la dyspnée est beaucoup moins intense, les crachats moins abondants ; mais les signes stéthoscopiques persistent, le bloc pulmonaire ne semble pas avoir diminué. D'une façon générale, le malade se sent beaucoup mieux, très soulagé.

21-26 mai. — Pendant 3 jours la température remonte un peu vers 38°, puis les jours suivants fait quelques oscillations à 38°5 ou 39° tout en restant à 37° ou 37°,5 le matin. Trois nouvelles injections intra-pleurales de 10 centimètres cubes d'électrargol sont faites. Le liquide pleural est peu abondant et légèrement louche. Les signes d'auscultation montrent surtout du silence respiratoire au niveau du bloc pulmonaire mat. Cependant celui-ci semble un peu diminué.

26 mai-1er juin. — Température encore un peu oscillante ; l'état général est bon, mais le point de côté subsiste toujours et l'auscultation fait percevoir des râles plus nombreux.

3 juin. — La respiration se libère légèrement à la partie inférieure du poumon gauche en même temps que la matité diminue à ce niveau ; mais toute la partie moyenne du poumon est absolument mate et silencieuse. On soupçonne une pleurésie interlobaire ou un abcès du poumon.

5 juin. — Ce diagnostic se vérifie par une vomique qui surprend brusquement le malade. Celui-ci évacue un pus jaunâtre, peu fétide, remplissant la moitié d'un crachoir. Quelques crachats sanglants à la suite. L'examen microscopique du liquide évacué montre des pneumocoques et quelques streptocoques. — L'auscultation révèle au niveau de l'interlobe des râles humides assez gros. La température est à 38°, 5. Traitement : Pulvérisations menthelées. Hyposulfite de soude.

6 et 7 juin. — Le malade crache encore 50 à 60 grammes de pus. La température est entre 37° et 38°. Pas de dyspnée. Signes cavitaires à la partie moyenne du poumon.

8 et 9 juin. — La température remonte et atteint 39°5.

10 juin — Après repérage précis, on va ponctionner avec une fine aiguille la poche interlobaire, on évacue son contenu (200 centimètres cubes environ) et on injecte en son intérieur 10 cent. cubes d'électrargol.

11-15 juin. — 4 nouvelles injections de 10 cent. cubes. La température s'est rapidement maintenue à 37°. L'expectoration diminue considérablement ; le pus devient de plus en plus en plus difficile à trouver ; à la dernière injection d'électrargol, malgré un repèrage très précis on ne retire pas de pus et l'électrargol a été injecté dans le poumon même comme l'ont montré quelques crachats sanglants et d'autres contenant de l'électrargol expulsés quelques minutes après l'injection.

Il semble donc que la poche soit revenue assez rapidement sur elle-même. Du reste les signes cavitaires ont diminué assez rapidement. Il persiste encore une large zone de matité.

20 juin. — Depuis plus de 8 jours, la température est à 37° et y demeure. L'expectoration est presque nulle ; l'état général excellent.

3 juillet. — La température reste à 37°. Il persiste encore de la submatité à la partie moyenne du poumon gauche ; mais tout est redevenu perméable à la respiration. Le malade quitte l'hôpital pour la campagne.

Et M. Auboyer conclut avec raison.

Dans cette observation deux points sont particulièrement intéressants :

1° Défervescence rapide coïncidant avec les injections d'électrargol et ne présentant pas les signes d'une défervescence spontanée ;

2° Evolution bénigne et rapide d'une pleurésie interlobaire traitée localement par l'argent colloïdal électrique.

LE 22 JUILLET 1611 CHEZ LES APOTHICAIRES ET ÉPICIERS LILLOIS

[*Note publiée par M.E.Leclair dans le* Journal des Sciences médicales de Lille (*11 janvier*)].

Depuis 1595, la corporation des apothicaires et épiciers lillois avait comme patronne sainte Marie-Madeleine (1).

Il nous a paru intéressant de rappeler comment on célébrait autrefois la fête patronale de cette corporation. Des renseignements extraits soit des statuts du 21 octobre 1595 (2), soit du compte de la corporation de 1611 (3) nous donnent une idée de la solennité du 22 juillet 1611.

La fête de sainte Marie-Madeleine avait été annoncée la veille; les soixante-six membres de la corporation, apothicaires et épiciers, avaient été avertis par le valet Adrien Dugardin ; de plus, toute la ville avait entendu sonner à l'église Saint-Étienne la cloche « Jhésus ».

Le dimanche matin à l'heure indiquée par la sonnerie de la cloche qui avait résonné la veille, tous les membres de la Corporation étaient réunis à l'église Saint-Etienne dans la chapelle Sainte-Marie-Madeleine. Au premier rang l'échevin, le doyen, l'égard, les médecins et les quatre maîtres du « style ».

L'apothicaire Michel Delecourt et l'épicier Denis Leveaux avaient fait décorer l'autel de ses plus riches ornements. De nombreux cierges garnis de « houppeaux » (4) y brûlaient, les torses et le gonfanon entouraient l'image de la sainte et deux « gourdines » (5) de soie rouge l'encadraient.

Dans la chapelle, on avait étendu de magnifiques tapis, on remarquait un dôme « chapel d'ornement » de velours cramoisi, remplaçant le dôme traditionnel de fleurs naturelles ; sur les murs de splendides tentures ornées de quatorze cents « nieulles » (6).

La messe fut célébrée cette année-là par Philippe Dax, chapelain de la corporation; quatre enfants de chœur le servaient à l'autel. Les chants les plus harmonieux accompagnés par l'orgue et de nombreux instruments se firent entendre durant l'office.

Le dernier évangile terminé, on proclama les noms des deux nouveaux maîtres appelés à faire partie du « siège ». Après avoir prêté serment, ils reçurent le blason colorié de la corporation, dont voici la description :

D'azur à une figure de Sainte Marie Magdeleine d'argent, tenant de sa main dextre une boîte couverte de même, et posée debout sur un piédestal aussi d'argent, chargé en bannière de gueules surchargé d'une fleur de lis d'argent, la Sainte accostée a dextre d'un mortier d'argent, à senestre d'un vase nommé chevrette de même (7).

Le soir, la fête religieuse se clôture par un joyeux banquet pour lequel la corporation ne pouvait disposer que de 24 livres parisis et comme la dépense excéda « lesdites vingt quatre livres, le surplus se paya teste à teste par ceulx ayant été présens au diner » (8).

Le lendemain, lundi 23, Philippe Dax célébra l'obit pour les défunts de la corporation. Il était défendu de s'en dispenser sous peine de payer une amende d'une livre de cire.

La tradition plusieurs fois séculaire, délaissée comme toute bonne institution à l'époque de la Révolution, a été reprise il y a quelques années, grâce à l'initiative d'un pharmacien lillois. Chaque année, le 22 juillet, à 7 heures et demie, une messe est célébrée en la basilique de N.-D. de la Treille à l'intention des pharmaciens. C'est faire revivre, dans un excellent esprit chrétien, la vieille fête corporative de nos apothicaires lillois.

E. Leclair.

(1) Avant 1595, les apothicaires et épiciers étaient unis aux merciers (marchands) dont le saint protecteur était saint Nicolas.

(2) Archives communales de Lille. — Registre aux lettres et ordonnances des stils et métiers, côté B, f^{os} 107 v° et suivants. Voir E. Leclair, *Histoire de la Pharmacie à Lille de 1301 à l'an XI (1803)*. — Lille, 1900, pp. 197-208.

(3) Archives communales de Lille. — Compte côté 8094, *Portefeuille aux apothicaires et épiciers.* Voir E. Leclair, *Histoire de la pharmacie, loc. cit.*, pp. 223-237.

(4) *Houpeaux*, petites houppes.

(5) *Gourdinnes*, courtines.

(6) *Nieulles*, petits ornements de papier de couleur très légers.

(7) Borel d'Hauterive, *Armorial de Flandre, du Haynaut et du Cambrèsis*, tome I^{er} de l'*Armorial général.* — Paris, 1856, p. 157.

(8) Extrait de l'article XXI des Statuts de 1595 signalés plus haut.

LA MALADIE ET LE CARACTÈRE DE MONTAIGNE

(*Suite*)

Nous donnons aujourd'hui, sur cette question en ce moment discutée, ce chapitre de la très intéressante thèse que vient de passer à Lyon M. le Dr Raymond Delacroix et qu'il a intitulée Montaigne malade et médecin.

DERNIÈRES ANNÉES ET MORT DE MONTAIGNE INFLUENCE DE LA MALADIE SUR L'ŒUVRE

En prenant possession de la mairie de Bordeaux, à la fin de l'année 1581, Montaigne succédait au maréchal de Biron. Celui-ci n'avait su se faire aimer de personne ; tout le monde lui gardait rancune, les Bordelais de la dureté de son gouvernement, la reine Marguerite de sa fierté et de son insolence, Henri de Navarre de son zèle à ses propres ambitions ; Henri III enfin le trouvait trop indépendant et le redoutait. Aussi les amis de Montaigne, le marquis de Trans et Henri de Navarre, réussirent-ils à faire agréer par le roi l'élection à la mairie de Bordeaux du seigneur Michel de Montaigne.

Pendant les deux premières années, Montaigne fut tranquille, et ses nouvelles fonctions ne lui donnèrent que peu de soucis. Réélu en 1583, les embarras commencèrent. La situation politique était très embrouillée : Henri de Navarre, prince huguenot, gouvernait la Guyenne et le maréchal de Matignon était lieutenant-général du roi dans cette province. La Ligue avait enfin à Bordeaux un de ses représentants, le baron de Vaillac, gouverneur du Château Trompette.

La conduite était délicate pour Montaigne ; favoriser Henri, c'était obéir à sa sympathie pour le Béarnais et s'aliéner le roi : favoriser les catholiques, c'était agir en fidèle sujet d'Henri III, mais mécontenter Henri de Navarre, qui, depuis la mort du duc d'Anjou, était l'héritier présomptif. Se sentant incapable de protéger Bordeaux, Montaigne laissa au maréchal de Matignon le gouvernement effectif de la ville.

D'ailleurs, la maladie ne lui laissait aucun répit, et il devait faire de fréquents séjours à la campagne : il trouvait à Montaigne un peu de tranquillité, et le 19 avril 1584, il écrivait à Matignon que sa santé s'était « un peu amendée au changement de l'air (1) ». Il passa dans son château l'été de 1584 ; en décembre, il y reçut la visite d'Henri de Navarre (2). Il ne se décida à rentrer à Bordeaux qu'au mois de février 1585, sur l'appel pressant de Matignon, qui voulait enlever à la Ligue le Château Trompette.

Montaigne revint dans son château le 1er juin ; sa mairie devait se terminer deux mois après, quand la peste éclata, le 17 juin 1585. Cette peste décima Bordeaux de juin à décembre : quatorze mille personnes moururent.

Montaigne ne crut pas devoir rentrer à Bordeaux ; il abandonna même son château. Par sa modération, il s'était rendu suspect à tout le monde : « Je fus peIaudé à toutes mains ; au Gibelin j'étais Guelphe, au Guelphe Gibelin ». Sa maison fut pillée par les picoreurs » ; en même temps, la peste arrivait jusqu'à Montaigne, malgré « l'air très salubre » de la région.

Il partit, suivi de sa mère, de sa femme et de sa fill,echerchant un refuge bien difficile à trouver : « Moi qui suis si hospitalier, fus en très pénible quete de retraite pour ma famille, une famille égarée, faisant peur à ses amis et à soi-même, et horreur où qu'elle cherchât à se placer (3) ». Errant au hasard, repoussé de partout par crainte de la peste, Monseigneur servit « six mois de guide à cette misérable caravane ».

Remarquons que ni Montaigne, ni sa famille ne furent atteints par la peste ; la race juive jouit en effet d'une quasi immunité à l'égard de la peste : « Le moyen-âge s'accorde à signaler l'immunité des juifs pendant les épidémies meurtrières de peste, immunité qui devenait souvent contre eux un motif d'odieuses persécutions. En parlant de la peste de 1346, un ancien historien, Tschudi, dit textuellement : « Cette maladie n'atteignit les juifs dans aucun pays (4). » Les fugitifs rentrèrent à Montaigne à la fin de l'année 1585 ; Montaigne devait y rester jusqu'à sa mort. Pendant ces sept années, il acheva le deuxième livre des *Essais*, et composa le troisième.

Il lut beaucoup, avec acharnement ; en deux mois (février et mars 1586), il résume et annote une histoire des rois de Pologne, une énorme histoire de la Flandre et les Mémoires d'Olivier de la Marche. Tout à sa solitude et à ses travaux, il resta ainsi dans son château près de trois années, jusqu'au mois de juillet 1588 ; il alla alors à Paris faire imprimer ses *Essais*.

On peut demander à ceux-ci de nous révéler la vie et le caractère de leur auteur à cette époque : Il est toujours en scène dans le troisième livre des *Essais ;* en vieillissant, il ose « bavasser » et parler de « soy » abondamment. Il n'y a qu'à l'écouter. Dans cette dernière partie de l'œuvre de Montaigne, il est en effet remarquable de constater la place que tiennent ses confidences. Le premier et le deuxième livre, tout « bigarrés » d'anecdotes et de longs commentaires abondaient en récits, extraits de Plutarque, de Sénèque, de de Cicéron ; Montaigne semblait ne plus « penser que par citations » (J. Texte).

Maintenant, rien de pareil.

La fin du livre II (composé après son voyage en Italie) est consacré aux médecins, aux eaux thermales ; et sur un tel sujet, que de souvenirs et d'aventures personnelles (5) !

Dans le chapitre III du livre III, il nous entretient de « ses trois occupations favories » : les amis, les femmes, les livres (de trois commerces.) Dans le chapitre V « Sur des vers de Virgile », il expose ses idées sur l'amour, en même temps qu' « assagi par les ans et sevré des plaisirs de la jeunesse, il offre à sa « concupiscence » une splendide fête d'adieu (6) ».

---

(1) Lettre publiée par MM. Courbet et Ch. Royer.

(2) Très fier de cette visite, il nous en a laissé, dans des Ephémérides, le récit détaillé ; il donne l'énumération complète de la suite d'Henri : Le prince de Condé, de Rohan, de Turenne et trente-quatre seigneurs dont il cite les noms ; il mentionne également le nombre de pages, valets et soldats qui formaient l'escorte.

(3) *De la physionomie*, livre III, chapitre XII.

(4) Baudin, Géographie et statistique médicales. Etude de pathologie comparée suivant les races (*Annales d'hygiène publique*, 1849). Sans vouloir exagérer la valeur de ces différents témoignages, nous avons cru devoir les signaler à propos de cette peste de 1585. Consulter également les rapports officiels, lors de l'épidémie de 1884, à Marseille, le rapport de M. Jidles au Parlement anglais au moment du choléra de 1853 (*Revue scientifique*, 23 avril, 14 mai 1881.

(5) *De la ressemblance*, livre II, chapitre XXXVII.

(6) Stapfer, *loc. cit.*

Dans le chapitre IX, il nous parle de ses pérégrinations de par le monde et de son amour des longs voyages (7).

Il nous raconte enfin l'histoire de sa mairie, sa vie d'homme public (8) ; dans le chapitre « de l'expérience » il rédige par le menu son observation clinique (9).

Dans ce livre III, il multiplie ses confidences, il « s'étale », dit M. Bonnefon ; et c'est par ce véritable testament intime qu'il prend congé de la vie.

On remarque aussi que le ton change ; il n'y a pas le même entrain que dans les deux premiers livres, où, malgré sa tendance à la mélancolie, on trouvait le gascon avec sa malice et sa bonne humeur. Maintenant, son moral et son physique ont vieilli. « La vieillesse nous attache plus de rides en l'esprit qu'au visage, et on ne veoid point d'âmes qui en vieillissant ne sentent l'aigre et le moisi (10). »

Il est sujet au découragement, incapable de lutter contre la mauvaise fortune; son courage et sa confiance l'abandonnent, dès que son bonheur est menacé : « Quand je suis en mauvais estat, je m'acharne au mal ; je m'abandonne par désespoir et me laisse aller vers la cheute et jecte, comme on dict, le manche après la coignée ; je m'obstine à l'empirement : ou tout bien, ou tout mal (11). »

D'humeur maussade, il s'irrite facilement ; les menus tracas du ménage l'exaspèrent : « Depuis que j'ai le visage tourné vers le chagrin, j'irrite l'humeur de ce costé là. Les inconvénients ordinaires ne sont jamais légers, ils sont continuels et irréparables, nommément quand ils naissent du ménage, continuels et inséparables (12). »

Il devint hargneux ; tout l'agace : « Je fuys de même les plus légières poinctures et celles qui ne m'eussent pas autrefois esgratigné me transpercent à cette heure (13). » Les livres ne lui procurent plus comme autrefois « plaisir, jeu, passetemps », et en « cette déclinaison d'âge » il commence à délaisser sa librairie. La solitude lui pèse, et pourtant les soins de sa femme ou de sa fille lui sont importuns ; les consolations qu'on lui prodigue, l'affection même de sa famille ne lui paraissent pas sincères : « Vous apprenez par force la cruauté à vos meilleurs amis, durcissant et femmes et enfants, par long usage, à ne sentir et plaindre plus vos maulx. Les soupirs de ma cholique n'apportent plus d'esmoy à personne. ».

Montaigne voudrait pour cette heure trouver un gendre « qui sceut appaster commodement « ses » vieux ans et les endormir ». Il marie sa fille au chevalier de la Tour, mais celui-ci trois semaines après le mariage (mai 1590) emmena sa femme en Saintonge.

A défaut de gendre, il cherche un ami auquel il puisse confier ses peines : « Si je scavois quelqu'un qui me feust propre, certes j'irais trouver bien loing ; car la doulceur d'une sortable et agréable compaignie ne se peult assez acheter à mon gré. Oh ! un amy (14) ! »

Aussi, pendant son voyage à Paris en 1588, est-il heureux d'accueillir les témoignages d'affection de Mlle de Gournay et de Charron (qu'il connaît depuis 1587). Mais si l'on est reconnaissant de l'affection qu'on inspire, on n'est vraiment heureux que des affections qu'on éprouve, et « l'âge des enthousiasmes est passé pour Montaigne ; il n'en est plus aux amitiés soudaines (15). » D'ailleurs au lieu d'affections solides, il ne trouve plus en vieillissant que des sympathies. Mlle de Gournay est en Pircardie ou à Paris, Charron est à Bordeaux ; le Flamand Juste Lipse, avec lequel Montaigne correspond, est retenu par sa vieillesse et ne peut venir en France lui rendre visite...

Montaigne comprend alors que « la descrepitude est qualité solitaire ; il est temps de tourner le dos à la compaignie », et, suivant son expression, il rentre dans sa coque comme les tortues.

Influence de la maladie sur l'œuvre. — Pendant ces dernières années, Montaigne continua à souffrir de ses coliques néphrétiques ; il ne nous en parle que très peu, mais nous savons qu'à Paris (1588) il eut à deux reprises des attaques de goutte articulaire (16), qui l'immobilisèrent au lit (17) : « Mon corps ne me laisse pas une heure ny dormant ny veillant, chômer d'instructions de mort, de patience et de pénitence (18). » Montaigne sent bien que son hypochondrie est la conséquence de ses souffrances physiques, et que l'esprit est trop étroitement « affretté » au corps, pour que les misères de celui-ci ne retentissent pas sur les productions du premier : « Nos maistres ont tort dequoy, cherchants les causes des eslancements extraordinaires de nostre esprit, oultre ce qu'ils en attribuent à un ravissement divin, à l'amour, à l'apreté guerrière, à la poësie, au vin, ils n'en ont donné sa part à la santé ; une santé bouillante, vigoreuse, suscite en l'esprit des eloises vifves... Or bien ce n'est pas merveille, si un contraire estat affaisse mon esprit, le cloue et en tire un effet contraire » — « Il n'y a point d'allaigresse en ses productions, s'il n'en y a quand et quand au corps... Si son compaignon a la cholique, il semble qu'il l'ayt aussi. »

Il n'y a pas que cette hypocondrie qui ait eu son influence sur le ton général du livre III des *Essais*. Un second facteur est intervenu :

Nous savons que la mémoire de Montaigne a toujours été faible. Déjà, quand il était jeune, il s'en était souvent plaint: « Je ne pense pas qu'il y ait au monde une aultre mémoire si merveilleuse en défaillance... En cette partie là, je pense estre singulier et très rare et digne de gagner nom et réputation (19). » Il en donne plusieurs exemples ; quand, de son cabinet, il veut aller chercher un livre dans sa librairie, il est obligé d'en écrire le titre pour ne pas l'oublier en chemin ; il lui arrive de ne plus se souvenir du nom de ses gens, et il a peur d'oublier le sien ; il ne se rappelle pas le nom des auteurs qu'il a lus et qu'il cite dans ses *Essais*. Il se compare enfin à un vase percé qui ne peut rien retenir (20).

(7) *De la vanité*, livre III, chapitre IX.
(8) *De mesnager sa volonté*, livre III, chapitre X.
(9) *De l'expérience*, livre III, chapitre XIII.
(10) *Du repentir*, livre III, chapitre II.
(11) *De la vanité*, livre III, chapitre IX.
(12) *De la vanité*, livre III, chapitre IX.
(13) *De la vanité*, livre III, chapitre IX.
(14) Bonnefon, *loc. cit.*

(15) *Sur des vers de Virgile*, livre III, chapitre V.
(16) Il est très fréquent de voir des malades débuter par des coliques néphrétiques, et être atteint longtemps après de crises de goutte articulaire ; « La colique néphrétique, une des manifestations de la lithiase rénale, n'est que l'attaque aiguë de goutte rénale... Quand les goutteux cessent d'être graveleux, c'est que la goutte va devenir articulaire... C'est précisément parce que l'acide urique ne prend plus la voie rénale pour s'éliminer, que les articulations se prennent (Lécorché, *Traité de la goutte*).
(17) Notes manuscrites tracées sur les éphémérides de Beuther.
(18) *Sur des vers de Virgile*, livre III, chapitre V.
(19) *De l'oysifveté*, livre I, chapite VIII.
(20) *De la présumption*, livre II, chapitre XVII.

Dans les dernières années de sa vie, sa mémoire » s'empire cruellement tous les jours (21) » ; il remarquait que plus il a recours à elle plus elle faiblit : « Il faut que je la solicite nonchalamment ; car si je la presse, elle s'estonne, et plus je la sonde, plus elle s'empestre et s'embarasse : elle me sert à son heure, non pas à la mienne (21) ».

La faiblesse de sa mémoire a eu une certaine influence sur l'œuvre de Montaigne. Dans la conversation même, il s'était aperçu qu'il avait peine à ne pas perdre le sujet de celle-ci : « Si je m'enhardis en parlant à me détourner tant soit peu de mon fil, je ne fauls jamais de le perdre : qui faict que je me tiens en mes discours, contrainct, sec, reserré (22) ».

Dans les *Essais*, on retrouve la marque de son défaut de mémoire : « Les noms de mes chapitres, avoue Montaigne, n'en embrassent pas toujours la matière (23). » Dans le chapitre XI (livre III) « des Boiteux », il commence par une critique du calendrier grégorien ; de là, il passe à des considérations sur les vérités scientifiques, les miracles, les sorciers, l'incertitude des témoignages, et après douze pages, se rappelant soudain le titre du chapitre : « A propos, ou hors de propos, il n'importe... » et il nous parle des Boiteux (23). Son chapitre « sur les coches » (Liv III, chap. VI.) est plein de « farcisseures ». et se trouve « tout estouffé en matière estrangière » : de l'incommodité des carrosses, du mal de mer, il en arrive à la description des arènes romaines et des jeux du cirque, puis au Nouveau-Monde et à la barbarie des conquistadores ; et enfin, il « retombe à ses coches ».

Ce défaut d'unité était en partie la conséquence des défaillances de sa mémoire. Il lui est difficile de développer une idée, sans oublier au cours de la discussion son point de départ, et se perdre dans des digressions, en égarant le lecteur à sa suite. « Sa pensée gambade » dit-il « indiscrettement et tumultuairement » ; son œuvre sera pleine de ces « nuances », de ces « embrouilleures », et tout en vagabondant, il trouvera qu'il y a « merveilleuse grâce à se laisser ainsi rouler au vent ».

Ce fut du reste, un trait de son talent de comprendre ce que ce défaut de mémoire et de liaison logique dans les idées donnait d'imprévu et d'amusant à son style. Il lui eût été difficile sans doute de remédier au désordre de sa composition ; sa mémoire était par trop incertaine. Il a préféré par l'entrain et l'éclat de sa verve étonner le lecteur, qui s'égaie de l'imprévu des transitions et « des escapades » de l'auteur.

Telle est donc sur les *Essais* l'influence de la maladie, de l'hypochondrie et peut-être de la faiblesse de la mémoire de leur écrivain.

Mais le caractère de Montaigne ainsi qu'il nous en a averti lui-même, était « divers et ondoyant », et nous ne voulons pas imiter ces auteurs, que critique Montaigne qui « s'opiniastrent à former de nous une constante et solide contexture : ils choisissent un air universel et suyvant cette image, vont rengeant et interprétant toutes les actions d'un personnage. » (Liv. II, chap I : *De l'Inconstance de mes actions.*)

(21) *De la vanité*, livre III, chapitre IX.
(22) *De la présumption*, livre II, chapitre XVII.
(23) *De la vanité*, livre III, chapitre XI.

Après avoir parlé de ses défaillances, de ses moments de désespoir, il nous faut donc, pour être complet, exposer brièvement de quelle façon il a su réagir contre l'abattement moral, qui menaçait d'affaiblir et de détruire peu à peu toutes les forces de sa volonté et de son caractère.

Il demanda à son imagination de consoler sa vieillesse, et pour oublier les misères du corps, il cherchera à « piper » son esprit : « Qu'il fleurisse s'il peult, comme le guy sur un arbre mort ». Voyons donc ce que lui « presche » son imagination :

La maladie est certes chose bien pénible, mais c'est le tribut de la vieillesse ; puis, l'essence de son mal a de la « noblesse », il s'attaque plus volontiers aux riches, c'est le *morbus dominorum*. Il ne nécessite pas de régime spécial ni de remède coûteux, ne l'incommode pas quand il est « en compaignie » ; il est plaint de tous, et tous l'admirent pour son courage à supporter la souffrance. C'est lentement que cette maladie le dégoûte de la vie ; elle laisse entre ses crises des intervalles, où notre malade jouit du plein repos et trouve le temps de méditer à son aise sur la mort prochaine.

Pas de convalescences longues, ni de remèdes répugnants ; pas d'incertitudes sur la nature de sa maladie, tant le diagnostic est clair. Enfin, lorsqu'après une crise, Montaigne retrouve la santé, la vie lui paraît encore plus belle qu'auparavant : ainsi Socrate, débarrassé de ses fers, et sentant la « friandise de cette démangeaison que leur pesanteur avait causée en ses jambes », discourait sur l'étroite alliance du plaisir à la douleur : « Nature nous a presté la douleur pour honneur et service de la volupté (24). »

Quant à sa vieillesse, Montaigne tâchera de l'oublier en songeant aux années écoulées, en regardant derrière lui : « Les ans m'entraisnent s'ils veulent, mais à reculons (25). » Et rappelant les vers de Martial :

... Hoc est
Vivere bis, vita posse priore frui

il demande au souvenir de l'entretenir des beaux jours de sa jeunesse, et sa plume laisse tomber « ses feuilles d'automne » (Faguet).

« Les vieillards, écrivait La Rochefoucauld, donnent de bons conseils pour se consoler de ne plus pouvoir donner de mauvais exemples ». Montaigne n'a pas cet « accidental repentir » que l'âge apporte : « La chasteté que les catarrhes nous prestent, dira-t-il, et que je dois au bénéfice de ma cholique, ce n'est ny chasteté, ny tempérance (26). » Il aimera donc à se rappeler ses ardeurs passées, à en rechercher «les tièdes restes » ; seul, l'amour aurait maintenant le pouvoir de « rassurer sa contenance », et de retarder « ces grimaces de la vieillesse, ces grimaces difformes et pitoyables ». Seul « il reschaufferait au moins en songe ce sang que nature abandonne ; soubtiendroit le menton et allongeroit un peu les nerfs et la vigueur, et allaigresse de la vie, à ce pauvre homme qui s'en va le grand trein à sa ruyne (27) ». Mais ce sont là des souhaits irréalisables ; il ne peut répondre de sa force et de sa vaillance ; et en amour « on ne reçoit point de plaisir, où on n'en donne

(24) *De l'Expérience*, livre III, chapitre XIII.
(25) *Sur des vers de Virgile*, livre III, chapitre V.
(26) *Du repentir*, livre III, chapitre II.
(27) *Sur des vers de Virgile*, livre III, chapitre V,

point » ; c'est la chose du monde où l'on aime le moins faire pitié et « recevoir l'aumône ».

Montaigne adoucissait et amusait ainsi le mal de la vieillesse et essayait de « graisser ses playes (28) ». Pour oublier ses malheurs en effet, il usa toujours d'un moyen caractéristique de son hygiène morale : il cherchait à se créer une « diversion », « par art et par estude » : « Une aigre imagination me tient : je luy en substitue une contraire : si je ne puis la combattre, je luy eschappe..., je me sauve dans la presse d'aultres amusements et pensées, où elle perd ma trace (29). »

A la mort de la Boétie, c'est à l'amour qu'il demanda cette diversion. Dans sa vieillesse, il sut « estudier, savourer, ruminer », et « cultiver » les consolations que lui « preschaient » son imagination ou ses souvenirs : il savait jouir de ces fugitifs moments de repos; quand il se trouvait « en quelque assiette tranquille », il s'y « miroit », pour en poiser et estimer le bonheur », et pour l' « amplifier ». Et au lieu de l'hypochondriaque, dont nous avons déjà analysé le caractère, nous trouvons maintenant un malade apaisé, résigné, qui termine ses *Essais* par ces mots : « J'accepte de bon cœur ce que nature a fait pour moy... On faict tort à ce grand et tout puissant Donneur de refuser son don, l'annuler et desfigurer... tout bon, il a faict tout bon (30) ».

Montaigne nous présente son œuvre comme « consubstantielle à son auteur » : elle doit donc porter la marque de cette diversité d'humeurs, de ces alternatives de découragement et d'espoir. Les hésitations, les contradictions abondent dans les *Essais ;* on ne peut les bien comprendre, si l'on ne sait qu'ils sont souvent œuvre de malade.

Montaigne succomba à une « esquinancie ». Les détails manquent, et ceux qui ont raconté sa mort, se sont davantage préoccupés de nous parler des sentiments chrétiens qu'il manifesta à ce moment, que des symptômes de son mal. Etienne Pasquier dit cependant qu'il demeura trois jours, plein d'entendement sans pouvoir parler, et qu'il ne communiquait avec sa femme que par écrit.

Cette « esquinancie » était-elle une amygdalite phlegmoneuse ?

Montaigne mourut le 15 décembre 1593, âgé de soixante ans.

Raymond Delacroix.

LE PROFESSEUR LAVERAN ET LE PRIX NOBEL.

On sait que l'Institut Carolin, de Stockholm, à qui incombait la mission de décerner le prix Nobel de physiologie et de médecine, a fait appel à la compétence des savants de tous les pays. Pour être admis au concours il faut être proposé par écrit par une personne qualifiée à cet effet. Ont qualité pour présenter des propositions, outre les Académies et Universités scandinaves les anciens lauréats, les membres du Conseil de six Facultés de Médecine au moins.

La Faculté de Nancy ayant été consultée en 1905 fit parvenir en l'honneur de M. Laveran, le rapport suivant qui expose d'une façon complète les travaux du savant français à qui le prix devait être, d'ailleurs, décerné.

Ce rapport vient d'être publié par la Revue Médicale de l'Est.

« Nous avons l'honneur de proposer à l'Institut royal Carolin de médecine et de chirurgie à Stockholm l'attribution du prix Nobel de médecine et de physiologie à M. A. Laveran, membre de l'Institut de France et de l'Académie de Médecine.

« La valeur des travaux de l'année écoulée est garantie et rehaussée par le lien étroit qui les rattache à un labeur ininterrompu de vingt-cinq ans : en sorte que la variété des résultats se combine à une puissante unité de méthode.

« Les découvertes récentes qui recommandent le nom de Laveran aux suffrages de l'illustre Compagnie portent sur trois groupes de maladies causées par des Hématozoaires : ce sont les maladies à *Hœmamœba*, les maladies a *Piroplasma* et les maladies à *Trypanosoma*.

« 1° Maladies a Hæmamœba. — La découverte d'un parasite dans le sang des malariques, en 1880, fut le point de départ d'une série de recherches dont la fécondité n'a fait que s'affirmer de jour en jour. Créateur de cet important chapitre de pathogénie, Laveran n'a cessé de l'enrichir de données nouvelles.

« Laveran s'est plus particulièrement attaché aux questions de prophylaxie du paludisme. Il a précisé le rôle essentiel des Insectes qui servent d'hôtes complémentaires aux *Hœmamœba* en montrant la constance des *Anopheles* dans les foyers malariques (Société de Biologie, 1903).

« Toutes les mesures préventives qui se dégagent de ces notions zoologiques patiemment recueillies sont exposées avec clarté dans un volume récent (*Prophylaxie du paludisme*, un vol. in-16, 210 pages. Paris, Masson, 1904).

« 2° Piroplasmoses. — Par ses études sur une cachexie accompagnée d'un ramollissement des os, qui décime les chevaux au Transvaal et dont il nomma l'agent *Piroplasma equi* (1898), puis sur les Hématozoaires intraglobulaires du mouton (Laveran et Nicolle : Soc. de Biologie, oct. 1899), par ses recherches sur le rôle des Tiques dans la propagation des piroplasmoses (Soc. de Biologie, 1903), Laveran était préparé à élucider la nature des fièvres rémittentes réfractaires à la quinine, qui sont connues en Asie sous les noms de fièvre dum-dum, kala-azar, etc.

« Laveran et Mesnil démontrent que les organismes aperçus dans la rate des malades par Leishman, Ross, Donovan, ressemblent aux agents des piroplasmoses animales. Le *Piroplasma Donovani* Laveran et Mesnil (Académie de Médecine, 3 nov. 1903) se comporte à l'égard des hématies comme ses congénères, tout en se laissant aussi englober par les leucocytes. On ne le rencontre pas seulement dans la rate et le foie (Acad. des Sciences, 7 décembre 1903) ; il se retrouve dans le sang périphérique pendant les accès fébriles (Acad. des sciences, 25 janvier 1904). Laveran découvre des *Piroplasma* dans les frottis de rate et dans le sang périphérique d'un enfant de sept mois, en Tunisie (Académie de Médecine, 22 mars 1904).

« L'attribution du *P. Donovani* au genre *Piroplasma* a été contestée. Léonard Rogers, en le cultivant, a obtenu une forme flagellée analogue aux *Crithidia*, genre voisin des Trypanosomes. On ne connaît pas, quant à présent, de stade flagellé chez les espèces pour lesquelles a été créé le genre *Piroplasma*. Tant que celles-ci n'auront pas été suivies à

(28) *De l'expérience*, livre III, chapitre XIII.
(29) *De la diversion*, livre III, chapitre IV.
(30) *De l'expérience*, livre III, chapitre XIII.

toutes les périodes de leur cycle évolutif, on devra donc considérer comme incertaine l'attribution générique proposée par Laveran et Mesnil. Mais cette question zoologique est accessoire et ne porte aucune atteinte au fait essentiel mis en lumière par ces observateurs. Grâce à eux nous savons que le parasite des fièvres de l'Inde, par la façon dont il attaque les cellules et s'y multiplie, exerce une action pathogène analogue à celle des *Piroplasma*, essentiellement différente de celle que nous connaissons chez les Trypanosomes.

« 3° Trypanosomiases. — Que les Trypanosomes représentent des Flagellates autonomes ou, ce qui est plus probable, un cycle de l'évolution de Sporozoaires à biologie complexe, ils se distinguent des deux catégories précédentes par les accidents qu'ils déterminent chez les Vertébrés et chez l'Homme à l'état d'Hématozoaires extraglobulaires.

« Laveran a attaché son nom au *Trypanosoma Theileri* Laveran (Académie des sciences, 10 mars 1902), agent d'une anémie souvent pernicieuse des Bovidés au Transvaal. Il a reconnu (Société de Biologie, 1903) que deux espèces d'Hippobosques sont susceptibles de la propager.

« Le *Tr. Theileri* se distingue aisément de ses congénères par ses dimensions gigantesques. D'autres, au contraire, se ressemblent à s'y méprendre : d'éminents observateurs, tels que Nocard, faisaient du surra, du nagana, du caderas une seule entité morbide. Laveran, avec Mesnil (Académie des Sciences, 17 nov. 1902), sépare le caderas du nagana, non seulement parce que le centrosome est moins apparent chez le *Tr. equinum* que chez le *Tr. Brucei*, mais aussi parce que le sérum des animaux immunisés contre le nagana ne garantit pas contre le caderas. De même les agents du nagana et du surra. (*Tr. Brucei* et *Evansi*) se distinguent par de délicats détails de structure (Académie des Sciences 22 juin 1903).

« Rompu aux difficultés de la diagnose des Trypanosomes, Laveran est un des premiers (Académie des Sciences, 28 mars 1904) à affirmer l'identité des *Trypanosoma gambiense Castellanii* et l'unité de la trypanosomiase humaine, décrite sous les noms de fièvre de Dutton et de maladie du sommeil.

« Un volume de plus de 400 pages, publié avec Mesnil (*Trypanosomes et Trypanosomiases*, chez Masson, Paris, 1904), montre à quel point les vastes recherches de Laveran viennent éclairer les questions les plus nouvelles liées à l'étude des Hématozoaires. Cette œuvre magistrale nous expose clairement tous les faits acquis sur l'histoire naturelle des Trypanosomes, sur les animaux qui leur servent de convoyeurs, sur leur action pathogène, sur les problèmes touchant à la prophylaxie, au traitement, l'immunité. Mais, en même temps, elle nous révèle l'impuissance de la thérapeutique en face de la trypanosomiase humaine.

« Laveran poursuit sans répit la solution de ce problème essentiel. En 1903, il avait reconnu au sérum humain une action curative sur les animaux attaqués par les *Tr. Brucei*, *Evansi equinum*, auxquels l'homme est réfractaire. Ses dernières expériences (Académie des Sciences, 18 juillet 1904) démontrent que le sérum du *Cynocephalus Sphinx* (espèce de singe insensible aux inoculations du *Tr. gambiense*) comme des autres espèces de Trypanosomes expérimentées, jouit de propriétés curatives à l'égard de la maladie causée par l'agent de la trypanosomiase humaine. En effet, chez une souris de 18 grammes, qui reçoit 0 gr. 20 de poudre brute de sérum de Cynocéphale, les Trypanosomes, très nombreux dans le sang, ont disparu en 48 heures ; pendant trois jours l'examen du sang est resté négatif, après quoi les Trypanosomes ont reparu, mais bien moins nombreux qu'avant l'injection.

« Cette expérience contient en germe une méthode qui ne demande plus qu'à être perfectionnée pour armer le médecin d'un remède contre la trypanosomiase humaine.

« Pour conclure ; on ne saurait parler de *Piroplasma* ou de *Trypanosoma*, pas plus que d'*Hœmamœba* sans tenir compte des travaux de Laveran. Les travaux publiés depuis un an et les données qu'ils contiennent sur la nature, la prophylaxie et le traitement des maladies causées par les parasites de ces trois groupes sont le fruit d'une méthode que Laveran a inaugurée il y a vingt-cinq ans et perfectionnée sans cesse avec une foi scientifique inébranlable.

« Aujourd'hui que les Protozoaires, et notamment ceux qui vivent dans le sérum ou dans les éléments figurés du sang, ont révélé une puissance pathogène qui ne le cède guère en étendue et en variété à celle des Bactéries, le nom de Laveran reste inséparable du nom des Hématozoaires, comme le jour où il a découvert le parasite de la malaria.

« Telles sont les considérations qui nous ont amenés à distinguer, parmi les travaux de médecine et de physiologie publiés durant l'année écoulée, les œuvres de Laveran comme les plus importantes par leur valeur scientifique et par leurs conséquences pour le bien de l'humanité... »

CHEMINS DE FER DE L'OUEST.

—

Voyage circulaire en Bretagne.

—

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer toute l'année par ses gares et bureaux de Ville de Paris, des billets d'excursion de 1re et de 2e classes, valables 30 jours, aux prix très réduits de :

65 francs en 1re classe et 50 francs en 2e classe.

permettant de faire le tour de la **presqu'île bretonne**.

Itinéraire : **Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.**

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 0/0 du prix primitif.

Il est délivré, en même temps que le **billet circulaire**, un billet de parcours complémentaire permettant de rejoindre l'itinéraire du **voyage circulaire**, et comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix du tarif général.

La même réduction est accordée à l'Excursionniste après l'accomplissement du **voyage circulaire**, pour rentrer à son point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'**Ouest** et d'**Orléans**.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7

La France Médicale

Travaux et Critique

Le Régime de Pythagore
d'après le Dr Cocchi (1)

Voici un livre assez curieux. Il est intitulé :

RÉGIME DE PYTHAGORE

TRADUIT DE L'ITALIEN DU Dr COCCHI

à la Haye

et se trouve

à Paris

chez *Gogné libraire, quai des Augustins au coin de la rue Pavée, à Saint-Hilaire*
Dessain Junior libraire, quai des Augustins; à la Bonne Foi.

MDCCLXII

1762

L'ouvrage commence par un résumé de la vie de Pythagore et par des appréciations sur son œuvre. Outre la physique et l'astronomie, il possédait de plus l'histoire naturelle et la médecine « qui n'est autre chose que le résultat de diverses notions scientifiques jointes à une certaine sagacité ».

D'ailleurs, de l'aveu de Celse lui-même aucun philosophe n'eut autant de connaissances médicales...... et les médecins italiens qui vivaient de son temps et qui avaient ses doctrines étaient, si l'on en croit Hérodote, les plus considérés et les plus recherchés. En effet les Pythagoriciens ont été les premiers qui se soient avisés de disséquer les animaux. Pythagore connaissait merveilleusement la médecine, il avait « su approfondir la nature du corps ».

« Il n'appartient toutefois qu'aux vrais médecins, dit le Dr Cocchi, de sentir l'importance et la certitude de sa doctrine, sur la vicissitude alternative de l'augmentation et de la diminution des maladies dans les jours impairs et du progrès par périodes septenaires de tout ce qui arrive.... et bien loin de supposer dans cette connaissance aucun mystère, à l'exemple des derniers Pythagoriciens, nous avons tout lieu de croire que ce savant homme, instruit, comme nous, de la vérité du phénomène, fut également capable d'en démêler la véritable cause qui est fondée sur l'élasticité et la contraction naturelle des fibres dont est composé le corps humain et sur la capacité des vaisseaux qui peuvent bien s'étendre jusqu'à un certain point mais non pas au delà des bornes que la nature leur a prescrites... »

Il pensait que le cerveau et le cœur sont les deux principaux instruments de la vie, que les liqueurs du corps humain se distinguent en trois substances selon la différence de leur densité : en sang, en eau ou lymphe, en vapeur, — il pensait aussi qu'il y a trois sortes de vaisseaux : les nerfs, les artères et les veines.

Puis après avoir vanté l'inutilité des drogues et leur inefficacité, Cocchi aborde le vrai sujet de son ouvrage « le régime de Pythagore. ».

Les pythagoriciens surveillaient scrupuleusement le choix et la préparation de leurs aliments : ils en réglaient la quantité comme ils réglaient les heures d'exercice et de repos.

L'alimentation était toute végétarienne; le lait et le miel étaient permis, mais les œufs étaient défendus.

Comme boisson de l'eau, pas autre chose.

Parfois on pouvait faire exception à la règle, rarement d'ailleurs, mais toujours avec une sage modération.

Tout cela n'est pas très nouveau; avant Pythagore certains peuples mettaient en pratique ces théories : l'Egypte entre autres, où le grand philosophe alla puiser sa science; nous ne parlerons pas de l'interdiction de manger des fèves, qui fut interprétée diversement par les auteurs.

Les Pythagoriciens faisaient deux repas par jour :

Un le matin où ils mangeaient fort peu.

Un autre le soir, où ils mangeaient raisonnablement.

***

Après une longue digression sur le rôle important des artères et des veines où nous ne pouvons entrer malheureusement, le docteur Cocchi aborde l'importante question du lait.

« Le lait, dit-il, forme une excellente nourriture, principalement celui des animaux qui vivent d'herbages et de feuilles. Cette liqueur, pour avoir été bien travaillée et composée par les organes des animaux du suc de leurs aliments et de quelques-unes de leurs humeurs, et pour avoir passé dans leurs viscères et par leurs moindres vaisseaux artériels, n'en a point perdu pour cela les qualités des végétaux.

Le lait, au reste, est doux et agréable à nos sens. Aussi les médecins l'ont-ils regardé comme un aliment très léger, excellent, unique par le juste milieu qu'il tient entre les aliments végétaux, et les animaux..., et,

(1) Note présentée à la *Société française d'Histoire de la Médecine.*

ajoute-t-il, c'est comme on voit sans raison que bien des gens le négligent ou le craignent... »

C'est encore vrai de nos jours.

Il est curieux également de trouver un peu plus loin cette phrase toute d'actualité.

« Il n'est pas douteux que le petit lait, par sa liquidité et sa température, ne soit un grand remède en certains cas à l'exemple des anciens ».

***

Après le lait vient le vinaigre.

Très utile dans les maladies pestilentielles (1), il est souvent employé contre l'ivresse et la faiblesse.

« Avec d'autant plus de succès qu'il restaure paisiblement les nerfs dont il est l'ami ».

Puis, après avoir parlé longuement, sans que l'on sache pourquoi, de la découverte de Michelini de Pise, sur le citron et son emploi dans les fièvres malignes, le Dr Cocchi vante la diète lactée, « la diète blanche » comme il dit, fort en vogue à cette époque.

Peu de temps avant, le Docteur Greifel, dans un ouvrage intitulé : « De cura lactis in arthritide » (1670), préconisait le lait dans la goutte et les douleurs articulaires.

***

Somme toute l'alimentation végétarienne est la seule et est indispensable.

L'abstinence des végétaux peut nous entraîner à des choses terribles, du scorbut, par exemple ainsi que l'a voulu démontrer le Docteur Bachstrom dans son ouvrage : « Observationes circa Scorbutum » (1734). Le régime absolument carné, c'est la mort certaine, à l'exemple du Docteur Mathieu Curtius dont le tombeau est à Pise et « qui avança le terme de ses jours en ne se nourrissant que de pigeons » !

L'éléphantiasis même qui, selon le Dr Cocchi, n'est qu'une sorte de scorbut invétéré, est dû à l'usage immodéré de bouillons « trop substantieux, de viandes, de végétaux conservés, sans jamais corriger ce pernicieux genre de vie par le mélange de salades et d'herbages ».

Galien, d'ailleurs, est purement de cet avis et se plaît à constater que l'Elephantiasis sévit surtout à Alexandrie où la nourriture du peuple consiste en légumes secs et en viandes salées.

***

Le livre du Dr Cocchi se termine par un éloge plus dithyrambique que jamais du régime végétarien grâce auquel on acquiert la santé...

« Or la santé produit la véritable vigueur du corps ; la vigueur jointe à un jugement sain dans l'homme maître de ses passions, produit, à son tour, la véritable valeur ! »

Raymond Neveu.

(1) Florence 1631.

Le petit carnet d'un grand chirurgien (1).

(fin).

Un commis de bureau conduit par Rousset Duchez : rétrécissement du canal de l'urètre.

Une dame de Niort pour son fils qui a une épiplocèle et pour elle qui a des coliques épatiques.

Un petit garçon pour les cuisses torses ; il demeure à Ménilmontant.

On me conduit une petite fille de Chateaudun pour une hernie inguinale.

Une jeune personne de la rue du Roule pour des engorgements glanduleux aux côtés du col.

Le tailleur de pierre que j'ai soigné autrefois, il a mal à la gorge.

Une dame qui vient de Bordeaux, ulcère à l'amygdale droite vénérien.

Le 24 juin 1824.

La mère de M..., des François, maladie du col de l'utérus.

La dame de Bordeaux qui était venue hier et qui a une ulcération à l'amygdale, elle me présente son enfant qu'elle nourrit.

Un jeune homme qui avait fait chute.

Mad. D... épouse d'un dentiste de Rouens adressée à moi par Leudet pour une vieille gastrite : je ne la trouve pas malade.

M. P..., un ami de M. de Cazes, pour gastro-antérite fort ancienne (20 ans), il a une consultation de Broussais, je l'ai trouvée fort sage, fort raisonnable.

Un homme de 46 ans qui demeure rue de Chabanais ; il est d'Auvergne, marchand fruitier : cataracte à l'œil gauche, un drapeau sur l'œil droit. Pour la cataracte attendre, pour le drapeau il faudrait l'enlever.

Une je femme me consulte pour son beau-père qui est à Londres et qui a une névralgie sciatique. J'ai donné un avis.

Une belle dame qui a un mari militaire me consulte pour un écoulement : il est gonhorréique, il vient du canal de l'urètre.

Un Mr d'une soixantaine d'années, bossu du je âge, pour un engourdissement du bras gauche et l'apparence d'une attaque de goutte.

Un homme du moyen-âge pour des affections spasmodiques qui donnent lieu à l'éructation répetée.

Un je homme d'Auxerre pour des douleurs dans les épaules.

Le 25 juin 1824.

Une fille de Compiègne qui est un peu folle : c'est son retour d'âge.

(1) V. *Fr. Méd.* du 10 mars. Nous avons, comme dans le précédent fragment, respecté scrupuleusement l'orthographe, et remplacé les noms propres par les initiales (N. D. L. R.)

La bonne de M..... invalide, officier au Luxembourg.

Une dame de St-Germain qui a une tumeur cancéreuse au sein droit.

Un homme de 76 ans, Marseillais, homme fort et robuste; il se plaint de l'intermittence de son pouls.

Un Mr qui vient de temps en temps pour des inquiétudes.

Je suis parti le 26 juin pour Darbois par la hallière, je ne suis revenu que le dimanche 4 juillet.

Lundi 5 juillet.

Un jeune homme de Pithiviers pour névralgie sciatique du côté gauche.

Une femme mauvaise, acre, se plaignant de tout le monde, accusant des enfants de sa maladie par révolution; elle a une vieille affection syphilitique.

Un je homme, commis d'une maison de commission; il craint d'avoir maladie vénérienne, il n'a rien.

Une femme de.....,douleur au bras droit, et au sein du même côté.

Une ci-devant jolie femme qui me paraît fort coquette; elle a la crainte d'avoir été rendue malade par un jeune homme qui l'aime beaucoup, dit-elle, mais qui aime aussi les petites danseuses. Elle n'est pas malade du tout.

Un Mr qui demeure rue Neuve Guillemin pour un mal au pied droit.

Un jeune homme me consulte pour la maladie de sa mère, qui est un ulcère de la matrice.

Le capitne B...,qui avait une nécrose de la mâchoire inférieure ; j'ai ôté le sequestre ; il est guéri.

Un jeune étudiant en droit me demande un certificat qu'il a été malade et qu'il n'a pu prendre ses inscriptions.

Une dame russe soignée par Mestivier, elle revient dès qu'elle éprouve des affections rhumatismales.

Un je docteur Vinchon me fait voir deux petites filles qui sont réunies par le devant du thorax; il en a délivré la femme ce matin fort adroitement. Elles étaient mortes; il tâchera de les donner à la Maternité.

Mr M... du M... et Jean pour une nouvelle chute de cheval.

Le 6 juillet 1824.

Un jeune homme d'Evreux épyleptique. Le corps est trop dévelopé pour le volume du crâne.

La petite marchande de modes de la rue St Sauveur pour un loriot de la paupière supérieure de l'œil gauche.

Une dame de Rambouillet pour une rougeur et ulcération à l'enfoncement de l'ombilic.

Une fille de 27 ans, du côté de Meaux, pour des attaques qui me paraissent épyleptiques; elle a rendu des portions de ver cucurbitin.

Une dame d'Autun, parente de M. de D... d'Avalon ou de..... pour un petit ulcère fistuleux devant le thorax.

La dame de Colmar venue de la part de M. Mevel pour sa fille qui a maladie de la colonne vertébrale.

Un brave homme auquel j'ai ebbarbé un bouton chancreux à la joue droite.

Un jeune homme auquel j'ai conseillé un vésicatoire pour mal aux oreilles.

Une petite fille pour torticolis; elle est d'Abbeville, l'enfant du comte de..... Je l'ai envoyée à Lacroix.

Mme R..., de Chartres, pour sa petite fille et pour elle.

La nièce de M. S... et une autre dame pour engorgement au sein droit.

Une jeune femme pour un engorgement au sein droit.

La bouchère de la rue St-Dominique pour sa mère et son petit garçon.

Une pauvre femme de Versailles : cancer de l'utérus.

Le 7 juillet 1824.

Une dame de Chaumont pour sa petite fille scrophuleuse.

Un M. étranger, je ne sais son païs, pour une néphrite.

Le marquis de B... qui croit avoir un anévrisme du cœur.

Un jeune homme de Beaulieu, près Senlis, pour faiblesse générale, la poitrine surtout.

Un officier de santé du dépt de la Sarthe qui me conduit son fils pour un écoulement de l'oreille droite.

Un jeune homme (18 ans) de... en Dauphiné. Il est menacé d'affection de la poitrine : je le renvoye dans son païs.

Un homme parent d'un B... que je connais, pour une entorse du pied droit.

Une dame de Metz qui avait déjà consulté mon fils; j'ai prescrit de continuer et de retourner à Metz.

Une autre dame conduite par Mme...... amie de M. H... elle a crainte de maladie de matrice.

Le 8 juillet 1824.

L... pour son beau-frère qui est à la campagne.

La femme de Meaux pour laquelle H..... m'avait écrit et qui a une affection de l'utérus.

Le Mr auquel j'ai ebbarbé le bouton à la joue avant hier. J'ai appliqué la pâte arsenicale.

(*Le petit carnet s'arrête là.*)

REVUE CRITIQUE

A propos des professeurs en médecine du Collège de France. — Les hôpitaux d'Angers en 1800. — Un procès posthume pour infanticide en 1718. — Un médecin voyageur naturaliste : J. A. Peyssonnel.

Le Bulletin de la Société de l'histoire de Paris nous donne, sous la signature de M. Lucien Raulet (1) un article très important pour la biographie médicale au XVII^e siècle. Quelques billets mortuaires collés sur les pages d'une vieille histoire du Collège royal par Guillaume du Val, ayant appartenu à Le Roux de Lincy et à l'abbé Bossuet ; d'autres billets funéraires, affiches et et placards, pièces absolument introuvables aujourd'hui, et concernant toutes les obsèques ou les cours des professeurs du Collège de France, tels sont les documents reproduits. Ils permettent de rectifier quelques inexactitudes commises par M. Abel Lefranc dans son *Histoire du Collège de France*, et par d'autres auteurs. M. Raulet a ajouté à son travail de nombreuses notes biographiques, pour la plupart empruntées aux dossiers Chéreau, et qui sont une précieuse mise au point de mainte difficulté généalogique. Les noms des Pierre Séguin, des Cousinot, des Blacuod, des Akakia, des Denyau, de toutes ces dynasties de savants fécondes en confusions homonymiques, se retrouvent si fréquemment dans la littérature médicale de ce temps-là, et dans les lettres de Guy Patin, que les chercheurs sauront gré à M. Raulet de leur avoir fourni, pour en débrouiller l'écheveau, quelques dates précises et quelques filiations exactes.

Le 11 octobre 1800, le ministre de l'Intérieur demandait à ses préfets par circulaire l'état de la situation hospitalière de leurs départements. Le citoyen Montault des Isles, préfet de Maine-et-Loire, adressa à son supérieur hiérarchique, avec un tableau statistique, une lettre qui contient des renseignements intéressants sur les hôpitaux d'Angers (2). *L'hospice civil ou Hôtel-Dieu* était alors dans un assez grand dénuement, dû tant au grand nombre de troupiers blessés qu'il avait abrités pendant la guerre qu'aux emprunts matériels forcés et jamais restitués que lui avait faits l'hôpital militaire installé de 1793 à 1796 en la ci-devant abbaye du Ronceray. Encore n'en était-il pas quitte : car un onéreux traité avec le ministère de la guerre le forçait actuellement d'héberger à perte les soldats et marins malades pour 1 fr. par jour, alors qu'ils revenaient bien à 1 fr.50. Outre la section militaire, la maison abritait des services de chirurgie, de médecine, et recevait des aliénés ; elle était ouverte aux pauvres de tout le département, et distribuait gratuitement les médicaments aux indigents de la ville, non hospitalisés, sur ordonnance des médecins. Mais les canalisations, les pompes, les fourneaux, les bâtiments étaient fort délabrés ; les magasins manquaient de linge et de hardes ; et la Commission voyait beaucoup à réformer et n'y pouvait parvenir, faute d'argent.

L'hospice général renfermait les orphelins âgés de plus de quatre ans, les vieillards indigents et des aliénés des deux sexes. Il était proprement et assez économiquement tenu, grâce au travail des enfants et des vieillards. Les enfants apprenaient en effet, outre la lecture et l'écriture, la fabrication des bas, toiles et mouchoirs. Cependant on se plaignait de ce que le rendement de cette industrie ne répondît pas aux dépenses ; on déplorait la négligence des contremaîtres. Aussi la fabrique de bas fut-elle supprimée au début de 1803, et l'on vendit les métiers en 1805.

L'hospice des Incurables, installé à la Visitation depuis l'incendie de ses premiers locaux pendant le siège de 1793, était mal distribué et trop étroit. On y réclamait la construction de loges pour les fous. « Le choc des opinions produit par la Révolution, observait le préfet, a d'ailleurs singulièrement multiplié cette maladie ».

L'hospice des Pénitentes était à la fois une maison de retraite pour folles non furieuses payantes, et l'infirmerie de la maison de détention des femmes.

L'hospice des Enfants abandonnés, ou enfants naturels de la patrie, pâtissait du plus effroyable encombrement ; les nourrices externes non payées y avaient reporté leurs nourrissons ; bon nombre de familles pauvres s'y étaient débarrassées des bouches inutiles pendant la grande misère de la Révolution ; le séjour des troupes au cours de la guerre des chouans avait multiplié les bâtards, car il n'y avait « guère de commune où une soldatesque effrénée ne se fût portée à toutes sortes de violences ; on y a fait autant la guerre à la pudeur qu'à la rébellion ». De plus les enfants des défenseurs de la patrie indigents, un moment subventionnés à domicile en assignats, avaient fini par être acceptés aux frais publics, dans les hospices d'enfants trouvés. Enfin une foule de fraudes et d'abus avaient amené un énorme accroissement de la population infantile de ces asiles, et dans les pires conditions hygiéniques, en dépit des vides incessants que la mort se chargeait d'y faire. Inutile de dire que le budget était en déficit de plus de 78.000 fr. par an, que les nourrices réclamaient à grands cris des créances fort arriérées, et que les administrateurs se creusaient inutilement la tête à trouver des fonds.

La ville d'Angers, ruinée par la révolution, payait, en fait d'impôts, tout son possible. L'octroi de bienfai-

(1) Lucien Raulet, *Billets, ordinaires et autres documents concernant des professeurs du Collège Royal de France* (1622-1660), Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France, 34^e année, 3^e et 4^e livraisons, pp. 127-147, 1907.

(2) *Les Hôpitaux d'Angers au sortir de la Révolution*, in l'Anjou historique, mars-avril 1908, pp. 503-515.

sance était déjà tellement supérieur aux droits précédemment établis qu'on n'osait l'alourdir encore ; et le préfet, détournant ses « regards du tableau effrayant de la misère actuelle », espérait « qu'une paix prochaine, mettrait enfin un terme à ces temps malheureux ».

Restons en Anjou, si vous le voulez bien, mais pour revenir, à moins d'un siècle en deçà, à un curieux procès posthume intenté pour infanticide, et que nous narre M. E. Laurain.

La nommée Marie Jaguelin, de Château-Gontier en Anjou, ayant succombé en son trentième printemps, le 4 février 1718, par désespoir d'amour selon les uns, et par l'usage de drogues abortives suivant les autres, le lieu tenant général criminel en la sénéchaussée se rendit au cimetière trois jours après, sur les trois heures de relevée, en compagnie du procureur et du greffier, et fit exhumer le cadavre séance tenante. Le corps, déposé sur un coffre dans une cour voisine de l'église Saint-Jean-Baptiste, fut identifié par le lieutenant du prévôt de maréchaussée, et autopsié par le chirurgien Delafuye et le médecin Pierre Arthuys. Le volume de la matrice et l'extraction qu'ils en firent d'un fœtus de six mois ou environ ne leur laissèrent point de doutes sur la vertu de la défunte, et les excoriations qu'ils observèrent sur la muqueuse gastrique leur semblèrent dues à l'action de quelque poison caustique et arsenical, ou d'une plante abortive. Suicide par déception amoureuse, ou empoisonnement par un abortif, le cas était, de toute façon, répréhensible, et le procès de la fille fut instruit. Il fut nommé un curateur au corps mort, en la personne du praticien François Letessier, comme le prescrivait l'ordonnance de 1670 ; et la justice instrumenta. La faute n'était pas niable, et la préméditation semblait avérée : Marie Jaguelin avait été surprise à plusieurs reprises, par divers témoins, en train de faire bouillir des herbes suspectes et fort malodorantes ; elle avait en outre demandé avec insistance, et sans succès, à sa voisine, Le Thayeux, femme du droguiste, de la poudre pour les rats. Enfin elle était morte en moins d'une journée, avec des symptômes d'empoisonnement.

Cependant le curateur Letessier, avocat maladroit d'une mauvaise cause, niait tout, même la grossesse, et criait à la calomnie ! Il s'éclipsa dès le lendemain de sa plaidoirie, fut remplacé d'office par le nommé Le Rat qui ne fut pas plus habile à défendre sa feue cliente. Aussi, le 12 février, les juges assemblés « déclarèrent « Marie Jaguelin deuement atteinte et convaincue de « s'estre deffaite et homicidée soy mesme avec poison ; « d'avoir fait périr avec elle l'enfant dont elle etait en- « ceinte et d'avoir recellé sa grossesse. Par réparation « publique de quoy » il fut décidé que sa mémoire demeurerait « condamnée, exteinte et suprimée à per- « pétuité, » et que son cadavre serait attaché par « l'executeur de la haulte justice sur une claye, trainé la « teste en bas, la face contreterre par les rues et caroiz « ordinaires de Château Gontier jusqu'à la place pu- « blique pour y être pendue par les pieds à une po- « tence ; qu'il y demeureroit attaché pendant une « heure, ayant un écrite au portant ces mots : *Homi- « cide de soymesme par poison avec destruction d'en- « fant dont elle estoit enceinte et recellement de « grossesse* » et ensuite jetté au feu, et que ses cendres « seraient semés au vent, « l'enfant préalablement ex- « trait du cadavre pour être porté dans le lieu ordinaire « où l'on enterrait les enfants mort-nés de la paroisse « St. Jean l'Evangéliste. »

La sentence fut exécutée le jour même (1).

Arrière-petit-fils de Balthazard, docteur de l'Université d'Avignon (2 mars 1594) et médecin à Brignoles, petit-fils de Jean, docteur en l'Université d'Aix (1632), médecin à Brignoles, à Marseille et à Alep, Jean André Peyssonnel naquit à Marseille le 19 juin 1694 de Charles, docteur en médecine de l'Université d'Aix (1667) et d'Anne Isoard (2). La nature l'avait sans doute gratifié de *l'œs triplex* dont parle le vieil Horace ; car dès 1710 il cinglait vers les Indes occidentales, visitait les Antilles, les bouches du Mississipi, et ne rentrait dans sa patrie que pour repartir en Egypte en 1714. Après des études élémentaires évidemment fort irrégulières, il se mit sur les bancs de la Faculté d'Aix et y prit en 1718 le baccalauréat et la licence en médecine sous la présidence de son père.

Deux ans après, la peste éclatait à Marseille ; Charles Peyssonnel, alors doyen des médecins de cette ville, donna l'alarme, et signala la premier la contagiosité du fléau ; frappé au chevet des malades de l'Hôtel-Dieu il y périt en octobre 1720. Jean André fit son devoir de médecin avec plus de bonheur tant à Marseille qu'aux environs. L'épidémie terminée, il groupa quelques-uns de ses amis en un cercle très docte, et ce fut l'origine de l'Académie de Marseille. Peu après, il se rendit à Paris, afin de solliciter la création en sa faveur d'une chaire de médecine navale à Marseille, l'opposition de l'intendant Lebret lui fit échec, mais il en fut dédommagé par les titres de correspondant de l'Académie royale des Sciences (23 août 1723) et de l'Académie de Montpellier, et fut chargé d'une mission scientifique en Barbarie. Il quitta Paris le 19 avril 1724 muni des passeports et recommandations de Maurepas, envoya de Marseille quelques plantes au Jardin du Roi, et s'embarqua pour Tunis à la fin de mai. Au commencement de juin il abordait à la Goulette, gagnait Tunis en compagnie du consul Pignon, et dès le lendemain était

(1) *Le Cadavre de Marie Jaguelin* par E. Laurain, Bull. de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne, 2e série, t. XXIII. 1907, pp. 329-335.

(2) *Une relation inédite du voyage en Barbarie du médecin naturaliste marseillais Peyssonnel*, par A. Rampal, Comité des trav. hist. et scientif. du Ministère de l'I. P. et des B. A., Bulletin de géographie historique et descriptive, année 1907, n° 2 (Paris, 1908) pp. 317-340. — *Peyssonnel et Antoine de Jussieu*, par E.-T. Hamy, *Ibid.*, pp. 341-345.

reçu en audience par le bey. Peu après, il avait l'aubaine d'un client sérieux en la personne du Khanazadar ou trésorier du bey, atteint d'un anthrax, et son malade reconnaissant lui offrit une villégiature dans une de ses métairies, à Carthage. Notre médecin en profita pour herboriser sur les ruines de la ville et relever avec quelques inscriptions, le tracé de l'aqueduc de Zaghouan. Il visita Sousse, Sfax, Kairouan, le Kef, la vallée de la Medjerda, Bizerte, etc., expédiant au Jardin du Roi plusieurs cargaisons de plantes et de graines. Pendant l'hiver, il étudia la flore marine, les éponges et les coraux du littoral de la Tripolitaine.

De nombreuses lettres tinrent l'abbé Bignon, directeur de l'Académie des Sciences, au courant des découvertes et péripéties de son voyage ; Maurepas, ministre de la marine, demanda qu'on lui fît un rapport, et l'abbé Bignon en chargea Antoine de Jussieu. Ces missives demeurèrent par la suite dans la famille de Jussieu, passèrent entre les mains de J. Desnoyers, bibliothécaire du Muséum, qui les transmit enfin à Dureau de la Malle, éditeur des lettres de Peyssonnel en 1838. MM. Fournier et Rampal viennent de découvrir à la bibliothèque d'Avignon un manuscrit (N° 1373) d'orthographe très fantaisiste probablement copié sur une relation écrite par l'explorateur à son retour, et qui reproduit la plupart des lettres précitées, mais avec diverses adjonctions qui ne figurent pas dans le texte de Dureau de la Malle, entr'autres le récit de l'audience que Peyssonnel eut du Bey au Bardo, et une description des ruines de Carthage. M. Rampal nous donne ces fragments inédits, et M. le Dr Hamy le rapport de Jussieu sur les lettres reçues par l'abbé Bignon.

Les travaux de Peyssonnel ne lui concilièrent point la fortune : voyageant à ses frais, il arriva à Alger à court d'argent, et sollicita vainement de la Cour une somme qui lui permît de poursuivre ses explorations. L'élogieux rapport de Jussieu ne fut pas plus écouté à ce point de vue. De retour en France, Peyssonnel demanda sans plus de succès le poste de chancelier du consulat de Chypre. Il n'obtint que la place de médecin botaniste réal aux îles d'Amérique. D'abord désigné pour la Guyane il fut dirigé sur la Guadeloupe et s'y installa en 1727 ; il y prit femme, devint bientôt veuf, mais avec la charge de plusieurs enfants. Il se rappelait de temps en temps au bon souvenir de l'Académie de Marseille par des mémoires scientifiques ou littéraires, et par des propositions qui ne furent pas toujours bien accueillies. Le même insuccès déprécia ses communications à l'Académie Royale des Sciences, où ses découvertes sur les coraux furent vivement attaquées par Réaumur ; Peyssonnel s'adressa alors à la Société royale de Londres, qui se montra plus équitable. C'est peut-être à ces polémiques qu'il faut attribuer son retour en France en 1755-56. Mais vers le mois d'août 1756, il repartait pour les Antilles. Jean André de Peyssonnel, écuyer, docteur en médecine, associé correspondant des Académies des Sciences de Paris, Londres, Montpellier, Marseille et Rouen, mourut dans sa 65e année, le 24 décembre 1759, en la paroisse Saint-Bertrand de la Grande Terre (Guadeloupe) et y fut inhumé en la chapelle Sainte-Rose. Son portrait a été gravé par Fessard, d'après une peinture d'Allaix.

L'oubli s'était fait rapidement sur son nom et ses travaux ; la malchance le poursuivait par delà la tombe. Son traité du corail, couvert d'opprobre par Réaumur, demeura enseveli dans un injurieux oubli et ne fut exhumé qu'en 1838 par Flourens de la poussière des archives de l'Académie des Sciences. Peyssonnel a donné aux *Philosophical transactions* plusieurs études sur les zoophytes, et des articles de conchyliologie et de botanique. Comme médecin, il put étudier la lèpre aux Antilles ; il consacra à cette maladie un mémoire aujourd'hui perdu, envoyé à l'Académie de Marseille, et un rapport dans les *Philosoph. Transact.* Mais la science pure ne l'absorbait pas tout entier, et il eut l'ambition d'être un homme utile : à peine revenu d'Afrique, il donnait en 1726 un important mémoire sur les courants de la Méditerranée, que la Chambre de commerce de Marseille s'empressait de faire tirer à 600 exemplaires ; et il réunissait en un corps, demeuré manuscrit, les règlements et ordonnance sur la pêche côtière en Provence.

Le Jardin du Roi dut à son expédition en Barbarie plusieurs envois de plantes et de semences qui enrichirent ses parterres ; et ses relevés permirent au géographe de l'Isle d'apporter plusieurs rectifications à la carte de Barbarie. La place de Peyssonnel est donc bien marquée sur le livre d'or des voyageurs naturalistes, où se lisent les noms de tant de médecins. Il faut remercier M. le Pr Hamy, qui fut déjà l'avocat des Bonpland et des Dombey, d'avoir contribué à faire rendre encore une fois justice à un oublié.

Paul Delaunay.

Société française d'Histoire de la Médecine

Séance du 11 mars 1908.

Présidence de M. Paul Richer

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *Ernest Wickersheimer*, qui avait été chargé par la Société, au cours de la dernière séance, de demander à M. le Dr Albrecht von Notthafft, privat-docent à l'Université de Münich, s'il consentirait à ce qu'on traduise en français son ouvrage : *Die Legende von der Altertums-Syphilis*, donne lecture de la réponse qu'il en a reçue. M. von Notthafft est tout disposé à donner

l'autorisation de traduire son livre. Toutefois il n'est pas nécessaire, à son avis, d'en faire une traduction absolument littérale ; des modifications pourraient y être apportées. M. von Notthafft désire qu'il soit tenu compte dans une édition française de son livre, de deux articles qu'il a publiés plus récemment, et de son ouvrage sur *la légende* de la syphilis chez les Byzantins, qui est en ce moment sous presse.

M. Courtade. « J'ai l'honneur d'offrire à la Société une note historique sur Bozzini que l'on regarde comme un des précurseurs de l'invention du laryngoscope réalisée par Garcia, Turck, Czermak, Bozzini avait une plus grande ambition : celle de trouver un instrument permettant d'explorer les cavités internes du corps, comme le porte le titre de son mémoire publié dans le Journal de Hoffeland en 1808.

Je ne crois pas que l'instrument, dont j'ai donné la description et les figures des diverses parties, ait rendu de grands services cliniques à son auteur; l'instrument, en effet, se compose d'une lanterne dans laquelle on place la bougie et sur laquelle on monte des tubes de calibre et de longueur variés destinés à pénétrer dans les diverses cavités à explorer. L'obligation de laisser la bougie verticale et les tubes dans une position à peu près horizontale, restreint singulièrement l'application de l'instrument en clinique.

J'ignore si Bozzini a appliqué souvent son explorateur et s'il en a tiré parti pour le diagnostic ; il serait intéressant de connaître les cas où il l'a appliqué, ce qui serait un complément à l'étude purement mécanique que j'ai écrite. »

Le *Secrétaire général* offre à la Société, au nom de l'auteur : L'Ecole de Médecine de Poitiers a ses débuts, 1806-1854, par M. *Pierre Rambaud*, in-8°, 59 p. Poitiers, 1908. (Extrait des *Archives Médico-chirurgicales du Poitou.*)

(V. Fr. Méd., 10 mars.)

Le *Secrétaire général* signale les principaux travaux historiques parus récemment, notamment *l'Histoire pharmacologique et pharmacotechnique du Mercure à travers les siècles,* de M. Etienne Michelon ; — *Le corps de santé militaire de France. Son évolution. Ses campagnes*, par MM. Brice et Bottet ; *Le centenaire de l'Ecole de médecine d'Angers*, etc., etc.

***

La Société procède à l'élection de MM. le Dr Ch. Cornillot et Noé Legrand, sous-bibliothécaires à la Bibliothèque de la Faculté de Paris, présentés par MM. Raph. Blanchard et E. Wickersheimer.

***

A propos de documents épigraphiques présentés par M. *Wickersheimer* il est décidé que le Conseil de la Société se réunira le mardi 17 mars pour prendre les dernières dispositions en vue de l'établissement d'un *Corpus Inscriptionum*, et de la nomination d'une commission chargée de réunir et d'examiner les documents communiqués à la Société (1).

***

M. *E.-T. Hamy* lit une étude sur Thomas de Coron, dit le Franc, connu sous le nom de Thomas Coroneus, parce qu'il était de Coron, en Morée. Il fut médecin de Charles VII.

***

M. *Mac-Auliffe* lit au nom de M. Léon Vincent, de Lyon, un mémoire ayant pour titre : De la méthode en médecine. Essai historique et critique.

***

M. *Noé Legrand* offre à la Société une gravure reproduisant la peinture murale dont M. Urbain Bourgeois a décoré le grand amphithéâtre de la Faculté de Paris.

Exécutée de 1890 à 1895 cette peinture mesure 23 mètres de long : elle a remplacé les peintures de Matout, qui furent détruites dans l'incendie de 1889. Celles-ci représentaient trois sujets dont l'un était : *Ambroise Paré appliquant la ligature aux artères après une amputation et repoussant le* fer rouge. Ces tableaux remplaçaient déjà — dès 1864 — les trois fresques en grisaille exécutées par E.-A. Gibelin, peu avant la Révolution française, pour la décoration des Ecoles de chirurgie. Ce sont ces grisailles qui étaient accompagnées des inscriptions explicatives qu'on voit encore aujourd'hui. Sur celle du milieu était représenté le roi Louis XVI, accordant sa protection à la chirurgie. L'inscription était : *La bienfaisance du souverain hâte leurs progrès et récompense leur zèle.* — Dans la seconde la *théorie* de l'art médical était personnifiée par Esculape découvrant les secrets de l'Anatomie. L'inscription était : *Ils tiennent des dieux les principes qu'ils nous ont transmis.* Le troisième exprimait la *pratique* de l'art, « la plus noble » ; on y voyait des chefs blessés que des chirurgiens retiraient de la mêlée pour mettre le premier pansement à leurs blessures. On lisait : *Ils étanchent le sang consacré à la défense de la patrie.*

Si l'incendie de 1889 a dévoré les toiles de Matout, il a laissé intactes les anciennes inscriptions profondément gravées dans le mur et très apparentes. Elles n'ont naturellement aucun rapport avec la composition de M. Urbain Bourgeois qui les surmonte.

Cette composition comporte cinquante-six figures plus grandes que nature, groupées de façon à per-

(1) Le conseil de la Société s'est réuni à la date indiquée. La commission nommée se compose de MM. E.-T. Hamy, Raph. Blanchard, Albert Prieur, et Ernest Wickersheimer, secrétaire.

*

mettre au spectateur de suivre l'évolution chronologique.

Depuis près de quinze ans qu'elle existe, la peinture de M. Urbain Bourgeois n'avait jamais été reproduite en raison de grosses difficultés matérielles. M. Legrand a dû en faire un grand dessin original de 4 mètres qui put alors être gravé.

C'est la gravure à un mètre de ce dessin, accompagnée des noms de tous les personnages, qu'il offre à la Société.

La séance est levée.

La Revue

Chaire d'histoire de la médecine

LEÇON D'OUVERTURE DE M. GILBERT BALLET

(13 mars 1908)

Messieurs,

L'appréhension que j'éprouve en prenant possession de la chaire d'Histoire de la médecine est trop légitime pour que je cherche à la dissimuler.

Je sais les joies que procure l'enseignement, mais j'en connais aussi les difficultés et les périls. Je les redoute d'autant plus aujourd'hui que, chargé d'un cours magistral, j'ai conscience que ce n'est plus seulement ma responsabilité propre qui est engagée, mais aussi, dans une certaine mesure, celles des maîtres qui m'ont fait l'honneur, l'insigne honneur de me le confier. J'ai l'obligation, sous peine de les compromettre, de tenir à votre égard la promesse tacite que leur vote unanime implique.

Ne soyez pas surpris qu'en calculant mes forces, je craigne de ne pas être à la hauteur de la tâche qui m'incombe et de l'engagement que j'ai contracté en l'acceptant.

Votre accueil, il est vrai, me rassure un peu et me réconforte. Du fond du cœur, je vous en exprime toute ma gratitude.

J'en ressens, à cette heure, une très vive pour ceux d'entre vous qui se sont groupés autour de moi, partout où, depuis longtemps déjà, j'ai assumé la tâche d'enseigner ; ici même, dans cette Faculté, comme agrégé ; à l'hôpital Necker, à Sainte-Anne, comme chargé de cours; à Saint-Antoine surtout et à l'Hôtel-Dieu. Qu'ils me permettent de saisir l'occasion pour les remercier de tout ce que je leur dois : ils m'ont rendu agréable et profitable l'enseignement, qui a été et restera, j'espère, l'une des grandes satisfactions de ma vie ; ils ont fait plus : ils ont été mes répondants devant la Faculté, et je ne crois pas me tromper en pensant que l'écho de leur voix a grandement pesé sur sa décision.

Je leur en dis merci ! Puis-je sans indiscrétion, me permettre de leur demander un peu plus que leur sympathie, la continuation de leur collaboration, dont je voudrais rester digne ?

***

L'anatomiste Sténon (1) ayant à faire « à MM. de l'Assemblée, qui se tenait chez M. Thévenot », un discours sur l'anatomie du cerveau — nous dirions aujourd'hui une conférence — s'excusait modestement de son insuffisance dans les termes suivants : « Au lieu de vous promettre de contenter votre curiosité touchant l'anatomie du cerveau, je vous fais icy une confession sincère et publique que je n'y connais rien. » Avec la même franchise, j'aurai devant vous la même humilité. J'ignore l'histoire de la médecine... ; mais je l'apprendrai pour vous l'enseigner.

Cet aveu ne coûte pas à mon amour-propre. « Je souhaiterais de tout mon cœur — comme disait encore Sténon — d'être le seul qui fut obligé de parler de la sorte. » Le champ de l'Histoire médicale est tel, en effet, que personne ne peut se flatter de l'avoir parcouru, je ne dis pas en entier, mais seulement dans sa plus grande partie.

Jugez plutôt. Il comprend la biographie médicale, c'est-à-dire l'histoire des personnalités qui, à un titre quelconque, ont joué un rôle dans l'évolution de la science, et celle de leurs œuvres, l'histoire des doctrines et des systèmes, celle des maladies, épidémiques ou sporadiques, anciennes ou nouvelles, persistantes ou éteintes, envisagées tant au point de vue de leur évolution dans le temps, qu'à celui des phases de leur histoire en rapport avec les progrès de la médecine ; il comprend l'histoire de la nosographie, c'est-à-dire du développement de nos connaissances en séméiologie, en anatomie pathologique, en pathogénie, subordonné lui-même aux perfectionnements de nos techniques ; et je semble n'avoir en vue que la médecine. Mais il y a la chirurgie, et l'anatomie, et la physiologie, et la médecine légale, et l'hygiène ; j'en oublie. Il y a l'histoire des institutions, et la bibliographie, qui est la technique de l'histoire. Songez, d'ailleurs, que le développement des sciences médicales ne s'est pas fait isolément, qu'il a été influencé par celui des autres sciences et qu'il l'a souvent influencé plus ou moins directement à son tour, qu'au demeurant, l'état de la civilisation et des mœurs, aux diverses époques, a une étroite connexité avec celui de la médecine et qu'on ne peut suivre l'évolution de cette dernière sans incursionner dans l'histoire générale et dans celle des sciences voisines : dites-moi si quelqu'un peut aujourd'hui avoir légitimement la prétention de savoir l'histoire de la médecine.

Ici, autant qu'ailleurs, la division du travail s'impose et aussi la diversité des points de vue et des méthodes ; il y a bien des façons d'apporter sa contribution à l'histoire : si l'érudition qui nous fournit les textes en est en quelque sorte la base, car elle nous donne les éléments de l'analyse, il y a, en outre, la critique — puis-je dire la philosophie de l'histoire ? — qui nous en offre la synthèse ; et puis les à côtés, mais les utiles à côtés, toutes les investigations des curieux du passé dans le domaine de l'archéologie, de l'art, de la littérature et aussi de la chronique qui, pour être l'histoire en robe de chambre, n'en est souvent que la plus instructive des histoires.

Pour sentir l'esprit d'un temps qui n'est plus — on l'a dit avec raison — pour se faire contemporain des hommes d'au-

(1) A Paris, chez Robert de Ninoille, au bout du pont Saint-Michel, au coin de la rue Huchette, à l'Escu de France et de Navarre, MDCLXIX, avec privilège du roi.

trefois, une lente étude et des soins affectueux sont nécessaires. Mais, comme l'a écrit récemment un illustre romancier qui est en même temps un historien sagace, la difficulté n'est pas tant dans ce qu'il faut savoir que dans ce qu'il faut ne plus savoir. « Si vraiment, ajoute-t-il, nous voulons vivre au quinzième siècle, que de choses nous devons oublier : sciences, méthodes, toutes les acquisitions qui font de nous des modernes ! Nous devons oublier que la terre est ronde et que les étoiles sont des soleils et non des lampes suspendues à une voûte de cristal, oublier le système du monde de Laplace pour ne croire qu'à la science de saint Thomas, de Dante et de ces cosmographes du moyen âge qui nous enseignent la création en sept jours et la fondation des royaumes par les fils de Priam après la destruction de Troye-la-Grande. Tel historien, tel paléographe est impuissant à nous faire comprendre les contemporains de la Pucelle. Ce n'est pas le savoir qui lui manque, c'est l'ignorance (1). » De même, messieurs, pour goûter Hippocrate, il faut nous résoudre à oublier notre séméiologie actuelle, précise et compliquée ; pour pénétrer Gallien, à ne plus nous souvenir de notre physiologie ; pour admirer Van Helmont ou Sylvius de Le Boë, nous devons désapprendre ce que nous pouvons savoir de chimie, et pour lire avec intérêt Stahl et Barthez, il faut nous abstraire des données courantes de la psychologie d'aujourd'hui.

Sans remonter si haut, laissez-moi vous dire que nous ne comprendrions pas tout à fait Laënnec, ni ses contemporains, ni même ses successeurs plus rapprochés de nous, si nous nous rappelions trop, en les étudiant, l'orientation vers laquelle nous ont conduits, depuis vingt ans, les travaux sur les maladies microbiennes.

L'historien doit faire un perpétuel effort vers l'hallucination négative, et ce n'est pas toujours le plus commode de sa tâche.

***

De même qu'il y a plusieurs manières de s'intéresser à l'histoire, il y a plusieurs manières de l'enseigner.

On peut, avec la minutie de l'érudit, s'attacher aux détails curieux d'une figure ou d'une époque, avec l'esprit circonscrit du spécialiste, s'y occuper de l'histoire d'une spécialité, ou, si l'on est séduit davantage par l'évolution de nos connaissances, regarder les choses d'un coup d'œil forcément un peu plus vague, mais plus général et plus large. Je ne saurais dire quelle est la meilleure manière ; si même il y a une meilleure manière ; toutes ont leurs inconvénients et leurs avantages.

J'ai pour les érudits qui facilitent la tâche à ceux qui ne le sont pas, l'admiration que commande la reconnaissance des services rendus ; pour les spécialistes, une sympathie qui ne surprendra personne. Mais ne pouvant prétendre à être des premiers et ne voulant être ici des autres, j'ose dire que ce qui me rend un peu moins mal à l'aise à cette place, c'est de songer que l'enseignement le plus retentissant de l'histoire n'a pas toujours été celui donné par les professionnels de l'histoire : Malgaigne était le chirurgien et Andral le médecin que vous savez.

Pour enseigner l'histoire de la médecine ce n'est pas une condition suffisante, mais c'est une condition nécessaire de l'aimer. A défaut d'autre qualité, laissez-moi, messieurs, me recommander de cette dernière.

(1) Anatole France, *Jeanne d'Arc*, 1908.

Je ne l'aime pas et n'ose vous conseiller de l'aimer à la façon du collectionneur exclusif qui limite ses regards à l'époque dont il recueille les documents. Souhaitons qu'il y ait des historiens de la médecine qui s'attachent à l'histoire pour l'histoire, uniquement parce qu'elle est le passé et que la contemplation du passé est pleine de charme : ils nous rendront de bons services.

Mais notre culte à nous ne doit pas être de ceux qui entravent l'action et stérilisent l'énergie. Emerson a eu raison de dire « que c'est la vie seule qui compte, et non pas d'avoir vécu. »

Si je vous convie à étudier avec intérêt nos traditions, c'est pour en tirer les enseignements qui nous peuvent servir à mieux discipliner notre esprit dans le présent et à nous orienter avec plus de sûreté vers l'avenir. Ainsi comprise, l'histoire ne perd rien, au contraire, de ce qui la rend captivante, et elle devient génératrice d'effort. Cultivons-la donc, mais en restant des médecins.

***

Puisque ma fonction est de regarder vers le passé, vous ne serez pas surpris qu'en débutant dans ce cours, ma pensée se porte d'abord vers ce qui m'y touche le plus directement et de plus près.

C'est presque autant une obligation de ma charge qu'un devoir de mon cœur d'exprimer publiquement ici ma dette de reconnaissance envers les maîtres auxquels je dois le peu que je suis. A cette heure ils revivent tous dans mon souvenir, maîtres de mon jeune âge, maîtres chers de l'Ecole de médecine de Limoges et tous ceux qui, dans les hôpitaux de Paris ou dans cette Faculté, m'ont fait profiter de leurs leçons, de leurs conseils et de leur appui. Je n'ai jamais mieux compris qu'aujourd'hui la haute portée du précepte du vieillard de Cos : « Tu regarderas comme ton père celui qui t'aura enseigné la médecine. »

Si je ne puis évoquer ici les noms de tous ceux à qui va mon souvenir ému, il en est deux au moins qu'on pourrait s'étonner de ne pas trouver sur mes lèvres.

Depuis le jour où il m'agréa comme interne, le professeur Proust a été pour moi le meilleur des maîtres. Dans aucune des circonstances de ma vie, son amitié ne m'a fait défaut. Sans se lasser, il m'a prodigué ses avis précieux, qui étaient ceux d'un observateur averti. Aujourd'hui, Messieurs, ma satisfaction n'est pas entière puisqu'il n'est plus là pour m'accompagner à cette place où l'un de ses ardents désirs avait été de me voir.

Charcot est l'un de ceux auxquels je dois le plus. On a fait bien souvent son éloge, et je ne vous redirai pas après tant d'autres, et moins bien qu'eux, ce que fut le grand médecin et l'incomparable professeur. Mais ce qu'on n'a peut-être pas dit assez, c'est le maître qu'il a été par l'exemple. Ma dette envers Charcot est immense, et je ne saurais ici la détailler ; qu'on me permette pourtant de me souvenir que parmi les choses qu'à son commerce m'a enseignées ce grand silencieux, il en est deux entre autres que je voudrais avoir apprises : la première, que pour bien voir il n'y a pas de meilleur moyen que de bien regarder ; la seconde, qu'on doit s'efforcer de ne parler que pour dire quelque chose.

N'est-ce pas le lieu de rappeler que Charcot fut, à sa façon, un historien. L'artiste qu'il était a montré le parti qu'on pouvait tirer de l'étude médicale des œuvres d'art Dans cette voie, il a été un initiateur, et vous savez ce que

sa méthode, appliquée depuis vingt ans par ses élèves ou par d'autres, a fourni à la critique et à l'histoire de la médecine de notions curieuses et imprévues.

Au souvenir de Charcot et de Proust, il m'est agréable d'associer celui de mes autres maîtres d'internat Ch. Périer, Péan, Legrand du Saulle, Delasiauve.

J'ai l'honneur d'avoir aujourd'hui pour parrains devant vous le doyen d'hier, sous le décanat duquel j'ai été nommé et le doyen d'aujourd'hui. Je ne sais si le professeur Debove et le professeur Landouzy se rappellent qu'ils ont été mes maîtres; moi, je n'ai pas oublié que j'ai été leur élève et qu'à cette période de la vie où, n'étant rien, j'aspirais à devenir quelque chose, ils ont été mes directeurs et mes conseillers. J'ai l'illusion d'être rajeuni en parlant devant eux, et il me semble qu'ils sont ici pour me rendre, après cette leçon, le service d'une dernière argumentation.

***

Messieurs, la chaire d'histoire de la médecine ne date pas d'hier. Depuis son origine elle a subi bien des vicissitudes.

Lorsque la Convention, par le décret du 14 frimaire an III (novembre 1794), organisa l'Ecole de santé de Paris, elle y fit à l'histoire médicale une large place; dans sa légitime passion d'innover, elle n'avait pas perdu le souci de la tradition.

Le directeur de l'Ecole (il n'y avait pas alors de Doyen) fut chargé de faire un cours sur la médecine d'Hippocrate dans le traitement des maladies aiguës; le bibliothécaire eut, avec rang de professeur, la mission d'enseigner la bibliographie médicale; il y eut enfin une troisième chaire magistrale, la vraie chaire d'histoire, celle-ci, qui toutefois portait le double titre de chaire d'histoire de la médecine et de médecine légale. A cette chaire étaient attachés — comme à toutes les autres d'ailleurs — à la fois un professeur titulaire et un professeur adjoint. L'adjoint n'était pas seulement un remplaçant occasionnel, mais un professeur effectif. Si bien que, si chacun faisait son devoir, il y avait à l'Ecole de santé un quintuple enseignement de l'histoire.

On est moins prodigue aujourd'hui.

Nous savons, d'autre part, que le directeur de l'Ecole ne se tenait pas pour satisfait et réclamait, sans succès, il est vrai, une chaire de philosophie de la médecine, qui n'eût été évidemment qu'une chaire d'histoire, la philosophie n'étant pas grand chose, au moins en médecine, si elle n'est pas une méditation sur le passé.

Contrairement au proverbe, abondance de bien nuit quelquefois. Les résultats de cet enseignement multiple et compliqué ne furent pas ceux qu'on eût pu attendre. Thouret, le directeur, disserta sur Hippocrate — sans doute comme il devait le faire — jusqu'en 1809, sans que son enseignement, celui-là du moins, ait laissé grande trace. Quant aux bibliothécaires, Sue et Moreau (de la Sarthe), ils durent, j'imagine, enseigner consciencieusement, quoique sans éclat, la bibliographie, puisqu'on fit du premier, en 1808, un professeur de médecine légale et histoire, ce qui, sans doute, était tenu pour un avancement, et que le second, bibliothécaire tout court de 1808 à 1815, fut nommé à cette dernière date bibliothécaire professeur et investi plus tard de la chaire d'histoire de la médecine quand celle-ci, par un décret du 23 février 1819, fut séparée de la médecine légale et rattachée, ce qui était plus logique, à la bibliographie.

Du 14 Frimaire an III à 1819, pendant la période d'union, la médecine légale paraît avoir été la sacrifiée sans que l'histoire ait grandement, toutefois, bénéficié du sacrifice; seul peut-être avec Mahon, Royer Collard, qui fut le dernier titulaire (12 mai 1816 au 23 février 1819) de cette chaire hétéroclite, pouvait passer pour un médecin légiste; encore fut-il surtout un alinéiste. Historien, aliéniste, médecin légiste. Il n'est pas démontré qu'il soit impossible d'être en même temps un peu tout cela; il me paraît en tout cas difficile d'enseigner, comme il convient, à la fois l'histoire, la médecine légale et la pathologie mentale, du moins simultanément et au même lieu.

Lassus (1) fut le premier titulaire de la chaire. Membre de l'Académie royale de chirurgie, il avait écrit, en 1783 : « Un discours historique et critique sur les découvertes faites en anatomie par les anciens et les modernes. » Un chirurgien à l'histoire de la médecine ! N'était-ce pas comme une revanche des anciens rivaux des médecins, devenus leurs égaux, et dont Lassus allait, sans doute, conter avec autorités les luttes patientes et tenaces pour la conquête de leurs droits. Le rôle pourtant, bien que tentant, ne semble pas l'avoir séduit, car il ne garda la chaire que peu de temps, du 14 frimaire au 2 messidor an III. Il la quitta au bout de quelques mois pour celle de pathologie externe, créant ainsi un précédent que d'autres devaient imiter.

Jean Goulin lui succéda. C'était une personnalité curieuse et sympathique, quoi qu'aient dit ses contemporains. D'origine très modeste, on le destina tour à tour à la prêtrise, à la basoche, à la médecine. Faute d'argent, car il en fallait, paraît-il, il ne put se faire prêtre ; et aussi peut-être parce qu'il ne savait pas, comme il l'a dit, qu'on pût être « curé, évêque et même cardinal et ne pas croire en Dieu ». La basoche ne lui plut pas : il ne put se faire, dit Pierre Sue, « à sucer la substance du pauvre et de l'innocent ». Médecin, il le fut à peine : en tout cas il ne paraît pas avoir été docteur, au moins de Paris. C'était un lettré passionné, qui savait par cœur Virgile, Homère, Horace et Quintilien, et avait appris l'arabe pour lire Avicenne dans le texte. Longtemps

(1) Nous avons dressé ci-dessous le tableau des professeurs titulaires ou adjoints qui se sont succédé à la chaire d'histoire de la médecine et de la médecine légale, et à celle d'histoire et de biographie médicale.

A. — Chaire d'histoire de la médecine et de la médecine légale :
Lassus, prof. titulaire (14 frimaire au 2 messidor an III).
Mahon, prof. adjoint id. id.
Mahon, prof. titulaire (2 messidor an III au 1 pluviôse an IX).
Goulin, prof. adjoint id. au 12 floréal an VII.
Cabanis, prof. adjoint (9 prairial an VII au 6 mai 1808),
Le Clerc, prof. titulaire (9 pluviôse an IX au 23 janvier 1808).
Sue, prof. titulaire (30 janvier 1808 au 28 mars 1816).
Royer-Collard, prof. titulaire (12 mai 1816 au 2 février 1819).

La chaire étant pourvue simultanément d'un professeur titulaire et d'un adjoint, il est vraisemblable que l'un enseignait l'histoire, l'autre la médecine légale. C'est ainsi que Mahon paraît avoir enseigné tour à tour la médecine légale et l'histoire. Le Clerc probablement la médecine légale, de même que Royer-Collard.

B — Chaire d'histoire et de bibliographie :
J.-L. Moreau (de la Sarthe) : 23 février 1819 au 21 nov. 1822).

C. — Suppression de la chaire de 1822 à 1870.

D. — Rétablissement de la chaire en 1870 (legs Salmon de Champotran) :
Daremberg (1870 à 1872), Lorain (1873 à 1875), Parrot (1876 à 1879), Laboulbène (1879 à 1898), Brissaud (1898 à 1900), Déjerine (1900 à 1907).

il vécut misérablement du produit des leçons qu'il donnait comme précepteur et de quelques travaux littéraires. Sur ses économies pourtant il avait trouvé moyen d'acquérir une bibliothèque de plus de trois mille volumes, dont il céda pour vivre, moyennant une pension de 600 livres, la nue-propriété à une sorte d'usurier qui accapara la bibliothèque et ne paya pas la pension.

Il avait 68 ans quand il fut nommé professeur d'histoire de la médecine ; il ne professa que trois ans, du 4 Messidor an IV au 12 Floréal an VII, époque de sa mort.

« C'était un érudit plus qu'un historien ». Le reproche est de Daremberg ; de pareille source, il est grave.

Les trois ans de cours de Goulin emplissent quatre gros volumes manuscrits, que conserve pieusement la ville de Reims dont il était. Quatre volumes in-folio ! et l'histoire s'arrête à l'école d'Alexandrie !

Rassurez-vous, messieurs, je n'imiterai pas Goulin.

Cabanis fut appelé à le remplacer. En 1797, il avait été nommé titulaire de la chaire de clinique de perfectionnement, qu'occupèrent avant lui Pelletan et Lallement. Cette chaire, installée dans le couvent des Cordeliers, à l'hospice de l'Ecole, était comme une chaire d'enseignement médical supérieur, où le professeur devait disserter sur les « cas rares et les théories médicales les plus récentes » Absorbé par d'autres soins, Cabanis n'y parut pas. Son intention avait été d'y parler d'Hippocrate, si l'on en juge par les leçons d'ouverture et de clôture qui ne furent jamais faites, mais dont on a les manuscrits (1).

En 1799, il demanda son transfert à la chaire de médecine légale et d'histoire devenue vacante par la mort de Goulin.

Il différait en tout de son prédécesseur. Goulin avait l'esprit méticuleux et un peu borné d'un déchiffreur de textes ; Cabanis, la large envergure d'un esprit philosophique et synthétique ; le premier, timide, ombrageux, peu sociable, avait vécu retiré, d'une vie difficile et gênée ; Cabanis, quoique de santé délicate, avait, au contraire, grâce à une intelligence particulièrement brillante et très portée aux idées générales, des dons de séduction qui lui ouvrirent aisément les cercles les plus cultivés de son temps, où il y en eut de remarquables. Il connut d'Alembert et Diderot, fut l'ami de Franklin, de Condorcet et de Garat, vécut dans une intimité étroite avec Mme Helvétius, qui groupait autour d'elle les hommes les plus distingués de l'époque. Il fut le médecin de Mirabeau.

La politique ne pouvait pas ne pas l'attirer à un moment où chez un homme de sa sorte, l'indifférence eut paru un crime et l'abstention une désertion. Il traversa la Terreur sans encombre, fut membre du Conseil des Cinq cents pour le département de la Seine, approuva le 18 Brumaire et devint sénateur de l'Empire, bien qu'il battit froid au maître du jour dont il n'avait pas, ce qui surprend, deviné les visées, et qui, au surplus, « n'aimait pas les idéologues ».

On ne s'étonnera pas, surtout avec une santé chancelante, qu'il ait trouvé peu de temps pour enseigner l'histoire de la médecine. Il ne semble pas, en effet, qu'il ait tenu sa seconde chaire avec plus d'exactitude que la première. Il faut le déplorer pour sa gloire : en politique, il ne fut qu'un comparse ; on est en droit de penser qu'il eut été un professeur utile et fécond. Son nom compterait peu dans l'histoire s'il n'avait laissé deux livres qui le protègent contre l'oubli : *Coup d'œil sur les Révolutions et Réforme de la médecine* et les *Rapports du physique et du moral de l'homme*, où il reprit une thèse devenue banale aujourd'hui, fort audacieuse alors, qui avait été entrevue par un grand ancêtre, Gallien, et, plus près de nous, déjà développée par La Mettrie. Les psychologues lisent encore le second de ces ouvrages avec intérêt, et les professeurs d'histoire de la médecine peuvent toujours tirer profit du premier.

En 1808, Pierre Sue prit la succession de Cabanis. Il était chirurgien et néanmoins occupait à la Faculté les fonctions de bibliothécaire, dans lesquelles il avait rendu des services. Je ne saurais dire si, pourvu d'une chaire qui visait à la fois la médecine légale et l'histoire, il enseigna plus la seconde que la première. En tout cas comme Mahon qui s'était plutôt consacré à la médecine légale, bien qu'il eut publié une *Histoire de la médecine clinique depuis son origine jusqu'à nos jours*, il était apte à le faire. Il a laissé, en effet, plusieurs travaux historiques, des essais sur l'art des accouchements, une histoire du galvanisme, des éloges ou des biographies, notamment de Goulin, de Bichat, de Lassus.

Moreau (de la Sarthe) fut appelé à la chaire d'histoire en 1819, quand celle-ci, séparée de la médecine légale, fut rattachée à la bibliographie. Il s'y occupa surtout de questions de philosophie médicale, que Daremberg, qui ne le goûtait pas, appelle un peu dédaigneusement : questions générales et creuses. Il poursuivit son enseignement jusqu'en 1822.

A cette époque, vous savez ce qui advint ; on vous le rappelait récemment avec esprit. Le pouvoir était peu sympathique à la Faculté de médecine (1). On y supportait avec impatience ceux des professeurs qui, suivant l'expression de M. de Frayssinous, grand maître de l'Université, « avaient le malheur de vivre sans religion et de ne pas être dévoués à la famille régnante ». Les étudiants un peu imprudemment peut-être, mais très généreusement, prirent fait et cause pour les suspects. Pas plus que ceux d'aujourd'hui ils n'aimaient les ingérences abusives du pouvoir, parce que, comme ceux d'aujourd'hui, ils respectaient et chérissaient leurs maîtres. Ils devaient bien, à la vérité, quelques années plus tard menacer d'une froide réception un jeune professeur qu'on avait fait venir de Montpellier pour leur apprendre l'anatomie. Mais leur hostilité s'adressait moins à lui qu'à l'impopulaire ministre dont on le savait la créature. Au dernier moment, ils renoncèrent à la manifestation qu'ils avaient préméditée. Ils n'eurent pas à le regretter, car le maître, un instant en défaveur, s'appelait Cruveilhier.

Messieurs, j'espère vous montrer que l'histoire est quelquefois bonne conseillère.

La tourmente de 1822 amena, avec la dislocation temporaire de la Faculté, la suppression définitive de la chaire d'histoire. Celle-ci ne fut pas rétablie quand, en 1830, on rappela ceux des professeurs qui avaient été exclus par le gouvernement de la Restauration. Moreau (de la Sarthe) entre temps était mort, et on ne jugea pas opportun de lui donner un successeur. C'est en vain que Dezeimeris fit, en 1837, une brillante campagne en faveur de l'enseignement de l'histoire et que, en 1845, le Congrès médical demanda

(1) François Labrousse. Quelques notes sur un médecin philosophe : P.-J.-G. Cabanis (Paris, 1903).

(1) L'Ecole de santé avait été érigée en 1808.

formellement le rétablissement de la chaire. L'incident est à retenir ; les Congrès, me suis-je laissé dire, ne voient pas aujourd'hui les choses du même œil qu'il y a soixante ans ; et ils se consoleraient, j'imagine, si on leur accordait, en place de l'enseignement où se traitent les questions « générales et creuses »,un bon enseignement « pratiques ». Certes, je ne saurais leur reprocher d'avoir le souci de ce qui est la base mêne de nos connaissances : l'homme vit d'abord de pain. Mais il ne vit pas exclusivement de pain ; et un enseignement qui serait, suivant la formule inscrite sur certains drapeaux, seulement pratique, serait bien vite un enseignement terre à terre, sans ampleur, sans essor et sans avenir, comme une statue sans beauté et sans âme : la Vénus Hottentote. Je préfère la Vénus de Milo.

On ne tint pas compte en haut lieu du vœu des praticiens de 1845. La Faculté, d'ailleurs, était indécise sur l'opportunité de l'enseignement de l'histoire,tantôt le réclamant quand on ne voulait pas le lui donner, tantôt le refusant quand on le lui offrait.

Cet enseignement n'existerait vraisemblablement pas encore si, en 1869, un généreux maître des requêtes au Conseil d'Etat n'en avait, en le dotant, provoqué la création. Le nom de Salmon de Champotran ne doit pas être oublié à une leçon d'ouverture de ce cours.

La chaire offerte par M. de Champotran échut à Daremberg qui, depuis plusieurs années, professait l'histoire de la médecine au Collège de France. Daremberg y avait tous les droits. C'était un grand érudit qui avait compulsé la plupart des manuscrits médicaux des bibliothèques d'Europe, traduit Rufus et Oribase, donné des éditions françaises d'œuvres choisies d'Hippocrate et de Gallien.

On a dit que c'était un lettré plus qu'un médecin, que son érudition l'avait porté à regarder surtout les petits côtés de l'histoire et « qu'il n'entendait rien aux choses d'ensemble ». Quand même le reproche serait juste en partie, il ne suffirait pas à nous faire oublier que, par ses patientes recherches, Daremberg a singulièrement facilité la tâche de ses successeurs et que, sans lui, plusieurs parties de l'histoire de la médecine leur eussent été difficilement accessibles. N'est-ce pas le plus bel éloge que l'on puisse faire de ce savant consciencieux ? Les leçons qui sont entre vos mains ont été faites au Collège de France. Daremberg ne fit que passer à la Faculté; il y entra en 1870, en 1872 il mourait.

Lorrain lui succéda. Ce n'était pas un historien, mais il était capable de le devenir. D'un savoir étendu et varié, lettré délicat, homme de goût, causeur plein de verve et de charme, il sut, pendant deux ans, captiver un auditoire qu'il attira nombreux. On a dit que « les traits du visage d'un homme célèbre portent l'empreinte de ses mœurs ». Ce fut le cas chez Lorrain : sa tête puissante, à cheveux ras, son visage à longue barbe qu'éclairait un regard expressif, à la fois volontaire et doux, lui donnaient une vague ressemblance avec le chancelier de l'Hôspital. Il avait de ce dernier la droiture et l'amour du devoir ; il succomba, en 1875, à une attaque d'apoplexie, en portant ses soins à un malheureux dans une mansarde du faubourg Saint-Antoine. Ceux qui l'ont connu ne peuvent pas ne pas songer un peu à lui en lisant ce qu'il a écrit de Jenner (1) ; « Sa vie avait été douce et honnête, il l'avait accommodée sagement à la nature de son génie... Il se réserva beaucoup de temps pour l'étude, il cultiva quelques amis, et il conserva jusqu'à la fin une grande confiance dans la science. »

Parrot, qui prit la chaire après lui, ne lui ressemblait pas physiquement : sa face osseuse et glabre, sa tête petite, mais délicatement taillée, sa chevelure un peu rare sur le front, mais qui retombait en boucles longues et gracieuses sur le cou, lui donnaient un aspect de clergyman distingué. Certains de ses traits rappelaient le visage de Guy Patin ; il avait, en tout cas, la tête fine de l'artiste qu'il était. Originaire du Périgord,l'un des pays chers aux paléontologistes, il avait autant de goût pour la préhistoire que pour l'histoire, et il lui fit une place dans son enseignement. En 1879, il quitta la chaire d'histoire de la médecine pour celle de clinique infantile, nouvellement créée, et à laquelle lui donnaient droit ses remarquables travaux sur la pathologie de la première enfance.

Laboulbène le remplaça. Vous avez entendu ici même l'éloge de cet Agénais de marque dont ses compatriotes avaient raison d'être fiers ; je ne le referai pas. Laboulbène, pendant vingt ans,de 1879 à 1898, enseigna l'histoire avec zèle, conviction et foi. On a dit qu'il avait la foi un peu solennelle; mais, Bossuet aussi ! Il avait surtout une bonhomie captivante qu'aggrémentait d'ailleurs la pointe d'aimable scepticisme qu'il savait apporter dans certaines des choses courantes de la vie.

Messieurs, mes prédécesseurs immédiats ne me pardonneraient pas de faire leur panégyrique. L'amitié que j'ai pour eux, et qui résulte d'une vieille « confraternité d'armes », m'enlève à leur égard l'impartialité nécessaire à l'historien. Si je disais ce que j'estime qu'ils sont et qu'ils ont été dans l'enseignement de l'histoire, j'aurais l'air, et Esculape m'en préserve, de faire prématurément leur oraison funèbre.

Est-ce le pur hasard qui a fait se succéder à cette chaire trois neurologistes ? S'il en était ainsi, je vous laisserais le soin de décider si le hasard a bien ou mal fait les choses. J'imagine qu'il faut plutôt voir, dans cette succession imprévue, la manifestation de la puissance mystérieuse qui, au dire de certaines théogonies, contribue à mener les choses humaines. La neurologie et la psychologie se touchent de si près qu'elles sont, à vrai dire, inséparables. Or,l'histoire, celle de la médecine comme l'autre, n'est-elle pas surtout une psychologie ?

On ne peut même pas dire qu'elle ne soit pas quelquefois une psychologie pathologique : à preuve le grand Van Helmont, et, dussé-je scandaliser les derniers survivants de ceux qui s'enthousiasmèrent, il y a deux tiers de siècle, pour la médecine qui s'intitulait, je ne sais de quel droit, la médecine physiologique, je me risque à dire que le brillant auteur de *l'examen des doctrines médicales* et de la *phrénologie* présentait, d'une façon atténuée peut-être, mais indéniable, les caractères de ce que les psychiâtres appellent la constitution paranoïaque de l'esprit. Ne m'accusez pas d'irrespect.« On doit, a dit Voltaire, des égards aux vivants, on ne doit aux morts que la vérité. »

Quel que soit l'intérêt que présente l'enseignement de l'histoire, il n'est pas invraisemblable que la Faculté eût pu céder, si elle n'avait été liée par des dispositions formelles, à la tentation de transformer cette chaire en une autre plus directement pratique. Mais, messieurs, les Facultés proposent et, heureusement quelquefois, les donateurs disposent.

(1) Conférences historiques faites à la Faculté de médecine. Paris, 1866. (Germ. Baillière, édit.)

De là la tournure inattendue qu'en certaines circonstances prennent les événements. Quand, dans un avenir qui s'annonce, dit-on, prochain, les cours auront quitté ces amphithéâtres pour émigrer vers les laboratoires ou les services hospitaliers, il restera pourtant ici un enseignement, celui-là même qu'on eut pu croire précaire et menacé, et qui intangible et immuable, subsistera dans cette maison désertée pour continuer à y juger avec impartialité les hommes et les choses.

***

Messieurs, l'heure est propice pour étudier l'histoire de la médecine. Le cardinal de Tournon (1) demandait un jour à Amyot pourquoi il s'attachait à ressusciter les héros de Plutarque : « C'est, répondit-il, qu'il fait un bon temps à converser avec les morts. » Nous sommes à un de ces moments. On n'eut pas pu en dire autant, il y a quelques siècles, à l'époque où le culte de l'autorité empêchait toute initiative ; l'histoire était alors un obstacle à l'émancipation de l'esprit. Ce qu'il y avait de mieux à faire n'était pas de lire Galien et Avicenne, mais de brûler leurs ouvrages en place de Bâle, comme le fit Paracelse. Aux grands maux, remèdes énergiques.

Actuellement, la situation est autre. Ne nous plaignons pas que le défaut de notre époque ne soit pas le servilisme à l'égard des anciens, mais disons-nous que notre savoir serait incomplet et risquerait de s'égarer s'il ne faisait aux aînés, dans le bilan de nos connaissances, la juste part qui leur revient.

Le prêtre égyptien (2) n'avait qu'à moitié raison quand il disait au Grec : « Vous êtes jeune parce que vous n'avez pas un long passé ». L'humanité, dans la suite de ses générations, n'est pas comme l'individu : elle se rajeunit incessamment, à la condition de ne pas s'immobiliser dans la tradition. Et ce n'est pas le péril que nous courons aujourd'hui.

Même si elle ne devait nous révéler qu'une suite de noms et de travaux oubliés, de théories et de doctrines tombées en désuétude, l'histoire vaudrait encore la peine d'être apprise. C'est bien assez que nous ayons devant nous cette énigme angoissante pour ceux qui pensent, qui s'appelle l'avenir, sans que, de gaîté de cœur, nous laissions derrière nous un large trou noir, celui d'où nous sortons, quand il nous suffit de vouloir pour y projeter la lumière.

Mais l'histoire fait mieux que satisfaire notre curiosité, elle est une grande éducatrice.

A constater l'instabilité des doctrines, la stérilité de bien des polémiques et souvent des plus véhémentes, on y apprend la tolérance, qui ne consiste pas, comme d'aucuns supposent, à exiger des autres le droit légitime d'exprimer sa pensée, mais à supporter patiemment que les autres expriment la leur.

On y apprend aussi la modestie. Que reste-t-il des livres à titre ambitieux qui s'appellent les *Institutions de médecine*, la *Médecine rationnelle systématique*, les *Nouveaux éléments de la science de l'homme*, la *Nosographie philosophique*, même quand ces livres sont signés des grands noms de Boheraave, d'Hoffmann, de Barthez, de Pinel ? Peu de chose. Moins en tout cas, que d'une courte description de Sydenham ou de Laënnec, d'une bonne expérience de Galien ou de Claude Bernard.

(1) A. Lefèvre Pontalis, *J. de Witt*, 1884.
(2) Platon, *Le Timée*.

L'histoire nous enseigne encore la prudence quand nous pensons apporter des nouveautés qui ne sont souvent que des vieilleries oubliées. Récamier invente, en le modifiant, il est vrai, le spéculum, qu'avait déjà trouvé Paul d'Egine, et dont se servaient Franco, Ambroise Paré, Scultet et Garengeot ; la thermométrie clinique, vulgarisée par Wunderlich, était déjà en usage du temps de Haen et même de Boheraave et de Sanctorius ; lorsqu'on s'insurgeait, en 1865, contre les expériences de Villemin, qui venait de démontrer l'inoculabilité et, par conséquent, la contagiosité de la tuberculose, dont Requin disait, en 1854, qu'elle était un « fantôme chimérique et un vain épouvantail », on ne se doutait pas qu'elle était de notion courante au XVIe siècle (1) et que déjà, il y a seize cent ans, Alexandre d'Aphrodisie la considérait comme une vérité indiscutable.

Au bruit que fait la suggestion, peut-être en est-il parmi vous qui la croient nouvelle. Or, sans remonter aux origines de la médecine et au temps des prêtres d'Esculape, qui pratiquaient déjà habilement et systématiquement la psychothérapie, il n'est pas sans intérêt de rappeler que Michel Montaigne (2), qui détestait les médecins, pensait déjà que « l'effet de l'imagination supplée l'imposture de leur apozème » et ne protestait pas contre la légende qui attribuait à la suggestion « les cicatrices du roi Dagobert et de saint François ».

Je ne veux pas dire de mal de l'esprit de corps : il est un élément de force quand il concourt à établir, chez les membres d'une collectivité, des traditions d'honneur, de devoir, de droiture professionnelle. Mais il a ses dangers en ce qu'il favorise les préjugés et les préventions de groupe. L'ancienne Faculté s'est fait moins de tort par ses usages surannés qu'en combattant la circulation et repoussant les chirurgiens. L'histoire nous prémunit contre ces dangers : elle nous montre qu'aux organismes vieillis les critiques de leurs adversaires sont souvent plus utiles que les éloges de leurs partisans ; je parle des critiques sincères et non de celles des impuissants qui s'attaquent par système à tous les corps dont ils ne sont pas. Il est naturel que Guy Patin ait son portrait dans la galerie de notre Faculté, ne fût-ce que pour établir que l'esprit y est de tradition chez les doyens ; mais s'il me fallait rechercher ceux qui, au XVIIe siècle, ont été le plus utiles à la médecine et aux médecins, à Guy Patin je préférerais Molière ; soyons-lui reconnaissant de s'être attaqué aux ridicules et à la routine de nos aînés.

L'histoire nous rend encore d'autres services. Elle nous prémunit contre la tendance que nous avons à accepter sans critique l'enseignement de nos maîtres, et à nous y complaire même quand il a vieilli. Quoi qu'ait dit Montaigne, ce n'est pas le doute qui est un oreiller commode, mais la foi. Nous sommes sévères pour nos prédécesseurs du moyen âge qui, lorsque Mundinus montrait sur des cadavres humains des dispositions que Galien n'avaient pas vues, en concluaient que la nature avaient dû changer depuis son temps, car il n'était pas admissible que Galien ait pu se tromper. Et pour-

(1) Meunier, *La contagion de la phtisie* (Bulletin de la Soc. méd. de Gand).
(2) R. Delacroix, *Montaigne malade et médecin* (Thèse de Lyon, 1907).

tant nous avons vu même chose dans des temps plus modernes. Il y a à peine trois cents ans que le père provincial de l'ordre des Jésuites, à Ingolstadt, répondait à Scheiner, qui venait de découvrir les taches du soleil, que ces taches devaient être dans sa lunette ou dans son œil, parce qu'Aristote ayant prouvé que le soleil était incorruptible, il ne pouvait pas ne pas être le flambeau le plus pur de l'Univers(1). Excusez-moi d'emprunter cet exemple à l'histoire de l'astronomie ; c'est pour éviter de mettre à trop rude épreuve votre amour-propre professionnel, en vous rappelant comment furent accueillies, par certains de nos anciens, la découverte de Harvey, celle de Laënnec, et aussi les premières communications de Pasteur. L'histoire nous montre que quand, après de longues et laborieuses recherches, un savant a fait une grande découverte, il se trouve toujours des gens d'esprit pour la combattre, sans prendre d'autre peine que celle nécessaire pour écrire un amusant article de journal ou faire un brillant discours académique. Messieurs, en pareille occurrence, ne soyez pas du côté des gens d'esprit.

C'est par l'histoire que nous apprenons les méthodes qui ont servi à la constitution et aux progrès de la médecine. La médecine n'a pas eu à se louer des appels prématurés ou inopportuns qu'elle a fait aux autres sciences. C'est par l'observation qu'Hippocrate a été conduit à la notion des crises, qui est une notion exacte ; c'est pour n'avoir pas su se défendre contre les conceptions de Pythagore qu'il a admis les jours critiques, qui sont une erreur ; c'est pour s'être laissé dominer par les hypothèses cosmogoniques de Thalès et d'Anaximène, d'Héraclite d'Ephèse et d'Empédocle, que la médecine, depuis ses origines grecques et surtout depuis Galien, a subi, pendant plusieurs siècles, le joug stérilisant de la théorie des quatre humeurs et des quatre qualités ; c'est pour s'être appuyée sur les données hypothétiques d'une chimie dans l'enfance ou d'une physique insuffisante, qu'elle s'est immobilisée dans les rêveries de la chimiatrie et de l'iatro-mécanisme.

Loin de moi la pensée de mettre en doute les services précieux que peuvent rendre à la médecine, la chimie, la physique ou la mécanique. Je ne sais si Bordeu avait raison quand il parlait de « l'esprit de conquête » de ces sciences ; il était à coup sûr dans l'erreur, quand il disait avec Junker; « *Chemiæ usus in medicinà fere nullus* », et je vous donnerai le conseil contraire à celui qu'adressait au fils de son ami Bellin, un illustre docteur régent de cette Faculté, quand il lui écrivait : « Fuyez les leçons de chimie ». La chimie est peut-être notre suprême espérance. Mais dans le commerce intime qu'elle doit entretenir avec elle et avec la physique, la médecine aurait tort d'oublier que c'est par l'observation d'abord, par la méthode anatomo-clinique ensuite, plus tard par l'expérimentation appliquée à l'étude des effets pathogènes des infiniment petits, qu'elle est arrivée à se constituer. Ce serait une erreur historique d'appeler les sciences annexes des sciences fondamentales ; ce ne serait pas assez de les appeler, comme naguère, des sciences accessoires ; appelons-les, si vous voulez, des sciences auxiliaires.

L'histoire a encore d'autres rôles. La renommée ne discerne pas toujours avec clairvoyance, parmi les hommes dont elle nous a transmis les noms, ceux qui ont vraiment droit à notre éternelle reconnaissance, parce qu'ils ont été de grands agents de progrès, de ceux à qui la venue à un moment opportun, et leurs défauts plus souvent que leurs qualités, ont ménagé une illustration factice. C'est l'histoire qui remet les choses au point : il lui appartient de distribuer la gloire avec plus de justice, et de distinguer les bons ouvriers des révolutions fructueuses, qu'ils s'appellent Ambroise Paré ou Rabelais, Vésale ou Bacon, Harvey ou Voltaire, Galvani ou Pasteur.

Tandis que ceux-là font simplement et d'ordinaire modestement leur œuvre, on voit, de loin en loin, paraître sur la scène, tel un figurant de théâtre, un personnage que des circonstances propres placent parfois momentanément au premier rang. Son nom change suivant l'époque, non ses prétentions, ni son langage. Ecoutez-le : au premier siècle, il s'écrie : « J'ai fondé une nouvelle secte, qui est la seule véritable, y ayant été obligé parce qu'aucun des médecins qui m'ont précédé, n'a rien trouvé d'utile pour la conservation de la santé. » Au XVIe : « Je ne ne vous suivrai pas, mais vous me suivrez et aucun de vous, en quelque lieu qu'il se cache, n'évitera que le chien ne lève la cuisse sur lui. Je serai monarque, j'administrerai une monarchie. » Au XIXe siècle : « La médecine française se traînait à la remorque derrière toutes les médecines de l'Europe quand parut notre doctrine... éternelle comme la vérité. »

La vérité! Ce n'est point notre personnage qui la découvre. Qu'il s'appelle Thessalos, Paracelse ou Broussais, qu'il soit Grec de Rome, Suisse de Bâle ou Français de Paris, il fait partout le même bruit, et nulle part durable ouvrage. C'est à l'histoire qu'il appartient de le reléguer à sa vraie place.

***

J'en ai dit assez, ce me semble, pour vous démontrer que l'histoire de la médecine n'est pas un vain passe-temps, qu'elle n'est ni sans intérêt, ni sans utilité. Quels que soient vos rêves d'avenir, que vous aspiriez à être des savants, ou simplement praticiens instruits, vous trouverez à l'apprendre avantage et profit. Rappelez-vous ce qu'a dit Malgaigne : « Tout homme, fût-ce un génie, qui ne remonte pas au-delà de son siècle pour la science, ressemble à un vieillard qui ne se souvient que de la veille. »

Vous voulez, avant tout, être des médecins, et vous avez raison de vous soucier d'abord des connaissances pratiques qui doivent vous servir à le devenir, mais, prenez-y garde, si vous dédaignez la culture qui anoblit notre profession, vous rabaisseriez la médecine à n'être qu'un métier et trop souvent un médiocre métier, et la chirurgie à mériter la définition un peu méprisante qu'en donnait, en 1607, la Faculté, sur l'invitation du Parlement : « un art manuel borné à la dièrèse, la synthèse et l'exérèse », quelque chose comme une menuiserie malpropre. Pour votre prestige et l'honneur de cette Faculté, j'imagine que vous visez plus haut.

Du reste, s'il s'en trouvait parmi vous qui bornent leur ambition à être des hommes de métier, ils auraient encore intérêt à parcourir les œuvres choisies des vieux auteurs. Bertruccius, je le reconnais, les induirait en erreur en leur donnant l'illusion « que la médecine est le premier des arts en raison de l'argent qu'on y gagne » ; mais Laurent Joubert leur apprendrait que « ceux desquels on ne prand point d'argent, requièrent du médecin plus de soins et diligence

(1) Flammarion, *Les Merveilles célestes*, Paris, 1865, p. 185.

que ceux desquels on attand récompense » et Jean d'Ardern qu'il faut toujours préluder à une opération en convenant d'un bon prix, et que lorsqu'on ne peut pas obtenir 100 marcs et une sente de 100 sols, il ne faut pas, en tout cas, réclamer moins de cent sous d'or, car « il ne faut compter sur la reconnaissance des malades, mais seulement sur les honoraires » (1). Au moins en était-il ainsi au xv[e] siècle, et en Angleterre. En France, à la vérité, les choses, semble-t-il, se passent un peu mieux, car, vers la même époque, Guy de Chauliac, qui était « pitoyable et miséricordieux, » recommandait à ses confrères de n'être « ni convoiteurs ni extorsionnaires d'argent ».

Je n'ignore pas que vos moments sont comptés, vos programmes touffus, qu'après avoir donné aux obligations qu'on vous impose le temps qu'elles réclament, il vous en reste peu pour celles que vous pouvez vous imposer vous-même. Mais je présume que, parmi celles-là, il en est de moins utiles que l'étude de l'histoire.

Mon but sera de vous donner le goût de celle-ci, de diminuer votre effort par le mien, de vous épargner, en extrayant des livres souvent confus, les notions que vous n'avez pas le droit de ne pas posséder, les lectures superflues, que je ferai pour vous.

Je voudrais que ce cours, placé à la fin de la journée après l'heure de vos études plus directement professionnelles, put vous être comme un utile délassement.

***

L'un de mes plus anciens prédécesseurs, Goulin, disait au début de ses leçons : « Il y a certaines choses que j'ignore relativement à cette place, mais, ce que je n'ignore pas, c'est qu'il faut la remplir avec honneur, avec exactitude et avec zèle ». Permettez-moi de m'approprier ces paroles.

On raconte que Stahl, sollicité par Hoffmann de renoncer à son enseignement privé, pour prendre une chaire officielle à Halle, répondit fièrement à celui qui devait être son émule et son rival : « J'avais des auditeurs à Iéna, j'en saurai bien trouver à Halle. » Dans toute autre bouche que celle de Stahl pareille phrase dénoterait une intolérable présomption. Vous ne m'en voudrez pas, je pense, d'y prendre la formule du vœu que je forme, et d'exprimer ici, sinon l'espérance du moins le désir que vous ne trouviez le chemin qui conduit d'Iéna — je veux dire de l'Hôtel-Dieu — à Halle, ni trop pénible, ni trop long.

Gilbert Ballet.

(1) Daremberg, *Histoire de la médecine*, t. I. p. 301.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

L'administration de la quinine par la voie rectale
Les suppositoires de néoquinine

M. le D[r] Darrigan terminait sa thèse sur le glycérophosphate de quinine ou néoquinine par les lignes suivantes : « ... De même que le chlorhydrate de quinine est seul employé dans la médication hypodermique, à cause de sa grande solubilité, de même le glycérophosphate de quinine, sous forme de suppositoire, est le seul sel de quinine auquel on devra avoir recours dans la médication par la voie rectale. »

C'était indiquer à la thérapeutique infantile une voie précieuse ; c'était lui donner le moyen, tant désiré, d'utiliser la quinine chez les enfants.

M. le D[r] Darrigan venait d'ailleurs, dans les pages qui précédaient immédiatement la conclusion que nous reproduisons plus haut, de donner deux observations intéressantes que lui avait communiquées son confrère le D[r] Lauga. Les voici :

I. — M... L..., fillette de sept ans, demeurant à Bordeaux, rue Porte-Dijeaux, est atteinte, le 7 février, de grippe débutant par du catarrhe naso-pharyngien, de la céphalée, de la courbature générale avec fièvre. Le thermomètre marque le lendemain 38°5 ; je prescris le repos au lit, des boisons chaudes, une potion calmante avec aconit et tolu. Le troisième jour la fièvre persiste à 38°7 et 39°9, et quelques râles de bronchite se manifestant à l'ausculation, je recours à la quinine. Ma petite malade se refuse obstinément à en absorber, sous quelque forme que je la dissimule. Devant cette invincible répulsion je songe à recourir à l'absorption rectale et à utiliser les suppositoires au glycérophosphate de quinine. Pendant six jours un suppositoire de 25 centigrammes a été introduit dans le rectum, à huit heures du matin et à cinq heures du soir. Les symptômes fébriles ont été rapidement amendés sous l'influence du médicament. L'enfant, dès le lendemain, était moins agitée : la température est tombée de 38°8 à 38, le jour suivant elle était de 37°8, le lendemain à 37°3, et elle s'est maintenue par la suite à 37°1, 37°2, 36°9. A partir du septième jour j'ai prescrit un seul suppositoire de 25 centigrammes à cinq heures de l'après-midi pendant six autres jours ; les phénomènes de bronchite, de catarrhe se sont progressivement atténués en même temps que l'appétit et les forces revenaient. — L'enfant reprenait le 18 février, sa vie ordinaire, ayant seulement de loin en loin une quinte de toux.

II. — Le quatre juin j'étais appelé auprès d'un petit garçon de 4 ans, P... T..., demeurant rue Guiraude, que les parents soignaient depuis deux mois pour des crises de toux qu'ils attribuaient à la coqueluche. L'enfant, ayant de l'insomnie, la peau très chaude, une inappétence complète, les conseils du médecin leur avaient enfin paru nécessaires.

A l'auscultation je constate de la congestion du poumon gauche avec une élévation de température de 40°1. Il ne fallait pas songer à administrer les médicaments sous forme de potion au goût le plus anodin, l'enfant se refusant à en prendre aucune, et ne tolérant que le vin coupé d'eau et un suppositoire au glycérophosphate de quinine à 25 centigrammes, introduit dans le rectum à 4 heures de l'après-midi. Le traitement amène une détente légère se traduisant par une moindre agitation, des quintes de toux moins fréquentes, une température descendue à 39°6. Je continue pendant dix jours la même médication, et j'obtiens les résultats suivants : la température subit les oscillations 39°3, 38°7, 37°9, 39°8. Je fais appliquer un deuxième vésicatoire volant en présence de cette nouvelle élévation thermique, et l'auscultation décelant un nouveau foyer de congestion à gauche.

Le thermomètre retombe graduellement à 38°1, 37°7, 37°, et finalement demeure les jours suivants entre 37° et 36°5. En même temps, l'enfant reprend goût aux aliments, il est moins abattu, dort quelques heures d'un sommeil calme et ne tousse que de loin en loin. Je l'envoie le 20 courant à la campagne, pour activer sa guérison complète.

* * *

La raison, — ou plutôt les raisons qui font que le glycérophosphate de quinine ou néoquinine s'impose, à l'exclusion des autres sels pour l'administration de la quinine par la voie rectale, ont été très ingénieusement exposées par M. Falières dans l'étude qu'il a consacrée à ce produit.

« L'administration de la quinine par voie rectale, pour remplacer l'ingestion par l'estomac, quand celle-ci est difficile, comme chez les enfants, ne s'est pas généralisée par suite d'insuccès trop souvent constatés dans la pratique.

L'absorption rectale est aussi complète que dans les autres parties de l'intestin, à condition toutefois que les subtances introduites dans le rectum n'aient pas besoin d'une élaboration digestive (*Manquat :* Thérapeutique), tel est le cas de la peptone, aliment déjà digéré, que le rectum absorbe aussi bien que l'estomac.

On sait que la membrane muqueuse du gros intestin et que les liquides qui baignent sa surface, n'ont aucune action chimique sur les substances introduites dans le gros intestin, ou il n'y a d'absorbé que ce qui était primitivement dissous. Mais la sécrétion rectale est alcaline, et la quinine, le sulfate ordinaire notamment, n'est soluble que dans les milieux acides. Pour assurer leur absorption par le rectum, les sels de quinine doivent être additionnés d'une quantité suffisante d'acide, d'abord pour les dissoudre, ensuite pour saturer l'alcalinité de la secrétion rectale, et des résidus excrémentiels qui pourraient être accumulés à l'extrémité de l'intestin. On s'explique aisément que les médecins aient hésité à ajouter aux sels de quinine, destinés à l'administration rectale, une quantité d'acide sulfurique ou chlorhydrique capable de produire ce double effet de dissolution de la quinine et de saturation de l'alcalinité du rectum. Les acides sulfurique et chlorhydrique, à la dose où on devrait les employer dans ce but, constituent des liquides irritant fortement les muqueuses. Les lavements de quinine, à titre acide élevé, n'ont jamais été adoptés dans la pratique médicale.

L'acide glycérophosphorique, acide par sa fonction chimique de saturer les bases, ne l'est pas ou l'est fort peu par son action sur l'organisme. Il n'a, à aucun degré, les propriétés corrosives des acides minéraux ordinaires (sulfurique, chlorhydrique, azotique).... L'acide glycérophosphorique n'exerce aucune action locale cautérisante, et se prête très bien à l'administration directe, même à l'état de concentration. Il dissout aisément le glycérophosphate de quinine pur... »

D'où l'association logique du glycérophosphate de quinine à l'acide glycérophosphorique par l'établissement de suppositoires qui, dès leur entrée dans le rectum, entrent en fusion, abandonnant le sel de quinine à un état se prêtant admirablement à l'absorption.

Cette absorption a d'ailleurs été contrôlée et vérifiée par l'étude expérimentale : il a été démontré qu'elle atteignait le chiffre de 63, 2 o/o.

Au point de vue pratique, afin que ces suppositoires à la neoquinine produisent leur effet maximum, il est bon de ne les introduire qu'après une garde-robe, et en outre, après lavage de l'intestin par un lavement d'eau tiède presque aussitôt rendu qu'administré.

LE CENTENAIRE DE L'ECOLE DE MÉDECINE DE REIMS

[*Extrait de l'Union Médicale du Nord-Est — 15 mars*]

Le 4 mars dernier, l'Ecole de Médecine de Reims aurait pu fêter son centenaire. Le décret impérial qui autorise l'établissement de « Cours théoriques et pratiques de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie dans l'Hospice de l'Hôtel-Dieu de la Ville de Reims » est en effet, du 4 mars 1808.

Il était grand temps de pourvoir à l'instruction des élèves et au recrutement légal des médecins.

La vieille Faculté de Médecine de Reims avait disparu en 1793, alors que les corporations et les associations étaient déjà supprimées et que liberté avait été donnée pour l'exercice de toutes les professions. Il n'y avait plus de garanties officielles d'études et de titres, et la liberté était devenue l'anarchie complète.

Aussi, dès 1794, on avait dû rétablir les trois « Ecoles de santé » de Paris, de Montpellier et de Strasbourg; leur rôle était surtout de faire des médecins et des chirurgiens pour les armées qui en demandaient chaque jour davantage.

Deux médecins philanthropes, aux idées élevées, tous deux docteurs de la Faculté de Reims, Guillotin et Cabanis, avaient proposé, le premier à la Convention, celui-ci aux Cinq-Cents des réformes ou des plans nouveaux pour l'étude et l'exercice de la médecine.

A Reims, il se trouva un homme énergique, instruit, qui essaya de remédier à cette absence d'enseignement officiel. Nicolas Noel avait été major en Amérique, s'était fait recevoir chirurgien à Reims en 1786, pour devenir l'année suivante l'un des chirurgiens de l'Hôtel-Dieu; il était parti ensuite à l'armée du Nord comme chirurgien en chef d'une division, avait fait partie du Conseil de santé des armées, puis était revenu dans sa ville natale.

L'établissement du cimetière de la porte Mars avait provoqué la disparition des petits cimetières de paroisses, insuffisants et insalubres, Noël acquit le cimetière Saint-Pierre. y planta un jardin botanique, fit de la chapelle une salle de dissection et le 10 fructidor an IX (28 avril 1801), le *Journal de Rheims* annonçait l'ouverture de « Cours gratuits et pratiques de l'art de guérir ».

Noël enseignait les opérations, la pathologie et la thérapeutique ; son beau-frère, Caqué, docteur-régent de la défunte Faculté, devait y professer la botanique, mais il se récusa. L'anatomie, la physiologie et les accouchements étaient réservés « aux citoyens Pierret et Langlet » et un nommé Guillemont, curé défroqué, s'occupait des maladies des dents. On faisait des pansements, on donnait des consultations ; les pauvres étaient admis chaque jour de deux à cinq heures.

En réalité Noël eut à peu près seul la charge de ce qu'il appelait l'*Ecole de santé*, secondé par son fidèle Loitron, aussi habile à extraire les dents qu'à tailler les arbres du jardin botanique.

L'Université de France ayant été constituée en 1808, les Ecoles de santé reprirent le titre de Facultés, on s'occupa de créer des centres d'instruction dans les grandes villes et Noel cessa ses cours.

La fondation de l'Ecole de Reims date nominalement du 4 mars 1808, mais il fallut plus d'un an encore pour qu'elle commençât à fonctionner.

Le ministre de l'intérieur fit paraître le 14 avril 1808 un arrêté portant règlement dont voici les principales dispositions :

Il y a six professeurs ; on n'exige des élèves que d'avoir seize ans au moins, de parler et d'écrire correctement la langue française, de connaître l'arithmétique et les éléments de la langue latine « de manière à entendre les auteurs de la basse latinité ». On les divise en quatre ordres : les internes au nombre de trois logés à l'hôpital, les externes, au nombre de six, les expectants et les étudiants. Internes, externes et expectants sont nommés au concours ; seuls les internes et les externes ont droit au tablier.

Un peu plus tard, un autre arrêté réglemente les cours d'accouchements : seize lits sont réservés aux femmes enceintes ; l'accoucheur en chef est secondé par une maîtresse sage-femme aux appointements de 150 francs.

Les élèves payent une inscription annuelle de 100 francs; les élèves sages-femmes versent 180 francs par semestre.

Enfin, le 7 février 1809, le ministre de l'intérieur nomme les six professeurs, ce sont :

Noel, pour l'anatomie et la physiologie ;

Guerbois, pour la pathologie chirurgicale ;

Husson, pour les opérations et les accouchements ;

Raussin, pour la matière médicale et la thérapeutique ;

Navier, pour la clinique interne ;

Duquenelle, pour la clinique externe.

Les choix, provoqués par la Commission administrative des Hospices, étaient très heureux.

On avait pris les survivants des anciennes institutions : Navier et Raussin de la Faculté de Médecine, Noël et Husson, de la Compagnie des chirurgiens, et on avait fait appel à un rémois, Duquenelle, et à un parisien Guerbois.

Navier avait été le dernier doyen de la Faculté de Médecine de Reims, il en fut aussi le dernier survivant. Il avait soutenu sur le Vin de Champagne une thèse célèbre qui fut traduite en français. Il faisait partie de la municipalité en 1793 : il reprit les mêmes fonctions sous l'Empire : doux et conciliant, il avait traversé la révolution sans encombres.

Raussin (Joseph) était le fils de Louis-Jérôme Raussin, le bibliophile bien connu de tous ceux qui s'occupent de l'histoire rémoise. Docteur en 1777, licencié en droit, il fut longtemps médecin de la prison et eut de ce fait quelques ennuis à une époque où les dénonciations étaient souvent peu justifiées. Comme Navier, il était médecin de l'Hôtel-Dieu.

Noel nous est déjà connu : plus que personne il méritait la chaire qu'on lui confiait ; il était chargé en outre d'un cours d'ostéologie et de myologie pour les peintres. Il s'était fait recevoir docteur en médecine en 1805, à l'âge de 60 ans.

Husson était né à Reims en 1742 ; il avait été pendant deux ans élève de Robin, accoucheur très actif, puis avait été étudier à Paris. De là il écrivait à son maître des lettres où il se moquait agréablement du maître chirurgien chez lequel il était entré et qui était loin d'avoir l'instruction de Robin. « Je sçais aussi bien que lui — écrit-il — que quelquefois la *méridianne* est collée sur l'*altère* ou sur le *tendron ;* je sçais encore aussi bien que lui qu'il est très difficile (et même impossible) de remettre l'*osse* et le *tendron* du biceps déplacé dans la main ; serait-il avec tant de science *infectué* de sa personne, la *quantité du grand nombre* le dit, pour moi je crois qu'il aurait très tort : voyez ce que j'ai perdu en vous quittant, voyez combien vous devez m'être cher. » Il est le père du général Husson et de Henry-Marie Husson, médecin à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'un des plus ardents propagateurs de la vaccine.

Duquenelle avait été inscrit comme étudiant à l'ancienne Faculté, puis comme tant d'autres, il avait été chirurgien militaire, avait dirigé un hôpital à Rethel et était allé suivre des cours à l'Ecole de santé de Strasbourg. Son maître, Noël, ayant été évincé en 1799, il le remplaça comme chirurgien de l'Hôtel-Dieu et ne passa sa thèse de docteur en chirurgie qu'en 1804. Il eut avec Noël des démêlés où tous deux eurent sans doute des torts, mais on ne peut guère lui pardonner d'avoir chansonné, en 1826, son vieux maître qui avait alors 80 ans. Au reste, esprit enjoué, conteur aimable, médecin bienfaisant, il fut apprécié des rémois : sa fille a épousé le Dr J.-B.-L. Decès.

Quant à Guerbois, il dut sa nomination à l'amitié du duc de Larochefoucauld-Liancourt. Il ne professa que deux ans à Reims, retourna à Paris où il devint chirurgien de Cochin, puis de la Charité et membre de l'Académie de Médecine.

Les cours s'ouvrirent solennellement le 1er juin 1809, dans la salle du Conseil d'administration. M. le Préfet prononça un discours « très éloquent et très fleuri » dans lequel il fit valoir l'importance du nouvel établissement ; Husson, en sa qualité de président annuel, répondit et Noël lut une dissertation sur la Réunion de la Médecine et de la Chirurgie.

Les élèves devaient être peu nombreux et il n'y avait pas eu encore de concours d'internat ni d'externat ; l'administration élabora un règlement le 8 août 1809.

Les internes, y est-il dit, doivent faire un pansement à sept heures en été et à sept heures et demie en hiver. « Chacun des internes sera suivi d'un infirmier ou d'une infirmière qui portera d'une main un bassin, de l'autre un panier pour recevoir les bandes, compresses, emplâtres et charpie qui ne pourront plus être employés avant d'être blanchis ». Il était défendu à tous les élèves d'entrer à l'Hôtel-Dieu avec cannes et bâtons, d'y rester le chapeau sur la tête, « de jouer, de chanter, de sauter et faire aucune action qui annonce de leur part de la légèreté. »

L'interne devait faire encore une contre-visite l'après-midi

et assister à la distribution des aliments « en lisant à haute et intelligible voix le cahier de visite ».

A cette époque, les médecins et chirurgiens commençaient ponctuellement leur visite à huit heures ; en hiver, on n'y voyait guère, et la sœur devait accompagner le médecin en tenant à la main un bougeoir de cuivre à longue queue garni d'une *mouchette* : on en trouverait encore quelques spécimens à l'Hôtel-Dieu.

En mai 1810 on se décida à faire un concours d'externat : le premier nommé fut Chauveau ; en 1811, les deux externes sont Henrionnet, depuis officier de santé à Vouziers, et Toublan, qui exerça à Liry, près Monthois.

Enfin, le 16 août 1811, s'ouvrait le premier concours d'internat ; il se terminait par la nomination de Delacrois et de Raulin.

Delacroix qui ouvre ainsi la liste des internes de l'Hôtel-Dieu, était fils d'un chirurgien de Dommartin-Lettré où il était né en 1789 ; il devint chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Châlons ; il est mort dans cette ville en 1870. Son fils, Louis-René, mort en 1887, fut médecin en chef du même hôpital ; c'est le père de notre toujours regretté Henri Delacroix mort en 1890.

Cependant quelques changements avaient eu lieu dans le personnel des professeurs.

Husson était mort en 1810 et Guerbois avait prononcé son éloge funèbre dans la séance solennelle de fin d'année.

On choisit pour le remplacer Simon « homme instruit et estimable ». Né à Machault en 1782, Simon fit une honorable carrière, surtout comme accoucheur et, lorsqu'il mourut en 1830, il légua à l'Ecole de médecine ses livres, « une belle collection d'instruments » et 200 francs pour l'acquisition d'une armoire destinée à les renfermer. Les livres sont en partie, à la Bibliothèque de l'Ecole de Médecine ; que sont devenus armoire et instruments ? De plus il laissait aux hospices une ferme estimée 40.000 francs dont le prix devait servir à construire un bâtiment pour les aliénés. Nous verrons tout à l'heure que l'Ecole profita de cette libéralité et que le nom du bienfaisant docteur a été justement donné à la rue sur laquelle s'ouvrent aujourd'hui l'Ecole de Médecine et l'Hôpital Civil.

Au départ de Guerbois, en 1811, Gilbert de Savigny, originaire de Sainte-Ménehould, fut nommé professeur de pathologie externe ; il devint plus tard professeur de clinique. Il arrivait à Reims avec une réputation méritée ; élève de l'Ecole pratique, membre de la Société anatomique il était lié avec Laennec, avec Dupuytren et surtout avec Marjolin ; il avait partagé avec celui-ci le grand prix de la Faculté de Médecine en 1803 ; il fut même la cause involontaire d'une brouille au moins momentanée entre les deux grands chirurgiens. Il avait attribué à Laennec je ne sais quelle opinion dont Dupuytren revendiqua la priorité ; Marjolin prit fait et cause pour son ami Gilbert, et ne craignit pas de déplaire au tout puissant chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

Arrive 1814 : l'Hôtel-Dieu et Saint-Remi regorgent de blessés, les cours sont suspendus pendant trois mois. Cette année, J.-B. Rousseau arrive à l'internat. Quelques-uns d'entre nous se souviennent de Rousseau, alors médecin à Epernay, venant à la Société médicale de Reims à l'âge de quatre-vingts ans, défendre vaillamment ses idées en combattant ce qu'il appelait « les erreurs de Monsieur Claude Bernard ». Son camarade de promotion, Mongrolle, mourut d'une piqûre anatomique en disséquant un cadavre qui faillit causer aussi la mort de Noël. Au concours de 1815 arrivent Augenoux et Briquet ; le premier alla, simple officier de santé, exercer dans un petit village des Ardennes ; le second médecin des hôpitaux de Paris, membre de l'Académie de Médecine, se souvint de ses premières études médicales et légua sa bibliothèque à l'Ecole de Médecine de Reims.

Noël avait donné sa démission en 1814 ; Raussin mourut en 1818, on lui donna comme successeur Chabaud, fils d'un officier de santé de Boult-sur-Suippe. Chabaud avait soigné les blessés en 1814 à l'Hôpital militaire de Saint-Remi ; il se dévoua plus tard pendant le choléra de 1832 et il fut une des victimes de l'épidémie de typhus qui sévit en 1839 ; avec lui périrent Robinet, interne à l'Hôtel-Dieu, Coutier aumônier, Guyot, pharmacien et deux sœurs hospitalières. Chabaud avait toutes les qualités qui attirent et retiennent les sympathies : d'une belle prestance, dévoué à ses malades, musicien, bibliophile, amateur de tableaux et de gravures, il fut regretté de tous et la Ville lui fit de solennelles funérailles.

Jusqu'ici l'Ecole dépend complètement de l'Administration des Hospices qui lui fournit une allocation de 3.500 francs et fait les propositions pour les professeurs que nomme le Préfet.

Cet état de choses est complètement changé en 1820 : le 4 septembre, une ordonnance du Roi convertit les « Cours théoriques et pratiques de médecine » en une *Ecole secondaire* rattachée à l'Université, dépendant du recteur et du Ministre de l'Instruction publique.

Navier en est nommé directeur (6 février 1821) : ainsi le dernier doyen de la Faculté de Médecine devenait, à près de trente ans de distance, directeur de la nouvelle Ecole secondaire ; il renouait les traditions que n'avait pas complètement détruites le bouleversement révolutionnaire. Navier était aussi le dernier survivant des docteurs régents de la Faculté ; il mourut en 1828.

Dès l'année précédente on lui voit donner comme remplaçant à la direction de l'Ecole, Gilbert de Savigny, qui fut à sa tête pendant un quart de siècle. Très estimé de ses confrères, Gilbert de Savigny avait une belle clientèle et on aimait à l'appeler en consultation dans les cas difficiles ; il était membre correspondant de l'Académie de médecine. Lorsqu'il fut nommé directeur honoraire, en 1851, le recteur rappela ses qualités : « L'urbanité et la bienveillance dans ses relations, le tact délicat, le sentiment exquis des convenances, l'esprit judicieux et fin, la mémoire aussi riche que fidèle, la conversation piquante, la parole facile et toute littéraire ». Il est mort célibataire en 1856.

De nouveaux professeurs viennent combler les vides ou occuper des chaires récemment créées. Nous ne pouvons, dans cette très sommaire revue, que citer leurs noms : Maillet, d'abord chirurgien à Rilly, professeur d'accouchements, qui laissa une bibliothèque de 4 à 5.000 volumes, des livres rares et des recueils de factums sur l'histoire de Reims ; Decès père, chirurgien habile et inventif, écrivain spiritualiste ; Phillippe, au bistouri hardi, écrivain prolixe et historien trop souvent plagiaire ; Petit, professeur de pathologie interne ; Panis père, professeur d'accouchements pendant 35 ans, secrétaire de l'Ecole pendant 25 et qui pratiqua plus de 25.000 vaccinations ; Lejeune qui fut peu de temps professeur d'anatomie et de physiologie ; Commesny,

professeur de chimie et pharmacie ; Blancard qui fut médecin de l'Hôtel-Dieu, quelque temps professeur, membre correspondant à l'Académie de Médecine.

En 1839 apparaît un nom qui va faire quelque bruit et qui est attaché à la réorganisation des études médicales à Reims. Hector Landouzy est candidat à une chaire, mais les professeurs « ne se laissant pas éblouir par le prestige de brillants antécédents... et ayant placé dans la balance les droits acquis » proposent Panis pour le titulariat et ne laissent que la seconde place à Landouzy ; en 1847, celui-ci est nommé professeur d'anatomie et de physiologie.

Cette même année l'Ecole secondaire sollicite sa transformation en Ecole préparaioire, elle faisait valoir qu'elle est installée dans un local convenable, qu'elle possède dans le Clos Saint-Remi la place nécessaire pour un jardin botanique pouvant contenir mille plantes pour la création duquel elle s'engage à dépenser 1.100 francs ; les professeurs donnent en outre 5.000 francs pour achat d'un complément de matériel scientifique. La demande fut appuyée par la Société Médicale, mais la municipalité ne paraît pas avoir aidé à cette transformation ; quelques années auparavant, des négociants faisant partie du Conseil municipal n'avaient-ils pas prétendu que « au sein d'une ville industrielle comme Rheims, il ne peut y avoir chance de succès pour un établissement scientifique », dignes descendants des Rémois du xve siècle, à qui l'archevêque Briçonnet donnait le choix entre la création d'une manufactnre et celle d'une Université, et qui ne choisirent pas la dernière. Aussi l'Ecole dut vivre encore plusieurs années dans une situation tout à fait précaire.

Quelques événements intéressants se passent pendant cette période. En 1849, Bienfait demande le concours pour une chaire de professeur adjoint : seul de tous les professeurs, Landouzy appuie sa demande ; Blanchard est nommé directement.

Alexandre Henrot, professeur suppléant la même année, est révoqué à la suite d'une manifestation politique qui fait grand bruit et qui lui vaut d'être arrêté, emprisonné, jugé et acquitté, avec les docteurs Bienfait et Perin et quelques autres rémois. La chaire d'anatomie étant devenue vacante par le passage de Landouzy à la chaire de clinique interne, pour la première fois le concours est demandé par les Professeurs et accordé d'assez mauvaise grâce par le recteur qui réserve au ministre le droit de nomination, en dehors même de la présentation. Le concours a lieu : Alexandre Henrot arrive en tête avec 1.085 points, alors que ses concurrents, Bienfait, Desprez, Strapart n'ont que 400 à 600 points. Mais le ministre n'accepte pas le vainqueur « qui avait fait l'objet d'une mesure disciplinaire en 1849 », et l'Ecole se contente de proposer deux suppléants : Desprez et Strapart.

Hannequin avait été nommé directeur à la retraite de Savigny (1850). C'était le type du médecin d'autrefois, à la parole dogmatique, au costume vieillot, pantalon à sous-pied, redingote pincée à la taille, à longs pans et à large collet, cravate blanche et lunettes cerclées de corne. Les élèves, souvent irrévérencieux, avaient traduit son nom en *Asinus Quintus*. Très bon pour les malades de l'Hôtel-Dieu, ponctuel dans son service, il s'était dévoué pendant le choléra de 1832 et était entré à l'Ecole en 1837 comme professeur provisoire d'histoire naturelle médicale ; il atteignit presque 80 ans et alla mourir en 1875 à Château-Porcien, son pays natal.

En 1853 enfin, l'Ecole obtient sa réorganisation ; d'Ecole secondaire, elle devient *Ecole préparatoire*. A une organisation nouvelle il fallait une direction jeune et énergique : Landouzy est nommé directeur et, à côté des anciens professeurs, Phillippe, Decès, Panis, Grandval, Maldan, Strapart il appela Galliet et Thomas, sortant de l'internat de Paris : le premier devient professeur d'anatomie et de physiologie, le second professeur de pathologie interne.

Le décret de réorganisation est du 13 mars 1853 ; la séance d'installation a lieu le 30 juin dans la grande salle de l'archevêché, sous la présidence de Mgr Gousset. Les professeurs prêtent d'abord le serment « d'obéissance à la Constitution et de fidélité à l'Empereur », puis on entend successivement les discours du recteur Villemereux, du secrétaire de l'Ecole, Phillippe, du préfet Chassaigne et de l'adjoint Richardot.

Les Professeurs renonçaient à leur traitement en faveur de la Caisse de l'Ecole ; un musée et un jardin botanique étaient créés et entretenus par une Société des sciences naturelles due à l'initiative de Prosper Tarbé.

Le 22 décembre, on inaugura les nouveaux bâtiments de la rue Simon édifiés sur les terrains de l'Hôtel-Dieu et en partie dans les constructions qu'en vertu du legs Simon on avait élevées pour les aliénés. Landouzy y avait rassemblé les bustes d'anciens élèves de la Faculté de Médecine : Jussieu, Daubenton, Dubois et quelques portraits : Pierre le Comper, André Oudet, Nicolas de Mailly, Colin, Caqué, Gourdin, Duquenelle, Chabaud. C'était le commencement d'une galerie des célébrités médicales rémoise accrue depuis de quelques bustes ou portraits : Demanche, Simon, Noël, Phillippe, Alex. Henrot, Maldan, Luton, Arthur Decès, Moret... mais encore bien incomplète.

L'installation, sans être parfaite, était relativement somptueuse à côté de ce qu'elle avait été jusque-là. Les cours avaient d'abord eu lieu à Saint-Marcoul. Dès 1810, les professeurs réclament un local convenable ; l'amphithéâtre est tellement disposé « qu'on ne peut faire une autopsie sans attirer une foule de curieux qui ne jettent que trop souvent par les fenêtres des pierrailles, du sable, de la cendre, des morceaux de charbon » ; il n'y a pas de salle pour les consultations gratuites. L'Administration propose un grenier à foin que les professeurs refusent ; ils demandent le réfectoire des domestiques. Refus de l'Administration qui ne veut pas déplacer ses infirmiers ; c'est là, d'après elle, « une raison de la plus grande importance ».

Les cours se font ensuite dans l'ancien Hôtel-Dieu, à côté de la Cathédrale, puis ils suivent son transfert dans les locaux de l'abbaye de Saint-Remi en 1827 ; ils n'y sont pas plus au large. En 1841 encore, Landouzy proteste énergiquement contre cette pauvre installation : « Je confesse volontiers, écrit-il, qu'une Ecole de Médecine sans cabinet d'anatomie, sans collections d'histoire naturelle, sans jardin botanique, sans laboratoire de chimie, n'ayant pour les cours les examens des élèves, les délibérations des professeurs qu'une seule et même salle, affectée aussi à la réception des malades, à la consultation, à l'interne de garde, à la bibliothèque, etc., je confesse qu'une pareille Ecole est dans un état scandaleux ».

Cette salle à tout faire avait comme pendant la *Barberie*

à la fois serre, magasin, vestiaire, usine à cataplasmes, réfectoire pour les élèves, salle de pansements et d'opérations!

Nous arrivons à la période contemporaine et je n'ai pas l'intention de suivre plus longemps la marche de l'Ecole qui vient d'atteindre sa centième année (1); qu'il me suffise de rappeler les noms des Directeurs qui ont succédé à Landouzy : C'est d'abord Maldan (1864-1881) ; il était entré à l'Ecole en 1849 comme professeur de chimie et de pharmacie, ce qu'il devait à son titre d'ancien interne en pharmacie des Hôpitaux de Paris; ce fut un bibliophile ardent et un historien de la bonne école, de celle qui n'admet que la documentation précise et a l'horreur de la facile et fade compilation : sa *Conférence sur la vaccine*, sa *Peste à Reims en 1666* et surtout son *Histoire de la Faculté de Médecine* resteront des modèles de monographies historiques.

Luton dirigea l'Ecole de 1881 à 1896. Est-il besoin de rappeler les découvertes de ce savant consciencieux, de ce thérapeute avisé qui fut le précurseur de sérothérapie, le propagateur de la médication hypodermique, du traitement de l'alcoolisme par la strychine, du goître par les injections interstitielles de teinture d'iode ?

On me permettra de ne pas insister sur les titres scientifiques de ses deux successeurs, le Dr H. Henrot (1896-1906) et le Dr Langlet.

Guelliot.

LES IDÉES NOUVELLES

Enseignement de l'ostéologie par le modelage

M. le Dr L. Bruandet, professeur d'anatomie à l'École de médecine de Reims, expose le mode original qui suit.

Avec l'assentiment et l'encouragement de M. le Dr Langlet, directeur de l'Ecole, nous avons institué des travaux pratiques de modelage des os. En ce faisant nous avons imité la manière de faire de certaines universités américaines (2) .

L'argile employée par les artistes est travaillée au doigt ou par la pointe et le manche du scalpel qui servent d'ébauchoirs. Le rond de bosse est facilement applicable pour le modelage des os courts, le bas-relief est d'un emploi plus facile pour le modelage des os longs. Malgré parfois quelques brisures par dessination, les pièces peuvent être aisément conservées pour l'étude. Cette méthode d'une pratique très simple nous a paru présenter certains avantages.

Il est d'usage, au début des études anatomiques, de consacrer un mois à l'ostéologie, pendant ce temps les étudiants sont occupés avec leurs livres d'ostéologie et l'observation des os préparés; ils n'ont pas alors de travaux pratiques proprement dits. Or, nous pensons qu'il n'y a rien à négliger dans l'éducation manuelle de ceux qui auront plus tard à manier le corps humain ; nos étudiants en médecine, sauf par quelques travaux pratiques dans leur année de P. C. N., ont été bien peu exercés à développer leur habileté manuelle ; toute l'éducation secondaire a négligé complètement de développer ces aptitudes qui seront en médecine tout aussi nécessaires, sinon plus, que dans n'importe quelle autre profession manuelle. Le modelage développe la souplesse, la précision, l'habileté des mains, il donne « de la patte ».

Le modelage des os a, sur le dessin, la supériorité de donner de l'objet étudié, une représentation complète dans les trois directions de l'espace. Les gestes du modelage d'un os sont très proches de ceux du palper, de cet os et c'est dans ce palper, pratiqué sur les patients, que le médecin aura plus tard à évoquer ses souvenirs ostéologiques.

Enfin, le modelage constitue un excellent moyen mnémotechnique ; aux images visuelles s'ajoutent des images tactiles d'un os créé en modelage par l'étudiant; celles-ci sont plus fortes que celles qu'il recevra en manipulant passivement des os préparés; un souvenir d'une idée créatrice est plus fort que le souvenir d'une idée comtemplatrice. Enfin certains détails peuvent être exagérés et le modelage, au point de vue mnémotechnique, prend les avantages d'un schéma sur un dessin.

Nos étudiants ont élaboré des modelages d'os qui, pour certains, ont été très réussis ; mais ce qu'il faut rechercher dans ce travail ce n'est pas le côté artistique du modelage, pour nous ce n'est qu'un moyen de représentation de détails ostéologiques; ceux-ci doivent être figurés d'une façon nette et complète; entre le modelage d'un étudiant en médecine et le modelage d'un étudiant en beaux-arts il doit y avoir la différence qu'il y a entre un dessin industriel, une coupe de machine par exemple et un paysage ou une marine. Pour nous, le modelage est un moyen et non une fin, c'est un moyen de représentation complète et impressionnant des os.

Nous croyons que l'étude de l'ostéologie, un peu aride en elle-même, peut être par cette méthode rendue plus utile et et plus attrayante.

(1) Consulter surtout : *Résumé de l'histoire de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Reims, par le* Dr H. Henrot, Reims, 1900.

(2) *Brooklyn medical journal*, jul. 1905. — *The teaching of anatomy*, par W. Francis Campbell M. D.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

—

Régates Internationales de Nice et de Cannes
Vacances de Pâques

—

Billets d'aller et retour de 1re et de 2e classes à prix réduits
délivrés du 2 mars au 22 avril 1908

Paris à Cannes,	1re classe :	177 fr. 40 ;	2e classe :	127 fr. 75
Paris à Nice,	—	182 fr. 60 ;	—	131 fr. 50
Paris à Menton	—	186 fr. 65 ;	—	134 fr. 40

Validité : 20 jours avec faculté de prolongation une ou deux fois de 10 jours, moyennant supplément de 10 0/0 par période.

Droit à deux arrêts en cours de route, à l'aller et au retour.

Admission des porteurs de billets de 1re classe, sans supplément, dans le « Côte d'Azur Rapide » et dans le « train de nuit extra-rapide ».

Toutefois les voyageurs empruntant le « Côte-d'Azur Rapide » ne pourront profiter de la faculté des arrêts qu'à partir de Marseille à l'aller; au retour, aucun arrêt ne sera autorisé.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7

La France Médicale

Travaux et Critique

Nécrologe médical des anciennes paroisses de Paris [1]

Le droit que nous avons tous tant que nous sommes d'être inscrits sur un registre lorsque nous naissons, lorsque nous nous marions et lorsque nous mourons, ce droit n'a pas toujours existé. Il est même assez récent, puisque ce fut François Ier qui prescrivit (avril 1539) la tenue de registres où les curés devaient inscrire avec exactitude l'époque de la naissance des fidèles qu'ils baptiseraient. Des décès il n'en est pas question. Chaque Français mourait et était enterré sans qu'on s'occupât de lui. Il fallut encore trente-huit ans pour que les curés fussent dans l'obligation de tenir note, tout à la fois, des naissances, des mariages et des décès (ordonnance de 1579). Il fallut enfin la loi du 20 septembre 1792 pour qu'on enlevât aux curés la tenue de ces registres et que l'on confiât ces derniers aux municipalités. Les registres des paroisses de Paris, tenus par les curés pendant deux siècles et demi, ont été, Dieu merci, conservés sauf quelques lacunes et constituent un immense dépôt à la Préfecture de la Seine. C'est là qu'il faut chercher les actes antérieurs au mois de septembre 1792. C'est là que nous avons fouillé pour avoir des renseignements parfaitement exacts touchant l'*état civil* des médecins de l'ancienne Faculté de médecine de Paris. La tâche était unique, difficile. Rien pour se guider dans cette immense nécropole, où, pour trouver les personnages que l'on cherche, il faut connaître précisément ce que l'on ignore si souvent : l'époque de leur mort, de leur naissance, etc., et le nom de la paroisse sur le territoire de laquelle ils sont nés, morts, etc... Néanmoins, nous sommes parvenus à réunir jusqu'à ce jour 361 actes de décès de médecins de l'ancienne Ecole de Paris, sans parler des nombreux actes de naissance ou de mariage dont nous ne voulons pas tenir compte dans ce présent travail. Nous possédons la copie *in extenso* de ces 361 actes de décès, qui n'offrent pas, dans leur rédaction, l'utile mais froide *formule* adoptée pour les actes civils actuels, mais qui présentent des tournures variables suivant les curés qui les écrites.

Que faire ici de ces 361 actes de décès ? Les donner tout au long ? Il ne faut pas y songer. Cela ferait un petit volume. Mais nous avons pensé les grouper par paroisses en disposant ces dernières sous forme alphabétique. De cette manière, on saura par un seul coup d'œil jeté sur cet intéressant nécrologe, quels sont les médecins qui ont été inhumés dans telle ou telle église de Paris, ou dans le cimetière qui y était affecté, et il sera toujours facile de trouver l'acte lui-même.

Nous rappellerons que la date qui suit les noms et prénoms du mort est celle, non pas du *décès*, mais bien celle de l'*inhumation* et que cette dernière cérémonie a eu lieu, dans la grande majorité des cas, le lendemain même de la mort, très exceptionnellement le surlendemain.

Nous ferons encore remarquer que nous avons conservé l'orthographe des noms suivie par l'acte même. Nous avons eu le soin seulement de rétablir les prénoms que les curés ont parfois omis soit par ignorance, soit par négligence.

Il est bien entendu aussi qu'il ne s'agit que des médecins, des docteurs régents de l'ancienne Faculté de médecine de Paris. On verra parmi eux, des hommes presque tout à fait ignorés aujourd'hui ; d'autres que la renommée a bercés de ses caresses ; d'autres que l'illustration a placés au premier rang dans la profession. Nous n'avons pas cru devoir établir de distinction entre eux. Nous avons pensé qu'il valait mieux les égaliser tous comme la mort l'avait fait. Nous ne nous faisions pas d'illusions sur l'aridité inhérente à un tel catalogue, fait non pas pour être lu, mais pour être consulté. Cependant nous ne pouvons nous persuader qu'il ne soit d'une utilité réelle. Il établit des dates précises d'une rigoureuse exactitude, il corrige des erreurs transmises de biographies en biographies, il agrandit le respect que l'on doit à l'histoire. Il a pourtant un défaut capital : celui d'être bien incomplet, devant les réclamations de douze à quinze cents docteurs régents, qui, de là haut, vont être sans doute très vexés de ne pas y figurer. Patience, illustres morts ! Peut-être finirons-nous, avec du temps et des soins, par vous découvrir, perdus que vous êtes dans les registres des paroisses de Paris. Nous aurions pu, pour beaucoup d'entre vous, nous servir des *épitaphiers* que l'on conserve dans les bibliothèques et qui reproduisent les inscriptions tombales soit des cimetières, soit des églises de la grande ville. Nous avons cru devoir ne pas en profiter, pour laisser à ce commencement de travail, le caractère de certitude absolue que l'on pourrait refuser à certaines épitaphes.

Chéreau.

(*A suivre.*)

(1) Nous commençons ici la publication du *Nécrologe*, de Chéreau, resté jusqu'à ce jour inédit, et si précieux pour les très exacts renseignements qu'il renferme. N. D. L. R.

Les Chirurgiens d'Auvergne au XVIII[e] siècle.

La corporation des Chirurgiens de Riom (1).

(*Suite.*)

Brevet de maître chirurgien de la Communauté de Riom (2).

(1759)

Charles Verniol, maitre en chirurgie à Riom, lieutenant de Monsieur le Premier Chirurgien du Roy en lad[e] Ville et faubourg d'icelle, à tous ceux qui ces présentes lettres verront Salut. Scavoir faisons que sur la requette à nous présentée par Joseph Marsinon fils à Charles et à demoiselle Clémense Geille ses père et mère âgé d'environ trente un an suivant son extrait baptistaire en datte du 11 octobre 1727 natif de la ville de Clermont faisant profession de la religion catholique apostolique et Romaine suivant le certificat de vie et mœurs contenant qu'il a exercé de la chirurgie soit dans la ville de Clermont soit dans les hôpitaux militaires suivant les certificats à lui donnés, pendant nombre d'années avec honneur et distinction ainsy qu'il parrait par les certificat en datte des 2 septembre 1749, et le 1[er] janvier 1754, le premier signé de M. Blancheton, maitre chirurgien de la ville de Clermont et chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de lad. Ville et le second de M. Trecourt docteur en médecine à Issoire et correspondant de l'Académie royale de chirurgie et chirurgien du régiment de *Lyonnois;* approuvé par M[re] Serray lieutenant colonel du dit régiment. Il nous auroit requis de luy accorder nos lettres de M[e] chirurgien pour le bourg de Sauriest seulement, et non ailleur. Sur laquelle requette, après avoir vu l'extrait baptistaire du supliant, certificat de vie et mœurs, Nous avons ordonné que led. Marsinon se présenterait ce jourd'huy 1[er] février 1759 en la chambre de Saint-Côme où estant comparu, conduit et présenté par M[e] Amy, M[e] en chirurgie de cette ville Nous l'avons interrogé et examiné, fait interroger et examiner par le Prévost en charge et le doyen de la communauté des M[es] en chirurgie de cette dite Ville sur les saignés, les apostemes, ulcères et médicaments.

Ensuite duquel examen ledit Martin on retiré, sur l'avis de l'assemblée qui l'a jugé capable Nous avons ledit Marsinon reçue et admis, recevons et admettons M[e] chirurgien pour led. bourg de Sauriest, y exercer l'art de la chirurgie, prendre enseigne, jouir des mêmes droits et privilèges dont jouissent ou doivent jouir les autres maîtres reçus par nous ou nos prédécesseurs pour le bourg de Sauriest, à la charge de ne pouvoir s'établir ailleurs sans notre permission par écrit et que dans les opérations decizives il sera tenu d'appeler un maitre de cette communauté pour luy donner conseil à peine de nullité des présentes, à la charge pareillement de ne pouvoir prendre aucun apprentif n'y alloüe à peine de 5 l. d'amende et de 200 l. de dommage interest conformement à l'art. XXXV des statuts et de soigner les pauvres gratuitement et avons dudit Marsinon pris et recüe le serment en ce requis en témoin de ce nous avons signé ces présentes et a ycelles fait apposer le cachet de nos armes et contresigné par le commis greffier. Ce fut fait et donné en notre chambre de juridiction ordinaire le premier février mil sept cent cinquante neuf et à la minute ont signé M[e] Viallette, greffier de M[re] le premier chirurgien du Roy, prévot en charge, M[e] Malbet, doyen de la communauté des M[es] en chirurgie de cette ville et M[e] Amy, tous maitres en chirurgie de lad. ville et Marsinon M[e] chirurgien.

Verniol.

Par mondit sieur
Dubreuil.
C. M.

Contrat d'apprentissage en chirurgie (3)

(14 novembre 1760)

Par devant les notaires royaux en la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de la ville de Riom y résidents soussignés, furent présents M[e] François-Xavier Viallette, maitre en chirurgie habitant de cette ville de Riom, greffier de M[r] le premier chirurgien du Roy et prévost des maitres en chirurgie de cette ville et chirurgien des hôpitaux de cette dite ville d'une part ;

Et Sieur Nicolas-Antoine Roudelle de Lavergniolle, fils à déffunt Michel, chirurgien habitant du lieu de Verghas et M[e] Jean Breschard, son beau-frère, notaire royal et châtelin en la châtelenie de La Carte demeurant au lieu de Verghas en son nom et pour authoriser led. Roudelle son beau frère, d'autre part,

Lesquelles parties sont convenues du brevet d'apprentissage qui suit, scavoir que led. S[r] Viallette a promis prendre et recevoir en sa maison et compagnie led. S[r] Roudelle pour son apprentif pendant l'espace de deux années consécutives, qui prennent cours de ce jour et finiront à pareil pour lesd. deux années expi-

(1) V. France Médicale, 10 janvier 1908.

(2) *Archives de notre excellent confrère et ami le Docteur Emile Roux, de Saint-Nectaire.* — Original en parchemin.

(3) *Ibidem.* Original en papier.

rées et pendant led. temps de le nourrir à sa table, luy apprendre et enseigner son art de chirurgie du mieux qu'il luy sera possible et le traiter humainement comme il convient ; de la part dud. aprentif il a promis de travailler avec assiduité et sans aucunes pertes de temps pendant le temps cy-dessus expliqué pour le profit dud. Sr Viallette, de luy obéir et à son épouse en tout ce qu'ils lui commanderont de licitte ; de la part du Sr Breschard il a respondu de la fidélité dud. aprentif et a promis de luy faire rendre le service cy-dessus : convenu entre les parties que en cas de maladies ou absence légitime de la part dud. aprentif il sera tenu de remplacer après l'expiration desd. deux années, le temps qu'il aura perdu et que en cas d'absence illégitime ou qu'il vient à prendre le partie des armes il sera permis au Sr Viallette de prendre une aide aux frais et dépense desd. Srs Roudelle et Breschard. Ce brevet fait et consenti aux conditions cy-dessus et moyennant la somme de 350 l. En déduction de laquelle il en a esté présentement payé aux vues des nores par led. Sr Breschard de ses derniers aud. Sr Vialette celle de cinquante livres dont quitte ; à l'égard de la somme de 300 l. restant à payer et porter aud. Sr Viallette sçavoir cent livres à Notre-Dame de septembre prochaine, pareille somme à semblable feste suivante et les cent autres livres restant à la même feste l'année d'après à quoy faire ils s'obligent solidairement l'un pour l'autre, l'un d'eux seul pour le tout au moyen du payement de lad. somme led. Sr Vialette demeure chargé des frais d'enregistrement des présentes et autres revenant à la communauté des maitres en chirurgie de cette ditte ville : est convenu que au cas que ledit aprentif vienne à quitter led. Sr Viallette ou à décéder dans le courant de la première année les pensions seront réglées au Sr Viallette à raison de 30 l. par mois, de plus que pendant à compter de ce jour ledit aprentif sera libre de sortir de chez led. Sr Viallette, s'il ne trouve pas la profession convenable en payant la somme de trente livres pour pension dud. mois. Finalement après l'expiration du présent brevet led. apprentif sera tenu de rester pendant six mois chez led. Sr Vialette en qualité d'aide sans pouvoir exiger aucune atribution, dans le cas seulement que led. Sr Viallette eut grand besoin de son secours. Fait et passé à Riom, étude de Moranges, l'un des notaires soussignés, en présence de M. Charles Vergniol, lieutenant du premier chirurgien du Roy et l'un des maitres de cette ville soussigné avec les parties 14 novembre 1760 avant midy ; à la minute ont signé : Viallette, Roudelle, Breschard, Vergniole, Moranges et son confrère, nores royaux, Controllé à Riom le même jour, reçu cinq livres. Signé : Blanc.

De Ribier.
de Châtel-Guyon,

(*A suivre.*)

REVUE CRITIQUE

Jehan de Louvegny, apothicaire amiénois 1487-1520 (1).

L'auteur débute dans le chapitre Ier, qui n'est en somme qu'un avant-propos, par nous indiquer le but qu'il se propose d'atteindre en publiant l'inventaire d'un apothicaire au commencement du XVIe siècle. Il veut simplement montrer la vie professionnelle et sociale d'un de ces bourgeois au temps de la Renaissance, dans la bonne ville d'Amiens. Tout d'abord, il indique les pièces manuscrites tirées des Archives ou des bibliothèques qu'il a dû consulter, puis, au chapitre II, il fait une longue énumération des ouvrages imprimés cités dans son travail. Disons, en passant, que l'on remarquera avec regret, l'absence de l'intéressant travail de M. Baudot sur l'*Exercice de la pharmacie en Bourgogne* (Paris, 1905), d'autant plus qu'il parle tout particulièrement de cette profession à l'époque dont s'occupe M. Thorel.

Jehan de Louvegny, après d'assez longs pourparlers, loue, le 10 janvier 1488, une maison située près de la poissonnerie, dans le quartier le plus commerçant d'Amiens. C'était, vraisemblablement, celle qui appartenait à la ville et, de temps immémorial, portait pour enseigne « *la tête pelée* ». Il n'y resta pas longtemps, car en 1502 il transporta son officine dans la rue des Orfèvres, à l'enseigne du *Fauconnier*. L'endroit étant fort passager, et peuplé de nombreux marchands, ne manqua point de l'attirer.

Ces deux enseignes n'ont rien de pharmaceutique. Du reste, il en arrivait souvent ainsi. Quand une maison appartenait à la couronne, à une ville, à un abbaye, etc., elle conservait sa même désignation pendant des siècles. S'il en était autrement, on la voyait en changer au bout d'un certain nombre d'années. Tout d'abord, on rappelait l'ancienne, dans les actes, avec la mention « ou pendoit pour enseigne », puis peu à peu la mention elle-même disparaissait.

M. Thorel nous cite ensuite nombre d'enseignes ayant orné certaines boutiques, soit des épiciers soit des apothicaires à Beauvais et Lisieux. Il nous rappelle les motifs d'ornementation tirés de l'art de guérir. Tout d'abord, à Nantes, un praticien préparant une médecine et vis-à-vis une ménagère se débarrassant du purgatif. A Amiens, dans la cathédrale, c'est un honnête mari qui donne à sa femme un lavement à l'aide d'un soufflet, qui pourrait bien n'être qu'une simple poche de cuir contenant le liquide à injecter (2). Nous pourrions ajouter que dans l'église Saint-Pierre, à Poitiers, se trouve également, dans le transept de gauche, un mo-

(1) Par Oct. Thorel, conseiller à la Cour d'appel d'Amiens, in *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. V, (Picard, éditeur, Paris).

(2) Dr Lucien Nass, Clysteriana. *Correspondant médical*, no 324.

dillon représentant un homme avec un mortier entre les jambes et un énorme pilon à la main (1). Au reste, cette profession n'est point la seule à fournir des motifs d'ornementation dans nos vieux monuments de la fin du moyen-âge, car on y trouve aussi figurés des gens appartenant à toutes sortes de métiers.

Après avoir donné le plan de la maison occupée par de Louvegny, l'auteur commence par la décrire chambres par chambres à l'aide de documents puisés souvent en dehors de la ville d'Amiens. Il nous introduit dans la boutique où sont les *silènes* et les « *boittes, façon Damas, en terre de Valence* », dont notre confrère M. Gonse, ancien pharmacien à Amiens, possède encore de beaux échantillons provenant de ses prédécesseurs. Nous ne nous attarderons pas sur cette question après le beau et intéressant travail que le Dr Dorveaux vient de faire paraître sur les *Pots de pharmacie, leurs inscriptions* (Paris, 1908). Cette étude très poussée et très consciencieuse, surtout au point de vue pharmaceutique (2), nous dispense d'en parler plus longuement.

Nous passerons rapidement sur l'énumération des meubles garnissant l'officine da Louvegny et même sur l'épargne-maille ou cache-maille, du nom d'une piécette d'argent qui aurait eu pour origine la ville de Melle, en Poitou (3), où elle se fabriquait abondamment au moyen-âge. Les médicaments se trouvaient au nombre de 288, mais plusieurs étaient en double. Nous y reviendrons plus loin.

Le laboratoire situé dans la *salette-bas* possédait une cheminée et un four qui existe encore quoique délabré et remonte à cette époque. Il a 1 m. 06 de largeur sur 0 m. 77 de profondeur et 0 m. 33 de hauteur. Il est vraisemblable qu'il servait à faire sécher des drogues et à cuire de la pâtisserie, car on trouve dans l'inventaire au n° 202, les *machepains de dragées*. Les apothicaires amiénois qui, à l'exemple de leurs confrères, fabriquaient des dragées, avaient-ils en plus une spécialité de bonbons confectionnés avec ce produit? C'est possible, mais incertain, car celui dont nous parlons pouvait bien en posséder, sans pour cela en faire le commerce.

Nous citerons simplement la disposition du puits placé dans le laboratoire, les diverses chambres hautes, contenant les pots de terre grossière, de formes très différentes, servant à mettre les pommades. Ils devaient, vraisemblablement, être fabriqués à Beauvais ou à Couchy-les-pots (Oise).

En 1502, les apothicaires d'Amiens sont au nombre de quatre : Jean Delattre, Lucas Herbet, Henri Bocquet et Jean de Louvegny. En 1528, ils se trouvent être six, puis cinq, en 1654, et enfin, cinq également dont une veuve, en 1745. — En 1747, ils fabriquent des *torses* (torches) et Adrien Lesueur est reprimandé pour en avoir livré de mauvaises, lors de l'enterrement d'Alphons le Mire. En revanche, M. Thorel constate que dans l'inventaire qu'il nous donne il n'est pas question d'épices. C'est une erreur, car ils en vendaient à cette époque et le poivre y figure avec le gingembre. Le fait pourrait être vrai, mais cela ne voudrait pas dire qu'ils n'en auraient pas tenus dans toutes les villes à la disposition du public. Tout dépendait des communautés qui existaient autour d'eux. Les véritables épiciers institués en maîtrises séparées, avaient le droit, sinon de les empêcher d'en posséder, car ils en avaient besoin pour l'exercice de leur profession, tout au moins d'en débiter au public.

En 1502, les apothicaires amiénois ont quelques règlements d'ordre général, de ceux que donnaient les Maires ou les Sénéchaux. Il ne faut pas confondre avec les statuts des communautés qui interviennent dans chacun des actes qui concerneront leur vie intérieure. C'est ainsi que : 1° tous les ans les pharmacies seront visitées par les médecins, ce qui eut lieu, en septembre 1502, en présence d'Allain de Goursalleur, docteur en médecine, maître Pierre Dieuville, licencié en médecine, et maistre Jehan Aux Cousteaux, bachelier en médecine ; 2° les personnes qui voudront exercer devront passer un examen devant les maîtres ; 3° un tableau placé dans chaque boutique indiquera le nom des drogues qui devront y être mises en vente ; 4° les apothicaires fourniront à leurs frais une copie des ordonnances promulguées à Paris, concernant leur profession.

En 1528, l'Echevinage confirme ces prescriptions et de plus, les maîtres sont astreints à préparer les médicaments dangereux devant les médecins. Il leur est, en outre, défendu d'en vendre sans avoir des ordonnances qu'ils garderont avec soin pendues au *crocq*. Enfin, en 1576, la communauté des apothicaires d'Amiens est constituée sous le patronage de M. Saint-Luc (1). Sa fête annuelle a lieu au couvent des religieux de Saint-Martin-aux-Cloches, que M. Thore identifie avec Saint-Martin-aux-Jumeaux.

Après ces généralités qui, du reste, sont d'un grand intérêt, nous entrons dans l'étude de la vie de Jehan de Louvegny. Il pouvait être originaire de Normandie où se trouve un hameau de Louvigny (Eure). Du reste, un de ses frères habitait Evreux où l'on trouve une famille de Louvigny dont les descendants existent encore à notre époque.

Après s'être installé, en 1487, notre apothicaire contracte un premier mariage avec Jehanne Cocquel qui mourut avant 1504 en lui laissant plusieurs enfants. Il

(1) Auber (l'abbé), *Histoire de la cathédrale de Poitiers*. (Mém. Antiq. de l'Ouest, t. XVI, 1re série.)

(2) Maloine, éditeur, in-8, 87 p. et 17 pl.

(3) Lecointre-Dupont, *Essai sur les monnaies du Poitou*. (Mém. Soc. Antiq. de l'Ouest, t. VI, 1re série.)

(1) Arch. comm., liasse 8, n° 8 et Thierry (Augustin), *Recueil des monuments inédits pour l'histoire du Tiers-état*, t. II (Paris, Didot, 1853.)

épouse ensuite en secondes noces Jehanne Bourdon. Une des filles du premier lit se maria avec l'apothicaire Guille Hobbe qui occupa, en 1518, la maison du Bénistoir contiguë à celle du Fauconnier. De ce mariage naquit un fils, Jacques, dont on retrouve les traces, en 1555, comme successeur de son père.

M. Thorel entre ensuite dans une longue dissertation pour prouver que Jacques Hobbe ne servit point de modèle aux deux jolies sculptures représentant des apothicaires, placées sur les stalles de l'église de Notre-Dame d'Amiens. Nous ne nous arrêterons pas sur un sujet qui n'offre qu'un intérêt tout local. Après quelques notes préliminaires explicatives, nous arrivons à la copie de l'inventaire qui a été la cause initiale de ce travail.

Les médicaments, au nombre d'environ 288, sont à peu près tous ceux que l'on rencontre dans les anciennes pharmacopées. Aucun d'eux n'est particulier à la ville d'Amiens. Remarquons en passant qu'on y trouve une vingtaine de plantes ou de parties de plantes indigènes. C'est peu assurément, étant donné qu'on en employait un très grand nombre d'une façon courante. Au siècle suivant on ne se donnera même plus la peine de les inventorier, ce qui prouve, qu'en tout temps elles furent considérées comme étant de mince valeur.

La difficulté d'interpréter ces sortes d'inventaires, est d'arriver à comprendre ce qu'a bien voulu dire le scribe. Ainsi, au n° 195 le mot Tourventine signifierait pour l'auteur Tormentille. Nous pensons qu'il s'agirait plutôt de la Térébenthine qui se conservait surtout dans les caves (1). Quant à celui de Lapdanum, 2 fois répétés il veut dire au n° 210 Ladanum ou Labdanum, comme au n° 41. En résumé, en dehors des drogues de la pharmacie qui, nous le répétons, varient peu, on constate surtout, à l'aide de ces inventaires, les différentes façons dont on prononçait ou bien dont on écorchait les noms des médicaments les plus ordinaires, dans les différentes parties de la France.

Le mobilier de Jehan de Louvegny est celui d'un bon bourgeois. Notre apothicaire portait le pourpoint de satin, le bonnet noir, une robe de drap noir fourrée de peaux d'agneaux noirs, une autre aussi de drap ornée de peaux plus fines. N'oublions pas son corselet de fer, ses cuissarts, son casque ou salade, sa rapière et son hallebarde. C'est qu'il était comme ses concitoyens, convié de temps en temps à monter la garde aux remparts, et au besoin, à verser son sang pour les défendre. Le mobilier est celui d'un homme fort aisé et possédant même une certaine fortune, ainsi que nous l'indiquent les différents titres inventoriés, comme d'habitude, à la fin.

Nous laisserons de côté le dernier chapitre de ce travail, car il est consacré à de longues et oiseuses discussions sur la différence qu'il y a entre les vieux apothicaires et les pharmaciens modernes. L'auteur arrive à conclure que les premiers étaient jadis d'honnêtes bourgeois faisant partie, par suite de leurs études, du monde intellectuel. Moins amoureux de la réclame que certains de nos contemporains, ils vivaient sagement, se contentant du rang modeste qu'ils occupaient dans leur milieu.

(1) L'art. 60, il faut lire pyrèthre d'Alexandrie.

Ce travail, quoique parfois assez difficile à suivre, n'en est pas moins fort intéressant. Il l'est d'autant plus que la pharmacie a été bien rarement étudiée, croyons-nous, par les hauts magistrats de nos cours d'appel (1). Il nous souvient avoir vu parfois comparaître devant eux quelques médecins ou pharmaciens qui avaient encore la naïveté de poursuivre des charlatans, rebouteurs, sorciers, droguistes, épiciers, herboristes, etc. L'avocat des inculpés, après les avoir montrés comme des victimes de la tyrannie médicale, prenait son air le plus fin pour invoquer le souvenir de Molière. Là défilaient tour à tour certains personnages créés par le grand maître, Diafoirus avec Purgon, sans oublier Monsieur Fleurant. Immédiatement, se soulevaient doucement les paupières lourdes de sommeil de messieurs les juges, et un léger sourire venait estomper leurs lèvres entr'ouvertes.

C'était pour le plaideur partie gagnée, car tous ces gens-là, qui, en somme, se valaient bien les uns et les autres, ne méritaient guère d'attirer l'attention de la Cour par leurs discussions plus ou moins saugrenues. Du reste, *de minimis non curat prætor*. Aussi sommes-nous heureux d'avoir rencontré un juge vraiment moderne, qui, tout en restant amoureux des lettres, comme ses prédécesseurs, ne craint pas d'étudier sérieusement l'histoire du passé, et d'abandonner les traditions surannées laissées par l'auteur du *Malade imaginaire* sur ceux qui ont pratiqué l'art de guérir. Nous souhaitons que son exemple soit suivi par quelques-uns de ses confrères, car, avec de bons travaux de ce genre, nous aurons certainement des préjugés de moins à combattre dans l'avenir.

Pierre Rambaud.

(1) Pilotelle, *Essai historique sur l'ancienne université de Poitiers* (Mém. Soc. Ant. Ouest, t. XXVII, 2e série).

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Indépendamment du train de jour « **Côte d'Azur rapide** » la Compagnie met en marche tous les jours, sauf le jeudi, au départ de Paris, un *train de nuit extra-rapide*, entre **Paris et Vintimille** couvrant en 14 heures la distance de Paris à la Côte d'Azur.

Ce train est composé de grandes voitures P.-L.-M. à boggies offrant des places de 1re classe (sans supplément) et de lits-salons, d'un salon à deux lits complets, d'un sleeping-car et d'un restaurant.

Le nombre des places est limité ; on peut les retenir d'avance, moyennant une taxe de location de 2 fr. par place.

Voici le texte de la circulaire que la Société française d'Histoire de la Médecine va adresser aux différents groupes et personnalités susceptibles de lui fournir des renseignements.

ÉPIGRAPHIE MEDICALE

Corpus inscriptionum

ad medicinam biologiamque spectantium

publié par la

Société française d'histoire de la médecine.

Sur la proposition de M. le professeur R. Blanchard, ancien président, la Société française d'histoire de la Médecine a résolu de publier en un *Corpus inscriptionum* tous les documents épigraphiques concernant la médecine et les sciences biologiques. Laissant de côté l'antiquité, au moins provisoirement, la Société se propose de recueillir et de publier les inscriptions de tout ordre et de toute provenance rentrant dans le cadre général ci-dessus défini.

Le présent spécimen a pour but de montrer quelle forme cette publication doit revêtir et d'inviter toutes les personnes de bonne volonté à collaborer à cette œuvre importante, dont l'intérêt est évident et qu'une collectivité telle que notre Société est impuissante, à elle seule, à mener à bien.

Les inscriptions relevées dans les églises, les cimetières, les hôpitaux, les musées, sur les monuments publics et en cent autres endroits, seront centralisées par la Société et soumises à une Commission spéciale, qui fonctionne déjà et qui a pour mission, après examen, d'en assurer la publication.

Les manuscrits devront être conformes aux indications générales qui suivent :

1° Toute inscription doit être copiée intégralement, en conservant scrupuleusement l'orthographe, la ponctuation, les abréviations et, d'une façon générale, toutes les particularités de son texte.

2° Toute inscription en langue étrangère, morte ou vivante, doit être transcrite rigoureusement dans son texte original. Toutefois une inscription rédigée dans une langue peu connue de la généralité des savants (russe, polonais, etc.) pourra être utilement accompagnée d'une traduction intégrale dans un des idiome les plus connus, spécialement en français.

3° Dans la transcription des textes en vers, la disposition des lignes devra être respectée. Dans la transcription des textes en prose, on se contentera d'indiquer la séparation des lignes par un trait vertical.

4° On indiquera si le texte est en lettres capitales, romaines, italiques, etc., par une note explicative.

5° On indiquera d'une façon précise en quel endroit l'inscription se trouve placée; si elle est peinte ou gravée sur pierre, marbre, bronze, cuivre, argent, etc. ; les dimensions de la plaque, etc.

6° On décrira, autant que possible suivant les règles de l'art héraldique, les encadrements, emblèmes, armoiries, figures symboliques, croix, couronnes, larmes, ossements, etc., qui peuvent accompagner l'inscription.

7° Si l'inscription accompagne une statue, un buste ou un monument quelconque, on donnera sur ceux-ci les renseignements les plus précis : description sommaire, nom de l'auteur, lieu et date d'inauguration.

8° Toutes les fois que cela est possible, on joindra à la copie de l'inscription une photographie en grand format, soit de l'inscription isolée, soit du monument sur lequel elle figure. Les plus intéressantes de ces photographies pourront être reproduites par la gravure.

9° Les documents communiqués devront être écrits de la façon la plus lisible. La personne qui les communique fera connaître son nom, ses qualités, son adresse et la date à laquelle l'inscription a été recueillie.

Le *Corpus inscriptionum* formera une publication annexée au *Bulletin de la Société française d'histoire de la Médecine* et ayant sa pagination spéciale. Il paraîtra par feuilles ou par fascicules isolés, sans date régulière de publication ; les membres de la Société le recevront broché avec le *Bulletin*.

Dans l'espoir que les historiens, les bibliothèques, les sociétés savantes et, d'une façon générale, les curieux et les érudits trouveront quelque intérêt à cette publication, il est établi un abonnement spécial, à raison de cinq francs pour 160 pages (10 feuilles), soit 0 fr. 50 centimes par feuille de 16 pages.

Pour les envois de documents, pour les abonnements et pour toute espèce de renseignements, on est prié de s'adresser, sauf pendant les mois de vacances (15 juillet-15 octobre) à

Monsieur le Dr WICKERSHEIMER,
SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DU *Corpus*.

75, *Avenue de la Muette*, (*Place Possoz*).
Paris.

1. — **Choléra**. *Arles*, 1885.

D.O.M. | A | S. ROCH | LA VILLE D'ARLES | PRÉSERVÉE DV CHOLERA | ET | RECONNAISSANTE | MDCCCLXXXV.

Inscription en 8 lignes, gravée sur une plaque de

marbre blanc fixée dans la chapelle de Saint-Roch, dans l'église Saint-Trophime, à Arles. — R. Blanchard, Paris, mai 1902.

2. — **Peste**. *Arles*, 1722.

D.O.M. | INVALESCENTE LUE | A REGE FUERE CONSULES DESIGNATI | NOB. GUILELM DE PIQUET | JOAN. FRANCISC. FRANCONY IVD. | GUILELM GRANIER CAROLUS HONORAT | QUI ANTE ET PER CONSULATUM | INDEFESSO LABORE | PUBLICIS CURIS DEDITI | PESTE PERCUSSI | ET A DEO SANATI | HOC CE MONUMENTUM | PRÆDECESSORUM SUORUM | MEMORIÆ EXERUNT | ANNO MDCCXXII | IN SOCIORUM SUORUM GLORIAM | HÆC SCRIPSIT | NOB. CAPOL. IOS. DE ROMIEU | QUI HIS INFAUSTIS TEMPORIBUS | PATRIAE PERICULIS | ETIAM [?] SESE [?] DEVOVERAT.

Inscription en 21 lignes, gravée sur le monument des consuls morts de la peste. A Arles, allée des Aliscamps.

PRAESENS HOC PIETATIS CHARITATISQUE ANTECESSORUM MEMORABILE MONUMENTUM | UNANIMI SENATUS POPULIQUE ARELATENSIS VOTO ANNUENTES | RESTAURAVERUNT PUBLICAE REI MODERATORES | DD STEPH. GABRIEL........... | ORDINUM REGIORUM S^ti LUDOVICI NEC NON LEGIONIS HONORIS EQUES | CIVILI URBIS DISCIPLINAE PRAEPOSITUS | JOS. MARIA ARTAUD ET LUDOV. MICH. MOREAU ADJUTORES | DIE XVI MENSIS AUGUSTI ANNI MDCCCXX.

Inscription en 8 lignes, gravée au-dessous de la précédente. — R. Blanchard, Paris, mai 1902.

3. — **Grange**, J.-B. † 1819.

† | A LA MÉMOIRE DE | MMONSIEUR JEAN-BAPTISTE-GRANGE, | DÉCÉDÉ LE 28 JANVIER 1819, AGÉ DE 84 ANS | FONDATEUR DU SERVICE MÉDICAL | GRATUIT ET BIENFAITEUR DE DIVERS | ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE : | LA COMMUNE DE VALLOIRE | RECONNAISSANTE. | — L'AN 1853.

Inscription en 9 lignes, plus une croix en chef, gravée en lettres noires sur une plaque de marbre blanc. Dans l'église de Valloire (Savoie), à gauche en entrant. — R. Blanchard, Paris, 23 août 1903.

4. — **Peste**, *famine et inondations*, Salzbourg, 1571.

Ano. 71. den. 30 Maÿ grosz Sterben-Kamb.
Pest alhie. 2236. Person weckh namb.
Biss ano. 72 den lesten Jenner weren Thet.
Allerlay Volckhs man Manngl hett.
Grosz Theüerung war auch darneben.
Thett Schaff Khorn zu 14. gulden geben
Den Waitzen zu. 17. gulden Unguer.
Dasz ist gwesen den Armen Schwer.
Des. 72. den Fünfften Jullÿ Khratt.
Von drey Uhr frue Es geregnet hatt.
Bisz Achten dito Sibentzig Stunndt.
An Aufhern die Prugg stiess Zugrundt
Dreizehen Heuser un[illegible] Stall verschwamb.
Saltzburg dessen Gross schaden namb.
Unnd Loff die Saltzach An so Strenng.
Dasz Ober disen Stain Auszgienng.
Derowegen Hainrich unnd Andree
Beede Thennen Gebrüedere
Zu Ewiger gedechtnnsz der Gschichten
Disen Stain haben Lassen Aufrichten.
1580.

Inscription de 21 lignes, en vers, en vieil allemand, gravée sur un monument commémoratif de la peste et de la famine de 1571, ainsi que des inondations de 1572, à Salzbourg (Autriche). Ce monument orne la façade de la maison portant le n° 19 du quai François-Joseph.

En haut, un bas-relief sculpté sur une petite plaque carrée de marbre rose représente la Vierge tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus ; saint Pierre et un autre personnage, probablement saint Jean, sont en adoration devant Jésus et sa mère.

En bas, deux grandes plaques plus hautes que larges. Celle de droite est en fonte et représente un Ours debout, enchaîné par son collier qui porte la date de 1562. Celle de gauche est en marbre rose et porte, en caractères gothiques, l'inscription ci-dessus ; celle-ci se termine par une date, de chaque côté de laquelle se voit un écusson héraldique. — R. Blanchard, Paris, 6 septembre 1904.

5. — **Musée anatomique**. *Université Harvard*, Boston.

THIS MUSEUM WAS FOUNDED | IN THE YEAR 1847 | BY | JOHN C. WARREN, M. D. | EMERITUS PROFESSOR | OF ANATOMY & SURGERY | IN HARVARD UNIVERSITY.

Inscription en sept lignes, gravée sur une plaque de cuivre placée en face de l'entrée du Warren anatomical Museum, Harvard médical School, à Boston, Mass. (Etats-Unis). — R. Blanchard, Paris, 20 août 1907.

6. — **Javillard**, *Charles*, 1864-1888.

CHARLES JAVILLARD | EXTERNE DES HOPITAUX DE PARIS | 19 AOUT 1864 † 19 JUIN 1888.

Inscription en 3 lignes, la deuxième en capitales inclinées, sur une tombe du cimetière de Passy, à Paris. — Er. Wickersheimer, Paris, 2 février 1908.

7. — **Larcher**, *Joseph-François*, 1802-1884.

LEX EST NON POENA | PERIRE | DOCTEUR LARCHER JOSEPH-FRANÇOIS | LAURÉAT DE L'INSTITUT DE FRANCE |

*

ET DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS | CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR ETC. | NÉ A BRUXELLES (BELGIQUE) LE 2 NOVEMBRE 1802 | MORT A PARIS LE 22 MARS 1884.

Inscription en 8 lignes, précédée d'une étoile, sur une tombe du cimetière de Passy, à Paris. — ER. WICKERSHEIMER, Paris, 2 février 1908.

8. — **Rochard**, *Jules*, 1819-1896.

DOCTEUR JULES ROCHARD | INSPECTEUR GÉNÉRAL DU SERVICE DE SANTÉ | DE LA MARINE EN RETRAITE | GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR | ANCIEN PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE | 1819-1896.

Inscription en 6 lignes, précédée d'une croix, du mot CREDO et d'une inscription funéraire, sur une tombe du cimetière de Passy, à Paris. — ER. WICKERSHEIMER, Paris, 2 février 1908.

9. — **Laënnec**, 1781-1826.

LAENNEC

Inscription sur le devant du piédestal de la statue de Laënnec, place Saint-Corentin, à Quimper (Finistère).

A L'INVENTEUR DE L'AUSCULTATION | LAENNEC RENÉ THÉOPHILE HYACINTE | NÉ A QUIMPER LE 17 FÉVRIER 1781 | MORT A PLOARÉ EN 1826 | PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS | ET AU COLLÈGE DE FRANCE | MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE | CE MONUMENT A ÉTÉ ÉLEVÉ | PAR L'ASSOCIATION DES MÉDECINS DE FRANCE | PAR LA BRETAGNE | ET PAR LES MÉDECINS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS | MAI 1868.

Inscription en 12 lignes gravée sur l'arrière du piédestal de la même statue. — C. A. PICQUENARD, Quimper, 6 février 1908.

Société française d'Histoire de la Médecine

Séance du 8 avril 1908.

Présidence de M. PAUL RICHER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *E.-T. Hamy* offre à la Société au nom de l'auteur : PIERRE BUDIN. — LA CHAIRE DE CLINIQUE OBSTÉTRICALE A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, par *Paul Bar*, in-8, 55 p. Paris, 1908.

Le *Secrétaire général* communique une note de *M. Blanchard* annonçant qu'à propos du *Corpus inscriptionum*, il a reçu une lettre de M. F. Teaque Cansick, de Barnet, Herts (Angleterre) faisant connaître à M. Blanchard un ouvrage qu'il a publié sous ce titre : *The monumental inscriptions of Middlesex, With biographical notices and inscriptions of armorial bearings.* Cet ouvrage comprend deux volumes. Il est orné de gravures et donne la transcription des épitaphes relevées dans les églises et les cimetières ; on y trouve un grand nombre d'inscriptions concernant des médecins.

***

M. *E.-T. Hamy* lit au nom de M. *Léon Dorez* une étude intitulée: LE PORTRAIT DE LORENZO LORENZANO, PROFESSEUR DE MÉDECINE A L'UNIVERSITÉ DE PISE, PAR SANDRO BOTTICELLI.

Il s'agit d'un portrait acquis il y a quelques mois, à Paris, par M. le baron Michel Lazzaroni, qui fut nettement reconnu comme étant l'œuvre de Botticelli. En enlevant avec précaution des motifs ajoutés au fond du tableau par un de ses propriétaires au XVIII^{e} siècle, on vit apparaître le nom du personnage représenté : il s'agissait du florentin Lorenzo Lorenzi dit Lorenzano, qui avait été professeur de médecine à l'Université de Pise.

Lorenzo Lorenzi (ou *Laurentianus*) naquit vers 1450. et fut nommé par les Médicis en 1479 professeur de dialectique à l'Université de Pise. En 1483 il obtint une chaire de physique, puis en 1487 une chaire de médecine qui lui fut enlevée en 1490 mais qui lui fut rendue en 1494 et qu'il occupa jusqu'en 1501. Il se suicida en se jetant dans un puits (mai 1502).

Lorenzano fut un de ceux qui contribuèrent le plus à mettre en honneur les œuvres et les doctrines des grands médecins grecs.

Le portrait de Botticelli dut être exécuté entre 1495 et 1500. M. Léon Dorez a joint à sa communication une très belle épreuve et il veut bien autoriser la Société à la reproduire dans son *Bulletin.*

M. le Président se fait l'interprète de tous ses collègues en remerciant MM. Léon Dorez et Hamy.

***

M. *Karl Sudhoff*, professeur d'Histoire de la Médecine à l'Université de Leipzig, avant d'aborder les sujets qu'il s'est proposé de traiter, remercie la Société de l'accueil qu'elle lui a fait. Il dit tout le plaisir qu'il éprouve à faire la connaissance de collègues dont il avait déjà apprécié les travaux, et profite de cette occasion pour exprimer son grand désir de voir la Société française et la société allemande marcher côte à côte dans un même effort pour faire progresser l'Histoire de la médecine.

La première communication de M. *Sudhoff* a pour titre : LES SOURCES MANUSCRITES DU « FASCICULUS MEDICINAL » DE JEAN KETHAM (1491), DE SES ILLUSTRATIONS ET DE SON TEXTE.

Il s'agit de recherches exécutées par l'auteur depuis quelques années sur les rapports qui existent entre les manuscrits médicaux du Moyen-Age et leurs miniatures d'une part, et les incunables médicaux et leurs estampes, d'autre part. M. Sudhoff insiste tout particulièrement sur un manuscrit de la Bibliothèque nationale, datant du règne de Charles VI, où se trouvent tous les dessins anatomiques de Ketham.

Ce manuscrit sert pour ainsi dire de clé de voûte à tous les livres d'anatomie humaine qui vont paraître après lui.

M. Sudhoff a profité de cette occasion que lui offrait l'œuvre de Ketham pour faire venir de Leipzig et présenter à la Société une collection de photographies de dessins exclusivement médicaux appartenant à différents manuscrits des XIIIe, XIVe et XVe siècles, et pour montrer les rapports qu'ils présentent avec les bois de Ketham, et cela au point de vue strictement anatomique, toute considération artistique étant mise de côté.

M. *E. T. Hamy* fait remarquer le caractère oriental qu'offrent tous les dessins présentés.

M. *Sudhoff* répond qu'en effet il espère pouvoir prouver bientôt qu'une même influence byzantine s'est exercée sur leur origine.

M. *Paul Richer* compare ces dessins et leur si primitive facture à certaines pages du *Livre d'Heures du duc de Berry* conservé à Chantilly, et fait remarquer combien les miniatures qu'il renferme, et notamment celle qui représente le corps humain entouré des signes du zodiaque, sont en tous points supérieures aux figures des manuscrits présentés.

***

La deuxième communication de M. *Sudhoff* avait pour titre : LE PÉRISCYTHISME ET L'HYPOSPATISME DANS LES MALADIES DES YEUX DANS L'ANTIQUITÉ, ET LE « T SINCIPITAL » NÉOLITHIQUE.

M. *Sudhoff* a cherché les rapports qui pouvaient exister entre les trépanations néolithiques et le T sincipital d'une part et, d'autre part, les diverses méthodes de chirurgie crânienne utilisées par l'antiquité et qui nous sont décrites par Celse et d'autres auteurs comme très répandues chez un grand nombre de peuples et appliquées contre les maladies chroniques des yeux. Un nouveau document sur cette matière vient d'être publié par M. Jules Nicoll, de Genève, et commenté par M. Jean Ilberg, de Leipzig, dans les *Archiv für Papyrus-forschung*. Il s'agit d'un fragment d'un traité alexandrin de chirurgie oculaire, datant du troisième siècle de notre ère.

***

M. *Noé Legrand* présente les DESSINS ORIGINAUX QUI ONT SERVI A GRAVER L'ATLAS D'ANATOMIE DE BOURGERY et JACOB.

***

MM. *Lucien Hahn* et *Ernest Wickersheimer* présentent le catalogue qu'ils viennent de dresser des COLLECTIONS ARTISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ DE CHIRURGIE (1843-1908).

La séance est levée.

La Revue

LE CORPS DE SANTÉ LYONNAIS PENDANT LA TERREUR

[*L'étude qui suit vient d'être publiée par M. le Dr Drivon dans le* Lyon Médical. *On sait le zèle infatigable et la scrupuleuse érudition que déploie M. Drivon dans ses recherches sur l'histoire de la médecine lyonnaise : tous ceux qui s'intéressent à l'histoire médicale ne sauraient trop lui en exprimer leurs félicitations et leur reconnaissance. N. D. L. R.*]

Quand la ville, après un siège de deux mois, eut été obligée de se rendre à discrétion, les représentants qui, accompagnaient et dirigeaient l'armée assiégeante s'occupèrent de faire exécuter les terribles decrets de la Convention ; trois tribunaux furent chargés de punir les *rebelles*.

1° *Commission militaire*. C'était un conseil de guerre qui, déjà pendant son siège, était établi au camp de la Ferrandière. Il fut réorganisé le 12 octobre et chargé de juger les Lyonnais pris les armes à la main. Du 12 octobre au 28 novembre, il prononça 99 condamnations à mort ; les condamnés furent surtout des officiers supérieurs de l'armée lyonnaise, des aides camp de Précy, etc.

2° *Commission de justice populaire*. Instituée le 12 octobre, elle eut à punir les rebelles autres que ceux pris les armes à la main. Elle poursuivit surtout ceux qui avaient rempli des fonctions civiles ou administratives. Coindre et Figuet furent les seuls du corps de santé qui furent condamnés par ce tribunal, qui siégea du 31 octobre au 30 novembre et prononça 119 condamnations à mort.

3° *Commission révolutionnaire*. Établie le 27 novembre par un arrêté des représentants Collot-d'Herbois, Fouché, Albitte et Delaporte, qui fixe ainsi ses attributions :

« Cette commission fera traduire successivement devant « elle tous les prisonniers pour y subir un dernier interro- « gatoire...

« Tous les condamnés seront envoyés en plein jour, en « face du lieu même où les patriotes furent assassinés, pour « y expier sous le feu de la foudre une vie trop longtemps « criminelle. »

Ce dernier tribunal fut atroce ; après un simulacre de jugement des dizaines, des centaines même de victimes étaient envoyées pour périr par la fusillade ou la mitraille. Théoriquement, tous auraient dû succomber à la fois, en réalité un tiers à peine était tué sur le coup, les autres étaient achevés à coups de sabre ou de bayonnette, ou même le len-

demain par la pelle des fossoyeurs chargés de les ensevelir. L'échafaud aussi avait presque chaque jour des fournées.

La commission révolutionnaire termina son œuvre le 17 germinal (6 avril) par cette déclaration :

« Considérant qu'après avoir livré à la mort 1682 coupa-« bles et rendu à la liberté 1684 innocents, victimes de l'éga-« rement ou des vengeances particulières ; condamné à la « détention 162 individus suspectés d'avoir pris part à la « révolte, de l'avoir favorisée en l'alimentant par leurs dis-« cours inciviques... il ne reste plus dans les prisons de « Commune-Affranchie ni coupable qui appelle sur sa tête « le glaive de la loi, ni victimes innocentes à rendre à la li-« berté, arrête la clôture de ses séances, etc. »

Voici quelle était la formule ordinaire des jugements :

« La commission révolutionnaire établie à Commune-« Affranchie par les représentants du peuple,

« Considérant qu'il est urgent de purger la France des « rebelles à la volonté nationale,

« De ces hommes qui convoquèrent et protégèrent le Con-« grès départemental du Rhône et Loire,

« De ces hommes qui portèrent les armes contre leur « patrie et égorgèrent ses défenseurs,

« De ces hommes qui complices des tyrans fédéralisaient « la République pour, à l'exemple de Toulon, la livrer à ses « ennemis et lui donner des fers,

« Ouï les réponses aux interrogatoires subis par les ci-« après nommés et attendu que la commission révolution-« naire est intimement convaincue qu'ils ont tous porté les « armes contre leur patrie ou conspiré contre le peuple ou « sa liberté et qu'ils sont évidemment reconnus pour des « contre-révolutionnaires.

« La commission révolutionnaire condamne à mort. »

Comme on le verra par la liste suivante, le corps de santé lyonnais fut rudement frappé, il l'eût été sans doute dans une proportion bien plus considérable si beaucoup de ses membres n'avaient trouvé un asile dans les rangs de l'armée qui, après la prise de Lyon, fut envoyée contre Toulon. D'autres réussirent à gagner la frontière et purent se réfugier en Italie, surtout en Suisse, tels par exemple : Desgranges, l'organisateur du service de santé de l'armée lyonnaise, Ballyat, l'ex-chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu, etc.

Médecins.

Chastaignier (Joseph) *âgé de 63 ans, natif de Tain, département de la Drôme, demeurant à Commune Affranchie, place Saint-Vincent* (1). Condamné le 29 nivôse an II (19 janvier 1794).

Chataignier, Chasteignier ou Chastegnié, fut agrégé au Collège des médecins de Lyon vers 1775 ; il était à cette époque ancien médecin ordinaire des armées du Roy et inspecteur des eaux minérales de Tournon ; en 1781, il est médecin du roi aux rapports et député aux actes des chirurgiens. Le 10 octobre 1781 il fut nommé médecin suppléant de l'Hôtel-Dieu à la suite de la démission de Chol et titularisé le 19 novembre 1783 sur la recommandation de l'Intendant de Lyon et de M. Colombier, inspecteur général des hôpitaux et maisons fortes de France. Il donna sa démission le 19 septembre 1784 avec plusieurs de ses collègues à l'occasion d'un règlement relatif à l'heure du pansement des blessés.

Après la journée sanglante du 30 mai, c'est-à-dire après le triomphe des *modérés* sur les *jacobins*, il avait été nommé membre du comité des impôts. Or un décret de la Convention avait condamné à la peine de mort tous ceux qui auraient rempli des fonctions publiques pendant la *rébellion*. La condamnation de Chastaignier était donc inévitable.

Deschamps (Jean-César), *agé de 69 ans, officier de santé, natif de Puymorin, département des Hautes-Pyrénées demeurant à Commune Affranchie, rue de la Barre.* Condamné le 5 nivôse (25 décembre).

Jean-César Décamp, fils de Joseph D., bourgeois à Puymorin en Gascogne, fut inscrit comme aspirant au titre de garçon chirurgien à l'Hôtel-Dieu en 1759. Il fut docteur en médecine, mais surtout en chirurgie et reçu en 1774 membre du Collège de chirurgie. Il ne figure pendant la Révolution que sous le titre modeste de chirurgien major du bataillon de Louis le Grand (Bellecour).

Labruyère (Antoine-Marie), *âgé de 50 ans, médecin, natif de Chalon-sur Saône, demeurant rue Mulet.* Condamné 5 pluviôse (24 janvier).

Labruyère n'est cité comme membre du Collège des médecins de Lyon qu'en 1775. C'est alors M. de la Bruyère, professeur d'accouchements et de chirurgie. En 1777, il fut nommé médecin de l'hôtel-Dieu après la mort de J.-M. Peyrard, et démissionna en 1784 en même temps et pour la même raison que son collègue Chataignier. Il semble n'avoir joué aucun rôle pendant le siège, nous savons seulement qu'il avait à Tassin une propriété assez considérable qui fut confisquée.

Lhomme (François-Amable), *âgé de 31 ans, médecin, natif d'Autun, département de Saône-et-Loire, demeurant à Ville Affranchie, rue de l'Arbre Sec.* Condamné le 18 frimaire (8 décembre).

Il ne faisait partie ni du Collège des médecins ni de celui de chirurgie et ne semble pas avoir fait ses études à Lyon, car son nom ne figure pas dans les listes des garçons chirurgiens de l'Hôtel-Dieu ou de la Charité. Il n'a joué aucun rôle pendant la Révolution.

Maria (Jacques), *âgé de 50 ans, docteur en médecine, natif de Commune Affranchie, y demeurant rue Thomassin.* Condamné le 9 nivôse (29 décembre).

Jacques Maria, fils de Jean Maria, maître chirurgien à Lyon, fut inscrit comme aspirant garçon chirurgien à l'Hôtel-Dieu, le 31 juillet 1757 (à 13 ans) ; il appartenait à une famille lyonnaise dans laquelle nous trouvons :

Jean-Antoine Maria, chirurgien major du régiment lyonnais.

Pierre-Antoine Maria, son fils, né à Paris en 1728, reçu garçon chirurgien à l'Hôtel-Dieu, sur la recommandation du duc de Villeroy le 19 juillet 1752, sorti le 20 juillet 1754.

Jean Maria, reçu maître chirurgien juré en 1749 et mentionné comme exerçant à Lyon jusqu'en 1775.

Un de ces deux chirurgiens publia en 1763 une critique de l'ouvrage de Pomme sur les affections vaporeuses des deux sexes.

Rondelet (Martin), *âgé de 39 ans, médecin, natif de Commune Affranchie, y demeurant rue Belle-Cordière.* Cond. le 9 pluviôse (28 janvier).

(1) Après chaque séance de la Commission révolutionnaire on affichait la liste des condamnés ; le texte en italique est celui de l'affiche.

Rondelet ne figure pas dans les registres des élèves de nos hôpitaux et devait être nouveau venu à Lyon. Il est cité pour la première fois en 1788 comme membre du Collège de chirurgie.

Souchon (Jean-Claude), *âgé de 60 ans, médecin, natif de Montbrison, y demeurant.* — Cond. le 6 frimaire (26 novembre).

Souchon fut condamné non par le tribunal révolutionnaire mais par la commission de justice populaire et plus probablement par la commission militaire, car à cette même date du 6 frimaire, son nom figure à la fois sur la liste des condamnés de ces deux tribunaux avec un libellé identique, sauf qu'il est qualifié médecin dans l'une, et dans l'autre médecin et chirurgien.

Il faisait sans doute partie de ce groupe d'habitants de Montbrison qui, compromis par leur hostilité contre les jacobins et leurs rapports avec le parti girondin, se réfugièrent à Lyon vers le milieu de septembre avec le corps expéditionnaire envoyé dans le Forez; il dut par conséquent assister à la dernière phase du siège de la ville et peut-être y jouer un rôle actif, car la commission militaire ne jugeait que ceux qui avaient été pris les armes à la main. Il dut alors être fusillé sur la place Bellecour.

Vicary (Dominique-Isidor), *âgé de 54 ans, natif de Château-Renaud, département des Bouches-du-Rhône, demeurant à Commune Affranchie, grande rue Mercière.* — Cond. le 7 pluviôse (26 janvier).

Vicary est complètement inconnu, il n'avait pas étudié dans nos hôpitaux et n'appartenait ni au Collège de médecine ni à celui de chirurgie.

A cette liste il convient, je crois, d'ajouter:

Georges (Pierre-Joseph-Marie), né en 1749 à Loyes-en-Bresse, fils de Joseph-Marie G., entrepreneur des ponts et chaussées, et d'Agathe Meunier, reçu 1er au concours d'élèves en chirurgie en 1771; entré en fonction le 30 août de cette même année, sorti le 20 août 1774. Sa thèse: *Moyen d'arrêter les hémorrhagies* (Lyon, Barret, 1876, 8 p.) est du 2 mai 1776.

Georges porte dans l'Almanach de 1788 les titres de gradué, conseiller, membre du Collège de chirurgie (1775), il était en outre membre de l'Académie des Arcades de Rome et aussi un des dix membres fondateurs de la Société des Amis médecins qui fut l'origine de la Société de Médecine.

Dès le début de la Révolution, il est chirurgien-major du bataillon de Saint-Nizier; pendant le siège, il paraît jouer un rôle actif, car c'est lui qui, en qualité de chirurgien-major de l'ambulance volante de l'armée lyonnaise, est chargé d'organiser l'hôpital Saint-Louis et signe le reçu des objets mobiliers destinés à cet établissement.

Le seul fait d'avoir exercé des fonctions pendant le siège rendait sa condamnation inévitable; il la devança en se suicidant dans sa prison.

Voici encore un médecin et chirurgien lyonnais victime de la Révolution:

Javel (Antoine-Louis), gradué, docteur en médecine, membre du Collège de Chirurgie de Lyon (1769). Il exerça d'abord à Lyon (1770), puis devint chirurgien-major de l'hôpital militaire de Philippeville et revint à Lyon vers 1784. Il devait être royaliste ardent, car il émigra et fit partie de l'expédition de Quibéron. Fait prisonnier avec son fils Alexis, âgé de 18 ans, il fut fusillé. Son fils eut, vu son âge, un sursis; mais le décret de la Convention ne pouvant être éludé, après un nouveau jugement il fut aussi exécuté.

Chirurgiens

Arbaud (Joseph), *âgé de 35 ans, natif de Grenoble, demeurant à Commune-Affranchie, rue Vieille-Monnaie, traceur*, condamné le 21 frimaire (11 décembre).

La *liste des contre-révolutionnaires mis à mort*, etc., imprimée en l'an II par Destefanis, porte; *chirurgien* au lieu de traceur. Qui a raison, de l'affiche rapportée par Melville Glover ou de Destefanis? Les erreurs sont fréquentes dans les affiches de jugement.

Je dois reconnaître cependant que je n'ai trouvé aucune trace d'un chirurgien du nom d'Arbaud.

Auretret (Étienne), *âgé de 41 ans, chirurgien* et *officier municipal de Saint-Chamond*, condamné le 29 ventôse (11 mars).

Pour ce chirurgien aussi il y a des réserves à faire; Destefanis mentionne Orelut (Pierre), chirurgien et officier municipal de Saint-Chamond, et ne cite pas Auretret. Un autre document en fait un chirurgien de la Croix-Rousse.

Biel (François), *âgé de 31 ans, chirurgien, natif de Neuville-sur-Saône, y demeurant*, condamné le 14 frimaire (4 décembre).

Ici le tribunal est dans l'erreur, car il s'agit certainement de Bieil (François), né en 1762 à Boulogne-en-Comminges, fils de Pierre Bieil, négociant audit lieu, et de défunte Marguerite Marque, reçu élève en chirurgie à l'Hôtel-Dieu le 31 mai 1786.

L'Union médicale (1876) l'avait à tort qualifié chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Lyon; il y fut seulement interne.

Brodier (François-Philippe), *âgé de 69 ans, chirurgien, natif de Soulaime, département de la Marne, demeurant à Commune Affranchie, rue Juiverie*, condamné le 1er nivôse (11 décembre).

Dans la liste des garçons chirurgiens de l'Hôtel-Dieu on trouve Brodier (François-Philippe), né en 1724 à Soulaime-en-Champagne, fils de François B., maître chirurgien audit lieu.

Et aussi Brodier (François), natif de Lyon, fils de François B., maître chirurgien à Lyon, inscrit le 12 mars 1788.

B. était donc fils d'un chirurgien et père d'un futur chirurgien. Il fut reçu membre du Collège de chirurgie en 1764, puis prévôt. En 1788-1793 il était chirurgien-major du bataillon de Juiverie. Il devait avoir des opinions peu avancées ou avoir des ennemis, car son nom figure à diverses reprises dans la liste des dénoncés.

Coindre (Jean-Jacques), *chirurgien, officier municipal provisoire faisant fonction de maire, demeurant à Commune-Affranchie, grande rue Mercière*, condamné le 19 brumaire (9 novembre).

Coindre, né à Lyon en 1749, était fils de Pierre C., maître charron; il fut inscrit en 1763 (à 14 ans) comme aspirant garçon chirurgien, mais ne semble pas avoir été reçu et dut probablement poursuivre ses études dans une autre ville. L'almanach de 1788 le qualifie gradué, conseiller, député pour les rapports, membre du Collège de chirurgie (1780), docteur en médecine, inspecteur des secours pour les noyés. Il a publié un mémoire sur la translation des

cimetières hors de la ville de Lyon. Nov. 1789, in-8· 15 pages.

D'abord officier municipal, puis membre du comité de police, enfin maire de Lyon après le 30 mai, il ne pouvait échapper à une condamnation capitale. Voici comment il est apprécié par Saint-Just : « fougueux, facile à égarer, un « des tyrans de Lyon.,. plus odieux que Pisistrate, il fait « égorger le fils qui lui redemande son père et la mère qui « pleure un fils. » Rapport du Saint-Just à la Convention. Buchez et Roux. XXVIII, 267.

Il joua en réalité un rôle assez effacé, sauf qu'en juillet il fit désarmer, sans effusion de sang du reste, les quartiers de Saint-Just et du Gourguillon favorables au parti jacobin.

Dufour (Jean), *âgé de 60 ans, chirurgien natif de Hougat-en-Gascogne, demeurant à Commune-Affranchie, rue Vieille-Monnaie,* condamné le 21 frimaire (11 décembre).

Il était fils de Jean D., marchand drapier à Vouge (Gascogne) et Madeleine Dubeney : il entra comme garçon chirurgien à l'Hôtel-Dieu le 31 mai 1759 et sortit en 1761.

Il fut reçu membre du Collège de chirurgie en 1767 et paraît avoir eu des difficultés avec ses nouveaux collègues, car on trouve un arrêt de la cour du Parlement (6 sept. 1770) qui condamne les maîtres en chirurgie de la ville de Lyon « à rendre et restituer au sieur Dufour, maître chirurgien « de cette ville, la somme de 2188 livres. » *Catalogue Coste,* 11431.

Dufréchou (Dominique), *âgé de 58 ans, chirurgien, natif de Simor, département du Gers, demeurant à Commune Affranchie, place de la Trinité.* Condamné le 26 frimaire (16 décembre).

Dufréchou était fils de Jean D., maître chirurgien à Simorre en Gascogne, et avait été reçu garçon chirurgien à l'Hôtel-Dieu en 1759. Il était membre du Collège de chirurgie (1774), conseiller, ancien prévôt, etc. ; d'abord établi à Saint-Just, il se fixa en 1783 place de la Trinité. Il avait un frère, Pierre D., plus âgé de trois ans, qui fut aussi élève à l'Hôtel-Dieu.

Ses opinions devaient être peu républicaines, car il n'est peut-être aucun nom qui figure aussi souvent dans la liste des dénoncés que celui de Dufréchou père et fils.

Fériol (Joseph), *âgé de 41 ans, chirurgien et cabaretier, natif de Lagnieu, département de l'Ain, demeurant à Commune Affranchie, rue Paradis.* Condamné le 28 frimaire (18 décembre).

Je n'ai trouvé sur lui aucun renseignement ; on peut se demander si à sa double qualité il n'en joignait pas une troisième, celle de barbier ; ce serait alors un des nombreux barbiers-chirurgiens de la ville.

Figuet (Augustin), *chirurgien, officier municipal provisoire.* Condamné le 26 brumaire (16 novembre).

Cette brève mention montre que pour lui les formalités du jugement durent être sommaires. Un décret de la Convention condamnait à mort tous ceux qui, pendant la rébellion avaient rempli des fonctions publiques. Or, Figuet avait été officier municipal pendant le siège. Ce fut peut-être une simple constatation d'identité.

Comme il avait été garçon chirurgien à l'Hôtel-Dieu, nous possédons sur lui des renseignements plus précis.

F., (Augustin), né en 1746 à Beaurepaire (Dauphiné), était fils de Sébastien F., bourgeois aud. lieu, et de Marie Delorme. Inscrit en 1763, il fut reçu en 1767 et entra en fonction le 10 avril 1768. Il fut renvoyé en 1769 pour avoir, ainsi que ses collègues, refusé de raser les employés de l'Hôtel-Dieu.

Il était gradué, membre du Collège de chirurgie depuis 1769 et conseiller.

Girardon (Jean-Joseph), *âgé de 67 ans, chirurgien, natif d'Avignon, demeurant à Commune Affranchie, rue Raisin.* Condamné le 6 nivose (26 décembre).

Il ne faisait pas partie du Collège de chirurgie, cependant son titre n'est pas douteux, car dans la *liste des dénonciateurs et des dénoncés* on lit : Girardon, chirurgien, section Confort, dénoncé par Feuillet, J.-B. Besson aîné et Gros.

Lacabane (Raymond), *âgé de 40 ans, chirurgien, natif de La Bastide-Serezac, département des Basses-Pyrénées, demeurant à Commune Affranchie, rue Thomassin.* Cond. le 6 nivose (26 décembre).

Egalement étranger au Collège de chirurgie, il ne paraît pas avoir joui d'une grande notoriété, cependant il figure cinq fois dans la liste des dénoncés.

Lenel d'Ivoiry (Nicolas) ;

Divoiry (Nicolas-Lenel), *âgé de 59 ans, chirurgien, natif d'Ivoiry, demeurant à Vaise.* Condamné le 15 frimaire (5 décembre).

Le tribunal révolutionnaire n'avait guère plus de souci de l'état civil que de la culpabilité des accusés ; il s'agit en effet de Nicolas Lenel, natif d'Ivoiry, diocèse de Reims, fils de Louis L., maître chirurgien aud. lieu, inscrit à l'Hôtel-Dieu le 23 juillet 1776. Il était maire de Vaise.

Il y avait encore en 1788 à Lyon Jean Lenel d'Ivoiry, docteur en médecine, membre du Collège des médecins, qui avait été professeur d'anatomie et de chirurgie (Almanach de 1788). C'était probablement son frère. Il mourut avant 1792.

Lenel d'Ivoiry fut un des 209 fusillés le même jour aux Brotteaux, 209 qui, bien qu'un d'entre eux se fût évadé pendant le trajet, donnèrent 210 cadavres. On se rappela plus tard que pendant qu'on liait les condamnés à la *chaîne* plusieurs avaient protesté qu'ils n'étaient pas condamnés. On avait passé outre. On prétend même que, constatant en effet un excédent de victimes, on en avait référé à Collot-d'Herbois qui avait répondu : Bah ! s'ils passent aujourd'hui, ils ne passeront pas demain !

C'étaient des curieux peut-être, des parents ou des amis, des condamnés venus pour leur donner un dernier adieu : ils avaient partagé leur sort.

Monique (Bertrand), *âgé de 60 ans, chirurgien natif de Billié, département de Haute-Garonne, demeurant à Commune Affranchie, montée de la Croix Rousse,* Cond. 28 nivôse (18 janvier).

Aucun renseignement sur ce chirurgien qui ne figure ni parmi les membres du collège ni parmi les chirurgiens admis à exercer.

Orelut (Pierre), *âgé de 41 ans, chirurgien natif de St-Chamond y demeurant, officier municipal provisoire de St-Chamond.*

Orelut (Etienne) est mentionné comme chirurgien reçu en 1754, exerçant à St- Chaumond, c'était probablement son père encore vivant en 1788.

Orelut (*aucun prénom*) a publié : Détail des cures opé-

rées à Lyon par le magnétisme animal de M. Mesmer, Lyon 1784, in-12.

Pitiot (Michel), *âgé de 30 ans, chirurgien, natif de Commune Affranchie, y demeurant, rue Quatre-Chapeaux.* Cond. le 14 nivôse (janvier).

Michel Pitiot, fils de Michel P., maître boulanger à Lyon, avait été élève en chirurgie à la Charité, du 15 juillet 1780 au 1er octobre 1782 et lauréat pour l'anatomie. Sa thèse (sur les accouchements) est du 2 août 1784.

En 1788 il est qualifié gradué, membre du collège de chirurgie (1784). Il fut dénoncé par son voisin le barbier chirurgien Achard.

Plisson (Charles), *âgé de 29 ans, chirurgien dentiste, natif de Commune Affranchie y demeurant rue Ecorche Bœuf.* Cond. le 21 nivôse (21 décembre).

Bien que spécialiste, Charles P. avait été inscrit comme élève en chirurgie le 1er juin 1777 (à 14 ans), il était fils de Félix P., également chirurgien dentiste à Lyon.

Quatrol (Jean), *âgé de 21 ans, chirurgien, natif de Malzieu, département de la Lozère, demeurant à Commune Affranchie, rue St-Pierre.* Cond. le 22 pluviôse (10 février 1794).

Je n'ai trouvé aucun renseignement sur ce chirurgien, mais il est probable, vu son âge, qu'il était seulement élève en chirurgie.

Roche (Joseph), *âgé de 62 ans, chirurgien, natif de Vienne, demeurant à Bourgoin.* Cond. 5 nivôse (25 décembre).

Joseph Roche, fils de François R., marchand épicier à Vienne, était élève de l'Hôtel-Dieu où il avait été inscrit le 29 octobre 1753.

Le conseil municipal de Bourgoin avait dénoncé puis incarcéré un fougueux jacobin, Dodieu, membre du tribunal du district de Commune Affranchie, il en fut cruellement puni. Le maire et plusieurs conseillers furent condamnés à mort.

Roux (Jean-François-Xavier), *âgé de 53 ans, chirurgien natif de Duerne près Izeron, département du Rhône, demeurant à la Croix-Rousse.* Cond. 26 frimaire (16 décembre).

Ce chirurgien est absolument inconnu ; d'après Glover, Roux était un prêtre réfractaire. A. Grand (*La seigneurie de Cuire*). *La Croix Rousse* ne le cite pas parmi les victimes de ce faubourg.

Tournamine (François), *âgé de 37 ans, chirurgien barbier natif de Rome-sur-Tar, département de la Drôme, demeurant à Commune Affranchie, Grande Côte.* Cond. 28 ventôse (18 mars).

Troit (Bernard), *âgé de 28 ans, chirurgien, natif de More, département des Pyrénées-Orientales, demeurant à Commune Affranchie, place du Change.* Cond. 28 frimaire (18 décembre).

Vannier (Ferdinand), *âgé de 59 ans, chirurgien, natif de Bourg, département de l'Ain, demeurant à la Croix-Rousse.* Cond. le 26 frimaire (16 décembre).

Ces trois derniers chirurgiens sont complètement inconnus.

On pourrait, je crois, ajouter à cette liste le nom de l'ancien chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu Pierre Bouchet.

Bouchet (Pierre), né à Lyon en 1750, fils de Claude-Antoine Bouchet, maître écrivain, et de Claudine Lafont, entra comme élève en chirurgie à l'Hôtel-Dieu le 24 décembre 1770, et fut nommé aide-major le 22 janvier 1772. Il sortit le 18 mars 1773 pour aller compléter ses études à Paris, où il travailla sous la direction de Desault. Entré à l'Hôtel-Dieu comme chirurgien-major le 19 décembre 1775, il passa son examen de maîtrise en 1781.

Chirurgien de la cavalerie lyonnaise pendant le siège et chargé par Précy de l'organisation des ambulances, ces titres, après la prise de la ville, rendaient sa situation bien périlleuse. Il demanda un passeport sous prétexte d'aller faire une opération au dehors ; on le lui refusa. Comprenant alors que son arrestation était imminente, il fut pris d'une affection fébrile adynamique qui l'emporta en quelques jours. Il mourut le 6 janvier 1794, en pleine période d'exécution en masse.

Élèves en médecine ou en chirurgie.

Béranger (Claude), *âgé de 24 ans, élève en chirurgie, natif de Commune Affranchie, y demeurant rue Thomasin.* Cond. le 15 frimaire (5 décembre).

Béranger fut un des 209 fusillés le même jour (v. Lenel d'Ivoiry).

Berge (Jacques), *âgé de 37 ans, élève en chirurgie, natif de Pouge, département de l'Aube, demeurant à Commune Affranchie, place de la Douane.* Cond. le 1er nivôse (21 décembre).

Cabaret (Bertrand), *âgé de 21 ans, élève en chirurgie, natif de Puymarin, département de la Haute-Garonne, demeurant à Commune Affranchie; rue Bourgchanin.* Cond. le 1er nivôse (21 décembre).

Cabaret fut dénoncé par un collègue. Combet, garçon chirurgien.

Cailly (Jean), *âgé de 22 ans, étudiant en chirurgie, natif de Commune Affranchie, demeurant rue Belle-Cordière.* Cond. le 14 nivôse (4 janvier 1794).

Foletier (Martin), *âgé de 27 ans, étudiant (?), natif de Monistrol, département de la Haute-Loire, demeurant à Commune Affranchie, rue Saint-Jean.* Cond. le 18 frimaire (8 décembre).

D'après Glover Poletier (Martin), 17 ans.

Lestelle (Pierre) *âgé de 20 ans, chirurgien, natif de Commune Affranchie, y demeurant, rue Bonnevau.* Cond. le 14 frimaire (4 décembre).

Il était probablement fils de Lestelle (Bernard), membre du Collège de chirurgie (1775), ancien élève de l'Hôtel-Dieu en 1756.

Maurice (Fabien), *âgé de 22 ans, garçon chirurgien, natif de Tournecou, département du Gers, demeurant à Commune Affranchie, place des Cordeliers,* Condamné le 5 nivôse (25 décembre).

Robert (Benjamin), *âgé de 33 ans, étudiant en médecine, natif de Gallion, département de l'Yonne, demeurant à Commune Affranchie, rue des Deux-Angles.* Cond. le 14 frimaire (4 décembre).

Pharmaciens et apothicaires.

Bourre (André), *âgé de 36 ans, apothicaire, natif de*

Besançon demeurant à Commune Affranchie, rue de l'Arbre Sec. Cond. le 6 nivôse (26 décembre).

Dejussieu (Christophe), *âgé de 40 ans, apprenti pharmacien, natif de Saint-Julien sur Guignon, département du Doubs, demeurant à Commune Affranchie, rue des Farges.* Cond. le 21 frimaire (21 décembre).

Menissier (Pierre), *âgé de 72 ans, apothicaire, natif de Commune Affranchie, y demeurant, rue Saint-Jean.* Cond. le 21 frimaire (11 décembre).

Mercier (Mathieu), *âgé de 72 ans, apothicaire, natif de Commune Affranchie, y demeurant, rue Saint-Jean.* Cond. le 7 pluviôse (26 janvier).

Mercier (Claude-Mathieu), *âgé de 42 ans, pharmacien, natif de Commune Affranchie, y demeurant, rue Saint-Jean.* Cond. le 7 pluviôse (26 janvier).

On peut enfin, pour être complet, ajouter trois herboristes.

Guichard (Pierre), *âgé de 25 ans, herboriste, natif de Crémieu, demeurant à Commune Affranchie, rue de Flandre.* Cond. le 9 ventôse (27 février).

Latour (Pierre), *âgé de 34 ans, herboriste, capitaine dans l'armée lyonnaise.* Condamné le 21 brumaire (11 novembre).

Perron (Claude), *âgé de 60 ans, herboriste, natif d'Efrigny, département de l'Allier, demeurant à Commune Affranchie, rue Saonerie.* Condamné le 9 pluviôse (28 janv.)

J. Drivon.

CAUSERIE THERAPEUTIQUE

L'appel de M. Pinard en faveur de la puériculture. Un joli exemple fourni par l'Enésol.

Tout dernièrement (31 mars), M. le professeur Pinard communiquait à l'Académie de médecine le fonctionnement de la clinique Baudelocque pendant l'année 1906. Après avoir montré que 1906 avait, comme les années précédentes, apporté son contingent de perfectionnement, et amélioré encore les chiffres statistiques concernant « les deux êtres confiés à la garde des accoucheurs », — M. Pinard reconnut que c'était là le beau côté de la médaille, et il pensa qu'il était de son devoir d'en montrer le revers.

Et il s'exprima ainsi :

« Ceux qui prendront la peine de lire attentivement tous mes Fonctionnements, constateront que le chapitre concernant la morti-natalité accuse des résultats n'ayant point varié. La morti-natalité est aujourd'hui ce qu'elle était à l'époque de M^me^ Lachapelle. Sur ce point aucun progrès ne se dessine. Les femmes qui ne sont plus en état de *gestation*, mais bien de *rétention*, et qui viennent expulser des fœtus morts et macérés, sont aujourd'hui aussi nombreuses qu'elles ne l'ont jamais été.

« A côté de ce chapitre, vous en verrez un autre concernant les malformations fœtales, et vous pourrez constater, là aussi, que les malformés sont aussi nombreux qu'ils l'étaient au XVIII^e^ siècle. Et je puis répéter ici la plainte que j'exprimais il y a dix ans : Sommes-nous donc, accoucheurs, condamnés à voir éternellement ces choses, et à rester impuissants en les contemplant ! Eh bien, non : nous pouvons, nous devons faire cesser cette calamité. Assurément, il ne sera jamais dans la puissance d'un accoucheur de ressusciter un macéré ou de faire d'un hydrocéphale un enfant normal, mais le puériculteur peut faire que ni l'un ni l'autre ne soient procréés.

« Ne savons-nous pas aujourd'hui pourquoi un enfant meurt pendant la vie utra-utérine ? Ne connaissons-nous pas les causes des malformations ? A quoi serviraient alors les beaux travaux de notre éminent maître Fournier, si brillamment continués par son fils, le D^r^ Edmond Fournier ? A quoi serviraient les travaux de notre collègue Fernet et de tant d'autres ? Puériculteur, j'affirme, avec une conviction profonde, c'est-à-dire en m'appuyant sur des données cliniques et expérimentales certaines qu'il est en notre pouvoir de restreindre le nombre des morts-nés, des dégénérés, des infirmes et des idiots, et cela en faisant disparaître la cause qui les produit avant leur procréation... »

Un rédacteur du *Matin* l'ayant interrogé à propos de cette communication qui fit quelque bruit, M. Pinard (1) insista de nouveau sur l'importance de la puériculture considérée dans ses deux périodes : la puériculture d'avant la procréation et celle qui correspond à la période comprise entre la procréation et la naissance.

Il est évident que si, pour la première, le médecin ne peut intervenir le plus souvent que d'une façon très indirecte, et que son action ne peut guère s'effectuer que par les publications qu'il répand ou qu'il inspire, — pour la seconde au contraire, en tant qu'il dirige — ou doit diriger — dès le début, les soins qu'exige la grossesse, son rôle devient alors prépondérant et l'on peut dire que sur lui repose souvent le sort de l'enfant qui vient d'être conçu.

Un exemple bien intéressant vient d'en être offert à la Société des sciences médicales de Montpellier, par M^me^ le D^r^ Gaussel-Ziegelmann, ancien chef de clinique d'accouchement. Cette observation, que publie notre excellent confrère le *Montpellier médical*, présente cette double importance qu'elle offre à la fois une preuve flagrante de ce que peut faire un médecin avisé et intelligent dans un cas où la mort a toujours été victorieuse, — et un argument nouveau pour ceux qui ont cru que l'énésol est appelé à rendre dans la thérapeutique anti-syphilitique sous toutes ses formes, les plus incontestables services.

(1) V. *Matin* du 3 avril.

Voici cette observation :

Observation. — Mme A. D..., 38 ans, sextipare. Rien d'intéressant à signaler du côté des antécédents héréditaires et personnels.

A toujours joui d'une bonne santé et a encore toutes les apparences d'une personne robuste et bien portante.

Antécédents obstétricaux. — Première grossesse à l'âge de 20 ans. Accouchement à terme d'un enfant d'apparence absolument normale qui n'a vécu que quatre jours et a succombé dans un accès de cyanose. La sage-femme n'a pu expliquer d'une façon plausible cette mort. Comme Mme D. a beaucoup de lait, on l'engage à prendre un nourrisson. Elle se décide à le faire. Malheureusement le nourrisson qui lui est confié est syphilitique, et peu de temps après, notre cliente a un chancre au sein droit suivi de manifestations secondaires. Le médecin appelé la soigne en même temps que le nourrisson, mais ce dernier succombe à quatre mois en pleine syphilis. La femme continue à se soigner avec des pilules d'hydrargyre.

Deux ans après, elle est de nouveau enceinte et accouche à terme d'en enfant qui a succombé un mois auparavant. Trois autres grossesses surviennent, mais malgré le traitement spécifique appliqué chaque fois (pilules d'hydrargyre et IK), deux se terminent par l'expulsion d'un enfant mort. Le dernier enfant seul est né vivant, mais n'a vécu que quelques heures. La femme est absolument découragée.

Six ans après, à l'âge de 38 ans, Mme D... se voit de nouveau enceinte et vient me trouver dès le troisième mois de cette grossesse. Après m'avoir raconté dans tous ses détails son histoire, elle m'avoue son désir d'avoir un enfant vivant et se trouve disposée à accepter n'importe quel traitement pour atteindre ce but. Je lui propose le traitement par les injections intramusculaires, tout en la prévenant que quelquefois ce traitement est douloureux et oblige au repos.

Ceci se passe au commencement du mois d'août 1906.

Ayant à m'absenter pendant ce mois, je lui prescris en attendant mon retour des pilules de gallate d'hydrargyre (0, 10 centigr. par jour) pendant vingt jours du mois et l'IK pendant dix jours.

Malgré la tolérance habituelle du tube digestif vis-à-vis du gallate, ce traitement est mal supporté : des gastralgies intenses et l'apparition des vomissements obligent la malade à y renoncer.

Devant ces troubles, je n'hésite plus à avoir recours au traitement par la voie intra-musculaire. Sur les conseils du Dr Bruc, je choisis l'énésol, présentant, par sa combinaison avec le méthylarsinate, l'avantage d'être un traitement tonique en même temps que spécifique.

Je fais tous les deux jours des injections dans la région des muscles fessiers à la dose de 0,06 centigrammes.

La malade n'a jamais souffert de ces piqûres et a pu vaquer à ses occupations immédiatement après. Elle a eu en tout quarante injections qui ont été faites pendant les quatre derniers mois de sa grossesse. Entre la première série de dix piqûres, et la seconde, il y a eu seulement dix jours de repos ; entre la deuxième et la troisième, la troisième et la quatrième, la malade s'est reposée 20 jours. L'absorption de l'énésol se faisait d'une façon progressive ; une légère induration persistait assez longtemps au niveau de la piqûre. Les urines, examinées régulièrement tous les huit jours n'ont jamais présenté d'albumine. L'état général de la malade a été excellent, l'appétit très bon ; les troubles digestifs ont complètement disparu.

Le 7 février, ma cliente accouchait d'un enfant vivant du sexe masculin pesant 3 kg.700 grammes. Je fus obligée de faire une application de forceps dans l'excavation sur un sommet en OIDP, la rotation ne s'étant pas effectuée spontanément. Le placenta n'est pas gros, mais légèrement décoloré.

L'enfant, nourri par sa mère, s'élève très bien et n'a présenté aucun signe de spécificité. Il a actuellement cinq mois. Il a percé deux dents à l'âge de trois mois.

De nombreuses moralités peuvent être tirées de cette édifiante histoire : la facilité du traitement, la préservation de l'estomac si fragile chez la femme enceinte... et aussi, le plus impressionnante de toutes : la venue au monde d'un enfant plein de vie, alors que la mort, malgré les efforts d'antan, avait, inlassable, cinq fois frappé.....

UNE ORDONNANCE DE POLICE DE 1734 RELATIVE A LA VENTE DES MEDICAMENTS

M. Paul Dorveaux a communiqué au Centre médical *(1er février 1908) les trois documents suivants :*

Par ce temps de prospectus pharmaceutiques « à prix très réduits » distribués à tous les coins de rues, et de médicaments « vendus au détail au-dessous du prix du gros » annoncés en lettres bien apparentes sur les glaces de certaines officines, il est bon de rappeler que de semblables abus ont existé sous le règne de Louis XV, et qu'il y fut remédié par l'ordonnance suivante :

Ordonnance de M. le Prévost, de Paris, ou M. son lieutenant-général de Police, portant défenses à tous Marchands en gros et en détail, de distribuer aucuns Billets pour annoncer la vente de leurs marchandises.

Du 1er juillet 1734.

« Sur ce qui Nous a été représenté par le Procureur du Roi, que malgré les Règlemens de Police qui font défenses très-expresses à tous les Marchands de courir les uns sur les autres pour le débit de leurs marchandises, ni d'user d'aucun artifice pour surprendre les acheteurs et se les ménager au préjudice de la liberté du commerce ; cependant quelques marchands de cette ville ont affecté, depuis quelques tems, de faire répandre dans le Public des Billets en leur nom, pour annoncer la vente de leurs Etoffes et autres marchandises, à un prix qu'ils exposent être inférieur à celui que lesdites marchandises ont coûtume d'être vendues par les autres marchands ; qu'une pareille contravention qui est presque toujours la dernière ressource d'un négociant infidèle, pour mettre promptement les effets à couvert, ne peut être trop sévèrement réprimée ; qu'autrement ce seroit donner lieu à toutes les fraudes que l'intérêt et la cupidité peuvent inspirer ; d'où il résulteroit même pour le Public un grand préjudice, en ce que sous le prétexte de donner des

marchandises à un vil prix, on ne lui en vendroit souvent que des défectueuses. Pourquoi requeroit que sur ce par Nous il fût pourvu. Sur quoi faisant droit, Nous ordonnons que les anciens Règlemens de Police, seront exécutez selon leur forme et teneur; en conséquence faisons itératives et très-expresses défenses à tous marchands en gros et en détail de cette ville et fauxbourgs de Paris, de courir les uns sur les autres pour le débit de leurs marchandises : nous défendons notamment de répandre, ni autrement distribuer aucuns Billets pour annoncer la vente, et sous quelque prétexte que ce soit; le tout à peine de trois cents livres d'amende pour la première contravention, et de fermeture de leurs boutiques en cas de récidive. Disons que notre présente ordonnance sera inscrite sur les registres des corps et communautez de cette ville. Enjoignons particulièrement aux Gardes de la draperie et de la mercerie de veiller à l'exécution d'icelles, pour ce qui concerne les six Corps des Marchands. Ce fut fait et donné par Nous René Hérault, chevalier, seigneur de Fontaine-L'abbé et de Vaucresson, conseiller d'Etat, lieutenant-général de Police de la ville, prévôté et vicomté de Paris; le premier juillet mil sept cent trente-quatre.

Moreau Signé : Hérault Pellerin, greffier

***

A M. le Lieutenant-Général de Police.

Du 31 juillet 1734.

« Supplient humblement les maîtres et gardes des marchands apoticaires-épiciers, des marchands pelletiers, des marchands bonnetiers, et des marchands orfèvres-joyaliers à Paris : Disans, que vous avez rendu une ordonnance sur le réquisitoire de Monsieur le Procureur du Roi, le premier juillet 1734, portant défenses à tous marchands en gros et en détail, de courir les uns sur les autres pour le débit de leur marchandise, et notamment de répandre autrement distribuer aucuns Billets pour en annoncer la vente, et ce sous quelque prétexte que ce soit; le tout à peine de trois cens livres d'amende pour la première contravention, et de fermeture de leurs boutiques en cas de récidive : vous avez aussi ordonné que votre ordonnance sera inscrite sur les registres des Corps et Communautez de cette ville. Cette sage ordonnance produira un grand bien au Commerce, et entretiendra la fidélité qui en doit être la base : mais il se trouve à la fin d'icelle une injonction particulière faite aux Gardes de la draperie et de la mercerie, de veiller à l'exécution de ladite ordonnance, pour ce qui concerne les six corps des marchands, ce qui semble en exclure les supplians, quoique les Gardes de chacun des six Corps soient de droit préposez pour faire exécuter chacun dans son Corps les ordonnances et règlemens, aucun desdits six Corps n'ayant point droit sur les autres; et comme cette injonction particulière faite aux Gardes de la draperie et de la mercerie seulement, de veiller à l'exécution de votre dite ordonnance pour ce qui concerne les six Corps des Marchands pourroit tirer un jour à conséquence, et qu'il pourroit arriver que l'on voudroit s'en prévaloir, au préjudice des supplians; ils ont été conseillés d'avoir recours à votre autorité, pour y être pourvû.

Ce considéré, Monsieur, il vous plaise ordonner que votre ordonnance du premier juillet 1734 sera exécutée selon sa forme et teneur; et que l'injonction particulière faite par icelle aux Gardes de la draperie et de la mercerie, sera générale à tous les Gardes des six Corps des Marchands, et particulière à chacun desdits six Corps, pour par eux veiller, chacun en droit soi, à l'exécution d'icelle; et vous ferez bien.

Signé, Brouyn.

***

« Vû la présente requête, et y ayant égard, disons que notre ordonnance du premier juillet mil sept cens trente-quatre sera exécutée selon sa forme et teneur ; et néanmoins que l'injonction particulière portée par icelle sera commune à chacun des six Corps ; et à cet effet tenus tous les Maîtres et Gardes desdits six Corps, de veiller, chacun en droit soi, à l'exécution de ladite ordonnance.

« Fait ce trente et un juillet mil sept cens trente-quatre.

« Signé : Hérault. »

***

Décidément, l'autocratie avait parfois du bon.

Paul Dorveaux.

LA MAISON DES ETUDIANTS

On sait que l'Association des Etudiants avait été tentée un moment, d'abandonner l'ancienne Ecole de la rue de la Bûcherie que lui avait offerte, à des conditions exceptionnelles, le Conseil municipal à l'effet de construire leur « Maison ». Divers nouveaux projets avaient été mis en avant jusqu'au jour où l'Assemblée générale (25 novembre) régla définitivement la question et montra qu'on persévérait dans le premier choix.

Voici comment l'Université de Paris, *organe de l'Association, rend compte de cette assemblée générale.*

La séance est ouverte à 9 heures.

Campinchi retrace l'historique de la question de la Maison des Etudiants qui doit avoir ce soir même une solution.

Lorsqu'il fut élu, il y a deux ans, président du comité, les démarches étaient depuis longtemps abandonnées. La question avait préoccupé les générations précédentes et découragé les plus ardents. En 1891, déjà, on avait été à la veille de réaliser ce projet, qu'on avait dû, au dernier moment, abandonner, et jamais depuis on ne s'était vu aussi près de la réalisation. Il sollicita la location, pour une somme minime, de l'ancienne Faculté de médecine, située entre le boulevard Saint-Germain et la Seine, au bout de la rue Dante. Le comité de 1906 consulté fut unanime à conseiller la demande de location. Le comité de 1907 eut la même unanimité. Tous nous désirions vivement quitter la rue des Ecoles.

M. le préfet de la Seine nous accordera un bienveillant appui ; le terrain est vaste (677 mètres de superficie). Ce fut une joie générale, lorsque, le 3 juillet 1906, le conseil municipal nous en accorda la location, non sans débat cependant.

Il s'agissait désormais de trouver les moyens de bâtir, le vieil amphithéâtre de Winslow devant rester seul debout des anciens bâtiments.

Des démarches furent faites pour obtenir du Parlement

une subvention de 200.000 francs. Grâce à la puissante intervention de M. Casimir-Perrier, à l'appui de MM. Briand, Poincaré et Caillaux, cette subvention nous fut accordée le 29 décembre 1906.

L'assemblée générale extraordinaire fut réunie le 11 juin.

Devant un contre-projet séduisant, trop séduisant même, nous avons défendu le projet primitif du terrain municipal comme étant le seul réalisable.

L'assemblée consultée ne se rangea pas à cet avis : elle repoussa le terrain de la ville de Paris pour adopter la proposition nouvelle d'un terrain à acheter place du Panthéon.

Ce terrain, également propriété de la Ville de Paris, allait être mis en adjudication par lots. Quelques jours avant la réunion de l'assemblée générale, le bureau du comité s'était assuré, par de rapides démarches, du sentiment des représentants les plus autorisés de la Ville en cette affaire : le préfet de la Seine, le président et vice-président du conseil municipal de la Ville. Ceux-ci, unanimement, avaient déclaré de la façon la plus catégorique que nous ne pouvions rien espérer avoir place du Panthéon. Des lettres nombreuses exprimaient cet avis.

Cependant l'assemblée générale adopta ce dernier projet dont l'inconsistance n'avait pas frappé les esprits.

Le lendemain même de l'assemblée générale, des démarches furent faites pour obtenir le terrain de la place du Panthéon.

Nous ne pûmes l'obtenir.

La situation était donc nette : l'assemblée avait refusé le terrain offert et nous avait donné mandat d'en solliciter un autre... qu'on ne nous offrait pas.

Le comité, réuni d'urgence, fut d'avis de faire des recherches pour trouver autre chose, mais crut agir dans l'intérêt de l'A. en autorisant son président à ne pas faire connaître officiellement notre refus aux représentants de la ville de Paris.

L'événement prouve que nous avions raison, car nous nous serions trouvés sans aucun terrain à l'heure présente.

Beagnot prend la parole. Il déclare qu'après l'exposé de Campinchi, il n'a pas à revenir sur les généralités de la question, mais que, personnellement, après avoir de très bonne foi voté contre le terrain municipal à la dernière assemblée générale, dans l'espoir que les promesses d'un terrain place du Panthéon correspondaient à quelque chose de sérieux, il se range aujourd'hui au seul projet qui soit mûr et réalisable : celui de la rue de la Bûcherie.

Guy, président de la section des Sciences, a été lui aussi un adversaire du projet du terrain municipal. Mais aujourd'hui tout est changé : il a reconnu le danger des contre-projets séduisants.

Si nous perdons du temps, nous ne serons pas prêts à quitter le 43 de la rue des Ecoles le 1er septembre 1908 : une crise peut alors se produire et nous emporter.

Il faut ménager les bienveillances, désarmer les hostilités par une résolution précise et une activité efficace. Le seul projet de la rue de la Bûcherie a été longuement examiné et critiqué ; les plans de la maison qu'on y peut construire sont dressés et connus de tous. — Que peut-on opposer ? De vagues terrains à acheter à des conditions encore imprécises et qui n'offrent d'ailleurs aucun avantage par leur situation sur celui qui nous est offert par la Ville. Il serait périlleux d'hésiter et criminel d'égarer une fois de plus l'assemblée par des contre-projets de la dernière heure.

Pommier commence par des compliments à l'adresse de Campinchi. Celui-ci s'en défend et déclare, aux rires de l'assemblée, que quand on commence par des fleurs... c'est que les épines ne sont pas éloignées. En effet, Pommier déclare regretter vivement que les dirigeants de l'A. n'aient pas notifié le refus de l'assemblée du 11 juin dernier.

Il présente ensuite un projet nouveau : il expose à l'assemblée que le terrain sur lequel pourrait, selon lui, s'élever la Maison des Etudiants se trouve à l'angle des rues Suger et de l'Eperon, non loin du collège libre des Sciences sociales, du lycée Fénelon et d'une station en perspective du métropolitain.

Les rues Suger et de l'Eperon actuellement étroites et obscures, sont à l'alignement et vont probablement être redressées incessamment. Le prix en est de 190.000 francs.

Pommier insiste sur l'avantage que donne à l'immeuble en question sa situation d'angle ; on pourrait avoir ainsi 31 mètres de façade avec pan coupé d'où on apercevrait le boulevard Saint-Germain. De plus ce terrain occupe une surface assez peu considérable, 280 mètres carrés seulement, ce qui, au dire de Pommier, présente un grand avantage, car il y a intérêt à bâtir en hauteur.

La parole passe à *Jollit :* — Celui-ci appuie ce projet à son tour. Il se livre à des calculs sur le tableau noir, d'où il ressort qu'avec les 200.000 francs du Parlement, les 50.000 francs de capital de réserves et 60.000 francs que nous emprunterions, on pourrait acheter un terrain et construire.

Campinchi, en quelques paroles précises, réfute cette argumentation et celle qui l'a précédée qui ne prévoient que 175.000 francs pour bâtir un immeuble comme celui que nous voulons, alors que les devis les plus modestes prévoient 270.000 au moins et 175.000 francs pour l'achat du terrain alors qu'il faut compter 190.000 francs. Avec les 260.000 francs dont nous pouvons disposer, le projet municipal est seul réalisable. Il réfute une à une les allégations du camarade Jollit, puis après avoir discuté chiffres, il se plaint d'être obligé de parler à l'improviste. Il fait appel avec une certaine véhémence au témoignage de l'assemblée, lui demande si dans une question aussi grave on doit se contenter d'improviser, le jour même de l'assemblée, un projet que personne, à part son auteur, n'a pu étudier ; il dénonce avec force ces manœuvres de la dernière heure qui permettent les surprises et trompent les assemblées.

Les applaudissements qui partent de tous les points de la salle montrent que le président a été compris.

La salle devient tumultueuse. Le président fait des efforts prodigieux pour contenir certains camarades au tempérament excessif et, ses cordes vocales et la cloche aidant, il parvient par miracle à rétablir le calme.

La parole est donnée à *Barthélemy* qui se défend d'être inactif, déclare s'être occupé de la question pendant les vacances et avoir examiné de nombreux projets.

Pour ne pas disperser l'attention et embrouiller le débat, il se range à l'avis de ceux qui préconisent l'achat du terrain sis rue de l'Eperon.

Quant à la question du terrain de la place du Panthéon dont il a été l'auteur, il se défend de l'avoir soulevée pour tromper l'assemblée ; il croyait alors ce projet parfaitement réalisable. S'il a donné sa démission après avoir été désigné pour faire partie de la commission qui devait étudier ce pro-

jet, c'est qu'il ne pouvait y délibérer, le comité n'ayant pas notifié le refus du terrain offert par la Ville,

Campinchi, soutenu par l'assemblée, déclare que quand on s'est, en juin dernier, porté fort de la réalisation d'un projet (place du Panthéon) qui a été reconnu le lendemain même irréalisable, on doit se montrer plus circonspect et ne pas recommencer une tactique au plus haut point préjudiciable aux intérêts de l'A.

La parole passe à *Valaix* qui déclare en toute indépendance qu'il serait criminel de ne pas voter le projet municipal, le seul qui depuis deux ans ait pu être soigneusement étudié. Il montre la gravité de la situation où se trouve actuellement l'Association et les conséquences de la décision que va prendre tout à l'heure l'assemblée. Des différents projets étudiés, un seul est immédiatement réalisable, celui de la rue de la Bûcherie ; tout autre est hasardeux, étant subordonné à un emprunt. Il apporte ce témoignage qui de sa part, dit-il, ne doit pas être suspect, car il a été le premier à formuler des critiques contre le terrain municipal auquel il reconnaît aujourd'hui des avantages que ne présentent pas les autres ; étant le seul praticable, ce projet doit à présent rallier toutes les voix, car nous n'avons ni le loisir ni les moyens de chercher à côté.

Campinchi résume la question et les arguments présentés de part et d'autre. Mais c'est peine inutile : l'assemblée s'est fait une opinion, manifestée parfois avec rudesse au cours de la seconde partie de la séance.

Aussi, quand il met aux voix les divers ordres du jour, celui-ci auquel il se rallie est voté à la presque unanimité (dix mains environ se lèvent contre).

L'Assemblée générale, après l'exposé des démarches faites par le Comité, estimant que le terrain municipal permet seul la réalisation de la Maison des Etudiants dans l'état de nos ressources, décide l'acceptation de ce terrain.

« *Signé :* E. Parent, Guy, Lapierre, Durand, Pitollet, Cazaux. »

« L'assemblée générale maintient intégralement son ordre du jour du 15 juin et, repoussant définitivement le projet de la rue de la Bûcherie, décide que notification officielle de ce refus sera faite dans les quarante-huit heures à M. le préfet de la Seine et à M. le président du conseil municipal.

« *Signé :* Barthélemy, J.-Jollit, Chabanne. »

« L'assemblée générale, après avoir entendu l'exposé des différents projets pour la maison des Etudiants, adresse ses félicitations et ses sincères remerciements aux auteurs de ces projets ainsi qu'aux membres de la commission chargée de les étudier pour toute la peine qu'ils se sont donnée, et accepte le projet de la rue de la Bûcherie comme étant le seul susceptible d'être excuté immédiatement.

« *Signé :* Mignon, Brunet, Brière, Tulpain. »

« L'assemblée générale, pour permettre aux camarades partisans du projet de la rue Suger de prouver leur bonne foi, s'ajourne à huit jours.

« *Signé :* Pommier. »

« L'assemblée, considérant que deux projets mûrement étudiés ont été présentés, propose de nommer une commission en dehors du comité pour les mener à bonne fin dans un délai de 15 jours.

« *Signé :* Poulgy. »

Le Secrétaire,

C. Riby.

***

Un nouveau projet de monument fut donc mis en chantier, le premier projet ayant été reconnu par la Ville comme véritablement trop fantaisiste et ne respectant pas, de l'ancienne Ecole de médecine, les parties qu'il était indispensable de conserver. C'est l'architecte Debrie qui fut chargé de l'élaboration de ce second projet, comme il l'avait été du premier.

L'Eclair *du 9 avril vient de donner une vue de la façade du monument projeté en l'accompagnant des notes suivantes.*

Lorsque l'ancienne Faculté de médecine, dont les débris subsistent encore au coin des rues de la Bûcherie et de l'Hôtel-Colbert, sera tombée sous les coups des démolisseurs, — à part quelques parties que la Commission des Monuments historiques a tenu à conserver, — on verra surgir, en ce coin de cité délabré, le plus moderne et le plus pimpant des palais.

Ce sera, nous l'avons dit, la *Maison des Etudiants.*

Que doit donc être cette demeure idéale? Le plan d'une façade — architecte Debrie — est mis sous les yeux de nos lecteurs.

Le plan primitif ne réservait pas suffisamment les parties historiques : le nouveau en a tenu compte dans les limites de l'autorisation donnée.

Le terrain, sur lequel s'élèvera l'hôtel, couvre une superficie de 677 mètres carrés. Acheté 300.000 francs par la Ville, en 1896, il fut accordé le 3 juillet 1906, à bail emphytéotique, à l'Association générale des étudiants, pour une durée de 99 ans.

La condition posée était de conserver la rotonde existante, un mur du rez-de-chaussée percé de fenêtres en ogive, plus diverses parties de moindre importance.

Elle a été respectée. La rotonde, l'amphithéâtre Winslow — restauré et ingénieusement aménagé — sera le merveilleux cadre réservé à la Bibliothèque. Celle-ci sera formée de plusieurs galeries superposées, allant du rez-de-chaussée au sommet et prenant jour par la coupole. Elle contiendra plus de 25,000 volumes.

La maison, dans son ensemble, sera un vaste cercle, où les étudiants pourront à la fois venir travailler et se distraire utilement. Ils trouveront là de quoi répondre à toutes les exigences de leur vie aujourd'hui laborieuse, et parfois pénible. Des milliers d'adhérents se rencontreront dans ces vastes locaux et viendront s'y reposer de leur labeur, ou bien échanger leurs idées et discuter des questions qui les intéressent. Avant d'entrer dans la vie, où l'âpre lutte quotidienne leur fera souvent un devoir de spécialisation, ils auront là, aux contacts environnants, la faculté d'élargir le cercle de leurs connaissances et de se faire une mentalité plus générale.

Toutes les conditions matérielles de la maison projetée tendent à la réalisation du but que nous venons d'exposer.

Rien, semble-t-il, n'a été oublié : lieux de travail, de lecture, de discussion, de distraction, etc., sont multipliés et ordonnés de façon à satisfaire les plus difficiles.

Au premier étage, les salles générales, communes à tous, la salle des journaux, les billards, fumoirs, le cabinet du président, etc. Au deuxième et au troisième, les salles particulières des sections.

Le rez-de-chaussée sera occupé par une magnifique salle des fêtes pouvant contenir six cents personnes.

Quant au sous-sol, éclairé par une cour anglaise, il a été réservé aux sports et à l'hydrothérapie. C'est une heureuse innovation. On ne pouvait pas oublier l'hygiène et le développement physique dans une demeure aussi moderne.

L. H.

***

Il était facile de prévoir, à la simple inspection de la figure et à la lecture des explications annexées, que la Ville et la Commission des monuments historiques — désormais intéressée à la question puisque l'ancienne Ecole est classée — n'accorderaient pas au second projet un accueil beaucoup plus favorable qu'au premier.

*Voici ce que l'*Eclair*, rendant compte de la dernière séance de la Commission du Vieux Paris, publie à ce sujet :*

L'*Eclair* a publié, il y a quelques jours, le plan inédit de la maison des étudiants, œuvre de l'architecte Debrie, et donnée une analyse de ce que serait cette Maison. M. Mareuse a exposé, à la Commission du Vieux Paris, que notre révélation de ce plan et de la notice l'accompagnant était loin de le rassurer.

La Ville a acheté l'ancien et curieux immeuble qui fut, autrefois, la Faculté de Médecine, et cela, afin de conserver intact un édifice qui, par son architecture et ses souvenirs, est une page du livre de pierre de la Cité. Le plan, qu'il a vu dans l'*Eclair*, a-t-il dit, détruit complètement la physionomie de l'ancien édifice.

M. Selmersheim l'a rassuré. Il a fait savoir à ses collègues que le plan de la Maison des étudiants a été soumis, avant-hier, à la Commission des monuments historiques.

Cette Commission a estimé que les différents et nombreux services qu'on veut installer dans cet espace restreint sont beaucoup trop vastes pour ne point altérer et même absorber le monument historique.

Elle a donné un avis négatif.

La Maison des étudiants, telle que son architecte l'a conçue, et telle que les étudiants l'ont désirée, fastueuse et très moderne, reste une chimère, là du moins, dans ce cadre pittoresque où la libéralité de la Ville avait permis de l'élever.

C'est ce que tous ceux qui sont au courant de la question ont toujours pensé.

DARWIN S'EST TROMPÉ

L'évolution n'a pas pour but de créer le progrès mais de conserver à la vie l'intensité qu'elle eut aux premiers jours du monde.

[*Sous ce titre M. René Quinton a exposé dans* le Matin *du 21 mars comment il a été amené à établir ses* Lois de constance.]

Vous me demandez d'exposer devant les lecteurs du *Matin* les faits sur lesquels reposent les lois de constance que j'ai établies.

C'est une tâche difficile, dont je vais essayer de m'acquitter, en simplifiant, autant que possible, les données si complexes d'un problème ardu, mais passionnant.

Au temps où la vie animale fit son apparition sur le globe la mer recouvrait toute la surface de la terre. C'est dans ces eaux que les premières cellules se groupèrent et formèrent des organismes.

Une série de faits et d'observations permet d'affirmer que les eaux de l'océan primitif contenaient une proportion de sel égale à huit grammes pour mille, et que la température, à la surface de la planète, était alors d'environ 44 degrés.

Ce sont les conditions les plus favorables à l'intensité vitale. Aussi, dans ce milieu marin où elle avait pris naissance, la vie éclata et jaillit, se multiplia, foisonna, avec une inimaginable énergie.

Puis la planète évolua. Les continents surgirent, sillonnés par les eaux douces. Des zones de climats et de températures diverses s'établirent.

Certains êtres émigrèrent hors de leurs demeures humides, chaudes et salées, pour peupler les rivières, les montagnes, les plaines et les espaces aériens.

Par quel mécanisme, les êtres privilégiés, qui constituent la classe des animaux dits supérieurs, ont-ils réussi à résister aux variations de l'ambiance extérieure, afin de maintenir en eux, en dépit de ces conditions plus défavorables, toute l'énergie vitale des premiers âges, c'est justement ce qu'expliquent les lois de constance originelle.

Ces lois sont au nombre de trois. La première est la loi de constance marine.

Loi de constance marine

Les poissons d'eau douce, les animaux aériens, terrestres ou volatiles ne baignent plus dans un milieu marin extérieur. Mais ce milieu marin continue à immerger, sous forme d'un liquide, ou *plasma* sanguin, lymphatique, toutes les cellules qui constituent l'organisme. La composition de ce plasma est, pour ainsi dire, identique à celle de l'eau de mer des premiers temps.

Le milieu originel n'étant plus externe est devenu interne. Tout organisme supérieur est donc un aquarium marin. Il porte l'océan en soi.

Par exemple, un homme du poids moyen de 75 kilogrammes contient en lui 25 kilogrammes de liquide marin, où tous ses organes sont plongés.

Est-ce l'effet d'un hasard ou d'une obstination aveugle ? Non, les raisons de la nature sont pratiques et intéressées. Si, pour les animaux privilégiés, le milieu salin originel a été maintenu, c'est que ce milieu est indispensable à l'activité intensive des cellules animales. Là où il existe, il y a vie supérieure : là où il est modifié, il y a vie inférieure.

Ainsi, quelques organismes d'eau douce, tels que l'*anodonte* ou moule des rivières, n'ont pas su résister à l'influence du milieu extérieur.

On sait que les combustions respiratoires donnent la mesure précise de l'activité vitale. Or, l'anodonte consomme seulement pour sa respiration 4 milligramme d'oxygène par kilogramme de son poids et par heure. C'est un être à peu près inerte, dont la vie n'est qu'un perpétuel sommeil.

Par contre, le poisson qui frétille en son voisinage et qui a conservé en lui le milieu marin originel, consomme 140 milligrammes par kilogramme et par heure. L'intensité de la vie de l'anodonte, comparée à celle du poisson d'eau douce, est trente-cinq fois plus faible.

D'où cette première loi :

Les organismes dont les cellules baignent dans un plasma identique au milieu marin originel, maintiennent, eux, l'activité vitale des origines. Les autres subissent la déchéance vitale.

Loi de constance osmotique.

Au cours des âges, la concentration saline des eaux de l'océan s'est accue. Elle s'est élevée de 8 grammes à 35 grammes.

Or, l'excès, comme l'insuffisance de sel, est nuisible à la vie intensive.

La nature, par un effort impressionnant et indiscontinu, a réalisé, d'une façon presque parfaite, grâce à de merveilleuses dispositions, le maintien de la proportion saline du milieu primitif dans le plasma des êtres supérieurs.

Qu'ils soient plongés dans l'océan trop salé ou dans les eaux douces, qu'ils respirent l'air sec des sommets, qu'ils se nourrissent d'herbes ou de chair, de graines ou de fruits non salés, tous les animaux vertébrés, poissons, reptiles, mammifères ou oiseaux, contiennent en eux un plasma salé à un taux voisin du taux originel, 8 grammes pour 1.000.

Ni l'influence du milieu extérieur, ni celle de l'alimentation n'ont de prise sur la composition de leur plasma. Environ 8 grammes de sel pour 1.000, c'est la condition universelle de l'intensité vitale. Au-dessus ou au-dessous, c'est de la déchéance.

L'invertébré marin, qui ne possède pas de cloison étanche contre l'invasion des eaux sursalées, consomme seulement 62 milligrammes d'oxygène par kilogramme et par heure. Le vertébré marin, son voisin, mieux protégé, en consomme 140. L'intensité vitale du premier est tombée de deux à un.

D'où la deuxième loi, dite de constance osmotique.

L'activité vitale intensive ne se réalise que dans un milieu d'une concentration saline identique à celles des océans primitifs, soit 8 grammes pour 1.000.

Loi de constance thermique.

En même temps que se modifiait le milieu extérieur, le globe se refroidissait.

Les animaux cessèrent de recevoir du dehors la température originelle de 44 degrés, qui était la plus favorable au maintien de la vie intensive.

Là encore, la nature a accordé aux êtres privilégiés le moyen de résister à la déchéance.

Les appareils organiques des vertébrés supérieurs ont évolué de manière à suppléer à l'influence de la température extérieure. Par une augmentation de la combustion interne, ces êtres sont devenus des producteurs de calorique. Alors, étonnante métamorphose, les batraciens et les reptiles se transformèrent en mammifères et en oiseaux.

De même que l'animal privilégié porte en soi l'océan primitif, de même il porte en soi une sorte de calorifère, un foyer, qui entretient à l'intérieur de son corps la chaude température des origines.

Cette température est indispensable à l'activité vitale.

En effet, lorsque les mammifères et les oiseaux, animaux à sang chaud, consomment 2.000 milligrammes d'oxygène, les reptiles et les animaux à sang froid ne consomment que 190 milligrammes, et l'intensité vitale de ces derniers est tombée au dixième.

Ainsi, la vie intense s'est conservée sur la surface du globe, grâce à la constance du milieu marin et de la température des origines, à l'intérieur des êtres supérieurement organisés.

Le problème de l'évolution.

Ces lois de constance excluent-elles l'évolution ?

Tout au contraire, elles l'ont nécessitée, puisque des organes nouveaux ont dû mettre les êtres à l'abri des influences extérieures et maintenir en eux les conditions originelles et permanentes de l'intensité vitale.

L'évolution résulte-t-elle, comme le veulent Darwin et surtout Lamarck, d'une tendance vers un progrès indéfini ?

Je réponds positivement : *Non*

L'évolution a pour but le maintien de l'intensité vitale des origines et n'en a pas d'autre.

René Quinton.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

—

Excursions à Jersey et à Guernesey

Billets directs au départ de Paris délivrés toute l'année

—

1° — Excursion à Jersey

Billets directs sur **Jersey** (St-Hélier) par **Granville** ou **Saint-Malo** comprenant la traversée de France à Jersey (St-Hélier) par les steamers du London and South-Western Railway.

De Paris à Jersey (St-Hélier) et vice-versa

Billets valables par Granville (billets simples valables sept jours) : 1re cl., 46 fr. 70 ; 2e cl., 32 fr. 70 ; 3e cl., 22 fr. 15. — (Billets d'aller et retour valables *un* mois) : 1re cl., 63 fr. 15 ; 2e cl., 44 fr. 25 ; 3e cl. 29 fr. 85.

Billets valables par Granville et St-Malo, permettant d'effectuer l'excursion du Mont Saint-Michel comprise dans le prix du billet. (Billets d'aller et retour valables *un* mois) : 1re cl., 74 fr. 85 ; 2e cl., 50 fr. 05 ; 3e cl. 37 fr. 30.

(Itinéraire : Paris, Granville, Jersey, St-Malo, Pontorson, Mont Saint-Michel, Paris ou inversement).

2° Excursion à Guernesey

Billets directs sur **Guernesey** par **Granville, Saint-Malo** ou **Cherbourg**, comprenant la traversée de France à Guernesey.

De Paris à Guernesey et vice versa.

Billets valables par Granville (billets simples valables sept jours) : 1re cl., 51 fr. 75 ; 2e cl., 34 fr. 90 ; 3e cl., 26 fr. 15. — (billets d'Aller et retour valables *un* mois) : 1re cl., 70 fr. 40 ; 2e cl., 47 fr. 25 ; 3e cl , 36 fr.

Billets valables par Granville et St-Malo, permettant d'effectuer l'excursion du Mont St-Michel comprise dans le prix du billet (Billets d'aller et retour valables *un* mois) : 1re cl., 84 fr. 35 ; 2e cl., 56 fr. 40 ; 3e cl., 43 fr. 70.

(Itinéraire : Paris, Granville, Jersey, Guernesey, Saint-Malo, Pontorson, Mont St-Michel, Paris ou inversement).

Billets valables par Cherbourg et Aurigny (billets d'aller et retour valables *un* mois) : 1re cl., 81 fr. 10 ; 2e cl., 57 fr. 40 3e cl., 41 fr. 75.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7.

Travaux et Critique

Le nécrologe médical de Chéreau [a]

(suite)

Saint-André-des-Arcs.

Pierre La Mer (1), 29 décembre 1590.
Arnould de Lisle (2), 25 novembre 1613.
Denis Allain (3), 3 juin 1658.
Helie Bède (4), 22 août 1667.
Philippe Chartier (5), 25 août 1669.
Nicolas Mathieu (6), 4 octobre 1670.
Florimond Langlois (7), 28 décembre 1671.
Paul Courtois (8), 5 avril 1688.
Jean-Baptiste de Révelois (9), 27 août 1689.
Nicolas Pelletier (10), 13 avril 1693.
Paul de Toullieu (11), 24 mai 1693.
Nicolas de Jouvancy (12), 13 mars 1699.
Nicolas Morin (13), 19 juillet 1699.
Helie Col de Villars (14), 27 juin 1747.
Antoine Ferrein (15), 3 mars 1769.
Denis Doulcet (16), 14 juin 1782.
Louis Des bois de Rochefort (17), 26 janvier 1786.

(a) A chaque nom relevé par Chéreau nous avons ajouté en note la date de réception au doctorat et celle de la mort, d'après nos documents particuliers et après vérification faite, quand il y avait hésitation, sur les *Commentaires* eux-mêmes.

Nous avons ajouté en *Appendice* quelques renseignements complémentaires, notamment les essais manuscrits de généalogie annexés par Chéreau à son Nécrologe (Alb. P.).

(1) Docteur le 17 novembre 1572, mort le 27 décembre 1590.
(2) Docteur en décembre 1586, mort le 24 novembre 1613.
(3) Docteur le 30 octobre 1618, mort le 2 juin 1658.
(4) Elie Béda (des Fougerais), docteur le 5 juin 1624, mort le 21 août 1667.
(5) Docteur le 21 novembre 1656, mort le 25 août 1669 (*Commentaires*).
(6) Docteur le 12 février 1632, mort le 2 octobre 1670.
(7) Docteur le 22 novembre 1639, mort le 26 décembre 1671 (*Commentaires*).
(8) Docteur le 17 décembre 1644, mort le 4 avril 1688.
(9) Docteur le 5 novembre 1659, mort le 26 août 1689.
(10) Docteur le 17 octobre 1675, mort le 12 avril 1693.
(11) Docteur le 10 décembre 1692, mort le 23 mai 1693 (*Commentaires*).
(12) Docteur le 20 décembre 1674, mort le 12 mars 1699 (*Commentaires*).
(13) Docteur le 9 janvier 1657, mort le 18 juillet 1699 (*Commentaires*).
(14) Docteur le 28 novembre 1713, mort le 26 juin 1747 (*Commentaires*).
(15) Docteur le 27 octobre 1738, mort le 28 février 1769.
(16) Docteur le 25 octobre 1746, mort le 22 mai 1782 (*Commentaires*).
(17) Docteur le 27 septembre 1774, mort le 26 janvier 1786.

Saint-Benoît.

Germain Clerselier (1), 3 mars 1606.
Henri de Monanteuil (2), 21 novembre 1606.
Jérôme Goulu (3), 30 octobre 1630.
François Guénault (4), 17 mai 1667.
François Landrieu (5), 4 septembre 1679.
Claude Perrauld (6), 11 octobre 1688.
Jean-François Foy Vaillant (7), 19 octobre 1708.
Louis Labbé (8), 29 juillet 1710.
Louis-François Dutal (9), 17 novembre 1713.
Jean-Baptiste Le Breton (10), 7 août 1715.
Jean-Baptiste Doye (11), 17 octobre 1721.
Jean-Baptiste Chomel (12), 5 juillet 1740.
Jacques-Bénigne Winslow (13), 5 avril 1760.
Jean-Jacques Belleteste (14), 16 février 1780.
François Bidault (15), 17 juin 1782.

Appendice.

Denis Allain, docteur en 1618, mort le 2 juin 1658 (Saint-André-des-Arts) ; il épousa Elisabeth Brosseau ; eut comme enfants :

Gabrielle, née le 22 janvier 1624 (Saint-André-des-Arts) ;
Marie, née le 21 février 1625 (Saint-André-des-Arts);
Philippe, né le 19 juillet 1626 (Saint-André-des-Arts);

(1) Docteur le 15 février 1599.
(2) Docteur le 11 ou 12 octobre 1568, mort le 19 novembre 1606 (*Commentaires*).
(3) Docteur le 9 octobre 1610.
(4) Docteur le 21 janvier 1615, mort le 16 mai 1667 (*Commentaires*).
(5) Docteur le 6 mars 1653, mort le 2 septembre 1679 (*Commentaires*).
(6) Docteur le 19 décembre 1641, mort le 10 octobre 1688.
(7) Docteur le 6 février 1691, mort le 18 novembre 1708 (*Commentaires.*) Il n'y a pas ici concordance avec la date donnée par Chéreau. Les *Commentaires* donnent nettement comme date de la mort « le dimanche 18 novembre ».
(8) Docteur le 23 novembre 1678, mort le 28 juillet 1710 (*Commentaires*).
(9) Docteur le 11 janvier 1701, mort le 16 novembre 1713 (*Commentaires*).
(10) Docteur le 7 décembre 1712, mort le 7 août 1715 (*Commentaires*).
(11) Docteur le 25 septembre 1686, mort le 17 octobre 1721 (*Commentaires*).
(12) Docteur le 9 janvier 1697, mort le 3 juillet 1740 (*Commentaires*).
(13) Docteur le 4 octobre 1705, mort le 4 avril 1760 (*Commentaires.*)
(14) Docteur le 14 octobre 1738, mort le 14 février 1780 (*Commentaires*).
(15) Docteur le 25 janvier 1744, mort le 15 juin 1782 (*Commentaires.*)

Jean, né le 19 septembre 1627 (Saint-André-des-Arts);

Marie, née le 2 octobre 1628 (Saint-André-des-Arts);

François, né le 8 février 1633 (Saint-André-des-Arts), (*manuscrit Chéreau*).

***

René Chartier, né à Montoire (Loir-et-Cher), en 1572. Professeur au Collège royal. Mort le 31 octobre 1654 (St-Germain-l'Auxerrois). Il fut marié deux fois : 1° le 15 juillet 1608 à Françoise Boursier, femme de chambre de Marie de Médicis (Saint-André-des-Arts); — 2° à Marie Le Noir, fille de Jean Le Noir, avocat au Parlement.

9 enfants :

1° Jean Chartier, médecin par quartier du roi; professeur au Collège royal. Né à Paris, docteur le 11 octobre 1634, mort en 1662. — Le 12 février 1646, il épousa Jeanne La Faille (St-Eustache).

2° Philippe Chartier, né le 4 mars 1636 (St-Germain-l'Auxerrois), docteur le 21 novembre 1656, mort le 25 août 1669 (St-André-des-Arts).

3° Marie Chartier, baptisée le 12 juin 1637 (St-Germain-l'Auxerrois).

4° Alain Chartier, baptisé le 17 septembre 1638 (St-Germain-l'Auxerrois).

5° Denis Chartier, baptisé le 18 décembre 1642 (St-Germain-l'Auxerrois).

6° Denis Chartier, baptisé le 15 mars 1645 (St-Germain-l'Auxerois).

7° Charles Chartier, baptisé le 21 mars 1625 (St-Séverin).

8° Agnès Chartier, baptisée le 24 mars 1646 (St-Germain-l'Auxerrois).

9° Jeanne Chartier, baptisée le 8 avril 1651 (St-Germain-l'Auxerrois) (*manuscrit Chéreau*).

***

Charles Belleteste, chirurgien à Paris, épousa Françoise Champieux, et eut comme enfants :

1° Louise-Simone, née le 13 avril 1713 (St-André-des-Arts).

2° Jean-Jacques, né le 11 novembre 1714 (St-André-des-Arts).

3° Nicolas, né le 21 juin 1716 (St-André-des-Arts).

4° Jean-Jacques, né le 9 décembre 1717 et baptisé le 12 (St-André-des-Arts). Docteur, le 14 octobre 1738, doyen 1762-1765. Mort le 14 février 1780 (St-Benoit).

5° Madeleine-Noèle, née le 17 avril 1720 (St-André-des-Arts) (*manuscrit Chéreau*).

Albert Prieur.

(*A suivre.*)

Documents.

Une tentative d'organisation de Secours aux blessés dans les armées du roi Louis VI.

Un de nos collaborateurs, le Dr Bergounioux, le bon historien de la médecine militaire que nos lecteurs connaissent bien, avait été frappé en lisant le beau livre que M. le professeur Achille Luchaire a consacré aux premiers Capétiens dans l'*Histoire de France* de Lavisse, d'y trouver au chapitre v du livre III « le prestige de la royauté capétienne », le passage suivant écrit à propos du grand mouvement d'ensemble qui groupa autour du roi, contre l'empereur d'Allemagne menaçant, toutes les forces militaires du pays :

L'armée royale, divisée en cinq corps, soutenue par une arrière-garde que commandait le comte de Flandre, présentait, cette fois, un aspect régulier et s'organisait pour le combat.

Louis prit même des mesures de prévoyance pour assurer des rafraîchissements aux hommes et un lieu de repos aux blessés.

Nous avons prié notre collaborateur, le Dr Henri Berthaud, élève de M. Luchaire, qui vient d'écrire sous la direction de son maître l'étude sur les *Médecins des premiers Capétiens* que nos électeurs connaissent, de vouloir bien demander au professeur Luchaire sur quels documents il s'était appuyé pour signaler cet essai d'organisation de secours aux blessés. Voici la lettre qu'a bien voulu nous adresser M. Luchaire.

Monsieur,

Mon élève, le Dr Berthaud, m'ayant dit que vous vouliez connaître le texte de 1124 où il est question d'une ambulance (?) et que j'ai résumé dans mon *Histoire de France*, le voici :

« Provisum est etiam ut ubicumque exercitus, apto tamen loco, certamen inirent, et carri et carrete aquam et vinum fessis et sauciatis deferentes instar castellorum in corona locarentur, ut a labore bellico a vulneribus (c.-à-d. *propter vulnera*) defitientes, inibi potando ac ligaturas restringendo fortiores, indurati ad palmam optinendam concertarent »

Suger, *Vie de Louis le Gros*, édition Molinier (dans la Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire (chap. 27, p. 104).

Avec tous mes compliments.

Achille Luchaire.

La Syphilis en Vendée

PRÉHISTOIRE ET HISTOIRE (1).

I

La Syphilis existait-elle en Vendée à l'époque pré-

(1) Note communiquée à la *Société française d'Histoire de la médecine.*

historique ? Question brûlante, à divers points de vue.

Une *seule pièce anatomique*, qui ait pu faire penser à cette affection dans les temps antéhistoriques, a été trouvée dans ce département et est parvenue à notre connaissance. Nous n'en avons pas découvert d'autres. Encore, doit-elle être, à notre avis, *complètement récusée !*

Voici, au demeurant, l'histoire de cette trouvaille, qui est excellente et indiscutable au point de vue préhistorique, mais qui ne vaut rien comme exemple de *syphilis antéhistorique.*

OBSERVATION

Exostose d'un tibia gauche supposée à tort syphilitique, trouvé dans l'Allée couverte de la Planche à Puare, à l'île d'Yeu (Vendée).

En 1883, M. Auger, juge de paix à l'île d'Yeu, fouilla d'une façon méthodique la très intéressante *allée couverte de la Planche à Puare, à l'île d'Yeu (Vendée)* (1).

Les os qu'il trouva, examinés insuffisamment alors, furent remis plus tard au Musée archéologique de Nantes. Enfermés dans une caisse qui ne fut jamais ouverte ils furent transportés ensuite au Musée Dolrée, où ils sont actuellement.

Nous les avons retrouvés en juillet 1907, en excellent état, toujours dans leur caisse d'envoi, et nous avons pu les étudier à fond, grâce à l'amabilité du conservateur, M. Pitre de l'Isle du Dreneue.

Nous y avons trouvé le squelette presque complet signalé par M. Auger, et avons de suite constaté que l'un des tibias présentait une très intéressante *exostose* qui avait jusqu'ici échappé à tous les observateurs.

***

Nous avons parlé de cette découverte, à divers archéologues, qui ont de suite songé à la *syphilis*, parce qu'on a signalé déjà cette affection à l'époque préhistorique (2). Mais il paraîtra évident à tout chirurgien praticien que cette exostose, qui est en réalité une *hyperostose* très localisée à la *face interne* et en haut du *tiers inférieur* du tibia du côté *gauche*, ne peut être, en réalité, de nature syphilitique. Elle est beaucoup trop régulière ; la surface de l'os est trop normale pour qu'il s'agisse là d'une ostéite de nature spécifique c'est-à-dire infectieuse. Pourtant, il est certain qu'il fallait ger à cette hypothèse en raison de certaines formes d'exostoses syphilitiques du tibia d'origine préhistorique et de syphilis du péroné en particulier.

Nous n'insistons pas, car les autres os du squelette de cette femme ne présentent aucune trace de lésions peuvant être syphilitiques ou d'une autre nature. Nous avons étudié, au demeurant, de façon complète, cette *hyperostose tibiale* dans un mémoire antérieur.

II

Que sait-on de la *Syphilis en Vendée, à l'époque historique ? absolument rien !* — Si, comme nous l'avons montré, on a quelques données sur la *Lèpre* qui exista autrefois à l'état endémiques en ce pays, et où il en reste encore des traces indiscutables, il serait très difficile, croyons-nous de trouver un mémoire scientifique quelconque où cette question ait été abordée !

Dans le chapitre *Maladies* que Cavoleau a consacré à l'étude des principales affections ayant sévi dans la Vendée dans son grand ouvrage sur ce département — seul ouvrage de ce genre d'ailleurs, — il n'est pas une phrase qu'on puisse rapporter ni aux affections vénériennes (blennorrhagie, chancre mou, etc.), ni à la syphilis ! Et, pourtant, il écrivait à une époque plus récente (1818) que celle dont a parlé récemment M. E. Gabory !

Aucun étudiant en médecine originaire de cette contrée, n'a eu, bien entendu, l'idée de consacrer à un tel sujet sa thèse inaugurale, comme cela a été fait pour d'autres épidémies, en particulier celles dues au *paludisme*, etc. Il est évident d'ailleurs que les documents, les observations auraient été trop difficiles à recueillir, et de plus, personne n'aurait pu songer à attirer leur attention sur une telle matière !

Au demeurant, il faut bien reconnaître qu'à l'heure présente, même après le *service militaire obligatoire*, les cas de syphilis et de blennorrhagie sont très rares en Vendée du moins chez les *Paysans*.

(1) A. Auger, *Les fouilles du dolmen de la Planche à Puare, à l'île d'Yeu. Ann. Soc. Emul. Vendée*, La Roche-sur-Yon, 1884. Tiré à part, 1884, Servant, in-8, 110 p. [Voir pp. 3 et 4].

(2) En effet, la pièce, type et primordiale, de *syphilis préhistorique*, dite de Solutré (Musée de Lyon), découverte en 1872, est aussi relative à un sujet de l'ÈRE NÉOLITHIQUE d'après nous, et il s'agit du même *os* (TIBIA) et de la même lésion : *exostose* ou *hyperostose*.

Chez la femme de Solutré, les deux tibias sont atteints. Sur celui de *droite*, à *trois exostoses*, l'une siège à la *partie inférieure de l'os*, et s'étend à la *face interne*, comme dans notre cas. Pour le tibia *gauche*, il y a une exostose en haut et sur la face externe.

Broca, Ollier, Parrot, Virchow, Lortet et Rollet, etc., etc., admettent ici la *syphilis*. Pour moi, je suis convaincu qu'il s'agit *d'une autre affection;* mais je n'insiste pas, étant ici en désaccord avec un maître comme Paul Broca. En Allemagne, d'ailleurs, cette syphilis est toujours très discutée.

Pour expliquer la *Syphilis Solutréenne* on a dit (Ducrost, Lortet), que cette race d'hommes venait d'Asie! Je n'en crois rien, d'après les recherches préhistoriques modernes.

Marcel Baudouin, *Un cas d'Exostose du tibia chez un sujet de l'époque néolithique inhumé dans l'allée couverte de la Planche à Puare, à l'île d'Yeu* (Vendée). *Arch. prov. de Chir.*, Paris, 1908, n° 3, mars.

Marcel Baudouin. *De la lèpre en Vendée et de la possibilité de son origine phénicienne. Gaz. méd. de Paris*, 1902, 12 s., II, 409-411.

La Lèpre et les Moustiques en Vendée. Gaz. Méd. de Paris, 1901, 12 s., t. I, n° 29, p. 225 ; n° 33, p. 257 ; n° 37, p. 289 ; n° 39, p. 309 ; n° 40, p. 313 ; n° 44, p. 345.

La lèpre et les lieux dits en Vendée. La Madeleine, Maladreri, Malabri, etc. *Intermédiaire Nantais*. 1903, *passim* (2 février au 8 juin).

J.-A. Cavoleau. *Statistique ou Description générale du Départ. de la Vendée.* Edition de A.-D. DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ. Paris et Fontenay-le-Comte, 1844. in-8. [V. p. 353].

J'ai eu l'occasion de m'occuper de cette question, lorsque j'ai étudié la curieuse coutume du *Maraichinage* (6), spéciale au *Marais septentrional* et j'ai pu constater que le *baiser intrabuccal*, qui la caractérise, n'occasionnait jamais d'accidents de contagion, où la syphilis puisse jouer un rôle quelconque, chez la Maraichine.

Je suis persuadé que le *Bocage* est presque aussi indemne. Toutefois il faudrait peut-être être un peu moins optimiste pour la *Plaine* et *le Marais méridional*, beaucoup plus ouverts à la civilisation et.... à ses dangers (7).

Les côtes de Vendée sont habitées par une population de pêcheurs, qui, autrefois surtout, fournissait un grand nombre de marins au long cours. Au XVe siècle, par exemple, époque où les ports des Sables-d'Olonne, de Saint-Gilles-sur-Vic, ont donné asile à des navigateurs célèbres, cette région a dû recueillir des matelots contaminés aux cours de leurs voyages. Pourtant, il ne reste aujourd'hui aucune trace de ces cas, si jamais ils ont existé !

On sait d'ailleurs que les foyers locaux de syphilis s'éteignent vite; et l'exemple cité par M. E. Gabory le prouve une fois de plus.

Il n'est plus question de syphilis depuis 1794 ni dans la plaine du Talmondais, ni dans la Haute-Vendée (8). Souhaitons qu'on ne l'y revoie plus, dans de telles conditions surtout.

Marcel Baudouin.

REVUE CRITIQUE

Recherches historiques et biographiques sur la Pharmacie dans le Calvados (1).

Le médecin Jacques de Cahaignes, dans son éloge des citoyens de la ville de Caen, écrivait au XVIe siècle : « Si l'on trouve de bons pharmaciens dans quelqu'une des villes de cette province, c'est assurément dans la ville de Caen ». L'honorable recteur de l'Université ne connaissait sans doute guère leurs confrères de Normandie, sans quoi il les eût mis tous au même rang. C'est ce que va nous démontrer M. Lesage, grâce à une série de notices sur la pharmacie dans le Calvados.

Il commence d'abord par Caen, où les apothicaires furent mis en jurande, le 5 avril 1546. Nous ne parlerons pas de leur règlement publié par M. Prentout, et analysé déjà dans la *France médicale* (1). Citons en passant l'acte de courage de l'apothicaire Jean Brice qui, le 13 août 1584, empêcha la ville d'être envahie par les Huguenots. Il eut pour contemporain son confrère Roch de la Roque, sr de Courtonne, homme « modeste et respectueux des médecins », au dire de Jacques de Cahaignes. Cet apothicaire ayant été anobli par le roi, sa fille épousa, en 1579, Pierre Le Neuf, vicomte de Caen.

Vers 1740, les apothicaires et les épiciers sont en guerre. Ils s'adressent les uns aux autres ces sortes d'aménités que nous connaissons depuis longtemps. Bref, après une longue procédure, un arrêt de 1751 les unit les uns aux autres, comme ils l'étaient à Paris et dans beaucoup d'autres villes. Il est probable que, sinon tous, du moins la plupart d'entre eux n'avaient point désiré obtenir un semblable résultat.

Cette union des deux professions ne semble pas avoir été sans nuages. Les procès se succédèrent les uns aux autres, grâce, surtout, à certains droguistes qui, dans leurs jeunes années, avaient pratiqué la pharmacie chez les apothicaires. Un arrêt du Parlement de Normandie, du 19 mai 1760, mit tout le monde d'accord, en exigeant à l'avenir l'application du règlement donné à Rouen, en 1508. Du reste, l'exercice illégal de la pharmacie se continua comme par le passé, aussi bien dans la ville que dans les campagnes.

Si les maîtres ne s'entendaient guère avec leurs concurrents les épiciers, ils n'étaient point non plus toujours d'accord entre eux. C'est ce qui arrivait surtout à l'occasion des examens de maîtrise. En 1771, profitant d'une ordonnance qui permettait aux chirurgiens de se faire recevoir apothicaires dans les localités où il n'y avait pas de pharmacie, un nommé Jacques Hervieu se présente à Caen pour être reçu afin d'exercer au bourg de Troarn. Faute d'un apprentissage suffisant, cinq maîtres refusent de le recevoir, tandis que les autres l'admettent après lui avoir fait subir toutes les épreuves. Un procès s'engage, gagné par le candidat dont la réception est reconnue valable. Aussi, un des opposants s'empresse-t-il de faire à son tour recevoir un de ses élèves à la maîtrise et de l'envoyer s'installer dans la même localité, qui du coup eut l'heur de posséder deux apothicaires. Nous n'insisterons pas sur d'autres querelles de ce genre, agrémentées de factums fort intéressants qui n'ont qu'une valeur historique douteuse, si l'on veut seulement s'en tenir aux faits qu'ils avancent et aux imputations souvent plus injurieuses que réelles qu'ils mettent en avant.

La confrérie des apothicaires de Caen qui, vraisemblablement, existait depuis longtemps sans avoir laissé

(6) Marcel Baudouin. *Le Maraichinage* [Coutume (*sexuelle*) du Pays de Mont, Vendée]. Paris, A. Maloine, 1906 (3e édition), in-12, 15 photogravures. [Voir page 98 ; et la *Préface* du Pr Debove, pp. 9-10].

(7) Comme bien on pense, j'élimine les villes comme la Roche-sur-Yon et surtout les Sables-d'Olonne, port de mer et station balnéaire *très fréquentée*.

(8) Du XIIe siècle au XVIIIe s., ces rivages ont été en relations avec l'Espagne et le Portugal, puisque les Sables-d'Olonne ont été fondés par une colonie de la péninsule ibérique. Et la syphilis a été appelée le *Mal Espagnol*, le *Mal des Portugais*. Mais il faut se rappeler que la syphilis n'est apparue en Europe qu'après 1492, c.-à-d. au XVe siècle. Or, les rapports de la Vendée et de l'Espagne cessèrent peu à peu à cette époque.

(1) Par Georges Lesage, pharmacien, médecin, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. Caen, L. Juan, libraire-éditeur, rue Saint-Pierre, 98, in-8°, 93 p.

(1) *France Médicale*, 53e année, n° 4, 25 février 1906.

de trace, possédait une bannière sur laquelle on voyait figurer une seringue. En revanche elle ne fit point frapper des jetons. Les examens de maîtrise étaient fort coûteux. En septembre 1767, un compagnon doit payer 653 l. 14 sols, dont 400 livres aux examinateurs, 12 l. à chacun des 2 médecins, 100 l. au coffre de la communauté, 10 sols pour un repas aux apothicaires, 5 l. aux pauvres de l'hôpital général, 3 l. au clerc de bureau, 36 l. pour la lettre de maîtrise, 1 l. 45 s. pour la servante du maître chez lequel ont été faites les préparations, 1 l. pour déjeuner le jour du chef-d'œuvre, 16 l. aux deux gardes, 27 l. pour 50 petites thèses et 12 grandes et enfin 5 l. pour leur port à Rouen. Ces thèses ne sont autre chose que de grands placards écrits en latin et plus ou moins ornés de vignettes, parfois fort intéressantes. Le Dr Dorveaux en a exposé plusieurs à la bibliothèque de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris.

A Caen, comme ailleurs, les apothicaires se succédaient la plupart du temps de père en fils. M. Lesage nous en donne une liste intéressante, car beaucoup parmi eux ont laissé des travaux fort estimés. Nous ne citerons en passant que Guillaume-François Rouelle, fils d'une honnête famille de cultivateurs qui, après avoir fait ses études au collège de Bois, suivit les cours de la Faculté de médecine de Caen, puis alla étudier la chimie chez l'Allemand Spitzley, successeur de Lemery jeune. Il obtint le titre d'Apothicaire privilégié et ouvrit une officine rue Jacob. Après avoir donné quelques leçons particulières de chimie, on le nomma, en 1742, démonstrateur au Jardin du Roi. Son entrée à l'Académie et ses nombreuses découvertes sont trop connues de tous, pour les rappeler dans cette courte analyse.

Après une longue étude sur la famille Thierry qui fournit trois générations d'apothicaires savants et philantropes, l'auteur nous parle de Guillaume Boulay, l'un de ceux qui, en 1809, fondèrent le *Bulletin de Pharmacie*, devenu depuis le *Journal de Pharmacie et de chimie*. Vient ensuite Pierre Durand, pharmacien des hospices de Caen, dont la vie fut consacrée surtout à l'étude de la physiologie végétale. Enfin, suivent les noms de tous ceux qui tinrent l'officine de l'hôpital, dans lequel, l'internat en pharmacie fut institué en 1870.

Après Caen, nous passons à Bayeux où s'établit, grâce au premier médecin du roi, une communauté composée de droguistes, épiciers, ciriers et confiseurs. En 1739, ses statuts furent homologués au Parlement de Normandie. Ils se composaient de 28 articles, dont nous ne parlerons pas plus longuement attendu que les règlements de ce genre sont nombreux et fort connus. En 1750, les maîtres étaient au nombre de 6 et seulement de 3, en 1776. En 1789, ils envoyaient un délégué à l'assemblée tenue aux Augustins pour rédiger les cahiers destinés aux Etats-généraux.

Parmi les pharmaciens de cette ville, nous devons citer Frédéric Pluquet, né le 19 septembre 1791. Après de bonnes études en pharmacie et avoir fait paraître trois notices intéressantes sur le *quinquina*, sur la *nature des poisons* et sur *l'origine, la culture et l'usage des plantes origineuses du Bessen*, il abandonne sa profession. C'est alors qu'on le voit se livrer tout entier à sa passion pour les livres. En 1822, il ouvre une librairie à Paris dans laquelle il tient de préférence des ouvrages rares et anciens, tout en publiant quelques travaux d'histoire. Son fils également pharmacien, se livra lui aussi aux recherches historiques.

Le règlement des apothicaires de Vire élaboré par Charles Bouvard, premier médecin du roi, leur fut donné, le 4 juin 1622. Chose curieuse, il ne contenait que 6 articles concernant l'apprentissage (3 ans) qui ne pouvait commencer avant l'âge de 15 ans, et devait être suivi de 3 années de compagnonnage. Venaient ensuite diverses prescriptions concernant l'examen de maîtrise et les chefs-d'œuvre à exécuter par les candidats. Nous ne nous arrêterons pas à l'exercice illégal de la pharmacie qui sévit là comme ailleurs, ni aux nombreuses taxes dont furent souvent frappés les apothicaires, autant que leurs concitoyens, ni aux examens de maîtrise passés en présence des docteurs avec plus ou moins de solennité. Quand un candidat se présentait pour une localité voisine, il ne subissait que des épreuves fort sommaires. En revanche, quand il voulait rester à Vire, ses certificats étaient minutieusement épluchés et bien souvent il ne pouvait, sans de longs procès, arriver à la maîtrise. M. Lesage termine en donnant une longue liste des apothicaires et des pharmaciens de cette ville. Parmi eux, citons Auguste Quévenne, né en 1806 et P. Turpin, botaniste remarquable qui, au cours de l'expédition de Saint-Domingue, reçut le titre de pharmacien mais n'en remplit pas les fonctions.

A Falaise, Bouvard se chargea à son tour d'établir les apothicaires en jurande, en 1637. Ils étaient à cette époque au nombre de sept. Nous ne nous arrêterons pas à l'étude des statuts qu'il leur donna, car ils furent communs à beaucoup de villes. En 1789, il en coûtait 500 l. pour parvenir à la maîtrise. Aussi un candidat s'empressait-il, mais en vain, de réclamer, quelques années auparavant, la somme qu'il avait dû verser, sous prétexte qu'elle était trop considérable. Mais les jurandes d'alors faisaient comme l'Etat de nos jours, elles ne rendaient jamais l'argent.

Près de Falaise à Guibroy, se tenait une foire renommée, analogue au point de vue pharmaceutique à celle de Beaucaire fréquentée par les apothicaires de Montpellier. En 1704, quatre d'entre eux viennent de Caen avec des marchandises valant près de 10.000 l. Bien entendu, la thériaque figurait au premier rang de ce qu'ils avaient à vendre. Un service d'inspection fait par les maîtres des villes voisines contrôlait les drogues

mises en vente et à l'occasion pratiquait des saisies.

Nombreux furent les apothicaires de Falaise appartenant à la religion réformée. L'un d'eux nommé Mauchrétien eut au XVI^e siècle un fils qui fut chargé par les Religionnaires de la Rochelle d'organiser la défense de la Normandie. Il se fit battre à la tête de 5 à 6000 hommes, le 5 octobre 1621, au bourg de Tourailles.

La pharmacie à Lisieux, Orbec et Pont-Lévêque n'a laissé que peu de souvenirs, car les apothicaires n'y furent invraisemblablement pas en corporation. Notons en passant un contrat d'apprentissage passé à Argences, le 19 octobre 1789. Le jeune Jean-Baptiste Hue devra rester 4 ans chez son maître et de plus lui verser une somme de 900 livres, moyennant quoi il sera nourri, chauffé et éclairé. Ces conditions semblent avoir été fort draconiennes pour cette époque.

Après avoir parlé de quelques apothicaires plus ou moins connus, nous rencontrons un homme dont le nom marque encore profondément dans l'histoire de la pharmacie. Nicolas Vauquelin, fils d'un petit paysan, fréquenta d'abord l'école primaire, puis s'en fut à Rouen comme garçon de laboratoire chez François Mesaize dont il suivit les cours de chimie à l'hôpital, où il l'accompagnait pour porter ses vêtements. Celui-ci, s'étant aperçu qu'il prenait des notes et les rédigeait à l'aide de livres prêtés par ses élèves, s'en empara et les déchira. Furieux d'un acte aussi stupide, Vauquelin partit pour Paris avec un écu de 6 l. dans sa poche. Après avoir travaillé dans deux pharmacies il obtint une place chez Pierre Chéradame, l'ami de Fourcroy et de Lavoisier. C'est là qu'il commença à puiser des connaissances de toutes sortes et qu'il étudia spécialement la chimie dont un jour il devait être un des maîtres.

Les apothicaires de Honfleur se séparent de ceux de Pont-l'Évêque en 1660, et reçoivent des lettres patentes qui sont enregistrées le 18 mars 1662. Les statuts se composent de 67 articles que par malheur l'auteur analyse trop sommairement. D'abord, l'apprentissage est de 4 ans, mais l'apprenti doit au préalable prêter le serment « de bien et loyaument servir ». Les examens pour la maîtrise ont lieu entre la Quasimodo et la Toussaint, à cause des plantes. Le candidat doit avoir au moins 20 ans et verser 10 l. à répartir entre le roi 40 s., les 2 médecins chacun 40 s., les 2 gardes-jurés chacun 20 s., et les pauvres 40 s. Le chef-d'œuvre ne comprend que 4 préparations, selon l'usage des petites villes ; mais c'est le plus jeune maître ou dernier reçu au lieu des deux gardes, qui doit assister l'aspirant, lors de la confection des médicaments qui lui sont imposés.

La corporation est administrée par deux gardes choisis en présence des médecins et ils prêtent serment devant eux. En revanche, celui des maîtres qui veut faire participer les docteurs à ses profits est frappé d'une amende de 10 l. et exclus en cas de récidive. Ces derniers ne doivent, du reste, ne désigner spécialement aucun apothicaire pour la préparation de leurs ordonnances (1). L'exercice illégal pour les charlatans ou les chirurgiens est fortement puni. De plus, il est interdit de faire des monopoles et de s'entendre pour enchérir le prix des médicaments. Le dernier article que M. Lesage donne en entier est assez curieux. Il est ainsi conçu : « Le maître ne s'en rapportera pas à ses apprentis, ni à sa femme pour dresser les recettes de peur que, par ignorance, ils ne commettent faulte. Les apothicaires porteront eux-mêmes les médecines laxatives et ne s'en rapporteront pas aux apprentis, à moins qu'ils ne les trouvent déjà habiles et advisez pour décemment les administrer et enseigner le patient a soy tenir et gouverner jouxte l'ordonnance ». On voit que nos bons Normands sont gens pointilleux et défiants. Aussi, en dehors des prescriptions communes aux autres communautés, ont-ils soin d'en ajouter de toutes spéciales pour n'avoir pas à compter avec l'imprévu.

L'auteur termine cet aperçu sur la pharmacie à Honfleur par l'histoire des vicissitudes qu'eut à subir, au XVII^e siècle, l'apothicaire François Doublet, devenu marin, quand il essaya de coloniser au Canada. Le fils d'un de ses confrères, établi en 1762, fut plus heureux. Nous voulons parler du contre-amiral baron Hamelin, dont le père exerça longtemps dans cette ville.

Ce travail se termine par quelques pièces intéressant la pharmacie, une note ou parties d'apothicaire, une liste assez longue des médicaments, pouvant être vendus par les épiciers, en 1716, un procès-verbal d'inspection des marchandises déposées au bureau des apothicaires, épiciers, droguistes et confiseurs de Caen et enfin une courte notice sur la pharmacie de Cherbourg.

Cet aperçu, trop succinct à notre gré, de l'intéressant travail de M. Lesage n'en donne qu'une idée bien imparfaite. Il est facile de comprendre qu'une pareille série d'études, écrites pour des jeunes gens appartenant à *l'Association amicale des étudiants en pharmacie de France* (section de Caen) mériterait mieux qu'une sèche analyse. On ne saurait, en effet, en reproduire le style alerte, la finesse des aperçus et les nombreux détails qui a chaque instant viennent solliciter l'attention du lecteur. Bien des faits nouveaux viennent s'ajouter à l'histoire encore si incomplète de la pharmacie dans notre pays. Nous espérons qu'encouragé par un aussi brillant début M. Lesage se décidera à continuer ses intéressantes chroniques, en les portant sur tout ce qui concerne l'art de guérir, aussi bien la Pharmacie que la Médecine et la Chirurgie.

Pierre Rambaud.

(1) Comme dans la plupart des statuts des Apothicaires Normands il y est beaucoup parlé des médecins. On y sent l'influence de la *saluberrina facultas Parisiensis.*

La Revue

I

LETTRE SUR LAMARCK ECRITE PAR UN DE SES FILS A G. CUVIER LE 20 FEVRIER 1830.

Cuvier conservait dans ses cartons, avec un soin minutieux et en annotant sans cesse, les notes qu'il avait réunies pour composer ses fameux éloges. Or, ses papiers ayant été donnés il y a quelques années par ses petites-nièces à la bibliothèque de l'Institut, M. le Pr Hamy vient d'y découvrir — dans le dossier consacré à Lamark dont l'éloge fut le dernier écrit par Cuvier — une lettre écrite à ce dernier par le fils de Lamarck qui y donne d'intéressants et utiles renseignements sur sa famille et sur son père.

M. Hamy vient de publier cette lettre (Les débuts de Lamark. Matériaux inédits pour servir à sa biographie) *en l'enrichissant de ces notes si précieuses auxquelles il nous a accoutumés et qui donnent au moindre document qu'il nous présente une si importante valeur historique et biographique.*

(N. D. L. R.)

A Monsieur le baron Cuvier.

Monsieur le Baron,

Conformément à votre désir, je m'empresse de vous adresser quelques détails que j'ai pu recueillir sur la vie de mon père. Ils sont peu nombreux et vous les trouverez peut-être même assez insignifiants : mais comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le faire observer, ce n'est point dans les événements de sa vie qu'il peut être intéressant de connaître un homme, dont tous les titres à l'estime publique furent dus à son goût pour la retraite et pour l'étude.

Jean-Baptiste-Pierre-Antoine de Monet de La Marck naquit le 1er aout 1744 (1) à Bazantin, village de Picardie, situé entre Bapaume et Albert (1 *bis*). Sa famille était d'une ancienne noblesse (2) et adonnée, de père en fils, au métier des armes (3).

Son père était seigneur de Bazantin. son grand-pére maréchal de camp (1) et gouverneur de la ville de Dinant (5).

Son vrai nom ou nom patronymique était de Monet.

La famille de Monet était originaire des environs de Tarbes (6). Au temps de Henri IV, le chef de cette famille était syndic de la noblesse de Béarn (7).

Vers cette époque, si je suis bien informé, la famille se sépara ; une branche se porta en Espagne, une autre s'établit en Picardie.

Le général Monet, dont les journaux ont souvent parlé en rendant compte des guerres de la péninsule avec ses colonies, paraît appartenir à la première ; M. de La Mark appartenait à la seconde (8).

En 1818, on voyait encore, au pied des Pyrénées, dans un riant vallon, non loin du village de Saint-Martin (9), entre Tarbes et Bagnères-de-Bigorre, les restes d'un ancien castel qui fut jadis la résidence de la famille de Monet. Des mâchicoulis, une tour crénelée, des murs épais et surtout des débris d'armes, trouvés dans une fouille que l'on fit dans l'enceinte de ces ruines, attestaient la puissance des maîtres du château et les mœurs guerrières et sauvages des temps où ils vivaient.

Deux versions existent sur le nom de la Marck (10), accolé à celui de Monet. Suivant la première, il paraîtrait que la réunion de ces deux noms résulte d'une alliance entre les deux familles qu'ils désignent et dont la première jouissait d'une haute illustration en Allemagne. Suivant la seconde, l'orthographe du nom véritable aurait été altérée, et il faudrait écrire La Marque ; on se fonde sur ce qu'il existe à quelques lieues de Saint-Martin une communauté de la Marque (11) où la famille de Monet conserva longtemps des

(1) Voici l'acte de baptême de Lamarck, d'après la photographie publiée par Packard (*Lamarck the founder of Evolution, his life and work*, New-York, 1901, in-8, p. 6). J'ai rétabli exactement le texte un peu altéré dans la transcription du biographe de Lamarck.

« L'an mil sept cens quarante quatre, le premier aoust, est né en légitime mariage et le lendemain a été baptisé, par moy, curé soussigné *jean baptiste pierre antoine*, fils de Messire Jacques Philippe de Monet, chevalier, seigneur de Bazentin grand et petit et de haute et puissante Dame, Dame Marie Françoise Defontaine, demeurants en leur château de Bazentin le petit, son parein a été messire Jean Baptiste Defossé, prêtre chanoine de leglisse collegiale de Saint-Fursy de Peronne, y demeurants, sa mareine Dame Antoinette Françoise de Busy, veuve (*a*) de messire Louis-Joseph Michelet, chevalier, ancien commissaire de l'artillerie de France, demeurante au château du Guillemont qui ont signé avec mondit sieur de Bazentin et nous.

Desfossés, De Boy, Michelet, Basantin, Cozette, curé. Cf. L'*Homme, Journ. illust. des Sc. anthrop.*, t. IV, p. 290, 1887).

(1 *bis*) Bazentin, village composé de deux hameaux voisins, Bazentin le Grand et le Petit, peuplés actuellement de 251 habitants, aux confins des anciennes provinces d'Artois et de Picardie, à 10 kilom. E.-N.-E. d'Albert.

(*a*) Packard a lu *nièce !*

(2) Les documents généalogiques conservés au Cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale remontent sans interruption jusqu'à la première moitié du XVIe siècle.

(3) Voy. plus loin.

(4) L'auteur de la lettre confond ici le grand-père maternel Henri de Lionne, comte de Servan, maréchal des camps et armées du Roi et le grand-père paternel, Philippe de Monet de La Marque, qui fut en effet gouverneur de Dinant de 1680 à 1690.

(5) Voici les titres et qualités que lui attribue Ch. d'Hozier, dans la feuille de ses armoiries (*Cab. des Titres. Pièces originales*, t. 1995 (Bibl. Nat., m. fr. 28479.)

« Philippe Monet de la Marque, chevalier seigneur de Saint-Martin, Bazentin le Grand et le Petit, de Hamel, fief de Hochecot, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, commandant pour le Roy de la ville et du château de la ville de Dinan, pensionnaire de Sa Majesté. »

(6) Ils étaient seigneurs d'Asté et de Saint-Martin, en Bigorre.

(7) Le chef de la maison était alors Pierre de Monet, uni à Jeanne de Caussade, le 15 mai 1583.

(8) S'il y a eu des Monet en Espagne, il s'en est trouvé d'autres à Paris, d'autres à Boulogne, à Calais, sans compter ceux de Picardie dont notre Lamarck descend. Je connais enfin un comte de Monet, originaire des Etats Sardes.

(9) Saint-Martin-sur-Adour, à 8 kilom. au sud de Tarbes.

(10) Le nom de la Marque est entré dans la maison de Monet avec le mariage d'Etienne de Monet, seigneur de Saint-Martin en Bigorre, fils de Pierre de Monet et de Jeanne de Caussade et de Marie de Lamarque-Pontacq, fille de Guillaume de La Marque, seigneur de Bretainhe, et de Claude de Parron (17 mai 1612).

(11) Lamarque-Pontacq, sur la Lousse, à 8 kil. à l'O. de Saint-Martin, aux confins des Hautes et Basses-Pyrénées. Il y a une

*

propriétés et sur laquelle on peut supposer que, dans l'origine, elle aussi avait des droits seigneuriaux (12). Quoique cette dernière explication paraisse la plus vraisemblable, je dois convenir au surplus que tout cela est enveloppé d'une ... le obscurité et qu'il est assez difficile de se procurer des renseignements exacts à cet égard, parce que mon père, attachant fort peu de prix à la naissance, a brûlé lui-même son arbre généalogique pendant la révolution (13).

Pour en finir sur ce chapitre, si étranger maintenant aux idées de notre époque, qu'il me soit seulement permis d'ajouter, Monsieur le Baron, que la famille de Monet s'est alliée plusieurs fois avec de grandes maisons, parmi lesquelles on peut citer celles de Duras, de Castel-Bajac (14), de Morel, etc.

Mon père, se trouvant le dernier né d'une famille de onze enfants, fut destiné à l'état ecclésiastique. L'aîné, à qui revenait toute la fortune, suivant l'usage de ce temps-là, après avoir été page du Roi Louis XV, était entré dans la carrière des armes, celle de ses ancêtres (15) ; le second l'y suivit et fut tué au siège de Berg-op-zoom (16) ; le troisième était mort en bas âge ; le quatrième, M. de Bazantin (17), embrassait aussi l'état militaire ; il fallait bien que le cinquième et dernier garçon fût abbé, car les ressources de la maison se trouvaient trop épuisées pour qu'il fût possible de pourvoir à la défense de son entretien à l'armée, et à cette époque un noble n'avait le choix qu'entre l'épée et la soutane. Malheureusement le petit *abbé*, ainsi qu'on l'appelait déjà, ne se sentait aucune vocation pour son état, il enviait le sort de ses frères, dont le retour au château, après chacune de leurs campagnes, était célébré par des fêtes où l'on invitait toute la noblesse des environs ; il admirait leurs brillants uniformes, leur bon air, la considération dont ils jouissaient. Ses yeux étaient séduits, son imagination ne lui montrait rien au-dessus d'une épaulette, et quand il faisait un triste retour sur lui même, qu'il se voyait négligé, oublié, compté pour si peu, le petit collet n'était plus pour lui qu'un objet d'aversion. Son père meurt ; la volonté qui l'avait enchaîné jusque-là n'existe plus ; il entrevoit un nouvel avenir, il ne sera pas prêtre !... Sa résolution étant prise, il va trouver sa mère, lui déclare son projet, résiste à toutes ses remontrances, obtient enfin son consentement, et sans autre appui qu'une lettre de recommandation de Mme de Lameth pour M. de Lastic (18), colonel d'un régiment d'infanterie, il part pour se rendre à l'armée du maréchal de Broglie.

La guerre de *sept ans* touchait à sa fin et mon père accomplissait sa dix-septième année. Pour la première fois, le monde s'ouvrait devant lui : il s'y précipita avec cette ardeur, cette confiance qui caractérisent la jeunesse. Muni d'une valise assez légère, monté sur un modeste bidet et suivi en guise de domestique du petit dindonnier de la basse-cour de sa mère, il traverse toute la France, une partie de l'Allemagne et arrive au camp de l'armée française. C'était le 15 juillet 1761, veille de la bataille de Fillinckhausen (19). Le colonel de Lastic, en recevant la lettre de Mme de Lameth et plus encore en voyant la petite taille et l'air délicat de son protégé, s'emporte contre cette dame et se plaint de l'embarras qu'elle lui donne en un pareil moment. Toutefois il offre sa tente et sa table au jeune homme, en attendant qu'il sache ce qu'il pourra faire pour lui. Mais bientôt les soins de son régiment viennent l'occuper tout entier ; des ordres multipliés se transmettent à chaque instant et parcourent toute la ligne ; l'attaque est décidée pour le lendemain à la pointe du jour. Pendant la nuit, M. de Lastic est mandé au quartier général. Déjà le crépuscule remplaçait les ténèbres et annonçait une journée que les fureurs de la guerre devaient ensanglanter ; de toutes parts on entendait le roulement des tambours, le son aigu des trompettes ; les troupes prenaient les armes avec cette ardeur et cette joie bruyante qui distinguent le soldat français, lorsqu'il marche au combat. Depuis quelques minutes le régiment de Lastic était en bataille, quand son colonel le rejoint au galop. Le premier objet qui frappe celui-ci est le jeune homme qu'on lui a envoyé la veille et qu'il aperçoit en tête de sa 1re compagnie de grenadiers. — Que faites-vous ici ? lui cria-t-il ; ce n'est pas votre place. Retirez-vous, mon ami, et suivez les équipages. — Mais le jeune guerrier n'était pas venu de si loin pour reculer ainsi au moment du danger ; le danger d'ailleurs, il n'y songe pas ; il ne voit que la gloire. — « Colonel, répond-il avec une modeste assurance, c'est pour servir que je suis ici. Ne me refusez pas la permission de marcher avec ces braves ; j'espère qu'ils n'auront pas à rougir de ma compagnie ». — Son air résolu surprend et charme M. de Lastic ; la grâce qu'il demandait lui est accordée ; il se mêle avec joie dans le rang des grenadiers, qui se chargent de lui faire faire son apprentissage. Au signal donné, toutes les colonnes s'ébranlent ; chaque corps se porte rapidement sur les positions qui lui sont assignées : le canon tonne, la bataille commence.

Je n'entreprendrai pas, Monsieur, de décrire cette affaire, parce que ce serait m'éloigner de mon sujet et que d'ailleurs elle est assez connue ; tout le monde sait que le maréchal de Broglie, après avoir soutenu seul, depuis 4 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir, tout l'effort de l'armée ennemie, qui lui était fort supérieure en nombre, ne voyant point arriver le prince de Soubise sur le secours duquel il avait compté, fut obligé de battre en retraite. Je ne m'occuperai que de la compagnie de grenadiers, au sort de laquelle mon père s'était associé.

Cette compagnie fut postée derrière une haie, que cou-

autre localité dit Lamarque-Rustoit, à 20 kilom. à l'E. de Saint-Martin, entre Trie et Pouyastrac.

(12) Le domaine de Lamarque faisait partie du bien des Monet dès 1662. A cette date Etienne légua par testament a sa mère « l'habitation de sa maison de Lamarck, ensemble la dixme de l'abaye dudit lieu et le labourage de ladite maison pour en jouir durant sa vie ».

(13) On verra plus loin quelles ressources offre le Cabinet des Titres pour réparer cette destruction.

(14) Castelbajac est un village à 20 kilom. à l'Est de Saint-Martin.

(15) Louis-Philippe de Monet de Lamarck, chevalier, capitaine au régiment de Laval, puis de Cambise-infanterie.

(16) Jean-Antoine Bernard de Monet de Lamarck, lieutenant au régiment de Laval, mort à Bréda.

(17) Philippe-François de Monet de Lamarck, chevalier de Bazentin, capitaine au régiment de Cambise.

(18) François de Lastic, âgé alors de 32 ans (il était né le 13 juillet 1829) commandait depuis peu le régiment de Beaujolais. Mousquetaire à 14 ans, colonel à 26 aux grenadiers de France, il est devenu maréchal du camp en 1770, et lieutenant général en 1784. Il a pu voir, avant de mourir (1794), son ancien lieutenant académicien et professeur.

(19) Villinghaussen, sur la Lippe.

vrait un ravin. Dans cette position, elle était à l'abri d'une attaque directe, mais non du feu de l'ennemi. Elle ne tarda pas à l'éprouver, car ses rangs s'éclaircissaient avec une rapidité effrayante. Le capitaine, M. de Cadolle, fut une des premières victimes ; il eut la tète emportée et sa cervelle rejaillit sur mon père. Le lieutenant le suivit de près, et au bout de quelques heures, le ravage de la mitraille dans cette pauvre compagnie fut tel qu'il ne restait plus que 14 hommes, sans un seul officier ou sous-officier pour les commander. Le sort de la journée était décidé, l'armée française se retirait en bon ordre, abandonnant non sans regret un champ de bataille où elle avait si vaillamment combattu et qui déjà retentissait au loin des cris de victoire de l'ennemi.

Dans ce mouvement rétrograde, les débris de la compagnie de Cadolle furent oubliés. Ces vieux grenadiers s'en aperçoivent, ils se regardent entre eux, se demandent qui doit les commander. Après une courte délibération, ils se retournent vers le jeune volontaire qui les a suivis, et dont, sans doute, ils ont remarqué le sang-froid pendant l'action. — Mon cadet, lui disent-ils, c'est vous maintenant qui nous commandez. Que faisons-nous ici ? les nôtres se retirent, il faut les suivre. — Camarades, je vous remercie de l'honneur que vous me faites, répond mon père, mais nous avons été placés ici, nous ne pouvons pas quitter notre poste sans avoir été relevés. Si vous craignez d'être pris, partez ; quant à moi je reste. — Ce langage si ferme et si militaire était nouveau dans la bouche d'un adolescent qui semblait à peine sorti des bancs de l'école, mais des hommes habitués à une discipline sévère étaient faits pour le comprendre et ils s'étendirent sur l'herbe sans murmurer.

Cependant les Français, ayant pris une bonne position à quelques lieues en arrière du champ de bataille, firent volte-face et tinrent en respect l'armée victorieuse du prince de Brunswick. Ce fut alors que M. de Lastic s'aperçut qu'il lui manquait une compagnie tout entière. Il s'informe de ce qu'elle est devenue, demande pourquoi elle n'a pas suivi le mouvement général et enfin reconnait qu'aucun ordre ne lui a été transmis à cet égard. Il appelle aussitôt un adjudant, lui ordonne de retourner sur ses pas, et, au risque d'être pris, de lui ramener cette compagnie, n'en restât-il qu'un seul homme. L'officier part, se glisse à travers les bois, profite de tous les accidents de terrain pour dérober sa marche et enfin découvre de loin la position périlleuse qu'occupaient encore les faibles restes de la compagnie oubliée. Il n'ose élever la voix, toute la plaine est inondée d'ennemis. Il agite son mouchoir en l'air. Par bonheur ses signaux sont aperçus des grenadiers; ceux-ci les font observer à leur jeune commandant, il regarde, plus de doute, on les appelle ; l'adjudant lui-même est bientôt reconnu. — Maintenant nous pouvons nous en aller, s'écrie mon père, voici des ordres. Il se mit à la tête de sa petite troupe et à travers mille dangers, il parvint à rejoindre avec elle le gros de notre armée.

Le colonel de Lastic fut si enchanté de ce trait que le soir même il conduisit mon père chez le maréchal. Celui ci l'accueillit avec une bienveillance extrême et lui dit qu'il le faisait officier, bien qu'il fût obligé pour cela de déroger à ses instructions (20).

Telle fut l'entrée du chevalier de Lamarck dans la carrière des armes. Un début si brillant montre assez qu'il l'eût parcourue avec éclat, s'il eût pu y persévérer, et qu'il n'eût pas manqué de trouver, sur les traces des Bayard et des Duguesclin, cette gloire qui faisait son idole, mais qui l'attendait plus paisible et plus pure auprès des Linné, des Tournefort et des Jussieu (21), dont il fut le digne successeur. Une maladie chronique, que l'on croyait scrophuleuse, et que les chirurgiens de son régiment ne parvinrent jamais à guérir, le força de se démettre de sa lieutenance et de venir à Paris pour se faire traiter. Là, longtemps encore, tous les remèdes furent sans succès, jusqu'à ce qu'enfin le hasard l'ayant fait rencontrer avec le célèbre Tenon, cet habile chirurgien reconnut au premier coup d'œil que le siège du mal était dans un abcès, formé au-dessous de l'oreille. On n'eut besoin que de donner quelques coups de lancette pour obtenir une guérison radicale.

Je ne vois rien de plus à ajouter, Monsieur, sur l'histoire de mon père. Peu d'années après avoir quitté le service, il publia son premier ouvrage, la *Flore Française* (22) et à partir de cette époque, sa carrière étant devenue toute scientifique, elle n'est plus marquée que par ses nombreux et importants travaux. Dans cette longue suite d'années consacrées à l'étude, ses voyages en Hollande, en Allemagne et en Hongrie forment le seul épisode qui en interrompt l'uniformité. Parti en 1781 avec le fils de Buffon (23), il visita tous les jardins de botanique et les cabinets d'histoire naturelle de ces différens pays. Il descendit dans les mines du Hartz en Hanovre, de Freyberg, en Saxe, de Chemnitz et de Cremnitz en Hongrie et y fit plusieurs observations intéressantes qu'il publia.

Enfin, il rapporta de ses voyages un grand nombre de minéraux qu'on n'avait point au Muséum et qu'il remit à Buffon, comme aussi une quantité de graines et de plants enracinés de végétaux curieux qui manquaient au jardin.

Je ne vous parlerais pas, Monsieur, des différens mariages de mon père, si vous n'aviez pas compris ce sujet au nombre de ceux sur lesquels vous m'avez demandé des renseignemens. Toutefois, comme il me semble qu'il ne peut offrir aucune espèce d'intérêt pour le public, je me bornerai à énoncer le plus succinctement possible que mon père épousa, en premières noces, Marianne-Rosalie de la Porte, en secondes Charlotte-Victoire Reverdy, et en troisièmes Marie-Louise-Julie Mallet. Il eut du premier lit six enfans et deux du second (24). De ces huit enfans trois sont morts.

---

(20) La nomination de Lamarck au grade d'enseigne porte la date du 1er août 1761 (*Arch. Minist. de la Guerre*).

(21) M. de Jussieu père, écrivait Adrien de Jussieu à Cuvier en 1830, n'a connu M. Lamarck qu'en 1777 ou 1778 lorsque, suivant les cours du jardin du Roi, il y annonça et fit connaître sa méthode analytique. Ce fut la rédaction de la partie botanique de l'encyclopédie pour laquelle M. Lamarck se servait journellement de la bibliothèque et des herbiers de M. de Jussieu qui depuis les mit plus en rapport (*Bibl. Instit. Papiers de Cuvier*. Carton II. Liasse 156, n° 8).

(22) Lieutenant du 20 septembre 1771, il avait été à la formation du 28 mars 1762 replacé sous-lieutenant, puis était passé avec le même grade aux grenadiers (13 juillet 1767.) Sa démission est du 19 février 1768 (*Arch. Minist. de la guerre*).

(23) Paris, Imp. Roy., 1778, 3 vol. in-8°.

(24) Lamarck a eu quatre fils, dont trois lui ont survécu: I, Antoine, qui fut officier de marine ; II, Guillaume-Emmanuel Auguste, ingénieur en chef des Ponts-et-chaussées ; enfin III, Aristide, qui fut peintre. De ses quatre filles deux étaient mortes jeunes ; les deux autres restées célibataires s'appelaient Cornélie et Rosalie ; c'est Rosalie qui fut l'admirable Antigone dont nous honorons la mémoire.

L'un de ces derniers, qui se nommait André, serait peut-être aujourd'hui compté parmi les officiers les plus distingués de la marine française, si une mort prématurée ne l'avait enlevé trop tôt pour sa famille dont il était l'appui et pour son pays qui aurait toujours trouvé en lui l'un de ses plus intrépides défenseurs. Dès son enfance, il manifesta le goût le plus vif pour les voyages de mer ; il passait des journées entières dans la bibliothèque de son père, dévorant les relations du capitaine Cook et de quelques autres navigateurs célèbres.

A sept ans, il voulut aussi courir les aventures et s'échappa de son école, un morceau de pain dans sa poche et une mappemonde à la main ; il suivit le cours et les bords de la Seine et allait, comme Christophe Colomb à la recherche de quelque terre inconnue quand, le soir arrivé et son pain fini, il s'aperçut qu'il n'avait pas prévu toutes les difficultés de son entreprise et il se vit contraint d'accepter l'offre charitable d'un voiturier qui le ramena à la maison. A onze ans, il obtint d'être embarqué à bord d'une frégate qui partait pour un voyage de long cours sous le commandement du capitaine Landolphe (25).

La frégate revint de son expédition, mais mon frère l'avait abandonnée et l'on ne savait ce qu'il était devenu. Sept ans se passèrent sans qu'on reçût de ses nouvelles. Enfin il en donna de Brest, où il était arrivé sur un bâtiment de l'Etat à bord duquel il se trouvait comme gabier. Mon père obtint aussitôt son congé définitif, le fit venir à Paris et peu de temps après lui donna un maître de mathématiques. Chose extraordinaire, ce jeune homme qui, jusque-là, avait mené une vie dissipée, vagabonde, se prend tout à coup d'amour pour le travail, s'applique, se livre avec passion à l'étude de la science la plus abstraite. Son maître bientôt n'est plus en état de seconder l'élan de son génie, il est congédié. André étudie seul, il ne veut d'autre secours que celui des livres et de quelques entretiens avec l'immortel Lagrange, qui daigne encourager ses efforts. En moins de deux ans, il est reçu à l'École Polytechnique, il en suit tous les cours avec ardeur ; mais on prépare une descente en Angleterre !... A cette nouvelle, sa première passion se réveille : cette grande expédition se fera-t-elle sans lui ? Non, il ne peut se résoudre à rester spectateur tranquille d'une entreprise qui promet tant de gloire. Il part avec le grade d'aspirant de 1re classe et se rend au port de Boulogne. La descente n'a pas lieu, mais il trouve l'occasion de se distinguer et est nommé enseigne. Plus tard il est envoyé dans les grandes Indes et revient lieutenant de vaisseau. Il est à remarquer que la marine n'était pas favorisée sous l'Empire : il se faisait peu d'expéditions, et mon frère languissait dans les ports, soupirant après le moment où la mer lui serait rendue. Ses vœux furent enfin exaucés ; il obtint de faire partie d'une croisière qu'on destinait pour les Antilles. Un commandement en propre lui était promis à son retour. Il partit sur la flûte du Roi *la Salamandre*, mais la mort l'attendait à l'île Saint-Pierre, la fièvre jaune termina le 18 juillet 1818 une vie qui donnait les plus brillantes espérances et que l'état florissant de la marine, sous le règne de Charles X, aurait sans doute réalisées.

(25) Jean-François Landolphe, né à Auxonne le 5 février 1747. Ses voyages ont été publiés par Quesné sous ce titre : *Mémoires du capitaine Landolphe contenant l'histoire de ses voyages pendant trente-six ans aux côtes d'Afrique et aux deux Amériques* Paris, 1823, 2 vol. in-8. On n'y trouve rien sur André de Lamarck.

Telles sont, monsieur, les notes que je peux vous fournir pour satisfaire à votre demande. En les parcourant, vous sentirez sans doute que ce qui m'a manqué n'est pas la bonne volonté de répondre à vos désirs obligeants, mais bien le discernement dans le choix des matériaux et des faits ; la rareté des documents officiels, jointe à l'absence des dates, m'a forcé aussi de supprimer quelques détails, où vous auriez peut-être trouvé de l'intérêt. Je suis toujours au reste à votre disposition, et dans cette circonstance, comme en toute autre, je m'estimerai heureux de pouvoir vous être bon à quelque chose.

Je suis avec le plus profond respect et la plus haute considération.

Monsieur le Baron,

Votre humble et
très obéissant serviteur
DE LA MARCK

LA MEDECINE ARABE EN TUNISIE. — LE NEUVIÈME SIÈCLE : ISHAQ IBN IMRAN

M. le Dr Ahmed Chérif vient de consacrer à l'histoire de la Médecine arabe en Tunisie, *une thèse de la plus courageuse érudition et du plus haut intérêt* (*in-8o 102 p. Tunis, 1908*). *Nous ne manquerons pas de la présenter à nos lecteurs, qui y verront la singulière importance des sources où a puisé notre confrère. Aujourd'hui nous reproduisons un des chapitres les plus intéressants, celui qui concerne le IXe siècle, et particulièrement le remarquable ouvrage sur la* Mélancolie *dont l'analyse provoquera chez les psychiâtres d'aujourd'hui la plus légitime admiration.*

(N. D. L. R.)

Ishaq était un savant médecin renommé ; de religion musulmane, originaire de Bagdad où il fit ses études, il était déjà célèbre lorsque Ziadet Allah l'appela à Kairouan sous trois conditions. La première était de lui assurer les moyens matériels de son voyage en Tunisie ; la deuxième consistait à lui faire remettre une somme de mille pièces d'or pour ses dépenses ; la troisième, la plus importante, était un engagement autographe laissant à Ishaq son entière liberté. Cet autographe disait textuellement : « Quand Ishaq voudra retourner dans son pays, il sera entièrement libre et s'en ira en toute sécurité ». Le prince devait, malheureusement pour le savant, oublier cette dernière clause.

Ishaq arriva ; avec lui, la médecine et la philosophie entrèrent en Tunisie, car, comme la plupart des grands médecins arabes de cette époque, il était aussi encyclopédiste. Il vécut à Kairouan comme médecin de la cour. Ses fonctions consistaient essentiellement à surveiller les repas du prince, à approuver l'usage de certains aliments et à interdire celui de certains autres.

Mais un beau jour il vint à la cour un jeune israélite andalous dont l'histoire ne nous a pas conservé le nom et qui se dit médecin. Il ne tarda pas à devenir le favori du prince et déclara la guerre au vieux savant. Quand celui-ci défendait à Ziadet Allah un mets, l'israélite l'autorisait à en prendre et inversement.

Ishaq, justement froissé, voulut rentrer dans son pays, mais Ziadet Allah s'y opposa malgré sa promesse écrite.

Un soir, au dîner, on présenta à l'émir du lait caillé et il voulut en manger : « Cela te fera du mal », lui dit Ishaq. — « Tu peux en prendre sans crainte », dit au contraire l'israélite.

Ziadet Allah en mangea, mais quelques heures après il fut pris d'une indisposition très grave ; il eut un accès d'asthme qui faillit l'emporter. On alla en toute hâte réveiller Ishaq et on lui demanda de venir sur-le champ soigner le prince.

« Je lui ai interdit le lait caillé, dit-il, et il n'a pas voulu m'écouter. Je ne connais aucun remède à son mal. »

On lui offrit cinq cents pièces d'or pour se déranger, mais il refusa obstinément ; on alla jusqu'à lui en offrir mille qu'il finit par accepter et il se rendit auprès de l'émir. Il lui ordonna de la glace, puis il le fit vomir et le lait caillé sortit en petit morceaux.

Ishaq dit à Ziadet Allah : « Si quelques-unes de ces parcelles étaient entrées dans tes bronches avant que je ne t'ai traité, tu serais mort à coup sûr. »

Au lieu de se montrer reconnaissant envers son médecin, le despote conçut, au contraire, une haine implacable contre lui, surtout à cause de son refus d'accourir le soigner. Comme première manifestation de cette haine, Ziadet Allah cessa de faire servir la pension d'Ishaq.

Pour vivre, le médecin ouvrit dans la ville un cabinet de consultations où les malades affluèrent. Le prince, furieux de ce succès, ordonna d'emprisonner le praticien. Mais les clients devinrent plus nombreux et allèrent consulter Ishaq jusque dans sa prison.

Ziadet Allah, exaspéré, décida la mort du médecin. Une nuit, il le fit venir devant lui et l'accabla de sarcasmes. Ishaq, ne doutant plus du sort qui lui était réservé, ne garda aucune mesure à l'égard du tyran. En effet, celui-ci ordonna, comme exécution raffinée, d'ouvrir les veines des bras d'Ishaq. Durant son agonie, le médecin disait au despote — tel Pétrone invectivant Néron avant de perdre les dernières gouttes de son sang généreux : — « Par Dieu, tu prétends être le plus grand seigneur des Arabes, mais tu vaux moins que le dernier d'entre eux. D'ailleurs, je t'ai donné depuis quelque temps un poison qui bientôt te fera perdre la raison ! (1) »

Ziadet Allah poussa la cruauté jusqu'à faire mettre en croix le corps d'Ishaq qui resta si longtemps crucifié, dit l'historien, qu'un oiseau de proie y fit son nid. Telle fut la fin d'Ishaq, « le médecin célèbre par ses connaissances dans la composition des médicaments, la précision et la sûreté de ses diagnostics. »

Voici la liste des ouvrages écrits par Ishaq :

1. Traité des médicaments simples.
2. Opuscule à son ami le médecin Saïd Ibn Toufil sur les médicaments curatifs rares.
3. Livre du divertissement de l'âme.
4. Traité sur la mélancolie.
5. Opuscule à son ami Al Abbas, intendant du prince Aghlabite Ibrahim, sur les coliques, leurs causes et leurs traitements.
6. Traité de la saignée.
7. Traité du pouls.
8. Etude sur l'urine, d'après Hippocrate et Galien.
9. Etude sur le vin, d'après Hippocrate et Galien.
10. Etude sur la blancheur du pus, les dépôts de l'urine et du sperme.

(1) La fin de Ziadet Allah fut encore plus lamentable. En 906 après J.-C., il fut chassé de son royaume par Obeïd Allah, surnommé le « Mahdi », fondateur de la deuxième dynastie tunisienne : celle des Fatimites. Ziadet Allah s'enfuit en Egypte, puis à Jérusalem où il mourut dans la misère.

Quelques-uns de ces ouvrages furent dédiés à Ziadet Allah, d'après Wustenfeld.

Ishaq est souvent cité par les auteurs qui viennent après lui, ce qui prouve sa grande autorité. Dans le grand *Traité des simples*, Ibn Albaïtar le cite plus de 150 fois, dont une à propos du schœnanthe, plante récoltée à Gafsa. Ishaq s'était donc occupé de la flore tunisienne.

Sauf le *Traité de la mélancolie*, dont la Bibliothèque de Munich possède l'unique exemplaire connu, aucun autre livre d'Ishaq ne nous est parvenu. Nous avons eu l'heureuse fortune de compulser ce traité lors de notre séjour à Paris (1) ; à notre connaissance, il n'a été publié en français aucune étude sur cet ouvrage ; nous allons en donner une analyse, nous proposant d'en publier ailleurs une traduction complète.

Le manuscrit porte le n° 805 du catalogue des livres arabes de Munich, par Aumer. C'est un recueil de 282 pages, sur beau papier, copié d'une même écriture du type syrien ; il contient trois ouvrages distincts : le premier est un livre sur « La pituite », par le médecin Costa Ibn Louca, en 180 pages ; le deuxième est le « Traité de la mélancolie » qui nous occupe et qui compte 78 pages : le troisième est le « Livre des nouveau-nés » par Honeïn Ibn Ishaq.

Le copiste a écrit sur la dernière page du recueil : « A cet endroit s'arrête la copie écrite de la main de Abi Zaïd Ibn Oualersan qui nous apprend que sa copie a été reproduite d'après l'original, écrit sur papier, par Honeïn Ibn Ishaq lui-même (2). Louange à Dieu, Maître du monde ». Et plus bas il ajoute : « Nous avons achevé la copie de ce recueil médical le 4 janvier 1757. Nous l'avons revue et confrontée minutieusement au Monastère de Saint-Jean ech Chaüer (province de Kesrouan, Syrie) ainsi nommée en souvenir de saint Jean es-Sabegh es-Saïgh. — Copié par le Fils Bien-Aimé, l'Abbé Ibrahim le médecin, surnommé « le Teinturier » (3).

Analyse du « traité sur la mélancolie »

« Voici un livre bref, composé par le médecin Ishaq Ibn Imran, sur l'affection connue sous le nom de « mélancolie » et qui est la maladie de l'esprit engendrée par l'atrabile ; c'est un aide-mémoire pour lui-même contre l'oubli qui pourrait l'atteindre, surtout quand il approchera de la vieillesse, que Platon surnommait « la Mère de l'Oubli ». Il l'écrit aussi pour rendre service à ceux qui le liront parmi les amis de la médecine et les fils de la Sagesse. »

« Ishaq Ibn Imran a dit : Je n'ai pas lu chez les Anciens un seul livre sur la mélancolie qui soit satisfaisant, ni un écrit définitif sur cette maladie, sauf celui de l'un d'eux, appelé Rufus Al Afsiçi (d'Ephèse). Cet homme a écrit sur

(1) Nous exprimons notre vive reconnaissance à M. Demonbynes, secrétaire de l'Ecole des langues orientales vivantes de Paris, qui a bien voulu demander pour nous communication de ce manuscrit à la Bibliothèque de Munich.

(2) Il s'agit du troisième ouvrage sur les nouveau-nés.

(3) En arabe Essabagh. Des membres de cette famille vivent encore au mont Liban.

a mélancolie un livre en deux parties, dans lequel il a concentré toute son intelligence. Il a excellé dans ses recherches sur cette affection, sur ses symptômes et sur son traitement ; mais il a limité son étude à une espèce unique : la forme hypocondriaque, et n'a rien dit de ses autres formes. Il mérite cependant des félicitations et des éloges pour le livre qu'il a écrit. En effet, quiconque apporte la moindre parcelle de vérité, utile à tous, est louable au même titre que celui qui l'a apportée pour toujours et atteint le but, même s'il n'est pas arrivé à la perfection désirée.

« Puisqu'il en était ainsi de cette maladie, puisque les auteurs anciens n'en avaient pas parlé, surtout Galien qui ne lui consacra pas un livre spécial et n'en parla que çà et là dans son œuvre, nous avons jugé nécessaire d'écrire ce livre sur la mélancolie, ses formes et son traitement. Nous l'écrirons en langage scientifique, concis, exempt de longueurs, car il est fait pour nous-même et pour ceux qui s'attachent à la science, s'éclairent de son flambeau et se revêtent de sa parure. Que Dieu me garde de l'erreur et m'aide à atteindre le but : il n'est pas de meilleur protecteur.

« Le mot « mélancolie » ne donne pas en réalité la signification exacte de cette maladie ; il désigne sa cause prochaine, qui est la bile noire. Mais cette affection se reconnaît par la description suivante : C'est une maladie qui atteint le corps et dont les symptômes et les méfaits apparaissent dans l'esprit. La forme appelée « hypocondrie » a pour origine la bouche de l'estomac ; les autres formes prennent naissance dans le cerveau lui-même. Dans l'esprit, ses symptômes sont la peur et la tristesse, qui sont les pires et les plus malheureux accidents de l'esprit. La tristesse est l'état de l'individu qui a perdu un objet ou un être cher, quel qu'il soit ; la peur est l'état de celui qui craint un malheur quelconque. »

Ishaq dit ensuite qu'il faut examiner la mélancolie par l'analyse en quatre points qu'on doit appliquer à l'étude de chaque maladie ; ces quatre points sont : le siège, la nature ou la définition, la modalité, l'étiologie.

Siège. — « Lorsque la mélancolie se déclare, tout le monde la reconnaît à l'affliction et la peur qui atteignent ses victimes.

Nature. — « Quant à sa nature, ce sont des idées tristes, engendrées par l'atrabile et apparaissant dans l'esprit à l'occasion d'une cause donnée ; le malade croit que ces idées sont vraies, alors qu'elles n'ont aucune base réelle ; c'est pour moi la définition la plus rationnelle de cette forme de la mélancolie. On peut dire aussi d'une manière générale : la mélancolie est une maladie de l'esprit qui crée en lui la frayeur et l'affliction ; telle est la définition exacte de cette affection.

Modalité. — « La modalité provient de la vapeur de l'atrabile qui monte au cerveau, atteint le siège de l'esprit, obscurcit sa lumière, le trouble, le corrompt jusqu'à ce qu'il perde le discernement, y fait naître des idées fausses et mauvaises, crée dans le cœur des tristesses et des craintes terrifiantes. La répercussion sur le corps — intimement lié à l'esprit — consiste en une perturbation générale, par suite de l'insomnie, de l'amaigrissement, de la tristesse et de l'affaiblissement des organes dans leur fonction habituelle.

Etiologie. — « Les causes de la mélancolie sont nombreuses : en premier lieu, le tempérament congénital peut être altéré du fait du sperme (procréateur) ou du fait de l'état de la matrice (maternelle) elle-même ; ce tempérament primitif sera alors prêt à contracter cette maladie qui aura pour origine : soit l'organisme entier, soit uniquement le cerveau.

« Après la naissance, les causes provocatrices, d'origine physique ou morale, sont multiples. Les plus importantes sont l'excès des aliments et des boissons, le manque de propreté et de soins de toutes sortes, la mauvaise ordination des six éléments primordiaux : mouvement et repos ; sommeil et veille ; usage et non usage de ce qui vide le corps (vomitifs, purgatifs, etc.) ; aliments et boissons ; air respiré ; émotions de l'âme. Ces six éléments sont l'essence même de toute vie humaine ; c'est en eux que réside la santé et la maladie ; quand l'équilibre de l'un d'eux est rompu, c'est une des plus grandes causes qui engendrent la mélancolie. »

L'auteur étudie longuement chacune de ces catégories : il commence par les aliments de toutes espèces et leur donne une grande importance étiologique. Dans cette étude sur l'alimentation en général, il parle des aliments d'abord, puis de l'air atmosphérique et des climats, il continue par la non-observance des habitudes hygiéniques imposées au corps, comme : la saignée, les scarifications, la transpiration dans les bains, l'exercice physique, l'usage des purgatifs et des vomitifs. Il s'étend ensuite sur l'usage du vin noir (rouge) et parle en détail des méfaits de cette boisson sur le corps, et surtout sur l'esprit de ceux qui en abusent. Après avoir épuisé l'étude des causes physiques, Ishaq dit :

« Ce qu'il y a de plus curieux dans cette maladie, c'est qu'elle peut se produire par des causes opposées. En effet, je l'ai observée maintes fois chez les ascètes qui n'abusent ni des aliments ni du vin, qui jeûnent le jour et prient la nuit ! Le grand bien-être, le repos et le sommeil trop prolongés favorisent la production de la mélancolie, de même elle peut être engendrée par les mouvements physiques excessifs et répétés qui consument les forces du corps et le remplissent d'humeurs. Telles sont les causes de la mélancolie qui ont pour origine le corps ; il nous reste à parler de celles qui proviennent des états fortuits de l'âme, de ses souffrances et de ses passions.

« L'âme se trouve à tout instant dans des états fortuits, comme ceux de la colère, de la joie, de la fureur, de la frayeur, de la timidité, de la stupéfaction ; ce sont les états fortuits de l'Esprit vital ; ceux de l'Esprit raisonnable sont : la pensée absorbante, l'exercice excessif de la mémoire, l'étude trop prolongée, la recherche et la translation et l'examen du sens des choses, les hypothèses, le soupçon, l'imagination, le jugement. Chacun de ces états peut engendrer la mélancolie quand l'âme s'y absorbe pendant une trop longue durée.

« Nous rencontrons, en effet, parmi les ascètes et les hommes de grande piété un certain nombre atteints de mélancolie ; leur maladie a pour cause soit leur crainte de Dieu et la frayeur de ses châtiments, soit leur amour pour lui ; leur âme n'a plus d'occupations, ni de passions, ni de pensées en dehors de l'observance de ses arrêts — qu'il soit exalté ! Ils deviennent, comme les amoureux, violemment épris, agités et errants, jusqu'à ce que les actes de l'âme et les actions du corps se dérèglent, car l'âme et le corps sont solidaires l'un de l'autre.

« La mélancolie atteint aussi ceux qui sont trop absorbés

dans l'étude des livres de la Sagesse, c'est-à-dire les livres de la médecine, de la logique, de l'arithmétique, de la géométrie, de l'astronomie. Ceux qui se plongent à l'excès dans la composition des airs et des chansons, science appelée en grec ; muaïssica, peuvent aussi contracter cette maladie. »

L'auteur parle ensuite de ceux qui perdent un être aimé, un objet précieux qu'ils ne peuvent remplacer, une très grosse fortune, et qui pour cela deviennent des mélancoliques.

Ishaq distingue trois espèces de mélancolie : la première a pour siège la bouche de l'estomac et les hypocondres, les deux autres ont pour siège le cerveau ; parmi ces deux dernières, l'une provient du cerveau lui-même, tandis que l'autre lui arrive de tout le corps, « depuis la plante des pieds jusqu'à la tête ». Après avoir étudié en détail chacune de ces trois espèces, Ishaq passe à l'étude des symptômes communs à toutes les trois et spéciaux à chacune d'elles. Les symptômes communs sont :

« La tristesse et la désolation continuelles, la frayeur de ce qui ne fait pas peur, la préoccupation perpétuelle sans aucune raison, le passage dans l'esprit de choses terrifiantes qui ne sont nullement réelles. En effet, les malades éprouvent des sensations complètement fausses ; certains voient devant leurs yeux des images horribles. Tel Dioclès, qui durant sa maladie voyait des nègres qui voulaient le tuer ; des musiciens qui faisaient un grand vacarme dans tous les coins de sa maison. D'autres croient n'avoir plus de tête, comme le malade que j'ai vu dernièrement à Kairouan : je lui ai fait mettre sur la tête un casque lourd, fabriqué en plomb, et il a été alors persuadé qu'il en avait une. Rufus rapporte une observation analogue. Certains entendent le bruit de l'eau, le vacarme des tempêtes, des voix terrifiantes, et cela dure nuit et jour, alors qu'il n'en est rien. D'aucuns trouvent une odeur nauséabonde à toutes choses, car leur odorat est corrompu ; d'autres perdent complètement le sens du goût, même pour les meilleurs aliments. Certains croient que leur corps est devenu plus gros qu'il n'est ou qu'il est en poterie, comme prétendait Al Fakhirani, qui était atteint de cette maladie. D'autres perdent le jugement, tel celui qui craignait de marcher sous le ciel, disant que Dieu qui le supporte finira par se fatiguer et le laissera tomber sur les êtres, qui périront tous. Les exemples sont innombrables, on pourrait en citer indéfiniment... Un trait commun à tous, c'est leur avidité de consultations médicales. Parmi toutes les créatures de Dieu, les mélancoliques sont ceux qui assaillent le plus le médecin ; ils viennent lui soumettre humblement leur personne et lui offrir leurs biens les plus précieux. Mais à peine leur a-t-il ordonné un traitement, qu'ils l'abandonnent et n'en font aucun cas... Quant à leur état physique, on observe chez eux de l'insommie et de l'amaigrissement. Tels sont les symptômes généraux qu'on remarque chez les mélancoliques de n'importe quelle espèce. »

Ishaq étudie ensuite les symptômes particuliers à chacune d'elles.

Pour la forme qui siège dans le cerveau même, il cite l'insomnie, les maux de tête, le très vif éclat des yeux, l'agitation exclusive et intermittente des paupières, les violents accès de joie, un appétit demesuré ou, au contraire, l'impossibilité d'avaler n'importe quel aliment ; ce dernier cas est d'une gravité exceptionnelle.

La forme hypocondriaque se caractérise par des langueurs d'estomac, des lourdeurs de tête. Certains malades sont plongés dans la tristesse ; ils aiment la solitude et l'obscurité. D'autres, au contraire, recherchent les promenades à cheval, le repos dans les jardins, les séances du conteur public, la conversation avec les gens ; mais s'ils se trouvent un moment isolé, ils tombent dans une grande désolation, qu'il ne peuvent surmonter. Certains dorment tout le temps ; d'autres sont pris fréquemment de fou rire ; il y en a qui pleurent parfois d'une manière excessive.

Ishaq termine la description de la mélancolie par une étude de ses complications. Il dit avoir vu des mélancoliques devenir épileptiques et inversement. Il cite aussi des observations de lépreux ayant contracté la mélancolie. Aucun de ces malades n'a guéri.

« Puisque je parle de l'épilepsie, dit Ishaq, je donnerai sa définition et ses formes. L'épilepsie est engendrée par une humeur interruptrice qui obstrue incomplètement les ventricules du cerveau ; l'esprit ne se rend plus compte de ses actes jusqu'à la fin de l'accès, c'est-à-dire jusqu'à ce que la nature ait digéré cette humeur. C'est pour cette raison que les Anciens appelaient l'épilepsie : la petite paralysie, car la paralysie est l'obstruction complète du cerveau.

Les symptômes de l'épilepsie sont : la perte de la sensibilité, l'abolition des mouvements volontaires, la disparition de l'esprit et la corruption de ses trois forces directrices. Mais le malheur le plus grave est que cet état se complique de dissolution de l'Esprit animal ; il en résulte des convulsions, la perte involontaire du sperme, des matières fécales et de l'urine.

Les Anciens appelaient cette maladie : « le mal divin », car ils disaient que Dieu en affligeait la créature qui l'a irrité ; le peuple l'appelait : le « mal secret », à cause de son origine ignorée, et prétendait qu'elle était produite par les génies. Les médecins l'appellent : le « haut mal », ou encore : « le mal qui jette par terre » et enfin : « la maladie démoniaque ».

Ici s'arrête la première partie de l'ouvrage ayant trait à la description de la mélancolie et qui occupe les 24 premières pages du manuscrit de Munich.

La seconde partie, qui se rapporte au traitement de cette maladie, en compte 36.

Traitement. — C'est d'abord un traitement moral que préconise Ishaq. Il faut débarrasser le malade de ses mauvaises idées par tous les moyens, même par le vin, si le médecin le juge utile. En étudiant plus loin la thérapeutique en détail, l'auteur arrive à l'emploi du vin et dit : « On pourra nous objecter que le vin est néfaste pour l'esprit et même que son usage engendre parfois la mélancolie. Rien n'est plus vrai, mais nous ordonnons le vin un jour sur deux et durant trois septénaires seulement. Nous devons ajouter qu'il faut en donner une grande quantité, car les petites doses sont nuisibles et sans effet, tandis que les fortes doses terrassent le mal et lubrifient le corps. »

Ishaq insiste ensuite sur la surveillance du malade quant à ses forces, son sommeil, sa fonction biliaire. Il reprend et étudie un à un ce qu'il appelait les six éléments primordiaux de la vie : mouvement et repos ; sommeil et veille ; usage et non usage de ce qui débarasse le corps ; aliments et boissons ; air respiré ; émotions de l'âme. Après avoir indiqué comment il fallait tenir l'équilibre entre ces six éléments, Ishaq fait intervenir alors les remèdes. C'est l'an-

cienne médication végétale qui est la base des formules multiples qu'il donne, d'après ses prédécesseurs et sa pratique journalière.

Voici une des compositions d'Ishaq, souveraine contre l'excès de bile : « Je n'en ai jamais trouvé de comparable comme douceur et efficacité », dit-il.

Fumeterre................ }
Myrobolan indien......... } ââ 20 dirhams.
Grains d'épithyme........ }

Moudre et tamiser, mélanger avec trois onces d'une des huiles de glaucium phœniceum, d'amandes douces, de graines de courges douces ou de violettes. Ajouter une quantité égale de sirop de myrte ou de rob de violettes. Faire des pastilles de sept dirhams chacune. Donner le matin à jeun, dans de l'eau tiède. Il faut en prescrire une tous les deux, trois ou quatre jours, selon les indications de chaque cas. Chez les personnes aux organismes rudes, comme les ouvriers et les paysans, donner la pastille dans une infusion de scammonée. Dans tous les cas, le malade peut prendre de quinze à vingt pastilles mais ne doit jamais dépasser trente en une cure.

L'ouvrage d'Ishaq se termine par un formulaire à part en 18 pages ; il contient, entre autres recettes, les fameux électuaires dont le plus simple se compose de quinze ingrédients différents. Ishaq en donne la composition exacte, la manière de les préparer, les modes d'emploi et l'usage, non sans critiques personnelles et corrections motivées. Les principaux électuaires cités sont ceux de Galien, de Théodorus, de Honeïn Ibn Ishaq, etc. Les dernières pages du formulaire sont consacrées aux soporifiques solides et liquides, à base d'opium et de grains de pavot.

Ahmed Chérif.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

A propos du cacodylate de soude

Dans le chapitre de la très intéressante thèse qu'il a consacrée l'an dernier à l'*Histoire des Arsenicaux en thérapeutique* — chapitre qu'il intitule la « Médication néo-arsenicale », M. le Dr Léon Lefèvre, après avoir raconté comment la médication cacodylique attira l'attention des savants, depuis l'année 1841 où Bunsen montra la non-toxicité de l'acide cacodylique jusqu'en 1894 où Danlos prouva ses remarquables effets dans les maladies de la peau, — M. le Dr Lefèvre arrive rapidement à la séance de l'Académie de médecine du 4 juin 1899, ou M. le Pr Armand Gautier mit au point la question de la médication cacodylique et conclut ainsi : « Ce rajeunissement, cette reproduction active des tissus que provoque aussi l'arsenic, surtout sous la forme cacodylique, suffit à expliquer son rôle bienfaisant ; c'est un excitant de la nutrition, de l'assimilation, de la régénération des tissus et de leurs principes albuminoïdes fondamentaux. »

Voici comment M. Lefèbre expose le mouvement qui suivit la communication de M. Gautier du 4 juin et celle du 31 octobre de la même année où le savant professeur mit les médecins en garde contre les impuretés des produits employés :

« A la Société médicale des hôpitaux, le 2 mars 1900, MM. Widal et Merklen nous donnèrent les résultats de leurs travaux sur l'action de la médication cacodylique.

« Depuis que M. le professeur A. Gautier a mis entre les mains des médecins le cacodylate de soude, nous avons employé chez différents malades ce sel soluble, d'une innocuité presque complète, qui permet d'administrer l'arsenic pendant longtemps sans danger et sans crainte d'intolérance... Chez les tuberculeux avancés atteints de lésions ulcéreuses ou de pneumonie caséeuse, la médication cacodylique n'a pas eu grande action. Par contre chez les tuberculeux au début, ne présentant que des lésions encore localisées, le cacodylate de soude a relevé rapidement l'appétit et les forces et s'est montré un excellent adjuvant des divers traitements médicamenteux ou hygiéniques tentés contre la tuberculose. »

Le même jour, le Dr Hirtz, qui a injecté des ampoules de cacodylate, préparées par la maison Clin, à des tuberculeux avec des signes stéthoscopiques appréciables, nous dit avoir vu l'appétit augmenter ainsi que le poids ; l'état général s'améliorant de toute façon.

Dans cette séance M. Gautier s'élève contre l'emploi du cacodylate par la voie stomacale. Il nous dit : « Le traitement cacodylique n'est lui-même bien défini que si la substance active est introduite par la voie hypodermique. Donner le cacodylate en pilules ou en injections rectales, c'est déformer le traitement, le transformer et le rendre plus ou moins inactif..... » et il ajoute : « Je récuse donc comme mal définies et douteuses toutes les observations où le cacodylate de soude n'a pas été donné par la voie hypodermique. » Et dans cette même communication il nous montre des observations de tuberculeux à la 1re et à la 2e période très améliorés par ce traitement.

M. le professeur Hayem, qui répond, partage entièrement sa façon de voir pour les tuberculeux, mais il ajoute que ses expériences sur des anémiques chlorotiques n'ont pas donné des résultats très satisfaisants. Après lui MM. Rendu et Barth viennent corroborer les résultats dans la tuberculose.

A ce moment paraissent plusieurs thèses sur la médication cacodylique. A la lecture des observations publiées dans celle de Bonnamy en 1900, on constate que chez les malades traités, l'appétit s'est accru, le poids a augmenté, la température s'est régularisée, les sueurs nocturnes ont disparu, les signes stéthoscopiques se sont modifiés.

Collet dans sa thèse, où il a surtout étudié l'acide cadodylique au point de vue de la modification de la nutrition et de l'excrétion, est arrivé à des résultats cliniques semblables. Il nous dit : « Son action dans la

tuberculose est caractérisée par une augmentation de l'appétit, des phénomènes de nutrition et d'assimilation coïncidant avec une augmentation de l'excrétion de l'urée, de l'acide urique, des chlorures, des phosphates et aussi de l'azote total et du coefficient azoturique. On constate, avec cette amélioration de l'état du malade, une augmentation de son poids. Corrélativement nous avons vu diminuer la toux et l'expectoration ; puis les signes stéthoscopiques se sont notablement améliorés. »

Paulet dans sa thèse : *Etude sur l'emploi thérapeutique de l'arsenic dans les maladies mentales* (1901) — signale des résultats appréciables dans diverses affections mentales ; mais il semble surtout ressortir de ses observations que c'est principalement l'état général souvent atteint de ces malades qui bénéficie de la médication.

Odinet (*Contribution à l'étude de la médication cacodylique*) relate de nombreux résultats favorables dans la tuberculose, les anémies, le diabète, la chorée et les affections psoriasiformes. »

***

Et depuis lors, quand on parcourt le volumineux dossier que comporte la médication cacodylique, c'est toujours autour de ces deux formules : *rajeunissement de l'organisme, régénération des tissus et des fonctions* qu'avait si nettement, dès le début, noté le professeur Gautier, que se groupent et se rangent toutes les observations recueillies. Et cela est vrai non seulement pour les observations proprement dites auxquelles on pourrait, à la rigueur, reprocher d'obéir à une sorte de discipline scientifique, à une sorte de besoin inconscient d'adopter une allure indiquée par les maîtres, — mais cela est vrai pour les constatations faites par les praticiens, sans aucune prétention et sans désir de publicité, soit dans leur entourage, soit très souvent sur eux-mêmes.

Une étudiante de Montpellier écrit en janvier dernier : « J'ai déjà fait six piqûres de cacodylate et déjà je me sens beaucoup mieux, mon appétit augmente journellement et mes forces aussi. Je désire vivement répandre cet excellent médicament autour de moi. »

Un de nos confrères de la Haute-Savoie écrit (4 février) : « Venant d'être atteint de pleurésies successives qui m'ont passablement affaibli, j'aurais grand besoin pour me remettre rapidement de prendre une série d'injections de cacodylate de soude... » ; tandis qu'un médecin d'Orléans confie que « depuis plusieurs années il fait une fois l'an une cure de cacolydate de soude » et qu'un autre confrère de Roubaix écrit (16 avril) : « ...Le cacolydate de soude a bien contribué à rétablir ma santé ébranlée par ce surmenage. J'ai augmenté de 8 kilog. depuis que je suis au traitement cacodylique, mais je tiens à continuer, mon labeur étant très fatigant. »

Un étudiant en médecine, fils d'un médecin du Calvados, écrit : « J'ai expérimenté sur moi-même avec succès les injections de cacodylate de soude Clin. Mon père obtient tous les jours de bons résultats dans sa clientèle et m'a conseillé de m'y remettre quelque temps... »

Un confrère de Paris note de son côté ; « Je suis on ne peut plus satisfait des ampoules de cacodylate de soude. J'ai en ce moment un tuberculeux à la première période, qui sous l'influence des injections non seulement a vu son amaigrissement s'arrêter, mais encore engraisse de 250 à 300 grammes par semaine. C'est là un très beau résultat. »

Admettons, si vous voulez, que ce ne sont là que des confidences... elles ont autrement d'éloquence que bien des observations.

QUELQUES SOUVENIRS SUR LE PROFESSEUR FOLET

Le 11 mars dernier, M. Lambret, agrégé de la Faculté de Lille, et chargé du cours de clinique chirurgicale, commença ses leçons par une étude sur son maître Folet, dans ce service de l'hôpital Saint-Sauveur qui était l'œuvre du maître disparu.

Dans cette leçon inaugurale — qui est en même temps un hommage reconnaissant et ému, nous voulons cueillir quelques passages qui seront certainement goûtés par les lecteurs de la France médicale *de qui le professeur Folet était tout particulièrement apprécié.*

Voici tout d'abord une courte évocation de sa jeunesse et le rappel de quelques-uns de ses lointains souvenirs.

Henri Folet naquit en 1843 à Lille. Son père était percepteur et demeurait dans le quartier Saint-Sauveur, dans la cour des Brigittines, qui existe toujours, et que j'ai eu l'autre jour la curiosité de visiter. Elle offre un coup d'œil assez particulier, on y pénètre au nº 28 de la rue Ban-de-Wedde par une voûte basse mais qui ne manque pas d'allure, vous franchissez d'abord une passe un peu étroite et bientôt la cour s'élargit et vous avez devant vous une rue proprette, bordée de petites maisons à un étage à l'aspect cossu, un peu vieillottes avec des fenêtres exiguës et un toit très incliné couvert de tuiles très anciennes ; on se croirait transporté tout à coup dans une petite ville de province, il règne là une propreté, une tranquillité qui contrastent singulièrement avec le Saint-Sauveur d'alentour, vivant, grouillant et boueux.

Evidemment cette cour des Brigittines est aujourd'hui ce qu'elle était alors et on comprend vraiment quand on la visite, que les petits rentiers et les fonctionnaires d'autrefois y installaient volontiers leurs pénates.

Folet était d'ailleurs de par sa famille un Lillois de race. Son grand oncle maternel, au siège de 1792, s'était signalé par sa vaillante conduite aux côtés de ces héros demeurés

chers, vous le savez, à nos concitoyens, le maire André Ovigneur, le barbier Maes, etc. Il avait même, en récompense de ses exploits, reçu un magnifique sabre d'honneur qui était précieusement conservé dans la famille et que Folet quelques semaines avant sa mort, légua au musée de la ville.

Folet fréquenta d'abord dans son tout jeune âge une école élémentaire, dirigée par un instituteur, M. Van Hende que beaucoup d'entre vous ont connu sans doute, petit vieillard marchant à pas menus, très respecté par les nombreux Lillois auxquels il avait inculqué les notions premières, numismate distingué et qui fut longtemps le collègue de son élève d'autrefois à la Société des sciences. Ensuite, Folet étudia au collège Saint-Joseph, institution aujourd'hui disparue et où l'enseignement était mixte, c'est-à-dire fait par des prêtres et des laïcs. Il y fit de brillantes études; en rhéthorique et en philosophie, il fut un élève très remarqué ; ses dispositions naturelles le portaient vers les belles-lettres et lui permirent de cueillir de nombreux lauriers. Son baccalauréat acquis, vint le moment de choisir une carrière, il se décida ponr la médecine et s'inscrivit comme étudiant à l'école de Lille, il y demeura deux ans et fut durant quelques mois externe à l'hôpital Saint-Sauveur, dans ce service de clinique chirurgicale que dirigeait alors Parise. Exonéré du service militaire, car il avait tiré un bon numéro, il partit aussitôt à Paris où il fut rapidement externe, puis interne provisoire à son premier concours et interne titulaire l'année suivante avec le no 3 de sa promotion.

« En ce temps là, écrivait-il, les chirurgiens se préoccu-« paient exclusivement d'opérer cito et jucunde — pas tuto « par exemple — et laissaient volontiers le soins des panse-« ments à leurs élèves, à titre de besogne secondaire. Et quels « pansements nous faisions, Seigneur ! Je me rappelle l'épo-« que, où j'étais externe à l'hôpital Saint-Sauveur de Lille, au « vieil Hôtel-Dieu de Paris, à la Pitié, de 1861 à 1864. Nous « arrivions le matin à l'hôpital, mes camarades et moi. Nous « endossions un vieux paletot dont les manches, raidies de « toutes sortes de taches immondes, n'étaient jamais net-« toyées ; et nous nous mettions à panser les malheureux « blessés qui nous étaient confiés. Nous lavions leurs plaies « à l'eau tiède, à peine additionnée de quelques gouttes « d'eau-de-vie camphrée, avec des éponges banales qui ser-« vaient durant des mois tout entiers à toute espèce de ma-« lades. Puis nous étalions dessus des linges douteux, enduits « d'un cérat souvent vieux et ranci, contenu dans d'énormes « pots séjournant constamment dans les salles et sur les-« quels toutes les poussières morbigènes pouvaient s'abattre « en liberté. Par dessus le linge cératé, nous placions des « gâteaux de charpie sèche, préparés la plupart du temps par « les malades du service avec de la vieille toile, ayant long-« temps servi à tous les usages hospitaliers. Et cette char-« pie, une fois fabriquée, était entassée dans de grandes « corbeilles, lesquelles, séjournant comme le cérat dans l'at-« mosphère des salles, devaient être, comme lui, le récep-« tacle de tous les contages. Nous nous lavions les mains « pour déjeuner, mais jamais entre deux pansements. A « quoi bon ce luxe de toilette, tant qu'on n'avait pas terminé « sa tâche quotidienne. Et j'arrête la citation sur cette phrase. « Que le ciel nous pardonne toutes les pyohémies, tous les « érysipèles que nous avons ainsi innocemment semés sans « le savoir ! Je me demande vraiment aujourd'hui, com-« ment quelques-uns de nos pauvres patients ont eu la « chance d'échapper à l'infection ; pourtant nos maîtres d'a-« lors ne voyaient pas plus que nous d'inconvénients et de « périls à ces pratiques meurtrières. » C'était en effet, Messieurs, la tradition classique de Boyer, de Dupuytren, de J.-L. Petit, une routine vieille d'un siècle et demi.

Voici maintenant un portrait de Parise qui fut le maître de Folet et à qui celui-ci succéda dans la chaire de clinique de Saint-Sauveur.

Parise, Messieurs, une grande et noble figure de la chirurgie, un maître qui a peuplé le Nord de ses élèves et dont la mémoire persiste aujourd'hui vivante comme au premier jour, bien qu'il soit disparu depuis 25 ans ; nous le vénérons d'instinct, nous autres qui ne l'avons pas connu parce qu'il fut un précurseur et un véritable chirurgien. Folet nous en parlait souvent, il se plaisait à camper sa silhouette, à nous rappeler ses idées d'avant-garde, à nous décrire son brio opératoire. Parise était le type de ces chirurgiens de grande allure admirablement doués, ayant tout ce qu'il faut pour prendre l'envolée et qui en étaient réduits à la chirurgie décevante et fatale de l'époque des pansements sales. Folet nous le représentait vêtu d'une vieille et légendaire vareuse à long poils, couverte de nombreuses souillures toutes plus septiques les unes que les autres ; dans la poche de son tablier, une sonde, toujours la même, avec laquelle il cathétérisait tous les trajets, pénétrait dans toutes les fistules, explorait toutes les cavités et qu'il remettait ensuite après l'avoir vaguement essuyée. Pourtant Parise se rendait compte qu'il existait une cause ambiante aux désastres chirurgicaux auxquels il assistait, impuissant mais non résigné. Cette cause il la chercha toute sa vie, et, Messieurs, on peut dire qu'il ne fut pas loin de la trouver et qu'il passa à deux doigts du triomphe. Déjà en 1860, alors que Folet était modeste stagiaire à Saint-Sauveur, il avait vu et c'était un de ses plus vivaces souvenirs d'étudiant, de grands flacons à tubulure remplis d'eau distillée dans lesquels on faisait toute la journée passer l'air des salles. Parise espérait par ce moyen, découvrir le miasme nocif, l'agent phlébitigène comme il l'appelait, agent inconnu, générateur de l'infection qui, selon lui, devait se trouver en suspension dans l'atmosphère et qui, au contact des plaies, enflammait les veines et intoxiquait l'organisme en produisant les phlébites purulentes. La microbiologie n'existait pas, Parise, naturellement ne trouva rien au fond de ses bouteilles, mais sa croyance en la présence de ces miasmes flottants s'étendant sur un hôpital, sur une ville entière et empoisonnant les plaies des blessés, n'en fut pas ébranlée.

Cette conception remarquable pour l'époque, avait pourtant un côté dangereux, elle était quelque peu décourageante et capable de favoriser l'inertie des chirurgiens qui l'admettaient, et qui en arrivaient à accepter, avec un fatalisme résigné, des listes monstrueuses de mortalité. Que voulez-vous ! L'air des hôpitaux est si mauvais ! » Mais Parise n'était pas de ceux-là, et si au cours de ses luttes quotidiennes il ne remporta pas la victoire, c'est uniquement parce que sa théorie était non pas fausse, mais incomplète et imparfaite ; il croyait à l'épidémicité de l'infection purulente, il ne pensait pas à la possiblité de sa contagion, de là l'inefficacité des moyens qu'il employait. C'est ainsi qu'en 1868, à l'heure où Lister à Glascow, jetait les bases de sa méthode, Parise employait à Lille un moyen qui ressemblait

singulièrement, au fond, au procédé qu'allait imaginer LISTER. Pendant toute la durée de l'opération, PARISE faisait arroser par un aide, le champ opératoire et les instruments qui y manœuvraient, avec une solution de sulfate d'alumine. C'était nous disait FOLET, une préparation dont le maniement était assez désagaéable, mais dont l'activité n'est pas niable.

N'est-ce pas là, Messieurs, quelque chose d'analogue au fameux spray de LISTER, dans lequel le champ opératoire, les mains, les instruments, étaient enveloppés d'un nuage de vapeurs phéniquées, que projetait constamment un pulvérisateur. Malheureusement l'opération terminée, PARISE ne préservait pas suffisamment les plaies qu'il avait essayé de purifier à l'inverse d'Alph. GUÉRIN, qui négligeait de protéger la plaie au moment de l'opération, mais l'abritait ensuite de tout contact infectant par l'enveloppement ouaté; PARISE ne retira donc que de minces résultats de ses tentatives, non, je le répète, parce que l'idée était fausse, mais parce qu'elle était incomplète. Un pas de plus et la Faculté de Lille aurait pu s'honorer de compter dans son sein un des glorieux fondateurs de la chirurgie moderne; n'empêche qu'entrant dans cet ordre de recherches toutes nouvelles à cette époque, PARISE préparait les voies qui conduisirent bientôt au succès définitif et qu'il fut véritablement un précurseur.

Voici enfin la partie de l'étude de M. Lambret qui concerne Folet ami des belles-lettres et de l'histoire.

La seconde partie de l'œuvre de FOLET n'est plus du domaine de la littérature purement médicale. L'amour des belles-lettres qui le possédait, devait fatalement porter un jour ses fruits ; et dans la dernière phase de sa vie, ayant plus de loisir, FOLET céda davantage à sa curiosité pour les choses d'autrefois ; il fréquenta de plus en plus les vieux bouquins et les vieux auteurs, surtout ceux qui ont un certain renom en médecine et chacun des ouvrages ou à peu près qu'il étudia plus spécialement, nous valut une monographie originale où son esprit observateur et critique se donnait libre cours. Il commença par RABELAIS qu'il possédait à fond mais sur lequel il n'écrivit pas ; puis ce furent Guy PATIN qui le retint longtemps ainsi que nos confrères du règne de Louis XIV qui lui inspirèrent un joli petit livre: MOLIÈRE et les médecins de son temps ; puis ce fut le tour d'Ambroise PARÉ, de BROUSSAIS, etc. Sa méthode était simple : quand il avait décidé de faire connaissance avec un vieux texte, il s'y attachait et lui consacrait ses heures libres à Lille et surtout ses vacances qu'il passait ordinairement à Wissant.

Il se plaisait beaucoup dans cette petite plage déserte et perdue du Pas-de-Calais. Il en était un des fondateurs, il était un des premiers audacieux qui y avaient dressé leur tente ; il l'aimait pour son pittoresque, pour sa tranquillité, pour la simplicité de la vie qu'on y mène et forte était sa frayeur de la voir se développer et grandir ; chaque événement capable d'augmenter sa prospérité, d'y amener la vogue des baigneurs ou d'y créer une industrie, le remplissait d'une crainte comique et amusante à constater. C'est là surtout qu'il offrait à sa friandise, le régal de la lecture d'un de ces vieux ouvrages, dont l'auteur, comme il disait, était célèbre mais parfaitement inconnu, de ces maîtres que tout le monde cite et que personne n'a lu. Il lisait l'œuvre intégralement et prenait ainsi connaissance du milieu de l'époque, entrait dans l'âme de son auteur, le comprenait en contemporain tout en le jugeant en moderne à la lueur des notions acquises depuis lui. Ce dédoublement, disait-il, qui est le propre fond du dilettantisme de bon aloi, constitue une des plus exquises et des plus piquantes jouissances cérébrales. C'était donc pour lui une source de joies véritables et pures que ces lectures qu'il se dosait en quelque sorte, dégustant phrase par phrase et disséquant pour ainsi dire le texte afin d'en extraire un fait curieux, une anecdote amusante ou typique, une expression originale ; il aimait faire valoir la découverte d'une idée neuve qui ne serait pas trop démodée de nos jours pour ensuite, par contraste, relever les erreurs grossières dues à l'ignorance, à la croyance aveugle aux notions transmises par la tradition et acceptées les yeux fermés par les savants.

La physiologie fantaisiste, la pathologie hypothétique, la thérapeutique souvent invraisemblable d'autrefois dont l'origine est faite de rêveries d'HIPPOCRATE et de GALIEN, d'imaginations de bonnes femmes et de rebouteurs maléficieux étaient pour sa verve spirituelle un aliment copieux. Et d'autre part, quelle joie pour lui, quand au cours d'une lecture non préméditée, le hasard favorable lui permettait la découverte d'une perle même de petite dimension mais de pur orient, devant laquelle il tombait en arrêt, telle celle qu'il avait faite dans Brantôme d'un chirurgien pratiquant l'asepsie (relative) au XVIe siècle : « Maître DOUBLET, chirurgien de M. DE NEMOURS, emportait de ce temps la vogue des chirurgiens de France et fit dedans Metz d'étranges cures. Et chacun allait à lui bien qu'y fut maître, Ambroise PARÉ tant renommé depuis et tenu pour le premier de son temps. Et toutes ces cures, faisait le dit DOUBLET par simple linge blanc et belle eau claire venant de la fontaine et du puy. » Et FOLET de s'extasier, car pendant longtemps, les premiers ovariatomistes comme SPENCER WELLS et BANTOKH ne se servirent que d'eau non bouillie et de savon, et aussi d'établir un contraste entre le simple linge blanc de Maître DOUBLET et celui qu'employait Ambroise PARÉ, lequel disait celui-ci, on était obligé de relaver pendant la guerre tant et si souvent qu'il devenait sec comme parchemin.

Les études sur GUY PATIN, MOLIÈRE et les médecins de son temps, Ambroise PARÉ, BROUSSAIS et le Broussaisisme constituent des monographies importantes, elles fourmillent de détails amusants, d'anecdotes intéressantes, qui en rendent la lecture aussi attrayante aux gens du monde qu'aux médecins, d'autant plus que le souci de la forme y est poussé très loin. La plupart d'entre elles lui servirent de matière pour des conférences faites sous le patronage des amis de l'Université, cette université qu'il aimait tant et que comme on l'a dit, il a toujours aidée de son expérience et de sa sagesse.

Les conférences de FOLET faisaient toujours salle comble, c'était merveille de le voir intéresser un auditoire non préparé, à un auteur dont il n'avait jusque-là qu'une vague idée ; mais FOLET qui s'en était délecté, possédait son sujet à fond et il savait faire partager à ceux qui l'écoutaient les joies qu'il avait goûtées lui-même. Il est juste d'ajouter que le conférencier y était bien pour quelque chose, que son charme, que son talent simple et souple augmentaient l'attrait de la conférence dont on sortait heureux et sans fatigue.

LAMBRET.

NOTES HISTORIQUES SUR LA PROSTITUTION.

[Ces deux analyses sont empruntées au *Journal des maladies cutanées et syphilitiques* — n° de mars.]

WECHSELMANN : **Histoire de la prostitution en Allemagne.** (*Zeitsch. f. Bek. d. Geschl.*, Janv. 1906, Bd,5, n° 1. p. 15.)

Les anciens Germains étaient continents ; leur moralité était sévère. Les Codes punissaient sévèrement toute faute de ce genre. La prostitution était regardée comme un crime ; la femme qui s'était prostituée était vendue comme esclave, tuée ou forcée de se tuer. Tacite a raconté comment le mari trompé chassait sa femme devant la famille assemblée après lui avoir coupé les cheveux et l'avoir dépouillée de ses vêtements. La maison où un viol avait été commis était jetée par terre et tous les êtres vivants qui l'occupaient, même les bêtes, mis à mort. Cependant il paraît avoir existé de bonne heure notamment chez les Gaulois qui avaient probablement un caractère religieux. Le Vida, la chanson des Niebelungen citent des femmes errantes qui traversaient l'Allemagne avec des bateleurs, dont Childebert (584) dut interdire les danses lascives et contre lesquelles Hinkmar, évêque de Reims, dut protéger son clergé. Ces femmes n'étaient probablement pas allemandes, au moins libres. Pourtant Reccaret, roi des Wisigoths, a promulgué des lois disant que toute prostituée devait être chassée du pays, réprimandée et, avant d'être exilée, punie de 300 coups de fouet. Charlemagne décida que celui qui donnait asile à une prostituée devait la mener nue sur la place du marché où elle était fouettée de verges. La prostitution était essentiellement errante. Les Pèlerines à Rome, Saint-Jacques de Compostelle, etc., se changeaient en prêtresses de Vénus en France et en Lombardie. Saint Boniface (747) avertit l'évêque de Canterbury, Audbert, qu'on trouve partout en Lombardie et en France des filles anglaises, et le vieux prédicateur Berthold de Regenberg demande que les hommes seuls partent en pèlerinage parce que les femmes y perdent leur honneur. Il cite une vierge qui, partie en pèlerinage pour Rome, perdit sa virginité dans l'église de Saint-Pierre et y devint grosse. Un autre raconte l'histoire d'une certaine Maria, qui, venue par mer à Jérusalem, n'ayant pas de moyens, livra son corps à l'équipage pour payer son transport. Les Croisés avaient avec eux beaucoup de filles perdues. La vieille pureté morale avait disparu, à cette époque et le commerce sexuel s'exerçait à l'envi. La polygamie, le concubinage fleurissaient dans le monde séculier ou religieux (Concile de Mayence, 832). Sous les Mérovingiens et Carlovingiens, les nobles Seigneurs avaient des maisons de femmes entourées de murs, gérées par les habitantes, qui leur servaient de concubines. La corruption était horrible dans les palais francs. Charlemagne avait, outre ses 4 femmes légitimes, 6 concubines. On connaît les aventures de ses filles. L'immoralité parvint au plus haut point sous ses successeurs Lothaire II, Hubert. Le clergé n'échappait pas à cette corruption. Le concile d'Aix (836) se plaint déjà que beaucoup de cloîtres de femmes sont devenus de vrais bordels et recommande aux abbesses de donner le bon exemple à leurs nonnes. Les Capitulaires de Charlemagne mentionnent que les moines et les nonnes errent dans la campagne et se livrent à la prostitution. L'origine de cette corruption du clergé au moyen-âge était le célibat des prêtres. Prêtres et laïques poussaient les religieuses à la prostitution. Tous les moyens étaient bons, même le confessionnal et on dut défendre aux prêtres de donner l'absolution à celles avec lesquelles eux-mêmes avaient coïté. On trouvait beaucoup de ces religieuses impures à Berlin. Le Droit berlinois décide qu'un prêtre trouvé en adultère avec la femme d'un bourgeois peut-être de ce fait mis à mort par celui-ci, sans encourir l'excommunication. C'est ainsi que Konrad Schütze, envoyé de l'Evêque de Magdeburg, fut tué par les bourgeois de Berlin (1322) pour s'être permis de proposer à une honorable bourgeoise de se baigner avec lui. Dans beaucoup de paroisses allemandes, les bourgeois désiraient que les prêtres eussent des concubines, pour qu'ils n'aient pas l'envie de s'attaquer à leurs femmes ou filles, désir souvent approuvé par les Seigneurs. Une chronique de Salzburg de 1100 regarde comme un saint le prêtre qui se contente d'une concubine. La moralité du peuple n'était pas meilleure, vers l'An mil, la croyance à la fin du monde provoqua un vertige des sens, une orgie effrénée et une extension surtout effroyable de la prostitution. Les croisades y contribuèrent beaucoup ; une foule de courtisanes accompagnaient les jeunes croisés ; les Français en avaient 1500, rien que pour la croisade de 1180. La perte considérable d'hommes diminua les chances de mariage, aussi indépendamment des cloîtres, se créa-t-il des communautés qui se livraient aux hommes pour plaire à Dieu, et dans beaucoup de cloîtres, à Gnabeigell, Kiechheim, Oberndorf, les nonnes se livraient à leurs hôtes jour et nuit à cette intention. Les prostituées étaient surtout nombreuses près des troupes mercenaires allemandes. Le condottière allemand Werner (V. Unlingen) pour un effectif de 3.500 hommes, emmenait avec lui un train de 1.000 femmes de mauvaise vie ; Karl le Hardi avait au siège de Neuss plus de 4.000 filles, dans son camp. Dans son expédition aux Pays-Bas, Albas était suivi de 400 filles de joie à cheval et 800 à pied, rangées par compagnies et suivant en ordre ses propres troupes. La vieille chronique de Konigshofen raconte que cette troupe était soumise à un bailli que chaque fille payait un pf. par semaine pour la protéger. Ses fonctions étaient très importantes. Les femmes publiques étaient obligées de faire la cuisine, balayer, laver, soigner les malades, etc. En cas d'insoumission, elles étaient cruellement battues avec un bâton long comme le bras. Frédéric Barberousse leur faisait couper le nez et les empêchait de se réunir en nombre quand le tambour l'indiquait. Les marchés annuels, les fêtes ecclésiastiques ont été aussi bien des causes de prostitution au moyen âge. Au concile de Constance (800) il y avait 700 femmes publiques, 1.500 secrètes, dont une se fit payer 1500 guldens d'or ; à la diète impériale de 1532, il y avait 1500 belles femmes, encore trop peu nombreuses pour satisfaire les princes, comtes, seigneurs, nobles et prélats. On chercha à limiter ces désordres, en réglant la prostitution, bien que les maladies vénériennes fussent encore assez rares à cette époque. L'évêque de Minchester dès 1162 et Jeanne I^re^ reine des Deux-Siciles, exigèrent la surveillance des bordels. Cette surveillance s'étendit un peu partout (Strasbourg, Francfort, Ulm, Zurich, Luzern, Nordlingen). Les villes y trouvèrent bientôt des sources de revenus (Berlin, Wursburg, Regensburg, Mainz, Sharabach). Au XVI^e^ siècle, les maisons de femmes rapportaient déjà une somme considérable. On limita la prostitution à certains

quartiers, (Strasbourg 1471, Frankfort 1477). La tolérance de la prostitution au moyen-âge était due aux dommages encore discutés que peut produire l'abstinence, très dangereuse suivant Galien, Magnin (XVIe siècle), Vauldens, v. Taranta, médecin de Karl VI. On autorisait les relations sexuelles aux jeunes nobles dès la 12e ou 14e année. Les hommes et les femmes restaient à se baigner pendant des heures ensemble. L'amour de la femme s'étendait de plus en plus (Wenzel, Sigismond), mais on interdit bientôt l'entrée des maisons publiques aux hommes mariés, et toute infraction à cette règle était punie d'une forte amende (500 pf.) et de prison. Dès lors, on chercha à punir l'adultère et le proxénétisme de la façon la plus sévère. En 1390, Jessemann et sa femme, qui avaient livré d'un commun accord leur fille au commandeur des templiers, Peter Ryke, furent brûlés tous les trois. Même châtiment pour une femme Mathias qui avait livré la femme d'un autre homme à Jakob v. d. Ryne. En 1584, Ursula Zicsemer et Kasper Herz furent décapités pour adultère et, en 1592, le damoiseau et le pêcheur le furent aussi pour avoir couché avec une femme Bellin. Les filles tombées étaient menées à la maison commune, le bourreau leur rasait les cheveux, et leur couvrait la tête d'un voile. A Berlin, Leipzig, Berne, Zurich, etc., les prostituées avaient un costume spécial, mais par amour de la mode, les femmes honnêtes ne se distinguaient pas beaucoup des prostituées. Les transgressions aux règlements étaient sévèrement punies. A Bâle, trois filles qui étaient cachées dans un cloître déguisées en hommes, furent mises nues dans une cage et exposées aux injures de la populace. A Hambourg, des femmes légères ayant troublé l'honneur et le repos de femmes honnêtes par des paroles indécentes, furent mises au carcan avec deux pierres au cou et amenées au son du cor par des valets de ville avec injures et outrages à la porte de la ville. A Augsbourg, si l'on en rencontrait en ville certains jours consacrés où elles ne devaient pas s'y trouver, on leur coupait le nez, mortes on les jetait à la voirie. Malgré tout l'opinion allemande jugeait déjà que si elles n'étaient pas respectables, elles avaient pourtant des droits ; et dès le moyen-âge on voulut régler la prostitution (patrons de maisons publique). L'entrée dans les bordels était en général volontaire, rarement forcée, mais les tenanciers ne devaient sur aucun point dépouiller leurs pensionnaires. Sur ce sujet, il existait des règlements très circonstanciés (Nürnberg). Elles avaient certains devoirs à remplir, et en échange, il leur était accordé certaines libertés. A Ulm celui qui les épousait faisait œuvre pie et recevait une dot de 12 gulden. Déjà on essayait de les tirer du bourbier. La crainte de la syphilis (nouvellement importée) eut un effet d'abord salutaire. Un proverbe de cette époque disait : qui a un pied au bordel a l'autre à l'hôpital. Une partie des maisons de femmes fut transformée en Hôpitaux pour syphilitiques (maisons de Français). Mais par contre la prostitution clandestine s'accrut partout beaucoup à la ville comme au village (1607). Au XVIIIe siècle, on chercha à la réglementer (Vienne, Berlin), Marie-Thérèse édicta des peines très sévères (déportation, peines, espionnage). Malgré tout, on comptait 10.000 prostituées et l'impératrice ne put l'arrêter. Dès 1700, la prostitution était regardée comme un mal nécessaire qu'il ne fallait plus chercher qu'à limiter, sans pouvoir le détruire (Edit de 1791). La prostitution s'est modifiée dans sa forme suivant l'époque, mais elle a existé de tout temps en Allemagne. Elle est encore effrayante à l'heure qu'il est. Mais il faut espérer que les efforts actuels parviendront à l'endiguer, on ne saurait trop les encourager.

J. M.

Lachs : **Contribution à l'étude de l'existence de la prostitution à Cracovie au XVe siècle** (*Derm. Zeitch.*, juin 1906, p. 437).

Publication de deux réponses de J. Falkenberg, père dominicain aux conseillers de Cracovie en 1406. Ceux-ci trouvant trop difficile de détruire la prostitution, cherchèrent en 1398, à la repousser de la ville. La mesure s'étant montrée absolument insuffisante, ils demandèrent au père Falkenberg de leur dire : 1° s'ils devaient tolérer la prostitution professionnelle dans la ville en général ; 2° quelle conduite il fallait tenir vis-à-vis des maisons publiques. Falkenberg est d'avis qu'on ne doit pas tolérer ces prostituées dans la ville, mais il craint que les chasser ne cause encore plus de mal. Connaissant bien la faiblesse humaine, il craint une recrudescence de divorces, incestes, et autres manifestations honteuses de la jouissance sexuelle. Il conclut que la prostitution est encore moins à redouter. Mais si l'on doit permettre le séjour des prostituées en ville, on doit les surveiller. Il ne faut pas de maisons publiques qui, contribuant à la prostitution, rapportent des revenus à leurs propriétaires, mais il faut protéger les prostituées contre les injures du temps, leur permettre de manger, changer de vêtements, etc. Malgré ces réponses, les conseillers tolérèrent dans leur ville les prostituées et les maisons de joie. On ne sait pas si le contrôle de la prostitution à Cracovie remonte à cette époque.

J. M.

Congrès français de Médecine (Xe session)

Genève, 3-5 septembre 1908

Le Congrès français de médecine siègera cette année à Genève les jeudi, vendredi et samedi, 3, 4 et 5 septembre. La séance d'ouverture aura lieu le jeudi 3 septembre, à 10 heures du matin, dans l'Aula de l'Université.

Le bureau du Congrès est ainsi composé : Président : Prof. Ad. d'Espine, Genève. — Vice-Présidents : Prof. Landouzy, doyen de la Faculté de Médecine de Paris ; Dr Gautier, Genève. — Secrétaire général : Prof. A. Mayor, Genève, Trésorier : Dr H. Maillart, Genève. — Prof. L. Bard, Genève. — Secrétaire général adjoint : Dr M. Roch, Genève.

Les questions générales qui ont été choisies par le Congrès de Paris pour être discutées à Genève sont :

1° **Les formes cliniques de l'artério-sclérose.**

Rapporteurs : M. le Dr Huchard, médecin des Hôpitaux de Paris.

M. le Dr Jaquet, professeur à l'Université de Bâle.

2° **La pathogénie des états neurasthéniques.**

Rapporteurs : M. le Dr Dubois, professeur à l'Université de Berne.

M. le Dr Jean Lépine, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon.

3° **Le traitement de la lithiase biliaire.**

Rapporteurs : M. le Dr Gilbert, professeur à la Faculté de

médecine de Paris et M. le Dr Carnot, proresseur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.

M. le Dr Mongour, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Bordeaux.

A côté de la discussion des rapports, une place importante sera réservée aux travaux particuliers sur des sujets connexes ou toute autre partie de la médecine interne. Nous serons reconnaissants aux confrères qui voudront bien contribuer au succès scientifique du Congrès de Genève par leurs communications originales, de nous en adresser le titre aussitôt que possible, afin que nous puissions le faire figurer dans notre seconde circulaire.

Les Compagnies françaises de chemins de fer accorderont aux membres du Congrès la réduction habituelle de 50 0/0 ; pour l'obtenir, les congressistes devront, en envoyant leur adhésion indiquer au Secrétaire général l'itinéraire qu'ils suivront pour se rendre à Genève et pour rentrer chez eux.

Le Congrès sera suivi, le 6 septembre, d'une excursion sur le lac avec réception à Evian, offertes par la Société des bains de cette ville.

Il sera organisé aussi un voyage circulaire en Suisse, qui se fera après le congrès.

Les médecins de toutes nationalités peuvent adhérer au congrès ; mais la langue française est la seule admise pour les communications et discussions.

Le prix de la cotisation est de 20francs pour les membres adhérents et de 10 francs pour les membres associés (dames, étudiants). Les membres adhérents seuls recevront les trois rapports, si possible avant l'ouverture du Congrès, et le volume des comptes rendus après le Congrès.

VIIIe CONGRÈS INTERNATIONAL

d'Hydrologie, de Climatologie, de Géologie et de Thérapie par les Agents Physiques

ORGANISATION DU CONGRÈS

Le VIIIe Congrès d'hydrologie, climatologie, géologie et thérapie physique se tiendra à Alger au moment des vacances de Pâques, du *4 au 10 avril 1909*.

Peuvent en faire partie :

1° Comme membres titulaires : Les médecins et les savants s'intéressant aux questions de climatologie, de géologie, d'hydrologie et de physiothérapie :

2° Comme membres associés : Les étudiants en médecine et ès sciences ,

Les maires et conseillers municipaux des stations et villes d'eaux ;

Les propriétaires ou représentants des stations hivernales estivales ou hydrominérales.

Les directeurs des instituts de thérapie physique ;

Les fabricants d'appareils de physiothérapie ;

Les familles des membres titulaires ou associés.

La cotisation des membres titulaires est de 20 francs ; celle des membres associés est de 10 francs.

Les membres associés ne prennent pas part aux discussions et ne reçoivent pas le volume des comptes rendus du Congrès.

La carte de membre titulaire et de membre associé n'est délivrée qu'après versement de la cotisation.

Elle donne droit à la réduction habituellement accordée dans les hôtels et restaurants, sur les chemins de fer et bateaux et à la participation aux fêtes et réceptions.

Des excursions seront organisées à travers l'Algérie et la Tunisie, permettant de visiter les villes intéressantes tant au point de vue tourisme, qu'au point de vue archéologique et climatique, ainsi que les stations hydrominérales fréquentées l'hiver.

Le Comité d'organisation traitera avec une agence qui se chargera de procurer des logements aux congressistes dans les meilleures conditions.

Une exposition des objets se rapportant aux sciences traitées dans les travaux du Congrès sera organisée.

Un Comité de Dames sera formé pour recevoir et guider les femmes, sœurs et parentes des congressistes.

Adresser toutes les demandes de renseignements à M. le Docteur L. Raynaud, secrétaire général du Congrès, 7, place de la République, Alger.

Chemins de fer de l'Ouest

PARIS A LONDRES

Viâ Rouen, Dieppe et Newhaven par la gare Saint-Lazare.

Services rapides tous les jours et toute l'année (Dimanches et Fêtes compris).

Départs de Paris-Saint-Lazare : 10 h. 20 matin (1re et 2e classes seulement) et à 9 h. 20 soir (1re, 2e et 3e classes).

Départs de Londres : Victoria, à 10 h. matin (1re et 2e classes seulement) : London-Bridge et Victoria, à 8 h. 45 soir (1re, 2e et 3e classes). Trajet de jour en 8 h. 40.

Grande économie. — Billets simples, valables pendant 7 jours. 1re classe : **48 fr. 25**; 2e classe : **35 fr.**; 3e classe : **23 fr. 25.**

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois. 1re classe : **82** fr. **75**; 2e classe : **58** fr. **75**; 3e : **41** fr. **50.**

Ces billets donnent le droit de s'arrêter, sans supplément de prix, à toutes les gares situées sur le parcours, ainsi qu'à Brighton.

Les trains du service de jour entre **Paris et Dieppe** et vice-versa comportent des voitures de 1re classe et de 2e classe à couloir avec W.-C. et toilette ainsi qu'un wagon-restaurant; ceux du service de nuit comportent des voitures à couloir des trois classes avec W.-C. et toilette. Une des voitures de 1re classe à couloirs des trains de nuit comporte des compartiments à couchettes (supplément de 5 fr. par place). Les couchettes peuvent être retenues à l'avance aux gares de Paris et de Dieppe moyennant une surtaxe de 1 fr. par couchette.

Excursions.

Billets d'aller et retour valables pendant 14 jours. — Délivrés à l'occasion des **Fêtes de Pâques, de la Pentecôte, de l'Assomption et de Noël.**

De Paris-Saint-Lazare à Londres et vice versa. 1re classe : 49 fr. 05 ; 2e classe : 37 fr. 80 ; 3e classe : 32 fr. 50.

Pour plus de renseignements, demander le bulletin spécial du Service de Paris à Londres, que la Compagnie de l'Ouest envoie franco à domicile sur demande affranchie adressée au Service de la Publicité, 20, rue de Rome, à Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

PARIS-ORAN.

Le train de luxe **Paris-Barcelone-Valence** est prolongé jusqu'à **Carthagène**, avec continuation par bateau,

(*Traversée en 9 heures*)

entre Carthagène et Oran ; il est en correspondance, à **Oran**, avec des express de et sur **Alger**.

Départ de Paris P.-L.-M. les mercredi et samedi à 7 h. 20 soir.

Arrivée à Carthagène, les vendredi et lundi à 8 h. 45 matin.
— à Oran, — — 6 h. 45 soir.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7.

La France Médicale

Travaux et Critique

Salomon de Bombelles

Premier médecin du roi Louis XII (1).

Salmon ou Salomon de Bombelles, chevalier, conseiller et premier médecin de Louis XII, est surtout connu, dans l'histoire de ce prince, pour la part imporsante qu'il a prise au triste procès en nullité de mariage (2) qui fut intenté par le roi à sa femme Jeanne de France dès son avènement au trône (1498).

La mort soudaine de Charles VIII, décédé sans héritier direct le 7 avril de cette même année, au château d'Amboise, avait fait passer la couronne de la branche aînée des Valois à celle des Valois-Orléans, issue de Louis, second fils de Charles V. Or la reine Anne, ainsi devenue veuve, avait sept ans plus tôt, par son mariage avec le souverain défunt, assuré la réunion si désirable du duché de Bretagne à la France et par le contrat signé à Langeais en décembre 1491, il avait été convenu que si elle survivait au Roi, elle ne pourrait convoler en secondes noces *fors avec le roi futur ou autre présomptif successeur de la couronne.*

Le successeur de Charles VIII avait grandi sous la rude tutelle de Louis XI. Effrayé des menaces de ce monarque que les plus hardis redoutaient, il avait dû à l'âge de treize ans accepter pour femme sa cousine Jeanne, seconde fille du roi, qui n'en avait que neuf. La pauvre fillette était *noire, petite et voûtée de naissance;* son père ne pouvait pas la voir, tant il la trouvait laide et Louis qui aurait mieux aimé, disait-il, « épouser une simple damoiselle de Beauce » dut subir ce mariage conclu en 1473, mais solennisé seulement plus tard à l'âge nubile. « Il me semble, écrivait le roi au seigneur de Chabannes, grand-maître de France, il me semble que les enfants qu'ils auront ensemble ne coûteront guère à nourrir » ; il voulait *par la stérilité de sa fille*, dit Claude de Seyssel, *toller* au jeune duc d'Orléans *l'espoir et le pouvoir d'avoir lignée.*

Malgré son naturel *qui était un peu convoiteur*, dit Brantôme, *et beaucoup du plaisir de Vénus*, ce n'était qu'avec répugnance qu'il approchait de la femme qu'on lui avait ainsi imposé et avec laquelle Charles VIII et Anne de Beaujeu, aussi bien que Louis XI, le forçaient de demeurer des semaines entières, bien qu'ils n'ignorassent point que Jeanne était « indisposée à génération pour l'imperfection de son corps ».

Une première fois, lorsque Louis a réussi à s'enfuir en Bretagne, il a sollicité son divorce en Cour de Rome. Et lorsqu'il est devenu roi de France, sa première préoccupation a été de devenir libre de façon à rendre applicable la clause de Langeais, en conciliant les intérêts de la nation avec le penchant décidé qu'il éprouvait pour Anne depuis de longues années.

Après s'être mis d'accord avec la veuve du feu roi qui accueillit gracieusement ses avances (19 août), il s'empressait de présenter sa requête au pape Alexandre VI qui, moyennant certaines convenances, lui faisait un favorable accueil.

Une bulle du 29 juillet désignait deux commissaires ecclésiastiques, l'un Français, c'était Louis, évêque d'Albi, frère de ce Georges d'Ambroise qui était l'âme du conseil du nouveau roi, l'autre Portugais, Fernand, évêque de Ceuta, nonce du Pape en France. Une seconde bulle adjoignait bientôt après à ces deux prélats Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, cardinal du titre de Saint Pierre et de Saint Marcellin. D'autres bulles encore réglaient la procédure et donnaient leurs pouvoirs aux commissaires. Et le 10 août les délégués du pape assignaient Jeanne de France à comparaître le pénultième jour dudit mois, lendemain de la décollation de saint Jean-Baptiste, après l'heure des vêpres, dans la maison du doyen de l'Eglise de Tours.

Elle s'attendait à l'événement depuis cinq mois déjà; on peut dire avec l'un des historiens de ce procès (1) qu'elle avait pu s'y préparer depuis les vingt longues années qu'elle était mariée au duc. Elle trouva dans sa pitié et dans l'assistance morale de saint François de Paule la force de supporter les humiliations dont on allait l'abreuver au cours de ce lamentable procès qui s'est traîné jusqu'au 17 décembre et dont un énorme manuscrit de 434 folios nous a conservé les moindres détails (2).

---

(1) Communication faite à la *Société française d'Histoire de la Médecine.*

(2) On trouvera une histoire fort circonstanciée de ce procès dans le tome Ier de l'*Histoire du seizième siècle en France d'après les originaux manuscrits et imprimés*, publiée par Paul Lacroix (le bibliophile Jacob). Paris, 1834, in-8, t. I, pp. 116 et suiv.

M. de Maulde en a donné tout le détail dans le volume de la *Collection des Documents inédits* intitulé : *Procédures politiques du règne de Louis XII.*

(1) Bibl. Jacob, *op. cit.*, t. I, p. 106.

(2) Ce manuscrit qui porte le nº 5274 du fonds latin de la Bibliothèque Nationale est une copie du XVIIe s. qui a tous les caractères des mss. Doat. quoique provenant de Baluze. Il a pour titre : « Proces-verbal de Philippe Cardinal de Luxembourg, évêque du Mans, de Louis, évêque d'Alby, et de Fernandus Episcopus Septensis, Commissaires par deux Bulles du Pape Alexandre VI, y insérées, sur les causes de la séparation du mariage du Roi Louis XII et de Jeanne de France avec la sentence desdits Commissaires par laquelle veu par les dispositions d'un grand nombre

« Jamais raisons d'Etat plus graves n'avaient milité en faveur d'un divorce, dit à ce sujet Henri Martin (1) : il semble que tant que le sort des peuples se trouve lié à celui de chefs héréditaires, le mariage, comme l'héritage, devrait être réglé, pour ces personnes exceptionnelles, par des conditions particulières ; mais l'Eglise ne voulait pas admettre ces exceptions en principe et ne pouvait les repousser absolument en fait. Il s'était donc établi à cet égard, comme à beaucoup d'autres, un système de transactions hypocrites dont le divorce de Louis XII fut un des principaux exemples. Le roi, ne pouvant alléguer officiellement les vrais et valables motifs de sa requête, fut réduit à mentir, à suborner une foule de témoins, gens d'église et de cour, à jurer faussement qu'il n'avait pas consommé son mariage. »

« Un moyen plus légitime, continue le judicieux historien, était de rappeler la contrainte exercée par le terrible Louis XI sur le duc d'Orléans, enfant encore, pour l'obliger à épouser Jeanne ; mais la longue cohabitation des deux époux, sans protestation du mari, rendait ce moyen insuffisant. »

Les témoins y insistent néanmoins, mais c'est principalement sur les détails les plus intimes de la vie conjugale de Louis et de Jeanne que s'amoncellent devant le tribunal ecclésiastique les dépositions les plus écœurantes. Propos malhonnêtes d'office et d'alcôve se répètent à chaque page. Prêtres et moines, magistrats et soldats, gens de cour et gens de service se succèdent et déshabillent à qui mieux mieux la royauté.

Le premier médecin du Roi avait un rôle à part à jouer dans cette ignoble comédie ; on l'avait réservé pour la fin. Mais un autre docteur de Paris, médecin ordinaire du roi, Jean Bourgeois, *Joannes Burgensis in medicina doctor, Parisius*, avait donné, dès le 13 octobre (2), un avant-goût des allégations qu'allait apporter le 27 du même mois, — *à la dernière audience du tribunal ecclésiastique — Nobilis vir dominus Salmon de Bombellis, miles armatæ militiæ, artium et medicinæ doctor, domini nostri Regis medicus, ætatis quadraginta septem annorum vel eo circa, testis de parte præfati domini nostri* (3).

Salomon de Bombelles, dont ce protocole nous fait ainsi connaître les titres et qualités, en même temps qu'il fixe très approximativement sa naissance à l'année 1451, poursuit par une courte biographie où il fait principalement connaître aux juges ses relations avec le Roi.

« *Dicit quod cognoscit dominum nostrum Regem a cunabilis, eo quod deffunctus loquentis pater erat medicus deffunctorum patris et matris et ipse fuit a tempore quo exivit scolas, prout est, medicus ipsius domini nostri Regis* ».

Il a connu le Roi en faveur duquel il témoigne, dès la plus tendre enfance : son père était médecin du père et de la mère du Roi. Nous trouvons en effet, dans les *Pièces originales* du cabinet des titres à la Bibliothèque nationale, une quittance de *Pierre de Bombelles, médecin de Mgr le duc d'Orléans* sous la date de 1460 (1). On sait que Charles d'Orléans était l'époux en troisièmes noces d'Anne de Clèves, nièce de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dont Pierre de Bombelles soignait aussi la santé, suivant le témoignage de son fils.

A peine sorti des écoles, reçu *artium et medicinæ doctor*, il avait été attaché en qualité de médecin à la personne du prince Louis, plus jeune que lui de onze ans seulement, et la suite du témoignage nous apprend qu'il était auprès de lui pendant sa captivité dans la grosse tour de Bourges.

Quant à Jeanne, il la connaissait depuis son doctorat, *dominam autem cognoscit ab ipso tempore quo fuit medicus*.

Ces préliminaires établis, le premier médecin entre dans le vif du procès, fait connaître brièvement ce que nombre des gentilshommes de la cour dont il ne saurait, à une telle distance, préciser les noms, lui ont appris des violences de Louis XI sur Anne de Clèves et sur son fils afin d'imposer ce mariage : *audivit a multis nobilibus de domo ipsius nostri Regis, de quibus ad præsens certitudinaliter non recordatur, quod tam domina ducissa Aurelianis mater quam ipse dominus noster Rex, fuerant compulsi per deffunctum Ludovicum regem ad hujusmodi matrimonium de cujus nullitate agitur, minis et terroribus et comminatus fuerat ipse dominus noster Rex de efficiendo ipsum pauperiorem nobilem hujus Regni ; etiam de projiciendo ipsum in aquam.* La ruine ou la mort attendaient donc Louis s'il eut refusé cette alliance. Il l'accepta, il la subit, si l'on préfère, mais avec des manifestations conjugales d'une telle impétuosité, notamment à la Tour de Bourges, que sa santé s'en ressentit au dire de son médecin. Et Bombelles de répéter, en les aggravant, d'une part les propos de corps de garde des archers écossais qui surveillaient le prince et de l'au-

de témoins que le Roy n'estant encore que Duc d'Orléans avoit été constraint et forcé par les menaces du Roy Louis XIe et du Roy Charles VIII de consentir audit mariage que ladite Jeanne estoit impuissante, *quod esset a natura imperfecta corpore viciato et maleficiata, non apta viro* et qu'ils estoient cousins au 4e degré, ils déclarèrent ledit mariage nul avec pouvoir à Sa Maiesté de se marier ».

On en trouvera une longue analyse dans le volume déjà cité par le bibliophile Jacob. Il est intégralement publié dans les *Procédures* déjà citées de de Maulde.

(1) *Hist. de France*, 4e éd., t. VII, p. 303.

(2) Ms. cit., fo 331 et 332. — Joannes Burgensis figure en tête de la première liste connue des médecins de Louis XII, immédiatement après Bombelles. Les autres médecins ordinaires étaient alors Gabriel Miron, Théodore de Paris, Jean Thomas et Jean Garçon (Chéreau, *les Médecins de Louis XII, roi de France*) (*Union Médicale*, 3e sér., t. XVI, pp. 345 et suiv.).

(3) La déposition de Bombelles est tout au long imprimée dans les *Procédures* de de Maulde (pp. 1080-1082).

(1) Cf. *Titres Bombelles* (*Cab. des Titres*. Titres originaux, no 400, ms. fr., no 26684).

tre les plaintes de ce dernier qui rejette sa fatigue et sa maigreur sur les tentatives qu'il a vainement répétées, sans pouvoir triompher des obstacles opposés à ses approches par un vice de conformation que Bombelles décrit complaisamment *sans l'avoir vu lui-même*.

Je passe sur ces turpitudes. Comme Chéreau n'a pas reculé devant la reproduction complète de cette physiologie descriptive, imaginée par le premier médecin du Roi, je renvoie les lecteurs qui voudraient en connaître davantage à l'*Union médicale* de septembre 1873. Il me suffira de rappeler ici le propos attribué par Bombelles à son maître et inséré en français dans sa déposition latine : « *Je fays le grand diable, oncques à ma vie je ne la chevauche naturellement comme une autre femme* (1) », et cet autre dire qu'il aurait recueilli de la bouche de la malheureuse Jeanne : « *Ah! maistre Salmon, je n'ay pas personnaige pour un tel Prince* ».

C'est, je l'ai déjà dit, sur cette déposition sensationnelle que l'enquête fut close le 27 octobre 1498. Nul n'ignore que le jugement fut prononcé le 17 décembre et que, trois semaines plus tard, le traité de mariage entre Louis XII et la veuve de Charles VIII était signé dans le château de Nantes (6 janvier 1499).

« L'épouse répudiée se retira dans un couvent à Bourges où elle fonda l'ordre des Annonciades ; elle a passé le reste de ses jours dans des œuvres dévotes et charitables sous la pieuse égide de saint François de Paule. Elle est morte le 4 janvier 1505. »

J'ai dit que Louis XII avait suborné les témoins évoqués pour déposer en sa faveur à Tours. Bombelles a eu sa large part des générosités royales. Moins de deux mois avant l'ouverture du procès de Jeanne, le roi étant à Pierrepont, près de Compiègne, lui fait don de tous les biens « qui furent et appartiendrent à feu Jehan Louvet de la vicomté de Coustances, lequel puis naguères pour raison de crime de faulx monnoyer dont il a esté actaint, a été exécuté, pendu et estranglé... ». Rapprochement ironique et édifiant! L'homme qui faisait luire aux yeux des juges de Borgia la fausse monnaie de sa trompeuse éloquence venait d'hériter de tous les biens... d'un faux-monnayeur. Louvet avait été pendu et étranglé, Bombelles recueillait une fortune!

Nous le retrouvons (et c'est la seule et unique pièce qui le concerne au cabinet des titres (1), nous le retrouvons, dis-je, exerçant en 1509 son contrôle sur un apothicaire et valet de chambre du Roi (2). Il était encore en fonctions aux appointements de 800 fr., à la mort du Père du Peuple ; et il a assisté, en robe de deuil, (1) aux obsèques du maître qu'il avait servi sans scrupule pendant de si longues années, accompagné des médecins ordinaires, Louis Bourgeois qui avait remplacé son père, Guillaume Cap, Pierre Trémalet, Albert Dupuy et Jean Avis, vulgairement Loisel.

Le rôle de Bombelles à la Cour était maintenant terminé. Il avait soixante-dix ans; il se retira non loin de Blois, dans ce domaine de Lavau, dont Louis XII l'avait fait seigneur ; il y est mort quelques années plus tard.

(1) De Maulde. *Procédures*, p. 1081.

(2) On relève par contre dans cette collection un certain nombre de pièces comptables au nom d'un autre Salmon de Bombelles « chevalier, receveur des tailles pour le Roy en l'élection de Rouen ». J'en fais provisoirement un frère cadet de Pierre et peut-être le parrain du premier président du Roi.

(3) « Salmon de Bombelles, chevalier, conseiller et premier médecin du Roy certifie que Benoyt Gaulteret, apoticaire et valet de chambre dudit, a fourny plusieurs drogues, medicines, etc.

« Dernier septembre 1509.

« *Signé* : De Bombelles »

B. N. *Col. des Titres. Tit. Origin.*, n° 400, 7. — Fr. 26884.

Donum factum magistro Salomoni de Bombellis de bonis Johannis Louvet, regi confiscatis

Loys, etc (2). Savoir faisons, etc, que pour considéracion et en faveur et recongnoissance des bons, singuliers et recommandables services que notre amé et féal conseillier et premier médecin ordinaire, maistre Salmon de Bombelles nous a par cy devant et par long temps faiz alentour de notre personne en grant soin et diligence fait par chascun jour, et espérons qu'il face cy après, a icelluy, pour ces causes et autres a ce nous mouvans, avons donné, ceddé, quicté, transporté et délaissé, et par la teneur de ces présentes, de notre certaine science, grace, etc., donnons, ceddons, quictons, transportons et délaissons pour luy, ses hoirs, successeurs et ayans cause, tous et chascuns les biens tant meubles que inmeubles qui furent et appartindront a feu Jehan Louvet, de la vicomté de Coustances, lequel puis naguères pour raison du crime de faulx monnoyer dont il a esté actaint, et a esté exécuté, pendu et estranglé par sentence du bailly de Coustantin, et ses dits biens tant meubles que immeubles a nous éclrairez, confisquez, et appartenir, ainsi que l'on dit apparoir aux causes desssus dites, ilz en ce cas, en faisant notre dit conseiller joir et user de noz présens, don, cession et transport luy baillent et délivrent, ou facent bailler et délivrer réaument et de fait la possesion et saisine des dits biens meubles et immeubles, et l'en facent, seuffrent et laissent, ensemble ses dits hoirs, successevrs et ayans cause, joir et user perpétuellement, pleinement et paisiblement, et s'aucun empeschement leur estoit fait, mis ou donné au contraire, le mectent ou facent mectre a pleine délivrance, et par rapportant ces dites présentes signées de notre main, ou vidimus d'icelles, fait soubz scel royal et recongnoissance d'icceluy notre conseillier sur ce seulement ; nous voulons tous noz vicontes et receveurs, a qui ce pourra toucher, en estre tenuz, quictés et deschargez par les gens de nos dits comptes, ausquelz nous mandons ainsi le faire sans difficulté, car tel est notre plaisir, nonobstant que la valeur des dits biens ne soyent cy declairez, que la dite valeur ne soit levé descharge, et les ordonnances de ne faire don par la dite sentence, pour les dits biens, meubles et inmeubles dudit deffunct avoir, tenir, et possider, et en joyr et user par notre dit conseil-

(1) Chéreau a retrouvé le compte des *aulnes de drap noir* que chacun des médecins reçut pour assister aux funérailles. C'était drap à 4 livres tournois l'aulne et chacun d'eux en eut 5 aulnes (*loc. cit.*, p. 349).

(2) *Arch. Nat.*, LL. 231, XXVI.

lier et médecin, ses dits hoirs, successeurs et ayans cause, en prendre, percevoir et recevoir les fruitz, prouffiz, revenues et esmolumens, a quelque somme, valleur et estimacion qu'ilz soient et puissent estre et monter, les applicquer a leur prouffit, ou autrement, en faire et disposer a leur plaisir, comme de leur propre chose et héritaige, sans aucune chose en rest [r] incion retenir pour nous ou les notres, fors seullement les foy et hommaige, s'aucuns nous sont pour ce deuz, et en faisant, payant et acquictant les charges et devoirs desdits héritaiges, ou et ainsi qu'il appartendra ; sy donnons, etc., a noz amez et feaulx les gens de noz comptes et trésoriers a Paris, audit bailly de Coustantin, et a tous noz autres justiciers, etc., que s'il leur est préalablement apparu ou appert de la dite sentence, et que par icelle les biens d'icelluy feu Jehan Louvet nous ayant esté adjugez et déclairez appartenir par la dite confiscacion, que pour la moitié ou le tiers de telz biens et confiscacions, et sans préjudice d'icelles en autres choses et quelzconques restrinctions, mandemens ou deffenses a ce contraires, et affin, etc., sauf, etc.

Donné a Pierrepont, près Compiengne, ou moys de juing; l'an de grâce Mil IIII^c IIII^{xx} XVIII, et de notre règne le premier.

Ainsi signé : Loys, par le Roy Robert et *visa*.

E.-T. Hamy

Note sur une médaille toulousaine de Proxenette juré (1)

Cette médaille n'a pas, à proprement parler, de rapport avec les travaux de notre Société. Si je me permets cette incursion dans un genre si différent, c'est pour éviter à mes collègues une désillusion analogue à celle que j'éprouvai après en avoir fait l'acquisition.

L'an dernier, un de mes amis, sachant que je m'intéresse à l'iconographie de la prostitution, me signala une vente de médaille où cette pièce figurait.

Le titre était alléchant « Médaille de Proxénète juré de la ville de Toulouse » ! Je voyais déjà une note compendieuse enrichissant les documents inédits que je fais imprimer en ce moment et jetant un nouveau jour sur ces mœurs du Moyen-âge et de la Renaissance, mœurs si réglementées, si régulières dans leur irrégularité. Bref, je me rendis acquéreur de la médaille.

Mais ce n'était pas tout et il me fallait bien quelques renseignements. Ceux qu'on me donna me renvoyèrent à un article d'Emmanuel Delorme paru dans le *Moniteur de Numismatique*, décembre 1881, janvier 1882.

Le savant Toulousain, après avoir dit que cette médaille, assez rare, passe à tort auprès des collectionneurs pour un attribut des peu honorables trafiquants de chair à plaisir, démontre qu'elle était donnée, après serment préalablement prêté et comme preuve d'autorisation municipale, à qui ? tout simplement aux marchands revendeurs de vieux meubles, ferrailles, vieux habits, vieux galons, etc., qu'ils vendaient ou troquaient par la ville ou dans un lieu particulier du marché. Tels ces marchands d'habits qu'on voit encore dans les vieux quartiers de Paris portant, attachée à leur habit par un solide cordon de cuir, la plaque de laiton numérotée par la préfecture de Police, tels les revendeurs de Toulouse s'ornaient de cette médaille, insigne de leur profession officielle. Leur nom, en effet, était inscrit sur un registre spécial dans la maison de ville et un numéro d'ordre correspondant probablement à celui de la médaille leur était donné.

Vu la rareté de ces médailles, M. Delorme pense que le nombre de ces industriels devait être peu considérable. La sienne porte le n° 32, la mienne le n° 15.

Puis il donne sa description dont voici le sommaire. Elle est de cuivre coulé, son diamètre est de 0^m 044 ; elle porte une bande plate sur laquelle on lit.

PROXENETTE JURE

Au bas le n° d'ordre en creux; au centre, le champ qui est bombé est occupé en entier par les armes de la ville de Toulouse. La médaille n'a pas de revers et est terminée par un anneau faisant corps avec elle, pour permettre de la suspendre.

M. Delorme attire l'attention sur ce fait de linguistique, que, jusqu'au commencement du XVIII^e siècle, le nom de *proxénète* n'était donné à Toulouse qu'aux marchands revendeurs. Il aurait pu dire aux courtiers de tout genre et dans toute la France.

Si je ne m'étais pas laissé influencer par le sens restreint que ce mot a pris dans les temps tout modernes, probablement par un sentiment d'euphémisme peut-être un peu prude, la réflexion m'aurait amené à la même conclusion, et m'aurait évité cet achat.

En effet, πρὸ ξένος, celui qui va au devant des étrangers, était pour les Grecs ce que sont pour nous nos Consuls, et προξενετὴς était celui qui s'entremettait d'une affaire ou d'un marché. De là est bien venu le sens moderne que nous donnons à ce mot, mais ce sens n'existait ni dans la langue latine, ni au Moyen Age, ni sous la Renaissance.

Ouvrez Quicherat, vous trouverez : *Proxeneta* ou *tes*, courtier, et *Proxeneticum*, droit de courtage.

Littré, pour établir le vieux sens de proxénète, cite, comme exemple, cette phrase tirée des *Coustumes Générales* (XVI^e s.)

> Proxenettes, couratiers et autres commis à vendre marchandises à eux baillées.

Il en connaissait certainement beaucoup d'autres.

Jean Bouchet, dans ses *Epîtres morales et familières du Traverseur* dit :

> Vous courratiers-revenduers de chevaulx,

(1) Communiqué à la *Société française d'histoire de la Médecine.*

Qui pour couvrir vos malices ou maux
Avez en main un tas de prosenectes... (1).

Au XVII[e] siècle, Furetière l'emploie encore dans un sens analogue, car on lit dans son *Roman Bourgeois* (II, 100) :

« Un beau titre est le vrai proxénète d'un livre. » Enfin tout près de nous, dans le *Capitaine Fracasse*, si ma mémoire ne me trompe, Théophile Gautier n'appelle-t-il pas un hôtelier : *Proxène?* reprenant ainsi l'étymologie grecque : celui qui va au devant des étrangers.

Que les hôteliers, revendeurs, marchandes à la toilette, courtiers de toute espèce, aient pu joindre à leur commerce un courtage spécial, cela ne fait à coup sûr aucun doute, mais j'en ai dit assez cependant pour établir que le sens étroit d'entremetteur ou d'entremetteuse d'un certain genre donné au mot *proxénète* date à peine de deux cents ans, et que par conséquent on commet un anachronisme de langage en traduisant ainsi les mots : *Leno Lena.*

E. Le Pileur.

Revue des Travaux historiques

André Thevet d'Angoulême, par Daniel Touzeaud.

L'auteur de cette notice a surtout en vue de faire rendre justice à son compatriote André Thevet, cosmographe du roi, aumônier de la Reine, puis chanoine et abbé de Notre-Dame-de-Madiou. Nous laisserons de côté le voyageur qui, pendant 17 ans, parcourut le monde pour ne nous occuper que de l'importation du tabac en France dont il se dit l'auteur, d'après sa *Cosmographie universelle.* Il décrit les vertus de l'herbe *Petun* employée par les sauvages en fumigations, et en donne assez bien les effets. Assurément, les marins espagnols ou normands avaient contracté l'habitude de la fumer avant 1508, mais ce fut lui qui, en 1556, en sema la graine en France. « Je me puis vanter, écrit-il, avoir esté le premier en France qui a apporté la graine de cette plante et pareillement semée et nommé ladite plante, *l'Herbe Angoumoisine* (1). Depuis, un quidam, qui ne feit jamais le voyage, quelque dix ans après que je fus de retour de ce païs, luy donna son nom ». Cette revendication de priorité, datée de 1575, ne produisit aucun effet. *L'Herbe Angoumoisine,* était déjà devenue la *Nicotiane*, *l'Herbe à la reine*, la *Médicée*, la *Catherinaire*, l'*Herbe de M. le Prieur.* Bref, si l'Amérique dut son nom à un plagiaire il en fut de même pour la Nicotiane.

(1) Ep. mor., X, 10, Fol. 43, v° Ed. de 1545.

(2) Le chirurgien Etienne Thevet, de Poitiers, peut-être un de ses parents, car il était né à Angoulême, lui donne encore ce même nom en 1603.

Bull. de la Soc. hist. et arch. de la Charente (Année 1907-1908.)

L'assistance hospitalière à Limoges pendant la Révolution, par Alfred Leroux.

Les études historiques sur la période révolutionnaire sont de mode actuellement. On les fait surtout à un triple point de vue social, économique et politique. C'est dans cet ordre d'idées qu'est conçu le travail de M. Leroux sur l'Assistance hospitalière à Limoges. Après avoir cité les sources auxquelles il a puisé, il commence par étudier la population de l'hôpital, au début et pendant la Révolution. Il parle ensuite du personnel dirigeant et du personnel auxiliaire qui comprenait des religieuses de Saint-Alexis, simplement sécularisées pendant la Terreur. Vient ensuite un intéressant chapitre sur la théorie de l'assistance publique sous l'ancien régime, la Constituante et la Législative.

A l'effort particulier toujours impuissant, va se substituer celui de l'Etat. D'où, « assistance obligatoire pour les riches, requérable pour les pauvres. Un droit pour les uns, un devoir pour les autres. A la charité privée souvent impuissante au temporel, en tout cas arbitraire, capricieuse, irrégulière, on substitue l'assistance légale, fonction de l'Etat ». Aussi l'auteur passe-t-il immédiatement à l'étude de la situation financière des hôpitaux avant et pendant la période révolutionnaire. D'abord, la loi du 11 août 1789, commença par l'atteindre en supprimant certaines rentes annuelles ; puis celles, plus funestes encore, du 2 novembre suivant qui, assimilant les biens des pauvres à ceux d'Eglise, les mettait à la disposition de la Nation. Le mauvais effet de ces lois ne tarda point à se faire sentir. Pour l'atténuer, parurent celles du 23 octobre 1790, ajournant la vente des biens des hôpitaux, du 3 avril 1791, portant paiement des rentes qui leur sont dues sur les biens nationalisés jusqu'à celle du 1[er] janvier 1792, puis du 5 novembre 1793, du même genre.

Par malheur le décret du 11 juillet 1794 déclara propriété nationale tout ce qui appartenait aux hôpitaux.

Heureusement que ce décret ne fut que partiellement exécuté, car celui du 24 octobre 1795 eut une action suspensive. Enfin, la loi du 7 octobre 1796, accorda aux hôpitaux ce que l'on a appelé des biens de remplacement. A cette époque, à Limoges, comme dans la plupart des villes de France, la situation financière des hospices était depuis longtemps déplorable car l'action de l'Etat ne se substituait point complètement encore à celle de la charité publique. La transition avait été, comme toujours, beaucoup trop brutale. Aussi M. Leroux nous conte-t-il tout au long les misères supportées et les embarras sans nombre des administrateurs. Nous ne nous arrêterons pas sur la vie intérieure des hospitalisés et sur les règlements qui la régissaient. Disons en passant que la question médicale est complè-

tement négligée dans ce travail qui n'en est pas moins intéressant pour cela, d'autant qu'il sera, croyons-nous, suivi de beaucoup d'autres semblables en France.

Dans ce même volume, nous trouvons une étude sur Les médailles médicales en Limousin par le Dr Henri Fournié. L'auteur passe en revue celles qui ont été frappées en l'honneur des médecins originaires de cette province, au XIXe siècle, Dupuytren, Cruveilhier, Bardinet, Majour, Fonssagrive, d'Arsonval et Chénieux. Il signale en passant les bustes des professeurs Boulland père, Gilbert Ballet et Gilbert Raymondaud.

D'un autre côté, nous voyons décrites les médailles décernées par l'école de médecine de Limoges, créée en vertu de l'ordonnance du 31 mars 1841, la Société de Médecine, l'Ecole d'accouchement et le service de la vaccine. En terminant, rappelons que l'Ecole de médecine de Limoges, comme toutes les autres, possède le buste d'Hippocrate, et vénère toujours le souvenir du grand homme.

On le voit ainsi avec son crâne dénudé, ses yeux sans regards, sa longue barbe à demi broussailleuse, et son dos outrageusement voûté. Jadis, il était partout, même dans les pharmacies, trônant entre deux pots d'onguent. La plupart ne le possèdent plus depuis longtemps, car elles vont, pensons-nous, le remplacer bientôt par la statue élégante et court vêtue du Dieu-Mercure qui, lui aussi, porte le caducée et protège le commerce intelligent.

Cette étude artistique est pleine d'intérêt. Plus tard elle pourra être consultée avec fruit par ceux qui, venant après nous, s'intéresseront aux honneurs décernés aux Limousins qui s'illustrèrent dans la carrière médicale.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin (t. LVII, 2e livraison).

Les maladies épidémiques en Europe du XVIe au XIXe siècle, par L. Lallemand.

L'auteur cite tout d'abord les diverses épidémies : peste, suette, variole, coqueluche, typhus, etc., qui désolèrent une grande partie de l'Europe pendant la période qu'il a étudiée. Il parle ensuite des terreurs qu'inspiraient tous ces fléaux, provoquant l'exode des habitants selon la vieille formule, *cito, longue, tarde*. M. Lallemand oublie de dire que ces départs étaient souvent provoqués par les autorités elles-mêmes, dans le but de conserver une population moins dense et en conséquence moins susceptible d'être contaminée. La peur ne doit point être seule mise en cause, car il nous a été donné de voir qu'elle ne règne point toujours en maîtresse au cours des épidémies. N'a-t-on point du reste en France l'habitude de jouer avec le danger ? En revanche quand elle gagnait les foules et les affolait elle les poussait aux pires violences comme à Milan en 1630, à Genève en 1530, etc. A côté des peureux l'auteur passe en revue les hommes dévoués, magistrats, maires, consuls et enfin les nombreux ecclésiastiques réguliers et séculiers qui se dévouèrent souvent jusqu'à la mort pour soigner les malades. Nous regrettons que dans cette nomenclature il ne soit pas parlé des chirurgiens qui cependant payèrent un autre tribut à la peste. C'étaient souvent de simples compagnons, des petits, des humbles, en un mot, de ces pauvres soldats du devoir qu'on oublie bien souvent de citer à l'ordre du jour après la bataille.

Revue des questions historiques (166e livraison, 1er avril 1908, p. 453).

Notes sur la médecine de jadis en Saintonge, par le Dr Vigen.

L'auteur cite les noms de quelques médecins qui exercèrent dans les cantons de Montlieu et de Montguyon aux XVIIe et XVIIIe siècles. Ce sont Charles Dangéac (1641-1713). — Clément Marchand (1674-1743), fils d'un apothicaire. — Jean François Marchais, sr de Bois d'Automne (1752).— Hélie Civatte, mort en 1701. — Charles-Jules Civatte, son fils, mort en 1734.— Pierre Marchais (1709-1751), dont la bibliothèque, qui fut inventoriée, se composait de 38 volumes médicaux.

Parmi les apothicaires, sont Louis Marchais (1614) et ses fils Samuel et Louis — Pierre Bertrand — Jean Foucaud — Samuel Viaud — Jacques Civatte — Isaac Piet, protestant — Vincent Déssiré — Vincent Petit — Louis Boucherie — Antoine Balloy — Guillaume Dupuy qui se sépare de sa femme le 6 décembre 1674, en invoquant la « hayne » subsistant entre eux depuis plus d'un an. — L'auteur croit que les apothicaires gagnaient jadis beaucoup d'argent, ce qu'il pense démontrer en indiquant le montant de la taille qu'ils devaient payer à diverses époques. Il oublie que jadis, comme de nos jours, les impôts augmentaient toujours d'une année à l'autre, mais qu'il n'en était pas de même de la fortune publique. Cet aperçu sur les apothicaires se termine par une pièce fort intéressante émanant de la cour du marquisat de Royan. Le chirurgien Jacques Connil, choisi par Me Antoine Coronel, conseiller du Roy et son médecin ordinaire, commissaire général député pour l'établissement des maîtrises et jurandes des apothicaires dans les ressorts du parlement de Bordeaux, Toulouse, Grenoble et Pau, lieutenant unique et irrévocable du premier médecin du roi... lui accorde le droit d'exercer la pharmacie et la chirurgie. Nous ne croyons pas qu'une pièce semblable ait été publiée jusque là. Elle nous donne un aperçu nouveau de la façon dont les envoyés de Vallot, en créant des apothicaires, arrivaient à fonder des communautés mixtes, là où la chose eût été autrement impossible.

Cette étude se continue par une note sur les opéra-

teurs et les charlatans ; on y trouve un curieux certificat attestant les nombreuses guérisons obtenues par l'un d'eux. Enfin, une des gloires de la pharmacie commerciale, le fameux Boyveau-L'affecteur, vient auréoler de son nom la fin de la première partie de ce travail dont le Dr Vigen nous promet la continuation. D'après ce que nous venons d'en voir, nous avons la certitude que la fin ne manquera pas d'intérêt pour tous les chercheurs.

Dans ce même volume. M. J. Guérin nous donne (p. 101) la biographie complète de Joseph-Ignace Guillotin, né à Saintes, le 28 mai 1738. Après avoir passé en revue toute sa famille, il nous parle de ses années de collège, chez les Jésuites, puis nous le montre inscrit comme étudiant à la Faculté de Paris, se faisant recevoir docteur à Reims, et enfin à Paris, où il est chargé de la chaire d'anatomie. Inutile de rappeler les travaux de ce savant et surtout la fameuse machine qui rendit son nom célèbre. M. Guérin termine en montrant le rôle politique joué par Guillotin sous la Révolution. Cette partie de son travail est en dehors de nos recherches historiques d'ordre purement médical. Aussi, quoique fort intéressant, nous ne ferons simplement que l'indiquer.

Revue de Saintonge et d'Aunis (88e vol., 2e livraison, 1er avril 1908).

Pierre Rambaud.

La Revue

LES TRADITIONS POPULAIRES ET AMBROISE PARÉ (1)

Notre érudit confrère, M. le Dr Léo Desaivre, de Niort, vient de publier dans l'excellente Revue des Traditions populaires *(n° d'avril) ses patientes recherches sur l'œuvre d'Ambroise Paré.*

Introduction. — Chap. III. — On dit en commun proverbe :

> Le chirurgien ayant la face piteuse
> Rend à son malade la plaie venimeuse.

Des animaux et de l'excellence de l'homme.

Chap. I. — L'ibis et semblablement la cigogne nous a montré l'usage des clystères...

L'hippopotame nous a enseigné la phlébotomie, lequel se sentant aggravé de plénitude de sang se frotte contre les roseaux rompus et s'ouvre une veine de la cuisse pour se décharger autant que besoin lui est, et puis se vautrant dans la fange pour étancher le sang.

La tortue, lorsqu'elle a mangé de la chair de serpent, mange de l'origan, autrement marjoleine sauvage.

Les anciens ont expérimenté certaines choses qui résistent aux tonnerres ou foudres, et entre les autres, les plumes d'aigle portées en panache ; aussi la ceinture de veau marin empêche que ceux qui l'ont en soient jamais atteints.

Les os et mouelle de brebis servent à faire fards pour embellir les femmes ; mêmes les *cornes* servent à faire produire des *asperges*, étant enterrées avec leurs racines.

Chap. II. — Les béliers et agneaux, lorsqu'ils s'entreheurtent et choquent les pieds en l'air, signifient changement de temps. Le péril nous est démontré par le bœuf, lorsqu'il se lèche à contre-poil, hausse le muffle contre le ciel, mugit, flaire la terre et s'efforce de manger avidement. Aussi quand les fourmis plus dru, s'entre-rencontrent comme étourdies, elles dénotent la pluie prochaine. De même, si les taupes besognent plus que de coutume, si le chat se passe la patte sur le col, comme s'il se peignait, si les poissons sautent. Quand les dauphins et marsouins sautent, c'est signe de grande tempête, de même quand les orties de mer nagent sur l'eau : elles sont de couleur de cristal reluisant avec du pers mêlé. Si on en frotte un bâton, il brille la nuit comme une torche allumée.

Autres signes de pluie : Quand la grenouille chante et crie plus fort que de coutume. Quand les oiseaux de mer viennent assez avant sur terre. Quand les grues crient en volant. Quand les oies et canes se baignent, s'épluchent et jargonnent ensemble. Quand les hirondelles volent près de terre. Quand le roitelet se réjouit plus que coutume. Quand le coq chante d'une voix enrouée après le soleil couché. Quand les pigeons se retirent en leur colombier plus tard que de coutume. Quand la lune est pâle ; rouge elle signifie vents ; claire, beau temps. Quand le héron vole bas en criant. Quand les mouches et puces piquent plus fort.

Quand la chevêche chante en temps de pluie, c'est que le temps veut s'éclaircir. Quand les hirondelles et le héron volent haut, signe de beau temps, etc., etc.

Quand la pie crie, c'est qu'elle voit un loup, un renard ou un serpent (1).

Chap. IV — *Proverbe.* — Les hommes savent tout faire, sinon les nids des oiseaux.

Chap. VI. — Les abeilles en dehors de leurs ruches, si de fortune il s'élève du vent, et qu'il dure trop et leur soit contraire, se chargent d'une petite pierre et volent bas, de peur d'être emportées.

Chap. VII. — Les fourmis travaillent la nuit au clair de la lune, elles ensevelissent leurs morts et enlèvent le germe du grain pour qu'il se conserve.

Chap. X. — Les lièvres cachent leurs petits en des lieux différents, afin qu'ils ne soient pas tous en même danger.

Les biches font leurs faons près des grands chemins, parce que les bêtes ravissantes n'y viennent pas communément.

Chap. XII. — La cigogne nourrit son père et sa mère en leur vieillesse, et les petits sachant bien voler aident à ceux qui sont moins avancés.

La colombe ne commet point d'adultère. Les tourterelles, en signe de viduité, *jamais ne couchent sur branche verte*, après qu'elles ont perdu leur parti, et n'en prennent pas d'autre.

(1) *Œuvres d'Ambroise Paré*, 9e édition, Lyon, veuve Cl. Rigaud et Cl. Obert, 1633. In-folio.

(1) Ou un lièvre, ajoute-t-on en Poitou.

Chap. xiv. — Les lamproies avalent leurs petits pour leur donner à repaître dans leur ventre.

Chap. xvi. — Le coq donne, par son courage, crainte et peur au lion.

Le renard chassé, sentant les chiens près de sa queue, leur jette ses excréments au museau et aux yeux et les ayant ainsi éblouis et étonnés, il gagne le devant. Pour dénicher les poules, il feint de leur jeter sa queue, et par cette peur les déniche et à la descente en prend une et l'emporte.

Pareillement s'il veut passer une rivière, encore qu'elle soit gelée et prise, marche doucement sur la glace et *approche son oreille*, et s'il peut entendre aucunement le bruit de l'eau cachée, il connaît que la glace n'est pas épaisse ni assez ferme, par quoi il s'arrête et ne passe outre, et ainsi s'il ne peut entendre de bruit, il passe de l'autre côté hardiment. Or, ne saurait-on dire que cela soit seulement une vivacité de sentiment de l'ouïe sans aucun discours de raison, car c'est une ratiocination et conséquence tirée du sens naturel en cette sorte : qui fait bruit se remue, ce qui remue n'est pas gelé, ce qui n'est pas gelé est liquide, ce qui est liquide ploie sous le faix et ne tient pas ferme : *ergo*, etc.

Si les pourceaux oient crier en une forêt l'un d'entre eux, ils s'assemblent tous pour le secourir, comme si une trompette avait sonné pour assembler une compagnie de gens d'armes, afin d'aller au secours de leur compagnon en bataillant pour lui.

Paré dit que la baleine a un pilote et ne parle pas de celui du requin. Il appelle *gouverneur* celui de la baleine. S'il se veut reposer, il se *met dans sa gueule* et y dort, ne se laissant jamais, ni de jour ni de nuit.

Poisson appelé pêcheur qui a une petite poche qui lui pend au cou, laquelle il retire et lâche comme il lui plaît, ainsi que le coq d'Inde fait de sa crête. Il l'allonge en forme d'un hameçon, et la présente à mâcher aux petits poissons, puis il la retire peu à peu et les happe.

Chap. xviii. — Le singe s'efforce d'imiter tous actes de l'homme.

Le héron, dominé par le faucon, met quelquefois son long bec sous l'aile, la pointe en haut, de sorte que le faucon s'embroche et que tous les deux tombent morts à la fois.

Chap. xxi. — L'éléphant a peur du pourceau comme le e lion du coq; il abandonne sa nourriture quand les rats et les souris l'ont touchée ; en colère il se calme à la vue d'un mouton.

Le cheval ne peut supporter la vue du chameau; la couleuvre fuit l'homme nu et le poursuit vêtu.

L'aspic est en guerre perpétuelle contre le rat d'Inde qui s'enduit de limon de terre grasse et se sèche au soleil, puis, ainsi armé, marche au combat la queue levée en présentant toujours le dos jusqu'à ce qu'il se jette à la gorge, ce qu'il fait pareillement au crocodile.

Le lézard est ennemi des serpents, et grand ami de l'homme.

Si le loup voit l'homme le premier, il lui fait perdre la voix et l'empêche de crier.

La belette qui veut combattre l'aspic se prémunit avec la rüe.

Le singe a horreur de la tortue.

Mortelle inimitié entre l'araignée, le serpent et le crapaud, entre le chat-huant et les corneilles. L'oiseau de rivière craint si fort le faucon que s'il le sent ou ouït ses sonnettes, il se laisse souvent assommer à coups de bâton ou de pierre plutôt que de s'élever. L'alouette semblablement se laisse prendre à la main de peur de l'émérillon ou épervier. L'aigle a pour ennemi mortel l'oiseau de proie, la crécerelle épouvante les éperviers. Le corbeau et le milan ont toujours guerre. Les poules haïssent le renard; le petit poulet à peine éclos ne craint ni le cheval, ni l'éléphant, mais à la vue du milan, il se cache sous l'aile de sa mère. L'agneau et le chevreau s'enfuient à l'odeur du loup sans l'avoir jamais vu. Le cerf passant sur le trou du serpent s'arrête, l'attire par son halène et le tue.

Si deux tambours sont faits, l'un de la peau d'une brebis, l'autre de celle d'un loup et qu'on les frappe ensemble, à peine pourra-t-on entendre le son de celui de la brebis. De même si un luth ou autre instrument est monté de cordes faites de boyaux de brebis et de loup, il sera impossible de les accorder. Si la tête ou la queue du loup sont pendues sur la mangeoire de brebis ou cachées en leur étable, elles ne pourront manger et ne feront que se mouvoir et pétiller, tant sont immortelles les inimitiés entre ces animaux qu'elles persistent après la mort.

Tant est grande l'inimitié entre les rats et les belettes que si on met un peu de cervelle de belette dans le fromage, les rats ne l'attaqueront plus. La linotte haït le bruant au point que leur sang ne se peut mêler. Si des peaux de panthère et de hyène sont pendues ensemble, tout le poil de la panthère cherra, demeurant en son entier celui de la hyène. De même si on mêle d'autres plumes à celles de l'aigle, celles-ci les consomment et mettent à néant en demeurant entières. Un taureau furieux attaché à un figuier s'adoucit. Les escargots meurent à l'odeur des roses. Si on tire avec la main la barbe d'une chèvre, tout le troupeau cessera de manger jusqu'à ce qu'on l'ait laissée aller.

Le chou et la vigne se nuisent, les racines de la vigne retournent en arrière. La vigne au contraire se fait plantureuse en présence des peupliers et des ormeaux. Si des palmiers mâles et femelles sont plantés l'un près de l'autre, leurs feuilles et leurs branches se mêlent si étroitement qu'à peine les pourrait-on disjoindre sans les rompre.

Si on met un vaisseau plein d'eau sous une citrouille pendue à sa tige, celle-ci s'allongera pour aller à l'eau. Les aulx et les oignons pendus en l'air germent et sentent très fort lorsque ceux qu'on a mis en terre commencent à germer. Quand le cerf et le sanglier sont en rut, leur salaison mise au feu s'enfle si fort qu'elle sort du pot s'il n'est qu'à demi plein, jetant une écume de mauvaise odeur. La peau de bouc sèche et tannée sent le bouquin ainsi qu'un bouc vivant à la saison des amours. L'onguent rosat et l'eau de roses perdent leur odeur quand les roses sont en fleur.

Chap. xxv. — Chant de l'allouette : Tire, lire, alire et tire lirant tire. Adieu, adieu, adieu (Du Bartas, 5e jour de la semaine).

On a dit à tort que l'éléphant adorait le soleil et la lune.

Préface du xie livre. — Seul l'homme ne meurt toujours étant frappé de la foudre, au contraire pour peu que les autres animaux en soient touchés, ils meurent soudain. L'homme n'en meurt que s'il tombe du côté frappé par la foudre ou s'il est tourné par force du côté d'où elle vient.

On ne vit jamais la foudre descendre plus de cinq pieds en terre.

Le veau-marin et l'aigle ne sont jamais frappés par la foudre.

Contre l'artillerie rien ne peuvent le laurier, les tentes de veau-marin, les paroles et incantations, pas même le son des cloches et des bassins d'airain qui dissipent le tonnerre.

Discours I. — On crut jusqu'à Ambroise Paré que la *poudre* infectait les plaies d'armes à feu ; il raconte comment le hasard lui fit découvrir que le fait était inexact et cessa de les cautériser à l'huile bouillante comme on avait fait jusqu'alors, mais il admet encore à tort l'action du projectile à distance, ce qu'on a appelé le *vent du boulet*.

XIIe livre, chap. VII. — Mumie (Momie) donne à boire et à manger dans les contusions. Ambroise Paré proteste contre cette habitude.

XVIIe livre. — Ambroise Paré croyait encore qu'on trouvait des vers aux racines des dents.

XIXe livre, chap. I. — Parler Renaud, c'est parler du nez.

XXIe livre. — Herbes contraires aux venins : aurosne, calament, rue, béthoine, moulaine blanche, marrubin, poulliot, laurier, scordium, âche, scabieuse, menthe, valériane, etc.

Il y a des venins artificiels et si cruels que si on en met sur une selle de cheval font mourir celui qui aura été quelque temps dessus, et autres que si on en frotte les étriers, perçent les bottes de ceux qui ont les pieds dedans, desquels venins les Turcs et autres barbares usent souvent en leurs flèches pour faire mourir leurs ennemis, les cerfs et autres bêtes sauvages, qui est une chose difficile à croire pour la selle et les étriers, la commotion de la torpille qui agit à distance laisse toutefois l'auteur indécis.

Pape Clément empoisonné par la vapeur d'une torche envenimée, fleurs empoisonnées.

Le venin de l'animal vif est plus dangereux que celui de l'animal mort.

La succion recommandée, plantes utiles contre les venins. Ail, oignons, poireau, rue, scordium, dictame, petite centaurée, pravium, roquette, lait de figues non mûres, viperine ou buglose sauvage.

XXIe livre, chap. XX. — Rage. Remèdes. On s'étonne de voir recommander la fiente de chèvre (1) bouillie dans le vinaigre, la salive d'homme; le poil du chien enragé, appliqué dessus la plaie tout seul, a vertu d'attirer le venin par quelque similitude, ce qu'on a plusieurs fois expérimenté ainsi que fait le scorpion écrasé mis sur la blessure qu'il a faite. Aucuns auteurs ont écrit que ledit poil de chien brûlé et pulvérisé donné à boire avec du vin, préserve de la rage.

Manger un ail avec un peu de pain et boire un peu de vin ; manger foie rôti du chien enragé ou du foie de bouc. L'auteur ne se fie pas à l'efficacité des bains de mer. Limons, oranges, citrons, racines de gentiane, angélique, tormentille, pimprenelle, bouillon blanc, chardon bénit, bourrache, buglose.

La salamandre ne fait pas seulement mourir de sa morsure, elle infeste les fruits et les herbes de sa bave et de certaine humeur qui lui sort du corps, au grand danger de ceux qui mangent de ces herbes et de ces fruits.

Aucuns modernes ont dit que si elle tombe dans un puits, l'eau en est infectée et fait périr ceux qui en boivent.

L'urine d'homme *bien sain* entre dans la composition de certains médicaments.

(1) Alias: la bouse de vache en topique.

Scorpions volants.

La piqûre du bupreste donne la tympanite aux animaux.

La murène s'accouple avec l'anguille comme la grenouille avec le crapaud; sa morsure donne lieu à des accidents analogues à ceux de la vipère.

L'aiguillon enlevé sur la queue de la pastenaque piqué dans la racine d'un arbre le fait mourir. Si on en sacrifie les gencives, il fait tomber les dents sans douleur.

La cervelle du chat est un poison, son haleine et son poil sont dangereux.

Le contre-poison des champignons sont les pommes et poires avec lesquelles on les fera cuire ; à leur défaut on emploiera les feuilles de poirier — ail et vinaigre.

Les médecins donnaient autrefois de la mandragore pour ôter le sentiment de la douleur lorsqu'ils voulaient brûler ou couper un membre.

L'odeur de l'aconit tue rats et souris.

L'homme qui dort sous l'if en meurt souvent. Le noyer est semblablement vénéneux, comme l'if.

Ambroise Paré montre que le bezahar n'a aucune influence contre les poisons.

L'aimant rend fou ; contre-poison, l'or pulvérisé.

L'argent vif est ainsi nommé parce qu'il est presque en continuel mouvement.

Nulle bête venimeuse n'ose approcher du frêne, aussi sa vapeur est-elle bonne contre la peste. Saumure d'anchois.

Fendre un cheval ou mulet, enlever les intestins et mettre en leur place le malade, la tête en dehors ; la chaleur de ces bêtes attire les poisons.

« Quand l'air est corrompu s'engendrent plusieurs maladies épidémiales, c'est-à-dire populaires ou vulgaires ainsi qu'en l'an 1510 survint une maladie par tout le royaume de France, tant ès ville qu'ès campagnes, nommée par le commun *coqueluche* : parce que quand aucuns estoient espris de cette maladie, ils sentaient grande douleur en la teste, ensemble en l'estomac, ès reins et ès jambes et avoient fièvre continue avec délire et frénésie et lorsqu'on les purgeoit ou saignoit, on abrégeoit leurs jours. Et d'icelle mourut un bien grand nombre d'hommes, tant riches que pauvres [Influenza].

Aussi l'an 1528, survint une autre maladie en Angleterre et ès basses Allemagnes, qui fut nommée du peuple la *suette* pour ce que les patiens avoient une bien grande sueur partout le corps, avec un grand frisson, tremblement et palpitation de cœur, accompagnée de fièvre continue et mouroient en peu de jours et cette maladie tua aussi un bien grand nombre de personnes.

Pareillement l'an 1546, régna en la ville du Puy en Auvergne, une autre maladie nommée du peuple *trousse-galand*, pour ce que peu de ceux qui en estoient espris, eschappoient, ains mouroient en deux ou trois jours ou moins et plutôt les robustes que les débiles et les riches que les pauvres. Au commencement les patiens avoient grande pesanteur de tout le corps avec une extrême douleur de teste et fièvre continue et perdoient toute cognoissance et faisoient tous leurs excrémens involontairement sous eux et avoient grand délire, de sorte qu'il les falloit lier et attacher. Que si aucuns eschappoient, leurs cheveux tomboient et la dicte maladie estoit fort contagieuse.

L'année suivante vint en la dite ville une autre plus grande peste accompagnée de bubons et charbons qui fit aussi mourir un grand nombre de peuple : ce que j'ay bien voulu en

annoter afin que le chirurgien prenne garde à la grande diversité et malignité de cette maladie pestilente pour y obvier, l'advertissant davantage qu'en certains temps adviennent plusieurs autres maladies populaires comme fièvres putrides, flux de ventre, rheumes, toux, frénésies, squinancies, pleurésies, péripneumonies, ophtalmies, apoplexies, léthargies, pourpre, rougeole, petite vérolle, galles, enthrax ou charbons et autres pustules malignes, lesquelles prennent en même temps. Partant la peste n'est pas toujours, ny en tout temps d'une même sorte mais diverse l'une de l'autre qui a esté cause qu'on lui a donné divers noms selon les effects et accidens qu'elle produit, ce qui provient principalement pour la diversité du venin qui est en l'air.

Par quoi l'air pourri et pestiféré tire non seulement le genre humain, mais aussi les bestes de la terre et les oyseaux du ciel.

Ambroise Paré raconte l'histoire d'une femme qui tint une grenouille dans ses mains jusqu'à ce quelle fût crevée pour se guérir de la fièvre.

Des monstres, CHAP. XXXIII, mains lavées en plomb fondu.

Poisson remora qui arrête les navires, CHAP. XXXIV.

Haiit, mammifère d'Amérique qui ne vit que de vent, CHAP. XXXIV.

L'œil droit du caméléon, arraché quand il est en vie, fait disparaître les taies de la cornée; mêlé avec du lait de chèvre, son fiel fait disparaître les cataractes des yeux; si on se frotte de son corps, le poil tombe.

CHAP. XXVII. — Bruits étranges dans les mines.

CHAP. XXXI. — Hist. de possédé.

LÉO DESAIVRE.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

Une thèse roumaine sur le Solurol

Le traitement de la goutte et l'histoire de l'acide thyminique ou Solurol, ce merveilleux agent de solubilisation et d'élimination de l'acide urique, viennent de s'enrichir d'un travail fort important, élaboré dans les services hospitaliers de Bucarest, sous la haute direction du professeur Maldarescu. C'est la thèse inaugurale d'un de nos confrères roumains, le docteur Panescu, qui lui a donné comme titre : L'ACIDE THYMINIQUE OU SOLUROL. SES APPLICATIONS DANS LE TRAITEMENT DE LA GOUTTE, AVEC QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LA PATHOGÉNIE DE CETTE AFFECTION (1).

Nous pouvons noter en passant quel rôle considérable ont joué les cliniciens et savants étrangers dans la description et la divulgation des bienfaits du Solurol, produit essentiellement français. Le lecteur, que nous avons tenu régulièrement au courant de l'actif mouvement bibliographique et clinique suscité par le Solurol, connaît et a su apprécier les noms et les travaux des Schmoll, des Feuner, des Bluth, des Zucker... Or, la science étrangère vient d'apporter une nouvelle et éclatante confirmation des vues, des observations et des appréciations des savants précédents, en nous donnant le travail de M. Panescu.

On en aura d'ailleurs une idée très nette en lisant les conclusions suivantes qui terminent ce travail :

« L'agent pathogène de la goutte et de ses manifestations est manifestement l'acide urique. Chez l'homme, l'acide urique a une double origine: l'une endogène ou de formation intra-organique, l'autre exogène ou de formation alimentaire.

Chez les personnes en santé normale (en tous cas ni goutteuses ni athritiques) l'acide urique existe dans le sang, mais il n'est pas précipitable par les réactifs. Il circule sous forme de combinaison avec un autre corps organique azoté qui provient, de même que l'acide urique, du métabolisme des nucléo-albumines.

La formation intra-organique de l'acide urique diffère selon qu'il s'agit d'un individu goutteux ou athritique ou d'un individu bien portant : chez le premier, il est formé par synthèse, soit en partie soit en totalité; chez le second il est formé par oxydation.

Dans la formation par synthèse, la combinaison de l'acide urique avec ce corps organique qui est l'acide thyminique ne se produit pas, ce dernier n'étant pas élaboré. L'absence de cet acide thyminique explique pourquoi l'acide urique ne peut être physiologiquement éliminé : d'où sa rétention dans le sang et sa précipitation dans les tissus.

Dans la formation par oxydation, la combinaison existe et de cette façon l'acide urique circule dans le sang et s'élimine sans donner naissance à aucun phénomène morbide.

Cela nous explique bien l'action de l'acide thyminique, solubilisant et éliminateur physiologique de l'acide urique. La constatation de cette action solubilisante est d'autant plus précieuse qu'on connaît le peu de solubilité de l'acide urique et de ses sels.

Il s'ensuit que le phénomène de rétention de l'acide urique chez les goutteux, les arthritiques ou les uricémiques ne doit être considéré que comme un symptôme de ces états morbides, sans qu'il soit besoin d'admettre une lésion rénale (tout au moins primitive).

Dans la goutte, l'arthritisme, le rhumatisme chronique goutteux, l'uricémie, l'acide thyminique augmente l'excrétion de l'acide urique de même que dans le rhumatisme chronique déformant; administré pendant les crises aiguës, il supprime les douleurs dans le plus bref délai. Dans le rhumatisme chronique déformant il améliore sensiblement l'état du malade en rendant plus rares les crises douloureuses et en les diminuant en durée. Dans les cas invétérés le traitement doit être prolongé pour obtenir des résultats satisfaisants... Le Solurol n'exerce pas d'action nocive sur les reins, il paraît avoir au contraire sur eux une action favorable en supprimant quelques albuminoïdes dus aux processus morbides énumérés plus haut. Les autres organes ne sont pas influencés davantage.

(1) In-8°, 83 p. Bucarest. Ionescu, 1908.

Ce traitement par l'acide thyminique ou Solurol est indiqué dans toutes les manifestations de la diathèse urique et goutteuse, là où il existe une rétention d'acide urique ou un excès de cet acide. Il peut être administré par voie buccale sous forme de comprimés à prendre à dose de 0 gr.50, 1 gr 50 et même 2 gr., ainsi que l'ont montré tous les travaux antérieurs et notamment ceux du professeur Maldarescu ».

Ces conclusions sont non seulement, en théorie, l'expression de l'enseignement qu'a reçu près de ses maîtres M. Panescu et l'aboutissant de ses lectures concernant son sujet... elles sont aussi le résumé d'un certain nombre d'observations cliniques, *toutes personnelles*, dans lesquelles notre confrère rapporte avec un soin méticuleux tous les phénomènes pathologiques qu'il a notés ainsi que l'action progressive et quotidienne du médicament.

Nous reviendrons sur ces observations qui, un peu longues, demandent à être résumées et présentées côte à côte. Au nombre de huit elles concernent des cas de goutte chronique déformante très accentués où les lésions sont en général nombreuses et les douleurs fort vives. La première observation notamment nous présente un ensemble symptomatique fort complexe, datant de nombreuses années et réfractaire à tous les médicaments employés. Cet état, qu'on considérait comme définitif, fut très rapidement amélioré par le Solurol; une menace de récidive quand le médicament fut interrompu capitule devant une nouvelle intervention et la guérison complète s'établit.

Encore une fois nous reviendrons sur ces points de détail : Nous avons voulu aujourd'hui présenter seulement dans son ensemble le travail de M. Panescu.

EUGÈNE SUE PRECURSEUR DE LA PSYCHOLOGIE CRIMINELLE CONTEMPORAINE

M. Scipio Sighele vient de donner aux Archives d'Anthropologie criminelle *quelques pages intéressantes dont nous détachons les passages suivants :*

UN PRÉCURSEUR

Eugène Sue, l'auteur des *Mystères de Paris*, est un oublié de la littérature. Je ne crois pas qu'au point de vue artistique il mérite une réhabilitation. Même si je le croyais, je n'aurais pas l'autorité nécessaire pour la tenter. Mais au point de vue scientifique son œuvre, ou tout au moins une partie de son œuvre, est une moisson assez riche pour que l'on puisse y glaner d'utiles observations.

Il est curieux qu'en relisant certains vieux romans on constate que, si la *forme* est surannée et non seulement éloignée de nous mais condamnée désormais par notre code littéraire, la *substance*, c'est-à-dire les idées que ces romans soutiennent et défendent ont, au contraire, toute la saveur des idées modernes. Singulier contraste avec ceux de nos artistes vivants qui, non seulement font abstraction dans leurs romans ou dans leurs drames de tout ce qui est une manifestation de la vie ou une aspiration contemporaine, mais qui, plutôt, se plaisent à exalter et à décrire des époques et des sentiments perdus dans un passé lointain, et que la civilisation a surpassés à jamais !

Eugène Sue, par exemple, est un précurseur de l'anthropologie criminelle. Et il n'est pas un précurseur inconscient, c'est-à-dire il n'a pas entrevu par hasard, à travers des éclairs d'intuition, la lumière qui devra ensuite briller perpétuellement : il est un précurseur conscient, je dirais même systématique, ayant un but nettement déterminé et de nombreux matériaux pour soutenir sa thèse.

Dans les dernières pages du plus célèbre entre ses romans, il expose son programme ainsi : « Je veux tâcher de mettre sous les yeux des lecteurs quelques épisodes de la vie d'autres barbares, aussi en dehors de notre civilisation que les populations décrites par Cooper (1) » ; et ces *autres barbares*, ce sont les délinquants. « Ces hommes ont des mœurs à eux, des femmes à eux, un langage à eux : langage mystérieux, rempli d'images funestes, de métaphores dégoûtantes de sang. Comme les sauvages, ces gens s'appellent entre eux par des surnoms empruntés à leur cruauté, à leur énergie, à certains avantages ou à certaines difformités physiques.... »

Il eut donc l'intuition de la distinction fondamentale et psychologique entre les hommes qui exercent le métier de voleur et d'assassin, et les hommes qui tâchent de lutter dans la vie avec des moyens honnêtes et normaux. Il eut — aussi — l'intuition de la cause de cette différence : *un arrêt de développement* qui retient le criminel dans un état de brutalité sauvage, tandis qu'autour de lui le monde avance vers des méthodes de lutte de jour en jour plus douces.

Et les types qu'il nous présente ne répondent pas seulement aux caractéristiques extérieures du type criminel ou dégénéré (qui était déjà alors assez facile à improviser sur les traces de Gall, de Lavater, d'Attomyr et de leurs disciples), mais ils répondent aussi aux caractéristiques du tempérament criminel que les savants reconnurent beaucoup plus tard, en examinant les condamnés dans les prisons et dans les bagnes.

Ainsi, le *Maître d'école* (voleur et assassin) est décrit avec une exactitude lombrosienne, comme si Eugène Sue l'eût réellement observé dans une prison : «.... Ses yeux gris, très clairs, très petits, très ronds, étincelaient de férocité : son front, aplati comme celui d'un tigre, disparaissait à demi sous une casquette de fourrure ; sa tête, démesurément grosse, était enfoncée entre ses deux épaules larges, élevées, puissantes, charnues.... il avait les bras longs, musculeux, les mains courtes, grosses et velues jusqu'à l'extrémité des doigts.

Ainsi, il nous donne un portrait analogue du *gros boiteux* (assassin) : «... Sa physionomie bestiale, comme la plupart de celles de ses compagnons, se rapprochait beaucoup du type du bouledogue : son front déprimé, ses petits yeux fauves, ses joues retombantes, ses lourdes mâchoires, dont l'inférieure très saillante était armée de longues dents, rendaient cette ressemblance plus frappante encore. »

Ainsi, il décalque à peu près la même physionomie à propos d'un escarpe surnommé *le Squelette* à cause de sa mai-

(1) E. Sue, *les Mystères de Paris*, p. 6, t. I.

greur : «... Il avait le front fuyant en arrière, les mâchoires osseuses, plates, allongées. Les plus robustes résistaient difficilement à l'étreinte de ses longs bras, de ses longs doigts décharnés... »

Et, après nous avoir décrit d'autres types, qu'il feint d'avoir étudié à la *Force* dans la salle où étaient enfermés les délinquants les plus terribles, et qui était par là surnommée *la Fosse aux lions*, il ajoute : « Un phrénologiste aurait attentivement observé ces figures hâves et tannées aux fronts aplatis ou écrasés, aux regards cruels ou insidieux, à la bouche méchante ou stupide, à la nuque énorme : presque toutes offraient d'effrayantes ressemblances bestiales. »

Donc : les yeux petits et faux, le front fuyant, la longueur des bras poileux, la tête grosse, et surtout les mâchoires très développées qui imprimaient à l'homme un rappel et des stigmates bestiales, — voici quelques-uns des principaux caractères des criminels, qui sont confirmés de nos jours par des milliers d'observations, et qu'Eugène Sue a eu le talent de distinguer et de saisir dès son époque.

LES INTUITIONS PSYCHOLOGIQUES

Eugène Sue n'a pas seulement — comme je viens de le dire — noté avec exactitude les anomalies physiques de ce monde de criminels qu'il invente, et qu'il doit évidemment avoir inventé après un consciencieux travail d'observation sur des *documents humains*, mais il surprend aussi, avec une heureuse intuition, les anomalies ou les caractéristiques psychologiques de ces êtres exceptionnels.

Tout d'abord, il lutte contre le vulgaire préjugé de la majorité des gens, qu'un homme doit être ou tout à fait bon ou tout à fait méchant, et il écrit : « *Les scélérats tout d'une pièce* sont des phénomènes assez rares. » C'est en effet par ingénuité ou par la loi du moindre effort intellectuel que nous jugeons souvent nos semblables d'une façon aussi absolue. On croit en général, par exemple, qu'un assassin ne puisse éprouver aucune répugnance au vol, et on sourirait d'entendre qu'une prostituée peut avoir de la pudeur; mais la psychologie a des jets de lumière même dans les âmes les plus abjectes, tout aussi bien que, par un phénomène identique et contraire, elle met des taches d'ombre dans les âmes nobles. La contradiction est, à ce propos aussi, la loi de la vie. L'existence d'individus qui soient pervertis *en tout* est donc une chose très rare et, de même, l'on trouve seulement en voie d'exception des individus qui soient parfaits *en tout*.

Eugène Sue illustre cette vérité avec une quantité d'exemples, dont le plus saillant est peut-être celui où il démontre l'*impossibilité morale* de voler, ressentie par quelques assassins, — et il prévient ainsi d'un demi-siècle la science moderne, qui a constaté en effet l'existence d'assassins ayant de la répugnance pour commettre le moindre vol, et qui a, par conséquence, fait une distinction entre les types anthropologiques criminels en les partageant dans les deux grandes catégories des assassins-nés et des voleurs-nés.

Dans le troisième chapitre des *Mystères de Paris*, Rodolphe dit au *Chourineur*, un assassin impulsif dont nous causerons longuement ensuite :

— « Tu as eu faim, tu as eu froid, et tu n'as pas volé, Chourineur ?

— « Non, et pourtant j'ai eu bien de la misère, allez.... J'ai fait la tortue quelquefois pendant deux jours, et plus souvent qu'à mon tour. Eh bien ! je n'ai pas volé.

— « Par peur de la prison ?

— « Oh, c'est farce ! — dit le Chourineur en haussant les épaules et riant aux éclats — j'aurai donc pas volé du pain *par peur d'avoir du pain ?*... Honnête, je crevais de faim ; voleur, on m'aurait nourri en prison ! Non, je n'ai pas volé parce que.... parce que.... enfin parce que ça n'est pas dans mon idée de voler.... »

Le contraste des deux psychologies opposées l'une à l'autre est très bien rendu par ce bref dialogue. Rodolphe, qui représente le type moyen de l'honnête homme, ne peut pas comprendre comment un individu qui fut condamné pour meurtre et qui, au sortir du bagne, a souffert le froid et la faim, n'ait pas volé ; et il croit que la peur de la prison ait empêché le vol. Le Chourineur répond, en riant franchement, à cette ingénue opinion de l'honnête homme, et il lui démontre en deux mots l'absurdité de songer qu'un affamé ne vole pas par crainte de la prison, c'est-à-dire d'aller là où non seulement il ne souffrirait plus la faim, mais où il serait nourri gratis ; et il lui laisse entrevoir qu'on peut même commettre exprès des petits vols, pour être arrêtés, et conséquemment entretenus aux frais de l'Etat pendant quelques mois, — ce qui arrive en réalité, surtout au commencement de l'hiver, et principalement dans les grandes villes.

Mais la réponse du Chourineur touche au comble de la spontanéité psychologique quand il ne sait pas dire la raison qui l'empêche de voler. Il ne vole pas parce que... ce n'est pas dans son idée de voler ; c'est-à-dire qu'il ne vole pas parce qu'il ne peut pas voler. Le pauvre Chourineur est presque avili de son incapacité à s'exprimer plus clairement, mais il donne pourtant le seul motif que tout homme cultivé pourrait donner. En effet, pour quelle raison ne volez-vous pas, ami lecteur ? Par crainte de la prison ? J'espère bien que non, car, dans ce cas, votre honnêteté serait fort problématique. Le véritable honnête homme est celui qui ne vole pas sans tenir compte des dangers auxquels son vol l'exposerait. Aussi, ami lecteur, vous ne volez pas, vous, simplement parce que *vous ne pouvez pas voler*. La nature vous a ainsi fait, qu'il vous est impossible de commettre un vol. Et celle-ci est, indirectement, la constatation la plus limpide de la vérité scientifique que le libre arbitre n'existe pas. C'est en vain que certains moralistes et philosophes soutiennent que l'homme est libre de faire ce qu'il veut dans tous les moments de la vie. Ils sont victimes, eux et ceux qui les suivent, d'une orgueilleuse illusion. En face de certaines actions, nous nous trouvons dans un état *d'impuissance psychologique*. Notre volonté ne peut pas changer celle qui est, — par loi héréditaire, à cause du tempérament et des circonstances — notre fatalité.

Le Chourineur a candidement exprimé cet état psychologique. Il est dans certains cas impossible de donner la raison qui vous empêche de voler, comme il est impossible de dire comment il se fait que l'on a une physionomie plutôt qu'une autre. C'est ainsi, et on ne peut rien ajouter (1).

(1) Un assassin, auquel on demandait s'il avait volé, répondit dédaigneusement : — Voler ? mais je suis un honnête homme ! — (A noter l'identité de ce fait réel avec l'épisode imaginaire du Chourineur). Analogiquement, beaucoup de voleurs ont une répugnance organique pour l'assassinat. Corbière, un célèbre voleur, refusa de s'évader parce qu'il fallait pour ça tuer les gardiens : « La violence, dit-il, n'est pas mon système. » (Voir Despine, *Psychologie naturelle*, III, 191.)

Ces ombres et ces lueurs de moralité qui existent souvent dans

Eugène Sue a encore le mérite de mettre en relief un autre côté de la psychologie criminelle, un côté étrange et contradictoire : c'est-à-dire que, tandis que les délinquants subissent la fascination de ceux qui sont les plus célèbres parmi eux, et ils ont un mélange d'admiration et de vénération pour celui qui est coupable du crime le plus affreux,— ils sont en même temps facilement suggestionnés par les récits ou les spectacles honnêtes, simples et bons; et pendant le récit, ou pendant le spectacle, il prennent parti pour le personnage qui est le plus doué de nobles et pures qualités, et ils frémissent de joie au triomphe de la vertu, tout autant que le public d'honnêtes gens qui assiste chaque soir, dans un théâtre populaire, à la représentation d'un drame passionnel.

Il y a quelque chose de mystérieux dans cette double psychologie qui, parfois, agite les couches les plus cruelles et les plus abjectes de l'âme humaine, parfois met une note fugitive et superficielle de bonté dans le cœur endurci d'un homme perdu, et il est difficile d'expliquer le mystère.

Pour le moment, contentons-nous de le constater.

Soit quand il fait présenter par Rodolphe aux bandits du *Tapis franc* (un café de rang infime, repaire de gens suspects), le Chourineur — l'assassin qui épouvante avec ses crimes et avec sa force, — soit quand il fait entrer dans la *Fosse aux Lions* quelques-uns des délinquants les plus connus par le nombre et l'atrocité de leurs crimes, Eugène Sue nous peint toujours la foule des délinquants vaincue et dominée par le respect que ces célébrités du crime, ces illustrations de *la haute pègre* lui imposent par suggestion. Et les descriptions du romancier rappellent, avec une précision de détails qui arrive parfois jusqu'à l'identité des mots, la description que l'abbé Moreau, aumônier des hôpitaux de Paris, nous donnait en 1887, c'est-à-dire quarante ans plus tard, de l'entrée de Blind, un assassin, dans une chambrée de la *Grande Roquette* (1). C'est à un tel point, que si cette supposition ne fût pas absurde, on pourrait dire que l'abbé Moreau, en décrivant une scène qu'il avait réellement vue, aît copié Sue, dont la fantaisie n'a fait qu'imaginer une scène qui n'a jamais eu lieu. Indéniable victoire de l'art qui a saisi son but éternel : le vrai.

Dans le cinquième volume des *Mystères de Paris*, Sue nous fait assister au récit d'une histoire émouvante et ingénue, une vraie histoire à endormir les enfants. On y parle de Gringalet, un pauvre petit, exploité et martyrisé par son maître. L'orateur est *Pique-Vinaigre* un forçat : le public, ce sont les détenus de la *Force*. Et leurs visages expriment la pitié et l'horreur quand ils entendent les détails des souffrances de Gringalet, et de leurs bouches sortent des exclamations de rage et de vengeance contre la cruauté du maître.

Tout ceci semblerait invraisemblable et romantique, n'est-ce pas ?

Eh bien, dans le réformatoire d'Elmira, en Amérique, on représente chaque mois des drames devant un public de criminels — des voleurs, des escarpes, des assassins, — et ce parterre de dégénérés frémit d'indignation pour les crimes imaginaires qui se passent sur la scène, et s'émeut aux larmes, et applaudit au triomphe de la vertu.

Cette fois-ci encore Sue a été un heureux observateur. Mais, s'il observe parfaitement, il n'explique pas. Je ne sais personne, du reste, qui ait cherché à expliquer ces curieuses manifestations d'honnêteté collective qui surgissent inattendues d'individus corrompus et malhonnêtes. C'est peut-être ce même phénomène de suggestion, qui peut changer tout-à-coup une multitude de citoyens pacifiques en une foule hurlante et menaçante, qui peut aussi donner des sensations d'honnêteté à une multitude de délinquants. De la même façon que la psychologie collective, qui est la psychologie de l'imprévu, est capable de faire passer des frissons de férocité dans le cœur des hommes honnêtes, elle peut aussi faire éclore une fleur de délicatesse dans l'âme des plus pervertis (1).

Mais ce sont des phénomènes transitoires et superficiels; ils ne durent pas plus que la suggsstion qui les a causés, et ils ne laissent aucune trace, ni d'un exemple, ni d'un avertissement.

Parallèlement à celles que nous venons d'examiner, il y a deux autres caractéristiques de l'âme criminelle ; d'un côté, l'orgueil de tout délinquant pour le crime qu'il a commis, et son penchant à se vanter, pour la *blague*, même des crimes dont il est innocent ; de l'autre côté, je dirai presque le point d'honneur, de tenir sa parole, d'être, en somme, honnête... au moins en quelque chose.

Eugène Sue nous donne plusieurs belles pages sur la vanité du crime, avec des épisodes qui pourraient prendre place — s'ils fussent vrais — dans la casuistique qu'Enrico Ferri a reproduite dans son ouvrage *le Meurtre* (2), comme un document de l'étrange impulsion qui porte les délinquants à se faire gloire de leurs crimes, à jouir que la presse s'occupe d'eux, et à se croire célèbres rien que pour avoir tué. Vidocq, qui en savait quelque chose, disait justement : « La société craint l'infamie : pour les criminels il n'y a qu'une honte, celle de ne pas être infâmes ».

Et un directeur de bagne faisait cette observation : « Si tous les prétendus assassinats dont ces malheureux se vantent fussent advenus, la population serait décimée. »

Mais voici que des sentiments de loyauté surgissent à côté de ce cynisme sans pudeur qui n'est, au fond, pas autre chose qu'un daltonisme moral. Les délinquants, par exemple se dénoncent fort rarement entre eux (l'espion, en tous les cas, est sévèrement puni) et quand ils combinent un vol, un détroussement, une affaire, comme ils l'appellent, ils s'en tiennent rigoureusement aux pactes qu'ils ont conclus pour le partage du butin, et pour la compensation promise.

« — Dans la pègre on est honnête », fait dire Sue au *Gros boiteux*. Et il ajoute : « Voici une autre anomalie de ces mœurs infâmes ! Ce malheureux disait la vérité ! Il est assez rare que des voleurs manquent à la parole qu'ils se sont donnée pour des complots de semblable nature... Ces transactions criminelles se passent généralement avec une espèce de bonne foi ; c'est-à-dire — pour ne pas prostituer le mot — que la nécessité oblige ces bandits à tenir leur

la même personne autorisent, comme je le disais dans le texte même du livre, à créer les deux catégories distinctes de délinquants. Cela n'empêche pas, on le comprend, qu'il y ait les délinquants plus dangereux, lesquels commettent indifféremment le vol et l'assassinat, les dégénérés complets tels que les escarpes.

(1) Abbé Moreau, *Souvenirs de la Petite et de la Grande Roquette*, Paris. 1887, p. 29 et suiv.

(1) Qu'il me soit permis de renvoyer le lecteur à mon volume : *la Foule criminelle*, 2e éd., Paris, Alcan.

(2) Enrico Ferri, *l'Omicidio*, Turin, Bocca, éd.

promesse ; car s'ils y manquaient... aucune affaire ne serait plus possible. »

En ceci aussi le romancier touche le point juste. Ce n'est pas par générosité, mais par intérêt, que les malfaiteurs se conduisent comme des gens honnêtes. Ils se conduisent honnêtement avec leurs camarades, parce que l'honnêteté est la condition du succès de leur entreprise, et — en ligne générale — la condition de toute association criminelle.

Curieuse analogie avec le travail honnête ! Le commerçant rusé sait que le meilleur moyen, la base même, pour faire prospérer son administration, c'est de tenir ses engagements envers ses collègues et envers quiconque ait affaire avec lui : même s'il avait quelques velléités de tromperie, il en craint les conséquences. Cette valeur sociale de la parole donnée est identique, autant dans le monde des gens honnêtes, que dans celui des criminels, et c'est une nouvelle preuve de la vérité que l'école positiviste a mise en lumière, c'est-à-dire que l'activité criminelle, quand elle arrive au point plus dangereux et plus élevé de l'association, se développe avec des manifestations absolument identiques à l'activité normale. Nous avons, en effet, dans les bandes de voleurs, tout comme dans toute association commerciale ou industrielle, les *chefs* ou directeurs, les *soldats* ou employés, c'est-à-dire une vraie *division du travail*, le *noviciat*, la *carrière;* les *commis voyageurs*, et même — lorsque la bande est à l'apogée — les *succursales* dans plusieurs villes : et il est par conséquence, non seulement logique, mais nécessaire que dans des organisations aussi parfaites règne ce point de loyauté et de discipline qui est indispensable à la vie de toute organisation.

. . . .

LES INTUITIONS SOCIOLOGIQUES

Il suffirait de ce que nous avons noté jusqu'à présent pour être en droit — sans exagération — de placer Eugène Sue parmi les précurseurs de l'école italienne d'anthropologie criminelle.

Mais il y a plus, et mieux.

Non seulement ses intuitions anthropologiques, mais ses intuitions sociologiques, méritent d'être remarquées. Mieux encore que des intuitions, elles sont des programmes de réformes et des limpides théories, auxquelles le temps devait donner raison.

Le but de ses livres — non seulement entrevu par les lecteurs, mais ouvertement déclaré par l'auteur — est en effet de démontrer que — « *les deux grands devoirs de la société sont : prévenir le mal, et encourager, en le récompensant, le bien.* » Quant à moi — ajoutait-il — je suis un des missionnaires les plus obscurs, mais les plus convaincus de ces deux grandes vérités.

Et pour atteindre ces deux vérités, il est, tout d'abord, un ennemi acharné du système pénitentiaire qui, soit par économie, soit par des commodités bureaucratiques, tient les condamnés réunis tous ensemble; et il élève des hymnes à l'isolement, c'est-à-dire à l'idéal — en ce temps-là — de la prison cellulaire.

A vrai dire, la prison cellulaire n'a pas réalisé dans la suite toutes les espérances qu'on avait mises en elle; mais cela n'empêche pas que de nos jours l'on reconnaisse partout les inconvénients d'une agglomération de délinquants (différents l'un de l'autre par l'âge, par le caractère, par le crime qu'ils ont commis). « Cette agglomération — écrivait Sue — au lieu d'améliorer fait empirer le mal; au lieu de guérir les légères affections morales, les rend incurables; l'exemple des vieux criminels endurcis dans le vice, des cyniques qui se moquent des lueurs d'honnêteté et de repentir des novices, est un exemple fatal. » Et il ajoutait : « C'est en prison que l'on offre, l'on achète, l'on complote un grand nombre de vols : et voici une autre douloureuse conséquence de la réclusion en commun. » Que l'on fasse une comparaison entre les paroles d'Eugène Sue et celles d'un délinquant (le n° 357 des tables du *Meurtre* déjà cité de Ferri) : « *Ici* (c'est-à-dire dans la prison) *les plus instruits apprennent aux plus ignorants le meilleur moyen pour commettre d'autres crimes : on ne fait pas autre chose.* » Et Maillot (célèbre voleur français cité par l'abbé Moreau) complétait la pensée de son collègue italien en disant : « *Les crimes qui sont bien exécutés se méditent et se préparent en prison.* »

Au Congrès international d'hypnotisme, tenu à Paris en 1889, le Dr Laurent présentait une communication intitulée *de l'action suggestive des milieux pénitentiaires*, où il avait réuni une quantité de faits qui prouvaient la délétère influence des prisons. Du reste, il n'est pas nécessaire de citer d'autres auteurs (et Lombroso suffirait pour tous avec ses *Palimpsestes de la prison*) pour pouvoir affirmer que l'on a désormais reconnu que la réclusion en commun est une grande forge de crimes, où l'on n'entre que pour se pervertir, et d'où l'on ne sort que pour y rentrer. C'est au point qu'Auguste Setti résumait l'opinion générale avec cette similitude : « La prison peut être comparée au chacal, l'immonde animal qui remange immédiatement la nourriture qu'il vomit. »

De la même façon qu'il avait saisi dès son époque le danger de la suggestion du milieu de la prison, Eugène Sue avait saisi le danger héréditaire.

Dans le chapitre où il décrit la physionomie, les sentiments, la vie de la famille Martial — une famille de criminels-nés, où le crime se perpétue de père en fils — après avoir constaté que la perversité et la cruauté de la femme criminelle sont, en comparaison, plus grandes que celles de l'homme (autre observation parfaitement exacte), il fait ce très sensé commentaire : « Lorsque l'autopsie révèle qu'un homme est mort d'une maladie transmissible, on cherchera par toutes sortes de cures préventives de mettre le fils de cet homme hors de l'atteinte d'une semblable maladie; mais quoiqu'il soit prouvé que le criminel laisse presque toujours à ses enfants les germes d'une anormalité précoce, est-ce que, pour le sauvetage moral de ces petites âmes, on tentera les efforts que fait la médecine pour lutter contre un défaut physique héréditaire ? » — Et il répond ironiquement : — Oh non ! au lieu de guérir ces malheureux, nous les laisserons pourrir jusqu'à la moëlle des os... Un peu de patience, voyons ! Lorsque l'enfant sera absolument dépravé, lorsqu'il suera le vice par tous les pores, lorsqu'un vol, un faux, un meurtre, l'auront jeté sur le banc d'infamie où son père s'est assis avant lui, oh, alors nous guérirons l'héritier de la maladie : nous le guérirons comme nous avons cru guérir le père : avec la prison, ou avec le bagne !... »

Malheureusement, aujourd'hui encore, nous ne pourrions guère répondre autrement.

Les sociétés de patronage pour les libérés du bagne ou pour les fils des criminels sont de belles et saintes institu-

tions. Mais suffisent-elles ? Et surtout, est-il juste et logique — se demandait Sue, et nous nous demandons avec lui — que l'on songe seulement, ou avant toutes choses (et d'une façon fort myope et fort mesquine, du reste), à prévenir le mal, et qu'on ne songe pas à récompenser le bien ? A côté des patronages pour ceux qui ont péché ou qui sont en danger de pécher, ne devrait-on pas avoir les fermes-modèles, les colonies agricoles, pour les jeunes gens honnêtes mais pauvres ? Il est sans doute humain et charitable de ne jamais désespérer des méchants, mais encore faudrait-il faire espérer les bons ! Si un honnête homme, robuste et travailleur, se présentait à un de ces patronages où sont recueillis les jeunes fripons, il s'entendrait demander : Jeune homme, avez-vous volé, ou tout au moins vagabondé ? — Non ? — Eh bien, rebroussez chemin, il n'y a pas de place pour vous ici !

Eugène Sue développait ces idées dans un chapitre de ses *Mystères de Paris*, que le *Journal des Débats* publiait alors en feuilleton ; et peu de temps après, grâce à la féconde suggestion du romancier, on fondait à Paris — président, le comte de Portalis et directeur, M. Allier — la première Société ayant le but « de secourir les jeunes gens honnêtes et pauvres du département de la Seine, et de les employer dans les colonies agricoles. »

Les colonies agricoles ont fait un grand chemin depuis ce temps-là, et nous en avons en Italie aussi, qui sont bien dirigées sinon très nombreuses ; mais il nous a plu de constater l'indéniable succès pratique obtenu par un romancier qui donnait à son œuvre mieux qu'un but vague et égoïste : un but déterminé d'utilité sociale.

Il est certain qu'à part les colonies agricoles ou quelque autre institut de prévoyance — digues trop faibles pour arrêter la marche de la misère et de la criminalité — cette idée de récompenser le bien, outre que de punir le mal, cette simple conception que l'on pourrait appliquer si facilement, est restée au fond lettre morte, parce que nous continuons à croire — avec l'ancien préjugé qui révèle la cruauté innée de l'âme humaine — que l'on puisse et l'on doive diriger l'humanité seulement avec des peines. Comme ressort social, nous ne faisons agir que la peur ; jamais l'espoir.

Mais n'est-il pas douloureux et étrange que tant d'hommes intelligents se soient creusé le cerveau pour imaginer des supplices et des tourments, et que les plus civilisés fabricateurs de nos codes se fatiguent à proportionner des années et des années de prison avec chaque qualité de crimes, — tandis qu'aucun, ou bien peu, songèrent à établir des prix, pour ceux qui ont usé noblement et utilement de leur activité ?

Je me rappelle que, dans une des leçons qu'il a tenues à l'Université Nouvelle de Bruxelles, il y a plusieurs années, Enrico Ferri, en saisissant l'occasion du monumental et gigantesque Palais de Justice de la capitale de la Belgique (palais qui a coûté plus de 50 millions) faisait remarquer que vis-à-vis de cette masse énorme construite pour condamner et pour faire souffrir les hommes coupables, il n'existait aucun autre édifice, même bien plus petit, construit pour récompenser et pour faire jouir les hommes vertueux. Et il déplorait justement cette continuité d'une psychologie barbare qui croit faire marcher le monde avec la menace et la douleur, plutôt qu'avec l'espoir et la récompense.

Mon ami Ferri ne savait pas que Sue avait fait la même observation plus d'un demi-siècle auparavant.

Sue écrivait en effet : — « Il est d'usage de représenter la Justice aveugle, tenant dans une main une épée pour châtier, et dans l'autre la balance où l'on pèse l'accusation et la défense. Mais celle-ci n'est pas l'image de la Justice. C'est l'image de la Loi, ou plutôt celle de l'homme qui condamne ou absout selon sa conscience. La Justice devrait tenir une épée dans une main, et une couronne dans l'autre : celle-ci pour récompenser la vertu, celle-là pour punir le vice. Le peuple verrait alors que, si l'on a des châtiments pour le mal, on a aussi des triomphes pour la vertu ; tandis qu'à présent, il cherche en vain, avec son rude et ingénu bon sens, le pendant des tribunaux et des bagnes ! »

Et en suivant ces idées, Eugène Sue proposait que, parallèlement aux *assises du crime*, il y eût les *assises de la vertu*, où un Ministère public de nouveau genre dénonçât à la reconnaissance de tout le monde les actions nobles et grandioses, de la même façon qu'on dénonce les crimes à la vengeance des lois.

On ne peut même pas affirmer que ce rêve — un peu théâtral peut-être mais qui, s'il pouvait se réaliser, ne manquerait pas d'avoir une efficacité salutaire sur le public, soit une idée originale d'Eugène Sue. *Nil sub sole novi*, non seulement pour Enrico Ferri, mais aussi pour le romancier français.

Celui-ci avait été précédé à son tour par Napoléon. Dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* (tome V, page 109), on lit ces mots : « Un de mes rêves (c'est l'Empereur qui parle) — nos grands événements de guerre accomplis et soldés, de retour à l'intérieur, en repos et respirant — eût été de chercher une douzaine de vrais bons philanthropes, de ces braves gens ne vivant que pour le bien, n'existant que pour le pratiquer ; je les eusse disséminés dans l'empire qu'ils eussent parcouru en secret pour me rendre compte à moi-même : ils eussent été *les espions de la vertu* ; ils seraient venus me trouver directement ; ils eussent été mes confesseurs, mes directeurs spirituels, et mes décisions avec eux eussent été mes bonnes œuvres secrètes. Ma grande occupation, lors de mon entier repos, eut été, du sommet de ma puissance, de m'occuper à fond d'améliorer la condition de toute la Société ; j'eusse prétendu descendre jusqu'aux jouissances individuelles..... »

Le rêve du despote est moins théâtral et peut-être plus réalisable que celui de romancier. Bonaparte rêvait d'instituer une police et des fonds secrets qui — par leur utilité et leur but — pussent contre-balancer et, en beaucoup de cas, faire pardonner l'œuvre de l'autre police et l'emploi des autres fonds secrets !

Si le dessin paraît plus noble que l'âme de Napoléon, il est certainement digne de son cerveau. Lui qui se croyait — et qui fut par moments — un dieu sur la terre, il devait caresser un projet qui lui aurait permis de faire ce que la Providence devrait se donner la peine de faire plus souvent dans ce monde : non seulement prouver aux méchants qu'il y a le châtiment, mais aussi prouver aux bons qu'il y a la récompense.

Au commencement de ce chapitre, j'ai dit qu'Eugène Sue était un oublié, et qu'il ne méritait pas artistiquement une résurrection. Mais l'avoir rappelé pour d'autres raisons non

artistiques, mais scientifiques, m'oblige à faire une constatation.

Autrefois, les romanciers — et non seulement Sue — sentaient leur responsabilité vis-à-vis du public, et tout en écrivant des ouvrages de fantaisie, ils tâchaient de divulguer des idées qui étaient une stimulation et un aiguillon à des réformes sociales : aujourd'hui, au contraire, bien rares sont les romanciers qui donnent à leur œuvre un but de noble et de haute moralité, avec quelques idées précises ou avec quelques conseils pratiques qui ne soient pas un vide sermon spiritualiste, ou le mirage de réformes sociales très lointaines.

Même ceux qui — au lieu de se réfugier comme bien d'autres dans la vision du passé — peignent notre milieu et ressentent la pulsation de la vie moderne, ceux-là même s'en tiennent à décrire, à nothomiser, à rechercher la moindre brindille de notre âme. mais ils ne vont pas plus loin. Ils font le diagnostic, ils ne proposent pas la cure.

C'est pourquoi, de temps en temps — quand nous sommes fatigués des romans actuels, où il y a trop de pathologie mais trop peu de conseils de thérapie pour cette pauvre humanité qui se dit si malade, — de temps en temps c'est bon de revenir aux vieux auteurs, lesquels, s'ils sont morts artistiquement, vivent au moins dans quelques-unes des idées qu'ils ont été les premiers à savoir répandre, et ils vivent surtout pour la conception qui les inspirait et qui faisait de leurs romans non seulement des ouvrages beaux, mais des ouvrages utiles.

Scipio Sighele.

DU ROLE DE PORTAL DANS LA PERTE DE L'IDÉE DE CONTAGION DE LA PHTISIE

Au mois de novembre 1904, j'ai lu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon un mémoire ayant pour titre : *Comment s'est créée, perdue et retrouvée la nature de la contagion de la tuberculose ?* J'attribuais à Portal et non à Laënnec et à son école, la part principale dans la perte de l'idée de contagion en France.

Un texte que j'ai retrouvé depuis, vient confirmer l'opinion que j'avais émise. A la séance du 11 janvier 1831, le Dr Reynaud lut à l'Académie de Médecine un mémoire publié dans les *Archives générales de Médecine* de la même année, intitulée: *De l'affection tuberculeuse des singes et de sa comparaison avec celle de l'homme.* Ce mémoire assez étendu est très bien fait et fort intéressant.

L'auteur avait pratiqué au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, l'autopsie de plus de vingt singes d'espèces différentes, Rhesus, Macaques, Papions, Maimosons, Mandrilles, Sapajous, etc. ; une seule fois, à sa grande surprise, il n'avait trouvé aucune trace de tuberculose, sur un vieux sapajou de maigreur extrême.

Abordant la question de contagion, le Dr Reynaud s'exprime ainsi : « On a pensé longtemps que la phtisie était contagieuse. On le croit encore dans certaines écoles d'Italie. Personne n'ignore que l'illustre Morgagni, ce grand scrutateur de la nature morte, vit plusieurs fois son courage faiblir devant des cadavres de phtisiques. En France, c'est à M. Portal, qu'on doit d'avoir le premier, fait taire un préjugé qui devait retarder les progrès de l'anatomie pathologique, car, outre le grand nombre de phtisiques qui succombent, il n'est pas de mines plus riches que leurs cadavres en altérations anatomiques de tous genres.

Si cette question de la contagion de la phtisie pulmonaire dans l'espèce humaine ne mérite plus la peine d'être controversée dans notre pays, peut-être n'est-elle pas encore résolue négativement dans tous les climats et pour toutes les espèces. On sait que les chevaux morveux, qui ne sont autres que les chevaux phtisiques, sont en France généralement condamnés à être abattus lorsqu'ils pourraient rendre encore des services, et cela, dans la certitude où l'on croit être, que l'affection se transmet aux individus de la même espèce. Est-ce encore là un de ces préjugés vulgaires qu'un savant vétérinaire, M. Dupuy, moins heureux en cela que M. Portal, a vainement combattu, je l'ignore. Pour ce qui est des singes renfermés à la ménagerie, on conçoit la difficulté de la solution d'une pareille question. Par cela seul qu'il s'en trouve presque toujours de malades, et que leur prison est toujours la même, on pourrait croire que ceux qu'on y apporte sains, et qui succombent presque nécessairement, sont devenus phtisiques par contagion. Mais cette circonstance pourrait bien n'être qu'erronée, puisque les circonstances toutes différentes cependant du climat, des aliments, des habitudes qui sont les mêmes pour tous, pourraient également produire un semblable résultat. »

Portal que l'on devait critiquer assez vivement après sa mort, comme ayant eu une situation supérieure à son mérite, n'en fut pas moins en son temps un personnage considérable. Il était né à Gaillac, le 5 janvier 1742 et mourut à Paris le 27 juillet 1832 ; il avait été médecin de Louis XVIII et de Charles X, professeur au Collège de France, membre de l'Académie de Médecine. Toutes les fois qu'il s'était expliqué sur la phtisie, il avait combattu, sans apporter de restriction à l'expression de sa pensée, l'idée de contagion de cette maladie. C'est pour cela et, par suite de la comparaison des textes très précis de Portal, et de ceux beaucoup plus réservés de Laënnec et d'Andral, que j'avais attribué à Portal la principale responsabilité, ce dont Reynaud lui fait un mérite, d'avoir détruit en France la notion de contagion de la phtisie.

P. A.

(In *Lyon Médical* du 26 janvier).

SAINT-LAZARE PENDANT LA RÉVOLUTION

[*M. Henri d'Alméras, dont on connaît les efforts intéressants pour nous restituer certains détails de la vie bouleversée de la fin du XVIIIe siècle, a donné récemment à la* Revue hebdomadaire — *qui devient chaque jour plus riche en documents curieux — le tableau suivant de ce que fut Saint-Lazare pendant la Révolution.*]

Depuis longtemps réclamée, prévue, annoncée, la destruction de Saint-Lazare sera, dans quelques mois, un fait accompli. Déjà le pic des démolisseurs a entamé le vieil édifice. De cette prison condamnée par l'hygiène, il ne restera bientôt que son histoire et le souvenir de saint Vincent de Paul, dont la grande ombre planait sur ces murs maudits.

Cette histoire de Saint-Lazare, qui fut tour à tour léproserie, hôpital, couvent, maison de détention, nous n'avons pas l'intention de la refaire ici, mais il ne sera peut-être pas sans intérêt, puisque l'actualité nous y convie, d'en rappeler une des pages les plus dramatiques, celle où sont inscrits les noms de Roucher et d'André Chénier.

Saint-Lazare, en 1789, formait une véritable cité. Son enclos, remarque le *Dictionnaire historique* d'Hurtaut et Magny, « est le plus grand qu'il y ait à Paris et dans les faubourgs. » Il couvrait un immense espace dans lequel on trouvait des hôpitaux, des asiles pour les enfants, des pavillons pour les aliénés, des écoles ouvertes à des apprentis, nourris et pourvus d'une éducation industrielle et religieuse, une maison de retraite pour ecclésiastiques, une maison de correction destinée principalement aux jeunes gens enfermés par leurs familles. Il y avait aussi des maisons de rapport que louaient les prêtres de la Mission et dont ils tiraient d'importants revenus (1).

Parmi les détenus de Saint-Lazare, à la veille de la Révolution, on peut citer Sylvain Maréchal, incarcéré en 1789 pour son *Almanach des Honnêtes gens*, publié en 1788, et dans lequel il avait placé Jésus-Christ entre Épicure et Ninon de Lenclos. Il ne resta dans cette prison correctionnelle que quatre mois.

Beaumarchais l'y avait précédé en 1785. Dans une lettre adressée au *Journal de Paris*, l'audacieux écrivain prétendait que sa pièce avait été jouée en dépit des tigres et des lions. On voulut voir dans cette phrase une allusion au comte de Provence, qui n'avait rien cependant d'un tigre et encore moins d'un lion. Beaumarchais fut conduit à Saint-Lazare et on l'y garda pendant six jours. Les nouvellistes du temps assurent qu'il fut très consciencieusement fouetté.

Une des estampes satiriques qui parurent à cette occasion le représente recevant des mains d'un vigoureux lazariste la correction réservée d'ordinaire aux détenus dont le caractère laissait à désirer. A côté du patient, Mme Goezman tenait un perroquet qui criait : « Fouettez ! Fouettez fort ! »

S'il leur arriva parfois de fustiger avec exagération, suivant l'usage du temps, quelque détenu indiscipliné, on doit rendre aux prêtres de la Mission cette justice qu'ils se montrèrent toujours très charitables et principalement à l'époque dont nous nous occupons dans cette étude.

Au mois de juillet 1789, pour faciliter la baisse du prix du pain, ils s'empressèrent de mettre à la disposition de la municipalité cinq mille mesures de blé à douze livres audessous du cours. Ce fut cette mesure qui fit croire à l'accaparement.

Dans la matinée du 13 juillet une troupe d'émeutiers informée qu'il y avait du blé *et des armes* à Saint-Lazare s'y transporta, força les portes, qu'on s'était hâté de fermer et de barricader, pénétra dans les greniers et chargea sur cinquante-deux voitures la farine qu'elle trouva et qui fut immédiatement dirigée vers les Halles. En fait d'armes on ne découvrit que trois fusils rouillés et le fusil à vent du cabinet de physique. C'était insuffisant pour soutenir un siège.

Calmée par sa facile victoire, cette première troupe n'en avait pas trop abusé. Elle s'était contentée de mettre en liberté les détenus et les fous, puis s'était installée dans le vaste réfectoire où les lazaristes lui avaient servi, un peu à contre-cœur, j'imagine, un excellent déjeuner. L'émeute semblait tourner de plus en plus à la fête civique où la plupart des figurants d'ailleurs étaient en proie à une autre ivresse que celle du patriotisme, lorsque arriva, du Palais, Royal, une seconde troupe, moins bien intentionnée que celle qui l'avait précédée.

Ces nouveaux assaillants, sous l'œil bienveillant des gardes françaises, commencèrent le pillage. Dans la chapelle, ils crevèrent à coups de piques ou de sabres les tableaux et renversèrent la statue de saint Vincent de Paul, dont la tête, portée triomphalement comme un trophée, fut jetée, après une longue promenade à travers Paris, dans le bassin du Palais-Royal. Une quarantaine d'émeutiers s'étaient rués dans les caves et y défonçaient les tonneaux de vin. D'autres, sous la conduite d'un chef improvisé, se dirigeaient vers le cabinet de physique. Le premier qui y pénétra saisit une bouteille de Leyde et éprouva une violente commotion. Ses compagnons reculèrent épouvantés, mais un chaudronnier, plus courageux, s'avança pour s'emparer de tous ces cuivres, dont il espérait sans doute tirer un bon parti. Toute la bande le suivit et en quelques minutes, ce cabinet de physique, pourvu d'instruments très précieux, fut complètement détruit. Pendant ce temps, des moutons, traités en aristocrates, étaient égorgés sans pitié, et on allumait un feu de joie au milieu de la cour.

Plusieurs émeutiers étaient restés ivres-morts, dans les caves. Ils furent ramassés, la nuit suivante, par la garde nationale. On les conduisit au Châtelet, mais le concierge ne voulut pas les recevoir parce que sa prison était pleine. Pour s'en débarrasser plus vite, on les pendit. Ainsi se termina l'émeute de Saint-Lazare.

Trois ans après, *les Révolutions de Paris* publiaient cet article, intitulé *Aristocratie permanente des lazaristes de Paris, 1792 :*

« Nous nous faisons un devoir de dénoncer à l'indignation publique les frapparts lazaristes du faubourg Saint-Denis ; leur maison est un bouge d'aristocrates. Dernièrement les bons pères mirent à la porte, à minuit, plusieurs jeunes prêtres de leur congrégation, pour les punir d'avoir lu en commun le journal des *Révolutions de Paris*, et de s'être intitulés les amis de la Constitution, à l'instar des membres du Club des Jacobins. Les expulsés, presque nus, sans asile, sans ressource aucune, trouvèrent pourtant un gîte chez un aubergiste de la rue Bourg-l'Abbé ; mais celui-ci se comporta mal à leur égard ; il les adressa le lendemain à un feuillant, fonctionnaire public subalterne, qui refusa de faire droit à leur réclamation. »

Il ne fallait pas beaucoup de dénonciations de ce genre pour rendre les lazaristes encore plus suspects qu'ils n'étaient et pour les signaler aux foudres gouvernementales. Ils durent, comme bien d'autres, céder au malheur des temps. Abandonné par eux, Saint-Lazare fut transformé en caserne et devint ensuite une prison, ouverte le 29 nivôse an II (19 décembre 1793). C'est l'histoire de cette prison que nous allons raconter.

(1) Au mois de juin 1724, ils avaient fait apposer à tous les coins des rues de Paris cette affiche : « S'il se trouvait plusieurs gens de bien, ecclésiastiques ou séculiers qui désirent de vivre en paix à l'écart du grand monde, les prêtres de la mission de Saint-Lazare seraient assez disposés à leur procurer à bon compte, près de leur église, un logement sain et commode, une grande cour et un beau jardin, une maison de campagne et toutes les autres choses nécessaires à la vie tant en santé qu'en maladie. »

Que reste-t-il de ces locaux qui virent tant d'infortunes vaillamment supportées ? Des salles nouvelles ont modifié l'aspect du corridor au troisième étage — sur lequel donnaient les chambres des détenus. La cour où ils descendaient à certaines heures pour se promener a été coupée par un mur peu élevé. Dans le jardin s'élèvent des bâtiments construits longtemps après la Révolution. Le cimetière a disparu sous le nouveau chemin de ronde. La chapelle n'existe plus.

Le nombre des prisonniers à Saint-Lazare, assez réduit au début, s'était accru dans d'énormes proportions. Il atteignit huit cents environ.

Les administrateurs de police de qui dépendait la prison furent successivement : Michel, ancien fabricant de rouge à Paris et créature d'Hébert, Gagnant et Cailleux, Bergot (après l'arrestation de Gagnant, incarcéré à Saint-Lazare) et enfin Crépin et Wilcheritz.

La surveillance intérieure avait été confiée à Naudet, « homme très doux et n'ayant d'un concierge que le nom effrayant. » C'est le récit d'un détenu qui le caractérise ainsi, le *Tableau historique de la maison Lazare jusqu'au 9 thermidor*. J'aurai plus d'une fois à citer cet ouvrage qui est fort curieux.

L'évasion d'un de ses prisonniers, dont on le rendit complice, conduisit Naudet devant le tribunal révolutionnaire. Il fut acquitté mais destitué. On lui donna comme successeur Semé, qui ne lui ressemblait guère et avec lequel le sort des malheureux enfermés à Saint-Lazare devint beaucoup plus dur. Malgré ses excès de zèle, Semé lui-même fut jugé trop doux, et on mit à sa place le premier porte-clef du Luxembourg, le « farouche Vernet, envoyé par Robespierre dit l'*Almanach des Prisons* pour tourmenter ses malheureuses victimes. » Au-dessous de Vernet, son digne acolyte, le porte-clef Le Duc, trouvait sans cesse de nombreux moyens de vexer et de pressurer les détenus.

Ces détenus, livrés à de minuscules tyrans, avaient un ami, un brave homme, Cange, surnommé *Bon Enfant*, commissionnaire attaché à la prison, et qui dans ce milieu de jacobins féroces et d'exploiteurs rapaces, se distingua par des nombreux traits de bienfaisance. Plus tard, lorsque la pitié redevint à la mode, lorsque le pays fut las de voir couler le sang, lorsque tant de crimes stupides eurent excité — trop tardivement — l'indignation universelle, Cange eut les honneurs d'une séance de la Convention et reçut l'accolade du président. Presque tous les théâtres de Paris jouèrent des pièces dont il était le héros (1), et Sedaine lui consacra un poème publié en 1795.

De même que dans les autres prisons, à cette époque, la société à Saint-Lazare était formée d'éléments très divers. A côté de Mme de Laval-Montmorency, ex-abbesse de Montmartre, du marquis de Montalembert, du comte de Vergennes, qui avait soixante-quinze ans, et du jeune Maillé, qui en avait dix-sept, on voyait un instituteur Allain, un épicier de la rue Mouffetard, Dewilly, et un perruquier, Vivian, dont l'écrou portait : « Prévenu d'imbécillité et de peu de civisme. » Le vicomte de Beausset, « ex-capitaine de la garde du tyran », voisinait avec le conseiller Goezman ou le peintre Hubert Robert. Parmi ces détenus, les deux plus célèbres, Roucher et André Chénier, y étaient entrés, le premier, le 31 janvier 1794, et le second, le 8 mars 1794.

Il y avait là, comme on peut en juger par les quelques noms que nous venons de citer, des nobles et des roturiers, des riches et des pauvres, rapprochés par leur commune infortune. Les prisonniers qui possédaient un peu d'argent étaient taxés à une certaine somme par jour, et cet impôt soigneusement acquitté, deux fois par décade, servait à nourrir les indigents.

Au début, la vie de ces détenus, installés trois au moins dans chaque chambre, avait été relativement douce. Ils s'y faisaient encore illusion sur le sort qui les attendait. Ils ne pouvaient se défendre d'espérer, malgré tant de réalités sanglantes. Quelques-uns conservaient jusqu'au pied de l'échafaud une invincible confiance, qui ne les empêcha pas d'ailleurs, de mourir très courageusement. Même à ceux qui montrèrent le moins de clairvoyance et qui n'arrivèrent jamais à se douter de la situation dans laquelle ils se trouvaient il faut rendre cette justice que leur héroïsme égala leur futilité.

Dans cette première période, les parents ou les amis des prisonniers obtenaient, en la payant fort cher, — car tout se vendait à cette époque où le pouvoir appartenait à des tyrans besogneux et avides, — la permission de venir passer auprès d'eux quelques instants, mais cette permission finit par devenir si coûteuse que seul les riches purent en profiter, jusqu'au moment où on la supprima pour tous.

Le 12 pluviôse (31 janvier 1794) on avait transféré à Saint-Lazare de différentes maisons trois cents prisonniers, parmi lesquels soixante voleurs de Bicêtre, condamnés à dix ou quinze ans de fers. Ces *pailleux* molestèrent les détenus politiques, brisèrent les portes des chambres et les boiseries, y mirent le feu, et démolirent la voûte d'une cave. On se décida à les ramener à Bicêtre.

Quelque temps après le bruit courut qu'on préparait un nouveau massacre dans les prisons, plus sanglant que celui du 2 septembre. Très alarmés, les détenus, faisant eux-mêmes leur police, établirent une ronde de nuit dans chaque corridor. Au bout de quelques jours, le calme se rétablit. Le gouvernement jacobin n'avait pas besoin d'ordonner un massacre général qui risquait de provoquer une résistance désespérée et peut-être une réaction pleine de périls. La guillotine était plus sûre et lui suffisait.

Avec quel empressement, avec quelle joie fiévreuse, ces malheureux, retranchés du monde, saisissaient les moindres occasions d'apercevoir de loin, ne fût-ce que quelques secondes, ceux qui leur étaient chers, on le devine. Au bout d'un des corridors, une large fenêtre donnait sur la rue de Paradis. Cette rue à certaines heures, était lentement traversée — s'arrêter eût éveillé des soupçons — par une femme au visage angoissé, par des enfants qui souriaient. De temps en temps, échappant à la surveillance cruelle des guichetiers, un des détenus s'approchait de la fenêtre, et si ceux qu'il attendait étaient là, pour les consoler, pour les rassurer, il mettait dans un regard furtif, dans un sourire à peine entrevu, toute sa tendresse, tout ce qui pouvait lui rester d'espérance. Le plus souvent la rue était remplie de jacobins, qui venaient là pour insulter leurs victimes et

---

(1) La plus connue est : *les Détenus ou Cange, commissionnaire de Lazare*, fait historique en un acte et en prose, mêlé d'ariettes, représenté pour la première fois sur le théâtre de l'Opéra-Comique national, le 28 brumaire an III (18 novembre 1794). Paroles de J.-B. Marsollier, musique de Dalayrac.

presque chaque jour, on y voyait un fort de la halle qui, portant la main à son cou, indiquait aux prisonniers avides d'illusions, qu'ils seraient bientôt guillotinés.

Ces menaces, ces gestes cruels, étaient permis, encouragés, mais la moindre marque de sympathie ou de pitié exposait celui qui s'en rendait coupable à comparaître sans délai devant le comité révolutionnaire de la section Poissonnière. La police faisait bonne garde dans la rue de Paradis.

Si cruelles furent ces angoisses et si douloureux ce nouveau régime, pour les âmes qui n'étaient pas assez bien trempées, que trois détenus n'eurent pas le courage d'attendre la mort et se suicidèrent.

Le 17 floréal (6 mai 1794) des administrateurs de police, en grand apparat, se présentèrent à Saint-Lazare, et, visitant avec soin chaque chambre, prirent aux prisonniers les couteaux, canifs, ciseaux, compas, tout ce qui pouvait ressembler à un instrument tranchant, les montres, les bijoux — que leurs propriétaires ne revirent jamais, cela va sans dire — et l'argent au-dessus de cinquante livres. Ces perquisitions qui alimentèrent le maigre budget de plus d'un bon citoyen, durèrent trois jours.

Quelque temps après, les journaux, même bien pensants, furent supprimés, l'usage de la chandelle interdit. A la fin de floréal on ne put écrire que pour demander du linge. A la même époque, le 17 floréal (16 mai 1794), l'administration fit afficher dans les corridors de la prison un arrêté de la police dans lequel il était dit :

1° Qu'il y avait trop de luxe dans les prisons, que la table y était servie « avec une profusion indécente », que l'argent y abondait, que les récentes perquisitions avaient fait saisir 864.400 livres, indépendamment des bijoux ;

2° Que ces sommes seraient placées dans une caisse particulière pour être restituées aux détenus qui obtiendraient leur liberté, déduction faite de 3 livres par jour pour leur entretien ; qu'afin de supprimer toute distinction entre les détenus, il y aurait désormais à Saint-Lazare un réfectoire commun et obligatoire.

Les prisonniers jusqu'alors recevaient leurs repas de leurs parents ou amis, ou s'adressaient au traiteur de la maison, ou préparaient eux-mêmes (les plus pauvres) leur cuisine, réduite au minimum dans leur chambre.

Le 24 messidor (12 juillet 1794) le réfectoire commun et obligatoire (mais pas gratuit, il s'en faut de beaucoup) fut inauguré.

« L'heure du dîner arrivée, raconte le *Tableau historique de la maison Lazare*, une sonnette l'annonça dans les corridors et chacun descendit tristement avec sa serviette, son couvert, son assiette, le pain qu'on lui avait déjà distribué et se plaça autour d'une table de quinze ou trente personnes : car c'est ainsi qu'elles furent d'abord divisées. »

On avait confié l'entreprise au traiteur Périnal, notable empoisonneur, qui s'efforça naturellement d'exploiter le plus possible ses clients ou plutôt ses victimes.

Chaque table de 30 couverts eut à ce premier repas : deux plats de soupes de légumes très lavées, trois livres de bouilli, deux livres de foie de veau, trente œufs « légèrement ornés de farce », un plat de haricots d'un litron, et soixante abricots. Le vin était trop mauvais et on n'avait droit qu'à une chopine par personne.

Les détenus trouvèrent l'ordinaire un peu maigre, d'autant plus qu'il n'y avait qu'un seul repas par jour. On prouva à Périnal que ce dîner qu'il faisait payer 50 sols — 5 francs environ en argent d'aujourd'hui — en représentait 20 tout au plus... et qu'il était un voleur. Il en convint sans difficulté et continua.

Défense expresse avait été faite d'introduire dans la prison des comestibles, mais il y avait avec la loi des accommodements. En acquittant des *droits de douane* perçus par les guichetiers et qui atteignaient des chiffres très élevés, tout finissait par entrer. Un œuf revenait ainsi à 12 sols — multipliez par deux pour avoir la véritable valeur — un poulet à 12 livres, une chopine d'eau-de-vie, 6 livres. Dans aucun restaurant de Paris on ne payait aussi cher que dans ces ruineuses prisons qui rapportaient de beaux revenus à toute une armée de concierges et de geôliers.

Les détenus usaient chaque jour des trucs les plus ingénieux pour améliorer un peu leur ordinaire qui en avait bien besoin. Des bouteilles de vin de Malaga pénétraient dans la place avec cette étiquette : *tisane*, et il suffisait qu'on mit sur un sac de café : *tabacs en poudre*, pour que les guichetiers ne l'arrêtassent pas au passage.

Les journaux étaient tolérés, mais à condition de payer chaque numéro 25 livres. Ce n'était pas à la portée de toutes les bourses.

Le 30 messidor (18 juillet 1794) commença l'évacuation de la prison par le tribunal révolutionnaire. Pour qu'elle fût plus rapide, on imagina un complot d'évasion, et des *moutons*, Manini, Pépin des Grouettes, etc., dénoncèrent leurs prétendus complices. Deux chariots escortés par quatorze gendarmes, transportèrent au tribunal révolutionnaire, le 5 thermidor (23 juillet) vingt-six détenus, parmi lesquels le jeune Maillé, un enfant, et la dernière abbesse de Montmartre, Marie-Louise de Laval, duchesse de Montmorency, vieille femme sourde, que Fouquier-Tinville, qui ne détestait pas la plaisanterie, accusa d'avoir conspiré *sourdement* contre la République. Lorsque ces malheureux arrivèrent dans la rue de Paradis, une grêle de pierres s'abattit sur les chariots qui les conduisaient devant leurs juges. Ils furent tous condamnés et exécutés le 6 thermidor.

Le 7 thermidor, Roucher et André Chénier montèrent à leur tour sur l'échafaud avec vingt-deux de leurs codétenus, parmi lesquels le baron de Trenk, le marquis de Montalembert et le conseiller Goezman.

Le même jour, vers quatre heures du soir, partait la troisième fournée. Elle comprenait Loizerolles père. Une touchante légende, dont le seul défaut est de n'être qu'une légende, prétend qu'il se sacrifia pour son fils en répondant pour lui à l'appel des condamnés.

Dans la prison que dépeuplait peu à peu la guillotine, ceux qui n'avaient pas encore été inscrits sur la terrible *liste mortuaire*, ceux que n'avait pas encore appelés la voix rauque du guichetier, attendaient avec une douloureuse angoisse. Combien d'heures leur restaient à vivre ? Des événements de Paris ils ne savaient rien. Ils n'osaient plus espérer. Le 8 thermidor, pendant le dîner, la femme Semé, émue par leur tristesse et désireuse de les rassurer, leur dit : « Mes amis mangez, mangez ! Les chariots ne viendront pas aujourd'hui, ni demain, et la maison, avant quinze jours sera vide et à louer. »

Le lendemain était le 9 thermidor. La chute de Robespierre avait pour conséquence immédiate la fin de la Terreur et arrêtait brusquement la main du bourreau. Les détenus de Saint-Lazare étaient sauvés.

Henri d'Alméras.

Sommaire de la France médicale du 25 mars 1908.

Travaux et critique :

Le régi de Pythagore d'après le Dr Cocchi (1762	Raymond Neveu.
Le peti arnet d'un grand chirurgien (*fin*)...	Ant. Dubois.
Revue dique : A propos des professeurs en méd ine au Collège de France. — Les hôpitau d'Angers en 1800. — Un procès posthum pour infanticide en 1718. — Un médeci voyageur naturaliste : J.-A. Peysonnel	Paul Delaunay.
Sociét française d'Histoire de la Médecine. (Séa e du 11 mars 1908).	

La Revue :

Chair l'Histoire de la Médecine : Leçon d'ouverture de M. Gilber Ballet.

Le C tenaire de l'Ecole de médecine de Reims (*Guelliot*).

Les les nouvelles : Enseignement de l'ostéologie par le modelag

Variés : Florence Nightingale (*R. Puaux.*)

Cau rie thérapeutique : L'administration de la quinine par la vo rectale. Les suppositoires de néoquinine.

Sommaire de la France médicale du 10 avril 1908.

Travaux et critique :

Nécologie médicale des anciennes paroisses de Paris	Chéreau.
Les chirurgiens d'Auvergne au xviiie siècle. — La Corporation des chirurgiens de Riom (*suite*)............	Louis de Ribier.
Revue Critique : Jehan de Louvegny, apothicaire amiénois (1847-1520)....	Pierre Rambaud.
Circulaire de la Société d'Histoire de la Médecine concernant le *Corpus Inscriptionum.*	
Société française d'histoire de la Médecine. (Séance du 8 avril 1908.)	

La Revue :

Le Corps de santé lyonnais pendant la Terreur (*J. Drivon*).

Une ordonnance de police de 1734 relative à la vente des médicaments (*Paul Dorveaux*).

La maison des Etudiants.

Darwin s'est trompé (*René Quinton*).

Variétés : Florence Nightingale (*fin*) (*R. Puaux*).

Causerie thérapeutique : L'appel de M. Pinard en faveur de la puériculture. — Un joli exemple fourni par l'Enésol.

Index bibliographique. — Les Grandes Revues.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

—

Billets pris à l'avance.

Les gares de Paris, Lyon, Marseille, Saint-Etienne, Aix-les-Bains et Genève délivrent à l'avance, par série de 20, des billets de 1re, 2e et 3e classes, pour les gares de la banlieue de ces villes et réciproquement.

Ces billets peuvent être utilisés dans les deux sens (aller ou repour). Leurs prix présentent une réduction de 10 p. 100 sur le prix des billets ordinaires. Les billets délivrés pendant les dix premiers mois de l'année sont valables jusqu'au 31 décembre inclus et ceux délivrés pendant les mois de novembre et décembre jusqu'au 31 décembre inclus de l'année suivante. Les demandes doivent être adressées aux chefs des gares intéressées ou dans les bureaux succursales.

PUBLICATIONS

Éditées par la Cie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée

—

En vente :

1° Dans toutes les gares, les bureaux de ville et les bibliothèques des gares de la Compagnie :

Livret-Guide. — Horaire P.-L.-M	0 50

2° Dans les bibliothèques des principales gares :

La carte itinéraire de Marseille à Vintimille avec notes historiques, géographiques, etc..., sur les localités situées sur le parcours	0 25
Les plaquettes illustrées désignées ci-après, décrivant les régions les plus intéressantes desservies par le réseau P.-L.-M	0 25
La Corse, (éditée en français)	0 25
Le Rhône, de sa source à la mer, avec illustrations hors texte en couleurs (éditée en langues française, anglaise et allemande)	0 50
L'Auvergne (éditée en français)	0 50
Album de vues du réseau P.-L.-M	0 50
Album Côte-d'Azur, Corse, Algérie, Tunisie (avec 10 cartes postales)	0 50
Album Banlieue de Paris	0 25
Album-Itinéraire illustré, Paris-Simplon-Milan (édité en français et anglais)	0 50
Album-Itinéraire illustré Paris-Lyon-Marseille, la Côte d'Azur (édité en français et anglais)	0 50
Album-Itinéraire illustré Paris, Mont-Blanc	0 50
Album « Mont-Cenis »	1 »
Dépliants-cartes, avec relief (édités en langues française, anglaise et allemande)	1 »
Savoie-Dauphiné (édités en langues française, anglaise et allemande)	1 »
Dauphiné-Savoie (édités en langues française, anglaise et allemande)	1 »
Alpes, Côte d'Azur (édités en langues française, anglaise et allemande)	1 »
Provence, Cévennes (édités en langues française, anglaise et allemande)	1 »
Pochette de 25 cartes-postales (reproduction en couleurs d'affiches illustrées P.-L.-M.)	1 »

L'envoi de ces documents et fait par la poste, sur demande adressée au Service central de l'Exploitation, 20, boulevard Didet rot à Paris, et accompagnée de 0 fr. 70 en timbres-poste pour le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., de 1 fr. 10 en timbres-poste pour l'Album « Mont-Cenis » et pour chacun des dépliants-cartes, de de 0 fr. 55 en timbres-poste pour chacune des brochures mises en vente au prix de 0 fr. 50, de 0 fr. 30 en timbres-poste pour chacune des autres publications énumérées ci-dessus.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7

La France Médicale

Travaux et Critique

Évolution des théories anciennes relatives à la structure et au fonctionnement des muscles.

La connaissance exacte de la structure et du fonctionnement intimes du muscle est une des conquêtes de l'Histologie moderne ; l'honneur de ce « record scientifique » revient surtout à Amici, à Hensen et à Ranvier qui, réduisant à néant presque toutes les théories émises sur cette matière depuis deux siècles, ont su multiplier, débrouiller et interpréter avec justesse et précision les renseignements fournis par le microscope.

Et cependant la plupart des vieilles théories étaient accompagnées non seulement d'arguments assez alléchants pour l'époque où elles paraissaient, mais aussi d'expériences ingénieuses, et de la haute approbation des pontifes de la science d'autrefois. Leur défaut à toutes était d'être *trop subjectives* et de se recommander à l'excès d'analogies apparentes ou parfois même absentes, et qui servaient de base à des raisonnements imprégnés d'un esprit trop spéculatif pour posséder quelque valeur scientifique.

« La part de collaboration personnelle de l'homme dans la création du fait scientifique, c'est l'erreur. » Cette réflexion de M. H. Poincarré, simplement hardie dans sa formule, caractérise parfaitement, comme nous allons le voir, le vice fondamental de toutes les réponses données par les anciens savants à cette question : qu'est-ce qu'un muscle et comment fonctionne-t-il ?

Le microscope, que dès 1665 l'Anglais Hooke avait eu la féconde idée d'appliquer à la biologie, ne donna longtemps entre des mains inexpérimentées que des résultats bizarres mal exprimés et encore plus mal compris. L'exposé qui va suivre prouvera qu'en dehors de leurs erreurs *accidentelles*, erreurs que nous n'évitons pas encore complètement aujourd'hui, les chercheurs d'autrefois en commettaient d'autres, fort nombreuses, fatales, « *systématiques* », et dont l'élimination successive constitue, à proprement parler, tout le progrès de la Science moderne.

L'anatomie intime de la fibre musculaire a toujours soulevé de nombreuses et malheureusement stériles discussions. « Cette différence d'opinions, l'impossibilité de déterminer jusqu'à quel point il faut pousser la division pour arriver à la fibre élémentaire, sa finesse excessive qui ne permet pas d'en découvrir la structure, tout annonce que ce qu'on a écrit là dessus n'est que le produit de l'imagination échauffée par l'amour des systèmes; » ce jugement que *Gavard* portait déjà l'an IV de la République est exact et indemne de toute exagération.

Santorinus (1681-1737) considère la fibre musculaire comme un tube légèrement conique dont la base se continue avec la cavité des nerfs, et dont le sommet se termine par un cul de sac. *Heister* (1683-1758) prétend que la fibre musculaire est constituée par une série de vésicules communiquant les unes avec les autres. et chacune d'elles avec le « tube d'un nerf » ; *Willis* (1622-1775), qu'elle comprend une suite d'ovoïdes creux ou « locules », dans lesquels s'ouvrent d'un côté un nerf, de l'autre une artère ; *Hamberger* (1677-1755), qu'un rameau artériel et un filet nerveux s'abouchent dans un amas de petites cellules dont l'agglomération n'est autre que la fibre musculaire.

Ces quatre auteurs faisaient de la fibre musculaire un organe creux, les trois suivants en font au contraire un organe plein. *Cowper* (1666-1709) croit qu'elle est un tube rempli d'une matière spongieuse, « injectable avec du mercure » : quand le muscle se contracte, c'est que cette matière s'imbibe de sang. Pour *Borelli* (1608-1679), la fibre musculaire, sorte de long tuyau, est bourrée d'un produit visqueux, et fragmentée en plusieurs compartiments qu'abreuvent continuellement le sang et les esprits animaux » ; *Bernouilli* (1700-1782) était aussi de cet avis, mais tandis que Borelli donnait aux compartiments une forme polygonale, Bernouilli les disait sphéroïdaux.

Verheyen (1648-1710), et plus tard *Quesnai* (1694-1774) assimilaient les fibres des muscles à des anastomoses artério-veineuses, étranglées « par la constriction des filets nerveux élastiques qui les embrasse de distance en distance ». D'après *Deidier* (1670-1746), à l'anastomose artério-veineuse constituant la fibre se joignent des vaisseaux lymphatiques, et tout le faisceau vasculaire, bridé en certains endroits par les nerfs, est enveloppé par une membrane également nerveuse. *Lieutaud*,(1703-1780) et *Haller* (1708-1777) regardent la fibre musculaire comme un cylindre « parsemé de porosités »). *Crusius* (1715-1775) la décrit comme une spirale dont les circonvolutions sont entourées de fibres nerveuses qui, en se raccourcissant, raccourcissent aussi la spirale. Ces six derniers anatomistes admettaient donc que la fibre musculaire était un solide, et non un tube primitivement creux, mais rempli chez l'adulte, comme le voulaient Cowper, Borelli et Bernouilli.

Dans toutes ces théories, aucune base réelle, aucun

point d'appui expérimental, mais beaucoup de comparaisons et d'hypothèses. On créait autrefois le fait scientifique, on ne l'observait pas; il était « une convention déguisée », un fait brut « traduit dans un langage commode » ; et encore, non, ce langage n'était rien moins que commode, il le devenait peu à peu, après correction des erreurs les plus grossières, et c'était là un acheminement lent vers le début du progrès, acheminement que l'on peut suivre dans les trois étapes suivantes : la fibre musculaire est un tube creux, puis un tube secondairement plein, puis un solide. Il faut assurément convenir que considérer un muscle comme un organe creux est une supposition plus primitive que d'y voir un corps solide : Quesnai était plus près de la vérité que Santorinus, bien que, pour les deux, la distance se chiffrât, si je puis m'exprimer ainsi, par des milliers de kilomètres.

La part du savant dans l'énoncé d'une loi est assez large; théoriquement, elle devrait être nulle dans le phénomène que la loi exprime; pratiquement, toutes les lois, même les plus fameuses, pourvu qu'elles soient particulières, ne sont que « probables et approchées ». *La Physiologie* ancienne du muscle est malheureusement caractérisée par une absence complète de ces principes; on inventait les lois, on les forgeait de toutes pièces, ou, le plus souvent, on n'en reconnaissait aucune.

C'est ainsi que *Santorinus* supposait que la cavité de la fibre musculaire, terminée d'un côté en cul-de-sac, de l'autre communiquait avec celle des nerfs dont le fluide, engendré par les mouvements de la dure-mère, provoquait les contractions du muscle. *Richard Jones* (1716-1800) pensait que les esprits animaux, accumulés dans les tubes fibrillaires, les distendaient « en agissant sur les parois ». *Heister* prétendait que chacune des vésicules constituant la fibre était gonflée par les esprits animaux qu'y déversaient « *les tubes nerveux* » au moment de la contraction.

Voici donc trois théories qui avaient recours aux hypothèses des esprits animaux et des influx : elles pouvaient être condamnées d'avance, et, n'expliquant les phénomènes que par une pure vue de l'esprit et non par une patiente observation, elles étaient nécessairement « caduques et provisoires ».

Les Physiologistes suivants eurent le mérite d'être plus précis que leurs devanciers, et d'échafauder l'édifice de leurs connaissances sur un terrain plus stable ; ils délaissèrent de temps en temps les esprits animaux pour demander au moins quelques renseignements à l'expérimentation.

Verheyen et Quesnai disaient que les filets nerveux qui bridaient par place « le tube sanguin de la fibre », en se resserrant, retenaient le sang par étranglement des tubes, et « les raccourcissaient en les transformant ainsi en plusieurs vésicules ». *Bertier* admettait que la fibre musculaire, sorte de corde tendue et entourée de vaisseaux, nerfs et tendons, s'imbibe du sang issu de ce réticulum vasculaire périphérique, et, ainsi, se contracte sous l'action « du suc huileux, blanc, grossier, que l'on voit distiller d'un gros nerf coupé ». *Cowper*, ayant remarqué que le sang afflue dans le muscle qui travaille, attribuait la contraction au sang versé par les artères « dans les cellules des fibres charnues ». *Sténon* (1631-1687) avait une théorie assez étrange : le muscle comprenait, d'après lui, deux tendons dirigés parallèlement d'une insertion du muscle à l'autre ; entre ces deux tendons, les fibres charnues étaient tendues de manière à former dans leur ensemble un losange, et quand il y avait contraction, c'est que le losange interposé entre les deux grands tendons, mû par l'influx nerveux, se rapprochait « de la figure carrée » et ainsi le muscle augmentait de volume tout en se raccourcissant.

Mais la théorie la plus bizarre est encore celle de *Willis*. Ce savant faisait de nos muscles de vrais laboratoires de chimie, et attribuait la contraction musculaire à l'effervescence produite par le mélange de deux liqueurs d'une nature différente : c'est ce qu'il nommait la *copule explosive*. Les esprits animaux étaient acides ; déversés par les nerfs dans les fibres musculaires, ils se rendaient aux tendons où ils s'amassaient, et d'où ils s'échappaient, quand le muscle travaillait, pour se réunir dans les « locules » des fibres ; là, ils rencontraient « la partie alcaline-sulfureuse du sang » et s'y combinaient en produisant une effervescence qui dilatait les « locules », et les raccourcissait. Cette réaction chimique engendrait de la chaleur, et Willis parvenait ainsi à éclairer ses élèves sur l'élévation de température d'un muscle en tétanos, et aussi sur l'origine de la fatigue musculaire, qu'il disait provoquée par le manque d'esprits animaux, et, en conséquence, par la faiblesse de la « copule explosive »... *Borelli* se range à l'avis de Willis, mais pense que les « locules » ne sont pas ronds, comme le dit cet auteur, mais rhomboïdes, et que « la fermentation qui résulte du mélange du sang alcalin avec les esprits animaux acides, change la forme rhomboïde des « locules » en une forme carrée, ce qui raccourcit chacune des séries de cellules, et la totalité du muscle qu'elles forment ».

Hamberger admettait une opinion que le physicien anglais *Keill* (1671-1721) avait déjà acceptée dans son *Introduction à la vraie physique*. D'après eux, les particules du sang qui circule dans la fibre sont « des espèces de capsules renfermant un air, fortement comprimé » ; les esprits animaux qui se mêlent au sang, apportés par les tubes nerveux, altèrent les particules sanguines, qui se désunissent et laissent échapper l'air qu'elles contenaient ; cet air, « devenu libre, entre en expansion, gonfle les fibres charnues et les raccourcit ». Le muscle se relâche ensuite grâce à une recomposition chimique qui aboutit à la formation de ces capsules sanguines pleines d'air. *Mayow* (1645-1679),

célèbre par ses études sur la respiration, a consigné sa théorie dans son ouvrage intitulé *Tractatus V Physico-medici* », que Gaubert et Ledru ont fait connaître par leur excellente traduction de 1840. Ce physiologiste anglais, supposant que les fibres musculaires, constituées par des anastomoses artério-veineuses, sont placées obliquement entre les tendons, et sont réunies par des cordons nerveux torses ; ces derniers se raccourcissent et contractent le muscle par l'action de l'effervescence que produit le mélange « des parties salines sulfureuses du sang avec les parties nitro-aériennes venues des nerfs ».

Lieutaud pense que les cylindres poreux constituant les fibres musculaires, auxquels aboutissent « les canaux creusés dans la moëlle des nerfs », sont bourrés de deux matières qui s'élaborent dans le cerveau ; l'une grossière, appelée *matière motrice*, est formée de particules analogues à des petits ressorts ; l'autre, dite *matière sensitive*, soumise à la volonté, développe à son gré les ressorts moteurs et gonfle ainsi le muscle qui se contracte. Le fameux architecte de la Colonnade du Louvre, *Claude Perrault* (1613-1688), malgré que Boileau s'en soit méchamment amusé et lui ait proposé « le métier de maçon », fut un ingénieux physiologiste. Il a laissé dans son « *Essai de physique* » de 1680, toute une théorie sur le fonctionnement du muscle. D'après lui, les muscles ont « une tension continuelle qui dépend des fibres membraneuses dont ils sont parsemés. » Aujourd'hui, nous avons reconnu l'importance de ce léger état permanent de contraction, que nous appelons *tonus*. Perrault admet que cette tension s'équilibre dans les fléchisseurs et les extenseurs au repos ; si elle vient à diminuer dans les uns ou les autres, l'action n'est plus contrebalancée et il y a mouvement. La fibre musculaire est alors un laboratoire où se fabrique un produit dont le rôle est de relâcher les muscles et dont l'origine doit être recherchée dans un mélange « de la partie la plus subtile du sang avec les esprits animaux; ce produit est une vapeur propre à corrompre le ressort des fibres membraneuses, comme le feu détrempe l'acier. »

Pour *Deidier*, le faisceau vasculaire que forme la fibre est entourée d'une membrane nerveuse très élastique ; si le sang s'amasse dans les vaisseaux fibrillaires, cette membrane s'accroît en surface ; elle reprend ses dimensions primitives aussitôt le départ de l'ondée sanguine, et c'est de cette façon que le muscle se distend et travaille. « Ainsi, lorsqu'on veut fléchir le pouce, il suffit que le sang coule en plus grande quantité dans le muscle fléchisseur que dans le muscle extenseur. Pour lors que la dilatation augmente un peu dans les vaisseaux sanguins qui constituent les fibres du muscle fléchisseur, les fibres sont un peu dilatées, et cette dilatation les oblige de se resserrer par leur propre ressort, pour fléchir le pouce, qui resterait toujours fléchi, si le sang ne coulait ensuite dans l'extenseur par le même effet ». *Desauvages* avait observé, « qu'après avoir rapproché par l'une de leurs extrémités et fixé sur le conducteur de la machine électrique, deux filaments charnus, à mesure que l'on tourne le plateau, ces filaments s'écartent par leur extrémité libre, et, que ces filaments, liés ensemble par leurs deux extrémités, s'écartent par leur partie moyenne et se raccourcissent » ; il en tira cette conclusion que les nerfs étaient des conducteurs électriques, et que l'influx nerveux, sorte d'électricité, avait pour action de contracter les muscles.

Newton (1642-1727) a donné aussi un « *système sur l'action musculaire* ». Il croyait que « la portion de l'éther contenue dans le corps humain était soumise à l'empire de la volonté, qui pouvait en diriger le mouvement dans tel ou tel nerf, et le raréfier ou le condenser dans les différents muscles » ; de là, le gonflement ou l'affaissement, le raccourcissement ou l'allongement de ces organes. *Shebbeare* (1709-1788) supposait que les nerfs, parvenus dans les muscles, s'y épanouissaient en tissu cellulaire, et qu'une certaine « *matière ignée* », voyageant selon notre bon plaisir le long de ces nerfs, allait dilater les cellules des fibres, et provoquer ainsi toutes les manifestations de l'activité musculaire. *Haller* (1708-1777) a consigné dans ses « *Elementa physiologiæ* » une théorie tout à fait spéciale. Pour lui, les fibres musculaires ont une propriété caractéristique, appelée force innée (*vis insita*), dépendant de leur structure première, et qui leur permet de se raccourcir sans le secours de la volonté ; cette propriété résiderait « dans le gluten qui concourt avec les molécules terreuses à la formation des fibres ». Haller admet de plus une force nerveuse (*vis nervosa*), soumise à la volonté et provenant « d'un fluide, qui, du cœur, coule par les nerfs dans les différents muscles ». Ce fluide, subtil et excessivement mobile, analogue à la matière électrique », pénètre les fibres musculaires, et « les excite à la contention en agissant sur leur partie glutineuse, et en augmentant leur force innée. » De la *vis insita* résultent donc les mouvements involontaires et de la *vis nervosa* seule, les mouvements volontaires. Nous sommes loin de la distinction actuelle en fibres lisses et striées !

Que faut-il penser de tous ces systèmes physiologiques ? Evidemment, qu'ils ne sont que de vagues hypothèses, et n'ont rien de scientifique, « qu'aucun ne s'accommode avec tous les phénomènes de la contraction », dit *Gavard*, mais aussi que les anciens savants, quoique le plus souvent tout férus de métaphysique, voulaient savoir trop de choses à la fois ; rien de plus étrange que ce spectacle de physiologistes en même temps philosophes, tous persuadés que l'essence de la matière est un mystère, et qui cependant veulent à tout prix connaître le secret du mouvement des muscles, et du mouvement en général, qui est un des phénomènes inhérents à la vie. Aujourd'hui, nous étu-

dions les variations des états électrique et calorifique d'un muscle en contraction, nous calculons le travail d'un muscle, sa force élastique, nous cherchons les causes de la fatigue, mais nous nous bornons à *observer* les phénomènes microscopiques de la contraction, sans vouloir, en aucune façon, essayer de saisir la « chiquenaude initiale » qui les fait naître. Engelmann, Ranvier, d'Arsonval ont d'ailleurs établi que l'interprétation de ces phénomènes si admirables et si complexes est très difficile : comment donc aurait-on pu arriver à des résultats quelconques, alors que la microscopie venait à peine de débuter, et que la physique et la chimie étaient encore à l'état rudimentaire ? Le but était trop éloigné et l'on y avait mal visé.

« *Qui vise loing, ne rend son coup heureux* »

Ce vieux proverbe de Cotgrave peut parfaitement s'appliquer aux ancêtres de l'Histologie, bien qu'il faille cependant reconnaître que leurs efforts, même infructueux, ont contribué à donner à la science le degré de précision et d'exactitude dont elle peut se glorifier à l'heure qu'il est.

Malgré l'étendue de leurs bizarres erreurs, les diverses théories anciennes, relatives à la physiologie du muscle, sont susceptibles d'un certain classement ; on peut même remarquer que leur évolution progressive suit à peine l'ordre chronologique de leur apparition, et c'est là un fait remarquable que *Claude Perrault* et *Desauvages*, les seuls qui ont à leur actif de véritables découvertes, le premier après avoir mis en lumière la tonicité, le second l'électricité des muscles, ont vécu à cinquante ans de distance l'un de l'autre.

Cependant le progrès suit d'une manière générale une marche assez régulière. Dans un premier groupe de théories, les fluides et esprit animaux jouent un rôle prépondérant. Jones, Heister, Quesnai, Verheyen, Bertier, Haller, étaient intimement persuadés de l'existence réelle de ces fameux « esprits » ; ils auraient combattu *a priori* une hypothèse qui les aurait mis en doute, ou seulement qui serait parvenue à se passer d'eux ; voilà bien une de ces erreurs inévitables, « systématiques », comme dit M. H. Poincarré, qui rendaient tout échafaudage scientifique instable par défaut de véritable base et d'assises bien assurées.

Un deuxième genre d'opinions, étaient celles d'après lesquelles l'afflux du sang dans un muscle en contraction, était la principale, même la seule cause de cette propriété de contractilité. Berger, Cowper, et Deidier partageaient ces avis, et ils avaient au moins le mérite d'avoir construit leur théorie avec un fait expérimental pour point de départ, à savoir que la circulation d'un muscle qui travaille, est beaucoup plus active qu'à l'état de repos. Ces derniers physiologistes étaient donc plus avisés et plus rapprochés de la vraie méthode de recherches scientifiques, que ceux signalés dans le premier groupe, car ils admettaient, eux, que l'expérience pouvait leur donner d'utiles renseignements.

Un troisième ordre de savants avaient recours à des explications chimiques, tels Willis, Borelli, Hamberger et Mayow, ou physiques, tels Desauvage, qui se sert de l'électricité, ou Newton, qui recherche « l'éther » du corps humain. Le progrès est bien minime sur les découvertes du groupe précédent, mais n'en existe pas moins. Les observations étaient en effet plus nombreuses ; la « copule explosive » de Willis rend compte en partie de la variation brusque dans « l'arrangement moléculaire » de la fibre qui se contracte, « espèce d'explosion d'énergie, dit un auteur actuel, comparable à la déflagration d'un tas de poudre ». Desauvages avait pressenti que les tissus vivants sont des générateurs d'électricité, et Newton, en appliquant à la physique biologique sa théorie de l'éther, tout en allant trop loin, avait eu au moins une idée originale. Tous ces derniers auteurs, ayant eu le mérite d'observer avec assez de justesse, ne surent pas éviter le défaut de se fier à quelques observations seulement, et ne comprirent pas que les savants les plus heureux seraient ceux dont les investigations seraient les plus nombreuses, et les preuves les plus expérimentales, et non ceux, qui, partant de quelques faits réellement vus, s'en serviraient pour aboutir à une superbe vue de l'esprit.

Parmi les physiologistes du muscle, certains avaient inventé « un ensemble absolument désordonné qui ne saurait avoir de valeur objective, puisqu'il est inintelligible », d'autres, « un ensemble bien ordonné, également sans valeur, puisqu'il ne correspond pas à des sensations effectivement éprouvées » — ces paroles, qui sont encore de M. H. Poincarré, résument parfaitement toute l'histoire de la myologie durant les dix-septième et dix-huitième siècles ; les théories étaient forgées en entier, ou quelquefois en partie : toujours le génie imaginatif de leurs auteurs les entachait.

L'élasticité, la force morte, la sensibilité et l'irritabilité, telles sont les quatre grandes propriétés générales attribuées autrefois au tissu musculaire. *L'élasticité* résidait dans « le corps charnu » ; elle était, disait-on, en sens inverse de la « force de réaction ». Voici comment *Gavard* explique et définit la *force morte*. « Si l'on fait une incision de quelques lignes de profondeur à la partie charnue et une autre incision à la partie blanche d'un muscle, on trouve, quelque temps après, un écartement considérable entre les bords de la première, et un écartement moindre entre les bords de la seconde : les muscles jouissent donc de la force morte, et ils en jouissent aussi à un plus haut degré dans leur portion charnue que dans leurs tendons ». Cette force morte n'est donc autre chose que la tonicité d'aujourd'hui, dont Perrault avait déjà su tirer parti.

Pour démontrer le peu de *sensibilité* des muscles, Gavard se contente de citer cette observation d'*Harvey* qui « parle d'une carie, qui avait dénudé le cœur en

détruisant une portion du sternum et des côtes : lorsque l'on touchait ce viscère musculeux, on accélérait ses contractions, mais le malade ne sentait point ce contact ». Cependant l'anatomiste ajoute aussitôt que, « si dans l'état naturel ces parties sont privées de tout sentiment, elles acquièrent la plus grande sensibilité dans certains états pathologiques ».

Quant à *l'irritabilité*, qui était l'aptitude du muscle à la contraction, on remarquait assez bien ses diverses conditions de variations. « Elle diminue à mesure que l'on avance en âge, elle est plus considérable dans les femmes que dans les hommes, dans les bilieux que dans les sanguins, et surtout que dans les phlegmatiques ; elle s'affaiblit par la longue abstinence, par l'usage des aliments aqueux ou mucilagineux ; elle augmente après le repas, surtout lorsqu'on a pris des aliments échauffants ; les huiles essentielles, les alcalis volatils et toutes les liqueurs fermentées, bues avec modération l'augmentent, etc., etc.. » Enfin, Gavard cite quelques exemples de la présence de cette irritabilité après la mort. » Pendant que je travaillais en pharmacie, j'ai vu souvent, en préparant des bouillons de vipère, le cœur de ces reptiles se contracter avec force six heures après avoir été séparé des autres viscères. Le chancelier *Bacon* parle d'un criminel dont le cœur jeté dans le feu, bondit plusieurs fois. » Les phénomènes que présentaient *les muscles contractés*, leur durcissement, leur gonflement, la vitesse et le travail de « l'action musculaire » étaient aussi le sujet de nombreuses discussions. Borelli attribuait au deltoïde une force de 61.600 livres, Sturmius, de 71.600, Tabor, de 698.286 ; cet important écart entre les chiffres prouve combien l'accord était loin de se faire, et l'esquisse historique, que nous avons donnée dans cette étude, corrobore exactement cette opinion de Gavard, que « le mécanisme de la fonction musculaire est un des mystères de la nature sur lesquels son auteur a jeté un voile impénétrable ».

Et cependant, toutes ces théories du passé ont servi au développement de la Science. M. *H. Poincarré*, dans son livre « *La valeur de la Science* », explique le sort de ces « constructions éphémères » — « Au premier abord, il nous semble que les théories ne durent qu'un jour et que les ruines s'accumulent sur les ruines. Un jour elles naissent, le lendemain elles sont à la mode, le surlendemain elles sont classiques, le troisième jour elles sont surannées, et le quatrième elles sont oubliées. Mais, si l'on y regarde de plus près, on voit que ce qui succombe ainsi, ce sont les théories proprement dites, celles qui prétendent nous apprendre ce que sont les choses. Mais il y a en elles quelque chose qui le plus souvent survit. Si l'une d'elles nous a fait connaître un rapport vrai, ce rapport est définitivement acquis, et on le retrouvera sous un déguisement nouveau dans les autres théories qui viendront successivement régner à sa place ».

Ceci résume parfaitement les quelques remarques faites au cours de cet article ; en examinant les idées des vieux anatomistes, nous devrions nous sentir animés d'un sentiment de reconnaissance à l'endroit de ces ouvriers de la première heure, et la curiosité nous mènerait ainsi à rendre hommage à l'ingénieuse patience de ceux dont les recherches ont été comme une étape vers le progrès.

J. Robert, *de Lille*.

Les oculistes gallo-romains et leurs instruments

[*La Société française d'ophtalmologie a célébré le dimanche 3 mai 1908 son jubilé (25e anniversaire).*

Le matin, a eu lieu dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine une séance solennelle, avec réception des délégués des sociétés d'ophtalmologie étrangères.

L'après-midi, la Société et ses invités se sont rendus au Musée de Saint-Germain où M. A. Terson a prononcé, au cours de la visite, l'allocution suivante : dont il a réservé la primeur à nos lecteurs].

Certes le mot de conférence inscrit au programme est excessif et, comme il aura pu donner quelques illusions ou provoquer quelques craintes, je dois nécessairement dissiper les unes et les autres. Désireux de ne point trop retarder le moment où nous nous plairons à deviser sur cette rare terrasse, qui souligne, comme un cadre, un des plus nobles paysages de la belle et vieille France, nous nous bornerons à une courte notice, introduction cependant indispensable à l'utilité de votre visite et servant de base d'appréciation aux sentiments qui nous ont conduits jusqu'ici.

Dans la vitrine que vous voyez et d'où « seize siècles vous contemplent », instruments nombreux d'un oculiste gallo-romain, débris de collyres solides, pierre sigillaire, moulages d'autres cachets, se trouvent méthodiquement disposés, à côté de quelques instruments de chirurgie.

Si j'en crois les indications de notre cher et aimable collègue Bourgeois, un des plus distingués successeurs des antiques oculistes rémois, c'est en septembre 1853, que Victor Duquenelle, pharmacien, numismate, archéologue (1807-1883), ayant laissé à Reims une splendide collection gallo-romaine, fit, au cours de fouilles dans le faubourg dit de Laon, à Reims, la rare trouvaille d'une quarantaine d'objets oculistiques.

Dans les restes d'une caisse avec poignée de bronze, clef et cadenas, en plus d'un mortier, de vases, de cupules, d'une balance romaine et d'un fléau de balance à plateaux, une série d'instruments de chirurgie en bronze, trois érignes simples, une érigne à spatule coudée, plusieurs spatules de formes diverses ou à

extrémité olivaire, sept pinces, une série de manches d'instruments ou de couteaux, dont l'un damasquiné d'argent, un cautère olivaire, un perforateur, enfin le cachet de l'oculiste Gaius Firmius Severus, accompagné de débris de collyres secs et de médailles d'Antonin et de Marc-Aurèle (161-180), attestaient qu'il s'agissait de la sépulture d'un de nos confrères ayant vécu vers le troisième siècle de l'ère chrétienne.

Je ne décrirai que fort brièvement ces instruments que vous allez voir. Vous savez que notre éminent confrère Deneffe (de Gand), qui a rendu, comme plusieurs de ses compatriotes, tant de services à la science ophtalmologique, leur a consacré, ainsi qu'à ceux de l'oculiste Sextus Polleius Sollemnis (Musée du Puy), une précieuse monographie. Pour les cachets d'oculiste, l'ouvrage si complet du capitaine Espérandieu, détaillant déjà deux cents cachets en 1893, nombre probablement dépassé aujourd'hui, est un guide que je ne songe ni à égaler ni à imiter et je vous signalerai encore l'ouvrage récent de Rodolfo del Castillo sur l'ophtalmologie romaine. Ces divers travaux centralisent de nombreuses communications isolées et donnent de nouveaux faits ou aperçus.

Dans l'arsenal de Gaius Firmius Severus se trouvent divers récipients pharmaceutiques : petits vases à collyre, en fer (assez rares, la plupart étant en bronze, en plomb, en terre, en verre, ornés ou non de dessins et d'inscriptions), cupules à poudres, mortier, frêle balance romaine bien typique et balances à plateaux; hier comme aujourd'hui, fins trébuchets pour les pesées délicates.

Comme instruments, nous trouvons : d'abord une série de manches (Deneffe), hexagones, à trous ronds, métalliques comme à présent, et pouvant porter, parfois aux deux extrémités (suivant un usage que l'antisepsie a fait heureusement disparaître), aiguille, bistouri, stylet, cautère, suivant le besoin.

Un des manches est damasquiné d'argent. Jusqu'au XIXe siècle, les instruments enrichis d'or et d'argent n'étaient pas rares, lorsque, repoussant même l'ivoire, l'austérité et les nécessités de l'asepsie tempérèrent les désirs de luxe et imposèrent le métal simple et lisse. Plus d'un auteur ancien a raillé d'ailleurs les instruments trop ornés et a douté, avec Lucien et Ausone, de la science du chirurgien ou du grammairien qui étalait des instruments à effet ou de trop sensationnelles bibliothèques. Ce n'est pas la qualité de leur microscope ou de leur télescope qui a fait Newton et Pasteur.

Le cautère olivaire lacrymal a sa forme classique, si souvent réinventée.

Le poinçon solide et conique est, comme le pense Deneffe, le perforateur de l'unguis.

Les érignes à ptérygion, à chalazion, à ptosis, à trichiasis, les pinces de chirurgie générale, les pinces à épiler, banales dans l'antiquité où l'épilation était un soin fréquent de toilette, conservent la forme originelle. Une pince (dont descend le blépharostat, comme j'ai essayé, il y a quelques années, de le montrer (1) dans un ouvrage étudiant *l'évolution historique* et *la descendance* des instruments de chirurgie oculaire) n'est-elle pas d'ailleurs la simple imitation de la pince naturelle, le pouce et l'index ?

Les spatules droites, courbes, étaient, comme aujourd'hui où on les flambe, le meilleur instrument pour appliquer les collyres mous, à la place du pinceau sale ou de l'agitateur en verre, cassant et difficile à aseptiser.

L'olive, porte-laine, cautère occasionnel ou sonde à fistule, était aussi utile qu'à présent.

Le volume de ces instruments est assez considérable : il ne l'est guère plus que celui des instruments des oculistes du XVIIIe siècle, qui nous étonnent par leurs dimensions et leur poids et qui ont accompli cependant des choses à la fois si grandes et si délicates. Leur matière, le bronze, plus durable que le fer, et meilleur autrefois qu'aujourd'hui, a permis aux Egyptiens de creuser les corps les plus durs.

Gaius Firmius Severus avait son cachet en serpentine verte, avec son nom et l'inscription *diasmyrnes* (à la myrrhe).

Depuis 1606, où Bauhin a fixé le premier l'identité de ces plaquettes, on en a trouvé de dimensions diverses, en pierre plus ou moins fine, rarement en bronze. Elles portent sur une ou sur les quatre tranches du rectangle, très rarement des dessins ou des graffites (le n° 31405 de ce musée a été agrémenté de croquis représentant des gladiateurs combattant), ordinairement des inscriptions donnant le nom de l'oculiste, celui d'un ou de plusieurs collyres, la manière de les diluer ou de les employer. Parfois un godet et un petit pilon servent à délayer le collyre, comme le fard si usuel dans l'antiquité.

Ces cachets servaient à estampiller les pains de collyres, tant qu'ils étaient mous, tel un bloc de couleur d'aquarelle, et on en a retrouvé des exemplaires ainsi marqués. Peut-être certains vases ont-ils été ainsi gravés tant que leur matière était fraîche et malléable.

C'était une coutume gallo-romaine, puisqu'on n'a pas trouvé de cachets d'oculiste en Italie, et cette coutume, quoique née évidemment d'usages isolés, ne paraît avoir été générale que pendant une période d'environ trois siècles (Héron de Villefosse et Thédenat). Elle correspond à une sorte de mode : elle timbrait les spécialités et remplaçait les petits papiers pharmaceutiques.

Comme encore le médecin dans bien des pays, l'oculiste apportait ou vendait son remède, préparé par lui ou sous son cachet, et contenu, comme ses instruments, dans des boîtes, parfois à compartiments et en bronze (Musées de Saint-Quentin, Naples).

(1) A. Terson, Antisepsie, anesthésie et instruments de chirurgie oculaire. J.-B. Baillière, éd., 1898.

Des collyres mous, liquides, pulvérulents qui composaient sa pharmacie, ce sont naturellement les seuls collyres solides qui ont pu nous parvenir. On les conservait dans des étuis : le Louvre en possède un, originaire d'Egypte et muni de caractères hiéroglyphiques. On les délayait dans l'eau, le lait, l'huile, le blanc d'œuf : on y ajoutait souvent des substances molles (miel, etc.) et plus d'une fois le collyre, déjà compliqué, représentait finalement un type de polypharmacie débordante.

Les noms, inscrits en latin ou en grec latinisé, sur les bâtons de collyres, sont variables. Les uns, emphatiques, sont destinés à frapper l'imagination ; c'est le collyre royal, semblable à l'or, divin, invincible, inimitable, donné par les dieux, qui vaut bien notre pierre divine et notre pierre infernale. D'autres appellations mentionnent la couleur, l'odeur, l'effet salutaire. Nous retrouvons aussi le simple nom de l'oculiste ou de la nature du remède (à base de bile-*diacholes*, à base de myrrhe-*diasmyrnes*, etc.) C'est la publicité loyale comme la plaque, sans épithète, du médecin lui-même. Enfin l'usage est souvent spécifié : c'est le collyre *ad aspritudines* (granulations), *ad cicatrices recentes et veteres* (taies), *ad impetum lippitudinis* (au moment de la grande force de la conjonctivite), etc. L'excipient pour dissoudre ou délayer, la durée de l'emploi et le mode d'administration du collyre (*monemeron*, collyre pour un jour, trois fois par jour, etc.), constituent une dernière indication. Il existe une foule de noms de collyres antiques.

D'ailleurs les formules de beaucoup de ces collyres sont connues : pour ne citer que le livre de Celse, il renferme un véritable formulaire détaillée et précis des collyres les plus célèbres de son temps. Rodolfo del Castillo est aussi à consulter à ce sujet.

Le cuivre, le plomb, le fer, le zinc, divers oxydes, encore usités entre autres substances, formaient les éléments des collyres solides. Mais, dans une foule de *medicamenta ocularia*, on introduisait des matières organiques et même opothérapiques, des mucilages, des cendres d'éponge, et d'ailleurs beaucoup de ces collyres, à peine modifiés par une insignifiante addition, se ressemblaient, comme tant d'ophtalmoscopes qui ne diffèrent que par le manche.

Ces topiques s'appliquaient à la spatule, à l'éponge, avec des corps doux et laineux, des cuillers, les stylets olivaires, certains instruments compte-gouttes (collection Hamonic), qu'on retrouve sous des formes variées dans les plus anciennes civilisations orientales. Les onctions frontales et d'autres manœuvres étaient courantes.

Il est clair que la situation sociale et la personnalité de l'oculiste antique rappelait beaucoup celle de l'*inciseur* du Moyen-Age, de celui qui « taillait seulement la pierre et la cataracte », opérait la hernie ou exerçait les spécialités chirurgicales, à l'encontre des chirurgiens généraux qui, « les uns par gloire, les autres par intérêt, veulent tout embrasser », nous dira Pellier de Quengsy. Le *chirurgus*, le *clinicus medicus*, *ocularius* ou *ophtalmicus*, a existé dans tous les temps et tous ces titres sont conservés dans les auteurs et parfois sur les dalles funéraires. Galien, Celse, citent un grand nombre d'oculistes célèbres, certains ayant même écrit un *Liber optalmicus*, aujourd'hui perdu. Oculiste ou ophtalmologiste (si, « pour l'amour du grec », cette appellation, plus relevée aux yeux de certains, semble préférable), le spécialiste et son art sont venus des autres métiers manuels, fils de la nécessité, de l'apprentissage, de l'imitation et de l'expérience, tout comme la chirurgie est venue de l'art du barbier parti d'un besoin identique, remettre manuellement à l'état le plus normal et le plus parfait le corps humain sain ou malade. Le livre d'Espérandieu contient les noms de plusieurs centaines d'oculistes antiques.

Venue des Indous et des Egyptiens aux Grecs, c'est surtout de la Grèce que la médecine vint à Rome, apportant ses usages, ses découvertes, ses hôpitaux, ses cliniques et maisons de santé, ses professeurs, ses leçons, son cortège d'élèves, étudiant ou fatiguant même, si nous en croyons une épigramme de Martial, le malade intéressant qui se plaint ou se rengorge, suivant son tempérament. C'étaient donc surtout des médecins grecs, dont le livre de Maurice Albert sur les *les Médecins grecs à Rome*, nous dresse la vivante existence. Le médecin grec, souvent intelligent et tenace, mais intrigant et despotique à l'occasion, est apprécié en général sans charité par les auteurs romains qui, avec Pline et d'autres, paraphrasent le *Timeo Danaos*. Esclave, presque toujours affranchi, si l'on en croit les 23 inscriptions tumulaires rapportées par R. del Castillo, ou devenu citoyen romain, l'oculiste subissait, comme tous, les hauts et les bas de la vie et peut-être plus souvent ceux-ci que ceux-là. Martial le cite dans une épigramme célèbre :

> Hoplomachus nunc es, fueras ophtalmicus ante :
> Fecisti medicus quod facis hoplomachus.

Le second vers a souvent été traduit différemment. Pour nous : tu fais, gladiateur, ce que tu faisais comme oculiste, peut très bien s'entendre : aujourd'hui comme autrefois, tu crèves les yeux aux gens : ou bien : tu es aussi mauvais gladiateur que tu étais mauvais médecin. Pline à certains reproche maints procédés bas de clientèle et va jusqu'à les accuser de repousser la pellicule au lieu de l'extraire, ce qui nous semble prouver avec les assertions de Galien, l'existence de l'idée de l'extraction de la cataracte, venue à beaucoup, mise en pratique avec de mauvais résultats probablement. Mais soyons justes. La valeur de l'oculiste dépendait essentiellement de son instruction, de son expérience, de son habileté, de son caractère et de son éducation. Rappelons-nous que les oculistes gallo-

*

romains nous ont transmis le flambeau antique et, sur le reste, déployons respectueusement le manteau de Noé.

Ce que les instruments ont fait (et je ne parle pas de la clinique et de la pathologie oculaires des anciens), ce sont : toutes les opérations sur les *voies lacrymales*, sauf le cathétérisme, celles sur les *paupières* (opération du trichiasis par excision, cautérisation ignée, etc., de la blépharoptose et autres déviations); sur la *cornée*, la paracentèse, le tatouage après cautérisation ignée, la ligature et l'excision du staphylome, la large ponction de l'œil ; sur la *conjonctive*, le raclage, la cautérisation, le massage, la scarification, le brossage des granulations ; sur le *cristallin*, la discission, l'abaissement, enfin tant d'autres interventions.

Dans ce Musée même, je vous signalerai, salle XXV, le moulage d'un pilastre, trouvé, en 1829, à la Malmaison (Meuse) et qui représente certainement une opération oculaire, peut-être l'abaissement de la cataracte.

Nous savons ce que doivent à l'ophtalmologie antique, celle des Arabes, celle du Moyen-âge jusqu'à nos jours. Il y a deux chirurgies oculaires, l'une, toujours délicate, mais plus *facile*, c'est celle de la cocaïne et de l'asepsie des instruments. La chirurgie oculaire *difficile* a commencé avec l'humanité : c'est celle que, comme tous avant le chloroforme, la cocaïne et Pasteur, pratiquait notre confrère gallo-romain, et il n'en avait que plus de mérite.

Il existe dans une foule de musées français et étrangers des restes importants de l'arsenal de la chirurgie antique. Il serait désirable, et nous ne trouverons jamais de meilleure occasion de parvenir à vos oreilles, que dans chaque région, ceux de nos confrères qui entourent de quelque vénération l'art et la science du passé, fassent un relevé précis de ce qui nous concerne dans les collections publiques et privées. En centralisant ce catalogue dans un de nos journaux d'ophtalmologie, nous établirons un dossier utile qui guidera l'attention, empêchera plus d'une disparition, provoquera de nouvelles découvertes, de notables remaniements et changements d'attribution. Les vacances et les Congrès en profiteront.

Ceux qui ne voient pas plus loin que l'action journalière ne comprennent pas la valeur et la force des collections d'objets anciens qui accumulent cependant tant de pensées profondes, tout comme les représentations artistiques et les inscriptions dont les anciens étaient prodigues. A leur vue, nulle méditation ne les absorbe et ils croient facilement à leur futilité.

Aussi bien ici dans le vieux château des rois de France, métamorphosé par François I[er] et son architecte Chambiges, qu'au Louvre ou au Cabinet des Médailles, vous comprendrez que semblable erreur ne vaut pas la peine d'être réfutée.

De même qu'à travers les âges l'homme est semblable à lui-même, de même l'art est unique en ses manifestations. Que de petits objets, que d'anneaux, d'intailles ou de camées sont la chaîne reliant l'antiquité au présent ! Ils écrivent l'histoire et font parler les pierres. Quand il ne reste plus rien qu'une poussière muette, lorsque « Ruinæ etiam periere », la solitude devient plus dure, parce que l'œil ne s'arrête plus sur le document tangible. C'est, même « si l'herbe solitaire ensevelit sa gloire », la ruine, l'inscription sur la ruine qui remplit le paysage aimé, de grandeur, de sagesse philosophiques, en un mot d'humanité. Tout, dans ce Musée, ne pourra que vous l'apprendre ou vous le rappeler.

On raconte que Sylla, excitant la jalousie irréductible de son ancien chef Marius, avait fait graver sur son anneau sigillaire la soumission du puissant roi de Numidie qu'il conduisit ensuite à son général. Avouons que Daviel aurait eu quelque droit à faire graver aussi sa découverte et que le musée de Saint-Germain recevrait un jour, avec ferveur et non sans gloire, ce minuscule trophée. « Acta, non verba », a-t-on dit. Erreur : nous dirons : « Acta, verba et monumenta ». L'acte, la parole qui le commente ou le précède, le témoin qui enseigne, voilà la formule désirable et nécessaire.

Si l'art et la beauté nous font paraître « l'univers moins hideux et les instants moins lourds », que ne leur devons-nous pas, lorsqu'ils nous révèlent la splendeur des époques disparues, l'ancienneté de notre profession, tout comme ils nous retracent les circonstances fondamentales de la vie et même les besoins éternels de l'homme !

Je vous signalerai donc, en passant, quelques collections *françaises* principales.

Au *Musée du Puy*, se trouve, analogue à celle du musée de Saint-Germain, la collection de tous les objets trouvés à Saint-Privat (Haute-Loire), en 1864, dans l'urne cinéraire de l'oculiste Sextus Polleius Sollemnis, qui a dû mourir dans la fin du troisième siècle de notre ère. Ses instruments, son cachet ont été bien décrits et figurés par Deneffe.

Au musée de *Nîmes*, on remarquera quelques objets intéressants de ce genre.

Au musée de *Saint-Quentin*, se trouve une boîte de bronze avec tablette à godet, autres instruments et remèdes.

A Paris, il existe, à la *Faculté de Médecine*, une belle collection d'instruments antiques, entre autres ceux venus de l'ancienne Egypte, avec pinces, curettes, bistouris boutonnés, couteaux lancéolaires. Mais, comme dans bien des musées étrangers (Athènes, Naples, etc.), on devra faire la sélection entre les instruments de chirurgie générale et ceux qui se sont adaptés à la chirurgie oculaire.

Au *Louvre*, se trouvent aussi quelques instruments, étui égyptien à collyres, vases pharmaceutiques.

A la *Bibliothèque nationale*, le *Cabinet des*

médailles vous permettra, les lundis et jeudis, d'admirer une collection originale de cachets d'oculistes antiques, dans un cadre incomparable de beauté et de richesse artistiques.

Certaines collections privées, la collection Mowatt, celle de notre confrère Hamonic, entre autres, sont célèbres. Dans cette dernière, il y a, outre d'admirables vases et statuettes, un nombre considérable d'instruments de chirurgie antique générale et spéciale.

Il existe d'ailleurs de nombreux musées possesseurs d'un ou plusieurs cachets d'oculiste.

A *Reims*, région favorisée (puisqu'on connaît le nom de dix-huit oculistes antiques rémois), il y a au musée neuf cachets d'oculistes et il en existe dans les collections particulières. Nous devons citer à ce propos les belles publications de notre éminent confrère Guelliot sur les empreintes ou les cachets de Sempronius Doctus, de Jucundus, avec un bâton de collyre absolument intact, portant le nom de cet oculiste et la destination contre les granulations (aspritudines), la tablette en pierre excavée usuelle pour délayer les fards et les collyres. Enfin notre confrère a, non seulement l'arsenal de Gentianus, mais encore notre confrère gallo-romain lui-même et ses os calcinés, son cachet, un couteau et l'os de seiche taillé pour racler les granulations, la maladie séculaire.

En effet, comme Gentianus, comme Sextus Polleius Sollemnis, comme tant d'autres oculistes antiques dont nous possédons les inscriptions tumulaires et l'urne, dernier asile, Gaius Firmius Severus avait été incinéré, suivant la coutume romaine qui se substitua à la rudimentaire inhumation gauloise. Les siens avaient voulu, suivant un rite que les religions les plus spiritualistes ont admis, tant que des préjugés de forme ou de réaction ne s'en sont pas mêlés, ils avaient désiré eux-mêmes qu'on fit

De leur cadavre lourd une cendre légère

et, ajoutons-le, aseptique, activant la transformation de ce qui est périssable ; puis on y avait joint les objets personnels qui ne devaient plus être touchés par d'autres et les monnaies, témoins chronologiques.

De même vous trouvez dans les tombeaux qui vous entourent, les armes des guerriers à côté de leur dépouille ainsi identifiée, lorsqu'était venu le moment où la main s'était arrêtée pour toujours.

Peut-être prévoyaient-ils, à défaut de la paix éternelle d'une dissolution sans rêves, sinon de tranquilles Champs-Elysées, du moins une existence nouvelle, développement incertain de l'actuelle, et peut-être non exempte de labeur.

En quelques vers sublimes, intitulés le *Squelette laboureur*, Baudelaire nous introduit dans une vision saisissante et semblable, qui nous intéresse, nous médecins. Il se voit ouvrant un de ces vieux livres d'anatomie, où, par un souci d'art négligé aujourd'hui, les écorchés et les squelettes mettent en valeur leurs muscles et leurs ossements. Les uns bêchent, les autres labourent, luttent, combattent armés. Une forte comparaison s'empare de son âme d'artiste, et, redoutant, après la mort, de nouveaux travaux forcés, de multiples et écrasantes fatigues pour l'esprit et le corps, le poète se demande si, « manants résignés et funèbres », nous n'irons pas de notre pied sanglant et nu, fouler et défoncer à la bêche un nouveau sol pour préparer la moisson et remplir la grange de nous ne savons quel fermier.

Nous reprendrons à notre actif cette puissante fable, mais c'est dans, et pour cette présente existence, que nos prédécesseurs ont travaillé pour remplir notre grange à nous, et c'est aussi pour cela que, bons citoyens de la cité ophtalmologique, nous devons connaître et attester nos obligations envers les aînés que nous n'avons ni le droit d'oublier ni l'excuse d'ignorer.

Et d'ailleurs, rarement, n'ayant à traiter que la partie malade et souvent peu reconnaissante de la nation, le médecin reçoit une marque publique de gratitude ! Le poète et l'artiste, l'homme politique et le soldat, s'adressent à tous, à la nation saine et forte, parlent le langage que tous comprennent, pouvant ainsi juger du résultat de leur effort. Sauf les cas exceptionnels où une fonction d'Etat lui attire l'éclat officiel du marbre, des fleurs, des médailles, des discours et récompense son zèle ou son talent, le médecin ne conçoit guère de semblables espérances, quelle que soit sa valeur. Serait-ce que le peuple, même instruit, ne voit dans la médecine, avec quelques miracles, éclairs dans la nuit, qu'un art difficile et peu sûr qui se déroule sur un décor de douleur physique et morale, et qu'il le tienne, comme notre confrère Rabelais le faisait dire à Pantagruel, pour « fâcheux par trop et mélancolique ? »

Il n'était donc pas superflu que nous venions, en ce jour jubilaire, mettre par nous-même à l'honneur celui qui fût à la peine, et que nous réparions sur son nom, qui n'est ici qu'un symbole, une injustice permanente, même s'il a fallu pour cela dérober quelques instants à d'autres loisirs, sinon mieux employés, peut-être plus agréables.

Dans cette circonstance mémorable de la vie de notre Compagnie, nous n'avons pas renié le passé, nous l'aurons au contraire religieusement évoqué. Aussi ai-je à cœur de vous remercier, vous tous qui êtes venus, dans ce temple des antiquités nationales, entourer le vétéran d'un nouveau cortège de funérailles, et déposer, devant les armes de son art et du nôtre, la couronne de votre souvenir.

Albert Terson.

Société française d'Histoire de la Médecine

Séance du 13 mai 1908

Présidence de M. Paul Richer

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A propos du procès-verbal, M. *Marcel Baudouin* présente les observations suivantes :

Dans sa récente communication (1), M. le Dr K. Sudhoff (de Leipzig) semble admettre, avec Celse et d'autres auteurs anciens, qu'autrefois la trépanation était très pratiquée chez un grand nombre de peuples.— Cet « autrefois » doit correspondre, dans l'esprit de ce savant, en nous plaçant au point de vue de la *préhistoire*, aux *âges du fer*, *du bronze*, et sans doute de la *pierre polie*, puisque la trépanation crânienne est bien connue à ces différentes époques. Il ajoute qu'elle était alors dirigée contre les *maladies chroniques des yeux*.

Cette affirmation — qui est une *idée nouvelle*, sous cette forme du moins, pour les préhistoriens, — mérite qu'on s'y arrête. Elle semble basée sur des documents historiques, c'est-à-dire sur l'*histoire*. Or il est intéressant de rechercher si la *préhistoire* (c'est-à-dire les *pièces matérielles* trouvées jusqu'ici (*crânes trépanés*) plaide en faveur de cette opinion, qui serait appuyée sur un texte de Celse entr'autres. Dans bien des circonstances, en effet, la préhistoire est venue montrer que les *documents écrits pouvaient induire en erreur*, les auteurs n'ayant consigné dans leurs écrits que des *légendes*, que des racontars de « bonne femme », au lieu de faits exacts ! — Eh bien ! ce que l'on sait actuellement de la *trépanation néolithique* tout au moins plaide-t-il, ou non, en faveur de cette idée ? Voyons d'abord ce que nous apprennent les faits, c'est-à-dire les observations connues et rédigées avec des détails suffisants, avant de conclure.

On distingue, au point de vue anatomo-pathologique en ce qui concerne les trépanations historiques : 1° les crânes à opérations faites *après la mort* (*trépanations posthumes*); et les crânes à opérations sur le vivant mais suivies immédiatement de *mort* opératoire (2) ; 2° les *crânes à opérations faites sur le vivant*, le sujet ayant survécu assez longtemps.

Or, il est à noter que ces derniers crânes ne présentent pas en même temps de *lésions chirurgicales* proprement dites (*traumatismes* antérieurs à l'opération ; *affections osseuses* au niveau du crâne ou de la face (*orbite*, etc.), etc., etc.) Il faut en conclure que, s'il y a eu trépanation réellement *thérapeutique* (c'est celle que P. Broca appelait autrefois *chirurgicale*, mais à tort), c'est plutôt pour des *affections médicales* qu'elle a été faite ; et que, dans ces conditions, jusqu'ici, aucun *fait matériel* ne semble plaider en faveur de la théorie de Celse.

Quelles sont ces affections médicales? Bien entendu, on a songé d'abord aux *affections nerveuses*, et en particulier à l'*épilepsie* et à l'*hystérie* (3). Cette hypothèse est très soutenable ; et les *rondelles crâniennes*, toutes formées en amulettes, semblent plaider en sa faveur, au moins pour certains auteurs. En ce qui nous concerne, étant donné le siège le plus fréquent des *points* trépanés (*bosse pariétale ; voisinage du bregma*), nous avons songé aux *états fébriles*, aux *fièvres intenses*, qui déterminent les sensations connues de *surdistension* du crâne avec *points douloureux* marqués surtout aux endroits indiqués ci-dessus. Etant données ces sensations, rien d'étonnant à ce que des fiévreux aient songé, jadis, à se faire ouvrir le crâne, pour voir... sortir ce qui les faisait tant souffrir !

Quoi qu'il en soit, il y aurait une autre trépanation (on l'a appelée *rituelle*), qui n'aurait rien à voir avec la *pathologie*. Cette théorie a surtout été imaginée pour expliquer les crânes de la 1re catégorie anatomo-pathologique, qui sont peut-être les plus nombreux, et les rondelles crâniennes (amulettes).

Pour notre compte, nous admettons son existence, car vraiment l'amulette crânienne nous semble bien difficile à expliquer par la seule *pathologie* (c.-à-d. l'existence d'une *névrose antérieure*) et cette notion que le port d'un *fragment d'os* de névrosé peut à lui seul protéger contre la névrose. Pourtant il faut reconnaître que les adversaires de la trépanation rituelle pure (sans intervention de la notion *maladie antérieure*) pourraient invoquer l'argument suivant : Si l'on trouve surtout des crânes trépanés de la 1re catégorie, c'est parce qu'il s'agit d'une *opération assez grave*, ayant dû entraîner assez souvent la mort, et non pas parce qu'il s'agit d'*opérations faites après la mort* (constatation, qui d'ailleurs n'exclut pas complètement à elle seule la notion *maladie antérieure*, car on peut avoir songé à utiliser comme amulette *l'os du névrosé* mort aussi bien que celui du vivant). Or, on n'a pas assez insisté sur la valeur de cette remarque, qui pourrait faire soutenir qu'en réalité il est possible qu'il n'y ait pas du tout de *trépanation posthume !* Pourtant M. Manouvrier semble avoir levé tous les doutes, en ce qui concerne la pratique de la *trépanation post mortem* (*Bull. Soc. Anthr.*, 1902) ; et d'autres faits tels que l'existence de *crânes à gravures complexes*, par exemple, ne semblent guère pouvoir être en rapport qu'avec le travail des crânes de squelette, et non de vivants.

Certes, ces constatations ne plaident pas spécialement en faveur de *Trépanation rituelle* (4), théorie imagi-

(1) *Société d'Histoire de la Médecine*, Paris, 1908, 8 avril.

(2) Il est impossible de distinguer ces deux ordes de faits sur les crânes trépanés préhistoriques.

(3) La fréquence de la trépanation sur des crânes *féminins* plaiderait en faveur de cette *affection*.

(4) Opération de consécration ou d'initiation.

née par P. Broca; mais cependant elles nous obligent à considérer ces idées comme fondées jusqu'à nouvel ordre, d'autant plus qu'elles émanent d'autres constatations ethnographiques. A l'heure actuelle donc on ne peut pas affirmer que toutes les trépanations néolithiques soient des opérations faites dans un *but thérapeutique*. Mais si les *trépanations thérapeutiques* existent, il est plus probable qu'elles ont été dirigées contre des *affections médicales* que contre des *lésions chirurgicales* (fractures du crâne, etc.) Et en tout cas, les faits observés jusqu'à présent ne plaident pas du tout en faveur du texte de Celse (5). Ce qui ne veut pas dire, au demeurant, que cet auteur se soit trompé, car des milliers de preuves négatives ne vaudront jamais un seul fait positif! Mais la conclusion qui désormais s'impose est donc celle-ci : « Quand on rencontrera un crâne trépané néolithique, il faudra bien étudier l'*orbite*, pour voir si les os ne portent pas les traces d'une affection quelconque, d'origine *oculaire*. »

M. *Gilbert Ballet*, tout en admettant l'emploi, comme amulettes, des rondelles de trépan, n'y voit pas là un fait qui prouve l'existence de trépanations *rituelles*. Il est plutôt porté à croire que ces rondelles provenaient de trépanations pratiquées dans un but thérapeutique. Pourquoi ne pas rapprocher ces faits *préhistoriques* de ce que nous apprend l'*histoire* des opérations sur le crâne? Nous y constatons que les rondelles osseuses étaient recueillies pour servir ensuite d'amulettes.

M. *Marcel Baudouin* présente à la Société des photographies de nourrissons maintenus dans des maillots et supportés par des sortes de chevalets ou de hottes ; ces objets, d'aspect très primitif, sont encore en usage dans certaines parties de la Vendée.

Il donne lecture, d'autre part, d'une lettre de M. *Brunon*, de Rouen, qui signale la présence, au musée de cette ville, de documents fort intéressants pour l'épigraphie et l'iconographie médicales.

***

Le *Secrétaire général* offre à la Société :

1° Au nom de M. le Pr *Hamy*, les portraits de Dupuytren (lith. de Delpech); d'Orfila (Lith. de Grégoire et Deneux) ; de Boerhave (Lith. des mêmes).

2° Au nom de l'auteur : La gynécologie dans l'art antique, par le Dr *Félix Regnault*, in-8°, 14 p. Paris, Masson, 1907.

Les maladies du nez et les terres cuites grecques de Smyrne, par le même, in-8°, 23 p. Paris, s d.

***

M. *Pierre Rambaud*, de Poitiers, communique, en le commentant, le Factum des docteurs régents de la Faculté de médecine de Poitiers demandeurs en règlement contre les maitres apothicaires (1er janvier 1588).

A la suite de l'arrêt du Parlement de Paris de 1536, les médecins des différents villes de France se mirent à réclamer pendant plus d'un siècle des règlements entre eux et les apothicaires. Comme leurs confrères de la capitale, ils voulaient assister aux examens de maîtrise des apothicaires, à l'inspection de leur pharmacie, à la préparation des médicaments importants, tout en leur interdisant de pratiquer illégalement la médecine et surtout de se livrer sans permission à la pratique du *qui pro quo*.

C'est en 1586 que les docteurs régents en la Faculté de médecine de Poitiers commencèrent à faire valoir leurs prétentions à l'égard des apothicaires. Après avoir été attaqués par ces derniers en novembre 1587, ils leur répondirent en faisant imprimer un factum le 1er janvier 1588. Cet opuscule du format in-4 de 23 pages, dont il ne reste qu'un seul et unique exemplaire aux archives de la Vienne, nous offre un double intérêt. D'abord, il est conçu en termes modérés et ne comporte pas ces violences de langage dont le corps médical nous a laissé de trop fâcheux exemples. Ensuite, il est annoté par Pierre Milon, qui fut, en 1610, premier médecin du roi Henry IV. Nous avons ainsi un résumé à la fois sérieux et complet de toutes les réclamations des médecins au xvie siècle. Ce sont là es raisons pour lesquelles ce factum mérite d'être conservé, car il constitue, contrairement aux documents de ce genre, une valeur historique qui ne manque pas d'importance.

***

M. Ernest *Wickersheimer* rend compte des travaux de la Commission du *Corpus inscriptionum ad medicinam biologiamque spectantium*, que la Société a décidé de publier.

La circulaire, que tous les membres de la Société ont reçue, a été envoyée à une soixantaine de journaux médicaux, et à plus de 300 sociétés savantes, médicales, archéologiques ou historiques de la France et de l'étranger. Le *Corpus inscriptionum* a été dans le n° 27 de 1908 des *Mitteilungen zur Geschichte der medizin und der Naturwissenschaften*, l'objet d'un article de M. le Professeur Sudhoff (de Leipzig), qui lui a assuré en outre, par une lettre publiée le 4 mai dernier dans la *Frankfurter Zeitung*, la publicité d'un des journaux les plus répandus de l'Allemagne.

M. Ernest Wickersheimer, en réponse à la circulaire de la Société, a déjà reçu des documents importants.

M. Paul Mével (de Douarnenez) a envoyé l'épitaphe de Laënnec, enterré au cimetière de Ploaré, près de Douarnenez.

M. E. Jeanselme (de Paris) a communiqué une inscription recueillie sur le fronton d'un haut-relief de

(5) Voir ce que dit des pratiques analogues Hérodote (IV, 188) en particulier.

l'Eglise Saint-Remy, à Reims, où on voit Constantin, guéri de la lèpre par les eaux du baptême.

M. Jablonski (de Poitiers) a envoyé le fac-simile d'une inscription relative à un de ses ancêtres, Philippe Mauduyt de la Grève, docteur régent de la Faculté de médecine de Poitiers, et doyen de cette Faculté de 1734 à 1745. Cette inscription est gravée sur une plaque de marbre noir, qui, destinée à orner la salle des Jacobins, lieu des assemblées de l'Université de Poitiers, appartient aujourd'hui à M. David Barnsby, ancien directeur de l'Ecole de médecine de Tours. M. Jablonski accompagne son envoi d'un extrait des *Affiches du Poitou* du 7 mai 1778, qui donne des détails sur l'histoire du monument où l'inscription, a été recueillie.

M. Ernest Wickersheimer communique enfin quelques documents épigraphiques qu'il a recueillis lui-même, depuis un mois, à Paris, à Strasbourg, et à Nancy.

M. *Rambaud*, à propos de l'inscription communiquée par M. Jablonski, fait remarquer qu'à l'ancienne faculté de Poitiers chaque professeur composait une épitaphe quand le doyen venait à mourir. C'est ainsi que la mort de Milon, entre autres, provoqua la rédaction de *onze* épitaphes différentes.

M. *Ruelle* signale les intéressantes inscriptions que porte le monument élevé à Jenner, à Boulogne-sur-Mer.

***

M. *Albert Prieur* présente le CAHIER MANUSCRIT, conservé à la Bibliothèque de la Faculté de Paris, dans lequel le professeur Jules Cloquet a consigné les réflexions et recueilli les dessins qu'avait suscités un voyage accompli par lui en Italie, en 1837.

***

M. *J. Genévrier* communique deux NOTES D'HONORAIRES de maîtres chirurgiens de la fin du XVIII[e] siècle.

***

M. Ruelle a découvert, dans les œuvres de PAUL-LOUIS COURRIER (1), une LETTRE écrite par celui-ci à M. DE SAINTE-CROIX, lettre dans laquelle on voit intervenir, *déjà*, le régime déchloruré.

La voici :

(1) Œuvres complètes de P. L. Courrier. Nouv. édition, etc., précédée d'un essai sur la vie et les écrits de cet auteur, par Armand Carrel, Paris, Paulin ; Perrotin, 1834, 4 vol. in-8°. — T. III, pp. 231 et s.

« *Livourne, le 15 décembre 1808.*

« Monsieur, j'apprends avec bien du chagrin le cruel mal qui vous tourmente ; et quoique vous soyez en lieu où nul bon conseil ne saurait vous manquer. quoiqu'il y ait aussi une sorte d'indiscrétion à conseiller les malades, je veux pourtant vous dire ce que j'ai vu qui se rapporte à votre état ; un fait dont la connaissance ne peut, je crois, vous être qu'utile.

« M. d'Agincourt, à Rome, est connu de tous ceux qui ont voyagé en Italie, comme amateur très distingué des arts et de la littérature, et vous aurez pu aisément entendre parler de lui. Je le laissai, il y a dix ans, souffrant peut-être plus que vous, du même mal, et je viens de le revoir à l'âge de 72 ans, non seulement sans douleur, mais en tout, je vous assure, plus jeune qu'alors, n'étaient ses yeux dont il se plaint. Voilà de quoi je suis témoin, et voici le régime que commençait M. d'Agincourt quand je le quittai ; il y a dix ans, et qu'il suit encore. Il ne mange que des végétaux cuits à l'eau simple, sans aucun assaisonnement ni sel ; mais sa principale nourriture est la *Polenta* ou bouillie de farine de maïs, qu'on appelle en Languedoc *Millasse*. D'ailleurs abstinence totale de toute autre boisson que l'eau. Comme j'entretiens avec lui une correspondance fondée sur l'amitié dont il m'honore, je lui écris aujourd'hui pour avoir l'histoire de son mal et de sa guérison. Une pareille note, ou je me trompe fort, vous sera toujours bonne à quelque chose. Cette diète lui fut indiquée, à M. d'Agincourt, non par les médecins, mais par M. le Chevalier Azara, qui l'avait vue en Espagne pratiquée avec succès, et s'en souvenait, dont bien prit, comme vous voyez, à son ami. Qui empêche que je ne sois pour vous le Chevalier Azara ? Alors, vraiment je me louerais de mes courses en Italie.

« Je vous livre, Monsieur sans réserve, mon œuvre (2) et mon nom, si on veut absolument le mettre en tête du volume. Jaimerais mieux cependant, par des raisons particulières, que je puis appeler raison d'état n'être point nommé. Tâchez, je vous prie de m'obtenir cela ; du reste le plus tôt sera le mieux. Si je pouvais avoir une vingtaine d'exemplaires... Mais tout est entre vos mains et je suis trop heureux qu'une amitié qui m'est si honorable et si chère vous engage à prendre ce soin.

« Voici de quoi ajouter à mes notes (3) ; vous voyez comme je travaille : tout ce qu'on appelle décousu, bâton rompu, n'est rien en comparaison. Une ligne faite à Milan, l'autre à Tarente, l'autre ici ; Dieu sait comme tout cela joindra. »

La séance est levée.

(2) Xénophon.
(3) Sur Xénophon.

La Revue

LA CARRIÈRE MÉDICALE DANS LES FLANDRES AU MOYEN AGE

Sous le titre général de Fouilles médicales dans les archives de Lille, *M. le D*r *Tonnel a publié dans l'*Echo médical du Nord, *puis a réuni dans une récente plaquette, une série d'études sur la situation sociale du médecin dans les Flandres au moyen-âge. Ces recherches, qui s'étendent de 706 à 1629, concernent les médecins attachés à l'hôtel des ducs de Bourgogne, comtes de Flandre. M. Tonnel s'est adressé aux archives du département du Nord, aux archives de Dijon, aux Archives Nationales et à la collection de l'école des Chartes.*

Voici un des chapitres de cette plaquette pour laquelle M. Tonnel a bien mérité les félicitations de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la médecine.

Avant d'être choisi par un grand seigneur, comme l'étaient les comtes de Flandre, soit pour eux-mêmes, soit pour leur famille, il fallait que le médecin eût acquis une grande réputation en tant que médecin praticien, ou comme membre d'une Université. Les intrigues servaient de peu de chose ; seule, la Renommée ouvrait au médecin et au chirurgien les portes de la chambre des ducs de Bourgogne. Nous ferons donc rapidement une étude du médecin praticien, du docteur attaché à quelque Université, pour le voir ultérieurement à la Cour des princes du Moyen-Age.

Avant d'exercer son art, le licencié ou le docteur en mécine doit : 1° produire un acte de renonciation à la bourgeoisie de sa ville natale ; 2° se faire accepter par les échevins et seigneur du lieu, comme bourgeois de sa ville d'adoption ; 3° se faire recevoir et agréger par la jurande du district où il s'installe. Toutes ces formalités remplies, ou bien il devient membre d'une université (nous verrons dans quelles conditions) ou bien il donne ses soins aux bourgeois et au peuple.

Le médecin doit d'abord se faire rayer des « registres aux bourgeois » de la ville qu'il quitte : Témoin les documents trouvés dans le 36e Registre des chartes de la Chambre des Comptes de Lille : (B. 1631, 1535 à 1585) décharge de la bourgeoisie d'Ypres accordée par le prince de Parence, gouverneur des Pays-Bas, à Claude de Courouble, docteur en médecine à Lille ; dans les archives communales d'Hondschoote, B.B. 23 : « par devant les échevins « et seigneur d'Hondschoote, comparut en ce jour J. Fran- « çoisr Looten, docteur en médecine, qui a exhibé un acte « de renonciation à la bourgeoisie de la ville de Furnes et « conformément à cette renonciation a demandé à être reçu « à la bourgeoisie et seigneurie d'Hondschoote ; il a été « reçu, et a prêté le serment exigé le 19 avril 1620 sous la « condition de se conduire catholiquement et de se réconci- « lier avec le curé de la paroisse endéans les six semaines « ou faute de ce être renvoyé », B.B 21, B.B. 23, B.B. 24, B.B. 25, F.F. 87, etc,..

Muni d'un certificat de renonciation, le médecin se présente donc devant les échevins de son nouveau domicile et prête le serment suivant que nous avons retrouvé in-extenso dans les archives d'Hondschoote (B.B. 25), et dans celles du Cateau : « Vous nous jurez Dieu, vostre père créateur, le « nostre, sur la damnation de vostre âme et sur la part que « vous prétendez un jour du paradis que vous croyez tout ce « que nostre mère la saincte église catholique apostolique et « romaine croit et enseigne de croire, soit escrit ou non, que « vous détestez toutes hérésies, doctrines sectaires contraires « à icelles, que vous serez bons et féaux à la personne de « Monseigneur Excellentissime et Révérendissime Arche- « vesque et ducq de Cambray, prince du Sainct Empire, « Comte du Cambresis, nostre prince et seigneur, que vous « porterez honneur, respect et obéissance à Monsieur le « chastelain représentant icy sa personne, comme de mesme « Messieurs du Magistrat de cette ville ; que vous obéirez à « leurs commandements et ordonnances tant au fait de guet « et garde qu'à toutes aultres choses, le tout d'un bon habi- « tant doibt et peut faire sans aulcuns refus, contraventions, « ni oppositions quelconques. Ainsi Dieu vous aide et tous « ses saincts. »...

Cette réception d'un docteur parmi les bourgeois d'une ville faisait l'objet d'une enquête préalable de la part des magistrats de ce lieu et le document que nous avons mentionné plus haut pour le docteur J.-B. Looten ne manque pas de charme à ce point de vue.

Enfin il lui faut être accepté par la Jurande de la ville où il s'installe. Les ordonnances royales réglementaient à diverses reprises la composition et les fonctions de jurande de médecine et de chirurgie, dont les privilèges étaient si considérables que les villes de l'époque se disputaient l'avantage de les posséder... La ville de Bergues, par exemple (Arch. d'Hondschoote S. 576), se plaignit à l'intendant Le Boistel de Châtignonville des prétentions de la ville d'Hondschoote, dont les chirurgiens voulaient s'arroger le droit de conférer la maîtrise. Dans certains endroits comme Bruges et Lille, non seulement on exigeait du nouveau médecin un diplôme de licencié ou de docteur en médecine, mais il fallait encore que ce diplôme eût été délivré par l'une des trois facultés : Rome, Douai et Louvain, et de plus que le nouvel arrivant fût accepté par la Société médicale composée des médecins de la ville. (Th. Faidherbe, p. 83).

Toutes conditions remplies, le jeune confrère a le *jus occidendi* et, s'il est né sous une bonne étoile, peut-être deviendra-t-il après quelques années d'exercice le médecin attaché à la cour du Comte de Flandre.

Il était cependant une autre façon pour lui d'arriver à ce but, à savoir : devenir membre influent d'une Université, sans négliger toutefois pour cela la pratique de l'art médical.

En Flandre, la plus ancienne Université, celle de Louvain, fut fondée en 1425 ; la plus récente, celle de Douai, fut instituée par Philippe II d'Espagne en 1560. Celle-ci ne comprenait d'abord que cinq chaires pour les arts et deux pour la médecine. Quand l'ordonnance royale de 1772 réorganisera l'enseignement, il y aura en plus un professeur d'anatomie, un professeur d'accouchement, un professeur de botanique, six professeurs royaux, « qui enseigneront publiquement et gratuitement toutes les parties de l'art de la science et de la médecine ». On conçoit dès lors combien était petit le nombre de médecins qui se destinaient à l'enseignement supérieur.

Quoi qu'il en soit, après l'obtention du grade de bachelier, l'étudiant pouvait faire des cours à la condition qu'ils fussent achevés à l'heure où sonnait prime à Notre-Dame. Il faisait partie des lecteurs du matin (legentes de mane), qui ne rece-

vaient aucune gratification. Après sa licence, à la condition expresse d'avoir fait devant l'évêque ou devant le Doyen de la Faculté de théologie une confession publique de sa foi (Cl. 54, 57 Etats d'Orléans), il pourra prétendre à « exercer non par forme d'acquit, mais à tel devoir qu'il appartient lectures publiques et ordinaires ès-quatre facultés » (T. 67). — L'Hôpital, sous Henri IV, avait bien fait décider par lettres patentes données à Moulins le 8 mars 1566 que, lors d'une vacance de professeur royal, toutes les Universités en seraient averties et que l'on établirait un concours entre tous ceux qui se présenteraient, et « serait que préféré celui « qui par des leçons continuées un mois durant, et par répé- « tition publique aurait été trouvé le plus digne par le juge- « ment des docteurs régents de la dite Faculté. (Ordonn. « 1576 Art. 86). » Mais en général, quand par vieillesse ou par maladie un professeur était empêché de faire ses lectures, il fournissait sur ses gages un docteur substitut (U. 21. Cl. 179; T. 104. Etats de Blois 1576) qui lui succédait purement et simplement. Le successeur d'ailleurs n'était pas toujours facile à trouver si l'on en croit les doléances de 3 ordres aux Etats de Blois (U. 19; C. 178; T. 103) sur la difficulté de remplir les régences vacantes en la plupart des Universités de France. Jusqu'au milieu du XVI^{e} siècle, cette suppléance constituait si bien des droits à la succession qu'aux Etats de 1626 le Tiers (T. 120-121) insiste auprès du roi pour que les chaires ne soient données qu'au concours et que le maître désigné dans la quinzaine du décès de son prédécesseur pour continuer les lectures dont on veut éviter toute interruption, soit forcé de prendre part à la dispute de la chaire qu'il occupe sans que cette suppléance nuise à la sincérité de cette dispute.

Nommé professeur, exempté de tailles (Et. d'Orléans Cl. 55-T-66), mais obligé parfois, comme en 1436, de payer l'aide (ord. Charles VII), il reçoit sur les prébendes des Eglises et sur le revenu des opulents bénéfices une pension de 2 à 300 livres par an et prend un écu pour la collation de chaque degré (Et. d'Orléans T. 69-70). Après 20 ans de régence, il obtient pour la récompense de ses services le privilège perpétuel de Juridiction (1626 ordonn. 49) et, s'il est favorisé du destin, un bénéfice ecclésiastique ou l'anoblissement. Hâtons-nous de dire qu'en réalité il était loin d'en être ainsi et que la situation précaire des docteurs régents en la Faculté de Paris fit l'objet d'un article spécial des cahiers des trois ordres aussi bien en 1452 qu'en 1576 et qu'en 1614, article où il est dit en substance qu'il faut assigner aux professeurs « les gages suffisants tant pour leur donner bon « courage de vacquer soigneusement à leurs lectures et de « dispenser les degrés dument, que pour leur ôter toute « occasion et excuse de lire par acquit et se divertir, et de « graduer tous les premiers venus et indignes, s'excusant « sur ce qu'ils n'ont de quoi se soutenir. » (1576. U 21-Cl. 79; T-104). Ce vœu resta d'ailleurs purement platonique jusqu'à la fin du XVII^{e} siècle.

Les archives du département du Nord pour les trois Universités de Louvain, Douai et Dôle, nous ont conservé quelques données sur ce point plus particulier. En 1564 (archive B 2569, Ch. des Comptes), les recteurs et professeurs de l'Université de Douai reçoivent chacun la somme de 150 livres (3480 fr.). En 1555, la même somme est payée à Claude Essel, fiscal de cette université. En 1622 (B. 2919), 125 livres sont accordées à Gérard VILLERS, docteur et professeur de médecine à l'Université de Louvain, pour une demi-année de sa pension. En 1568 et en 1569, la rente due à l'Université de Douay n'est pas entièrement payée, car, l'année suivante 1570 (B 3620), nous trouvons dans les registres la notion suivante : « Le roi Philippe II d'Espagne accorde 2000 livres à Jean Sarcot, bedel de l'Université de Douai et distributeur du vin d'icelle, arrérages de deux années de la rente héritière due à la dite Université. »

Il n'est pas extraordinaire dès lors que pour vivre nos professeurs se fassent marchands de soupe et tiennent leurs disciples en pension : de là ces mentions déjà citées (B. 2.638. 1576) : « donné 538 livres, 9 sols, 3 deniers à sire Jean de « Pierremont, régent du pédagogue de la Fleur de Lys en « l'Université de Louvain, à cause des parties cy-après des- « clarées : pour avoir nourry et donné les despens de bouche « à cinq enfants ayant esté de la chapelle de Sa Majesté ren- « voyez d'Espagne par ordre et colloquez aux estudes en « médecine au dit Louvain, une année entière. » (B. 2788) : « donné 600 livres à messire Jacques Jeansonnius, docteur « l'Université de Louvain, en subvention de six étudiants « hollandais, que le vicaire Sasbout avait attesté estre de « grande expectation et naguières venuz pour estudier la « médecine au dit Louvain » (1601). Les professeurs en médecine devaient être d'ailleurs les moins bien rétribués. Un document qui date de 1570 (B. 2609. 13 juin 1570), portant la signature du duc d'Albe, est des plus probants à ce point de vue. Voici d'ailleurs in-extenso ce document sur l'organisation de l'Université de Dôle, intitulé : « Mandement du roi Philippe II, réglant les distributions et collations de l'Université de Dôle et accordant par suite de la nouvelle dotation de 3.000 francs de rente faite par sa Majesté outre et pardessus le revenu ordinaire dicte Université : que aux docteurs théologiens ordinaires professant la sainte escriture et les sentences se répartiront les salaires anciennement accordés aux professeurs canonistes avec les émoluments des promotions pour lesquels Son Excellence intercédera aussi vers sa Majesté affin qu'elle veuille concéder à chascun une prébende en la même église sy avant qu'ils en soient capables, au professeur en droict civil étrangier se donneront 600 francs oultre ce que la ville de Dôle contribue ; aux deux professeurs ordinaires anciens se attribueront à chacun deux cents francs desquels l'un sera tenu de lire le texte de la glose avec BARTOLI et aussi par-dessus leur ancien salaire et les émoluments des promotions ; au professeur primaire des institutions se donneront aussi 200 francs oultre le salaire apcoustumé ; au professeur des institutions textuel se donneront 108 francs et semblable somme au professeur en matières criminelles. Au principal professeur en médecine se attribueront 200 francs, oultre le salaire accoustumé, et au moins principal 100, et diviseront entre eulx les émoluments des promotions de leur faculté, à quatre maistres professeurs es arts et en la philosophie se donneront à chacun 50 francs par an, oultre leurs salaires accoustumiez au professeur latin en lettres humaines 150 francs, en grecques 100, et en hébreu aultres cents, et au bidel et notaire de l'Université cincquante revenant le tout ensemble à la somme de trois mille francs ; et affin que cette Université soit pourvue de professeurs catholiques, doctes et excellents en chaque faculté respectivement la volonté de sa Majesté est que les distributions et tous aultres si aucuns y en a qui ont jusques à ceste heure eu soing et authorité de les élire seront désormais tenus avant que de procéder à l'élection d'en communicquer avecq les doyens et plus anchiens de la Fa-

culté en laquelle la lection vaquera, et après qu'ils auront presté serment solennel d'eslire le plus idoyne, esliront et présenteront celluy qui se trouvera tel sans avoir respect à intercession, amitié, cousinaige, affinité, résignation ni aultre chose, le tout souz la superintendance du président ou du vice-président de la court de Parlement au dict Dôle, lequel trouvant qu'ils aient eslu ou présenté quelqu'un non assez ydoine ou en aultre forme qu'il n'est dit cy-dessus commandera que sans avoir regard à la dicte élection l'on procède à une nouvelle; bien entendu que quand il sera question de quelques professeurs à qui la ville de Dôle paye partie de son salaire alors conviendra-t-il aussi de demander l'advis du mayeur et ceulx du Conseil de la dicte ville; tous et chascun des dicts professeurs seront obligés devant toute œuvre prester serment solempnel en mains du recteur de l'Université en suyvant la disposition du saint Concyle de Trente sur la profession de la religion catholique et auront les électeurs soigneulx regard que sur tout il y soit bien pourvu de professeurs en théologie desquels l'ung lira devant midy la sainte escripture, l'aultre les livres de sentences et enseigneront chasque jour, excepté les vacances ordinaires ou s'ilz se trouvent empeschés pour quelque cause nécessaire mettront quelque autre en leur lieu afin que les lechons ne se discontinuent pas; et à ceste faculté sera escript le professeur en hébreu, et s'il est bachelier en théologie sera reçeu en leur colliège. Nuls estrangiers ou non subjects de sa Majesté ne pourront promouvoir à ces leçons en théologie, et en cas qu'il y ait faulte au conté de Bourgogne l'on prendra recours à la faculté de Louvain et de Douay afin qu'elles advancent quelques idoines; et pour ce qu'il n'est raisonnable que les degrez se donnent à ceulx qui ne les méritent l'intention de sa Majesté et que d'icy en avant icelluy ne parviendra au degré de licencié ou au doctorat sans être auparavant rigoureusement examiné et qu'il ait premiers publicquement respondu en sa faculté et que les professeurs de chasque faculté soient tenuz de présider par ordre aux disputations publicques de leurs escholiers à temps convenable, et que cependant ils ne délaissent de faire tous les jours ordinaires les lechons dont ils auront charge sans excuse quelconque, sous peine de privation de leur traitement par rate, au proufict de l'Université, et affin que désormais l'office du recteur se déserve de personnaiges meurs, il ne se donnera plus à jeunes gens comme l'on entend que l'on a usé jusques à maintenant, mais à quelque licencié ou docteur ydoine au régime et au gouvernement de la dicte Université, et cela par tour des facultés de théologie de droit canon, de droit civil, médecine et des arz dont l'élection se fera pas le Conseil de l'Université. Et si d'adventure l'on ne trouve aucun ydoine en la faculté à qui appartiendra le tour celle qui y suit y succèdera; et tous professeurs ordinaires auront immunité d'autres charges et aux processions publiques tiendront le premier lieu après ceulx du Conseil de Parlement et précèderont tous aultres; et ce qui procédera à l'avenir de la vacance des leçons ou par négligence des professeurs s'applicquera au proufict de tout l'Université pour estre dispensé aux nécessités d'icelle à l'arbitraige du recteur, de ceulx du Conseil et distributeur et des cincq doyens des Facultés. »

(Bruxelles 18 mai 1571. — Signature autographe du duc d'Albe.)

On peut voir par la teneur de cette pièce inédite que les maux dont souffraient les facultés de médecine de France, et particulièrement celle de Paris, atteignaient aussi les Universités de Louvain, Douai et Dôle, placées sous la tutelle des Comtes de Flandre et de Bourgogne, et l'on conçoit aisément que les deux professeurs en médecine de chaque faculté, qui devaient être pour cela bons catholiques, en excellentes relations avec le Président du Parlement, avec le mayeur et les échevins de la ville, faire des leçons tous les jours non fériés, présider tous les examens publics de leurs élèves et tout cela pour une rémunération insuffisante, on conçoit, dis-je, qu'ils occupaient une situation peu enviée des étudiants du Moyen-Age.

De ces mêmes considérations, il ressort aussi que les Universités devaient beaucoup tenir aux privilèges attachés au titre de professeur, et combien devait être grande leur susceptibilité vis-à-vis de tout ce qui pouvait amoindrir ces mêmes privilèges. Dans les archives de Roubaix (F.F. 4), nous avons trouvé entr'autres exemples un aperçu des luttes que les Universités soutenaient parfois dans de telles circonstances contre l'autorité civile : en 1576, le professeur Stench étant venu à mourir, le procureur du roi fit enlever la demi-bande de velours qui ornait le blason des docteurs en médecine apposé au frontispice de la maison mortuaire ; Immédiatement le Recteur et son conseil s'opposèrent à la prétention du procureur du roi et du lieutenant de la gouvernance de Douai qui s'attribuaient juridiction sur l'Université. L'affaire fut portée devant l'échevinage de Douai et traîna jusqu'en juin 1698, époque où par un acte de notoriété publique, celui-ci constata que le blason des docteurs en médecine de l'Université avait toujours porté la demi-bande de velours lors de leur trépas, et accorda pleine et entière satisfaction aux Universitaires.

Tonnel.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

Notes sur la médication iodo-tanée et le vin Nourry

M. le Dr Arthur Leclerc, dans son récent livre intitulé *Clinique du cœur*, parlant de la médication iodée chez les malades artério-scléreux atteints d'hypertention, cite l'opinion du Dr Vaquez — opinion précieuse en la matière, car on sait que M. Vaquez a su mettre à profit les leçons de son maître Potain et devenir un des cliniciens les plus écoutés en pathologie cardiaque — et rappelle qu'il conseille les préparations iodotaniques « quand il est nécessaire d'obtenir le maximum d'effet dans le minimum de temps, » lesquelles préparations iodo-taniques « surtout fort actives chez les enfants et dans les manifestations ganglionnaires de la tuberculose, sont prescrites aussi avec grand succès dans les cardiopathies artérielles des adultes » (1).

Ce paragraphe énonce pour ainsi dire d'une manière typique les deux principales indications de l'association de l'iode et du tanin, association dont le type est réalisé par le vin Nourry.

En ce qui concerne les manifestations ganglionnai-

(1) *Clinique du cœur*, Paris, Doin, 1908, p. 170.

res suspectes ou nettement tuberculeuses, on peut dire qu'avec le traitement diététique et hygiénique qui joue naturellement un grand rôle, on ne conçoit pas d'autre intervention thérapeutique que celle du vin iodotané Nourry (2), et il en est depuis longtemps ainsi. Ce qu'écrit M. le Dr Leclerc en 1888 avait été noté, il y a vingt ans, par M. le Dr Galais, médecin en chef de l'hospice de Bonneville, qui avait constaté que le vin Nourry « administré à une enfant de l'orphelinat annexe de l'hôpital avait produit une amélioration très sensible dans un cas de scrofule avec manifestations du côté des articulations. » Le docteur Gassot, de Chevilly, déclarait, à peu près à la même époque, que, « dans les abcès scrofuleux chez les enfants, l'iodoforme localement et le vin Nourry à l'intérieur lui ont paru donner des résultats qu'aucun autre médicament n'avait donnés jusqu'à présent. » Il avait noté, en outre, l'excellente influence de ce vin dans plusieurs cas de convalescence de scarlatines suspectes. D'ailleurs, son avis formel était que le vin Nourry est absolument indiqué « dans tous les cas où besoin est de donner un coup de fouet à une constitution lymphatique ou strumeuse. » Et il n'est pas inutile de rapprocher de ces opinions, sur ce sujet particulier, l'avis, qui est contemporain des précédents, du docteur Armaingaud, professeur agrégé de la Faculté de Bordeaux, qui disait nettement : « J'ai employé le vin Nourry dans ma clientèle et au Sanatorium d'Arcachon pour les enfants débiles, lymphatiques et scrofuleux, à ma grande satisfaction. C'est un produit sérieux, honnête, très efficace, dont je ne connais pas d'équivalent. »

Cette constatation de l'action du vin Nourry chez les enfants en état de misère physiologique, avait conduit les praticiens à l'essayer dans les cas où, même momentanément, l'organisme est en mauvaise posture pour réparer ses pertes ou lutter contre un danger menaçant. Le docteur Gassot, que nous citions tout à l'heure, et qui a étudié le vin Nourry avec une sûreté clinique digne d'éloges, notait dans une autre observation : « J'ai multiplié l'expérimentation et en ai toujours obtenu d'excellents résultats. Non seulement dans les cas de scrofule et de lymphatisme, lorsqu'il y a lieu de donner un coup de fouet à un organisme torpide, mais aussi dans les maladies des femmes, dans les convalescences de pleurésie, il m'a été d'une grande utilité et les malades n'étaient pas les derniers à le constater. » Et nous retrouvons, en des termes différents, la même opinion chez Mme Madeleine Brès, qui déclare : « L'expérience de chaque jour, et une expérience déjà longue, me démontre l'action bienfaisante de l'iode associée au tanin dans la thérapeutique de la femme, de la jeune fille, et et j'ajoute de l'enfance. L'action du vin Nourry iodotané est pour moi un fait acquis ».

Si nous avons groupé les unes à côté des autres ces quelques opinions qui sont de simples constatations sans emphase ni souci littéraire, c'est qu'elles prouvent que, guidées par leur bon sens et le plus souvent en dehors de toute idée théorique, par simple déduction de le pratique de chaque jour, diverses personnalités du monde médical, bien placées pour observer et bien armées pour conseiller, ont d'elles-mêmes adapté la médication iodo-tanée, en dehors de ses indications spéciales, à tout cet ensemble de gens qui, affaiblis, soit par un organisme taré, soit par un accident pathologique, soit par la lente évolution d'un mal qui vient de naître et qui lentement progresse en face d'organes qui ne savent pas résister, ont besoin de s'appuyer sur quelque chose pour suivre la route pénible de la vie. Que ce soient des gens que guette l'artério-sclérose et dont les vaisseaux demandent assistance avant d'être irrémédiablement atteints ; que ce soient des enfants ayant, par le processus que vous choisirez suivant l'école dont vous êtes le disciple, leur organisme largement ouvert au bacille meurtrier, et scrofuleux candidats à la tuberculose sont aussi candidats à tout ce que vous voudrez ; que ce soient des femmes dont la biologie inconstante déroute les théories et dont le déséquilibre vital est bien synonyme de faiblesse ; que ce soit cette immense cohorte de gens dont chacun de nous a fait ou fera partie, la foule des *rescapés* qu'on appelle les convalescents... à tout ceux-là, il semble bien, de par cet instinct qui guide le médecin auprès du patient, que la médication iodo-tanée apporte l'énergie et la résistance !

Ah ! les convalescents... qu'il y aurait un joli livre à faire sur l'hygiène et la thérapeutique de la convalescence ! Cela me rappelle les lignes finement écrites par Brochin au début de son article du Dictionnaire Dechambre : « Le convalescent n'est plus malade, mais on ne peut pas dire non plus qu'il soit bien portant ; il est faible, languissant, impuissant encore à remplir dans leur plénitude la plupart des fonctions et des actes de l'homme sain. L'étude de cet état dans lequel la maladie qui vient de cesser laisse l'économie en présence de déchets plus ou moins considérables à combler, de désordres à réparer, d'impressions à effacer, de mouvements organiques à reconstituer, de forces à relever, est, sans contredit, l'une des plus intéressantes qui puisse s'offrir au physiologiste, au philosophe et au médecin. »

NOTE.

Michel Servet n'aura pas sa statue

La France médicale, *dans son numéro du 25 novembre 1907, a mis le lecteur au courant du livre de M. Dide et du projet d'élever à Genève une statue à Michel Servet. La*

(2) Rappelons — puisqu'il s'agit ici de médecine infantile — que, si l'on veut éviter à l'enfant les *quelques gouttes* d'alcool que contient une cuillerée à café de vin Nourry, celui-ci a comme équivalent absolu le sirop Nourry qui a le même dosage en iode et en tanin, mais où l'alcool est absent et qui a comme excipient fort agréable au petit malade du sirop de grenadine.

note suivante, que vient de publier le Temps, *montre que Servet, pas plus aujourd'hui qu'hier n'a rien à attendre : nous nous en étions toujours un peu doutés.*

L'ancien sénateur français, M. A. Dide, qui s'est établi à Genève depuis plusieurs années, s'y est beaucoup occupé de politique locale et en particulier a surexcité l'opinion en proposant l'érection d'un monument à Michel Servet dans la ville de Calvin. Il en est résulté des polémiques de presse assez violentes. M. Dide, attaqué, a poursuivi le *Journal de Genève*, mais au lieu d'en appeler aux tribunaux suisses, comme il semblait devoir le faire, ayant établi son domicile en Suisse, il a porté l'affaire devant le tribunal de Saint-Julien, en France.

Cette attitude a provoqué en Suisse un mouvement d'opinion d'autant plus vif que la Cour d'appel de Chambéry et la Cour de cassation de Paris ont repoussé les pourvois du *Journal de Genève*.

La presse suisse tout entière s'est solidarisée avec le *Journal de Genève* contre M. Dide. Les conséquences n'ont pas été longues à se montrer.

Le conseil administratif de Genève vient de refuser l'autorisation d'érection de la statue de Michel Servet.

Une acquisition à la Bibliothèque nationale

Le département des manuscrits de la Bibliotèque nationale vient de s'enrichir d'une série de deux cent soixante-douze manuscrits intéressant l'histoire de France, du dixième au dix-huitième siècle. Ils proviennent de la célèbre bibliothèque de sir Thomas Philipps, aujourd'hui conservée à Cheltenham (Angleterre).

Parmi les principaux registres, nous citerons le plus ancien Recueil existant des statuts et privilèges de l'Université de Paris, un manuscrit unique de documents analogues pour la Faculté de Droit, deux textes des « Etablissements de Saint-Louis », un compte de l'argenterie de Charles V, le premier registre du Parlement de Poitiers, daté de 1418. En outre, la nouvelle collection comprend un grand nombre de cartulaires et recueils factices de chartes provenant de très importantes maisons religieuses du moyen âge : les abbayes ou églises de Fontevrault, Saint-Florent-de-Saumur, la Trinité-de-Vendôme, Bayeux, Beauvais, Faremoutiers, Laon, Longpont près Montlhéry, Noyons, Ourscamp, Senlis, dont les noms seuls suffisent à rappeler l'importance.

Le budget, hélas! toujours trop maigre, de la Bibliothèque aurait été impuissant à faire face à la dépense de cette acquisition ; mais notre grand dépôt littéraire a — comme notre grand dépôt artistique, — ses « Amis », qui sont souvent les mêmes. Parmi les généreux donateurs qui ont aidé de leurs deniers la rentrée de ces richesses dans nos collections, il n'est que juste de nommer au premier rang M^me^ la baronne James de Rothschild, MM. le baron Edmond de Rothschild et Maurice Fenaille.

Telle est l'heureuse nouvelle que M. Omont, conservateur du département des manuscrits de la Bibliotèque nationale, a annoncé aujourd'hui même à ses confrères de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et en les en informant, il a ajouté, avec l'assentiment de tous, qu'au moment même où la Commission académique des Chartes et Diplômes reprenait en mains la publication des Actes des rois de France de la dynastie capétienne, il avait paru urgent de soustraire aux hasards de la dispersion des titres aussi précieux pour l'histoire nationale. — F. B.

(*Les Débats* du 9 mai).

L'assistance aux veuves de médecins et aux orphelins

Dans la dernière réunion (*8 mai*) de l'Association de la Presse médicale française, *le D^r^ Granjux, secrétaire général, donnant lecture du compte-rendu moral de l'Association, a abordé dans les termes émus que voici, la douloureuse question des infortunes que crée la mort en frappant parmi nous :*

« Le versement d'une somme de cent francs, fait en votre nom à la souscription ouverte pour la veuve de notre confrère B..., m'amène à vous parler de l'assistance aux confrères malheureux, à leurs veuves, à leurs enfants et du rôle que notre Association pourrait y jouer.

Quand un confrère ne réussit pas en province, il vient chercher fortune à Paris. Quand une veuve de médecin se trouve dans une situation difficile, elle part aussi pour Paris. De telle sorte que Paris est à peu près fatalement l'aboutissant de toutes nos infortunes professionnelles, qui vont non moins fatalement frapper à la porte de la Société Centrale de l'A. G.

Mais avant d'en arriver là, les malheureux ont presque toujours lutté jusqu'au bout. Quand ils tendent la main la situation est désespérée ; les dernières ressources sont dépensées : le crédit est épuisé ; le boulanger refuse du pain, les meubles sont saisis ou vont l'être, l'expulsion du logis est imminente.

Une *assistance d'urgence* s'impose à ce moment. Il faut trouver tout de suite l'argent nécessaire pour empêcher les malheureux d'être jetés dans la rue ou de mourir de faim.

Ce premier danger évité, il faut alors faire bénéficier ces infortunés de l'*assistance par le travail.*

Ce qui caractérise « l'assistance d'urgence, » c'est la nécessité de trouver immédiatement une petite somme d'argent pour parer au plus pressé et conjurer le désastre. La chose n'est pas toujours facile et, dans cet embarras, on s'adresse à la presse qui, généralement ne peut pas fournir immédiatement le secours demandé, parce que son bureau n'est pas autorisé à le faire. Nous avons pu venir en aide à M^me^ B... parce que le moment où le malheur l'a frappée a coïncidé avec notre assemblée générale, ce qui nous a permis de vous soumettre le cas; mais pour le D^r^ T... dont vous connaissez tous la lamentable histoire, nous n'avons rien donné, car nous ne pouvions prendre sur nous — malgré les sentiments que nous vous connaissons — de disposer sans votre assentiment d'une parcelle de votre avoir.

Aussi peut-être penserez-vous qu'étant donnés la marche prospère de nos finances et votre désir de soulager les misères professionnelles, vous pourriez mettre à la disposition de votre bureau — qui vous en rendrait compte — un crédit de 100 ou 200 francs, pour concourir — quand vous en serez priés — au sauvetage des naufragés de notre profession, en participant à « l'assistance d'urgence » de ces malheureux.

De même nous pouvons avoir un rôle très important

dans « l'assistance par le travail,» telle qu'elle est organisée par la « Commission spéciale d'assistance » de la Société Centrale de l'A. G., dont l'an dernier je vous annonçais la création. Sa partie essentielle est formée par un Comité de dames patronnesses, toutes femmes ou filles de médecins et dont voici la composition :

Présidente d'honneur : Mme Lereboullet. Présidente : Mme Deligand. Secrétaire : Mme Berruyer. Membres : Mmes Beaumé, de Champeaux, Coudray, Hontang, de Massary, Nélaton, Rist, Saulnier, Séailles et Thibierge.

Cette Commission comprend, en outre, MM. Bucquoy, Blache, Bouloumié, Sentex et votre secrétaire général.

Toute veuve qui s'adresse à la Société Centrale est reçue par une dame patronnesse qui s'efforce d'obtenir d'elle tous les renseignements permettant de se rendre compte de ses aptitudes, et de l'emploi qu'elle pourrait occuper. Elle est ensuite dirigée sur une « Société d'Assistance par le travail manuel » où elle est *précairement* occupée jusqu'à ce qu'elle ait *l'emploi définitif* qui doit assurer son existence. La difficulté est de trouver cet emploi, et « la Commission d'assistance » sait très bien qu'elle n'y arrivera que si vous lui donnez votre concours.

Aussi m'a-t-elle chargé de vous demander de sa part de vouloir bien publier dans vos journaux :

1° Un avis permanent ainsi conçu :

« **Tout confrère qui connaîtrait un emploi pouvant convenir à la veuve ou à la fille d'un médecin est prié de l'indiquer à la Commission d'assistance de la Société centrale de l'A. G., 5, rue de Surène, Paris.** »

2° La liste des demandes d'emploi que ladite Commission d'Assistance vous enverrait chaque mois.

Pareilles annonces sont toujours lues, et nous sommes convaincu — d'après ce que nous voyons dans notre propre journal — qu'elles seraient le point de départ de fréquentes lettres adressées à la Commission d'Assistance.

Votre concours est donc le gage essentiel du système adopté par la Commission d'assistance. Grâce au zèle des dames patronnesses, et à leur délicate charité, beaucoup de bien a déjà été fait, c'est ainsi que ces dames prélèvent, sur leur garde-robe, les toilettes nécessaires à ces veuves ou à ces filles de confrères pour se présenter dans une tenue convenable. Mais tout ce dévouement ne produira son plein effet que s'il est secondé par l'Association de la Presse Médicale.

Votre secrétaire général n'avait pas le droit de vous engager ; mais, connaissant vos sentiments de confraternité, il a accepté de grand cœur de vous présenter la requête de la Commission d'Assistance. Il serait heureux de lui rapporter la promesse espérée.

Du reste, en s'efforçant d'atténuer la misère professionnelle, l'Association de la Presse médicale augmenterait l'importance de son rôle et ne pourrait qu'y gagner en influence et en considération. »

Nous ne saurions nous associer avec trop de diligence à l'appel de notre sympathique collègue et ami. Voici la première liste de demandes qui nous est communiquée.

N° 1. — Veuve de médecin, artiste miniaturiste, demande élèves. Portraits prix modérés.

N° 2. — Veuve de médecin voudrait travaux d'écriture à faire chez elle.

N° 3. — Veuve de médecin désire direction de maison de santé ou de clinique dans la région Lyon-Grenoble.

N° 4. — Veuve de médecin donne leçons de dessin, peinture, gravure. Parle allemand et anglais.

N° 5. — Veuve de médecin ayant deux filles (29 et 21 ans), demande direction de maison de santé, où ses filles pourraient être infirmières.

N° 6. — Deux sœurs, filles de médecin, âgées, l'une de 36 ans, l'autre de 27, ayant leur brevet, demandent emploi d'institutrice pour jeunes enfants, ou de gouvernante, ou de dame de compagnie. De préférence en Bretagne.

N° 7. — Fille de médecin, ayant fait un stage d'un an dans une maternité, demande à faire des gardes. Très recommandée.

N° 8. — Veuve de médecin habitant l'Yonne, serait désireuse de prendre en garde des enfants, de préférence pendant la belle saison.

N° 9. — Fille de médecin, veuve sans enfants, ayant l'habitude du monde et de la tenue d'une maison, musicienne, parlant un peu l'anglais, demande emploi de dame de compagnie, ou de gouvernante d'une grande jeune fille.

N° 10. — Veuve de médecin, 28 ans, désire emploi de dame de compagnie, ou de caissière, ou de vendeuse.

N° 11. — Veuve de médecin, 39 ans, connaissant bien direction de maison, ayant l'habitude du monde, désire trouver emploi, à Paris ou banlieue, comme dame de compagnie ou pour diriger un intérieur.

S'adresser à la Commission d'assistance de l'A. G., 5, rue de Surène.

Nouvelles publications médicales.

Chez Doin.

Traité clinique de la Digestion et du Régime alimentaire, par le Dr Sigaud, de Lyon, tome second (8 fr.).

Le second volume de cet ouvrage donne la conclusion générale des travaux de l'auteur sur la *fonction digestive.*

Ce livre est complètement différent de tous les ouvrages publiés ces derniers temps sur l'alimentation et les régimes alimentaires. Ce n'est plus l'aliment envisagé dans sa constitution chimique, dans ses propriétés calorifiques, ce n'est plus l'estomac étudié isolément et expérimentalement dans ses qualités sécrétoires ou motrices ; c'est l'aliment considéré dans ses *qualités physiques* (densité, masse, etc.), et c'est l'*appareil digestif* analysé dans son ensemble et dans ses relations synergiques avec les autres appareils de l'économie.

Contrairement aux théories régnantes qui préconisent des formules générales d'alimentation dans des maladies déterminées, l'auteur institue des *régimes individuels* basés sur les données objectives de l'exploration externe du tube digestif. Cette exploration est à la portée du Praticien et se passe de toute instrumentation de laboratoire ; ce qui revient à dire que le médecin trouvera, dans ce livre, les *indications exclusivement cliniques du régime alimentaire à instituer dans chaque cas particulier.*

Cet ouvrage intéressera également le Biologiste. En effet, l'auteur, voulant relier la fonction digestive à toutes les autres fonctions de l'économie, a été amené à faire de l'or-

ganisme humain une étude synthétique complètement nouvelle. Tout un chapitre, notamment, est consacré à l'*Evolution individuelle de l'homme*. Cette étude, purement clinique et absolument originale, permet de comprendre les formes si nombreuses et si diverses de la maladie *en substituant à la notion erronée des Entités morbides la pleine connaissance des individualités, seule réalité biologique*.

C'est ainsi que la fonction digestive, point de départ des travaux de l'auteur, l'a conduit à édifier *une méthode d'observation clinique*, destinée à s'imposer rapidement à l'esprit de tous ceux qui recherchent la vérité.

***

Nous insérons avec le plus vif plaisir cette note qui marque la prospérité croissante d'une œuvre qui est pour le médecin le refuge contre le malheur.

SOCIÉTE LAGOGUEY

Association Médicale Mutuelle des Médecins de la Seine pour l'Indemnité Maladie et Accidents

La XXI[e] Assemblée Générale de la Société Lagoguey vient de mettre en relief les progrès considérables faits par cette Association.

Voici les chiffres qui ont leur éloquence :

Capital réservé : 625.000 fr.

Indemnités déjà versées aux malades : 520.000 fr.

Nombre des Sociétaires : 670.

Dans l'année 1907, le recrutement a été de 53 membres. — L'excédent des recettes est de 55. 000 francs.

Recettes annuelles de la Société : 115.000 fr.

Devant cet accroissement énorme de capitaux, l'Assemblée vient de nommer une commission chargée d'élaborer le projet d'une allocation annuelle pour les vieux sociétaires, dont le chiffre sera en rapport avec les ressources disponibles.

Conditions. — Etre docteur en médecine, n'avoir pas 40 ans, être Français, exercer dans le département de la Seine, payer 10 francs par mois.

Avantages : Indemnité de droit de 10 fr. par jour, tant que dure l'incapacité de travail due à la maladie ou à l'accident, soit, en cas de chronicité, une rente perpétuelle de 3.600 francs par an.

S'adresser au Secrétaire général : D[r] Thoumas, 99, rue de Belleville.

L'ŒUVRE DE LA COMMISSION DE RÉFORME DES ÉTUDES MÉDICALES

Un arrêté, en date du 4 mars 1907, a institué au ministère de l'Instruction publique une commission chargée de rechercher quelles modifications il y avait lieu d'apporter dans l'organisation des études médicales. Cet arrêté, qui portait en outre la composition de la commission, a été publié au *Journal officiel* du 5 mars 1907.

La commission s'est réunie pour la première fois le vendredi 25 mars sous la présidence de M. Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris, membre de l'Institut.

Dans cette première séance, elle a constitué une sous-commission avec mandat d'élaborer un projet et de lui en faire rapport.

Cette sous-commission a tenu quatorze séances et a désigné comme rapporteur M. le docteur Pierre Teissier, agrégé près la Faculté de médecine de l'Université de Paris, médecin des hôpitaux.

La commission plénière s'est réunie à nouveau pour la discussion du rapport le 11 décembre 1907 : cette seconde session s'est prolongée jusqu'au 19 décembre. Elle a repris ses travaux le 9 mars 1908 pour les terminer le 21 du même mois.

Durant ces deux sessions, elle a formulé les avis et les vœux suivants :

Session de décembre 1907. — Présidence de M. Liard.

Instruction prémédicale. — Le futur étudiant en médecine doit avoir une éducation intellectuelle, littéraire et philosophique à cause de la nature même des études qu'il va entreprendre et surtout à cause de la profession dont ces études lui donneront le monopole, profession qui nécessite avant tout un niveau moral extrêmement élevé.

L'examen prémédical des sciences doit être plus spécialement orienté vers l'étude ultérieure des applications médicales de ces sciences.

La commission émet le vœu que le comité consultatif se montre très sévère dans l'examen des demandes de dispense.

Enseignement médical proprement dit. — Fixation des matières d'enseignement : La commission maintient toutes les matières d'enseignement déterminées par le décret du 24 juillet 1899.

Elle est d'avis qu'il y a lieu d'y ajouter les cliniques spéciales suivantes avec stage obligatoire : les accouchements, la dermatologie et les maladies vénériennes, les voies urinaires, les maladies nerveuses, les maladies mentales, la médecine infantile, la chirurgie infantile, l'ophtalmologie, l'oto-rhino-laryngologie.

La gynécologie ne figurera pas parmi les stages spéciaux obligatoires.

La commission ajoute aux enseignements la stomatologie.

Elle remplace « la médecine sociale (médecine professionnelle et déontologie) proposée par la sous-commission » par un enseignement de législation et de déontologie.

Durée de la scolarité : La commission la fixe à cinq ans, non compris le P. C. N.

Inscriptions : Elle est d'avis que les étudiants en médecine ne puissent prendre d'inscriptions au cours de leur service militaire.

Il ne pourra être accordé d'inscriptions rétroactives ou cumulatives dans les conditions fixées par le décret du 21 juillet 1897 que sur justification du stage et des travaux pratiques.

Propositions générales concernant l'enseignement médical. — La commission est d'avis qu'il convient de maintenir à la faculté la double fonction d'enseignement supérieur et d'enseignement professionnel et qu'il est nécessaire d'établir un programme de l'enseignement professionnel.

Il y a lieu d'organiser un enseignement complémentaire et de perfectionnement destiné plus particulièrement à l'étu-

diant qui veut compléter son instruction, au praticien qui désire se tenir au courant des acquisitions récentes de la science et de la pratique médicales. Cet enseignement sera facultatif ; on recommandera aux facultés de l'organiser : les facultés seront invitées à faire l'appel le plus large à des concours extérieurs dont la compétence est reconnue.

L'enseignement professionnel est assuré à la faculté : 1° par les enseignements théoriques dont le maintien est nécessaire, mais dont il y a lieu de poursuivre la transformation complète ; 2° par l'enseignement technique assuré dans des laboratoires pourvus du personnel et du matériel nécessaires, conformément à l'organisation des travaux pratiques ; à l'hôpital, par l'enseignement clinique donné dans les laboratoires et les services hospitaliers, conformément à l'organisation du stage hospitalier.

La commission émet le vœu que le Gouvernement recherche les voies et moyens d'assurer aux facultés et écoles de médecine les matériaux d'enseignement pratique et technique indispensables aux études médicales afin de provoquer, s'il y a lieu, des dispositions législatives appropriées et, dans tous les cas, une entente entre les ministères compétents.

Programmes d'enseignement. — La commission propose d'établir pour les diverses branches d'enseignement théorique se rapportant aux parties obligatoires de l'enseignement professionnel des programmes précis, définis, qui permettent de passer en revue, dans le temps strictement nécessaire et dans la limite de la scolarité, toutes les matières d'enseignement, sans sacrifier les choses essentielles, sans donner trop de place aux choses accessoires.

Ces programmes, imposés au personnel enseignant, sont préparés par le professeur titulaire, délibérés et arrêtés en assemblée de la faculté ou école conformément au décret du 28 décembre 1885.

Ils assureront à l'enseignement la cohésion nécessaire, guideront constamment le maître dans son enseignement, l'élève dans ses études, le juge dans ses interrogations.

Les programmes sont imprimés et publiés au début de l'année scolaire.

Le doyen est chargé d'assurer l'exécution des programmes : il peut s'y faire aider par une commission composée d'un professeur titulaire désigné par les professeurs titulaires, d'un autre professeur titulaire désigné par les agrégés en exercice.

Composition des enseignements théoriques. — Il est fait dans chaque faculté ou école, au début de l'année scolaire, aux élèves de première année, un exposé succinct et précis de l'organisation générale des études médicales. L'enseignement théorique comprend :

1° L'enseignement des sciences biologiques : Anatomie, histologie, notions d'embryologie, physiologie, notions de physique et de chimie médicales. Il convient de maintenir aux sciences physico-chimiques une orientation exclusivement médicale et conformément à l'organisation officielle de certaines facultés de province, officieuse de certains services de clinique de Paris, d'adapter étroitement l'enseignement de ces sciences à la clinique pour permettre à l'étudiant de poursuivre parallèlement à l'étude des maladies, l'étude des applications des sciences biologiques au diagnostic et au traitement des maladies.

2° Les enseignements annexés à la chirurgie, à la médecine et à l'obstétricie : Physique médicale, chimie médicale, anatomie pathologique, anatomie topographique, médecine opératoire, pathologie expérimentale, bactériologie, parasitologie, pharmacologie, hygiène, thérapeutique, médecine légale.

3° Les enseignements : De la pathologie interne, de la pathologie externe, de l'obstétricie, de législation et déontologie ;

Tous ces enseignements sont complétés quand leur nature l'exige, par des démonstrations et travaux pratiques qui doivent être étroitement coordonnés avec eux et en être le complément effectif.

La commission émet l'avis que l'enseignement de l'anatomie pathologique avec les autopsies soit organisé dans les services hospitaliers, réserve étant faite que l'organisation de cet enseignement appartiendra à chaque faculté.

De l'enseignement de la pathologie expérimentale qui représente un enseignement de haute culture scientifique ne doivent être retenues pour l'enseignement professionnel que les notions générales élémentaires.

Il est nécessaire que le personnel chargé des enseignements professionnels soit suffisamment nombreux ; qu'il soit pourvu du matériel de dessins, d'instruments, de pièces conservées, de moulages permettant de compléter l'enseignement par de véritables démonstrations pratiques.

(A suivre.)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

—

La Compagnie organise, avec le concours de l'Agence Lubin, les excursions suivantes :

Italie.

Du 18 mars au 17 avril 1908.

Prix (tous frais compris): 1re c. : 1080 fr. ; 2e cl. : 990 fr.

—

Naples, Sicile et Naples.

Départs de Paris, les 25 mars et 15 avril 1908.

Prix (tous frais compris) : 1re cl. : 1100 fr. ; 2e cl. : 1000 fr.

—

Bords de la Méditerranée.

Du 11 au 26 avril 1908.

Prix (tous frais compris) : 1re cl. : 550 fr. ; 2e cl. : 500 fr.

—

Italie (Semaine Sainte à Rome).

Du 13 avril au 13 mai 1908

Prix (tous frais compris) : 1re cl. 1090 fr. ; 2e cl. : 990 fr.

—

Haute-Italie et Lacs Italiens.

Du 29 avril au 24 mai 1908.

Prix (tous frais compris). 1re cl. : 980 fr. ; 2e cl. : 890.

S'adresser pour renseignements et billets, aux bureaux de l'Agence Lubin, 36, boulevard Haussmann, à Paris.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7.

La France Médicale

Travaux et Critique

Notes sur l'histoire des Lunettes

Avant-Propos

En réunissant les documents parus et parvenus à sa connaissance, le Dr Pansier dit à propos des lunettes : — « Tous les auteurs qui ont écrit sur ce sujet ont généralement copié, on pourrait dire plagié l'ouvrage de Manni intitulé : *Degli occiali di naso inventati da Salvino Armati gentilhuomo florentino*, Florence, 1738.

Cette assertion exacte pour les auteurs contemporains peut s'appliquer à Manni lui-même qui s'est approprié le bien d'autrui, en même temps qu'il attribuait à Salvino Armati, simple opticien vulgarisateur, l'honneur d'une invention qui revient à Bacon.

C'est en effet un siècle avant Manni que furent publiées les recherches les plus documentées qui existent à notre connaissance sur les lunettes et c'est à cette source que puisa l'auteur italien qui eut certainement connaissance de *l'Ophtalmographie* de V. Plempius.

Les ouvrages de ce savant sont malheureusement très rares et par suite peu connus.

Le Dr Pansier ne fait que citer en passant cet érudit et ne paraît pas avoir eu la chance d'avoir sous la main le texte original, car il ne nomme qu'incidemment Plempius, à propos de la théorie de Kepler (page 39), sans indiquer qu'il y a dans le volume cité un chapitre intitulé : Les anciens connaissaient-ils les lunettes ?

Ce n'est donc que grâce à une bonne fortune de bibliophile que nous pouvons être un peu plus complet que notre éminent confrère sur certains points de détail, en arrivant d'ailleurs aux mêmes conclusions que lui.

Chez les Hébreux

Parlant des lunettes, le dictionnaire de Larousse cite une phrase de Voltaire disant :« Le secret de secourir la vue par des lunettes qu'on nomme Besicles est de la fin du XIIIe siècle. »

Bien avant Voltaire cependant, l'accord était loin d'être fait sur l'époque exacte à laquelle il convenait de faire remonter cette invention.

Un auteur dont les œuvres sont encore faciles à trouver à Lyon, où il passa à peu près toute sa vie, bien qu'il fût né à Lucques en Italie, Pagninus ou mieux Santo Pagnino (1), publiait vers 1500 un *Thesaurus* où se trouvait une très longue dissertation à propos de l'ancienneté des lunettes.

Dans l'édition lyonnaise de ce Thesaurus, Pagnino a soutenu que les Hébreux connaissaient les lunettes, et les nommaient Totaphot, invoquant à l'appui de son opinion le VIIIe verset, chapitre VI, du Deutéronome où se trouve en effet ce mot.

Oleaster Baltazard et après lui d'autres commentateurs de la Bible ont traduit en latin le passage que nous venons d'indiquer par :

— « Erunt specilla, seu ocularia inter oculos tuos,— c'est-à-dire mot à mot :

— Ils « (les commandements) seront comme des « totaphot devant tes yeux »—.

Jean Buxtortius, 1564-1669, fondateur de toute une dynastie de savants allemands, s'est rangé à l'opinion de Pagnino et pour lui « Totaphot » veut dire Lunettes.

Arias Montanus, le contemporain de ce même Buxtortius, qui écrivit un ouvrage sur les Antiquités Judaïques et une Bible polyglotte fort réputée, est également de son avis.

V. Plempius (1601-1671) repousse au contraire cette traduction, la déclare erronée et traduit le verset par :

— « Et tu liras comme un signe sur ta main, et ils seront comme des « *frontaux* » sur tes yeux. —

« Totaphot » se trouve ainsi traduit par « frontalia » et non par « ocularia » ou « specilla ».

Les hébraïsants nos contemporains sont aujourd'hui d'accord pour regarder la traduction d'Oleaster Balthazard comme un contre-sens et avec ce contre-sens disparaît le seul argument de ceux qui voudraient faire remonter jusqu'à Moïse l'invention des lunettes.

A l'appui de l'opinion de Plempius, nous pourrions faire remarquer que le « frontail » auquel il fait allusion existe encore de nos jours.

C'est le nom que porte certaine partie de costumes religieux, constituée par une bande de toile qui masque la naissance des cheveux et une partie du front.

C'est aussi le nom que chez les Juifs a conservé la bande de tissu qu'ils portent sur le front dans certaines cérémonies de leur culte.

Sur cette bande est inscrit tantôt le nom de Jehovah, tantôt un verset de l'Ecriture.

Chez les Grecs

Au Moyen-âge, où la littérature grecque était si bien connue par un grand nombre de savants de tous les pays, les médecins se sont naturellement demandé si les compatriotes de Démosthène avaient connu l'em-

(1) Né à Lucques en 1470, Santo Pagnino meurt à Lyon en 1536.

ploi de lunettes ou l'usage de quelqu'instrument similaire. Bien entendu les opinions les plus contradictoires ont été soutenues.

Plempius, qui a résumé les discussions, affirme n'avoir trouvé nulle part ni une expression ni un mot qui puisse faire supposer une minute que les Grecs ont connu les lunettes.

On connaissait certainement le verre, on savait l'employer à un certain nombre d'usages, mais on ne sut jamais à Athènes en tirer parti pour aider la vision des presbytes ou des myopes. Tous les auteurs qui se sont occupés successivement de cette question se sont contentés de copier et de citer une anecdocte qui n'est autre qu'un passage d'Aristophane dont voici la traduction :

C'est un dialogue entre Socrate et Strépsiade le bouffon. Strépsiade ayant dit qu'il avait trouvé un moyen merveilleux pour ne pas payer ses dettes, Socrate lui demande quel est ce moyen.

STRÉPSIADE

As-tu vu, Socrate, cette pierre brillante dont on se sert pour allumer le feu ?

SOCRATE

Tu veux dire le verre.

STRÉPSIADE

Oui.

SOCRATE

Eh bien comment t'en serviras-tu ?

STRÉPSIADE

Voici : Quand l'écrivain aura écrit l'engagement, je prendrai ce verre et, me tenant devant le soleil, je ferai fondre la cire de ses tablettes et l'écriture sera effacée.

Ce passage, on le voit, à l'examiner de près, ne prouve qu'une chose, c'est que les lentilles sphériques ou les sphères étaient utilisées pour concentrer les rayons solaires et qu'on savait tirer parti des rayons caloriques (2).

Rien n'indique qu'on les employait pour faciliter la lecture ni surtout qu'on savait en varier les courbures pour les adapter aux besoins des yeux des personnes d'un certain âge.

Un certain Henricus Salmuth, auteur peu connu de notes qu'on trouve dans les œuvres de Guidone Pancirollo, invoque encore en faveur de l'antiquité des lunettes, et d'après J.-B. Porta, un passage où cet auteur dit :

« — Le roi Ptolémée construisit une tour sur l'île de Pharos. Il y plaça un « speculum » grâce auquel on voyait à une distance énorme les navires ennemis ».

Il s'agit là, sans doute possible, non de lunettes, mais d'un miroir projetant la lumière, un véritable phare, plus voisin des miroirs célèbres d'Archimède que des longues-vues marines.

(2) V. Pline, liv XXXVI, XXXVII, chap. 10.

Chez les Latins.

L'attribution de l'invention des lunettes aux Latins ayant paru longtemps vraisemblable, l'enquête à faire dans ce sens réclame l'examen attentif de nombreux documents qu'il n'est pas toujours facile de mettre d'accord entre eux, comme nous le verrons.

La première question qui se pose est d'abord de savoir ce qu'on nommait à Rome les *Fabri ocularii* qui formaient une corporation d'artisans très souvent cités (3).

Il ne paraît pas qu'on puisse admettre que le « Faber ocularius » fut l'ancêtre de nos opticiens actuels.

C'était plutôt ce que nous nommons aujourd'hui un « oculariste », un fabricant d'yeux artificiels.

C'était l'héritier et le continuateur des fameux artistes égyptiens qui fabriquaient les yeux des momies et qui joignirent plus tard à cette spécialité la fabrique des yeux pour statues.

Mais ce point particulier de l'histoire de la prothèse oculaire et de la manière dont les artistes figuraient autrefois l'œil est trop important et trop vaste pour que nous n'ayons pas l'occasion d'y revenir un jour ; pour l'instant il suffit de rappeler que le *Faber ocularius* à Rome n'était autre chose que le *Tarischeutes* du temps des Pharaons, qui complétait l'embaumement de concert avec les *Paraschites* et les *Colchytes*.

Les Tarischeutes préparaient les cartonnages qui devaient servir d'enveloppes aux corps des défunts, peignaient des yeux sur le sarcophage ou y plaçaient solidement des pièces métalliques telles que celles qu'on voit dans nos musées. Rien, absolument rien ne permet de croire qu'ils se livraient au commerce ou à la fabrication des lunettes.

***

On a bien présenté à la Société des Sciences médicales de Tunis deux lentilles plan convexes, trouvées, dit-on, le 11 novembre 1902 dans une chambre mortuaire de la nécropole de Carthage. La discussion qui eut lieu sur ce sujet n'a rien éclairci et il semble bien difficile d'admettre que cette trouvaille soit restée unique, quand tant de gens auraient dû avoir recours à ces instruments que pouvaient facilement fabriquer les verriers qui nous ont laissé par ailleurs de si nombreuses preuves de leur habileté.

On a tiré argument aussi de certaines pierres précieuses gravées avec une finesse de détail qui en font des merveilles de glyptique (4).

(3) Le *Faber ocularius* disparaît à l'époque de Kepler (1571-1630). Ces industriels prennent le nom de *Dioptrices periti* et ils fabriquent non seulement des lunettes, mais tous les instruments d'optique.

(4) Ce fut l'opinion d'un célèbre antiquaire de Rome, Ficaroni, cité par Manni, qui prétend qu'il lui avait affirmé qu'à son avis il existait des pierres si finement gravées qu'il était impossible qu'elles aient été travaillées sans l'aide d'une loupe.

En faisant des recherches sur l'acuité visuelle, chez les anciens, il nous a été bien facile de reconnaître que c'était là, non des œuvres exécutées à la loupe, mais l'ouvrage de myopes comme on en cite beaucoup d'exemples authentiques.

Avant de porter un jugement motivé et définitif, il est bon de mettre sous les yeux les textes qui ont été invoqués par les partisans de l'une et l'autre opinion et d'exposer les objections qui furent faites à ces mêmes textes par les adversaires.

Plaute, Pline, Varro, Plempius. Le Dictionnaire de Noël.

La critique et l'examen sévère de tous les textes invoqués en faveur de l'antiquité des lunettes a été faite dans une dissertation peu connue de Plempius intitulée :

« Perspicilia, veteribus ignorata. Loca Plauti et Plinii explicata quæ contrarium suadere videntur. »

— Les lunettes ont été ignorées des Anciens. Explication des passages de Plaute et de Pline qui sembleraient faire croire le contraire. —

« L'opinion des savants dit Plempius en se résumant, a plus de poids que ce que veulent faire croire les auteurs de certain Dictionnaire qui prétendent nous persuader que ce que Plaute nomme *Conspillum* est l'instrument en verre qui aide nos yeux ».

L'auteur du Dictionnaire ainsi visé est Ducange dont le dictionnaire de basse latinité réédité par Didot il y a quelques années représente cependant une autorité de valeur incontestable.

J'ai cherché le mot *Conspillum* dans les dictionnaires actuels. Ils le traduisent prudemment par « Lieu d'où l'on voit » quand il s'agit d'auteurs anciens, et par « lunettes » s'il s'agit d'auteurs modernes.

On ne trouve pas la variante *Conspicillium*, mais on trouve *Conspicillum*, vocable fréquent au bas de gravures comme celles par exemple que m'a communiquées le Professeur Rollet et qui datent de 1550.

Voici ce qui explique l'hésitation de nos contemporains :

Le passage de Plaute dont on prétendait tirer la preuve de l'antiquité des lunettes était la phrase :

Vitrum cedo necesse est conspicillio uti...

que l'on traduisait :

— Donne-moi un verre, il est nécessaire que je l'ajoute à mes yeux...

Cette traduction assez peu littérale donna à Plempius l'idée de chercher le texte exact et il écrivit :

« J'ai cherché avec le plus grand soin et je n'ai rien trouvé, aussi ma confiance dans les fabricants de Dictionnaires — qui citent cette phrase — est fort ébranlée (5). »

(5) A ce sujet le Dr Pansier dit — que Manni puis ensuite le P. Pézenas ont vainement cherché le texte en question, mais il semble qu'ils se sont simplement attribué le bénéfice des recherches de Plempius faites cent ans avant eux.

Le vocable « Conspicillium » se trouve cependant deux fois dans Plaute. Une fois dans *Medicus* ou l'un des acteurs dit :

— *In conspicillio observabam...*

Une autre fois dans *Cistellaria* où on trouve :

— *Dum redeo domum, conspicillio consecutus est clanculum me ad fores...*

Dans ces passages, les uns traduisent par fenêtre, observatoire, lieu d'où l'on peut voir.

D'autres avec Parens, commentateur de Plaute, lisent la phrase de *Cistellaria* de la façon suivante :

— *Dum redeo domum, conspicit, illo consecutus est...*

Le texte n'existant qu'à l'état de fragment l'opinion de Parens est qu'on se trouve en face d'une erreur de copiste.

On a donc à choisir entre différentes interprétations, mais il paraît absolument évident que rien dans Plaute n'autorise à penser que de son temps on connaissait l'emploi des lunettes.

***

Il y a dans Pline un passage qui a suscité également bien des controverses. Ce passage se trouve pris dans le liv. VII de *De mortibus, repentinis*. Là le mot qui signifierait lunettes n'est plus *conspicillum* c'est *specillum;* or, en cherchant à pénétrer le sens de ce mot, j'ai eu personnellement la preuve que Plempius avait bien raison de traiter d'une façon dédaigneuse ceux qu'il nomme « les fabricants de Dictionnaires ».

La phrase de Pline est ainsi conçue :

— *Super omnia, C. Julius medicus dum inungit specillum per oculos trahens...*

En cherchant *Specillum* dans le dictionnaire de Noël qui représentait, dans ma jeunesse au moins, la loi et les prophètes, j'ai trouvé ce mot traduit sans hésitation et sans réserve par « Lunettes ».

C'était précis et la question semblait tranchée, quand une étude plus approfondie m'a démontré bien vite que le problème se trouvait singulièrement plutôt obscurci qu'élucidé par cette traduction du bon Noël.

En effet, après avoir indiqué que « lunettes » est bien le sens de *specillum*, Noël place entre parenthèses le nom de Varro qui sert pour ainsi dire de caution à sa traduction. Or, ce Varro, de son prénom Terrentius, fut le Bibliothécaire d'Auguste et il a laissé un traité *De lingua latina*.

Ainsi posé le problème ne manque pas de piquant :

Ou bien le classique Noël a commis un contresens énorme et un anachronisme amusant, ou bien Jésus-Christ, qui fut contemporain de Varro, a bien fait de mourir jeune car s'il eut vécu dix ans de plus, peintres et sculpteurs nous l'auraient représenté avec des lunettes ; dans tous les cas, saint Joseph, son père, aurait droit à cet ornement dans l'iconographie rituelle.

Les amateurs du réalisme le plus osé n'ayant jamais

été jusque-là, il semble donc bien qu'on doit en conclure que l'opinion du bon Noël n'est pas l'opinion générale, et que l'on doit continuer à regarder comme des anachronismes naïfs : un saint Pierre(6) de l'Ecole allemande : un saint Mathieu de la Pinacothèque de Bologne ; un saint Siméon faisant la circoncision de Jésus ; un prophète Jérémie que l'on peut voir au puits des prophètes à Dijon et qui tous portent des lunettes (7).

Pour augmenter encore l'obscurité des textes, Plempius affirme que *specillum* peut d'autant moins être traduit par lunettes que c'était le nom d'un instrument oublié de son temps, mais inventé chez les Grecs, par Esculape même, fils d'Apollon, et nommé *Hypalyptum*, et à l'appui de son dire, Plempius invoque ce même T. Varron !

De Noël disant que suivant Varron *specillum* signifiait *lunettes* et de Plempius invoquant la même autorité pour traduire le même mot par *Hypalyptum*, qui a tort ? qui a raison ?

Les témoignages écrits, les manuscrits existants ne permettent pas de risquer une traduction quelconque de la phrase énigmatique de Pline. Dans de pareilles conditions le procès risque de rester longtemps encore inscrit au rôle.

***

A côté des preuves documentaires que nous venons de résumer on peut placer ce qu'on pourrait nommer des preuves morales, c'est-à-dire un ensemble de présomptions étudiées par Plempius dont voici un passage reproduisant son argumentation qui comporte critique et vérification.

« Voici, dit-il, un argument sérieux qui prouve que les anciens ignoraient les lunettes. »

Non seulement les médecins et les *ocularii*, qui avaient le plus d'intérêt à connaître ces instruments, n'ont rien laissé touchant les lunettes dans leurs mémoires, mais pas un comique, pas un satirique, pas un auteur quelconque ne fait mention d'un instrument de cette espèce pour ceux qui ont la vue faible, instrument si utile, si nécessaire, si répandu de notre temps. Ils auraient cependant pu le faire dans bien des circonstances.

« Ainsi dans Bachid. de Plaute, acte IV, scène IX, dans le passage où l'esclave dit à son maître :

.... *Euge litteras minutas*... et qu'il lui répond : *Qui quidem parum videat*.... C'était bien le cas d'ajouter : Mettez vos lunettes. — On peut faire la même observation pour un passage de « Mostellaria », acte III, scène II.

« Enfin il est certain que, dans la suite, personne parmi les médecins n'aurait gardé le silence le plus absolu sur ce sujet. »

S'il est impossible de contester la valeur des arguments de Plempius il n'en est pas moins vrai qu'il s'en fallut de peu que les lunettes fussent inventées sous Néron, car Sénèque dans ses « Questions naturelles » dit expressément : « Si on regarde des objets menus et des lettres très petites à travers des « Pilea lusoria » (des ballons servant au jeu de paume), mais en verre et pleines d'eau, on voit tout plus grand ». Malheureusement il ajoute : « parce que c'est la propriété des liquides », attribuant ainsi au contenu ce qui était dû à la forme du contenant.

On n'a pas non plus manqué — dans un grand nombre de citations — de faire remarquer que ce silence des médecins n'était pas si absolu que voulait bien le dire le professeur de Louvain, et on a cité le fameux passage du livre VI, chapitre V, des œuvres de Pline, qui a parlé de la célèbre émeraude de Néron.

D'après ce texte si souvent cité, l'empereur Romain, cela est incontestable, se servait pour regarder les combats de gladiateurs dans le cirque d'une émeraude (smaragdo)

Cette pierre était-elle concave ?

On l'a dit, mais le passage invoqué, analysé par le Dr Pansier dans son travail, est bien loin d'être probant.

Etait-elle à faces parallèles ?

Alors cette « smaragdo » était simplement utilisée par Néron pour le mettre à l'abri de la lumière aveuglante du cirque, monocle accidentel, remplaçant les verres bleutés, fumés ou jaunes de notre époque ?

Ce qui paraît le plus probable, c'est que Néron, qui fut un esthète compliqué, à la recherche de sensations raffinées, utilisait une émeraude parce qu'il lui attribuait les vertus que Cardan devait rappeler plus tard en formulant cet axiome :

Ceruleus magis visum quam animam recreat, sed viridis magis animam quam visum recreat.

D'ailleurs Néron était-il bien myope ?

Le texte exact dit qu'il avait des yeux « *hebetiores* », c'est-à-dire émoussés, faibles, obscurcis ; certainement on peut traduire par myope en donnant ce sens au mot « *luciosus* » employé par Pline, mais il faut cependant faire de prudentes réserves sur la valeur de la traduction, car on qualifiait volontiers de « *luciosi* » tous ceux qui avaient des yeux trop sensibles à une lumière très vive.

Les myopes préfèrent presque tous le demi-jour à une lumière aveuglante, mais que d'individus atteints de conjonctivites, d'iritis, de kératites, etc., sont dans le même cas !

(6) Galerie nationale de Londres.

(7) On a tort, à notre avis, d'allonger la liste de ces anachronismes en y faisant entrer par exemple : La série de la vie de la Vierge par Albert Durer, où on voit des vieillards lisant avec des lunettes et un tableau du Musée du Louvre de Jordaens où, parmi les vendeurs que Jésus chasse du temple, se trouve une femme portant binocle. La reconnaissance ou la malice des peintres du moyen-âge se plaisait à faire le portrait ressemblant de certains de leurs contemporains dans leurs tableaux dont les personnages étaient d'ailleurs le plus souvent vêtus sans aucun souci de l'exactitude historique.

Au moyen âge.

Dès que l'on arrive à l'époque indiquée par la phrase de Voltaire que nous avons citée, les documents abondent, et les coïncidences prennent la valeur de preuves.

Le nom donné aux lunettes se précise, on emploie de moins en moins de périphrases, la basse latinité ne fournit bientôt plus que deux noms à peu près généralement adoptés, et enfin dans chaque langue naît une dénomination propre à chaque pays, pour indiquer un instrument dont l'emploi sans aucun doute vient de se généraliser.

Comme toutes les recherches ramènent en Italie et se circonscrivent à une époque qui marque l'apogée dans l'art des vitraux, rien de plus vraisemblable que la fabrication des premiers verres de lunettes par ces verriers de Venise, ouvriers de Murano, qui savaient tailler et polir les cabochons pour ces « visiere di cristallo » incrustés « *per ocularim galeæ* » dont parle le Dante.

***

Le premier historien qui réunit les documents sur les lunettes n'est peut-être encore pas connu et ne le sera que quand le hasard fera retrouver ses œuvres, mais à coup sûr ce ne fut pas, comme l'a écrit Chevalier père, l'Italien Redi.

Redi ne fut qu'un compilateur et il est même probable que Chevalier n'eut pas en main ses œuvres originales, car ce livre ne parut pas en 1724, comme il le dit, pas plus d'ailleurs qu'en 1648, comme semble le penser le Dr Pansier.

Redi, qui n'avait que 22 ans en 1648, n'a rien publié avant 1664 et en 1724 il était mort depuis 26 ans.

Le livre qu'ont cité Chevalier et notre savant confrère le Dr Pansier est intitulé : Lettera intorno delli invenzione delli occiali di naso. In quarto. Bien certainement *l'Ophtalmographie* de Plempius lui est antérieure puisqu'en acceptant même la date de 1648 l'Ophthalmographie en était alors à sa troisième ou quatrième édition.

C'est donc dans VOPISCUS PLEMPIUS que l'on trouve actuellement les traces les plus anciennes de l'emploi des lunettes à une date approximative qui peut être fixée avec quelque certitude dans les environs de l'an 1250. Dans le Livre IV de ses Problèmes, V. F. Plempius écrit en effet :

« *Gordonius, medicus qui amplius abhinc trecentis annis claruit, capite de visu debili : nec non Guido Cauliacus ipso solum, quinquagenta annis junior perspiciliorum quæ senes ad conspiciendas minutiores literas* (*sic*) *adhibent, meminerunt* ».

Ce Gordonius ainsi cité dans une édition datant de 1649 et qui vivait à peu près trois cents ans avant que la phrase fût écrite se nommait Bernard de son prénom.

Il est né en 1250 et mort en 1320. Il fut professeur à Montpellier en 1285. Ses œuvres furent éditées à Lyon en 1495 et 1580. Il a consigné ses observations dans un livre intitulé : *Lilium medicinæ*.

Ceux qui auront la chance de mettre la main sur un exemplaire de cet ouvrage y trouveront des documents intéressants sur le sujet qui nous occupe.

Guido Cauliacus est resté inconnu et il ne m'a pas été donné de trouver des documents authentiques sur un Guy de Chauliac autre que celui qui vécut vers 1350.

D'ailleurs, comme il avait cinquante ans de moins que Gordonius, son témoignage n'ajouterait rien à celui de son aîné.

Le fait mis en évidence par la citation que nous venons de faire est donc celui-ci :

Un professeur de Montpellier nommé Gordonius, qui était presbyte en 1295, portait des lunettes, et pour que ces instruments fussent connus en France et d'un emploi assez général à cette date il faut admettre que leur iuvention datait au moins du milieu du XIIIe siècle.

***

Par ordre chronologique après le document que nous venons de citer vient ensuite un passage cité par Chevalier, mais malheureusement sans indication d'origine.

C'est une phrase d'un auteur nommé Sandro di Popozo écrivant : « Je suis tellement accablé par l'âge que je ne puis ni lire ni écrire sans les verres nommés lunettes, nouvellement découvertes au profit des vieillards dont la vue s'affaiblit. »

Cette assertion, émise en 1299, a le défaut de ne pouvoir être contrôlée sur un texte authentique ; de plus, l'expression « nouvellement découverte », quoique assez vague, s'applique mal à des instruments conseillés et par suite sûrement bien connus à Montpellier dès 1295 et enfin expressément nommées dans la *Grande Chirurgie* de Guy de Chauliac datée de 1363.

En 1305 un certain Philippe Pandolfini, dans un manuscrit cité par l'Académie de la Crusca dans son dictionnaire et à propos d'un discours du F. Giordano Rivalto, écrit : « Il n'y a pas encore vingt ans qu'on a découvert l'art de faire des lunettes... »

En 1313 apparaît encore un document important.

C'est la vieille chronique dont parle F. Redi qui aurait été trouvée dans un couvent de Sainte-Catherine à Pise et contenant l'éloge funèbre, en latin, d'un frère nommé Spina.

« F. Spina, dit cette chronique, fut un homme bon et modeste. Il avait le talent de reproduire tout ce qu'il voyait et qu'on lui décrivait. Il fit des lunettes dont l'inventeur ne voulait pas enseigner la fabrication et communiqua de bon cœur ses procédés. »

En écartant la citation de Trotula, dont le Dr Pansier

a démontré le peu d'authenticité, l'histoire des lunettes ne peut tenir compte au XIVe siècle que des documents que nous venons de rapporter.

***

Au XVe siècle, on ne trouve rien d'important à signaler.

Au XVIe, Jérôme Mercurialis laisse un traité de Therapeutique oculaire imprimé à Venise vers 1590 et ne parle pas du nom réel ou supposé de l'inventeur des lunettes.

Même silence dans la conversation épistolaire (1547-1606) entre Lipsius Joest (ou Justin), et son ami Carolus Clusus à qui il écrivait tantôt d'Iéna, tantôt de Louvain, tantôt de Leyde, où il était professeur, des lignes comme celles-ci :

— « J'admire et j'envie l'agrément que tu as de posséder de bons yeux à ton âge. Hélas ! où en serais-je moi-même si je n'avais pas le secours des verres ! A peine pourrais-je lire et écrire. J'en serais fâché, car je lis les auteurs qui n'ont point usé de ces adjuvans (cymeliis). »

Au XVIIe siècle, Plempius, auquel j'ai fait de nombreux emprunts, ignore le nom de l'inventeur de lunettes et ne donne aucun détail, aucune indication pouvant éclairer la question.

Toutes les recherches dans l'œuvre des Molyneux sont également infructueuses, et pourtant William (1656-1698), dont la femme était devenue aveugle en 1683, s'était fort occupé de la question des verres et a laissé une *Dioptrica nova* datée de 1692.

Le fils de cette aveugle, Samuel Molyneux, et le beau-frère, Robert Molyneux, dont le premier a laissé un traité d'optique pure et l'autre fut un médecin de grande réputation, ne donnent pas d'avantage le nom de l'inventeur des lunettes.

Du Cange, l'auteur du Dictionnaire de basse latinité, le seul qui prétend faire remonter l'antiquité des lunettes à 1150 sans apporter à l'appui de son opinion des faits ou des arguments ne cite également aucun nom.

Ce n'est que dans un ouvrage paru en 1738 qu'apparaît pour la première fois, il semble bien, le nom d'un certain Salvino Armati à qui Manni Dominique attribue l'invention des lunettes.

Ce Manni fut imprimeur, grammairien et antiquaire. Né à Florence en 1670 il s'était fait une grande réputation d'érudit, mais il semble bien avoir été un compilateur plutôt qu'un chercheur original. Ayant laissé un traité des inventions dues aux Toscans on lui doit un in-quarto intitulé : *Delli occhiali da nasi inventati da Salvino Armati*.

Mort en 1788 Manni, pour attribuer l'invention de lunettes à un de ses compatriotes, cite simplement un passage de Léopold Milghore publié en 1684, dans un volume intitulé, d'après Pansier, *Florence illustrée*.

En examinant de près les témoignages en faveur de Salvino Armati ils se résument donc en une phrase recueillie dans L. Milghore (1684) par Manni (1700) et enfin en quelques lignes que nous avons trouvées dans l'ouvrage de l'opticien Chevalier père.

Dans ces quelques lignes — mais malheureusement sans indiquer ses références — Chevalier parlant de Rivalto mort en 1311 en fait l'ami de S. Armato, dont il aurait dit :

« J'ai vu celui qui a découvert les lunettes et les a fabriquées le premier... je me suis entretenu avec lui... »

Toutes les recherches que j'ai pu faire personnellement n'ont abouti à la découverte d'aucun autre détail et le Dr Pansier n'a pas été plus heureux.

Dans le discours de Rivalto cité par Redi on trouve bien la phrase dont parle Chevalier, mais rien ne paraît indiquer qu'elle s'applique à Armato, dont le nom n'est pas dans l'ouvrage, et par suite il est difficile d'admettre que ce nom d'Armato soit resté totalement inconnu jusqu'à la fin du XVIIe siècle et peut-être au milieu du XVIIIe.

Il existe bien à Florence une légende sur ce Salvino Armato, une rue qui porte le nom de cette famille et une pierre tombale sous laquelle repose ce personnage avec l'inscription :

QUI DIACE
SAVINO ARMATO degli ARMATI
di Firenze
Inventor delli occhiali.
Dio glie perdoni peccata
Anno M CCCXVII

Par malheur la légende ne dit pas qui a tort, qui a raison, de ceux qui font de cet Armato les uns un banquier, les autres un opticien et de plus la pierre tombale est manifestement récente.

Il est vrai qu'on prétend qu'elle remplace une tombe plus ancienne dont on n'aurait point conservé de trace !

***

En face des titres contestables de Salvino Armato il nous reste à mettre un texte écrit par un homme qui vivait entre 1214 et 1294, qui vers 1250 environ, au moment de sa maturité, passait pour le génie le plus puissant en sciences mathématiques.

Cet homme, Roger Bacon, enseignait :

— *Si homo aspiciat litteras vel alias res minutas, per medium crystali vel vitrei, vel alterius perspicui suppositis litteris, et sit portio minor sphera cujus convexitatis sit versus oculum et oculus sit in œre longe melius videbit litteras et apparebunt ei majores.*

Il est difficile, on le voit, de dire d'une façon plus précise qu'une portion de verre ou de matière transparente

taillée en fragment de sphère permet à un œil — in aere — c'est-à-dire se plaçant à une certaine distance, de mieux voir les lettres ou les menus objets.

A notre avis ce sont ces cinq mots « *et sit in œre oculus* », qui autorise à donner à Bacon le titre de « Inventeur des lunettes ».

Le Dr Pansier, qui arrive aux mêmes conclusions que les nôtres en citant page 15 de son mémoire et en traduisant la phrase que nous venons de rappoter, a omis, ou n'a pas eu sous les yeux le texte complet tel que le rapporte l'auteur de la biographie de Bacon dans le *Dictionnaire Encyclopédique*. C'est pourtant ce qui à notre avis permet de reporter sans hésitation sur Bacon l'honneur de la découverte que ne put faire Sénèque.

Ce qui au temps de Néron était attribué au liquide contenu dans un vase, Bacon le montre, le premier, comme résultant de la marche des rayons lumineux à travers une surface de forme géométrique déterminée.

***

Cæsemæker, qui admet aussi que Bacon fut l'auteur des premières lunettes, suppose avec assez de vraisemblance que ces instruments furent connus en Italie grâce à Gœthals, qui les apporta d'Angleterre à Pise chez son compatriote alors prieur des Dominicains.

Le mystère ou mieux le silence qui a enveloppé si longtemps le nom de l'inventeur des lunettes, les légendes qui ont pris naissance, les erreurs mêmes, qui se sont répandues sur ce point de l'histoire médicale, tout s'expliquerait alors si on veut bien remarquer que Bacon vivait à l'époque où certainement ces instruments d'optique furent inventés et si on rapproche de cette coïncidence de dates :

1° Les textes fort précis qu'il a publiés et où il a donné la théorie de l'emploi des verres convexes;

2° Son amour pour les recherches d'optique qu'il réalisa au prix de dépenses considérables ;

3° Son immense notoriété qui donnait à ses recherches et à ses travaux une énorme publicité dans tout le monde scientifique, en Hollande, en France, en Angleterre et surtout en Italie, où ses démêlés avec la cour de Rome le faisaient jeter en prison.

Pendant qu'il était enfermé, Spina, grâce à son adresse manuelle, et avec le secours des admirables ouvriers verriers ses contemporains, devenait le premier contrefacteur connu et le premier vulgarisateur. Peut-être aussi Salvino Armato, homme d'affaires et banquier suivant toutes probabilités, mais inconnu comme homme de science, « lançait l'affaire » comme nous dirions de nos jours, en se gardant bien de dire le nom d'un inventeur dont la voix n'aurait pas pu sortir des murs de son cachot, même s'il avait su ce qui se passait au dehors.

***

L'iconographie des lunettes fournit, elle aussi, si non des preuves du moins des indices qui témoignent en faveur de Bacon.

Bacon, en effet, indique tout d'abord l'emploi que l'on peut faire, pour lire, de fragments de sphères, véritables loupes.

Or, toutes les vieilles estampes, depuis le tableau si connu d'Eisen gravé par Dupuis jusqu'aux trouvailles qu'on peut encore faire de nos jours, telle, par exemple, une peinture sur verre de la fin du XVIe ou du commencement du XVIIe siècle que j'ai récemment rencontrée nous montrent que les boutiques des premiers opticiens étaient abondamment pourvues de loupes, véritables monocles qu'on devait tenir à la main.

L'expérience ayant appris ensuite le bénéfice que l'on pouvait obtenir par l'emploi d'une loupe devant chaque œil et malgré le prix plus élevé de ce nouvel instrument il se substitua assez vite à la portion de sphère conseillée par Bacon.

Ces verres furent montés séparément d'abord et fixés par des crochets au bonnet de celui qui voulait s'en servir. On en trouve la preuve sur certains tableaux connus.

Un peu plus tard, ces deux verres, sertis d'un cercle, munis chacun d'un manche, sont rendus solidaires. Les deux manches réunis par une articulation donnent à l'appareil l'aspect d'un V; on peut le maintenir à cheval sur le nez par une pression douce.

Dans un très grand nombre de musées on trouve cette disposition sur des tableaux relativement récents.

Nos lunettes actuelles, avec leur forme spéciale mieux adaptée à nos besoins et bien distincte de celle des loupes, en dérivent cependant, par de successives transformations, absolument comme de la théorie de la formation des images à travers des fragments de sphère de Bacon, découle l'application des verres convexes aux yeux des presbytes.

***

Une partie de l'histoire des lunettes est encore dans les noms divers portés par ces instruments.

Conspillum, Perspillum, Specillum et d'autres mots encore peuvent se traduire tantôt par lieu d'où l'on voit ou observatoire, tantôt par lunette ou loupe, suivant le cas.

Incertitude de sens, incertitude d'existence, incertitude d'emploi.

Le XIVe siècle voit naître des périphrases qui ne prêtent plus à la confusion, comme « *vitrea adminicula* » et « *ocularia* », adjuvants de verres et placés devant les yeux.

En Italie, on dit « *Occhiali di naso* », *Oculaires pour nez*, dénomination qui nous semble singulière aujourd'hui, mais nous rappelle qu'il y eut un instant où ces oculaires furent fabriqués pour être suspendus au bonnet.

Besicles a dû prendre naissance quand au lieu de la loupe indiquée par Bacon on eut l'idée de placer devant chaque œil une loupe spéciale (*Bis-oculus*) à moins cependant que cette étymologie ne soit pas la bonne.

Si on dit en effet maintenant, « Besicles » et parfois même « Béricles » il fut un temps où l'on disait : *Oculus vereclinus* (Manuscrit du XIVe siècle). *Oculus biredinus* (Manuscrit du XVe) avec des variantes ou des fautes de copistes qui transcrivent « *Bereclinus*, *Berelinus* ou *bureclinus oculus*.

Or comme *Berylus*, c'est-à-dire *Beryle* est le nom d'une variété d'émeraude jaune miel, bon marché en joaillerie, qui fut, dit-on, employée fréquemment en lunetterie, Besicle viendrait de Bericle en passant par Beryle et la smaragdo de Néron était une beryle verte — ou bien un monocle de même teinte jaune que les lunettes à la mode aujourd'hui.

***

Binocle s'oppose *à monocle* et ils s'expliquent l'un par l'autre.

Face-à-main est un mot composé auquel les dictionnaires ne donnent pas toujours l'hospitalité, ce qui permet de dire un ou une face-à-main sans qu'on puisse invoquer ou opposer l'avis de l'encyclopédie de Larousse par exemple.

Lunettes en K, en C, en X, en H sont des désignations de dates récentes.

Conserves, est le nom réservé à des verres plans teintés qui remontent à la plus haute antiquité.

Les Chinois donnent la préférence à la nuance « Décoction de thé ». Nous dénommons maintenant « *verres fumés* » des verres qui furent autrefois « *brouillard de Londres* ».

Le célèbre opticien Chevalier revendique bien l'honneur d'avoir, il y a cent ans, fait fabriquer le premier des verres atténuant la lumière, mais j'ai vu des lunettes en cristal de teinte « fumée » il est vrai assez irrégulière, mais beaucoup plus anciennes.

Réveillé-Parise a essayé en son temps de donner la vogue à la nuance verte, la mode capricieuse a depuis lors, pris et abandonné toutes les nuances et aussi toutes les formes.

C'est ainsi qu'en 1746 Maître Thomin, marchand lunettier miroitier à l'enseigne du Miroir Ardent rue Saint-Jacques à Paris, vendait ce qu'il appelait des « *demi-masques* à deux *verres* pour aller à la campagne et garantir, disait-il, du froid, du vent et de la poussière quand on courrait la poste.

Il est certain que ces demi-masques devaient fort ressembler aux créations les plus récentes de nos contemporains inventées pour les besoins des fervents de l'automobilisme.

***

L'historique que nous venons de faire et que nous arrêtons ici n'est en réalité que l'histoire de l'application des lentilles convexes au soulagement de la presbytie.

Pour être complet notre travail devrait résumer les documents qui montrent l'application de la découverte de Bacon à la correction de tous les vices de réfraction naturels, Myopie, Astigmatisme régulier ou post-opératoires (cataracte, etc.), mais nous serions entraîné beaucoup trop loin, et ces recherches méritent un mémoire spécial.

Qu'il nous suffise de dire en terminant que les lunettes concaves et par conséquent les périscopiques, furent employées beaucoup plus tard que les convexes et surtout les plan-convexes.

Quant aux lunettes pour Cataractes *La France Médicale* publiait tout récemment un article où nous lisions qu'en 1345 un certain abbé de Tournai, Gilles de Muisit opéré avec succès se plaignait de ne pouvoir reconnaître les gens et d'apercevoir cependant la lune et les étoiles (*C. Vieillard*). Cette anecdote nous indique avec quelle lenteur on a découvert successivement tous les cas où l'invention de Bacon pouvait rendre de précieux services aux malades et quelles recherches demanderait un historique complet de la question.

A. Masson, *de Lyon*.

REVUE CRITIQUE :

L'abbé Faria. — Les débuts de la médecine vétérinaire dans le Maine. — A propos d'Ambr. Paré. — Un portrait de Desault.

L'abbé Faria ? — Rassurez-vous ; je ne recopierai point *le Comte de Monte-Cristo* ; mais l'abbé ne fut pas seulement un héros de roman ; il fut un savant en chair et en os, et approfondit l'étude des phénomènes de suggestion hypnotique. A ce titre, il avait le droit d'être rappelé à notre bon souvenir, par M. le Dr Livon, et ses aventures, pour être authentiques, ne sont pas moins amusantes que les péripéties d'un feuilleton.

Jose Custodio de Faria naquit le 31 mai 1756 à Candolim, village de Bardès, Goa (Indes portugaises) ; il comptait, parmi ses ancêtres, un bramine nommé Antu Shenoi. Son père, ancien séminariste, défroqua et prit femme ; puis, considérant sans doute la vanité des biens de ce monde en général, et de la possession d'une épouse en particulier, il se sépara d'elle vers 1764 et se retira avec son fils à Colvalle, sa ville natale. Là, il redemanda le petit collet, et reçut les ordres, tandis que son épouse se jetait de son côté dans les bras de Dieu et prenait le voile au monastère de Santa Monica de Goa.

En 1771, Faria et son fils débarquaient à Lisbonne ; en 1772, on les retrouve à Rome. Le jeune José Custodio, gagné par la vocation paternelle, étudia à son tour

la théologie et fut ordonné prêtre le 12 mars 1780. Sa thèse de doctorat en théologie (*De existentiâ Dei, Deo uno, et divinâ revelatione*) était dédiée à ses souverains, D. Pedro III et dona Maria. Rentré à Lisbonne, il s'ennuya, bâilla, et repartit; en 1788 il était à Paris.

Mesmer avait disparu depuis 1785, dans une honteuse faillite; mais le mesmérisme gardait de nombreux adeptes; et au moment où la France allait se jeter aux pieds de la Déesse Raison, un souffle de mysticisme vague passait sur les foules; les secrets des loges maçonniques, les rêveries des Rose-Croix, les tarots d'Etteilla, les songes des illuministes, les recherches des souffleurs du faubourg Saint-Marceau, perdus à la poursuite du Grand Œuvre, comptaient plus d'adeptes que jamais. Faria se plongea dans l'étude du magnétisme animal; mais de sang-froid, et en observateur critique. Il s'y adonna pendant plusieurs années, si bien qu'en 1802 il était un magnétiseur assez connu. Mais bientôt son humeur inconstante dirigeait ses pas vers le Midi : en 1811, il professait la philosophie à l'Académie (Lycée) de Marseille et fut nommé, à cette occasion, membre de la Société médicale de cette ville. L'année suivante (1812), il vivait à Nîmes, suppléant d'une chaire de philosophie ; enfin, en 1813, il rentrait à Paris, ouvrait un cours sur le sommeil extra-lucide, « très fréquenté surtout par les dames ». Et comme le caquet d'une demi-douzaine d'auditrices vaut bien les cent voix de la Renommée, du même coup, l'abbé devint célèbre.

Mais toute gloire se paye : le clergé le vitupéra, les magnétiseurs le décrièrent, la presse le vilipenda, les chansonniers le raillèrent et l'on joua, sur un théâtre parisien, la *Magnétismomanie*. En 1816, la Fortune s'était lassée, l'abbé Faria, couvert de dettes et de ridicule, ferma son salon et tomba dans la misère. Il fut recueilli par un pensionnat de jeunes filles et promu au rang d'aumônier; et il consacra désormais tous ses soins à absoudre ces demoiselles de leurs péchés mignons, à leur célébrer les offices, et à composer un gros ouvrage intitulé : *De la cause du sommeil lucide*. Il se promettait d'en faire quatre volumes; par malheur, la Mort mit un signet noir au milieu même du premier : l'abbé s'éteignit le 20 septembre 1819, âgé de 63 ans et 4 mois.

Faria, nous dit le Dr Livon, mérite une réhabilitation ; loin d'être un sorcier, un fou, un charlatan, comme le prétendaient ses ennemis, il se montre au contraire observateur assez sagace ; il nie absolument l'existence du fameux fluide universel inventé par Mesmer ; il se défend de posséder aucun pouvoir occulte et affirme que les phénomènes observés dépendent uniquement des dispositions naturelles et psychiques des sujets hypnotisables, qu'il appelle *époptes*. S'il a versé dans quelques hypothèses hasardeuses, et attribué un grand rôle au plus ou moins de fluidité du sang, ses erreurs tiennent plutôt aux théories physiologiques qui régnaient à son époque ; il faut bien reconnaître qu'il a poussé assez loin l'étude des phénomènes de suggestion, et plusieurs vérités, qui furent scientifiquement établies plus tard par le Dr Liébault, se trouvent pressenties dans les écrits de Faria. Aussi le Dr Dalgado, de Lisbonne, vient-il de faire réimprimer les œuvres de l'abbé, devenues absolument introuvables, provoquant ainsi l'article du Dr Livon auquel nous empruntons ces détails (1).

Le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, nous donne, sous la plume de M. Léon Dupas, vétérinaire en premier au 28e dragons, une consciencieuse étude, basée sur des documents presque tous inédits, sur les premiers vétérinaires du Maine ; et c'est une louable contribution, dont l'intérêt dépasse souvent le cadre de la province, à l'histoire des débuts de l'enseignement vétérinaire en France (2).

On sait à quelles nécessités criantes vint pourvoir, à la fin du XVIIIe siècle, l'heureuse initiative de Bourgelat. Jusque-là, l'empirisme régnait en maître dans les campagnes.

Au XVIe, au XVIIe, au XVIIIe siècle, les sorciers sont légion; ils pullulent dans le fond des provinces, jettent des *sorts*, nouent les aiguillettes, et font *clocher* les chevaux; ils déchaînent les *pestes* sur les animaux du pays, et terrorisent les populations par leur occulte puissance. Aux maléfices de Satan, les paysans répondent en invoquant le secours du ciel : ils font mettre sur l'autel, durant le saint sacrifice, les clous de ferrure de leurs chevaux; ils mènent leurs bestiaux à l'abreuvoir au retour de la messe de minuit; ils se rendent à la chapelle de Saulges pour prier le bloc de bois, devenu, par l'injure du temps, vermoulu, informe et sans couleur, qui, sous le nom de saint Bibien, détourne les épizooties ; et lorsque leurs vœux sont exaucés, ils ligotent le saint avec la corde qui attachait l'animal malade, en manière d'*ex-voto*. La dévotion à saint Bibien est fort antique en ce coin du Maine, et non moins ardente que le culte de sainte Scolastique, protectrice de la ville du Mans. Celle-ci n'est point oubliée non plus : devant les ravages de la peste bovine qui sévit depuis 1746, MM. Levasseur et Trotté, officiers de l'Hôtel de ville du Mans, requièrent le chapitre de Saint-Pierre-la-Cour de descendre et exposer la châsse de sainte Scolastique; et pèlerinages d'accourir (janvier 1747). Au mois de mai suivant, le chapitre de Saint-Pierre refuse d'exposer à nouveau les reliques : et l'Hôtel de ville insiste, craignant un soulèvement populaire, pour que

(1) *Note sur l'abbé Faria*, par le Dr Livon, Mémoires de l'Acad. des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Marseille, 1906-1907, Marseille, 1908, in-8°, pp. 291-297.

(2) *Le Bureau d'Agriculture du Mans et les premiers vétérinaires du Maine (1761-1780) précédé d'un aperçu sur l'empirisme vétérinaire dans le Maine avant la création du Bureau d'Agriculture* (1761) par Léon Dupas. Bull. de la Soc. d'Agric., Sc. et Arts de la Sarthe, et tir. à part, Le Mans, Monnoyer, 72 pp. in-8°.

les cultivateurs puissent passer sous la châsse au retour de la procession. Le clergé organise des neuvaines et processions dans les paroisses de Sablé, Courtillers, Pincé et Vion : sur le passage du cortège on amène un bœuf de cire, qui est bénit et placé sur l'autel de N.-D. de Pitié. A Beaumont-sur-Sarthe, prières publiques, sur mandement de M. l'évêque, *pro peste animalium*, et le 12 août 1748 toute la paroisse de Roullée se rend en pèlerinage à N. D. de Saint-Remy du Plain. Cependant, comme les catastrophes n'arrivent jamais seules, le curé de Vivoin se lamente de ce que son sacristain, ayant carillonné avec une foi trop robuste, a cassé sa grosse cloche.

Ces pieuses pratiques n'empêchent pas les paysans de recourir, par ailleurs, aux remèdes temporels, et quels remèdes! Ceux des empiriques, *mégéieux*, *reméieux*, *rebouteux* et *jugeux d'iau*, qui soignent, pêle-mêle, bêtes et gens, remettent les membres démis, jugent des urines avec infaillibilité, raccrochent le *brichet* et guérissent la *vartaupe*; les *affranchisseurs* ou *sâneurs* qui pratiquent, avec la castration, tout l'art vétérinaire, en concurrence avec les *écarrisseurs* et les *maréchaux;* et ces derniers, gens ignorants ou de mauvaise foi, déclarent invariablement, sur les procès-verbaux d'autopsie de 1746, que la bête est morte de la pommelière, diagnostic qui permet à l'acheteur d'exercer un recours contre le vendeur, et à l'empirique de partager avec le plaignant le montant de l'indemnité. En dépit de leur incapacité, les maréchaux ferrants n'en sont pas moins délégués, faute de mieux, comme experts sanitaires dans les campagnes et chargés de rapports sur l'épizootie, par ordonnance de l'intendant Savalette du 28 août 1748.

Devant l'état lamentable de l'agriculture et tant de criants abus, les pouvoirs publics finissent par s'émouvoir : le 24 février 1761 un arrêt du Conseil d'Etat crée la Société d'Agriculture de la généralité de Tours, subdivisée en trois bureaux : Tours, Angers, le Mans. A la même époque, Bourgelat, grâce à l'appui du contrôleur général Bertin, fonde la première école vétérinaire à Lyon. La Société d'Agriculture de la généralité de Tours s'intéresse aussitôt à l'entreprise, demande des renseignements, recrute, non sans peine, une demi-douzaine d'élèves, et malgré les atermoiements de l'Intendant et les ruses dilatoires de Bourgelat, qui cherche à les amener à la nouvelle école qu'il est en train de fonder à Paris, finit par les expédier à Lyon. Devant ces difficultés quelques membres proposèrent de créer une école vétérinaire dans la province même à l'exemple de celle que Turgot venait de fonder de concert avec la Société d'Agriculture de Limoges (1766). M. de Lozé, de Mayenne, la réclama pour sa ville, et le Bureau du Mans la souhaitait pour Le Mans. L'intendant du Cluzel en parlait au contrôleur Bertin qui, peu soucieux de laisser faire concurrence à son ami Bourgelat, prêchait en faveur d'Alfort, tout en faisant, pour l'avenir, des promesses vagues. Peu après devant l'insuccès de l'école de Turgot à Limoges, le projet fut enterré (1767).

Cependant, les élèves jadis envoyés à Lyon allaient rentrer dans leur généralité, sauf toutefois les deux Manceaux, Augis et Le Boucher que Bourgelat retint au passage à Alfort pour parfaire leur instruction, et qui ne regagnèrent le Maine qu'en 1771. — Le Bureau d'agriculture du Mans eut quelques démêlés avec l'intendant du Cluzel tant pour le choix de leurs successeurs que pour les conditions d'aptitude exigées de ces postulants; l'intendant s'entêtait à leur demander des connaissances préliminaires de maréchalerie, un apprentissage et des délais qui en rebutaient beaucoup. Peu satisfait de quelques-uns des élèves revenus de Lyon dans sa généralité, désireux de ménager ses ressources budgétaires toujours précaires, il s'attacha à tarir peu à peu le recrutement des écoles vétérinaires dans sa province, et à dégoûter le bureau d'agriculture de lui proposer de nouveaux boursiers, en même temps qu'il diminuait progressivement les subventions officielles accordées aux diplômés établis dans les villes du ressort. Cependant, sans se décourager, les membres du bureau cherchaient et présentaient des candidats éventuels avec un zèle digne d'un meilleur accueil. Ce fut en vain : le 5 avril 1771 deux élèves Chassevent et Callu furent encore dirigés sur Lyon dès le retour d'Augis et de Le Boucher ; mais ce fut tout. Encore Chassevent mourut-il avant de quitter l'Ecole d'Alfort, où l'intendant lui avait permis, à la demande de la société, de perfectionner ses études. Callu seul revint au pays : il exerça à Saint-Calais, puis à la Ferté-Bernard.

En somme, la louable ténacité du Bureau d'agriculture du Mans, définitivement brisée en 1780, avait pu arracher à l'indifférence d'abord, puis à l'hostilité de l'Intendant assez de bourses d'études pour doter la province de six vétérinaires instruits et capables de lutter avec succès contre les ravages de l'empirisme : Augis au Mans, Le Boucher à Mamers, Guillois à Laval (tous trois garde-haras depuis 1775) ; Callu à St-Calais, Bry à Mayenne et Braud à la Ferté-Bernard. Ajoutons que du Cluzel fit preuve, au moins envers Augis et Le Boucher, de la plus grande bienveillance, facilita, de concert avec le Bureau du Mans, leur première installation, les dispensa des droits de maîtrise et jurande, et leur maintint le privilège de la maréchalerie contre les réclamations de la communauté des maréchaux ferrants.

Evoquons encore, puisqu'il s'agit du Maine, le souvenir du Lavallois Ambroise Paré et de ses pérégrinations. Le Dr Breucq nous les remémore (3).

(3) *Note sur A. Paré pour servir à l'histoire médicale de Bayonne* par le Dr Breucq, in *Revue médicale de Biarritz*, juin et juillet 1907, pp. 15 et 29-31.

En 1564, le roi Charles IX et la Reine mère firent en France un voyage qui ne dura pas moins de deux années, et parcoururent le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc et la Guyenne. Ambroise Paré, alors chirurgien du roi, suivit son maître et entra dans Bayonne avec la Cour le 3 juin 1565. Sa présence en cette ville n'a été signalée ni dans le *Charles IX à Bayonne* de M. Ed. Ducéré, ni dans le *Passage à Bayonne de quelques souverains,* par M. H. Poydenot; elle ne saurait pourtant être mise en doute, et M. le Dr Breucq en atteste Paré lui-même. Le Lavallois raconte, dans ses notes de voyage (4), comme quoi il fut à plusieurs reprises appelé en consultation avec « Monsieur Chapellain premier médecin du Roy et Monsieur Castellan, premier de la Reyne-mère » dans les villes et villages des environs. Il consigne également à ce propos pour l'édification des jeunes chirurgiens, deux observations curieuses qu'il eut lieu de faire à cette époque : l'une, d'un cas de peste bubonique qui guérit après une épistaxis de deux jours et des sueurs critiques; l'autre, d'un gentilhomme espagnol qu'il pansa et guérit tant d'un abcès vermineux du cou que d'une grenouillette calculeuse. Ce dernier était venu à Bayonne, pensant être atteint d'écrouelles, pour se faire *toucher* par le Roi ; Charles IX procéda le jour de la Pentecôte à ses fonctions de royal guérisseur; et il accourut tant d'écrouelleux, principalement d'Espagne que 25 ou 30 périrent étouffés dans la bousculade sous la porte Saint-Léon.

M. G. Blondeau (5), qui est un courageux explorateur, a bravé les araignées qui hantent, à défaut de conservateur, le musée municipal de Vesoul ; il s'est hardiment plongé dans la pénombre de ce capharnaum ; et son zèle en fut récompensé. Il a découvert là, sous un demi-pied de poussière, un pastel non signé de La Tour enseveli dans un injurieux oubli, et ce pastel est le portrait du chirurgien Desault. Cette effigie qui figure au catalogue sous le no 37, fut jadis achetée à Paris, à la vente du marchand Clément, par un collectionneur avisé, le député Marquiset, lequel trouva là un louable emploi par l'indemnité parlementaire : Marquiset en fit don, pour un prix modique, au musée de Vesoul, où sa place était bien marquée. Car Pierre Joseph Desault était un Franc-Comtois de race, né le 6 février 1744 à Magny-Vernois près de Lure. « Jeune paysan parti de son humble village pour l'échoppe du charlatan Bassigny de Belfort, sa valeur personnelle, son travail opiniâtre joints à une prédisposition naturelle pour son art le conduisirent rapidement au poste de chirurgien de la Charité à Paris, puis enfin à celui de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu. »

(4) Cf. *Les œuvres d'Ambr. Paré*, Lyon, 1641, in-fo, p. 800 *Voyage de Bayonne.*

(5) *Un pastel de La Tour au musée de Vesoul : le portrait du chirurgien Desault,* par G. Blondeau, Bull. de la Soc. d'agriculture lettres, sc. et arts de la Haute-Saône, 1907, pp. 17-36 et portrait.

M. Blondeau, ayant consulté toute l'iconographie de Desault, est bien forcé de convenir que le pastelliste a quelque peu flatté et embelli son modèle, lequel était en fait, un gros homme rougeaud, un peu lourd d'allures, incorrect en sa langue, et peu soigné dans sa sa toilette, fort brave homme, au demeurant, et cachant un cœur d'or sous sa rude écorce. La meilleure effigie, la plus exacte, est celle que dessina Cochin le fils en 1788 ; il faut dire que le portrait de La Tour, exécuté vers 1782 ou 1783, représente un Desault plus jeune et moins atteint par les inélégances de l'âge. Ce serait d'ailleurs une œuvre de la vieillesse de l'artiste, ce qui n'est point une preuve d'inauthenticité. La Tour ne brossait-il pas en 1782 le portrait de Mme de Mondonville, la Dame au clavecin ? Sans être un morceau de premier plan, le portrait de Desault n'en est pas moins une bonne pièce, qui fait honneur au musée de Vesoul, et à la perspicacité de son acquéreur et donateur, le député Marquiset. Que son exemple fructifie, et puissent les Beaux-Arts prendre un nouvel essor, aujourd'hui que nous possédons tant de Mécènes à quinze mille francs !

Paul Delaunay.

***

Livres et opinion sur la neurasthénie : 1° « Les états neurasthéniques » d'André Riche ; — 2° « Neurasthénies et psychonévroses », de Bernheim ; — 3° « Les vrais et les faux neurasthéniques » de Beni-Barde.

I

La neurasthénie est-elle une entité pathologique ? M. André Riche ne le dit pas absolument en ces termes, mais il le laisse bien comprendre puisque son livre (1) débute ainsi : « On désigne sous le nom de neurasthénie un état pathologique à contours peut-être mal définis, mais réel. Sans discourir sur la nature exacte de la maladie, nous en étudierons l'ensemble symptomatique, qui, bien que purement fonctionnel, reste toujours suffisamment univoque pour qu'on puisse le reconnaître et le distinguer d'autres états pathologiques semblables. » En somme il s'agit bien ici — et il va en être ainsi tout le long de l'ouvrage — de cette chose bien déterminée qu'est la *neurasthénie*, et non de ce que pourrait indiquer de divers et de polymorphe ce titre gardé de Gilles de la Tourette : *les Etats neurasthéniques.*

Après avoir défini la maladie ainsi qu'il est dit plus haut, M. Riche s'est attaché à nous le faire comprendre, et cela en négligeant à dessein la littérature et les théories, et, voulant utiliser au mieux le peu de place

(1) Les états neurasthéniques, par *André Riche*, médecin adjoint de l'hospice de Bicêtre, in-16, 96 p. Paris. — Baillière, 1908 (*in Actualités médicales*).

dont il disposait, en se cantonnant sévèrement dans le domaine de la clinique.

Disons tout de suite qu'il y a admirablement réussi : son petit livre est tout à fait précieux par sa clarté. Et il est clair d'un bout à l'autre... ce qui est remarquable, car d'un bout à l'autre ce petit livre avait toutes les raisons possibles de ne pas l'être.

En effet, en ce qui concerne certaines de ses parties, telles que l'étiologie, le traitement et surtout la symptomatologie, l'auteur se trouvait en présence d'un tel amas d'explications ; de doctrines, d'hypothèses ; d'un tel chaos de tentatives, de panacées, de médicaments héroïques ou de combinaisons polypharmaques ; d'un tel enchevêtrement d'observations se heurtant et se contredisant.... qu'il avait toutes les chances de se perdre dans le confus et l'obscur. Or il n'en fut rien : M. Riche sut élaguer, couper, faucher pour écrire quelques pages très nettes qui permettent à ceux qui connaissent la question d'évoquer, s'il leur plaît, ce que l'auteur a voulu taire, et à ceux qui l'ignorent et qui l'apprennent de se faire de la neurasthénie une idée dont les facteurs se tiennent, sont logiques et conséquents avec eux-mêmes, et qui garde en même temps sa souplesse clinique en échappant à la rudesse trop théorique du schéma de Charcot.

Dans l'autre partie de son livre, celle qui concerne le diagnotic, la clarté se heurtait à un autre obstacle non négligeable : la difficulté même de la tâche, qui reposait surtout sur la ténuité des nuances à observer et l'imprécision presque fatale des termes qui devaient exprimer les caractères différentiels.

Ici M. Riche a mis une sorte de coquetterie. Il nous annonce bien dans son avant-propos qu'il croit devoir insister sur la confusion qui peut s'établir entre la neurasthénie et d'autres états morbides et notamment certaines psycho-névroses, mais il faut reconnaître qu'il a plus que largement tenu ses promesses. Je recommande la lecture du chapitre qui concerne le diagnostic avec la paralysie générale à forme dépressive, et pour donner une idée plus nette que toute description, de la façon élégante et souple avec laquelle M. Riche sait jouer avec les difficultés, je veux reproduire ici les deux pages où il différencie la neurasthénie de la pychasténie hypochondriaque constitutionnelle.

« Il existe entre la neurasthénie vraie et les états qualifiés, à la suite de Charcot, neurasthénie héréditaire, actuellement psychasthénie, une symptomatologie parfois identique. Ces états morbides, sur la nature desquels nous avons déjà insisté, sont cependant très différents de l'épuisement nerveux simple.

La neurasthénie et la psychasthénie se développent dans des conditions bien dissemblables. La première résulte de causes variées accidentelles, d'ordre physique ou moral, qui ont profondément affaibli le système nerveux. S'il y a une prédisposition héréditaire, elle est toujours faible et cachée ou au moins ne joue qu'un rôle accessoire ; ses effets, s'il y en a, n'apparaissent que grâce à l'influence déterminante de causes extrinsèques. Le sujet ne présentant pas de tare nerveuse avant de devenir neurasthénique, il redevient normal après la guérison.

La psychasthénie est au contraire l'aboutissant naturel d'une prédisposition lointaine et profonde, héréditaire ou congénitale au même titre que les délires systématisés. A l'encontre de ce qui existe chez le neurasthénique, le système nerveux n'est pas accidentellement épuisé, il est congénitalement faible, débile, dévié dans ses fonctions les plus essentielles, il est en un mot héréditairement mal constitué pour un fonctionnement normal.

C'est même la notion d'hérédité souvent similaire qui avait fait dénommer ces malades neurasthéniques constitutionnels. La prédisposition est en fait la cause immédiate du mal ; les ennuis, les chagrins, le surmenage ne jouent dans son éclosion qu'un rôle de deuxième ordre, au point qu'à l'opposé de ce qui existe chez les neurasthéniques, ils manquent dans la majorité des cas.

Alors que l'état mental neurasthénique a pris naissance plus ou moins tardivement sous l'influence de causes réelles auxquelles il est le plus souvent facile de remonter, les effets de la prédisposition spéciale du psychasthénique se manifestent de bonne heure, dès l'enfance ou l'adolescence. L'état psychasthénique est, en effet, une maladie de tout l'être, extrêmement profonde, qui indique une déviation des processus nerveux les plus intimes, et il paraît peu concevable qu'une telle maladie puisse se constituer à une époque où le développement du système nerveux serait complètement achevé.

Aussi semble-t-elle sortir des effets spontanément sans cause appréciable, susceptible en réalité de l'avoir provoquée. Si parfois la maladie paraît avoir débuté d'une façon aiguë, en allant au fond des choses, on constate qu'en réalité, elle a presque toujours existé, qu'elle a pu s'exalter à un moment donné, mais qu'en somme ce n'est là et rien de plus que la manière d'être, pour ainsi dire normale, de l'individu. De ce fait sa révélation a toujours été, d'une façon générale, singulièrement plus précoce que celle de l'état neurasthénique, qui frappe rarement les adolescents, qui ne se montre qu'à la période de l'existence où pèsent les responsabilités et où le sujet doit lutter contre les mille exigences de la vie journalière susceptibles de le conduire à l'épuisement nerveux.

Le neurasthénique, lui, est un épuisé au moral comme au physique, il est incapable d'un effort intellectuel, mais ses facultés psychiques, tout affaissées qu'elles soient, ne le sont que momentanément. L'étude du psychasthénique montre, au contraire, aux diverses périodes de sa vie, des manifestations de même ordre et, à côté des mille et une réactions habituelles de la dégénérescence, les obsessions, les phobies et l'anxiété qui s'y

rattache, qui stigmatisent si nettement ces malades par leur caractère de fixité spécial. Si le neurasthénique peut être vertigineux, du moins n'est-il jamais un agoraphobe.

Dans la psychasténie, la rachialgie, l'obnubilation psychique, l'asthénie neuro-musculaire, la dyspepsie, l'insomnie ne font pas forcément défaut, mais ces signes sont souvent rejetés au deuxième plan par l'intensité des préoccupations obsédantes, ou bien ils revêtent eux-mêmes le caractère de véritables obsessions.

Enfin, alors que le pronostic de la neurasthénie est favorable, ses symptômes étant susceptibles de s'atténuer dans une large mesure et de guérir, les neurasthénies constitutionnelles sont remarquablement tenaces et les accalmies, qu'on considère comme des guérisons, ne sont, trop souvent, que les multiples rémissions intercalaires aux périodes de crises. Ses manifestations morbides ne disparaissent en effet jamais complètement et laissent toujours des traces apparentes ».

Je crois qu'il est difficile d'allier plus de finesse critique à un plus net et plus simple langage.

Alb. P.

(*A suivre.*)

La Revue

DOCUMENTS MÉDICAUX SUR LE POITOU

Ces deux documents ont été publiés par notre collaborateur, M. Pierre Rambaud, dans les Archives médico-chirurgicales du Poitou (nos du 15 avril et du 15 mai).

Consultation médicale sur un cas d'impuissance virile au XVIIe siècle.

Charles Demaillasson, avocat du roi à Montmorillon, nous a laissé un journal dans lequel il raconte les menus faits de sa vie, ce qui ne l'empêche pas d'en ajouter beaucoup d'autres concernant ses parents, ses amis et même ses voisins (1). Il nous dit ainsi que le lundi 7 mai 1674, « ont esté espousez en l'église de Saint Martial, par M. Jean Boureau, curé, M. [Jacques] Dalest, Sr de la Veau, fils du Sr Dalest de la ville du Blanc, et damoiselle Anne Augier, seconde fille de Me Félix Augier, advocat, et de damoiselle Marguerite Vrignaud. Le contract de mariage est du vendredy 20 avril, lequel j'ay signé. C'est, ledit Sr Dalest, trouvé impuissant, et n'ont couché que quatre nuits ensemble ».

Ces quatre nuits passées sans que la nouvelle mariée ait pu perdre le droit de porter la fleur d'oranger lui démontrèrent suffisamment, sans doute, l'impuissance de son mari. Aussi cette réserve de sa part fut-elle considérée par l'épouse comme une cause sérieuse de divorce. L'avocat Félix Augier s'empressa de porter l'affaire devant le sr de la Borde, docteur en théologie et promoteur en l'officialité de Poitiers. Suivant la procédure introduite au XIVe siècle, mais modifiée plus tard par l'arrêt du Parlement du 16 février 1677, une commission composée de quatre médecins et de deux chirurgiens fut chargée d'examiner le cas et d'en faire un rapport.

Elle se composa de : Umeau (François), doyen de la Faculté de médecine, Cothereau (René) Delugré (Joseph), Mauduit (André), tous docteurs en médecine, auxquels on adjoignit Herpin (Jacques) et Plassais (Joseph), maîtres en chirurgie. Le 20 janvier 1675 (2), Jacques Dalest fut examiné par les représentants du corps médical qui adressèrent le rapport suivant à l'official ;

***

(1) V. Bardet, *Journal de M. Demaillasson (1643-1694) (Arch. hist. du Poitou*, t. XXXVI, p. 385).

(2) Arch. Vienne, cart. 27, no 11.

Les Docteurs en Médecine de l'Université de Poitiers soussignez et Mes Chirurgien jurez de la mesme ville l'un desquels est commis pour les visites et rapports faits par authorité de justice, nommés d'office le 18 de ce mois par Mr de la Borde, prestre, Docteur en Theologie et Promoteur en l'Officialité, Commissaire en cette partie ; certifient avoir veu et visité Jacques d'Alest, sieur de la Vau, âgé de 26 ans, lequel après l'avoir interrogé, visité et examiné, ils ont jugé n'avoir eu affaire à aucune femme, comme il leur est demeuré d'accord, et n'estiment pas qu'il soit capable de faire les fonctions de mariage ; tant à cause de la foiblesse des vaisseaux spermatiques qui sont déliés comme des filets, surtout du côté gauche, que du défaut de l'épididyme qui ne paroist que comme un filet au côté gauche, et n'a pas toute l'étendue qu'il doit avoir, en sorte qu'on a de la peine à le trouver en touchant. Et quoy que ledit sieur de la Vau ayt toutes les parties extérieures, elles sont si peu sensibles et le scroton est si épois, que ce sont des marques de la froideur de ces parties, aussi bien que toutes les parties nobles avec lesquelles elles ont correspondance, et desquelles elles ne reçoivent pas toute la matière et tous les esprits qui sont nécessaires pour les animer et enfler la verge, joint que le poil est clair semé aux parties génitales, et mesme au menton. Ce qui leur fait juger que le sieur de la Vau est au nombre des froids et des maléficiés. Aussi paroist-il par ce qu'il leur a dit, qu'il n'a jamais eu les grands mouvemens qui portent à l'action de la génération. A quoy ils adjoutent qu'il y a un defaux de conformation à l'os des anches des deux côtez, et une enfonceure si grande, surtout du costé gauche, qu'on y peut aisement loger le poing, ce qui fait une compression des vaisseaux, et notamment des muscles qui servent à l'érection du membre viril, qui prennent leur origine de cet os là en la partie interne et inférieure qu'elle les empesche de contretirer et de faire lever le membre viril et le tenir droit, qui est une condition requise pour faire l'intromission, aussi bien que d'estre roide, ce que les nerfs caverneux qui composent principalement le membre ne peuvent bien faire, tant par le défaut des esprits bien conditionnés qu'à cause de la même compression, parce qu'ils naissent d'un gros ligament qui sort de l'os pubis, aussi bien que les muscles accélérateurs qui s'étendent du bas en haut le long de la verge, et facilitent l'exclusion de la semence, et la mauvaise conformation de cet os est si grande qu'elle presse mesme l'articulation ou l'emboîture de l'os de la cuisse et qu'elle en empesche le mouvement, non pas jus-

qu'à boiter sensiblement, mais tient les jambes roides quand il marche, surtout la droite. Toutes ces raisons font croire aux soussignez que le sieur de la Vau est incapable d'exercer jamais les fonctions de mariage. Faict à Poitiers, le vingt février 1675.

« UMEAU, Doyen, COTHEREAU, DELUGRÉ, MAUDUIT Docteurs en médecine, HERPIN, PLASSAYS, chirurgiens. »

***

Jacques Dalest n'accepta point sans protester l'attestation des médecins. L'affaire s'envenima et le défendeur fit violemment attaquer ce rapport par son avocat. Il fut aussi énergiquement défendu par un des docteurs de la Faculté de Médecine, Charles Fontenettes, qui sans doute avait été lui aussi appelé plus tard à examiner le cas. « Il soutint son opinion, dit Dreux du Radier (1), par deux réponses au *factum* du défenseur, en entassant opprobres sur opprobres et preuves sur preuves sur Laveau. Ces deux réponses, que l'on peut considérer comme un savant et curieux traité de la matière, furent imprimées à Poitiers en 1675 et contiennent 94 pages. » Elles sont ainsi intitulées :

« EXAMEN du Factum et des Additions faites au Factum pour Jacques Dalest, Sr de la Vaux, appellant comme d'abus des sentences rendues contre lui à l'Officialité de Poitiers, le 29 janvier 1675, et à la Cour métropolitaine de l'Archevêché de Bordeaux, le second septembre de la mesme année. Dans lequel Examen on fait voir que les deux sentences rendues contre l'Appelant sont très juridiques, parce qu'il est certainement impuissant..... par Charles de Fontenettes. S. l. n. d. (Poitiers, 1675), in-4° de 70 et 24 p. » Cet ouvrage, cité par Dreux du Radier et par M. de la Bouralière (2), a vraisemblablement disparu.

L'affaire fut portée devant le Parlement de Paris, où elle était encore pendante en mars 1677 (3). Elle se termina avant le 30 octobre de la même année. Ce bon M. Demaillasson, bourgeois de petite ville fort curieux des histoires de ses voisins, nous raconte à cette date que « Dalest s'estoit rendu appelant des dits jugements au parlement de Paris, où il seroit décédé pendant la poursuite. Mr Augier, père de de la dite demoiselle, avoit retiré une quittance de la somme de 5.000 livres du dit Dalest, laquelle somme il avoit promise en dot à la dite fille, de laquelle néantmoins il n'avoit rien payé et de laquelle somme les héritiers du dit Dalest luy doivent payer, avec 200 livres d'ailleurs pour les dépens domages et intérêts de sa dite fille, à ce que l'on dit ». Ce même jour, Anne Augier épousait dans l'église des Recollets de Montmorillon Maurice Bichier, Sr des Osannes, de la ville du Blanc, auquel elle apportait en dot les 5 000 livres que son père avait oublié de verser à son premier mari, mais qui lui avaient été attribuées par les tribunaux, sans compter les dommages et intérêts pour ses quatre nuits de mariage par trop inoccupées. Ajoutons que, l'année suivante, elle faisait baptiser, le 29 novembre, un gros garçon à l'église Saint-Martial de la même ville. Ainsi se termina cette cause sensationnelle qui permit aux avocats comme aux médecins d'ergoter longuement et savamment sur les moyens propres à reconnaître l'impuissance virile.

(1) Dreux du Radier, *Bibl. hist. et crit. du Poitou*, t. IV.

(2) De la Bouralière, *l'Imprimerie et la Librairie à Poitiers pendant les XVIIe et XVIIe siècles* (*Mém. Soc. Ant. de l'Ouest*, t. XXVIII).

(3) V. Bardet, *loc. cit.* pp. 427-432.

Un concours d'accouchement en 1790

Le 18 octobre 1776, les *Affiches du Poitou* annonçaient en ces termes le retour d'une sage-femme à Poitiers : « La nommée Marie-Anne Joulin, veuve de François Bossé, reçue maîtresse accoucheuse à Poitiers, en 1765, par M. le lieutenant du premier chirurgien du Roi, en conséquence du certificat de Mme Ducoudray, dont elle suivit alors les leçons, est revenue en cette ville, d'où elle s'était absentée pendant quelque temps et où elle demeure, rue du Calvaire, paroisse Saint-Porchaire. Elle offre de nouveau les secours de son art aux personnes qui voudront lui accorder leur confiance. » Si cette excellente matrone suivit les leçons de dame Angélique-Marguerite Ducoudray, en revanche elle n'obtint pas de succès au concours qui eut lieu le 22 mars 1765. Le prix, qui consistait en un étui de chagrin garni de lancettes, orné d'argent aux armes de la ville et de M. de Blossac, fut gagné par Joseph Poupit, garçon chirurgien. Il avait pu accomplir, en une minute, un accouchement double, non point chez une femme, mais simplement avec la machine servant aux démonstrations que la Ducoudray avait généreusement offerte à la ville, après s'être fait payer pour ses cours, d'une durée de 4 mois, la somme de 1.033 l. 31 s. Elle pouvait se permettre cette générosité.

Les concours institués de la sorte eurent lieu de temps en temps, avec plus ou moins de solennité. C'était l'intendant qui donnait les prix, mais il négligeait souvent de le faire et de là provenait cette intermittence. Le 7 septembre 1789, les chirurgiens de Poitiers procédèrent pour la dernière fois à une cérémonie de ce genre. Ils en furent tellement satisfaits qu'ils en adressèrent un compte rendu à Jouyneau-Desloges, qui le publia dans les *Affiches du Poitou*, le 5 avril 1790. Voici dans quels termes les maîtres s'exprimèrent par l'entremise de leur secrétaire :

« Il fut procédé à la manière accoutumée, le 7 du mois de septembre dernier, dans leur chambre de juridiction, au couvent des révérends pères Jacobins, à l'examen général de douze élèves en chirurgie qui ont suivi aussi assidûment que sagement le cours public et gratuit sur l'art des accouchements que le sieur *Maury*, chirurgien-démonstrateur proposé par le gouvernement toujours attentif à protéger tous les établissements utiles, donne annuellement et sans interruption depuis 1765, ainsi qu'aux femmes des villes et campagnes qui prennent l'état d'accoucheuse et pour lesquelles ce cours est spécialement établi. Nous croyons, en conséquence, vous prévenir, Monsieur, que ce chirurgien patriote et toujours animé du même zèle à porter secours à l'humanité souffrante, a obtenu sans peine de la protection et de la bienfaisance de Messieurs de l'administration provinciale, des prix qui ont été distribués, avec la plus grande affection pour le bien, par M. de la Marque, un des membres de ladite administration, ce d'après le jugement de leurs interrogateurs. Les élèves dont le succès a été couronné sont au nombre de six et qui ont été trouvés d'un mérite égal. Il a donc été unanimement jugé qu'il convenait, pour exciter de plus en plus leur émulation, les faire tirer au sort ; le prix est échu par cette voie au sieur Pierre Augris, de Laleu

en Poitou, élève de M. Douxamy. Il consistait en un étui de galucha garni en argent, orné de six lancettes à chasse de nacre de perles, montées en or ; les armes de l'administration sont gravées à une des extrémités de l'étui, avec une légende portant ces mots : *Assemblée provinciale du Poitou*.

« Les cinq autres émules sont les sieurs : Pierre Le Comte, d'Augé en Bas-Poitou, élève de M. Beaupré ; Jacques-Sincère Magne, de Poitiers, élève de M. Rivault ; Marot, chirurgien aide-major au régiment de Royal-Roussillon, de l'île d'Oléron en Saintonge ; Pierre Malapert, aide chirurgien au Royal-Roussillon, de Charroux en Poitou, ci-devant élève de M. Beaupré, et Jacques Benoît, de Poitiers, élève de M. Le Chasseux. Les autres élèves qui ont fait connaître les plus heureuses dispositions et qui ont mérité des éloges sont les sieurs Jean-François Bonnesset, de Lussac-les Châteaux en Poitou, élève de M. Ciroteau ; Louis-François Dastre, de Poitiers, élève de M. Rivault; Jean-François Guimard, de Vivonne en Poitou, élève de M. Le Chasseux ; Louis-André Dupesseau, élève de M. Le Chasseux ; Antoine Pierre Maury le cadet, de Poitiers, élève de M. son père. A l'égard du sieur André-Pierre Maury l'aîné, de Poitiers, élève aussi de M. son père, l'on observe que sa supériorité reconnue, et étant déjà couronné dans l'art des accouchements, avait excité M^rs les maîtres en chirurgie à le dispenser absolument du concours. Cette exclusion, aussi douce que flatteuse, bien loin de blesser la délicatesse du jeune homme, ne doit, au contraire, que tourner à sa gloire, à son bonheur et à la satisfaction de M. son père qui le vit avec grand plaisir prendre séance auprès de lui, dans ladite assemblée, qui l'en avait invité de la manière la plus indulgente, pour lui manifester à son aise son contentement et le désir qu'elle avait de le rendre témoin des examens de ses confrères. Ils ont tous également reçu, pour les engager à se livrer à l'exercice de cette partie précieuse de leur profession, un exemplaire de l'ouvrage connu et estimé, ayant pour titre : *l'Art des accouchements, démontré par des principes de physique et de méchanique*, par André Levret, accoucheur de M^me la Dauphine, et un traité clair et succinct par M. Rolin, docteur en médecine, aussi fort intéressant, non seulement pour l'instruction des élèves, mais encore pour les gens déjà instruits. Ces encouragements et ces récompenses produiront insensiblement le meilleur effet, car il faut bien traiter les hommes utiles ; c'est à eux que l'estime publique est due. M. Maury, chirurgien démonstrateur, a ouvert la séance de cet examen par un discours dans lequel il a prouvé combien l'art des accouchements était précieux puisqu'il s'occupe du soin de conserver des enfants, des épouses à leurs maris et des héritiers à leurs parents.

« Quelque temps avant, il avait été procédé à l'examen des trois femmes qui ont suivi le même cours ; la satisfaction qu'elles ont donnée à leurs interrogateurs leur a fait mériter justement les lettres de réception, qu'ils ont délivrées avec plaisir, pour exercer un art aussi important à la société. Leurs noms, qu'il est intéressant de faire connaître au public, sont : Claudine Bernaudeau, de Thouars, en Poitou ; Catherine Garreau, de Vivonne, en Poitou ; Marie Desjardins, de Poitiers. Elles ont aussi reçu des traités d'accouchements, dont nous sommes assurés qu'elles feront le meilleur usage pour entretenir soigneusement les principes de l'art qu'elles ont acquis aux instructions et démonstrations du sieur Piorry.

« Signés : Piorry, prévôt ; Martin de la Baudouinière, lieutenant ; Douxamy, ancien prévôt ; Moricheau-Beaupré, ancien prévôt ; Rolland, ancien prévôt.

Tel fut le dernier concours d'accouchements qui ait eu lieu à Poitiers. Il démontra que, faute de mieux, quand les candidats étaient d'égale valeur, il valait autant leur faire tirer le prix au sort que d'en favoriser un seul, et risquer ainsi de mécontenter les autres. Poitiers n'est pas loin de Melle et le bon juge aux bùchettes, dont parle La Fontaine, avait sans doute légué cette tradition à quelques-uns de nos Poitevins. Nous restons avec le regret de ne point posséder *in extenso* le discours de Maury dans lequel il démontra si bien la nécessité de conserver des héritiers à leurs parents. Cette variété de bipèdes ne devait pourtant pas être beaucoup plus rare autrefois que de nos jours.

P. Rambaud.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

Les succès cliniques de l'Electrargol.

M. le D^r Colleville, professeur de clinique médicale à l'Ecole de médecine de Reims, vient de consacrer à l'Electrargol une étude fort intéressante (1), où il a su se montrer bon observateur en même temps que praticien avisé. Et ces deux qualités on les constate non seulement en suivant les détails de ses observations, mais encore devant la netteté critique de ses conclusions.

Ces dernières sont en effet dignes de retenir l'attention, car si elles résument clairement les constatations qui les précèdent, elles expriment en même temps, en reposant sur des documents nouveaux, ce qu'ont exprimé tous les cliniciens qui ont écrit sur l'Electrargol des travaux sérieux.

Comme ses confrères, M. le D^r Colleville note que c'est dans les infections que « triomphe » le traitement par lE'lectrargol : et ses observations et ses succès portent surtout, en effet, sur les injections, non bacillaires, des voies respiratoires, soit streptococciques, soit pneumococciques et sur certaines infections dues à la flore intestinale.

Voilà pour l'idée générale.

M. Colleville, au point de vue pratique, note aussi en passant qu'il n'a jamais constaté la phlébite que Netter a prétendu être une complication possible du traitement, puis il établit, en quelques lignes très nettes certaines notions, certes déjà connues, mais qu'il est utile de répéter sans cesse pour que le praticien manie avec assurance l'outil énergique qu'on lui a mis entre les mains. Voilà ce que dit M. Colleville :

« L'Electrargol a une action qui s'épuise bien vite. Il ne faut pas craindre de répéter les injections de 5 et même de 10 cc. jusqu'à obtention du résultat ; ces injections ne paraissant aucunement dangereuses.

(1) *Union Médicale du Nord-Est*, 29 *février et* 15 *mars* 1908.

« D'après ce que nous avons observé, il n'y aurait pas d'avantages bien appréciables à choisir les veines; l'action leucocytaire s'exercerait aussi efficacement avec les injections hypodermiques faites avec les précautions ordinaires. Cette particularité rend l'emploi de ce médicament accessible à tous les praticiens. Dans les injections des voies respiratoires, les injections intra-laryngées ne fournissent aucun résultat, malgré la facilité avec laquelle la muqueuse si vasculaire des voies respiratoires peut absorber les solutions ».

Voilà donc de nouveau nettement articulées ces propositions qui dirigent pour ainsi dire le maniement de l'électrargol ; 1° innocuité des injections; 2° nécessité de les renouveler sans hésitation jusqu'à ce que leur action soit complète; 3° inutilité dans la grande majorité des cas (sauf dans certaines circonstances d'extrême urgence) du choix de la voie intra-veineuse, la voie hypodermique conduisant aux mêmes résultats.

M. Colleville écrit encore :

« Après l'abaissement momentané produit par une première injection, il survient une excitation se traduisant par des oscillations ascendantes de 1 degré et même quelquefois plus. Il est nécessaire de recourir alors à une deuxième ou troisième injection pour faire baisser la courbe vers les chiffres normaux. Sauf exception, le défervescence se fait aussi progressivement ». Et quelques lignes plus loin il note comme explication possible de ce phénomène constaté par tous les cliniciens : « Dans l'observation n° 5, nous avons relevé l'afflux de polynucléaires après l'administration du médicament. Il nous semble que l'excitation thermique mentionnée, secondaire à l'injection, soit la manifestation tangible de cette polynucléose momentanée et réparatrice. »

Nous ne reproduirons ni résumerons les observations qui ont servi à M. Colleville pour arriver aux conclusions que nous venons d'indiquer ; elles sont pourtant toutes intéressantes en ce sens qu'elles intéressent la thérapeutique courante au lieu d'être l'exposé de certains cas exceptionnels qu'on ne rencontre que très rarement et dans le milieu de sélection par excellence : l'hôpital. Nous donnerons cependant l'observation III parce qu'elle offre un exemple typique du rôle de l'Electrargol dans un cas d'infection grippale banale chez un sujet réagissant à la moindre cause par une élévation thermique.

Obs. III. — *Grippe à forme cérébrale.* — Mlle F.., infirmière de 36 ans, ayant été éprouvée par de violentes émotions et par des fatigues professionnelles, après quelques jours de malaise général, est prise de fièvre, de céphalée occipitale très violente, d'un point de côté à la base gauche de la poitrine en avant ; toux sèche sans signes sthétoscopiques bien nets. Compresses fraîches sur la tête ; révulsifs variés sur le thorax : antipyrine et quinine. Pendant trois jours la température est moins élevée le soir que le matin ; les oscillations sont de 1° ; les maxima sont : 39° 2', 39°9', 40°2' les minima : 38°2', 38°9. Le troisième jour, au soir, la température monte à 41°4 ; la céphalalgie se généralise, acquiert une intensité extrême ; elle s'accompagne d'agitation, d'hallucinations et de délire, pas de vomissements, constipation. On applique de la glace sur la tête des sangsues derrière les oreilles, des bottes ouatées synapisées, lavement purgatif. La température redescend le lendemain matin à 38°4, et va à 38°6' le soir ; les phénomènes s'amendent, la céphalée persistant. Le cinquième jour, la température est remontée à 40°2' on lui administre du calomel et l'on injecte 5cc. d'Electrargol. Le thermomètre marque 39° au soir ; la nuit est calme. Le sixième jour, température au matin : 40° 4'. Injection de 10cc. d'électrargol ; la courbe descend à 37°4. A la surexcitation des jours précédents succède un certain abattement, en même temps que la céphalée diminue d'intensité et que la malade prononce des paroles raisonnables. Depuis cette période, les oscillations se font entre 38° et 37° pendant une huitaine de jours sans type inverse ; le mal de tête disparaît. Mlle F... entre en convalescence avec cette remarque que sa régulation thermique se trouve à la merci du moindre incident (émotion, constipation, visites, écart de régime, etc.) sans que toutefois dans les plus mauvais jours le maximum dépasse 38°6 pour retomber ensuite à la normale.

***

Et cette action élective pour les processus infectieux, on la retrouve aussi nette et aussi impressionnante dans le travail que viennent de publier MM. les Dr Bousquet et Roger qui, suivant, à Montpellier, la voie si brillamment ouverte par le professeur Carrieu, ont demandé à l'Electrargol des succès nouveaux.

Ils viennent de publier sept observations s'appliquant en général à des cas assez dramatiques et qui prouvent ainsi ce que l'Electrargol peut donner dans la pratique courante alors qu'il produit de si merveilleux effets dans des circonstances où il était presque permis de désespérer.

Le premier cas concerne une variole survenue chez une femme de 65 ans qui n'a jamais été vaccinée : hémorrhagies cutanées, adynamie intense, délire, phénomènes broncho-pulmonaires à droite et à gauche. Au moment le plus critique, on injecte 10 cent. cubes d'Electrargol et on continue pendant deux jours encore. *La malade guérit.*

Chez un alcoolique survient une variole hémorrhagique avec délire violent et phénomènes ataxo-adynamiques très accentués. Injections d'Electrargol pendant trois jours. *Le malade guérit.*

Chez une fillette de 4 ans et demie, une angine ulcéro-membraneuse à bacille de Löffler et staphylocoques résiste à la sérothérapie pourtant instituée d'emblée à

hautes doses : il faut lui associer pendant trois jours les injections d'électrargol pour voir les ulcérations et les plaques se déterger, l'adénite diminuer et l'albuminurie disparaître. *L'enfant guérit.*

. . . .

Oui, décidément, tout le monde est bien d'accord, c'est dans les infections, banales ou redoutables, depuis la grippe et le polymorphisme de ses localisations, jusqu'aux cas, heureusement rares, où tel microbe brutal comme celui de la dipthérie, décuple ses moyens en s'associant à d'autres agents pathogènes,... c'est bien dans les infections — et quels immenses territoires désigne ce mot qui domine le pathologie moderne — que *triomphe* l'Electrargol, pour employer l'expression imagée et exacte de M. le Dr Colleville.

C'est là une notion qui, toute récente soit-elle, doit être, désormais, constamment présente à l'esprit de tout praticien. Qui sait, dans ces chemins hier insoupçonnés, aujourd'hui lumineux de la thérapeutique, où la méthode colloïdale peut nous mener !!...

BIOGRAPHIES LYONNAISES : LES PESTALOZZI

M. le Dr Jules Drivon a publié dans le Lyon Médical *du 19 avril la notice suivante.*

La famille des Pestalozzi était originaire du Milanais ; elle avait des établissements considérables et des ramifications non seulement en Italie, mais aussi en Suisse et surtout dans le pays des Grisons ; les Pestalozzi de Lyon descendaient de cette dernière branche.

Le premier qui embrassa la carrière médicale fut Jean-Jacques Pestalozzi, petit-fils de Jacques, marchand grison, mort à Lyon (en 1619), où il s'était établi vers la fin du XVIe siècle. Il était déjà agrégé au Collège des médecins et avait acquis une grande réputation lorsqu'il fut choisi pour servir comme médecin dans l'armée que Louis XIV envoyait pour secourir Messine révoltée contre la domination espagnole. Le duc de Vivonne et Duquesne firent lever le siège de la ville (1674), mais le général français, s'étant rendu insupportable aux Siciliens, fut rappelé. Pestalozzi revint aussi en passant par Venise, où il épousa Feliciana Balotti de Rovigo, dont il eut Jérôme-Jean, le plus distingué des membres de cette famille.

Jacques P. fut pendant quelques années médecin de l'hospice de la Charité ; il fut remplacé vers 1690 par Deville.

Jérôme-Jean Pestalozzi naquit à Venise le 23 juin 1674 et ne vint à Lyon qu'en 1682. Comme son père, il étudia la médecine et fut reçu docteur à Valence à l'âge de 20 ans. Il avait seulement 22 ans quand il fut nommé (19 août 1696) médecin de l'Hôtel-Dieu. L'attention avait été attirée sur lui par les services qu'il avait rendus lors d'une affection épidémique qui avait désolé la ville en 1694. Il fut pendant vingt-trois ans (1696-1719) seul médecin de l'Hôtel-Dieu.

La première publication a pour titre ; *Traité de l'eau des mille fleurs* (Lyon, 1706, in-12). C'était un remède alors très à la mode grâce au charlatanisme. Son appréciation peu favorable ne fut pas sans influence sur le discrédit dans lequel tomba ce médicament (1).

En 1719, il lut à l'Académie de Lyon, dont il avait été nommé membre en 1715, une dissertation sur *Jonas dans le ventre de la baleine*, qui fut si applaudie qu'on l'engagea à la donner au public, vœu qui ne semble pas avoir été réalisé.

Jean-Jérôme P. a encore publié :

Avis de précautions contre la maladie contagieuse de Marseille. Lyon, 1721, in-12.

Dissertation sur les causes et la nature de la peste. Lyon, 1722, in-12.

Opuscules sur la peste. Lyon, 1723, 2 vol. in-12.

C'est seulement une réédition des deux ouvrages précédents, avec quelques changements.

Dissertation sur la thériaque. Lyon, 1723, in-12 (2).

La bibliothèque de l'Académie de Lyon conserve plusieurs manuscrits de J.-J. P. *Les odeurs et le sens de l'odorat. Des pierres précieuses. Des cailloux cristallisés en dedans. Dissertation sur la pierre nommée vetro cristallino. Architecture animale et physiologique du corps humain. Sur l'étude de la botanique* (3).

Très amateur de sciences naturelles, il acheta en 1700 le cabinet de M. de Liergues et celui de son frère, le voyageur Balthazar de Monconys et les accrut par de nombreux achats. Il était très attaché à Lyon et refusa les offres considérables que lui fit le président du Parlement de Grenoble pour l'engager à se fixer dans cette ville ; il résista même aux instances de la Cour qui voulait l'envoyer en Provence (4). Il mourut le 27 avril 1742.

Il eut de sa femme, Charlotte Dupré, quatre fils et deux filles. Un de ses fils mourut jeune, deux autres étaient en 1757 capitaines d'infanterie, le quatrième, Antoine-Joseph, médecin.

Antoine-Joseph Pestalozzi, né le 17 mars 1703, fut docteur en médecine, agrégé au Collège des médecins de Lyon, membre de l'Académie, de la Société des beaux-arts, etc. Comme son père, il s'occupa beaucoup de sciences naturelles et accrut son cabinet qui devint une des curiosités de la ville. « Il est composé des plus rares curiosités naturelles, qui « consistent en un amas très complet de minéraux, cristaux, « cristallisations, congélations, pierres précieuses et sin« gulières, plantes marines, animaux, végétaux, insectes, « coquillages, pétrifications et tout ce qu'on voit de plus « singulier en ce genre ; en sorte que ce cabinet forme une « histoire naturelle dont les scavans peuvent tirer de grandes

---

(1) Voici la formule de cette panacée :

Eau de Mille fleurs

Bouse de vache fraîche et recueillie au mois juin.	1 partie.
Eau..	3 parties.

Enfermez la bouse dans un sac de toile et distillez-la de manière à retirer 1 livre 1/2 = 480 gr. d'eau pour chaque livre (360 gr.) de matière stercorale. Conseillée à l'extérieur comme cosmétique ; à l'intérieur, dans la goutte, les coliques, les calculs urinaires et les suppressions d'urine. (Jourdan. *Pharmacopée universelle*, t. I, p. 381.)

(2) V. pour l'analyse et l'appréciation de ces divers ouvrages : Pointe, *Loisirs médicaux et littéraires*, pp. 39-47, où l'on voit que de tous les préservatifs naturels contre la peste, le plus sûr est *la fuite, qu'il faut prendre tôt, aller loin et revenir tard* (*loc. cit.*, p. 47.)

(3) Annales de la Société Linnéenne de Lyon, 1905, p. 132.

(4) Pernetti. Les Lyonnais dignes de mémoire, t. II, 210-315.

« lumières pour la physique, la médecine, la pharmacie et « plusieurs autres sciences » (1).

En 1771, A.-J. Pestalozzi céda à la ville son cabinet d'histoire naturelle pour une rente viagère de 1.500 francs et les échevins en confièrent la garde à l'Académie de Lyon.

Antoine-Joseph P. fut pendant peu de temps, à la vérité, médecin de l'Hôtel-Dieu. Voici ce que les archives nous apprennent à cet égard :

« Les recteurs et administrateurs de cet hôpital ayans le « souvenir toujours présent du zèle et de la distinction avec « laquelle M. Pestalozzi, le père, a servi pendant plusieurs « années les pauvres malades de cette maison, à la commune « satisfaction des malades et du bureau de ce tems-là... « Informés d'ailleurs de la capacité, de l'expérience même « de M. Antoine Pestalozzi, son fils, docteur de Montpellier, « agrégé au Collège de médecine de cette ville, qui pendant « la dernière guerre a servi avec beaucoup d'applaudisse- « ments les hôpitaux du Roi en Italie, et qui, dans les cas « épineux et difficiles, a dans la personne de son père un « recours également assuré, ils ont dès à présent choisi et « nommé mondit M. Pestalozzi fils pour remplir la première « place de médecin qui viendra à vaquer dans cet hôpital » (1er juin 1740 (2).

. . . .

« M. Pauthot a donné sa démission par sa lettre en date « du 26 juillet 1741. M. Pestalozzi fils est entré en exercice « en vertu de la délibération que dessus. »

. . . .

« MM. les recteurs et administrateurs dudit hôpital se « sont aperçus que M. Antoine Pestalozzi, nommé à la « place de médecin pour la visite des fiévreux de cet hôpi- « tal avoit quitté depuis près d'un an le service de cet hôpi- « tal, qu'il faisoit faire par divers de ses confrères à cause « de son peu de santé. Instruits par luy-même que sa « santé ne lui permettoit pas de reprendre de longtems la « visite des malades ont nommé en son lieu et place et « après l'avoir remercié M. J.-B. Potot, etc., etc. » (5 avril 1744).

Antoine-Joseph fut pendant quelque temps professeur de chimie à l'Académie des beaux-arts ; il mourut le 2 avril 1779. Il n'a publié que des notes sans grande importance, relatives à l'électricité.

Louis-Antoine Pestalozzi, fils d'Antoine-Joseph P. et de Anne-Thérèse-Augustine Clavery, fut, comme son père et son aïeul, nommé médecin de l'Hôtel-Dieu, les circonstances ne lui permirent pas de remplir ses fonctions.

Il avait été nommé, par délibération du 13 février 1782, médecin suppléant survivancier ; le 1er octobre de la même année, l'Administration trouvant des inconvénients à ces choix faits à l'avance, décida de supprimer l'institution des survivanciers ; mais Pestalozzi avait un droit acquis, son adhésion était nécessaire. Il l'accorda, et comme compensation, il fut nommé cinquième médecin chargé de faire des cours de pharmacie et d'accouchements ; il devait en outre veiller à la salubrité de l'air des infirmeries et devait enfin, « quand le bureau le jugerait à propos, faire avec un des « administrateurs la visite des enfants placés à la campa- « gne ; il serait alors déchargé de toute dépense de voyage ».

Cette situation fut de courte durée : en vertu d'un arrêt du conseil d'État du Roi, l'œuvre des enfants exposés, abandonnés ou orphelins fut transférée à la Charité à partir du 1er octobre 1783 ; sur la demande des recteurs de cet hôpital les filles mères passèrent également à la Charité. Le cours d'accouchement n'était plus possible et la surveillance des enfants placés à la campagne devenait étrangère à l'Hôtel-Dieu. L'Administration dut faire entendre à Pestalozzi qu'il y avait force majeure et que ses attributions étant ainsi restreintes la place qu'il occupait ne pouvait être conservée ; c'est probablement à des insinuations de ce genre qu'il répond par la lettre suivante :

« Je n'aurois jamais cru, messieurs, si je ne l'éprouvois « en ce moment, que vous fussiez capables de manquer non « seulement à la parole d'honneur que vous m'aviez don- « née, mais encore de ne pas respecter vos signatures. « Comme votre conduite envers moi (je ne peux m'empê- « cher de vous le dire) est atroce et est regardée telle par « vos juges, vos concitoyens, je vous quitte et vous pouvés « annuler ma place ou y nommer quelqu'un. » Pestalozzi.

Cette lettre fut déposée aux archives, la nomination fut annulée et la place de cinquième médecin supprimée.

Dès cette époque, Louis-Antoine Pestalozzi disparaît. Il était alors avec Baudot, médecin de l'hospice des mendiants, le Bicêtre royal ; en 1788, il ne figure plus dans la liste des médecins. Est-il mort ? A-t-il quitté Lyon ? Peut-être son mariage avec Gabrielle de Gaigniaire de Souvigny, fille de Pierre-François et de Jeanne-Marie Rivet de Fromente, l'a-t-il appelé dans d'autres parages ? mais il est le dernier de la série des Pestalozzi, médecins lyonnais.

Jules Drivon.

(1) Almanach de Lyon, 1750, p. 155.
(2) Registre des délibérations, 16, 154.

DÉFORMATIONS CRANIENNES DÉCRITES PAR LES ANCIENS

Communication faite au Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences (Reims, 1907).

Homère parle déjà de têtes déformées (*Iliade, chant XIII*). Thersite avait une tête pointue, *phoxos*, comme l'a justement indiqué M. Hamy.

Hippocrate parle aussi de ces têtes pointues, *phoxoi*, dans son *Traité des épidémies*, *6e liv., 1er sect.* : « De ceux qui ont la tête *phoxos*, les uns ont le corps vigoureux et sont forts, tant des os que du reste du corps (*Ep., VI, 6 14*), les autres ont de la céphalalgie et des écoulements d'oreille ; ces derniers ont la voûte palatine creuse et les dents qui chevauchent. »

Il avait déjà remarqué que la déformation de la tête, que nous dénommons aujourd'hui oxycéphale, s'accompagne souvent de voûte ogivale et de végétations adénoïdes qui donnent des accidents du côté des oreilles.

Hippocrate et *Galien* allèrent plus loin dans l'étude des têtes pointues ; ils en distinguaient plusieurs variétés, et, suivant les variétés, ils avaient noté l'inexistence de certaines sutures. Ils ne concevaient pas que ces sutures avaient existé et étaient disparues par soudure. Ils gardaient la conception d'*Hérodote* qui (*liv. IX, par. 83*) mentionne après la bataille de Platée qu' « on découvrit une tête sans aucune suture, le crâne fait d'un seul os », pour cet histo-

rien, si les sutures étaient absentes, c'est qu'elles n'avaient jamais existé (1).

Si, en lisant *Galien, Utilité des parties du corps, l. IX, ch. XVII*, on tient compte de cette erreur, on comprendra admirablement un passage qui, autrement, paraît faux.

Galien commence par décrire le crâne normal : notant la présence d'une suture droite ou sagittale qui traverse le milieu de la tête et de deux sutures transverses, coronale et lambdoïde, il admire l'œuvre de la nature qui a mis deux sutures dans le sens de la plus grande longueur de la tête.

Puis il étudie (2) les sutures des têtes pointues (*phoxoi*) employant la même expression qu'Homère).

La plus grande démonstration de la justice de la nature se trouve dans les sutures des têtes pointues. Toutes leurs formes se réduisent à trois : l'une complètement contraire à la figure habituelle, dont nous venons de parler, quand la tête a perdu ses deux éminences de l'occiput et du front, unie de toutes parts et semblable à une sphère parfaite ; les deux autres où manque seulement soit l'éminence du front, soit celle de l'occiput.

Les sutures de la tête sphérique ressemblent au *chi* (X), deux sutures seules se coupent : la suture transversale (coronale) allant de l'une des oreilles à l'autre ; la seconde, la droite (sagittale), s'étendant par le milieu du sommet de la tête au milieu du front. De même, en effet, que quand une partie de la tête dépasse l'autre en longueur, il était juste que la partie plus longue eût plus de sutures, de même, lorsqu'elles sont égales l'une et l'autre, la nature en a assigné un nombre égal.

Si la tête n'a pas l'éminence occipitale, les sutures droite et coronale subsistent, la suture lambdoïde disparaît. Celle-ci, en effet, était proche de l'éminence absente. Ces deux sutures ont donc une figure semblable à la lettre *tau* T. De même, si c'est l'éminence du front qui n'existe pas sur la tête, avec elle disparaît aussi la suture coronale, il ne reste que la suture droite rencontrant la lambdoïde, avee laquelle elle forme encore une figure semblable à la lettre *tau*.

On peut encore imaginer une quatrième forme de tête...

Galien explique qu'une tête à grand diamètre transversal est impossible (3) et il conclut :

C'est pourquoi Hippocrate (*Plaies de la tête*, St. I. t. III, p. 182) *a décrit les quatre figures et les sutures de chacune, comme nous venons de le faire à l'instant*, sans mentionner, en aucun endroit de ses écrits, une cinquième figure de la tête.

Bien des siècles plus tard, Virchow, dans ses travaux sur les soudures craniennes, distingua ces mêmes variétés de têtes ;

1. Les têtes sphériques ou trochocéphales sont dues à la soudure des sutures coronales à leur partie moyenne, soudure survenant assez tardivement, ajoute Lucœ, et souvent la soudure des sutures lambdoïde et sagittale à sa partie postérieure s'y ajoute. Si la suture médio-frontale persiste supérieurement, faisant suite à la sagittale, on a parfaitement deux sutures, coronale d'une part, sagittale et médio-frontale de l'autre, qui se croisent à la façon de la lettre X.

2. Les têtes saillantes en avant et à éminence occipitale effacée, ou *sphénocéphales*, ont les sutures lambdoïdes et sagittale postérieure soadées. Les sutures coronales et ce qui reste de la sagittale rappelle bien la lettre T.

3. Dans l'acrocéphalie, les coronales sont soudées et le crâne, élevé en tour, bombe en arrière quand les sutures sagittale postérieure et lambdoïde, sont conservées ; ces sutures ont alors la forme d'un Ṫ en sens inverse du précédent.

Cette description si exacte, Galien ne l'a pas faite le premier ; il l'a, dit-il, empruntée à Hippocrate, qui l'a indiquée dans les *Plaies de tête* (*Trad. Littré, t. III, p. 182*), mais elle y est confuse et ne peut se comprendre que grâce à ce qu'a écrit Galien quelques siècles plus tard :

Les têtes des hommes ne sont nullement semblables entre elles, et les sutures de la tête, n'ont pas chez tous la même disposition. Celui qui a une proéminence antérieure de la tête (j'appelle proéminence la partie arrondie de l'os qui fait saillie au delà du reste), celui-ci présente les sutures du crâne disposée comme la lettre *tau* (T) ; en effet, la ligne la plus courte est transversale à la proéminence ; l'autre traversant le milieu de la tête s'étend longitudinalement jusqu'au col.

Chez celui qui a la proéminence à la partie postérieure de la tête, la disposition des sutures est inverse de celle du cas précédent, car la ligne la plus courte est transversale à la proéminence, tandis que la plus longue traversant le milieu de la tête s'étend dans une direction longitudinale jusqu'au front.

Celui qui a une proéminence de la tête dans les deux sens en avant et en arrière, celui-là a les sutures disposées comme la lettre *iôta* (I) ; des lignes, les deux longues sont transversales à l'une et à l'autre proéminence, la courte traverse longitudinalement le milieu de la tête et va se terminer en lignes longues.

Celui qui n'a pas de proéminences, ni dans un sens, ni dans l'autre, celui-ci a les sutures disposées comme la lettre *chi* (X) ; des lignes, l'une va obliquement se rendre à la tempe, l'autre traverse longitudinalement le milieu de la tête.

C'est toujours la même théorie : proéminence antérieure du crâne, sutures lambdoïdes inexistantes ; proéminence postérieure, sutures coronales inexistantes ; crâne normal, les deux sutures existent; crâne arrondi sans proéminences, sutures coronale dans sa partie supérieure d'une part, sagittale et médio-frontale de l'autre, se croisant,

Sans doute ce paragraphe est obscur; mais nous ne dirons pas avec Malgaigne qu'il est absurde.

C'est, dit ce chirurgien, une description des sutures que nul anatomiste ne peut avouer.

Et il en conclut que le livre des *Plaies de tête* n'est pas d'Hippocrate.

Car Hippocrate se montre, ailleurs, trop versé dans les connaissances anatomiques pour qu'on l'en croie l'auteur.

L'erreur de Malgaigne, qui rapporte cette description d'Hippocrate au crâne normal, est celle de tout le moyen âge, qui ajouta une foi absolue à ce texte, sans vouloir regarder les sutures d'un crâne. *Realdus Columbus* (*Ier liv., ch. V*), *De re anatomica*, osa le premier nier la véracité de ce passage.

---

(1) De même Aratus et Arrien admettent que le crâne des Éthiopiens est dépourvu de sutures : traduisez qu'il se soude de bonne heure.

(2) *Medicorum græcorum opera volumen* III *continens Claudii Galeni*, t. III, *Lipsiæ*, 1822, *editionem curavit* D*r* *Carolus Gottlob Kühn*.

(3) Ce en quoi il se trompe. Nous avons vu et décrit, au Musée de la Faculté de Médecine de Lyon, une tête d'hydrocéphale, en bonnet de gendarme extrêmement accentué.

Or, les explications de Galien permettent de comprendre ce passage d'Hippocrate. Il ne concerne, nous dit Galien, que les crânes *phoxoi*, pointus, mot qui a dû être oublié par les copistes, et il relève un fait d'observation noté depuis par Virchow :

La soudure d'une suture arrête le développement du crâne dans un sens perpendiculaire à la suture, d'où la disparition de la proéminence.

Si les critiques ne l'ont point compris, c'est que, s'ils étaient médecins, ils n'étaient point anthropologues.

Félix Regnault.

NOTES.

La démolition de l'annexe de l'Hôtel-Dieu.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. le directeur de l'Assistance publique la communication suivante :

« Paris, le 3 février 1908.

« Le directeur de l'administration générale de l'Assistance publique à Monsieur le président de la Commission du Vieux Paris.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les mesures prises à l'occasion de la démolition prochaine des bâtiments de l'Hôtel-Dieu (annexe), approuvée par délibération du Conseil municipal du 20 décembre 1907.

« Je n'ai pas besoin de vous dire que la sacristie de l'église Saint-Julien-le-Pauvre, attenante à une vieille maison à démolir, sera intégralement conservée ; en ce qui concerne l'église elle-même, elle sera, durant tout le cours des travaux, protégée par une palissade englobant l'arbre (robinia pseudo-acacia) qui orne la cour de la maternité actuelle et qui pourra, je l'espère, être conservé.

« D'autre part, les inscriptions et les statues qui se trouvent dans la salle dite des fondateurs, et dont la description a été faite à votre séance du 14 mai 1903, seront déposées par des ouvriers spécialistes, et provisoirement mises à l'église Saint-Julien-le-Pauvre, sauf le buste de Benjamin Delessert, ancien membre du Conseil général des hospices, destiné à la salle des séances du Conseil de surveillance.

« Enfin, selon les traditions, seront réservés tous les objets qui viendraient à être mis à découvert, soit dans les constructions, soit dans le sol, comme médailles, monnaies, etc.

« Quant à la plaque commémorative du siège des Normands en 886, placée du côté du Petit-Pont, et propriété de la Ville, elle sera transportée, d'accord avec le service des Travaux historiques, au dépôt de ce service, 29, rue de Sévigné.

« *Signé :* Mesureur. »

Acte est donné de cette communication.

M. Lucien Lambeau propose de faire prendre quelques photographies du monument, avant sa disparition définitive, et de les déposer au musée Carnavalet et à la Bibliothèque historique.

Adopté.

(*Commission du Vieux Paris*. Séance du 14 mars.)

UNE RECETTE MAROCAINE POUR FAIRE TÉTER LES BÉBÉS RÉCALCITRANTS

Elle a été recueillie par le docteur Mauchamp.

On commence par faire brûler sous le nez du bébé un peu d'ambre gris. Ensuite on se procure des poils de la bosse d'un jeune dromadaire, et, en ayant soin de tenir constamment les mains au-dessus de la tête du petit malade, on tresse avec ces poils une mèche qui doit atteindre la longueur du corps de l'enfant. Après quoi, l'on fait sept nœuds à cette tresse, en prononçant l'exorcisme suivant : « J'attache le diable qui a passé entre la mère et l'enfant, afin qu'il ne puisse plus s'interposer entre la bouche de l'un et le sein de l'autre. » Puis on enduit de goudron la tresse ainsi nouée et on la fixe en collier autour du cou du bébé. On pile en poudre fine une résine parfumée, *meha saëla*, et, pendant trois jours consécutifs, on en frotte le palais du nourrisson ; le reste de la poudre est placé dans un sachet qu'on fait porter au petit possédé. Et tout rentre dans l'ordre.

Les exploits d'une somnambule

A ceux qui s'imaginent qu'on peut défendre le public contre les aigrefins et les charlatans, le Temps *peut dédier cette information qui lui arrive de Bourges.*

Un brave paysan de Charost (Cher), atteint d'une maladie chronique, résolut de s'adresser à une dame Salomon, cartomancienne installée à Issoudun.

Celle-ci se rendit à Charost auprès du malade, et, après l'avoir examiné, lui déclara qu'il pourrait « danser une polka avant huit jours ». Le moyen d'y parvenir était des plus simples : il s'agissait pour lui de coucher pendant neuf jours sur cent louis d'or placés entre sa paillasse et son matelas.

M. X... n'avait que 1.700 francs en valeurs. A la demande de la somnambule, il n'hésita pas à les convertir en pièces d'or.

La cartomancienne plaça alors cette somme dans une boîte qu'elle cacheta à la cire, puis intima l'ordre à ceux qui se trouvaient au chevet du malade de se mettre à genoux, le dos tourné, pendant qu'elle glissait la boîte en question sous le matelas. Puis elle se retira en recommandant au malade de ne pas toucher à la boîte avant neuf jours, ajoutant qu'elle reviendrait à cette date.

Les jours se passèrent et la somnambule ne revint pas, et quand M. X..., fatigué d'attendre, ouvrit le petit coffret, il s'aperçut qu'il ne contenait plus qu'un morceau de mastic enveloppé dans du papier.

La femme Salomon a été condamnée par le tribunal correctionnel de Bourges à cinq ans de prison et 3.000 francs d'amende.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7.

La France Médicale

Travaux et Critique

Pierre Quthe

Maître apothicaire de Paris

Son portrait peint par François Clouet (*a*)

Dans le courant du mois de mai 1908, les journaux de Paris ont attiré l'attention de leurs lecteurs sur un tableau de François Clouet, que la Société des Amis du Louvre venait d'offrir à notre grand musée national. *Le Temps* (1), un des premiers, donnait sur cette nouvelle acquisition de longs et intéressants détails, dus à la plume très autorisée de M. Henri Roujon.

« Hier, [4 mai], disait l'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, M. Georges Berger annonçait au conseil des musées nationaux un nouveau don, l'entrée au bercail de l'art français d'un portrait signé de François Clouet. C'est plus qu'une acquisition heureuse ; c'est une vraie conquête.

« Nous commençons à peine à connaître cette dynastie des Clouet que l'ancienne critique admirait de confiance. Les travaux du marquis de Laborde, de Henri Bouchot, de tous les chercheurs qui exercent les reprises de notre art national, nous permettent enfin d'identifier plus sûrement les œuvres de ces maîtres venus de Flandre pour devenir des Français de pure lignée. Il reste encore à dissiper bien des doutes. Plus d'une œuvre cataloguée sous les noms de Jean ou de François Clouet devra renoncer à cet honneur. En ces obscures questions d'attribution, lorsque l'érudition a terminé son ingrate et rude besogne, c'est au goût, à l'instinct, au pur amour, de dire le dernier mot. Il est des Clouet, tableaux ou crayons, qui, à défaut de signature, crient hautement leur origine. Il y en a beaucoup moins toutefois que ne le croyaient nos devanciers. Mais un François Clouet signé et daté, il n'en existait qu'un dans le monde. Les Amis du Louvre ont su le trouver, à Vienne, et le ramener d'exil. Quelque chose de chez nous rentre à la maison.

« Quel homme était-ce que ce personnage, de belle santé physique et morale, qui fut l'ami de son portraitiste ? Il sera merveilleusement amusant de chercher, dût-on ne jamais le découvrir, le nom de ce modèle de François Clouet. L'œuvre est heureuse entre toutes, largement, modestement, loyalement peinte, dans la joie de surprendre et de fixer un visage aimé. Nulle trace de supercherie professionnelle, point de ruse de métier ni d'apparat, la franche émotion simple en face de la nature, l'art français du portrait, pour tout dire, tel que le pratiquaient excellemment ces Flamands rebaptisés aux eaux de la Loire. Les deux Clouet, le père et le fils, sur qui les documents ne nous disent presque rien et qu'il nous faut deviner par leur œuvre, furent sûrement des psychologues optimistes. Ils nous ont légué les images d'une humanité qui vécut parmi les haines et dans les tueries. Il est remarquable que ces figurants d'un drame atroce semblent, d'après leurs portraitistes, des êtres sains et équilibrés. De la dignité, du sérieux, de la raison chez les hommes ; quant aux femmes, d'une naïveté presque moutonnière, elles ne confessent que tendresse et chasteté. Les peintres de ces guerriers furieux et de ces pécheresses ont corrigé, calmé, adouci la nature, sans pour cela la trahir. Ces bons ouvriers, finement naïfs, cherchaient quand même la beauté au fond des âmes, par horreur native de toutes les laideurs. Ils faisaient ressemblant et embelli.

« L'ami d'après lequel François Clouet a peint ce portrait découvert à Vienne, devait être un humain d'une charmante et forte douceur. L'artiste a pris délicieusement plaisir à rendre son air de fière bonhomie. Ce n'est pas un soldat, ce bon garçon aux yeux sans colère. Un livre, un herbier est à la portée de ses mains inoffensives. Quelque botaniste, peut-être, un naturaliste hellénisant, qui vient de lire la classification des plantes du médecin Dioscoride, dans l'édition vénitienne des Alde, un joli esprit docte et tendre selon le souffle de la Renaissance. Ce contemporain des horribles guerres religieuses semble tout près de nous. Si Montaigne l'a connu, il l'a aimé. »

Je n'ai pu résister au plaisir de citer de l'article du *Temps* tout ce qui concerne le tableau nouvellement acquis par le musée du Louvre, parce que ce morceau est un véritable régal de lettré. Quant au « personnage de belle santé physique et morale qui fut l'ami de son portraitiste », je n'ai pas eu à en chercher le nom bien longtemps, car nom et prénom « de ce modèle de François Clouet » me furent donnés quelques jours plus tard, toujours par *le Temps*. Le numéro de ce journal, daté du jeudi 14 mai 1908, m'apprenait en effet qu'au bas de la toile du Louvre, on lit cette inscription : *Fr. Janetii opus Pe. Quittio (sic), amico singulari, œtatis suæ XLIII, 1562*. Bien que fautive (il faut lire *Quttio*, au lieu de *Quittio*), cette inscription (1) me permit d'identifier tout de suite le person-

(*a*) Communication faite à la *Société française d'Histoire de la Médecine* (10 juin).

(1) *Le Temps* du jeudi 7 mai 1908, page 1, col. 4, article intitulé : « En marge ».

(1) L'inscription du tableau de Clouet se lit sur le fond, à gau-

nage peint par Clouet et de reconnaître dans le « botaniste » de M. Roujon le fameux apothicaire parisien Pierre Quthe, dont le jardin des plantes médicinales était réputé dans le monde entier.

Ayant dépouillé jadis les archives des apothicaires de Paris, je connais Pierre Quthe de longue date : j'ai maintes fois rencontré son nom et sa signature dans les registres de ces ancêtres, dont j'ai la garde. J'ai même parlé de lui dans deux de mes publications : l'une, *les Rasse de Nœux, maîtres chirurgiens de Paris*, publiée en 1902 dans le *Janus* d'Amsterdam ; l'autre, intitulée « *Deux arrêts du Parlement réglementant la pharmacie au XVI^e siècle* » et publiée, en 1905, dans le *Bulletin de la Société syndicale des pharmaciens de la Côte-d'Or*, avec tirage à part daté de 1906.

Je fis part de ma découverte à quelques amis : le 14 mai, à M. Perrot, professeur à l'Ecole de Pharmacie de Paris, qui me demanda un article sur Pierre Quthe pour le prochain numéro du *Bulletin des Sciences Pharmacologiques*, et à M. Pierre Rambaud (de Poitiers), venu à Paris pour assister à la séance de la Société française d'histoire de la médecine, tenue la veille ; le 18 mai, à M. le Dr Wickersheimer, bibliothécaire attaché à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris, ici présent ; le 23 mai, à M. Antoine Thomas, professeur à la Sorbonne et membre de l'Institut ; etc. Je la communiquai également à M. Henri Stein, archiviste aux Archives Nationales, qui, le jour même, s'empressa de la dévoiler, à mon insu, à la Société nationale des Antiquaires de France. Dans quels termes le fit-il ? Le *Journal des Débats* du 31 mai va nous l'apprendre. On y trouve en effet un compte rendu succinct de la Société des Antiquaires, tenue le mercredi 27 mai, où il est dit que « M. Henri Stein a « fait part de la découverte qu'il a faite de l'identité du « portrait de Clouet récemment entré au Louvre : « c'est un apothicaire et botaniste parisien, notable et « célèbre en son temps, Pierre Cuthe (*sic*) ».

Ainsi donc M. Stein s'est tout bonnement approprié mon identification et l'a, sans aucune honte, donnée comme étant de lui, dans un cénacle de savants qui se sont empressés de divulguer sa prétendue découverte.

Je m'abstiendrai de qualifier le procédé de M. Stein, et je répéterai le chant virgilien, qui est toujours d'actualité :

Sic vos non vobis nidificatis, aves ;
Sic vos non vobis, etc.

Sachant que je préparais sur Pierre Quthe une note qui allait paraître incessamment, M. Stein a si bien agi qu'aujourd'hui j'ai l'air d'être son plagiaire ; et je vais passer pour tel auprès des personnes qui ne me connaissent point.

Cette question vidée, revenons à notre apothicaire.

Son nom a été écrit de différentes façons : *Cuth*, *Cuthe*, *Cutte*, *Qute*, *Qutes*, etc. ; mais la véritable orthographe est *Quthe*, ainsi qu'on peut le voir dans le registre 7 des archives des apothicaires de Paris (folios 153 v°, 154 v°, 164 v°). Quant à la date de sa naissance, nous l'ignorerions encore sans le tableau de Clouet. Si Pierre Quthe avait 43 ans en 1562, c'est donc qu'il est né en 1519.

Reçu maître apothicaire et épicier à Paris, il s'y établit rue Sainte-Avoye, c'est-à-dire dans cette partie de la rue du Temple qui comprend le Passage Sainte-Avoye et l'Impasse Sainte-Avoye : c'était au XVI^e siècle un quartier aristocratique, rempli de superbes hôtels habités par les plus hauts personnages du royaume. On y remarquait l'hôtel de Mesmes, où Henri II venait assez souvent ; même il y séjourna quelque temps, ce qui fit donner à ce palais le nom de *logis du Roy*.

Pierre Quthe avait la clientèle des maisons princières qui l'entouraient ; il avait aussi celle de son voisin, François Clouet, dit Janet, peintre et valet de chambre du roi, qui demeurait rue Sainte-Avoye. Il était non seulement un apothicaire fortuné, qui se plaisait à cultiver les plantes médicinales nouvellement importées d'Amérique ; Pierre Quthe était de plus un homme d'un commerce sûr et agréable ; aussi avait-il de nombreux amis : et d'abord le peintre François Clouet, qui l'a rendu immortel par le superbe tableau récemment entré au Louvre ; puis le médecin Jean Liébault, gendre du savant Charles Estienne, qui lui a consacré les lignes suivantes dans l'édition de *l'Agriculture et maison rustique* publiée à Paris en 1578 : « Pour avoir plus grande asseurance de tout cela [la plante produisant la racine de Méchoacan, qui, en 1578, était une haute nouveauté], tu la pourras visiter ès jardins médicinaux de messieurs, maistre Nicole Rasse, le docte et bien expérimenté chirurgien, et Pierre Cuthe (*sic*), le sçavant et soingneux apoticaire, qui tous deux à Paris ont enrichi notre France d'une infinité de simples rares, exquis et douez de singulières vertuz » ; enfin, le médecin Adrien Le Tartier, qui lui dédia le chapitre XLII de ses *Promenades printanières* (Paris, Guillaume Chaudière, 1586, fol. 115 r°), intitulé : « Que ceux se trompent qui pensent les drogues estre meilleures pour estre plus rares, précieuses et apportées de fort loin-tains païs ».

Les détails sur la vie de Pierre Quthe sont peu abondants. Voici ceux que j'ai trouvés dans divers ouvrages imprimés et dans les archives des apothicaires de Paris.

En février 1544, Pierre Quthe a 25 ans et il vient de

che, au-dessous du rideau. Peinte en capitales et disposée sur 4 lignes, elle est ainsi conçue : FR. IANETII. OPVS. || PE. QVTTIO. AMICO. SINGVLARI. || ÆTATIS. SVE. XLIII. || 1562.

M'étant trouvé dans l'impossibilité d'aller au Louvre voir le portrait de Pierre Quthe, j'ai prié M. Leprieur, conservateur des peintures de ce musée, de vouloir bien me donner quelques détails sur l'inscription mal reproduite par *le Temps*. C'est à son amabilité que je suis redevable de ceux qui précèdent.

s'établir rue Sainte-Avoye. Ayant besoin d'un apprenti, il fait entrer chez lui, comme tel, Claude Simon, âgé de 16 ans, frère de Pierre Simon, étudiant à la Faculté de médecine de Paris. Dans le contrat d'apprentissage, résumé par M. Ernest Coyecque, il est dit que « Pierre Cuth (*sic*), épicier et apothicaire, bourgeois de Paris, fournira à Claude Simon le gîte et le couvert et recevra douze écus d'or soleil ».

Le 12 février 1577, « sire Pierre Qutes (*sic*), marchand apothicaire et épicier, demeurant rue Sainte-Avoye, » est élu, pour un an, deuxième consul des marchands, en remplacement de Jean Grouin, marchand de vins et de poisson de mer, qui n'avait pas voulu accepter ladite charge. Le lendemain, le juge et les quatre consuls nouvellement élus sont « conduits et présentés par leurs prédécesseurs à la Cour de Parlement, où ils prêtent serment »; puis ils entendent la messe dans l'église de Saint-Médéric; enfin ils se rendent « en la salle judiciaire où ils tiennent l'audience ». A leur tour, ils conduisent leurs successeurs en la Cour de Parlement pour y « faire et prêter serment », le 1er février 1578.

L'année suivante, un fils de Quthe, portant le même prénom que lui, était reçu maître apothicaire. Sa réception à la maîtrise est ainsi libellée : « Pierre Cutte (*sic*) le jeune a esté receu maistre appoticaire par chef dœuvre comme filz de maistre le quatriesme jour de juing 1579 ».

A partir de cette date, Quthe père est appelé Pierre Quthe *l'aîné*, et le fils, Pierre Quthe *le jeune*.

En 1580, le 30 janvier, Pierre Quthe, « ancien consul », est un des deux scrutateurs désignés « pour l'élection d'un juge et quatre consuls des marchands ».

Le 5 janvier 1583, il est élu garde apothicaire et épicier dans les conditions suivantes, dont je tire le détail du registre 7 des archives des apothicaires (fol. 153 v°): « Lan mil cinq cens quatre vingtz troys, le cinquiesme jour de janvier, feut faict élection de troys gardes appoticaires et espiciers, sçavoir : au lieu de sire Nicolas Gonnyer feut esleu le sire Pierre Cuthe (*sic*); au lieu de sire Jacques Guérin feut esleu le sire Nicolas Garnier, et au lieu du sire Marc Nicolas feut esleu le sire Simon Hémon juré apoticaire. Et fault sçavoir et entendre que lélection ne se peut faire le moys de décembre précédant comme estoit de coustume, parce que dudict moys de décembre feut retranché dix jours par edict du Roy ».

Par suite de la réforme grégorienne du calendrier, le mois de décembre 1582 venait d'être considérablement réduit, et le lendemain du dimanche 9 décembre avait été, en France, le lundi 20 décembre. Pris de court pour les élections de leurs jurés et gardes, les marchands apothicaires et épiciers de Paris les avaient, contrairement à l'usage, effectuées au commencement de janvier 1583. Les suivantes furent faites, selon la coutume, le 9 décembre de la même année. Le procès-verbal de ces nouvelles élections mentionne « le sire Pierre Cuthe (*sic*) laisné, juré appoticaire et espicier », comme ancien garde devant continuer ses fonctions pendant l'année 1584. Il est signé bien lisiblement *P. Quthe*.

En 1588, le 30 janvier, « sire Pierre Qutes (*sic*), marchand apothicaire, demeurant rue Sainte-Avoye », est élu juge des marchands.

Le lendemain, il est présenté « à Nosseigneurs de la Cour », qui lui font prêter serment, puis il entend la messe en l'église Saint-Médéric, et il se rend « dans la maison et place commune des marchands en leur chambre de conseil » pour y tenir l'audience.

Lors de sa judicature, Pierre Quthe avait 69 ans. Il ne dut pas survivre longtemps à ce nouvel honneur.

Après sa mort, son fils redevint Pierre Quthe tout court. Elu juré épicier et apothicaire le 12 janvier 1596, il fut, le 1er février de l'année suivante, désigné comme scrutateur « pour l'élection d'un juge et quatre consuls des marchands ». Je soupçonne qu'il mourut vers 1600, car, après 1598, je ne trouve plus son nom, ni dans les archives des apothicaires, ni dans *la Juridiction consulaire de Paris* par G. Denière (Paris, 1872), livre maintes fois cité dans le cours de cette note.

L'Ecole de Pharmacie de Paris possède une galerie de tableaux, à peu près ignorée, à laquelle manque le portrait de Pierre Quthe. En revanche, on y rencontre quelques portraits anonymes d'apothicaires qui furent ses contemporains ou les contemporains de son fils. Jusqu'en 1900, ces anonymes ont été au nombre de dix. Les ayant fait photographier à la veille de l'Exposition Universelle, j'ai pu alors les étudier tout à loisir. Bientôt, j'en identifiai deux.

Le premier le fut immédiatement et sans aucune difficulté. Il est accompagné d'armes parlantes, trois ruches ou *nids à mouches*, qui se trouvent reproduites sur le portrait d'un autre apothicaire, dénommé *Joannes de Moucheny*. C'est donc un membre de la famille de Moucheny, qui, au XVIe et au XVIIe siècle, fournit à la ville de Paris une longue suite d'apothicaires.

Le second, daté de 1623, a été identifié un peu plus tard. Le personnage figuré sur ce tableau s'est fait peindre à 66 ans, dans le costume d'échevin de la ville de Paris. Dans un angle de la toile, on voit des armoiries, que Chevillard a insérées dans son *Grand Armorial*. Grâce à cet ouvrage, qui me fut indiqué par M. Henri Omont, j'acquis la certitude que ce personnage anonyme était Claude Gonyer, reçu maître apothicaire en 1582. Claude Gonyer fut garde en 1600, 1601, 1607 et 1608, consul en 1612, échevin en 1618 et juge en 1629. Etabli dans la rue Sainte-Avoye, peut-être y a-t-il succédé à Pierre Quthe le fils.

M. Moreau-Nélaton, à qui l'on doit l'acquisition du nouveau tableau du Louvre, vient de terminer un ouvrage intitulé : *Les Clouet, peintres officiels des rois de France, à propos d'une peinture signée de Fran-*

çois Clouet, qui n'a pas encore paru dans le commerce. M. Leprieur, conservateur des peintures au Musée du Louvre, a eu l'amabilité de me le signaler et de me dire que le portrait de Quthe y est figuré et décrit.

Le *Bulletin de l'art ancien et moderne* du samedi 9 mai 1908 annonce que la *Revue*, dont il est le supplément, « publiera prochainement ce portrait d'homme à mi-corps, vêtu d'un costume de velours à raies noires et amarante, appuyé sur un pupitre, à côté d'un herbier ouvert ». M. Jules Comte, directeur de la *Revue de l'art ancien et moderne*, m'ayant très aimablement offert une épreuve de ce portrait, je me propose, dès que je l'aurai reçue, de la transmettre à la Société française d'histoire de la médecine, qui, si elle le juge à propos, la fera reproduire pour son *Bulletin*.

P.-S. — Comme j'ai l'habitude de ne prendre personne en traître, j'ai prévenu M. Stein par la lettre suivante, que je protesterais contre ses agissements devant la Société française d'histoire de la médecine :

« Paris, le 7 juin 1908.

« Monsieur Stein, Je reçois ce matin le numéro du *Journal des Débats* (31 mai 1908) dont m'avait parlé le docteur Prieur, et j'y lis avec surprise que « M. Henri Stein a fait « part de la DÉCOUVERTE QU'IL A FAITE de l'identité du portrait « de Clouet récemment entré au Louvre : c'est un apothicaire « et botaniste parisien notable et célèbre en son temps, Pierre « Cuthe ». Comme vous avez fait part de cette découverte, qui est de moi seul, sans mon autorisation, et que vous n'avez pas fait rectifier le procès-verbal de la séance de la Société des Antiquaires publié par *les Débats*, j'en conclus que vous m'avez menti hier, lorsque vous avez affirmé, très mollement du reste, que vous aviez dit tenir de moi l'identification de Pierre Quthe. Là-dessus je romps toutes relations avec vous, et je vous préviens que je protesterai énergiquement contre votre déloyauté : mardi prochain, au Musée du Louvre, où je suis attendu par M. Leprieur ; mercredi, à la Société française d'histoire de la médecine ; et jeudi, par une lettre adressée au Président de la Société des Antiquaires de France.

« P. DORVEAUX ».

Cette lettre demande quelques explications, que voici,

M. le D^r^ Albert Prieur, secrétaire général de la Société française d'histoire de la médecine, ayant lu dans le *Journal des Débats* la prétendue découverte de M. Stein, est allé le prier de rédiger sur Pierre Quthe une note pour la Société. M. Stein conseilla à M. Prieur de s'adresser à moi pour cette besogne. Là-dessus notre zélé secrétaire vint me trouver à l'Ecole de pharmacie, le 3 juin, et me pria d'accepter l'honneur de vous entretenir de Pierre Quthe que M. Stein venait de décliner. Tout de suite je promis d'être prêt pour la prochaine séance et de présenter à la Société un article qui sortirait de l'ordinaire. Malheureusement, M. Prieur n'avait pas sur lui *les Débats* du 31 mai. Le samedi 6 juin, M. Stein avait l'audace de reparaître dans mon bureau, et de m'y affirmer, dans des termes ambigus, qu'à la Société des Antiquaires il avait dit tenir de moi l'identification de Pierre Quthe.

Pour me donner le change, il m'offrait sur cet apothicaire quelques notes, qu'il venait de tirer des Archives Nationales. Inutile de dire que j'ai remercié M. Stein de ses présents. Son affirmation bizarre avait laissé des doutes dans mon esprit.

Le lendemain 7 juin, je recevais le numéro des *Débats* de mon collègue, M. Félix Chambon (de la Sorbonne), et j'écrivais immédiatement la lettre ci-dessus, à laquelle M. Stein a répondu de la façon suivante :

« Monsieur le D^r^ P. Dorveaux, 4, avenue de l'Observatoire, à Paris.

« 9 juin 1908.

« Monsieur, Il est permis à tout le monde de découvrir des documents *imprimés*, que je connais depuis trois semaines. Quant aux autres, *j'ai dit* et je répète que je les ai tenus de vous.

« Il n'y a là nulle trace de déloyauté, et vous connaissiez le personnage depuis beaucoup plus longtemps que moi : voilà toute la différence qui existe entre vous et moi.

« Votre dévoué serviteur,

« HENRI STEIN. »

C'est le cas de dire ; sans commentaire! Cependant M. Stein voudra bien me permettre de lui demander quels sont les « documents imprimés » sur Pierre Quthe qu'il connaît depuis trois semaines. Ne serait-ce point par hasard certaine brochure intitulée : *Deux arrêts du Parlement réglementant la pharmacie au XVI^e^ siècle*, que je lui ai offerte en 1906 et qu'il a lue seulement le 27 mai 1908, après que je lui en avais rappelé l'existence ? Du 27 mai au 9 juin, il n'y a pas tout à fait trois semaines, monsieur Stein !

Quant à la façon dont M. Stein a « dit et répété » à la Société des Antiquaires qu'il tenait de moi « d'autres documents », elle m'a été racontée ce matin (10 juin) par un de mes collègues, qui, assistant à la séance du 27 mai, n'a pas perdu un mot de la communication faite sur le personnage de Clouet.

M. Stein, m'a dit ce collègue à qui je venais de raconter l'affaire, a répété tout ce que vous venez de me dire de Pierre Quthe, sans vous citer; puis il a ajouté : « Pour bien me convaincre que le personnage que « j'avais identifié était Pierre Quthe, je me suis rendu « à l'Ecole de pharmacie, où j'ai été particulièrement « bien accueilli par le bibliothécaire, M. Dorveaux, « qui m'a fait voir deux signatures authentiques de « cet apothicaire. »

Ceci m'a fait comprendre et les termes ambigus dont M. Stein s'était servi dans notre conversation du samedi 6 juin, et la teneur de sa lettre, qui n'est pas d'une clarté éblouissante.

Le 6 juin, après avoir manifesté à M. Stein mon étonnement de la nouvelle que m'avait apprise le docteur Prieur, à savoir que le *Journal des Débats* lui attribuait la découverte de l'identification de *Pe. Quttius*, j'ajoutais : « Je ne crois pas à cette nouvelle, car M. Prieur n'avait pas sur lui le numéro du *Journal des Débats*, et j'ai dit à M. Prieur : « M. Stein est un honnête homme ; il « n'aurait pas eu la malhonnêteté de donner à la Société des Antiquaires ma « découverte comme étant de lui. » — A quoi M. Stein a répondu bien doucement : *Oui, je vous ai cité dans ma communication et j'ai dit votre nom à la Société des Antiquaires* » ; ce que j'ai interprété naïvement : « Oui, j'ai dit à la Société des Antiquaires vous devoir l'identification du botaniste ami de François Clouet ».

Décidément, je ne m'étais pas trompé : M. Stein est un bien honnête homme.

P. Dorveaux

A propos des fouilles d'Alesia

Notes historiques sur

Les eaux d'Alise-Sainte-Reine

Peut-être étonnerons-nous beaucoup de monde en rappelant qu'au temps de Louis XIII et Louis XIV la station balnéaire d'Alise Sainte-Reine avait une vogue si grande qu'elle ne le cédait qu'à peine à celle des eaux de Bourbon et allait de pair avec celles de Vichy, de Forges et de Spa.

Sous Louis XV, la mode passa, Marie Lecksinska ne fit pas de saison à Sainte-Reine, mais elle amena la coutume d'en faire venir l'eau à Versailles. Comme le roi Stanislas, son père, elle ne buvait que celle-là, et il fut de bon ton de suivre cet exemple royal.

Aussi, tout comme les crus renommés, cette eau précieuse connut la contrefaçon. S'il sortait d'Alise, bon an, mal an, trois mille bouteilles, il s'en consommait plus de cinquante mille à Paris seulement et l'on peut remarquer avec stupeur que sur le tableau (1) des eaux de table vendues chez les apothicaires de cette ville durant le XVIII^e siècle, elle tient le premier rang, laissant les autres bien après elle.

Tout à l'entour du mont Auxois on rencontre des sources fortement minéralisées, à Pouillenay l'eau purgative de la fontaine salée se perd sans qu'on songe à en tirer parti; entre Alise et Flavigny se blottit la fontaine Saint-Georges. En 1783 Ansart écrit qu'au mont Druaux ou des Druides « on a trouvé depuis peu les ruines d'un ancien bain des Gaulois » et un travail fait en 1841, par la Société des antiquaires de la Côte-d'Or signale sur les rives de l'Ozerain des murs, des disques, des piliers et de belles mosaïques qui font supposer que là se trouvaient des Thermes.

La montagne elle-même avait de nombreuses sources, les unes utilisées à leurs sources mêmes, les autres captées et amenées par des aqueducs attribués aux Romains et restaurés par Brunehaut.

Aux temps celtiques Alesia n'eut peut-être que des fontaines sacrées, mais à l'époque gallo-romaine elle avait déjà des Thermes et des Thermes très importants.

Dans les fouilles faites par Jean Calabre au milieu du XIV^e siècle on en avait rencontrés, à l'est, et de grandes dimensions, divisés en deux parties se communiquant. Selon la description qu'en fait A. Hélie, dans son ouvrage sur Alise et Vercingétorix, la partie basse était pavée de marbre et servait probablement de piscine ; l'autre, pavée en pierre, renfermait des baignoires de pierre, en forme d'auges, alimentées par des conduites correspondant à la fontaine de la Porte (1). Les bains présentaient une quantité de petits corridors dont on sortait par un escalier de 12 marches.

Les seuils des portes étaient usés par le fréquent passage, celle du devant avait 3 mètres de large, les autres un seulement. Des bas-reliefs représentaient de curieuses figures ; l'endroit où furent faites ces importantes découvertes fut malheureusement laissé à l'abandon et recomblé par des éboulements. D'autres bains, à l'ouest et peut-être au sud, ont été rencontrés au cours des fouilles actuellement faites par la Société des Sciences de Semur, dès 1906 ; les uns derrière le théâtre où se réunisent plusieurs aqueducs (2), les autres (3) consistant en une sorte de citerne en petit appareil recouvert d'un ciment dont il reste des traces communiquant avec un bassin dallé de 6 mètres de long, 4 de large et 1 m. 1/2 de profondeur environ ; on arrivait à cette piscine par une succession de chambres, à des profondeurs graduées, le niveau de l'eau devant être à près de trois mètres au-dessous du sol...

Ceci est bien incomplet et ne peut donner que de vagues idées sur ce que pouvait être « une saison » à Alesia aux temps gallo-romains, mais sert à prouver qu'on utilisait déjà les eaux très fraîches et très pures du mont Auxois.

Au temps du grand roy, la brillante époque des eaux et du pèlerinage de Sainte-Reine, on les canalisa pour l'usage ordinaire des étrangers, afin que les deux fontaines des Dartreux et des Cordeliers pussent être exclusivement réservées aux malades et aux pèlerins.

La source des Dartreux, captée au nord, sur le finage de Grésigny, était exclusivement minérale, un peu savonneuse quoique très froide et très limpide.

L'établissement où on la recueillait était voisin de l'hôpital, dans un site admirable. Il comprenait « sept

---

(1) Un de ces tableaux a été publié dans la *France médicale.*

(1) Qui alimente actuellement les bains de l'hospice, à plusieurs kilomètres de là.

(2) Champ Borne.

(3) Au delà du chemin du mont Auxois, parcelle 415 « en Surelot. »

appartements de bains » pour les seigneurs, deux salons et quatre cabinets à baignoires pour les bourgeois, enfin six cabinets et une grande salle de douche pour les pauvres gens.

On y soignait avec succès toutes les maladies de peau, sauf la lèpre, qui ne guérissait même pas, disait-on, à la fontaine miraculeuse, « parce que sainte Reine avait été livrée par un lépreux » elle passait en outre pour souveraine contre la surdité, l'hydropisie, la gravelle et ce que nous appelons l'avarie.

La source des Cordeliers que l'on appelait miraculeuse ou de Sainte-Reine avait sa légende, plusieurs légendes même, et le pèlerinage au lieu du martyre de la jeune sainte n'eut pas été complet sans une station à la fontaine jaillie, disait-on, à l'endroit même où sa tête était tombée.

Tout auprès, le trop plein des bassins allait s'épandre dans des piscines où l'on entrait par dévotion tandis qu'on lisait un évangile sur votre tête, ou qu'on le psalmodiait à votre intention.

De nombreuses guérisons inexplicables prouvaient que, sinon l'eau elle-même, du moins la foi en sainte Reine pouvait obtenir d'incontestables miracles, dûment constatés par devant notaire avec témoins à l'appui.

Ces actes curieux, qui rappellent ceux du bureau des constatations de Lourdes, étaient conservés au XVII^e siècle dans les minutes de maître Mathieu, notaire royal à Flavigny et de maître Tierson, tabellion au même lieu en 1633. Au XVIII^e siècle c'était en l'étude de Nicolas Maillard, un de leurs successeurs.

Cette source avait un débit beaucoup plus considérable que de nos jours, le déboisement, la construction du village moderne, remplaçant les vignes entre le bourg d'Alise et l'hôpital, lui ont porté un coup funeste. Non seulement elle ne pourrait plus remplir les bassins où on se plongeait afin d'obtenir, disent les chartes : « soulagement et guérison » mais souvent elle est presque tarie en septembre, époque du pèlerinage annuel.

C'était cependant de celle-là que provenait l'eau expédiée au loin, celle que buvaient Anne d'Autriche, Marie Leckinska, Marie-Thérèse, M^me de Longueville, le cardinal de Tencin, le maréchal de Saxe, le duc de Randan, etc., etc. ; c'était celle-là dont Racine vantait l'excellence à Boileau.

L'histoire de la fontaine des Cordeliers était intimement liée à la légende de sainte Reine quoique on ne fût pas d'accord sur son origine. A côté de la tradition citée plus haut, s'en trouvait une autre (1) d'après laquelle, de tout temps, elle avait existé en cet endroit ; elle était enclose dans les jardins de la villa construite par les descendants de Lucius Clémentius, premier gouverneur d'Alesia après la conquête romaine qui avait épousé une parente de Vercingétorix, tombée dans sa part de butin.

(1) Celle d'Osnasbrück.

Or sainte Reine appartenait à cette famille, restée païenne, qui réclama son corps et l'ensevelit près de la fontaine, dans le jardin où les chrétiens n'avaient pas accès.

Ce qui est certain c'est que la bienheureuse fut inhumée dans un enclos païen. Après les invasions de la fin du IV^e siècle et du commencement du V^e dont la ville eut beaucoup à souffrir, on rechercha son tombeau dont on avait oublié la place exacte.

Lorsque, dans les ruines de l'ancienne villa Clémentia on découvrit un tombeau renfermant le squelette enchaîné d'une jeune fille, on demanda à Dieu de prouver que c'était bien là le corps de sainte Reine en guérissant le premier malade que l'on plongeait dans la fontaine voisine, et ce fut un malheureux perclus qui bénéficia de ce miracle.

Il va sans dire que tous les éclopés du voisinage s'empressèrent de suivre cet exemple que dès le V^e siècle les pèlerins affluèrent à la source miraculeuse, tandis que les reliques étaient déposées dans l'ancienne basilique d'Alesia, transformée en église chrétienne, où saint Germain d'Auxerre vint les vénérer en 431.

Puis ce fut la seconde invasion d'Attila qui ne laissa que des ruines de la ville gallo-romaine et n'épargna sans doute pas le sanctuaire. La cité puissante ne devait pas se relever, mais on reconstruisit sur l'emplacement de la basilique un monastère fortifié qui devint le centre d'une nouvelle Alise — que se disputèrent Burgondes et Francs.

Celle-là fut ravagée d'abord par les Sarrazins, ensuite, et cette fois complètement par les Normands, malgré la garnison due aux fils de Louis le Débonnaire. Entre les deux invasions, le moustier avait été joint à l'abbaye de Flavigny et les reliques mises en sûreté dans ce couvent : elles n'en revinrent pas, mais les pélerins ne délaissèrent pas pour cela la fontaine, se disant que l'âme de la sainte y était restée puisqu'elle guérissait toujours.

Villas, humbles maisons, tout s'était écroulé autour de la petite source ; de l'importante cité romaine il ne restait plus rien, de la ville du temps de Charlemagne, bien peu de chose ; un très humble village, hors des murs de l'ancienne Alesia, remplaçait celui qui agonisait peu à peu autour du moustier détruit par les Normands. Un autel, au milieu des vignes, marquait seul l'endroit où on avait retrouvé le corps de la bienheureuse. Tous les ans on y disait une messe à laquelle on venait assister de très loin. On lisait un évangile sur la tête des malades avant de les plonger dans un bassin qui était peut-être encore celui des jardins de la gens Clémentia.

Or, au temps de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, vers la fin de la guerre de cent ans, comme le vieil autel, exposé à toutes les intempéries, tombait de vétusté, on le remplaça par une chapelle qui enfermait la fontaine elle-même.

Cette petite église avait trois autels, et, sur le principal, on voyait une statue monumentale de sainte Reine vêtue de tafetas et de damas écarlate, avec ornements de drap d'argent, frangé et agrémenté d'or ; sa flèche élancée se voyait de fort loin, mais ce qu'elle avait surtout de particulier c'était son entrée. Comme en certains sanctuaires d'Italie et d'Allemagne, elle n'avait pas de porte, seulement une grille de fer près de laquelle les pèlerins venaient prier (1).

Beaucoup d'entre eux voyageaient à pied et certains de leurs itinéraires sont venus jusqu'à nous, notamment ceux de Venise par le Milanais et de Turin par Modane.

II

Vers la fin du xv[e] siècle, Jean Lemaire, médecin de Bavay, à propos du mal de Naples — appelé par les Napolitains le mal français — déclare qu'il ne connaît guère de remède qu'en l'eau de sainte Reine, il écrivait en 1473 que lorsque ce mal :

> A fait aux gens grand dommage et vergogne
> Et ne sait on pour ses maux déclouer
> Bien bonnement à quel saint se vouer ?
> Néanmoins aucuns, par grâce souveraine,
> Ont invoqué madame Ste Reine...

Mais on venait pour bien d'autres maladies ! D'ailleurs n'écrivait-on pas déjà au xii[e] siècle :

> Aigue ne peut nul venin consentir...
> Se veus à l'aigue poiez tantôt venir
> Dedans laver et grand pieche tenir...
> Mar manderois nul mire pour garir (2)...

Ce fut surtout au xvii[e] siècle que les qualités thérapeutiques des diverses sources issues du mont Auxois furent discutées par les docteurs en renom.

Autour de 1650, le fameux Guy Patin et Guyot de Suramberie, doyen des médecins de Dijon, professent que ces eaux guérissent parce qu'elles sont minérales, sans que sainte Reine n'y ait aucune part. Cette thèse fut presque regardée comme une hérésie, d'autant plus que le docteur de Suramberie, qui publia un livre sur ce sujet en 1653, était un protestant avéré.

En 1661 parut un nouvel ouvrage consacré « aux vertus admirables d'une fontaine précieuse » ; celui-là était écrit par J. Barbriot, médecin à Flavigny, qui soignait probablement quelques-uns des « seigneurs » amenés à la bourgade par la mode du jour.

En 1702, le docteur G. Guérin publiait à son tour une thèse sur la composition minérale — nous dirions aujourd'hui : chimique — des sources captées près d'Alise, tandis qu'en 1758 on pouvait suivre, dans le *Mercure de France*, une polémique engagée à ce sujet entre un docteur de Rheims et un chirurgien.

L'année précédente, Antoine Guyard avait consacré un ouvrage au pèlerinage d'Alise Sainte-Reine sans s'appesantir sur les eaux, tandis que, dans le courant du même siècle, François Doucet, chirurgien, écrivait une notice remarquable consacrée uniquement à la source des Dartreux « savonneuse, minérale et salutaire pour les maladies de peau malgré sa fraîcheur et sa limpidité ».

Cent ans auparavant, en 1660, Denis d'Attichy remarquait qu'on y guérissait non seulement les ulcères, la gale, les dartres et la teigne, mais encore l'hydropisie, la gravelle et la surdité.

Enfin, en 1778, Courtépée, rendant compte d'une analyse récente, se contente de dire que cette eau ne contient ni terre ni sélénite, qu'elle est froide et limpide et que sa légèreté égale celle de l'eau distillée. Ansart, en 1783, donne une multitude de curieux détails sur l'historique de la fontaine, les guérisons extraordinaires qui y furent constatées, le pèlerinage, les processions et les représentations mystiques qui faisaient de la ville d'eau bourguignonne une station si différente des autres.

Avant d'être venu à Sainte-Reine par hygiène, on y était venu uniquement par dévotion, et c'était de l'intercession miraculeuse qu'on attendait une guérison. Si on allait pieusement boire à la fontaine, c'était sans vue intéressée ; d'ailleurs si d'incontestables miracles furent constatés par les pèlerins, la source n'y joua qu'un rôle accessoire : la vénération des reliques, la prière ardente au passage de la procession où elles étaient portées et surtout la foi aveugle en sainte Reine en furent les moteurs ordinaires.

Cependant les thermes, ruinés depuis l'époque romaine, n'avaient jamais été complètement abandonnés, et les pèlerins extrêmement nombreux, venus des quatre coins de l'Europe, y laissaient volontiers la fatigue du voyage... et la poussière des grands chemins. Les chansons de geste n'oublient pas ce qui délassait pèlerins et chevaliers et célèbrent à l'envi les bains pris à l'arrivée :

> Puis revont entr'eus as estuves
> Et se baignent ensemble es cuves
> Qu'ils ont es chambres toutes prestes.
> (*Roman de la Rose.*)

Car, en dépit d'une opinion aussi répandue que fausse, au moyen-âge, on se baignait fréquemment ; si fréquemment qu'on dut édicter des lois pour remédier au laisser-aller des étuves.

On restaura les aqueducs, on en construisit de nouveaux pour réunir les nombreuses sources du mont Auxois, beaucoup plus abondantes qu'aujourd'hui, où le déboisement les a plus ou moins taries. On amena les eaux de la fontaine de la Porte, capturée à l'extré-

*

(1) En 1644, les Cordeliers reçurent la garde de cette chapelle près de laquelle ils construisirent leur église ; elle fut démolie en 1739 lorsqu'on répara cette église.

(2) Beuve de Handstone.

mité de l'ancienne Alesia, du côté de Flavigny, jusqu'au versant des Laumes et la source des Dartreux, canalisée sur le territoire de Grésigny, apporta ses eaux jusqu'à l'hôpital.

Sous Louis XIV, un tunnel de quatre pieds de large réunit la majeure partie des fontaines isolées sur le plateau pour en amener les eaux en un bassin fermé, sur le territoire du Burg Sainte-Reine.

Les sources étaient nombreuses, le pèlerinage immémorial; plusieurs fois l'an, des processions splendides serpentaient de la montagne de Flavigny au mont Auxois; des « mystères » représentés à des époques fixes attiraient les populations croyantes, ou même simplement curieuses.

On venait non seulement d'Italie, mais d'Allemagne et de Pologne, et la dévotion particulière d'Anne d'Autriche à la vierge d'Alise semble indiquer que l'Espagne fournissait son contingent; dans le nombre des miraculés on en cite venant des Flandres, mais c'est assez naturel, les Flandres ayant été longtemps rattachées à la Bourgogne.

La grande vogue d'Alise-Sainte-Reine semble avoir commencé au XVIe siècle, car la confrérie établie à Flavigny était déjà florissante en 1554 et vers la même époque on comptait, bon an mal an, de soixante à soixante-dix mille pèlerins, sauf pourtant aux années de disette ou de grandes guerres, où les hôteliers gémissaient en n'en voyant plus qu'une vingtaine de mille.

C'est qu'hélas si la dévotion amenait les étrangers à la fontaine, les habitants d'Alise en avaient profité pour s'empresser d'apprendre l'art d'exploiter les étrangers. Toute la petite ville n'était qu'hôtelleries, chambres ornées, refuges, tavernes, où pèlerins et baigneurs, toujours plus nombreux que les logements offerts, ne pénétraient qu'à prix d'or. Il arrivait même que parfois, lorsque leurs bourses étaient devenues plates, on les remettait sans sou ni maille sur la voie romaine. Quant aux pauvres gens, bienheureux lorsqu'une grange, un abri sous roche, une masure, une ruine, se trouvaient sur leur chemin, souvent ils devaient coucher à la belle étoile et il arriva que plusieurs furent dévorés par les loups.

Si les loups ne s'attaquaient pas aux seigneurs, en revanche une bande de brigands avait fait son repaire des ruines du mont Auxois et s'était organisée pour dépouiller les voyageurs. Cet état de choses dura jusqu'en 1630 et fit grand tort au pays. Les hôteliers, qui ne paraissaient pas s'être beaucoup émus des loups, s'alarmèrent en voyant les bandits éloigner leur meilleure clientèle; ils se rassemblèrent sous les ordres de leur curé Cadioux, assiégèrent les brigands, en tuèrent quatorze et firent les autres prisonniers.

Ceci fit grand bruit, d'autant plus que le prince de Condé tenait alors sa cour à Arnay-le-Duc, non loin de là, que le duc de Longueville, son futur gendre, était fort dévot à sainte Reine, qui avait d'ailleurs, à Paris, depuis la Ligue, une église et une confrérie.

Anne d'Autriche l'invoqua en sa longue stérilité et but avec confiance de l'eau de la fontaine : voilà comment la France dut Louis XIV aux eaux de Sainte-Reine, ce que la plupart des historiens ont oublié.

Anne d'Autriche ne l'oublia jamais (1); elle fit établir auprès de la fontaine un couvent de Cordeliers et voulut que la première pierre de leur église fût posée en son nom.

Un peu plus tard, deux bourgeois de Paris, Jean Desnoyers et Pierre Blondel, fondèrent le bel hôpital encore existant, et la reine voulut être leur collaboratrice. Saint Vincent de Paul dirigea leurs bonnes volontés et donna plus tard de ses religieuses pour le service des malheureux.

Cette fondation, qui recevait les malades jusqu'à guérison, s'ils étaient curables, un mois seulement s'ils ne l'étaient pas, qui possédait une annexe où les pèlerins valides, mais indigents, trouvaient « un refuge et une écuellée de soupe », exaspéra les hôteliers autant que l'avait fait l'entreprise des brigands, car ils regardaient comme leur dû toutes les aumônes que les pauvres avaient pu recueillir en chemin. Aussi, malgré l'autorité de la reine et la renommée de « monsieur Vincent », les ouvriers furent-ils accueillis à coups de pierre, et leur ouvrage du jour démoli pendant la nuit. Mais l'avarice des méchants se lassa plus vite que la charité des donateurs, l'hôpital s'éleva, et en 1659, ceux qui avaient tout donné se donnèrent eux-mêmes aux pauvres, Jean Desnoyers entraînant sa femme, et de notables personnages du pays se joignirent à eux tels que l'abbé d'Alençon, messire Arnoulet et Elisée de Grignon.

III

A l'hôpital se joignit bientôt un établissement plus confortable que celui du moyen-âge, baignoires et piscines remplaçant les « cuveaux », et comme la mode des séjours dans les villes d'eaux tendait à s'établir de plus en plus, après avoir bu, par dévotion, à la source de la chapelle, on alla faire une saison de « bel air » autour de celles du mont Auxois.

La faveur du roi, des deux reines, des princes, attira vite celle des courtisans. Qu'on n'aille pas croire d'ailleurs que la station d'Alise ait été le moins du monde ennuyeuse; les châteaux de Bussy, Lantilly, Villers, Marigny et Munois, voire même Epoisses et Bourbilly étaient si voisins!...

Les érudits, Courtépée l'affirme, n'avaient qu'à creuser un peu le sol pour y découvrir des bas-reliefs et des médailles, et les précieuses pouvaient s'attendrir aux « mystères » qu'on y représentait. La tragédie à laquelle assistèrent le roi de Pologne, la princesse de

(1) Ni Louis XIV non plus; non seulement il continua les largesses de sa mère, mais y ajouta les siennes.

Conti, Bussy-Rabutin, Mme de Sévigné et les gens de Cour ne manquait pas de valeur, quoiqu'on lui reprochât de violer la règle des trois unités.

Le premier acte se passait aux Trois Ormeaux et l'on voyait dans le lointain le château de Grignon « si bien imité, dit un témoin oculaire, qu'on croirait y être » ; lorsque la jeune fille était poursuivie, un ormeau était machiné et s'ouvrait pour la recevoir. On apprenait dans cet acte la conversion de Regina et la peine que son père en éprouvait.

Au second acte on se trouvait transporté sur le forum d'Alesia; Olibrius revenait victorieux de la guerre contre les Bagaudes et l'édit contre les chrétiens vient de paraître. Les soldats se sont emparés d'une jeune fille.

Un miroir de beauté, un chef-d'œuvre des dieux,
Le printemps gracieux, mignon de la nature,
Ne découvre à nos yeux tant de riches peintures
Tant de roses, d'œillets, et de lys blanchissants
Qu'elle produit aux cœurs de plaisirs ravissans.

On amène sainte Reine, Olibrius la questionne et, sachant qui elle est, lui offre son amour : mais il ne peut épouser une chrétienne, il lui faut abjurer :

— Non ! non ! plutôt le ciel brillera sans étoiles,
Plutôt sera la mer sans vaisseaux et sans voiles,
Le gai printemps sans fleurs et l'été sans moissons,
Plutôt dedans les eaux brûleront les poissons
Que je viole ainsi la foi que j'ai promise
A mon doux Jésus-Christ et à la sainte Eglise.

Furieux il la fait mettre en prison et part pour l'Allemagne.

La scène était, au troisième acte, partagée en deux, d'un côté était la prison, de l'autre la Cour du prétoire, où un sacrifice d'action de grâce était préparé. On insiste auprès de sainte Reine.

Voulez-vous faire honte à votre parentage ?...

disent ceux de sa famille; et Olibrius :

Sauvez votre jeunesse et cherchez à me plaire.

Le quatrième acte se passait dans la prison, la sainte avait une vision, elle voyait une étoile qui devenait une croix étincelante et une colombe mystérieuse venait l'encourager ; dans le dernier on assistait au martyre et des anges venaient « visiblement » emporter au ciel l'âme bienheureuse.

Une autre attraction était celle des « processions de Madame Sainte-Reine » ; elles avaient une renommée européenne et celles qui ont persisté jusqu'à nos jours n'en sont que de bien pâles images.

L'une d'elles avait lieu au mois de juin, et, dès 1205, tous les curés dépendant de l'abbaye de Flavigny devaient assister à cette cérémonie, y compris les archiprêtres de Semur, Touillon et Frolois. Elle allait de Flavigny à Alise par un chemin et revenait par un autre, faisant trois bonnes lieues de chemin, transportant ses reliques, escortée de trois « gendarmeries », celle des petits garçons, tambours battant, celle des jeunes gens avec fifres et drapeaux, enfin celle des hommes, dont le premier échevin était capitaine, avec ses étendards et ses trompettes.

Derrière la bannière de la paroisse Saint-Genest, une soixantaine de petites filles portaient les instruments « des passions de Notre-Seigneur et de sainte Reine ». On voyait aussi les douze apôtres pieds nus et Judas tenant sa bourse; les trois Marie portaient les parfums au tombeau, sainte Reine venait ensuite, couronne en tête, palme en main, la queue de son manteau de cour portée par deux pages, tandis qu'un troisième tenait un parasol au-dessus de sa tête. Elle était escortée de hallebardiers et on jetait des fleurs autour d'elle.

Puis défilaient le clergé, les religieux, les officiers, les échevins et la foule des baigneurs et pèlerins.

La route était longue, mais, chemin faisant, la procession rencontrait deux reposoirs ; à l'un deux, Moïse, frappant un rocher de sa baguette, en faisait jaillir une fontaine ; à l'autre on rencontrait Notre-Seigneur lui-même renouvelant le miracle des noces de Cana et changeant l'eau en vin. Ce second reposoir était gardé par deux suisses pour qu'il n'y eût pas d'abus et qu'on pût se rafraîchir sans déranger le bon ordre de la cérémonie.

Autour du bourg d'Alise, en septembre, se faisait une autre procession dont l'usage a persisté, mais elle était dans ce temps beaucoup plus imposante avec ses reliquaires splendides, dispersés depuis la révolution et pauvrement remplacés. Olibrius et Clément, le père de sainte Reine, y paraissaient à cheval au milieu de la cavalerie romaine et les religieux cordeliers accompagnaient le cortège où l'on représentait, en divers groupes, les épisodes de la vie du Régina Clementia.

Les « libertins », qu'on appela plus tard les philosophes, riaient de toutes ces choses qu'ils jugeaient puériles et qui, cependant, leur ont survécu, mais ils ne mettaient pas en doute l'efficacité des eaux à la mode. Le fantasque Casimir de Pologne vint y faire une saison en 1672, du 9 août au 2 septembre ; il fut reçu en véritable souverain, harangué en conséquence partout où il passait, ce qui n'empêcha pas de le chansonner.

Du feu roi de Pologne,
Messieurs, que dites-vous ?
Sans sceptre et sans couronne
Il vécut parmi nous.
Oui, mais son inconstance,
Moine, roi, cardinal
Le fit venir en France,
Mourir à l'hôpital...

Mais ce ne fut pas à celui du bourg Sainte-Reine, car il trépassa à Nevers le 14 décembre suivant. Pendant son séjour à Alise il alla plusieurs fois au château de Bussy rendre au comte de Rabutin les visites qu'il en avait reçues et offrit même un banquet à la noblesse présente.

Parmi les baigneurs d'Alise, Bussy-Rabutin ne recevait pas que des rois, tout homme d'esprit était accueilli par lui les bras ouverts et, quoiqu'il fût très fier de sa noblesse, il ne chicanait pas sur les quartiers de ses hôtes pourvu qu'ils fussent érudits. Or, parmi ceux-là se trouva un demi-gentilhomme qui profita de l'occasion pour séduire sa fille Louise et pour l'épouser secrètement.

Un jour où la jeune femme croyait son père bien disposé pour ce hobereau, elle lui avoua ce qui s'était passé et sollicita son consentement. Mais au lieu de cela le comte se mit dans une colère épouvantable et fit rompre le mariage. Cette histoire fit scandale, non-seulement à Alise, mais dans les châteaux voisins, où elle fut colportée.

Dans les derniers temps de la vie d'Anne d'Autriche, lorsqu'elle se sentit perdue, elle voulut aller à la fontaine Sainte-Reine, disant que là seulement elle guérirait. Mais le voyage était alors long et fatigant, et les médecins la jugèrent trop faible pour le supporter. On lui laissa prendre tant qu'elle voulut de l'eau recueillie par les Cordeliers, mais le mal ne s'arrêta pas.

Marie-Thérèse voulut essayer des eaux à la mode et la princesse de Conti vint faire une saison à Alise, suivie par plusieurs dames de la cour. Les bourgeoises ne voulurent pas se laisser distancer et les mendiants vinrent plus nombreux que jamais : en 1670, soixante mille « pauvres pèlerins » vinrent cotoyer les belles dames.

S'il n'était venu que des mendiants !... mais les chevaliers d'industrie et les « folles-filles » arrivèrent à leur tour, et ce ne fut plus par dévotion !... Peu à peu on se lassa de cette promiscuité, il ne vint plus que les vrais malades et les vrais pèlerins.

Les eaux d'Alise entrèrent dans une autre phase ; si on venait beaucoup moins les prendre sur place, on les consommait à domicile et elles gardèrent le premier rang parmi les eaux de table françaises jusqu'au jour où la Révolution dispersa les Cordeliers qui exploitaient la fontaine, et l'entreprise fut abandonnée.

Les maladies de peau continuèrent et continuent encore à être soignées à la source des Dartreux, les teigneux y abondèrent même pendant les guerres de l'Empire. Quelques retardataires viennent bien encore tous les ans, plutôt y faire une cure d'air qu'y prendre les eaux, mais ce que Benjamin Godard écrivait tristement en 1841, des sources jadis si réputées, est encore vrai : « Maintenant elles sont moins en vogue, non qu'elles aient rien perdu de leurs qualités, mais la mode a changé ».

Mais la mode est volage et pourra revenir.

Mairel,
de Semur.

Le « T sincipital » néolithique et le periscythisme ou l'hypospathisme des peuples anciens considérés comme des opérations chirurgicales devant guérir des maladies chroniques des yeux.

Un fragment d'un traité de Chirurgie, que trouva M. Jules Nicole (Genève) sur un papyrus de M. Ad. Cataui au Caire et qu'il publia en février dans *l'Archiv für Papyrusforschung* (tome IV, p. 269 ff.), fut reconnu par M. *Ilberg* comme appartenant aux Χειρουργουμενα d'Héliodore et me conduisit de nouveau à étudier la thérapie chirurgicale des maladies chroniques des yeux, notamment des « rhumatismes », des inflammations chroniques des membranes muqueuses, de la « pituita oculorum » de Celse, qui nous raconte, dans le 7e chap. du VIIe livre, les diverses méthodes employées pour faire des incisions et des cautérisations sagittales et transversales sur les crânes des malades en Grèce, en Afrique et en Gaule, et utilisées comme traitement chirurgical très répandu dans tout le monde ancien depuis les temps les plus reculés. De ce que j'avais fait des recherches fréquentes sur la chirurgie des os dans les temps préhistoriques, seuls témoins de la médecine primitive de nos ancêtres, je me proposai de traiter cette question : Le « T sincipital des crânes néolithiques », intervention pratiquée pour un but inconnu, ne peut-il pas avoir des rapports avec ces coutumes de traitement des maladies des yeux pouvant aboutir à la perte de la vue, danger plus terrible encore pour les hommes primitifs que pour notre temps civilisé ? Ces réflexions me semblaient assez importantes pour en entretenir la Société française d'histoire de la médecine, en cette France qui est le pays classique des études sur les opérations crâniennes néolithiques, et je résolus, en partant pour Paris en mars dernier, d'en faire une petite communication devant cette Société savante et en même temps présenter mes compliments à la profonde érudition des savants français, qui ont donné au monde scientifique tant de recherches de la plus grande valeur sur la culture si lointaine des temps néolithiques en Gaule, et qui ont apporté tant de lumière à toutes les études sur les temps préhistoriques dans toutes les parties du monde, surtout sur la trépanation crânienne, opération qui, lorsqu'elle est faite pendant la vie se rapproche un peu, pour ainsi dire, de l'opération hypothétique du « T sincipital ». J'étais venu à Paris aussi avec le dessin d'y étudier à fond la littérature française sur ce « T » énigmatique et les crânes qui nous le montrent. Grâce à l'amabilité de M. le professeur Hamy, je pus atteindre mon but littéraire, mais l'inspection des crânes resta sans résultat, parce que je ne pouvais pas trouver dans les grandes collec-

tions du Musée d'anthropologie du Jardin des Plantes (qui possède une série magnifique de crânes trépanés et de rondelles étudiée avec satisfaction par moi) des matériaux assez caractéristiques pour éclairer la question du T sincipital.

***

C'était en 1895 que l'anthropologiste ingénieux L. Manouvrier publia sa première communication sur le T sincipital, curieuse mutilation crânienne néolithique. Il disait : *Cette cicatrice en T résulte évidemment de lésions subies pendant la vie par le cuir chevelu et ayant intéressé directement ou indirectement les os sous-jacents. Elle occupe toujours la région du vertex ou* sinciput *et présente toujours la même forme. Sa branche antéro-postérieure commence toujours un peu au-dessus de la courbure antérieure de l'os frontal. Elle suit ensuite la suture sagittale et se termine au voisinage de l'obélion, où elle rencontre la branche transversale du T. Celle-ci descend de chaque côté, symétriquement et perpendiculairement à la branche antéro-postérieure, jusque derrière la bosse pariétale*, etc.

Dès lors on a parlé souvent du T sincipital, on l'a trouvé sur d'autres crânes néolithiques, en Asie Centrale, dans les îles Canaries et dans d'autres pays, et M. L. Manouvrier lui-même a essayé de relier par les marques sincipitales la chirurgie classique ancienne à la chirurgie préhistorique (1).

Mais il n'a pas eu connaissance des opérations d'hypospathisme ou de périscythismes si répandu dans le monde ancien il y a deux ou trois mille ans. C'était donc seulement pour continuer modestement les recherches du grand maître comme Berthelon et d'autres écrivains que j'ai exposé devant la *Société française d'histoire de la médecine* les observations que j'avais exprimées quelques semaines auparavant en langue allemande de la façon suivante, ainsi qu'en témoignent quelques feuillets que j'avais déposés sur le bureau avant la séance.

« Diese skalpartige Umschneidung des Schädels, der Periskythismos, und ihre mildere Nebenform des Hypospathismos mit neun Schnitten nach folgendem Schema :

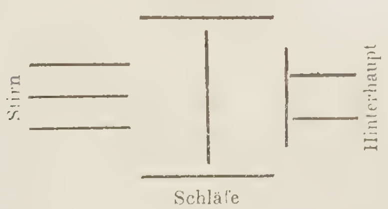

oder später nur drei Stirnschnitten allein, war vor 2000 Jahren weit über die Völker der Alten Welt verbreitet, auch in Afrika und Gallien, wie Celsus berichtet, gebräuchlich, in wechselnder Art der Schnittführung, und es scheint mir sehr der Untersuchung wert, ob nicht die energischen Eingriffe, welche wir heute noch and en Schädeln der neolithischen Einwohner Galliens nachdenklich betrachten, die namentlich am Scheitel ihren Sitz hatten und zur Exfoliation des Knochens geführt hatten, nicht in diesem eingreifenden Verfahren bei Augenleiden ihre beste, ja nächstliegende Erklärumg finden. Um der Erblindung, wie man meinte, vorzubeugen, hat man am ehesten noch so verzweifelt gewaltsame Eingriffe angewandt und über sich ergehen lassen. Ob nun diese Eingriffe an den neolithischen Schalden mittels Brennen oder mittels Schaben oder Aetzen des blößgelegten Knochens bewerkstelligt wurden, wie die griechischen Quellen berichtem, dürfte schwer zu entscheiden sein. Das „ T sincipital " und Aehnliches finden in diesen, auch heute noch im Sudan und anderwärts in der Volksmedizin gebräuchlichen Massnahmen vielleicht am besten ihre Erklärung, als älteste chirurgische Operationen neben der Trepanation. »

Je n'ai donc pas parlé de la trépanation néolithique, mais d'une autre mutilation crânienne non moins curieuse. J'ai seulement déclaré en passant que, si la trépanation néolithique a été pratiquée comme moyen thérapeutique contre l'épilepsie ou autres maladies nerveuses accompagnées de convulsions et de pertes de conscience, il me semblerait très possible que cette autre opération prétendue chirurgicale, dont les traces se sont conservées jusqu'aujourd'hui, du T sincipital des crânes néolithiques ait été exécutée dans le but de guérir des troubles de la vue, ou même la cécité.

J'ai donc été, je le confesse franchement, un peu étonné de trouver dans le n° 10 de la *France médicale*, au compte-rendu de la séance suivante de la *Société d'Histoire de la Médecine*, la discussion portée sur un terrain tout différent. Je suis néanmoins très content d'avoir donné à M. Marcel Baudouin l'occasion de parler avec une si grande clarté et une érudition si complète sur les différences qui existent entre les recherches des préhistoriciens et les sciences historiques et sur la question de la trépanation préhistorique. Mais n'était pas question de cela, car dans ma communication et pour moi, — j'ai cru n'avoir pas besoin de faire un cours magistral d'école sur ces choses étudiées si souvent par moi avec attention et avec des réflexions très semblables à celles de M. Baudouin, mais pour cette fois laissées de côté dans ma communication du 8 avril.

Sudhoff.

Leipsig, le 12 juin 1908.

REVUE CRITIQUE :

Apropos de la mort de J.-J. Rousseau. Une relation inédite (1).

Le délicat artiste qu'est Gaston Coindre a signé jadis un charmant paysage : une allée de haute futaie, avec des

(1) *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie* de Paris, 1902, p. 494.

(1) *La mort de J.-J. Rousseau, récit fait par Thérèse Levasseur*

bruyères au bord du sentier, de grands hêtres emmêlant leurs branches, et çà et là un rayon de soleil se glissant non sans peine dans l'ombre humide du sous-bois, pour semer, sur les troncs, sur le tapis des mousses, des taches lumineuses. Un paisible promeneur chemine sous la feuillée : jabot, tricorne, et canne rustique; de gros souliers, et, sur le bras, une gerbe de fleurs des champs. Ne l'avez-vous point reconnu? C'est Jean-Jacques. « Plus d'un lecteur moderne, en feuilletant les *Confessions* et les *Rêveries*, se figure encore voir passer, comme un poétique revenant des siècles évanouis, ce doux rêveur, ami des courses à pied, qui se mettait en marche dès l'aurore avec sa boîte de botanique au dos, évitant les routes où l'on rencontrait des chiens danois qui vous mordaient et des grands seigneurs qui en riaient, et cherchait les sentiers, pleins de bourdonnements, de bruissements d'herbes et de chansons de nids. Un peu morose, un peu hypocondre, mais sans haine et sans envie. il s'en allait ainsi loin des villes où ses confrères lui jetaient des pierres, vers la campagne où les enfants, qui devinent ce qui est bon au fond, luttaient entre eux de vitesse pour lui apporter des fleurs sans se douter qu'ils rappelaient innocemment une des pires actions de sa vie à cet amant de la Nature qui fut un père dénaturé... (1). »

Ainsi le jeune Aimable de Girardin, qui prenait goût à la science de Flore, apportait à Jean-Jacques sa moisson parfumée, dans les bois d'Ermenonville. Et si l'auteur du *Contrat social* vint couler ses derniers jours dans cette champêtre retraite, plus paisible assurément que la mansarde de la rue Plâtrière, il le dut à un médecin. Achille-Guillaume Le Bègue de Presles, écuyer, docteur régent de la Faculté de Paris, censeur royal, était un grand ami de M. de Girardin. Il lui recommanda son autre ami le philosophe, et le comte offrit au Genevois, au fond de son parc d'Ermenonville, un refuge selon ses goûts. Rousseau n'en jouit pas longtemps. Il mourut six semaines après, dans les circonstances que nous allons rapporter (2 juillet 1778).

Selon le désir qu'il avait maintes fois exprimé, son cadavre fut autopsié en présence de cinq hommes de l'art, dès le 3 juillet (2), Casterès, lieutenant du premier chirurgien du Roi à Senlis, qui tenait le couteau, Bruslé de Villeron, médecin de Senlis, aussi présent aux côtés de Le Bégue de Presles, conclurent à une apoplexie séreuse. Le Bégue se crut même obligé d'écrire, en réponse aux faux bruits qui commençaient à courir, une *Relation ou notice des derniers jours de M. J.-J. Rousseau, circonstances de sa mort, et quels sont les ouvrages posthumes qu'on peut attendre de lui*, Londres, 1778, in-8°. Mais en dépit de cette prose doctorale, des racontars étranges se répandirent dans le public : on parlait de suicide, de poison avalé dans une tasse de café, d'un coup de pistolet dans la tête, et ces légendes, d'abord lancées par Corancez, par Mme de Staël, reprises plus tard par Musset-Pathay, finirent par trouver quelquefois créance. Si l'hypothèse du coup de pistolet n'est plus soutenable depuis l'exhumation de 1897 au Panthéon, l'autre rencontre encore des partisans, même de nos jours.

Or, voici que M. Georges Gazier nous apporte un témoignage encore inédit, qui confirme les assertions de Le Bègue de Presles, les récits déjà connus de Thérèse Levasseur, de M. de Girardin, et l'hypothèse de la mort naturelle de Jean-Jacques. C'est celui de Pierre-Adrien Paris, architecte du Roi, mort en 1819, et qui légua à Besançon, sa ville natale, ses collections, livres et manuscrits. M. Gazier a retrouvé, sur un carnet de notes, conservé à la bibliothèque de Besançon, (coll. Paris, 8), la relation d'une visite faite par Paris au château de M. de Girardin, à Ermenonville, relation non datée, mais certainement assez rapprochée de la mort de Rousseau. Paris a vu M. et Mme de Girardin et leurs enfants, il a interrogé Thérèse Levasseur, et ces souvenirs tout personnels, consignés sur ses tablettes sans esprit de publication, méritent assurément créance.

« Voici, dit-il, ce récit, tel que cette bonne femme nous l'a raconté. La veille de sa mort, il mangeait des fraises dans lesquelles il mit deux cueillerées de lait et beaucoup de sucre, avec sa femme et le second fils de M. de Girardin, qu'il aimait beaucoup et qui était toujours avec lui. Il fut ensuite se promener dans le parc avec cet enfant et en revenant il dit à sa femme qu'il se sentait incommodé, qu'il ne croyait cependant pas que ce fût les fraises dont il avait mangé fort peu, qu'il s'était trouvé mal plusieurs fois dans sa promenade et que le fils de M. de Girardin avait eu la complaisance de s'arrêter plusieurs fois pour le laisser reprendre ses esprits. Cela inquiéta beaucoup sa femme ; il l'engagea à se tranquilliser et pour lui tenir compagnie à souper il prit une bouchée de pain et un peu de vin.

Pendant la nuit sa femme, qui était inquiète, ne dormit pas et lui ayant demandé le matin comment il se trouvait il l'assura qu'il croyait que ce n'était rien et l'engagea à se tranquilliser. Il parut assez gai ; le barbier du village vint le raser et il lui fit des contes avec beaucoup de liberté d'esprit. Cet homme ayant vu Mme Rousseau qui faisait le lit de son mari et le sien lui en témoigna son étonnement : « Ma femme, dit Rousseau, est accoutumée à faire elle-même son petit tracas, et quoiqu'elle ait une servante et que je l'engage à se tranquilliser, cela l'occupe et l'amuse et elle continue à faire ces choses elle-même. »

Ensuite il alla se promener dans le parc et revint en

à l'architecte Paris à Ermenonville, par G. Gazier, Mémoires de la société d'Emulation du Doubs, 8e série, 1er volume, 1906 (Besançon (1907), pp. 127-140.

(1) Ed. Drumont, *Vieux portraits, vieux cadres*, Paris, s. d. La mort de Jean-Jacques Rousseau, pp. 233-234.

(2) Cf. Dubois d'Amiens, *Rech. sur le genre de mort de J.-J. Rousseau*, Bull. de l'Acad. de médecine, 1er mai 1866, t. XXXI, pp. 594-647.

disant à sa femme : « Ma chère amie, voici le déjeuner de ton serin. Le nôtre est-il prêt ? » Il vit un papier et demanda ce que c'était : « C'est le mémoire du serrurier. — Pourquoi ne l'avez-vous pas payé ! — J'ai voulu, mon bon ami, que vous le voyez vous-même afin d'être sûr qu'on ne nous trompe pas.

— Vous savez que je trouve bien tout ce que vous faites. Je vous prie, allez le payer promptement et revenez vite, parce qu'il faut que j'aille donner à M^lle^ de Girardin sa première leçon. (Première leçon de musique, qu'elle avait consenti à apprendre pourvu que ce fût lui qui lui montrât.)

Il déjeuna avec sa femme et sa servante fort gaiement. Il demanda à cette fille si elle aimait le café et si elle s'y accoutumerait bien. L'instant d'après il se plaignit qu'il sentait du froid et qu'il se trouvait mal. En peu de moments son mal augmenta et il pria sa femme de renvoyer sa servante et d'ôter la clef de la porte. Alors il lui dit : « Ma chère femme, je sens qu'il faut nous séparer. Je suis bien fâché de vous quitter, mais vous m'aimez et vous ne devez pas être fâchée de voir finir une vie qui a été empoisonnée par bien des chagrins. » Sa femme se mit à pleurer. « Pourquoi pleurer, lui dit-il, êtes-vous fâchée de mon bonheur ? » Elle avait envoyé secrètement chercher M^me^ de Girardin et il avait soupçonné quelque chose de cela, mais sa femme pour ne pas l'inquiéter, lui dit qu'elle n'avait fait avertir personne.

M^me^ de Girardin arriva et lui dit : « Monsieur Rousseau, je crains qu'on ne vous ait trop fait promener hier et que cela vous ait fatigué. Je viens voir si vous n'êtes pas incommodé. — Non, madame, vous ne venez pas pour cela, vous êtes instruite de mon état plus que vous ne voulez le paraître. Je suis sensible à l'intérêt que vous y prenez, mais faites-moi le plaisir de vous retirer. » Cette dame se retira en effet.

Pour lors ayant fait fermer sa porte, il dit à sa femme qu'il lui avait toujours dit que si elle mourait avant lui, qu'il lui fermerait les yeux et qu'il espérait qu'elle ne lui refuserait pas ce service. Il lui recommanda d'être toujours bien charitable et lui dit qu'elle devait s'attendre que les calomnies de ses ennemis la poursuivraient après sa mort, ne pouvant plus s'exercer sur lui, qu'elle devait s'armer de patience ; qu'il la laissait sous la protection de M. de Girardin qui était un parfaitement honnête homme et que c'était une grande consolation pour lui.

Il la pria d'ouvrir la fenêtre : « Que cet air est pur, que j'ai du plaisir à le respirer encore une fois ! Consolez-vous, ma chère amie, ne voyez-vous pas que Dieu me tend les bras ? Je lui ai toujours demandé de pouvoir finir ma vie sans douleurs, sans voir le médecin et le chirurgien ; il m'a exaucé et je vais me rejoindre à lui dans le sein de la béatitude. » Il demanda de l'eau des Carmes, et en ayant pris une cueillerée à café il dit que cela lui faisait plus de mal que de bien. Sa femme lui proposa de prendre un remède [lavement], il dit que cela lui était impossible dans la faiblesse où il était. Cependant l'ayant aidé à se mettre sur son lit elle le lui donna, mais ne pouvant le retenir elle voulut glisser sous lui un pot de chambre plat. « Quoi, dit-il, me croyez-vous si faible que je ne puisse me lever ? » Il fit alors un effort et se jetant à bas de son lit il se mit sur sa chaise, et sa femme lui ayant proposé une tasse de bouillon blanc il en but un peu et la lui rendit en disant :

« Mon cœur ne peut plus rien supporter. » Et pendant qu'elle se détournait pour la poser quelque part, il tomba sur le plancher, mort. Croyant qu'il était tombé de faiblesse elle se jeta sur lui en l'embrassant pour le relever. Elle essaya de le placer sur un fauteuil mais le voyant sans mouvement elle poussa un cri et tomba elle-même sans connaissance.

M. de Girardin accourut au bruit, ouvrit la porte avec un passe-partout. On le saignit, on lui mit le vésicatoire, on voulut lui faire prendre quelque chose, mais le tout inutilement : il était mort. »

Ces pages pourront fournir un nouvel aliment aux polémiques engagées dès le lendemain du décès de Rousseau, et prolongées jusqu'à cette heure. Nous voyons sévir actuellement, à propos de Jean-Jacques et de bien d'autres, une rage de diagnostics aussi rétrospectifs que légèrement motivés. L'étudiant qui s'aviserait de conclure sur un malade présent et vivant avec d'aussi sommaires éléments d'appréciation s'attirerait certainement une forte semonce de son interne, et la mériterait. Mais il est entendu que la clinique posthume a pour principale utilité de provoquer de brillantes communications, et des échos dans nos grands quotidiens.

Ce que d'autres voudront retenir du récit de l'architecte Pâris, c'est le jour dont il éclaire la physionomie de Jean-Jacques, la simplicité de ses mœurs, ses élans de rêveur et de mystique, le dernier cri de son âme de persécuté appelant la mort comme une délivrance, le réveil aussi de son ombrageuse misanthropie qui fait à cette pauvre M^me^ de Girardin un accueil qu'elle ne méritait point. D'autres détails sont à noter à propos des hôtes du Genevois ; ils nous montrent bien curieusement ce que pouvait être en sa vie domestique un disciple de Rousseau, un grand seigneur philosophe, ami des arts et de la vertu, admirateur de la nature, entiché de la pédagogie de l'*Emile* ; et M. de Girardin n'en fut point, en ce siècle, un exemple unique.

M. de Girardin, dit Pâris, ses enfants et ses domestiques « sont vêtus de même. Leur habillement est d'une toile bleue anglaise, il consiste en une veste, une culotte et des guêtres de la même étoffe. M^me^ de Girardin et ses femmes sont vêtues de la même toile avec un grand tablier et un chapeau noir. Dans la cour est un mât d'une trentaine de pieds de haut sur lequel les enfants grimpent tous les matins pour prendre leur déjeuner. Ils viennent de Paris à Ermenouville à pied et deman-

dent comme une grâce à faire le voyage ainsi. M. de Girardin fait de la musique, dessine, écrit et se promène. Il a trois musiciens avec lui et tous les soirs on va faire de la musique dans quelque endroit du parc. Le salon contient un billard, une chambre noire, un clavecin, des pupitres chargés de musique, des tables de travail. Cette vie a l'air singulière, mais cependant peut être très heureuse. Toutes les inscriptions en prose et en vers qui sont dans le parc sont de M. de Girardin et quelques-unes sont très jolies ».

Ah! Monsieur Paris, que n'en avez-vous copié une seule ?

Paul Delaunay.

Revue des Travaux historiques

Études Archéologiques, par l'Abbé Marchand.

Au cours de ces études M. Marchand parle de l'Hôpital de St-Trivier. D'abord l'Aumônerie établie avant 1292 végète péniblement comme toutes les autres avec de maigres revenus. Elle ne se compose que de trois chambres dont une pour le gardien, et ne reçoit guère que des mendiants de passage. Au XVIIe siècle, ainsi que les hôpitaux elle héberge des malades appelés à y résider plus ou moins de temps, mais les installations par trop sommaires doivent être abandonnées. Une ordonnance royale de 1689 autorise la création d'un hospice qui ne peut avoir lieu qu'en 1701. Dans ces quelques pages consacrées à cet établissement l'auteur nous donne un aperçu succint, quoique non dépourvu d'intérêt sur ce que furent jadis nos vieilles aumôneries et comment quelques-unes, dont celle de St-Trivier, arrivèrent peu à peu à se transformer en hospices destinés eux aussi à devenir de plus en plus insuffisants, grâce à l'augmentation de la population, avec laquelle marcha toujours de pair l'augmentation du nombre des pauvres comme les statistiques hospitalières en font foi.

[*Annales de la Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain* (année 1908. 1er trimestre).]

Un « theatrum sanitatis conminiature Veronesi del secolo XIV, nella bibliotheca Casanatense », par Antonio Munoz.

Cet antique manuscrit que nous décrit minutieusement M. Antonio Munoz est deux fois intéressant. D'abord, au point de vue pharmaceutique et médical, puis au point de vue de l'art. Ce *Theatrum sanitatis* de notre vieil auteur Albucasis, fils de Baldac, serait de la fin du XIVe siècle. L'auteur le compare avec celui conservé à la Bibliothèque de Vienne et en marque les différences. Ajoutons qu'on y trouve mentionnées toutes les substances, plantes ou autres, usitées jadis en médecine.

Naturellement tous les manuscrits de ce genre offrent quelques variantes les uns avec les autres car les copistes du moyen-âge ne se piquaient pas d'exactitude. Les miniatures, toutes fort belles, sont au nombre de 208. Six d'entre elles reproduites dans l'étude de M. Munoz nous font préjuger qu'elles doivent être de grande valeur. L'une d'elles représente la cueillette des plantes. Une seconde nous montre un apothicaire versant avec un pot ordinaire un liquide dans un verre placé sur son comptoir tandis que la cliente, une jeune fille attend à côté. Une troisième reproduit une école avec le docteur assis dans sa chaire qui enseigne l'art médical à ses élèves. En résumé, il y a là des documents précieux pour l'histoire de la médecine dans le moyen-âge.

[*Madona Verona* (Direction du musée de la ville de Vérone) 2e année, fasc. n° 1 — janvier-mars 1908.]

Notice sur la vie et les travaux de M. Emile Javal, par le Dr Louis Roché (de Toucy).

Ce discours prononcé à la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, contient des documents d'un grand intérêt sur un savant qui s'occupa spécialement des maladies des yeux. Son nom et ses travaux sont trop récents et trop connus pour nous y arrêter. Du reste, on en parle dans la courte notice qui leur est consacrée par le Dr Roché. En revanche, cet auteur insiste sur ce que fut le philanthrope, l'ami de la science et l'homme dévoué avant tout à son art.

[*Bull. Soc. des sciences historiques et naturelles de l'Yonne* (année 1906, 60e vol., p. 241 avec portrait)].

Une Ordalie par le poison à Rome et l'affaire des Bacchanales, par Salomon Reinach.

Cette étude fort documentée sur le jugement de Dieu au moyen des poisons chez les Romains, est une réfutation des idées de M. Donaldson et de Momsen. Le fait interprété par l'auteur se passait en l'an 331, avant notre ère, d'après Tite-Live. Du reste, Rome vit d'autres affaires de poisons, particulièrement en l'an 180, avant J.-C. Dans toutes (ou presque toutes les épidémies d'autrefois, le poison fut mis en cause. Il est curieux de voir que les Romains n'échappèrent point à cette folie comme nous le démontre M. S. Reinach en ces quelques pages d'un haut intérêt.

[*Revue archéologique*, 4e série, t. XI, p. 236.]

Robert Pelet et la Peste de 1604 à St-Omer. La ruelle Pelet, par M. Pagard d'Hermansard.

L'auteur fait une étude approfondie du médecin Robert Pelet qui vint s'établir à Saint-Omer en 1604, et, fut parmi ceux qui se dévouèrent pour soigner les pestiférés. C'est cette même année que le fléau envahit la ville, mais comme il ne laissa qu'un faible souvenir dans la mémoire des habitants, l'intervention de Pelet fut reportée en 1637. On ne connaît pas exactement son rôle, mais il ne laissa point d'être important, car bien des années plus tard, en 1865, son nom fut donné à une ruelle de la ville.

[*Bull. hist. de la Société des Antiquaires de la Morinie* (t. XII, 225e livraison, 1er fasc. — p. 263.)]

P. .R

NOTES SUR LES LIVRES

L'hygiène du dyspeptique

On trouve dans le volume de M. Linossier (1) cette documentation et ce souci d'exactitude qu'on a coutume de rencontrer dans ses travaux.

On ne s'imagine pas, avant de l'ouvrir, ce que contient de choses ce petit livre. En contient-il trop? Entendons-nous... Il faut en notre éminent confrère de Vichy considérer deux hommes : le savant, qui a résolu de ne rien ignorer de ce qui a été dit et écrit sur la physiologie et la pathologie de l'appareil gastro-intestinal, et qui, depuis de longues années, a enrichi ce domaine, pourtant bien étendu, de très nombreux travaux personnels, d'expériences toujours originales; — et le clinicien qu'un énorme labeur professionnel a mis à même de dépister les mille détours de la maladie, de connaître les mille aspects du malade.

C'est évidemment le clinicien qui a traité avec la maîtrise que l'on sait le rapport du dernier Congrès de Médecine ; c'est évidemment le clinicien qui s'est proposé d'écrire ce livre, de pratique immédiate, qu'il a appelé *Hygiène du dyspeptique :* on l'y retrouve d'ailleurs à chaque pas, sûr de lui-même, peu enclin à suivre les sentiers battus, ayant son opinion personnelle et la disant ; c'est bien le clinicien, observateur surtout et d'abord, qui a écrit ce joli chapitre de raisonnement et de critique, sur le *Sommeil* chez les dyspeptiques ; c'est bien le clinicien qui, tranquillement, sans se soucier des théories à la mode, de leur intransigeance et de leur étiquette, expose ce qu'il pense du régime alimentaire, question sur laquelle bien des Maîtres ont échafaudé des systèmes en évoquant la théorie plus que le simple bon sens...

Le lecteur, toutefois, qui a acheté et lu ce livre à cause de sa signature, reprochera à M. Linossier de s'être en maints endroits trop défié de lui-même, et d'avoir fait intervenir un trop grand nombre d'opinions, de références, de travaux que lui, lecteur, ne demandait pas. Cette documentation est excellente dans les monographies, où sur les points de détail, il est *quelquefois* utile d'avoir tous les avis... mais dans un livre comme celui dont il s'agit, ce que le lecteur veut, c'est suivre, d'un bout à l'autre, dans son enchaînement logique et *personnel* l'enseignement *qui repose sur une suite d'observations qui se complètent les unes les autres...*

D'ailleurs, que M. Linossier ne s'y trompe pas. Sur ce qu'a dit l'un ou l'autre, ce ne sont pas les livres qui manquent. On ne conservera de la lecture de son livre que ce que pense M. Linossier.

Albert Prieur.

Société française d'Histoire de la Médecine

Séance du 10 juin 1908.

Présidence de M. Paul Richer

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A propos du procès-verbal, *M. Marcel Baudouin*, empêché d'assister à la séance, a adressé la note suivante, concernant la TRÉPANATION PRÉHISTORIQUE RITUELLE :

« A la dernière séance (2), M. le Professeur Ballet m'avait prié d'indiquer le principal argument sur lequel des Anthropologistes s'appuient pour admettre la *trépanation rituelle*, à l'époque néolithique.

J'avais cité la constatation de *rondelles crâniennes*, rassemblées en *colliers*, et constituant des amulettes porte-bonheur ; mais j'avais reconnu qu'à la rigueur ces amulettes pouvaient avoir été prises sur des crânes de sujets *atteints d'affections médicales*, et en particulier de névroses cérébrales (épilepsie, hystérie, etc.), et que, par suite, il pouvait, en somme, ne s'agir là que de *trépanations thérapeutiques*.

Le fait suivant me paraît bien plus démonstratif en faveur de la *Trépanation* exclusivement *rituelle*, quoiqu'il soit contemporain. Il s'agit d'un *collier*, rapporté du Thibet du Sud par M. Bacot, et déposé au Musée Guimet : collier, en forme de chapelet, constitué par *106 rondelles crâniennes*, prises *chacune d'elles* sur *un crâne d'Ermite différent*. Ce collier porte-bonheur a donc exigé l'existence de 106 ermites, ayant vécu à des époques diverses !

Dans ces conditions, il est peu probable que ces 106 saints, — ou considérés comme tels, — aient été, — tous les 106 ! réellement *épileptiques* ou *hystériques* ! — Par suite, en l'espèce, la trépanation, quoique sans doute *posthume* (et non *ante mortem*), du Thibet actuel, a dû être *rituelle*, c'est-à-dire pratiquée, en dehors de toute lésion cérébrale, sur des crânes d'hommes, *considérés simplement comme des êtres sacrés* et susceptibles de servir de totems.

M. le Secrétaire général donne communication d'une lettre de M. Sudhoff dans laquelle le professeur de Leipzig annonce qu'il répondra prochainement à la communication faite par M. Marcel Baudouin dans la dernière séance (1), et qu'il tient à faire remarquer qu'il n'a pas parlé de la trépanation comme remède des maladies des yeux. Il a seulement fait observer « que le T sincipital de Manouvrier a peut-être des rapports avec les opérations de *périscythisme* et et d'*hypospathisme* pratiquées d'après les auteurs grecs contre les maladies des yeux, opérations répandues autrefois, selon Celse, chez tous les peuples barbares de l'Afrique et de l'Europe, et surtout dans la Gaule préromaine ».

***

M. le Secrétaire général offre à la Société:

1° Au nom de l'auteur : LES MÉDECINS BRESSANS, par le Dr *Adolphe Cartaz*, in-8°, 267 p. Paris, Masson, 1902.

(1) HYGIÈNE DU DYSPEPTIQUE, par *G. Linossier*, 2e édition, in-16, 416 p. Paris, Masson, 1908.

(2) Séance du 13 mai 1908.

(1) Cette note a été publiée dans notre compte-rendu de la précédente séance de la *Société française d'Histoire de la Médecine*. (V. FR. MÉD. n° 10 p. 186). — La réponse à laquelle M. Sudhoff fait allusion et celle que nous publions plus haut (v. p. 226) et que l'auteur nous a demandé de vouloir bien faire paraître dans le plus prochain numéro de la *France Médicale*. Nous nous sommes empressé de satisfaire à son désir. (N.D.L.R.)

2° Au nom de l'auteur : Les derniers cas sporadiques de choléra a Constantinople par le Dr V. *Torkomian*, in-8°, 26 p. Constantinople, 1908.

3° Au nom de *M. Dorveaux :* Le Bulletin de la Société Syndicale des Pharmaciens de la Côte-d'Or (n° 25). — [Ce Bulletin, le dernier de la série, contient l'étude de M. Dorveaux sur les Pots de Pharmacie].

***

M. Paul Dorveaux lit, à propos du tableau de Clouet, récemment acquis par le Musée du Louvre, une étude sur Pierre Quthe, maitre apothicaire de Paris. (V. plus haut, p. 217).

***

M. Ernest Wickersheimer présente à la Société des livres qui appartiennent à la Bibliothèque de l'Observatoire de Paris :

1° *Augustini Nyphi Suessani medici ac astrologi excellentissimi de diebus criticis seu decretoriis aureus liber ad Vicentium Quirinum patritium Venetum, nuper editus, et maxima cum diligentia impressus.* — [In fine :] *Venetiis impensis heredum quondam domini Octaviani Scoti Civis Modoetiensis, ac sociorum*, 19 Januarii 1519, in-fol. goth., 10 ff., grav. sur bois.

Exemplaire ayant appartenu à Michel Chasles, dont il porte l'ex-libris.

C'est le 22 février 1504 que l'auteur, médecin et astrologue à Sezza (province napolitaine), mit la dernière main à ce livre.

2° *Lucæ Gaurici Geophonensis super diebus decretoriis (quos etiam criticos vocitant) axiomata, sive aphorismi grandes utique sententiæ brevi oratione compræhensæ.] Enucleavit item pleraque Hippocratis, et galeni theoremata, quæ medici rerum cœlestium expertes vix olfecerunt. Isagogicus astrologiæ, tractatus medicis admodum oportunus.* — [In fine] *: Impressum Romæ, in ædibus Valerii Dorici et Ludovici, fratris, Brixianorum, anno Virginei partus 1546*, in-fol., 136 pp. grav. sur bois.

Exemplaire ayant appartenu à Michel Chasles, dont il porte l'ex-libris.

Luc Gauric, astrologue italien, né à Gifoni (province napolitaine) en 1476, mort à Rome en 1558, dédia ce livre au pape Paul III.

3° *Hieronymi Fracastorii homocentrica, ejusdem de causis criticorum dierum per ea quæ in nobis sunt.* — [In fine :] *Venetiis*, 1538, in-4°, 73 [sic, 79 ff.]

Un autre ouvrage d'astronomie a été relié à la suite.

4° *Aristotelis mechanica græca, emendata, latina facta, et commentariis illustrata, ab Henrico Monantholio, medico, et mathematicarum artium professore regio, ad Henricum III Galliæ et Navarræ regem christianissimum.* — *Parisiis, apud Jeremiam Perier.* 1599, in-4°, 19 ff. prél. n. ch., 211 pp. grav. sur bois.

Au feuillet 8 on trouve deux petites pièces de vers, signée l'une *Theodoricus Monantolii filius*, l'autre de *Richardus Merces. Doct. med. Paris.*

La feuille de garde de cet exemplaire porte les noms manuscrits de trois de ses possesseurs successifs.

Le premier de ces noms est celui de Guy Patin, dont il est facile de reconnaître l'écriture dans cette inscription :

Guido Patinus, Bell. Doctor Med. Paris. et Decanus Facultatis. 1650. Felix qui potuit.

On y lit aussi les noms de *Le Roux, 1776*, et de *Boissonade, 1837*. Ce dernier fut probablement l'helléniste Jean-François Boissonade, né à Paris en 1774, mort à Passy en 1857.

M. Ernest Wickersheimer fait observer que bien des livres d'astrologie et d'astronomie ont été écrits par des médecins. Cela s'expliquerait par le rôle qu'on attribuait aux conjonctions astrales sur la santé humaine (il y a longtemps eu des médecins astrologues attachés à la cour de France) ; à une époque plus récente par le savoir encyclopédique que possédaient beaucoup de médecins.

M. Ernest Wickersheimer signale enfin l'intérêt que présente au point de vue médical le catalogue établi en 1881 par le libraire A. Claudin lors de la vente de la bibliothèque de Michel Chasles (*Catalogue de la bibliothèque scientifique, historique et littéraire de feu M. Michel Chasles (de l'Institut)*. Paris, A. Claudin, 1881, in-8°).

La liste des livres de médecine de cette bibliothèque (pp. 114-116) est courte, elle ne comprend que 20 numéros, mais on y relève des manuscrits et des incunables.

***

M. *le Secrétaire Général* lit au nom de M. E.-T. Hamy une note sur Jean de Guistry, médecin et physicien du Roi Charles V, et le collège de Cornouailles.

Les recherches de Chéreau sur Jean de Guistry montrent la grande faveur dont jouit ce personnage à la cour de France de 1363 à 1379. M. Hamy apporte une pièce montrant le rôle généreux qu'il a joué dans le développement du collège de Cornouailles.

Entré le 21 mars 1363 au chapitre de Notre-Dame de Paris, il était aussi chanoine de Nantes et de Cornouailles, et c'est à ce titre qu'il a repris et élargi l'œuvre créée dans l'Université de Paris en faveur des Bretons de ce diocèse par Galeran Nicolas. Ce dernier avait fondé en 1321 cinq bourses en faveur d'autant d'étudiants pauvres, originaires du diocèse de Cornouailles. Guistry qui, durant sa vie, avait encouragé cette fondation de ses deniers, voulut, par un codicille rédigé le 29 août 1379, trois mois avant sa mort, laisser

au collège de Cornouailles une somme de mille francs d'or, à laquelle ses exécutions testamentaires ajoutèrent une autre somme égale à la moitié de celle-ci.

***

M. *Noé Legrand* présente une reproduction à l'aquarelle anonyme et trouvée récemment par lui, d'un portrait de Turquet de Mayerne, et, à ce propos, fait un exposé historique et critique de l'iconographie de ce médecin.

La séance est levée.

La Revue

L'HYGIÈNE MILITAIRE AU XVIIIe SIÈCLE

(Extrait du *Bulletin Médical* du 2 mai 1908).

La certitude, récemment acquise par un auteur, « qu'aucune des lois de l'hygiène n'était connue des médecins et de leurs clients au XVIIIe siècle » (1), démontre l'utilité d'attirer à nouveau l'attention sur l'œuvre des premiers hygiénistes militaires ; d'en poursuivre l'étude sommaire, commencée il y a quelques mois (2), et de signaler les vues d'un des plus anciens médecins d'armée, aujourd'hui tombé dans l'oubli (3).

De Meyserey, médecin ordinaire du Roi, correspondant de l'Académie royale des sciences, et qui fut médecin des armées en Italie et en Allemagne, publia, en 1754, sous le titre de « Médecine d'armée », deux volumes, où il rapportait, avec toute la sincérité possible, ce qu'il avait observé d'« avantageux ou de contraire aux hommes sains, malades ou convalescents ».

Il avait écrit, en outre, en 1758, une « méthode aisée et peu coûteuse de traiter avec succès plusieurs maladies épidémiques ».

Le premier volume de la « Médecine d'armée » est particulièrement intéressant ; il a trait à la prophylaxie des maladies ; le second vise les procédés thérapeutiques qui leur sont applicables.

Dans une série de chapitres très instructifs, mais dont, à vrai dire, l'ordonnance eût gagné à être meilleure, l'auteur passait successivement en revue les causes efficientes des maladies. Pour lui, l'air, l'eau, voire même les aliments, jouant un rôle primordial dans l'étiologie des affections, chez les gens de guerre, devaient nécessiter une surveillance constante et minutieuse.

C'est ainsi qu'en campagne l'on devait éviter les étangs, les marais, les fossés, à cause de la corruption de l'atmosphère dans leur voisinage. Au bivouac, il fallait avoir soin d'enlever et d'enterrer rapidement les cadavres d'hommes ou d'animaux, ainsi que les nuisances ; d'éloigner les tueries de bœufs et de moutons qui viciaient l'air par les émanations provenant du sang et des viscères, et de ne jamais écorcher les bêtes corrompues ou mortes de maladies contagieuses.

Dans les habitations, l'on devait craindre les dangers de l'air confiné et altéré par les vapeurs dégagées du charbon, du suif, de la chandelle et des boissons fermentées. Pour conjurer ces inconvénients, et afin de permettre un renouvellement constant et facile de l'air, l'auteur conseillait d'ouvrir les fenêtres à intervalles réguliers, durant le jour et même la nuit ; de pratiquer dans les murailles des baies opposées les unes aux autres et recouvertes de « grosse toile un peu usée », ou d'apposer un système de double entonnoir, dont une ouverture serait en contact avec l'air extérieur. Selon les ressources, on pouvait même utiliser de véritables ventilateurs, comme celui de l'Hôtel Royal des Invalides, composé de plusieurs pompes aspirantes et foulantes, ou, plus simplement encore, se servir de « hottes » analogues à celles qu'avait inventées le célèbre Duhamel Du Monceau (1).

Pour parfaire ces prescriptions, indispensables dans les hôpitaux et les prisons, il fallait, en outre, balayer et « parfumer » les salles, et en tenir éloignés les « chaises percées ou les baquets, parce que les excréments y croupissant, surtout dans le bois et sur les planchers où ils regorgent, ils contractent une pourriture et une malignité très dangereuse *capable de répandre la contagion.* » Contre la souillure des parquets, l'auteur recommandait le raclage, le badigeonnage à la chaux et au plâtre, voire même l'ignition. On devait aussi avoir grand soin de « bien laver, parfumer, frotter, aérer tous les habits, linges, lits, bois meubles, etc., souillés d'excréments ou de vapeurs putrides, contagieuses et malignes », et même les brûler, si on le jugeait nécessaire.

Il fallait, en outre, blanchir à nouveau les murailles et les planchers infectés, et tenir longtemps ouvertes et inhabitées les chambres jadis occupées par les malades contagieux. Si l'on soignait ces derniers, ou si l'on les approchait de quelque façon, il fallait revêtir une robe de toile cirée *pour éviter de transmettre* « le mauvais levain de la plupart de ces maladies, qui s'attache plus aisément aux habits et aux étoffes de laine ».

Ce partisan convaincu de la contagion voulait encore qu'on visitât les malades dès leur entrée à l'hôpital, qu'on les classât, d'après leur genre de maladie, dans des salles distinctes, pourvues de latrines spéciales et indépendantes qui ne permettent plus les contagions, si fréquemment observées.

(1) Girard-Mangin. « Un novateur au XVIIIe siècle ». *Presse médicale*, 21 décembre 1907).

(2) J. des Cilleuls. « Un réformateur de l'hygiène militaire : J. Colombier, inspecteur général des hôpitaux militaires ». (In *Caducée*, 9 novembre 1907).

(3) On en trouve une simple mention dans les ouvrages suivants :

Dechambre. *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, p. 509, t. VII, 1873.

Brice et Bottet. Le corps de santé en France, p. 48, 1907.

(1) Parmi les innombrables mémoires publiés par Duhamel du Monceau, de 1729 à 1770, on en trouve plusieurs relatifs à l'hygiène publique : 1° Recherches sur les causes de viciations de l'air ; 2° Moyens de renouveler l'air des infirmeries et autres lieux où une atmosphère viciée peut altérer la respiration ; 3° Moyen de conserver la santé des équipages de vaisseaux, etc.

Portius, dans son livre intitulé « La médecine militaire » (traduit successivement en 1686, 1701, 1728, 1739 et 1744), insiste aussi sur quelques moyens propres à purifier et à renouveler l'air (p. 234 et suivantes).

Les procédés de ventilation préconisés par de Meyserey furent conseillés à nouveau et perfectionnés par J. Colombier, Jourdan le Cointe et Révolat.

Les dangers occasionnés par l'eau n'échappèrent pas non plus à de Meyserey. Il décrivait soigneusement les caractères que doit présenter toute eau potable, et donnait les moyens de « corriger » les eaux corrompues. On devait les traiter par le repos, la décantation, le filtrage et l'adjonction, pendant l'ébullition, de plantes acides, d'alun, ou de vitriol, comme le recommandera plus tard, encore, Jean Colombier.

A cette époque, la nécessité de filtrer les eaux était, du reste, chose connue (1). Elle avait donné lieu à l'invention de différentes espèces de « filtroirs portatifs et peu coûteux » dont on trouve encore la description dans les Comptes rendus de l'Académie royale des sciences (2).

Au point de vue de l'alimentation du soldat, l'auteur signalait les dangers de l'absorption des viandes provenant d'animaux maigres, vieux ou harassés de fatigue, comme aussi ceux qu'occasionnait l'ingestion de pain mal cuit (3) ou moisi, ou fabriqué avec des farines avariées ou de seigle ergoté. Il donnait, en outre, la description et la composition des tablettes de viande incorruptibles dont il vantait l'usage en campagne.

Pour compléter tous ces conseils, destinés à protéger la santé des gens de guerre « et autres de quelque condition qu'ils soient », de Meyserey conseillait une hygiène corporelle minutieuse. En été, les bains de rivière devaient être fréquents, et si, le temps était froid, l'on devait faire usage d'eau bouillie avec du son, des feuilles de mauve ou de guimauve. « Les bains, disait-il, préservent de beaucoup de maladies tant aiguës que chroniques, et *hâtent leur guérison* parce qu'ils facilitent les sueurs et l'insensible transpiration, évacuations qui, faites et ménagées à propos, sont des plus avantageuses. »

Comme on le voit par ce court aperçu, l'œuvre de Meyserey était le fruit d'une expérience longue et réfléchie. En terminant sa carrière de médecin d'armée, il avait cru bon d'exposer, dans un livre, ses vues personnelles et la grande quantité d'observations qu'il avait faites en exerçant son art : ce sont elles qui nous permettent, aujourd'hui, de le ranger parmi les réformateurs de l'hygiène au XVIIIe siècle.

Jehan des Cilleuls.

(1) Portius, *loc cit.*, pp. 109-154.

(2) Lamy en présenta plusieurs modèles ainsi qu'un certain nombre de « fontaines domestiques ». Ils furent adoptés par l'Académie.

(3) Au sujet de la cuisson du pain et de ses effets sur l'hygiène alimentaire, on peut aisément se convaincre que les principes étaient connus dès la première partie du XVIIIe siècle. En 1745, le procureur du Roi à Bagnères-de-Bigorre, dans le but d'empêcher l'utilisation des eaux thermales par les boulangers, qui économisaient ainsi le combustible, réclamait l'érection d'une jurande. Les Commissions du Conseil d'Etat au Bureau du Commerce répondirent qu'il suffisait de faire rendre une ordonnance de police, pour interdire : 1° de livrer du pain qui ne fût pas suffisamment cuit ; 2° de préparer la pâte avec l'eau minérale. (*Archives nationales* F 12, 92, 23 juin 1745).

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

Notes sur la lécithine

En 1901, le Dr Morichau-Beauchamp écrivait dans son excellente thèse, à laquelle il faut toujours revenir quand il s'agit de lécithine :

« Chez l'homme, dans divers états pathologiques, la lécithine paraît augmenter l'appétit, relever les forces, accroître le poids du corps et entraver la dénutrition. »

J'imagine qu'il est difficile — à moins d'avoir affaire à un médicament ayant pour telle maladie donnée des propriétés curatives spécifiques — de trouver dans un produit un groupement plus complet de moyens thérapeutiques, une association d'effets plus active. Si vraiment un des deux grands désiderata de la thérapeutique contemporaine est de donner à l'organisme le plus d'armes possible pour lutter contre le mal, si un des buts les plus sûrs vers lesquels elle tend est d'augmenter la résistance du malade et par cela même d'aider à la production des réactions défensives de l'organisme, là où elle ne peut atteindre directement l'agent pathogène,... il n'est pas étonnant que, disposant de telles énergies assemblées, la lécithine ait accompli le triomphal chemin que l'on sait.

On se souvient que la thèse de Morichau-Beauchamp est un éloquent recueil des effets utiles de la lécithine, et que, étant donné l'éducation clinique et l'habileté d'observation de l'auteur, elle a contribué à donner à la lécithine la place qui lui convient dans l'arsenal des médicamentaux, en provoquant, pour ainsi dire d'emblée, la conviction des praticiens. Or, en certains points, les prévisions de Morichau-Beauchamp ont été dépassées, et le champ d'action de la lécithine s'est étendu plus loin qu'à l'époque où il écrivait il avait pu le prévoir.

Ainsi, en ce qui concerne la tuberculose chez l'enfant, on se montrait, en 1901, assez réservé sur l'action de la lécithine ; on admettait qu'elle agissait quelquefois tout à fait au début, mais qu'elle était sans résultat quand la tuberculose était confirmée. Or, on s'est aperçu dans la suite qu'on avait été trop timide dans ces appréciations, et le Dr Van Laigendeont, chef du service des maladies infantiles de l'Hospice du Calvaire, à Bruxelles, a recueilli une très intéressante observation où l'on voit une enfant de 13 ans, atteinte de tuberculose osseuse, et arrivée à un état de débilité tel que depuis de longs mois il lui était impossible de marcher, retrouver *rapidement*, sous l'action de la lécithine, ses forces perdues, quitter le lit et recommencer à marcher.

Cette observation est d'autant plus remarquable qu'on sait combien la localisation osseuse de la tuberculose indique une imprégnation redoutable de l'organisme par le bacille.

D'autre part si on avait constaté quel vigoureux réconfortant était la lécithine qui, selon l'heureuse et concise formule de Morichau-Beauchamp, est capable à elle seule d' « augmenter l'appétit, relever les forces, accroître le poids du corps et entraver la dénutrition », s'arrêtait-on pourtant devant certains états où la cachexie, due par exemple à une tumeur maligne, paraît ne devoir être arrêtée par rien... Or, un étudiant en médecine de Lille, en juin de l'année dernière, a recueilli une observation montrant un malade atteint de cancer du rectum et arrivé à un état d'affaiblissement

extraordinaire, retrouver pour un certain temps, une grande partie des forces perdues.

Enfin il est certain qu'il y a sept ans on n'aurait pas cru devoir espérer que la lécithine pourrait avoir une influence quelconque dans certains grands processus pathologiques comme le tabès. Or, en avril 1907, le Dr Heilmayer, de Würzbourg, a noté, dans un cas de tabès, que les injections de lécithine avaient amené « une diminution notable des souffrances du sujet ».

***

En somme il n'y a rien d'extraordinaire à ce que, les années s'écoulant, le lécithine, mieux appréciée, mieux en main, pourrait-on dire, ait trouvé des indications nouvelles et donné des succès nouveaux. Mais il est encore une autre raison à cette heureuse évolution du produit, c'est la préférence de plus en plus fréquente donnée, dans l'emploi du médicament, à la voie hypodermique sur la voie buccale. Alors que, dès le début, c'est surtout par injections que la lécithine était administrée, on peut dire que, dans plus de la moitié des cas, elle se donne aujourd'hui en injections. Elle a suivi cette évolution générale de la thérapeutique, et y a trouvé, elle aussi, un regain d'activité. Et il ne faut pas croire que ce fait est particulier aux grands centres scientifiques... J'ai sous les yeux une note dans laquelle un de nos confrères des îles Philippines, le Dr Dimayuga, relate que du 1er janvier au 5 octobre 1906, il a utilisé, dans sa clientèle, plus de *deux cents boîtes d'ampoules* de lécithine Clin.

Et non seulement, grâce à l'emploi de la méthode hypodermique, la lécithine a vu son action s'exalter, mais encore elle a pu être utilisée là où son emploi par la voie buccale aurait été impossible. Ainsi un de nos confrères dont la sœur était atteinte de dyspepsie chronique interdisant non seulement toute médication par la voie gastrique mais ne permettant qu'une alimentation tellement restreinte que la malade était tombée dans un état de faiblesse très inquiétant, — notre confrère, dis-je, eut l'idée de s'adresser aux injections hypodermiques de lécithine. Il fut stupéfait des résultats. « En onze jours, écrit-il, la patiente avait gagné 1100 grammes ».

Je crois qu'il est difficile de trouver, en thérapeutique, des résultats plus encourageants.

LE MÉDECIN A LA CORDE

(Extrait de la *Revue Médicale de Normandie* du 10 mai 1908).

Il y avait à l'Exposition rouennaise d'imagerie populaire organisée si artistement par M. G. Ruel, dans la vieille maison de la rue Saint-Romain, un canard du *médecin à la corde*. Cette image nous a suggéré l'idée de rechercher les canards de l'époque concernant l'affaire Thibert.

Les canards populaires sont des pièces imprimées grossièrement sur une feuille de papier à chandelles et contenant le récit d'un événement. Ces petits journaux étaient tirés en grand nombre avant le développement de la presse périodique ; peut-être même sont-ils la première manifestation du journalisme. Bien avant la création de la *Gazette de France* par Renaudot, on vendait des canards ; en 1525, on criait dans les Flandres le canard de la bataille de Pavie, annonçant la victoire du connétable de Bourbon, la défaite des Français et la prise de François Ier qui écrivait à sa mère la phrase si connue : *Madame, tout est perdu, fors l'honneur*. Des nouvelles de cette importance, annoncées au public par ces petits imprimés, devenaient le sujet de toutes les conversations : on faisait des *cancan ;* le nom de canards donné à ces feuilles viendrait de là. En journalisme, ce trope a une origine très différente, mais n'abordons pas ce sujet, sur lequel il y aurait tant à écrire.

De tous les crimes relatés dans les canards, ceux qui eurent le plus grand tirage sont certainement, en Normandie, les crimes de Thibert. Octave Féré, rédacteur au *Mémorial de Rouen* à l'époque de cette affaire, à laquelle il a emprunté quelques-uns des passages d'un roman ayant pour titre *les Mystères de Rouen*, écrivait : « Cette histoire est tellement « étrange que ceux qui la liront dans un demi-siècle, si « quelques feuillets arrivent jusque-là, refuseront d'y croire « et hausseront les épaules, et leur incrédulité sera bien « pardonnable, car de nos jours, quand une année ne nous « sépare encore de la mort de cet homme, nous n'osons « croire à ce qui a été révélé par les funèbres débats judi- « ciaires où il a figuré (1). »

Thibert, né à Dieppe, était brocanteur à Rouen, rue de la Rose. Il était petit, maigre, d'un aspect très frêle ; ses traits étaient anguleux ; les yeux s'enfonçaient dans l'orbite. Féré, en tête de l'édition des *Mystères de Rouen*, publiés en 1845, chez Haulard, a donné de lui un portrait fait d'après « une épreuve en plâtre moulée sur nature (2). En dix ans, Thibert avait été condamné quatre fois pour vol, et une cinquième pour dénonciation calomnieuse ; il fut détenu quinze mois dans la maison de Beaulieu, et il tenta de s'y suicider avec sa cravate. En 1841, Thibert offrit à un vieillard, le sieur Lesourd, de le guérir de ses maladies ; il lui fit acheter pour cela une grosse corde et un clou qu'il fixa dans le mur de la chambre du malade. Pendant que Lesourd était parti acheter les drogues avec lesquelles Thibert devait composer une eau merveilleuse, celui-ci le dévalisa. Il fut arrêté et condamné en août 1841 à deux ans de prison par le Tribunal correctionnel de Rouen (3).

Cet insuccès ne découragea pas Thibert, et dès sa mise en liberté il recommença à exercer la médecine d'une façon tout à fait spéciale. Il se promenait dans les rues, sur les places publiques de Rouen, et allait le plus souvent où était la foule. Apercevait-il un vieillard impotent, souffreteux, malade, il s'approchait de lui et entamait la conversation en s'intéressant à la position du malade. On comprend, comme le fait remarquer l'auteur d'un canard auquel nous empruntons la plus grande partie de ce récit (4), qu'il avait la précaution de ne s'adresser qu'aux braves gens dont la bonne face trahissait des facultés mentales peu développées. Il parlait d'une eau divine, véritable panacée qui guérissait

(1) *Les Mystères de Rouen*, par Octave Féré, Rouen, Ch. Haulard, 1861, page 177.

(2) Il existe un exemplaire de ce moulage au Musée d'Histoire naturelle.

(3) *Mémorial de Rouen*, 15 février 1844.

(4) Canard imprimé à Paris, chez P. Baudouin.

tous les maux, et surtout de la vertu, plus radicalement curative, qu'au moyen de quelques oraisons et aspersions il pouvait donner à une corde neuve et solide et à un clou très fort qu'achèterait et que lui remettrait le malade! Il persuadait au vieillard stupide que sa guérison dépendait de lui, et le vieillard s'abandonnait à son incomparable science! Thibert recommandait le secret : la plus légère indiscrétion, disait-il, détruirait l'effet des remèdes. Le vieillard croyait toujours, et l'enchanteur opérait sans que rien ne le troublât! Le malade achetait donc une corde neuve et solide et un gros clou. Thibert se rendait mystérieusement chez lui. C'était le soir qu'avait lieu d'ordinaire la bienfaisante opération!

Le patient se mettait à genoux. Thibert lui faisait réciter cinq *Pater* et cinq *Ave*. Il brûlait un bout de la corde, et en faisait mettre la cendre sur la poitrine du vieillard. Puis il disait lui-même quelques oraisons, jetait de l'eau sur le malade, prenait la corde, faisait des signes de croix, passait la sainte corde autour du cou de la victime... et serrait...

L'horrible comédie était jouée! L'infernal médecin soulevait l'homme qu'il venait de guérir si radicalement et si rapidement et le pendait à l'aide du clou que celui-ci avait lui-même enfoncé. Comme honoraires de ce traitement, Thibert prenait l'argent qu'il trouvait.

Parfois le médecin employait une méthode un peu différente, mais le résultat de sa thérapeutique était le même : il faisait mettre le malade sur une chaise, debout, la corde au cou; une extrémité de cette corde était fixée au clou. Soudainement il renversait la chaise et le malade était pendu.

Thibert fut arrêté dans l'exercice illégal de sa médecine, grâce à un sieur Marais, rentier, auquel Thibert avait proposé son traitement. Il se douta qu'il avait affaire à un voleur, il prévint un commissaire de police; un garde municipal fut placé dans la chambre quelques instants avant l'arrivée du médecin, et il l'arrêta.

Le disciple d'Hippocrate fut accusé d'avoir étranglé le sieur Durand, le 20 octobre 1843, et le sieur Boucher, le 4 octobre. Après avoir entendu soixante-quinze témoins, parmi lesquels étaient les docteurs Avenel, Desbois, Despréaux et Dalménesche, la Cour d'Assises de Rouen condamna Thibert à la peine de mort, le 18 février 1844.

Quelques jours avant son exécution, Thibert, que le peuple avait surnommé le *médecin à la corde*, prit la résolution d'essayer sur lui le traitement dont il était l'inventeur; mais, cruelle ironie, le remède qui avait pu guérir plusieurs malades fut sur lui sans résultat. Le gardien le trouva sans connaissance dans son cachot, étranglé avec une corde faite de sa couverture déchirée; il fut transporté à l'infirmerie et on lui mit la camisole de force. Pour la seconde fois dans sa vie, la corde ne produisit pas ses effets, ce qui montre bien qu'il est plus facile de soigner les autres que soi-même.

Malgré l'évidence des faits, Thibert n'avoua pas ses crimes, il protesta jusqu'à la dernière minute de son innocence; il fut exécuté le 28 avril 1844, par l'exécuteur d'Evreux, qui remplaçait celui de Rouen.

Le public fut mis au courant de l'affaire Thibert par les journaux et les canards. Nous connaissons quatre pièces imprimées chez Surville à Rouen : l'une, intitulée *Arrêt de la Cour d'Assises. Affaire Thibert...*, est illustrée par le portrait du régicide Fieschi, que l'on donne pour celui de Thibert. Les trois autres n'ont pas de figures, et rendent compte des débats et de l'exécution. Emile Périaux imprima également plusieurs canards sur le médecin à la corde; le plus curieux représente Thibert présentant la corde à un vieillard; c'est ce canard dont nous donnons une reproduction d'après une épreuve appartenant à M. Pelay, auquel nous adressons nos remerciements, pour avoir bien voulu nous autoriser à le faire reproduire; un autre a pour titre : *Arrestation du médecin à la corde;* un troisième montre Thibert assassinant Durand et Boucher. Les canards de chez Surville contiennent une chanson sur Thibert, par Levasseur, artiste au théâtre du Pont-Neuf; ceux de Périaux une chanson par Duchesne.

Plusieurs canards furent imprimés à Paris; nous en possédons deux; l'un, imprimé chez Chassaignon, rue Gît-le-Cœur, 7, a pour titre : *Arrêt de la Cour d'Assises de Rouen*, il est illustré de deux bois. De tous les canards sur cette affaire, c'est celui qui en reproduit le mieux les scènes; l'auteur du bois a donné à Thibert le costume classique du médecin de l'époque. L'autre, imprimé par P. Bauduin, rue des Bouchers-Saint-Germain, a pour titre : *l'Infernal médecin ou le remède universel*; ses deux bois sont signés *Jules*.

Nous avons publié, dans le numéro de mai 1908 du Bulletin de la *Société Archéologique et Historique*, « le Vieux Papier », une réduction du canard imprimé chez Chassaignon : c'est de cette publication que nous avons extrait la plus grande partie de cet article. L'histoire du *médecin à la corde* est un exemple d'exercice illégal de la médecine; dans cette affaire, le délit se compliquait de crimes, et le pseudo-médecin fut condamné à mort.

Nous ne demandons pas la même peine contre tous ceux qui pratiquent illégalement la médecine, ils seraient trop! D'ailleurs l'exercice illégal fait-il plus de mal aux malades ou aux médecins?

R. Hélot.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Le train de luxe **Paris-Barcelone-Valence**, que la Compagnie met en marche le mercredi et le samedi de chaque semaine, au départ de Paris, est, depuis le 14 mars, prolongé jusqu'à **Carthagène** avec continuation, par bateau, entre Carthagène et correspondance, à Oran, avec des express de et sur Alger.

Départ de Paris, les mercredi et samedi à 7 h. 20 soir.

Arrivée à Carthagène, les vendredi et lundi, à 8 h. 45 matin.
— à Oran, — — à 6 h. 45 soir.

(*Traversée en 9 heures.*)

Départ d'Oran sur Carthagène, les mercredi et samedi à 8 h. 30 matin.

Départ de Carthagène, les mercredi et samedi à 9 h. 20 soir.

Arrivée à Paris, les vendredi et lundi à 10 h. 40 matin.

Premier départ de Paris, le samedi 14 mars.
— d'Oran, le mercredi 18 mars.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7.

La France Médicale

Travaux et Critique

L'arsenal instrumental urinaire sous Ambroise Paré

La technique instrumentale joue un rôle très important en chirurgie et l'on comprend qu'on soit tenté de rechercher ce dont nos ancêtres disposaient. Aussi ai-je pensé qu'il serait intéressant d'apprendre en particulier ce que les chirurgiens du XVIe siècle avaient imaginé ou perfectionné, l'époque d'Ambroise Paré — le bon vieillard, comme il s'appelait lui-même, — représentant une étape et une époque, résultante de ce que nous avaient transmis Hippocrate et Galien, les Arabes et les Grecs.

Nous verrons d'ailleurs déjà à cette époque lointaine le germe d'instruments que, sous d'autres noms, a cru nous livrer le siècle dernier.

Ces documents sont extraits de la 5e édition des Œuvres chirurgicales de Paré (1) dont il y eut, comme on sait, 13 éditions, la première parue en 1575 et la dernière en 1685, un siècle plus tard. Il faut croire que les progrès alors étaient lents, car on s'imaginerait mal aujourd'hui une réédition des œuvres de Broussais ou même du baron Royer.

***

Ce qui frappe le plus au point de vue instrumental urinaire à cette époque, ce sont tous les appareils destinés à l'extraction de la *pierre*, maladie aussi vieille que le monde, et qui, à ses caractères d'affection constitutionnelle, est expliquée par les conditions physiologiques et mécaniques de l'appareil urinaire, le grand émonctoire de l'organisme.

Le dessin 1 représente d'abord « la figure d'un homme situé comme il faut quand on veut lui extraire la pierre de la vessie ».

On se représente aujourd'hui difficilement, avec les bienfaits de l'anesthésie, les affres de ce malheureux que les cordes enserrent de la tête aux pieds avec les deux solides gaillards, infirmiers de fortune, le maintenant solidement pour éviter un faux mouvement. En réalité, il y avait, dit Paré, « quatre hommes forts, non craintifs, ni timides, à savoir, deux pour lui tenir les bras et les deux autres qui lui tiendront d'une main un genou, et de l'autre le pied, si bien et dextrement qu'il ne pourra remuer les jambes ni hausser les fesses : mais demeurera stable et immobile, afin que l'œuvre soit mieux faite ».

L'instrumentation elle-même était assez nombreuse, comme on en jugera par les figures suivantes :

Ainsi, la figure 2 représente un « dilatatoire ouvert ».

Qui ne reconnaît ici le principe du dilatateur périnéal de Voillemier et de Duplay !

Cet instrument servait à agrandir l'incision périnéale qui « se fera deux doigts près le siège, et selon le long des filaments, afin que puis après elle se reprenne mieux et plutôt ».

Cette incision était faite au rasoir et avait la largeur d'un pouce.

Après ce premier temps de dilatation périnéale, on introduisait la double pince avec ailerons représentée fig. 3.

On voit même sur cette figure une pièce représentée à droite : il s'agit d'une pièce de fer pliée destinée à serrer encore davantage pour bien fixer la pierre et empêcher l'échappement.

Qui ne reconnaît ici le principe du fameux trilabe de Civiale, instrument terriblement offensant et qui cependant a marqué le début de la lithotritie en France. L'écartement des 3 branches introduites fermées dans la vessie permettait de saisir la pierre. Une vis de rappel en permettait la fixation pendant qu'une tige perforatrice centrale, que rappelle encore le perforateur des accoucheurs, permettait le broiement de la pierre.

On se demande aujourd'hui quelle hardiesse devaient montrer ces chirurgiens du siècle dernier et surtout on doit rendre hommage à leur habileté.

C'est avec cet appareil que Civiale lithotritia Dubois, le président de l'Académie de médecine d'alors, qui a été pour quelque chose dans le triomphe de la nouvelle méthode.

Puis parmi les pinces destinées à cet usage, nous voyons fig. 4 *le bec de cane* destiné à la préhension de la pierre dans la vessie et où l'on voit à la face interne des mors une disposition qu'on retrouve dans nos pinces modernes et destinée à éviter le dérapage.

La fig. 5 représente un *bec de cane courbé* destiné aux mêmes usages et qui rappelle tout à fait les pincestenettes de Guyon qui rendent des services si importants

(1) J'ai la bonne fortune de posséder cette édition des Œuvres de Paré. D'après Malgaigne, l'érudit historien, « cette édition n'existerait pas dans les bibliothèques publiques de Paris..., ce serait la dernière édition originale et la première où se lise la grande apologie ». Œuvres de Paré, t. I, p. CCCXXI, 1840.

pour la préhension de la pierre au cours des néphro-lithotomies ou des tailles hypogastriques.

La fig. 6 représente *le bec de Corbin dentelé*, destiné « à rompre les pierres en la vessie, lequel ferme à vis ». Il servait surtout pour rompre les pierres trop grosses dont le volume dépassait celui de l'incision périnéale.

Enfin la fig. 7 représente « un instrument d'argent nommé *curette*, propre pour, après l'extraction d'une pierre,sonder s'il y en a d'autres, et aussi pour recueillir et amasser le sable, sang coagulé et autres choses étranges, qui seraient en la vessie, la pierre tirée ». Et Paré cite à ce propos une observation de Rembert de Donay, médecin de l'Empereur César (Obs. méd. livre I chap. 44) qui avait trouvé 12 pierres (1) dans la vessie d'un homme, dont la plus grosse était d'une noix.

Or cette curette est absolument semblable à celle dont nous nous servons aujourd'hui pour les mêmes usages et mon maître Guyon nous en recommandait souvent l'emploi.

La fig. 8 représente un *crochet* propre à enlever la pierre aux petits enfants mâles; on faisait toujours l'incision périnéale et on fixait solidement la pierre au col en comprimant fortement au-dessus pubis « de peur qu'elle ne retourne en sa capacité ».

C'est à l'aide de cette instrumentation que furent enlevées les pierres dessinées ici :

La fig. 9 représente une pierre donnée à Paré par les enfants de maître Jean Collo « homme bien expérimenté en l'extraction des pierres », et qu'il avait extraite à un pauvre pâtissier de Montargis, recommandé de Mme la duchesse de Ferrare, « ladite dame coutumière d'aider les pauvres fit tous les frais pour la cure du dit pâtissier ».

Paré possédait également une autre pierre extraite par maître Laurens Collo à un nommé Pierre Cocquin demeurant en la rue Gallande, près la place Maubert à Paris, « et qui est encore à présent vivant ».

L'intérêt de ce cas est que la pierre renfermait une aiguille « de quoi coutumièrement les couturiers cousent » et elle eut même les honneurs de la présentation au roi.

Enfin, la fig. 10 représente « 3 pierres extraites en une fois, sans intervalle de temps, de la vessie d'un appelé Tire-vit, l'une desquelles est brisée ». Elle fut extraite par le même Collo, dont la dynastie de lithotomiste fut célèbre, et donnée à Paré pour mettre dans son cabinet comme chose monstrueuse.

Il est intéressant de représenter encore ici deux instruments, l'un fig. 11 reproduit ce qu'on appelait alors le *bec de cygne* et l'autre fig. 12 le *bec de lézard*.

(1) J'ai présenté autrefois à la Société anatomique deux malades que j'avais prostatectomisés et à qui j'avais enlevé par la voie périnéale 17 calculs chez l'un et 32 chez l'autre. Les pièces sont conservées au musée de l'Hôpital d'Urologie.

Ces pinces servaient surtout avec le bec de grue et le petit bec de cane à l'extraction des balles, d'où leur nom de tire-balle,mais on pouvait également s'en servir pour d'autres corps étrangers et qui ne voit dans ces deux derniers instruments l'origine de la pince-poussette actuelle de Collin pour l'extraction des corps étrangers de l'urètre ! Tout y est, jusqu'au mécanisme de l'écartement des mors.

Je ne voudrais pas terminer cette instrumentation spéciale de la pierre du temps de Paré sans mentionner fig. 13 ce qu'on appelait alors le *bec de perroquet* et qui était destiné « à tirer quelques pièces de harnois insérés au profond des membres, même dedans les os ».

Cet instrument représente en effet d'une façon frappante le principe du lithotriteur moderne, tel que nous l'a laissé Heurteloup.

On y voit le bec à angle presque droit, les 2 branches mâle et femelle, la première glissant dans l'autre, enfin la vis de serrage représentée aujourd'hui par le volant. Qui sait si, dans la conception d'Heurteloup, il n'y a pas une part de réminiscence.

C'est, peut-on dire, l'embryon de notre brise-pierre moderne.

***

A côté de cette instrumentation toute spéciale à la pierre (1), nous trouvons encore dans Paré d'autres instruments urinaires qui, légèrement modifiés, nous servent encore aujourd'hui.

Voici fig. 14, une *seringue* « pour faire injection en quelques parties que ce soit, lorsqu'il en faut jetter en grande quantité ».

On y trouve même un embout spécial revendiqué par les urologistes modernes.

La fig. 15 représente les sondes d'alors avec leur fil d'argent « pour empêcher que quelque humeur ou sang ne s'engorge au bout, qui serait cause que l'urine ne pourrait passer au travers ».

Ce fil d'argent semble bien être l'origine des mandrins destinés à rectifier la courbure ordinaire des sondes molles modernes.

Puis viennent, figures 16, 17 et 18, toute une série de *conducteurs* dont la ressemblance frappe avec le conducteur courbe cannelé actuel à robinet qu'on emploie dans les opérations vésicales et avec la sonde cannelée.

En terminant représentons ces gros *drains* en or, argent ou plomb qui ressemblent étrangement aux drains de Chassaignac et aux drains fenêtrés en verre revendiqués par des chirurgiens modernes. On s'en servait dans les plaies périnéales.

La fig. 20 représente une *canule* « pour ceux qui ont perdu la verge ».Elle permettra aux malades d'uriner debout sans s'accroupir, comme les femmes.

(1) Il est intéressant de rappeler que l'on connaissait déjà à cette époque comme signe excellent et presque pathognomonique de la pierre la douleur au bout du gland.

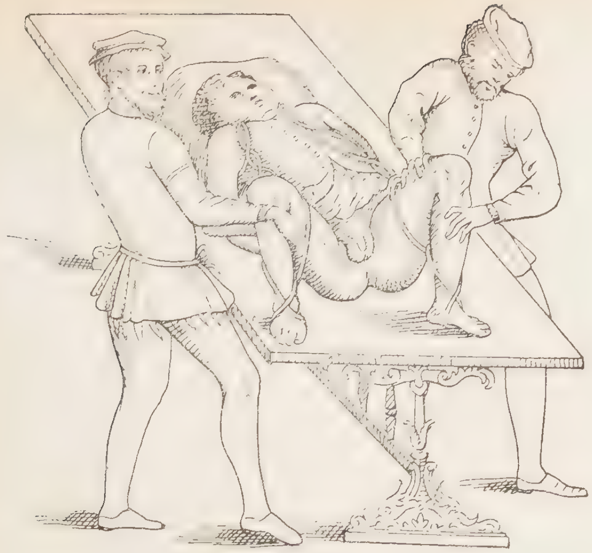

Fig. 1.

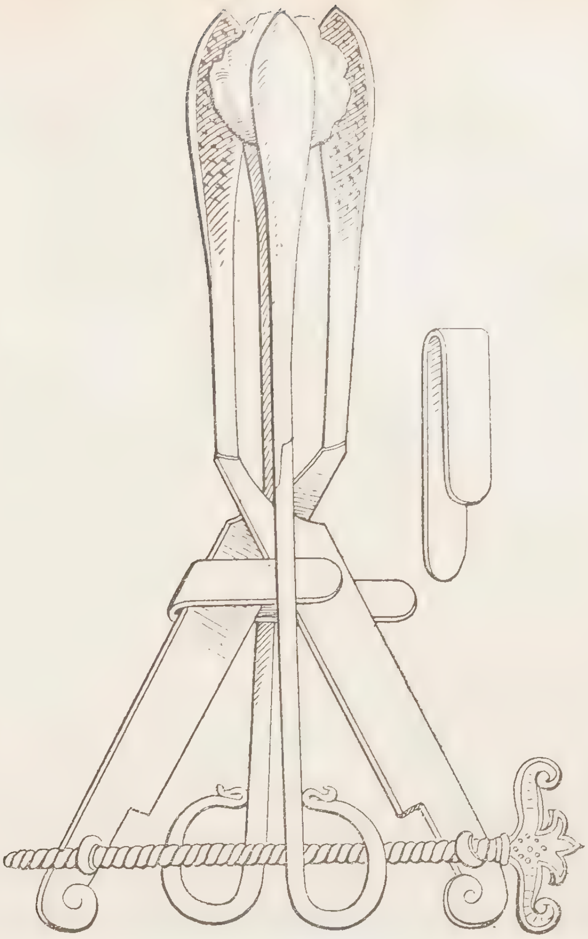

Fig 3

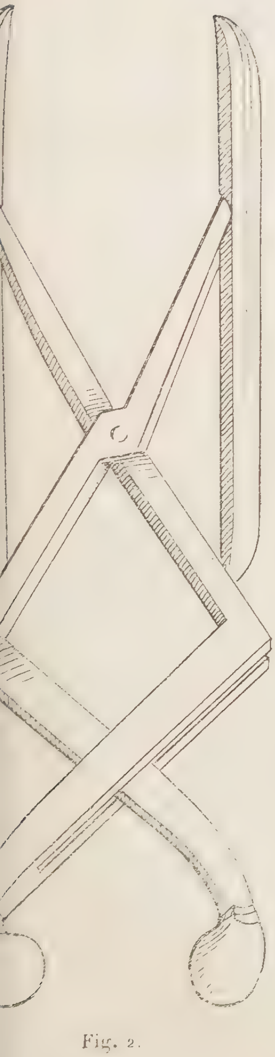

Fig. 2.

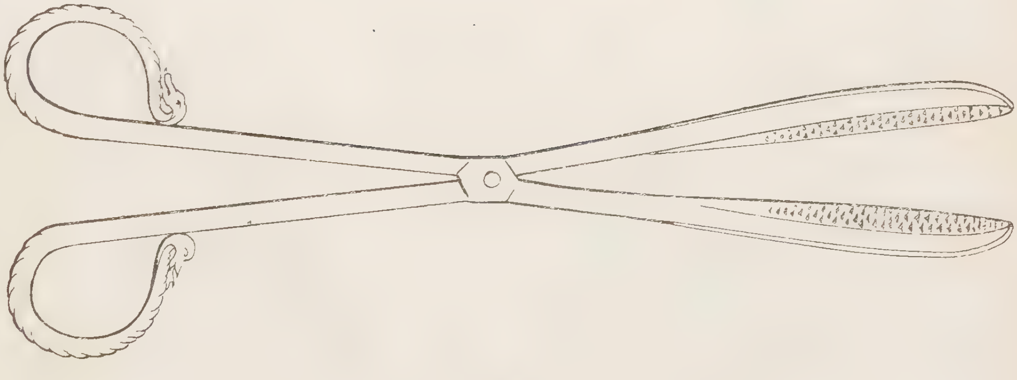

Fig. 4

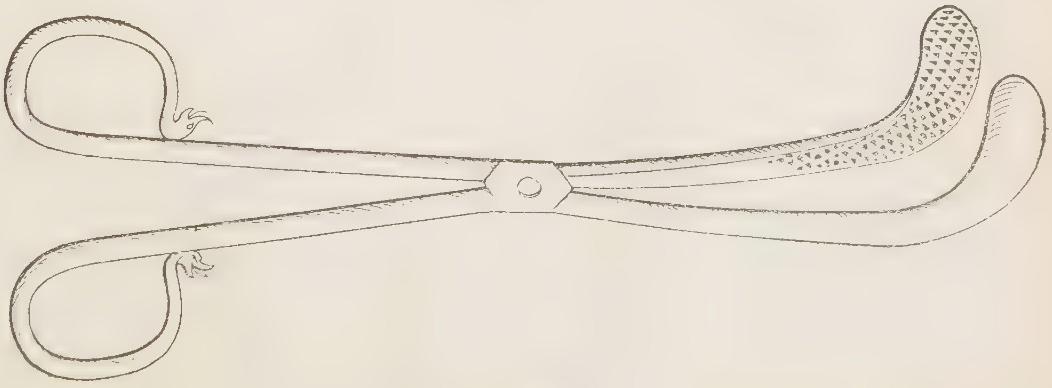

Fig. 5

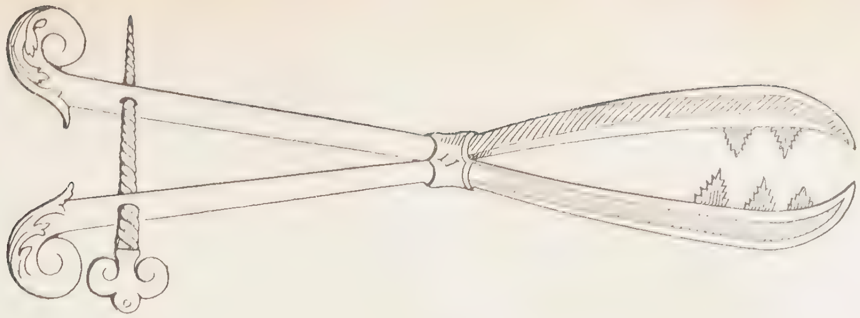
Fig. 6.

Fig. 7.

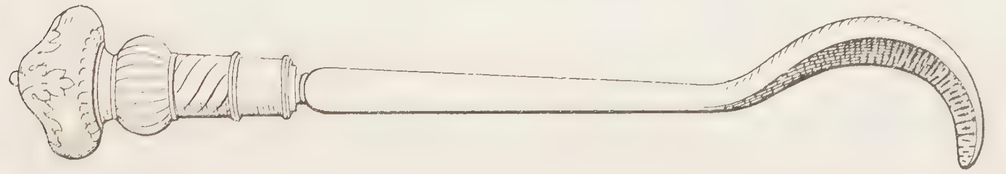
Fig. 8

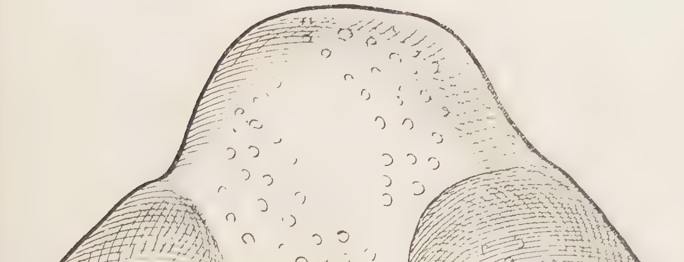
Fig. 9.

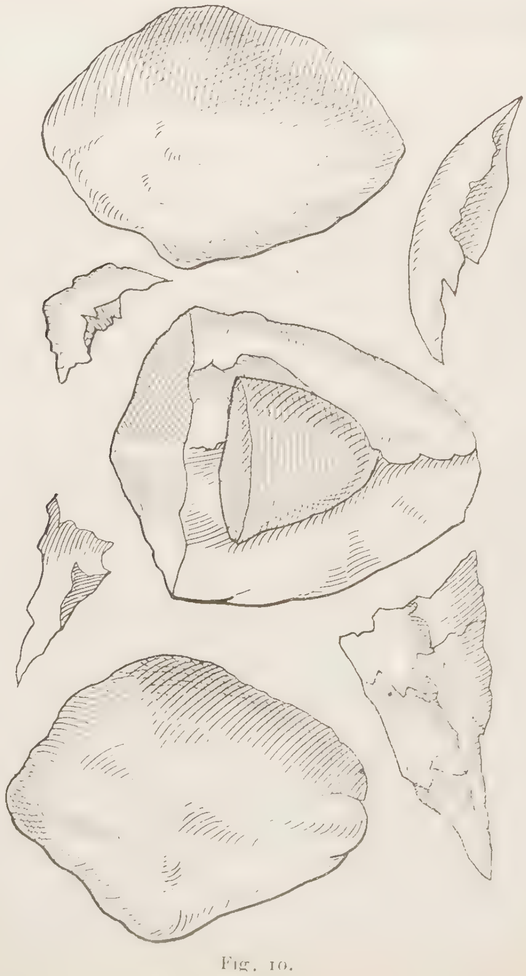
Fig. 10.

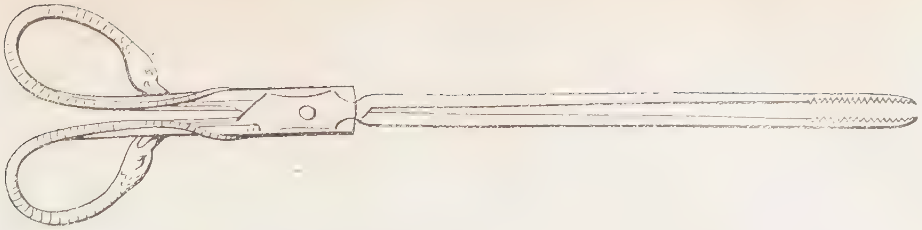

Fig. 11.

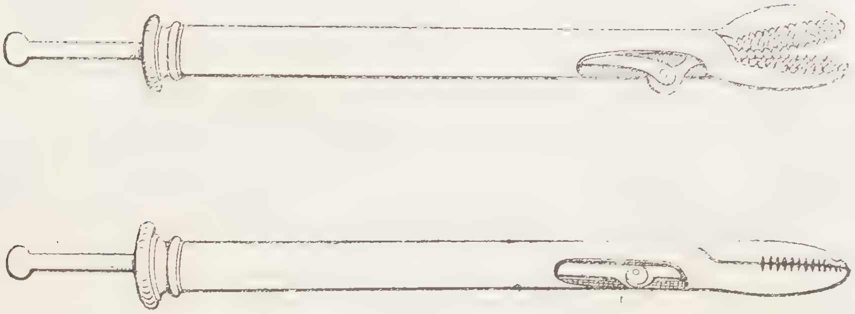

Fig. 12.

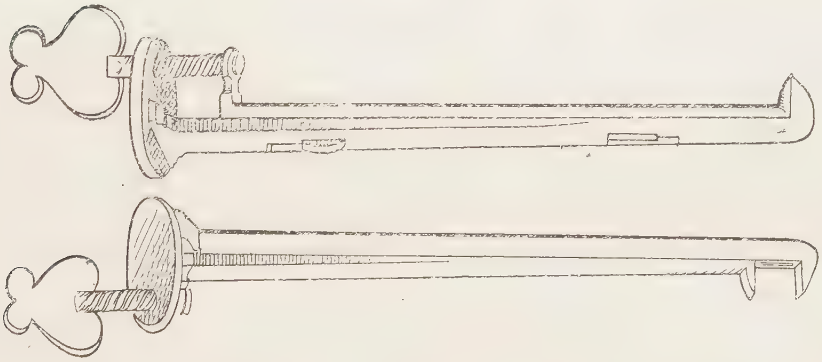

Fig. 13.

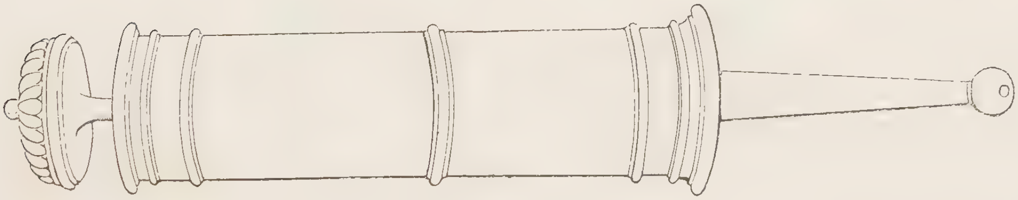

Fig. 14.

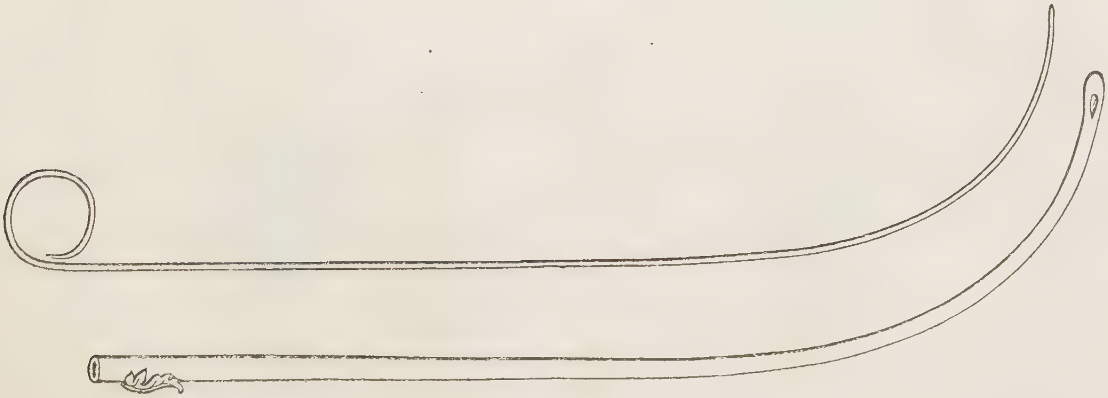

Fig. 15.

Fig. 16.

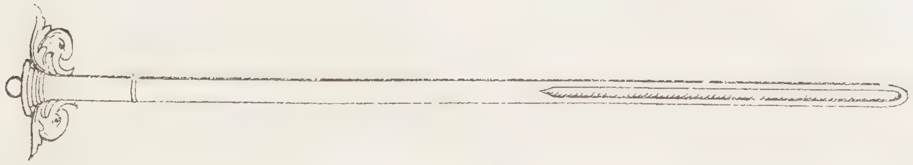

Fig. 17.

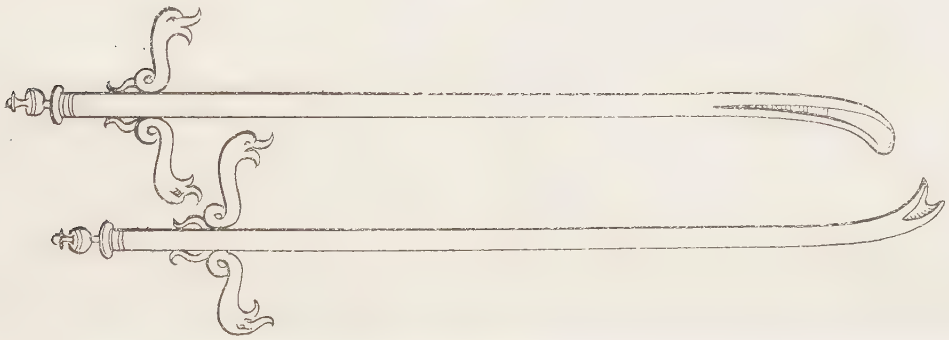

Fig. 18.

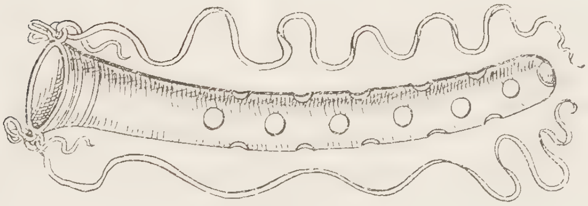

Fig. 19.

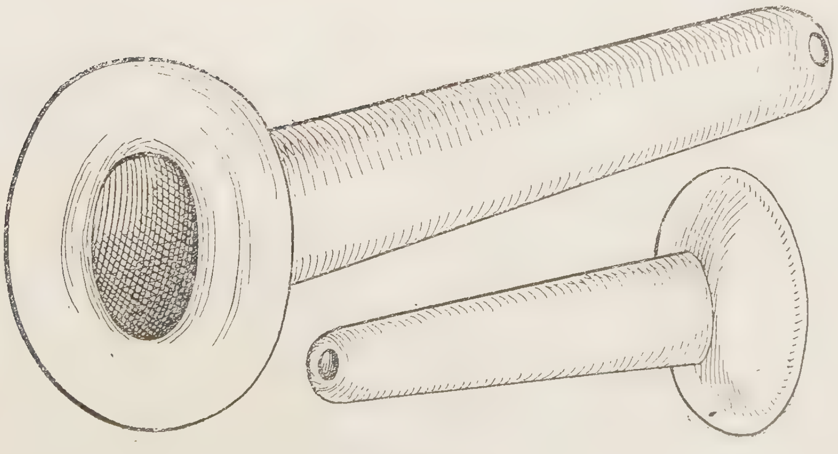

Fig. 20.

Cet appareil est en effet très ingénieux et on conçoit qu'il ait germé dans l'esprit du premier malade opéré d'une amputation de la verge.

Ainsi je suis intervenu cette année à l'Hôpital d'Urologie chez un pauvre homme porteur d'un énorme cancer végétant et ulcéré de la verge dont j'ai publié l'observation avec Beauvy à la Société de l'Internat d'avril 1908. Or ce malade, conscient de son infirmité après l'opération, imagina, de lui-même, un petit appareil très simple ressemblant à celui de Paré. Il prit chez lui un petit entonnoir métallique de cuisine dont il coupa la partie cylindrique qu'il remplaça par un tube de caoutchouc de 4 à 5 centimètres sortable à volonté, réalisant ainsi un appareil très pratique qu'on peut facilement garder dans sa poche pour s'en servir à l'occasion en appuyant la grande ouverture de l'entonnoir sur le pénil.

***

En résumé ; on peut voir combien était primitive l'instrumentation de Paré, — ce chirurgien de quatre rois, — comparée à la nôtre, mais aussi, comme correctif, il faut penser au peu d'interventions tentées à cette époque sur l'appareil urinaire. Il n'y avait guère alors que les plaies par arquebuses toujours mortelles, la rétention d'urine et la *pierre*.

Aujourd'hui cette mécanique instrumentale joue un rôle de tout premier ordre, ce qui est légitime puisque les instruments ne sont que des « doigts prolongés » et que le chirurgien par essence vit de ses doigts (χαίρή). Son importance est primordiale surtout pour les chirurgiens spécialistes dont la délicatesse des instruments est extrême et qui semblent aujourd'hui se jouer de difficultées réputées autrefois insurmontables.

Enfin, nous insisterons en terminant sur la supériorité incontestable de la mécanique instrumentale française dont le « fini » des appareils ne peut être comparé aux produits manufacturés des grandes exploitations étrangères.

F. Cathelin.

Factum des médecins de Poitiers pour le règlement qu'ils demandent contre les apothicaires (1).

Préface

Le 3 août 1536, les médecins et les apothicaires de Paris recevaient un premier arrêt du Parlement qui réglait d'une façon définitive leurs vieilles contestations. Un second, du 29 juillet 1559, venait à son tour en quelque sorte le commenter et le préciser sur plusieurs points (1). Tous les deux établissaient nettement le droit, réclamé par les Régents de la Faculté, d'assister aux examens de maîtrise et de se faire représenter aux visites des pharmaciens ainsi qu'à toutes les préparations des médicaments d'une certaine importance. En revanche, ils les obligeaient à faire des leçons aux apprentis et compagnons apothicaires, et de plus à composer un dispensaire rendu obligatoire à tous les maîtres.

Ces dispositions adoptées par les maîtrises créées à cette époque dans les provinces voisines de Paris, passent complètement inaperçues en Poitou. Il faut arriver à l'édit de Blois, de 1579, pour voir la Faculté de médecine de Poitiers s'émouvoir à son tour et réclamer ses droits à l'égard des chirurgiens et des apothicaires. Elle commence, en 1583, par leur faire des cours publics, puis en 1586, exige que deux de ses membres soient convoqués pour assister aux examens. Après un premier procès suivi d'un arrangement, les médecins profitent des poursuites intentées aux apothicaires par un candidat malheureux pour se joindre à l'instance. Celui-ci étant mort quelque temps après, ils restent seuls en face de leurs adversaires. Alors, ils se décident à demander au Présidial un règlement complet analogue à celui de Paris.

Le 1er janvier 1588 paraît un factum résumant toutes leurs demandes avec tous leurs griefs. Il est d'un ton assez réservé et si les idées émises par Sébastien Collin d'une façon plutôt grossière (2), en 1553, sont restées les mêmes en revanche, le ton y est fort différent.

La raison en est fort simple. Les représentants du corps médical à Poitiers, se trouvaient presque toujours attachés les uns aux autres par des liens de famille ou d'amitié. L'apothicaire François Carré était le beau-fils d'un médecin, tandis que de Morennes était fils d'un Apothicaire. Dans ces conditions, les haines ne devaient point être bien vives entre les deux parties en cause. C'est pourquoi ce libellé est intéressant, car il n'a presque rien de commun, du moins dans la forme, avec ceux que les membres des deux professions avaient l'habitude d'échanger entre eux.

Le seul exemplaire qui nous en reste est conservé aux Archives de la Vienne (3). Il n'a pas de grand titre mais simplement le titre de départ que nous donnons plus loin. C'est un simple papier blanc qui lui sert de couverture. Dessus est écrit à la main : *Factum contre les Apothicaires* || *cum commentariis* || *an 1594* || *Milon.* Au verso sont les notes suivantes dont plusieurs se rapportent à certains ouvrages trop sommairement indiqués pour qu'il soit facile de les identifier d'une façon précise :

(1) Communiqué à la *Société française d'Histoire de la Médecine.*

(1) Dr Paul Dorveaux. Deux arrêts du Parlement (Dijon, 1906).

(2) Dr Paul Dorveaux. Déclarations des Abuz et tromperies que font les Apothicaires (Paris, 1901).

(3) Arch. Vienne. D. 10. Cette ordonnance a été publiée par notre savant confrère, M. Boutineau, de Tours.

1[re] *Extraict des editz et ordonnances royaux, despuits Saint Loys qui fut l'an 1228.*

2[e] *Statutz des Apothicaires et reglemens des médecins et chirurgiens du Roy Jean I, l'an 1353*, fol. 818.

3[e] *Privileges des medecins de Paris de Charles VII, 1434, f° 2092.*

4[e] *Reglement des Medecins, Chirurgiens et Apothicaires de Tours de Henry II, l'an 1556, f° 820* (1).

5[e] *Confirmation des statutz des Apothicaires et espiciers de Paris, de Françoys II, l'an 1560*, fol. 827.

6[e] *Confirmation des privileges de la faculté de médecine de Paris, de Charles IX, l'an 1560*, fol. 2090.

7[e] *Confirmation des privilèges et exemptions des chirurgiens de Paris, de Charles IX, l'an 1567*, fol. 823.

Les commentaires qui accompagnent le factum ne sont autre chose que des notes écrites à la main d'une façon peu lisible. On les trouve dans les marges mêmes de l'opuscule. L'écriture tracée *currente calamo* est peu facile à déchiffrer, surtout dans la partie latine. Du reste, l'auteur de ces annotations semble avoir fait certaines citations de mémoire, sans avoir indiqué d'une façon bien précise les ouvrages dont il les tire. Il cite volontiers Galien, mais sans nous donner le nom du traducteur dont il a voulu reproduire le texte.

Après la partie imprimée, il a été ajouté quatre feuilles de papier blanc. Elles ont servi à contenir une histoire abrégée de la Médecine écrite en latin. Cette histoire fort banale comme toutes celles de cette époque ne nous apprend rien de nouveau sur ce sujet. De plus, comme elle n'a aucun rapport direct avec les questions traitées dans le factum, nous n'avons pas cru devoir la reproduire.

L'auteur de ces notes marginales ne peut être que Pierre Milon, sieur de Larnay, docteur régent en la Faculté de Médecine (2). Né au Blanc, en 1553, il commence ses études médicales à Paris, puis gagne ensuite Montpellier où il est reçu bachelier, le 5 février 1579. Il vient ensuite à Poitiers, et reçoit, le 4 mars 1581, le titre de bachelier, puis, le 3 juillet suivant, passe sa doctorande avec les cérémonies habituelles, dans la Cathédrale de Saint-Pierre. Milon resta de longues années à Poitiers où, en dehors de sa clientèle il s'occupa surtout de faire connaître les eaux de la Roche-Posay. Il composa même sur elles, un opuscule qui ne fut publié sous son nom, qu'après sa mort. L'année la plus agitée de sa carrière fut certainement celle de 1610. Nommé premier médecin du roi Henry IV, il ne conserva cette haute situation que trois mois, par suite de l'assassinat de son maître. Il dut céder la place à Hérouard tout en conservant le titre de médecin de Louis XIII, et même, prétend Dreux du Radier, celui de premier médecin, sans toutefois en remplir les fonctions (1). A son retour à Poitiers, il fut nommé, le 27 novembre suivant, doyen de la Faculté et occupa cette fonction jusqu'à sa mort, arrivée le 9 février 1616.

Le 16 mars suivant, Paschal Lecoq, qui lui avait succédé comme Doyen, vient dire au Conseil des Docteurs régents : « qu'il avoit droissé un épitaphe, comprenant la vye et honneur du feu susd. Milon dernier Doyen, pour le representer au College, et, au cas qu'il feut agréable, le faire imprimer au nom et frais d'iceluy, ce qu'unanimement il a approuvé et tesmoigné qu'il ne scauroit assez suffisamment cognoistre les grands mérites qui estoient au defunt et le grand honneur qu'il avoit apporté a icelluy College, pendant l'espace de trentre quatre ans, qu'il avoit esté receu en icelluy. Et a esté décidé que la susd. épitaphe seroit non seulement imprimée avec les vers d'un chascun des Docteurs de la Faculté, ains que les exemplaires seroient mis aux archives d'icelle : *Ad perpetuam illustris decani graciosi collegœ et beatudinis medici collegii Pictaviensis memoriam* ».

Cette délibération fut ponctuellement exécutée et onze épitaphes virent le jour en honneur de Pierre Milon. Nous n'en connaissons que trois, reproduites par Dreux du Radier, celles de Lecoq, de Jean Engaigne et de François Citoys, le futur médecin du cardinal de Richelieu.

Milon, d'après ce que nous venons de voir, était parfaitement à même de connaître par sa situation ce qui s'était passé entre les médecins et apothicaires de Poitiers (2). Il commenta surtout le factum de la Faculté pour répondre à un autre du même genre, du mois de novembre 1587, adressé par ses adversaires au Présidial. Ajoutons en terminant que cette contestation fut jugée définitivement le 5 août 1588. Les docteurs régents obtinrent tout ce qu'ils demandaient à condition de faire des cours gratuits et de composer un dispensaire à l'usage des pharmaciens (3). Quant aux leçons déjà

(1) Cf. Arch. Vienne. D. 10, in-4°, 24 ff. chiffrées.

(2) Pierre Milon, fils d'Anseaulme Milon et de Florence Soulestre, épousa Renée du Ruau, fille de Florentin du Ruau, marchand, maire de Poitiers en 1586 et de Marthe Pidoux. De ce mariage naquirent : 1° Françoise, le 18 mars 1584 (Reg. parois. Saint-Didier) ; — 2° Pierre, le 24 déc. 1586 ; — 3° Renée, le 1[er] août 1588 ; — 4° Georges, le 1[er] mai 1590 ; — 5° Gabrielle, le 29 avril 1591 ; — Devenu veuf, Pierre Milon épousa Jeanne Clabat, fille de Hellemey Clabat, S[r] de Larnay et d'Antoinette Dalençon. De ce mariage naquirent : 6° Marguerite, le 15 avril 1595 (Reg. parois. Saint-Porchaire) ; — 7° Françoise, le 26 déc. 1598 ; — 8° Hillaire (fille), le 26 juin 1601 ; — 9° Jeanne, le 8 octobre 1602 ; — 10° Jacques, le 24 mai 1604 ; — 11° Jehan, le 7 mai 1607 ; — 12° Catherine, le 20 novembre 1608 ; — 13° Jean, le 23 juillet 1611 ; — 14° Pierre, en 1614. — En 1591, Pierre Milon est dit S[r] de la Mornière (Reg. par. de N.-D. la Petite). — A partir de 1610 il prend le titre de S[r] de Larnay, qu'il tenait de son beau-père.

(1) En 1611 et 1614 il prend le titre de premier médecin du roi sur les registres paroissiaux de Saint-Porchaire. C'est probablement qu'il y avait droit.

(2) Il fit des cours aux compagnons et apprentis apothicaires en 1594-1595-1601 et 1611 (*Arch. Vienne. D. 4. Reg. S.*)

(3) P. Rambaud. *La Pharmacie en Poitou jusqu'à l'an XI.* (Mém. Soc. ant. de l'Ouest, t. XXX, 2[e] série).

commencée en 1583, elles se continuèrent pendant un siècle, mais le dispensaire ne vit le jour qu'une trentaine d'années plus tard.

Pierre Rambaud.

(*A suivre.*)

Société française d'Histoire de la Médecine

Séance du 8 juillet 1908.

Présidence de M. Paul Dorveaux

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *E. T. Hamy* offre à la Société : la mission d'Étienne Geofroy Saint-Hilaire en Espagne et en Portugal (1808). histoire et documents (in *Nouvelles Archives du Muséum* (4) x, in-4° de 66 p. avec 1 pl. en héliogravure, mars 1908).

M. *Paul Dorveaux* offre à la Société : pierre quthé, maitre apothicaire de paris. son portrait peint par françois clouet (in-8°, 14 p., juillet 1908).

M. *Le Pileur* offre à la société : les jetons des doyens de l'ancienne faculté de médecine de paris, par le Dr H. *Fournié* (in-8°, extrait de la *Gazette numismatique française*).

***

M. *Ernest Wickersheimer* présente à la Société la reproduction d'un portrait de Jean Cadard, médecin et conseiller de Charles VII, roi de France, par Enguerrand Charonton et Pierre Villate.

Ce tableau a été l'objet d'une étude approfondie, de la part de M. le comte Paul Durrieu. (Durrieu (Cte Paul). *La « Vierge de miséricorde » d'Enguerrand Charonton et Pierre Villate au musée Condé.* Paris, Gazette des beaux-arts, 1904, in-8°, pl.). Il a orné jadis une chapelle de l'église des Célestins à Avignon, et se trouve aujourd'hui au musée Condé, à Chantilly.

« Aux pieds de la *Vierge de miséricorde* sont groupés, suivant leur ordre hiérarchique fixé par la tradition, sous le bras droit de la Vierge, les chefs du monde ecclésiastique, le pape, le cardinal, l'évêque, le moine ; sous son bras gauche les puissants du monde laïque, l'empereur, le roi, la reine. » A droite de la Vierge Jean Cadard vêtu de gris, à gauche Jeanne des Moulins, en robe noire, et coiffée d'un gracieux hennin, agenouillés tous deux et présentés par leurs saints patrons, saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Évangéliste.

Pierre Cadard, baron du Thor, fils de Jean Cadard et de Jeanne des Moulins avait commandé ce tableau en 1452 ; l'année suivante il en commanda à Enguerrand Charonton un deuxième que conserve l'hospice de Villeneuve-les-Avignon. C'est un *Triomphe de la Vierge*, qui présente les plus grandes analogies avec la *Vierge de miséricorde* du musée Condé ; Jean Cadard et Jeanne des Moulins y sont tous deux représentés.

Dans un article paru en 1863 dans *l'Union médicale*, le docteur Chéreau a groupé quelques détails intéressants de la vie de Jean Cadard ; ce personnage mériterait une biographie plus complète.

***

M. *Le Pileur* lit une note sur la première mention officielle du mal de naples (document des archives communales de Besançon, avril 1496).

***

M. *Ruelle* : « Dans *la France médicale*, n° du 25 avril 1908, p. 146, se lit une analyse et un extrait de la thèse du Dr Ahmed Chérit sur la médecine arabe en Tunisie (Tunis, 1908). L'analyse du traité d'Ishaq Ibn Imran mentionne, d'après le texte même de ce médecin, un ouvrage de Rufus d'Ephèse inconnu jusqu'à ce jour, bien que le bibliographe Ackermann Wenrich et l'auteur de la présente note en aient relevé plus de cent. L'auteur arabe cite avec éloge, dans son traité *De la mélancolie*, cet ouvrage de Rufus portant le même titre. On connaissait seulement l'existence d'un traité *De l'Hypocondrie*, qui d'ailleurs n'est peut-être autre chose que l'ouvrage cité par Ishaq, attendu que cet auteur dit que « Rufus a limité son étude à une espèce unique : la forme hypocondriaque, et n'a rien dit de ses autres formes ». En tout cas il nous apprendrait un fait nouveau, c'est que le traité de l'hypocondrie par Rufus comprendrait deux livres.

***

M. *Albert Prieur* présente un document tiré des Archives de l'Assistance publique, ayant pour titre : Etat général des hospices militaires et civils, maisons d'arrêt et de détention qui se trouvent sur chacun des douze arrondissements de Paris, indicatif de la manière dont s'y font les inhumations. (Ce document, non daté, appartient à l'époque du Consulat.)

La séance est levée.

La Revue

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

Notes sur l'adrénaline

On se souvient des intéressantes observations publiées par MM. Souques et Morel sur l'action des injections sous-cutanées d'adrénaline contre l'hémoptysie. Voici comment le Dr Yvert dans son livre sur les applications médico-chirurgicales de l'adrénaline résume deux d'entre elles.

V..., 32 ans. Salle Saint-Raphael no 11. Tuberculose pulmonaire excavée. Ce malade a, en mars 1902, trois hémoptysies très abondantes.

4 novembre, 9 heures matin, pression 9. A 9 h. 30, à la suite de la montée rapide d'un escalier, survient une hémoptysie, 9 h. 35 injection de 1/2 milligramme d'adrénaline, 9 h. 45 pression 13. A 10 h. arrêt de l'hémoptysie. A 6 h. soir, nouvelle piqûre.

5, 6, 7, 8, 9 novembre. La pression se maintient aux environs de 12, sans nouvelle hémoptysie.

F..., 41 ans, salle Saint-Antoine, no 15. Ce malade qui a eu une première hémoptysie, il y a trois mois, ne présente que des signes d'induration tuberculeuse au sommet gauche. Il rentre à l'hôpital pour la deuxième hémoptysie. Il s'agit d'une hémoptysie congestive au début, ayant commencé le lundi 3 novembre. Depuis lors expectoration constante et quotidienne de crachats rouges, remplissant un crachoir par jour.

9 novembre. L'hémoptysie dure encore. A 9 heures; pression 11 1/2. A 9 h. 10 injection de 1/2 milligramme d'adrénaline. A 9 h. 50, la pression est de 11 1/2. A 3 heures; arrêt complet de l'hémoptysie. — 13 novembre, l'hémoptysie n'a pas reparu.

Un de nos confrères de Luxembourg nous a communiqué dernièrement un cas qui peut se rapprocher de ceux-là, et qui montre, peut-être d'une façon encore plus éloquente, l'action puissante de l'adrénaline. Il s'agit d'un homme de 36 ans, bacillaire, qui avait eu en six semaines deux hémoptysies très graves, qu'on avait fini par arrêter avec beaucoup de peine par les moyens ordinaires. Quand survint la troisième, on eut encore recours à ces mêmes moyens, mais ce fut cette fois en pure perte. On eut alors recours à l'adrénaline Clin et on fit une injection d'un demi-milligramme, au niveau de la partie atteinte, sous la clavicule droite. Comme par un miracle (*sic*) l'hémorrhagie s'arrêta instantanément... Elle ne reparut plus, et le malade suit depuis lors un traitement régulier.

Le même confrère eut un succès analogue dans un cas d'hémorrhagie intense et profuse provenant du foyer d'un cancer du sein opéré. Quelques injections pratiquées dans les bourgeons d'où suintait le sang eurent *immédiatement* raison de l'hémorrhagie qu'on avait redoutée, un moment, comme devant rapidement amener la mort.

D'ailleurs Yvert cite un cas d'hémoptysie consécutive à un carcinome du poumon où l'adrénaline fit merveille : « Au surplus, écrit-il, il n'y a pas, comme on pourrait être tenté de le croire au premier abord, qu'en cas d'hémoptysie tuberculeuse que l'adrénaline se montre aussi efficace et aussi avantageuse ; car les crachements de sang d'origine néoplasique sont, eux aussi, justiciables de cette médication. La remarquable observation de Otto Lange ne laisse aucun doute sous ce rapport : l'hémoptysie, symptomatique d'un carcinome du poumon, durait depuis trois jours consécutifs : elle avait résisté à la morphine, à l'ergotine et à la gélatine. Or, elle cessa en deux heures après l'administration de xxx gouttes de la solution d'adrénaline. Pas de discussion, je pense, à ce sujet. »

En effet, toute discussion serait superflue aujourd'hui sur les effets de l'adrénaline. On peut discuter encore sur le mécanisme intime de son action qui n'est pas encore absolument mis au net, mais quant aux résultats ils sont désormais acquis, et si on en parle moins qu'auparavant c'est d'une part qu'on aurait trop à en dire, et que, d'autre part, on a peur d'être un peu ridicule en proclamant ce que tout le monde sait évident.

Pourtant il n'est pas toujours inutile d'insister sur cette évidence. Dernièrement nous tombait sous les yeux une note du Dr Guérard, rédigée il y a six mois, sur les bienfaits de l'adrénaline en thérapeutique dentaire. Notre confrère y parlait, à propos des tubes stérilisés d'adrénaline-cocaïne, de la facilité avec laquelle on pouvait désormais pratiquer l'extraction de dents atteintes de périotites, et le parfait résultat obtenu, dans l'extraction de racines multiples en une seule séance, tant au point de l'anesthésie que du peu d'intensité de de l'hémorrhagie, nulle même dans certains cas.

En admettant que ces choses soient sues et bien sues, je me demande quel inconvénient il y a à les répéter.

L'ŒUVRE DE LA COMMISSION DE RÉFORME DES ÉTUDES MÉDICALES (1)

(*Fin*)

Travaux pratiques. — Les travaux pratiques se font à la faculté, ils sont obligatoires. Ils ont lieu sous la direction du personnel compétent durant les cinq années de scolarité, suivant les enseignements auxquels ils sont attachés. Afin que tous les étudiants puissent voir et réellement agir, la répartition est faite en groupes limités. Des interrogations donnant lieu à des notes inscrites au livret scolaire permttront de s'assurer du travail de l'étudiant, de son assiduité.

(1) V. *F. Méd.* du 25 mai.

Tout enseignement donnant lieu à des travaux pratiques aura sa sanction dans un examen placé à la fin des travaux pratiques. Cet examen comprendra une épreuve pratique et des interrogations.

En cas d'échec, l'étudiant sera tenu de faire une nouvelle série d'exercices avant de prendre l'inscription suivante. En cas de succès ultérieur, l'inscription lui est accordée rétroactivement. Pour les travaux pratiques ne dépassant pas trois mois, les facultés seront tenues d'organiser des séries d'épreuves complémentaires.

La commission scolaire pourra admettre à l'examen des élèves qui justifieront avoir suivi des travaux pratiques, hors de la faculté de médecine.

Enseignement clinique. — L'enseignement clinique comprend : 1° l'enseignement élémentaire et pratique de séméiologie et technique séméiotique pour les stagiaires de première année ; 2° l'enseignement clinique avec tous les exercices pratiques qui s'y rapportent ; 3° l'enseignement élémentaire des cliniques spéciales.

Stage. — En raison des régimes différents qui, dans les divers centres universitaires, relient les hôpitaux et les facultés, chaque faculté ou école aura la liberté d'organiser dans ses détails le stage hospitalier.

Cette organisation devra toutefois satisfaire à un certain nombre de règles :

Le stage est obligatoire pendant toute la durée de la première année.

Il est également obligatoire pendant toute la durée des deuxième, troisième et quatrième années.

Pendant la cinquième année, le stage sera de même obligatoire pour l'étudiant, avec la faculté pour celui-ci de le faire où il le voudra, en France ou à l'étranger, sous réserve de fournir la preuve du stage accompli.

Chaque année le stage a une durée de neuf mois.

En cas d'empêchement légitime au cours de l'année, une partie peut en être faite pendant la durée des vacances, sur la demande de l'étudiant et avec l'autorisation du doyen.

Le service de l'internat et de l'externat est tenu pour équivalent du stage de médecine et de chirurgie dans les conditions déterminées par chaque faculté.

Les plus grandes facilités seront accordées par les facultés aux internes pour l'accomplissement des stages spéciaux.

Les stagiaires de première année doivent être groupés dans des services qui leur seront exclusivement consacrés en dehors des internes et des externes.

Chaque faculté est tenue d'assurer le service des stagiaires avec les moyens dont elle dispose dans son personnel et avec le concours des médecins, des chirurgiens et des accoucheurs des hôpitaux.

Pour chaque service de clinique, annexe ou autre, il y aura un nombre maximum de stagiaires.

Ce nombre ne doit pas être le même dans tous les services.

Chaque faculté détermine elle-même après accord, s'il y a lieu, avec l'Assistance publique, le nombre maximum de stagiaires qui doivent être admis dans chaque service suivant sa nature.

Il n'y a pas lieu de fixer un minimum de stagiaires dans chaque service.

Un service hospitalier ne recevra des stagiaires que s'il est constaté qu'il présente les conditions nécessaires pour que les stagiaires y reçoivent un enseignement suffisant.

Les demandes à l'effet de recevoir des stagiaires sont adressées au doyen. Elles sont examinées, après visite des services, par une commission mixte nommée par chaque faculté après accord avec l'administration de l'Assistance publique et présidée par le doyen ou son assesseur. Sur l'avis de cette Commission, les autorisations de recevoir des stagiaires sont accordées pour deux ans.

Lorsqu'un service a reçu des stagiaires et que le directeur de ce service n'a pas rempli ou n'a pas suffisamment rempli ses engagements vis-à-vis des stagiaires, l'autorisation d'en recevoir lui sera retirée. Cette autorisation pourra être retirée par le doyen, après avis de la commission mixte, le chef de service intéressé entendu par elle.

Des mesures seront prises par chaque faculté, avec le concours de l'Assistance publique pour associer tous les stagiaires à partir de la troisième année, aux consultations et aux gardes d'hôpital.

Au cours et à la fin de chaque stage, l'étudiant est interrogé par le maître dans le service duquel il est stagiaire. Il lui est délivré un certificat comprenant deux notes, l'une d'assiduité, l'autre d'interrogation. Ces notes sont inscrites au livret scolaire. La note d'assiduité peut entraîner la suspension de l'inscription suivante ; il est tenu compte de la note d'interrogation dans le résultat des examens.

Répartition des enseignements. — L'anatomie sera enseignée dans les facultés et écoles de médecine pendant deux années à raison d'un semestre d'hiver, chaque année.

La répartition de l'enseignement de la physiologie est réservée.

La Commission émet le vœu que des démonstrations élémentaires de dessin appliqué à la médecine soient organisées par les facultés au cours des travaux pratiques d'anatomie.

La première année, le stage hospitalier a lieu toutes les matinées conformément à l'organisation du stage de première année, dans les services généraux de médecine et de chirurgie.

La deuxième année, le stage a lieu le matin dans les services généraux de médecine et de chirurgie.

Troisième année : Enseignement de la pathologie interne et de la pathologie externe. — Quelques leçons de tératologie sont annexées à la pathologie externe, cours complet d'accouchement avec manœuvres obstétricales. Quelques leçons de tératologie sont annexées à ce cours ; enseignement de la bactériologie avec travaux pratiques complémentaires ; enseignement élémentaire, en quelques leçons de pathologie expérimentale ; enseignement de la parasitologie avec travaux pratiques.

Suivant les convenances et les possibilités propres à chaque établissement, les stages spéciaux seront organisés dans la troisième et la quatrième année.

Quatrième année : Enseignement de la pathologie interne et de la pathologie externe : enseignement de la pathologie générale ; enseignement de l'anatomie pathologique avec travaux pratiques ; notions élémentaires de matière médicale (médicaments simples et composés) ; élément de pharmacologie (action physiologique des substances toxiques et médicamenteuses).

Cinquième année : Enseignement de la thérapeutique : en-

seignement de l'hygiène avec travaux pratiques ; enseignement de la médecine légale avec démonstrations et travaux pratiques ; notions de législation et de déontologie.

Examens. — Les examens à matières multiples sont supprimés.

Deux sortes d'examens sont institués : les examens de travaux pratiques ; les examens de doctorat ou de fin d'année.

Chaque examen donnant lieu à des travaux pratiques a sa sanction dans un examen placé à la fin des travaux pratiques.

Cet examen comprend : l'épreuve pratique des interrogations.

Seront l'objet des examens de travaux pratiques les matières suivantes : 1° celles qui comportent des travaux pratiques et sont également l'objet d'examens de fin d'année ; 2° l'histologie, la physique et la chimie médicales ; la parasitologie ; la bactériologie ; l'anatomie pathologique ; la matière médicale et la pharmacologie.

Chaque année d'études, indépendamment des épreuves ci-dessus, se terminera par un examen définitif de doctorat portant sur les matières enseignées dans l'année.

Seront l'objet des examens de fin d'année les matières suivantes : anatomie et histologie ; physiologie avec la physique et la chimie médicales ; pathologie interne ; pathologie externe ; obstétricie ; pathologie générale ; thérapeutique ; hygiène ; médecine légale et les cliniques.

Ces examens ont lieu en deux sessions, l'une en juillet, l'autre en octobre. Cette dernière est réservée aux candidats refusés à la session de juillet. Aucun candidat ne pourra s'y présenter pour la première fois sans empêchement légitime.

Le candidat refusé à la session d'octobre sera tenu de renouveler son année et ajourné à la session de juillet qui suivra.

Le candidat ajourné en juillet et en octobre pourra obtenir le transfert de son dossier.

Il y a lieu de distinguer entre les examens de travaux pratiques portant sur les matières qui font en outre l'objet d'un examen de fin d'année et les examens de travaux pratiques portant sur une matière qui n'est pas l'objet d'un examen de fin d'année.

En conséquence, pour les matières qui ne font pas l'objet d'un examen de fin d'année, l'interrogation pourra porter sur l'ensemble du programme ; pour les matières qui feront l'objet d'un examen de fin d'année, l'interrogation sera limitée au programme des travaux pratiques.

Session de mars 1908. — Présidence de M. Liard.

La commission propose d'organiser ainsi qu'il suit les enseignements et les examens de première et de deuxième année.

Enseignements. — *Première année.* — Semestre d'hiver : Notions d'embryologie parallèlement à l'enseignement de l'ostéologie. — Anatomie descriptive (y compris le système nerveux périphérique), splanchnologie exceptée.

Semestre d'été : Histologie, physiologie.

(L'enseignement et les travaux pratiques devront être faits d'après un programme déterminé.)

Deuxième année. — Semestre d'hiver : Anatomie topographique et splanchnologie y compris le système nerveux central.

Semestre d'été : Physiologie avec physique et chimie médicales.

(L'enseignement et les travaux pratiques devront être faits d'après un programme déterminé.)

Troisième année. — La médecine opératoire est placée en troisième année et fera l'objet d'un examen de travaux pratiques.

Examens. — *Première et deuxième années.* — A la fin de la première année : Un examen de doctorat pour l'anatomie, et l'histologie, conformément au programme d'enseignement de la première année, avec un seul jury.

A la fin de la deuxième année : Deux examens indépendant l'un de l'autre et passés chacun devant un jury spécial : ces examens pourront être subis dans l'ordre choisi par le candidat et porteront, l'un sur l'anatomie, l'autre sur la physiologie, avec physique et chimie médicales.

L'étudiant ajourné à la session d'octobre à l'un de ces deux examens est tenu de renouveler son année d'études.

Examens de travaux pratiques. — Il y aura, avant le début de l'année scolaire, une nouvelle session d'examens, de travaux pratiques pour les candidats ajournés à la session précédente, quel que soit l'endroit où, pendant les vacances ils auront fait leurs travaux pratiques.

L'étudiant de nouveau ajourné à cette session supplémentaire sera tenu de recommencer son année d'études.

Les examens de travaux pratiques sont subis devant des commissions spéciales de trois membres.

Peuvent faire partie de ces commissions les professeurs titulaires, les agrégés, les chefs de travaux et assimilés pourvus soit du grade de docteur en médecine, soit du grade de docteur ès sciences, soit du titre de pharmacien de première classe.

Sauf le cas de force majeure, chaque commission d'examens de travaux pratiques comprendra le chef des travaux pratiques correspondants ou l'assimilé.

Examens de fin d'année. Jurys. — Les examens de fin d'année sont passés devant un jury de trois membres.

Les questions posées aux examens de fin d'année sont prises dans les programmes des enseignements correspondants. Ces questions sont tirées au sort.

Le candidat tire un bulletin de l'urne ; ce bulletin contient trois questions différentes ; le candidat est interrogé sur l'une de ces trois questions.

L'examen est public, il est subi devant le jury complet ; les interrogations simultanées sont interdites.

Chaque candidat est interrogé successivement par chacun des trois juges en présence des deux autres.

Notation. — La notation par boules est supprimée.

La note est attribuée, après délibération, par le jury.

La notation suivante est adoptée : Extrêmement satisfait ; très satisfait ; bien satisfait, satisfait ; mal ; nul.

Les notes mal et nul sont éliminatoires.

Dans les examens cliniques, la note mal entraîne l'ajournement à trois mois, la note nul, l'ajournement à six mois.

Après deux échecs successifs, l'ajournement est fixé à six mois.

Examens de pathologie. — Les examens de pathologie interne et de pathologie externe sont placés à la fin de la

quatrième année, alors que l'enseignement aura été complet.

Examens cliniques. — Les examens cliniques ont lieu à la fin de la cinquième année d'études, après validation de tous les stages obligatoires.

Ils comprennent : 1° examen de clinique chirurgicale et de thérapeutique chirurgicale avec revision générale de la pathologie externe ; 2° examen de clinique obstétricale et de thérapeutique obstétricale et revision générale de l'obstétricie ; 3° examen de clinique médicale et de thérapeutique médicale avec revision générale de la pathologie interne.

Pour les examens cliniques, le jury est composé de trois juges.

Chaque série d'examens comprend au maximum : trois candidats pour la clinique chirurgicale ; quatre candidats pour la clinique médicale ; six candidats pour la clinique obstétricale.

L'épreuve consiste dans l'examen d'un ou de deux malades.

Pour les examens de clinique médicale et de clinique chirurgicale, il est accordé à chacun des candidats quinze minutes au maximum pour l'examen de chaque malade.

Pour l'examen de clinique obstétricale, il est accordé à chaque candidat vingt minutes au maximum pour l'examen de chaque malade.

Pendant cet examen le candidat est surveillé par le jury.

L'interrogation est faite d'abord par un des juges en présence de ses deux collègues, qui interrogent à leur tour le candidat sur le ou les malades examinés ou sur les connaissances nécessaires médicales. Le candidat ne devra pas connaître à l'avance le service où il aura à subir l'examen.

La thèse est maintenue.

L'article 20 du décret du 30 juillet 1883 relatif aux formalités de présentation et d'acceptation de la thèse est maintenu avec la modification suivante : « Pour chaque thèse de doctorat le doyen désigne un ou plusieurs professeurs ou agrégés de la Faculté. »

Il est institué un livret scolaire.

Le livret tenu à jour est communiqué aux juges à tous les examens.

Une fois la scolarité terminée, le livret scolaire est remis à l'étudiant avec le diplôme.

Il y a lieu de rappeler par une instruction les dipositions de l'article 24 du décret du 21 juillet 1897 concernant le bulletin scolaire à adresser aux familles des étudiants.

Titres universitaires. — La commission admettant le principe des titres universitaires, tels qu'ils ont été définis par l'article 15 du décret du 21 juillet 1907, émet le vœu : 1° que dans les facultés de médecine ces titres ne reçoivent pas le nom de diplôme ; 2° qu'il soit rappelé par le ministre de l'Instruction publique à ses collègues que ces titres ne confèrent aucun droit à ceux qui les possèdent.

La Commission émet le vœu que les certificats universitaires d'hygiène ne soient délivrés qu'à des docteurs en médecine.

La Commission émet le vœu que, dans l'examen des propositions tendant à la création de titres universitaires dans les facultés de médecine, la section permanente exige des conditions d'études suffisantes.

Agrégation. — La Commission émet le vœu :

Que les facultés de médecine ouvrent plus largement leurs portes soit aux professeurs libres qui pourront être nommés chargés de cours, soit aux docteurs à qui la notoriété légitime que leur auront acquise leurs travaux scientifiques donnera des titres au professorat officiel.

L'agrégation des facultés de médecine est maintenue.

Est également maintenu le principe du concours avec deux séries indépendantes d'épreuves : épreuves d'admissibilité et épreuves d'admission (arrêté du 20 février 1907).

Les modifications suivantes sont proposées à l'arrêté du 20 février 1907 :

Les épreuves d'admissibilité comportent trois sections : 1° sciences anatomiques, physiologiques, physiques et chimiques ; 2° sciences médicales ; 3° sciences chirurgicales et obstétricales.

Chaque concours d'admissibilité comporte les épreuves suivantes : 1° une composition d'anatomie, d'histologie et de physiologie ; 2° un exposé de trois quarts d'heure au maximum sur une question de pathologie générale ; 3° une épreuve de clinique ; 4° une épreuve pratique d'anatomie pathologique, y compris les divers procédés d'exploration des tissus et des humeurs morbides.

Dans les deuxième et troisième sections les sujets des épreuves sont différents suivant les spécialités pour lesquelles sont inscrits les candidats.

La commission émet le vœu que, pour le cas où la mesure pourrait être légalement réalisée, au concours qui sera ouvert en 1908, pour l'admissibilité à l'agrégation des facultés de médecine et des facultés mixtes de médecine et de pharmacie, suivant l'arrêté du 20 février 1907, par disposition transitoire à l'épreuve écrite, il soit mis dans chaque enveloppe trois sujets différents d'anatomie, d'histologie et de physiologie, se rapportant plus particulièrement : le premier aux sciences anatomo-physiologiques et physico-chimiques ; le deuxième aux sciences médicales ; le troisième aux sciences chirurgicales et obstétricales.

Chaque candidat aura le droit de choisir entre les trois sujets dans l'enveloppe tirée par lui.

Sages-femmes. — Maternité de Paris. — La commission émet le vœu que le diplôme de sage-femme de deuxième classe soit supprimé.

Toute aspirante doit subir un examen d'entrée, si elle n'est pourvue du brevet de capacité élémentaire de l'enseignement primaire.

Les élèves candidates à la maternité de Paris, non pourvues du brevet, subissent un examen d'entrée conforme aux programmes arrêtés par l'autori té universitaire devant une commission spéciale siégeant à la Maternité et nommée par le recteur.

Durée des études : la durée des études en vue de l'obtention du diplôme de sage-femme est de deux années.

Programme d'études : Les matières enseignées seront les mêmes pour toutes les sages-femmes de France.

Première année : Etudes pratiques : stage dans une maternité pendant dix mois au moins. Etudes théoriques élémentaires : anatomie, physiologie, pathologie. Anatomie et physiologie de l'appareil génital de la femme. Anatomie et physiologie du fœtus. Leçons élémentaires sur la grossesse et l'accouchement.

Deuxième année : Etudes pratiques : stage dans une maternité pendant dix mois au moins. Etudes théoriques : tout ce qui concerne la fonction de reproduction, et spécialement

grossesse, accouchement, suites de couches, allaitement, vaccination, saignée. Physiologie et pathologie du nouveau-né. Maladies vénériennes.

Examens : Un premier examen est subi à la fin de la première année, soit dans une faculté, soit dans une école de médecine. Un deuxième et dernier examen aura lieu à la fin de la deuxième année. Cet examen peut être subi à la fin de la deuxième année soit dans une faculté, soit dans une école de médecine; mais, dans ce dernier cas, le jury est présidé par un professeur ou un agrégé d'obstétricie des facultés de France délégué par le ministre.

Les élèves de la Maternité de Paris subissent les examens de première et de deuxième année devant un jury de cinq juges dont deux membres de la faculté, y compris le président.

A la suite de ces examens le ministre pourra, s'il y a lieu, après rapport du président, prononcer l'échange du certificat délivré par ce jury contre le diplôme de sage-femme.

La commission émet le vœu que : « A Paris, l'hôpital de l'Hôtel-Dieu soit entièrement affecté aux cliniques de la faculté, avec les installations et annexes qu'exige l'état présent de la science. »

Agrégation (suite). — *Concours d'admission.* — La section d'anatomie humaine et comparée est remplacée par la section d'anatomie et embryologie.

Une section nouvelle est proposée : la section de médecine infantile.

L'épreuve théorique consiste en une leçon orale d'une heure, après trois heures de préparation dans une salle fermée.

Aucun livre n'est mis à la disposition du candidat.

Les jurys d'admissibilité seront composés de neuf juges. Aucune faculté ne peut être représentée par plus de trois membres dans le jury.

Jurys d'admission : La Commission propose de nommer des jurys de sept juges titulaires pour la section de pathologie générale et de médecine interne et pour la section de chirurgie générale ; et des jurys de cinq juges pour toutes les autres sections.

Le professeur d'histoire de la médecine de la Faculté de médecine de l'Université de Paris peut être appelé à siéger dans tel ou tel jury, suivant sa compétence.

Aux épreuves d'admissibilité et aux épreuves d'admission, une note en chiffre est attribuée, après délibération du jury, à chaque candidat pour chacune de ses épreuves. Cette note est publiée à la fin de chaque séance du concours.

Pourront être appelés, au même titre que les professeurs, les agrégés et les chargés de cours des facultés de médecine et des facultés mixtes de médecine et de pharmacie, à faire partie des jurys, mais seulement pour une place, les membres de l'Institut et de l'Académie de médecine, les professeurs du Collège de France, du Muséum d'histoire naturelle, des facultés des sciences et les professeurs honoraires des facultés de médecine et des facultés mixtes de médecine et de pharmacie.

Aucune faculté ne peut être représentée dans les jurys par plus de deux membres, quand ils sont composés de cinq juges; par plus de trois membres quand ils sont composés de sept juges.

Les jurys (admissibilité et admission) seront désignés par voie de tirage au sort.

La Commission, considérant que les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie réorganisées conformément aux décrets des 1er août 1883 et 31 juillet 1893 possèdent toutes une clinique obstétricale ;

Qu'elles sont autorisées, dès maintenant, à préparer les élèves à la première partie du troisième examen de doctorat, qui comprend la pathologie obstétricale, puisqu'elles font faire la troisième année d'études médicales ;

Exprime le vœu que « ces établissements soient autorisés, par suite d'une modification apportée à la loi du 30 novembre 1892, à faire subir à leurs élèves l'examen d'obstétricie, après la prise de la douzième inscription, dans les conditions où ils font déjà subir les examens d'anatomie, de physiologie et d'histologie. »

Fonctions des agrégés. — *Pérennité.* — Le personnel de la faculté, professeurs titulaires et agrégés, concourt à l'enseignement supérieur et à l'enseignement professionnel, conformément aux programmes.

L'agrégé devra recevoir : 1° un traitement fixe réduit par rapport au traitement actuel et pour un minimum déterminé d'examens ; 2° un traitement, soit comme chargé de cours, soit comme chef de travaux, soit comme chef de laboratoire.

Le principe de la pérennité est admis.

Les concours auront lieu tous les trois ans pour les places vacantes ou les places nouvelles créées pour répondre aux besoins de l'enseignement.

Les agrégés actuellement en exercice et les agrégés libres seront maintenus ou rappelés à l'exercice jusqu'à l'âge prévu par la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles, aux conditions du nouveau statut, sur leur demande et après avis de la faculté et du comité consultatif de l'enseignement public.

Ils devront s'engager à remplir toutes les fonctions qui incombent aux agrégés.

Il y a lieu, le traitement fixe alloué à l'agrégé pour sa participation aux examens étant le même pour tous, de rémunérer davantage les fonctions d'enseignement et de direction d'exercices pratiques remplies par certains agrégés dans les facultés de médecine.

Recevront seuls ces traitements supérieurs les fonctionnaires de la faculté ne payant pas patente de médecin.

Service militaire. — La commission émet le vœu suivant :

En vue des obligations qu'ils auront ultérieurement à remplir dans leur carrière vis-à-vis de l'armée, la commission émet le vœu que les étudiants en médecine soient traités au point de vue de leur service militaire comme les élèves des grandes écoles de l'Etat.

Conformément à l'article 23 de la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée, les étudiants en médecine, pourvus du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, seront autorisés à faire, consécutivement ou en deux périodes séparées, leurs deux années de service militaire.

Première année : premier semestre, dans un corps de troupe ; second semestre, comme infirmier régimentaire.

Deuxième année : La seconde année sera accomplie comme officier (médecin aide-major de 2e classe de réserve) s'ils justifient du titre de docteur en médecine ou s'ils sont internes titulaires des hôpitaux nommés au concours dans

les villes où existe une faculté ou une école de médecine de plein exercice et s'ils ont subi avec succès les épreuves d'un examen pour l'obtention de ce grade. Cette deuxième année s'accomplit : le premier semestre, dans un corps de troupe ; le second semestre dans un hôpital militaire régional d'instruction.

Les étudiants en médecine qui ne voudraient pas attendre d'avoir obtenu le titre de docteur en médecine ou celui d'interne des hôpitaux, pour accomplir leur seconde année de service, seront autorisés à la faire immédiatement après la première, soit dans les conditions communes, soit dans une infirmerie régimentaire ou dans un service hospitalier suivant les besoins des corps de troupes et du service de santé de l'armée.

Les dispositions de la loi du 21 mars 1905 relatives aux étudiants en médecine munis de douze inscriptions sont abrogées.

La commission, considérant qu'en raison du régime nouveau qu'elle propose d'instituer il est impossible à un étudiant, sauf dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, d'être reçu docteur en médecine à vingt-cinq ans ; considérant qu'il est de l'intérêt de l'armée d'avoir des médecins aides-majors aussi bien formés que possible, émet le vœux que la limite à laquelle les étudiants en médecine devront justifier soit du grade de docteur, soit du titre d'interne des hôpitaux, soit fixée à vingt-sept ans, comme elle l'était sous le régime de la loi de 1889.

Si cette disposition paraît impossible aux pouvoirs publics la commission demande qu'elle soit, conformément à l'esprit et en même temps à la lettre de la loi de 1905, fixée à vingt-six ans.

Agrégation. — La commission émet le vœu que « la spécialisation dans les concours d'admission à l'agrégation ayant été appuyée par la commission, les matières sur lesquelles porteront les épreuves des candidats, au moins dans certaines sections dont les délimitations ne sont établies ni par la tradition ni par la nature même des matières pouvant former le domaine de ces sections, soient déterminées après avis d'une commission compétente ».

La commission émet le vœu que :

« 1° Deux ans avant chaque concours d'admission à l'agrégation, le ministre arrête, sur la proposition des facultés, et publie le nombre et la nature des places qui seront mises au concours suivant, dans chaque section ;

2° Que, pour le prochain concours (fin 1909), le ministre veuille bien faire cette publication le plus tôt possible ;

3° Que si, dans le courant des deux années comprises entre la publication du tableau des places mises au concours et la date d'ouverture de ce concours, il se produisait des vacances imprévues, le ministre puisse, après avis de la faculté intéressée, combler, par l'addition au tableau de places nouvelles, les vides créés par les vacances. »

Permutation de chaires. — La Commission émet le vœu « que les permutations de chaires ne soient autorisées :

1° Qu'entre les chaires de pathologie interne, de pathologie générale et de clinique chirurgicale ;

2° Entre les chaires de pathologie externe, de médecine opératoire et de clinique médicale ;

3° A Paris, entre les chaires de thérapeutique et de clinique thérapeutique ».

La Commission émet le vœu « que le gouvernement constitue et organise une commission spéciale, qui ne comprendrait pas seulement des professeurs de faculté, mais des médecins et chirurgiens des hôpitaux, des médecins praticiens et des représentants des administrations hospitalières. Cette commission se réunirait périodiquement pour examiner les questions relatives à la médecine en France, enseignement et exercice ».

Chirurgiens dentistes. — La Commission émet le vœu qu' « un enseignement complet, théorique et pratique, de l'art dentaire soit créé obligatoirement dans les facultés de médecine ».

La Commission, comme corollaire de ses débats,

Convaincue que l'application des réformes des études médicales exige impérieusement :

1° Un enseignement clinique plus complet que celui qui est actuellement fourni à l'étudiant ;

2° L'augmentation du personnel enseignant, réclamée depuis longtemps déjà ;

3° Un matériel d'enseignement qui réponde aux exigences de l'éducation professionnelle du futur praticien,

Estimant que les dépenses faites pour la science comme pour la formation des futurs médecins sont des dépenses productives ; que l'insuffisance budgétaire ne saurait être opposée comme obstacle à la réalisation des réformes,

Emet le vœu « qu'un appel pressant soit fait au Parlement pour obtenir les augmentations de crédit nécessaires ».

NOTE SUR LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT MEDICAL

L'enseignement de nos facultés de médecine n'est pas ce qu'il devrait être ; les professeurs qui le donnent et les étudiants qui le reçoivent sont d'accord sur ce point. Tous reconnaissent que les leçons théoriques tiennent trop de place en des matières que l'on apprend seulement dans les salles de dissection, dans les laboratoires et au lit des malades. La parole du maître est certainement bonne à entendre ; cependant, quelque éloquente qu'elle soit, elle ne remplace ni l'observation ni l'expérimentation. Les jeunes médecins qui sortent de nos écoles sont aussi mal préparés aux recherches scientifiques qu'à l'exercice de la médecine. Il faut faire une exception pour les internes des hôpitaux. Beaucoup d'entre eux sont d'excellents médecins, non parce qu'ils ont subi avec succès le concours de l'internat, mais parle qu'après l'avoir subi ils ont reçu, pendant quatre années, dans les services hospitaliers, une éducation médicale *réaliste* qui devrait être celle de tous les étudiants.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur ce que cette situation présente de périlleux pour le pays qui a autant besoin de savants que de praticiens. La question des études médicales est au premier chef une question d'intérêt public.

Puisqu'on connaît le vice de notre enseignement médical, il semble qu'il soit facile d'y remédier en remplaçant la plupart des cours faits en chaire par des leçons avec exercices pratiques, données dans les laboratoires et les hôpitaux ; les leçons étant courtes et les travaux pratiques prolongés. Ce changement en entraînerait un de même nature dans les examens. Pour savoir si un étudiant est capable d'exercer la médecine, on ne se bornerait plus à l'interro-

ger durant quelques instants, on lui demanderait de faire, pendant quelques jours, œuvre de médecin sous la surveillance attentive des examinateurs.

Une modification des programmes et une organisation nouvelle des services de nos facultés suffisent-elles pour amener un résultat si désiré par tout le monde médical ? Beaucoup de nos collègues l'ont pensé et, après bien des discussions, la Sous-Commission a adopté certaines réformes des programmes et des méthodes d'enseignement qui constituent une amélioration certaine de ce qui existe.

J'ai aidé du mieux que j'ai pu nos collègues dans ce travail; cependant, à mon avis, changer les programmes, c'est faire peu de chose si on ne change pas en même temps l'esprit de ceux qui les appliquent. Ceci revient à dire qu'il faut modifier le recrutement des professeurs. C'est là le point vif de la réforme médicale, tout le reste n'est qu'accessoire.

A la première séance de la Commission plénière, M. le Président nous a avertis que la question du personnel enseignant ne nous était pas soumise; mais que nous pourrions émettre des vœux à son sujet, parce qu'elle est étroitement liée à celle de la réforme des études.

J'ai donc soutenu mon opinion devant la sous-commission en proposant la suppression de l'agrégation, et en demandant que la Faculté donne licence provisoire d'enseigner aux jeunes savants qui en sont dignes. Elle choisirait parmi eux, après qu'ils auraient fait leurs preuves, ses chargés de cours, ses professeurs adjoints et ses professeurs titulaires.

Au cours du rapport de M. Teissier, il est fait mention de la discussion qui a eu lieu. Bien que soutenue par plusieurs de nos collègues, ma proposition a été repoussée par la grande majorité des membres de la Sous-Commission. Mais, comme je la crois bonne, je la reprends devant la Commission plénière. Pour éviter les discours et la perte de temps, je la soumets par écrit à mes collègues, chacun d'eux pourra y réfléchir et décider ensuite de son sort par son vote.

Le système que j'ai proposé n'est pas nouveau, c'est celui des *privat-docent* qui fonctionne depuis longtemps en Allemagne et ailleurs, au grand profit des pays qui l'ont adopté.

L'agrégation étant supprimée, ceux qui désirent enseigner en font la demande à la Faculté, qui les autorise sous certaines garanties. Ces garanties ne consistent ni en concours ni en examens. Le candidat produirait ses titres, ses références, les travaux qu'il a publiés sur la partie de la médecine qu'il veut enseigner, en même temps qu'il ferait connaître les moyens dont il dispose pour cet enseignement. Ainsi : celui qui voudrait enseigner l'histologie, par exemple, présenterait ses travaux sur la matière en mentionnant qu'il dispose d'un laboratoire outillé. Ce laboratoire sera un de ceux de la Faculté, si le candidat s'est entendu avec le professeur et a été agréé par lui ; mais il pourrait être un des laboratoires de la Sorbonne, du Collège de France ou un laboratoire privé.

De même le candidat à l'enseignement de la pathologie interne et de la clinique médicale devrait disposer d'un service d'hôpital.

Je voudrais que la Faculté se montre très libérale et qu'elle ne refuse jamais l'autorisation aux auteurs de bons travaux, d'autant plus qu'il n'y aurait aucun inconvénient pour elle à l'accorder. Ceux qu'elle agréerait ainsi ne feraient point partie du personnel régulier de la Faculté et ne recevraient aucun traitement. La faculté leur donnerait licence provisoire d'enseigner sans leur octroyer ni titre ni diplôme, reconnaissant simplement aux élèves qui ont suivi les cours autorisés le droit de se présenter aux examens.

Il va de soi que les stagiaires au professorat ne recevant pas d'émoluments de la Faculté seront rétribués par les élèves. Et c'est justement ce paiement du professeur par l'élève qui donne toute garantie sur la qualité de l'enseignement. Il n'y a pas d'exemple d'élève payant pour suivre un cours où il n'apprend rien. S'il arrive qu'il s'y soit laissé prendre une fois, il n'y retourne plus.

La sélection se fera d'elle-même parmi ces professeurs à l'essai, beaucoup disparaîtront qui s'étaient trompés sur leurs aptitudes. N'est-il pas nécessaire de mettre de nombreux plants en terre pour en avoir quelques-uns de réussis ?

Le payement du professeur par l'élève est, dira-t-on, impossible en France ; il est contraire aux mœurs et de plus anti-démocratique. Je ne sache pas que les étudiants français soient moins fortunés que les étudiants allemands. Les *privat-docent* existent depuis longtemps chez nos voisins ; et ils étaient payés par leurs élèves bien avant que l'Allemagne soit devenue la florissante nation industrielle que nous connaissons actuellement. En réalité, il n'y a pas d'impossibilité matérielle à ce que l'étudiant français rétribue son professeur, surtout si la Faculté ne réclame que des droits d'inscriptions modiques. D'ailleurs, des bourses d'étude pourraient être attribuées aux élèves méritants et peu fortunés. Ce qui est anti-démocratique, c'est-à-dire funeste au peuple tout entier, c'est de continuer de donner dans les facultés un enseignement médical insuffisant.

Que le paiement du professeur par l'étudiant soit contraire à nos mœurs, cela n'est pas à nier ; mais l'étudiant qui est la première victime de ces mœurs en changera volontiers, parce que son intérêt est d'en changer. La modification est déjà commencée et nous pouvons lire, collées sur tous les murs, des affiches de plus en plus nombreuses de cours payants autorisés par la Faculté.

Cette institution des *privat-docent* assurerait à la Faculté un recrutement excellent ; en effet, celle-ci choisirait les chargés de cours parmi les *privat-docent* qui auraient donné la preuve de leur aptitude professionnelle. Les chargés de cours font partie de la Faculté et par conséquent des jurys d'examen. Ceux d'entre eux qui, par leur enseignement et leurs travaux scientifiques, contribueront à la prospérité et au renom de la Faculté fourniront les professeurs adjoints, puis les professeurs titulaires. Ceux-ci seraient admis à la retraite, sans exception, à l'âge de 65 ans, et cela autant dans leur propre intérêt que dans celui de la Faculté.

Roux.

(A suivre.)

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7

La France Médicale

Travaux et Critique

Principales théories en cours sur la fécondation

DANS LA

première moitié du dix-huitième siècle

Le touriste qui visite Amsterdam peut y admirer un tableau où Van Neck a représenté l'anatomiste Ruysch occupé à donner une leçon d'embryologie. Sur la table de dissection est déposé un fœtus dont l'abdomen est largement ouvert, et dont le maître tient en mains le cordon; les élèves se penchent, avides de voir, et leurs figures souriantes contrastent singulièrement avec leur mise sévère et leur allure doctorale; l'un d'eux montre du doigt les annexes placées à côté du cadavre, et dans un coin, un jeune garçon supporte avec respect un minuscule squelette dont tous les détails attestent le remarquable talent d'observation du peintre : crâne allongé, fontanelle antérieure et suture métopique du frontal très apparentes, thorax projeté en avant et à base élargie, bassin aux dimensions réduites, etc.,etc...

Ruysch enseigna de 1665 à 1728, et ce tableau montre bien de quel côté principal s'orientait alors l'anatomie; ce fut en effet vers cette époque, où les données embryologiques et anatomiques commençaient à se préciser, que se posa plus sérieusement que jamais le problème troublant de la fécondation, dont personne n'avait seulement entrevu la solution, et que chacun cependant avait cru débrouiller pour la plus grande gloire de la science et à l'avantage indiscutable de son système de philosophie préféré.

Les plus fameux penseurs de l'antiquité avaient tous pris à tâche de percer les ténèbres qui enveloppaient les phénomènes de la fécondation; leurs recherches auraient pu clore définitivement l'ère des luttes que se livraient entre elles les diverses Ecoles de sophistes, et entraîner des conséquences morales de la plus haute importance, mais elles se résumèrent toujours dans de stériles discussions de métaphysique par le fait même que les moyens matériels d'investigation restaient à créer; toutes échouèrent lamentablement, et tandis que les uns en appelaient au mystère et voyaient partout une intervention divine, les autres se bornèrent à réclamer l'expérience et les progrès des siècles, qui lèveraient les doutes et donneraient la clef de l'énigme.

Et pourtant les siècles s'écoulèrent nombreux, comme les ondes d'un fleuve rapide, selon la poétique expression de Fénelon, et personne n'avait encore fait la moindre découverte sur les origines de la vie humaine. La physiologie n'existait pas, l'anatomie, dans le marasme, s'étudiait sur les animaux; le premier, un médecin allemand, *Gonthier (1487-1574)*, malgré des préjugés aussi ridicules que fortement enracinés, osa se livrer à des travaux de dissection sur des cadavres humains; son exemple fut bientôt suivi par l'illustre *Vésale (1514-1564)*, ce martyr de la science, qui paya de sa vie le crime d'avoir poursuivi des études qui marquèrent la naissance de l'anatomie humaine et la mort de l'anatomie simienne.

Dès lors une foule de savants apparurent qui, méconnaissant l'usage de certains organes ou ne leur en attribuant parfois aucun, ne firent malheureusement pas progresser la question de la fécondation; et il fallut attendre la découverte du microscope pour que quelques chercheurs, mieux inspirés et surtout mieux servis par les circonstances que leurs devanciers, émissent des idées au moins vraisemblables. Déjà vers la fin du dix-septième siècle, maintes hypothèses avaient cours, dont l'ensemble constituait parfaitement la *rudis indigestaque moles* du poète, et ce chaos subsistait encore au moment de l'apparition, à Leyde, en 1744, d'un petit livre, intitulé : *Dissertation physique à l'occasion du nègre blanc*. L'auteur, sans avoir la folle prétention de tout expliquer, passe en revue et discute quelques théories relatives à la fécondation, tout en se gardant de se prononcer catégoriquement, ce qui, à coup sûr, lui eût attiré les plus terribles anathèmes.

La genèse de cet opuscule nous est révélée dans la préface qui ne manque certes pas d'intérêt «... Je ne croyais rien moins que faire un livre, lorsque j'ai commencé l'ouvrage suivant. Je m'étais trouvé la veille dans une maison où l'on avait apporté le nègre blanc, qui est actuellement à Paris. On nous assura que cet enfant était né de parents très noirs, et chacun raisonna à perte de vue sur ce prodige. Une personne de la compagnie à qui je ne puis rien refuser voulut que je misse sur cela mes pensées par écrit. Elles se sont multipliées jusqu'à faire un volume assez gros, et dans lequel on trouvera peut-être que je n'ai pas encore entièrement expliqué le fait dont il est question... »

La vérité, c'est ce « gros volume » n'a que 132 petites pages, et que celui qui l'a écrit, et à qui il « semblait qu'il y aurait eu de la témérité à s'en déclarer l'auteur », ne fournit que des explications souvent fausses, et tou-

(1) *Van Neck, Jean.* Elève de Jacob Buhher. Né à Naarden en 1635, mort à Amsterdam en 1714.

jours incomplètes. Le premier chapitre est bourré de graves réflexions sur la brièveté de la vie, la curiosité humaine et les lumières de la religion ; on y lit, entre autres, ce naïf et d'ailleurs salutaire avertissement : « Ne vous fâchez pas si je vous dis que vous avez été un ver ou un œuf, ou une espèce de bouc. Mais ne croyez pas non plus tout perdu lorsque vous perdrez cette forme que vous avez maintenant, et que ce corps qui charme tout le monde sera réduit en poussière ». Enfin nous entrons dans le vif de la question... « Comment cet enfant qui se trouve dans le sein de sa mère s'y est-il formé? D'où est-il venu? Est-ce là un mystère impénétrable, ou les observations des Physiciens y peuvent-elles répandre quelque lumière? » et le deuxième chapitre est consacré à l'exposé du «*système des Anciens sur la génération* » exposé malheureusement plein de lacunes que nous efforcerons de combler dans la mesure du possible et les limites de cette étude.

« Les anciens croyaient que le fœtus était formé du mélange des liqueurs que chacun des sexes répand. La liqueur séminale du mâle, dardée jusque dans la matrice, s'y mêlait avec la liqueur séminale de la femelle, et le tout était opéré par uue *Faculté génératrice* ». C'était l'opinion aussi obscure que commode d'*Hippocrate, d'Empédocle, de Pythagore, d'Erophile, d'Erasistrate, de Démocrite, de Théophraste, de Celse, de Galien* (2), *etc., etc.: Aristote* (3) se ralliait également à cette théorie de la Faculté génératrice en y ajoutant toutefois cette notion que « la liqueur séminale de la femelle ne sert qu'à la nutrition et à l'accroissement du fœtus ». Inutile de dire qu'avec de telles idées, les légendes les plus étranges avaient droit de cité en tératologie, comme en embryologie normale et il suffit ponr s'en convaincre de parcourir quelques pages du brave Hérodote (4), ou même de Pline l'Ancien (5), qui tous deux narrent avec la meilleure bonne foi des prodiges tellement fantastiques qu'on les place dans le domaine de la mythologie et non de l'histoire.

Quant à l'origine des « liqueurs séminales », rien n'est plus extraordinaire que de constater qu' *Hippocrate* lui-même en était réduit à admettre, avec tous ses contemporains d'ailleurs. la théorie suivante : *deducitur semen a cerebro per venas quæ post aures descendunt, et per eas in spinalem medullam, et a medulla in renes, et a renibus ad clunes, et a clunibus per virgam emittitur*. De là cette croyance qui subsiste encore au moyen-âge (6), que si l'on coupait les veines de l'oreille, la production du sperme était entravée. *Anaxagoras* prétendait que chaque partie du corps contribuait à la formation du sperme, et celui-ci aurait alors contenu de l'os, du sang, du nerf, etc. D'autres enfin, parmi lesquels on compte *saint Thomas*, voulaient que la « liqueur séminale » fut *superfluum quo indigetur*(7). Les trois opinions précédentes sont manifestement telles que les savants du dix-huitième siècle auraient vainement cherché quelques renseignements précieux chez leurs prédécesseurs, et que, malgré leurs errements, ils ont eu néanmoins le mérite d'avoir éclairci le problème, et rapproché le terme de la solution.

Après une très vague esquisse des théories en vogue dans l'antiquité et au moyen-âge, l'auteur de la « Dissertation physique » traite dans son troisième chapitre du *système des œufs contenant le fœtus*. La découverte des ovaires, celle des trompes, par *Fallope* (8) (*1523-1562*), et plus tard, celle des ovules par *Regnier de Graaf* (9) (*1641-1673*) révolutionnèrent toutes les idées et furent le point de départ d'une hypothèse grandement prônée pendant environ cinquante ans (*1630-1680*) et qui fut défendue par les plus célèbres anatomistes de l'époque (*Borelli*, *Primerose*, *Perrault*, *Willis*, *Wharton*, *Bartholin*, *Stenon*, *etc.*). Les vésicules décrites par de Graaf dans les ovaires auraient contenu « les fœtus déjà tout formés et ce qu'on prenait pour une nouvelle production n'était que le développement de parties rendues sensibles par l'accroissement ». Cette étrange théorie avait nécessairement des corollaires presque paradoxaux : fécondité exclusive de la femelle, petitesse extrême des ovaires de la femelle contenue dans l'œuf, et petitesse encore plus surprenante du fœtus renfermé dans un des ovules de ces microscopiques ovaires. Cette divisibilité à l'infini « n'alarmait que l'imagination, car la matière forme aussi distinctement dans son œuf le fœtus qui naîtra dans mille ans que celui qui doit naître dans neuf mois » ; même en poussant l'indulgence à ses dernières limites, il est impossible d'approuver un aussi bienveillant jugement, et l'on ne saurait d'aucune façon apposer sa signature au bas d'un tel certificat de complaisance.

Mais comment ces « petites statues », confortablement installées dans les ovules, reçoivent-elles « cet esprit subtil qui s'insinuant dans les membres, leur donne le mouvement, la végétation et la vie » ? C'est ici que « l'esprit séminal » fourni par le mâle exerce son action; c'est lui qui « semblable au feu de Prométhée », transforme des machines inertes en êtres humains. Cette curieuse conception de la structure de l'ovule et de l'origine de la vie humaine, si bizarre qu'elle soit, trouvait encore des adhérents au début du dix-huitième siècle, et c'est un spectacle aussi plaisant qu'étonnant

(2) *Galien*, De fœtuum formatione libellus.
(3) *Aristote*, De generatione animalium.
(4) *Hérodote*, Histoires, lib. II.
(5) *Pline l'Ancien*, Hist. Nat.
(6) *Constantinus* medicus et monachus Cassinensis, Op. 225.

(7) *Saint Thomas*, in lib. II Sent., dist. XXX.
(8) *Fallope*, Observationes anatomicæ (1561).
(9) *Regnerus de Graaf*, De mulierma organis generationi inservientibus (1672).

de voir qu'après la découverte des spermatozoïdes, il se soit encore trouvé des esprits assez retardataires, comme *Littre* (10) (*1658-1725*) pour se cramponner avec l'énergie du désespoir à cette théorie du fœtus tout entier dans l'ovule.

Et cependant combien de difficultés pour expliquer avec cette théorie la fécondation des œufs ! On en était arrivé à croire que « ce qu'il y à de plus spiritueux dans le sperme », la fameuse « *aura seminalis* », arrivait aux ovaires par l'utérus et les trompes et s'y trouvait absorbée par les vaisseaux, puis, se répandant dans l'économie entière, pénétrait alors dans l'œuf et animait le fœtus. Plusieurs savants préféraient néanmoins se reposer sur le « mol et sage oreiller du doute » de Montaigne, et n'admettaient pas l'existence de cette « vapeur spermatique » que les autopsies n'avaient jamais révélée, mais que l'on supposait seulement « exciter tous les ravages qui tourmentent les femmes nouvellement enceintes ». Quoi qu'il en soit de la manière dont s'effectuait la fécondation, une fois celle-ci opérée, le petit fœtus se mettait en mouvement dans l'œuf, quittait l'ovaire, et allait dans l'utérus « pousser des racines » dont l'ensemble constituait le *placenta*, et qui le fixaient solidement à la matrice. L'enfant s'accroissait ainsi aux dépens de sa mère, « enveloppé dans une double membrane qu'il déchire à sa naissance » et que les anciens anatomistes confondaient avec la coque de l'œuf des ovipares !.. *De Graaf* (11), qui était toujours d'humeur belliqueuse, engagea même à ce sujet une longue polémique avec *Swammerdam* (12) *(1637-1680)*, polémique si violente qu'elle troubla légèrement l'esprit de ce dernier, et démolit définitivement l'hypothèse du fœtus dans l'ovule en même temps qu'elle assura le triomphe des théories qui reconnaissaient au moins quelque importance aux spermatozoïdes.

En effet, en 1677, *Hartsocker* (*1656-1725)*, alors qu'il n'était que simple carabin, examinant au microscope « des liqueurs sorties de différents animaux », eut la bonne fortune d'y découvrir les « animalcules spermatiques ». « On chercha dans le sang et dans toutes les autres liqueurs du corps quelque chose de semblable, mais on n'y découvrit rien : toujours des mers désertes dans lesquelles on n'apercevait le moindre signe de vie ». *Huyghens (1629-1695)* prétendit aussitôt avoir décrit les spermatozoïdes bien avant Hartsocker, réclama le bénéfice de cette priorité, et fit tant de bruit autour de la question que finalement le monde scientifique s'émut et admit l'existence des spermatozoaires, tout en s'efforçant de rendre les discussions soulevées aussi mystérieuses que possible pour les profanes.

La théorie des « *animaux spermatiques* » fut alors opposée à celle du fœtus dans l'ovule, et la fécondité fut décrétée l'apanage exclusif du mâle ; on s'occupa beaucoup de savoir « lequel fait le plus d'honneur à la nature, d'une économie précise, ou d'une profusion superflue », car le nombre considérable des spermatozoïdes dans une gouttelette de sperme avait vivement frappé tous les savants ; les iatro-mathématiciens, comme *Hamberger (1697-1755)*, *Hartley* (*1705-1757)*, *Kratzeinstein* (13) (*1723-1795*), aveuglés par leurs doctrines, établirent des équations et multiplièrent les calculs les plus compliqués ; l'énoncé du problème fut mis au point, et les embryologistes les plus réputés se disputèrent l'honneur d'en trouver la solution, à commencer par un physicien chaste et religieux, Lewenhoek, « dont aucune des expériences n'a été faite aux dépens de sa famille », écrit méchamment, à la fin de son sixième chapitre, l'auteur de la « Dissertation physique ».

Lewenhoek (*1632-1723*), loin de mériter de pareilles médisances, fut au contraire l'un de ceux dont les travaux (14) contribuèrent le plus à déterminer le rôle des spermatozoïdes. A son nom il faut associer ceux de *Santorinus* (*1681-1737*), *J.-L. Petit* (*1674-1750*), *Heister* (*1083-1758*), *Hartmann* (15) (*1648-1707*), *Isenflamm* (16) (*1726-1793*), *Kepler* (17) (*1607-1663*), le fils du grand astronone, et qui pressentit la découverte des « animalcules spermatiques », *Schneider* (*1610-1680*), *Jean Kulm* (18) (*1689-1745*), *Ruysch* (*1638-1731*), *l'abbé Spallanzani* (19) (*1729-1799*), *Haller* (20) (*1708-1777*), *Harvey* (21) (*1578-1658*), le médecin de Jacques Ier et de Charles Ier, qui eut le courage d'entreprendre des recherches très délicates et très coûteuses et que d'autres surent mieux mettre à profit que lui-même, *Slevogt* (22) (*1665-1726*) *Morgagni* (23) (*1682-1771*), etc., etc... Tous ces savants se divisaient en deux camps bien tranchés ; les uns étaient partisans du *système des animaux spermatiques* et croyaient que les spermatozoïdes seuls agissaient ; les autres, plus perspicaces, se ralliaient au *système mixte des œufs et des animaux spermatiques* et admettaient que dans la

(10) *Littre*. Mémoires de l'Acad. des Sciences. Année 1701, p. 109. Sur les ovaires et les trompes d'une femme et sur un fœtus trouvé dans l'un des ovaires.

(11) *De Graaf*, op. cit. Opera omnia (Leyde. 1677).

(12) *Swammerdam*, Histoire générale des animalcules privés de sang (1669). Miraculum naturæ, seu uteri mulieris fabrica (1672),

(13) *Kratzeinstein*. Preuves de ce que l'âme fait le corps (Haller, 1744).

(14) *Lewenkoek*. Observations sur les êtres invisibles (Leyde, 1684). Epistolæ physiologicæ (Delft, 1719).

(15) *Hartmann*. De generatione yiviparorum ex ovo (1699).

(16) *Isenflamm*. De vi corporum primitiva (1775).

(17) *Louis Kepler*. Dissertation in incubo (1643).

(18) *Kulm*. Descriptio anatomico-physiologica fœtus monstruosi (1724).

(19) *Spallanzani*. Prodroma sopra le reproduzioni animali (1768). Expériences pour servir à l'histoire de la génération (Genève, 1786.)

(20) *Haller*. De generationis monstrorum mechanicâ (1795). Exposition des phénomènes relatifs à la fécondation (1774).

(21) *Harvye*. Exercitationes de generatione animalium (Londres, 1651).

(22) *Slevogt*. De fermentationibilis microcosmis (1696).

(23) *Morgagni*. Adversaria anatomica (Bologne, 1706. Padoue, 1707 et 1719).

fécondation, l'ovule et le spermatozoïde avaient chacun une fonction spéciale.

D'après le « *système des animaux spermatiques,* » le spermatozoïde « destiné à devenir homme » se fixe dans « quelques lieux imperceptibles de la membrane intérieure de la matrice, les seuls propres à lui procurer les sucs nécessaires pour son accroissement », et l'ensemble de ses attaches constitue le placenta. Les germes malheureux, qui n'auront pas trouvé un endroit propice à leur éclosion, « périront comme les grains semés dans une terre aride », et celui que le hasard aura mené « dans une de ces petites fosses creusées pour le recevoir » s'entourera peu à peu « d'une membrane semblable à celles qui tiennent différentes sortes d'insectes sous la forme de chrysalides ». A l'abri de cette coque (24), le spermatozoïde subit des changements extérieurs et intérieurs, que l'on disait analogues aux métamorphoses « du papillon et plusieurs espèces d'animaux pareils », dont quelques-uns « sont si redoutables aux jeunes beautés qui se promènent dans les bois ». Cette théorie prétendait donc que « le fœtus dans le ventre de la mère était une espèce de chrysalide » et que « depuis la chenille jusqu'au papillon, et depuis le ver spermatique jusqu'à l'homme », il y avait analogie parfaite. Cette assertion, quoique erronée, renferme, il faut l'avouer, une part d'originalité; l'embryologie nous enseigne en effet que le fœtus passe successivement par les divers stades, poisson, batracien, reptile, oiseau et mammifère, avant de parvenir au stade humain définitif.

La plupart des anatomistes, surtout ceux du milieu du dix-huitième siècle, n'oubliant pas que le vieil adage *in medio stat virtus* est une grande vérité, enseignaient que le « *système mixte des œufs et des animaux spermatiques* » résumait toutes les connaissances les plus exactes et les plus certaines sur la fécondation. « Tout le principe de vie résidant dans le ver spermatique, l'homme entier y étant contenu, l'œuf est encore nécessaire : c'est une masse de matière propre à lui fournir sa nourriture et son accroissement ». Le spermatozoïde rampe le long des muqueuses du vagin, de l'utérus et des trompes, arrive à l'ovaire, « perce un œuf et s'y loge; il y reçoit les premiers degrés de son accroissement ». A l'époque de la menstruation, « l'œuf piqué se détache de l'ovaire, tombe par la trompe dans la matrice où le petit animal s'attache par les vaisseaux qui forment le placenta ».

De 1700 à 1750, les mémoires de l'Académie royale des Sciences regorgent de notes relatives aux trois grandes théories sur la fécondation, celle du fœtus dans l'ovule, celle du « ver spermatique » et celle qui prenait ce qu'il y avait de juste dans chacune des deux premières. Littre, qui, le premier, observa « une cicatrice sur la surface de l'ovaire qu'il prétendit avoir été faite par la sortie d'un œuf », fut l'un des plus ardents défenseurs du « système des œufs contenant le fœtus »; il écrivit une foule d'articles, (25) où il sut admirablement se servir à l'avantage de ses idées des expériences très coûteuses et très délicates qui avaient occupé Harvey (26) pendant une grande partie de son existence; les enveloppes embryonnaires étaient le vestige de la paroi de l'ovule, et le savant anglais n'avait pas remarqué la présence du fœtus dans l'œuf, à cause de « la mollesse et la transparence » des membres de ce dernier.

L'adversaire le plus fougueux de Littre fut *Mery* (27) (*1645-1722*); il aperçut « un si grand nombre de cicatrices sur l'ovaire d'une femme, que si on les avait regardées comme causées par la sortie des œufs, elles auraient supposé une fécondité inouïe »; aussi, d'après lui, « les œufs trouvés quelquefois dans les trompes ne sont que des espèces d'Hydatides » Sans avoir eu, comme Ruysch, la chance d'avoir à sa disposition une femme adultère immolée par son mari, Mery fut un excellent expérimentateur et il parvint aussi à concilier ses théories avec les constatations d'Harvey : le spermatozoïde, fixé sur la muqueuse interne, se tisse une coque analogue à celle du ver à soie : ce serait le chorion; l'amnios représenterait la peau du petit animal encore réduit à l'état de « matière glaireuse et transparente » que l'on comparait volontiers aux méduses et aux étoiles de mer « que l'océan jette souvent sur ses bords ».

Regnier de Graaf (28) prétendit « avoir toujours trouvé aux ovaires les vestiges d'autant d'œufs détachés qu'il en trouvait dans la trompe ou dans la matrice », et il s'affirma chaud partisan du « système mixte », à l'appui duquel, malgré les récriminations de *Verhegen* (29) (*1648-1710*) il ne manqua pas d'alléguer les découvertes de Harvey. Il dégagea de ses recherches ce principe que la fécondation exige le concours de l'élément mâle et l'élément femelle. « L'enfant naît tantôt avec les traits du père, tantôt avec ceux de la mère : il naît avec leurs défauts et leurs habitudes; quoique ces ressemblances ne s'observent pas toujours, elles s'observent trop souvent pour qu'on puisse les attribuer à un effet du hasard ». Alors, comment expliquer que l'ovule, exclusivement maternel, produise un être qui tient en partie du père, ou que le spermatozoïde, exclusivement paternel, se transforme en un fœtus à qui la mère abandonne quelques-unes de ses qualités ou de ses défauts, physiques et moraux ? Et de Graaf était d'autant plus convaincu de l'exactitude de ses théories

(24) *Mém. de l'Acad. des Sciences*, année 1727, p. 32.

(25) *Littre*, op. cit. Sur la circulation du sang dans le fœtus (1791). Sur un fœtus humain trouvé dans la trompe gauche (1702). Sur un fœtus monstrueux, qui n'a qu'un œil (1717). etc., etc.

(26) *Harvey*. De cervarum et damarum coïtu. Exercit. LXVI.

(27) *Mery*. De la manière dont la circulation du sang se fait dans le fœtus (1692). Observation de deux fœtus enfermés dans la même enveloppe (1693), etc.

(28) *De Graaf*, op. cit.

(29) *Verhegen*. Anatomia corporis humani (Louvain, 1693.)

que les détracteurs se dressaient plus violents et plus nombreux.

L'auteur de la « Dissertation physique » est au contraire un homme sans aucune conviction scientifique, et que rien ne peut arriver à persuader. « Je connais trop les défauts de tous les systèmes pour en adopter aucun », et il termine son petit ouvrage par quelques belles tirades philosophiques, qui n'engagent rien, et font valoir ses qualités de littérateur. C'est ce qu'il avait peut-être toujours eu un tantinet en vue, et c'est aussi la meilleure conclusion qu'il pouvait donner à un livre dont la seule valeur est de nous démontrer à quelles bizarres conjonctures étaient souvent réduits les anciens savants. Les expériences ne manquèrent assurément pas, mais elles furent toujours mal dirigées et mal contrôlées ; rien d'étonnant que leurs résultats soient négatifs, et embrouillent le problème au lieu de le résoudre.

D'ailleurs les conclusions auxquelles aboutissaient les anatomistes précédemment énumérés étaient parfois si paradoxales qu'elles surprenaient même ceux qui les mettaient en avant. D'aucuns faisaient judicieusement observer que « le sentiment des anciens sur la manière dont se fait la génération » était conforme aux découvertes d'Harvey ; d'autres recherchaient si les « vers spermatiques n'étaient pas une illusion d'optique, une duperie du microscope » ; d'autres enfin, peu convaincus de l'existence des ovules, disaient hautement qu'ils ne se rangeaient pas parmi « ceux qui croient qu'on avance la physique en s'attachant à un système malgré quelque phénomène qui lui est évidemment incompatible ». La plupart se demandaient « si on pouvait, par une mécanique claire et intelligible, expliquer comment un animal est formé du mélange de deux liqueurs. Bref, les théories se présentaient chacune avec des arguments péremptoires et de grands mots, et n'arrivaient cependant à convaincre personne.

Aussi n'est-il pas extraordinaire que, faute de mieux, l'on cherchât des explications ailleurs que dans l'observation, et que l'on se bornât souvent à de simples comparaisons. L'une (30) des « conjectures sur la formation du fœtus » les plus en vogue fut celle qui prétendait que l'embryon était le résultat de l'union d'une base avec un acide, et qu'il s'accroissait comme « cette admirable végétation » obtenue par les chimistes « en mêlant de l'argent et de l'esprit de nitre avec du mercure et de l'eau ». Voici donc que nous avons d'abord été quelque chose comme un arbre de Diane ! M. Leduc a eu par conséquent des prédécesseurs dans l'art de fabriquer des êtres vivants avec de vulgaires composés chimiques.

Malgré les efforts les plus énergiques et les plus tenaces, les chercheurs du dix-huitième siècle (du moins ceux de la première moitié, car *Gaspard Wolf* (*1733-1794*), le fondateur de la véritable embryologie, n'allait plus tarder à faire ses admirables découvertes) n'aboutirent guère qu'à aplanir les difficultés, en écartant les erreurs. Mais c'est là un grand mérite et nous devons leur en savoir gré. Au reste, si la science moderne est arrivée jusqu'à observer la pénétration du spermatozoïde dans l'ovule, elle ne va pas plus loin, et n'est pas encore parvenue à expliquer le pourquoi des phénomènes qu'elle constate. Balfour, Hertwig, Weissmann, et beaucoup d'autres n'ont réussi qu'à émettre des hypothèses sur la raison des processus maturatifs, absolument indispensables pour la fécondation. Les uns veulent que l'ovule renferme de la chromatine mâle et que la fécondation ne soit que le remplacement de cette chromatine par celle du spermatozoïde, les autres que la sexualité de l'ovule et du spermatozoïde ne soit qu'une propriété secondaire, acquise ; en résumé, il plane sur toute cette question, si passionnante, un épais brouillard que les plus habiles histologistes actuels sont jusqu'ici demeurés impuissants à dissiper, quoique de fortes raisons nous poussent à croire qu'ils y parviendront dans un temps plus ou moins prochain.

La phrase, déjà assez ancienne d'*Antonin Bossu* (31), n'a malheureusement que bien peu perdu de sa vérité : « Qui pourra jamais expliquer comment la fécondation s'opère ? Les plus grands génies sont venus échouer devant la solution de cette question. Ce point de physiologie se cache toujours à notre curiosité avide derrière un voile épais que les savants n'ont pu déchirer, ni avec le clinquant de leurs théories, ni avec leurs expériences sur les animaux vivants ». Ces quelques lignes mettent parfaitement la science actuelle en face de cet inconnu que trop souvent déja l'on a cru ne plus exister, et qui contraint d'avouer que le problème de la fécondation est loin d'avoir reçu une solution complète et définitive.

J. **Robert**, *de Lille*.

(30) *Mém. de l'Acad. des Sciences*. Années 1706, page 145.

(31) *Anthropologie*, t. I nº 488.

Première mention officielle du Mal de Naples (1)

Jusqu'ici le plus ancien document écrit constatant l'existence du Mal de Naples était le compte de Jehanne Lasseline, Prieure à l'Hôtel-Dieu de Paris. On le trouve à la fin d'un registre commencé le 1er octobre 1495 et fini le 30 septembre 1496.

Il est conçu en ces termes :

Item pour avoir fourny oultre les draps et couvertures ordinaires dont elle faict mention en ses

(1) Communication faite le 8 juillet 1908 à la Société d'Histoire de la Médecine par le Dr L. Le Pileur et extraite, en partie, de l'ouvrage qui va paraître incessamment à la librairie Champion : *Documents sur la prostitution du XIIIe au XVIIe siècle et sur l'apparition de la Syphilis dans le Comtat et à Besançon.*

comptes pour les malades de la grosse vérolle de Naples et pour refaire la plupart des dicts draps et couvertures qui ont esté gastez et qui jamais ne serviront, icelle prieure a endommaigé et mis en fraye a plusieurs et diverses fois jusques a la somme de IIIIˣˣ livres Parisis... (1).

Mais les Archives communales de la ville de Besançon possèdent, antérieurement à cette époque, une série de documents faisant mention de la même maladie.

On trouve en effet, au Registre CC. 55, année 1496 :

En cette même année, Avril, dix personnes atteintes de la maladie dite de Naples: expulsées; reçoivent chacune un florin ou dix gros:

De même une « povre fille joyeuse » malade de ladite maladie, expulsée : 10 gros.

Item... 4 florins en admosne à 4 povres malades de celle de Naples, mis hors de la cité affin de éviter leurs conversacions.

De plus, d'avril à septembre, vingt autres dépenses sont enregistrées pour la même cause.

Ce document constitue donc bien réellement la plus ancienne mention du Mal de Naples puisqu'il précède de six mois le compte de Jeanne Lasseline, lequel était lui-même antérieur de six mois au fameux Edit du Parlement de Paris (6 mars 1497 N. S.).

Sans entrer dans les considérations qui feront l'objet d'un chapitre spécial dans la IIᵉ partie du travail que je publie, on peut dire de suite, que, chronologiquement, cette constatation du *Mal de Naples à Besançon* coïncide à merveille avec le retour de Charles VIII en France (Lyon, 7 novembre 1495), et est un nouvel argument en faveur de l'opinion qui attribue l'importation du triste fléau, dans l'Europe centrale, aux troupes du roi de France, aussi bien du reste qu'aux bandes confédérées Hispano-Italiennes.

L. Le Pileur.

Correspondance

Ce 24 juillet 1908.

A Monsieur le Dʳ Albert Prieur,

Rédacteur en chef de la « France Médicale ».
Paris.

Monsieur,

Hier seulement on m'a communiqué le numéro du 25 juin 1908, de la *France Médicale*, où je lis la dissertation de M. le Dʳ P. Dorveaux sur Pierre Quthe et son portrait peint par François Clouet. L'auteur de cet article ayant jugé à propos de me prendre violemment à partie, je me vois obligé de lui répondre, bien qu'il me répugne de perdre mon temps a des polémiques personnelles.

Ce qui importe évidemment à la science, c'est l'identification du personnage ; le public n'a guère souci d'apprendre par qui elle a été faite. Mais M. Dorveaux en a jugé autrement.

Pour répliquer, *en termes non ambigus*, je lui apprendrai que je n'ai pas trouvé dans ses œuvres, comme il l'insinue, la première trace du personnage que je cherchais depuis le 6 mai (jour où je vis pour la première fois le tableau dans le bureau de M. Jean Guiffrey, au Louvre), mais bien dans une publication très connue, que M. Dorveaux ignore : les *Registres de Délibérations de la Ville de Paris*, imprimés depuis plusieurs années. La table du volume VII m'a fourni la solution du problème le 19 mai. Du 19 mai au 9 juin, cela fait bien trois semaines exactement, n'en déplaise à M. Dorveaux !

Dans la communication faite à la Société des Antiquaires de France le jour même où M. Dorveaux m'avait parlé *motu proprio* de P. Quthe, j'ai eu soin d'apporter, à l'appui de mes dires, *quatorze* mentions précises de l'existence de l'apothicaire parisien. Or, M. Dorveaux m'en avait signalé, très succinctement, au hasard d'une conversation rapide et décousue, *quatre*, dont *deux* m'étaient connus. Pour les deux autres inconnus de moi, j'ai dit et je répète, *pour la troisième fois*, que j'en ai reporté tout l'honneur au bibliothécaire à l'Ecole de Pharmacie. C'est ce que M. Dorveaux appelle de la déloyauté ! Ma déloyauté a été si grande que je me suis abstenu de lui poser la moindre question complémentaire.

Les dix mentions personnelles apportées à la Société des Antiquaires comprenaient des textes imprimés et aussi des textes manuscrits empruntés à divers fonds des Archives nationales. A qui fera-t-on croire que j'aie pu recueillir ces renseignements épars en l'espace de cinq heures de temps, qui sont précisément celles de mon service de fonctionnaire ? Il faudrait être bien peu au courant des recherches dans les archives pour se l'imaginer.

M. Dorveaux fait erreur quand il déclare m'avoir dit préparer sur P. Quthe une note qui devait paraître « incessamment » ; je n'ai rien entendu de semblable, alors que je lui ai parlé au contraire d'un article possible à paraître, sous ma signature, dans le « Bulletin des Musées ».

Le jour où j'ai eu « l'audace » de reparaître dans son bureau, j'ai offert à M. Dorveaux de lui communiquer les documents recueillis par moi. En réponse j'ai reçu l'impertinente lettre que vous savez. Le bibliothécaire de l'Ecole de Pharmacie aurait cependant pu connaître ainsi sur P. Quthe bien des détails qu'il ignore encore ; je l'aurais empêché de parler de l'église

(1) Cette pièce a été publiée par Brièle, Archiviste de l'Assistance publique, in *Collection des Documents, t. III, 2ᵉ fasc.* et reproduite par A. Pignot, *l'Hôpital du Midi et ses origines, Th. Paris, 1885*, in-4°.

Saint-Médéric (*sic*); je lui aurais demandé s'il était bien sûr qu'en février 1544 son apothicaire habitait déjà rue Sainte-Avoye; et je l'aurais dissuadé de croire que l'apothicaire Claude Gonyer avait succédé à P. Quthe fils, rue Sainte-Avoye.

Et si l'auditeur anonyme de la Société des Antiquaires m'avait écouté plus attentivement, il n'aurait pas rapporté que j'avais simplement « répété tout ce qu'avait dit M. Dorveaux »; car M. Dorveaux, qui a emprunté presque exclusivement ses renseignements aux registres de l'Ecole de pharmacie dont il a la garde, n'a pas mis les pieds aux Archives nationales depuis le 23 novembre 1901. Quand il a eu besoin d'y vérifier ou d'y transcrire un texte quelconque, c'est à moi qu'il a eu recours; je lui ai d'ailleurs rendu service, comme à tous mes collègues et amis, de grand cœur. J'ai toujours mis, chaque fois que je l'ai pu, mes notes à la disposition de ceux qui, pour un travail en cours, ont bien voulu s'adresser à moi. Je continuerai comme par le passé; je continuerai de même, *sans aucune honte*, à signaler à la Société des Antiquaires ou à telle autre qui conviendra, ce que j'aurai *découvert* d'intéressant pour mes confrères. Heureusement il ne s'agira pas toujours d'un apothicaire, et je n'aurai pas à redouter à nouveau la colère intempestive de M. Dorveaux.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Henri Stein,
Sous-chef de section aux Archives nationales.

La Revue

ETUDE PSYCHOLOGIQUE SUR L'ISLAM

Etude extraite des ANNALES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES

I. — Le type psychologique de l'Islam.

Les peuples, comme les espèces vivantes, sont en perpétuel changement. Ils évoluent sans relâche, tantôt par un développement régulier, tantôt par bonds hardis dans la sphère du progrès. Cette évolution est rapide dans les nations gouvernées par l'Idée; elle est momentanément suspendue dans celles que guide l'Instinct.

Les Occidentaux ont évolué constamment dans l'orbite de la civilisation. Ce sont eux qui ont le plus travaillé, le plus produit, le plus lutté, le plus bâti, le plus orné, le plus perfectionné, le plus vécu. A différentes époques, ils ont marqué l'apogée des idées philosophiques et de l'activité productive de leur temps.

On peut déterminer leur type psychologique en disant qu'il est « actif ».

D'autres populations, au premier rang desquelles se placent les populations islamiques, n'ont, au contraire, jamais produit aucun travail extraordinaire, bâti aucune capitale, construit aucune flotte, étudié à fond aucune science, embelli d'une manière durable aucun endroit de la terre. Tandis que l'état social des Occidentaux est l'aboutissant d'un immense travail de l'idée philosophique, l'Islam résulte d'un ensemble d'instincts arrêtés dans leur expansion naturelle par l'œuvre d'un imposteur génial qui est Mahomet. C'est le système cérébral d'un seul homme : Mahomet, et l'enseignement d'un seul livre : le Koran, imposés à des populations préparées à les recevoir par la violence et par la guerre sainte.

On détermine le type psychologique de l'Islam en disant qu'il est « inactif ».

II. — Qu'est-ce qu'un Musulman?

Une silhouette médiocre du Prophète.

C'est un homme incapable de naviguer, mais qui sait se servir de marins non musulmans. « Celui qui s'embarque deux fois sur la mer est infidèle », dit dans le Koran le chamelier de la Mecque.

C'est un homme incapable de devenir un musicien de mérite. Mahomet détestait la musique.

C'est un homme qui ignore la mécanique, les arts, l'astronomie, les mathématiques, car Mahomet les ignorait.

C'est un homme qui confie aux chrétiens l'administration de ses finances et aux instructeurs européens l'organisation de ses armées.

C'est un homme qui est resté tel qu'il fut à son début. Il a les mêmes passions, les mêmes manies, les mêmes vices, les mêmes extravagances, les mêmes ardeurs, les mêmes impulsions, le même horizon intellectuel que ceux de ses coreligionnaires qui furent contemporains de Mahomet.

C'est un homme qui ne peut subsister que dans des régions exceptionnellement fertiles et chaudes où le travail manuel, indispensable pour assurer la subsistance des hommes, soit réduit à un minimum. Le Musulman ne saurait exister en Norvège. Les Latins et les Anglo-Saxons peuvent, au contraire, exister partout, ils sont « débordants ».

Un jour viendra où les races endormies, saisies par la tourmente des idées, deviendront à leur tour « débordantes » et, comme elles auront une énorme réserve d'énergie, elles finiront par dominer le monde. Nous assistons pour le moment à la victoire de l'Idée sur l'Instinct. Cet état témoigne de la réalité d'une lutte entre les espèces humaines.

III. — Les états nerveux des Musulmans.

L'œuvre de Mahomet se résume en un dogmatisme intense et maladif qui repousse violemment tout ce qui lui est étranger. Le dogme de l'Islam devait se développer avec la rapidité d'une épidémie contagieuse. Ses progrès s'expliquent moins par la théologie que par la pathologie mentale. L'influence des aliénés sur les masses n'est point contestée. Les épidémies de folie religieuse, de « religion hystérique », de « démonolâtrie », qui ont sévi à certaines époques, sont là pour l'attester. C'est en quelque sorte une véritable folie épidémique que les hordes koraniques ont propagée, les armes à la main.

Les premiers disciples du prophète furent des dégénérés et leurs doctrines, mises en pratique, ont provoqué de véritables lésions mentales chez ceux qui les ont suivies. En

*

d'autres termes, Mahomet a implanté dans le cerveau des Croyants un véritable *état névropathique*.

Les manifestations de cet état sont les suivantes :

1° L'existence dans le territoire intellectuel de tout Musulman de véritables « points morts » où certaines impressions ne s'enregistrent jamais. Il en résulte une inégalité frappante des facultés, partant un défaut d'aptitude pour les sciences, pour les arts, pour l'administration.

2° L'obsession ou, si l'on préfère, la folie des mots. Ces mots sont : Allah, illah ! et d'autres encore contenus dans les prières et les invocations à la Divinité. Il faut avoir vu à la mosquée les Musulmans prononcer comme des hallucinés pendant des heures et cent fois par minute ces deux mots : Allah, illah ! en balançant leurs têtes comme des bouées flottantes ondulant sur une invisible mer, pour se faire une idée de ce genre de folie. Au bout d'une heure de cet exercice, les plus sages sont devenus des délirants extatiques. Ces fidèles ignorent l'inspiration religieuse telle que la conçoivent les Latins, et ce qu'ils éprouvent n'a rien de comparable à l'émotion mystique ressentie par nos moines quand ils méditent.

3° Le délire de tristesse. Vous ne verrez guère la bonne humeur ni la jovialité se manifester dans un milieu islamique, tant le Koran a extirpé du cœur de l'homme tout sentiment de joie et de gaieté. Le Mahométan ne rit pas souvent. Replié sur lui-même, ses colères sont longtemps concentrées et masquées par des réticences ; elles éclatent au dehors en une poussée irrésistible durant une période d'excitation de courte durée.

4° La perversion de l'instinct sexuel, qui marche de pair, chez le Musulman, avec la perversion des sentiments et l'aberration du sens moral. Le Musulman aime les jeunes enfants et il est frénétiquement pédéraste et masturbateur. Il est à peu près incapable de se dévouer à quelqu'un avec désintéressement, de soigner convenablement un malade, de porter secours à autrui. L'Islam, qui s'enorgueillit de saints dont la générosité fut, dit-on, proverbiale, n'a engendré ni un Vincent de Paul, ni un abbé de l'Épée, ni un homme soucieux du bonheur du peuple comme le furent les révolutionnaires de 1789 (1).

5° Les hallucinations visuelles ou auditives qui font éclore dans les cerveaux des résolutions soudaines que rien ne faisait prévoir (crime, attentat, etc.). Ce sont elles qui se trouvent souvent à l'origine d'un soulèvement ou d'un massacre. Les marabouts sont, plus que les autres, sujets à ces hallucinations.

Une de ces folies peut prédominer. Dans ce cas, le sujet est un aliéné et ses coreligionnaires l'enveloppent dans une atmosphère de sainteté. Il devient derviche hurleur ou tourneur, marabout, abou ou madhi. Il est vénéré comme un saint, il incarne une métamorphose de Mahomet. Les femmes recherchent sa possession comme celle d'un fétiche et récitent, au moment de l'embrassement, un verset lubrique du Koran. Quand il mourra, simple paralytique général qui eût été, en Europe, catalogué dans les statistiques des asiles d'aliénés, on lui élèvera une koubba et sa sépulture deviendra un lieu de pèlerinage. Au demeurant, il n'aura produit, durant toute sa vie, en dehors de ses ablutions, aucun travail utile, ni fait aucun bien à l'humanité.

(1) Nous laissons, bien entendu, à l'auteur de l'article que nous reproduisons la responsabilité de ces affirmations concernant l'histoire française. (N. D. L. R.).

En résumé, l'état mental de la majorité des Croyants est un mélange de folies à doses variées, de délires enchevêtrés, masquée par une apparence de raison. Quant aux habitués de mosquées, ce sont des fous violents en état de somnolence. Ils ne sortent du lieu saint que pour s'endormir, et ils ne se réveillent que pour y retourner. Si quelque interruption survient, ils sont grognons, amers et injurieux ; ils entremêlent les imprécations aux prières et allient sans vergogne les brutalités abjectes aux satisfactions les plus sensuelles. Ne prenant plus d'exercice, ils vivent de rien et trouvent sans peine de quoi se sustenter.

IV. — La paralysie cérébrale musulmane.

L'Islam, considéré dans son ensemble, doit être comparé à une sorte de foyer cérébral ou de centre nerveux. Tous les Mahométans sont rattachés les uns aux autres par un invisible fil. La Koran agit sur eux comme un soleil qui, par l'incommensurable éclat de sa lumière, annule et supprime toutes les raisons individuelles. Il en résulte qu'ils n'ont pas de personnalité et qu'ils sont perpétuellement en état de suggestion. Ils n'ont ni opinions ni goûts individuels ; ils ne créent ni ne conservent ; ce qu'ils comprennent et ce qu'ils font leur est dicté par le Koran.

Le Musulman est donc un homme qui ne porte pas en lui sa raison d'être. Il vit, il existe sans beaucoup réagir, sans beaucoup protester. Il ne peut adopter une autre manière d'être que celle du résigné. En un mot, c'est l'Islam qui le fait mouvoir, agir et parler, qui lui inspire ses idées, ses désirs qui le pousse au combat ou au massacre, qui lui dicte le langage à tenir, l'acte à accomplir, la passion à satisfaire, le plaisir à prendre.

Que la main d'un opérateur habile, étranger à l'Islam, sectionne les fils émanés de l'organe central et les Musulmans ainsi isolés deviennent absolument *paralysés*. Cette paralysie est totale, absolue. Tous les ressorts qui les font agir sont brisés. Ils regardent sans voir, ils écoutent sans entendre, ils souffrent sans se plaindre, ils vivent et sont comme des morts. C'est un fait d'observation courante que les prisonniers que firent nos troupes en pays mulsulman, un instant détachés de la masse islamique et isolés d'elle, devenaient entre nos mains de véritables épaves. Ils étaient accablés par une véritable perturbation cérébrale et résignés. C'est cette prostration, cet accablement que les voyageurs et les poètes ont confondus avec la Fatalité.

Il se dégage de ces considérations des applications pratiques. Pour réduire les Musulmans, il faut les isoler du reste de l'Islam. Un exemple récent, celui des Beni-Snassen, le prouve surabondamment. Ces tribus marocaines étaient soulevées contre nous. L'enveloppement complet par nos troupes de la région qu'ils habitent détermina chez les chefs du mouvement la paralysie dont je parlais tout à l'heure. Les agitateurs et leurs fidèles se sentirent subitement isolés du reste de l'Islam. Le fil invisible qui les reliait au centre vital et les dirigeait fut rompu. Ils comprirent que leur perte était imminente.

Ils ne pouvaient fuir ; ils n'y songèrent d'ailleurs point, incapables qu'ils étaient de s'expatrier, étant des sédentaires comme tous les montagnards et ne possédant pas le matériel ni les moyens de transport des nomades. Ils étaient étroitement enfermés dans leurs montagnes, ils se sentaient irrémédiablement perdus parce qu'une main diabolique les avait séparés de l'Islam.

Le même principe trouve une autre application dans le mode de combattre les armées musulmanes. Elles doivent être attaquées suivant une tactique appropriée aux lacunes cérébrales des soldats et des chefs. C'est ainsi qu'il convient de toujours les assaillir de plusieurs côtés à la fois, jamais de front. Quelle que soit leur supériorité numérique, attaquées de cette manière, elles seront certainement défaites. Pendant le combat, les Musulmans se distinguent par une prodigieuse promptitude d'action, par une habileté incroyable à saisir les occasions. Le soldat entre en scène isolément ou collectivement, suivant les circonstances, en s'abritant à merveille. Mais il ne sait ni se ralentir, ni éviter un obstacle ; à un certain moment, il ne s'appartient plus. C'est alors que l'attaque simultanée en plusieurs points provoque la perturbation cérébrale qu'il faut rechercher à tout prix. En raison de l'état de dépendance où sont les Musulmans les uns par rapport aux autres, éprouvant tous au même moment la même commotion, la même impulsion, ils éprouvent également au même instant le trouble cérébral qui les paralyse tous quand ils se sentent « entourés », et menacés d'isolement.

On pourrait citer cent exemples qui prouvent que toutes les fois que les Musulmans s'éloignent de la zone géographique de l'Islam, la paralysie ou mieux la prostration névropathique se manifeste. Le fil qui les relie au foyer central et qui les dirige se rompt par l'éloignement et la distance. Cette défectuosité de l'esprit n'est pas l'effet de la nostalgie ; elle relève de la structure mentale koranique, c'est-à-dire de la pathologie. Elle s'explique par l'état de dépendance étroite dans lequel se trouvent tous les Musulmans les uns par rapport aux autres, l'ensemble constituant un vaste mécanisme impulsif, un immense appareil électrique dont toutes les parties sont solidaires.

V. — Le parasitisme de l'Islam.

L'Islam ne porte pas en lui la justification de son existence, parce qu'il est *destructeur*. Il ne crée ni ne produit, donc il ne pourrait subsister s'il ne vivait en parasite au détriment des groupements humains qui travaillent. Citerai-je, pour fortifier ce que j'avance, l'exemple d'Omar, le conquérant de l'Egypte, le fondateur de la dynastie des Omniades, qui brûla la bibliothèque d'Alexandrie ? Son lieutenant lui avait proposé d'épargner ces trésors émanés de l'âme antique. Il lui fit cette réponse digne d'un disciple de Mahomet : « Ou les livres dont tu me parles sont conformes au Koran, et alors ils deviennent inutiles ; ou ils sont contraires au Koran et alors ils sont dangereux : donc il faut les brûler. »

On pourrait mettre cette idée du parasitisme islamique en opposition avec la renaissance de la civilisation orientale en Espagne, avec la résurrection des arts et des sciences sous des khalifes abassides. Cette manière de voir est en contradiction avec la vérité historique. Il faut bien que l'on sache que ce sont les Espagnols violemment musulmanisés, leurs artistes, leurs savants, leurs ingénieurs, leurs médecins, leurs architectes, leurs cultivateurs qui, pour avoir la vie sauve et gagner les bonnes grâces du vainqueur, lui offraient leur savoir et se laissaient exploiter par lui.

Tout le travail intellectuel des chrétiens d'Espagne tombait en pluie d'or entre les mains des Musulmans. Ce sont eux qui, devenus Musulmans, édifièrent des monuments comme ceux de l'Alhambra, embellirent Tolède, Grenade, Cordoue sous le règne des rois illettrés sanguinaires ou voluptueux qui s'appelaient Habbous, Badis, Haroun-al-Raschid, Abdérame III, Almanzor. Il n'y eut là qu'un odieux système d'exploitation d'un peuple vaincu par son vainqueur. Averroès qui, converti à l'Islam, musulmanisa son nom en Ibn-Raschid, et Avicenne qui signa ses livres Abou-Sina, étaient bien des Espagnols et leurs découvertes en médecine ne sauraient être attribuées aux déséquilibrés de l'Islam, pas plus, d'ailleurs, que la découverte de l'alcool et de l'alambic. Quand les khalifes interdirent aux Espagnols l'usage et la fabrication du vin (une des richesses de l'Espagne), ces derniers s'attachèrent à trouver un moyen de tourner cette prescription afin d'éviter la ruine. A force de recherches, ils parvinrent à inventer cet appareil de distillation auquel ils donnèrent le nom d'el ou al-ambic, afin d'exploiter quand même le produit de leurs vignes.

Pendant toute la durée de l'ère conquérante, les khalifes n'organisèrent jamais politiquement les peuples soumis et convertis. Ils ne conservèrent et n'entretinrent rien. Aussi dès que le pillage devenait illusoire, dès que la population productive était détruite, ils se voyaient, eux et leurs armées, exposés à la famine et à la mort et obligés de se déplacer pour s'abattre sur une autre région non encore convertie ni pillée.

On a parlé à plusieurs reprises de la tolérance religieuse des Musulmans. Qu'on ne se méprenne pas : chaque fois que l'Islam a épargné des étrangers (Coptes, Egyptiens, Chrétiens d'aujourd'hui), ce fut pour subvenir à son propre entretien en les écrasant d'impôts.

Le programme politique de gouvernement que le sultan Osman accepta et que lui préparèrent les sophistes grecs de l'Empire d'Orient est continué par la Turquie actuelle sous le nom de système Osmanique ou Ottoman, de politique ottomane, de Porte Ottomane, etc... Il consiste à ne pas détruire ni islamiser systématiquement toute la population chrétienne et productive des contrées conquises, afin que le monde islamique, incapable de subvenir à sa propre existence, puisse vivre aux dépens de celle-là. Si les Musulmans tolèrent d'autres religions que la leur, des églises, des temples, s'ils respectent les biens des laborieuses populations chrétiennes, c'est pour éviter la famine, qui ne manquerait pas de fondre sur eux.

Boigey.

LA VIEILLE SORBONNE

[Extrait de *l'Université de Paris* (juin 1908)]

L'Université de Paris était dans tout son éclat au milieu du XIIIe siècle. Les élèves y affluaient de tous les pays du monde ; et, dans le nombre, les pauvres l'emportaient de beaucoup sur les autres. On n'a pas de peine à comprendre la raison qui attirait alors vers les fonctions ecclésiastiques les jeunes gens des classes inférieures, quand ils avaient de l'ambition et se trouvaient du talent. Être d'église était le seul moyen pour eux de faire oublier la médiocrité de leur condition et de prendre un rang honorable, malgré l'obscurité de leur origine, dans une société où l'on n'avait guère d'égard qu'à la naissance. Or, ce qui ouvrait surtout la route des dignités religieuses, c'étaient les succès universi-

taires, et voilà pourquoi on les recherchait avec tant de passion. L'Église, de son côté, avait intérêt à bien accueillir cette jeunesse pauvre et laborieuse, qui témoignait tant d'empressement à venir vers elle. Elle comprenait le profit qu'elle en pouvait tirer. Ces fils de paysans ou d'ouvriers, qui lui devaient la considération et la fortune, lui apportaient en échange, avec un dévoûment absolu, une force, une énergie, une jeunesse nouvelles. C'est à eux qu'elle doit d'être restée pendant tout le moyen âge la grande puissance morale du monde. Aussi était-elle fort occupée à leur rendre l'étude possible et facile. L'éducation des écoliers pauvres, ou, comme on les appelait, des « bons enfants, » était son grand souci. Quand ils étaient tout jeunes, elle les recevait dans les écoles cathédrales, où on les instrisait gratuitement. Ce premier enseignement achevé, — il ne durait guère, — si elle leur trouvait des dispositions naturelles, le goût d'apprendre et la capacité de savoir, elle les dirigeait vers quelque université, pour y conquérir la maîtrise ès arts et la licence. Mais là, les difficultés commençaient. Comment faire vivre, dans de grandes villes, loin de leurs familles ou de leurs connaissances, des jeunes gens qui n'avaient aucune fortune ? C'est à Paris surtout qu'on voulait aller : la gloire de l'Université de Paris éclipsait toutes les autres ; mais précisément l'affluence des étudians y rendait la vie beaucoup plus chère qu'ailleurs. Le prix des logemens avait beaucoup augmenté. Pour avoir un lit dans une cave ou dans un grenier, il fallait payer plus cher qu'autrefois pour une chambre convenablement meublée. En vain essaya-t-on d'établir une taxe des logements et de menacer les propriétaires qui ne s'y conformaient pas de mettre leurs maisons en interdit ; ils trouvaient toujours quelque moyen de se soustraire aux règlements les plus formels. L'enseignement aussi ne pouvait pas se donner pour rien. Les maîtres, quoique disposés à se contenter de peu, étaient bien forcés de louer la salle où ils faisaient leurs leçons et de la meubler. Le mobilier était assurément fort élémentaire : un escabeau pour le professeur, quelques bottes de paille sur laquelle s'étendaient les élèves (1), voilà tout; mais enfin un escabeau et de la paille coûtent quelque chose, et naturellement le maître, qui était chargé de les fournir, les faisait payer aux élèves. Si modique que fût le prix qu'il demandait, c'était toujours beaucoup trop pour des gens qui n'avaient rien.

Il leur restait une seule ressource : prendre le froc et se jeter dans un cloître. Depuis quelques années, les ordres religieux venaient de faire irruption dans l'Université de Paris. Les dominicains, les franciscains, les augustins, après s'être bâti des couvents dans le voisinage des écoles, y avaient institué sans bruit des cours de philosophie et de théologie et réclamaient le droit de conférer les grades à leurs élèves. L'Université résista vigoureusement à ces prétentions ; ses docteurs, surtout l'ardent Guillaume de Saint-Amour, luttèrent pendant un demi-siècle pour défendre ses droits. Remarquons que cette lutte entre les moines mendiants et l'Université de Paris est la première phase d'un combat qui dure encore. Nous le croyons d'hier ; c'est une grande erreur : il existait déjà au XIIIe siècle, et plus vif peut-être qu'aujourd'hui. Rien ne commence ici-bas, tout se continue : sous des noms différents et des formes nouvelles, ce sont toujours les mêmes questions qui s'agitent, sans se résoudre jamais. Les moines, dans ce combat, étaient soutenus par la faveur du pape et l'autorité du roi ; ils finirent par l'emporter et obtinrent la permission d'avoir des écoles dans leurs couvents. Dès lors, les écoliers pauvres affluèrent chez eux : ils étaient sûrs d'y trouver au moins un logis et des maîtres qui ne coûtaient rien ; ils pouvaient y faire leurs études à l'abri des besoins de la vie.

Il y avait alors de bons esprits à qui ce succès des moines mendiants causait quelques alarmes. Ce n'étaient pas des libres penseurs, — tout le monde à cette époque était croyant, — mais des gens sages, modérés, prudents, d'excellents prêtres, qui trouvaient les ordres religieux un peu envahissants, qui craignaient que l'enseignement de la théologie ne s'abaissât dans les cloîtres, qui pensaient que les séculiers y apportent un certain esprit d'indépendance favorable à l'étude, et que les cours qui se font en plein jour, devant tout le monde, offrent plus de garanties que les autres. Ils ne demandaient pas sans doute qu'on fermât les écoles des couvents, mais ils voulaient qu'elles ne fussent pas seules : « Il faut, disaient-ils, que moines et séculiers travaillent chacun de leur côté, afin que l'on puisse voir à qui doivent appartenir la maîtrise des lettres et la direction des intelligences. »

L'homme à qui l'on prête ces fières paroles portait un nom qui fut célèbre au XIIIe siècle : il s'appelait Robert de Sorbon. C'était un Champenois, de bien petite naissance, « fils de vilain et de vilaine » ; ce qui ne l'empêcha pas de devenir chanoine de Paris, confesseur du roi et son homme de confiance. M. Gréard, qui a voulu savoir ce qui avait pu lui mériter sa renommée et sa fortune, a étudié les manuscrits qui contiennent ses sermons et ses livres. Ils n'ont assurément rien de remarquable. Robert n'est pas un grand savant ni un théologien profond. La langue qu'il parle est incorrecte et fruste, comme celle des gens de son temps, et pourtant il a parmi eux une sorte d'originalité. C'est un moraliste qui a étudié l'homme et connaît le monde. « Ses écrits, dit l'abbé Fleury, ne tendent qu'à l'utilité des âmes. » C'est ce qui explique l'ascendant qu'il prit sur le bon roi saint Louis et la place qu'il tint à sa cour. Cet homme aimable et fin était de plus un très habile homme, qui comptait et calculait bien, et que nous voyons sans cesse occupé d'achats et de ventes. Il faisait fort bien ses affaires, ou plutôt les affaires des pauvres, car c'était pour eux et non pour lui qu'il cherchait à s'enrichir. Il avait connu sans doute, à l'Université, les misères de la vie d'étudiant, et il s'était promis, autant qu'il le pourrait, de les épargner aux autres. Il voulait fournir aux écoliers pauvres quelque moyen d'étudier, sans qu'ils fussent forcés de s'enfermer dans un cloître.

Voici comment il s'y prit pour accomplir son projet. La partie de Paris qui descend de Sainte-Geneviève à Notre-Dame, après être restée longtemps inhabitée, s'était peuplée peu à peu de collèges et de couvents. Il y restait encore beaucoup de clos et de vignes, mais les maisons y devenaient tous les jours plus nombreuses, des maisons de faubourg et de villages, habitées par les pauvres gens qui ne trou-

(1) Dans le statut de 1366, il est ordonné à tous les étudiants d'assister aux leçons, suivant l'ancienne coutume, assis à terre, sur le sol jonché de paille et non sur des bancs ou d'autres sièges qui pouvaient être pour eux une occasion d'orgueil, *ut occasio superbiæ a juvenibus secludatur*. En 1452, les bancs sont de nouveau défendus. L'Université semble dire en toute occasion que ses études sont surtout réservées aux pauvres, et aux humbles.

vaient plus à se loger avec les riches dans la cité ou le long du fleuve. Vers le milieu de cet espace à moitié vide, entre les Jacobins et les Mathurins, une rue s'était formée, qu'on appelait la rue Coupe-Gorge, et qui méritait sans doute son nom. Les maisons qui bordaient une rue aussi mal famée ne devaient avoir qu'une médiocre valeur; Robert eut l'idée de les acquérir. Il est probable que saint Louis eut quelque part à la dépense : on sait qu'il avait grand souci de l'éducation des pauvres clercs, et son biographe nous dit « qu'il y en avait plus de cent auxquels il donnait des bourses pour leur permettre d'achever leurs études. » La reine, qui estimait aussi beaucoup Robert, et d'autres grands personnages joignirent sans doute leurs libéralités à celles du roi, et quand, avec l'aide de tout ce monde, il eut recueilli l'argent nécessaire pour acheter les maisons qui lui convenaient, il y fonda l'établissement auquel il avait songé toute sa vie et qui a pris son nom.

L'originalité de la Sorbonne, c'est qu'elle n'était pas un couvent et qu'elle en tenait lieu. Les clercs qui s'y réunissaient, n'étaient liés par aucun vœu particulier ; ils ne prenaient d'autre engagement que de respecter les usages de la maison. On entrait dans la société et on en sortait librement, et, pendant qu'on y séjournait, chacun y gardait toute l'indépendance compatible avec la régularité des études. Si l'on songe que nous sommes au moyen âge, dans le plein épanouissement de la vie monastique, on sera d'avis que cette création n'était pas l'œuvre d'un esprit ordinaire.

« La communauté des pauvres maîtres étudiants en théologie », c'est ainsi qu'on l'appelait, se composait d'un trentaine de membres, hôtes ou associés, qui n'étaient reçus qu'après avoir passé par une double épreuve, une enquête et un examen. L'enquête portait sur la moralité et le caractère ; l'examen consistait en une thèse que, du nom de Robert, on appelait la *Robertine*. Les associés, une fois admis, ne vivaient pas tout à fait en commun ; chacun avait sa chambre, où il pouvait recevoir ses amis du dehors ; seules les femmes n'entraient jamais dans la maison : on se méfiait de ce qu'on appelait le sexe tentateur, *sexus insidiator*. On se réunissait au réfectoire, à la bibliothèque et dans les salles d'exercice. Les études qu'on faisait à la Sorbonne étaient les mêmes qu'ailleurs : il n'y avait pas alors deux méthodes d'enseignement. On commentait la Bible et le *Livre des sentences*, de Pierre Lombard ; on s'exerçait à la dispute et au sermon. Le plus grand nombre des écoliers cherchait à obtenir la licence, quelques-uns poussaient jusqu'au doctorat. Le séjour qu'on faisait dans la maison était de sept ans en moyenne, il ne s'est jamais prolongé au-delà de dix. Mais, en la quittant, les associés ne rompaient pas tout lien avec elle, et ils étaient fiers qu'on les appelât « docteurs de Sorbonne. » Tous portaient le nom de « pauvres clercs, » car tant qu'ils demeuraient ensemble, il ne fallait pas qu'il y eût de différence entre eux ; mais il n'étaient pas tous boursiers ; on faisait payer ceux qui le pouvaient, et l'argent des riches servait à entretenir les autres. Ce n'était pas tout, et l'ingénieuse charité de Robert s'était étendue plus loin. Les économies qu'on pouvait faire sur les revenus de la maison, et qui provenaient d'une habile administration et d'une épargne rigoureuse, ne devaient pas être mises de côté ; on les dépensait pour l'entretien d'autres clercs plus misérables encore, qu'on appelait « les bénéficiaires. » On leur avait ménagé un logement plus modeste, à l'extrémité de la maison ; on les nourrissait autant que possible avec les restes des repas, mais ils avaient droit à l'enseignement.

Voilà ce qu'était la Sorbonne, et ce qu'elle n'a pas cessé d'être jusqu'à la fin, car jamais institution humaine n'a moins changé qu'elle dans le cours des siècles. Et pourtant elle n'avait pas de constitution écrite ; son fondateur ne lui a laissé que quelques règles et quelques coutumes, mais ces coutumes et ces règles, pieusement conservées par la tradition, ont suffi à faire sa prospérité. Et elle n'en a pas profité seule ; tous les collèges qui se sont fondés à Paris à la fin du XIIIe siècle et pendant le XIVe les lui ont tour à tour empruntées. Elles ont eu enfin le même succès à l'étranger qu'en France ; quand l'abbé Morellet, un des derniers sorbonnistes, visita l'Angleterre, il n'eut pas de peine à constater que les établissements qu'on appelle *fellowships*, à Oxford et à Cambridge, avaient été institués sur le modèle de la Sorbonne.

Il est très difficile de se faire une image exacte de la maison de Robert de Sorbon. L'éclat qu'elle a jeté pendant trois siècles nous dispose à croire que ce devait être un édifice superbe et que ses dehors répondaient à sa renommée ; il n'y a rien de moins vrai. Aujourd'hui, quand nous voulons fonder une école, nous commençons par construire un bâtiment de belle apparence. C'est un souci dont le moyen âge, qui était si fier des siennes, ne s'est jamais préoccupé. La grande affaire était alors d'avoir des maîtres ; ils enseignaient où ils pouvaient, dans le premier bouge venu, ou même en plein air. Nous savons ce qu'était cette rue du Fouarre dont on s'entretenait avec admiration dans toute la chrétienté, et la rue Garlande, si chère à ceux qui l'avaient fréquentée dans leur jeunesse que longtemps après ils s'abordaient en se disant : *Et nos fuimus simul in Garlandia !* Les gens de mon âge ont encore vu ce qui en restait, avant que le nouveau Paris n'ait achevé de les détruire. Ils se souviennent de ces maisons noires, avec leurs portes basses, leurs couloirs humides, l'escalier tournant étroit et raide, les chambres froides et obscures : on ne pouvait s'empêcher d'avoir le cœur serré quand on songeait à ces générations de maîtres et d'élèves qui les avaient habitées. Il n'est pas étonnant qu'en comparaison la Sorbonne ait paru belle aux gens du XIIIe et du XIVe siècle qui n'étaient guère gâtés ; mais que nous la trouverions laide et misérable aujourd'hui, nous qui bâtissons des palais pour nos écoliers ! Figurons-nous la vieille rue Coupe-Gorge, qui a perdu son vilain nom, et qui s'appellera désormais rue de la Sorbonne, fermée par des portes à ses deux extrémités : la nuit venue les portes sont closes, et l'on dort tranquille. Jetons les yeux sur le plan de Paris qui a été trouvé à Bâle, pour avoir une idée des maisons qui bordent la rue. Il y en a une plus grande que les autres (*casa quadrata*), qui est flanquée de tours et qui a un aspect de forteresse ; c'est le corps de logis principal, mais ce n'est pas le seul. D'autres maisons viennent ensuite, différentes de hauteur et d'aspect ; elles sont restées telles que Robert les a trouvées, on les a tant bien que mal accommodées à leur nouvel usage et on les répare comme on peut quand elles tombent en ruines. La cour, au milieu de laquelle on a construit un grand bâtiment pour la bibliothèque, touche presque à ce que notre plan appelle « la grant-rue Saint-Jacques ». Nous l'avons vue dans notre jeunesse, « la Grant-rue Saint-Jacques, qui faisait l'orgueil de nos pères, et qu'il a fallu agrandir de

tous les côtés pour qu'elle devînt une rue médiocre! La chapelle s'élevait à peu près à la même place que l'église de Richelieu ; plus haut, sur l'endroit où se trouvaient, il y a quelque temps encore les salles Gerson, on avait construit le collège de Calvi, pour des écoliers plus jeunes qui se préparaient à l'Université, et le logement des bénéficiaires. C'était, sur une assez longue étendue, un ensemble de bâtisses d'âge et de forme divers, sans unité, sans caractère. Rien ne les distinguait des autres chapelles et collèges qui peuplaient la savante montagne, et quand l'étranger, qui « venait puiser à cette fontaine du savoir, » les visitait, il fallait qu'on le prévînt qu'il avait devant les yeux la Sorbonne.

Gaston Boissier.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

Trois lettres sur la Liqueur Laville 1886-1903-1908

En janvier dernier, un de nos jeunes confrères écrivait au courant d'une lettre consacrée à différents cas observés par lui au cours de ses premiers contacts avec la clientèle : « J'ai eu l'occasion, lors d'un remplacement médical que je fis il y a quatre mois aux environs de Paris, de donner mes soins à un jeune goutteux auprès duquel j'avais essayé en vain salicylate de soude, antipyrine, colchique, badigeonnages au salicylate de méthyle, etc... lorsque je pris la résolution d'appliquer le traitement par la Liqueur Laville. Au bout de 48 heures, j'obtenais une énorme amélioration, à la grande satisfaction du malade, et au bout de 5 jours mon client vaquait à ses occupations quotidiennes... »

Le 13 février 1903, un médecin habitant Malakoff, aux portes de Paris, écrivait aux Laboratoires Clin : « Je vous serais reconnaissant de vouloir bien remettre à la personne porteur de la présente, un flacon de Liqueur Laville... Je suis au lit en ce moment, en période d'attaque, et j'ai fini ce matin mon flacon. En vous remerciant à l'avance je tiens une fois de plus à constater l'efficacité de cet excellent médicament, le seul qui me réussisse (et j'en ai employé de toutes sortes depuis le début de ma première attaque, remontant à plus de 17 ans)... »

Le 6 octobre 1886, un de nos confrères de Bligny-sur-Ouche a noté : « La liqueur Laville a produit de très bons effets chez un malade atteint de rhumatisme goutteux depuis douze ans au moins. Contre cette affection très tenace, nous avons employé tous les médicaments possibles et mon client est même allé trois fois aux eaux d'Aix, mais je puis affirmer que la Liqueur Laville seule nous a permis d'obtenir un résultat satisfaisant... ».

***

Pourquoi avons-nous rapproché ces trois lettres ?

D'abord à cause du nombre d'années qui les séparent : vingt-deux ans se sont écoulés entre la plus ancienne et la plus récente.

Puis parce qu'il s'agit dans ces trois lettres de cas absolument nets de goutte très accentuée et très douloureuse. Dans ces trois cas le diagnostic est formel, la maladie invétérée et la souffrance portée à son paroxysme.

Enfin dans ces trois cas la Liqueur Laville a produit la cessation des phénomènes *alors que tous les autres traitements, préalablement essayés, avaient nettement échoué.*

Ce dernier point, absolument caractéristique de l'action de la Liqueur Laville, peut se noter dans toutes les observations — et le nombre de ces observations est inimaginable. Au moment où partout, dans la littérature médicale comme dans les Sociétés savantes, l'attention se porte sur la goutte, envisagée soit au point de vue de sa pathogénie, soit au point de vue du caractère de certains de ses symptômes, soit au point de vue de son traitement, il n'est pas malséant de rappeler qu'il existe dans la thérapeutique pratique, un médicament doué d'une action *spécifique* sur le principal symptôme du mal : la douleur ; — que cette action, mise en lumière depuis nombre d'années et notée dans les plus humbles observations comme dans les traités les plus classiques, est aujourd'hui, malgré les progrès de la thérapeutique, ce qu'elle était hier et n'a été remplacée par aucune action rivale ; — qu'enfin cette action n'a rien de paradoxal puisqu'elle repose sur des propriétés thérapeutiques qui ont été mises en évidence et utilisées dès la plus haute antiquité.

NOTE SUR LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL.

(*fin*)

La Faculté ne devrait pas hésiter à nommer plusieurs professeurs adjoints à une même chaire, lorsqu'elle aura sous la main des hommes éminents pour tenir les places. Il n'y a que des avantages à ce que la même matière soit enseignée par plusieurs professeurs compétents, tandis qu'il y a un grand inconvénient à avoir un unique professeur quand il est médiocre ou même un professeur de talent, mais imbu de l'esprit de système. Je pourrais citer des exemples historiques de l'influence néfaste exercée sur la science française par des professeurs ayant le monopole d'un enseignement.

Les avantages de ce système de recrutement du personnel enseignant sur le système de l'agrégation actuelle, ou même modifiée comme l'indique le rapport, sont évidents. Il supprime les épreuves conçues en vue d'un enseignement magistral qui ne convient plus à la science de notre temps : il n'écarte plus de l'Ecole de Médecine les jeunes savants qui, ayant le goût de la recherche, se sentaient rebutés par l'énorme et inutile travail livresque des concours. Il n'admet dans le cadre de la Faculté que ceux dont le mérite est cer-

tain. Avec cette nouvelle organisation, nous ne verrions plus des hommes de talent éloignés de l'enseignement pendant la période active de leur vie, alors qu'ils peuvent rendre les meilleurs services, puis appelés à une chaire quand ils sont vieillis et découragés par une longue attente. Nous ne verrions pas non plus la Faculté, désireuse de s'adjoindre un savant de mérite, l'installer dans un enseignement qui ne lui convient pas. Des neuro-pathologistes justement renommés dans le monde entier ne seraient plus réduits à professer l'histoire de la médecine ou l'anatomie pathologique. Chacun pourrait être mis à sa véritable place et on en finirait avec un système qui trop souvent gaspille les talents ou les laisse se morfondre.

En permettant ainsi à toutes les aptitudes professorales de se manifester, on utiliserait au profit des étudiants les innombrables matériaux qu'offrent les services hospitaliers de Paris. La Faculté n'éprouverait aucune difficulté à instituer des enseignements nouveaux, elle les trouverait tout organisés par les stagiaires au professorat, elle n'aurait qu'à leur donner son estampille.

Un des plus heureux résultats du régime que nous voudrions voir établir serait que le débutant dans la carrière professorale, tirant ses ressources de son enseignement, s'y donnerait tout entier. Une fois l'habitude prise de vivre de ses élèves, il la conserverait pour le plus grand bénéfice de ceux-ci et de la science elle-même. Quel est celui de nos Maîtres qui ne préférerait, aux fatigues de la clientèle, le commerce journalier et prolongé avec ses disciples, au laboratoire et à l'hôpital ? Mais ce n'est un secret pour personne que les traitements servis aux agrégés et aux professeurs titulaires ne sont en rapport ni avec leurs mérites ni avec le labeur absorbant de l'enseignement médical tel que l'étudiant a droit de l'exiger. Il faut donc que les professeurs cherchent ailleurs un supplément de ressources et, comme leurs titres leur donnent la grande notoriété, bientôt le supplément de traitement l'emporte tellement sur le traitement lui-même que l'équilibre est rompu. Qu'on ne voie dans ces lignes aucune critique de nos Maîtres, ils subissent une situation qu'ils n'ont point créée, et quand on met en présence les émoluments qu'ils reçoivent et le dévouement qu'ils prodiguent, on ne peut que leur être reconnaissant.

La réforme que je viens d'exposer, bien qu'appliquée depuis longtemps ailleurs, diffère trop de notre organisation actuelle pour ne pas rencontrer de résistance et être adoptée immédiatement dans son entier. On pourrait la réaliser par étapes, en supprimant d'abord l'agrégation et en instituant des stagiaires à l'enseignement, rétribués par les élèves. Il va de soi que les agrégés actuels ne devraient pas souffrir de la réforme : les plus méritants deviendraient chargés de cours et professeurs-adjoints, les autres seraient maintenus ainsi que le demande le rapport. Cette mesure de transition entre l'ancien et le nouveau régime demanderait évidemment des crédits que le parlement ne refuserait pas.

Roux.

UNE LETTRE DE M. LE Pr BOUCHARD

Au directeur du *Temps*

La réforme des études médicales.

Dans le numéro du *Temps* du 11 juin, vous dites : « L'enseignement médical en France est actuellement très défectueux ; c'est une chose généralement reconnue. » Ces paroles servent d'introduction à un rapport présenté par M. Roux, directeur de l'Institut Pasteur ; on peut dire qu'elles sont aussi la conclusion qui se dégage de ce rapport. C'est une condamnation sommaire qu'accentuent encore ces paroles sévères de M. Roux : « Les jeunes médecins qui sortent de nos écoles sont aussi mal préparés aux recherches scientifiques qu'à l'exercice de la médecine. » Paroles sévères et injustes. Dans une campagne d'une extrême violence, à laquelle se sont associés les praticiens, on a proclamé l'insuffisance de nos établissements d'enseignement médical et affirmé qu'on n'apprend rien à la faculté. Le public se l'est tenu pour dit ; il accepte pour vrai que la faculté est stérile et que ses docteurs sont insuffisants. Je ne me suis pas mêlé à un débat où je n'étais pas épargné ; mais quand M. Roux ramasse l'accusation et quand la condamnation tombe de si haut, quand elle est accueillie par *le Temps*, quand elle reçoit l'assentiment d'un des membres les plus estimés du Parlement (1), n'étant plus mis personnellement en cause, je puis rompre le silence. Je vous demande de m'autoriser à dire mon mot dans la question.

Je ne parle pas au nom des praticiens, qui, s'ils en sentaient le besoin, choisiraient un autre avocat, ni au nom de mes collègues de la faculté, parce que l'âge va bientôt rompre les liens qui m'attachent à eux, ni au nom de l'administration, car précisément l'un de ses conseils auquel j'appartenais vient d'expirer et n'est pas remplacé. Je suis donc à mon aise pour parler en mon nom seulement ; et pour le faire, je m'inspire de mes droits et de mes devoirs comme praticien, comme homme d'enseignement, comme homme de recherche et aussi comme Français.

Il n'est pas vrai de dire que la science médicale française est inférieure à celle des autres nations.

Il n'est pas vrai de dire que les professeurs de nos facultés sont inférieurs à ceux des autres pays, qu'ils sont d'une culture moins haute et que leur enseignement est d'une moindre dignité.

Je ne puis pas le démontrer ici ; mais si vous doutez, interrogez non ceux qui se dénigrent en nous dénigrant, mais nos émules de l'étranger, les maîtres des universités de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Russie, de l'Autriche, de la Suisse, de l'Italie, et voyez à quel rang ils placent dans leurs congrès les délégués de nos facultés.

Il n'est pas vrai de dire que la moyenne de nos praticiens est inférieure, dans l'application de leur art, à la moyenne des médecins étrangers. Si vous avez eu quelqu'un des vôtres malade hors de nos frontières, souvenez-vous et comparez.

M. Roux a la courtoisie de mettre les professeurs hors de cause ; mais si la science française était réellement à un rang inférieur, je me demande comment ceux qui la font et la distribuent pourraient n'avoir déchu. L'infériorité, car il y en a une, réside dans l'ensemble des conditions de l'enseignement ; et j'admire que, avec des moyens d'action dont

(1) M. Pierre Baudin. *Le Journal* (14 juillet).

nous avons signalé depuis longtemps l'insuffisance, nos docteurs vaillent certainement ceux des autres pays. Il faut en reporter le mérite peut-être au dévouement des maîtres, certainement à l'intelligence et au labeur des élèves, et aussi à une sélection qui s'opère pendant l'année qu'ils passent à la faculté des sciences avant d'être autorisés à prendre leur première inscription de médecine, année très laborieuse que termine un examen difficile. Ceux qui ont franchi cette épreuve offrent, pour la poursuite des études médicales, de sérieuses garanties.

M. Roux a touché du doigt les défectuosités de l'enseignement de nos facultés : « Les leçons théoriques tiennent trop de place en des matières que l'on apprend seulement dans les salles de dissection, dans les laboratoires et au lit des malades ». Et c'est d'une main aussi ferme qu'il indique le remède : « Remplacer la plupart des cours faits en chaire par des leçons avec exercices pratiques, données dans les laboratoires et les hôpitaux... leçons courtes, travaux pratiques prolongés. » On ne saurait mieux dire, et sur ce point M. Roux nous apporte un appui précieux. Car tout cela, nous le demandons depuis longtemps.

Le vice de notre enseignement et le remède qu'il réclame ont été formulés par nous à diverses reprises, individuellement ou en corps. Le 16 juin 1905, M. Bienvenu-Martin a consulté toutes les facultés de médecine au sujet de ces projets de réformes. Le rapport de la faculté de Paris lui a été adressé à la fin de 1905, l'époque de la demande d'avis très proche des vacances ayant empêché de délibérer avant le mois de novembre. La publication a été faite en 1906 par le ministère. Dans le rapport de la faculté de Paris, il est dit : « Deux mesures importantes sont, de l'avis de la faculté, « indispensables à la réalisation des réformes : 1° *un personnel enseignant plus nombreux ; 2° un matériel d'enseignement plus complet.* Le personnel enseignant, avec « l'orientation actuelle des études médicales, est absolument « insuffisant ; — il le deviendra plus encore avec les nouveaux programmes. Il faut que chaque enseignement soit « assuré par un personnel compétent, suffisamment stable, « véritable personnel de métier. Quant au matériel, il a été « exposé à plusieurs reprises à quel point il fait défaut et « combien les sommes mises à la disposition des professeurs « sont insuffisantes ».

Que penser de la sincérité de ceux qui accusent la faculté de méconnaître les besoins du temps présent et de s'opposer au progrès par inertie ou par infatuations ? Après d'autres appels, la faculté, à la fin de 1905, jetait son cri d'alarme, alors que le grand mouvement d'opinion dans lequel les praticiens ont été entraînés date de la fin de 1906. Sans s'en douter, le congrès des praticiens a repris en 1907 une partie du programme de la faculté. La réforme reconnue nécessaire depuis longtemps a toujours avorté pour la même cause ; et cette cause, ce n'est pas le mauvais vouloir des corps officiels, c'est l'insuffisance des ressources mises à leur disposition.

Les facultés, qui mieux que personne connaissaient le mal, l'ont signalé avec constance et avec fermeté, et aussi avec discrétion, dans des doléances qui, adressées à l'administration, ne leur semblaient pas devoir être rendues publiques. Les praticiens ont vu surtout les effets du mal, et tenus à moins de réserve, ont proclamé l'insuffisance des travaux pratiques, accusant plus l'inertie des maîtres que leur dénuement.

La grande commission de réformes des études médicales, animée d'un esprit d'indépendance et de progrès qu'il serait puéril de contester, composée en grande partie de membres des syndicats et des sociétés médicales locaux, animée lors de sa réunion de sentiments plutôt sévères à l'égard de l'enseignement officiel, prit connaissance des vœux formulés en 1905 par la faculté de Paris. Ses griefs, inscrits aux pages 84, 85 et 86 du rapport de sa sous-commission, reproduisent en quelque sorte les plaintes de la faculté, et « c'est à l'unanimité qu'elle fait appel au Parlement pour obtenir les augmentations de crédit indispensables ». Elle prie ceux de ses membres qui siègent au Parlement d'être auprès de leurs Assemblées les défenseurs de ce vœu.

Pour que la partie pratique de l'enseignement porte tous ses fruits, il faut assurément plus d'argent, beaucoup plus d'argent. Il en faut pour créer de nouvelles cliniques ou pour organiser à l'état de cliniques les services des médecins des hôpitaux qui acceptent de devenir nos collaborateurs ; il en faut pour transporter à l'hôpital, dans chaque hôpital, une partie de l'enseignement de la bactériologie, de la chimie, de la physique, de l'anatomie pathologique. Ce n'est pas sans dépenses de matériel et de personnel qu'on initiera les élèves à l'emploi des moyens d'exploration et de traitement que peuvent offrir et l'électricité et les rayons X ; qu'on les amènera à pratiquer eux-mêmes les autopsies sous une direction réellement compétente ; qu'on limitera pour toutes les démonstrations le nombre des élèves. L'Etat demande au jeune docteur des expertises qui engagent au plus haut degré sa responsabilité morale, et souvent sa première autopsie est celle qu'il fait pour la justice.

Je ne veux pas insister. Mais la faculté, qui réclame contre ce dénuement, en est-elle responsable ? Le chef de l'Institut Pasteur, qui connaît des munificences sans exemple dans l'Université, devrait être le dernier à nous faire grief de l'exiguïté de nos travaux pratiques. Que l'Etat organise largement nos laboratoires, ce n'est pas la science ni le dévouement des maîtres qui feront défaut. Vous n'aurez besoin d'en supprimer aucun, et vous pourrez leur adjoindre tous ceux que vous voudrez.

M. Roux demande la suppression de l'agrégation et la création des *privat-docent*. Il voudrait que la faculté ne refusât pas l'autorisation d'enseigner aux auteurs de bons travaux. Leurs cours seraient payants. Parmi ceux qui auraient du succès, la faculté choisirait ses chargés de cours, ses professeurs adjoints, ses professeurs titulaires. Ces dernières conséquences du succès des cours payants sont la seule originalité du programme de M. Roux, car il a satisfaction pour tout le reste. Je voudrais qu'on me citât le nom d'un docteur en médecine auteur de travaux bons ou même médiocres, qui s'est vu refuser l'autorisation d'enseigner à l'école pratique. J'ai connu le temps où, dans cette école, les élèves se pressaient aux cours de Pajot, de Chassaignac, de Diday, d'Ollier, de Chauveau, de Marey, et où, à côté de ces maîtres, les jeunes candidats à l'agrégation faisaient leurs premières armes. Ce qui se faisait hier se fera demain, si vous le voulez. Le droit n'a pas changé, l'usage en est tombé en désuétude. Tous ceux qui voudront concourir à l'enseignement, tous ceux qui réussiront à grouper autour d'eux un noyau d'élèves seront les bienvenus. Mais que M. Roux ne s'y trompe pas, cela n'aura rien de commun avec le *privat-docentisme*, avec cette institution qu'il préconise, et dont l'Allemagne souffre et cherche à se débarras-

ser, qui se recrute sur la présentation du maître, et qui élève une barrière difficile à franchir pour ceux qui ne peuvent pas, comme chez nous, faire publiquement la preuve de leur valeur dans un examen ou dans un concours.

C'est parce qu'elle a le concours comme vice originel que M. Roux veut supprimer l'agrégation, le concours qui, exigeant un effort incessant de mémoire, se prépare dans les livres et détourne de l'éducation expérimentale. M. Roux ignorerait-il que depuis juillet 1906 le régime de l'agrégation est profondément modifié ? La réforme a cependant fait quelque bruit. Ne sait-il pas que l'agrégation, étant divisée désormais en un nombre considérable de groupes, répond précisément par la spécialisation de chaque groupe à cette éducation pratique et technique qu'il réclame ; que l'épreuve principale dans chacun des concours de ces vingt et une agrégations différentes est l'épreuve des titres ; que, grâce à cette épreuve, le concours commence réellement le jour où le jeune savant écrit son premier mémoire, et que c'est toute sa vie scientifique représentée par son œuvre entière qui vient poser sa candidature et la défendre devant ses confrères et devant ses juges ? Ne sait-il pas que l'épreuve d'admissibilité, celle qui doit établir le degré de la culture générale du candidat, l'épreuve livresque, comme dit M. Roux, est séparée du concours définitif ; qu'elle est subie au lendemain de sa thèse, si le candidat se trouve suffisamment préparé ; que pour réparer, un échec, il n'est pas obligé d'attendre trois ans comme autrefois, et d'ajourner ainsi l'instant où il pourra aborder les recherches originales et dégager sa personnalité scientifique ; enfin, que le succès l'admissibilité est définitif, et qu'aucun effort de mémoire ne sera plus imposé au candidat pour la conquête de son titre d'agrégé ?

Mais qu'importent après tout les noms et la hiérarchie de ceux qui participent à l'enseignement, pourvu qu'ils aient fait une fois la preuve qu'ils sont instruits, pourvu qu'ils ne puissent se prévaloir ensuite, pour donner l'enseignement, que de leur supériorité notoirement établie dans le domaine où ils doivent enseigner ! A ces hommes bien préparés, confiez des élèves en nombre restreint, et donnez-leur les moyens de démontrer objectivement ce qu'ils enseignent. Tant que vous n'aurez pas obtenu cela, réservez vos critiques.

C'est au Parlement que j'adresse mes dernières paroles. Pour que l'enseignement médical porte tous ces fruits, il faut des hommes et de l'argent. Nous vous trouverons les hommes ; donnez l'argent.

Ch. Bouchard,
Professeur à la faculté de médecine de Paris.

VIEILLES DOCTRINES, ERREURS UTILES

Leçon d'ouverture du Cours de Pathologie Générale à la Faculté de Lyon publiée par la Revue de Médecine de juillet.

Qu'est-ce que la pathologie générale ? Leur nom seul désigne suffisamment les autres branches de la médecine, bien que les frontières restent souvent indécises entre ces divers domaines et que le temps se charge de les modifier. La pathologie générale envisage les faits dans leur ensemble et s'efforce de dégager les lois communes qui les régissent. Mais pour avoir cette vue d'ensemble, pour s'élever au-dessus des faits particuliers, on peut se placer à des points de vue divers, celui de la chimie, de la physiologie, de la cytologie, de l'anatomie pathologique, de la clinique, de l'histoire ; c'est assez dire que chacun, suivant ses aptitudes, son éducation scientifique, l'orientation de son esprit, comprendra à sa façon la pathologie générale, et, puisque chacune de ces sciences donne de la pathologie un aspect différent, aujourd'hui, messieurs, je vous convie à gravir avec moi l'un de ces sommets, celui de l'histoire, à jeter un coup d'œil sur la façon dont s'est formée la médecine théorique sur ce que j'appellerai l'évolution de l'idée médicale, ses fluctuations, ses mouvements dont quelques-uns s'étendent sur des siècles.

Je n'ai pas l'intention de vous faire ici l'historique de toutes les doctrines médicales, car je ne me flatte pas de les voir toutes comprises ; je voudrais seulement jeter un rapide coup d'œil sur les grandes époques de la médecine, m'arrêter sur quelques vieilles pages plus originales ou plus caractéristiques, m'attarder complaisamment devant quelques grandes figures et vous faire part des réflexions qu'elles m'ont suggérées, vous dire très simplement mon opinion. Je suis dans cette chaire pour vous enseigner les idées admises, pour parler au nom des autres, souffrez qu'aujourd'hui par exception je vous parle en mon nom. Messieurs les professeurs qui m'entourent et dont la vie a été consacrée à la recherche de la vérité me permettront bien de consacrer cette heure à l'étude de quelques erreurs.

I

N'essayons pas de remonter aux origines les plus lointaines de notre art ; la souffrance est aussi ancienne que l'humanité, et de bonne heure ont dû naître des pratiques destinées à la soulager. Si le serpent figure dans les attributs d'Esculape, c'est peut-être parce que les antiques médecins de l'Inde se préoccupaient surtout de guérir les morsures venimeuses si fréquentes dans ce pays. Mais la médecine de ces âges primitifs ne se résumait guère que dans les invocations aux dieux protecteurs de la santé, dans les conjurations et les incantations ; ainsi la médecine a revêtu tout d'abord un caractère religieux. Plus tard, encore elle a été exercée uniquement par les prêtres, dans des sanctuaires comme ceux dont la Grèce nous montre encore les ruines.

Le plus célèbre de ces sanctuaires est celui dont on admire encore les vestiges à Épidaure, en Argolide, et dont la réputation s'étendait fort loin, puisque Ovide raconte que Rome désolée par une épidémie fit demander le serpent d'Épidaure. Je ne saurais vous exprimer l'impression profonde ressentie à la vue de ces ruines auxquelles on n'accède qu'après une chevauchée de plusieurs heures dans un pays sauvage et inhabité. Arrivé enfin dans la *Vallée Sacrée*, qui a conservé encore de nos jours le nom de *Hiéron*, on voit les soubassements du temple d'Asklépios, érigé au v[e] siècle avant notre ère. Là se trouvait la statue d'or et d'ivoire représentant le dieu assis, une main appuyée sur un bâton, l'autre touchant la tête d'un serpent. A côté est la fameuse rotonde ou *Tholos* construite vers la même époque par Polyclète, dont il ne reste aujourd'hui que les soubassements, mais qui, grâce à des fragments d'architecture retrouvés dans les fouilles, a pu être reconstituée par M. Lechat, un ancien professeur de notre faculté des lettres ; cette rotonde était formée d'une

serie de murs concentriques disposés en labyrinthe souterrain et destinés à régulariser entre leurs parois l'écoulement de la source sacrée qui jaillissait au centre même.

Dans le voisinage, là où le voyageur ne trouve plus à présent qu'un désert aride, florissait autrefois toute une ville, dont il reste les imposants vestiges : son théâtre, ses logements pour les prêtres et les pèlerins, ses bâtiments pour les malades et les mourants que primitivement on renvoyait sans pitié hors de l'Hiéron. On a trouvé dans ce sanctuaire une inscription relatant des guérisons miraculeuses ; on y célébrait tous les quatre ans après les jeux isthmiques les fêtes d'Esculape, et il fallait bien que sa vogue fût persistante pour qu'Antonin le Pieux le dotât de nouvelles richesses au IIe siècle de notre ère.

Vous voyez donc, messieurs, que, même en Grèce, cette terre classique de la Sagesse, et longtemps après Hippocrate, il y a eu une médecine sacerdotale, bien qu'on ait coutume de répéter qu'Hippocrate « a dégagé la médecine des bandelettes de la superstition » ; en fait il a montré la nature pathologique de phénomènes, comme la crise d'épilepsie, qu'on croyait d'origine divine (morbus sacer), et surtout il a rendu à la médecine le service de l'arracher des mains des philosophes qui l'ont souvent reprise depuis ! Nous devons peu, messieurs, à la philosophie : n'oublions pas qu'une des erreurs les plus tenaces, celle qui considère la maladie comme un être abstrait, autonome, qui s'attache au corps de l'homme, a été pour la première fois exprimée par Platon.

II

Il y a deux Hippocrates, celui de la légende et celui de l'histoire : de même qu'il y a une légende homérique, il y a une légende hippocratique, celle de ce vieillard, presque un dieu, qui descend d'Esculape et d'Hercule, qui arrête la peste d'Athènes, qui traite la folie de Démocrite, qui refuse les présents d'Artaxerce. L'Hippocrate de l'histoire, le nôtre, n'est pas moins intéressant. Né dans une île, l'île de Cos, en 460 avant J.-C., sa médecine a été celle d'un peuple maritime et méridional ; de plus, c'est surtout une médecine d'observation : il y a peu d'hypothèses générales, du moins dans les livres qu'on peut lui attribuer avec certitude, néanmoins il s'en dégage une doctrine qui peut se résumer ainsi : vitalisme, humorisme, naturisme et que je vais essayer de vous exposer très simplement.

Tout l'organisme est animé d'un principe spécial (πνευμα ou ψυχη), périssable avec lui ; il estime donc que les phénomènes morbides restent inaccessibles à nos sens, du moins quant à leur essence. Dans son humorisme, qui a dominé la médecine à travers les âges, il admet 4 humeurs : le sang, la pituite, la bile et l'atrabile.

A l'état normal chacune de ces humeurs a son rôle particulier : le sang est la source de la chaleur animale et nourrit les organes ; la bile tient ouverts les vaisseaux et concourt à la coction des aliments ; la pituite assouplit les organes, les nerfs, les membranes et facilite leurs mouvements ; l'atrabile lie les autres humeurs. La santé résulte du parfait mélange de ces humeurs, qui sont alors dans un juste rapport de *crase*, de force et de quantité ; au contraire, un de ces principes est-il en défaut ou en excès, ou s'isole-t-il dans le corps au lieu de se combiner avec tout le reste, la maladie est constituée.

Alors intervient la force vitale, la nature (φυσις) qui rétablit l'équilibre par la *coction*, puis par l'évacuation des humeurs altérées ; cette évacuation du superflu et du nuisible porte le nom de *crise*. L'art du pronostic consiste à savoir prédire la crise, laquelle survient à des jours déterminés, le 9e, le 14e le 21e, ce sont les jours *décrétoires*. Enfin un déplacement violent et impétueux des humeurs constitue la *métastase*.

Vous souriez, messieurs, voilà une pathologie générale bien singulière, eh bien ! en se propageant à travers les siècles, non seulement elle n'a pas empêché la médecine d'observation d'évoluer, mais elle lui a même servi, car d'une part elle contient des vérités, d'autre part ses erreurs même ont pu orienter la science vers des applications pratiques : il existe en effet des maladies cycliques, comme la pneumonie, qui guérissent à peu près sans le secours de l'art, qui ont une défervescence brusque, une terminaison heureuse, dont une thérapeutique tourmentée a voulu longtemps s'attribuer tout le mérite et qui n'est en réalité que le résultat de la *vis medicatrix naturæ*, de la force médicatrice de la nature, telle que l'admettait Hippocrate, nous disons aujourd'hui de la résistance de l'organisme.

Des mêmes idées découle le précepte qu'il ne faut pas contrarier la nature, mais seulement l'aider ; nous savons que nombreuses sont les maladies qui, chez un sujet jeune et jusque-là bien portant, guérissent spontanément : primum non nocere.

Mais l'humorisme lui-même n'a pas été sans porter ses fruits, car, en raison de l'importance excessive qu'il attribuait aux humeurs, Hippocrate recherchait tous les signes extérieurs susceptibles d'en traduire les altérations, et principalement les sécrétions, ainsi les urines, les sueurs, les produits de l'expectoration ; cette tradition s'est perpétuée à travers les âges, elle s'est perfectionnée, l'étude des sécrétions de l'organisme a progressivement conduit à celle des liquides de l'organisme. Mais cette tâche ne pouvait être que l'œuvre des siècles : dans une science positive une idée de génie ne peut germer, ne peut se développer, si elle n'est étayée de données précises, si les faits de détail ne s'accumulent autour d'elle ; pour les observer, les instruments manquaient aux anciens Grecs, j'entends par là les progrès de l'optique, de la physique, de la chimie ; à ces bases le génie lui-même ne saurait suppléer : il a fallu attendre près de vingt-cinq siècles pour voir se constituer comme sciences nouvelles l'hématologie, l'urologie, l'étude des sécrétions et des sérosités.

Il n'est pas jusqu'à la doctrine de la métastase qui ne contienne une part de vérité. Les théories microbiennes nous ont ramené au transport de ce que les humoristes appelaient inconsciemment la matière morbifique. Nous avons appris que l'infection, que l'intoxication même, peuvent secondairement se localiser dans un organe qu'elles n'occupaient pas primitivement, alors que disparaissent les premières manifestations. L'interprétation s'est modifiée, mais le fait clinique n'en comporte pas moins des applications thérapeutiques importantes ; nous savons que la disparition hâtive d'un accès de goutte peut fermer le rein et donner lieu aux accidents redoutables de la goutte remontée.

Cependant, messieurs, je ne voudrais pas vous laisser sous cette impression, vous amener à supposer que toute la pathologie générals d'Hippocrate se résume dans un humorisme de fantaisie, qu'il n'a probablement fait que subir, en l'empruntant aux idées régnantes. Il y a heureusement bien

autre chose dans l'œuvre d'Hippocrate, sa thérapeutique prudente, son expectation que des thérapeutes agités ont appelée une méditation sur la mort, son souci des régimes, l'étude attentive des milieux, l'influence des circonstances extérieures (τοπων, υδατων, αερων) la recherche du pronostic.

Il s'est préoccupé surtout de la médecine d'observation qui était à cette époque fatalement fondée sur l'empirisme et, bien qu'il résume probablement beaucoup d'opinions antérieures à lui — de même qu'Homère a été l'heureux héritier de nombreux et obscurs rhapsodes — pour nous il demeure le premier clinicien.

Je n'ai pas le loisir d'énumérer les symptômes ou les maladies dont il a donné la description, maladies dont plusieurs ont été oubliées après lui pendant de longs siècles, telles que les paralysies consécutives aux angines ; je tiens seulement à vous faire remarquer que sa pathologie et surtout sa pyrétologie sont imprégnées de paludisme, ainsi que l'a démontré Littré. C'est seulement après l'expédition de Grèce et la conquête de l'Algérie qu'on a mieux compris les livres hippocratiques. Ainsi, (je voudrais avoir le temps de vous le démontrer), les médecins de chaque peuple apportent à la médecine une contribution spéciale et qui leur est propre.

Ce n'est pas seulement dans le domaine de la pathologie qu'Hippocrate donne de sages préceptes. Lorsqu'il nous dit « l'art est long, la vie est courte, le jugement pénible, l'occasion fugitive », lorsqu'il nous dicte le serment, il exprime à la fois la philosophie et la dignité de notre profession ; oui, il est bien le père de la médecine.

III

Ne nous arrêtons pas aux siècles qui ont suivi Hippocrate, et qui empruntent leur pathogénie à l'humorisme plus ou moins modifié, au mélange du sang et du pneuma, pas davantage à l'empirisme qui niait l'utilité de toute anatomie de toute physiologie et déclarait ne s'en rapporter qu'à l'expérience, et après six cents ans, arrivons à Galien. Né à Pergame, en l'an 160, il a écrit une centaine de volumes. Galien procède d'Hippocrate, mais son humorisme est beaucoup plus compliqué et poussé à ses extrêmes conséquences. Il admet de plus trois sortes d'esprits : les esprits animaux, qui siègent dans le cerveau, distribuent la sensibilité et le mouvement à tous les organes par l'intermédiaire des nerfs ; les esprits vitaux communiquent à tout le corps par l'intermédiaire des artères la chaleur et la vie; les esprits naturels, émanations du sang, président à la nutrition ; le sang se forme dans le foie et se régénère dans le poumon par le pneuma, donnée tout à fait remarquable pour l'époque.

Ne soyons pas trop surpris de cette accumulation d'hypothèses ; la physiologie générale est une des sciences les plus difficiles ; ce même Galien dont la fantaisie nous fait sourire a eu plus de succès en étudiant des problèmes plus simples ; le premier il a pratiqué des expériences sur les animaux vivants, vu la dyspnée qui résulte de la ligature du nerf phrénique, la paralysie consécutive aux lésions de la moelle, décrit les veines du cerveau et les anastomoses des nerfs laryngés qui portent encore son nom. Avant de juger trop sévèrement les doctrines, tenons compte de la difficulté des problèmes.

Sur cette physiologie de fantaisie est édifiée une pathologie corrélative ; chaque maladie dépend d'une altération correspondante des humeurs ou plutôt d'une humeur déterminée, à moins qu'elle ne dépende de l'excès de cette humeur auquel cas on lui donne le nom de *pléthore*. De toutes ces hypothèses nous est restée la *pléthore sanguine* dont Galien a laissé un tableau toujours exact en décrivant le pouls, ample, fort et plein, les veines tendues, le sommeil profond et prolongé, la respiration pénible, l'obésité, les hémorragies fréquentes, et en lui appliquant sa véritable étiologie, les excès de régime, la vie sédentaire et la constipation. Je sais bien qu'il y aurait beaucoup à dire sur cette pléthore qui n'est souvent qu'un mal de Bright déguisé, mais nombre de bons esprits pensent qu'elle doit cependant demeurer.

Galien a été moins heureux en attribuant à la bile des maladies telles que la fièvre tierce et l'érysipèle ; mais ici encore ceux qui le jugent trop sévèrement oublient qu'il pratiquait dans des pays infestés par le paludisme, et qu'en attachant une trop grande importance aux évacuations de bile et à leur aspect, il ne faisait qu'obéir aux suggestions de l'observation quotidienne ; les médecins coloniaux savent combien la pathologie des pays chauds modifie profondément les symptômes des maladies infectieuses, en y adjoignant l'élément bilieux, que nous n'observons guère que dans le midi de la France. Vous voyez, messieurs, qu'avant de prononcer un jugement sur les hommes et leurs doctrines il faut tenir compte du temps et du lieu.

Sa thérapeutique s'inspirait évidemment d'une telle pathologie et en cela Galien était logique ; il s'agissait de modifier les humeurs ou de les déplacer, d'où l'emploi des purgatifs, d'où l'emploi de la révulsion et de la dérivation, dont nous ne saurions, malgré l'abus qui en a été fait, méconnaître l'utilité.

Aujourd'hui l'humorisme s'est rajeuni, nous connaissons mieux certaines modifications du milieu intérieur comme l'ictère, la diathèse biliaire, les auto-intoxications d'origine intestinale, que nous n'appelons plus les humeurs peccantes ; maintenant que la pathologie contemporaine s'est rénovée par la notion de l'auto-intoxication, que la toxicité des urines et de la sueur est démontrée, nous cherchons encore à soulager l'organisme par les sudorifiques, les diurétiques, les purgatifs, les cholagogues.

Il ne faut pas que l'humorisme fantaisiste de Galien, poussé si loin qu'on a pu l'appeler le père de cette doctrine, vous fasse oublier ses services.

Le premier il a porté l'expérimentation dans l'étude du système nerveux, et on est vraiment surpris qu'après cela la physiologie expérimentale ait été oubliée pendant seize siècles, jusqu'à Harvey, et même après lui. Sa pathologie s'inspire de ces découvertes : dans son traité *Des lieux affectés*, il pose les principes d'un diagnostic rationnel ; ainsi, il voit les troubles de la sensibilité ou du mouvement par lésion cérébrale ou médullaire. Je sais bien qu'il explique cela par « manque de la matière propre à la fonction », mais c'est déjà beaucoup pour l'époque et nous-mêmes n'admettons-nous pas des paralysies *sine materia*, et savez-vous bien exactement ce que c'est que l'influx nerveux? Telles sont les idées qu'il applique à la cure du sophiste Pausanias qui, ayant perdu la sensibilité des deux derniers doigts, s'adressait aux médecins de Rome lesquels y appliquaient des topiques. Galien l'interroge, apprend ainsi qu'il a fait une chute sur la colonne vertébrale, qu'il a eu d'abord des douleurs vives, puis de l'insensibilité ; il transporte alors à la région dorsale les médicaments appliqués par ses con-

frères et guérit son malade, en leur apprenant que la moëlle donne des nerfs destinés à la peau et d'autres aux muscles. Évidemment nous avons fait des progrès depuis lors, nous savons aujourd'hui qu'il a des anesthésies médullaires, radiculaires, névritiques, et chacun de vous ferait aisément ce diagnostic, mais convenez que Galien, observant il y a dix-huit siècles, a été bien près de Charles Bell et de Magendie ; de même en admettan que le *pneuma* régénérait le sang dans les poumons et en lui prêtant le rôle assigné plus tard à l'oxygène il a été, de bien loin et bien théoriquement, je le reconnais, un précurseur de Lavoisier. Certes, messieurs, vénérons Hippocrate, antique père de la médecine, mais admirons Galien, anatomiste, physiologiste et ancêtre de la médecine expérimentale, car cette avance d'un homme sur son siècle, n'est-elle pas le trait distinctif du génie ?

IV

Pendant les quatorze siècles qui ont suivi, l'autorité de Galien a régné sans conteste et cette autorité était telle que personne n'osait la discuter ; on n'osait même pas contredire ses descriptions anatomiques lesquelles étaient forcément entachées d'erreur en plusieurs endroits puisqu'il n'avait disséqué que des animaux. C'est au point que, lorsque Vésale, qui disséquait des cadavres humains, fut en désaccord avec lui, il souleva une tempête de protestations, tant on croyait Galien infaillible. Je mets là, sous vos yeux, un de mes livres les plus précieux, imprimé à Lyon en 1548, rue Mercière, *Sub scuto veneto*, par Guillaume de Rouville, un bienfaiteur de nos hôpitaux. Voyez en marge les notes nombreuses, de la fine écriture, toute jaunie, d'un médecin du temps. Vous ne lisez plus guère Trousseau ; à cette époque on lisait encore Gallien ; bien mieux, on l'annotait.

Je passe rapidement sur les doctrines du moyen-âge; jusqu'au xv^e siècle l'Europe vit sur la médecine grecque qui lui est transmise par les Arabes, qui la tenaient eux-mêmes des Syriens et des Juifs, car à cette époque l'Europe médicale ignore à peu près les textes grecs. Même aujourd'hui, pour être acceptées, les opinions n'ont-elles pas souvent besoin de nous revenir d'ailleurs par un long détour? Par une singulière ironie des choses, ce sont ces envahisseurs, les Arabes d'Orient, ou ceux qui professent dans les Ecoles de Séville et de Cordoue, ce sont eux les conservateurs et es commentateurs de l'Antiquité, tel Averrhoès dont parle Dante dans sa *Divine Comédie, Averroës che l'gran commento feo* (Averrhoès qui fit le grand commentaire); ils sont les grands écrivains médicaux du moyen âge, si on en juge par les écrits d'Avenzohar, d'Albucasis et par le fameux Canon d'Avicenne.

A côté du galénisme et de l'arabisme la médecine d'observation poursuit ses conquêtes : on décrit des maladies, la variole, la suette anglaise, le typhus pétéchial, et peu après la syphilis ; on revient à l'observation de la nature. On publie des *consilia* ou recueils de consultations cliniques où on discute pour la première fois depuis l'Antiquité. Vous le voyez, même au point de vue médical, le moyen âge n'est pas du tout une nuit, comme le pensent encore des esprits superficiels ou mal informés : de même qu'il a eu ses primitifs dans l'art, de même il a ses primitifs dans la médecine, qui nous ont laissé des tableaux morbides dont la vérité et la simplicité n'ont pas été surpassées ; mais la pathologie générale y est cristallisée depuis des siècles.

Au fond cet humorisme des anciens, et la vogue pendant tout le moyen âge de cette pathogénie générale que nous trouvons fantastique, s'expliquent fort bien ; ils voyaient tous les jours le frisson de la fièvre intermittente, ils voyaient le teint terreux des cachectiques paludéens, ils voyaient les fièvres *avec ictère* que nous appelons humoglobinuriques, ils voyaient les malades dans les diverses affections aiguës vomir la bile à flots, étonnez-vous après cela qu'ils aient édifié toute une pathologie sur la bile ou sur un produit imaginaire : l'atrabile. Il suffit encore de nos jours de parcourir la Grèce, l'Algérie ou l'Italie méridionale pour comprendre. Dans l'Italie du sud ou Grande-Grèce, en Orient, c'est toujours la même constitution médicale qui prédomine ; puis viennent les Arabes, encore des Orientaux ; le monde avait beau changer de maîtres, la civilisation se désaxer, la Méditerranée restait toujours son centre ; les peuples méditerranéens, les seuls qui observaient, qui étudiaient, ne pouvaient édifier qu'une pathologie méditerranéenne, et si vous voulez bien considérer qu'à cette époque les peuples du Nord étaient beaucoup moins avancés, vous comprendrez qu'ils aient pris la doctrine toute faite des mains des premiers, qui se faisaient leurs initiateurs. Ne nous étonnons donc ni des origines du système, ni de sa vogue persistante. Mais voici venir les temps nouveaux.

V

Dès la fin de la période médiévale souffle l'esprit de réforme et de libre examen : on ouvre des cadavres humains, on crée en Italie des « théâtres de dissection », encore un siècle et nous allons assister à la renaissance de l'anatomie, les esprits aventureux s'occupent déjà d'alchimie.

Paracelse, né à Einsiedeln en 1498, formé à l'indépendance par dix années de voyages, est le premier médecin qui affiche un esprit vraiment novateur. En s'insurgeant d'abord contre l'autorité de Galien et d'Avicenne, en déclarant ne vouloir s'instruire que par l'observation directe de la nature, il prépare l'émancipation. En réalité, il a détruit plus qu'il n'a reconstruit et a remplacé des superstitions par d'autres ; mais, malgré son emphase, son orgueil insensé, son style diffus de pamphlétaire, ses divagations astrologiques, il y a quelque chose à retenir de son œuvre au point de vue de la pathologie générale. Dans son livre *De morbis tartareis* il se montre précurseur de la *médecine chimique :* il appelle ainsi, maladies tartreuses ou tartaréennes, les calculs ou concrétions diverses qu'il assimile au tartre — et non aux pierres ; — il a fort bien vu que ces maladies pouvaient provenir d'une alimentation défectueuse et d'autre part se transmettre par l'hérédité ; ses idées peuvent donc se rapprocher des idées modernes sur la pathogénie des diverses affections lithiasiques.

L'importance des différentes races en pathologie ne lui échappe pas. Les Anglais, dit-il, n'ont pas les mêmes humeurs que les Hongrois, ni les Napolitains que les Prussiens ; pour vous en assurer il faudra vous transporter parmieux.

Il voit les influences naturelles extérieures et leur action sur l'organisme, mais malheureusement il les dénature en invoquant la puissance occulte des astres.

Il pense non sans justesse, qu'il y a toujours un poison dans la production d'une maladie, mais imprégné de la chimie contemporaine il l'assimile à des poisons métalliques,

soit l'arsenic, soit le mercure (ainsi la mélancolie est due au plomb, la fièvre au nitre sulfureux). Remarquez ces vues hypothétiques : elles vont être l'amorce de la chimiatrie qui occupera tout le XVI[e] siècle et se continuera après lui.

Après avoir appliqué la chimie à la pathogénie, il est plus heureux en l'appliquant à la thérapeutique : d'une part il prend la défense des médicaments métalliques actifs, sels de mercure, zinc, arsenic, de l'autre il introduit dans la pratique ses *mysteria*, ses *arcana*, c'est-à-dire les solutions alcooliques de certaines substances, affirmant que le médecin doit se montrer alchimiste, et il recherche avec soin les médicaments spécifiques des maladies. On conçoit qu'une telle thérapeutique n'ait pas toujours été sans danger, mais elle était certainement le début d'une révolution dans l'art de guérir. Voyons ses successeurs.

J.-B. van Helmont, seigneur de Mérode, né à Bruxelles en 1577, d'une famille noble, étudia d'abord la magie, la morale, puis la médecine, dans les livres grecs, latins, arabes et modernes ; fatigué de voir qu'ils répétaient toujours la même chanson (*omnes libros canentes eamdem cantilenam*), il étudia le droit et l'histoire naturelle, puis soigna les malades atteints de la peste, enfin visita successivement l'Espagne, la France, l'Angleterre. C'était un mystique, un illuminé qui, dans ses hallucinations, voyait son âme sous la forme d'une flamme bleue ; il a donné une conception à lui de la vie et de la maladie : la vie active ou *archée* résulte de l'union du germe vital et de la matière, chaque organe a son archée inférieure, de la révolte de l'une d'elles, de cette dysharmonie, naît la maladie. Il conquit le titre d'alchimiste ou philosophe par le feu, mais il faut lui savoir gré de ne pas avoir essayé d'asservir la médecine à la chimie.

François de le Boe, de Hanau, dit Sylvius, a été au contraire le premier médecin chimiste ; c'est lui qui a *refait* l'humorisme sur des bases nouvelles et l'a placé sur le terrain de la chimie ; le premier il a avancé que les maladies découlent d'une réaction alcaline ou acide des *humeurs*, notamment de la salive et du suc pancréatique, et fondé toute sa thérapeutique sur l'emploi des substances alcalines ou acides ; il désigne sous le nom d'âcreté la prédominance des élémentsc hi qmiues ; il prévoit le rôle de la fermentation.

En Angleterre Thomas Willis défend les idées de Van Helmont, mais au cours de ses recherches, découvre le diabète.

Ainsi, vous le voyez, la médecine, science infiniment complexe de l'homme malade, a toujours cherché autour d'elle des bases solides, en essayant de les emprunter aux sciences plus simples, plus positives, ou en tout cas plus avancées, la météorologie, l'astronomie, la chimie ; mais jusqu'aux temps modernes ces bases mêmes la trahissaient ; au temps de Paracelse la chimie n'était pas encore ; il n'y avait que l'alchimie, prétendue chimie de la nature, chimie imaginaire qui croyait aux transmutations des métaux entre eux, à la transformation du fer en cuivre, du cuivre en plomb, etc., aussi la chimiatrie, médecine basée sur une telle chimie, a-t-elle orienté les esprits vers des rêveries nouvelles, tout en ayant cependant quelques applications pratiques. On comprend que Guy Patin ait appelé cette chimie la « fausse monnaie de la médecine », il ne pouvait soupçonner les hauteurs auxquelles nous la voyons planer aujourd'hui. Pour réformer la médecine il fallait une chimie physiologique précise, et cette chimie ne pouvait exister avant la chimie générale, dont l'heure n'était pas encore venue.

J. Collet.

(*A suivre*).

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE.

Relations entre Londres, Paris et l'Italie, par le Simplon.

1° — Trains express quotidiens

Aller : Départ de Londres :

viâ Calais : 11 h. m. — viâ Boulogne ; 2 h. 20 s. — viâ Dieppe : 10 h. m.

Départ de Paris :

2 h. 15 s. V.-L ; L.-S ; 1[re] et 2[e] classes à couloir jusqu'à Milan.

10 h. 15 s. V.-L ; L.-S ; 1[re] et 2[e] classes à couloir jusqu'à Milan. — 1[re] et 2[e] classes à couloir, Dieppe-Milan. — 1[re] et 2[e] classes, Paris-Gênes. — 1[re] et 2[e] classes, Calais-Milan.

Nota. — Ce train n'attend pas, en cas de retard, la correspondance de 2 h. 20 de Londres.

Retour : Départ de Rome :

11 h. 45 s. V.-L ; L.-S ; 1[re] et 2[e] classes à couloir depuis Milan. — 1[re] et 2[e] classes à couloir Milan-Dieppe.

8 h. m : V.-L. ; L.-S ; 1[re] et 2[e] classes à couloir depuis Milan. — 1[re] et 2[e] classes à couloir, Gênes-Paris.

Arrivée à Londres :

Viâ Calais : 5 h. 04 s. — Viâ Boulogne, 10 h. 45 s. — Viâ Dieppe, 7 h. s.

2° — Train de luxe « Simplon-Express » quotidien V.-L. ; V.-R.

Aller : Départ de Londres, 11 h. m. — Départ de Paris, 7 h. 55 s.

Retour : Départ de Milan, 4 h. 25 s.

Nota. — Du 6 juillet au 13 septembre, ce train a une continuation, 3 fois par semaine, de Pontarlier sur Berne et Interlaken et vice-versâ ; au départ de Calais et Paris, les lundi, mercredi et samedi ; au départ d'Interlaken et de Berne, les mardi, jeudi et dimanche.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

PARIS-ORAN.

Le train de luxe **Paris-Barcelone-Valence** est prolongé jusqu'à **Carthagène**, avec continuation par bateau,

(*Traversée en 9 heures*)

entre Carthagène et Oran ; il est en correspondance, à **Oran**, avec des express de et sur **Alger**.

Départ de Paris P.-L.-M. les mercredi et samedi à 7 h. 20 soir.

Arrivée à Carthagène, les vendredi et lundi à 8 h. 45 matin.
— à Oran, — — 6 h. 45 soir.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

VOYAGES D'EXCURSIONS

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer pendant la saison d'été par ses gares et bureaux de ville de Paris, des billets à prix très réduits permettant aux Touristes de visiter la Normandie et la Bretagne, savoir :

1° EXCURSION AU MONT SAINT-MICHEL

par Pontorson avec passage facultatif au retour par Granville.

Billets d'aller et retour valables 7 jours.

1re classe, 47 fr. 70, 2e classe, 35 fr. 75, 3e classe 26 fr. 10

2° EXCURSION DE PARIS AU HAVRE

avec trajet en bateau dans un seul sens entre Rouen et Le Havre.

Billets d'aller et retour valables 5 jours.

1re classe, 32 fr., 2e classe, 23 fr., 3e classe, 16 fr. 50.

3° VOYAGE CIRCULAIRE EN BRETAGNE

Billets délivrés toute l'année, valables 30 jours, permettant de faire le tour de la presqu'île bretonne.

1re classe, 65 francs, 2e classe, 50 francs.

Itinéraire, Rennes, Saint-Malo, Saint-Servan, Dinan, Dinard, Saint-Enogat, Saint-Brieuc, Guingamp, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

Réduction de 40 p. 100 sur le tarif ordinaire accordée aux voyageurs partant de Paris, pour rejoindre l'itinéraire ou en revenir.

Pour plus de renseignements consulter le livret Guide-illustré du réseau de l'Ouest, vendu 0 fr. 50, dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.

Aux amateurs de cartes postales

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest vient de faire paraître une 3e Série de CARTES POSTALES reproduisant, en couleurs, ses 8 dernières affiches illustrées éditées pour les Excursions en Normandie et en Bretagne et pour son Service entre Paris et Londres, par Dieppe-Newhaven.

Comme les précédentes, cette 3e Série de CARTES POSTALES ILLUSTRÉES est mise en vente aux prix de 0 fr. 40 dans les bibliothèques des gares du Réseau de l'Ouest ou adressée, franco à domicile, contre l'envoi de cette somme, en timbres-poste, au Service de la Publicité de la Compagnie, 20, rue de Rome, à Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE.

Relations entre Paris et la Suisse.

I. — Train express de jour pour Berne, Lausanne et Brigue.

(V.-R. 1re et 2e classes à couloir. — 1re et 2e classes, Paris, Berne).

Aller : Départ de Paris, 8 h. 25 m.

Retour : Départ de Lausanne, 3 h. s. — Berne, 2 h. 05 s.

II. — Trains express de nuit pour Berne, Interlaken, Lausanne et Brigue.

Aller : a.) Départ de Paris, 10 h. 25 s. pour Berne, Interlaken, Lausanne et Brigue.

L.-S; 1re et 2e classes à couloir, Paris, Berne;

V.-L.: Paris-Berne du 1er juillet au 30 septembre;

V.-L.; L.S.; 1re et 2e classes, Paris-Interlaken du 1er juillet au 15 septembre;

Nota. — A partir du 30 septembre, le départ pour Berne s'effectuera à 10 h. 15.

b) Départ de Paris, 10 h. 15 s., pour Lausanne, Brigue.

V.-L.; L.-S.; 1re et 2e classes à couloir, Milan (par le Simplon).

Retour: Départ de Lausanne, 10 h. 42 s. — Berne, 9 h. 46 s.

(Mêmes compositions de trains qu'à l'aller).

CHEMIN DE FER DE L'OUEST

Excursions de Paris et de Rouen au Havre et vice versa.

Par chemin de fer et bateau à vapeur.

L'une des plus charmantes excursions qu'il soit possible de faire sans déplacement important est certainement la descente de la Seine entre Rouen et le Havre. Les rives verdoyantes du fleuve et les admirables points de vue qui se déroulent aux yeux du voyageur en rendent le parcours des plus agréables.

En vue de faciliter cette excursion, la Compagnie de l'Ouest délivre jusqu'au 30 septembre 1908, de Paris, de Rouen ou du Havre, des billets spéciaux d'aller et retour à prix très réduits, qui permettent d'accomplir en **bateau à vapeur** le trajet de Rouen au Havre, ou vice versa, et le reste du voyage en **chemin de fer**.

Les prix de ces billets sont ainsi fixés :

1° De Paris au Havre ou vice versa.

1re classe, 32 fr. — 2e classe, 23 fr. — 3e classe, 16 fr. 50.

Durée de validité 5 jours.

2° De Rouen au Havre ou vice versa.

1re classe, 13 fr. — 2e classe, 9 fr. — 3e classe, 7 fr. 50.

Durée de validité 3 jours.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7

La France Médicale

Travaux et Critique

La maladie de cœur de Marie-Joseph Chénier.

Corvisart regardait les affections morales comme les plus puissantes parmi les causes des maladies organiques du cœur. L'époque, à laquelle il pratiquait, était fertile en exemples de cette étiologie. « Les scènes sanglantes de la Révolution, dit-il, leurs hideux tableaux, le bouleversement des fortunes, les saisissements, les émotions, les chagrins qui en ont été la suite ont dans ces derniers temps fourni une foule de preuves de l'influence des affections morales sur le développement des maladies organiques en général et de celles du cœur en particulier (1). »

Il aurait pu peut-être donner à l'appui de cette opinion, l'observation d'un de ses collègues de l'Institut, Marie-Joseph Chénier. Il est inutile de rappeler de quelle vie intense Chénier a vécu pendant la Révolution, et à quels chagrins il a dû être en proie, lorsque la calomnie lui reprocha de n'avoir rien fait pour essayer de sauver les jours de son frère et d'être même resté impassible devant l'arrestation et la mort d'André à cause de leurs dissentiments politiques et pour sa sûreté personnelle.

Cette observation de Marie-Joseph existe. Elle a été donnée par Portal dans un travail intitulé : « Mémoire sur les anévrysmes du cœur, dans lesquels, les parois de cet organe, au lieu d'être amincies, ont conservé leur épaisseur ordinaire, ou en ont acquis une plus grande (2) ».

Voici ce que dit Portal (3). « Les veines jugulaires sont aussi susceptibles d'une extrême dilatation, surtout la droite, lorsque l'oreillette et le ventricule droits du cœur sont remplis par le sang et dilatés outre mesure; j'en avais fait la remarque sur plusieurs malades, lorsque je fus consulté, pour M. Chénier, membre de l'Institut. Les palpitations du cœur qu'il éprouvait étaient très violentes, et il était souvent très jaune avec œdematie des extrémités. Il voulut savoir de moi quel était son état. *Je sais, me dit-il, assez d'anatomie pour vous entendre, parlez-moi franchement.* Je ne pus m'empêcher de lui répondre que je croyais qu'il avait en lui une dilatation des cavités du cœur principalement de l'oreillette droite et du ventricule correspondant, que le sang dont ces cavités étaient remplies empêchait celui des veines jugulaires d'y affluer librement; et les maintenait dans un état de dilatation permanente, qu'il fallait empêcher la pléthore de ces vaisseaux d'augmenter par quelques saignées plus ou moins éloignées, et dans l'intervalle desquelles on lui prescrirait quelques remèdes rafraîchissants et tempérants et peut-être encore d'autres d'après les circonstances où il se trouverait. Je joignis, à ces conseils, mon avis sur son régime un peu sévère et sur ses exercices qui devaien être très modérés, moyennant lesquels il pourrait prolonger son existence et la rendre bien meilleure. M. Chénier m'écouta, mais il ne suivit pas toujours mes conseils. Je l'ai vu une fois atteint d'une leucophlegmatie générale qui ne se dissipa que par une copieuse saignée du bras et ensuite par l'usage de quelques doux diurétiques. Ce traitement ne surprendra pas ceux qui considèreront que l'hydropisie provenait d'une excessive dilatation du cœur et d'une gêne externe des poumons.

« Cependant la dilatation du cœur ayant fait des progrès, ainsi que celle des jugulaires, qui avaient un battement très considérable, correspondant non seulement aux contractions de l'oreillette droite du cœur, mais encore au temps de l'expiration, M. Chénier fut atteint d'une nouvelle leuco-phlegmatie qui finit par une hydropisie de poitrine dont il mourut dix ans après ma première consultation (1).

« Son corps ayant été ouvert par MM. Beauchene fils et J. P. Martin, nous reconnûmes ce que j'avais déjà annoncé, que les cavités du cœur étaient très amplifiées, celles surtout du ventricule droit et de l'oreillette du même côté : que les vaisseaux coronaires, les veines hépatiques et jugulaires étaient aussi considérablement dilatées et pleines de sang. J'observai aussi que le cœur avait pris un énorme volume, par l'ampliation de ces cavités avec épaississement et ramollissement de leurs parois. »

C'est une observation type de maladie organique du cœur avancée. La symptomatologie est classique ; il y manque bien entendu les signes tirés de l'auscultation, qui restaient à découvrir quand elle fut prise.

Il est à regretter que Portal n'ait pas décrit la lésion d'orifice qui devait exister et n'ait donné aucun renseignement sur les antécédents pathologiques de son

(1) Essai sur les Maladies et les lésions organiques du cœur et des gros vaisseaux. 2e édition, Paris, Mame, 1811, p. 318.

(2) Mémoire publié dans le tome VIII, du *Journal universel des Sciences médicales* (4e trimestre 1817, 2e année) et lu à l'Institut, au mois d'avril 1817.

(3) Pages 34, 35 et 36 du mémoire précité.

(1) M.-J. Chénier mourut en 1811. La consultation eut donc lieu en 1801.

malade. Ces omissions ne permettent pas de poser dans l'espèce un diagnostic précis, conforme à la nomenclature en usage aujourd'hui et de déterminer dans quelle proportion les causes morales ont pu participer au développement de l'affection cardiaque qui emporta Marie-Joseph Chénier à l'âge de 47 ans.

J. Bergounioux

La « Maison du Médecin » en 1853.

La Création d'une retraite pour les médecins âgés ou infirmes que la fortune n'a pas favorisés est à l'ordre du jour. Une Société amicale s'est formée au commencement de 1908 pour poursuivre la réalisation de cette belle œuvre de solidarité. On annonce que l'affaire est en bonne voie, que nombreux sont les donateurs et abondantes les offrandes : mieux encore, ce n'est pas une maison unique qui sera fondée dans un avenir plus ou moins éloigné, car un riche médecin, qui fait partie de l'Association générale des médecins de France, a l'intention de lui léguer par testament « son château et des rentes pour y entretenir des pensionnaires ».

Cette idée n'est pas absolument nouvelle. Orfila, qu'on trouve toujours à la fondation et à l'origine des associations confraternelles médicales, l'avait eue en 1853.

On en a la preuve dans la lettre qu'il écrivait le 22 janvier 1853 au Dr L. Véron, figure médicale originale du milieu du XIXe siècle — qui fit une grosse fortune (en quittant la profession bien entendu) en qualité de Directeur de l'Opéra de 1831 à 1835 et du *Constitutionnel* de 1844 jusqu'à sa mort.

A l'Opéra il fit jouer *Robert le Diable* et *la Juive* par Nourrit, Duprez et Mesdames Damoreau et Falcon; au *Constitutionnel*, feuille très lue et très répandue à l'époque, avec Granier de Cassagnac, l'ancien, pour premier lieutenant, il défendit la politique du Prince président, approuva le coup d'Etat de décembre 1851 et contribua, par l'influence de son journal sur l'opinion, à la fondation du Second Empire, qui en fit un député.

Il a laissé de curieux Mémoires; et dans le premier volume il donne des renseignements intéressants sur plusieurs médecins ou chirurgiens de la première moitié du XIXe siècle : Desgenettes, Larrey, Dubois, Portal, Dupuytren, Recamier, etc. Il fut reçu le premier à l'internat des hôpitaux de Paris en 1821 et Docteur en 1823. Il concourut avec Andral et Bouillaud pour le prix de l'Ecole pratique et fut l'ami d'Hippolyte Royer-Collard.

C'est dans ce volume qu'on trouve la lettre d'Orfila (1) :

(1) Mémoires d'un bourgeois de Paris par le Dr L. Véron, Paris, Librairie Nouvelle, 1856. — Tome Ier, pp. 85-86-87.

« Depuis quelques années, Orfila songeait à fonder une honorable maison de retraite pour les vieux médecins infirmes, et pour tous ceux dont la vieillesse souffrait de la misère.

« Le 22 janvier 1853, bien peu de jours avant sa mort, Orfila me faisait l'honneur de m'adresser la lettre suivante :

A M. le Docteur Véron.

Paris, ce 22 janvier 1853.

Monsieur et très honoré Confrère,

J'ai reçu l'aimable lettre que vous avez bien voulu m'écrire à l'occasion du don que je viens de faire à divers établissements publics; je ne saurais assez vous remercier des sentiments beaucoup trop flatteurs pour moi que vous m'exprimez à cet égard et soyez assuré que le souvenir de cette marque d'estime et de sympathie de votre part ne s'effacera pas de sitôt de ma mémoire.

Il est vrai, mon cher Monsieur, que, depuis plusieurs années, *je songe à fonder une maison de retraite pour les vieux médecins infirmes et pour tous ceux que la pauvreté n'aurait pas épargnés.* Cette idée, j'espère bien la réaliser un jour au nom de l'Association des médecins du département de la Seine dont vous faites partie; malheureusement notre caisse n'est pas encore en état de supporter les frais assez considérables qu'exigera un pareil établissement. Dès que l'état de nos finances nous permettra d'agir, je mettrai mon projet à exécution en ouvrant une souscription à laquelle prendront part tous nos généreux confrères. Je suis heureux de voir que vous nous offrez votre généreux concours (1) et je vous en rends mille grâces. Dans mon opinion, il suffisait d'une somme de quatre-vingt mille francs pour acheter ou meubler à Chaillot ou à Passy une maison convenable; or, je connais déjà un souscripteur qui fournirait dix mille francs, je pense que le restant ne se ferait pas longtemps attendre. Il est si doux de faire le bien et de rehausser la dignité d'une profession comme la nôtre, que je n'hésite pas à affirmer que tous ceux de nos confrères que la fortune a favorisés s'empresseraient de nous venir en aide.

(1) Ce concours n'était pas à dédaigner; ce n'était ni plus ni moins que la large publicité du *Constitutionnel* mise à la disposition d'Orfila. Véron d'ailleurs ne perdait pas le contact avec la médecine et les médecins.

Il lisait, dit-il, beaucoup de journaux de médecine, les comptes-rendus de l'Académie de médecine et de nombreuses Sociétés médicales.

Il était de l'Association des médecins de la Seine et avait imaginé, à la fin de 1845, d'ouvrir les colonnes du *Constitutionnel* à ses confrères qui voudraient y écrire sur la médecine. Il est vrai qu'ils ne devaient envoyer que des articles de fond — des chroniques médicales, dirions-nous — et non des revues cliniques. Ce ne fut pas sans soulever les protestations de la Presse médicale. (V. *Gazette Médicale* de Paris. Chronique du 20 décembre 1845 et du 6 juin 1846.)

Recevez, monsieur et cher confrère, l'assurance de toute ma gratitude et de ma haute considération.

Signé : Orfila.

Pour la dignité professionnelle et pour honorer pleinement la mémoire d'Orfila, tous les médecins ne doivent-ils pas prendre à cœur d'élever une maison de retraite ouverte aux médecins pauvres et infirmes ? Un homme d'esprit, au cœur chaud, le baron Taylor, a su, par des expédients honnêtes et ingénieux, amasser presque des richesses au profit de l'Association des artistes. Une commission composée de médecins des hôpitaux, de professeurs de l'Ecole de médecine, de nos grands praticiens, de savants écrivains de la presse médicale et de membres des Sociétés de prévoyance de Paris, pourrait se mettre à la tête de cette entreprise et la mener à bonne fin pour l'honneur et la dignité de la science.

Il faut espérer que le commencement du xx^{e} siècle verra la réalisation des vœux de L. Véron et l'exécution du projet qu'Orfila avait conçu avant 1853 et que la mort l'empêcha de poursuivre jusqu'au bout.

J. Bergounioux.

Documents.

Réorganisation de l'enseignement anatomique à la Faculté de Médecine de Paris.

Voici les termes d'un décret du 16 juillet 1908 :

« 1° Le professeur d'anatomie de la Faculté de médecine de l'Université de Paris est chargé, sous l'autorité du Doyen, de l'Administration de l'Ecole pratique, de la direction de l'enseignement de l'anatomie (théorique et pratique), du personnel du service et des collections d'anatomie.

« 2° Le personnel de l'Ecole pratique, placé sous l'autorité du professeur d'anatomie, se compose de : deux assistants ; huit prosecteurs ; quinze aides d'anatomie ; deux préparateurs techniques.

« 3° Les deux assistants d'anatomie sont choisis parmi les agrégés d'anatomie en exercice ou libres, ou, à défaut, parmi les anciens prosecteurs.

« Sous la responsabilité du professeur, directeur du service d'anatomie, les assistants prennent part à l'enseignement de l'anatomie et à la surveillance des travaux pratiques.

« 4° Il n'est rien modifié en ce qui touche soit au nombre, soit au traitement, soit au recrutement des prosecteurs et aides d'anatomie.

« 5° Sont supprimés : l'emploi de chef des travaux anatomiques et l'emploi de préparateur du laboratoire d'anatomie. »

***

Voici la liste des 14 chefs des travaux anatomiques qui se sont succédé à l'Ecole pratique de la Faculté de Médecine de Paris :

1. Fragonard. — Nommé par arrêté du 29 pluviôse an III, décédé en germinal an VII.

2. Duméril. — Nommé le 13 thermidor an VII. A quitté ses fonctions le 19 ventôse an IX, à la suite de sa nomination en qualité de professeur-adjoint d'anatomie et de physiologie.

3. Dupuytren. — Nommé par arrêté du 14 germinal an X. A quitté ses fonctions en février 1812, pour occuper la chaire de médecine opératoire.

4. Béclard. — Nommé le 7 juillet 1812. A quitté ses fonctions en 1818, pour occuper la chaire d'anatomie et de physiologie.

5. Breschet. — Nommé le 30 avril 1819, fut révoqué par l'ordonnance du 21 novembre 1822, qui supprima la Faculté. Réintégré en 1823, il quitta définitivement ses fonctions au mois d'août 1836, pour occuper la chaire d'anatomie.

6. Blandin. — Nommé en 1837, quitta ses fonctions en 1841, à la suite de sa nomination à la chaire de médecine opératoire.

7. Denonvilliers. — Nommé en 1841, a quitté ses fonctions en 1846 pour occuper la chaire d'anatomie.

8. Gosselin. — Nommé le 30 décembre 1846, quitta ses fonctions en 1852, à l'expiration de sa période d'exercice.

9. Jarjavay. — Nommé en 1853, quitta ses fonctions en 1858, pour occuper la chaire d'anatomie.

10. Sappey. — Nommé par arrêté du 10 août 1859, quitta ses fonctions en 1868, pour occuper la chaire d'anatomie.

11. Marc Sée. — Entré en fonctions le 1er octobre 1868 en sortit le 1er novembre 1878, à l'expiration de sa période d'exercice.

12. Farabeuf. — Nommé en 1878, quitta ses fonctions en 1886, pour occuper la chaire d'anatomie.

13. Poirier. — Nommé par arrêté du 19 octobre 1887, quitta ses fonctions en 1898.

14. Rieffel. — Du 1er octobre 1898 au 1er octobre 1908.

Aug. P.

La Revue

L'ASSISTANCE AUX ENFANTS ABANDONNÉS; LE BUREAU DE BIENFAISANCE ET L'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE, A LECTOURE, DU XVe AU XVIIIe SIÈCLE.

Dans une très intéressante plaquette qu'il vient de publier, M. le Dr de Sardac étudie l'Assistance publique à Lectoure aux xve, xvie et xviie siècles. *Il nous fournit une occasion de plus — et nous lui en sommes reconnaissants — de constater la vanité de la blagologie actuelle qui va répétant partout que la France contemporaine a tout inventé. En attendant qu'elle ait tout détruit — si on lui en laisse le temps — il est bon de rassembler les documents montrant comment nos pères savaient comprendre les mots de* charité *et* d'humanité.

« *Ainsi donc, écrit M. de Sardac, l'assistance telle qu'elle existe de nos jours existait déjà à cette époque lointaine : les hôpitaux, la protection des enfants du premier âge, l'assistance aux vieillards, la médecine gratuite, le bureau de bienfaisance fonctionnaient déjà dans ces siècles reculés...* » *Les quelques pages que nous reproduisons ici de sa plaquette vont nous renseigner sur ce point.*

La protection des enfants pauvres du premier âge et l'éducation des enfants assistés étaient aussi à la charge de l'hôpital. Les administrateurs recueillaient les petits orphelins sans ressources et les enfants abandonnés qui étaient « exposés » aux portes de la ville (1), aux portes de l'hôpital (2), dans l'église cathédrale Saint-Gervais (3), ou dans quelque canonière des murailles (4); ils leur procuraient une nourrice en ville, dans la juridiction ou dans les localités voisines.

Les enfants demeuraient environ un an « a la popa ». A la fin du xve siècle, les nourrices étaient payées « cinq gros » par mois; dans le courant du xvie siècle (5), on leur donnait dix, douze et quinze sous; au xviie siècle (6), leurs gages mensuels variaient entre deux et trois livres.

Quelques-unes de ces mercenaires étaient payées en nature : une de ces « remplaçantes » touche six sacs de blé, trois gros et huit ardits pour avoir donné le sein à un enfant pendant un an. En outre de leurs gages, elles avaient droit à six ardits pour acheter de l'huile; souvent on les gratifiait de quelque « librau de blé ».

L'entretien des nourrissons et des enfants assistés incombait aussi aux administrateurs de l'hôpital. Ces messieurs achètent, en effet, « una pelha de paumelha de Maseres per « una bastarda, que costec ix gros (7), » et pour un autre nourrisson « detz pams de rosset x gros (8) », et « dus pams de blanquet per fourra lo corsaige x ardits ». En 1534, ils donnent deux robes à deux enfants trouvés, il fallut pour chacune « una cana de blancquet a sieys ardits « pam montan las duas canas xxiv sos », ils payèrent au « retondedor per retondre lo dit drap, viii dines; per la fay- « son de las ditas raubas e per lo fiu anneletz e foradura « au sarte (9) per chescuna dus sos e myey (10) ».

Nous trouvons aussi plusieurs « parelhs desclops (11) » achetés pour les enfants assistés.

Si parfois les orphelins de l'hôpital étaient mal tenus, le bureau avisait de suite, c'est ce qui arriva à la réunion du 1er décembre 1656. M. Ducasse, vicaire général, membre du bureau d'assistance (12), raconta « qu'il y avoict de pau- « vres orphelins de ceste ville quy étoint en fort piteux estat « et périssoint de froit, monstrant leur nudditté pour n'avoir « quasi rien sur eux que de mauvais baillons ». Il proposa « de les habilher et pour n'estre fénians de les mectre en « mestier ». Le bureau fit droit à sa demande, et nomma « le sieur Ducasse, vicaire général, le procureur du roy et « les srs Noguès et Dauryol, consuls, directeurs pour habil- « her les pauvres orphelins et les mectre en aprantissage ».

Les gouverneurs veillaient de leur mieux sur leurs jeunes pupilles; ils apprennent, en 1534, qu'un nourrisson confié à « la Boneta de Messegue » était malade, vite ils le retirent à cette femme qui « estoit prest de mourir e toute consumée » et le donnent à une autre nourrice « pource que avoit bon « laict et l'enffant estre eticquete et pour essayer si nature « luy vouldroit ayder (13) ».

Une autre fois (14), on leur annonce qu'un enfant assisté, « bastard de Johannes lo Gros, era mallade et perdie lo pie « de sistollas ». Ils appellent en hâte « mestre Blasi Seret, barbe, » et le chargent de guérir ce garçon.

Quand les enfants quittaient leurs nourrices, les membres du bureau les confiaient, moyennant salaires, à des personnes honnêtes, ou bien ils s'inquiétaient de leur donner un métier pour leur permettre de gagner leur vie. En 1561 (15) les consuls passent un contrat d'apprentissage devant Me Cédilhac, notaire, avec « maistre Odet Apvril, cousturier, « pour l'enfant qu'il a prins à enseigner de son office et aux « despens de l'hospital, à raison de dix sous le mois ». En 1659 (16), Paris, tailleur de Lectoure, a reçu du bureau Jean Dupin comme apprenti ; cet enfant est trop jeune pour gagner sa vie, il doit continuer son apprentissage un an

(1) Arch. hosp., livre de comptes 1486-1517, fo 263 ro.
(2) Arch. hosp., livre de comptes 1531-1532, fo 24.
(3) Arch. hosp., livre de comptes 1486-1517, fo 233.
(4) Arch. hosp., livre de comptes 1517-1656, fo 59.
(5) Arch. hosp., livre de comptes 1517-1656, fo 89; Arch. hosp., comptes Miégeville 1558-1563, fo 10 et suiv.
(6) Arch. mun., GG 50, liasse 128 (30 sous); Arch. hosp., délibérations 1685-1700, fo 127 ro (45 sous); Arch. hosp., délibérations 1685-1700, fo 84 ro (50 sous), et fo 186 (50 sous). Mais la nourrice rend l'enfant si on ne lui donne pas 3 livres par mois; Arch. mun., GG 50, liasses 197 et 1.657 (3 livres le mois); Arch. mun., GG 51, liasses 2, 5, 8, 1036-1038, 1653-1660 (3 livres le mois).
(7) Arch. hosp., livre de comptes 1486-1517, fo 289.
(8) Arch. hosp., livre de comptes 1486-1517, fo 327 vo.
(9) *Sarte*, tailleur.
(10) « Une cane de blanquet à six ardits le pam, 24 sous pour « les deux canes; au tondeur de drap pour tondre le drap, « huit deniers; pour la façon des robes, pour le fil, anneau et « fourrures au tailleur, pour chaque, deux sous et demi » (Arch. hosp., livre de comptes 1532-1535, fo 33 ro).
(11) Arch. hosp., 1532-1535, fos 48 et 50 ro.
(12) Arch. hosp., délibérations 1656, fo 27 ro.
(13) Arch. hosp., livre de comptes 1532-1535, fo 47.
(14) Arch. hosp., livre de comptes 1530-1535, fo 4 ro.
(15) Arch. hosp., comptes de Miégeville 1558-1563, fo 19 ro.
(16) Arch. hosp., livre de comptes 1657-1673, fo 11 vo.

et demi, les gouverneurs accordent vingt livres à cet enfant pour terminer son apprentissage.

Ces jeunes apprentis n'étaient pas sans surveillance : les consuls s'informaient de leur conduite et les enlevaient de chez leur patron, s'ils le jugeaient nécessaire.

Un garçon, placé chez Lassance, maître tailleur (17), est retiré, car « Lassance n'a pas besoigne pour l'occuper », et l'enfant perd son temps, on le place immédiatement chez un autre maître tailleur.

Nous venons de voir que l'hôpital payait de ses deniers la nourriture, l'entretien et l'apprentissage des enfants abandonnés ; mais si, par hasard, il découvrait les parents de ses pupilles, il se retournait contre eux et les actionnait en restitution. En 1668 (18), l'hôpital avait donné à « nourrir de lyat » un bâtard, à raison de « trente-sept sols six deniers » par mois. Un nommé Rison, cordonnier, était accusé d'être le père de cet enfant ; une instruction avait été ouverte contre lui, le bureau décida de continuer les secours à l'enfant et de se faire rembourser par Rison, s'il était reconnu coupable.

A côté de l'hôpital nous avons aujourd'hui le bureau de bienfaisance qui vient en aide aux malheureux, les secourt à domicile, veille à leur subsistance et leur procure les soins médicaux nécessaires en cas de maladie. Au XVI^e^ siècle, dès la création du bureau des pauvres, nous trouvons une institution analogue, vivant d'une vie autonome et complètement indépendante des hôpitaux.

C'est le bureau des pauvres qui en a la direction, ce sont les consuls qui sont chargés de l'administration de cette œuvre charitable.

Les ressources proviennent de legs, d'amendes et surtout du bassin courant. L'ordonnance (19) d'Henri de Navarre, de 1542, portait que « chasque sepmaine seroient eslus deux « personnages de bonne réputation et loyaulté qui iroient « par la bille quester pour les pauvres » ; ils devaient « se « trouver, les jours de dimanche et aultres fêtes et aultres « assemblées, aux portes des esglizes et couventz portans « bassins ou tasses pour reculhir les aulmognes que les « bonnes gens leur donaront ». L'un d'eux, durant la messe « parrochiale », était obligé « d'aller parmy le peuple de- « mandant laulmogne pour les pauvres ». Si les semainiers étaient absents, ils étaient tenus d'envoyer leur femme, leur fille ou leur plus proche parent « pour faire cette queste ».

Les porteurs du bassin ne devaient retirer ni salaire ni profit de cette charge à laquelle ils ne pouvaient se soustraire ; en cas de refus d'accomplir cette mission, ils étaient condamnés à cent sous d'amende, applicables aux pauvres.

A la fin de la semaine, les quêteurs avertissaient les personnes désignées pour les remplacer la semaine suivante, et rendaient compte de leurs recettes aux membres du bureau.

Les refus de porter le bassin furent rares ; en 1601 (20), Guilhem Lucas, conseiller à la sénéchaussée, ne voulut pas se soumettre à cette loi et fit défendre aux consuls, par la cour du sénéchal, de le charger de cette quête. Les consuls, sans respect pour l'ordonnance de ce magistrat et forts de la décision du bureau des pauvres de cette même année par laquelle « toutes personnes sans aulcune différence ni « distinction, doibvront porter suyvant leur tour le bassin et « en cas de refus, seront condampnés à une amande », arrêt qui est sans appel, obligèrent le conseiller Lucas à remplir sa fonction et lui infligèrent l'amende méritée.

L'ordonnance royale ne réclamait que deux porteurs du bassin, le bureau préféra, pour éviter toute contestation (21), nommer quatre quêteurs, choisis deux dans la paroisse de Saint-Gervais et deux dans la paroisse du Saint-Esprit.

Les secours étaient ordinairement distribués le samedi devant la porte de l'hôpital ou à domicile. Dans quelques circonstances, le bureau chargeait certaines personnes de porter discrètement une obole à des pauvres honteux (22); les dames de la Miséricorde recevaient d'ordinaire la mission de faire ces distributions à cette intéressante catégorie de nécessiteux.

Le plus souvent ces aumônes étaient faites en argent, rarement en nature ; les pauvres inscrits sur les *rôles d'assistance* bénéficiaient seuls des distributions ordinaires. Ces rôles étaient établis chaque année après enquête domiciliaire ; les délégués du bureau chargés de dresser la liste des malheureux à secourir (23) visitaient les indigents, inventoriaient leur mobilier, s'inquiétaient de leurs moyens d'existence, des charges qu'ils avaient, des secours qu'ils pouvaient recevoir de la charité privée. Après ces minutieuses recherches, ils proposaient d'inscrire les indigents sur le rôle des assistés ; le bureau examinait les cas et décidait, en dernier ressort, de l'opportunité de l'inscription.

Ces enquêtes étaient faites à la ville et à la campagne. « Pour la rescherche des peauvres de 1595 (24), les consuls « dépensèrent la somme de un escu sol pour le louaige des « chevaulx de Jehan Capdenac pour aller dehors la bille » ; la vérification du rôle des pauvres de 1622 coûta « dix liures » aux consuls (25), ils dépensèrent cet argent « pen- « dant quatre jours quils ont bacqué à bérifier les pobretés « de la juridiction comprins le louaige de leurs chevaux et « de celui d'Estienne Gillis leur trézorier ».

On avait coutume de dresser ces listes d'assistance pour un an (26) ; souvent, au mois de juin, à la belle saison, bon nombre de malheureux pouvaient aller mendier ou faire quelques petits travaux, on les rayait aussitôt du rôle des pauvres « pour ce que ce sont trober avoir de quoy (27) ».

Nous les retrouvons à la suite d'une maladie ou de toute autre infortune suppliant le bureau de les inscrire de nouveau sur le rôle des pauvres; inutile d'ajouter que ces nouvelles inscriptions nécessitaient de nouvelles enquêtes. Les pauvres étaient obligés de fournir des certificats de maladie délivrés par des médecins (28), des attestations d'extrême misère données par les consuls (29), par les curés des paroisses (30) ou par les plus proches voisins (31). Certaines fois

(17) Arch. hosp., registre des records 1685-1700, f° 155 v°.
(18) Arch. hosp., délibérations 1657-1673.
(19) Arch. hosp., registre du bassin des pauvres, 1543-1648, f° 4.
(20) Arch. mun., registre des délibérations, BB 5, record du 9 juin 1601.

(21) Arch. hosp., registre du bassin des pauvres, 1542-1648, f° 6.
(22) Arch. hosp., registre des délibérations, 1657-1672, f° 49.
(23) Arch. hosp., cahier de 1653, liste des assistés, f^os^ 1 et suiv.
(24) Arch. mun., GG 49, liasse 117.
(25) Arch. mun., CC 57, liasse 6.
(26) Arch. mun., GG 50, liasse 123.
(27) Arch. mun., GG 51, liasse 1266.
(28) Arch. mun., GG 51, liasses 574, 482, 908, 914, 1692.
(29) Arch. mun., GG 50, liasse 11.
(30) Arch. mun., GG 51, liasses 479, 817, 867, 881, 883, 886, 1007.
(31) Arch. mun., GG 50, liasse 67; GG 49, liasse 55.

les certificats et les attestations n'étaient pas suffisants, on obligeait les malheureux à se présenter devant les membres du bureau le jour de la distribution, « pour veoir au visaige « des peauvres quels sont les vrais necessiteux (32) ».

Dans des cas d'extrême urgence, les consuls avaient le droit d'inscrire provisoirement un indigent sur le rôle d'assistance, mais le bureau devait ratifier l'inscription à sa première réunion (33).

On n'inscrivait sur les listes *ordinaires* (34) d'assistance que les vieux, les infirmes, les malades, les jeunes enfants incapables de travailler et les gens qui se trouvaient dans l'impossibilité de gagner leur vie.

Au XVIe et XVIIe siècles, les guerres religieuses avaient ruiné le pays, des épidémies nombreuses et meurtrières avaient frappé la Gascogne. Lectoure ne fut pas épargné, les malheureux y étaient légions et c'est par milliers que l'on y comptait les pauvres. « En 1572 (35), année de stérilité uni« verselle et de grande misère, on constata après recherches « qu'il y avait en la présente ville et juridiction deux mille et « tant de pauvres » ; ils étaient plus de onze cents en 1644 (36) ; lors du recensement de la population de Lectoure, en mars 1695 (37), « les pauvres mandians étaient au nombre « de mille cent quatre-vingt-sept ».

Les consuls inquiets de cette misère et ne pouvant venir en aide à tous les indigents avec les ressources du bureau, décidèrent, le 14 avril 1580 (38), de s'entendre avec messieurs du Chapitre pour « fere un rolle extraordinaire des pouvres « valides aux fins estre distribués et despartis tant audict « chappitre que habitans de la présente ville ».

La communauté (39) se rangea à cet avis, on dressa sur le champ le *rôle extraordinaire* des malheureux qui furent répartis suivant la position de fortune des personnes chargées de les secourir.

Le conseiller du roi « Jehan Percin (40) » prit à sa charge *dix enfants* pauvres ; un riche bourgeois, « Jehan Céré (41) », dut subvenir à l'entretien de *dix-huit* malheureux ; on en donna *vingt-quatre* à « Monseigneur de Pouysségur (42) ; *quatorze* à « Monsieur Bonnot (43) » ; *six* à « Monsieur Bourrolhan, seigneur de Barterre (44) ; *six* à « Monsieur de Barrast (45) » ; *six* à « Monsieur de Pordéac (46) » ; *six* à

(32) Arch. hosp., registre 1657-1672, f° 36 r° (13 janvier 1662).

(33) Arch. hosp., registre 1630-1643 (28 mars).

(34) Arch. hosp., liste d'assistance 1563. Liasse 19, f° 14 r°.

(35) Arch. hosp., registre, 1541-1619, f° 56 v°.

(36) Arch. mun., BB 6, délibérations, f° 360 r°.

(37) Arch. mun., BB 23, recensement de la population de Lectoure, 1695.

(38) Arch. mun., BB 4, délibérations, f° 32 v°.

(39) Arch. mun., GG 49, liasse.

(40) Cette famille est venue à Lectoure après le siège. Le 30 avril 1504, Johan Faydin reçoit le testament de Johan de Percin, marchand et habitant de Lectoure. A cette date, il est grand-père, il laisse un legs à « Johannes de Monte nepoti suo « et filio Bernardæ de Persino, quondam ejus filiæ » ; il a une autre fille Longuette de Percin, mariée avec Bernard de Lautrec, sieur d'Oignax (minutes Boali, 1563, f° 62), et deux fils Bernard et Jehan. L'un d'eux devait être le père des trois Percin : Jehan, autre Jehan, conseiller du Roy, et Bertrand de Percin, secrétaire du Roy (Arch. mun., min. Boali, f° 169 et 170 ; 1563). Bertrand habitait au quartier de Corhaut (CC 13, f° 37, terrier 1557). — En 1555, Jehan Percin avait onze métairies, il était seigneur de Boulouch. Un fils achète la seigneurie de Montgaillard, dans le Tarn-et-Garonne (note de M. Descamps). En 1579-80, Jehan Percin était taxé 7 livres 15 sols 1 denier tournois pour la taille (Arch. mun., CC 35, f° 10).

Cette famille disparaît de Lectoure dans le courant du XVIIe siècle.

Aux archives nous avons (ii 29) un registre intitulé : « Cahier « contenant des baux et reconnoissances a loquatarie perpé« tuelle et féodales pour sire Jean de Percin, seigneur de Bou« loys et noble Marguerite de La Viguerie, mariés ». En 1545, Jean Percin écrit la note suivante dans son registre : « Je fais « de taille simple 14 livres 9 deniers 1/2 ; mon frère le con« seiller, 4 livres 2 sols 8 deniers ; mon frère le secrétaire, « 2 livres 10 sols 10 deniers ».

(41) Jehan Céré ou Sèré, fils de Miqueu Céré, « agulhate », était marié à Françoise de Bordis ; il décéda le 13 septembre 1587 ; il eut un fils Charles qui fut le capitaine Céré et trois filles, Géraude, Jeanne et Marguerite. Cette dernière épousa Marcous, capitaine du château de Lectoure. Guiraude se maria avec Despés ; devenue veuve, elle épousa en secondes noces de Barrau, seigneur de Parron. Céré possédait de nombreuses terres, les métaires de Naudet, Pradolin, Bazets, Ramonas, Espitau, Ricarde, une bordette au Perboscq, Gravette, Cardeilhan, Tané, le Ducat, un moulin sur l'Esquerre, les salles de Lacassagne, Brescon, Gané, les métairies de Capsec dans l'Isle-Bouzon, de Périssé dans Terraube, de Bardigues dans le Castéra-Lectourois.

Françoise de Bordis a laissé un livre de raison (Arch. mun. ii 17, 1587-1595) commençant le jour de la mort de son mari, livre fort curieux où elle nous dit que cette année 1587 elle fournit cent trente-huit sacs de blé de semence aux diverses métairies ; ce chiffre nous prouve que la famille Céré possédait une fortune terrienne.

(42) Joseph de Castanet, seigneur de Puységur, était le fils aîné de Nicolas de Castanet, marchand, originaire de Miradoux, venu à Lectoure vers 1506. « Nicholau Castanet, marchand de ladite ville » (Arch. mun., CC 22, 1518-1519, f° 77), acheta la seigneurie de Puységur. Joseph mourut en 1591 ; Bernard, deuxième fils de Nicolas, connu jusque-là sous le nom de Bernard de Castanet, sieur de Campségue (aujourd'hui Brimont), prit le titre de Puységur (min. Baraignes, 1592, f° 269) ; il possédait Ayné et Lacopette (min. Boali, 1563, f° 130) ; il hérita de Joseph en vertu de la substitution de Nicolas (min. Martin, 1597, f° 221), il avait épousé Marguerite de Pins.

Joseph possédait les salles de Mirails (f° 122 v°), et de Pitrac (f° 133 v°), les métairies de Sainte-Mère (f° 109) près de Crabé, de Malus (f° 144) (min. Boali, 1552, f° 123 v°, 133 v°, 109, 144 et autres biens à Miradoux (min. Boali 1563 (f° 12) et à Gimbrède (min. Du Luc, 1554-1555, f° 13 v°). Il payait 13 livres 6 sols 7 deniers de taille simple (Arch. mun., CC 35, f° 29).

Les minutes de Martin, de Baraignes, du Luc sont dans l'étude de Me Boué du Boislong, à Lectoure (note de M. Descamps).

(43) Sanx de Bonot, sieur d'Aurignac, était fils de sire François de Bonot, seigneur de la Salle d'Aurignac, et de Cécile du Pred. Sanx était conseiller au Parlement de Toulouse ; il possédait une grande partie du moulin de Repassac ; il la tenait de son père, qui l'avait achetée en 1552 à noble Bernard de Castanet, sieur de Campségue. Cette part était arrentée par an à « quatre-vingt-trois sacs un livral et cinq boisseaux de « granaige les deux parties bled et la tierce partie mixture... « franche quicte et noble icelle quotité de tous fiefs rentes... « sauf la taille au roy et deux sacs bled payables annuellement « l'un au chapitre l'autre aux frères prêcheurs » (Min. Boali, 1552, f° 54).

(44) Noble Jean Jacques de Borroilhan ou Borrolhan se marie avec Anne Délas, le 13 janvier 1570, fille de feu noble Francoys Délas, seigneur de Lamothe et de Barthère, et de Jeanne de Gélas. Anne Délas était veuve de noble Bertrand de Biran, seigneur de Lamothe-Pellegrue ou Goas (ii 16, liasse 3. Arch. mun.). — On donne à Anne, entre autres biens, « la maison appelée de Barthère et les biens en despendens ». (Arch. mun., II 16, liasse 4.)

(45) François de Castanet, troisième fils de Nicolas de Castanet, possédait les métairies de Barrast et de Pomarède (min. Boali, 1552, f° 150 ; min. du Luc, 1556-1557, f° 7 v°).

Il payait 4 livres 11 sols 2 deniers de taille (Arch. mun., CC 35, f° 29).

(46) M. de Pordéac habitait dans le quartier de Reilhas ; sa

« Monsieur Albinhac (47), juge-mage » ; tandis que des artisans comme « Labarthe (48), mangonnier, Marrast (49), ar« murier, Mathiu Mallus, cordonnier », n'avaient qu'*un seul* pauvre à entretenir.

Ces taxes *extraordinaires*, qui frappaient dans les années de nécessité les habitants aisés, les membres du chapitre, les bénéficiers et même l'évêque de Lectoure, n'étaient pas toujours acceptées sans murmures ; en cas de contestations le Parlement de Toulouse devait régler le différend.

En 1583, Monsieur Jehan de Lary (50), seigneur de Latour avait trouvé excessive la taxe dont il était imposé. Il prétendait que la métairie de Corneilh (51), la seule terre qu'il possédait dans la juridiction de Lectoure, était « peu « importante et sans maison d'habitation », et il refusa de payer la taxe. Le syndic de la ville l'appela devant le sénéchal d'Armagnac, qui le condamna à « cinq escu desmande ».

Le 19 novembre 1583, M. de Lary en référa au Parlement. Ayant fait défaut le 9 mars 1584, jour de l'audience, il fut de nouveau condamné. Un sergent royal de Lectoure, Jehan Miégeville, alla signifier l'arrêt du Parlement au métayer de Corneilh et l'afficha à la porte de la maison (24 mars 1584).

Les consuls eurent fréquemment des difficultés pour ces taxes avec les « bénéfficiers du clergé prenant fruicts en la « presante ville et juridiction (52) ». Le Parlement avait fixé leur cotisation dans ces taxes extraordinaires « à la sixième « partie des fruicts de leurs bénéfices, distraction faite des « dîmes et deniers royaux, ce qui revenait à la neuvième « partie des bénéfices (53) ». Ces messieurs, soutenus par l'évêque (54) qui malgré les prières du bureau refusait de les taxer, cherchaient mille raisons pour ne pas acquitter leurs dettes : le rôle extraordinaire des pauvres était mal fait, plusieurs indigents inscrits sur les listes pouvaient gagner leur vie, ils se plaignaient, en outre, que l'on ne tenait nul compte des aumônes qu'ils distribuaient en leur particulier (55).

Les membres du chapitre de Saint-Gervais (56) demandèrent à leur tour d'être exemptés de ces cotisations extraordinaires, ils s'adressèrent au Parlement, qui les obligea de contribuer à l'entretien des pauvres comme le reste des habitants.

Certaines années le bureau se trouva en délicatesse avec l'évêque pour ce même sujet.

En 1646 (57), M. de Lussy, consul, avait annoncé à la communauté que la distribution hebdomadaire était insuffisante à cause du grand nombre de pauvres. L'assemblée chargea « les consuls d'aller au logis de monseigneur l'é« vêque pour le supplier très humblement vu la presante et « urgente necessité qu'il y a de donner quelque secours « ausdits pauvres suyvant la coutume entel cas et quy co« manssent desja de perir de faim de bouloir se taxer soy « meme et taxer les benefficiers ».

L'évêque éluda la question et leur demanda de faire un nouveau rôle des pauvres. Après plusieurs visites à l'évêché, monsieur de Lectoure renvoya les consuls avec une ordonnance qu'ils jugèrent « injurieuse à la qualitté et au« thoritté de la charge consulaire », et une taxe dérisoire pour les bénéficiers, personnellement il ne voulut rien payer. Il prenait cependant dans la juridiction de Lectoure « deux « mille quatre cens livres de revenu, plusieurs barricques « de vin, plusieurs sacs davoyne, plusieurs paires de volaille « et une grande provition de foin y ayant de beaux preds « et dune longue estandue (58) ».

Tous les nécessiteux n'étaient pas inscrits sur le rôle ordinaire des pauvres ; ceux qui n'étaient point assistés adressaient des *suppliques* aux consuls ou aux membres du bureau pour obtenir un secours à cause de leur maladie, de leur vieillesse ou de leurs infirmités. Jusqu'à la fin du XVII[e] siècle (59), ces suppliques furent rédigées sur papier timbré ; à cette époque on décida qu'à « l'avenir les requêtes se « feroint sur papier commun, puisque cétoit une fascon de demander lausmone ». Elles étaient l'objet d'un examen sérieux, deux membres du bureau recherchaient si le dire du suppliant était exact, si sa pauvreté était réelle, et si le suppliant était malade ou impotent, des médecins devaient certifier la maladie ou l'infirmité.

Après cette enquête le distributeur des pauvres proposait au bureau d'accorder un secours *temporaire* ou *permanent* à l'auteur de la supplique. A la première réunion, les membres du bureau examinaient à nouveau le cas et approuvaient la demande ou la rejetaient, ils étaient souverains juges.

Le plus souvent les secours étaient donnés en argent,

maison fut achetée par la ville, pour y construire la halle publique (Arch. mun., CC 3, terrier 1557, et BB 4). Elle se trouvait « bis et bis la maison commune de ladicte cité de Lec« toure » (Min. Boali, 1552, f° 242).

(47) Blaise Quinhart, sieur d'Albinhac, d'Assier, du Castéron (Min. Baraignes, 1595, f° 159), juge-mage d'Armagnac, épouse Marie d'Aulin. Il achète aux héritiers de Bertrand de Aulino (d'Aulin) une maison « sive tour en Guilhem Bertrand ». Cette tour existe encore aujourd'hui, c'est la tour de l'*hôtel de l'Europe*. Blaise Quinhart arrente à Anthoine Langlade le revenu du *Punherat*, du « molyn nau », sis en Lectoure, près du moulin de Saint-Giny, pour cent vingt-deux sacs et demi de blé, réserve faite des droits d'un huitième qui appartiendrait au prieur de Saint-Giny ; de plus, Langlade devait moudre sans « punherat » les farines dont Quinhart et Jehan Percin avaient besoin pour l'entretien de leurs maisons (Min. Boali, 1563, f° 73 v°). Ce moulin appartenait à Jehan Percin et Blaise Quinhart.

Noble Blaise Quinhart payait 5 livres 1 sol 2 deniers de tailhe simple (Arch. mun., CC 35, 1579-1580, f° 30 r°). Il avait un fils, Anthoine de Quinhart, sieur d'Estabel (min., Bégué, 1593, f° 32 r° ; min. Baraignes, 1593, f° 1), qui avait borde au Miraillh, salle à Laran et borde (CC 7, terrier 1612).

(48) Labarthe, mangonnier, payait en 1579-1580, de tailhe simple, 5 sols 1 denier tournois (Arch. mun., CC 35, f° 31).

(49) Marrast, armurier, payait 4 sols 7 deniers tournois de tailhe simple (Arch. mun., CC 35, f° 30). Pierre de Marrast, armurier, fils de Jehan, cordonnier, dit Moro, de Lectoure, épouse Longuete Soquaret, fille de Arnaud, de Miradoux. On donne « une roube drap noir de Paris doblée de taffetas, une « gounelle rouge de Paris, aultre gounelle gris granée man« chons de taffetas. . une couverte de Thoulouse jusques à la « valeur de 59 sous... ung coffre honneste ferré jusques à la « clef inclusivement » (Min. du Luc, 29 juin 1563 au 1[er] juin 1563, f° 105, étude M[e] du Boislong).

(50) Arch. mun., FF 25, liasse 41.

(51) Cette métairie, située à l'extrémité sud de la commune de Lectoure, près du hameau d'Aurenque, appartient encore de nos jours à la famille de Lary.

(52) Arch. mun., BB 5, f[os] 129 et 631. — BB 6, f° 360 r°.

(53) Arch. hosp., 1545-1519, f° 56 v°.

(54) Arch. mun., BB f° 603 v°.

(55) Arch. mun., GG 22, liasse 23.

(56) Arch. mun., BB 5, f° 607.

(57) Arch. mun, BB 6, f[os] 431 et suiv.

(58) Arch. mun., BB 6, f° 437 v°.

(59) Arch. hosp., 1685-1700, f° 114.

*

d'autres fois on distribuait du pain, des habits, du bois ; on accordait aussi les soins médicaux et les médicaments nécessaires aux pauvres malades (60).

Il nous a paru intéressant de donner quelques exemples de ces suppliques, nous avons choisi les plus curieuses.

« Guilhaume Lapierre, ingénieur, est un jeune homme « natif de Lectoure, qui na pas de comodittés et a beaucoup « de savoir. Grâce à son esprit et à son savoir, il est appelé « dans la ville de Paris auprès dun Grand ce quy peut faire « que sa science le peut porter à un emploi magnifique, « mais il se trouve mal habillé pour faire son voyage ce « quy pourrait lui nuire pour sa situation et il supplie le « bureau de vouloir lui donner quelque chose pour sachep- « ter un *habit*. Le bureau délibère et décide de lui arcorder « douze livres pour l'achat de cet habit (61) ».

Une autre fois c'est Arnauld Laporte (62) qui supplie : il a eu sa maison brûlée et a été obligé « de se réfugier pendant « plusieurs jours sous un arbre sur un fais de restouble « avec sa femme et ses trois enfants ». Il demande d'être déchargé de la taille et prie les consuls de lui donner « quelques chevrons et quelques poultres des bois de la « ville ».

Un malheureux, « Laurensan, antien bourgeois de Lectoure (63) », n'a pas de quoi ensemencer sa métairie, il a été grêlé pendant deux ans, sa femme et ses enfants sont malades « de fleus du sang » ; il prie le bureau de lui prêter le blé pour faire les semailles, « il obligera sa récolte prochaine « au profit des pauvres ». On écoute sa prière et on lui accorde « des grains jusqua soixante liures pour la semance, « à condition que Laurentan engage et hypothèque sa récolte « en faveur de l'hôpital ».

Le 20 juillet 1582, « Bernard Borde, bracier, demurant « à Laguilhan, juridiction de Lectoure », expose que sa fille « feust mordeue de un chien enragé le 15 juillet, et atan- « deue sa misère et qu'il luy est necessaire de la mener à la « mer, desireroit un secours des deniers des peauvres pour « faire le voyage (64) ».

Le 2 mai 1670, « Françoise Rousin, chargée denfans, « peauvre fanme du hameau des Vignes, a esté mordeue « despuis hier dun chien enragé quy est à la porte de lhos- « pital, demande au bureau de luy accorder de quoy aller à « la mer pour esviter le danger où elle est (65) ».

Une femme, atteinte de rhumatismes, demande « un peu « dargant pour aller aux bains de Bagnères, ne pouvant y « aller sans la charité du bureau (66) »

Bertrand Rande (67), « mestre tailheur de Lectoure, détenu « malade de la galle despuis sept mois, dans l'impossibilité « de travailler de son métier pour gagner sa vie et celle de « sa famille, et ne pouvant accomplir un vœu qu'il a faict à « saincte Raffine (68) pour guerir de la dicte galle, demande « un secours pour faire un pèlerinage ».

Matalin avait été excommunié et avait besoin d'aller à Rome, « per ana serca unas perdonensas e ana de quy a Flo- « rensa la Gran (69) ».

Le bureau fait un excellent accueil à toutes ces requêtes

En 1690 (70) « M. Guilhon, curé de Saint-Giny (71) », a dans sa paroisse une fille nommée « Marie Peylabère de Marque », qui veut se marier avec « Raymond de Lacostère ; elle na « pas de quoy se faire un lit, cest pourquoy a manque de « ce y pouvait arriver des inconveniants ; il supplie le « bureau de lui donner quelque chose pour se marier ». Celui-ci fut compatissant pour ces fiancés et accorda à « la « fille Peylabère douze livres pour un lit et afin quelle puisse « se colloquer en mariage avec ledict Raymond de Lacos- « tère ».

Nous trouvons parmi les suppliants de nombreux hospitalisés qui n'ont pas de quoi vivre à l'hôpital où ils meurent de faim ; c'est « Jehanne Diaubiest (72), pauvre femme « veuve, malade jusques à la mort dans lospital de ladicte « ville ou elle périst de faim et de misère », qui demande un peu d'argent ; c'est « Jane Castets (73) dicte la Mourane, « pauvre vieille logée à lospital », qui implore un secours « pour son entretien ».

Ce sont surtout les malades (74), les infirmes (75), les vieillards qui adressent des requêtes.

En 1682, le bureau vient en aide à plusieurs octogénaires et à un vieillard de cent deux ans.

« Le 7 février 1682 (76), Guiraude Gausie, demeurant au « hameau, appelé au Petit, juridiction de la pressante ville, « expose quel a son mary dans la dernière extremite de « misere depuis longtemps ne pouvant se bouger à cause de « sa vieillesse qui est de *cent deux ans* la suppliante estant « aussi eagee de quatre vingts ans sans rien au monde « demande un secours ».

On lui accorde une somme de dix sous par mois pour elle et son mari ; ce secours lui est continué pendant trois ans (77).

En 1687, on assiste huit octogénaires, cinq nonagénaires et un vieux de cent quinze ans dont voici la requête (78) :

« Supplient humblement Jean Darribeau, Marie Deurat, « pauvres misérables, habitans de Saint-Germain (79), juri- « diction de la presant ville, incapables de se gaigner leur « vie, agés, Darribeau de *cent quinze ans*, et la dicte Deu- « rat agée de huictante ans ou environs, ne possedant nuls « biens. » Ils demandent qu'on leur donne « des deniers des « pauvres pour leur nourriture et entretien lesquels prie- « ront Dieu pour vos santés et prosperités. Ducasse, cha-

(60) Arch. mun., GG 50, liasse 143.
(61) Arch. mun., GG 51, liasse 312.
(62) Arch. mun., GG 50, liasse 129.
(63) Arch. hosp., 1685-1700, f° 239.
(64) Arch. mun., GG 51, liasse 289.
(65) Arch. hosp., registre 1657-1673.
(66) Arch. hosp., registre 1685-1700, f° 23.
(67) Arch. mun., GG 50, liasse 66.
(68) Sainte-Raffine se trouvait dans l'ancien diocèse de Condom, à côté de Lialores.
(69) Arch. hosp., registre 1486-1517, f° 26 r°.
(70) Arch. hosp., registre 1685-1700, f° 129 r°.
(71) Saint-Giny ou Saint-Gény, ancienne paroisse de Lectoure, dont l'église existe encore ; elle est située au bas de la côte de Lectoure, sur les bords de la route d'Auch à Lectoure, sur l'emplacement d'une ancienne abbaye.
(72) Arch. mun., GG 49, liasses 43 et 69.
(73) Arch. mun., GG 50, liasses 73 et 100.
(74) Arch. mun., GG 50, liasse 117.
(75) Arch. mun., GG 50, liasse 180.
(76) Arch. mun., GG 51, liasse 120.
(77) Arch. mun., GG 51, liasses 446 et 515.
(78) Arch. mun., GG 51, liasse 571.
(79) Ancienne paroisse de Lectoure, à l'est de la ville ; l'église de Saint-Germain se trouvait près du ruisseau de l'Esquerre, entre les routes de Lectoure à Saint-Clar et de Lectoure à Plieux, sur les bords de l'ancien chemin de Layrac à Aurenque.

« pelain mage, atteste la pauvreté des dicts supliants et « quils ne peuvent pas aller mandier. Depetit, jurat, atteste « la vieillesse et pauvreté; Duret atteste. Moussaron, con- « sul, alloue quinze sous aus supliants, le 15 mai 1687 ».

En 1688 le bureau secourait quatorze octogénaires et quatre nonagénaires, il leur donnait quinze sous par mois.

Les pauvres de la ville et de la campagne n'étaient pas les seuls à être secourus : les *étrangers*, les *passants* recevaient aussi de nombreuses aumônes.

Nous voyons des personnes du Bordelais (80), du Poitou (81), de l'Artois (82), de la Picardie (83), des Flandres (84), de la Suisse (85), de l'Espagne (86), des Anglais (87), des Irlandais (88), se réfugier à Lectoure et implorer la charité du bureau.

« Patrice de Carolan (89), né à Drokeda, en Irlande », a fui son pays « pour esviter la persécution quy est faite par « les Anglois contre la religion catholique, apostolique « romaine et se conserver en la religion et afin de continuer « ses études il cest rendeu en la presant ville despuis envi- « ron quinze jours (15 décembre 1667), mais ne pouvant y « subcister a moins destre acisté dune subvention neces- « saire, estant sans ressources et mourant de faim », il demande quelque argent des deniers des pauvres.

Le bureau écoute sa requête ; il lui alloue trois livres par mois pendant un an, de plus il lui permet d'entrer au collège où il suit les cours de rhétorique. On le secourt pendant plusieurs années, il peut ainsi terminer son éducation. A la fin de ses études, il entre dans le sacerdoce, mais sa misère est encore si grande qu'il ne peut s'acheter « une soutane et « un long manteau ». Le bureau lui vient une dernière fois en aide, il lui accorde douze écus pour cet achat, mais il décide qu'à l'avenir les Irlandais ne seraient plus secourus.

Ordinairement les étrangers ne faisaient que traverser la ville, on leur distribuait aux portes de la cité un peu de pain ou quelque menue monnaie : c'était le *droit de passade* (90) : les portiers de la ville étaient chargés de faire ces distributions.

Le bureau secourait ainsi des soldats blessés (91), des officiers sans ressources (92), des prêtres sans asile (93); des gentilshommes ruinés qui imploraient quelques sous pour pouvoir continuer leur route (94).

Certaines années, les étrangers étaient très nombreux, ils ne se contenaient pas de traverser la ville, comme « les ordonnances royaux » leur prescrivaient : ils séjournaient plusieurs jours dans la cité, mendiaient dans les rues, logeant en ville ou au faubourg.

En 1669 (95), le bureau fut obligé de prier les consuls de veiller à ce que « les passants ne soient logés qu'une nuit « au faubourg et nullement en ville ». La communauté établit des gardiens aux portes pour empêcher leur entrée; si des étrangers désiraient avoir *la passade*, les portiers avaient ordre de les conduire au consul et ensuite de leur faire quitter la ville. Si quelque passant s'introduisait dans Lectoure, le premier valet de ville était chargé de s'en emparer et de l'amener au dehors après lui avoir demandé par quelle porte il était entré. Le portier qui avait laissé pénétrer le passant était condamné par le bureau à une amende qui servait de récompense au valet de ville.

Souvent le bureau fut contraint d'éloigner les étrangers qui « absorbaient les revenus des pauvres et fatiguaient la « charité privée »; jamais il ne leur refusa le secours nécessaire pour poursuivre leur chemin (96).

Dès le xv^e siècle, les consuls avaient organisé l'assistance médicale gratuite. Nous les voyons en 1492 accorder quelque argent à un médecin *que abe demorat en la vila de consentament de totz, a causa de lempedemia que regnava et que demandaba das ho tres francs per vioure* (97).

La communauté payait de ses deniers le médecin des pauvres; chaque année, dans les comptes consulaires, parmi les dépenses ordinaires figure un chapitre spécial pour les honoraires de ce médecin. Ils sont bien modiques au début, puisque Paul Lopez (98), chargé de cette fonction en 1503,

(80) Arch. mun., GG 51, liasse 89. On donne « a un Bordelois « blessé d'un coup de mousquet pour s'en retourner à sa patrie dix sols ».
(81) Arch. mun., GG 50, liasse 28.
(82) Arch. mun., GG 50, liasse 134.
(83) Arch. mun., GG 50, liasse 74.
(84) Arch. mun., GG 51, liasse 225.
(85) Arch. mun., GG 51, liasse 214.
(86) Arch. mun., GG 51, liasse 15.
(87) Arch. mun., GG 50, liasse 130. — GG 51, liasse 60.
(88) Arch. mun., GG 51, liasse 53.
(89) Arch. hosp., registre 1657-1673, f° 68 r°; f° 106; f^os 120 et 121.
(90) Arch. hosp., registre 1657-1673, f° 79.
(91) « Mandement de Jolies, consul. On donnera a George « Molin, soldat de l'armée, estropié de sa jambe gauche, quy « passe, 8 sous » (Arch. mun., GG 50, liasse 16). — Duprat, « trésorier des pauvres, donne à Claude Derey et Jean Estève, « pauvres mariniers estropiés sur mer par larmée des Turcs « estant au service de Sa Majesté sous le commandement de « M. Duquesne, 10 sols 6 deniers » (Arch. mun., GG 51, f° 292).
(92) « Fargue, gentilhomme parisien, ci-devant lieutenant de « la compagnie de Bailli au régiment de Lignières, reçoit « 15 sols pour passer son chemin, car il est sans ressources » (Arch. mun., GG 51, liasse 58).
(93) « Mandement de Jolies, consul. On donnera à un pauvre « prêtre passant, 8 sous » (Arch. mun., GG 50, liasse 21).

(94) Arch. mun., GG 51, liasse 121.
(95) Arch. hosp., registre 1657-1673, f^os 84 et 85 r°.
(96) Arch. hosp., registre 1674-1742 (3 mars 1677).
(97) P. Druilhet, *Archives de la ville de Lectoure*, fascicule neuvième des *Archives historiques de la Gascogne*, p. 182.
(98) Paul Lopez est espagnol, il vient à Lectoure, où il épouse Melha de Boquet, appartenant à une famille des plus honorables et des plus riches de la ville. Il hérite de sa femme et probablement de l'oncle de cette dernière, Jacques Abonsiti, notaire, dont il possède tout le tènement au terrier de 1501. Il se remarie avec Suzanne de Mauléon, de la famille de Mauléon, habitant la salle de Cazaubon (aujourd'hui Mauléon). Il fait son testament le 28 septembre 1515, dans son château de Magnas, *apud aulam ipsius testatoris infra scripti vulgariter nuncupatam de Magnas*. Il laisse ses biens de France à sa femme Suzanne de Mauléon, si elle n'a pas d'enfants au moment de son décès, il lègue sa métairie du Castanh, au delà du Gers (probablement *meste Pau*, maître Paul, actuel), aux plus proches parents de sa première femme Melha de Boquet.

Si sa femme n'a pas d'enfant d'un second mariage, à sa mort, ses biens seront affectés à des œuvres pies.

Il laisse tous ses biens d'Espagne à sa sœur aînée Catherine, mariée à Terrassone, en Aragon, si elle existe, si non à une seconde sœur.

Il veut être enseveli en l'église du couvent des Frères Mineurs *ante altare majus*. (Le couvent des Cordeliers sert aujourd'hui de maison d'arrêt.)

Il meurt avant le 25 janvier 1519, date du premier acte des reconnaissances de fiefs de Suzanne de Mauléon, « Suzana de Maloleone *relicta* magistri Pauli Lopez (Livre des fiefs). En 1501, il possédait une maison en Reilhas (Arch. mun., CC 2).

Suzanne se remarie : 1° avec Geoffre de Durban, avant le

est simplement *quietat de sa talha per los gradables services que abe feyt a la bila e per so que la pencion no luy era enquoera constituada* (99); c'est encore son seul traitement en 1513-1514 (100).

Dix ans plus tard, les gages du médecin étaient de *bint liures torneses* (101); ils montèrent ensuite à *vingt-cinq livres* (102). A la fin du xv^e siècle, on donnait à « Landell, « médecin escossoys nouveau venu, la somme de *cinquante « liures pour ung an* (103); » plus tard, les conseils allouèrent *deux cents livres* (104) pour deux médecins, et *cinq écus* pour un chirurgien.

Jusqu'au commencement du xvii^e siècle, les médecins de l'assistance ne donnèrent leurs soins gratuits qu'aux indigents non hospitalisés inscrits sur le rôle des pauvres. A cette époque, ils furent nommés médecins des pauvres et médecins des hôpitaux et ils reçurent pour besogne nouvelle des honoraires spéciaux.

Ces médecins étaient rarement originaires de Lectoure, c'étaient des docteurs ambulants qui s'arrêtaient où ils trouvaient à exercer leur profession ; demeurant quelque temps dans les localités ou s'y fixant d'une façon définitive.

Paul Lopez était espagnol, Andresson (105) était irlandais, Landel (106) était écossais ainsi que de Cars (107), Baraiges était provençal, tous furent médecins des pauvres (108). Ils devaient prodiguer leurs soins aux malades enrôlés sur les listes d'assistance (109), ils examinaient les malheureux qui réclamaient un secours du bureau, certifiaient leur maladie et pansaient leurs blessures (110).

Nous avons aux archives municipales une liasse d'ordonnances médicales du xvi^e siècle (111), signées de Millières (112) d'Andresson, de Pierre Aurio, chirurgien, qui nous montrent le zèle des médecins des pauvres. La thérapeutique n'est pas compliquée, ce sont des tisanes de mauves, de violettes, de coings des « potus », du miel rosat, des emplâtres « diachylon », quelques pilules, des cataplasmes et surtout des clystères qui sont la base de tous les traitements.

Il est curieux de voir le soin que le docteur prend d'indiquer au patient le moment opportun de prendre la *médecine ;* il fixe sur son ordonnance si c'est le matin, avant de se

11 mars 1521, date d'un acte où Geoffre figure comme mari de Suzanne; il vit encore le 29 août 1536 ; 2° avec Anthoine de Saint-Géry, qui figure en qualité de mari de Suzanne dans un titre du 12 avril 1540 (Livre des fiefs). (Note de M. Descamps).

C'est ainsi que les Saint-Géry devinrent seigneurs de Magnas. J. Noulens, dans les *Documents historiques sur la maison de Galard*, t. III, p. 656, émet donc une hypothèse fausse en disant : « Vers 1600 environ nous retrouvons les deux terres « de Magnas et de la Mothe-Ando dans les mains d'Antoine « de Saint-Géry, époux de Marguerite de Saint-Lary. Les « Saint-Géry devaient s'être appropriés ces deux fiefs par suite « d'un mariage avec la branche de Castelnau-d'Arbieu ».

(99) Arch. mun., CC 18, f° 39 r°.

(100) Arch. mun., CC 20, f° 77.

(101) Arch. mun., CC 24, f° 96.

(102) Arch. mun., CC 35, f° 190 r° (1579-1580) ; CC 36, f° 97 (1585).

(103) Arch. mun., CC 38, f° 37 r° (1594).

(104) Arch. hist., EE 3, f° 256 v°.

(105) Andresson (Thomas) était médecin des pauvres en 1585 (Arch. mun., CC 36, f° 97). Nous avons de lui quelques ordonnances pour les indigents, qui accompagnent un compte de Torreilh, apothicaire de Lectoure. Il mourut avant le 3 juillet 1586, date à laquelle Pierre Fabri, conseiller à la cour du sénéchal d'Armagnac, et Jacques Roux, commis au greffe, dressèrent l'inventaire de sa bibliothèque. Il était mort laissant par testament, retenu par M^e Jehan Laforcade, notaire de Lectoure, M^e Anthoine Boisset, conseiller à la cour, comme héritier; mais celui-ci n'accepta l'héritage que sous bénéfice d'inventaire. Andresson était protestant.

Cette pièce, des plus curieuses, est malheureusement incomplète, elle est composée de six feuillets et renferme l'inventaire détaillé des ouvrages de médecine du docteur Andresson; elle appartient à M. Lagardère, de Lectoure ; elle va faire le sujet d'une étude sur « les médecins à Lectoure ».

(106) Dans les comptes consulaires de 1594 (Arch. mun., CC 38, f° 31 r°), nous voyons les consuls « payer à M. Landell, mé- « decin escossoys, nouveau venu, ses gages de médecin des « pauvres ».

(107) M. Jehan de Cars, médecin, se présenta aux consuls le 2 décembre 1599 ; il leur dit qu'il était « venu en ceste ville « suyvant la réquisition quyls luy avaient faicte au nom de « la comunaulté ». Le 14 décembre, « Jehan de Cars, médecin « escossoys, déclara vouloir accepter la charge dung des méde- « cins de ladite ville et dy résider » (Arch. mun., BB 5, f^os 19 et 20). Il arriva à Lectoure « avec son équipage, et entra en « fonction le lundy 24 janvier 1600 ». Nous le trouvons médecin des pauvres dans les comptes consulaires de 1600 (f° 95) et dans ceux de 1605 (f^os 4 et 5). Il fut consul en 1613, 1619 et 1620 (tableau des consuls de Lectoure au xvii^e siècle), Jehan de Cars, *médecin protestant*.

Dans les archives de la famille de La Roche, de Lectoure, se trouve le contrat de vente de la salle et métairie de Pitrac, par M. Amanieu de Montesquieu et Sainte-Colombe à M. Jehan de Cars, médecin (10 septembre 1608) ; il habitait le quartier de Guilhem Bertrand (CC 8, 1638). En 1673, Paul de Cars, sieur de Pitrac, probablement le fils du précédent, achète une charge de lieutenant au capitaine Blanchard pour son fils noble Jean de Cars, sieur de Seasford. Il donne 100 livres à son fils pour s'équiper, pour s'en aller servir en Hollande (Minutes Labat, 1678, f^os 83 et 86).

« Peaul de Cars, sieur de Pitrac, et sa femme Izabeau de Fabri » font un testament en un seul acte (Min. Labat, 1677-1680, f° 160); ils veulent être ensevelis dans le cimetière protestant de Puycasquier. Ils ont trois enfants : Jean, Rachel et Izabeau ; ils donnent 3.000 l. à Rachel fille aînée, 2.400 l. à Isabeau. Jean est institué héritier. (Note de M. Descamps.)

Dans le recensement de 1695 (Arch. mun., BB 23), noble Jean de Cars, sieur de Pitrac, est porté comme non marié, ayant avec lui deux sœurs non mariées, nommées Rachel et Jeanne, avec un valet de chambre et une servante, « ne possé- « dant ny terre, ny château, ny fief, vivant avec peine comme « incomodés par ses debtes » (f° 4 r°).

(108) François Baraiges, Barages ou Baretges, « médecin de la « ville d'Agen, a été appelé à Lectoure par les consuls comme « médecin des pauvres » (4 août 1596) (Arch. mun., BB 4, f° 372). Il occupe encore cet emploi en 1598 (Arch. mun., CC 39, f° 11 r°). Il quitte la ville en octobre 1599, parce qu'on ne veut pas augmenter ses gages (Arch. mun., BB 5, f° 11 r°). Il était de Caigne en Provence, comme nous l'indique son testament de 1599, retenu par François Lafargue, notaire à Lectoure : Testament de maître François Baraiges, docteur en médecine, natif de Caigne en Provence ; il lègue ses biens à son frère maître Denis Baraiges, lieutenant en la judicature de Caigne (Arch. départ. du Gers, E 153, Minutes Lafargue, 1599, not. à Lectoure).

(109) Arch. mun., CC 37, f° 36 r°.

(110) Arch. mun., GG 51, liasse 63.

(111) Arch. mun., GG 48, liasse.

(112) Bénigne Millière, nommé Pingot de Millière (Arch. hosp., 1541-1619, f° 88), était marié à Catherine Maine (Minute Montession, 1596-1682, f° 190) ou Mène (Min. Baraignes, 1592, f° 162 v°). Il est médecin des pauvres à partir de 1589 ; en avril 1594, on lui donne le titre « de premier médecin des pauvres » (Arch. mun., BB 4, f° 329); il est encore chargé de soigner les malheureux en 1605 (Arch. mun., CC, f° 4 r° et suiv.). Nous avons un grand nombre de ses ordonnances (Arch. mun., GG 48). Il signait Millière et aussi Bénigne Milhère.

mettre à table, au moment de se coucher ou à l'instant même : *clysterium iniciatur statim* (113).

Les consuls exerçaient un contrôle sérieux sur les dépenses pharmaceutiques ; les ordonnances médicales portaient le nom du malade, souvent le diagnostic de l'affection ; elles étaient toujours contresignées par un ou plusieurs consuls autorisant la dépense.

Les apothicaires de la ville fournissaient les médicaments (114) ; à la fin de l'année ils faisaient un mémoire et l'adressaient au bureau. Celui-ci nommait des médecins ou d'autres apothicaires pour vérifier la note et la réduire s'ils en jugeaient le montant trop élevé, ce qui d'ailleurs arrivait chaque année.

Dans leurs comptes les apothicaires devaient indiquer, avec les ordonnances médicales à l'appui, le jour où le médicament avait été délivré et dire le nom du destinataire. Si parfois ils donnaient des remèdes sans ordonnances, les commissaires vérificateurs contestaient ces articles et en refusaient le payement. C'est ce qui arriva en 1686 à Larrieu, apothicaire, qui ne put se faire payer malgré ses protestations.

Au XVIIe siècle les notes des apothicaires atteignaient des chiffres très élevés, le bureau fut forcé de leur enlever la fourniture des remèdes des indigents, et il confia à maître Margouet (115), chirurgien de l'hôpital « très habile dans l'art « de composer les médicaments » le soin de préparer les remèdes de l'assistance conformément aux ordonnances des médecins ; on lui fournit pour cela les drogues nécessaires, lui recommandant « de faire les préparations avec probité » ; il devait toucher quatre écus pour ce travail supplémentaire.

De Sardac.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

A propos du mode d'action du protochlorure de fer et du succès des préparations de Rabuteau.

On s'est demandé — et quelques confrères nous ont même posé la question, espérant que dans ces causeries familières nous y répondrions un jour — on s'est demandé pourquoi les préparations de fer dues à Rabuteau ont conservé dans la thérapeutique actuelle la place qu'elles avaient conquise d'emblée dans la thérapeutique de la deuxième moitié du siècle dernier... en un mot pourquoi le protochlorure de fer n'avait pas, au milieu des enrichissements incessants de la pharmacopée, trouvé un rival victorieux...

Nous avons déjà, de ci de là, à différentes reprises, au cours des diverses Causeries consacrées au fer Rabuteau, répondu peu ou prou à cette question. Nous n'hésitons pas cependant à y revenir une fois de plus.

Les raisons de la pérennité du succès du protochlorure de fer et des préparations ferrugineuses (Dragées, élixir, sirop) de Rabuteau reposent incontestablement sur les considérations générales suivantes :

1° Toutes les préparations ferrugineuses doivent être transformées dans l'estomac en protochlorure de fer pour produire une action thérapeutique. Cette règle est générale : elle s'applique à toutes les préparations et est pour ainsi dire la clef de leur utilisation.

2° Le protochlorure de fer apparaît donc comme le type de la médication martiale. Il agit directement dans les cas où le suc gastrique, hypoacide, serait, de ce fait, incapable de transformer un sel de fer en protochlorure.

3° Le protochlorure de fer agit en fournissant aux hématies un élément de régénération. Non seulement il augmente le nombre des globules rouges, *mais il augmente surtout leur teneur en hémoglobine.*

4° Le protochlorure de fer s'est toujours montré supérieur expérimentalement et cliniquement aux préparations ferrugineuses solubles et insolubles.

***

La proposition n° 4 dérive directement de la première : il est évident que si un sel de fer a besoin, pour agir, de passer à l'état de protochlorure, celui-ci, administré directement, agit plus vite et mieux, d'autant plus qu'on évite ainsi de se trouver en présence, dans les voies digestives, d'une entrave quelconque à la transformation du sel donné en protochlorure.

Le processus de régénération physiologique du sang comprend en quelque sorte deux périodes.

Pendant la première, le fer paraît exciter la formation des globules ; puis ces globules nouveaux, produits par des poussées successives, plus altérés souvent qu'avant le début du traitement, deviennent peu à peu physiologiques. Ce dernier phénomène caractérise la dernière phase du traitement, et il est de beaucoup le plus important.

Lorsque l'anémie est peu intense, la première phase est très courte ou même totalement supprimée, la médication martiale produit une guérison rapide, bien que parfois elle entraîne, au début, une diminution dans le nombre des globules. On peut résumer d'un mot les effets de la médication martiale, en disant qu'elle *ramène à l'état normal l'évolution des hématies* (Hayem).

Il ne suffit donc plus qu'un ferrugineux, pour être réellement efficace, augmente le nombre des globules rouges ; il faut qu'il rende ces globules normaux. *Or, c'est ce résultat que produit le protochlorure de fer, contrairement à certains ferrugineux qui ne donnent, pour ainsi dire, que des poussées de globules non physiologiques.*

***

Cette proposition n° 4 a d'ailleurs été établie d'après des données cliniques indiscutables permettant

---

(113) Arch. mun., GG 48, liasse 22.
(114) Arch. hosp., délibérations 1685-1700, f° 21.
(115) Arch. hosp., délibérations, 1685-1700, f° 53.

de faire la comparaison entre le protochlorure et certaines autres préparations ferrugineuses couramment employées.

Voici une observation concernant la *limaille de fer*.

Il s'agit d'une jeune fille de 18 ans, chlorotique, qui fut traitée par la limaille de fer aux doses de 5 et 10 centigrammes par jour, du 27 janvier au 23 mars, puis par le protochlorure à la dose de 10 centigrammes, du 23 mars au commencement de mai.

Au début, le nombre des globules était de 3.900.000, nombre assez élevé, mais ces globules étaient très altérés, car ils ne correspondaient qu'à 1.500.000 globules sains.

Sous l'influence de la limaille de fer le nombre des globules s'est accru bientôt, mais la richesse en hémoglobine ne s'en est guère augmentée. La guérison ne s'effectuait donc pas, puisque les globules restaient individuellement aussi pauvres. Lorsque le protochlorure fut prescrit tout changea. Le nombre des globules diminua légèrement par suite de la disparition des globules altérés, mais ceux-ci furent remplacés par des globules sains dont la richesse en hémoglobine était considérable. Si bien que l'hémoglobine totale augmenta rapidement : il arriva un moment où l'on arriva *au nombre normal de globules riches et sains*. La guérison était obtenue et était définitive.

Ce que nous venons de rapporter pour la limaille de fer, s'observa pour le *carbonate de fer*, le *tartrate ferrico-potassique*, l'*oxygène*, le *ferrocyanure de potassium*. Avec chacun de ces agents, il se produisait une augmentation du nombre des globules, mais ces globules étaient débiles et d'une teneur très faible en hémoglobine. Aussitôt que le protochlorure lui était substitué, apparaissait à la place de ces globules insuffisants un nombre plus restreint de globules bien vivants dont la richesse individuelle en hémoglobine allait croissant si bien que le sang avait bientôt retrouvé sa formule normale.

Voilà le secret de l'action du protochlorure et du succès des préparations de Rabuteau.

UN CURIEUX CAS HISTORIQUE DE BESTIALITÉ COLLECTIVE (1562) (1)

[Extrait des *Archives d'Anthropologie criminelle* nos 176-177]

A la nouvelle du massacre de Vassy et de la violation flagrante de l'édit de janvier 1562, le parti calviniste de la ville de Lyon, déjà fort important, n'hésita pas plus longtemps à organiser ouvertement la résistance et, dans la nuit du 30 avril, s'empara, presque sans coup férir, des corps de garde, de la Maison commune, du clocher de Saint-Nizier et des différents postes. Le Gouverneur était alors François d'Agout de Montauban, comte de Sault, catholique de religion, même très pratiquant, mais un homme tolérant, qui avait su se gagner des sympathies dans les deux partis, fait notable à toutes les périodes troublées et plus particulièrement à celle-ci. — Ce qui prouve, au reste, l'estime dans laquelle le tenaient les protestants, c'est que, le lendemain de leur coup de force, ils lui envoyèrent une députation pour lui demander de conserver la charge de gouverneur, ce à quoi il finit par consentir, mais sous la réserve de l'agrément du prince de Condé.

François de Beaumont, baron des Adrets, d'origine catholique, passé au parti de ceux de la R. P. R., en 1558, pour des raisons restées obscures, se trouvait à Valence, en Dauphiné, le 28 avril, le lendemain de la sédition huguenote, dans laquelle Blaise de Pardaillan, S. de la Mothe Goudrin, lieutenant des Guise et du roi en Dauphiné, avait trouvé la mort. Ledit baron des Adrets comptait prendre Lyon par la force et, bien que la victoire des Calvinistes rendît son expédition inutile, il accourut pourtant en toute hâte, s'empara de toute autorité, et fit tant et si bien que de Sault obtint un congé du roi à la fin de juin 1562.

Voilà donc des Adrets devenu gouverneur de Lyon, mais, en raison de son tempéramment batailleur et aventureux, il ne put demeurer paisible en son gouvernement et, « poursuivant son entreprise, prit les places qu'il prétendait ».

Il nomma gouverneur de Lyon, en son absence, Félix de Bourjac, sénéchal de Valentinois, homme de lettres et non de guerre et partit assaillir deux places du Forez, Mouron et Montbrison qu'il prit, en ce qui concerne cette dernière, le 16 juillet de cette même année 1562. — L'organisation qu'il avait imaginée pour la ville de Lyon déplut fort aux habitants et ceux-ci, trouvant qu'ils avaient de nombreux motifs de se plaindre du baron des Adrets, pressèrent, dès lors le prince de Condé de leur envoyer quelque seigneur de marque pour mieux conduire leurs affaires. — Le 19 juillet, Jean de Parthenay Larchevêque, seigneur de Soubise, arriva à Lyon muni des pleins pouvoirs du prince datés du 25 mai. Des Adrets revenant du Forez, où ses succès sur l'armée catholique avaient été entachés de nombreuses atrocités, regagna Lyon pour que Soubise lui présentât les lettres l'accréditant et lui adressât ses admonestations et remontrances pour sa sanguinaire conduite. « Soubise déclara à tous gens de guerre ayant charge et soldats que ceux qui en voudraient faire autant, eussent à se retirer de Lyon sous peine d'être châtiés. » Le baron des Adrets qui ne pouvait supporter « d'estre en un lieu ou autre que luy commandast et qui lui fust supérieur, print congé dudit sieur de Soubise et s'en alla en païs de Dauphiné pour y pourveoir

---

(1) Voir sur ce point :

Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle*, liv. III, chap. VII et XI.

Edition Société de l'histoire de France (1887), t. II, pp. 51-71.

Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique*. Rotterdam, 1720. 3e édition, t. I. Vo Bathyllus, p. 465. Note D.

Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France*, liv. XI. Ville de Lyon. Edition Baum et Cunitz (1883-1889), t. III, pp. 254-275.

Jean de Serres, *le Vénérable inventaire de l'histoire de France, avec la continuation de la même histoire jusques à l'année 1648, contenant tout ce qui s'est passé de plus mémorable en Flandres, en Allemagne, en Italie et dans la Catalogne jusques à la deffaite de l'armée du Roy d'Espagne par le Prince de Condé*. Edition de 1648, t. I., pp. 711.

Gaspard de Saulx. Seigneur de Tavannes. *Mémoires*. (Collection complète des Mémoires relatifs à l'histoire de France. Petitot. 1re série, t. XXIV), t. II, pp. 338-345.

Varrillas, *Histoire de Charles IX*, Paris, 1683, t. I. p. 268-271

aux affaires selon qu'il entendait estre besoing ». On n'eut en effet que peu de peine à le persuader d'aller « besoingner » en Dauphiné, où il était appelé par Mombrun.

A la même époque, Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, capitaine catholique qui tenait la campagne, venait de prendre Châlon et, après avoir été obligé de lever le siège de Mâcon, le 15 juillet 1562, avait pu l'emporter d'assaut quelques jours plus tard. Fort de ce succès, il se rapprocha de Lyon, dans le dessein de s'en emparer au plus tôt.

Il s'était joint au sieur de Tavannes quatre mille Italiens commandés par le comte d'Anguisciola, envoyés du pape, et toutes les forces catholiques du Forez et du Vivarais. Gaspard de Tavannes arriva avec ses troupes à Anse, à trois lieues de Lyon, du côté de la porte de Vaise. « Là se firent plusieurs belles escarmouches dont il eut toujours le meilleur, serrant et bloquant tellement les Lyonnais qu'ils perdirent leurs vendanges. Nul doute qu'il n'eût pris la ville. »

Voyant cela, la Reine Mère écrivit à Soubise, le 9 septembre par l'intermédiaire du sieur de Monchenu, de rendre Lyon, en grand danger d'être saccagée. A quoi Soubise fit réponse « que c'était au Roy qu'il la gardait et la garderait tant qu'il y aurait commandement ».

Tavannes attendait l'artillerie et les munitions, qu'il faisait venir de Bourgogne, pour commencer contre la place un siège régulier, quand MM. de Guise, qui voulaient obliger M. de Nemours à eux, et la reine qui avait contre Tavannes une petite vengeance à satisfaire, envoyèrent le duc de Nemours comme général, avec nombre de cavaliers et les reîtres du comte de Roquendorff estimant que Tavannes se contenterait de demeurer sous ledit de Nemours ; en quoi ils furent déçus. »

Tavannes jugea qu'il y allait de son honneur de n'être plus que lieutenant-général dans une armée qu'il avait commandée en chef et se retira dans la Bourgogne. Il ne le fit cependant point sans essayer de nuire, dans la limite du possible, à Nemours qui l'avait supplanté, ce qui fut facile au reste, étant donnée la qualité des troupes qu'il employait. Il sema des germes d'indiscipline dans l'armée dont il venait de remettre le commandement et, quelque temps après son départ, d'Anguisciola abandonna le duc de Nemours sous le plus léger prétexte ; celui-ci, ne conservant plus que six enseignes des troupes italiennes, plaça Brancaccio à leur tête comme colonel, leva le siège de Lyon et se retourna sur Valence, Vienne et le Dauphiné.

C'est ici que se place un épisode, peut-être unique dans les Annales des vices, pourtant si bien remplies. Je laisse la parole aux historiens qui ont raconté le fait avec une telle concordance qu'ils l'ont rendu complètement indiscutable.

Agrippa d'Aubigné, dans son *Histoire universelle,* s'exprime en ces termes : « Le duc de Guise ayant voulu que le duc de Nemours commandast au siège de Lion, Tavannes fit dissiper l'armée, mécontenta les Italiens, disant ne pouvoir mener à la guerre des gens *qui forçaient des enfants et des chèvres,* chose si cognue au païs, que les paysans n'en laissèrent aucune en vie après leur départ. »

Jean de Serres confirme le renseignement donné par d'Aubigné, en y ajoutant toutefois un détail curieux :

« Sur ces entrefaites le duc de Nemours arrive avec Tavannes qui lui menait environ cinq mil Français et trois mil Italiens conduits par le comte d'Anguiscole, lesquels traînants après eux *un grand nombre de chèvres, et même aucunes habillées de velours,* donnèrent sujet aux paysans *de jetter plusieurs chèvres à la voirie, en détestation de cet horrible mélange,* aux lieux de leur passage ».

Enfin, Varillas, dans son *Histoire de Charles IX,* dit : « Le duc de Nemours ayent assiégé Lion en l'an 1562, fut contraint de se retirer abandonné par trois mil Italiens qui désertèrent faute d'être payés à point nommé. Leur vie avait été si licencieuse que les paysans ne jugèrent pas la pouvoir expier *qu'en brûlant toutes les chèvres* des lieux par où ils avaient passé. »

A juger de la valeur militaire de pareilles troupes d'après leur degré de moralité, on se met à avoir celle-ci en piètre estime ; évidemment, pour de semblables auxiliaires, le combat n'était qu'un moyen de pratiquer impunément le pillage et le vol et de satisfaire les pires instincts qu'une brute humaine peut avoir à assouvir. On comprend qu'avec quelques centaines, parfois même de milliers de ces individus lâchés, sans frein d'aucune sorte, à travers une contrée, il y ait eu tant d'atrocités commises pendant les guerres de religion et il devait être plus difficile alors à une jeune fille de sauvegarder sa virginité qu'à un capitaine de conserver une place forte, car, malgré la grande quantité de bêtes que l'armée traînait à sa suite, les chèvres ne durent jamais être qu'un pis-aller. Quoi qu'il en soit, le cas de « Nihilisme de la chair » n'en est pas moins formellement établi.

Si la « désertion en masse », du camp de De Nemours, organisée par Tavannes, avait eu pour résultat de priver ce général de ces « soldats pontificaux », on aurait pu féliciter le duc de la chance qu'il avait eue, car des faits semblables ne déconsidéraient pas moins les chefs que les soldats. Malheureusement pour lui il n'en fut point ainsi, comme le narre Théodore de Bèze :

Tavannes, peu satisfait de l'arrivée du duc de Nemours, qui devait commander au siège, ou n'espérant aucun bon succès de l'opération, se retira en Bourgogne. Puis le duc de Nemours tira droit au Dauphiné où se firent plusieurs exploits : « mais le comte d'Anguesol, se plaignant qu'il n'était pas payé, se retira dès lors, hormis six enseignes qu'accompagnèrent Nemours sous la charge de Brancaccio. Ces troupes d'Italiens, envoyez et soudoyez par le Pape, firent beaucoup de maux par où ils passèrent et pillèrent jusques aux souliers des pauvres ladres qu'ils trouvèrent et au reste *si vilains et détestables en leur vie qu'ils traînaient avec eux des chèvres pour s'en servir à leurs vilenies plus que brutales* qui fut cause que puis après en tous les lieux par où ils avaient passé *les chèvres furent tuées et jetées en la voyerie* par les paysans. »

Il n'y avait que l'armée de Tavannes, et plus tard celle du duc de Nemours, qui comptât dans ses rangs des soldats de cette sorte. Après avoir laissé Lyon au comte de Soubise, il a été dit plus haut que le baron des Adrets était allé guerroyer en Dauphiné. Là il reprit, le 25 juillet, Valréas, sur le comte de Suze, qui s'en était emparé deux jours avant.

Voici comment d'Aubigné raconte le combat : « Le baron des Adrets, qui d'ailleurs estait le plus faible en nombre, et ne voulait pas attaquer ses ennemis par leur avantage, laissa ces fols debandez et l'artillerie du comte qui tirait de ce côté ; et lui tira de son gros, 4 pelotons de 300 hommes chascun, puis, les ayant amenez par le bas, fit front de file. Adonc en les affrontant il dit pour toute harangue : « Les voilà les tueurs de femmes et d'enfants et *les amoureux de chèvres,* donnons ! » Après un premier choc, défavorable

aux protestants, ceux-ci se ressaisirent et le comte de Suze se sauva en laissant sur la place 2.500 hommes de son infanterie, le reste prisonnier ou sauvé à grand'peine.

Le souvenir des cas de bestialité accomplis par les troupes italiennes de l'armée catholique, lors des guerres de religion, s'était conservé plus d'un siècle plus tard et le fait était considéré comme avéré. M. Le Fèvre (1), au cours de l'Epître dédicatoire à Anacréon, de sa *Vie des Poètes grecs*, comme il venait, à juste titre d'ailleurs, d'accuser le célèbre poète « d'unisexualité », déclara, en faisant allusion aux événements ci-dessus rapportés, qu'on vit des passions bien plus scandaleuses dans les troupes « auxiliaires » de la France, et il fit, à ce sujet, les vers suivants, que je m'excuse de traduire, par déférence pour le célèbre humaniste :

Serica cum Dominam ducebant vincla capellam,
Cui nitidum cornu multo radiabat ab auro,
Et segmentatis splendebant tempora vittis.
Illa rosa et myrto sertisque recentibus ibat,
Altum vincta caput, delictæ conscia formæ.

M. Le Fèvre s'était évidemment inspiré du détail donné par Jean de Serres, et il avait brodé là-dessus, avec agrément, se souvenant, sans nul doute, de cette sentence de Claudien :

Utque ducum lituos sic mores castra sequuntur.

A cette époque, en France, tout finissait par des vers latins. T.

VIEILLES DOCTRINES, ERREURS UTILES

Leçon d'ouverture du Cours de Pathologie Générale à la Faculté de Lyon publiée par la Revue de Médecine de juillet.

(*fin*)

VI

Cependant, en 1619, s'achevait à Londres, entre les mains d'Harvey, la découverte de la circulation du sang, déjà préparée par les travaux des anatomistes, de Vésale, de Michel Servet, de Realdus Columbus ; trois ans plus tard, Aselli de Crémone, découvrait les lymphatiques ; Pecquet, Rudbeck, Bartholin, décrivaient les chylifères et démontraient qu'ils n'aboutissent pas au foie ; ce fut la fin définitive du galénisme. Mais n'allez pas croire que ces brillantes découvertes dans le domaine de l'anatomie et de la physiologie aient eu leur répercussion immédiate en pathologie ; la conception, que dis-je, la démonstration de Harvey souleva pendant cinquante ans des protestations et des railleries; on flétrit du nom de *circulatores* (mot qui dans l'antiquité désignait les charlatans) les médecins qui croient à la circulation. Guy Patin (2) déclare la circulation « paradoxale, inutile à la médecine, fausse, impossible, inintelligible, absurde, nuisible à la vie de l'homme ». Et, même lorsqu'elle fut admise enfin sans conteste, elle devint parfois une arme entre les mains de ceux qui voulaient expliquer par le mouvement tous les phénomènes de la vie, les iatromécaniciens. Ce sont eux qui, avec les iatrochimistes, se disputent la médecine. Ainsi la pathologie, au lieu de chercher à s'appuyer sur la physiologie naissante, lutte en quelque sorte contre elle, et le XVIIe siècle serait plein de raisonnements stériles, s'il n'avait des observateurs tels que Sydenham, l'Hippocrate de l'Angleterre. En dépit des sophismes, c'est par l'observation seule que progresse alors la médecine.

L'iatromécanisme, réaction contre l'humorisme et la chimatrie, avait été inauguré par notre Descartes (1596-1650) qui établissait une séparation absolument tranchée entre le monde *métaphysique* et le monde *physique* ou matériel ; on connaît sa conception de l'automatisme des bêtes, de *l'animal-machine*, dans laquelle l'organisme de l'homme et des animaux se meut et se comporte uniquement à l'instar des machines artificiellement construites. Il eut pour continuateurs en Italie Borelli (1608-1678) qui considère la nutrition ou la sécrétion comme des phénomènes purement physiques ou mécaniques, puis Bellini qui, après avoir découvert, à l'âge de 19 ans, les tubes urinifères, écrit son livre *De missione sanguinis* où il préconise avec ardeur la saignée, non plus uniquement en vertu des théories humorales et pour éliminer les humeurs peccantes, mais surtout pour diminuer la quantité du sang, augmenter la rapidité de son écoulement, éloigner ce qui adhère aux vaisseaux. Nous avons aussi la saignée antitoxique.

L'iatromécanisme est encore représenté en Italie par Baglivi, et en Hollande par Boerhaave (1668-1738), qui jouit d'une immense célébrité, au point qu'il reçut un jour d'un mandarin de Chine une lettre portant pour toute suscription « Boerhaave, médecin en Europe ». Boerhaave veut soumettre tout l'organisme aux lois mécaniques et physiques : il considère les glandes comme des filtres, les muscles comme des ressorts, il considère la chaleur animale, les sécrétions, la digestion, la formation du chyle, comme des phénomènes purement mécaniques. Toute sa pathologie en dérive : c'est l'épaississement ou la stagnation des humeurs, c'est l'obstruction consécutive, qui sont les principales causes des maladies, notamment des affections fébriles; et sa thérapeutique est corrélative : les désobstruants et les fondants y jouent le principal rôle. En Allemagne, l'iatromécanisme est poussé à ses dernières limites par Frédéric Hoffmann, le premier doyen de cette Faculté de médecine de Halle, créée en 1693 par la fantaisie de Frédéric Ier, alors électeur de Brandebourg; il attendit d'avoir soixante ans pour commencer son livre *Medicina rationalis systematica*, mit vingt ans à l'écrire et mourut octogénaire peu après l'avoir terminé.

L'iatromécanisme dérivait d'une physique incomplète, de même que l'iatrochimie s'appuyait sur une chimie encore dans l'enfance. L'un et l'autre devaient amener le *vitalisme*.

VII

L'œuvre de Bordeu (1722-1776) fut une réaction contre les tendances trop exclusives des iatrophysiciens et des iatromécaniciens. Né dans les Pyrénées, en 1722, fils d'un intendant des eaux minérales d'Aquitaine, il étudia à Montpellier où luttaient les doctrines des vitalistes et des mécaniciens. Précurseur de l'anatomie générale, il a cherché à démêler la trame des organes. Dans sa thèse, intitulée *Recherches anatomiques sur la position des glandes et sur leur action*, « il prouve contre les mécaniciens que, les

(1) Tannegui Le Fèvre, calvainiste (1615-1672).
(2) Lire les intéressantes pages que Daremberg (*Histoires des Sciences médicales*, p. 607 à 619) a consacrées aux polémiques soulevées par la découverte d'Harvey.

glandes ont une action vitale et propre et que la sécrétion est éminemment active ». A vingt et un ans, dans sa deuxième thèse, sur la digestion et la chylification, il exclut la mécanique de ces fonctions, il montre l'importance des glandes dans la digestion, et affirme ensuite, idée assez juste, que les viscères ne sont guère que des glandes.

Dans son dernier livre, *Recherches sur les maladies chroniques*, il a cherché à faire dériver la pathologie de la physiologie. Il ne cherche pas à séparer les solides des liquides. Le sang, dit-il, pénètre dans les tissus, va dans les espaces spongieux des organes, sert à leur vie et à leur réparation ; c'est un liquide vivant, c'est une *chair coulante*.

Il affirme la sensibilité des organes viscéraux, entrevoit le système nerveux viscéral et le rôle des phénomènes sympathiques en pathologie, le cœur, l'estomac, le cerveau constituant le trépied vital.

Il définit l'inflammation un amas de sang, de feu, de chaleur ou de forces, dans une partie, lequel s'est fait par le moyen des nerfs ou des vaisseaux qui la composent. Nous sommes plus précis aujourd'hui, nous disons qu'il y a dans l'inflammation un élément nerveux et vasculaire, celui-ci subordonné à celui-là, parce que nous connaissons les nerfs vaso-moteurs.

Bordeu écrivit l'article *Crises* du dictionnaire encyclopédique : jusque-là on croyait aux septénaires et à l'influence toute-puissante des chiffres 3, 7, 13, 21. Bordeu admet les crises, il admet même que l'art guérit la maladie en les provoquant, mais il n'admet pas la régularité des jours critiques.

Je ne voudrais pas en finir avec Bordeu sans vous avoir dit qu'il considère le grand paganisme comme formé par la réunion de petits organismes distincts, mais secondaires ; ce en quoi il paraît être un précurseur de la pathologie cellulaire.

De Bordeu je dois rapprocher cette Ecole de Montpellier dont l'hypothèse vitaliste, même avant d'avoir été formulée par Barthez, fut, dit M. Mayet qui l'a fréquentée, « le guide de tous ceux qui avaient le véritable esprit clinique, quelles qu'aient été ses erreurs. Elle a inspiré aux adeptes de toutes les Ecoles la considération avant tout de l'état des forces du malade. Nous ne pouvons nous étendre sur cette théorie de Barthez, si conforme à la vérité, des forces agissantes et des forces radicales ou en réserve, théorie qui a été admirablement vérifiée par l'observation positive moderne.., »

Nous n'en dirons pas autant de l'animisme de Stahl, collègue de Hoffmann à l'Université de Halle, ni des *théories dites physiologiques* et attribuant tous les phénomènes normaux ou morbides à l'irritabilité comme Glisson ou Haller, au spasme ou à l'atonie comme Cullen ; bien que ces dernières, en montrant le rôle prépondérant du système nerveux, aient une part de vérité.

Brown (1735-88) professeur à Edimbourg, et que sa fougue d'alcoolique fit surnommer le Paracelse du XVIIe siècle, appelle *incitabilité* la propriété qui met en activité les corps vivants ; partant de là il divise les maladies en *sthéniques*, produites par une excitation trop vive, et *asthéniques* par insuffisance de l'excitation. Comme il exerçait dans un pays froid et humide, il voyait partout des maladies asthéniques. Sa doctrine passa en Italie avec Rasori (1762-1837), dont la pathologie reposait sur l'hypothèse du stimulus et du controstimulus ; mais, en Italie, la constitution médicale étant toute différente, il voyait partout un excès de stimulus et essayait de juguler les maladies par la saignée, le tartre stibié à doses fractionnées et progressives, les purgatifs, les diurétiques et la diète : c'était la *médication controstimulante !*

VIII

Humorisme et galénisme, iatrochimie et iatromécanisme, vitalisme et animisme, controstimulisme, pendant que s'échafaudaient et s'écroulaient ces systèmes, la médecine poursuivait tout de même son évolution, la physiologie se constituait, le microscope augmentait la portée de nos sens, l'anatomie pathologique naissait avec Morgagni, la chimie avec Lavoisier ; on avait fait des progrès en toute chose ; on savait observer mieux ou de plus près, c'est-à-dire qu'on possédait les instruments d'une observation plus précise ; le sol de la médecine était transformé ; c'est dans ces conditions que s'ouvre le XIXe siècle. Bichat, fondateur de l'anatomie générale, pénètre la trame des tissus. Bayle et Laënnec fondent la méthode anatomoclinique ; l'étude des maladies des organes se constitue. Il semble qu'on soit fatigué de raisonner dans le vide et les plus grands esprits de la médecine cherchent moins à bâtir des théories qu'à accumuler des faits, à trouver de nouveaux moyens d'exploration clinique : après la percussion, voici l'auscultation. Laënnec, en 1819, appliqua son oreille au thorax, écouta, et suivant l'expression de Parrot, sut entendre presque tout ce que dit le cœur sain ou malade ; il transforma de même toute la pathologie respiratoire ; ainsi se crée la première école clinique.

Ne vous semble-t-il pas, messieurs, que nous sortons d'un mauvais rêve ? Les théories se sont dissipées, *velut ægri somnia ;* voici enfin les faits, nous avons trouvé l'Ecole qui nous convient, car, que voulons-nous, sinon être médecins, voir la lésion, apprendre à connaître les symptômes qui l'indiquent et, si possible, les médicaments qui la guérissent, au lieu de la phraséologie qui nous opprimait. Eh ! bien, non, cette fois encore la vérité ne va pas s'imposer sans lutte ! Les discussions et les railleries renaissent comme au temps d'Harvey. En 1829, dix ans après la découverte de Laënnec, dans le *Journal universel des Sciences médicales,* Eusèbe de Salle, qui passait pour un critique intelligent et impartial, traitait de chinoiseries les éléments de l'auscultation, le râle crépitant, l'égophonie, la pectoriloquie, le tintement métallique...

C'est que l'attention était alors attirée par un nouveau système (encore une théorie) que Broussais avait inauguré dès 1816 par un long pamphlet scientifique intitulé *Examen de la doctrine médicale généralement adoptée.* Evidemment Broussais était souvent dans le vrai lorsqu'il proclamait au début que les altérations anatomiques sont le fait majeur et causal de la maladie, que les symptômes locaux ou à distance sont le résultat de la lésion, qu'ils ne sont que les cris des organes souffrants, il était dans le vrai lorsqu'il s'élevait contre l'abus de la diathèse et les excès de l'humorisme ; mais on ne peut plus le suivre lorsque plus tard il veut faire de l'anatomie pathologique un système et la substituer à la médecine tout entière, lorsqu'il invoque une altération anatomique toujours la même, qu'il voit partout, l'inflammation, et enfin lorsqu'il localise avec un entêtement systématique cette inflammation dans la muqueuse de l'estomac et de l'intestin, en se basant à tort sur l'examen de la langue et de la bouche qu'il considérait comme un miroir toujours fidèle de l'état du tube digestif ; c'est là qu'il fait

tout aboutir, c'est là le point de départ de toutes les sympathies; la gastrite ou la gastroentérite devenaient ainsi suivant l'expression de Chauffard « l'unique maladie ou la compagne tyrannique de toutes les maladies ».

Broussais donnait à son système le nom prétentieux de *Médecine physiologique*, appellation imméritée à laquelle l'enthousiasme contemporain fit une fortune ; ses allures de pamphlétaire, ses invectives parfois grossières contre ses adversaires ou contre les médecins du passé entraînaient les masses. Il traitait ceux qui croyaient aux fièvres essentielles de médecins perfides ou semi-acéphales, les anatomopathologistes, de *fatalistes* ou de *prosecteurs*, de *classificateurs ;* il voulait, disait-il, « étudier les lésions, mais non les décrire comme une pierre ou un cristal » et, parlant des éléments de la diathèse, il flétrissait « les tristes suppôts de la vieille Ecole de Montpellier ! » Toute opinion en soi est respectable, elle cesse de l'être lorsqu'elle est défendue sans mesure. Malheureusement, trop souvent, pour faire école il faut enseigner l'erreur ; la foule n'aime pas les indécis, ceux qui doutent d'eux-mêmes (or le vrai savant est presque toujours un modeste), les incertitudes, les restrictions la rebutent ; apprenez à douter, vous ne satisferez jamais qu'une élite ; la foule aime les affirmations bruyantes, les déductions poussées à leurs extrêmes limites, elle aime les violents comme Brown, comme Broussais, qui la séduisent et l'oppriment, mais leurs systèmes exclusifs ne durent pas : ils s'écroulent dès que le vent populaire cesse de les porter. Aujourd'hui on a oublié les services d'abord rendus par Broussais à l'anatomie pathologique et à l'organicisme, pour ne plus se souvenir que de ses idées extrêmes l'inflammation et la gastrite, d'abord parce que, à travers la brume du temps, nous n'apercevons plus que les grandes lignes, ensuite, parce que de ces deux conceptions découlait une thérapeutique qui a pesé sur toute une moitié du siècle, à savoir la diète prolongée pour ne pas irriter l'estomac, l'eau de gomme, les sangsues au creux épigastrique. Voilà pour la gastrite, quant à l'inflammation il fallait la combattre par les sangsues, il fallait la juguler par la saignée, ce Moloch, qui, a-t-on dit je crois sans exagération, a fait couler plus de sang que les guerres du premier empire. Plus de remèdes spécifiques, puisqu'il n'y a pas de maladies spécifiques. Voilà où était descendue la thérapeutique.

C'est cependant pour Broussais que fut crée, par le gouvernement de 1830, la première chaire de pathologie et thérapeutique générales. Mais sa théorie était déjà à son déclin et ses insuccès pendant l'épidémie de choléra de 1832 consommèrent sa ruine. D'ailleurs ses conceptions étroites ne pouvaient tenir devant les rapides progrès de la médecine, de l'anatomie pathologique qui devenait plus précise, de l'auscultation qui s'imposait à tous.

En 1839 le successeur de Broussais fut Andral, l'un de ses principaux contradicteurs. Andral ne s'attachait spécialement à aucune doctrine, mais prit pour drapeau un système philosophique, *l'éclectisme* de Victor Cousin; il fut l'un des champions de l'anatomie pathologique et de l'auscultation, l'une des gloires de la Clinique française; il fonda une science nouvelle, l'hématologie, « réapparition honteuse du dégoûtant humorisme » disaient les disciples de Broussais. Il disparut en 1876, après avoir contribué à maintenir la médecine française dans le droit chemin.

Il fut à son tour remplacé dans sa chaire par mon brillant compatriote, P.-E. Chauffard, qui fit la philosophie de la médecine. Plus tard, dans les loisirs que vous laissera l'exercice de la profession, si vous ouvrez ses ouvrages vous serez séduits et charmés, car je n'en connais pas de supérieurs par l'élégance de la forme et l'élévation de la pensée.

Il était contemporain de la dernière transformation de la médecine qui occupe la seconde moitié du siècle; après avoir été guidée par l'anatomie et l'histologie pathologiques, notre science change de direction ; elle ne se borne plus à l'étude des lésions, mais veut remonter à l'étude des causes; d'anatomo-pathologique elle devient pathogénique ; l'infection puis l'intoxication occupent la scène. L'exposé de ces découvertes, auxquelles notre Ecole a pris une si grande part, occupera sans cesse mon enseignement, aussi ai-je préféré dans cette causerie m'en tenir à nos origines lointaines et plus ignorées de vous. L'étude de ces controverses séculaires, rentrées dans le silence, vous a révélé toute une médecine parfois méconnue, dont nous devons garder quelque chose et sans laquelle il n'est point de pathologie générale complète.

IX

J'espère, messieurs, que vous avez compris la raison d'être des erreurs de l'ancienne médecine ; on dirait que nos prédécesseurs ont eu la notion de l'infinie complexité de notre art, de la relativité, de l'imprécision de leurs connaissances ; ils ont alors cherché à s'aider de comparaisons, d'analogies pour expliquer la vie et la maladie : ébullition, explosions, frottements, fermentations, chaque phénomène, chaque découverte, est le prétexte d'une théorie. Ils ont voulu s'appuyer sur des bases plus solides, la chimie, la physique, une physiologie rudimentaire; mais ces bases elles-mêmes leur manquaient, ce sol qui n'était lui-même pas assez solide se dérobait sous leurs pas, d'abord parce que l'étude de ces sciences n'était pas poussée assez loin pour servir à l'être vivant, ensuite parce qu'il n'y avait là qu'une assimilation grossière. Cette application prématurée, voilà je crois le secret des grandes erreurs dans les doctrines médicales, erreurs d'autant plus fatales que les vrais savants, les physiciens, les chimistes, se désintéressaient des applications pratiques, peut-être parce qu'ils les considéraient comme des tentatives impossibles ou puériles.

Cependant, en cherchant dans ce sens, par une divination géniale, les anciens médecins avaient vu juste ; chacune de ces erreurs contenait une part de vérité, j'ai essayé de vous le démontrer chemin faisant; elles n'étaient erreurs que par leur exclusivisme, et, comme on l'a dit : « elles appartenaient à leur temps encore plus qu'à eux-mêmes ».

Sans doute, pendant une longue période il semble que la pathologie générale et la médecine pratique soient comme deux divinités ennemies ou tout au moins indifférentes qui habitent deux temples voisins : on ne peut les servir toutes deux : il semble que les médecins n'ont été cliniciens, n'ont fait de découvertes pratiques, qu'en oubliant d'être pathologistes. Ce n'est que dans le domaine de l'observation, de la pratique, que les anciens médecins ont été vraiment des maîtres, d'Hippocrate à Jenner. Mais j'ose affirmer que leurs erreurs théoriques ne nous ont pas été complètement inutiles : leurs systèmes ont soulevé des discussions, des investigations qui ont conduit à la connaissances des faits, et, plus tard, lorsque lève cette moisson de faits, on oublie trop qu'elle avait poussé des racines profondes dans un sol remué par l'hypothèse, labouré par les recherches qu'elle

inspira. De même que la poursuite de la pierre philosophale a fait découvrir des métaux, de même le désir d'éliminer les humeurs peccantes par la salivation nous a donné le mercure, de même la chimiatrie de Willis nous a valu la connaissance du diabète. En médecine il peut y avoir des erreurs nuisibles, il n'y a pas d'erreurs stériles.

Sans doute aussi, l'ancienne médecine a ignoré ou souvent méconnu l'état local, mais par contre elle à bien vu les influences extérieures, l'hérédité, les maladies cycliques; en raison même de ses tendances humoristes elle a bien vu les tempéraments, négligés aujourd'hui, et les diathèses, notion dont nos contemporains ont beaucoup médit, mais qui mérite de subsister si on sait l'adapter aux données modernes et la considérer seulement soit comme une auto-intoxication, soit comme le résultat d'une infection chronique (acquise ou transmise par l'hérédité), qui modifie profondément l'organisme et ses réactions.

Dans ces vieux problèmes les questions de mots ont parfois joué un grand rôle; c'est souvent lorsqu'on paraît le plus éloigné, qu'on est le plus près de s'entendre. Dans la pratique inspirons-nous de ces enseignements et, derrière l'organe, cherchons toujours l'organisme.

J. Collet

NOTES.

Arrêté du 28 juillet 1908 relatif à l'agrégation

Dans le nº 60, nous avons annoncé (p. 707) la publication d'un arrêté modifiant les conditions du concours d'agrégation ; nous avons esquissé les principales dispositions de ce document que nous donnons aujourd'hui *in extenso* en raison de son importance.

L'arrêté du 20 février 1907, relatif à l'agrégation des Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie est modifié ainsi qu'il suit, à partir du 1er janvier 1909 :

Titre Ier. — Dispositions générales.

Art. 1er. — Les épreuves des concours qui déterminent la nomination des agrégés des facultés de médecine et des facultés mixtes de médecine et de pharmacie sont réparties en deux séries indépendantes : épreuves d'admissibilité et épreuves d'admission.

Les épreuves d'admissibilité comporteront trois sections : 1º sciences anatomiques, physiologiques, physiques, chimiques, naturelles ; 2º sciences médicales : 3º sciences chirurgicales et obstétricales. Dans les première et troisième sections, les sujets seront différents suivant les spécialités pour lesquelles les candidats sont inscrits.

Les épreuves d'admission sont spéciales suivant les sections déterminées ci-après.

Titre II. — Des épreuves d'admissibilité.

Art. 2. — Nul n'est admis à s'inscrire pour les épreuves d'admissibilité s'il ne justifie du grade de docteur en médecine.

Art. 3. — Le Ministre détermine, d'après les besoins des établissements d'enseignement supérieur médical de l'Etat, le nombre maximum des candidats qui peuvent être déclarés admissibles à la suite de chaque concours.

Ce nombre ne peut être augmenté, une fois clos les registres d'inscription.

Suivant la valeur des épreuves, le jury peut rester en deçà de ce nombre.

Art. 4. — La date et le siège des épreuves sont fixés par le ministre.

Les registres d'inscription sont ouverts dans les secrétariats des académies six mois avant la date fixée pour les épreuves. Ils restent ouverts pendant quatre mois.

Art. 5. — Pour chaque section, les épreuves sont subies devant un jury de neuf membres choisis par le ministre parmi les professeurs titulaires ou honoraires et les agrégés des facultés de médecine et des facultés mixtes.

Aucune faculté ne peut être représentée par plus de trois membres dans le jury.

Le jugement peut être rendu valablement par cinq juges.

Une note en chiffre est attribué, après délibération du jury, à chaque candidat pour chacune de ses épreuves.

Art. 6. — Les épreuves d'admissibilité sont :

1º Une composition écrite d'anatomie, d'histologie, de physiologie ;

2º Un exposé oral de trois quarts d'heure au maximum sur une question de pathologie générale ;

3º Une épreuve clinique ;

4º Une épreuve pratique d'anatomie pathologique y compris les divers procédés d'explorations des tissus et des humeurs morbides.

Art. 7. — Le président du jury assure la surveillance des épreuves et la régularité des opérations.

Art. 8. — Les sujets de la composition écrite sont choisis par le jury.

L'enveloppe qui les contient ne doit être ouverte qu'au début de la séance de composition, en présence des candidats.

La durée de la composition écrite est de quatre heures.

Elle a lieu dans une salle fermée.

Les candidats ne peuvent s'aider d'aucune note, d'aucun ouvrage imprimé ou manuscrit.

Toute communication entre les candidats est interdite.

Chaque candidat, après avoir signé sa composition, la remet au membre du jury chargé de la surveillance, lequel y appose son visa.

Les compositions sont lues en séance publique sous le contrôle d'un des juges.

Art. 9. — Trois heures sont accordées à chaque candidat pour la préparation, en salle fermée, sans notes et sans ouvrages imprimés ou manuscrits, de l'exposé oral sur une question de pathologie générale.

Tous les sujets proposés pour cette épreuve sont choisis par le jury avant le commencement de la série des exposés oraux.

Il doit y avoir autant de fois trois sujets que de candidats. Ces sujets sont placés trois par trois sous enveloppes fermées. Chaque candidat tire une de ces enveloppes suivant l'ordre déterminé par le sort, et choisit pour son exposé oral un des trois sujets qu'elle contient.

Art. 10. — Le jury détermine le temps accordé aux candidats pour l'épreuve de clinique et la préparation de l'épreuve pratique.

Art. 11. — L'admissibilité est prononcée par le jury après délibération.

La liste des candidats déclarés admissibles est dressée par ordre alphabétique.

Elle est publiée au *Journal officiel*.

Après la clôture des opérations, le président du jury adresse au ministre un rapport sur les résultats des épreuves.

Art. 12. — Le bénéfice de l'admissibilté reste acquis indéfiniment.

Art. 13. — Un concours est ouvert chaque année pour les épreuves d'admissibilité.

Titre III. — Des épreuves d'admission.

Art. 14. — Les épreuves d'admission correspondent aux sections suivantes :

I. — *Médecine.*

Anatomie et embryologie.
Histologie et embryologie.
Physiologie.
Physique biologique et médicale.
Chimie biologique et médicale.
Sciences naturelles appliquées à la médecine.
Pathologie générale et médecine interne.
Anatomie pathologique.
Médecine expérimentale et comparée.
Thérapeutique et pharmacologie.
Hygiène.
Médecine légale.
Maladies nerveuses et psychiatrie.
Maladies cutanées et syphilitiques.
Chirurgie générale.
Obstétrique.
Chirurgie infantile et orthopédie.
Médecine infantile.
Ophtalmologie.
Maladies du larynx, du nez et des oreilles.
Gynécologie.
Maladies des voies urinaires.

II. — *Pharmacie.*

Pharmacie et matière médicale.

Art. 15. — Nul n'est admis à se présenter aux épreuves spéciales pour les sections de médecine s'il n'a subi avec succès les épreuves d'admissibilité.

Art. 16. — Les candidats aux fonctions d'agrégé (section de pharmacie) dans les facultés mixtes de médecine et de pharmacie doivent justifier :

Soit : 1° du doctorat en médecine et de l'admissibilité à l'agrégation, soit : 2° du titre de pharmacien de 1re classe et du doctorat ès sciences physiques ou naturelles, soit : 3° du diplôme supérieur de pharmacien.

Art. 17. — Les épreuves sont :

1° Une épreuve de titres.

Elle consiste en un exposé public de ses travaux personnels fait par le candidat.

Il est accordé une heure à chaque candidat pour cet exposé.

En vue de cette épreuve, le candidat est tenu de fournir une notice imprimée de ses titres et travaux scientifiques.

Le format de la notice est le format prévu par l'arrêté du 1er mai 1896 pour les thèses de doctorat en médecine.

Les candidats doivent déposer, en outre, un exemplaire de chacune de leurs publications.

2° Une épreuve théorique.

Elle consiste en une leçon orale d'une heure faite, après quatre heures de préparation dans une salle fermée, sans aucune collaboration, sur une question se rattachant à l'ordre d'enseignement pour lequel le candidat est inscrit.

Pour cette préparation le candidat ne doit apporter aucun livre, aucune note.

Les ouvrages de la bibliothèque de l'établissement où a lieu le concours sont mis à sa disposition, sur sa demande.

La surveillance est organisée par le président du jury.

3° Une épreuve pratique sur un sujet se rattachant à l'ordre d'enseignement pour lequel le candidat est inscrit.

Pour chaque ordre d'agrégation, le jury détermine la nature de l'épreuve pratique, sa durée et la durée de l'exposé oral public où le candidat rend compte de cette épreuve.

Art. 18. — Les jurys des diverses sections sont nommés par le Ministre.

Ils sont constitués ainsi qu'il suit :

Section d'anatomie et embryologie et section d'histologie et embryologie.

Un seul jury composé de 5 titulaires :
Deux professeurs d'anatomie ;
Un professeur d'anatomie comparée ou d'embryologie ;
Deux professeurs d'histologie.
2 juges suppléants.

Section de physiologie.

5 juges titulaires :
Trois professeurs de physiologie.
Deux professeurs choisis parmi les professeurs d'histologie, de physique et de chimie médicales ou biologique et de médecine expérimentale ou de bactériologie.
2 juges suppléants.

Section de physique biologique et médicale.

5 juges titulaires
Trois professeurs de physique.
Un professeur de physiologie.
Un professeur de médecine expérimentale ou de bactériologie.
2 juges suppléants.

Section de chimie biologique et médicale.

5 juges titulaires :
Trois professeurs de chimie.
Un professeur de physique.
Un professeur de physiologie.
2 juges suppléants.

Section des sciences naturelles appliquées à la médecine.

5 juges titulaires :
Quatre professeurs d'histoire naturelle.
Un professeur de bactériologie.
2 juges suppléants.

Section de pathologie générale et médecine interne.

7 juges titulaires :

Un professeur d'anatomie pathologique.

Un professeur de pathologie générale.

Un professeur de pathologie expérimentale ou de thérapeutique.

Les autres juges seront choisis parmi les professeurs de pathologie interne, de clinique médicale et des cliniques médicales spéciales.

3 juges suppléants.

Section d'anatomie pathologique.

5 juges titulaires :

Deux professeurs d'anatomie pathologique.

Un professeur d'histologie.

Un professeur de pathologie générale ou de pathologie expérimentale.

Un professeur de médecine interne.

2 juges suppléants.

Section de médecine expérimentale et comparée.

5 juges titulaires :

Deux professeurs de médecine expérimentale ou de bactériologie.

Deux professeurs de pathologie générale, de médecine interne, de thérapeutique, d'hygiène ou d'anatomie pathologique.

Un professeur d'histologie ou de physiologie.

2 juges suppléants.

Section de thérapeutique et de pharmacologie.

5 juges titulaires :

Un professeur de thérapeutique.

Un professeur de pharmacologie.

Un professeur de chimie médicale.

Un professeur de clinique médicale.

Un professeur de physique médicale, de physiologie ou de pathologie expérimentale.

2 juges suppléants.

Section d'hygiène.

5 juges titulaires :

Deux professeurs d'hygiène.

Un professeur de physiologie.

Un professeur de chimie médicale.

Un professeur de médecine interne ou de médecine expérimentale ou de bactériologie.

2 juges suppléants.

Section de médecine légale.

5 juges titulaires :

Deux professeurs de médecine légale.

Un professeur de médecine mentale.

Un professeur de chimie et de pharmacologie.

Un professeur de pathologie médicale, de pathologie chirurgicale ou de clinique obstétricale.

2 juges suppléants.

Section des maladies nerveuses et psychiatrie.

5 juges titulaires :

Deux professeurs de pathologie nerveuse.

Deux professeurs de pathologie mentale.

Un professeur de médecine interne ou d'anatomie pathologique.

2 juges suppléants.

Section des maladies cutanées et syphilitiques.

5 juges titulaires :

Trois professeurs de clinique des maladies cutanées et syphilitiques.

Un professeur de pathologie générale ou de médecine interne.

Un professeur d'histoire naturelle.

2 juges suppléants.

Section de chirurgie générale.

7 juges titulaires :

Les juges seront choisis parmi les professeurs de pathologie externe, de clinique chirurgicale, de médecine opératoire et des cliniques chirurgicales spéciales.

3 juges suppléants.

Section de chirurgie infantile et orthopédie.

5 juges titutaires :

Trois professeurs de chirurgie infantile et orthopédie.

Deux professeurs de clinique chirurgicale.

2 juges suppléants.

Section de médecine infantile.

5 juges titulaires :

Trois professeurs de médecine infantile.

Deux professeurs de clinique médicale.

2 juges suppléants.

Section d'ophtalmologie.

5 juges titulaires :

Trois professeurs de clinique ophtalmologique.

Un professeur de physique médicale.

Un professeur de chirurgie.

2 juges suppléants.

Section des maladies du larynx, du nez, et des oreilles.

5 juges titulaires :

Trois professeurs des maladies du larynx, du nez et des oreilles.

Un professeur de chirurgie.

Un professeur de médecine.

2 juges suppléants.

Section de gynécologie.

5 juges titulaires :

Trois professeurs de gynécologie.

Un professeur d'obstétrique.

Un professeur de chirurgie.

2 juges suppléants.

Section des maladies des voies urinaires.

5 juges titulaires :

Trois professeurs de clinique des maladies des voies urinaires.
Un professeur de chirurgie.
Un professeur de médecine.
2 juges suppléants.

Section d'obstétrique.

5 juges titulaires.
Trois professeurs d'obstétrique.
Un professeur de chirurgie.
Un professeur de médecine.
2 juges suppléants.

Section de pharmacie et matière médicale.

5 juges titulaires :
Deux professeurs de pharmacie.
Un professeur de chimie médicale.
Deux professeurs de botanique ou de matière médicale.
2 juges suppléants.

Le professeur d'histoire de la médecine à la faculté de médecine de l'université de Paris peut être appelé à siéger dans tel ou tel jury, suivant sa compétence.

Art. 19. — Peuvent être appelés, au même titre que les membres des facultés de médecine et des facultés mixtes de médecine et de pharmacie, à faire partie de chaque jury, mais seulement pour une place, les membres de l'Institut et de l'Académie de médecine, les professeurs du Collège de France, du Muséum d'histoire naturelle et des facultés des sciences et les professeurs honoraires des facultés de médecine et des facultés mixtes de médecine et de pharmacie

Art. 20. — Aucune faculté ne peut être représentée par plus de deux membres dans les jurys, quand ils sont composés de cinq juges, par plus de trois membres quand ils sont composés de sept juges.

Art. 21. — Lorsque le jury est composé de sept juges titulaires, le jugement peut être valablement rendu par cinq juges.

Lorsque le jury est composé de cinq juges titulaires, le jugement peut être valablement rendu par trois juges.

Les juges suppléants ne peuvent pas appartenir à la même faculté. Ils sont choisis dans les facultés qui ne sont pas représentées dans le jury, ou, s'il s'agit de jurys composés de sept juges titulaires, dans les facultés qui n'y comptent pas plus d'un juge titulaire.

Art. 22. — Le procès-verbal de la délibération à la suite de laquelle est dressée, par ordre de mérite, la liste des candidats proposés au ministre pour le titre d'agrégé, doit, à peine de nullité du concours, faire connaître, pour chaque candidat, la valeur de chacune de ses épreuves et les raisons qui ont déterminé le jury dans ses choix et classement.

Suivant leur rang de classement, les agrégés sont appelés à désigner, parmi les facultés où des places de leur spécialité ont été déclarées vacantes, celle à laquelle ils désirent être attachés.

Si, dans l'intervalle de deux concours, une place d'agrégé de leur spécialité devient vacante dans une autre faculté, ils peuvent y être transférés sur leur demande.

Titre IV. — Dispositions transitoires.

Art. 23. — Les docteurs en médecine candidats à l'agrégation et déclarés admissibles dans les concours antérieurs au 1er novembre 1907 sont dispensés desdites épreuves d'admissibilité prévues aux articles 1 et 6 du présent arrêté.

Art. 24. — Les dispositions du présent arrêté relatives aux épreuves d'admission seront appliquées aux concours qui seront ouverts à partir de l'année scolaire 1909-1910.

Art. 25. — Seront abrogées, à partir de l'entrée en vigeur du régime établi par le présent arrêté, les dispositions contraires des statuts du 16 novembre 1874 et du 27 décembre 1880 et de l'arrêté du 30 juillet 1887.

Art. 26. — L'arrêté du 25 juillet 1906 relatif à l'agrégation des facultés de médecine et des facultés mixtes de médecine et de pharmacie est rapporté.

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE.

Relations entre Londres, Paris et l'Italie, par le Simplon.

1° — Trains express quotidiens

Aller : Départ de Londres :

viâ Calais : 11 h. m. — viâ Boulogne ; 2 h. 20 s.— viâ Dieppe : 10 h. m.

Départ de Paris :

2 h. 15 s. V.-L ; L.-S ; 1re et 2e classes à couloir jusqu'à Milan.
10 h. 15 s. V.-L ; L.-S ; 1re et 2e classes à couloir jusqu'à Milan. — 1re et 2e classes à couloir, Dieppe-Milan. — 1re et 2e classes, Paris-Gênes. — 1re et 2e classes, Calais-Milan.

Nota. — Ce train n'attend pas, en cas de retard, la correspondance de 2 h. 20 de Londres.

Retour : Départ de Rome :

11 h. 45 s. V.-L ; L.-S ; 1re et 2e classes à couloir depuis Milan. — 1re et 2e classes à couloir Milan-Dieppe.
8 h. m : V.-L. ; L.-S ; 1re et 2e classes à couloir depuis Milan. — 1re et 2e classes à couloir, Gênes-Paris.

Arrivée à Londres :

Viâ Calais : 5 h. 04 s. — Viâ Boulogne, 10 h. 45 s. — Viâ Dieppe, 7 h. s.

2° — Train de luxe « Simplon-Express » quotidien V.-L. ; V.-R.

Aller : Départ de Londres, 11 h. m. — Départ de Paris, 7 h. 55 s.

Retour : Départ de Milan, 4 h. 25 s.

Nota. — Du 6 juillet au 13 septembre, ce train a une continuation, 3 fois par semaine, de Pontarlier sur Berne et Interlaken et vice-versâ ; au départ de Calais et Paris, les lundi mercredi et samedi ; au départ d'Interlaken et de Berne, les mardi, jeudi et dimanche.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7

La France Médicale

Travaux et Critique

La célébration d'un centenaire.

L'histoire de l'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand (1).

Je remercie M. le Recteur, M. le Directeur et mes collègues de la haute marque de cordiale estime qu'ils m'ont témoignée en me confiant le périlleux honneur de prendre la parole en cette circonstance. Ils ont pensé, sans doute, que mon attachement pour l'Ecole de médecine me ferait en exhumer les titres de noblesse avec une sympathie plus affectueuse et d'un cœur plus abondant.

En entrant, en effet, dans la vieille demeure il m'a semblé que je devais connaître ses anciennes traditions, éprouver à mon tour les vibrations à peine éteintes des choses d'autrefois.

« La mémoire des morts nous est en recommandation », a dit celui que l'on appelle un peu trop simplement le sceptique Montaigne. A la vérité, de cette étude du passé s'exhale un charme délicat et pénétrant comme le parfum d'une fleur conservée entre les feuillets jaunis d'un vieux livre.

D'ailleurs dans la marche en avant vers le progrès, il est bon parfois de s'arrêter, de jeter un regard en arrière, de scruter la vie de ceux qui nous ont précédés ; et l'on découvre, découverte pleine de secrète douceur,

> ... des souvenirs errants que le passé
> De son ombre oublieuse et persistante voile.

Une autre satisfaction nous est promise.

L'histoire, « cette maîtresse des rois et des peuples », est en effet une grande éducatrice. La contemplation du passé n'est pas toujours stérile.

Enfin la connaissance des rêves de nos aïeux porte notre esprit à une prudente indulgence ; car, en médecine aussi, il nous arrive de constater que nos pensées ont déjà éclos en des cerveaux plus anciens, et, ce que nous considérons comme nouveau n'est quelquefois qu'une idée oubliée. « Naïfs bouquinistes des quais, mes maîtres, écrit Anatole France, que je vous dois de reconnaissance! Oui, mes amis, à pratiquer les bouquins rongés de vers, j'ai pris tout enfant un profond sentiment de l'écoulement des choses. J'ai deviné que les êtres n'étaient que des images changeantes dans l'universelle illusion et j'ai été dès lors enclin à la tristesse, à la douceur et à la pitié. »

***

L'Ecole de médecine fut installée le 15 novembre 1807, et voici qu'elle achève la centième année de son existence. Nous ne pouvions laisser passer cette date sans feuilleter, d'une main amie, les parchemins fanés ainsi que les vieux grimoires,

> et du paisible seuil de la maison roulante
> voir ceux qui sont passés.

Mais si l'Ecole de médecine a été inaugurée officiellement en 1807, l'enseignement des sciences médicales existait déjà à Clermont. On peut en placer le début vers la fin du XVII^e siècle. En 1681, le collège de médecine se constitue ; en 1694, les chirurgiens s'organisent en communauté ; quant aux apothicaires, ils possèdent déjà les statuts de leur corporation depuis 1651. Aussi me paraît-il intéressant, au moment d'exposer le développement de notre école, de donner une idée de l'évolution des sciences médicales à Clermont dans le cours du XVIII^e siècle. Un peu d'archaïsme ne messied pas en médecine. Il est bien juste, d'autre part, de rappeler le souvenir de ceux qui ont contribué à la création de l'Ecole et surtout — puisque rien ici ne rappelle sa mémoire — de citer à la place d'honneur Pierre Bonnet, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, qui, par son affectueuse sollicitude pour ses nombreux élèves, par son dévouement à la cause médicale, par sa haute valeur scientifique, appela l'attention du gouvernement sur Clermont et fit de la capitale de l'Auvergne un centre de culture médicale.

Je m'empresse d'ajouter cependant que Clermont a produit des médecins distingués avant la fin du XVII^e siècle.

J'ai pu découvrir que naquit, vécut et exerça dans notre ville *Marcellin Hercule Bompart* (1594 à 1648). Son père Marcellin Bompart avait été médecin de « la reine Margot » pendant son séjour au château d'Usson. Après avoir fait ses études à Avignon, le jeune « escholier » reçoit à 20 ans le bonnet de docteur, et vient

(1) Etude lue par le Dr Jean Buy, professeur à l'Ecole de médecine de Clermont-Ferrand, à la séance solennelle donnée dans la salle des fêtes de la Mairie, sous la présidence de M. le Pr Landouzy, doyen de la Faculté de Paris, délégué du Ministre de l'Instruction publique, à l'occasion du centenaire de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Clermont-Ferrand, le mercredi 5 août 1908.

exercer la médecine à Clermont; « à 26 ans, sa réputation était faite et tant en Auvergne que dans les provinces voisines, c'était à lui qu'on avait recours dans les cas difficiles. » En 1628, il est nommé médecin de l'Hôtel-Dieu de Clermont, alors situé dans l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la rue Neuve. L'année suivante, le marquis d'Effiat, surintendant des finances et gouverneur de l'Auvergne, amène Bompart à Paris et, en 1631, le fait nommer conseiller médecin ordinaire du roi Louis XIII et intendant des eaux du Bourbonnais et de l'Auvergne.

Notre jeune savant se met en relations avec les grandes personnalités scientifiques de l'époque : Jean Merlet, Nicolas Peitre, Jean Riolan et Guy Patin qui, dans une de ses lettres, parle de lui en ces termes :

« Un médecin d'Auvergne, nommé Marcellin Bompart, demeurant à Clermont, a ici envoyé un petit manuscrit intitulé « *Miser homo* », qu'il a fait à l'exemple de ma thèse étant *Totus homo a natura morbus*. Il a fait autrefois imprimer ici un livre « Nouveau Chasse-Peste », et un autre « des Conférences d'Hippocrate avec Démocrite » ; il étoit ici l'an 1631 et 1632. On le voyait souvent plus malade que sain. *Erat enim obnoxius doloribus nephreticis a calculis, qui, unoque mense, minuti et vix hordei granum adœquantes, cum multo dolore acerrimisque torsionibus ejiciebantur.* Je lui disois quelquefois qu'il étoit plus malheureux qu'une femme, laquelle n'accouche guère que tous les ans et lui faisoit plusieurs pierres chaque mois. Outre mes visites, il avoit aussi quelquefois celles de M. Nicolas Peitre, de M. Merlet et de notre Riolan. Il a dressé une épitre pour nous quatre à cet opuscule qu'il nous a dédié. »

Je dois citer encore *Laporte*, le médecin de Blaise Pascal, qui, sans rétribution aucune, resta pendant 34 ans médecin de l'Hôtel-Dieu.

Je signale enfin la promesse de créer à Clermont une faculté de médecine faite en 1481 par Jean de Doyat, conseiller et chambellan du roi Louis XI, gouverneur des haut et bas pays d'Auvergne. La visite de ce haut personnage nous est contée d'une façon gaillarde et savoureuse par Gonod dans les Annales d'Auvergne. Nous trouvons d'autre part, dans la délibération de l'assemblée générale des habitants en date du 19 mai 1481 la relation suivante : « M. le Gouverneur est venu en cette ville ; il vient de la cour et il faut qu'il s'en retourne incontinent. Toujours affectionné au bien de Clermont, il proposa de lui-même au baile de l'église cathédrale et à mondit sieur le Consul que si la ville avait une université de lois de décret et de médecine, cela lui serait fort utile ; que l'on y advise, car il offre de trouver les moyens. » Mais cette proposition, qui fut accueillie avec enthousiasme, avait seulement pour but de procurer au gouverneur une réception bienveillante, nécessaire à la perception d'un fort tribut. Jean de Doyat, après cette promesse, emporta 50 écus d'or..... et oncques plus ne fut question de Faculté de médecine.

Cette étude d'enseignement médical à Clermont peut être divisée en trois périodes :

1° Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle ;

2° La fin du XVIII^e siècle ;

3° L'école de médecine.

***

I. — L'enseignement médical jusqu'au milieu du XVIII^e siècle :

Le Collège de médecine.

Donc, en 1681, en exécution des lettres patentes obtenues de Louis XIV, les docteurs en médecine de Clermont, au nombre de 9, se réunissent et forment le Collège de médecine, sorte d'aristocratie médicale, de confrérie fermée, qui faisait parfois œuvre d'enseignement. Leurs statuts, fort sévères d'ailleurs, nous ont été conservés.

Les premiers articles fixent les conditions exigées pour être reçu, les modes de présentation, les divers examens à subir, les droits à payer..., etc.

Les aspirants « étaient obligés de justifier de leurs lettres obtenues dans quelque université fameuse du royaume » et devaient avoir « pratiqué la médecine pendant trois années dans quelque ville ou bourg ».

Ils avaient ensuite « à subir trois examens pendant trois jours différents » : le premier sur la physiologie, le second sur la pathologie et le troisième sur la thérapeutique.

Les règles de discipline « destinées à maintenir la paix, l'union et l'uniformité de sentiments entre les docteurs aggrégés » étaient d'une rigueur excessive. Le délinquant était d'abord « muleté », puis subissait une amende pécuniaire. Enfin il était exclu des « consultations et rencontres particulières.... jusqu'à ce que, par sa conduite et sa modération, il donne lieu au collège de changer ses délibérations. »

Les derniers articles s'occupaient des rapports qui devaient exister entre les médecins d'une part, les chirurgiens et les apothicaires de l'autre. Ces derniers étaient convoqués « le lendemain de la St Luc pour recevoir les avis, conseils paternels, en ce qui regarde leur subordination et reconnaître la supériorité de la médecine » dont ils étaient « les disciples ».

En effet nos très anciens confrères qui, durant leurs beaux jours d'école, avaient appris à discuter « de omni re scibili et quibusdam aliis » s'érigeaient en maîtres souverains, inspectaient et surveillaient tout ce qui, de près ou de loin, avait des rapports avec la médecine. Les examens des chirurgiens, des apothicaires et des sages-femmes étaient toujours présidés par eux ; les

démonstrations anatomiques avaient lieu par leur ordre et sous leur contrôle.

Les Chirurgiens.

Mais les chirurgiens n'acceptaient pas toujours leur tutelle. Ils n'oubliaient pas que Guy de Chauliac, leur voisin par la naissance, le grand Ambroise Paré et bien d'autres avaient illustré leur art et ils agissaient souvent à leur guise.

La Communauté avait pour chef un maître chirurgien qui prenait le titre de lieutenant du premier chirurgien du roi. Il était secondé par un prévôt et deux gardes ou jurés.

Pour entrer dans la corporation il fallait avoir fait un apprentissage de deux années au moins auprès d'un maître connu « ou studié en ville renommée ». Puis le candidat passait deux actes ou examens sur l'anatomie, les appareils, les saignées, apostèmes, plaies et ulcères.

Dans certaines villes le futur maître était obligé de faire quatre lancettes toutes neuves « bonnes et sûres pour la santé du corps humain » ou encore un chef-d'œuvre. Cette dernière épreuve était exigée à Riom : elle consistait le plus souvent dans la dissection des muscles de l'œil ou dans l'opération du trépan. A Clermont les deux examens suffisaient.

Les droits étaient ainsi fixés : il était dû 3 livres au lieutenant du premier chirurgien du roi, 40 sols à chaque juré, 30 sols à chaque maître et 5 livres pour la bourse commune. Ce tarif était diminué de moitié pour les fils de maîtres.

Quand l'aspirant avait répondu d'une façon satisfaisante, on lui remettait ses lettres de maîtrise qui étaient terminées par la formule suivante :

« A ces causes, recevons et admettons maistre chirurgien en cette ville de Clermont pour y tenir boutique ouverte, jouir des privilèges, franchises et libertés accoutumées, de mesmes et ainsy que les austres maistres jurés dudit estat et lieu ».

Enfin le nouveau maître prononçait le serment.

Service chirurgical de l'Hôtel-Dieu.

Le service chirurgical de l'Hôtel-Dieu doit nous retenir un moment. Notre Hôtel-Dieu était une véritable petite école chirurgicale. Plusieurs apprentis chirurgiens y étaient logés et les élèves externes venaient s'instruire auprès du grand nombre de malades qui s'y trouvaient.

Le chirurgien principal avait le titre de chirurgien gagnant maîtrise. Le Règlement fait pour l'Hôtel-Dieu aux Grands jours d'Auvergne (1666) précisait ainsi ses fonctions ;

« Il y aura un chirurgien non marié qui servira les pauvres sans aucun salaire (1) moyennant son logement dans l'Hôtel-Dieu et sa nourriture avec le Chappelain. Led. chirurgien, après quatre ans (2) de service sera receu maistre sans payer aucun droit n'y faire chef d'œuvre, a condition néanmoins, s'il est ainsi jugé a propos par les administrateurs, qu'il fera la pharmacie avec la chirurgie en luy fournissant les drogues. Et ne pourra led. chirurgien exercer ny faire aucune fonction ny donner aucun remedes dans la ville ny ailleurs que dans l'Hostel Dieu. »

Nous devons ajouter que cette faveur d'obtenir la maîtrise sans payer de droits attribuée au chirurgien de l'Hôtel-Dieu — et d'ailleurs parfaitement justifiée — avait donné lieu à plusieurs contestations. En 1683 la corporation de Clermont s'étant nettement refusée à reconnaître ce privilège, il en résulta un procès. Les maîtres chirurgiens furent condamnés et durent se soumettre au règlement rédigé le 27 janvier 1676 à l'occasion de la réception d'Antoine Boudet.

Le chirurgien de l'Hôtel-Dieu était choisi parmi des aspirants ayant accompli un apprentissage sérieux dans une grande ville et n'était admis que sous bonnes recommandations. Il demeurait deux mois en observation dans la maison, et, après quelque opération importante, il priait MM. les administrateurs de lui « capter un jour pour subir un examen sur son art en leur présence et en celle de MM. les Medecins et Maistres chirurgiens aux interrogatoires desquels » il répondait. Sur leur attestation il était reçu ou refusé. Un procès verbal tenait lieu de nomination. J'ai pu recueillir la plupart d'entre eux ; ils contiennent les titres et certificats des candidats et sont signés des médecins et chirurgiens examinateurs. Voici comme exemple, celui qui fut établi à la réception de Pierre Sedillot (1687) ;

« Sur ce qui a esté exposé par M. Vigier que Messieurs de ce bureau ayant veu et examiné la nécessité qu'il y avoit d'avoir un chirurgien qui demeurat dans cet Hostel Dieu pour le service des pauvres malades, ils avaient faict venir de Paris Pierre Sédillot, natif de ladite ville, lequel a exercé la profession pendant neuf ans : scavoir trois ans chez Monsieur Fournier, M^{re} chirurgien juré de Paris ; six ans dans l'Hostel Dieu de ladite ville, ainsi qu'il apparoit par son bail d'apprentissage du 20 janvier 1678 et certificats de Messieurs les médecins et chirurgiens ordinaires dud. Hostel-Dieu de Paris, du dernier avril 1687 ; et qu'en exécution du traité passé avec les maitres chirurgiens de cette ville, le 26 janvier 1676, confirmé par arrest du grand Conseil du 4 mai 1683, ils auroient faict prier les dits maistres chirurgiens de vouloir se trouver ce jourd'huy dans le bureau pour examiner le dit S^{r} Sedillot, garçon chirurgien, pour estre receu en cet Hostel Dieu, en cette qualité, pour le service des pauvres et y acquerir la maistrise. MM. Fressanges, lieutenant, Durif jeune ainé, Durif père, Fayette, Boyer et Delarbre, maistres

(1) Quelques années après les honoraires du chirurgien de l'Hôtel-Dieu furent portés à 100 livres par an, plus 10 livres pour l'entretien des instruments et des lancettes.

(2) Plus tard la durée du service fut de cinq ans.

chirurgiens, nommés par leur corps, y estant venus et ayant examiné ledit Sr Sedillot en présence de Messieurs Bompart et Ligier, médecins ordinaires de cet Hostel Dieu ; après qu'il a esté jugé capable, il a esté receu pour le service des pauvres de cet Hostel-Dieu pour cinq années, après lequel temps et en subissant, un second examen dans la Chambre de la Communauté des maistres chirurgiens, il sera receu maistre, le tout suivant et conformément au sus dit traité ; et d'autant que led. Sr Sedillot a servy depuis le 10 Avril dernier, a esté convenu que lesd. cinq années se compteront depuis led. jour et lesd. Srs Administrateurs se sont soubzsignés avec lesdits Srs médecins et chirurgiens et ledit Sr Sedillot. »

Le chirurgien de l'Hôtel-Dieu, frais émoulu des grands centres scientifiques, faisait ordinairement connaître les découvertes récentes, les opérations nouvelles et orientait dans la voie du progrès la pratique chirurgicale de notre ville. Tel est le cas de Pierre Sedillot, dont nous venons de donner le procès verbal de réception et dont les descendants ont illustré la médecine.

Nous lisons en effet dans la délibération du 9 septembre 1687 : « sur ce qui a esté représenté que M. Sedillot, chirurgien de cet hostel Dieu, sçait faire l'operation de la litothomie et qu'il prie Messieurs du bureau d'avoir des instruments propres pour ce subject et qu'il en escrira à un de ses amis à Paris pour les faire faire. » La requête du jeune chirurgien fut entendue. Les instruments furent commandés et envoyés quelque temps après; nous trouvons à la date du 18 novembre 1687 leur description complète et le prix de revient qui s'élève à 64 livres 14 sols.

Parmi les noms des chirurgiens de l'Hôtel-Dieu nous citerons : Fressanges (1665) qui, plus tard, devint lieutenant; — Boudet (1676-1681); — Raisin (1681); — Pierre Sédillot (1687); — Benoist Moy (1695), — Delarbre (1708), plus tard lieutenant; — Gaspard Sédillot, fils de Pierre Sédillot (1715); — Claude Perret (1724); — Jourde (1729); — Pierre Jean Treul (1738); — André-Antoine Blancheton (1744); — Jaladon (1748) lieutenant en 1771; — Louis Bournel (1754); — Reymond (1762); — Oriol (1765); — Ussel (1768) et enfin Pierre Bonnet qui reste à la tête du service de 1769 à 1805.

Les démonstrations anatomiques.

Si l'Hôtel-Dieu était le véritable foyer de travail, — car alors comme aujourd'hui, le malade était et doit être le principal éducateur de l'étudiant en médecine — les maîtres chirurgiens de la ville contribuaient aussi à l'enseignement.

Leurs statuts les obligeaient à faire, du 1er novembre au 31 mars, des démonstrations pratiques d'anatomie; celles-ci étaient présidées par un docteur en médecine, membre du Collège; les apprentis chirurgiens externes y étaient particulièrement assidus. Mais ce qui manquait parfois, c'était le cadavre. D'après les anciens édits, les corporations n'avaient droit qu'aux condamnés à mort et souvent les années passaient sans peine capitale. Aussi les maîtres chirurgiens de Clermont s'adressèrent-ils à l'Administration des hospices, en faisant valoir l'édit royal de 1692 qui, « pour donner moyen aux aspirans, mesme aux maistres chirurgiens, d'apprendre les cognoissances qu'ils doibvent avoir du corps humain », enjoignait aux juges des villes « de faire mettre es mains des chirurgiens, sans frais, les cadavres qu'ils demanderont. »

« Et seront les démonstrations anatomiques et les opérations faites gratis, ajoutait la volonté du roi, et le public adverty des jours et lieux où elles se feront par affiches qui seront myses et opposées es lieux publics, et les maîtres tant de la dite ville où se fera l'opération que ceux du ressort d'icelle avertis par billet affin que eux et leurs garçons s'y puissent trouver. »

Toute fois cet édit ne donnait aucun ordre aux commissions des hospices; celle de Clermont reste sourde à la requête des chirurgiens et réplique ainsi le 15 sept. 1699 :

« Le dit econome a laitre qui luy a esté faicte par les maistres chirurgiens faira réponse qu'il est vray qu'au mois de mars dernier, lesd. maistres chirurgiens ayant communiqué à MM. les administrateurs dudit Hostel-Dieu la déclaration de Sa Majesté du mois de fevrier 1692 ils leur auroint tesmoigné que lad. declaration n'assujettissant pas led. Hostel-Dieu a deslivrer à MM. les medecins et chirurgiens les cadavres de ceux qui y decedent, ils n'estimoint pas y estre obligés ; en conséquence de quoy les remontrances desd. maistres chirurgiens estre inutiles. »

Les chirurgiens ne se déclarent pas battus et reviennent à la charge l'année après. Leur nouvelle réclamation n'a pas plus de succès.

En 1719 la question se pose de nouveau. Cette fois, c'est le syndic du Collège de Médecine, M. Gaumet, qui somme les chirurgiens « par acte extrajudiciaire de procéder à leurs leçons publiques et de se procurer un cadavre pour leurs demonstrations et opérations ». Sans doute l'Administration fit meilleur accueil à la requête des chirurgiens en accordant ce qu'ils demandaient, car je n'ai trouvé nulle part l'indication d'un refus.

Le Pavillon des chirurgiens

Les « anatomies » avaient lieu dans une maison privée et on comprend fort bien les difficultés qui se présentaient quand il s'agissait de trouver un local. Pour en finir, le Collège de Médecine, en janvier 1745, adresse au Conseil de ville « une requête tendant à ce qu'il plût à la ville leur accorder le fossé près de la porte du Saint-Esprit, joignant le jardin des pères

Cordeliers pour y faire construire une maison pour leur assemblée, leurs démonstrations anatomiques et un jardin botanique, afin de faire fleurir dans cette ville la médecine et les arts qui en dépendent. » Les pères Cordeliers s'opposent à ce désir; les échevins passent outre et accordent l'emplacement au Collège de médecine. Le bâtiment du Collège de Médecine ne fut jamais achevé. Vendu en 1796 comme bien national, il a été dans la suite complètement modifié ; il est aujourd'hui occupé par les bureaux du télégraphe.

A leur tour les chirurgiens voulant être indépendants réclament en 1748 « un emplacement appartenant à la ville, situé entre les deux tours au-dessous du jardin des Cordeliers, à effet d'y construire une salle commune pour les assemblées, une autre salle pour les démonstrations d'anatomie, les opérations de chirurgie et un cabinet pour leur greffe ou archives ». Le 7 octobre, les échevins se transportent sur les lieux, reconnaissent que cet emplacement n'est d'aucune utilité et, le 17 novembre 1748, ils délibèrent « qu'ils ne voyent aucun inconvénient de l'accorder aux maîtres chirurgiens, que le bâtiment qu'ils se proposent de faire construire formera un embellissement à la ville et deviendra en même temps une école très nécessaire et très utile au bien public ».

La Communauté, représentée par Benoît Doulcet et Dominique Chapouille, s'entendit avec le sieur André Peyrat, maître menuisier-entrepreneur, demeurant à Clermont et l'établissement fut construit aux frais des chirurgiens. Le prix du devis s'élevait à 3.500 livres. Dès lors réservé aux démonstrations anatomiques, ce pavillon des chirurgiens est inauguré sous le nom d'amphithéâtre d'anatomie, en 1749. Dans le couloir de l'entrée on place une plaque portant l'inscription suivante, qui indiquait les conditions dans lesquelles l'édifice avait été élevé et les noms des chirurgiens.

PRÆF. PRO. BONAV. ROSSIGNOL HOC AMPHITEATRUM ANATOMICUM SOLO CIVIUM MUNERE CONCESSO ASSUREXIT SUMPTIBUS ARTIS.
CHIRURGICÆ MAGISTRORUM DELARBRE, PRIM. CHIR. REG. IM. TEN. B. DOULCET, PRŒP. J. BUJON, DEC. G. FARGEON,
M. ASTIER, DO CHAPOUILLE, A. BLANCHETON,
J. B. SEDILLOT, FARGERON, J. BORIE,
ANNO REPAR. SAL. MDCCXLIX.

Cette plaque existe encore de nos jours ; on en voit la partie inférieure dans le couloir du n° 8 (Boulevard Desaix) ; la partie supérieure est cachée et répond au premier étage de la maison.

Les apothicaires

L'enseignement de la pharmacie, plus encore que celui de la chirurgie, était individuel et privé. Chaque apothicaire avait son ou ses apprentis. Les examens seulement avaient lieu en présence de la communauté assemblée.

Comme nous l'avons vu, les apothicaires de Clermont s'étaient assez tôt organisés en corporation. Leurs statuts et règlements, rédigés le 20 janvier 1637, reçurent leur ordre d'exécution le 7 septembre 1651.

Les conditions nécessaires pour obtenir la maîtrise étaient les suivantes :

Nul ne pouvait être reçu maître qu'après avoir fait un apprentissage de trois ans et avoir ensuite servi pendant cinq ans.

L'aspirant devait être de bonnes vie et mœurs et apporter « de valables certifications ».

Il se faisait accompagner d'un parrain ou conducteur « pour les actes ou expériences » qu'il devait accomplir en vue de la maîtrise et avec lui allait voir tous les autres maîtres, afin de prendre d'eux le jour et le lieu où il devait se présenter.

Ces derniers, une fois que le jour était fixé, ne pouvaient s'excuser sans cause légitime sous peine d'une amende de « soixante sols ».

Après vérification des certificats, le candidat était interrogé sur « l'élection, préparation, composition et conservation des drogues et medicaments » sous la présidence d'un médecin choisi et avec l'assistance du « conducteur » qui empêchait « les maîtres de rien proposer hors le sujet ». Cet examen durait deux jours.

On convenait ensuite de deux compositions ordinaires prises dans Mesué ou dans Nicolas « l'une des remèdes intérieurs, l'autre des extérieurs ». Il ne pouvait « être baillé en chef d'œuvre la thériaque, le mithridate, ou autre de grand coust... sinon que les maistres veuillent fournir les drogues à leurs dépens, à la charge de prendre pour eux la composition. »

Les droits à payer s'élevaient à cinquante livres « pour estre employés aux nécessités de la communauté ».

La rigueur des examens était très atténuée pour les fils de maîtres. Il suffisait à ceux-ci d'avoir 25 ans et de préparer un chef-d'œuvre. Le candidat était aussi examiné sur ses connaissances, mais l'interrogation ne devait durer qu'un jour.

Le service des hôpitaux

Il n'y eut un apothicaire à l'Hôtel-Dieu qu'assez tard, vers le milieu du XVIII[e] siècle. Jusqu'alors les « drogues et médicaments » étaient préparés par les sœurs ou par les chirurgiens ou encore achetés à la foire de Beaucaire.

La pharmacie de l'Hôtel-Dieu ne semblait pas être bien pourvue, si l'on s'en refère à cet extrait des délibérations en date du 15 mai 1679 : « sur ce qui a esté représenté par le S[r] Boudet, chirurgien de cette maison, qu'il n'y a point de mortier dans la pharmacie, si ce n'est qu'un damprunt duquel il ne peut se servir pour

estre rompu, et que puis quelques jours on en a presentement un à vandre, qu'il prie de vouloir l'acheter ou quelque autre, affin qu'il puisse travailler aux compositions ou onguants qui sont necessaires pour l'uzage et services des pauvres. A esté deliberé que M. David, trézorier, verra ledit mortier et l'achetera. »

En 1754 le premier apothicaire qui entra à l'Hôtel-Dieu fut Antoine Bergounioux. Comme le chirurgien, il faisait un stage pour « gaguer sa maîtrise », mais ce stage durait dix ans.

Bergounioux fut remplacé en 1760 par Jean Laurent Renard, puis vint, en 1763, Pierre Chappel.

En 1765, Ozy, déjà maître apothicaire à Clermont, chimiste et naturaliste fort distingué, fut nommé apothicaire en chef et occupa cette fonction pendant près de 30 ans, aux honoraires de 300 livres par an.

Les élèves

Si, dans l'histoire de l'enseignement médical à Clermont, il existe une partie qui ne puisse nous laisser indifférents, c'est sans contredit celle qui touche à la vie des étudiants.

J'aurais voulu apporter sur ce sujet des documents nombreux et intéressants, reconstituer d'âge en âge les habitudes, les mœurs, le genre d'études, ainsi que les folles équipées de ces enfants d'une époque disparue, faire revivre ces existences anciennes. Le temps, que rien n'émeut, a dispersé ou détruit les restes de ce passé qui n'est déjà plus qu'un songe. Laissez-moi pourtant vous exposer une partie de ce que j'ai pu recueillir. La jeunesse a, en effet, le précieux avantage de toujours nous charmer et de nous intéresser toujours à ses pensées, à ses rêves, à ses ambitions et même à ses fêtes joyeuses.

Jusqu'à la Révolution il n'y a pas eu dans notre ville des étudiants en médecine proprement dits. Les « escholiers » étaient constitués par les apprentis apothicaires et les apprentis chirurgiens. Quelques-uns de ces derniers, désignés sous le nom de garçons chirurgiens, restaient à demeure dans l'Hôtel-Dieu : ce sont les prédécesseurs de nos internes actuels.

Les garçons chirurgiens étaient nourris et logés pendant deux années à l'Hôtel-Dieu et instruits sur l'art chirurgical sous caution de payer 150 livres à l'entrée ; cette somme fut portée à 200 livres en 1713 et à 300 livres en 1758.

Ces places étaient fort recherchées. Pour les obtenir il fallait se faire recommander ou s'inscrire fort longtemps à l'avance.

Ceux qui se présentaient devaient apporter de bons certificats du curé de leur paroisse et des maîtres chez qui ils avaient travaillé. Il leur était recommandé de se munir « d'un étui garni de lancettes, ciseaux et sonde et des livres de l'art indiqués par le Chirurgien principal. »

Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle les garçons chirurgiens faisaient à la fois les fonctions d'élève chirurgien et d'élève apothicaire.

Ils étaient obligés de porter « les onguents, emplâtres, cataplasmes et autres remèdes » dans la chambre où étaient confectionnés les appareils.

Ils devaient tenir prêts « les linges, bandes et plumaceaux, liqueurs, ferrements et instruments nécessaires, tant pour les pancements du soir et du matin, de même que pour les opérations ».

Au bout de quelque temps, dès qu'ils étaient un peu au courant, on leur abandonnait « les plaies, ulcères et absès de peu de conséquance ».

« Hors du pancement et du tems de la préparation des appareils et autres occupations les garçons chirurgiens netoyeront leur chambre et s'occuperont à l'étude des livres de leur art indiqués par le chirurgien principal qui leur expliquera les difficultés et leur en fera des leçons deux ou trois fois par semaine ou plus souvent, auxquelles ils seront exacts à se rendre sous peine d'être regardés comme désobéissants, et en ce cas d'être renvoyés. »

Les apprentis chirurgiens de la ville étaient autorisés à entrer à l'Hôtel-Dieu pour assister aux pansements et aux leçons.

L'administration soumettait les garçons chirurgiens à une discipline sévère. Ils ne pouvaient sortir de l'Hôtel-Dieu à moins d'en demander l'autorisation au chirurgien principal et de prévenir la gouvernante. On donnait ce nom à une demoiselle ou dame de confiance qui dirigeait le personnel. La sœur de Blaise Pascal, Mme Périer, occupa ces fonctions pendant quelques temps.

L'emploi du temps de nos jeunes gens était parfaitement réglé. Rien n'était oublié, même les exercices religieux. Voici un extrait du règlement :

« Les garçons feront la lecture au réfectoire chacun à leur tour et pendant autant de temps que M. le Premier Chapelain le jugera à propos. Le Chirurgien et les garçons assisteront à vêpres les jours de fêtes et dimanches, se confesseront tous les mois. Ceux qui contreviendront au présent règlement seront, pour la première fois, corrigés charitablement ; pour la seconde, mortifiés, et se rendant opiniâtres, seront expulsés par MM. les Administrateurs. »

Tout cela n'allait pas sans quelque difficulté car on n'avait pas toujours affaire à une jeunesse soumise et réfléchie. Il se produisait des querelles entre nos aspirants chirurgiens et le travail de l'Hôtel-Dieu s'en ressentait. Alors les réprimandes ne se faisaient pas longtemps attendre.

Hors de l'Hôtel-Dieu nos jeunes gens étaient aussi un peu vifs. Dans une circonstance ils furent cruellement punis. On organisait en effet, de temps en temps des excursions botaniques au Puy-de-Dôme « tant, pour faire connaître à ces garçons apprentifs les plantes

dont on se sert dans la pharmacie et dans les opérations de chirurgie que pour y cueillir celles dont on a besoin pour le service des pauvres ». Le 19 juillet 1751 la promenade fut tristement mouvementée et se termina fort malencontreusement. En voici le récit, tel que je l'ai recueilli :

« Le Sr Jaladon, chirurgien, et le Sr Ozy, marchand apoticaire de cette ville, qui les avoit accompagnés, étant à cheval revinrent par le grand chemin Royal, et le Sr Chanterane, autre apothicaire, avec trois garçon nommés Montignac, Brugier et Bertière étoient les premiers et trois autres garçons nommés Bleterie, Gros et le Blanc étoient demeurés un peu derrière et s'étoint arrêtés au bas de la cotte de Villars pour s'y reposer et un d'eux qui avoit un violon voulut en jouer ; des brebis et un mouton qui paisçoient auprès unpeu effrayés du son de cet instrument s'éloignèrent ; les Bergers qui étoint en haut de la cotte en prirent prétexte d'insulter ces trois garçons et des insultes ils en vinrent aux pierres. Le nommé Bleterie, l'un de ces trois garçons, se trouva un couteau de chasse qu'il avoit pris pour se garantir des chiens qui sont à la garde des troupeaux de la montagne, menaçat ces bergers de donner sur les moutons s'ils continuoint à leur jetter et ces menaces faites de loin ne les arretant pas, il feint d'aller sur les moutons, sans intention de les frapper, comme en effet aucun ne fut blessé.

« Les bergers crièrent au secours ; il parut bientôt une douzène de paysans de Villars armés de fourches à fer ou des barres et de pierre ; les trois jeunes gens prirent la fuite pour rejoindre le Dr Chanterane et les autres garçons qui étoient déjà à environ un demi-quart de lieu au-dessous d'un vergé dans les dependances de Chamalières. Il étoit alors environ sept heures du soir. Les paysans et les bergers y furent aussitôt et ils chargèrent de coups de pierres indifferemment et les trois premiers garçons qu'ils suivoient et le Dr Chanterane avec les trois autres garçons qui étoient avec lui et qui ne savoient rien de la querelle d'avec les bergers ; Bleterie receut un coup de pierre à la tête dont il fut renversé à terre, ayant une playe profonde de la longueur d'environ trois pouces, Bertière fut frapé d'un autre coup de pierre au poignet qui lui a causé depuis un tremblement continuel et convulsif dans le bras et dans le moment le même Bertière fut frapé d'un coup de barre sur la tête dont il fut assommé et il eut le crâne enfoncé de la grandeur de la paulme de la main, dont il tombat presque sans sentiment ; il receut aussi d'autres coups étant à terre. On a été obligé de lui appliquer le trepan plusieurs fois, de lever plusieurs os de la tête et il est depuis en danger de mort. Le Blanc, Gros et Brugier ont receu plusieurs coups de pierre et de barre, dont ils ont été meurtris en différentes parties du corps et Brugier, renversé à terre, fut foulé aux pieds et demeurat quelque temps évanoui et le Dr Chanterane extremement surpris voulut demander avec politesse et douceur le sujet de cette dispute et sans lui répondre un des paysans lui porta un coup de fourche à fer dans la jambe. Il s'adressat avec supplication au Sr de Villars qui se trouva là et il seut que ces paysans se plaignoient qu'on leur avoit tué un jeune mouton dont on demanda 4 livres et il payat ces 4 livres et bientôt après elles lui furent rendues par ce qu'on vint dire que le mouton s'étoit trouvé et qu'il n'y en avoit point de blessé et comme ces excès sont très reprehensibles et qu'il est de l'interest de la maison d'agir pour ceux qui sont à son service il a requis le bureau sur le parti qu'on doit prendre dans cette affaire. »

D'autres fois, c'était en ville que se passaient des exploits d'un autre genre et, dans la circonstance, il n'est guère facile d'accuser la garde bourgeoise avec laquelle les démêlés manquaient souvent d'aménité.

Enfin les élèves de l'Hôtel-Dieu n'étaient pas aussi sans se disputer avec leurs camarades externes, ainsi qu'on peut en juger par la délibération du 23 juillet 1761 dont voici les termes :

L'administration des hospices « a été informée souvent des fréquentes sorties, allées et venues des garçons chirurgiens de la maison sans aucunes nécessités ; ce qui a occasionné des abus considérables et fait manquer le soin et le service qu'ils sont obligés de donner aux malades dans tous les tems ; et qu'ils se livrent sans réserve à des parties d'amusement et de plaisir qui ne sauroient que leur nuire en sacrifiant le tems qui leur est le plus propre et précieux pour se former dans la profession qu'ils embrassent de leur état de chirurgien. De ces sortes de sorties et d'amusement s'ensuit et s'est ensuivi jusques à présent des disputes et des querelles entreux et le plus souvent avec d'autres jeunes gens de leur âge qu'on pourroient croire de la maison n'ayant aucune marque distinctive ; qu'il seroit à propos pour remedier à tous ces inconvénients de faire habiller incessamment en uniforme de couleur distinctive les garçons de cette maison en les obligeant de s'y soumettre sans résistence afin de les contenir dans le devoir de l'exercice de leur profession et de connoître avec plus de certitude leurs démarches et leur conduite ».

En somme, en laissant de côté l'affaire de Villars, il ne s'agissait que de simples peccadilles, qui n'étaient rien à côté des anciennes batailles rangées du Pré aux Clers, de la plantation du mai, des fêtes tapageuses du Landit.

Et puis n'est-il pas vrai que de tout temps les étudiants ont aimé les joyeux ébats ?

La jeunesse, ce printemps de la vie, a ses poussées de sève et ses bourrasques, mais aussi ses retours charmants et ses radieuses ensoleillées,

D'ailleurs il faut ajouter à la gloire de ces jeunes gens que, pendant les épidémies, ils payaient bravement de

leur personne et quelques-uns d'entre eux sont tombés au champ d'honneur.

Les sages-femmes.

Laissons là, pour un moment, cette turbulente jeunesse et pour terminer l'étude de l'évolution médicale dans la première partie du XVIII^e siècle, permettez-moi de vous dire un mot de l'enseignement obstétrical.

La pratique des accouchements fut longtemps faite d'une façon lamentable en Auvergne. Dans les campagnes les sages-femmes n'existaient pas ou bien celles qui s'intronisaient « matrones » n'avaient aucune connaissance de leur profession.

Sans doute les chirurgiens étaient chargés de leur réception après de prétendus examens passés devant la communauté, en présence du doyen du Collège de Médecine ; et dès lors elles étaient associées à leur corporation moyennant une somme de 15 livres.

Cependant, on peut se rendre compte par ce qui suit que l'Auvergne était peu favorisée à ce point de vue.

En 1726, sur l'injonction de M. Dodun, l'intendant d'Auvergne ayant adressé la question suivante à ses subdélégués : « Quel est l'usage qu'on observe pour les sages-femmes, si on les assujettit à des examens et quels droits on prend ? » Voici en particulier la réponse qui fut envoyée de Thiers :

« Il n'y a d'autres sages femmes que celles qui ont la témérité d'exercer une profession si difficile et si nécessaire sans en avoir la moindre connoissance. On ne les assujettit à aucun examen et elles font la profession sans payer aucun droit, comme elles n'ont aussi d'autre privilège que celuy de faire périr impunément par leur ignorance et leur inhabileté un nombre infiny d'enfans et de mères. »

L'édit de 1730 essaya bien de réglementer l'exercice de la profession de sage-femme, mais ses prescriptions furent peu écoutées et cet état des choses persista jusqu'en 1750. A cette époque, Balainvilliers, intendant d'Auvergne, s'émut de cette situation et eut l'idée de créer des écoles sérieuses d'accouchement dans Clermont et dans les principales villes d'Auvergne.

Je ne puis à ce sujet entrer dans de longues considérations et vous conter, même en les résumant, les hésitations des conseils de ville et les plaisantes rivalités que cette innovation fit naître entre les chirurgiens.

Ces écoles d'accouchement furent les premières en France ; comme l'écrivait Balainvilliers : « l'Auvergne est la première généralité du royaume qui jouira de cet avantage ».

Elles furent assez prospères pendant un certain nombre d'années. Celle de Clermont fut confiée à Blancheton qui reçut 100 livres de gratification pour l'année 1761, 240 livres pour les deux années 1762 et 1763, 200 livres pour l'année 1764. Le Secrétaire de l'Intendance note à son sujet l'observation suivante :

« Ce chirurgien fait ses cours exactement ; il s'applique à faire entendre aux élèves ce qu'elles doivent sçavoir ; il a rédigé un dialogue qu'il se propose de faire imprimer, afin d'en donner un à chaque élève. »

Jean Buy.

(*A suivre.*)

Documents.

Une lignée médicale aux derniers siècles

On trouverait peut-être difficilement, à notre époque, trois générations se succédant en ligne directe, dans la profession médicale, et dans la même région surtout ; quatre je n'en connais pas pour mon compte. Il en allait tout autrement jadis. Les faits qui suivent, soigneusement compulsés et contrôlés, dans les Archives locales, par M. Charles Legrand, l'érudit et distingué secrétaire de la Société des Antiquaires de la Morinie à Saint-Omer, en font foi ; le petit tableau ci-contre, l'indique de la façon la plus claire.

	Pierre Leys, à Anvers, vers 1550	
1re (1578 - 1643)	Jean L..., Maître en chirurgie	
2e (1633 - ....)	Antoine L..., Maître en chirurgie	
3e (1676 - 1732)	Pierre-Winocq L..., Maître en chirurgie	
4e (1703 - 1793)	Pierre-Dominique L..., Licencié en chirurgie *époux de A.-P. Erbout, fille de Erbout et de Anne Bart, de Dunkerque*	
5e (1737 - 1816)	Max.-Joseph L..., Dr en médecine	Philippine-Isabelle L..., épouse de Guillaume Legrand
6e (1769 - 1865)	Antoine-Max. L..., Chirurgien de marine *puis Médecin à Sens*	Max Legrand
7e (1824 - 1897)		A. Legrand
8e (1857 - ....)		Dr Max.-Albert Legrand, Médecin de marine *de 1878 à 1903*

Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, vivait à Anvers, dans les Pays-Bas, dont la Flandre française et l'Artois faisaient alors partie, un sieur Leys, Pierre. Qu'était-il? Un maître en chirurgie, lui-même modeste praticien, élève de ces professionnels habiles, dont

s'énorgueillissaient les Flandres depuis de longs siècles (1) ? Ou bien avait-il seulement des frères, des parents chirurgiens, auprès desquels son fils eût pu commencer son apprentissage ? Il eût été curieux de le savoir... Faute de renseignements précis, faisons donc de ce fils, Jean Leys, né à Anvers en 1578, mort en 1643 à Poperingue, petite ville flamande, où vraisemblablement il exerçait sa profession de maître en chirurgie, et où naquit son héritier Antoine Leys, en l'année 1633, le premier de la famille qui va nous occuper.

Antoine Leys, mayeur (maire) de sa ville natale, mourut à Bergues-Saint-Winocq en Flandre. De son mariage avec Anne Louise Willemson, était né dans cette dernière ville, en 1676, un fils dont il voulut, lui aussi, faire un maître en chirurgie, Pierre Winocq-Leys, mort en 1732. Malheureusement, nous ne savons pas si celui-ci habitait Bergues, ou Saint-Omer-en-Artois, pays de Catherine La Motte, sa femme.

Toujours est-il qu'un de ses fils, échevin de la vieille cité adomaroise, était en même temps licencié en chirurgie. Pierre-Dominique Leys, né en 1703, mourut en 1793 ; une légende de famille voudrait qu'il eût possédé le titre de médecin du roi. Rien n'autorise à le croire, pas même le tableau de Doncre, qui le représente en costume de l'époque, sa prétendue lettre de nomination à la main. Malgré la renommée locale de l'artiste, et le prix relativement élevé, pour les temps (500 livres), que lui aurait été payée sa toile, j'avoue volontiers que le tableau est plutôt... quelconque. Et c'est vainement que j'ai parfois cherché dans ce visage placide et débonnaire de jeune homme, la gravité majestueuse des médecins du XVIII^e siècle. Puissent ses mânes me pardonner cette constatation nullement irrespectueuse...

Pierre-Dominique Leys avait épousé, en premières noces, Dame Anne-Pétronille Erbout, morte en 1743, qui, par sa mère, Anne Bart, appartenait à la famille du héros dunkerquois.

Son fils, Maximilien-Joseph Leys, né en 1737 de ce premier mariage (il y eut d'un second mariage avec Philippine Louise Marcotte, un autre fils Nicolas-Omer, avocat au parlement de Dunkerque, et une fille Philippine-Isabelle), fut Docteur régent de l'ancienne faculté de Paris, professeur de chirurgie en la dite Faculté, Doyen de réception, médecin en chef du Gros-Caillou et de l'Abbaye des Prés, membre de la Société Académique, etc., et l'un des collaborateurs à la pharmacopée. Il mourut, à Paris, en 1816.

Avec lui s'épanouit, sans s'éteindre ensuite pourtant, la lignée médicale des Leys, que le médecin parisien semble avoir portée à son apogée. Les honneurs eux-mêmes ne lui auraient pas fait défaut, s'il faut en croire ses armes : « *lozangé d'or et de sable, au chef de gueules chargé de trois merlettes d'argent* ». Ne serait-ce pas à lui que s'appliquerait le titre de médecin du roi que lui aurait valu une consultation à la cour peut-être, plutôt qu'à son père, simple chirurgien à Saint-Omer ? Le fait est d'ailleurs de minime importance, et je me contente de le signaler aux savants bibliothécaires de la Faculté de Paris, au cas où il pourrait les intéresser ou intéresser quelque chercheur.

Antoine-Philippe-Maximilien Leys, fils du précédent, naquit à Paris, dans la paroisse Saint-Sévérin, le 8 juin 1769. Il y fut inscrit, et commença ses études chirurgicales, après avoir été élevé à Saint-Omer. Vraisemblablement, c'est le seul des enfants que Maximilien-Joseph avait eus de sa femme Eutoquie de Silly, fille d'un avocat au Parlement de Paris, qui se fit médecin ou plutôt chirurgien. La notice biographique, extraite de la *Revue de numismatique belge* (tome VII, 2^e série,) et écrit par son gendre, G. Dubois-Leys le 8 octobre 1856, n'eût pas manqué de signaler le contraire.

Mais les temps étaient sombres, l'orage révolutionnaire s'amoncelait à l'horizon ; le jeune étudiant devait bientôt interrompre. Faut-il croire que les nécessités de l'époque, plutôt que les souvenirs de Jean-Bart, pourtant si vivaces dans la famille de sa grand'mère, l'amenèrent à s'embarquer comme chirurgien et à voyager ? Toujours est-il que, comme tant d'autres de ses camarades, nous le retrouvons, en 1792, à bord des vaisseaux de la République. Après un combat, pas le premier sans doute auquel il eût assisté, il est fait prisonnier de guerre, demeure 22 mois en captivité et est réformé, le 28 messidor an V (1797). Il meurt médecin à Sens en 1847. Alors seulement, disparaît avec lui le dernier représentant mâle d'une famille, où, *depuis trois cents ans*, de père en fils, la profession médicale avait été exercée sans la moindre interruption.

Que de fois, dans ma petite enfance, a retenti à mon oreille le nom des vieux parents Leys. Mon grand-père Maximilien Legrand, né en 1776, mort à Saint-Omer en 1865, devait certainement au contact de son aïeul maternel, de son oncle, de son cousin germain, de posséder en médecine des aptitudes et des connaissances, lesquelles jointes à une bonté naturelle exquise eussent aidé à faire de lui un médecin accompli. Mon père, mes oncles, mes vieilles tantes parlaient avec une vénération respectueuse du cousin Leys, et de ses *merveilleuses* formules.

Pourquoi faut-il que pas un des enfants de mon grand-père n'ait accepté d'obéir à la voix ancestrale ? Il eût été beau pourtant de continuer, sans rompre les chaînes, la tradition des vieux maîtres en chirurgie d'Anvers.

Car à défaut d'un représentant de la septième généra-

(1) Voir, à ce sujet, l'article : *Un point d'histoire de la chirurgie française. Les origines de la taille hypogastrique*, par M. A. Legrand, *France médicale* du 25 juin 1906 (n° 12).

tion, il était écrit au livre du Destin, que la huitième devait sacrifier à Esculape un arrière-petit-fils d'Isabelle Leys.

Sans vouloir en tirer vanité, je m'honore grandement d'avoir été choisi pour victime.

Et si, comme tel, j'ai pu donner en outre, à la marine militaire, pendant vingt-cinq années de ma vie, le meilleur de moi-même, qu'y voir d'autre qu'un inconscient hommage, dicté par les lois d'un inéluctable atavisme, rendu à la mémoire d'un médecin navigateur descendant lui-même de celui qui fut Jean-Bart ?

Max-Albert Legrand

La Revue

DE QUELQUES VIEILLES EXPRESSIONS SUR LA VÉROLE

M. le Dr Aubert, de Lyon, vient de publier, en même temps qu'une très intéressante plaquette sur les poésies de convalescence *sur laquelle nous reviendrons, les quelques lignes suivantes, dont on goûtera tout le pittoresque.*

Antoine Oudin, secrétaire interprète de Sa Majesté Louis XIII, a publié, en janvier 1640, un ouvrage ayant pour titre : *Curiositez françoises, pour supplément aux dictionnaires*, où il a rassemblé « une infinité de proverbes et quolibets » ayant cours à son époque. Cet ouvrage, qui a été reproduit en entier dans le Dictionnaire historique de l'ancien langage français, de La Curne, et dont un exemplaire original existe à la Bibliothèque de la ville, est une source où ont puisé largement les auteurs de dictionnaires et les collectionneurs de proverbes. Seulement ces auteurs y ont mis quelque discrétion, et écrivant des ouvrages destinés à être lus de tous, ont omis les choses qui nous intéressent le plus.

A l'époque de la publication des *Curiositez* de Oudin, la vérole existait en France depuis près de cent cinquante ans. Sans vouloir en effet discuter ici la question toujours controversée des pays d'origine et des voies de transmission, il est établi que la vérole était déjà répandue en France vers 1494. Le célèbre édit du Parlement de Paris du sixième mars 1496 dit qu'une certaine maladie contagieuse, nommée la grosse vérole, a depuis deux ans « eu grand cours en ce royaume, tant de cette ville de Paris que d'autres lieux ».

Les primitifs de la syphilis, Grundbeck, Léonicène, Jean de Vigo, Ulrich de Hutten, Mathiole, Brassavole, Fallope et autres, avaient depuis longtemps publié leurs ouvrages. Le langage populaire de son côté avait pu s'enrichir de locutions nombreuses sur une maladie dont les signes apparents, la gravité, le traitement intense étaient bien faits pour frapper l'imagination. Bon nombre de ces locutions ont été recueillies par Oudin, et sans nous apprendre rien de nouveau, elles ont l'intérêt de nous montrer, sous la forme pittoresque des expressions populaires, les idées qui avaient cours sur la maladie, son origine, sa gravité, son traitement.

Nous allons passer en revue ces divers points, en les accompagnant, lorsqu'il y aura lieu, de quelques brefs commentaires.

Aller à Naples sans passer les monts : Prendre la grosse vérole.

Dieu nous garde de la santé des Allemands et de la maladies des Français : De trop boire et d'avoir la vérole.

Chaque peuple rejetait sur le voisin la responsabilité de l'origine première du mal. Les Napolitains prétendaient l'avoir reçu des troupes de Charles VIII et l'appelaient *mal français ;* les Français disaient avoir été infectés par les soldats de Charles VIII à leur retour du siège de Naples, et l'appelaient *mal napolitain.* Les Pays-Bas la tenaient de l'Espagne et l'appelaient *maladie espagnole.* On pourrait multiplier ces citations.

Les Allemands n'avaient pas grande réputation de sobriété. « Les Italiens à pisser, les Français à crier, les Anglais à manger, les Espagnols à braver, les Allemands à s'enyvrer », dit un vieux proverbe.

Une pièce pourrie : Une garce pleine de vérole.

Il a pesché : Se dit quand quelqu'un met le pied dans un trou plein d'eau, *item* pour dire qu'on a pris la vérole ou quelque mal qui en dépend.

Poivré : Qui a la vérole ou quelque autre mal semblable.

Il a passé par les picques : Il a eu la vérole.

Cette dernière expression s'employait dans le langage général, pour dire qu'on s'était trouvé dans une occasion dangereuse, qu'on avait encouru quelque péril ou dommage. Passer par les armes, passer par les étrivières, et même passer à tabac sont des expressions analogues.

Dans l'argot moderne, *poivré* désigne encore la syphilis.

Heurter à la boutique de saint Cosme : Prendre la vérole et avoir besoin de chirurgien.

Patient de saint Cosme : Un homme qui a la vérole.

Saint Cosme, patron des chirurgiens, ainsi que son frère Damien, était d'origine arabe. Tous deux pratiquaient la médecine à Eges en Cilicie sans se faire payer. Ils furent martyrisés sous Dioclétien, vers l'an 310. Dans le langage et dans les écrits, saint Cosme est habituellement seul nommé, mais dans les sceaux on voit toujours les deux saints représentés ensemble. De nombreuses corporations chirurgicales existaient un peu partout sous leur patronage.

La communauté des chirurgiens de Lyon porte : « D'azur à un saint Cosme et un saint Damien d'or, l'un tenant une boëtte ouverte, et l'autre une spatule de même. »

La communauté des maîtres chirurgiens de Saint-Etienne porte : « D'azur à un saint Cosme et Damien d'or (1). »

A Paris, saint Louis fut le fondateur de la Société des chirurgiens et Jean Pitard en fut le premier chef ou prévost. Les statuts portent à leur article premier que chaque mois, le premier lundi qui ne sera pas jour de fête, tous les maîtres en chirurgie se rendront à 10 heures du matin à l'église

(1) D'après l'Armorial général de d'Hozier, cité par le Dr Dauchez, dans son savant travail sur les Armoiries des chirurgiens de Saint-Cosme.

de Saint Cosme et de Saint-Damien, pour y entendre la messe et ensuite visiter les pauvres malades et leur donner conseil... Ces statuts très détaillés et où sont inscrits les privilèges des chirurgiens furent confirmés à diverses époques par des lettres patentes ou des arrêts du Parlement. Un de ces arrêts est précisément du 1er septembre 1640, l'année même où parut le livre de Oudin. La consultation gratuite du premier lundi du mois devait donc exister encore à cette époque, et sans doute les vérolés y allaient « heurter à la boutique de saint Cosme ». Ils pouvaient, en effet, alors se rendre sans péril à une consultation publique, n'étant plus sous le coup de l'arrêt du Parlement de Paris, du 6 mars 1496, « portant règlement sur le fait des malades de la grosse vérole ». Les vérolés devaient se réunir « sous peine de la hart » aux portes Saint-Denis et Saint-Jacques, pour être expulsés de là hors de la ville. Le prévost de Paris, dans une ordonnance du 25 juin 1498, rappelait l'arrêt du Parlement et en ordonnait l'exécution stricte « sous peine d'estre jectez en la rivière ». La férocité de ce règlement ne tarda pas à le rendre inexécutable. Les vérolés purent rester à Paris et s'y faire soigner. En 1536, ils avaient même, rue Saint-Denis, l'hôpital de la Trinité qui leur était affecté.

Aller en Bavière : Avoir la grosse vérole, c'est par allusion de baver qui arrive à ceux que l'on pense atteints de ce mal-là.

La Baveresse (in Littré d'après d'Aubigné): Nommé ainsi pour avoir sué.

Il a du mercure dans la teste : Il est un peu fol.

Le mot *La Baveresse* n'est pas dans Oudin, je l'ai pris dans le dictionnaire de Littré et ai cru devoir le rapprocher de l'expression *aller en Bavière*, comme désignant le même fait et ayant le même sens. Baveresse est prise ici dans le sens de vérole ; mais, malgré l'autorité de Littré, nous pensons qu'il y a erreur dans l'interprétation du mot et qu'il faut mettre Baveresse : nommée ainsi pour avoir bavé (et non pour avoir sué). Nous devons faire observer cependant que le mercure, par lui-même, est considéré comme un médicament sudorifique. Guy de Chauliac dit expressément: « L'onguent Sarrazin fait sortir les superfluités et les mauvaises humeurs, par la bouche en causant une salivation, par les aisselles en faisant suer. » De plus, on combinait souvent le traitement mercuriel avec la sudation. Les fumigations mercurielles, par exemple, se pratiquaient dans un petit local bien chauffé nommé l'*archet*, pendant une demi-heure ou une heure. Au sortir de l'*archet*, le malade était mis dans un lit bassiné où on le faisait transpirer une heure ou deux. Ces séances se répétaient d'abord tous les jours, puis deux ou trois fois par semaine, jusqu'à épuisement du malade ou de la maladie. Ces réserves faites au sujet de l'explication de Littré, il faut bien convenir que baver était l'effet le plus apparent du mercure. Ulrich de Hutten, qui écrivit son livre fameux sur le bois de gaïac, après avoir été fort maltraité et peu guéri par le mercure, dit à son sujet : « L'onguent causait une si abondante salivation, qu'on était en danger de perdre les dents, si on n'avait l'attention de prévenir ces accidents. Le gosier, la langue et le palais s'ulcéraient, les gencives s'enflaient, les dents branlaient, il coulait de la bouche sans relâche une salive très puante. » C'est bien vraiment là avoir la *Baveresse* et *aller en Bavière*.

Il est à signaler que ces expressions s'employaient même dans le langage scientifique, et Ambroise Paré ne craint pas de dire : « Si l'alopécie vient de la grosse vérolle, le malade doit être bien frotté, jusqu'à ce qu'il entre au royaume de la Bavière. »

Aller en Bavière, pour baver, est un exemple de ces expressions imagées qui plaisaient à nos pères et qui ne nous déplaisent point. Nous en trouverons d'analogues à propos du traitement par les sudorifiques. Ces expressions s'appliquaient aux sujets les plus variés. *Il fait son corus à Asnières*, il est ignorant ; *être de la paroisse de Saint-Jean-le Rond*, être yvre ; *envoyer à Mortagne*, tuer ; *aller à Niort*, nier ; *aller à Cachan*, se tenir caché ; *voyager en Cornouailles* ou *être de la confrérie d'Actéon*, être... ce que vous savez.

Le *mercure dans la tête*, pour désigner un certain degré de folie, signifie-t-il un cerveau branlant comme le mercure ? N'indique-t-il pas plutôt la croyance à une action fâcheuse de ce médicament ou de la maladie contre laquelle on l'employait sur les centres nerveux ?

Le païs de Clacquedent : Lieu où l'on tremble de froid, *item*, où l'on sue la vérole. D'autres disent : *L'isle de Clacquedent*.

Il est en müe : Il sue la vérole.

Aller en Suède : Aller suer la vérole, allusion à suer.

Aller en Surie : Par allusion de suer, aller suer la vérole.

Pèlerin de Surie : Par allusion, un qui va suer la vérole.

Suer la vérole est une bien jolie expression, très employée à cette époque, et qui rend exactement l'idée que l'on avait d'une action éliminatrice s'opérant par la sueur. La sudation était chose sérieuse et qui ajoutait beaucoup à l'efficacité que l'on attribuait aux divers bois sudorifiques et en particulier au gaïac. Ces bois parurent, en effet, perdre singulièrement de leur vertu lorsqu'on arriva à les donner tout seuls. On administrait le gaïac en décoction concentrée, pour le traitement, et en infusion plus faible, pour la boisson, le tout combiné avec une diète sévère et le séjour dans une chambre fermée et bien chaude. Les séances duraient 5 à 6 heures par jour, et cela pendant un mois environ. Aussi sortait-on de là exténué, et il fallait encore un mois d'accoutumance à un milieu moins chaud et à une nourriture plus substantielle pour que le malade pût reprendre le train de vie ordinaire.

Au sortir de ces *sueries*, on était fort impressionnable au froid, et le *païs* ou l'isle de Clacquedent expriment bien les sensations que l'on devait éprouver.

Il est en mue, s'interprète aussi très simplement. Ces sudations abondantes et prolongées s'accompagnaient nécessairement d'éruptions cutanées suivies d'une large desquamation, d'une véritable mue, ou bien s'agissait-il de la desquamation qui peut suivre les éruptions spécifiques.

Aller en Suède, est pour suer, une expression analogue à celle d'*aller en Bavière*, pour baver. *Aller en Surie* mérite quelques explications. Littré dit : Suerie, terme familier, action de suer, et ajoute à l'historique du mot : « Celui n'est pas réputé vaillant champion qui n'a fait cinq ou six voyages en Suerie. » (H. Estienne, *Apologie d'Hérode.*) Oudin écrit Surie et non Suerie, et Surie est la façon dont on écrivait autrefois Syrie. Aller en Surie a donc le même sens qu'aller en Suède, en un pays dont l'assonance éveille l'idée de sueur.

. . . .

P. Aubert.

CAUSERIE THERAPEUTIQUE

Sur quelques applications intéressantes du Bromure de Camphre

Nous avons déjà signalé à maintes reprises les utiles applications du Bromure de camphre dans certaines affections courantes. Nous avons notamment insisté sur son rôle dans l'*épilepsie*, et noté à ce sujet les importants travaux de Bourneville et de ses élèves, dont les *Archives de Neurologie* de 1902 ont publié les plus intéressants ; — dans l'*hystérie* où il n'est plus permis de ne pas essayer le bromure de camphre depuis la fameuse communication de Raymond à la Société de Biologie (6 décembre 1874) ; — dans la *chorée*, justiciable au premier chef du bromure de camphre, comme l'a si bien démontré la thèse de Bossard ; — dans les *affections des organes génito-urinaires*, à la suite des travaux de Siredey, Desnos, Lannelongue, Longuet, Gubler, Berger, etc..., notamment dans les troubles de a vessie, le ténesme vésical, les cystites névralgiques du col, le priapisme symptomatique, la blennorrhagie avec injections douloureuses, la spermatorrhée ; — dans le *delirium tremens* qui bénéficia un des premiers du bromure de camphre et qui donna lieu à une très belle observation du Dr Deneffe, de Gand.

Laissant de côté ces grands chapitres de la thérapeutique où le rôle du bromure de camphre est pour ainsi dire officiel, mais sur lesquels, bien entendu, nous nous réservons de revenir à l'occasion, nous relaterons aujourd'hui certains cas qu'on pourrait qualifier de *hors séries* et qui n'en sont pas moins intéressants pour le praticien. Il va sans dire qu'ils sont tous empruntés aux observations prises avec un soin scrupuleux par les différents cliniciens — et ils sont nombreux — que la question a particulièrement intéressés (1).

(1) Rappelons ici que les Laboratoires Clin préparent le bromure de camphre sous les deux formes suivantes :

1° En *capsules* enrobées au gluten, dosées à 0 gr. 20 par capsule ;

2° En *Dragées* dosées à 0 gr. 10 de bromure de camphre pur.

Dans la généralité des cas les doses moyennes sont de 1 à 5 capsules ou de 2 à 10 dragées par jour. — Dans l'épilepsie : pour les enfants ou les adolescents, il convient d'agir en commençant par 2 capsules par jour, et en augmentant progressivement cette dose de 2 capsules par jour, jusqu'à 8 capsules, soit 1 gramme 60 de bromure de camphre. Ces doses étant maintenues pendant une semaine, on les diminue de 2 capsules par jour pour retourner à la dose initiale. Le traitement est alors interrompu pendant 8 jours pour reprendre ensuite sur les mêmes bases. Jusqu'à 18 ans il est inutile de dépasser 2 grammes par jour. — Pour les adultes on peut atteindre jusqu'à 4 grammes par jour, par doses fractionnées et en suivant les règles de progression indiquées plus haut.

***

L'observation suivante est due à un de nos confrères de l'Aveyron.

« J'ai prescrit les capsules de bromure de camphre à un malade qui était en proie à une surexcitation nerveuse très intense. Il ne pouvait rester ni assis, ni couché. Les nuits surtout étaient excessivement mauvaises, car il était obligé de se promener presque constamment dans sa chambre. Ce n'était que lorsqu'il était exténué de fatigue qu'il se jetait sur son lit où il ne pouvait pas rester plus d'une demi-heure. Cet état durait depuis un mois et demi. J'avais employé l'opium et les antispasmodiques les plus puissants sans pouvoir obtenir la moindre amélioration. Je ne savais à quel saint me vouer quand j'eus l'idée de m'adresser au bromure de camphre. Le quatrième jour de l'usage des capsules, mon malade dormit pendant cinq heures, et lorsqu'il eut fini le flacon il se trouva entièrement guéri... Deux mois après la guérison s'était maintenue et la santé était florissante. »

Un de nos confrères de Maisons-Laffitte rapporte le fait personnel suivant : « ... Je fumais trop : ces excès avaient provoqué chez moi une perturbation bulbaire avec ses conséquences cardio-vasculaires : de là les intermittences que j'éprouvais. Le bromure de potassium n'avait rien fait ; j'ai un peu pris, mais en vain, de la digitale ; le bromure de camphre et les Dragées Rabuteau m'ont débarrassé — pour toujours je l'espère — de phénomènes qui ne laissaient pas que de m'inquiéter un peu... »

Un médecin du Lot communique l'observation suivante :

« Une femme de 26 ans, enceinte de 3 à 4 mois, fait une chute sur le ventre. Quelques jours plus tard, elle voit tomber de mal caduc une de ses voisines. Etant elle-même d'un tempérament excessivement impressionnable, elle tombe en proie à des crises hystériformes, pendant lesquelles elle perd entièrement connaissance et dont la durée était de 7 à 8 heures par jour. Plusieurs confrères sont appelés avant moi et administrent la quinine et le bromure de potassium, on passe même au chloral, et, comme il n'y avait pas d'amélioration, l'un d'eux propose, bien à tort selon moi, de provoquer l'avortement.

« Je suis appelé et fais prendre à la malade 4 capsules de bromure de camphre, et conseille aux parents de la mettre dans un bain de siège fait avec une décoction de feuilles d'oranger et de racines de valériane. Cette femme n'a plus eu de crises et il y a aujourd'hui 8 jours que les capsules ont été administrées. Ces crises épouvantables ont cessé subitement. Les parents de la malade, les voisins et moi, attribuons cette cure merveilleuse à l'action des capsules de bromure de camphre. »

L'observation que voici est due à un de nos confrères d'Antibes.

« M. l'abbé X..., âgé de 72 ans, et atteint de lésion cardiaque et d'une catarrhe bronchique chronique, gardait la chambre depuis plus de trois mois. Je l'avais assez bien rétabli pour qu'il put faire sa première sorti, malheureusement il prit froid dans une chapelle d'où une indigestion et un hoquet qui durait depuis trois jours quand il me fit demander. Je lui donnai successivement une potion au chloroforme, deux injections sous-cutanées de morphine et d'atropine, un vésicatoire à l'épigastre et des perles d'éther. Au bout de trois jours ces divers traitements n'avaient rien produit et le hoquet était toujours plus fréquent et plus pénible. Je commençais à être inquiet à cause de son âge et de son infirmité. Je lui fis prendre alors cinq dragées de bromure de camphre, une par heure. Il commença vers midi, le soir je trouvai un peu d'amélioration : j'ordonnai alors deux dragées matin et soir pendant deux jours. Le hoquet n'a plus reparu. »

***

Si nous avons rapporté ces cas, c'est qu'ils appartiennent à la clinique de tous les jours et de tous les milieux. Ils montrent, par la variété même des accidents auxquels ils se rapportent, combien est grand, en dehors des affections à cadres limités, le champ d'action du bromure de camphre, et combien est nette et puissante sa valeur sédative.

HELVÉTIUS ET L'ÉPIDÉMIE DE 1740 EN POITOU

Note publiée par M. P. Rambaud dans les *Archives médicales du Poitou.*

Le Dr Léo Desaivre ayant eu l'heureuse fortune de compulser un manuscrit laissé par Henry Audouin, sieur de Chaignebrun, seigneur de Pars et de Courpitois, ancien chirurgien des hôpitaux et armées du roi, nous a donné quelques détails sur une épidémie qui sévit dans le bocage Poitevin, surtout pendant l'année 1740 (1). Helvétius la traite de péripneumonie, comme nous verrons. Celle de 1784 est qualifiée, par les médecins Gallot et Pallu du Parc, de fièvre bilieuse, putride, catarrhale, vermineuse, maligne et contagieuse. En tout cas la première fut terrible. Le médecin Morlon, docteur régent en la Faculté de médecine de Poitiers, envoyé par l'intendant Le Nain pour soigner les malades, succomba dès le début (2). Le savant Réaumur, dans ses *Observations thermométriques*, nous dit : « Dans la plupart des provinces, les campagnes ont perdu un nombre prodigieux d'habitants. Je connais des villages du Poitou à qui la moitié des leurs a été enlevée (3). » C'est dans le but de remédier à une situation si déplorable que l'intendant dut se décider à écrire à Helvétius, médecin de la reine, chargé depuis longtemps de la distribution des boîtes de remèdes pour les indigents en province (4). Cette fois, le médecin de la reine ne prodigue pas seulement l'ipéca, mais il fait encore appel, pour secourir les malades, à tous les purgatifs ou vomitifs usités à cette époque. C'est ce que nous allons voir dans la lettre suivante qu'il écrit le 6 avril 1740, en réponse à celle de l'Intendant.

RÉPONSE DE M. HELVÉTIUS, *premier médecin de la Reine, à M. Lenain, intendant de Poitiers, sur des mémoires qu'il lui avait adressés concernant les maladies qui règnent dans le Poitou.*

Monsieur,

Il paroît par les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, que la maladie qui règne et qui cause tant de désordre est une vraye Péripneumonie, qui ne diffère des Péripneumonies ordinaires qu'en ce que son cours et son progrès sont beaucoup plus rapides.

Il s'ensuit de là qu'on doit traiter ces maladies avec des remèdes ordinaires, avec cette différence cependant qu'on doit les placer plus près les uns des autres, puisque les progrès de cette maladie sont plus rapides.

La cause de cette maladie est évidente : c'est le froid excessif et long que nous avons souffert, lequel a épaissi toutes les liqueurs, et sur tout des personnes qui étoient fort exposées à l'air et qui n'avoient pas les commodités nécessaires pour se garantir du froid. Il est constant que de toutes les parties internes, il n'y en a point qui soient plus exposées à l'impression de l'air que les Poumons, puisque l'air doit y entrer à chaque instant : ainsi il est certain que le froid excessif a dû épaissir les humeurs qui doivent passer par les glandes de ce viscère, et y causer des engorgemens considérables. De plus, le froid arrête la transpiration et dérange les digestions, sur tout dans ceux qui n'ont point une nourriture choisie et convenable. Ce sont ces deux causes qui fournissent les levains de fièvre considérables.

Dès que la fièvre s'allume, le sang se gonfle considérablement, et ne peut plus passer aisément dans le Poumon à cause de l'engorgement des glandes de ce viscère : ainsi il y porte promptement l'inflammation.

Il est aisé de concevoir par les causes principales que je viens de donner de cette maladie qu'on ne peut espérer de sauver les malades qu'en facilitant au sang son passage libre et aisé dans le Poumon, et en évacuant les levains qui allument la fièvre. Pour remplir la première indication, il faut désemplir les vaisseaux, et débarrasser les glandes engorgées. Sur ce principe il est évident qu'il faut commencer par saigner les malades dès que la fièvre paraît, et réitérer les saignées, deux ou trois fois dans les vingt-quatre heures, en les faisant plus ou moins grandes, suivant l'âge, la force du tempérament du malade et la violence de la fièvre. On peut assurer qu'on ne risque jamais rien, en tirant dans la première saignée quatre ou cinq palettes de sang, lorsque les sujets sont un peu forts et robustes, et qu'ils ont passé quinze ans. On leur donnera des bouillons très légers de quatre heures en quatre heures, faits avec le veau ; et on

(1) Léo Desaivre. *Deux épidémistes poitevins au XVIIIe siècle*, in *Bull. Soc. des Deux-Sèvres*, t. VII, p. 139.

(2) *Id.*

(3) *Bull. Soc. Ant. Ouest*, année 1869, p. 307.

(4) Dr P. Delaunay, *le Monde médical parisien au XVIIIe siècle*, p. 118

pourra en faire pour les pauvres avec la pressure de veau et mouton, ayant soin de faire les bouillons fort légers. On fera boire aux malades beaucoup de tisane, faite avec les feuilles de Bourraches et de Buglose, ou de Chiendent et de Guimauve, ou de l'eau simple la plus chaude qu'on pourra, et on leur donnera quelques lavemens d'eau ; on les tiendra chaudement, sans cependant les étouffer sous le poids des couvertures, ou par un air trop chaud.

Dès que le redoublement de la fièvre sera diminué, pour lors il faudra profiter de ces momens précieux et courts pour remplir la seconde indication, c'est-à-dire pour évacuer les levains qui entretiennent la fièvre. Pour cet effet, on donnera pour lors au malade deux ou trois grains de Tartre Emétique dans une tassée de bouillon, suivant leur force ; et deux heures après, on pourra leur donner une Médecine avec la Casse, la Manne et le Sel Végétal, supposé que le Tartre Emétique ne procurât pas d'évacuations par le bas. On aura soin de les faire boire beaucoup pendant le temps de l'opération.

Il n'est pas douteux qu'il ne revienne un redoublement de fièvre après l'effet du Purgatif, par ce qu'il n'est pas possible d'emporter brusquement et tout d'un coup la cause de la maladie ; ainsi, dès qu'il paraîtra, il faudra ressaigner le malade, pour éviter qu'il ne se fasse inflammation dans le poumon pendant le redoublement ; on fera les saignées plus ou moins grandes selon la force des malades et la grandeur de la fièvre ; on continuera à leur donner du bouillon de quatre heures en quatre heures ; on leur fera boire abondamment de la tisane marquée, ou de l'eau toute simple ; on leur donnera de quatre heures, en quatre heures, à deux heures de distance, des bouillons, un bol fait avec un demi-grain de Kermès Minéral et dix ou douze grains de Confection d'Hyacinthe. On mettra sur le côté de ceux qui y ont de la douleur un sachet de toile, dans lequel il y aura de l'avoine ou du son roussi dans une poële, et bien chaud ; on tâchera de leur donner un ou deux lavemens.

Dès que ce second redoublement sera fort diminué, on purgera encore le malade avec une médecine ordinaire, et on pourra leur donner deux ou trois grains de Tartre Emétique, si on le juge néces saire.

Si le redoublement de la fièvre qui suivra l'effet de ce second purgatif est fort violent, on saignera encore les malades ; s'il est accompagné d'une grande difficulté de res, pirer, on fera la saignée de la Jugulaire ; si, au contraire il y a transport au cerveau ou mouvement, convulsifs, on fera la saignée au pied. On recommencera l'usage du Kermès, de la tisane et des bouillons, comme il est marqué cy-dessu, et on continuera à purger le malade, de deux ou trois jours l'un. On lui donnera dans les jours d'intervalle des purgations, du Kermès, des lavemens, etc., comme si est marqué, et on le saignera suivant la violence de la fièvre, observant de préférer la saignée du pied lorsqu'il y a transport au cerveau et celle de la Jugulaire lorsque l'oppression est fort grande.

Au reste, il est bon d'avertir que les pauvres et les paysan ne doivent pas être tant saignés que les autres ; mais il est cependant nécessaire de les saigner d'abord deux ou trois fois, et de faire toujours la première saignée un peu ample.

Comme dans les Campagnes on ne trouve pas toujours de l'Emétique et des médecines ordinaires, on donnera aux malades de la Poudre vomitive que le Roy envoye à Messieurs les Intendants au lieu d'Emétique, et des Pilules purgatives, ou de la Poudre Fébrifuge au lieu de Casse, de la Manne, etc. Il serait bien à souhaiter qu'on pût aussi faire envoyer dans les lieux où règne la maladie le Kermès minéral.

J'espère, Monsieur, que, par ce moyen, on sauvera la plupart des malades, comme l'expérience nous le fait connaître tous les jours. S'il survient quelques difficultés au sujet de cette Lettre, ou s'il arrive quelque cas extraordinaire, Messieurs vos Subdélégués n'ont qu'à m'écrire sur le champ, ou me faire écrire par ceux qui ont soin des mala des, en me renvoyant une copie de cette Lettre, et je répondrai très exactement.

Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

J. Helvétius.

A Versailles, le 6 avril 1740.

« LE TRAITÉ DE PESTE » DE RENÉ GENDRY (1631)

En son intéressante thèse sur la Peste à Angers, *M. le Dr Henri David nous a donné l'intelligent résumé que voici du « Traité » de René Gendry.*

Un chirurgien angevin, René Gendry (1), nous a laissé, sur la peste de 1625, un *Traité* (2) qui nous renseigne sur les idées de l'époque au sujet de l'épidémie et sur son traitement. L'ouvrage fut imprimé en 1631 et, dans sa préface, l'auteur nous dit : « Il y a cinq ans que je m'adventuray de composer ce petit traicté touchant la maladie contagieuse qui avait régné à Angers en l'année 1626. »

***

« Peste, dit-il, est une fiebvre épidémique et contagieuse, excitée de l'air vénéneux par putréfaction ès esprit, et humeurs ou substance du cœur causant bubons, carboucles ou exantesmes. »

« Il y a certains tempéraments d'hommes que l'air pestiféré ne peut ruiner, quoiqu'ils ne se préservent par aucun artifice », mais « les corps foibles en général sont facilement et des premiers infectez de l'air mauvais ».

Le mal lui semble héréditaire, et « tous les consanguins » se le transmettent.

« Cette fiebvre se communique par le moyen de l'air que les animaux respirent ou transpirent. »

« Les effets de ce mal paroissent selon la force ou foiblesse de chacune des parties principales du corps humain, ce qui rend les remèdes différents. » Tandis que les uns sont réfractaires par nature, d'autres s'en défendent par « préservatifs ».

Les *Causes de la peste* se divisent, dit-il, en internes et externes.

Les causes externes sont « toutes choses qui ont puissance d'infecter l'air et de le rendre contagieux, comme eaux crouppiées et puantes charognes de bestes mortes, naissances de plusieurs animaux immundes, impropreté et saleté des villes mal nettoyées, vapeurs puantes et sulphureuses,

(1). René Gendry était le fils du chirurgien Julien Gendry, qui se signala pendant la peste de 1583.

(2) *Traicté de peste.* Bibliothèque d'Angers, S., 2813.

dérèglements de saisons et tout ce qui est habille à corrompre l'air. »

La cause externe est « avec moyen ou sans moyen ».

« La première vient de toutes choses qui peuvent corrompre l'air. »

« La seconde, c'est ce même air qui nous environne. »

Les causes internes « sont en nous mesmes, ou comme choses nous disposant à recevoir le mal, ou le procurant de soy mesme, comme la rétention de quelques excréments. »

Elles se divisent en trois :

« L'une est comme nous disposante à recevoir le mal ;

« La seconde est comme née avec nous ;

« La troisième est comme cause acquise depuis notre naissance, par le mauvais régime de vivre. »

***

Les *signes de la peste* se reconnaissent aux « saisons déréglées, chaudes et humides, durant lesquelles aura toujours soufflé le vent de Midy » ; et en plus si l'on voit : « oyseaux tombant morts par les champs », et « quantité de moucherons, chenilles et autres animaux imparfaits » et encore « Famine et cherté des vivres, car en ces temps, la plus grande partie des hommes sont mal nourriz ».

On peut savoir ce que sera la peste. Lorsqu'elle existe « pendant les saisons chaudes et humides » elle est d'autant plus grave, tandis que l'hiver la supprime ou à peu près.

Le diagnostic du début est difficile, car le mal est « si prompt » qu'on ne peut dire « si c'est la peste, ny si elle sera garissable ou non » d'où nécessité de considérer la nature du malade, ses actions, sa santé physique et ses excréments.

Lorsque les accidents cérébraux cessent le troisième ou quatrième jour et que le malade repose sans assoupissements, il y a chance de salut ; s'ils persévèrent, la mort est probable.

Une sorte de tremblement précède presque toujours la peste, et les malades qui ne sentent pas leurs douleurs provenant de tumeurs ou charbon sont en danger de mort ; de même si la respiration est « courte et prompte » et le pouls faible.

Les vomissements qui soulagent les malades constituent un signe favorable ; les sanguins, bien qu'attrapant facilement la contagion, se guérissent rapidement.

Si la couleur du visage est « plombée ou jaunastre, le nez aigu, les yeux enfoncez, les temples retirées et les aureilles renversées » la mort est proche et aussi lorsque les déjections fatiguent et que les vomissements sont verdâtres et liquides.

***

Quel est donc le meilleur moyen de *se préserver de la peste?*

« *Fair tost, bien loing, et s'en revenir tard* », mais si l'on doit rester dans un foyer d'épidémie « *corriger l'air et fortifier le corps* ». Ce qu'il y a de plus à craindre pour la corruption de l'air, c'est la chaleur et l'humidité. Il faut donc purifier l'air, ce qu'on obtient par « fumées et exhalaisons ».

Le vinaigre est le « vray antitode contre l'air pestiféré » d'où nécessité de se munir » de vinaigre fort et généreux, où auront esté infuzez la racine d'angélique, l'absinthe, la rüe et le scordium » pendant quinze jours, le tout mis dans « un vaisseau de voirre, bouché et exposé à l'ardeur du soleil sur le sable. »

Pour l'employer, faire chauffer des « pierres de moulin assez grosses », les placer dans les salles basses de la maison, et verser dessus le liquide précédent dont les vapeurs se répandent partout.

Dehors, le soir, faire des feux de « genêts, genèvres, romarin et de tous bois odorants. »

De plus veiller à la « propreté et netteté de toutes choses extérieures, fuir le vent du Midy et luy clorre les portes. » Ne pas communiquer avec ceux qui soignent les pestiférés ni se servir de ce qu'ils ont employé.

Pour fortifier le corps, suivre Galien « qui approuve le bol et la terre sigilée » en y ajoutant des aromates.

***

Ces remèdes doivent être présentés différemment suivant la partie du corps. Ainsi, pour *aspirer* on peut faire usage de vinaigre, eau de roses, camphre, citron.

Notre auteur recommande la formule suivante :

Prendre : 1/2 livre eau de roses ;
1/2 livre vinaigre ;
dans lesquels on fait dissoudre :
1 scrupule ou 2 de *camphre ;*
1 dragme girofle concassé :
1/2 écorce sèche de citron ;
10 à 12 grains de musc
qu'on fait infuser sur les cendres chaudes.

En imprégner une éponge que l'on porte sur soi pour pouvoir fréquemment la sentir.

Dans la *chambre à coucher* « faire cassolettes » avec du marc, en y ajoutant des « pelures de pommes de courpendu ou roynette avec un peu de vin, bien odorant ».

Pour la *poitrine* placer sur le cœur un épithème dont voic une formule :

Ecorce de citron sèche.
Bois d'aloès.
Santal citrin.
Mélisse.
Camphre.
Safran.
Girofle.
Musc.
Ambre.
} Faire une poudre pour diviser en sachets d'écarlate, accommodés avec du coton musqué et piquer « par carreaux les plus légers que l'on peut ». Un tel sachet devait avoir six doigts au carré.

Pour le *foie*, on le préserve par les aliments et pour cela on doit employer l'opiat suivant :

Thériaque.
Mithridate.
Conserves de violes.
Conserves de roses ou de Buglosse.
} ââ. parties égales.

En prendre le matin, une heure avant de manger, la grosseur d'une noisette ; puis un doigt de vin pur et « une cuillerée de l'eau thériacale suivante et de notre remède ».

On prend un vieux coq, que l'on plume vivant, on lui enlève les viscères « cœur et poumons exceptez », et on lui rempli le corps de parties égales de :

Girofles.
Dictame.
Cornes de cerf râpées.
Safran.
Zédoaire.
Angélique.
} Que l'on pulvérise et enferme dans le corps dudit coq.

Prendre alors 5 à 6 pintes de malvoisie et y faire dissoudre :

1 once ou 10 dragmes de thériaque ;
2 dragmes de chacune des confections hyacinthe et alkermès

et le tout est mis en un alambic de verre bien luté.

Distiller au bain-marie après avoir laissé fermenter et digérer au soleil ou sur les cendres chaudes pendant huit jours.

Ce traitement ne doit être suivi que deux ou trois fois par semaine de peur d'irriter l'estomac.

Du pain salé, du beurre salé et un doigt de vin sont également très bons.

***

Ne jamais sortir le matin à jeun et se livrer à un exercice modéré avant le déjeuner. *Avoir toujours le ventre libre :* pour cela prendre une fois par semaine des pilules de Rufus à la dose d'un dragme en ayant soin d'avaler, une heure après, un bouillon de plantes laxatives. Ceux qui « ont le ventre paresseux » doivent prendre des clystères et les pléthoriques se faire saigner.

« S'il y a réplétion d'humeurs vitreuses et de mauvaises qualitez », mettre des cautères aux bras et aux jambes.

***

Nous arrivons maintenant à la *Cure de la Peste*. Le remède « ne peut estre purgatif ou vomitif, n'y apéritif, car il n'evacuerait que certaines parties, il faut qu'il soit sudorifique. » Le traitement est interne et externe.

On donne en bols la thériaque et mithridate, on fait des breuvages de squine, de chardon béni et de baies de genièvre.

Pour l'extérieur, exercice modéré et frictionner avec des onguents tels que ceux de Mars, d'aunée ou de guimauve.

Avant de faire suer les malades, leur administrer un clystère « composé d'une décoction de mauves, feilles de violes, feilles et fleurs de scordeum vertes ou sèches dans laquelle sera dissous l'electuère, triphera, persica, un peu de sel, le miel violat et l'huile de scorpion » et attendre que le repas soit fini depuis quatre heures au moins.

***

Pour « *penser les pestiférés* », il faut d'abord purifier l'air de la chambre destinée au malade, puis le malade luimême. C'était la fonction des « déhaireux », dont nous avons parlé précédemment.

« On rendra l'air pur par parfums de vinaigre rozat et de luy seul durant les grandes chaleurs, mais ès autres saisons il faut adiouster la rhüe, l'angélique, l'iriz, le scordeum et l'absinthe » : alors verser ce liquide sur « deux caillouz ou deux pierres de meulle de moulin toutes rougies au feu » et avoir bien soin de tenir les portes et les fenêtres closes pendant une demie heure.

« Alors ouvrir pour laisser les vapeurs s'échapper et faire du feu. Refermer portes et fenêtres, arroser les murs et toutes les parois avec de l'eau de roses et du vinaigre, tandis que, près du lit, on place « une ou deux cazolettes dont les vapeurs sont suaves et plaisantes au sentiment du malade ».

Puis le malade entre, revêtu d'une chemise qu'il vient de prendre et « marche cent ou six vingts pas en se promenant par la chambre bien close et bien eschauffée », quitte sa chemise pour que le chirurgien puisse le frotter « par tout le corps avec linges mollets et eschauffez, jusques à ce que la peau rougisse partout. »

« L'oindre ensuite tout entier et doucement, en exceptant la tête, avec l'onguent suivant qui « ouvre les pores de la peau » :

2 onces de chacun des onguents de Althæa, Martiatum et Aragon ;
3 onces de chacun de Mithridat, thériacque la plus vieille ;
1 once de chacun d'huile de genièvre et de scorpion ;
3 onces de thérébentine ;
4 jaunes d'œufs durs ;
6 grains de musque, et autant d'ambre. »

Mélanger le tout dans un mortier, pendant trois heures.

Pour favoriser l'action de ce traitement, envelopper le malade de linges chauds, le mettre au lit et faire prendre 4 à 5 onces de la préparation suivante :

» 1 once 1/2 d'esquine ;

« 2 dragmes de chacun de zedouart, rac, angélique, de feuilles de dictam vray, de scordeum, de cynamome vray, des racines de tormentille. »

Contuser ces substances et les faire infuser dans un litre d'eaux distillées « de chardon benist, de vinette des prez, de pimprenelle et de scabieuse », et cela pendant douze heures, sur des cendres chaudes dans un vaisseau de verre bien couvert. Faire bouillir jusqu'à réduction d'un quart. Passer.

Dans chaque prise de ce remède, dissoudre :

1 scrupule 1/2 de thériaque et autant de mithridate.

En cas de vomissement du malade, redonner une seconde dose, ou :

Un bol de thériaque avec confection d'alkermès jusqu'au poids de 3 dragmes chacun.

On réchauffe le patient avec des bouteilles de terre, plates, et remplies d'une décoction faite avec 4 litres d'eau et des feuilles de rüe, sauge, marjolaine, absinthe et laurier.

Le malade doit être bien couvert de façon à pouvoir le faire transpirer, mais en évitant qu'il ne s'endorme.

Lui rafraîchir la face avec un grand linge mouillé de parties égales de vinaigre et d'eau de roses ou avec un rameau de frêne ; en plus *il doit estre resiouy et entretenu de paroles plaisantes et approchantes de ce qu'il luy plaist le plus.*

Lorsque la transpiration dure depuis deux heures, essuyer le malade avec soin, le mettre dans les draps secs, en le couvrant modérément.

« Si la saison est en esté, faut ouvrir les portes ou fenestres vers le septentrion et joncher la chambre de branchettes de saules, de feilles de vigne, de branchettes de fresne, de rozes et de violes selon l'occasion. »

Puis, après une heure de repos, « changer de chambre et de lit parfumez comme les précédents ».

On donne alors au malade un consommé, auquel on ajoutera :

6 grains de « bezouard » et autant de « coral préparé » avec un peu de safran.

***

La boisson sera de l'hydromel ou une tisane faite avec de l'orge et de la racine de « vinette » en ayant soin d'ajouter à chaque verre et en laissant « tomber de hault » une cuillerée de « sirop aceteux, ou de limons ».

S'il y a peu ou point de fièvre, on peut donner une petite quantité de vin avec de l'eau ou de la tizane.

La nourriture doit être modérée, mais sans diète, viandes rôties ou bouillies (poulets, chapons, oiseaux des bois, moutons) avec des sauces faites avec du vinaigre, de l'orange et toujours du citron.

Pour que le malade puisse dormir la nuit, supprimer toute lumière, verser de l'eau d'un vase dans un autre, jouer de quelques instruments, l'empêcher de parler et si cela ne suffit pas, « il faut venir aux remèdes somnifères » c'est-à-dire « aux horges mundez cuits, avec la semence de pavot, au diacodium, au juleps fait d'eau laictue, de pourpied, demi-scrupule de bol fin et autant de coral dissous dans les dictes eaux ». Mélanger avec demi-once de sirop de pavot.

Donner à respirer des petits morceaux d'éponge imbibée d'eau de pavot et de camphre, à laquelle on ajoute :

3 grains de musc et 5 ou 6 grains d'opium.

Si le lendemain la douleur et la fièvre persistent, il faut saigner du côté douloureux ; alors les tumeurs et les charbons disparaissent généralement. S'il n'en était pas ainsi, le chirurgien doit « réitérer ces remèdes, jusques à ce qu'il aye veu une sueur ou autre excrétion qui finisse le mal, ou un grand avancement des tumeurs ou charbons à suppuration ».

Souvent tout se termine par la sueur, et la fièvre cesse, ou bien il arrive « des flux de sang, des vomissements, des flux de ventre, des rots et des esternüements », et pendant ce temps il faut se contenter de fortifier le malade par une bonne nourriture en y ajoutant « quelques antidotes, pour augmenter les forces de nature ».

Combattre les diarrhées excessives et les vomissements, en faisant prendre :

1/2 scrupule de terre sigillée ;
1/2 scrupule de dictame vrai ;
1/2 scrupule de confection d'hyacinthe ;
1/2 scrupule de thériaque

que l'on incorpore avec le sirop de coings.

Si le délire survient, raser la tête du malade, puis la fomenter avec :

Lait. Huile de rosat. Huile de scorpions.	ââ, parties égales.

Que l'on mélange et verse un peu plus que tiède « d'en haut sur le sommet de la teste » et cela pendant sept à huit minutes, « passant légèrement la main par-dessus et alors « fendre un poulet ou pigeonneau » par la moitié et l'appliquer sur le haut de la tête, « tout chaud et encore vivant, deux ou trois l'un après l'autre et un quart d'heure chacun, et sans intervalle. »

Pendant ce temps le chirurgien doit avoir dans la bouche « du girofle ou de la racine d'angélique, ou quelque dragée cordialle et aromatizée » sans oublier les autres précautions déjà indiquées.

***

Nous allons maintenant nous occuper de la *Bosse Bubon* ou *Tumeur*.

Le bubon de la peste produit à la fois de la douleur et de la fièvre. Il renferme « une matière vénéneuse et contagieuse. »

Il se produit parfois derrière l'oreille, d'autres fois sous l'aisselle ou dans l'aîne.

Il s'accompagne de « fluxion sanguine, bilieuse, pituiteuse ou mélancholicque ».

La fièvre et la douleur peuvent passer inaperçues. Généralement on voit au-dessous du bubon « pestilentieux » « quelque charbon ou pustule mauvaise », et plus il se produit en temps d'épidémie et « vient toujours au plus bas lieu de l'émonctuose », ce qui permet de le distinguer du bubon vénérien.

Si le bubon précède la fièvre ou se développe rapidement, rougit et s'amollit sans être volumineux il est curable, car il suppure et la fièvre cesse.

Celui qui durcit et noircit restant dans le même état, est mortel. De même celui qui disparaît sans suppurer, à moins qu'il n'y ait « une notable excrétion comme sueur, vomissement, etc... »

Le bubon situé derrière l'oreille est plus dangereux que celui de l'aisselle et celui-ci que celui de l'aîne. Il doit être traité par « remèdes astractifs et mollients ». Il est préférable d'employer des émollients en fomentations, des huiles, des cataplasmes.

Tout d'abord on emploie la fomentation faite avec une décoction de mauve, guimauve, séneçon, semences de lin, oignons, de lis et feuilles de violettes.

Pour l'appliquer, on imbibe une éponge avec ce liquide à moitié chaud et que l'on réchauffe quand il est refroidi.

Ensuite, oindre le bubon et le tour du bubon avec de l'huile de scorpion et de lis à parties égales. Puis étendre, sur une étoupe plus large que le mal, un cataplasme, ainsi préparé :

Oignons de lis. Feuilles de mauve. Vinette. Un peu de feuille de rue. Semences de lin.	Faire bouillir le tout avec moitié eau et autant de vieil axonge, jusqu'à cuisson et mélange parfaits, l'eau étant entièrement évaporée.

Ajouter alors la quatrième partie de basilicum et autant de jaunes d'œufs, en agitant constamment jusqu'à refroidissement, et à la fin safran et vieille thériaque.

Ce remède s'applique toujours chaud et est changé trois à quatre fois par jour, après fomentations et onctions.

Le bubon a ses quatre temps comme les autres tumeurs, mais ses remèdes sont différents, car il faut absolument « l'attirer et le ramollir en mûrissant la matière qui le cause »:

L'ouvrir dès qu'il commence à suppurer en se servant du cautère actuel et si le malade n'en veut pas, du cautère potentiel, plutôt que du bistouri ; de plus le laisser ouvert très longtemps.

Si le bubon se refermait, lier la cuisse ou le bras au-dessous du bubon, ou encore appliquer un vésicatoire à base de cantharide et d'euphorbe à trois ou quatre travers de doigt au-dessous de la tumeur.

***

Un autre accident de la peste est le *charbon*, « pustulle mauvaise et douloureuse faicte d'une humeur de qualité véneneuse et contagieuse ». Il y en a deux espèces :

L'un tient de la bosse ou tumeur ;

L'autre du genre des ulcères.

Dans les deux cas, ils se produisent « en la glande pro-

che du charbon, avec fiebvre, douleur, engourdissement, pesanteur de la partie où il est ».

La première espèce de charbon se tuméfie suppure et produit une escarre molle et blanchâtre : on doit la traiter dès le début comme un ulcère de mauvaise nature.

La deuxième espèce reste petite, dure et noire et est plus dangereuse que la précédente. Elle doit être cautérisée avec « cautère actuel ou potentiel », ou avec une huile bouillante, eau forte, cire ou térébenthine enflammée. On fait alors tomber l'escarre avec onguent « remollients et suppuratifs comme le basilicon, les jaunes d'œufs, l'huile de liz et de scorpions meslés ensemble ».

Et le reste du traitement est le même que celui des ulcères.

Si les charbons suppurent, se ramollissent et que la fièvre cesse, c'est un bon signe ; s'ils sont secs : mauvais pronostic.

***

Tel est, en résumé, le traité de René Gendry, qui fut non seulement l'exposé de ses idées et observations particulières mais évidemment aussi de celles de son père, l'ancien chirurgien du Sanitat.

H. David.

LES HUNAULD D'ANGERS

Note historique (1).

*On se rappelle la très intéressante étude consacrée par M. le Pr Hamy à François-Joseph Hunauld, à propos de l'inventaire qui suivit sa mort (1742). L'*Anjou Médical *vient de consacrer à la famille Hunauld, la note suivante :*

Le mémoire qu'a présenté à l'une des dernières séances de la Société des Sciences Médicales d'Angers le professeur Florence, de la Faculté de Médecine de Lyon, a non seulement intéressé les membres présents, mais a eu, par sa publication dans l'*Anjou Médical*, une vive répercussion dans tous les milieux scientifiques de la région et dans nombre de Sociétés Médicales de la France. Certains confrères nous ont même manifesté leur étonnement que le nom de *Hunauld* n'ait pas encore à Angers ou tout au moins dans notre Ecole de médecine, fait l'objet d'une étude spéciale, voire même d'une monographie complète concernant tous les représentants de cette famille presque exclusivement médicale. Il y a là évidemment une lacune à combler et en dehors des considérations particulières émises par le savant et distingué correspondant (2) de la Société des Sciences Médicales d'Angers au sujet du traité de la fièvre typhoïde si minutieusement étudiée par Pierre Hunauld, dès 1710, un travail d'ensemble sur la dynastie médicale des Hunauld serait certes très favorablement accueilli par tout le monde savant et surtout par nos compatriotes du Maine et de l'Anjou; il y a là un original sujet de thèse que nous ne désespérons pas de voir prendre par un de nos jeunes confrères de la région.

Des notes assez précises existent d'ailleurs dans nos bibliothèques, dans les dossiers administratifs et historiques du département de Maine-et-Loire, de l'Hôtel-Dieu d'Angers, de l'Hôtel-de-Ville; des documents doivent également se trouver dans les établissements analogues des villes ou des départements voisins; s'il se présente par ci par là, des points obscurs, cela ne peut qu'encourager les chercheurs à combler les lacunes par des études et des fouilles plus minutieuses dans nos archives départementales et régionales.

Pour ma part, j'ai, en feuilletant le *Dictionnaire historique, géographique et bibliographique de Maine-et-Loire*, de Célestin Port, trouvé de précieuses indications ; nos archives municipales, consultées très rapidement, m'ont également fourni quelques documents inédits. C'est le résumé de ces recherches, faites, *currente calamo*, que je vous présente ici.

Célestin Port cite trois médecins du nom de Hunauld : Pierre Hunauld, mort en 1664, Pierre Hunauld, son fils, et enfin Claude-Antoine Hunauld, petit-fils du précédent. Il y aurait lieu d'y ajouter François-Joseph Hunauld, né à Châteaubriant (Loire-Inférieure) en 1701 que Claude-Antoine qualifie d'aïeul paternel.

Je résume ci-après les articles biographiques que Célestin Port consacre aux trois premiers ; je ne m'occupera pas de François-Joseph Hunauld qui, parvenu aux plus hautes situations scientifiques, a laissé un nom estimé et dont l'histoire, malgré les origines du titulaire, est plutôt extra-locale. Célestin Port ne donne pas la date de naissance de Pierre Hunauld, dont le nom figure dès 1662, comme docteur Médecin de la Faculté d'Angers dans les actes authentiques, bien que sa réception officielle porte la date du 13 mai 1664. A cette époque il devait assurer le service de l'Hôtel-Dieu, confié à Julien Boisineust, qui s'en était retiré le 20 mai 1664 « à cause de son indisposition » et qui, pour la circonstance, s'engagea cependant à assister Hunauld pendant un semestre.

Toutefois l'assiduité de Pierre Hunauld comme chef de service était, paraît-il, si peu soutenue que la Ville fait régler son compte en 1679, d'après ses états de présence à l'Hôpital. C'était l'heureux temps où maîtres et étudiants vivaient souvent en communauté, car Célestin Port nous apprend que Pierre Hunauld et son épouse Jeanne Jurois tenaient en leur logis un certain nombre d'étudiants comme pensionnaires. Il mourut le 30 avril 1689, à l'âge de 55 ans, et fut enterré dans l'église de l'Hôtel-Dieu.

Le 2 mars 1664, lui était né un fils, Pierre Hunauld, celui-là même qui fait l'objet du travail de M. le Professeur Florence.

Nous avons retrouvé dans les Archives de l'Etat civil d'Angers l'acte de baptême que nous transcrivons ici textuellement :

Extrait des registres de la Paroisse de la Trinité pour l'année 1664

Baptême de Pierre Hunauld.

Le deuxièsme jour de mars mil six cent soixante et quatre

(1) Communication à la Société des Sciences médicales d'Angers.

(2) « Je n'hésite pas, dit M. le Professeur Florence, à déclarer que M. Hunauld a écrit la première monographie connue de la fièvre typhoïde; c'est pourquoi j'ai cru devoir tirer de l'oubli ce médecin ; il fait de l'épidémie qui a sévi à Angers en 1709 et 1710 une description si exacte, si pleine de sens clinique qu'il peut être regardé comme le véritable « inventeur » de cette maladie ».

a esté baptisé par nous... (*Illisible*) chanoine de cette église Pierre, fils de Messire Pierre Hunault, docteur en la faculté de Médecine d'Angers et de damoyselle Jeanne Juroys son épouse, de cette paroisse, parein Noble homme Marin Juroys, sieur de L'Eglerie, Marainne damoyselle Jeanne Bourdais, femme de Noble homme Maurille Hunault, laquelle a déclaré ne sçavoir signer. Le registre est signé : Juroys, Pierre Hunault..... Bourdais, G. F. Guillotteau, Catherine Drouet, Bourdays, Anne Charlery, Jeanne Hunault, Pellet.

Célestin Port nous apprend que comme son père, Pierre Hunauld, qui avait épousé Claude Avril le 8 juillet 1691, alors qu'il n'était seulement que licencié, signe l'acte de baptême de son premier enfant, le 16 novembre 1692 comme docteur ; le registre de la Faculté porte comme date de sa réception au titre de docteur, le 1er juillet 1694.

Le service de l'Etat civil d'Angers m'a communiqué la pièce suivante, reproduite textuellement :

Extrait des Registres de la Paroisse de la Trinité pour l'année 1691

Mariage de Pierre Hunauld *et* Claude Avril.

Le huitie Jour de Juillet 1691, ont étés admis à la Bénédiction nuptiale par nous chanoine curé, soussigné, docteur en théologie, après la publication des bancs faite une fois seulement tant dans cette église que dans celle de Saint-Michel de la Paluds de cette ville, comme il nous a paru par le certificat du sieur Joret, vicaire de la dite parre, sans opposition et veu la dispense des deux autres bans obtenus de Monseigr l'Evesque d'Angers en datte de..... de ce mois, signée H. Ev. andeg et plus bas placée son secrétaire, Messire Pierre Hunauld, licencié en la Faculté de médecine de cette ville, fils de defuns Mr Pierre Hunauld, vivant docteur régent en la dte Faculté et de Damlle Jeanne Juroys ses père et mère de la dte parre de St-Michel de la Palluds. D'une part ; Et Damlle Claude Avril, fille de defums Noble homme Jean Avril, et de Damoiselle Claude Beaugrand son épouse, de cette parre. D'autre part ; ont été présents et consents à ce mariage. Lad Dlle Hunauld mère du d. époux. Dlle Jeanne Hunauld tante, Mre Nicolas Cado adat au siège prial de cette ville, mary de Damlle Françoise Hunauld sa sœur, Dlles Jeanne et Anne Hunauld ses autres sœurs Et. N. et discret Mre Pierre Avril, Sr de Chandoiseau, oncle paternel de la dte épouse, N. H. Estienne Avril son frère, Mre Jean Jacques Durocher Foussier, adat aud. siège, veuf de feu Marguerite Avril, tante Dlle Simonne Avril, ayeulle paternelle et Dlle Claude Rivière, veuve de feu N. H. Estienne Beaugrand, ayeulle maternelle de la dit épouse, N. et discret Mre Estienne Beaugrand prestre, curé de Brissarthe Mre Alexandre Maunoir Conr à la presvoté de cette ville oncle maternel et plusieurs autres parens et amis soussignés.

Le Registre est signé :

Pierre Hunauld, Claude Avril, Jeanne Juroys. Avril p. Avril........ Cadot, Claude..., ... Lemasson, Françoise Hunauld Maunoir, Jeanne Hunauld, Jeanne Hunauld, Marie Beaugrand, Jeanne Beaugrand, Jacquine Beaugrand, L. Avril, Foussier, Beaugrand.......... Mr de Charost........ Lemasson.

Pierre Hunauld tenait déjà une grande place dans le monde lettré de la ville d'Angers ; à noter cette flatteuse appréciation de Poçquet Livonnière : « C'était un des plus beaux esprits qui aient paru dans la province. Il narrait aussi agréablement de vive voix que faisait La Fontaine dans ses écrits après une forte méditation. » P. Hunauld a publié un très grand nombre de mémoires, quelques-uns de ces travaux n'ont vu le jour qu'après sa mort, grâce aux soins de son confrère Bruchier d'Ablaincourt, membre de l'Académie d'Angers, l'auteur d'une *Dissertation sur l'incertitude des signes de la mort*, ouvrage qui, à l'époque, en 1742, eut une vogue considérable et fut traduit dans presque toutes les langues d'Europe ; plusieurs des traités de P. Hunauld sont restés inédits ; P. Hunauld a écrit sur les sujets les plus divers, passant de l'étude des fièvres à l'anatomie, de la rage aux propriétés de quelques médicaments, de la médecine en général à la philosophie pure dans ses *Entretiens de Morale*.

Dès 1710, on lui confère le titre envié de Médecin ordinaire du Roi ; il était alors déjà depuis une dizaine d'années Membre de l'Académie d'Angers, une des plus réputées de Francce et qui existe encore actuellement sous le titre de Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

Pierre Hunauld, devenu veuf, voulut se faire prêtre, mais en fut détourné par les vives instances de ses amis. Il mourut en 1728 doyen de la Faculté et Chancelier de l'Académie.

Célestin Port cite également comme médecin le petit-fils de P. Hunauld, Claude Hunauld, qui naquit le 22 décembre 1793 et mourut en 1866. — Claude Hunauld fut reçu docteur à Paris en 1824 avec une thèse sur la *Lithotomie*, dédiée à Pierre et François Hunauld, « ses dignes aïeux paternels ». Claude Hunauld a comme ses aïeux beaucoup écrit, mais les études médicales chez lui ont fait place à des travaux d'apiculture, mémoires littéraires, poésies, estimés par le savant archiviste de Maine-et-Loire, comme étant de faible valeur ; d'ailleurs sa vie a surtout été remplie par des publications et des luttes politiques où il prit une part, jugée assez sévèrement par l'historiographe de l'Anjou.

Comme on le voit par ces quelques lignes, la dynastie médicale *directe* des Hunauld, sans compter les lignes collatérales, occupe assez de place dans l'histoire locale pour mériter une étude approfondie ; je serais heureux si, comme suite au mémoire du professeur Florence, ces quelques notes pouvaient tenter l'esprit chercheur de quelque Angevin.

Labesse

NOTES DE BIBLIOGRAPHIE

Au Mercure de France

Edmond Pilon. — **Muses et Bourgeoises de Jadis** (*Madame d'Aulnoy ou la Fée des Contes. Mesdames Pilou et Cornuel. Madame Denis ou « Maman » Voltaire. Madame Greuze ou « la Cruche cassée ». Madame Cottin ou la femme sensible. Mistress Cook.*), vol. in-18.

M. Edmond Pilon, poursuivant la série de ses « Portraits français », a assemblé dans ce volume quelques effigies plus spécialement burlesques et savoureuses de la vieille bourgeoisie passée. La société du temps de Tallemant des Réaux et de Saint-Evremond, celle qui s'agitait à Paris, à Postdam, ou à Ferney dans le voisinage de Voltaire, et le monde pittoresque des peintres, statuaires et graveurs contemporains de Diderot, revivent dans ce livre autour de figures principales qu'elles complètent et situent. Non moins que le monde de Versailles et de la Cour, le tiers-état a eu ses charmeuses et ses muses et M. Edmond Pilon nous montre qu'elles ne le cédaient en rien aux premières en talent, en passion et en aventures.

Léonard de Vinci. — **Textes choisis.** *Pensées, Théories, Préceptes, Fables et Facéties*, traduits dans leur ensemble pour la première fois d'après les manuscrits originaux et mis en ordre méthodique avec une introduction par M. Péladan, avec XXXI fac-similés. Vol. in-18.

Les manuscrits de Léonard de Vinci n'ont été traduits en français que sous des formats inaccessibles au public. C'est donc une très heureuse idée que d'y avoir cherché un choix et de curieuses idées artistiques, scientifiques et philosophiques du grand peintre, qui ne dédaignait pas quelquefois les facéties et les fables. Le public a d'ailleurs fait tout de suite un accueil empressé à ce livre qui manquait en France.

Emile Magne. — **Femmes Galantes du XVII^e^ siècle : Madame de la Suze** (Henriette de Coligny) et **la Société précieuse.** Documents inédits. Portrait inédit d'après Daniel du Monstier. Bibliographie des Recueils La Suze-Pellison. Vol. in-18.

M. Emile Magne, poursuivant la série de ses études sur la Société au xvii^e^ siècle, publie aujourd'hui, après ses ouvrages précédents, *Scarron et son milieu* et *M^me^ de Villedieu*, un nouveau volume où, selon ses procédés habituels, il ajoute à l'érudition la plus sûre l'attrait d'une forme originale. Petite-fille de l'amiral de Coligny, Mme de la Suze, dont Boileau admirait les élégies, joua un rôle important dans la société de son époque. Sa ruelle, fréquentée par les personnages les plus célèbres, fut un centre intellectuel et galant. M. Magne a étudié sa vie, féconde en incidents romanesques, et il nous révèle un nouvel aspect de cette société précieuse, si mal connue encore. Son livre prend par là l'importance d'un document inédit dans l'histoire de la littérature française.

Ch. M. des Granges. — **Le Romantisme et la critique. La Presse littéraire sous la Restauration, 1815-1830.** Vol. in-18.

C'est un nouveau genre d'histoire littéraire que M. Ch. M. Des Granges a tenté d'inaugurer dans cet ouvrage, en recherchant toutes les critiques que motivèrent les productions des principaux écrivains de l'époque romantique. Il a dépouillé à cet effet tous les journaux et revues de 1815 à 1830, ne dédaignant aucun document, fût-il d'un critique peu connu, fût-il même anonyme, pourvu qu'il ait sa signification de jugement contemporain. M. Ch. M. des Granges nous donne d'abord une monographie complète des principaux périodiques littéraires de l'époque, dont d'amusants fac-similés, qui ont le charme de vieilles gravures, nous restituent l'aspect et les caractères démodés. Il étudie ensuite la personnalité, l'esprit et les idées de chacun des critiques et reproduit leurs opinions et leurs appréciations sur les écrivains du temps : Lamartine, Hugo, Sainte-Beuve, Vigny, etc. On se trouve ainsi transporté dans l'atmosphère de cette période si vivante de la littérature française que fut le romantisme.

Hortense Allart de Meritens. — **Lettres inédites à Sainte-Beuve**, avec une introduction et des notes de Léon Séché. Portrait d'Hortense Allart de Méritens d'après le médaillon de David d'Angers, et autographe. Volume in-8.

C'est le recueil de la correspondance avec le grand critique des *Lundis* d'une femme qui eut, à son époque, une grande réputation dans le monde littéraire. Son savoir et son esprit la faisaient appeler par Sainte-Beuve, — pour qui elle eut une véritable passion, — une « Femme à la Staël ». La correspondance publiée par M. Léon Séché pourrait bien la faire placer au premier rang des femmes de lettres du xix^e^ siècle.

CHEMIN DE FER DE L'OUEST

Excursions de Paris et de Rouen au Havre et vice versa.

Par chemin de fer et bateau à vapeur.

L'une des plus charmantes excursions qu'il soit possible de faire sans déplacement important est certainement la descente de la Seine entre Rouen et le Havre. Les rives verdoyantes du fleuve et les admirables points de vue qui se déroulent aux yeux du voyageur en rendent le parcours des plus agréables.

En vue de faciliter cette excursion, la Compagnie de l'Ouest délivre jusqu'au 30 septembre 1908, de Paris, de Rouen ou du Havre, des billets spéciaux d'aller et retour à prix très réduits, qui permettent d'accomplir en **bateau à vapeur** le trajet de Rouen au Havre, ou vice versa, et le reste du voyage en **chemin de fer**.

Les prix de ces billets sont ainsi fixés :

1° De Paris au Havre ou vice versa.

1re classe, 32 fr. — 2e classe, 23 fr. — 3e classe, 16 fr. 50.
Durée de validité 5 jours.

2° De Rouen au Havre ou vice versa.

1re classe, 13 fr. — 2e classe, 9 fr. — 3e classe, 7 fr. 50.
Durée de validité 3 jours.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7

La France Médicale

Travaux et Critique

La célébration d'un centenaire.

—

L'histoire de l'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand.

(suite)

II. — L'enseignement médical à Clermont dans la dernière partie du XVIII^e siècle.

Nous arrivons à la période vraiment active et féconde. Sans doute nous avons constaté, vers la fin du XVII^e siècle, un réveil, marqué par la création du collège de médecine et par l'organisation des communautés, mais n'était-ce pas là l'évolution normale d'une science en voie de développement ?

Dans le milieu du XVIII^e, en 1749, un effort de progrès se manifeste ; le collège de médecine et la communauté des chirurgiens réclament et fondent leur maison d'enseignement ; et, peu après, grâce à la généreuse initiative de Balainvilliers, l'Auvergne se couvre d'écoles d'accouchements. Il semble bien que le terrain est préparé et qu'il va suffire d'y jeter le grain pour la récolte prochaine.

En effet avec l'année 1770 commence une ère particulièrement remarquable dans l'histoire des sciences médicales à Clermont. Comme il faut toujours que les grands mouvements d'idées soient dus à l'action d'un individu, c'est Pierre Bonnet qui donne l'élan.

Le temps me manque pour vous entretenir de cette magnifique période qui a précédé la création de l'école de médecine et je ne puis, comme il conviendrait, vous exposer au jour le jour le labeur incessant et les silencieux efforts de Bonnet, dont le nom pourrait être inscrit au livre d'or de la médecine parmi les purs esprits et les vastes intelligences qui éclairent, dirigent et consolent, sur la route sombre où nous allons, le grand chœur gémissant des désespoirs humains.

En 1768, l'Hôtel-Dieu se trouvait sans chirurgien. Les deux précédents s'étaient succédé à quelques mois d'intervalle. Les administrateurs étaient fort perplexes. L'un d'eux Champflour de Joserau, écrit à M. Moreau, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Paris qui, tout de suite, envoie un de ses élèves préférés en le couvrant d'éloges.

Né à Cussy-les-Forges, en Bourgogne, Pierre Bonnet, le nouveau venu, avait 35 ans quand il entra en fonctions, le 11 août 1769.

Presque aussitôt, notre jeune chirurgien, qui, dit-on, disséquait admirablement, demande que l'on mette des cadavres à sa disposition ainsi que l'indique la délibération du 16 janvier 1770 : « Est arrêté que lorsque le chirurgien de cette maison aurait besoin de quelque cadavre pour faire ses démonstrations d'anatomie il en donnerait avis à M. l'administrateur de semaine et au chapelain de semaine pour savoir s'il n'y a pas de raisons qui n'empêchent de les prendre. »

Un enseignement complet d'anatomie et de chirurgie est en effet bientôt organisé. Dès le mois d'août Bonnet commençait par l'ostéologie, puis au moment où le froid rendait possibles les dissections, il décrivait la myologie.

Cela ne l'empêchait pas de donner tous ses soins à son service chirurgical. Doué d'une surprenante activité, il arrivait à l'Hôtel-Dieu à 4 heures du matin et consacrait une grande partie de la matinée aux malades qui affluaient de toutes parts.

Ce désir d'instruire, cette affectueuse sollicitude pour ceux qui l'écoutaient ne tardèrent pas à porter leurs fruits. Aussi peut-on dire que l'arrivée de Bonnet marque le début d'une véritable renaissance dans la culture médicale à Clermont.

Depuis quelque temps les pouvoirs publics désiraient offrir aux malades une vaste demeure dans un terrain spacieux, d'où les regards se reposeraient sur une riante nature..... et le nouvel Hôtel-Dieu est construit.

Bonnet l'inaugure en 1772, et c'est dans « cet asile du malheur » pour employer l'expression de l'époque, qu'il donne pendant 36 ans son enseignement sans quitter son poste un seul jour.

Mais les maîtres chirurgiens de la ville ne veulent pas rester inactifs. Ils ont leur maison d'enseignement. En 1770 ils y donnent des consultations gratuites et annoncent leur désir par une affiche dont voici un extrait :

« Les pauvres sont invités à venir avec confiance dans la chambre de leur École de Saint-Côme, située au-dessous des Cordeliers et on n'oubliera rien de tout ce qui peut contribuer à adoucir leurs peines et à les soulager dans leurs malheurs. » Quant à ceux qui ne pourront point venir « s'ils envoient quelque personne en état de faire le rapport de leur maladie on les instruira de la manière dont ils devront se conduire ; on pourra même députer quelqu'un des maîtres en chirurgie pour aller les visiter, si l'état de la maladie l'exige et que le trop grand éloignement du domicile du

malade n'y soit point un obstacle. » On ne pouvait être plus charitable.

Les pharmaciens sont entraînés à leur tour. Ils veulent se réunir en société scientifique et demandent l'autorisation de constituer un collège de pharmacie. Ils ont en effet à leur tête, Ozy, chimiste de grande valeur et aussi anatomiste instruit, si j'en juge par un rapport — signé de lui — sur une autopsie médico-légale au sujet d'une momie trouvée dans un champ aux Martres-Dartière.

Enfin les médecins rivalisent de zèle. En 1781, ils fêtent en grande pompe le centenaire du collège de médecine et, dans la circonstance, font acte d'enseignement.

« M. Duvernin, raconte le Calendrier d'Auvergne, a parlé de l'obligation de l'universalité des connoissances dans un médecin.

M. Tixier a raisonné sur l'attraction.

M. Lavort (le père de celui qui sera plus tard professeur à l'Ecole de médecine) a démontré la nécessité de l'observation imposée au médecin.

M. Monestier a traité des fièvres tierces et quartes. »

Pendant cette époque s'était formée dans notre ville une société des lettres, des sciences et des arts, qui comprenait tout ce qui dans Clermont s'intéressait aux pures manifestations de l'esprit et qui est encore florissante.

Les sciences naturelles devaient nécessairement tenter les bonnes volontés scientifiques. L'Auvergne, avec sa magnifique flore, offre aux savants non seulement un spectacle admirable mais aussi un champ de travail presque inépuisable et tout préparé. Les anciens volcans n'ont pas détruit la fécondité de ce sol.

La terre où chaque pli cache une cicatrice
Où chaque mont fleuri parle des jours d'effroi

a depuis longtemps reconquis sa parure et revêtue

de broderie,
de soleil rayant clair et beau,
Les arbres et les fleurs ont germé sous la lave;
A peine si l'on voit dans les jeunes forêts
Sur cette verte mer de mousse et de genêt,
Un bloc stérile et noir flotter comme une épave.

Aussi n'est-il pas étonnant, que parmi les activités nouvelles se détache un naturaliste éminent. C'est *Antoine Delarbre*. Il fut membre du Collège de médecine et de l'Académie de Clermont, membre de la Société royale de médecine de Paris et sa philanthropie égala son érudition. Une rue de la ville porte son nom et rappelle son souvenir.

Fils d'un maître chirurgien de Clermont, qui, en 1749, était lieutenant du premier chirurgien du roi, Antoine Delarbre, après de bonnes études de médecine faites à Clermont d'abord et ensuite à Paris, est reçu docteur en 1746. Quelque temps après il entre dans les ordres et devient curé de Chamalières, puis chanoine de la cathédrale.

Pendant son séjour à Paris, le célèbre Bernard de Jussieu dont Delarbre était le disciple, lui avait inspiré le goût de la botanique. Revenu dans sa ville natale il s'y consacre tout entier et crée un cours gratuit d'histoire naturelle. Il est suivi par un grand nombre d'étudiants dont les caravanes sillonnent, sous la conduite du maître, les environs de Clermont et gravissent les pentes de nos montagnes que couronnent

des cratères muets où dorment des lacs bleus.

Un jardin botanique, demandé depuis 1745, est enfin solennellement installé en 1781. Sur la porte d'entrée on place l'inscription suivante :

Dulciferos alibi cumulet ibi prodiga fructus
Natura hic morbis opponit amica salutem.

Delarbre en est nommé directeur. Il est arrêté comme réfractaire pendant la Révolution ; aussitôt tous les médecins et pharmaciens de Clermont adressent au Représentant du peuple une pétition qui se termine ainsi :

« Nous te le redemandons, Citoyen Représentant, ce zélé et vertueux citoyen ; daigne le rendre à ses disciples, à l'humanité qui réclame ses secours. C'est par lui que nous étendrons nos connoissances, que nous nous perfectionnerons dans l'art de soulager nos semblables, que nous nous rendrons utiles aux généreux déffenseurs de la République pendant la guerre et à tous nos concitoyens pendant la paix. Tels sont les vœux ardents de tous les officiers de santé ou élèves dans l'art de la chirurgie et de la pharmacie »

Et F. M. Musset, représentant du peuple, délégué dans les départements du Puy-de-Dôme, de la Corrèze et du Cantal, signe sa mise en libération le 7 nivôse an III.

Delarbre consacra les dernières années de sa vie à écrire le résultat de ses nombreuses recherches ; il publie en effet en 1797 deux grands volumes in-8 : l'un sur la flore, l'autre sur la faune d'Auvergne. Il fut, on peut le dire, le premier d'une longue série de naturalistes qui ont illustré cette région et dont le plus grand fut Henri Lecoq.

Ainsi notre ville devient un centre intellectuel important. Les étudiants abondent. On en compte jusqu'à 92, chiffre qui est considérable pour l'époque, et l'école de chirurgie de Clermont se trouve être la rivale des universités voisines les plus prospères.

Les élèves ne veulent pas seulement entendre et voir, ils désirent disséquer :

« Comme il a été aussi représenté, dit la délibération du 11 Décembre 1781, que les élèves chirurgiens se plaignaient qu'on leur refusat des cadavres pour la dissection, Mrs ont ordonné que a la venir les elèves s'adresseraient pour les obtenir à un de Mrs les Aumoniers et à son refus à l'administrateur qui serait de semaine pour faire la visite, qu'auparavant les Elèves en obtiendroient la permission de Mr le Chirurgien major suivant l'esprit du règlement qui veut que ces

sortes d'opérations soyent toujours dirigées par le maître. »

L'administration des hospices est un peu déconcertée par cette énorme affluence. Elle essaye d'établir un peu d'ordre parmi cette foule de jeunes gens à coups de délibérations, et le 26 novembre 1782 elle ordonne aux élèves de la ville de quitter « la maison après les pensements faits et les leçons de M. Bonnet données ». En 1784 la renommée du chirurgien de l'Hôtel-Dieu a attiré un si grand nombre de malades que la commission des hospices se voit dans la nécessité de prendre cinq élèves internes et bientôt après un chirurgien en second.

Voici encore à la date du 30 ventôse an II, dans le Registre des délibérations, une note relative à l'installation de nos étudiants :

« Un membre a pris la parole et dit que les élèves en chirurgie qui assistent aux démonstrations des chirurgiens majors de cet hospice ayant observé qu'ils ne pouvoient profiter des leçons à raison que la table sur laquelle elles se font est trop petite, qu'il est impossible que tous les élèves puissent voir, qu'en conséquence il serait très a propos d'avoir une table plus grande en marbre et des gradins tout le tour d'icelle. Le Bureau ayant pris en considération la susdite demande arrête que les réparations se feront incessamment ; quant à la table en marbre les citoyens Delbe et Bancal se transporteront au district pour en avoir une s'il est possible et, au cas contraire, il en sera fait une en bois. »

Nous sommes en 1793 ; la Convention vient de supprimer les corporations savantes et les universités. L'enseignement médical est bouleversé en France.

Il n'en est pas ainsi en Auvergne. Bonnet continue ses cours. Le maître n'abandonne pas son poste. Son activité nous le montre toujours sur la brèche, opérant à l'Hôtel-Dieu, soignant les malades en ville, visitant les prisons, rédigeant des rapports, toujours appelé et toujours obéi, forçant la reconnaissance de tous les partis par sa généreuse bonté et son inlassable dévouement.

J'aurais encore à vous communiquer d'autres faits intéressant la vie, l'installation et les conditions de travail de nos étudiants. Je ne retiendrai de ces documents qu'une lettre très instructive de la commission des Hospices et la création du concours de l'Internat.

On sait que Vésale, emporté par son zèle pour l'anatomie, passait des nuits entières à exhumer des cadavres soit à la butte de Mont-faucon, soit au cimetière des Innocents. Pour cette raison, il fut, dit-on, condamné à faire un pèlerinage à Jérusalem. Nos étudiants auraient pu subir la même peine. Ecoutez la lettre suivante ; elle fut adressée le 16 frimaire an X par la Commission administrative à Bonnet :

« La Commission douloureusement affectée des avis qu'on lui transmet de toutes parts se hâte de vous les communiquer.

« Une grande réputation justifiée par les plus rares talents, par des succois éclatants et de tous les jours font affluer dans notre ville des jeunes gens qui se consacrent à l'étude de la chirurgie,

« Jaloux d'accelerer leur progrès, ils ne se bornent pas à suivre scrupuleusement vos demonstrations, ils élèvent en ville divers emphithéâtres de dissection. Jusque là tout est louable. Mais l'inconvénient est mêlé à l'usage et l'usage aggraveroit si l'on tolerait celui-ci en faveur du premier.

« Pour disséquer il faut des corps ; pour garnir plusieurs amphithéâtres, il en faut beaucoup. L'on emploie pour s'en procurer des moyens repréhensibles et ce sont eux qui motivent la présente.

« Les élèves internes s'unissent à ceux du dehors à des heures nocturnes ; les uns et les autres se rendent armés, soit au cimetière de la ville, soit à celui des hospices en enlevant les cadavres nouvellement inhumés... un plus long exposé seroit superflu.

« Déjà des chefs de la ville se sont armés à leur tour pour faire respecter le dernier asile de leurs proches.

« Etablissons la supposition bien naturelle que les étudiants se rencontrent avec ces hommes affligés et prévenus de leur dessin ; là s'allume une étincelle qui peut produire un incendie effrayant.

« La Comission ne se dissimule pas que la conduite des étudiants du dehors est moins de son ressort que de celui de la police. Néanmoins leurs relations habitant avec ceux de l'intérieur, les leçons qu'ils reçoivent en communs dans l'hospice peut induire le public en erreur et des idées défavorables peuvent être diverses sur une maison que la confiance et la veneration peuvent seules faire prosperer. »

Il est fort probable que Bonnet fit comprendre aux étudiants leur imprudente témérité, car nous n'avons plus trouvé la relation de pareilles tentatives.

Bonnet, vers la fin de sa vie, toujours guidé par l'esprit de justice, obtint la création du concours pour la nomination des élèves-internes de l'Hôtel-Dieu. Jusqu'alors ceux-ci arrivaient par la faveur ou par l'ancienneté de leur demande. Comme ces places deviennent de plus en plus recherchées, le 2 nivôse an X, la Commission administrative prend la décision suivante ;

« La Commission administrative pénétrée de l'importance des études auxquelles se livrent les jeunes élèves en chirurgie, jalouse de récompenser le jeune homme studieux en mettant à sa disposition tous les moyens qui peuvent le rapprocher plus vite du célèbre professeur qui l'a initié dans les secrets de son art pour lui voir confirmer à tout instant sa théorie par la pratique. »

Arrête que les places d'élèves-internes seront mises au concours ; et le premier concours a lieu le 2 messidor an X.

En voici le compte rendu :

« La Commission s'étant réunie dans la salle de l'hospice d'humanité souffrante et MM. les officiers de santé s'étant rendus à l'invitation qui leur avait été faite, un membre a annoncé que l'objet de la convocation était le remplacement du citoyen Deval, élève interne de cet hospice.

« En substituant le mode du concours à celui des anciennes nominations, la Commission avait eu pour objet non seulement de s'affranchir de l'importunité des sollicitations, mais encore de répandre l'émulation parmi cette jeunesse attirée par la célébrité du citoyen Bonnet, professeur d'anatomie, et de former par cet appel aux élèves externes une succession de chirurgiens propres au service de cet hospice.

« Le citoyen Bonnet a développé dans undiscours les motifs qui avaient déterminé la Commission. Il a exhorté les élèves à joindre à l'amour de l'étude et à une application soutenue dans leurs travaux la pratique des vertus sociales.

« Il a terminé par déclarer que la plus douce récompense de ses soins et de ses instructions serait de voir fructifier par les talens des élèves à qui il avait voué l'attachement le plus sincère. »

Là devait s'arrêter la belle carrière de Bonnet. Au moment de la création du concours de l'internat, il se remettait à peine d'une maladie qui l'avait tenu pendant quelques mois chez lui. Le préfet Sugny, visitant l'Hôtel Dieu le 18 prairial an IX, écrivait en effet : « J'aurais désiré voir celui qui honore son état par ses lumières, le citoyen Bonnet, et je fais des vœux pour que sa santé qui appartient à la reconnaissance de la nation soit bientôt rétablie. »

Bonnet mourut le 15 août 1805,regretté par ses collègues, ses élèves et ses malades. Il ne put assister à la réalisation de ses efforts et au couronnement de son œuvre. L'école de médecine, dont il a été le véritable fondateur, fut installée le 15 novembre 1807.

On reconnaît la valeur d'un maître aux fils de sa pensée : les travaux ou les élèves.Bonnet n'a pas écrit. S'il avait publié le résultat de ses observations, nous dit M. Imbert-Gourbeyre, qui fut le préparateur d'un des disciples du maître Breschet,le chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Clermont aurait mérité une place à côté des grands noms de l'époque : de Scarpa, de Desault, dont Bonnet fut l'ami.

Mais les élèves formés par lui suffisent à illustrer sa mémoire. Ce sont :

Fleury, son successeur; *Lavort*, qui restera pendant 30 ans directeur de l'Ecole ; *Bertrand*, le futur créateur de l'établissement thermal du Mont-Dore ; *Biett*, qui tout jeune est nommé médecin de l'Hôpital Saint-Louis et arrive ensuite à l'Académie de médecine, *Teallier*, qui est aussi nommé membre de l'Académie de médecine; *Bogros*, qui était appelé à un bel avenir, mais qui mourut jeune en 1825 après avoir été interne des hôpitaux et prosecteur à la Faculté de Paris,*Desauges*, *Deval*, *Mercier*, tous anciens internes des hôpitaux de Paris et médecins très distingués; *Blancheton*, le petit-fils d'Antoine Blancheton, dont je vous ai parlé, qui devient le compagnon et l'ami de Masséna, et, émule du grand Dominique Larrey, prodigue ses soins aux blessés sur tous les champs de bataille de l'Europe ; enfin *Breschet*, fils d'un tailleur de notre ville, qui est nommé plus tard professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de Paris et remplace Dupuytren à l'Institut.

III. — L'École de médecine et de pharmacie

Les querelles fréquentes entre médecins, chirurgiens et apothicaires occasionnaient de longs procès ; elles avaient aussi pour résultat un enseignement imparfait. On ne l'ignorait pas. Et on savait aussi que le meilleur moyen de réprimer ces abus était d'établir l'unité des études, de réaliser la fraternité d'instruction médicale.

Dans cette idée, le 25 novembre 1790, Vicq d'Azyr, au nom de la Société de médecine, demande la réunion des Ecoles de médecine et de chirurgie et propose un plan uniforme d'enseignement pour les médecins, chirurgiens et sages-femmes.

L'année après, en 1791, Guillotin, député de Paris, réclame qu'on annexe à chaque école un hôpital « dans lequel la médecine, la chirurgie et l'art des accouchements seront enseignés près du lit des malades » ; quand la Convention déclare la liberté des professions, et, de ce fait, anéantit les corporations savantes et les universités.

Dès lors le danger devient plus grand. De toutes parts s'élèvent des protestations. Le Directoire (messidor an IV) adresse un message au Corps législatif pour « appeler son attention sur les obscurs assassinats et les abus dépopulateurs de l'empirisme et de l'ignorance qui s'arrogent le droit d'exercer l'art de guérir ».

Sans doute, ainsi que vous avez pu vous en rendre compte, l'Ecole de chirurgie de Clermont brille d'un vif éclat sous la direction de Bonnet.

Mais il n'en est pas ainsi partout et le conseiller d'état Fourcroy peut dire au Corps législatif le 7 ventose an XI :

« Il n'y a plus de réceptions régulières de médecins et de chirurgiens. L'anarchie la plus complète a pris la place de l'ancienne organisation. La vie des citoyens est entre les mains d'hommes avides autant qu'ignorants. Les campagnes et les villes sont également peuplées de charlatans qui distribuent les poisons avec une audace que les anciennes lois ne peuvent réprimer. »

On avait bien essayé de remédier à ces maux. Les commissions succédaient aux commissions. De nombreux projets avaient été élaborés. Trois écoles de

santé avaient été établies à Paris, Montpellier et Strasbourg.

Mais cela ne suffisait pas à l'enseignement médical en France.

Le 28 germinal an VI, Roger Martin, désireux qu'une instruction médicale élémentaire soit donnée dans toute l'étendue de la République, demanda la création d'Ecoles secondaires.

Enfin le 10 ventôse an XI, Fourcroy propose l'établissement de 2 ordres de médecins : les docteurs en médecine et les officiers de santé.

Ces deux idées, celle de Roger Martin et celle de Fourcroy, visant un même but, sont acceptées et le projet d'écoles de médecine plus spécialement affectées à à l'instruction des futurs officiers de santé est mise à exécution.

Aussitôt, les administrateurs des Hospices de Clermont et le Préfet du département, Ramond, sollicitent et obtiennent un décret en vertu duquel la capitale de l'Auvergne sera comprise parmi les villes destinées à posséder un enseignement médical.

Or, Fleury vient d'être nommé à la succession de Bonnet. Le 10 pluviôse an XIII, la Commission des hospices :

« Considérant que si, pour procéder au remplacement de M. Bonnet, elle eût adopté le mode d'un concours, elle eût moins infailliblement atteint son but qu'en faisant choix d'un sujet également recommandable par l'éclat de ses talents et par l'aménité de ses mœurs ;

« Considérant que les certificats produits par M. Fleury présentent les témoignages aussi flatteurs qu'unanimes des Professeurs les plus célèbres de l'Ecole de médecine et de chirurgie de Paris et ne laissent aucun doute sur l'étendue de ses connaissances.

« Arrête :

M. Fleury, élève de l'Ecole de Paris, est nommé, en remplacement de M. Bonnet, à la place de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu avec les mêmes prérogatives et appointements attachés à cette place pour en exercer les fonctions pendant le cours et espace de douze années, sous la condition de se conformer au règlement de la maison. »

Le nouveau chirurgien se mit aussitôt à l'œuvre. On raconte que Bonnet, dans ses derniers jours, voyant opérer son ancien élève, devenu son successeur, dit : « Voilà quelqu'un qui me fera bientôt oublier. »

Fleury s'attache à continuer l'enseignement de son maître et commence par réglementer les dissections, ainsi qu'en témoigne l'arrêté suivant du 8 frimaire an XIV :

Article premier : Les dissections ne pourront commencer avant le 1er décembre et devront se terminer dans les premiers jours d'avril.

Art. 2 : Les corps que l'on y destinera ne pourront être enlevés de la salle des morts que 24 heures après leur décès.

Art. 3 : Les corps des personnes mortes de maladie contagieuse, ceux dont la putréfaction sera déjà avancée, ceux enfin que les parents auront réclamés pour les faire enterrer, ne devront jamais servir aux dissections.

Art. 4 : Le premier élève de l'Hôtel-Dieu sera chargé de diriger les élèves admis à disséquer, de maintenir l'ordre dans l'amphithéâtre et de veiller à ce que l'on ne s'écarte jamais du respect dû aux dépouilles humaines et aux mœurs.

Art. 5 : Les élèves seront chargés chacun à leur tour de balayer l'amphithéâtre tous les matins, de faire des fumigations et d'ouvrir les fenêtres tous les soirs ; ils devront aussi ramasser les débris, les ensevelir et les porter dans la salle des morts.

Il est facile de se rendre compte par ce règlement qu'on était à la veille de la création de l'Ecole de médecine.

En effet, pouvoirs publics, futurs professeurs, jeunes étudiants étaient dans l'attente, quand parut le décret suivant :

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu le décret impérial du 18 septembre 1806, qui ordonne l'établissement de cours pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie dans l'Hospice de l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand ;

Vu la liste des candidats présentés par l'Administration des hospices de cette ville pour les places de professeurs desdits cours et les observations du préfet du département du Puy-de-Dôme, en date des 9 et 12 courant,

Arrête ce qui suit :

Article premier : Sont nommés professeurs des cours d'instruction établis dans l'Hospice de l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand, savoir :

M. Monestier : médecin à Clermont, ayant 30 ans de pratique et de longs services dans les hospices.

M. Lavort : fils et petit-fils de médecin des hospices, ayant rempli lui-même le service de médecin des armées navales dans l'exercice duquel il a été fait prisonnier et a eu une jambe cassée.

M. Mosnier fils, membre du jury médical du département et ancien médecin des armées.

M. Fleury, chirurgien en chef des hospices.

M. Chomette, chirurgien à Clermont.

M. Bertrand, médecin, ancien professeur de Chimie.

Art. 2 : L'enseignement sera partagé entre ces six professeurs, conformément au règlement d'organisation des cours qui nous sera soumis par le Préfet.

Paris, le 28 mars 1807.

Signé : Champagny.

L'inauguration a lieu solennellement le 15 novembre

1807. Tous les fonctionnaires publics, civils et militaires, sont invités par cette circulaire du 12 novembre 1807 :

« Nous avons l'honneur de vous prévenir que l'Installation de l'Ecole spéciale de médecine aura lieu dimanche 15 novembre, à deux heures précises, dans une des salles de l'Hôtel-Dieu. Comme cet établissement intéresse spécialement la prospérité de notre ville, nous vous invitons à honorer cette cérémonie de votre présence. »

D'autre part, la Commission des hospices demande instamment au préfet de présider la cérémonie :

« Votre présence, lui écrit-elle, sera le véhicule le plus puissant sur l'esprit des élèves, comme l'encouragement le plus flatteur pour MM. les Professeurs ; en répandant l'émulation sur les uns et en ranimant le zèle des autres, vous assurerez à cette école la célébrité à laquelle elle a droit de prétendre. »

Le Préfet Ramond se rend à cette invitation et prononce un important discours. Pénétré de l'importance de la haute culture scientifique, il salue l'Ecole nouvelle en félicitant la ville de Clermont d'une faveur d'autant plus signalée que moins de cités la partagent. Il considère ce choix comme un présage heureux pour la distribution prochaine des établissements d'instruction publique...

« Riche des dons de vos pères, dit-il, remarquable par une suite d'administrateurs où l'on compte avec attendrissement des martyrs de la charité ; renommé par le zèle et le succès de praticiens célèbres, cet Hôtel-Dieu était éminemment propre au dessein que la bienfaisance souveraine se propose, celui d'offrir la médecine des hospices en exemple à la pratique médicale des départements, de faire profiter la société de l'expérience acquise dans ces vastes dépôts des infirmités humaines et d'obtenir ces importants résultats par des moyens qui assurent en même temps aux hôpitaux un service régulier, et à leurs malades des soins plus assidus. »

S'adressant ensuite aux Professeurs :

« Vos leçons assorties au progrès de la science, seront dignes de vos maîtres et de vous. De nombreux élèves, instruits par vos préceptes et par vos exemples, iront au loin semer ces heureux germes. Le bien que vous pouvez faire est inappréciable ; et s'il est superflu de parler de la gloire à ceux qu'anime l'amour du bien, vous n'y serez pas toutefois indifférents quand vous songerez qu'elle doit rejaillir sur la société dont vous êtes membres. »

On peut diviser le développement de l'Ecole de médecine et de pharmacie en trois périodes :

a) L'Ecole secondaire de médecine *de 1807 à 1841*.

b) L'école préparatoire de médecine et de pharmacie *de 1841 à 1891*.

c) L'Ecole préparatoire réorganisée *depuis 1891*.

1° L'Ecole secondaire de médecine :

L'Ecole ouvrit ses portes aussitôt après son inauguration.

Le règlement qui fut élaboré nous montre que la division du travail était bien ordonnée. Nous n'en sommes plus à la règlementation factice du XVIII^e siècle, où l'élève en chirurgie était livré à lui-même, apprenait en voyant faire, quand le maître n'essayait pas de lui cacher ses connaissances et ses procédés. Maintenant son instruction est parfaitement dirigée.

Durant sa première année, année de théorie, on enseigne au jeune étudiant la physique et la chimie ; il commence aussi à apprendre l'anatomie, et, très justement, il reçoit de bonne heure des notions de pathologie externe ou de petite chirurgie, comme nous l'appelerions aujourd'hui.

La seconde année est réservée à des études anatomiques complémentaires ; l'élève continue à suivre les cours de pathologie externe, débute en pathologie interne et fait son entrée à l'hôpital.

Enfin, en troisième année, ses connaissances sont complétées par l'assistance journalière aux cliniques et par un enseignement de médecine légale ; il doit toujours être assidu aux cours de pathologie interne et externe.

D'autre part, la discipline est sévère ; l'étudiant ne passe d'une année à l'autre qu'après avoir bien répondu aux examens et fait preuve d'un travail suffisant.

Aussi l'école fut-elle prospère. Pendant les dix premières années, le nombre des étudiants varie autour de 40. Après avoir baissé en 1828 et 1829, il augmente rapidement et atteint pendant l'année scolaire 1832-38 le total de 55.

Cependant, dans les dix dernières années de cette période, vers 1839 et 1840, nos étudiants diminuent à nouveau et cette fois d'une façon notable. Certes, les professeurs sont toujours dévoués. Fleury et Lavort sont à la tête de l'enseignement clinique. Fleury est secondé par son fils Victor, qui a pris la chaire d'anatomie et de physiologie. Pierre Bertrand a succédé à son père. Peghoux dirige l'enseignement de la pathologie interne et Pourcher celui des accouchements. Mais l'Ecole, livrée à ses seules ressources, n'a pu faire d'améliorations sérieuses; depuis près de 40 ans on vit dans des locaux insuffisants, et l'installation est vraiment trop rudimentaire.

« J'ai pu le constatater, nous dit M. Dourif, quand je suis entré à l'école en 1842... Une grande salle pavée et sans plafond, située au dessus de la porte cochère (de l'Hôtel-Dieu) servait pour tous les cours, sauf celui d'anatomie et de clinique.

« Les professeurs de matière médicale, de pharmacie et d'histoire naturelle y apportaient quelques échantillons, tandis que les professeurs de physique et de chimie fonctionnaient avec un outillage des plus sim-

ples, qu'ils devaient ensuite enlever ou dissimuler parce que la salle servait aussi à la réunion de la Commission administrative quand elle devait procéder à quelques adjudications. Ces jours-là, les élèves avaient congé de même que pour les séances de la Commission militaire qui avaient lieu dans le même local.

« L'anatomie était mieux partagée. On avait installé dans le sous-sol un amphithéâtre pourvu de gradins et accompagné d'un cabinet pour le préparateur des cours et le chef des travaux anatomiques. Les dissections se faisaient dans une barraque située dans le jardin et entourée d'arbres qui en dissimulaient l'existence. »

Cependant les professeurs faisaient de véritables sacrifices en enseignant et donnaient sans compter et leur temps et le fruit de leurs études. En effet, les premiers maîtres de l'Ecole de médecine n'avaient pour traitement que le produit des inscriptions, après que les dépenses nécessitées par l'enseignement en avaient été défalquées. Une somme de 25 francs était versée par trimestre et par élève dans la caisse de l'Ecole. En 1824-25, par exemple, la recette s'élève à 3.425 fr. 05, elle est réduite à 1.963 fr. 25 par les dépenses de l'année. C'est le revenu que les professeurs ont à se distribuer, ce qui porte le traitement de chacun d'eux à 250 francs environ pour cette année.

En 1812, le receveur des hospices avait fait faillite; cinq après, au moment de la liquidation, les professeurs reçoivent à partager entre eux 130 francs au lieu de 3.266 fr. 25.

Mais les choses allaient changer. L'Ecole de Clermont n'était pas seule à se plaindre. Les conditions étaient à peu près identiques dans toute la France.

On comprit qu'il était temps de mettre un terme à cette situation. Une commission, réunie en 1837 pour étudier l'organisation de l'enseignement dans les Ecoles de médecine, nomma Orfila comme rapporteur. Le Professeur de Paris demanda que les Ecoles fussent mises à la charge de l'Etat ; sa proposition n'aboutit pas. Cependant les légitimes réclamations des Professeurs avaient été entendues et nous entrons dans une ère nouvelle par l'ordonnance du 13 octobre 1840.

Les fondateurs de l'Ecole. — M'étant surtout proposé de résumer l'évolution proprement dite de l'enseignement médical, de suivre les étudiants et leurs études, je ne saurais vous parler de tous les Professeurs.

Je ne puis cependant ne pas vous dire un mot des trois principaux fondateurs de l'Ecole : Lavort, Fleury et Bertrand « cette trinité médicale qui se trouvait unie par l'intelligence et par le cœur. »

Lavort (1778-1858) est né à Clermont le 27 août 1778 dans « une famille où la médecine était une tradition et un sacerdoce; son père était médecin ; MM. Tixier, ses deux aïeux maternels, avaient été doyens du collège de médecine de Clermont, et tous étaient membres correspondants de la société royale de médecine de Paris ».

Lavort commence la médecine à l'Hôtel-Dieu de Clermont sous la direction de Bonnet ; il est nommé premier au concours (an III) parmi les 50 élèves du district de Clermont pour être envoyé à l'Ecole de santé de Paris, où il doit rester trois ans.

Bonnet lui donne une lettre de recommandation pour Desault, le maître de la chirurgie française à cette époque; mais son protecteur meurt bientôt et Lavort souffre parfois de faim et de misère à Paris ; pendant ce temps il se lie avec l'illustre élève de Desault, Bichat, qui, à la mort de son maître, avait recueilli sa femme et ses enfants.

Le 22 floréal an VI, grâce à la protection de Favard, député, il est nommé chirurgien de la marine aux appointements de 1.200 francs; il s'embarque sur la frégate « la Loire » dont on connaît l'héroïque combat et est blessé dans une batterie par le recul d'un boulet; fait prisonnier, il est enfermé dans les pontons anglais pendant quinze jours, puis nommé chirurgien des prisonniers français à l'hôpital Franklin de Forton.

Il rentre en France le 18 mai 1799 et retourne à Paris pour compléter ses études ; il est reçu docteur le 3 brumaire an XII avec une thèse qui a pour titre : « Considérations médicales sur le muriate de mercure oxygéné ou sublimé corrosif » et qui fut très honorablement citée par les toxicologues.

Il vient alors se fixer à Clermont; est nommé professeur de pathologie interne en 1807, directeur de l'Ecole en 1820 et en 1838, professeur de clinique interne.

En 1816, il publie un ouvrage de 472 pages sur la thérapeutique des fièvres. « En lisant cet ouvrage, dit M. Imbert Gourbeyre, on est frappé de l'étude profonde que l'auteur avait faite des grands maîtres et de la puissance de son observation personnelle. D'autres ont pu juger au lit du malade sa sûreté de diagnostic, son tact exquis et sa pratique heureuse; mais ceux qui liront aujourd'hui son livre ne pourront s'empêcher de reconnaître ce cachet de supériorité qui n'appartient qu'au véritable talent. »

Il s'occupe de l'enseignement et de la direction de l'Ecole avec beaucoup de sollicitude; il publie de nombreux discours qui abondent en considérations très élevées sur la dignité, les droits et les devoirs du médecin. Il aurait pu d'ailleurs se citer comme exemple, car il accomplit des prodiges de dévouement pendant l'épidémie de typhus de 1814.

Au bout de 40 ans de professorat, il prend sa retraite après avoir publié un livre de 576 pages, qui a pour titre : « Précis de pathologie générale, de nosologie et de méthode d'observation pour servir d'introduction à l'étude de la médecine clinique ». Cet ouvrage, que j'ai feuilleté, est rédigé avec clarté et élégance et four-

mille de vues originales ; il fut à l'époque un excellent manuel.

Fleury (1777-1843) est né à Gerzal, le 15 avril 1777. Il est, à 16 ans, élève de Bonnet, puis envoyé à l'Ecole de santé de Paris par le district de Besse ; il s'occupa spécialement d'anatomie et de chirurgie. Aide d'anatomie en 1799, lauréat de l'Ecole pratique en 1800, peu de temps après, il succède à Dupuytren comme prosecteur ; en 1803, il est nommé interne des hôpitaux de Paris ; en 1805, il remplace Bonnet comme chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu. Il prononce alors modestement cette phrase : « Si je ne suis pas digne encore de remplacer M. Bonnet, dont le nom seul est un éloge, je puis au moins faire mes efforts pour marcher sur les traces de cet illustre maître. »

En 1807 il est nommé professeur de clinique externe et reste, comme Bonnet, pendant 36 ans à la tête du service chirurgical de l'Hôtel-Dieu.

Travailleur acharné, d'une très grande adresse et d'une activité incroyable, il a été surtout un habile chirurgien, se tenant au courant des travaux, mais publiant peu.

Michel Bertrand (1774-1857), né à Saint-Sauves le 1er novembre 1774. Cadet de neuf enfants, Bertrand fait ses études au collège de Clermont. Condisciple et ami de Fleury et Lavort, comme eux élève de Bonnet, il commence la médecine à 18 ans. Bientôt après il se rend à l'armée du Nord où il est reçu par Dubois-Crancé, auprès de qui il avait une recommandation de Couthon. Une dysenterie grave l'oblige à revenir en France ; sur la route qui le conduisait à Saint-Sauves il rencontre un jeune soldat qui rentrait aussi malade de l'armée d'Espagne. Il cause un instant avec lui : c'était son frère. Les deux frères, très fatigués et très changés, ne s'étaient pas reconnus.

Enfin il peut reprendre ses études et est reçu docteur en 1800. Le 13 thermidor an XIII il est nommé inspecteur des eaux du Mont-Dore qu'il ressuscite et fait restaurer. En 1807 il reçoit le titre de professeur de chimie et de physique expérimentale. Ses cours étaient très suivis.

La petite anecdote suivante, que j'emprunte à M. Imbert Courbeyre, nous rendra compte de son succès : « Quelques détracteurs se permettent de dire qu'ignorant la chimie il est obligé de parler un peu de tout dans son enseignement et que quelque jour il fera une leçon à propos de bottes. Le mot est rapporté à Bertrand. Il accepte le défi et à sa première leçon, prenant pour sujet la préparation du cuir, ses divers usages et spécialement son emploi pour la chaussure, il se fait couvrir d'applaudissements. »

C'est lui qui, le premier en France, a étudié les fonctions de la strychnine.

En relations avec les plus grandes personnalités médicales, ils acquiert une magnifique renommée. Destitué en 1848 il ne tarde pas à obtenir de nouveau son poste au Mont-Dore, sur la demande écrite de tous les professeurs de la Faculté de Paris et en particulier de Trousseau, qui disait : « Bertrand, mais c'est tout le Mont Dore. »

Il a pubblié un volumineux ouvrage, qui est un des modèles du genre, sur les propriétés physiques, chimiques et médicinales du Mont Dore.

(*A suivre.*) **Jean Buy.**

Vieux proverbes de Limoux et du pays de Razès

—

[*Le Razès* (pagus Radensis) *est un charmant pays de plaines sillonnées de collines qui appartient au Languedoc et a pour capitale Limoux. Son nom vient de l'ancienne ville de* Redæ *qui existait encore au* VIIIe *siècle et fut probablement détruite à l'époque de la guerre des Albigeois ; il fit partie, avant l'an mil, du comté de Carcassonne, et fut annexé au domaine royal en 1247.*

Notre aimable confrère, le Dr Paul Fabre, de Commentry, qui est né dans ce joli coin français, a gardé bien intactes dans sa mémoire et dans son cœur toutes les traditions de sa petite patrie, et il a eu l'heureuse idée d'en rassembler pour nous les vieux proverbes. N. D. L. R.]

—

Grand balént,
Pitchou patiént,
È pél rougé fidèl,
Soun trés miraclés dal cèl.
[Un homme de haute taille laborieux, un de petite taille patient, et un homme à cheveux rouges fidèle, sont trois miracles du ciel.]

—

Un taillou pla partatchat fa pas mal a digus,
[Un morceau bien partagé ne fait de mal à personne.]

—

Gat escaoundut, l'aïgo tébêso y fa paou.
[Un chat échaudé a peur de l'eau tiède.]

—

Quant lé gous ba a la casso,
Lé Gat y prén sa plasso.
[Quand le chien va à la chasse,
Le chat lui prend sa place.]

—

Fédo qué bélo, perd un moucèc
[Chaque fois qu'elle bèle, la brebis perd une bouchée.

—

La Bieillo bouillo pas mouri,
Bouillo toutchoun aprèné.
[La vieille ne voulait pas mourir, elle voulait toujours apprendre.]

—

Quant naïtch l'espino, fa bèsé per ount pontchara,
[Quand l'épine naît, elle montre par où elle piquera.]

—

Laït et bi fan saï,
[Lait et vin engraissent.]

—

En fasén, en défasén,
La couturière apprén.
[C'est en décousant et en décousant
Que la couturière apprend.]

—

Loung agüillé,
Mitchant oubrié
[Avec une longue aiguillée de fil, on ne fait qu'un mauvais ouvrage.]

—

Couturo sul dit,
Bal pas un ardit.
[La couture faite sur le doigt ne vaut pas un liard.]

—

Qui pédasso,
Soun téns passo.
[Qui rapièce perd son temps.]

—

Lé qué sap pas coupa som pa,
Sap pas lé gagna.
[Celui qui ne sait pas couper son pain ne sait pas le gagner.]

—

De Pascos à Péntacousto,
Lé dessert ès uno crousto.
[De Pâques à la Pentecôte, le dessert est un croûton.]

—

Per Pentacousto,
La cériéro gousto.
[A la Pentecôte, la cerise acquiert du goût.]

—

Al mès d'abril,
Qué plaôugo fil à fil,
Al mès de maï
Tan qué l'y plaï.
[Au mois d'avril
Qu'il pleuve fil à fil,
Au moi de mai
Que la pluie tombe tant qu'il lui plaît.]

—

Al mès de juign,
Les fabos soun dins lé puign.
[Au mois de juin, on tient les fèves dans le poing. (On peut les cueillir.)]

—

Per santo Malaleno,
L'Abelano es pleno.
[A la Sainte Magdeleine, la noisette est pleine.]

—

Per san Miquel,
Las mouscos perdoun un œil.
[A la Saint-Michel (29 septembre), les mouches perdent un œil.]

—

Per san Francés.
Le tourzé ès pél Razés.
[A la Saint François (4 octobre), la grive est dans le Razès.]

—

Pér san Marti,
Tasto toun bi.
[A la Saint-Martin (12 novembre), goûte ton vin.]

—

A san Marti,
La nèou és pél cami.
[A la Saint-Martin, la neige est en chemin.]

—

Per sant Andriou,
La bergo ès sul l'ouliou.
[A la Saint-André (30 novembre), la verge bat l'olivier.]

—

Per santo Lucio,
Lès jouns creïchoun d'un pè de puso.
[A la Sainte-Lucie (ou Luce) (13 décembre), les jours croissent d'un pied de puce.]

—

Al mès de Fébriè,
La nèou tén coumo l'aïgo dins un pagné.
[Au mois de février, la neige tient comme l'eau dans un panier.]

—

Al mès de Fébriè,
Journal éntié.
[Au mois de février, la journée de l'ouvrier est entière.]

—

Y a pas dé dissaté san souleil,
Ni de fénno san counseil.
[Il n'y a pas de samedi sans soleil, ni de femme sans conseil (ou conseiller ?).]

—

Courto prièro mounto al cèl.
[Une courte prière monte au ciel.]

—

Bal maï uno limaço,
Qu'un laouzért qué cour è saouto.
[Mieux vaut une limace qu'un lézard qui court et saute.]

—

Bal maï un que sap qué dètz qué cercoun.
[Mieux vaut un qui sait que dix qui cherchent.]

—

Es un asé de naturo
Lé qué sap pas legi soun escrituro.
[C'est un âne de nature que celui qui ne sait pas lire son écriture.]

—

Lé qué bouto countro sa pannso
Nou ré n'abanço.
[C'est n'aboutir à rien que de bouder contre son appétit.]

—

Per la fam
L'asé mangèt d'agram.
[Ayant faim, un âne mangea du chiendent.]

—

Es pas un boun soldat
Lé qu'a frétch quant a mandgeat.
[Ce n'est un bon soldat que celui qui a froid quand il a mangé.]

—

Lé qu'a pas de mémorio, counto dous cops.
[Celui qui n'a pas de mémoire, compte deux fois.]

—

Lès justès ban al Cèl.
[Les justes vont au ciel.]

—

Mouris maï dè crabits què de crabos.
[Il meurt plus de chevreaux que de chèvres.]

—

Bèl joun d'iber, santat de biél e proumesso de jantillomé
Qui s'y fiso es un paouré homé.
[A un beau jour d'hiver, à la santé d'un vieillard, à la promesse d'un gentilhomme, celui qui s'y fie est un pauvre homme.]

—

Piou, piou
Touchoun biou.
[Les êtres malingres tant qu'ils se plaignent, vivent toujours.]

—

En décéndén, toutes lés sans ajèdoun.
[A la descente [d'une côte] tous les saints viennent à votre aide.]

—

Laouzet san trou
Manco de calou.
[Un éclair sans bruit manque de chaleur.]

—

Cèl rougént
Pleïgo ou bént.
[Un ciel rouge annonce de la pluie ou du vent.]

—

Bourdeous clar, mountagno escuro,
Le téms s'asséguro :
Mountagno claro, Bourdeous escur
La pleïjo al ségur.
[Quand du côté de Bordeaux (de l'Ouest), le temps est clair et que la montagne est obscure, le temps se rassérène; quand la montagne est claire et que le côté de Bordeaux est obscur, on a sûrement de la pluie.]

—

Lé pus émbarrassat és lé qué ten la cougo dé la padéno.
[Le plus embarrassé est celui qui tient la queue de la poële.]

—

Géns en géns, coutchos én féns, et tripos én moustardo.
[Les gens doivent rester au milieu de leurs semblables; les melons sont bien dans le fumier et les tripes dans la moutarde.]

—

Per un punt Marti perdèc l'asé.
[Pour un point Martin perdit son âne.]

—

Luno mercrudo è fémo moustatchudo
Dé cént ans n'én caldrio pas bèsé uno.
[Une lune commençant le mercredi, et une femme à moustaches, en cent ans il ne faudrait pas en voir une.]

—

Paul Fabre
(*de Commentry.*)

Documents.

A propos des « lignées médicales »

Les Bretonneau.

Dans le numéro du 25 août 1908 de la *France Médicale*, le Docteur Max-Albert Legrand a publié une curieuse note sur la lignée médicale des Leys. Ces dynasties médicales n'étaient pas rares aux siècles passés, où l'hérédité professionnelle était la règle. Un des exemples les plus curieux que j'ai rencontrés est celui qui nous est offert par la famille de notre grand Bretonneau. Le fondateur de la doctrine de la Spécificité

descendait en effet de huit générations d'Esculapes, dont plusieurs, comme ce René Bretonnayau, l'auteur du fameux traité de *la Génération de l'Homme* (1583), ont laissé un nom dans la littérature scientifique. En l'espace de trois siècles, au moins vingt membres de cette prolifique famille s'adonnèrent aux études médicales; le dernier, Emile Bretonneau était inscrit comme étudiant à l'Ecole de Médecine de Tours en 1884; nous ignorons sa destinée.

Le tableau généalogique ci-joint résume l'histoire de cette dynastie, que nous avons racontée avec plus de détails dans une autre publication (1). Il nous a paru intéressant de le signaler aux lecteurs de la *France Médicale* puisque la note de M. Max-Albert Legrand attire l'attention sur ces curieuses descendances médicales.

- **Ier Degré** — Jean Bretonnayau, Dr en médecine en Anjou
- **IIe Degré** — René Bretonnayau, Dr en médecine à Beaulieu-lès-Loches
- **IIIe Degré** — Théodore Bretonneau, Dr en médecine à Beaulieu, 1566-1636
- **IVe Degré** — Théodore B., chirurgien à Ligueil, 1595-1665 · René B., apothicaire à Loches, 1596-1662
- **Ve Degré** — Pierre B., Dr en médecine à Amboise, 1622-1662 · Louis B., Chirurgien à Ligueil, 1629-1674 · René B., Chirurgien à Luzillé, 1633-1683
- **VIe Degré** — Marguerite B., fe Gaultier de la Ferrière · Louise B., fe Bodin de la Joubardière · Pierre B., avocat, 1664-1709 · Robert B., Chirurgien à Luzillé, 1664-1713
- **VIIe Degré** — Joséph G. de la F. · M. Bodin, ép. de Quinemont · Louis-Pierre B., Dr en médecine à Tours, 1700-1764 · René B., Chirurgien à Luzillé, 1700-1735 · Jean B., Chirurgien à Saint-Georges, 1708-1770 · Louis B., Chirurgien à Beaulieu, 1712-1784
- **VIIIe Degré** — Joseph G. de la F. · Charlotte de Q., ép. 1764 Michel-Louis de Vernage, Médecin de Louis XV · Jean B., Chirurgien à Montbazon, 1732-X · Pierre B., Chirurgien à Saint-Georges, 1741-1811 · Louis-Jean B., Chirurgien à Reignac, 1753-1809
- **IXe Degré** — Corinne G. de la F., ép. Gabriel Haincque · Pierre-Fidèle Bretonneau, Dr en médecine à Tours, 1778-1862 · Louis B., Officier de santé à Mirebeau, 1784-1860
- **Xe Degré** — Gabrielle H., ép. Ph. Dubreuil-Chambardel, Dr en médecine à Genillé · Frédéric B., Dr en médecine à Latillé, 1818-1885
- **XIe Degré** — Emile D.-C., Dr en médecine à Tours · Emile B., Etudiant en méd. à Tours en 1884
- **XIIe Degré** — Louis D.-C., Dr en médecine à Tours

Il a existé en Touraine d'autres dynasties médicales qui ont laissé un nom dans notre histoire médicale locale : nous citerons les Tonnelli, dont le dernier fut le premier directeur de l'Ecole de Médecine de Tours; les Herpin, dont un fut aussi directeur de notre Ecole de Médecine. Et plus près de nous nous pourrions citer encore les Bodin, les Chaumier, les Gouraud dont les représentants actuels honorent à juste titre la corporation médicale.

Louis Dubreuil-Chambardel.

(1) Dr L. Dubreuil-Chambardel. Les ancêtres de Bretonneau, 1 vol. 2e édition. Maloine, éditeur à Paris, 1905.

La Revue

PREMIÈRES MENTIONS DE LA SYPHILIS A LYON. SES PREMIÈRES ÉTAPES EN FRANCE.

[*Note publiée par le* Lyon Médical]

« Entra à Lyon le Roy avec toute sa noblesse, moult bien accompaigne de tous ses gens d'armes, tant archiers, gentilshommes, pensionnaires, que tous autres domestiques triumphant, en victoire...

« En ce mesme temps, vindrent en France plusieurs des gens du Roy lesquels avoient une maladie que aulcuns appelloint la grand gorre, les autres la grosse verolle et aulcuns la maladie de Naples, à cause que les François venant de Naples en estoient malades, dont on fut bien esbahy en France, et disait-on que les Lombards avoient esté inventeurs de cete maladie pour se venger des François. »

Séjours de Charles VIII à Lyon sur le Rosne. Extraicts de l'histoire des faicts, gestes et victoires du Roy Charles VIII. Edité par Gonon, 1841, page 38.

Il y a dans ce passage une lacune facile à combler, c'est la date exacte du retour du roi à Lyon.

Charles VIII, arrivé à Lyon le 13 mai 1494, en partit le 10 août avec son armée. Le 2 septembre il franchit le mont Genèvre. Le 31 décembre il entra à Rome, le 22 février 1495 il fit à Naples son entrée triomphale. Il y passa trois mois au milieu des fêtes et des réjouissances, puis rappelé (20 mai) par la coalition formée contre lui, il écrasa à Fornoue (7 juillet) les troupes confédérées qui voulaient l'arrêter, et, le 23 octobre, il passait de nouveau le col du mont Genèvre.

Si l'on admet avec la plupart des historiens qu'il ramenait une armée de syphilitiques, il est facile de fixer les étapes du roi et celles de la vérole en France.

Charles VIII, qui avait couché le 23 octobre (1495) à Suze, coucha le 24 à Briançon, le 25 à Embrun, le 26 à Gap, et le 27 après avoir dîné à la Mure il arriva le soir à Grenoble.

Il y séjourna une semaine entière et n'en repartit que le 4 novembre. Le 4 il coucha à Morian (Moirans ?), le 5 à la Côte St-Andry (André) Le 6 à Chartonay (Chatonay ? Chaponnay ?). Enfin le « samedy VII^e jour de novembre, le Roy, après la messe, alla dîner à Venissière (Venissieux), et coucha à Lyon. »

Il est bien probable que l'armée ne s'arrêta pas une semaine à Grenoble, elle ne dut pas aussi employer quatre jours pour faire le trajet de Grenoble à Lyon. Dès les derniers jours d'octobre elle pouvait être arrivée partiellement dans notre ville.

Mais ceux-là ne devaient pas être les plus affectés : le roi avait laissé à Naples une partie de ses guerriers sous les ordres de Gabriel de Montpensier, et ces derniers, ayant eu des rapports plus prolongés avec les soldats de Gonzalve de Cordoue et leurs victimes napolitaines, durent être particuèrement infectés. Ils rentrèrent plus tard, dans les premiers mois de 1496, sous les ordres de d'Aubigny remplaçant Montpensier mort de la peste. Ce sont eux, selon toute apparence, qui motivèrent le cri d'alarme des échevins lecteurs de l'Hôtel-Dieu le 7 juillet 1496 (1).

(1) V. *Lyon Médical*, 1907, I, 600.

Il n'est cependant pas impossible que les marchands espagnols fréquentant nos foires eussent déjà importé la syphilis à Lyon. Comme le faisait remarquer J. Rollet (2), les circonstances se prêtèrent singulièrement à la diffusion de la maladie dans la péninsule ibérique. Au retour du voyage de découverte (4 mars 1493) un des lieutenants de Colomb débarqua en Galice, Colomb lui-même et ses compagnons de voyage séjournèrent neuf jours à Lisbonne, de là ils allèrent débarquer à Palos, d'où ils gagnèrent par terre Séville, puis Barcelone où se trouvaient alors la Cour traversant ainsi en diagonale l'Espagne entière. Ce voyage dura plus d'un mois, et dans cet intervalle ces 82 navigateurs qui avaient vu tant de choses étranges, durent avoir à satisfaire bien des... curiosités. Puis ils séjournèrent quelque temps à Barcelone où, dès l'été de cette même année 1493, on relate déjà une véritable épidémie.

Les pénitents qui affluaient à Saint-Jacques-de-Compostelle, en Galice, ont pu aussi en rapporter autre chose que des indulgences, mais ce ne pouvaient être que des cas isolés ; il est facile d'expliquer ainsi l'expansion de la vérole dans toute l'Europe, mais non l'épidémie massive qui affecta Lyon au point qu'on voit, en 1504, les confrères de la Trinité suspendre leurs réunions « pour cause de la grosse veyrolle (3) ». Pour arriver à de semblables résultats il a fallu une armée de syphilitiques.

Les soldats mercenaires, qui se mettaient à la solde du plus offrant, ont dû jouer aussi un grand rôle dans la diffusion du mal. En 1512, Louis XII prit des lansquenets à sa solde et les envoya en Normandie ; voici, à ce sujet, un fragment d'une chanson de l'époque (4) :

> Vous estes ords, puans, paillards, gloutons
> De vostre pays deboutez et bannis
> Et de Naples portez les gros boutons
> De quoi nos lictz et couches sont honnis. .

En résumé, on peut admettre que quelques cas isolés de syphilis aient été importés à Lyon de 1493 à 1495, soit par les marchands espagnols de Pampelune et de Barcelone fréquentant les foires, soit par les pèlerins revenant de Saint-Jacques-de-Compostelle, mais ces cas, s'ils se sont présentés, ont passé inaperçus ; il est bien plus probable, comme le montrent les documents de cette époque, que la syphilis a été rapportée par l'armée revenant de l'expédition de Naples. Or les premiers soldats de cette armée sont rentrés à Lyon à la fin d'octobre 1495, les derniers au printemps 1496 et, dès le 7 juillet de cette même année, les *veyrolliers* motivent une plainte du Consulat au duc d'Orléans, lieutenant du roi.

J. D.

(2) Art. Syphilis, *Dictionnaire Dechambre*, III, xiv, p. 281.

(3) Guigue. Le livre des confrères de la Trinité de Lyon (1306-1792). Lyon, 1898, in-8.

(4) Vaux de Vire d'Olivier Basselin, Edition Jacob, 1858, p. 282.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

Notes cliniques sur l'Enésol.

Les documents sur les succès thérapeutiques de l'Enésol continuent à s'accumuler, et nous avons quelque scrupule à en faire part aux lecteurs, car nous ne voudrions pas qu'ils puissent reprocher à ces Causeries, faites pour les intéresser, d'être monotones...

Le Dr Barbulesco, de Botosani, notait, le 20 septembre 1905 : « ..... C'est avec une véritable joie que je constate que les injections d'énésol ne sont point douloureuses et que les malades les supportent bien mieux que les injections de n'importe quel sel soluble. Traiter un malade sans qu'il éprouve la moindre douleur, voilà bien l'idéal du médecin !... »

Cette constatation et cette satisfaction, on les retrouve en des termes plus ou moins divers, dans toutes les observations qui portent sur l'énésol. Tenez, voici l'opinion d'un de nos confrères d'Espagne, le Dr Jeijoo, de Pontevedra, qui l'a consignée sans intention de la publier :

« ... On obtient, avec l'énésol, de rapides et merveilleux résultats dans le traitement des manifestations syphilitiques de tout ordre et je reconnais que l'association des éléments qui entrent dans sa composition réalise un desideratum en l'état actuel de nos connaissances.

« La guérison s'effectue sans qu'on ait à constater l'hypoglobulie que provoquent les autres préparations mercurielles. La présence de l'arsenic n'est sans doute pas étrangère à cette particularité. Les malades ne maigrissent pas et on peut appliquer le traitement jusqu'à la guérison complète sans avoir recours à ces précautions qui dénoncent le genre de maladie dont il s'agit, non seulement aux étrangers, mais aux membres de la famille.

« ..... Les injections sont parfaitement supportables, même chez les individus susceptibles... En réalité, l'énésol constitue une véritable acquisition, car il résout un problème et il écarte les dangers que présentent les préparations mercurielles insolubles... »

***

Oui, notre confrère a trouvé l'expression qui convient : l'apparition de l'énésol dans la thérapeutique « a résolu un problème » et ce problème a été résolu d'une façon élégante puisqu'il l'a été *sans danger* et *sans douleur*.

Quant à la question de savoir si le problème a été résolu, elle ne se pose même plus. L'Enésol a maintenant fait ses preuves, et si nous rapportons ici quelques observations nouvelles, ce n'est pas pour convertir des lecteurs qui n'en ont guère besoin, mais pour orienter dans le sens de certaines indications ceux de nos confrères auxquels certains de nos articles auraient échappé.

***

Nous avons toujours insisté sur l'utilité qu'il y a à employer l'énésol dans les cas où le système nerveux central est atteint. Voici qu'un de nos confrères de la Creuse note un cas de *miélyte syphilitique* « qui vient d'être amélioré à tel point, après deux séries d'injections d'énésol, que les membres inférieurs, qui n'étaient plus d'aucun usage, recommencent à fonctionner et que le malade peut marcher en se tenant un peu appuyé sur le bras de quelqu'un. »

***

Un confrère de Belfort note ceci : « J'avais jusqu'à présent accordé mes préférences à un autre sel de mercure, mais actuellement, je suis obligé de reconnaître que l'élément douleur n'existe pour ainsi dire pas avec l'Enésol, qu'il ne se produit pas de nodosités, et que grâce au radical arsinique qu'il contient, il permet de lutter efficacement contre l'anémie syphilitique du début. J'ajouterai que j'ai expérimenté avec succès l'énésol chez une syphilitique qui présentait une véritable idiosyncrasie à l'égard des sels mercuriels. La moindre dose déterminait un commencement d'intoxication hydrargyrique avec fièvre et cela malgré l'usage interne d'eaux sulfureuses... »

***

Un confrère d'Oloron-Sainte-Marie a recueilli l'observation d'un ouvrier atteint, à la région interne du pied, d'une ulcération syphilitique tertiaire grande comme une pièce de cinq francs et profondément excavée. La cicatrisation a été complète après 19 injections quotidiennes de trois centigrammes d'énésol et l'état général du sujet s'est considérablement amélioré.

***

On se rappelle l'excellent travail publié l'an dernier par le Dr Dresch sur l'association du traitement thermal au traitement spécifique. Or, notre confrère vient de recueillir l'observation d'un vieillard de 71 ans, atteint d'hémiplégie d'origine syphilitique qui a presque recouvré l'usage normal de ses jambes après douze injections d'énésol. Notre confrère a pu noter, en outre, chez un autre malade, que l'énésol produisait une action bien plus nette et bien plus rapide que le benzoate de mercure.

LA TABLE DU SAINT-ESPRIT ET L'HOPITAL DE SAINTE-CATHERINE DE SIENNE D'ARMENTIÈRES JUSQU'AU XVIIe SIÈCLE.

En juillet de l'an dernier, notre excellent confrère, le Dr L. Dubar, d'Armentières, nous avait signalé le vieil hôpital de Sainte-Catherine de Sienne, et il avait joint à sa lettre, très succincte, quelques croquis et une

carte que nous avons naturellement conservés, nous promettant de renseigner utilement nos lecteurs le jour où quelques documents seraient réunis sur le vieil hôpital.

Or, dans les deux derniers numéros, la très intéressante revue lilloise dirigée par M. le P^r Combemale, l'Echo médical du Nord *— où écrivait notre regretté collaborateur H. Folet — vient de publier sous la signature de M. Fernand Beaucamps, sur le vieil hôpital d'Armentières, l'étude suivante dont nous félicitons très sincèrement l'auteur, et que nos lecteurs nous sauront gré d'avoir reproduite.*

Dans un premier article, nous parcourions les rues de notre vieille cité ; nous admirions l'imposante simplicité de notre beffroi ; plus loin nous étudiions les beautés intérieures de Saint-Vaast ; nous allions cherchant partout un reste d'édifice, une ligne pittoresque qui nous rappelât la Flandre antique si originale, si profondément instructive.

Et comme nous nous rendions par delà le Pont-de-Flandre nous jetâmes un regard vivement intéressé sur un vieux bâtiment délabré, au pignon aigu, précieux vestige d'une époque disparue. Que pouvait donc être jadis cette construction si caractéristique avec ses ogives élégantes, son appareillage gracieux de briques petites, d'un rouge doré par les ans? Nous étions là en face de l'ancien hôpital de Sainte-Catherine de Sienne.

Approchons-nous de l'édifice et étudions-en la disposition extérieure. La construction n'offre point sans doute un aspect monumental et cependant elle porte bien les caractères de l'art gothique flamand de la fin du XVI^e siècle : Porte d'entrée en large ogive Tudor, appareillée de grès ; des deux côtés, hautes fenêtres en ogive, de profil simple ; plus haut trois fenêtres plus petites en plein cintre ; au-dessus de la porte une large ouverture cylindrique, dernière réminiscence des grandes roses d'autrefois ; enfin, surmontant cette ouverture, une sorte de niche qui, peut-être, abrita une statue.

Il est très curieux de constater la persistance dans nos régions de l'esprit d'une architecture, qui, sur le terrain même où elle était née, avait dû reculer et s'éteindre devant les progrès constants de la Renaissance. On a cru longtemps, et beaucoup croient encore que nous sommes redevables à l'influence des dominateurs espagnols de certaines allures de style particulières aux Pays-Bas à partir du XVI^e siècle.

C'est là une étrange erreur, si aisément réfutable que les derniers travaux de l'archéologie moderne l'ont réduite à néant. Et non seulement l'erreur est démontrée, mais il se trouve encore que les rôles sont renversés, et qu'au contraire, l'Espagne, nettement imprégnée aux XIII^e et XIV^e siècles de l'architecture cistercienne française, ne se ressent plus, dès le XV^e siècle, que de la seule influence flamande.

Un savant auteur, Louis Gonse (1), ne craint même pas d'affirmer, que « le style flamboyant des Flandres produisit dans la péninsule des œuvres touffues, splendidement riches, d'une richesse sans mesure et sans distinction et qu'il se forma même un style flamand particulier à l'Espagne. »

Une vue cavalière d'Armentières qui date, nous semble-t-il, du XVII^e siècle, nous montre l'hôpital Sainte-Catherine de Sienne projetant vers le Pont-de-Flandre deux pignons accolés, aigus, de même hauteur et de même caractère. Le corps de bâtiment actuellement subsistant est celui de gauche des deux pignons du plan. A quelle époque et pour quelles raisons a disparu l'autre, il serait malaisé de le démontrer.

Il est incontestable cependant que dès 1625 il devait ne plus exister, puisque le 27 octobre 1632, Marie de Lens, comtesse douairière d'Egmont, princesse de Gavre, voulant fonder un nouvel hôpital, sous le vocable d'« hôpital de Sainte-Marie » avait commis à cet usage une maison située « par delà le Pont-de-Flandre, aboutant par devant la place, qui est au devant dudit Pont, par derrière à la rivierrette, tenant d'un costé à l'hospital de Sainte-Catherine ». Cette maison existe encore. Comme aspect elle est sans aucun doute d'une époque postérieure à la construction du pignon actuellement subsistant de Sainte-Catherine, et ceci est d'autant moins douteux qu'un cartouche encastré dans le tympan d'une fenêtre de la façade intérieure porte le millésime de 1626. Donc nous ne possédons plus aujourd'hui qu'une partie de l'hôpital primitif et ce sont ces vestiges dont nous allons étudier l'histoire.

Les dernières années du XV^e siècle et surtout la première moitié du XVI^e semblent marquer l'apogée de notre prospérité financière. En 1496 nous étions passés sous la dépendance de l'Espagne ; la ville traversait, après une longue suite de calamités, une période brillante de relèvement. Un nouvel hôtel de ville, celui dont il reste encore une partie, est bâti en 1490 ; l'agglomération intérieure s'est augmentée en 1509 de « vingt bonniers estans es faubourgs » ; le « stil de la drapperie » prenant de plus en plus d'extension et l'église paroissiale devenant insuffisante pour la population, Jacques de Luxembourg permet en 1520 une levée extraordinaire d'impôts dont le produit sera affecté aux remaniements. Pendant ce temps, grâce aux lettres d'octroi délivrées par le même prince, portes, murailles, fossés, digues, chaussées, maison de la halle et autres édifices ont été reconstruits. Du terrible incendie de 1477 allumé sous les yeux et par ordre de Louis XI, il ne reste plus trace, la ville renaît à une vie nouvelle.

L'essor alla s'accentuant jusqu'à ce que le choc brutal de la Réforme vint, vers 1558, ouvrir au grand détriment du commerce, des arts et des lettres, une ère de querelles intestines, d'excès et de représailles sans limites.

Mais dans une ville exposée par sa situation géographique aux déchirements de la guerre aussi bien qu'aux progrès rapides de la richesse, quelle était l'attitude du puissant envers le faible souffrant et pauvre, comment était organisé le fonctionnement de l'assistance publique ?

A peine la ville a-t-elle en quelque sorte une existence officielle, à peine la famille seigneuriale lui a-t-elle concédé durant le XIII^e siècle les prérogatives consacrant sa vitalité qu'un mouvement se dessine en faveur des malheureux. Une puissante association se crée qui centralisera la distribution des aumônes et des secours en nature jusqu'à ce que fonctionne un service régulier d'hôpitaux et d'asiles. Cette association est mentionnée dans une donation du 10 novembre 1388 sous le nom de « Table du Saint-Esprit. »

Dans sa belle étude sur « l'Hôtel-Dieu de Lyon au temps de Rabelais » (2), le Docteur Drivon, recherchant les ori-

(1) Le style gothique, Musée d'Art. Paris, Larousse

(2) Lyon. — Plan, 1904.

gines de la Confrérie du Saint-Esprit développe la thèse suivante. « Dans le voisinage de l'an mil, alors que chaque seigneur féodal, souverain sur sa terre, interceptait les communications et exigeait des péages, alors que les malfaiteurs infestaient les routes, une vaste association laïque se forma pour faciliter les pèlerinages et aussi les échanges. C'était la confrérie du Saint-Esprit ou des Frères Pontifes. Ils veillaient dans la mesure de leurs forces à la sécurité des routes et prêtaient main forte aux voyageurs ; ils construisaient des ponts pour faciliter les communications et bâtissaient des hôpitaux pour recueillir les pèlerins, les voyageurs et les malades. Toutes les classes de la société se confondaient dans cette association ; à côté d'évêques, de seigneurs, de chevaliers, on y voit « Hugues de Vivers, Verrrier, sa femme et sa fille, Jacquemet, leur fils ; Jean Dufour, brodeur, etc.. »

Le premier document signalant l'existence de cette même confrérie à Armentières est, ainsi qu'il a été dit plus haut, de 1388. Jacques Pallée, prêtre, pour le repos des âmes de son père Jacques, de sa mère Claisse Thiebault et de lui-même, constitue à la Table du Saint-Fsprit une sousrente annuelle de vingt sols assignée sur une maison située rue « du Glatigny » (3) ; il lui en fixe les conditions d'usufruit et stipule notamment l'abandon sur cette même rente de douze deniers en pain « pour ausmonner et départir as poveres ».

Le 2 mars 1394, un nouveau don vient enrichir la confrérie. Thomas Ly Roides, bailli de Monseigneur Pierre de Wychete chevalier, chambellan du Roi, seigneur de Raches, châtelain d'Orchies et seigneur d' « Arementières » en partie, et les hommes de fief dudit seigneur, assignent sur le fief du Gardin appartenant à Pierre Le Borgne, la rente annuelle de 10 livres que Jean Sorre a léguée aux pauvres d'Armentières, à ce présents et consentants « Jakemes Hocedes et Pierars Boucris, comme menistre et procureur a che commis deuement par le plus saine partie des boine gens delle ville et parrosse de Arementières de le tavle dou Saint-Esprit de ychelle ville et parrosse ».

Un très curieux acte de fondation d'un hôpital de « deux lis » daté du 15 novembre 1438, après avoir constitué les administrateurs des locaux à ce destinés, notifie qu'en cas de gestion insuffisante de leur part ou de leurs « hoirs et aïans cause », les propriétés désignées feront retour à la Table des Pauvres, ce qui équivaut à la Table du Saint-Esprit.

On voit assez par ces quelques citations ce que devait tenir de place dans la vie des populations du moyen-âge une confrérie aussi hautement respectée, en possession de ressources fréquemment renouvelées. On peut ne plus s'étonner que, dans certaines cités puissantes, comme Lyon, par exemple, l'association, malgré son caractère religieux et ses bénéfices d'indulgences pontificales, ait acquis une telle influence politique, que l'archevêque soucieux de son autorité matérielle et morale, lui ait retiré tout moyen d'extension par les œuvres charitables (4).

Telle n'est pas le cas de notre modeste cité. Saccagée, pillée, incendiée à tout instant, en 1339, 1420, 1471, 1499, 1518, 1589, 1645, 1647, 1667, la malheureuse cité ne saurait donner naissance à de bien redoutables associations. Parcourir l'histoire de la Table du Saint-Esprit, c'est assister aux dévouements les plus généreux, aux sentiments les plus noblement désintéressés, mais aussi aux réalités les plus brutales. Les lettres princières se succèdent, exposant l'état lamentable des finances de la Confrérie, renouvelant sans cesse les octrois d'impôts extraordinaires destinés à couvrir les dettes contractées par le « Magistrat » envers l'Association. Cette solitude, tous ces efforts sont la plupart du temps vains et l'administration de la Table du Saint-Esprit reste une charge très lourde et sans cesse grandissante.

Le xiv^e siècle avait été déjà pour Armentières une époque de convulsions douloureuses. En 1338-1339, la ville avait subi un siège pénible ; peu d'années après, au milieu des maisons en ruines, la peste noire (5) fauchait une grande partie de la population. En 1382, les atrocités de l'assaut, du pillage et de l'incendie devaient à nouveau plonger la cité dans le deuil. Heureusement la mort du comte de Flandre, Louis de Mâle, survenue le 30 janvier 1384, devait ouvrir une période de paix bienfaisante.

Nous avons vu plus haut le mouvement de pitié, l'émotion créés dans la ville à la vue de tant de souffrances. C'est là que commence la véritable histoire des établissements de bienfaisance à Armentières. En 1409 un document (6) signale déjà les « grans charges » de la ville et proroge pour trois ans, en vue d'y subvenir, un impôt extraordinaire sur le vin, cervoise et autres boissons. Cet impôt est renouvelé en 1424. En 1440, la misère est si grande que la ville est obligée de se grever de rentes jusqu'à concurrence de 15 ou 16 livres, pour amortir une dette de 140 livres 20 gros impossible à payer, « obstant ses grans cherges et povretes (7). Là ne s'arrêtent pas les difficultés. En août 1471, un incendie ravage la ville ; les trois hôpitaux entretenus au prix de tant d'efforts sont « ars et destruis ». Le Duc de Bourgogne prend en considération une aussi navrante infortune et non seulement il exonère la ville d'une contribution de guerre de 31 livres, mais encore il lui accorde la faculté de faire crue d'assis pendant huit ans, à la condition de relever et de mettre en état ces établissements charitables. Par malheur, en 1477, Louis XI, impassible et vindicatif, ordonne que la ville soit « brullée, pillée et ruynée », chasse devant lui les habitants de la ville et des alentours qui ont échappé au fer des soudards, dans des pays où ils vivront en « grant povreté et misère et jusqu'à après le traictié de l'an IIIIXXII » (8).

Et cependant, malgré ces vicissitudes, la ville se relève sans cesse avec une énergie incroyable jusqu'à ce que le xvi^e siècle naissant elle entrevoie enfin des horizons plus calmes, le repos et la prospérité.

Durant le xv^e siècle, trois hôpitaux s'étaient élevés. En mai 1482, Jacques de Luxembourg confia à la Table du Saint-Esprit l'administration du petit hôpital de la porte d'Arras (9) presque complètement négligée. Des religieuses

(3) Actuellement rue des Retours.

(4) Drivon. *Op. cit.*

(5) Peut-être variole noire. Des documents du xiv^e siècle l'appellent « SUETTE » et la signalent comme venant d'Angleterre.

(6) Lettre d'Antoine, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg.

(7) Octroi de Thibault de Luxembourg, seigneur de Fiennes, d'Erquinghem et d'Armentières.

(8) 1482. Lettre de Maximilien I, empereur des Romains, archiduc d'Autriche, comte de Flandre.

(9) Cf. plus haut fondation du 15 novembre 1438.

Hospitalières ou sœurs grises y sont installées. Mais des abus nouveaux se glissèrent dans l'établissement tant et si bien que Jean Mallebrancque, natif d'Armentières et serviteur dudit Hôpital, « meu de carité », les dénonça à Jacques de Luxembourg (10) et obtint pour lui-même la direction de l'hôpital. Aussitôt, Mallebrancque abandonne les anciens locaux qu'il affecte à une école de filles, en acquiert d'autres au sein de la ville et y place des religieuses. Le 27 juillet 1504, du consentement de la dame de Fiennes (11), il leur donnait ces locaux, après leur avoir dicté une règle de conduite en rapport avec les intentions charitables des fondateurs ; à savoir « herbergier et couchier les povres membres de Dieu, tant que les lis serront plains » ; conserver les « maisons estaintes de pleuve et de solleil « et « souffissaument maintenir et retenir les lis, parkenes, couvertoirs et linceux (12) ».

Ainsi était constitué le premier hôpital fonctionnant régulièrement. Durant le xvie siècle qui s'ouvrait, nous l'avons vu plus haut, sous d'heureux auspices, allait grandir l'influence des Confréries Charitables, de la Table du Saint-Esprit ; un élan de générosité se produirait au sein des populations en prospérité.

A l'envi, riches et bourgeois, modestes artisans, gens du pays et aussi des étrangers, concourent à assurer aux malades, aux pauvres et aux vieillards, le bien-être dont ils jouissent eux-mêmes. Les donations se multiplient sans interruption. En 1501, une fondation stipule à la Table du Saint-Esprit la charge de donner et de distribuer « aux povres gens honnêtes de la Ville et paroisse pour quarante-quatre gros de laigne (13) ». D'autres actes de générosité viennent en 1502, 1520, 1528, 1535, 1536, 1540, 1541, 1543, 1554, 1555, 1559, etc., etc., enrichir l'association la plus intéressante, la plus utile qu'ait connu notre histoire locale.

Il est évident que les ressources de la Table du Saint-Esprit se multipliant, son action s'étendait chaque jour davantage. Aussi vers 1560, décidait-elle la fondation d'un nouvel hôpital. Elle présente donc dans ce but une requête à Lamoral d'Egmont, prince de Gavre, seigneur d'Armentières, et lui fait part de son intention de « fonder et érigier ung hospital pour y recepvoir gens anchiens, cartriers et maladieux, quy ne se peuvent aidier, ne ayans puissance de plus ouvrer, ny (par povreté) de quoy eulx entretenir pour à quoy furnir pluissieurs bonnes gens avoient bonne dévotion et estoient fort affectez de y donner et aulmosner largement de leurs biens ». Le 18 mars 1560, Lamoral, prenant cette supplique en considération, permettait l'acquisition de cinq petites maisons gisant à front de la place outre le pont de la Lys tenant par derrière à la becque et cours d'eau descendant de la rivière du côté de la cense de la Motte, pour y établir le nouvel hôpital. Sans doute les fonds de la Confrérie subirent de ce fait une considérable diminution car on voit aussitôt la charité publique et privée se faire un devoir de l'aider dans son dessein. Catherine Le Pippre; veuve de Henri de Heulle, semble en l'occurrence avoir le plus de titres à notre estime. En 1561, « à cause de la bonne affection et piété qu'elle avoit envers les povres anchiennes gens débilles et chartiers (14) la charitable femme ayant incité les bailli et échevins à activer l'érection du nouvel hôpital, déclare que, pour concourir à son avancement, elle lui a fait don des objets suivants : » trois couches avec gourdines (15), trois lits, trois parqueneschs (16) et trois oreillers remplis de plumes, six paires de lincheux (17), trois couvertoire et trois sacs de balle, deux lettres de rente. De plus elle promet pour la Chapelle qui sera érigée dans le nouvel hôpital toutes choses nécessaires à l'exercice du culte vases sacrés, linge d'autel, ornements sacerdotaux, « aube, casuble et aultres menutez ». En 1565, elle ajoute encore à ses libéralités « trois couvertoirs blanquets (18), trois chemises, trois draps de ventre, trois essuïors de mains, trois cœuvrechiefs de nuict, trois plats, trois écuelles, trois sauciers et trois gobelets d'étain, trois pintes en pierre avec couvercle d'étain, trois paires de taies d'oreillers ».

A la Chapelle elle donne en outre des linges d'autel, une « Kicaudine » (19) de cuivre et un plat d'étain. D'autres donations de 1562 à 1573 et en particulier un legs de 4.000 florins carolus fait à la paroisse et à l'hôpital par la douairière de Fiennes, en 1570, devaient aider à l'organisation des services de l'établissement.

Ce n'est pas à dire que la charité privée ait suffi pour l'achèvement de Sainte-Catherine. La charité publique devait intervenir pour mener l'œuvre à bonne fin, et ce par des moyens, qui, pour une époque relativement aussi reculée, ne laissent pas d'étonner. Se douterait-on en effet que ces graves régents de la Table du Saint-Esprit aient eu recours à une loterie pour terminer leurs bâtiments ? Nos modernes fondateurs de Sanatoria ne sont pas si modernes qu'on le croit, lorsque dans un but généreux sans doute, ils s'adressent aux petites faiblesses humaines, aux désirs instinctifs du plus grand bien-être et de la fortune possible. Ecoutons les réflexions de quelques souscripteurs du xvie siècle. Le peuple y apparaît jovial et confiant, nous disant ses espérances, sans cependant qu'il en ressente une impatience fébrile ou la moindre nervosité. Témoins quelques extraits de la souscription ouverte à Lille. Oyez plutôt l'aimable ironie d'une gente damoiselle de Marquette « Jehenne Damiens je m'appelle, qu'y aime l'argent en vaisselle, s'en m'en rapporte à l'abbaye de Narquette-lez-Lille, je me tiens sans être nonnette », et quelle douce naïveté ici, « Magdelaine de Cottignies se recommande à Dieu et à la Vierge Marie, sy elle a quelque chose, elle en sera bien jolie. Demourant au Beghinaige à Lille ». Et cette autre encore, moqueuse et enjouée « donnez quelque chose de bon à Magdelaine, fille de Jehan Sameon, ce sera pour les faire rire : se Dieu les vœult aidier, nul ne les pœult nuire ; à Douay ». Moins fine est la plaisanterie chez nos pères. « Henry Gaulier, hoste de le cloche (20), se il a le maistre pris (21) il balochera avecq ses cloches. Par Lille ». « Dictes moy sy Estienne le Mieulvfe aura le prix ou grosses fieubvre (22) Orphebvre à Lille. » La souscription fut assez heureuse à Lille, à Douai,

(10) Fils et successeur du précédent.
(11) Dame d'Armentières.
(12) Acte du 15 Novembre 1438.
(13) Bois en corde. Note de l'inventaire des Archives de 1877.

(14) Prisonniers.
(15) Rideaux.
(16) Couvertures de courtepointe.
(17) Drap de lit.
(18) Couvertures blanches.
(19) Bassin pour se laver les mains.
(20) Maître sonneur.
(21) Le lot principal.
(22) Grande fièvre.

etc., si on s'en rapporte aux comptes de ces deux villes signalant dans la première une recette de 956 livres 17 s. 6 d., et dans la seconde de 281 florins, 19 patars. On peut supposer que dès lors l'achèvement de Sainte-Catherine ne fut plus qu'une question de temps ; au reste la sollicitude prévoyante de quelques bourgeois généreux devait aider puissamment les confrères du Saint-Esprit dans leur tâche pénible.

C'est ainsi qu'en 1574, nous retrouvons encore une fois le nom de Catherine Le Pippre dans un acte très intéressant. « Pour la bonne amour, dévotion et piété qu'elle avoit vers la chapelle et nouvel hospital de Saincte Catherine en ceste ville d'Armentières et afin que les povres anchiennes gens débiles et cartriers quy journellement sont oudit hospital soient mieux nourris et alimentez, donne audit hôpital treize cents une verge d'héritage,contenant maison et jardin à front de la rue du Crachet (23) et quatre cens de prés tenus de la seigneurie de Saint-Simon, ladicte donation faicte à condition expresse que les ministres dudit hospital seront tenus incontinent l'expiration des droits de censse (à présent courant) faire paistre ledit gardin par trois vaches appartenans a audit hospital et emploïer le fœurre et wauneau (24) dudit prêt à la nourriture desdictes vaches, et, ad ces fins, enclore lesdits fœures et wauneau en quelque lieu dudit hôpital, lesquelles vaches lesdits ministres seront tenus garder, nourir et entretenir tant d'hyver que d'esté, dont le lait et le bure procédant desdictes vaches, ensemble les fruicts venans des arbres dudit gardin, lesdits ministres seront tenus emploïer à la nourriture et alliment desdictes povres anchiennes gens quy y seront sans par yceilx ministres en pooir riens vendre ne aliéner ne baillier lesdis gardins et pret ou portion d'iceulx en louaige ou arrentement. » La donatrice à ces libéralités ajoute le don d'une somme de 120 livres à « l'advanchement desdites trois vaches ».

En juin 1599, Jean de Hanne, prélat du couvent de Warnêton, donne à l'hôpital une somme de 400 livres dont le revenu annuel sera employé à faire le « blancq-jeudi » (25) une distribution de vin, de pain et d'argent à treize enfants mâles ou à treize pauvres « anchiens hommes » à qui on lavera les pieds ledit jour en mémoire de la Cène du Sauveur. Une des clauses notifie que l'homme d'église qui fera le lavement des pieds, soit le curé d'Armentières, soit le chapelain de l'hôpital, aura 40 sols. Une autre donation faite en 1600 par Catherine Cappon, veuve de Pierre Romon, comporte une somme de 120 livres, à charge par les ministres, « de délivrer à dix povres femmes quy coucheront malades audit hospital (en cas qu'il y en ayt autant) à chacune une pinte de vin ung pain vaillable deux solz parisis par chacun an, et ce le jour du blancq-jeudi ».

Voici donc notre hôpital en fonctionnement. Etudions ce que pouvait être son administration générale au XVIe siècle et d'abord la disposition intérieure.

Dès les premiers temps du moyen-âge et plus particulièrement à partir du XIIe et du XIIIe siècle, il semble que les hôpitaux reçoivent tous, au moins dans leurs lignes générales la même distribution. Dans les façades toujours très simples, pignon à gable très aigu disposé front à rue, une grande porte centrale, une série de grandes ouvertures éclairant le rez-de-chaussée et le premier étage, d'autres ouvertures moins grandes et moins nombreuses éclairant l'étage supérieur et les greniers. De même que les églises, ces édifices sont très fréquemment orientés de l'Est à l'Ouest. L'Hôtel-Dieu de Caen, détruit en 1827, celui du Mans, les hôpitaux d'Angers et de Bruges, qui sont du XIIe siècle, offraient une analogie de plan et de style très frappante. On rencontre encore ces remarquables similitudes dans les hôpitaux de Bayeux, de Chartres, de Tonnerre, de Gand, construits dans le courant du XIIIe siècle, dans le magnifique Hôtel-Dieu de Beaune élevé en 1442 et beaucoup d'autres.

Il est très curieux de constater à Sainte-Catherine d'Armentières certains caractères et non des moindres signalés dans les monuments cités plus haut. D'ailleurs la Flandre, ainsi que le faisait remarquer le comte de Mérode en 1846 (26) n'a point d'hôpitaux possédant des caractères propres au pays ; leur disposition est en général la même que partout ailleurs en France.

Ainsi à l'Hôtel-Dieu de Caen, on voit la grande salle offrant une forme très allongée, terminée par deux gables. A l'extrémité Est de cette grande salle existait un petit sanctuaire et un autel où on célébrait la messe, de sorte que tous les malades rangés le long du mur pouvaient y assister sans quitter leur lit. Même particularité existait à Chartres, à Tonnerre, à Beaune, à Lyon, etc. Il est donc incontestable que la grande salle des hôpitaux était terminée du côté de l'Orient par une chapelle. Or, à Sainte-Catherine, que voyons-nous ? Un bâtiment allongé comme à Caen, offrant comme façade extérieure un pignon à gable aigu divisé suivant l'usage et à l'extrémité Est un chœur à trois pans éclairé par quatre ogives (27) où évidemment on disait la messe, puisque les comptes mentionnent maintes et maintes fois l'existence d'une chapelle, d'un autel et d'un chapelain.

Chose digne de remarque, l'espace occupé dans notre grande salle par le chœur est exhaussé d'environ un mètre. On ne peut pas considérer cela comme un caprice du maître-ès-œuvres, et très probablement cet exhaussement fut destiné à permettre aux malades de suivre plus facilement de leur lit les cérémonies religieuses.

Les grandes salles des Hôtel-Dieu de Caen, du Mans, d'Angers, de Bayeux, de Chartres, de Tonnerre, consistaient comme architecture en un grand vaisseau en plein cintre ou en ogive (suivant l'époque de leur construction) divisé en trois nefs, les deux nefs latérales étaient occupées par les lits, tandis que la nef centrale restait vide pour faciliter la circulation des services. La plupart des voûtes furent dans les premiers temps de la période ogivale construites en pierre. On rencontre cependant de notables exceptions, telles qu'au réfectoire de l'hospice de la Byloke à Gand, à la grande salle de l'hôpital de Tonnerre, et dans un autre genre dans l'immense salle des Halles d'Ypres.

Aux XVe et XVIe siècles, où l'on poussa les arts du bois à une perfection inouïe, on abandonne souvent la voûte d'appareil pour la voûte de bois. La distribution des grandes salles d'hôpitaux devait subir de ce fait d'importants changements, disparition de la division en trois nefs, remplacement des piliers par le système de voûtes en arceaux ou en bardeaux, d'appuis de faîtage, d'entraits, de sablières et de poinçons.

(23) Existant encore.
(24) Foin et herbages.
(25) Jeudi-Saint.
(26) Congrès archéologique de France.
(27) L'ogive du chevet du chœur n'est pas ajourée.

Un archéologue des plus érudits, A. de Gaumont (28), dit en parlant des charpentes que le XVI^e siècle nous montre peut-être les plus belles charpentes en bois existant actuellement tant en France qu'en Angleterre ; et Raymond Bordeaux ajoute sans crainte que les architectes anciens ont compris mieux que nous ce qui faisait l'harmonie de leurs créations en employant les voûtes en charpente dans les édifices de premier ordre ou leur légèreté, leur sonorité et leur ampleur leur assuraient une juste préférence (29).

Or on peut déclarer que nous possédons à Sainte-Catherine un très remarquable spécimen de charpente en bois du XVI^e siècle. Etudiez plutôt ces sablières au profil tourmenté, curieusement moulurées à leur point de jonction avec les entraits, ces arbalétriers hardis se multipliant en lignes parallèles et venant s'appuyer sur la poutre faîtière, ces grands arcs partant de l'intersection des pans du chœur pour se rejoindre en un très amusant marmouset formant pendentif. Voyez encore cet autre marmouset au front étrangement coiffé, à la force morne, aux yeux grands ouverts qui semblent reprocher l'indifférence dont on l'entoure et la destruction stupide de ses frères. En effet de tous les marmousets destinés à compléter la décoration sur le parcours des sablières un seul est resté intact; tous les autres semblent avoir été sciés à leur extrémité. Qu'on ajoute à l'effet pittoresque de ce fouillis de charpente, la multiplicité des chevrons qui viennent rattacher les arbalétriers au versant du toit, et on se sentira saisi d'un véritable étonnement devant une telle ingéniosité, une telle entente de l'effet par le minimum de moyens.

Bien des années ont passé depuis que s'est ouverte l'histoire de l'Hôpital Sainte-Catherine et il a souffert de tant de misères, d'abandon, de mutilations, qu'il devient difficile sinon téméraire d'en faire la restitution au moment de son fonctionnement. Nous essayerons cependant de nous rendre compte de son aspect général et de la distribution de notre grande salle.

Quand notre Hôpital ouvrit définitivement ses portes vers 1562, la ville était de nouveau la proie de dissensions terribles ; le protestantisme venait d'apparaître encouragé en secret par Lamoral d'Egmont lui-même ; le parti catholique usait de la dernière énergie pour arrêter le mouvement ; les condamnations se succédaient, les Huguenots en guise de représailles ravageaient la ville et les campagnes, pillaient avec sauvagerie les églises et chapelles de la ville, d'Houplines, de Frelinghien, d'Erquinghem, de Bois-Grenier, de Fleurbaix, de Radinghem, etc., il semblait encore une fois que la cité devait s'abîmer dans la plus pitoyable des ruines. L'heure était propice à l'affluence vers les hôpitaux des partisans blessés dans la rue, des soldats que les troubles religieux et politiques jetaient en masse sur les villes agitées; la voie était toute ouverte aux maladies qu'entraînent toujours avec elles les misères et les privations. Au reste voyons les lettres écrites au Magistrat dès 1558. C'est là le plus lamentable des tableaux.

En 1558, Philippe II, roi d'Epagne, duc de Bourgogne, comte de Flandre, octroie à la ville la levée d'un impôt de douze deniers parisis sur chaque pot de vin vendu au détail, sur la demande de Edouard Padieu, Jean Le Pipre l'aîné, Thomas Ghémart, Pierre Cornois, Guillaume de la Grange, Henri de Carnin, s'occupant de marchandise et draperie, chargés de plusieurs enfants, lesquels ayant été nommés ministres pourvoyeurs de la Table du Saint-Esprit le 23 juin 1555 ont pendant ce temps de leur gestion non seulement épuisé les ressources de la Pauvreté mais en sont eux-mêmes devenus créanciers pour une somme de 2.579 florins 9 sous 6 deniers, qu'ils ont employée à secourir les malheureux, tant lesdits administrateurs durant les deux ans de leur administration ont été « chargés et oppressés de pauvres gens, malades, anciens et débiles personnes et chargés de beaucoup d'enfants tant pour cause de maladie contagieuse comme par faute de gaignage et de chierté de vivres ayant la pluspart du temps desdits deux ans régné en ladicte ville ».

En 1562, Lamoral d'Egmont permet aux bailli, mayeur et échevins d'Armentières de lever des impôts sur le vin, la bière, la cervoise et la keute : jusqu'à parfait recouvrement de la somme de 3.500 florins, que la ville se trouve devoir pour le paiement de ses tailles et aides, ses charges ayant considérablement augmenté à cause des aides accordées pendant onze ans au roi Maximilien I^er pour l'aider dans la guerre contre la France, à cause aussi des réquisitions de pionniers et de chariots pour le service de Sa Majesté, des salaires des gens d'églises qui chantent les heures canoniales, lesquels salaires montent par an à 150 florins. La ville a donc là une dette bien lourde et dont le payement devient d'autant plus difficile que le stil de la draperie seul en usage a beaucoup diminué; que le produit de l'impôt sur les draps et sur les boissons est presque nul « à cause de la diversité et cherté du temps qui court pour le présent » et de l'abondance des fruits. D'autres lettres de 1566 autorisent un renouvellement d'impôt pour rembourser la ville des avances qu'elle a faites l'an dernier pour l'achat du blé qui a été distribué aux pauvres et des autres pertes qu'elle a supportées « à cause de la négociation et jocq (30) de la draperie et marchandize advenue pour les troubles passés » et surtout pour couvrir la somme de 5.300 livres parisis que les ministres de la Table des Pauvres d'Armentières ont avancée de leur propre bourse afin de soulager les pauvres très nombreux par suite de la cessation de la draperie du « petit gagnage et de la grande cherté du temps » les « pourchatz » étant aussi fort diminués et produisant ensemble environ 14 livres par semaine tandis que les distributions de pain et d'argent faites chaque semaine s'élèvent à 107 livres.

Remèdes bien faibles que ces impôts puisque malgré leur renouvellement continuel nous voyons en 1577 la ville endettée de 35.000 livres par suite de « la maladie contagieuse qui a régné et règne encore et du décez de la draperie ». En 1582, c'est le budget de la Table des Pauvres que nous trouvons obéré de 9.000 livres.

Et croiriez-vous qu'avec ces insurmontables difficultés le fonctionnement de l'assistance publique fût devenu impossible ? Non pas ; quand la ville écrasée de dettes ne peut plus suffire aux dépenses, les confrères du Saint-Esprit apportent à l'accomplissement de leur devoir une admirable générosité. Ainsi, en 1587, ils dépensent dans l'exercice de leur charge et de leurs propres deniers une somme de 17.000 livres. Cependant en 1593 leur budget était devenu tellement difficile à boucler que Charles, comte d'Egmond, prorogea encore les octrois pour soulager la Table des Pauvres dont les minis-

(28) Archit. civil. et milit. Caen. Le Blanc-Hardel. 1869.
(29) Bulletin monumental. Tome XVII.

(30) Chômage.

tres, à cause « des grandes mises qu'ilz ont faits, se verront forcés de tout habandonner, quy seroit une grande désolation ».

On peut juger ainsi la situation navrante, à laquelle devaient faire face les administrateurs de Sainte-Catherine en cette fin du XVIe siècle ; situation que le XVIIe siècle ne devait guère améliorer, puisque en 1634 la ville n'était pas encore parvenue à amortir ses dettes envers la Table des Pauvres.

Alors qu'en 1501, la Confréria avait dépensé pour deux exercices une somme de 712 livres 14 sous 1 denier, elle dépensait pour l'exercice 1582-1583, 5.859 livres 1 sou 10 deniers ; pour l'exercice 1598-1599 ses recettes étant de 7.348 livres 17 sous 9 deniers, elle dépensait 10.046 livres 7 sous 9 deniers, augmentant ainsi ses charges de 2.698 livres.

Pourtant, malgré les malheurs qui accablaient la ville, le pouvoir ne se faisait pas faute, pour subvenir à ses besoins personnels, de la faire taillable et corvéable à merci. En 1570, l'annonce faite en ville que la levée du 1/10 et du 1/20 denier allait avoir lieu causa un véritable affolement et les échevins écrivirent à Sabine comtesse d'Egmont, pour lui exposer qu'au lieu de 24.000 pièces de drap qui se fabriquaient autrefois il ne s'en fabriquait plus que la moitié ; que de 70 ouvroirs de foulerie, il ne restait plus que 28 dont 12 suffiraient pour l'ouvrage commandé ; que le nombre des « hostilles à tisser draps » était tombé subitement de 700 à 300. Le curé Mathieu Grard, continuent les magistrats, délivré bon nombre de lettres à des foulons, tisserands, teinturiers « et d'autres vivans de la draperie » ceux qui sont forcés d'aller mendier leur pain, sans compter que beaucoup mendient sans lettres, que plusieurs ont abandonné la ville et qu'un grand nombre est à la charge de la Table des Pauvres dont les ressources sont insuffisantes pour secourir une misère aussi grande.

Arrêtons là notre analyse de la situation économique d'Armentières à la fin du XVIe siècle et entrons maintenant à l'hôpital Sainte-Catherine pour y voir fonctionner les services.

Fernand Beaucamps.

(*A suivre.*)

LES FIGURES ET PORTRAICTS DES PARTIES DU CORPS HUMAIN

[*Note publiée par la Gazette des sciences médicales de Bordeaux (23 août)*.

A Paris

Par Jaques Kerner, rue S. Jacques, aux deu cochetz. 1557.

Au Lecteur

« Amy lecteur, considerant que la medecine nous est du tout « nécessaire à garder la santé, et chaser toute maladie qui sou- « vent à peu d'occasion nous assaillent, et que l'Anatomie ou « description des parties du corps humain sert principale- « ment à cela, je n'ai voulu faillir à te la représenter ici par « tables et figures : par lesquelles les autres quatre parties « de la medecine phisiologique (c'est à savoir Higiène, Etio- « logique, Semeotique et Therapeutique) te soient plus claires « et faciles à comprendre, et que par icelles tu soyes com- « ment l'Anatomie découvre le perfaict et admirable chef « d'œuvre du corps humain, appelé Microcosme par les grecs, « comment elle donne à chascun la congnoissance et frui- « tion de soymesme, et comment il est impossible de se con- « server en santé sans telle congnoissance. Reçoy donc « affectueusement le présent, qui t'en est faict, lecteur, pre- « nant aussi en gré le bon vouloir de celuy qui désire faire « à l'avenir chose qui te soyt de plus en plus profitable. »

Ainsi débute un Atlas d'anatomie dont les planches sont datées de 1531 à 1540. Ce vénérable ancêtre des traités d'anatomie actuels est remarquable par sa conservation et par l'originalité de ses planches ; aussi il nous a paru intéressant d'en donner un léger aperçu, qui plaira peut-être aux curieux des antiquités médicales.

Cet ouvrage, véritable atlas, est formé de 59 planches gravées sur bois, imprimées des deux côtés de la planche. Chaque planche représente un homme debout ou assis, mais toujours dans son entier, et l'auteur, voulant charmer son lecteur, a placé son sujet dans un paysage : tantôt c'est une ville, un temple, tantôt un intérieur, une cour de maison ; et comme les lois de la perspective ne sont guère respectées, nous voyons un homme au milieu d'une ville dont les plus hauts monuments ne dépassent pas son mollet. Le sujet porte lui-même, le plus souvent, un écusson ou un tableau dans lequel est écrite, la caractéristique de la planche.

Dans la cartouche de la première planche nous trouvons ceci : « Ici te sont représentés les douze signes du zodiaque ayant domination sur les parties que tu voys particulièrement marquées. L'usage de ceci est amplement décrit par les praticiens et vieux médecins. »

Les planches suivantes sont consacrées à l'ostéologie, et si quelques noms ont changé avec les siècles, l'ensemble de ces figures est assez exact. Nous signalerons parmi les noms que l'usage n'a pas conservés :

Les roelles pour vertèbres ;
Le paleron pour l'omoplate ;
Les sourcelles ou clefz pour les clavicules ;
Le petit focille du bras pour le cubitus ;
La polye ou noix d'arbaleste du coude pour l'olécrane ;
« L'os adintoire que l'on dit humérus » ;
Le brasselet ou rassette pour les os du carpe ;
La pallette, meule ou rouelle du genouil pour la rotule ;
Le gros focile de la jambe ou grene pour le tibia ;
Le petit focile de la jambe pour le péroné ;
Le cartilaige extérieur du neu de la gorge pour le cartilage thyroïde ;
La queue ou croppion pour le coccyx.

Les deux planches suivantes sont consacrées à la névrologie ; une aimable fantaisie paraît régner dans les distributions nerveuses, car l'auteur a supprimé toutes les parties molles de son sujet et a figuré de nombreuses arabesques sur un squelette.

Les 2e, 3e et 12e planches représentent la myologie ; cette partie de l'anatomie est légèrement traitée et renferme quelques noms dont la saveur archaïque est charmante. Je ne signalerai que le nom du soléaire : « Celui qui semble un folle ».

Sur la 10e planche, nous trouvons : « Ceste figure icy et la suivante te monstrent la domination des 7 planètes sur les membres et parties du corps en particulier l'astrologie médicinale t'en éclaire le profit. »

Sur la 14e, qui traite de l'angéiologie : « Pour ce que l'artère n'est jamais sans veine, non du contraire, à ceste cause d'un mesme moyen il est traité des veines et artères ensemble », et l'on trouve un tableau des treize noms de vei-

nes que l'on peut « phlebotomer » sans danger. Je ne signalerai pas les anastomoses fantaisistes et les trajets purement imaginatifs de quelques gros troncs artériels.

Les trois planches suivantes représentent un écorché vu de face, de dos et latéralement ; dans un cartouche on lit ceci : « Telle est la figure et forme du corps humain escorché, sans toutesfois avoir osté la gresse qui se trouve à l'entour des muscles, afin que tu puisses apercevoir la différence qu'il y a entre le corps qui est seulement desgarny de son cuyr et celuy qui est encore revestu de sa gresse... en quoy si tu trouves quelque doute ou différent : ayes recours au corps naturel auquel le diligent et industrieux chirurgien doibt plus songneusement advertir et se fier qu'en figure ou description qui se face : pourvu qu'il puisse souvent avoir le corps récentement mort en main ».

La 25e planche porte dans le cartouche :

« A. La supérieure partie du péritoine qui fait le diaphragme.

« B. Le milieu du peritoine auquel verras la double tunique d'iceluy.

« C. Le bas ou inférieure partie dudit peritoine qui est l'endroit par lequel facilement l'intestin ou girbe descendent aux bourses : et quelquefoys se rompent pour plusieurs occasions ».

Les deux planches suivantes suffisent pour la splanchnologie ; elles sont très confuses et l'interprétation en est difficile.

On trouve : C. Conduit de chysti felis en lerphyse. (Est-ce « le duodenum ? Il le semble bien).

« D. Par où le sux mélancholie est porté à l'orifice supé« rieur du ventricule (?)

« E. Par où est attiré le chylus du fond de l'estomach (?) « Tronc de la portière en la cavité du foye ».

On trouve ensuite l'appareil génital de l'homme et le cœur « avec ses valvules ou portelettes », puis le poumon et le cou, enfin le système nerveux central.

La planche 41 représente un homme courbé, à la droite duquel est un arbre tenant suspendu à une de ses branches sa calotte cranienne ; dans le cartouche que l'homme tient entre ses mains, on lit ceci : « Ce qui pend à cest arbre est « le tez ou cabasset de la teste de ce personnage. Au reste « tu peulx appercevoir en cette dicte teste ouverte, la pre« mière et plus espesse tunique du cerveau appelé Dure« mère... »

Ensuite viennent des figures de l'encéphale et les nerfs craniens ; il est difficile de savoir ce que l'auteur appelle « les petites fesses du cerveau ». Il appelle « Conarion » la glande pinéale, et « calatoire » l'hypophyse ; enfin la planche 46 nous montre en G : « la lacune qui se rend au palais pour purger le cerveau. »

Les dix dernières planches sont consacrées à l'appareil génital de la femme et à la femme enceinte. L'auteur montre toujours des sujets entiers, ce qui diminue de beaucoup les parties anatomiques présentées, et en rend certaines très confuses ; dans les bras de l'une d'elles on voit une petite seringue, une sonde courbe et un speculum à trois valves. Sur une figure on voit une femme debout, ayant ses parois abdominale et utérine enlevées, montrant deux jumeaux ayant chacun un circulaire de cordon autour du cou ; sur la suivante, il appelle les ovaires : les testicules de la matrice.

Cet Altas curieux, qui vit le jour au moment où la renommée d'Ambroise Paré commençait à se répandre, servit peut-être à ce grand chirurgien. Il est regrettable que le texte qui l'accompagnait se soit perdu, il devait être émaillé de considérations astrologiques dont nous pourrions encore aujourd'hui faire notre profit. Qu'il me soit permis, en terminant, de remercier le connaisseur éclairé qu'est M. E. Descamps, qui a découvert cet Atlas et qui a eu la grande amabilité de me l'offrir.

J. M.

CAISSE MÉDICALE DE CAMPAGNE POUR L'ARMÉE ALLEMANDE EN 1717 (1)

[*In* Caducée *du 5 septembre*]

M. Hermann Schœppler a retrouvé, dans un ouvrage ancien, la nomenclature du matériel de chirurgie et de médecine que devaient emporter les « Feldschers » ou chirurgiens militaires. On y voit que l'arsenal chirugical était réduit à bien peu de chose en comparaison des médicaments. Qu'on en juge plutôt par l'énumération suivante que nous avons allégée :

Chirurgie : scie, trépan, grands couteaux, cautères, spatule, seringues, pinces pour arracher les dents, plats à barbe.

Médecine : baume Opodeldoch, diachylon, emplâtre de mélilot, diapalme, spermaceti, onguents de toutes sortes : de litharge, de peuplier, égyptien ; baume vulnéraire, soufré, de millepertuis ; huiles distillées et cuites de térébenthine, de cèdre, de camomille, de lys, de rose, d'ambre ; esprit et eaux distillées composées ; sels et poudres de vitriol, d'absinthe, de nitre, d'antimoine, de jalap, crême de tartre, de mercure précipite, de mercure sublimé ; électuaires et sirops, conserve de roses, sirop de roses, miel rosat, eau-forte, térébenthine de Venise, thériaque, etc...

Heureusement, la médecine d'armée de nos jours a réduit ses exigences médicamenteuses. Il est vrai que la chirurgie s'est bien chargée d'accroître ses besoins pour le plus grand bien des blessés d'ailleurs.

Ed. L.

(1) *Deuts. mil Zeit.*, 5 mai 1908.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON A LA MÉDITERRANÉE

Relations entre Paris et l'Italie (par le Mont-Cenis).

Aller : (départ de Paris) :

2 h. 15 s. — V-L. ; L-S. ; 1re et 2e cl. à couloir jusqu'à Turin.
10 h. 25 s. — V-L. ; L-S. ; 1re et 2e cl. à couloir jusqu'à Rome. 1re et 2e classes à couloir Calais-Turin.

Retour : (départ de Rome) :

8 h. 40 s. — V-L., 1re et 2e cl. à couloir depuis Turin.
8 h. mat. — V-L. ; L-S., 1re et 2e cl. à couloir depuis Rome. V-R., depuis Dijon. 1re et 2e cl. à couloir Turin-Boulogne.
2 h. 10 s. — 1re et 2e cl. à couloir Turin-Paris.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7

La France Médicale

Travaux et Critique

La Maternité de Paris

Histoire générale et topographie (1)

I. La Salerne nouvelle du Docteur Fabre. — Mauvaise installation de l'office des accouchées à l'Hôtel-Dieu. — Projets de transfert à la Salpêtrière, puis à l'Evêché (1793). — Projet de transfert au Val-de-Grâce (1794). — Les Enfants trouvés au Val-de-Grâce (messidor an III). — Transfert des Enfants trouvés et des accouchées à la Bourbe et à l'Oratoire ; décret de la Convention du 10 vendémiaire an IV. Les deux sections de la Maternité.

II. *L'Allaitement* à Port-Royal. — Délabrement et insalubrité des bâtiments. — Démolitions, reconstructions et appropriations (an X-an XII). — Topographie et disposition des services en 1811.

L'Accouchement à l'Oratoire. — Historique de cette maison. — Réparations nécessaires. — Topographie des services. — Etroitesse des locaux. — Renvoi des femmes enceintes à Port-Royal. — Inconvénients des distances ; réorganisation réclamée. — Scission définitive entre les deux sections (arrêté du 29 juin 1814).

III. Transfert de la Maternité (accouchement) à Port-Royal (1814). — Installation, organisation, agrandissements, — Disposition des services en 1820. — Acquisitions territoriales (1816-1879). — Aspect de la Maternité en 1879. — Les jardins. — Construction d'une annexe. La Faculté s'en empare et en fait la Clinique Baudelocque (1890). — Projet d'une reconstruction totale de Port-Royal par Gallois. — Démolition des vieux bâtiments de l'entrée, construction du service des *Débiles*. — Construction des nouveaux bâtiments dans le *Bois* (1896-1902). — Inauguration et visite présidentielle (1903).

IV. Topographie actuelle de la Maternité. — L'entrée, la cour d'honneur, les *Débiles*, la Direction, les chantiers, les dépendances. — Le *Bois*. — La nouvelle Maternité. — Les vieux bâtiments, la façade sud. — Le ci-devant *Bâtiment neuf*. — Les combles. — La cour du Cloître.

I

Sur un coteau que plus d'air environne
Et qu'Arago nous rendit familier
Est un palais qu'une pitié divine
Au siècle d'or a bâti pour Lucine,
Penser d'amour, œuvre de charité
A juste droit nommé Maternité.
C'est un refuge à des larmes amères,
Aux orphelins on y garde des mères
Et tout écho qui réfléchit des sons (!)
Des Baudelocque y redit les leçons.
Naguère encor Boivin et Lachapelle
Ont illustré la Salerne nouvelle
Et maintes fois sur le divin trépied,
Ange de paix aux douleurs qu'elle veille,
De Trotula l'ombre fraîche et vermeille
Près d'un chevet souriante s'assied (1).

C'est bien le moins, lorsqu'on veut parler de la Maternité, de commmencer par un exorde poétique ; je conviens que ces vers ne sont pas excellents, mais on saura gré sans doute de l'intention qui les dicta jadis à M. François Fabre, Phocéen, docteur, et rimeur.

Ce n'est point sans péripéties que la Salerne chantée par M. Fabre alla s'installer à Port-Royal.

Le célèbre rapport de Tenon sur les hôpitaux (1788) avait surabondamment démontré la nécessité d'une transformation radicale de l'office des accouchées de l'Hôtel-Dieu, et de la Maison de la Couche (Enfants-Trouvés) du Parvis-Notre-Dame (2). Il réclamait pour les femmes en gésine un hôpital spécial, isolé, bien aéré. On pensa un moment à la Salpêtrière. Puis le 25 brumaire an II (15 novembre 1793), la Commune présenta à la Convention un projet tendant à réunir à l'Hôtel-Dieu les bâtiments de l'Evêché pour y placer les parturientes. Bien que l'assemblée eût adopté en principe l'adjonction de cet immeuble au Grand Hospice d'Humanité, l'office des accouchées resta à sa place.

Mais le Val-de-Grâce, situé sur les hauteurs du faubourg Saint-Jacques, vaste, entouré d'immenses jardins ayant paru très propre à abriter la Maternité et les orphelins, la Convention statuant sur la demande faite à ce propos le 13 nivôse an II, par les administrateurs des établissements publics, décida d'y réunir les deux services par un décret du 7 ventôse, an II (25 février 1794) (3).

---

(1) M. le Dr Paul Delaunay va incessamment publier chez l'éditeur Jules Rousset un fort intéressant volume consacré à l'histoire de la Maternité. Notre collaborateur et ami a bien voulu donner à *la France Médicale* la primeur d'un des chapitres de son nouveau travail (Alb. P.).

(1) *Némésis médicale illustrée, recueil de satires*, par F. Fabré, Phocéen et docteur. Paris, 1840, t. II, p. 83 ; 16e satire, « Les sages-femmes ».

(2) La Maison de la Couche, abandonnée, abrita par la suite la pharmacie centrale et le bureau central des hôpitaux.

(3) *Procès-verbal de la Convention Nationale*, imprimée par son ordre. Paris, an II. Séance du 7 ventôse an II, t. XXXII, pp. 240-241.

La Convention nationale, ouï le rapport de son Comité d'aliénation et domaines réunis, décrète ce qui suit ;

Art. 1. — Les bâtiments, cours, jardins et dépendances du ci-devant couvent du Val-de-Grâce qui avaient été destinés pour former un hospice d'humanité militaire serviront à faire un hospice pour les enfants de la patrie et loger les filles et femmes indigentes pour y faire leurs couches.

Art. 2. — Les mères accouchées qui auront prolongé leur séjour dans cet hospice jusqu'à leur parfait rétablissement et au delà pourront allaiter les enfants et y seront nourrices sédentaires.

Art. 3. — Le ministre de l'Intérieur à la disposition duquel les bâtiments dudit hospice sont mis se concertera avec la municipalité de Paris pour la formation et l'administration de cet

Cette tentative allait encore échouer. Proposé et accepté dès le 31 juillet 1793 comme hôpital militaire, réclamé de nouveau en thermidor an III par le Conseil de santé pour les malades de la légion de police générale, le Val-de-Grâce, en dépit de l'opposition formulée le 26 thermidor an III par le Comité des secours, devait recevoir son affectation première. Le 10 vendémiaire an IV (2 octobre 1795), un conventionnel présenta au nom du Comité de salut public un projet de décret qui fut adopté en ces termes :

« La Convention nationale décrète que la maison dite du Val de Grâce servira d'hôpital militaire pour la légion de police, l'établissement de santé déjà commencé au Val-de-Grâce sera transporté à la maison de la Bourbe et à l'ancien institut de l'Oratoire, charge le Comité de salut public de l'exécution du présent (1). »

Le projet était séduisant ; Port-Libre, bien isolé, perché sur un coteau, entouré d'un grand parc, semblait réunir les conditions de salubrité et d'aération désirables. Les travaux déjà commencés au Val-de-Grâce furent donc interrompus et les enfants trouvés, qu'on y avait installés le 25 messidor an III (13 juillet 1795) avec une centaine de nourrices, émigrèrent à Port-Royal le 25 vendémiaire an IV (17 octobre 1795). Ce vaste bâtiment (qui prit le nom de *l'Allaitement*) n'était pas trop grand pour loger ces jeunes citoyens et tout un bataillon de nourrices sédentaires auxquels s'ajoutèrent des femmes enceintes expectantes et quelques marmots indigents, non abandonnés, élevés aux frais publics. La maison d'*accouchement*, moins considérable, occupa l'Oratoire. Ainsi se trouvèrent rassemblées dans les deux sections d'un même établissement qui prit le nom de *Maternité* deux institutions jadis séparées : les enfants trouvés qui dépendaient de l'Hôpital général, et l'office des accouchées de l'Hôtel-Dieu.

II

L'allaitement. — Au-dessus de la porte de Port-Royal, ces mots furent gravés sur une plaque de marbre : *Hospice de la Maternité. — Allaitement.* Mais on avait bien autre chose à modifier que le fronton.

Comme appropriation tout était à faire ; et longtemps le délabrement du vieux couvent ne justifia que trop la réputation déplorable des hôpitaux parisiens tant en France qu'à l'étranger.

« Cette maison, dit un administrateur instruit, qui n'a pas été consacrée dans le principe à l'établissement d'un hospice, se trouve composée d'une foule de bâtiments incohérents construits à diverses époques avec plus ou moins d'économie et qui par conséquent présentent plus ou moins de solidité. Abandonnée pendant quelques années de la Révolution, devenue ensuite une prison fameuse dans les temps de proscription, on avait toujours négligé de l'entretenir et d'y faire les réparations convenables. L'entrée principale, rue de la Bourbe, loin de présenter aux yeux l'aspect d'un grand établissement, est même incommode pour l'entrée des voitures. De grands murs sur lesquels sont ouverts par places quelques jours de souffrance et qui règnent sur toute la longueur de la rue ne préviennent pas dès l'abord en faveur de de l'hospice. Quelques maisons de la rue Saint-Jacques, bizarrement enclavées sur l'alignement de l'hospice, présentent sous le rapport de la vue des servitudes incommodes... Lorsque l'hospice de la Maternité prit possession de cette maison, l'extérieur des bâtiments, les cours, les corridors, les promenoirs, tout présentait encore le tableau le plus hideux : l'air, premier besoin d'un hospice, n'y circulait pas même librement (1). »

Si la façade était d'aspect peu engageant, à l'intérieur c'était bien pis : des galetas partout, de parquet nulle part, et par les interstices des pavés brisés l'eau des nettoyages s'infiltrait dans les planchers déjà pourris. On étouffait dans les étages. Aux innombrables cellules, asile des pensionnaires et des religieuses, qui cloisonnaient le monastère, la geôle avait ajouté des clôtures nouvelles, des portes massives aux ferrures énormes, bardées de verroux (2), mis des grilles aux couloirs, des auvents aux fenêtres. C'était un ramas de chambrettes mesurant tout au plus huit pieds carrés ; les plus grandes comptaient six lits, hébergeaient six nourrices et douze enfants, qui s'étiolaient sans air ni lumière, surtout en hiver, dans une atmosphère méphitique, une fétidité chaude chargée des miasmes des couches, de la buée des langes qui sèchent au long des tuyaux des poëles, et de relents de lait aigri. A l'infirmerie la salle la plus vaste contenait cinq lits ; et cette dissémination des malades rendait la surveillance presque impossible, tandis que le grand nombre des locaux multipliait les frais et les appareils de chauffage et d'éclairage. Une seule salle abritait quarante lits : c'était celle des femmes enceintes, dans l'ancien chapitre, au rez-de-chaussée, sous le cloître ; mais elle était noire et mal aérée ; d'ailleurs les quelques bouffées d'air qui pouvaient venir du dehors étaient infectes, apportaient avec elles les émanations des eaux sales et des urines que avec l'on jetait, d'en haut, au pied des murs, faute de caniveaux, et tout cela coulait, tant bien que mal, au hasard des rigoles, par les ruisseaux de la rue de Lourcine, jusqu'à la rive gauche de la Bièvre (3).

établissement à charge par la municipalité de fournir treize lignes d'eau nécessaires pour le service de cet hospice.

Art. 4. — Les bâtiments et dépendances servant au ci-devant hôpital des enfants trouvés seront vendus au profit de la nation.

(1) *Procès verbal de la Convention nationale imprimé par son ordre.* T. 70, Paris, an IV, séance du 10 vendémiaire an IV, p. 169.

(1) *Mémoire historique*, p. 130.

(2) Une énorme serrure, provenant probablement de la prison, fut longtemps conservée dans le cabinet du directeur de la Maternité. Elle se trouve maintenant, avec sa clef, dans une vitrine du Musée des Archives de l'Assistance publique, avenue Victoria.

(3) « Ces ruisseaux amènent à la Bièvre les eaux de plusieurs établissements publics plus ou moins considérables : parmi

Pour nettoyer ces écuries d'Augias, il eût fallu des chasses d'eau et l'eau manquait ; l'ancienne abbaye de Port-Royal ne disposait que de six lignes d'eau, suffisantes d'ailleurs pour une centaine de personnes. La section de l'allaitement, pour neuf cents personnes, n'en eut pas une ligne de plus, et l'on ne pouvait assurer avec cette quantité le nettoyage de la maison, des cours, le soin et l'alimentation des pensionnaires. Cependant, en l'an XI, on parvint à faire une plus large saignée au réservoir d'Arcueil, tout proche du jardin, et à en tirer quarante-six lignes d'eau.

Il y avait bien deux fosses d'aisance au centre de la maison, mais mal installées. Poirot signale leur horrible fétidité qui infecte les pièces voisines ; et les latrines dont elles dépendent sont si mal tenues que les gens n'y entrent point et déposent leurs immondices dans le corridor d'accès et dans tous les coins de l'hôpital. Quant aux petits pensionnaires indigents, ils s'empestaient eux-mêmes à domicile, et leurs selles d'ordures, qu'on ne vidait qu'une fois le jour, s'alignaient en permanence à la porte de leur local.

En somme tout était sale, puant, vermoulu, branlant, miteux et vermineux, aussi bien dans le corps de logis que dans les bâtisses annexées, qui croulaient de vétusté. Devant ces ruines, le citoyen Poirot, préposé à l'hospice, demandait en l'an IX que l'on revint au Val-de-Grâce.

Le Conseil des hospices aima mieux faire des réparations ; il mobilisa des pensionnaires de Bicêtre, des enfants de la Pitié et des ouvriers sans travail ; le long de la rue Saint-Jacques surtout les murs n'étaient qu'une ruine, et sur plus d'un point il fallut dès l'abord porter la pioche par mesure de sécurité ! Les démolisseurs abattirent bicoques et cloisons, et les chambrettes ainsi réunies firent de belles salles convenables ; les parois furent grattées, blanchies, les façades, récrépies, des jours percés dans les murs ; on renouvela presque toutes les croisées, qui étaient hors de service. Aux lits de deux personnes, on substitua des lits simples dont on peignit les plus sales ; en l'an XI, on fit rebattre 650 matelas dont les deux tiers furent recouverts à neuf ; les nourrices avaient l'habitude de faire coucher leur enfant dans leur lit, et les déjections de ces marmots malpropres avaient fait pourrir la literie par le milieu. Chacune d'elle eut désormais deux berceaux pour loger ses deux nourrissons, berceaux enduits d'une couche de peinture toute fraîche, qui en chassa les parasites. En l'an X seulement la note des constructions et réparations s'éleva à 23.067 fr.41. Bientôt il n'y eut plus que la rébarbative porte d'entrée à rappeler l'ancienne prison (1), et le directeur s'applaudissait en l'an XII de ce que :

ces établissements nous comptons : l'hôpital des Petits-Enfants-Trouvés, rue d'Enfer ; l'hospice de la Maternité. » (*Recherches et consid. sur la Riv. de Brièvc ou des Gobelins*, par Pavet de Courteille et Parent Duchâtelet. Paris, Crevot, 1822, in-8°, p. 39.)

(1) Voyez sur tous ces travaux la longue notice du *Moniteur* du 23 thermidor an X, pp. 1321-1322.

« Des distributions mieux entendues, l'agrandissement de diverses localités, le dérasement de plusieurs murs, le dégagement des cours, des plantations d'arbres [de Judée dont les branches encore nues se paraient au printemps de belles fleurs roses] avaient enfin donné à cette maison un aspect plus sain et plus riant. A peine a-t-on franchi le seuil de la porte d'entrée que tout à coup une vaste cour décorée par l'architecture simple mais noble du portail de la chapelle frappe agréablement la vue et cette propreté extérieure dispose favorablement ceux mêmes qui ne viennent que pour observer la marche du service (1).

Quant aux jardins, l'administration en réserva les allées pour l'agrément des malades et du personnel : mais elle en loua les carrés potagers, ne voulant point s'imposer la dépense d'un jardinier et des frais d'horticulture.

Un plan de l'hospice de l'Allaitement, dressé en 1811, permet de se rendre compte de la disposition qui fut définitivement adoptée. On plaça dans les masures de la cour d'entrée en bordure de la rue de la Bourbe les bureaux, les archives, la réception, le préposé à l'état civil et le chapelain. Dans la même cour, à gauche, adossé aux immeubles particuliers de l'angle de la rue de la Bourbe et du faubourg, le dépôt des papiers. Dans l'ancien hôtel d'Aumont les logements de l'économe, l'économat, l'élève en médecine, un dortoir de femmes enceintes et la chambre de leur surveillante. Plus loin, le long du faubourg Saint-Jacques, l'atelier du menuisier, les logements du pharmacien et des meneurs, puis une aile affectée aux dortoirs des nourrices de campagne, puis le chantier au bois, limité par une enclave étrangère, à l'orée du parc, enfin la basse-cour et les écuries prolongées jusqu'à l'angle de la rue Cassini par des maisons particulières.

Les bâtiments du Cloître renfermaient : dans l'aile est, la chapelle doublée du magasin général des vivres ; le magasin général des layettes et le dépôt des vêtements des entrantes installés dans l'ancien chœur des religieuses ; dans l'angle nord-est la lingerie générale et au-dessus les logements des garçons de service. Dans l'aile nord, au rez-de-chaussée, les réfectoires des nourrices sédentaires et des femmes enceintes, et un magasin ; au-dessus, l'infirmerie générale et un dortoir de femmes enceintes. Dans l'aile ouest, ou *grand bâtiment*, au rez-de-chaussée la grande cuisine ; la lingerie, le foyer, le séchoir des nourrices sédentaires ; le premier et le deuxième dortoir des nourrices sédentaires et des enfants dans les étages et le grand dortoir des femmes enceintes dans les combles. — Dans l'aile sud, en bas, la cave, l'atelier de la coupe, le réfectoire des berceuses ; au-dessus. les logements des chefs d'emploi, la crèche des nouveaux-nés et des sevrés. De cet angle sud-ouest partait, droit vers le bois, la bâtisse de trois étages ou « Bâtiment neuf » qui renfermait le réfectoire des filles de service et des nourrices de campa-

(1) *Mémoire historique*, 1808, pp. 130-131.

gne, surmonté de l'infirmerie de la crèche, du grand dortoir des nourrices de campagne et de petits logements de chefs d'emploi, pour pousser ensuite à angle droit jusqu'à la rue Saint-Jacques une masure déjà citée, où l'on hébergeait encore des campagnardes de passage. C'était d'ailleurs leur deuxième asile : en l'an XI on les avait disséminées dans d'autres locaux insuffisants, dont l'un fort malsain, au rez-de-chaussée du grand corps de logis.

La section de l'accouchement était un peu mieux installée, mais encore à l'étroit dans l'ancienne maison du noviciat de l'Institution de l'Oratoire. Là enfin, dit Duchanoy, « ces mères malheureuses respirent un air pur et ne sont choquées d'aucun tableau affligeant », comme ceux que leur ménageait trop souvent la promiscuité de l'ancien Hôtel-Dieu.

Cette maison, fondée en 1650 des deniers de Nicolas Pinette, trésorier du duc d'Orléans, se composait de deux bâtiments parallèles donnant l'un sur la rue d'Enfer, l'autre enclavant l'église, sur les jardins. D'autres corps de logis les reliaient perpendiculairement, circonscrivant dans l'ensemble trois cours. La première pierre de la chapelle avait été posée le 11 novembre 1655 au nom de Gaston, duc d'Orléans; le 7 novembre 1657, on bénissait le sanctuaire; on y plaça plus tard, près de l'autel de la Vierge, le mausolée du cardinal de Bérulle, œuvre de J. Sarazin; des tableaux de Simon François, de Lebrun, un *Ecce Homo* de Coypel ornaient les murailles. Une bibliothèque précieuse n'était pas la moindre richesse de la maison ; mais la Révolution en chassa les Pères de l'Oratoire et tout fut dispersé !

Lorsque la Maternité en prit possession, on fit, au dedans comme au dehors, les ravalements nécessaires, mais la maison n'en garda pas moins un aspect assez lugubre avec son grand portail vert toujours clos. Les bâtiments formaient un carré. Dans les bâtiments du devant, sur la rue, et ceux de gauche, on installa les logis de la sage-femme en chef, de la surveillante, de divers employés; enfin le parloir, auprès de la porte, et la pharmacie générale des deux sections, avec son laboratoire adjacent.

A droite, c'était l'ancienne chapelle; dès l'an IX Poirot demandait que l'on y jetât deux planchers pour y créer une infirmerie plus vaste et mieux aérée que celle qui fut d'abord installée au deuxième étage du bâtiment central, ou des dortoirs de femmes enceintes contenant de 80 à 100 lits pour désencombrer Port-Royal. En 1808, on attendait encore ces améliorations : « Des travaux de bâtiments importants, disait alors Hucherard, ont été commencés dans l'ancienne église, mais depuis plus de deux ans ils sont restés en suspens en attendant de nouveaux fonds pour terminer. » Il semble pourtant que vers 1809-1810 on était parvenu à y installer au rez-de-chaussée l'amphithéâtre des cours et au-dessus l'infirmerie des accouchées, haute et vaste, meublée de 24 lits, éclairée par de hautes fenêtres, chauffée par deux poêles surmontés de réservoirs en cuivre pour l'eau chaude. On accédait à cette pièce par le premier étage du bâtiment central.

Celui-ci, placé entre cour et jardin, était haut de deux étages. Il renfermait, au premier, l'infirmerie des élèves, un amphithéâtre ; une salle de travail pour les parturientes en douleurs qui passaient ensuite lors de la dilatation complète dans la salle d'accouchement ou *chauffoir*. Ce chauffoir était meublé de quatre lits de misère, bas, sans bois, et d'un énorme poêle surmonté d'un chauffe-linge de cuivre et entouré d'une grille ou garde-feu circulaire qui en écartait les passants à une distance prudente. Le plancher, dallé, était un peu en pente et bordé d'une rigole de déversement pour les lavages.

Les femmes une fois délivrées étaient emportées sur un brancard et réparties dans les deux étages, dans une douzaine de pièces desservies par un corridor central, et contenant de 4 à 8 lits chacune, au total 82 lits et 60 berceaux.

Ce furent d'abord les lits doubles à cloison de planches, amenés de l'Hôtel-Dieu, et qui avaient remplacé les anciens lits à trois ou quatre places. Ce n'est qu'en 1802 qu'on adopta définitivement les lits à une place, à alcôve, abritant dans l'ombre de leurs rideaux blancs un berceau pour l'enfant. Chaque local avait sa cheminée qui d'ailleurs n'entretenait pas toujours une chaleur suffisante.

Au rez-de-chaussée du bâtiment on disposa la salle des cours, la cuisine, les réfectoires et la salle des morts. Quant à la salle d'autopsie elle fut construite à l'écart au fond des jardins.

Si les corps de logis de l'Oratoire étaient plus réguliers et plus solides que ceux de Port-Royal, ils y laissaient encore beaucoup à désirer « Les localités actuelles, dit Hucherard (1), sont infiniment resserrées pour le service auquel cette maison est destinée. Les lits des femmes en couches ne sont pas assez isolés et lorsqu'il est nécessaire d'évacuer un local pour l'approprier, il y a impossibilité puisqu'il ne reste pas une seule pièce de réserve. » De plus, cette exiguïté forçait de rejeter à l'allaitement la majeure partie des femmes grosses expectantes sauf sept ou huit.

Mesure excellente, disait l'administrateur Duchanoy, puisqu'elle éloignait des femmes gravides l'écho des cris des femmes en gésine et épargnait à leur sensibilité les nouvelles affligeantes des opérations ou des morts obstétricales ; mais disposition incommode en cas de travail inopiné surtout la nuit. Quand les douleurs leur prenaient, il leur fallait, pour gagner la salle de travail de la Maternité, traverser en geignant les jardins, la rue Cassini, la rue des deux-Anges ou l'Avenue de l'Observatoire, la rue d'Enfer, la cour de

(1) *Mém. hist.*, p. 131.

l'Oratoire, et, pour ce trajet de 322 mètres, oser réveiller deux concierges. Lorsqu'une malheureuse s'arrêtait en route, incapable d'aller plus loin, l'infirmière qui la guidait s'enfuyait à la recherche d'une collègue et d'un brancard ; et à leur retour il leur arrivait de trouver parfois sur le pavé de la rue Cassini un citoyen de plus, et qui clamait très haut son indignation. Ces distances imposaient encore aux élèves sages-femmes des allées et venues continuelles, et, pour une part, en dehors de la maison : il n'y avait point de place pour elles à l'Oratoire, elles habitaient à côté, l'hôtel Lautrec, dont la location grevait le budget. Enfin le directeur ne pouvait plus suffire à la surveillance des deux établissements. Une scission était nécessaire, et un arrêté du Conseil général des Hospices en date du 29 juin 1814 décida la séparation administrative des deux maisons dont le percement de l'avenue de l'Observatoire avait complété l'isolement au point de vue territorial.

III

Le 1er octobre 1814 la Maternité devenue autonome, indépendante de l'hospice des Enfants-Trouvés, leur abandonna l'Oratoire et alla s'installer à leur place, rue de la Bourbe, à Port-Royal. L'organisation dut être terminée vers 1818, car au 1er janvier 1817 il ne restait plus qu'à créer le réfectoire des élèves, et à parfaire l'aménagement des greniers en dortoirs de femmes enceintes. Renonçant au système du blanchissage à l'entreprise, encore en vigueur en 1808, l'administration achevait d'installer dans un coin du Bois, à côté des écuries, une buanderie qu'alimentait l'eau d'Arcueil, et dont la surface s'agrandissait du terrain d'une maison voisine, mesurant 179 mq. 38. On prévit la tranformation en potager d'un terrain vague de 3.186 m. 20 de superficie, attenant au Bois alors planté en tilleuls et sorbiers ; 440 mq. 40 furent affectés au jardin botanique, 2161 mq, 15 aux petits jardins des employés. Enfin plusieurs masures furent abattues près de l'entrée, et la cour dégagée prit dès lors l'aspect qu'elle devait garder jusqu'à la fin du siècle.

Le plan dressé en 1820 permet de juger de l'affectation donnée aux divers bâtiments. Dans les maisons bordant la rue de la Bourbe, on logea au rez-de-chaussée les bureaux, les archives ; au premier étage l'élève en médecine et le chapelain ; au deuxième l'économe. L'ancien gîte aux papiers, en face, servit à la désinfection des lainages. Le directeur s'empara du premier étage de l'hôtel d'Aumont, abandonnant le bas à la paneterie, à la boucherie, au magasin des vivres et des toiles. Le chantier fut placé là où il est encore, dans la cour des fontaines, la buanderie reléguée à la lisière du Bois, l'amphithéâtre des morts avec le jardin botanique à l'angle de la Bourbe et de la rue d'Enfer.

Dans l'aile est des bâtiments claustraux, le magasin fut conservé contre la chapelle, en saillie sur le préau ; la lingerie fut mise dans le chœur des Religieuses, l'ouvroir en face dans l'angle nord-est. Dans le côté nord, en bas, on établit le réfectoire et les classes des élèves sages-femmes ; au-dessus, l'infirmerie. Dans le *grand bâtiment* de l'ouest, se succédèrent au long du cloître la cuisine, la lavanderie, la salle de bains, la pharmacie, l'amphithéâtre des cours (ancien réfectoire des religieuses) avec le cabinet du professeur en chef, asile des armoires aux pièces anatomiques. Dans les deux étages sus-jacents, les salles d'accouchées. Dans l'aile du sud, le vestiaire et d'autres services généraux en bas, les dortoirs des élèves sages-femmes au premier, le logis de la sage-femme en chef et d'autres employés au deuxième. Dans l'aile détachée du sud-ouest (*bâtiment neuf*) le réfectoire et les dortoirs des femmes enceintes ; et dans l'aile en retour vers la rue Saint-Jacques, d'autres salles de femmes enceintes.

Initialement, l'abbaye de Port-Royal comptait 39.260 mètres carrés de surface, que l'ouverture de l'avenue de l'Observatoire réduisit à 32.468 mq. 80. L'administration peu à peu empiéta sur les immeubles qui bordaient le faubourg Saint-Jacques afin d'agrandir ses possessions : le 5 juin 1816 elle acheta 12.000 francs l'un d'eux, encastré dans la Maternité, et le démolit pour élargir la buanderie ; en août 1822 elle annexa également le nº 8 du faubourg. Peu à peu elle parvint à réunir à son domaine avec quelques enclaves sur la rue Cassini presque toute la bordure de la rue de la Bourbe (1), et la lisière du faubourg Saint-Jacques jusqu'à la direction ; domaine branlant et lézardé, car, en 1877, le mur s'effondra au coin du faubourg, ouvrant une large brèche aux regards des passants. Enfin en 1879, l'administration avait achevé la conquête de l'angle des deux rues.

La Maternité était encore à peu près telle qu'en 1814 et telle que l'ont connue ses derniers hôtes avant l'érection des bâtiments nouveaux, il n'y a pas bien longtemps. Un manuscrit de 1817 se plaignait de ce que l'extérieur fût d'un abord peu engageant, l'entrée « véritablement repoussante » et propre à terrifier des femmes en couches. En 1862, on observe que la voie d'accès n'est pas beaucoup plus belle, que la rue de Port-Royal (ancienne rue de la Bourbe) (2) est « une petite rue toujours boueuse parce qu'elle est fort étroite et vraiment dangereuse parce qu'elle est très fréquentée » et que rien ne peut faire pressentir que l'on arrive à un grand établissement (3).

(1) « La Maternité occupe un espace de plus de 3 hectares qui s'étend de la rue Saint-Jacques à l'avenue de l'Observatoire et de la rue Port-Royal à la rue Cassini. Cependant presque tout le parcours de la rue Cassini et les deux angles de la rue Saint-Jacques sont occupés par de petites maisons quelques-unes en misérable état qui ne dépendent pas de l'hospice. » *La Maternité Ecole d'Accouchement en 1862*, pp. 1-2).

(2) Baptisée rue de Port-Royal depuis 1844.

(3) *La Maternité en 1862*, pp. 1-2.

Lorsque le percement du boulevard de Port-Royal eut enfin fait une trouée d'air et de lumière sur l'emplacement de la rue de la Bourbe, la façade de la Maternité apparut dans toute son horreur. C'était un mur décrépit et presque sans fenêtres, percé seulement d'un portail rébarbatif, et d'une petite porte sale, accès du parloir. On pénétrait donc là, sous un porche noir, bordé par la loge du concierge qui disposait de l'unique étage sus-jacent, appuyé sur la gauche à un mur croulant, fortement étayé, frontière d'un chantier voisin ; devant cette enclave, un carré de jardin poussait vers l'angle de la rue Saint-Jacques les quelques choux que le portier se plaisait à y cultiver.

A droite du repaire de ce fonctionnaire, trois bâtisses contiguës se succédaient en remontant vers la rue d'Enfer; la première abritait au rez-de-chaussée, le parloir, dans ses deux étages percés de six fenêtres, divers employés; dans ses combles, d'où émergeaient des gouttières, quatre lucarnes branlantes, la salle de garde de médecine.

La deuxième bicoque, de deux étages aussi, mais moins haute, et surmontée de quatre judas mansardés, reposait sur quatre arcades donnant jour, au rez-de-chaussée, aux bureaux des commis; au premier étage étaient le logis de l'aumônier, puis, après 1883, la salle de garde de médecine; au deuxième un logis d'employé.

La troisième masure, simple rez-de-chaussée, donnait asile aux bureaux du directeur et de l'économe.

Devant ces édifices « la cour, spacieuse et bien aérée » s'étend entre l'Hôtel d'Aumont et les bâtiments du couvent, amoncelés autour de la cour du cloître, qui abritent tous les services obstétricaux et l'Ecole des sages-femmes. Ils sont « incomplets, insuffisants. Les salles généralement basses seraient insalubres si une ventilation attentive et intelligente n'arrivait à neutraliser en partie ces conditions mauvaises. Les jardins sont assez vastes, mais tristes, en raison de leurs allées droites et surtout des murs très élevés (1) ».

En bordure de la rue d'Enfer, alors que la clinique Baudelocque n'existait pas encore, des jardins s'étendaient. Vers l'emplacement actuel de la loge du concierge de la clinique, on voyait l'amphithéâtre des morts, avec le jardin botanique et le jardin de l'aumônier; au-delà, en allant vers l'Observatoire, se succédaient le jardin de la sage-femme en chef, celui du directeur, celui du docteur Tarnier, allant rejoindre le Bois au fond duquel fut construit en 1875-1876 le pavillon d'isolement Tarnier.

Tarnier eut le courage de sacrifier à l'agrandissement de la Maternité ses lilas et ses poiriers : lorsque la Faculté construisit « la Clinique de la rue d'Assas en face de la Maternité, établissant une concurrence, déviant ses parturientes, Tarnier demanda et obtint de l'administration la construction de nouveaux bâtiments (1) ».

Les ouvriers se mirent à l'œuvre, et bientôt s'éleva le grand et bel édifice dont les hautes fenêtres, la façade de briques neuves rehaussées de cordons de pierres blanches contrastaient heureusement avec la vétusté d'en face. Enfin la Maternité tenait une annexe saine, claire; un pont jeté sur l'allée à la hauteur du premier étage reliait la vieille maison à la nouvelle Maternité ; il n'était pas terminé depuis huit jours, et l'on n'avait pas transporté deux femmes de l'autre côté que brusquement il fallait rompre toute communication : la Maternité était dépossédée de son domaine, et la Faculté de médecine s'installait dans les galeries neuves dont elle faisait la Clinique Baudelocque (1890) (2).

Cette éviction enlevait à la Maternité 7970 mètres carrés environ, à ses malades le confort qu'on espérait leur donner (3). « M. Budin en prenant la direction du service de la Maternité [montra] ce que cette dépossession avait d'injuste et il [obtint] la reconstruction de la Maternité (4). »

On en parlait depuis 1880. L'architecte Gallois soumettait à cette époque au Conseil municipal un projet de réfection totale de l'établissement, jetant à bas l'antique maison, sans en laisser pierre sur pierre. Son plan mettait l'administration et les cuisines à l'alignement du boulevard de Port-Royal, la salle des morts, la buanderie, les bains, en bordure du faubourg Saint-Jacques; parallèlement à ce dernier, dans l'intérieur de cette enceinte, 1 pavillon pour l'infirmerie, 1 pour les femmes gravides, 1 pour la gynécologie et les cas de dystocie. En face, parallèlement à la rue Denfert et à l'avenue de l'Observatoire, 3 pavillons d'accouchées, 1 pavillon d'accouchement, dans l'axe du pavillon Tarnier conservé comme isolement le tout organisé selon le système Tarnier cloisonné en chambres à 1 lit ou à 5 lits. Au fond, en façade sur le Bois, l'école des sages-femmes (5).

Heureusement, on s'arrêta à des mesures moins radicales, le vieux Port-Royal fut épargné et désormais à l'abri du vandalisme : les bâtiments du cloître et l'ancien hôtel d'Aumont, au bord de la rue Saint-Jacques, sont classés aujourd'hui parmi les monuments historiques. Ils n'eurent pas à souffrir des transformations, et l'on a seulement jeté à bas les masures branlantes

(1) *La Maternité en 1862*, pp. 1-2.

(1) Porak. Discours à la distribution des prix de la Maternité, 29 juin 1901.

(2) L'arrêté préfectoral du 16 décembre 1890 a approuvé la dénomination officielle de *Maison d'accouchement Baudelocque Clinique de la Faculté.*

(3) En 1862, la superficie de la Maternité était de 30494 mètres carrés dont 4375 mètres carrés de constructions, et 26.119 mètres carrés à l'air libre. Elle est en 1903 réduite à 22.260 mq 88 dont 7.220 mètres carrés pour les bâtiments et 15.040 mq. 88 pour les cours et jardins.

(4) Porak, discours à la distribution des prix de la Maternité, 29 juin 1901.

(5) Voy. Napias et Martin, pp. 294-295.

qui déshonoraient la cour d'honneur en bordure du boulevard. On a élevé sur leur emplacement le Pavillon des Débiles et transféré l'entrée en 1888 à l'angle du faubourg Saint-Jacques.

C'est du côté du Bois que furent élevés, comme une immense annexe, les murs de la nouvelle Maternité. « Conçu dès avant 1896, le projet put être doté à cette date grâce à la générosité du Conseil municipal de Paris, qui vota de ce chef une subvention de 840.000 francs. Il fut exécuté au cours des années suivantes sous la direction de M. Rochet, architecte de l'Assistance publique. Les bâtiments ont été achevés et inaugurés au mois de juillet 1902 (1). » Mais il leur manquait la consécration de la visite présidentielle.

Enfin le jeudi matin 23 juillet 1903, M. Loubet, président de la République, ayant parcouru l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, se rendit ensuite à la Maternité en compagnie du ministre de la Guerre, général André, des généraux Dubois et Faure-Biguet. Il y fut reçu par MM. G. Mesureur, directeur général de l'Assistance publique, Autrand, secrétaire général de la Préfecture de la Seine, Laurent, secrétaire général de la Préfecture de police, Bussat, vice-président du Conseil municipal, Ranson, conseiller municipal, Thilloy, secrétaire général de l'Assistance publique, F. Voisin, vice-président, et André Lefèvre, membre du Conseil de surveillance, Gory, inspecteur de l'Assistance publique, et Jadot, maire-adjoint du XIV^e arrondissement. « Le Président, dit le procès-verbal, guidé par M. L'Huillier, directeur de l'établissement, a visité le service des enfants débiles dirigé par M. le docteur Porak, accoucheur en chef de la Maternité ; le service de M. le professeur Charrin, médecin en chef, où sont soignées les femmes enceintes ou accouchées atteintes de maladie ; l'Ecole de la Maternité : nouveaux dortoirs, salle de réunion des élèves, puis la cuisine, le service des accouchements installé dans les bâtiments neufs. M. le docteur Porak, accoucheur en chef, et M. le docteur Potocki, accoucheur adjoint, M^{lle} Hénault, sage-femme en chef, ont guidé le Président à travers les différentes salles de cet important service. Le Président de la République a quitté la Maternité à 11 h. 20 ».

IV

Il nous faut maintenant, à son exemple, parcourir rapidement la Maternité, prendre un bref aperçu de sa topographie actuelle, qui sera sans doute encore modifiée du côté de la rue Saint-Jacques et signaler une fois pour toutes les particularités sur lesquelles nous n'aurons point occasion de revenir.

A l'angle de la rue du Faubourg-Saint-Jacques et du boulevard de Port-Royal (2) s'ouvre la large baie d'une porte neuve, avec un fronton triangulaire doublé d'une rampe de gaz qui s'illumine aux soirs de fêtes lorsque la joie est officiellement prescrite à tous les citoyens ; et la flamme vacille, sous les coups de vent, autour des inscriptions administratives :

Liberté! Egalité! Fraternité! ces mots font rire les élèves : Liberté, devise trompeuse [illegible]ère ironie, insulte aux soucis de la rentrée, les soirs de congé! Ainsi, quand Port-Royal était Port-Libre et plein de détenus, un municipal facétieux écrivit sur la clôture de la Cour des Palissades où vaguaient les prisonniers : *Rue de la Liberté.*

Au delà du seuil bombe sous les regards un tertre gazonné parsemé d'arbres et de parterres, dont le tapis vert s'étale entre la haute façade de direction, qui fut l'hôtel de M^{me} d'Aumont et l'amas confus des bâtiments gris qui furent l'abbaye de Port-Royal ; sa pente marque une dénivellation, accusée plus loin par les degrés qui montent vers le cloître, à l'angle de la chapelle et par l'émersion des fondements du portail de l'église. Cette dépression, qui a mis le sol de l'allée de plain-pied avec le boulevard de Port-Royal, est bien au-dessous de l'ancien niveau de la rue de la Bourbe, comme en témoigne encore, de l'autre côté de la rue Saint-Jacques, le terre-plein qui donne accès à l'hôpital Cochin-Ricord et aux maisons voisines.

A droite de l'entrée, tout le long du boulevard de Port-Royal le pavillon des débiles se dresse bardé d'un treillage vert clair, construction légère et coquette sous son toit de tuiles, avec l'étage de son pavillon central tendu de lierre. A gauche, en contre-bas du talus, se trouve la loge du concierge, il faut monter quelques marches pour parvenir au baraquement de bois (1) qui la domine et la relie en bordure du Faubourg-Saint-Jacques, au bâtiment de la Direction.

Il a encore grand air avec ses trois corps de logis et ses lucarnes à fronton ; adossé, lui aussi, à la rue Saint-Jacques, il est prolongé par le magasin et divers ateliers. Dans le mur de ce magasin, un cadran solaire de pierre grise est encastré ; il porte la date de 1762. Ce coin est sale et noir : la pelouse ne dépasse pas le niveau de la Direction ; et sur l'emplacement de l'ancienne cour des Fontaines, le chantier de bois et de charbon amoncelle ses blocs de houille et ses stères de rondins entre les baraques des ateliers et les murs de l'ancien corps de logis de l'abbaye qui se rapproche fortement à ce niveau de la rue du Faubourg-Saint-Jacques. Une aile même, presque isolée aujourd'hui, reliée au reste seulement par une voûte, s'avance perpendiculairement à la rue, barrant le chantier. Du Faubourg on découvre sa tranche éventrée, la coupe des étages aveuglés, des planchers interrompus que dépassent des bouts de poutres noircies ; à voir ce débris de bâtisse, qui menace ruine et surplombe des murs lézardés, restes de mai-

(1) *Hôpital de la Maternité* p. 9.

(2) L'hospice est au n° 2 de de la rue du Faubourg-Saint-Jacques et au n° 119 du boulevard de Port-Royal.

(1) Consultation et admission des femmes enceintes.

*

sons démolies, on dirait un coin de ville bombardée. Cette aile faisait jadis partie d'un corps de logis quadrilatère, encadrant une cour, comme on peut le constater sur le plan de Turgot; son rez-de-chaussée donne asile à de nombreuses araignées et à quelques fœtus qui pourrissent dans leurs bocaux; le premier et le deuxième étage sont des dortoirs d'infirmiers, auxquels on accède par l'escalier de la salle Levret et les paliers de la voûte; on n'a pas idée de la saleté de ces galetas.

Plus loin, c'est un terrain vague, l'emplacement d'une masure abattue, dont les fondations émergent encore du sol, comme des chicots, et s'interrompent au ras d'un portail qui donne sur la rue Saint-Jacques. Mais désormais la bordure de cette voie ne fait pas partie de l'hôpital, et les immeubles riverains empiètent sur la Maternité, encadrent l'étuve et la buanderie dans un recoin obscur, et dominent les pelouses du parc jusqu'à la rue Cassini. L'un d'eux, au fond du Bois, est occupé par quelques employés de la maison et le garçon d'amphithéâtre, un autre par l'économe, dont le jardinet longe la rue Cassini. Cette rue est côtoyée plus loin par un diverticule du Bois, clos de murs, et qui renferme les serres du jardinier et les cages où grouillent les animaux de laboratoire.

Nos pas nous ont amenés jusqu'à l'amphithéâtre des morts commun à la Maternité et à Baudelocque, et dont le portail débouche sous les marronniers touffus de l'avenue de l'Observatoire. Mais voici, tout près, le pavillon Tarnier qui, depuis 1889, n'appartient plus à la Maternité, et les hauts bâtiments de la clinique Baudelocque : cette palissade est une frontière. La clinique Baudelocque forme de ce côté la bordure de la Maternité, et se prolonge là-bas jusqu'au niveau du pavillon des débiles. Mais nous sommes au Bois, il est agréable d'y flâner. Ce parc était superbe jadis, lorsqu'il poussait ses rangées de tilleuls et de sorbiers jusqu'au pied du bâtiment claustral, avant que la nouvelle Maternité n'eût restreint son domaine. Tel qu'il est encore, il ne manque pas de charme, par les beaux soirs d'été. C'est, en plein Paris, une oasis de verdure et de silence ; on pourrait s'y croire très loin de la capitale, et la lourde coupole de l'Observatoire, qui le domine, prend sous la clarté lunaire des allures de mosquée ; de grandes lueurs déchiquetées par l'ombre des vieux arbres tombent du ciel sur le gazon et baignent là-bas les bâtiments endormis ; endormis non pas tous : car les fenêtres illuminées de la salle de travail vous rappellent dans le calme des choses les douleurs qui veillent, et l'on devine, derrière les vitres, des silhouettes qui vont et viennent.

Le vaste édifice de la récente Maternité se dresse à la lisière du Bois dans sa blancheur de pierre neuve, rehaussée par le rouge des assises de briques et l'ocre des toits de tuiles.

Il a fait disparaître avec quelques vieux arbres du Bois, les jardins du directeur et de la sage-femme en chef (1) et le deuxième jardin botanique.

L'aile est, parallèle à la rue Saint-Jacques, renferme au rez-de-chaussée un vestiaire et une salle de bains pour les entrantes, une salle de malades dite *des quatre lits*, le bureau de la surveillante, la salle des consultations gynécologiques, les archives du service, le cabinet de l'accoucheur en chef et celui de son assistant. Les deux étages du dessus sont réservés à la sage-femme en chef, à ses aides, et à la surveillante en chef.

Un long couloir vitré bordé de plantes vertes relie cette aile au bâtiment central qui comprend, en bas : la salle d'accouchement (salle Lachapelle) prenant jour sur le Bois, et ses annexes : cuisine, salle de stérilisation, chambre de l'aide de garde, une chambre d'isolement, et le dépotoir aux placentas. Du côté du cloître, se succèdent le vestiaire des élèves, le musée où quelques moulages de fœtus monstrueux et des squelettes d'achondroplasiques dorment dans la poussière des armoires.

En face de l'amphithéâtre des interventions, deux chambres d'isolement, et la réserve des instruments, à côté d'un cabinet de surveillante. Au premier étage (ascenseur) la salle Danyau vaste et claire, et le service Boivin série de chambres d'isolement; enfin le local des nourrices affectées à ces salles. Au deuxième, le service d'isolement Tarnier, avec son personnel spécial, ses chambres et sa salle d'opérations, est réservé aux cas infectés. On y accède dès le rez-de-chaussée par un escalier particulier afin que nul streptocoque ne franchisse la zone frontière.

L'aile ouest des bâtiments neufs abrite au rez-de-chaussée et au premier étage quatre immenses salles (salles Chaussier, Baudelocque, A. Dubois, P. Dubois), carrelées, peintes de couleur claire, aérées par d'immenses fenêtres ; au milieu, sur la grande table en lave de Volvic, de grands pots de plantes vertes mettent leur note gaie. On les affecte aux accouchées saines; au-dessus, quelques logements et dortoirs d'infirmières.

Cet énorme édifice masque l'antique façade claustrale que l'on découvrait jadis du fond du parc dans l'embrasure des charmilles.

L'assise méridionale des bâtiments abbatiaux est assez pittoresque, malgré sa régularité, avec ses fenêtres bien alignées (2), et, dans ses combles (3), une double rangée de lucarnes dont les plus basses, mansardées, coiffées d'un fronton triangulaire, échancrent à intervalles égaux la saillie des corniches. De son extrémité gauche part, à angle droit, parallèlement à

(1) Transplantés là depuis la construction de la clinique Baudelocque, ils s'étendaient sur l'emplacement actuellement occupé, dans l'aile est, par la salle des quatre lits, la consultation de gynécologie et le cabinet de l'accoucheur en chef.
(2) Dortoirs des élèves sages-femmes.
(3) Dortoirs des femmes enceintes.

la rue Saint-Jacques, un tronçon de logis, à deux étages, qui vient presque toucher la nouvelle Maternité. Cette masure sordide et sans style, dont l'ancienne dénomination, le *bâtiment neuf*, paraît maintenant quelque peu ironique, est occupée au rez-de-chaussée par le réfectoire du personnel, au premier et au deuxième par les salles Levret et Désormeaux et quelques logements de surveillantes. L'entrée, huit marches disjointes le long desquelles vacille une rampe descellée, est sur le côté sud, qui montre à chaque étage trois baies pour la plupart aveuglées, et des combles dégradés. Des éviers puants empestent les paliers. Ces paliers, établis dans la voûte jetée sur l'allée du chantier, gagnent les dortoirs d'infirmiers perchés de l'autre côté dans l'aile non moins sordide dont nous parlions tout à l'heure.

La salle Levret est aussi devenue un dortoir d'infirmiers. Quant à la salle Désormeaux, elle s'harmonise parfaitement avec la vétusté du lieu. Basse et noire, avec son allée centrale encombrée d'étais de bois brut. elle est un repaire de rats qui courent, le soir venu, sous les lits, pour la plus grande joie du chien ratier, gardien nocturne. Il est vrai que des fenêtres on domine les bâtisses du Faubourg Saint-Jacques, un chantier, une cour où l'herbe pousse, la ligne des lucarnes crénelant les combles de l'hôpital Ricord, puis la brume, le fouillis des toits dans la fumée et là-bas, à l'horizon, les profils vagues des immeubles entassés sur les hauteurs de la Butte-aux-Cailles et de la place d'Italie.

Sur la façade ouest du monastère, qu'une belle allée de marronniers sépare de Baudelocque, rien à signaler ; le mur se profile, tout droit, jusqu'à l'angle nord-ouest, dont le bastion carré a été partiellement reconstruit en 1904-1905.

En regard du boulevard de Port-Royal, l'abbaye montre, avec quelques balcons de fer forgé, un mur gris vite interrompu par le portail et la haute toiture de la chapelle.

Enfin, en face de la Direction et des chantiers, la façade, droite d'abord, puis grossie d'une apophyse assez capricieuse (parloir, paneterie, office et boucherie) court rejoindre la masure délabrée de la salle Désormeaux.

Nous avons fait le tour de l'enclos, côtoyé les bâtisses qui lui font, du côté de la rue Saint-Jacques, un cadre lépreux ; le Bois et les allées qui lui donnent, à l'opposé, un décor plus champêtre ; nous avons contourné les deux édifices qui en occupent le centre : vers l'Observatoire la Maternité neuve, vers le boulevard de Port-Royal l'abbaye de jadis, la Maternité d'hier, enserrant la cour du cloître. C'est là qu'il nous faut pénétrer, c'est le cœur, l'*atrium* de la maison.

Ce cloître abrite sous ses voûtes une partie des services généraux : au nord, la chapelle avec la sacristie ; la lingerie, surmontée d'anciens dortoirs d'élèves, désaffectés. Au sud, ce sont l'amphithéâtre des cours, le laboratoire du service obstétrical, les bains, les cuisines qui se prolongent vers la rue Saint-Jacques par la boucherie, la paneterie, l'éplucherie ; au premier et au deuxième étage, les grands dortoirs des élèves ; dans le grenier, le dortoir des femmes enceintes. A l'est, la sommellerie, la cantine, l'ancienne consultation ci-devant salle du chapitre, les archives. A l'ouest, au rez-de-chaussée le réfectoire des élèves, la pharmacie, la nouvelle salle d'étude ; plus haut le service de médecine ; au faîte, des logements de filles de service.

Les combles de la Maternité méritent une visite. En haut, tout en haut du grand escalier dont la massive rampe de bois aligne ses pilastres au flanc des marches usées, bien au-dessus des dortoirs des élèves, on tombe dans un dédale de couloirs obscurs courant sous les tuiles vermoulues, sautant presque au ras des gouttières les angles des toitures, barrés par des poutres auxquelles le front se heurte, longeant des galetas, des nids à rats, des portes condamnées et des lucarnes branlantes, avec quelques chambres d'infirmières perdues dans ce labyrinthe ; et l'on se trouve finalement sur la voûte mamelonnée et crayeuse de la chapelle, qui bombe là, dans l'enchevêtrement compliqué des charpentes poussiéreuses ; et les araignées tissent leur toile autour de la corde qui tombe de la cloche toujours silencieuse, et se perd dans un trou noir du plancher.

Parfois le regard s'égaye d'une échappée soudaine tantôt sur la cîme des platanes du boulevard, tantôt sur les massifs et les arcades du cloître qui semble, de si haut, rapetissé, raccourci comme les monuments figurés en perspective sur les vieux plans de Paris. C'est au printemps qu'il faut voir cette vieille cour claustrale. La jeune verdure des lilas, leurs bouquets aux violets tendres et nuancés mettent comme un éclair de jeunesse et de vie au long des baies obscures. Un rayon de soleil matinal, tombé du ciel où courent des nuages attardés, vient illuminer les façades grises, l'entassement pittoresque des toits aux encoignures compliquées, les cheminées massives, les lucarnes disparates émergeant des tuiles fauves. Là-bas, dans l'angle, se dresse la chapelle qui vit passer, pendant deux siècles et demi, la lente procession des nonnes sous les cloîtres, les captifs de la Terreur, et d'innombrables générations d'élèves sages-femmes. Ce jardin fut jadis le cimetière ; peut-être les restes de la mère Angélique reposent-ils encore en quelque coin de cette enceinte et aussi ceux de M. Singlin. Mais les ifs ont disparu comme les tombes, et chaque année la nature reverdit souriante, sur la cendre des morts de Port-Royal.

Paul Delaunay.

La célébration d'un centenaire.

L'histoire de l'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand (1).

(*Fin.*)

2° L'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.

En 1840 et 1841, l'Ecole a traversé la crise la plus sérieuse de son existence. Malgré les réclamations incessantes des professeurs, l'installation était lamentable, les élèves diminuaient et on se demandait, non sans inquiétude, ce qui allait advenir.

« Le Directeur, nouveau Jérémie, se lamentait *super flumina Babylonis* et déplorait les tribulations de son peuple et les misères du saint lieu. »

Mais la vitalité de notre établissement médical était si puissante, l'importance de son enseignement si reconnue, le dévouement de ses professeurs si évident que cette période d'affaiblissement fut de courte durée et qu'une ère de prospérité lui succéda bientôt.

L'utilité incontestable des Ecoles de médecine était d'ailleurs en quelque sorte proclamée par l'ordonnance royale du 13 octobre 1841 où l'on trouve : « Un des avantages les plus précieux des Ecoles préparatoires, c'est d'offrir pour les études anatomiques, cette base essentielle de la médecine, des ressources qu'on ne rencontre pas toujours dans les Facultés où les élèves sont quelquefois trop nombreux pour suivre utilement les démonstrations. »

Cette ordonnance se préoccupait aussi de l'indemnité pécuniaire, vraiment insuffisante, accordée précédemment aux professeurs. Leur traitement fut augmenté. Le nombre des professeurs titulaires ne fut pas changé, mais on créa deux professeurs adjoints, un chef de travaux anatomiques, un prosecteur et un préparateur.

Les règlements étaient aussi modifiés et précisés. Enfin les attributions des Ecoles furent augmentées et les professeurs, — pour la réception des officiers de santé, des pharmaciens de 2e classe, des herboristes et des sages-femmes, — obtinrent l'autorisation de siéger dans les jurys présidés par un professeur de Faculté.

Ces excellentes améliorations n'auraient pas eu de grands résultats si les locaux de l'Ecole étaient restés aussi défectueux. Mais le legs de M. Meyrand permit de donner un asile digne d'eux aux professeurs et aux élèves.

Aussi, en 1859, pour l'inauguration de la nouvelle école, qui est celle que nous possédons, une véritable fête de famille réunissait tous ceux qui s'intéressaient à l'enseignement médical dans notre ville et M. Bertrand, directeur, pouvait s'exprimer ainsi :

« Un de nos compatriotes, nature d'élite et généreuse, est mort il y a peu d'années loin de nous, mais léguant à Clermont et à ses hospices des sommes importantes... L'éminent et honorable chef de notre Académie, qui veilla avec autant de sollicitude à tous les intérêts placés sous sa haute direction, se préoccupait à cette époque de procurer à l'Ecole de médecine, en même temps qu'à nos Facultés nouvelles, une installation convenable. M. Théry crut voir dans le legs Meyraud un moyen de pourvoir en partie à ces besoins. M. le préfet, le Conseil municipal et la Commission administrative des hospices, animés, comme toujours d'une heureuse rivalité, accueillirent avec empressement les inspirations de M. le Recteur. D'un commun accord on résolut de terminer notre vaste et bel Hôtel-Dieu et d'installer l'Ecole de médecine dans les constructions nouvelles. »

M. Imbert-Gourbeyre ajoutait à son tour : « Nous prenons possession d'un établissement riche et complet. Nos collections s'organisent : la matière médicale et les pièces anatomiques remplissent d'élégantes vitrines : à côté des pièces desséchées et habilement préparées, la cire et le carton reproduisent fidèlement aux yeux les détails de notre organisation physique. L'école se souviendra qu'elle doit à la libéralité d'un de nos collègues (M. Nivet) cette précieuse collection d'anatomie plastique. »

M. Imbert-Gourbeyre avait commencé d'ailleurs par l'exposé très documenté de quelques faits intéressant notre histoire et on ne peut s'empêcher de songer, quand on lit son élégant discours, que cette école un moment oscillante n'a plus à craindre les coups de la destinée.

En effet, l'Ecole ne devait pas s'arrêter dans cette marche ascendante. En 1876, elle franchit un nouvel échelon. L'enseignement de l'anatomie et de la physiologie est dédoublé. Plusieurs professeurs suppléants sont institués. Le traitement des professeurs est augmenté et porté à ce qu'il est aujourd'hui.

Jusque-là rattachée à la Faculté de Montpellier, où les étudiants allaient passer les examens, notre Ecole est affectée, à partir du 22 juillet 1878, à la Faculté de Bordeaux nouvellement créée.

Le chiffre des étudiants croît sensiblement, et, par une délibération du 30 nov. 1878, la ville s'engage à subvenir à l'entretien de l'Ecole tant par ses propres ressources qu'avec les subventions fournies par le Conseil général.

Tout établissement scientifique qui s'immobilise, a-t-on dit, ne tarde pas à péricliter. Aussi M. Ledru, directeur depuis 1886, en poursuit-il la réorganisation définitive, secondé par le recteur, M. Micé, ancien membre de la famille médicale et hautement recommandé par Mr Bardoux, qui prêta son bienveillant appui à cette œuvre. Il fallut triompher de nombreux obstacles, mais

(1) Voir *Fr. Méd.*, nos 16 et 17.

la persévérance et la ténacité arvernes ne sont pas de vains mots et le 27 juillet 1891 « l'Ecole préparatoire est autorisée à jouir des droits conférés aux Ecoles réorganisées. »

Ajoutons que l'une des principales causes du décret de réorganisation fut la magnifique donation de M. Nivet, dont la générosité permit d'élever, dans les jardins de l'Hôtel-Dieu, le pavillon de la Maternité que M. Liard, à sa visite, en 1892, considérait comme le plus beau de France.

3° L'École préparatoire réorganisée
(de 1891 à nos jours)

M. Ledru ne bénéficia pas longtemps de la réalisation de ses désirs. Après une vie de labeur, il succombait le 22 juin 1893, laissant l'Ecole de médecine dans une brillante situation.

Il fut remplacé par M. Bousquet qui, à son tour, prit à cœur la cause de l'Ecole de médecine.

Le nouveau Directeur s'attacha à organiser le laboratoire de physiologie et à multiplier les travaux pratiques où l'élève, à côté du maître, peut mieux comprendre, et mieux retenir. Car s'il est une vérité bien reconnue c'est qu'en médecine, comme en pharmacie, on apprend surtout par les yeux et que l'enseignement théorique doit céder le pas à l'enseignement pratique.

M. Bousquet se préoccupa encore et tout particulièrement d'installer à la clinique chirurgicale tout le confort moderne. Certes, M. Ledru s'était mis au courant des méthodes nouvelles, mais l'arsenal et le matériel étaient encore anciens. La Commission des hospices, toujours désireuse de se placer à la hauteur des circonstances et d'offrir à ses malades les resssources les plus précieuses et les plus récentes, consentit à faire toutes les dépenses exigées.

Aussi le nombre des étudiants augmentait-il sans cesse et arrivait au chiffre de 116 ; si bien qu'en 1901 le Recteur, M. Zeller, disait à la séance de rentrée : « Nos étudiants en médecine font plus que remplir les locaux, ils les débordent. »

En 1902, à M. Bousquet succéda M. Girod et depuis l'Ecole s'est maintenue dans un état de prospérité très satisfaisant.

Sans doute le nombre des étudiants a diminué, mais il faut en attribuer la cause à l'application de la nouvelle loi militaire et à la mise en vigueur du décret supprimant les pharmaciens de 2e classe. Cependant la rentrée nouvelle nous permet de compter, pour les étudiants en médecine, sur un chiffre presque aussi élevé qu'aux plus beaux jours.

Parmi les acquisitions nouvelles dues à M. Girod, il faut citer :

1° La création de cours d'hygiène et de cours d'hydrologie ;

2° La création d'un chef de travaux d'histologie normale et pathologique et d'un cours complémentaire d'embryologie.

Ajoutons que M. Girod a mis à l'étude à plusieurs reprises notre transformation en Ecole de plein exercice.

***

Telle est l'histoire de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Clermont.

Créée à la suite du brillant enseignement de Bonnet, qui fut à notre école ce qu'une éblouissante aurore est au jour qui va naître, livrée d'abord à ses propres ressources et n'ayant, comme un enfant abandonné, que l'Hôpital pour abri, elle devint plus tard la pupille de l'administration municipale et du conseil général.

Au moment où elle est centenaire, il n'est peut-être pas inutile de répéter que, malgré quelques périodes passagères de dépérissement, elle s'est sans cesse développée et que, actuellement, il est incompréhensible qu'un enfant de la région ne vienne pas commencer ses études médicales dans la capitale de l'Auvergne.

De brillants exemples s'offriront au jeune étudiant.

Parmi ceux qui autrefois étaient assis sur les mêmes bancs plusieurs sont devenus des maîtres éminents : *Roux*, l'illustre directeur de l'Institut Pasteur ; *Badal*, professeur d'ophthalmologie à la Faculté de Bordeaux ; *de Brun*, professeur de clinique chirurgicale à l'Université de Beyrouth ; *Penières*, professeur de pathologie externe à la Faculté de Toulouse ; *Souligoux*, *Fredet*, chirurgiens des hôpitaux de Paris, et bien d'autres dont il serait injuste de ne pas rappeler le souvenir, qui sont allés porter dans les villes et les campagnes les secours d'une parole consolante et d'une médication appropriée.

L'élève trouvera ici des Professeurs très désireux de se consacrer à leur tâche et un enseignement complet sur toutes les matières.

Sans doute l'intallation pèche par endroits ; les locaux sont devenus insuffisants. Hélas ! toutes choses vieillissent, fanissent, suivant la jolie expression de Montaigne, et la médecine n'excepte de la loi fatale ni ses systèmes ni son matériel.

Mais combien d'avantages viennent compenser ces défauts, qui s'atténueront sans doute peu à peu ! Un vaste Hôtel-Dieu centralise les malades de toute la province et offre aux travailleurs ses ressourses inépuisables. D'autre part, les travaux pratiques sont fréquents, les démonstrations presque journalières et les élèves sont en contact presque permanent avec leurs maîtres avec lesquels ils vivent en quelque sorte d'une vie commune.

Or, à l'heure actuelle, je le répète, l'enseignement médical doit être surtout un enseignement pratique.

Le temps n'est plus aux vaines théories et c'en est fait de « labourer l'écume et l'onde » en commentant Galien. Le médecin a perdu, et il ne s'en plaint pas, son antique caractère de prophète mysté-

rieux et sacré. Si la parole du vieillard de Cos peut être encore prononcée : « Tu regarderas comme ton père celui qui t'a enseigné la médecine » ; nous considérons comme une jolie légende la phrase inscrite sur les murs de la Faculté de Paris : « Ils tiennent des dieux les secrets qu'ils nous ont transmis. » Nos cours ne se font pas sous les élégants arceaux du Portique. L'amphithéâtre, le laboratoire, l'hôpital sont nos lieux de rendez-vous ; c'est là que, par une prudente observation et par une expérimentation réfléchie, s'élaborent maintenant nos lois médicales.

Cependant, ce serait folie de faire table rase des connaissances anciennes. Le chant des siècles morts n'a pas laissé après lui un écho éphémère ; il berce encore nos jeunes énergies. Et si, comme aujourd'hui, nous tournons nos regards vers nos devanciers, c'est que, pour nous diriger avec plus de sûreté vers l'avenir, nous cherchons à puiser des forces nouvelles dans l'héritage qu'ils nous ont laissé.

Célébrer un centenaire n'est-ce pas allier un songe passé à un rêve prochain ? N'est-ce pas apporter un juste et respectueux hommage à la mémoire des aïeux et s'essayer au développement incessant de ce qu'il nous ont transmis ? — En ce qui nous concerne, c'est désirer la prospérité toujours florissante de notre vieille école de médecine ; c'est vouloir autour de nous, venus pour apprendre l'art de guérir, des étudiants nombreux qui égaieront de leur gaieté et illumineront de leur jeunesse la cité qui les aura accueillis ; c'est souhaiter à notre plus ancien établissement universitaire une activité qui deviendra féconde dans ce pays si merveilleusement doué par la nature.

Au surplus, le médecin n'est pas seulement celui à qui

il convient d'ouïr les grandes plaintes
que l'humanité triste exhale sourdement.

Certes, il est tenu de s'appliquer aux finesses d'un diagnostic précis, d'une bonne thérapeutique, et, pour cela, de se tenir au courant des incessants progrès de la science qui monte. Mais il doit viser plus loin. Vivant avec son siècle, il ne lui est pas permis de se désintéresser des graves questions qui agitent notre société tourmentée. La vraie cause de la misère est la maladie et surtout ces deux pestes modernes : la tuberculose et l'alcoolisme. Or, misère et question sociale sont les inconnues ou plutôt les données d'une équation toujours à résoudre. En outre, les infinies difficultés d'un examen médico-légal et bien d'autres problèmes, dont je ne saurais parler ici, s'imposent tous les jours à la pensée laborieuse du médecin. Et simplement, mais avec conscience de sa dignité, le médecin, en faisant face aux nombreuses obligations et aux dangers de sa tâche, réalise la parole du poète :

On entre plus heureux dans un devoir plus grand.

Aussi, l'importance de l'enseignement médical augmente avec toutes ces exigences. Dans les centres universitaires, et même ailleurs, on sent comme une force qui marche.... et Clermont, à son tour, ne doit pas hésiter à s'engager dans la voie où la conduit sa destinée de grande capitale provinciale.

Mais n'est-ce point un rêve, un rêve trop beau pour la région ? Je ne le crois pas. « Une province, a dit Chateaubriand, dont le sang a donné Turenne à l'armée, l'Hospital à la magistrature, Pascal aux sciences et aux lettres, a prouvé qu'elle a une vertu supérieure. »

A la vérité, l'histoire de l'Ecole de médecine doit nous donner confiance. Les élèves d'autrefois sont un sûr garant des succès futurs. Le passé répond de l'avenir.

De sa robuste main d'ouvrier de génie, Bonnet avait planté en terre d'Auvergne un arbuste aux rameaux multiples, vigoureux, pleins de promesses. Il a poussé sans cesse, souvent recouvert d'une végétation luxuriante, parfois effeuillé et tremblant aux vents d'orage. Il deviendra, je le pense, un arbre vivace ; ses branches croîtront dans l'air libre, sous le ciel profond, et il couvrira d'une ombre lumineuse ce pays aux vertèbres de rocher, cette belle plaine de la Limagne, que les anciens appelaient la moelle des Gaules.

Je salue le centenaire de l'Ecole de médecine et de pharmacie par cette parole d'espérance.

Jean Buy.

Le Congrès historique international de Berlin. Section de l'histoire des sciences naturelles (6-12 août 1908).

M. le Pr Pagel, de Berlin, qui suit avec un vif intérêt et une grande bienveillance les travaux de la France Médicale, *a bien voulu nous adresser, en amical hommage, l'article qu'il vient de consacrer au dernier Congrès de Berlin, dans la* Deutsche Medizinische Presse. *Nous sommes heureux de le reproduire ici, grâce à l'obligeante érudition de notre bon confrère, le Dr M. Menier, de Figeac. N. D. L. R.*

De même qu'il y a cinq ans, au congrès de Rome, l'histoire des sciences naturelles a été représentée par une sous-classe particulière au congrès international historique de cette année qui a tenu ses assises à Berlin du 6 au 12 août. C'est à M. le professeur Karl Sudhoff, de Leipzig, que revient le mérite d'avoir organisé cette section ; comme membre du congrès de Rome, il avait reçu la mission spéciale de la créer pour le congrès de Berlin et, avec son activité bien connue, il a pu, non sans opposition de la part de la direction suprême du congrès, recruter toute une série d'auteurs apportant leurs rapports et établir un pro-

gramme intéressant. Malheureusement, les espérances fondées sur ce programme ne se sont pas entièrement réalisées. Une partie de ceux qui avaient donné leur adhésion, en particulier les Français et les Italiens, ne sont pas venus. Nous autres, historiens, nous ne sommes pas, hélas ! gâtés sous ce rapport. Jusqu'ici notre science n'a reçu, quelquefois, des historiens qui étudient l'histoire générale et des philosophes, qu'une piètre hospitalité. Nos études historiques n'ont pu encore conquérir le droit à une section particulière à l'endroit où elles seraient vraiment à leur place, je veux dire aux congrès internationaux de médecine et de sciences naturelles. Le zèle de Karl Sudhoff qui, dans toutes les questions d'organisation matérielle et de représentation, trouve le moyen de placer son intervention autorisée, n'a réussi à l'obtenir que pour les réunions des naturalistes allemands. C'est ainsi que notre section n'avait, cette année, qu'un bien modeste caractère, modeste pour le nombre et l'étendue des communications, modeste aussi par le nombre des participants, modeste enfin par la dénomination, car on ne lui avait accordé que le rang d'une sous-classe dans la section de « l'histoire des idées au moyen-âge et dans les temps modernes... » De même, l'élément international n'est pas ressorti d'une manière éclatante, si la question des langues permet d'en juger ainsi. En effet, une seule communication fut faite en une autre langue que l'allemand ; c'est celle, en anglais, de Ferguson, de Glasgow, l'érudit et l'historien si connu qui, le dernier jour du congrès (12 août), parla de Polydore Virgile. Il s'agit d'un auteur italien peu connu en dehors du cercle étroit des historiens des sciences. Il a vécu aux XV^e^ et XVI^e^ siècles ; né à Urbino, il séjourna quelque temps en Angleterre et, entre autres ouvrages, composa un livre « *De rerum inventoribus* » intéressant pour l'histoire des sciences et surtout pour celle de la Chimie. Au cours de la discussion, Sudhoff ajouta quelques détails sur l'auteur et les éditions de son livre et montra la place que Polydore Virgile occupe dans l'histoire des sciences à la période de la Renaissance.

Le 6 août, dans l'après-midi, immédiatement après la constitution de la sous-classe (sous la direction de Monsieur le Conseiller intime et rapporteur, Professeur, Dr von Butchka, qui, en qualité de président d'honneur, assistait Sudhoff), la série des communications fut ouverte par notre ami et collège de Budapest, le savant Dr Tibérius von Gyory, avec un très intéressant rapport sur « l'Enseignement médical à l'Université de Nagyszombat (Tyrnau) ». Comme on le sait, Tyrnau, ville du comté de Pressbourg, posséda, au XVIII^e^ siècle, une Université qui traitait en marâtre l'Enseignement de la médecine.

Les ressources et les moyens d'enseignement étaient excessivement modestes. Il n'y avait ni jardin botanique, ni cadavres, ni matériel clinique. L'orateur rapporta certains détails qui soulevèrent l'hilarité de l'auditoire. Malgré les instances répétées du corps professoral, très intelligent, le gouvernement n'accorda pas les ressources qu'on lui demandait. L'Université ferma ses portes en 1773, et fut réunie à celle de Budapest. Dans la discussion de ce rapport (qui sera publié dans le Livre jubilaire édité à l'occasion du 70^e^ anniversaire de Baas), celui qui écrit ces lignes montra plusieurs analogies existant entre l'histoire de la faculté de médecine de Tyrnau et celle du Collegium medicochirurgicum de Berlin, ancêtre de la faculté de médecine de cette dernière ville. Il rappela aussi que, chose curieuse, et peut-être à cause du mauvais état de l'enseignement dans leur pays, des étudiants hongrois cherchèrent et trouvèrent des postes à l'Université de Gœttingue qui venait d'être fondée.

Le lendemain, vendredi 7 août, le Prof. May donna lecture d'un rapport, excellent en tous points, précieux par la clarté et la façon dont le sujet était traité à fond, sur les « Points de contact entre Lamarck et Darwin ». Dans la discussion qui eut lieu à l'instigation de l'auteur de ce compte-rendu, l'orateur donna encore, comme détails complémentaires intéressants, un tableau synoptique de l'état actuel de l'antidarwinisme. (Le rapport sera publié ultérieurement dans une série d'études sur le Darwinisme.)

Puis, suivit une démonstration que l'on peut sans plus appeler la pièce de résistance et le point principal de notre section. Karl Sudhoff présenta sa publication « *Contribution à l'histoire de l'anatomie au Moyen Age, et en particulier de l'illustration anatomique d'après des manuscrits des* IX^e^ *au* XV^e^ *siècles* », et à l'aide de nombreuses planches photographiques les résultats de ses recherches classiques sur la question. Dans cette catégorie de travaux, qui ne semblent pas avoir encore conquis l'intérêt qu'ils méritent et qu'on avait rapprochés en partie des tableaux qui, depuis Richer, ont vu le jour en grand nombre, même en Allemagne, dans ce genre de travaux, dis-je, le but poursuivi est tout différent, car il est exclusivement scientifique. Sudhoff s'est donné la tâche d'explorer de nouveau de façon systématique et consciente du but poursuivi, en épuisant la question, le riche territoire, négligé presque complètement jusqu'ici, de l'illustration graphique médicale du Moyen-Age. Avec une peine inouïe et à ses frais, il a réuni et fait copier tous les documents manuscrits dispersés dans les diverses bibliothèques; avec une méthode magistrale d'analyse comparée, pour laquelle ses goûts bibliographiques, un don d'observation vraiment unique, et une intelligence réellement scientifique lui ont été très utiles, il a recherché l'origine de toutes ces illustrations, éclairci leurs divers types et leurs variantes, retrouvé leurs rapports réciproques et les liens qui les unissent, et montré de plus et surtout si le texte correspond, et jusqu'à quel point, aux illustrations. Ces ana-

lyses véritablement révélatrices, délicates, sur lesquelles nous devrons nous étendre ailleurs plus longuement, ont conduit à des points de vue étonnants d'une grande valeur au point de vue historique et littéraire. Ainsi, plusieurs illustrations auxquelles les savants n'avaient accordé auparavant aucune attention, parce qu'il s'agissait, semblait-il, de grossiers dessins à la plume, sans valeur, comme, par exemple, les miniatures anatomiques du chirurgien Mondeville, ont trouvé grâce devant le talent d'interprétation et d'observation de Sudhoff; leur véritable valeur a été reconnue et historiquement confirmée. J'ai eu l'honneur de recevoir directement des mains de Sudhoff le premier exemplaire de l'ouvrage en question; il vient compléter d'excellente façon le livre paru, également aux frais de la fondation Puschmann, il y a environ un an sous le titre de « *Tradition et observation de la nature dans les illustrations des manuscrits et incunables médicaux surtout du* XV^e^ *siècle* ». Cette démonstration, faite devant un assez petit nombre d'auditeurs, fut reprise le 11 août devant une assemblée plus considérable dans une salle de la Philharmonie et accompagnée de projections.

La communication faite dans notre section le 8 août par le Prof. Gerland, de Clausthal, « sur la constance dans le développement de nos connaissances en physique », a une grande importance au point de vue général et de l'histoire de la civilisation. Appuyé sur de nombreux exemples, l'orateur fournit des preuves qu'une grande partie des lois et des faits physiques n'a pas été trouvée par à coup et immédiatement, mais que bien plutôt leurs auteurs, cités comme tels dans les ouvrages d'histoire, ont eu des précurseurs : ces précurseurs étaient souvent des hommes simples et rustiques, sortis du peuple, des profanes, des artisans vulgaires, des gens issus de milieux qui n'étaient pas purement scientifiques, qui ne firent pas grand bruit autour de leurs découvertes et ne publièrent pas, par modestie, de travaux à ce sujet, estimant que les résultats obtenus n'étaient de très naturels. Ainsi est confirmé, comme on l'a fait ressortir dans la discussion de cette communication riche d'idées, le fait antique que les générations récentes prennent pied sur les travaux des anciens, comme des nains grimpés sur les épaules de géants. Et, en vérité, comme l'ont si bien dit Malpighi et Schopenhauer, seul a droit au beau nom d'*inventeur*, de « trouveur », non pas celui qui a trouvé par hasard et exprimé accidentellement une pensée nouvelle, mais bien celui qui découvre une nouveauté grâce à une méthode scientifique, qui l'élabore, lui donne des bases exactes, propage et vulgarise le fait nouveau et s'est donné la peine de le faire reconnaître et de le faire entrer de façon durable dans notre trésor scientifique.

Le 10 août, le très érudit professeur d'histoire de la médecine à l'Université de Christiania, le D^r^ Adolph Fonahn, fit une communication assez courte, avec présentation de gravures, sur un « médecin des Pharaons, Ivoti », inconnu jusqu'ici; il a fourni ainsi une contribution nouvelle à la liste des médecins de l'antique Egypte. A la discussion prirent part MM. Sudhoff, de Leipzig, et notre secrétaire perpétuel, le D^r^ Paul Richter, de Berlin, si connu au point de vue de l'histoire de la dermatologie.

Pour être complet, nous devons mentionner encore deux communications : celle du savant professeur de philologie classique et ancienne, Heiberg, membre de l'Académie des sciences de Copenhague; le sujet de cette conférence, qui eut lieu dans la séance générale du 7 août était le suivant : « *Sur Archimède mathématicien, d'après un nouveau document manuscrit* » (Je fus, malheureusement, empêché d'y assister et ne puis donc pour le moment, rien dire sur la teneur de ce rapport); celle du D^r^ John-Ilberg, professeur au Gymnase de Leipzig, dont le nom bien connu se rattache à des travaux importants de recherches philologiques sur l'histoire de la médecine. Les membres de notre section furent invités officiellement et vinrent nombreux à cette conférence qui eut lieu le 10 août dans la 2^e^ section (Histoire de la Grèce et de Rome.) La communication de Ilbert, parfaite quant à la forme, et d'un intérêt palpitant, bien que n'offrant rien de nouveau à ceux qui s'occupent de ces questions, traitait de « L'étude de la médecine antique » et témoignait d'un grand amour et d'une grande intelligence de l'ensemble de l'histoire de la médecine. Je dois cependant faire une objection à un vœu d'Ilberg qui voudrait que l'étude de la médecine antique devînt de plus en plus philologique. Cette prétention conduirait à un malentendu d'après lequel il semblerait que la médecine antique dût être abandonnée complètement aux philologues classiques comme un domaine spécial et que c'est d'eux seuls qu'on dût attendre le salut pour les progrès à faire dans sa connaissance.

Quelque grandes que soient la reconnaissance et l'estime que j'ai pour les efforts de la philologie et des philologues au point de vue de l'histoire de la médecine, surtout en ce qui concerne les travaux littéraires et bibliographiques, on ne doit cependant jamais perdre de vue que la collaboration des médecins est indispensable pour l'intelligence vraiment « pragmatique » (des faits) de la médecine antique. Jamais les philologues n'auraient pu nous donner des éclaircissements tels que ceux que nous devons pour la chirurgie hippocratique au chirurgien de Lyon, Pétrequin, à Fasbender, de Berlin, pour l'obstétrique hippocratique, pour l'ophtalmologie à Julius Hirschberg, pour la syphilis à Rosenbaum et à von Notthafft, etc. Enfin, les médecins seuls ont le dernier mot dans l'appréciation vraiment pragmatique des idées de la médecine antique. Il est vrai qu'ils doivent emprunter à la philologie la matière et la méthode. Et si notre ami et confrère Sudhoff crut

devoir, aux grands applaudissements des auditeurs, prendre le parti d'Ilberg, en montrant les vastes lacunes qui existent encore dans notre connaissance de l'antiquité et demander un remaniement nouveau, systématique, méthodique, de tout ce domaine, ces vœux ne sont pas cependant bien nouveaux. Déjà, Ernst F.H. Meyer, de Königsberg, le grand historien de la botanique, a insisté sur ces faits,il y a plus d'un demi-siècle et montré la nécessité de réécrire toujours, à de nouvelles reprises, l'histoire de la médecine, car chaque génération et chaque période de recherches apporte toujours des résultats nouveaux et ces points de vue inédits fournissent une occasion renouvelée de considérations et d'appréciations portant sur l'histoire et sur les faits.

J. Pagel (*de Berlin*).

Traduit par **M. Menier** (*de Figeac*).

Le nouveau Codex.

Le nouveau Codex, si longtemps attendu par le corps médical et pharmaceutique, vient enfin de paraître et est obligatoire depuis le 15 septembre.

Médicalement, ce qui caractérise chaque nouvelle édition, ce sont : les additions, les suppressions et les modifications.

Au sujet des additions peu de choses à dire ; ce sont des médicaments qui ont fait leurs preuves thérapeutiques.

Au sujet des suppressions, que dit la nouvelle édition ?

La commission générale, d'accord avec la jurisprudence nouvelle, a décidé : que le Codex devait être considéré comme constitué par l'ensemble de toutes ses éditions ; qu'il suffisait en conséquence qu'un médicament ait été inscrit dans l'une quelconque des éditions du formulaire légal, pour qu'il conservât une existence légale, sa formule ayant été publiée.

Il en est autrement, quand une formule est modifiée ; seule, la formule inscrite dans la nouvelle édition devient officielle.

Les modifications dans les formules et le titre des médicaments galéniques constituent le point le plus délicat et sont soumises à une sévère critique. En cela la commission s'est inclinée uniquement devant les décisions prises à la conférence internationale de Bruxelles (1902) pour unifier la formule des médicaments héroïques et à laquelle adhéraient vingt gouvernements.

Au point de vue pharmaceutique, d'importantes modifications ont été faites, toutes à l'avantage de la nouvelle édition.

Dans le codex 1884, la matière médicale demeurait une simple nomenclature alphabétique, sans indications descriptives. En ce qui concernait les médicaments chimiques et galéniques, nulle préoccupation ne visait ni leurs propriétés analytiques ni leurs essais.

Chacune des drogues simples, d'origine végétale ou animale, fait l'objet, dans un article spécial, d'une description morphologique qui n'existait pas dans les pharmacopées antérieures. En même temps que les caractères visibles à l'œil nu ou à la loupe sont indiqués, quand la chose parut nécessaire, quelques-uns des caractères microscopiques les plus saillants.

Pour un grand nombre de médicaments chimiques, — principalement pour ceux que le pharmacien reçoit de la droguerie — la description est suivie d'un essai destiné, soit à les identifier, soit à en reconnaître la pureté. Pour ce qui concerne les essais, le nom des corps visés par chacune des réactions et constituant une impureté, un produit de fabrication défectueuse ou d'altération, a été mis entre parenthèses et en italiques.

C'est cette partie analytique qui constitue la caractéristique du nouveau codex.

Mais pourquoi s'être rangé à un style officiel pour les essais analytiques ?

Par suite de la loi sur les fraudes, on a adopté des méthodes officielles pour l'analyse de toutes les substances alimentaires ; méthode officielle pour l'analyse des vins, cidres, matières grasses, etc. Est-ce un bien ? Je ne le crois pas. C'est la porte ouverte à toutes les fraudes.

En chimie minérale une expertise est presque mathématique ; il n'en est pas de même pour les matières organiques ; le résultat, malgré les réactifs officiels, dépendra toujours de la main de l'opérateur et deux résultats ne se ressembleront pas.

Une liste des réactifs et solutions titrées, liste qui est officielle, est inscrite à la fin du volume. Il importe en effet, pour la réussite des opérations, que le réactif offre toujours une composition identique.

Comme essai de pureté et à titre officiel, l'emploi du polarimètre figure pour la première fois.

Th. B.

La Revue

L'ÉTAT DES MOEURS SOUS LE DIRECTOIRE

M. Aulard, toujours impartial en ce qui concerne les choses de la Révolution, a émis sur l'état des mœurs révolutionnaires une opinion qui, à l'encontre de ce qu'en avaient dit notamment les Goncourt et Schmidt, est d'un charmant optimisme. La phrase suivante, tirée de son Histoire politique de la Révolution française, *donne une idée*

assez nette de ce qu'il pense : « Peut-être même, s'il était possible de se permettre une affirmation en cette matière, pourrait-on se hasarder à dire que, sous le Directoire, la morale publique était en voie de progrès. »

Il y a des gens qu'agacent un peu ces affirmations aussi téméraires qu'officielles, et qui ne se laissent pas prendre à la sincérité des sources policières et gouvernementales d'alors où M. Aulard s'est résolu à puiser ses convictions. M. Fernand Caussy est de ceux-là, et il vient de publier dans le Mercure de France *du 1er septembre, pour mettre en face des rapports de police chers à M. Aulard, un autre rapport de police du 5 prairial an VI, dont l'auteur, récemment entré en fonctions, dit tout net ce qu'il voit.*

Voici ce rapport signalé dès 1882 par M. Léopold Delisle dans ses Mélanges *de paléographie :*

Renvoyé au ministre de la police générale (à lui seul) *pour proposer, dans le plus bref délai possible, ses vues sur les moyens de rétablir dans Paris une bonne police tant sous le rapport des mœurs que sous celui de la situation publique, 14 prairial an VI.*

MERLIN

LIBERTÉ ÉGALITÉ

PARIS

Paris, le 5 prairial *an 6 de la République française, une et indivisible.*

Le Commissaire du pouvoir exécutif près le Bureau central du canton de Paris.

au citoyen Merlin, Président du Directoire exécutif.

Citoyen Président,

Paris jouit de la plus parfaite tranquillité, mais on ne peut se dissimuler qu'elle ne coûte bien cher à la République, puisqu'elle n'existe qu'aux dépens des mœurs. Il est impossible de se faire une idée de la dissolution et de la dépravation publiques. Les ouvriers fêtent actuellement quatre jours par décade, et des pères de famille consumés de besoins ne craignent plus de sacrifier le produit de leurs travaux décadaires pour se procurer ces plaisirs factices qu'offrent la foule des bals, jardins, cafés, tripots et cabarets qui infectent cette commune, plaisirs qui ne laissent dans l'âme des citoyens qu'un vide affreux, le dégoût du travail et la démoralisation la plus complète.

Le Palais dit Egalité, mais toujours Palais-Royal, est, depuis une quinzaine de jours surtout, le rendez-vous de ce que la plus audacieuse obscénité offre de plus révoltant. Les pédérastes s'y sont établis et vers dix heures du soir, ils exécutent publiquement, sous les auvents du cirque, les actes odieux de leurs infâmes turpitudes. Il faut tout vous dire, citoyen Président : on vient d'amener au Bureau central plusieurs enfants du sexe masculin dont le plus âgé avait à peine six ans, tous infectés du virus vénérien. Ces petits malheureux, dont on ne peut entendre les propos sans frémir d'horreur, sont amenés au Palais par leur mère pour servir d'instrument à la plus infâme comme à la plus horrible débauche. Les leçons de l'exécrable roman de *Justine* sont mises en pratique avec une audace qui n'eut jamais d'exemple, et les efforts de la garde sont impuissants contre cette tourbe pestiférée de scélérats de toute espèce. L'infortuné Bosserolle, père de famille et marchand limonadier au coin des rues Denis et des Prêcheurs, a une petite fille âgée de dix ans que des brigands débauchés lui avaient enlevée depuis quelques jours, elle vient de rentrer tellement frappée de la maladie vénérienne que les gens de l'art l'ont jugée incurable. Quelques efforts qu'aient fait les parents, ils n'ont encore pu découvrir le nom du monstre qui a mis leur enfant dans un semblable état.

La prostitution parmi les femmes est à son comble. Il n'est pas à la connaissance du plus ancien inspecteur de police d'avoir jamais vu une aussi grande quantité de filles publiques. La Petite Force, le Dépôt du Bureau central, tout en regorge, et les administrateurs se voient contraints d'en former un autre dépôt à Franciade. Les citoyens Cousin et Milly (1) ont été visiter hier le local avec un architecte. Il est très commun d'être (raccroché) (2) arrêté par des petites filles de sept à huit ans.

Citoyen Président, les lois de police correctionnelle sont insuffisantes pour ces sortes de délits. Le *flagrant délit* n'est pas assez clairement exprimé, et l'embarras des tribunaux assure l'impunité des coupables. Il est temps, cependant, d'arrêter ce débordement affreux qui finirait par entraîner les institutions républicaines et la république elle-même. Les royalistes sourient à cette dépravation, ils sentent combien cet esprit de dissolution qui s'introduit dans toutes les classes de la société fait rétrograder l'esprit républicain et forme contraste avec les vertus civiques, soutiens de la République. D'un autre côté, on calomnie le gouvernement qui tolère de pareilles horreurs, et le perfide et intolérant catholicisme profite adroitement de ces circonstances pour s'apitoyer sur le sort de la *religion*, qui, étant persécutée, dit-il, ne peut plus mettre un frein salutaire à tous ces déportements.

Il faut vous dire encore que les vols et les assassinats, fruits cruels du défaut de mœurs, sont plus nombreux que jamais. Tous les jours on découvre les preuves de ces crimes.

Je provoque de tout mon pouvoir les mesures les plus propres à arrêter ce fléau destructeur, mais, je vous l'avoue, citoyen Président, les moyens du Bureau central sont insuffisants. Ses officiers de paix en grande partie et la plupart de ses inspecteurs sont tellement corrompus que, loin d'arrêter le désordre, ils contribuent à l'augmenter. Ils mettent les filles, les jeux et les tripots à contribution et tolèrent leur infâme commerce de la manière la plus scandaleuse. L'administration est composée d'honnêtes gens, mais elle est sans vigueur, sans énergie, et ne connaît que sa routine. Ses agents lui font la loi et la conduisent comme un enfant. Les rapports les plus insignifiants lui sont faits et elle y croit avec une confiance aussi ridicule que funeste aux mœurs et à la tranquillité.

La position financière du Bureau central contribue encore à aggraver le mal. Il est dû aux agents intérieurs, extérieurs et employés, six mois passés d'appointements. Vous sentez, citoyen Président, qu'ils sont d'autant plus faciles à corrompre que leur dénument est grand. Venir à leur secours est

(1) Membres du bureau central.
(2) Raturé sur l'autographe.

non seulement une justice, mais encore une politique essentielle dans toutes les circonstances possibles.

Voici ce que j'ai cru urgent de vous faire savoir.

Salut et respect.

PICQUENARD.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

Une belle observation à l'actif du Solurol.

Nous avons déjà signalé la thèse roumaine de M. Panescu sur le *Solurol :* nous lui avons même déjà consacré une de ces Causeries (V. FR. MÉD., n° 9, p. 166), où nous promettions au lecteur de revenir sur quelques points de détail et de lui rapporter certaines observations édifiantes de notre confrère de Bucarest.

Tout dernièrement, un de nos confrères français présentant cette même thèse en donnait les caractères généraux dans les termes suivants :

« Tout d'abord les cas recueillis par M. Panescu concernent tous les malades atteints d'une façon incontestablement grave. Il en est parmi eux qui sont non seulement des martyrs par la douleur endurée, mais de véritables infirmes par l'impotence fonctionnelle progressivement installée. Si un médicament agit dans de telles circonstances *pathologiques*, c'est que vraiment il dispose de puissants moyens d'action.

« Ensuite il est à noter que la plupart des malades, avant de devenir tributaires du Solurol, ont épuisé en vain tous les autres moyens de traitement, même les plus justement réputés. Si un médicament agit dans de telles circonstances *thérapeutiques*, c'est que vraiment il est doué d'une action qu'on peut justifier d'élective (ce qui, *a priori*, devait être admis).

« Enfin il faut remarquer que, de bon nombre de ces observations, il ressort que le Solurol ne produit pas un effet qui se prolonge longtemps après qu'il a cessé d'être introduit dans l'organisme malade. Si un médicament agit selon de telles conditions *physiologiques*, c'est que vraiment il vient bien suppléer par sa présence à l'absence d'un élément normal nécessaire au fonctionnement normal dudit organisme. »

***

Nous avons choisi, au milieu des huit observations de M. Panescu, l'observation, suivante qui montre quelle sûreté d'action possède le solurol.

J. C. Petrescu, 71 ans.

Antécédents héréditaires et collatéraux. — Ne connaît pas la cause de la mort de ses parents. Il n'a ni frères, ni sœurs.

Antécédents personnels. — Epistaxis fréquentes; céphalées; blennorragie et chancre simple. Il a eu deux enfants, dont l'un est mort à 17 ans, l'autre à 11. Il fume et boit, mais sans excès.

Historique de la maladie. — Elle existe depuis 30 ans. Il s'établit d'abord une céphalée diurne et nocturne, qui dure 2 à 3 jours et que la saignée seule soulage. Successivement les douleurs envahissent les membres inférieurs, en commençant par les articulations tibio-tarsiennes droite et gauche, puis par les métatarso-phalangiennes; le gros orteil surtout est pris; les douleurs sont accompagnées d'œdème sans modification toutefois des téguments.

Pendant les années qui suivent, les douleurs gagnent toutes les articulations ; le malade présente souvent des myalgies accompagnées de fortes douleurs lombaires. L'œdème des pieds est très prononcé pendant les saisons chaudes. En 1886 il a eu une crise si violente qu'il est resté alité pendant trois semaines. Pendant cette crise il n'a eu ni œdème des articulations ni la moindre tuméfaction, mais seulement des douleurs. Le traitement pendant cette période a été l'iodure, pris à l'intérieur, et comme traitement externe des bains sulfureux qui soulagaient le malade sans toutefois faire disparaître complètement les douleurs. A son entrée à l'hôpital, il se plaint de fortes douleurs dans les articulations et de céphalée diurne et nocturne. L'intensité des douleurs varie beaucoup avec la température et s'exagère pendant les jours orageux; le malade accuse alors un prurit localisé surtout dans la région interscapulaire.

Etat actuel. — Le malade paraît d'une bonne constitution, le tissu cellulaire sous-cutané bien développé, le visage rose et jeune, sans aucune ride. Les cheveux et la barbe sont complètement blancs, ce qui contraste avec la jeunesse et la fraîcheur du teint. Pas de tuméfaction au niveau de l'articulation des membres supérieurs; les inférieurs présentent aux jambes des œdèmes variqueux énormes. Le malade se plaint de douleurs lancinantes et de piqûres au niveau des articulations, surtout de celles des orteils, les tibio-tarsiennes, celles des deux genoux et celles de la main droite; il se plaint aussi de céphalée frontale, de douleurs lombaires continues et qui s'exagèrent quand le temps est nuageux. Le cœur et les poumons sont intacts. Tension artérielle : 19; pouls : 68. Poids : 79 kilogr. Urine en 24 heures : 1450 cmc. Réaction acide. D. 1018. Matières organiques : 30 gr.

Urée : 12 gr. 70. Acide urique : 0, 11. Il y a par conséquent rétention d'acide urique.

Le chiffre de la créatinine est abaissé; en fait d'albumine il n'y a ni sérine ni globuline. Comme éléments figurés il n'y a que quelques rares cylindres hyalins. Pas de glucose. Nombreux cristaux d'urate de sodium.

24 novembre. — On commence le traitement par le Solurol à la dose de 1 gr. par jour.

25 novembre. — Dès le lendemain les douleurs gé-

nérales ont disparu, de même que les douleurs lombaires.

26 et 27 novembre. — La céphalée a disparu. Le malade ressent encore dans les articulations tibio-tarsiennes droite et gauche une sensation de piqûre et de légères douleurs dans l'orteil droit.

27-30 novembre. — Les douleurs ont complètement disparu. Le malade ne sent plus que des picotements qui ne le gênent pas. Il marche très difficilement à cause des varices, très développées sur les deux jambes.

30 novembre au 17 décembre. — Ni douleurs, ni picotements. Les changements de temps n'ont plus d'influence sur le malade, qui auparavant était obligé de s'aliter quand le temps n'était pas propice à cause de l'intensité des douleurs. Poids : 80 kilogr. Tension artérielle : 18.

17 décembre. — Le malade cesse le Solurol jusqu'au 16 janvier 1908, il semble guéri.

7 décembre. — Urine : 1800 cmc. D. — 1015, acide urique: 0,25 ; créatinine diminuée ; matières organiques et minérales : 29; peu d'urates de soude. Tension artérielle : 19 ; poids : 80 kilogr.

Pas d'autre régime que la ration habituelle de l'hôpital.

***

Cette observation est certainement une des moins dramatiques, mais elle est d'autant plus intéressante qu'elle vise un de ces cas moyens si tenaces, devant lesquels capitulent ordinairement toutes les médications.

LA TABLE DU SAINT-ESPRIT ET L'HOPITAL DE SAINTE-CATHERINE DE SIENNE D'ARMENTIÈRES JUSQU'AU XVII^e SIÈCLE (1).

(suite).

A ses origines la maladrerie offrait, comme nous l'avons vu, deux pignons égaux comme auteur et longueur, et cinq petites maisons « gisant à front de la place outre le pont de la Lys ». Quelle était la population de ces divers bâtiments ? L'acte de fondation l'indique clairement : « gens anchiens, cartiers et maladieux ». Quant aux services, ils étaient assurés par les délégués de la Table des Pauvres, un chapelain, deux chirurgiens, une sage-femme, un médecin, un apothicaire et probablement par des « filles vivantes en célibat, honnestes, charitables et vertueuses », d'après l'acte de fondation de Sainte-Marie, en 1632.

Les archives ne nous ont conservé, malheureusement, que très peu de noms du personnel de l'hôpital. Nous connaissons cependant un assez grand nombre de chirurgiens, médecins, chapelains, religieuses ou malades, ayant plus ou moins pris part à l'histoire de notre établissement charitable et de la médecine en général à Armentières.

(1) V. *Fr. Méd.*, n° 17.

En 1559, mourait à Louvain un représentant illustre de la ville d'Armentières, Jean Heems, natif d'Armentières, docteur ès-sept arts libéraux et en médecine. Régent de l'important collège de la Fleur-de-Lys, en l'Université de Louvain, notre savant docteur, voulant faire preuve de son attachement envers la petite patrie, fit un testament par lequel il fondait cinq bourses en cette Université, dont trois ne pourraient être conférées qu'aux enfants et descendants de ses frères et sœurs et à leur défaut des enfants de bourgeois d'Armentières. L'un des premiers boursiers de la fondation Heems fut Maître Claude Heems. En 1593, sur la demande d'A. Heems, dit le Pippre, on dut surseoir à la collation des bourses dont les revenus se trouvaient en grande partie dissipés par suite des malheurs du temps. Bientôt la fondation rétablie sur une base sérieuse permettait à un sieur Espillet, de Lille, et à Jacques Meuchen, fils du docteur en médecine d'Armentières, Henri Meuchen, d'aller commencer leurs études dans l'Université illustrée par notre concitoyen. A la même époque, Pierre Hassard ou Haaschaert, médecin astronome et mathématicien, se distinguait par des travaux sur l'astrologie, les maladies contagieuses et la comète de 1556.

Selon toutes probabilités, l'hôpital Sainte-Catherine de Sienne d'Armentières devait posséder comme chirurgiens vers la fin du xvi^e siècle Maître Jean Binet et Maître Pierre Steenlant, car dans les comptes des ministres de la Table des Pauvres de 1593, on voit cette annotation : A maîtres Jean Binet et Pierre Steëntlant, chyrurgiens, ayant eu en cure le filz d'Antoinette Costenoble, ayant esté bleschié fortuitement d'une harquebousade, et pour entériner les lettres de pardon de cestuy quy avoit infligé ladicte blessure, XLVIII livres ». Il me semble pas non plus trop téméraire de conjecturer que le médecin cité plus haut, Henri Meuchen, pouvait être attaché à l'hôpital, car les archives ne mentionnent aucun autre nom de docteur en médecine. De la sage-femme, nous ne pourrions dire quoi que ce fût, aucune mention n'existant à son sujet avant 1688, où des lettres de Louis XIV, fixant les charges ordinaires et extraordinaires de la ville d'Armentières, allouent au médecin de la ville 40 florins, aux deux chirurgiens des pauvres 15 florins, à la sage-femme 18 florins. Comme on voit la fortune ne souriait guère à cette époque à ceux que tentait la carrière des hôpitaux. La sage-femme ne s'accommoda, d'ailleurs, pas longtemps d'une situation aussi précaire ; et quelques années après elle sollicitait du Magistrat une augmentation de salaire. De l'apothicaire, non plus, il n'est guère parlé avant 1782, dans l'acte de suppression même de Sainte-Catherine où nous voyons Louis XVI mettre à la disposition du nouvel hôpital, transféré dans le collège des Jésuites expulsés par Louis XV, un administrateur, deux médecins, un chirurgien, un apothicaire. Quant aux servantes de l'hôpital, on ne peut faire sur elles que des suppositions. Une chose cependant semble prouver qu'elles n'étaient pas des religieuses, mais simplement des filles à gages, dirigées par l'une d'entre elles. En effet, dans les archives de l'Hôpital Sainte-Marie des Bleuettes, on voit se multiplier les documents concernant l'existence de douze religieuses hospitalières de la Visitation. Tous les actes, ventes, achats, donations, baux, sont faits au nom de la Communauté qui paraît absolument indépendante dans son administration. A Sainte-Catherine, seuls les Ministres de la Table des Pauvres sont signalés comme les administrateurs responsables de la volonté des donateurs. Il est

donc très vraisemblable que les services furent assurés par des « filles vivantes en célibat, honnêtes, charitables et vertueuses », soumises au contrôle des confrères du Saint-Esprit et du Chapelain.

Il est temps maintenant que nous arrivions aux malades, que nous voyions quelle était leur vie dans l'établissement.

Voyageurs en détresse, pauvres artisans, tisserands et foulons, bourgeois et militaires, prisonniers, vieillards usés par le travail, vieilles femmes débiles, femmes en couches, se coudoient dans l'hôpital à la fin du XVI[e] siècle.

A cette époque, on n'était guère plus délicat sur la question de pudeur que sur la question d'hygiène, et, ici comme presque partout ailleurs, des abus devaient se glisser dans l'hôpital. En 1739, les échevins durent même s'occuper sérieusement d'une situation devenue inquiétante et prescrire une réglementation plus sévère.

Essayons de nous figurer de nos jours une salle d'hôpital s'ouvrant directement sur la rue, des lits contenant couchés ensemble trois ou quatre malades, contagieux avec non-contagieux ou blessés ; imaginons-nous un hôpital où les deux sexes n'auraient pas de bâtiments distincts, mais seraient seulement séparés par un léger treillis. Représentons-nous encore les chirurgiens faisant sous les yeux mêmes des malades, sans le secours d'anesthésiques et avec le minimum de précautions antiseptiques, les opérations les plus répugnantes, et supposons, pour achever cette invraisemblable description, les bâtiments de l'hôpital entourés d'un côté d'un cimetière de pestiférés, de l'autre d'un bras de rivière bourbeux aboutissant à une ferme probablement malsaine, comme toutes celles situées dans un centre industriel.

Tout ceci répugne à notre délicatesse actuelle. On montrerait aujourd'hui comme un insensé le médecin ou l'architecte qui élèverait un hôpital dans ces conditions, et les pouvoirs publics auraient tôt fait de supprimer un pareil instrument de contagion.

Et pourtant nous venons de tracer le portrait de Sainte-Catherine. Croirait-on encore que bien des maladies contagieuses, bien des abus contre les bonnes mœurs, bien des malversations financières durent jeter le trouble dans l'établissement, avant que Louis XVI se décidât à le fermer ?

Si on considère les dimensions de la salle actuellement subsistante, en tenant compte de l'espace réservé au chœur, on verra qu'il y eut place pour quatre lits de chaque côté. En attribuant trois malades à chacun de ces lits, nous avions ainsi dans cette salle, suivant notre hypothèse, une population de vingt-quatre malades. Une même salle devait, selon toute vraisemblance, exister dans le pignon de droite, aujourd'hui disparu. En effet, nous pouvons appuyer ces conjectures sur deux faits : d'abord le plan ancien d'Armentières, ensuite les vestiges du pignon où nous retrouvons même appareillage et même hauteur de soubassement qu'à gauche, enfin la forme de l'appareillage de la porte qui rappelle parfaitement le grand portail.

A quel usage fut destinée cette partie de l'hôpital ? Peut-être le rez-de-chaussée était-il une répétition de la chapelle moins le chœur. Et en ce cas il pouvait contenir quarante-huit malades. Ou encore on logeait là les services secondaires, pharmacie, garde-robe, lingerie, etc. (1). Mais n'oublions pas que l'édifice avait deux pignons à étage et grenier.

(1) Achat de 1666.

Ne semblerait-il pas plus sûr de penser que les étages et les greniers étaient réservés aux services secondaires, tandis que les malades occupaient les rez-de-chaussée ? Cependant nous nous rallierons plutôt à la première idée, et voici pourquoi.

Il y a dans la salle de la chapelle une particularité de grande importance. De l'entrée du chœur à la façade sur rue, le rez-de-chaussée est surmonté d'une tribune s'appuyant sur les entraits de la charpente. Du côté de la rue, la tribune est éclairée par deux fenêtres et n'offre rien de remarquable ; mais du côté du chœur une sorte de fenestrage pratiqué tout le long de la cloison permet de voir très facilement tout ce qui passe dans le chœur. Autre particularité : à droite et à gauche de cette tribune existent les traces très visibles d'une communication. Que conclure de là si ce n'est que les malades couchés à l'étage dans la salle de droite et ceux des cinq maisons de gauche venaient, quand leur état le leur permettait, assister à la messe de cette tribune. Les tribunes destinées à cet usage sont encore trop fréquentes en Flandre pour que cette proposition nous paraisse téméraire. D'ailleurs, l'histoire peut nous aider à le faire valoir.

Qu'on se reporte, par exemple, au moyen-âge et que l'on étudie les rapports entre médecins et malades. Personne n'ignore qu'il fut un temps où l'Université et les Facultés de médecine dépendaient de l'autorité religieuse du Pape.

C'est ainsi que le Concile de Tortose en 1429, le Concile de Paris la même année, puis le Concile de Latran et enfin Pie V, dans une bulle en date du 8 mars 1566, interdisaient aux médecins de faire plus de trois visites à un malade qui ne se serait pas confessé depuis le début de ses souffrances. L'autorité royale confirma cette ordonnance le 8 mars 1712 et ensuite le 17 mai 1724 dans les termes suivants : « Tous les médecins de notre royaume soient tenus le second jour qu'ils visiteront les malades attaqués de fièvre ou autre maladie qui par sa nature peut avoir trait à la mort, de les advertir de se confesser. Et en cas que les malades ou leur famille ne paroissent pas disposez à suivre cet avis, les médecins seront tenus d'en advertir le curé ou le vicaire de la paroisse dans laquelle les malades demeurent, et dans retenir un certificat signé du confesseur, desdits curés ou vicaires, portant qu'ils ont été advertis par le médecin d'aller voir lesdits malades.

« Défandons aux médecins de les visiter le troisième jour s'il ne leur paroist pas un certificat signé du confesseur des dits malades qu'ils ont esté confessez.

« A peine pour la première fois de trois cents livres d'amende ; pour la seconde fois d'être interdits de toute fonction pendant trois mois ; et pour la troisième fois, d'être déchus de leurs degrés et privés pour toujours du pouvoir d'exercer la médecine en aucun lieu de notre royaume.

« Ordonnons qu'il en sera usé de la même manière pour les chirurgiens et les apothicaires.

« N'entendons au surplus dispenser les médecins, ni les chirurgiens et apothicaires, d'avertir les malades même avant le second jour de leur maladie de se confesser lorsque la qualité du mal l'exigera (1). »

On peut juger par cette citation combien était grand l'ascendant exercé naturellement sur le malade par le médecin

(1) Communication au Congrès de Grenoble, 1904, *extraite de « l'Odontologie »*. Ann. 1904.

et le prêtre et quelle large part devaient tenir les pieux exercices durant son séjour à l'hôpital.

La grande mortalité dut être pour quelque chose dans ce surcroît de précautions imposé par les pouvoirs religieux et civils aux médecins et chirurgiens. Nous avons vu la situations désastreuse de Sainte-Catherine au point de vue de l'hygiène et de la prophylaxie. Une grande insouciance s'ajoutant à cela, il devait y avoir sans doute un nombre bien restreint de guérisons.

Fernand Beaucamps.

(*A suivre.*)

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

—

EXCURSIONS EN BRETAGNE

Facilités accordées par Cartes d'abonnement individuelles et de famille valables pendant 33 jours.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, du jeudi précédant **la Fête des Rameaux au 31 octobre**, des cartes d'abonnement spéciales permettant de partir d'une gare quelconque de son Réseau pour une gare au choix des lignes désignées aux alinéas ci-dessous en s'arrêtant sur le parcours; de circuler ensuite, à son gré, pendant un mois, non seulement sur ces lignes, mais aussi sur tous leurs embranchements qui conduisent à la mer, et, enfin, une fois l'excursion terminée, de revenir au point de départ avec les mêmes facilités d'arrêt qu'à l'aller.

Carte valable sur la côte nord de Bretagne.

1re classe, 100 francs; — 2e classe, 75 francs.

Parcours : Ligne de Grandville à Brest (par Folligny, Dol et Lamballe) et les embranchements de cette ligne vers la mer.

Carte valable sur la côte sud de Bretagne.

1re classe, 100 francs; — 2e classe, 75 francs.

Parcours : Ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et les embranchements de cette ligne vers la mer.

Carte valable sur les côtes nord et sud de Bretagne.

1re classe, 130 francs; — 2e classe, 95 francs.

Parcours : Ligne de Grandville à Brest (par Folligny, Dol et Lamballe) et de Brest au Croisic et à Guérande et les embranchements de ces lignes vers la mer.

Carte valable sur les côtes nord et sud de Bretagne et lignes intérieures situées à l'Ouest de celle de Saint-Malo à Redon.

1re classe, 150 francs; — 2e classe, 110 francs.

Parcours : Lignes de Grandville à Brest (par Folligny, Dol et Lamballe) et de Brest au Croisic et à Guérande et les embranchements de ces lignes vers la mer, ainsi que les lignes de Dol à Redon, de Messac à Ploërmel, de Lamballe à Rennes, de Dinan à Questembert, de Saint-Brieuc à Auray, de Loudéac à Carhaix, de Morlaix et de Guingamp à Rosporden.

ABONNEMENTS DE FAMILLE

Toute personne qui souscrit, en même temps que son abonnement, un ou plusieurs autres abonnements en faveur des membres de sa famille, précepteurs, gouvernantes et domestiques habitant avec elle, sous le même toit, bénéficie pour ces cartes supplémentaires de réductions variant entre 10 et 50 %, suivant le nombre de cartes délivrées.

Pour plus de renseignements consulter le Livret-Guide illustré du réseau de l'Ouest, vendu 0 fr. 50, dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Trains express et de luxe pour GENÈVE et la SAVOIE.

1° de Londres et Paris

Express de nuit pour Genève, Evian, Divonne.
(V-L; L-S; 1re et 2e classes Calais-Genève. — L-S, 1re et 2e classes pour Evian — 1re et 2e classes pour Divonne)

ALLER :

Départ de Londres	11 h. m.
— de Paris	9 h. 25 s.

RETOUR :

Départ de Divonne	5 h. 23 m.
— d'Evian	7 h. 55 s.
— de Genève	8 h. 45 s.

2° de Paris (Express de jour pour Genève et Evian)

(1re et 2e classes à couloir — V-R jusqu'à ou de Dijon)

ALLER :		RETOUR :	
Départ de Paris.	9 h. 10 m.	Départ d'Evian.	10 h. 07 m.
		— de Genève.	11 h. 50 m.

3° de Paris pour Aix-les-Bains, Chambéry, Annecy, Le Fayet, St-Gervais, Chamonix, Argentière et Vallorcine.

ALLER :

a) Express de jour { 1re et 2e classes à couloir Le Fayet } départ de Paris : 9 h. 10 m.

RETOUR :

Départ de Vallorcine	6 h. 19 m.
— Chamonix	7 h. 34 m.
— Le Fayet-St-Gervais	9 h. 22 m.
— Chambéry	12 h. 29 s.
— Aix-les-Bains	12 h. 5o s.

ALLER :

b) Express de nuit { 1re et 2e classes à couloir pour Le Fayet via Annemasse } 8 h. 50 s. { L-S. 1re et 2e classes à couloir pour Annecy } 10 h. 25 s.

RETOUR :

Départ de Vallorcine	1 h. 15 s.	3 h. 16 s.
— Chamonix	4 h. 05 s.	4 h. 34 s.
— Le Fayet-St-Gervais.	5 h. 29 s.	5 h. 55 s.
— Chambéry	9 h. 04 s.	
— Aix-les-Bains	9 h. 38 s.	

ALLER :

c) « Savoie-Express » { V-S. V-R. (nombre de places limité) } 11 h. 20 m. mardi, jeudi, samedi (pour Genève et Evian à partir du 2 juillet).

RETOUR :

Départ de Chambéry	10 h. 05 m.
— Aix-les-Bains	10 h. 32 m.
— Evian	8 h. 01 m.
— Genève	9 h. 24 m.

lundi, mercredi, vendredi
(De Genève et d'Evian à partir du 3 juillet).

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7

―La France Médicale

Travaux et Critique

Historique [1] de l'Eau de la reine de Hongrie.

Dans la *Biographie universelle* de MICHAUD (t. XIII, p. 25, Paris, 1815), l'invention de l'eau de la Reine de Hongrie est attribuée à Elisabeth, fille de Wladislas Lokietek, roi de Pologne, laquelle épousa, en 1319, Charobert, roi de Hongrie, et mourut au mois de décembre 1138. Cette reine est appelée « Elisabeth, de Pologne », dans le *Grand Dictionnaire universel* de LAROUSSE et dans la *Grande Encyclopédie.* L'eau de la Reine de Hongrie remonterait donc au XIVe siècle ; cependant, elle ne fut connue sous ce nom, en France du moins, que sous le règne de Louis XIV.

NICAISE LE FEBVRE, (2) dont le *Traicté de la Chymie* parut pour la première fois, à Paris, en 1660 (t. I, p. 435), l'appelle « eau de sainte Elizabeth, ou de sainte Isabelle, reyne de Hongrie », et la proclame « véritablement un très digne remède ». « A peine, dit-il, peut-on assez dignement décrire toutes les facultés de cette teinture balsamique, de cette eau et de cet extrait. Car qu'y a-t-il, je vous prie, de plus étonnant et de plus beau que le rétablissement de la Reyne de Hongrie par le moyen de cette eau ? Elle estoit paralytique, goutteuse et tellement infirme, qu'elle n'avoit aucun mouvement libre, et cela à l'âge de soixante et douze ans ; et néanmoins cet esprit subtil et balsamique eut une si noble éradiation de vertu, qu'elle fut rétablie en un si haut point de santé et de vigueur, qu'elle ne paroissoit pas avoir plus de vingt-cinq ans, jusques là même que le Roy de Pologne la fit demander en mariage, tant elle estoit belle et vigoureuse. Voilà un effet pour l'intérieur que nous tenons de l'histoire. » Or, sainte Elisabeth de Hongrie est morte en 1231, à l'âge de vingt-quatre ans. Le Febvre a donc commis une erreur en lui atrribuant la recette de l'eau de la Reine de Hongrie.

Christophle GLASER donne également la formule de cette eau dans son *Traité de la Chymie* (Paris, 1663, p. 329) ; mais il se garde bien d'en indiquer l'origine.

François VERNY, maître apothicaire juré, de Montpellier, a introduit l'eau de la Reine de Hongrie dans la nouvelle édition du « Traité des eaux distillées » par CATELAN, qui accompagne la *Pharmacopée de Bauderon* publiée à Lyon en 1672. On y lit (*Second Livre de la Pharmacopée de Bauderon*, p. 263), sous la rubrique *Spiritus vini anthosatus D. Rondeletii*, la « remarque » suivante :

« RONDELET, conseiller et médecin du Roy, chancelier en cette célèbre Faculté de Médecine (de Montpellier), décrit cette eau dans son traité *de Facis* (traité *des Fards*, publié dans les Œuvres de Rondelet, Paris, 1574, t. II, fol. 324 verso), sous le titre : *Ad dealbandas faciei maculas et cicatrices auferendas aqua familiaris Paulo Pontifici Maximo* (1), d'où je viens de tirer la description pour l'insérer parmi mes remarques, ayant seulement ajouté au *modus faciendi*, pour en faciliter la préparation, de concasser la fleur de romarin. Je luy ay donné le nom de *Spiritus vini anthosatus D. Rondeletii*, et l'ay attribué à RONDELET, comme le premier que je croy qui l'ait décrit dans ses Œuvres, bien qu'il n'en soit pas l'inventeur, non plus que la Reine de Hongrie, quoy qu'elle en porte le nom ».

François VERNY conteste donc à la Reine de Hongrie l'invention de l'eau qui porte son nom ; il la conteste également à Rondelet.

Dans ses « remarques » au sujet du *Spiritus vini anthosatus* de Rondelet, François VERNY nous apprend que, de son temps, un chimiste de Montpellier (2) ayant pris sans aucun titre la qualité de « distillateur et démonstrateur ordinaire de la chimie en la Faculté de médecine de Montpellier », se vantait publiquement de savoir mieux préparer qu'aucun autre de la ville l'eau de la Reine de Hongrie, et d'en envoyer dans toutes les parties du royaume « à ceux qui, sachant avec quelle exactitude il la fait, luy font l'honneur de s'adresser à luy pour en avoir ». Or, ce chimiste vendait « de 30 à 40 sols la livre » un produit qu'il n'aurait pu « donner à moins de quatre francs », s'il l'avait préparé comme il le disait.

Moyse CHARAS parle de l'eau de la Reine de Hongrie dans le chapitre de sa *Pharmacopée Royale galénique et chimique* (Paris, 1676, p. 632), où il traite « de la Distillation des Fleurs de Rosmarin ». « C'est, dit-il,

(1) Cet « historique » est la seconde édition, revue, corrigée et considérablement augmentée d'une note publiée dans *le Centre Médical* (avril 1908).

(2) Dans un article en préparation, je prouverai que l'apothicaire ordinaire de Louis XIV et de Charles II d'Angleterre, dénommé généralement *Nicolas Le Fevre*, s'appelait en réalité *Nicaise le Febvre.*

(1) Guillaume Rondelet a vécu de 1507 à 1566. Pendant ce laps de temps, il y eut deux papes du nom de *Paul* : 1° Paul III, élu en 1534, mort en 1549 : 2° Paul IV, élu en 1555, mort en 1559.

(2) Ce *chimiste de Montpellier*, que François Verny ne nomme point, est S. MATTE LA FAVEUR, auteur d'une *Pratique de Chymie* (Montpellier, 1671), dans laquelle le chapitre de l' « Eau de la Reyne d'Hongrie » occupe les pages 323 à 325. C'est sur le titre de ce livre que MATTE se dit « distillateur et démonstrateur ordinaire de la Chymie en la Faculté de Médecine de Montpelier ».

à cet esprit (de fleurs de romarin) que les modernes ont donné le nom d'eau de la Reine de Hongrie, à cause des merveilleux effets qu'une Reine de Hongrie en ressentit à l'âge de 72 ans. C'est là cette eau, dont la grande réputation et le grand débit qu'on en a fait à Paris depuis plusieurs années, ont donné l'envie à quantité de personnes autant ignorantes que malicieuses, de la préparer à leur mode dans les provinces... »

Deux ans plus tard, paraît un livre anonyme, analogue au fameux *Recueil de receptes* de Mme Fouquet : c'est le *Recueil de remèdes faciles et domestiques, choisis, expérimentez*, etc., imprimé à Dijon en 1678, lequel se vend à Paris chez Estienne Michallet. L'auteur de ce livre (attribué à tort à Mme Fouquet) est J. Ressayre, libraire à Dijon, qui a signé de ses initiales J. R. l'épître dédicatoire, adressée « Aux Dames de la Charité » (son nom se trouve en toutes lettres dans « l'extrait du Privilège du Roy » qui termine le volume). Il a consacré l'avant-dernier chapitre de son *Recueil* (p. 380) à la « véritable Eau de la Reyne de Hongrie ». La recette de cette eau, dit-il, « fut donnée à Izabelle Reyne de Hongrie par un Hermite qu'elle n'avoit jamais vu ny connu, ny ne put voir après qu'il luy eut baillée ; c'est pourquoi elle crut que ce fut par un Ange : laquelle recepte l'on trouva écrite dans ses *Heures*. Et comme elle étoit goutteuse et infirme de tous ses membres, elle s'en servit pendant un an, et fut parfaitement guérie ; même elle s'en lavoit le visage, ce qui la rendit très belle ».

Alfred Franklin cite ce passage dans le tome IX de *la Vie privée d'autrefois*, intitulé : *les Médicaments* (Paris, 1891, p. 221), puis il donne des extraits des *Lettres* de Mme de Sévigné, qui, raffolant de l'eau de la Reine de Hongrie, en avait toujours un flacon dans sa poche.

Louis XIV se servait de l'eau de la Reine de Hongrie, préparée par les Capucins du Louvre. « C'est, dit l'abbé Rousseau (1), de cette même essence de romarin ou véritable Eau de la Reine de Hongrie, dont le Roy voulut bien se servir et rendre témoignage du succez et du soulagement que Sa Majesté en recût dans un rhumatisme qui luy occupoit l'épaule et le bras, du tems qu'Elle nous fit l'honneur à mon confrère (le père Tranquille) et à moy (l'abbé Rousseau) de nous établir au Louvre pour faire toutes ces expériences ».

Pierre Pomet, marchand épicier et droguiste à Paris, constate, dans son *Histoire générale des drogues* (Paris, 1694, 1re partie, p. 183), la grande vogue de cette « marchandise », et il s'étend longuement sur les nombreuses sophistications que l'on en faisait alors tant à Paris que dans le midi de la France, pour la vendre à bas prix.

(1) *Secrets et remèdes éprouvez, dont les préparations ont été faites au Louvre, de l'ordre du Roy*, par deffunt M. l'abbé Rousseau, cy-devant capucin et médecin de Sa Majesté. Paris, Jean Jombert, 1697, p. 103.

Enfin Cadet de Gassicourt écrit, en 1815, dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, en 60 volumes (t. XI, p. 13), que « l'on vend depuis quelques années, sous le nom d'*eau de Ninon*, l'eau de la Reine de Hongrie ou esprit de romarin ».

L'esprit ou alcoolat de romarin porte encore de nos jours le nom d'eau de la Reine de Hongrie. (Cf. *l'Officine* de Dorvault, 14e édition, p. 231, Paris, 1898.)

P. Dorveaux.

REVUE CRITIQUE :

L'assistance publique en Bas-Poitou sous l'ancien régime.

Les questions qui concernent l'Assistance publique, sous les divers régimes, sont particulièrement intéressantes. Malgré tous les efforts faits jusqu'à ce jour, il est impossible de dire qu'elles soient entièrement résolues et vraisemblablement ne le seront pas de longtemps. Aussi l'étude du passé est-elle d'une réelle utilité pour éclairer l'avenir. Quoi qu'on en dise, la misère humaine ne varie guère dans ses formes à travers les siècles, de même que les moyens employés pour la combattre. Ce sont de ces moyens dont nous parle M. l'abbé Barraud dans son travail sur *les Etablissements de charité en Bas-Poitou sous l'ancien régime* (1). Tout d'abord, il nous indique sommairement les dons charitables distribués largement au moyen-âge par les abbayes. C'est là, croyons-nous, chose indiscutable à cette époque, mais à la suite de la guerre de Cent ans, suivie de la création des abbés commendataires, les choses changent singulièrement de face. Il faut se reporter en 1725, quand les aumônes des monastères, prieurés et aumôneries passent aux hospices des pauvres renfermés, pour se rendre compte de ce qu'étaient devenues les largesses d'autrefois.

Certaines abbayes, les plus importantes, font des distributions de pain depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, c'est-à-dire pendant tout l'hiver. La quantité de pain à donner n'est point fixée pour toutes (2). Celle de Nouaillé (Vienne) en donne à sa porte, deux fois par semaine de Noël à la Saint Jean, « composé de méteil (froment et seigle), de telle grosseur et quantité que les moines jugent pouvoir faire *selon la fertilité ou la stérilité des années*. A celle de Saint-Léonard de Ferrières, près de Thouars, Gilles Loistron de Ballon avoue que, depuis 30 ans qu'il en est abbé commendataire, il fait travailler pendant toute la belle saison les paysans à ses vignes, mais comme l'hiver ils abandonneraient le pays il leur distribue chaque semaine et même chaque jour, à l'occasion, un peu de blé. Les

(1) *Revue du Bas-Poitou*, 24e année, 1re et 2e livraisons.
(2) Arch. Vienne, G. 61.

moines de Valence font des aumônes, guidés par diverses considérations : « La loy du seigneur, disent-ils, y oblige tout le monde ». Celles qui ont lieu dans leur maison et abbaye sont volontaires pour assister les pauvres de leur voisinage, lesquels ne recevant rien de l'aumône seraient portés à l'hôpital. Ils auraient tout à craindre de leur fureur, qui pourrait les amener à les voler et à brûler leur maison. « Ces accidents, ajoutent-ils, étant desja arrivés, ils ont tout lieu d'en craindre les suittes ». Tous, abbés ou prieurs sont unanimes à déclarer qu'ils ne sont tenus à rien envers les pauvres, car aucun titre de fondation ne les oblige à faire la charité. Cette affirmation, de leur part, est absolument gratuite, car elles ne sont pas rares les donations de ce genre dont les titres existent encore de nos jours dans nombre d'Archives.

En résumé, les communautés religieuses secourent réellement les indigents, mais leurs charités se font en dehors. Presque nulle part, après le moyen-âge, nous les voyons hospitaliser les malades et les infirmes. Tout au plus hébergent-elles pour une nuit les pèlerins et les mendiants de passage.

M. Baraud parle ensuite des *Trinitaires* fondés en 1205 à Beauvoir-sur-mer, des *Lazaristes* appelés à Fontenay par Guillaume X, duc d'Aquitaine (il ne s'agit point d'un Guillaume X, qui n'exista pas, mais de G. VII mort en 1126, ou de G. VIII, le dernier de ce nom, 10e duc d'Aquitaine, des *Hospitaliers* de *Saint-Jean* qui possédèrent une douzaine de commanderies dans le Bas-Poitou). Ces derniers furent les seuls qui donnèrent l'aumône d'une façon générale, et cela jusqu'à leur disparition.

L'auteur cite, en 1648, sept Hôtels-Dieu dans cette partie de l'ancien Poitou qui forme le département de la Vendée. Ils se trouvaient à Luçon, Angles, Talmont, Olonne, Maillezais la Garnache, la Châtaigneraie. Nous pouvons ajouter qu'il en existait un plus grand nombre parmi lesquels ceux de Saint-Gilles, Sainte-Hermine, Mortagne et Vouvant (1). Tous n'étaient point bien riches. Celui de Fontenay, fondé par les habitants et pourvu de lettres-patentes, en 1733, ne possédait guère, en 1780, qu'un revenu général de 3.000 l., somme bien insuffisante, sans les charités publiques et privées, pour nourrir et soigner les malades. Celui de la Châtaigneraie, fondé en 1696, n'existait plus à la date précédente. Il servait de logement à de pauvres artisans (2). Celui de Vouvant avait disparu en 1725 et ses maigres revenus, réduits à 125 l., réunis à ceux de l'hospice des pauvres renfermés de Fontenay. Celui des Sables fondé le 27 octobre 1647, ne pouvait disposer que de 2.443 l. par an à la veille de la Révolution (3). Celui de Montaigu ne se faisait que 1720 l. de rentes foncières et constituées à la même époque. Enfin, celui de l'Ile de Bouin, fondé en 1700, n'avait que 640 l. pour secourir les 24 malades qu'il pouvait contenir. En somme, ces hôpitaux étaient peu riches en bien-fonds ou en argent. Sans la charité publique et les dons particuliers leur existence eût été très souvent fort précaire.

Les maladreries, dont parle M. Barraud, virent leur rôle se terminer assez tôt en Bas-Poitou. Notre province, d'après le Dr Léo Desaivre, est une de celles qui connurent le moins de lépreux (1). En réalité, les derniers qu'il nous a été donné de rencontrer se trouvaient à Saint-Maixent en 1646. Le 30 février, la femme Françoise Giraud vient dire au curé de Saint-Saturnin « qu'elle auroit receu un enfant masle a la maladrerie près Saint-Maixent paroisse de Nanteuil, de Jeanne Lafond, agée d'environ 22 ans, laquelle Jeanne auroit eu led. enfant hors mariage avecque Pierre Gaultier maître paveur demeurant d'ordinaire a la maison de la maladrerie et qu'il se seroit absenté lorsqu'il a recogneu la grossesse de lad. Jeanne Lafond ». Elle ajoute qu'aussitôt l'enfant né, un nommé Heli mendiant « auroit pris une branche de roumarin et luy auroit jetté quelques gouttes d'eau bénite sans effusion et sans lui donner de nom (2) ». Etaient-ce bien des ladres qui se trouvaient là ? C'est encore douteux, car nous n'ignorons pas que les derniers ou prétendus tels, comme l'a démontré M. Roger Drouault, se transformèrent pour la plupart en de vulgaires mendiants.

Certaines léproseries fondées par les rois les seigneurs ou les habitants possédaient d'assez gros revenus, mais un grand nombre étaient peu riches. Celle de Fontenay avait, à la fin du XVIIe siècle, 700 l. de rente et sa voisine de Luçon 400 l. seulement. Celles de la Garnache 700 l. et de Maillezais 1200 l., grâce à la générosité de l'évêque (3). Toutes furent réunies par Louis XIV aux hospices Grandes villes, en 1692.

La direction des maisons hospitalières était, dit M. Barraud, réservée en grande partie et des prêtres. Leur rôle, dont il ne parle point, était double. En outre de l'administration, tous les Aumôniers veillaient l'entière exécution des clauses concernant les fondations qu'ils dirigeaient. Les principales consistaient à dire des prières, messes ou services à des époques déterminées, pour le repos des âmes des donateurs, car aucun don n'avait lieu sans être soumis à des conditions de ce genre.

Les aumôneries si nombreuses et qui jouèrent jusqu'au XVIIe siècle un rôle si important dans l'assistance publique sont peu étudiées par l'auteur. Il les considère comme de simples bénéfices dont les titulaires étaient tenus de distribuer une part des revenus en aumônes. Ce n'est qu'en partie exact. Si nombre d'entre elles

(1) Bibl. nat. mss. f. Fr. no 17608 (Etat général des hostels-Dieu de France).
(2) Arch. Vienne, C. 61.
(3) Arch. Vienne, C. 61.

(1) L. Desaivre. Les Ladres dans l'œuvre de Guillaume Bouchet. (*Revue des traditions populaires*, juin-juillet).
(2) Reg. Bap. Saint-Maixent.
(3) Bibl. Nat. Mss. fo 17608.

périclitèrent et disparurent même complètement, grâce à la mauvaise administration des bénéficiers, d'autres au contraire rendirent de nombreux services dans les villes comme dans les campagnes. Si dans les derniers siècles elles n'abritèrent point de malades, elles furent en revanche fort utiles pour loger les pèlerins, et les mendiants qui venaient en bandes y passer la nuit, le plus souvent sur la paille. Leurs biens presque totalement disparus grâce à l'incurie de ceux qui, pendant des siècles en eurent la direction, étaient réduits à peu de chose, quand, grâce à l'Ordonnance royale de 1724, ils furent réunis aux hospices des pauvres renfermés.

Les *Maisons hospitalières* instituées, paraît-il, au IXe siècle, par certains frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui, pourtant, croyons-nous, n'existaient point à cette époque, et les Associations des *Pères des pauvres* à la fin du XVIIIe siècle, n'ont guère fait parler d'elles. Il en est autrement des *Confréries de Charité* qui d'après l'auteur dateraient de l'arrivée des missionnaires de Saint-Lazare dans le diocèse de Luçon vers 1642. L'évêque de Luçon, Henry de Barillon, en aurait fondé 8 à lui seul, en les dotant chacune d'une rente de 50 l. par an. En 1780, bien des paroisses avaient des institutions de ce genre, mais, par suite de la pauvreté du pays, ne se faisaient que d'assez maigres revenus. Ainsi La Couture avait comme ressources annuelles 113 l. 12 s. 6 d. ; Mareuil 330 l. et une rente de 24 boisseaux de seigle due par le seigneur de la Bredurière. Rosnay 105 l. pour beaucoup de pauvres. La Bretonnière 60 l., Les Sables 263 l. pour distribuer de la soupe, du bouillon et une demi-livre de pain aux malades non hospitalisés; Montaigu 56 liv. 10 s., plus environ 50 l. reçues par des quêtes ; Saint-Hilaire-de-Loulay 171 l. ; La Boissière 26 boisseaux de seigle. ; Les Brouzils 6 boisseaux. de seigle et environ 50 l. de quêtes ; La Rabatelière 38 l., de rentes constituées; Saint-Philibert-de-bouaîne 17 l. 10 s. plus 50 l. de quête. La Guyonnière 24 l. ; Treize-Septiers 40 l. et 12 l. de quêtes ; Saint-Denis-la Chevane 73 l. 10 s. ; La Ferrière-les-Chapelets aucun revenu. En résumé à la veille de la Révolution ces institutions charitables, d'après le recensement fait par ordre du comte de Blossac, n'étaient ni très riches ni très nombreuses dans un diocèse comprenant autant de paroisses que celui de Luçon. En revanche, M. Baraud semble oublier certaines aumônes plus ou moins de fondation qui existèrent dans de nombreuses localités. Elles étaient instituées par les abbayes, les couvents, les curés, les seigneurs ou même certains particuliers.

Ainsi, à Damvix, les bénédictins de Saint-Maixent donnaient du blé, de même que les moines de Maillezais et ceux de Nieuil, aux pauvres du pays. Il est vrai que les aumônes de ce genre furent réunies en 1725 aux hôpitaux de Niort et de Fontenay. Les religieuses de l'Union-Chrétienne de Fontenay distribuaient tous les ans à Lorberie 25 à 30 boisseaux de gros blé. A la Roche-sur-Yon, c'est d'après une fondation de ses princes, que l'on met 150 boisseaux de blé à la disposition des indigents. A Dompierre, existe une rente de 12 l. et aux Clouzeaux une autre de 30 l., fort mal payée. Nous n'insisterons pas davantage sur les aumônes de ce genre, qui cependant eurent une grande importance au point de vue du soulagement des pauvres de la campagne.

En plus de ces institutions, M. Baraud nous parle de la distribution des boîtes de médicaments dont il retrouve des traces aux archives de la Vendée, en 1725. En réalité les fameux *Remèdes du Roy* datent du début du XVIIe siècle, ainsi que le constate le Dr P. Delaunay (1). A quelle époque furent-elles introduites en Poitou? Le Dr Léo Desaivre, qui a étudié cette question pour notre province, ne nous le dit pas (2). En réalité, il s'en distribuait avant 1776, mais d'une façon assez irrégulière (3). Ce fut le comte de Blossac qui, en 1784, organisa d'une façon définitive ce service. Son successeur, Boula de Nanteuil, le perfectionna le mieux qu'il put. Il engagea ses subdélégués à les confier de préférence aux curés, dont l'instruction était bien supérieure à celle des gens de la campagne. C'est ainsi qu'aux Sables, en 1789, elles sont remises aux seuls curés des environs. A côté du bien, il est rare que ne se trouve pas le mal. Le service réorganisé ne fut point sans quelques défauts, les mêmes du reste que nous retrouvons de nos jours dans l'assistance médicale gratuite. Les remèdes étaient trop souvent donnés à des gens possédant de la fortune et refusés aux pauvres. Quand une boîte n'en contenait plus, les voisins refusaient d'en prêter pour venir au secours des personnes qui en avaient besoin. Enfin, les chirurgiens chargés du service abusaient des visites et donnaient trop largement des remèdes. De là, l'obligation souvent répétée de réduire leurs mémoires. Bref, en Poitou, ce ne fut qu'à la veille de la Révolution que fonctionna cette intéressante institution, car elle s'arrêta à la fin de 1793. Il est donc difficile de savoir, d'une façon précise, les résultats qu'on aurait pu en obtenir.

Quant à l'hospice général de Saint-Louis de Fontenay, destiné aux pauvres renfermés, l'auteur en parle peu. Fondé avant 1683, il réunit, comme ceux de Poitiers et Niort un grand nombre d'aumônes dues par les abbés, prieurs, etc. Il fut comme les autres assez pauvre et connut bien des années de misère. En 1780, il n'y avait pas d'argent pour réparer les lits dans lesquels couchaient les 200 pensionnaires. Le revenu moyen n'était que de 8262 l., en y comprenant les libéralités et les aumônes.

Les hospices de ce genre ont tous eu comme

(1) Dr G. Delaunay, Le Monde parisien sous le grand roy (Paris, 1899).
(2) Bull. Soc. st. D.-Sèvres, 1882.
(3) P. Rambaud, La Pharmacie en Poitou, pp. 65 et suiv.

succursale un dépôt de mendicité qui fonctionna sous l'autorité directe de l'Intendant. Celui de Fontenay, en 1772, était situé dans une maison dont le loyer annuel se montait à 150 l. et les réparations à 189 l. 18 s. L'aumônier, le R. P. Michel, gardien des Cordeliers touchait 892 l. par an, le chirurgien Chupin 150 l, la Ve Guyon, sage-femme 2 l. pour chaque accouchement qu'elle faisait, et le concierge Deguisé 400 l., prix uniforme partout (1). Cette même année, on dépensait, pour 72 paires de sabots, 24 l. pour la paille et le blanchissage 72 l. Les rations fournies par l'hôpital Saint-Louis coûtaient : 1° ration complète, 4 s. et au cachot 3 s. ; 2° celle de enfants au riz 4 s. et les autres 2 s. 7 d. Le tout se montait à 966 l. 17 s. Les frais de maladie à l'Hôtel-Dieu se payaient à part. Les enfants abandonnés étaient mis en nourrice moyennant 37 l. 16 s. et leurs layettes fournies pour 8 l.

M. Baraud étudie ensuite des ateliers de charité créés en faveur des ouvriers sans travail par Louis XV. M. Boissonnade nous en a déjà longuement parlé à propos des Assemblées provinciales en Poitou. Ils rendirent d'utiles services aux populations trop souvent à la merci des mauvaises récoltes et accablées par la misère. Une noble dame (2) pouvait écrire : « le pauvre peuple est réduit à la dernière pauvreté, estant sans pain, tous nus et couchant sur la paille ; ce qui accable, c'est que la garnison est continuellement dans la paroisse et par surcroît, dans un temps si triste on les oblige d'aller au travail au grand chemin sans leur donner aucun secours ». Les secours donnés à la main et les établissements de charité furent-ils suffisants pour lutter victorieusement contre le mal ? Non, monsieur l'abbé, car malgré d'énormes dépenses et de réels dévouements, rien ne put l'arrêter. Aussi la misère publique du XVIIIe siècle est-elle considérée par tous les historiens comme une des causes primordiales de la Révolution.

Nous ne nous arrêterons pas avec l'auteur de ce travail sur la période révolutionnaire. Nous dirons cependant en passant que Taine fait preuve d'une singulière exagération quand il dit que l'Eglise versait le tiers de ses revenus pour le soulagement des pauvres. Malheureusement, il n'en fut point ainsi, mais son rôle n'en restera pas moins prépondérant dans l'histoire de l'assistance publique en Poitou. Si les charités affluaient dans les hôpitaux et dans les aumôneries, c'était grâce aux prêtres, prédicateurs et confesseurs, chargés périodiquement, par les autorités civiles, d'engager (scisciter) leurs paroissiens à faire l'aumône. Sans les dons charitables et les très rares secours de l'Etat, la misère eût été encore plus profonde.

L'étude de M. Baraud, pour être sommaire, un peu trop même, n'en est pas moins d'un grand intérêt pour l'histoire de l'assistance publique dans le Bas-Poitou, surtout en ce qui concerne les campagnes. A ce point de vue, il est bon de rappeler que nos paysans n'aimaient pas mendier. Audoin de Chaignebrun (1740-1745) dit « que la mendicité était tellement en horreur parmi le peuple que des personnes se laissaient plutôt mourir que de *trucher* (mendier) (1). Il y avait même une espèce de tache ou de honte sur ceux dont les parents avaient *truché*, ce qui engageait un chacun à nourrir ses infirmes. La charité était telle, parmi les calvinistes de cette province, qu'on ne voyoit pas de mendians parmi eux ». Inutile d'ajouter que pour une population aussi fière, les secours donnés discrètement pouvaient seuls lui être utiles. Dans ce temps, on connaissait le pauvre honteux. En existe-t-il de nos jours ? Peut-être, et même certainement, mais combien ils sont rares !

Pierre Rambaud.

(1) Arch. Vienne, C. 62.
(2) Mme de la Roche du Maine. *Arch. Vienne* C. 851.

(1) L. Desaivre, *Bull. Soc. st. Deux-Sèvres*, VII, p. 44.

La Revue

UN TRAITEMENT MÉDICAL AU XVIIe SIÈCLE (PNEUMONIE ?)

M. le Dr J. Drivon a publié, dans le Lyon médical *du 14 juin, l'intéressante consultation que voici :*

Le 15 septembre 1654, on enterrait dans la chapelle des Hôtes, à l'église Saint-Bonaventure, un sieur Pierre Gros, hôtelier, domicilié rue Buisson. Sa veuve, Jacquême Marcel, soit pour se remettre de cette dure épreuve, soit pour s'éloigner quelque temps des lieux qui lui rappelaient de cruels souvenirs, se retira à Sainte-Foy. Là elle tomba malade, et le 30 septembre on la ramenait dans son domicile de la rue Buisson, où, malgré les soins d'un médecin en renom elle expira le 9 octobre. Le lendemain on rouvrit pour elle le caveau où reposait son mari.

Nous ne savons rien de ce qui concerne Pierre Gros ; quant à Jacquême Marcel, c'était une adoptive de l'Aumône générale, et ce titre seul nous permet de conclure qu'elle était fille légitime de père et mère lyonnais ou habitant la ville depuis plusieurs années, que, demeurée orpheline et n'ayant aucun parent qui pût ou voulût la recueillir, les Recteurs de la Charité l'avaient admise au nombre des filles de Sainte-Catherine ; ils l'avaient adoptée, élevée, et lorsqu'elle avait atteint l'âge de 14-15 ans, l'avaient mise en service. En 1641, lors de son mariage, elle était placée chez un sieur Berthaud, marchand de blé, paroisse Saint-Vincent.

Les époux Gros, morts à 25 jours d'intervalle, laissaient une fille, Pétronille G., qui fut, comme l'avait été sa mère, adoptée par l'Aumône générale : un des Recteurs, Claude Debelly, fut chargée de réaliser l'actif de sa succession et d'en éteindre les dettes. Comme il lui restait des ressources notables que l'Aumône générale devait administrer et dont

on devait lui tenir compte à sa majorité, toutes les quittances furent conservées dans son dossier, et c'est ainsi que nous pouvons savoir exactement quels étaient à cette époque les frais funéraires de tous genres, les gages d'une servante, ceux des garde-malades, etc. Nous y trouvons aussi, ce qui est plus intéressant, la note du médecin et les comptes détaillés du chirurgien et de l'apothicaire, ce qui nous fait connaître de quelle manière on traitait les malades il y a 250 ans et quelle singulière pharmacopée était alors en usage.

Le médecin était Pierre Garnier, le correspondant de Guy Patin. Il avait été médecin de l'Hôtel-Dieu, et selon, Pétrequin, aurait quitté son poste par crainte de la peste (1). J'ignore où il a trouvé ce renseignement, que je crois inexact : Garnier fut nommé le 1er juillet 1637 et se retira en 1639. Or, d'après les tablettes chronologiques de Péricaud il y eut à Lyon des cas de peste en 1637 et 1638, on n'en mentionne pas en 1639. Garnier aurait donc quitté l'hôpital alors que la peste n'était plus à craindre. Sur ce point je crois plus véridique l'opinion de Dagier. Suivant ce dernier, Garnier donnait trop facilement l'*exeat* à des malades incomplètement guéris et qui demandaient à sortir, soit pour leurs plaisirs, soit pour leurs affaires ; ils rentraient ensuite à l'Hôtel-Dieu, mais leur guérison se trouvait retardée au détriment des finances de l'hôpital.

On ne connaît aucun ouvrage de Pierre Garnier père ; son fils, autre Pierre Garnier, a publié de 1680 à 1700 divers ouvrages, entre autres : *Nouvelles formules latines et françaises pour le Grand Hôtel-Dieu de Lyon*.. suivi d'un *Traité de la vérole*, dont E. Briau a donné une appréciation dans *le Lyon Médical* (2), et aussi *Dissertation sur la baguette divinatoire*, etc. Il fut également médecin de l'Hôtel-Dieu, ainsi que son fils Laurent G.

La note de P. Garnier est de 11 livres. La maladie ayant duré 10 jours, et les prescriptions étant modifiées chaque jour, on en peut conclure qu'il y eut au moins dix visites et probablement onze. La visite d'un médecin en renom était donc alors payée 20 sous.

Voici, bien plus intéressants, les comptes du chirurgien et de l'apothicaire :

Les héritiers de deffuncte Jacquême veuve Gros doivent à Sr Jean Reynaud me chirurgien juré en Lion

Du 3o septembre 1654 pour avoir saigné du bras ladite.......................L.		15
Doibt du 1er octobre en suivant sa saignée réitérée.		15
Plus du 3e dudit mois d'octobre pour l'avoir saignée du pied.......................L.	1	10
Plus du 4e ensuivant pour lui avoir applicquée deux pigeons à deux diverses fois sur la région du cœur.......................L.	1	10
Dudit jour 4e octobre doibt pour luy avoir applicqué six vantouzes avec scariffications sur les espaules lombes et fesses et réitéré deux fois...L.	3	
Plus doibt du 5e dudit pour luy avoir réitéré deux pigeons à deux diverses fois sur ladite région cordialle.......................L.	1	10
Plus dudit jour 5e la saignée du bras réitérée.L.	1	15
Plus du VIe son pigeonneau réitéré sur le cœur L.		15
Plus pour luy avoir esté par diverses fois luy faire des onctions des huilles de scorpion et aures linimens ordonnés par M. le médecin et en divers lieux le tout pendant la maladie de laqe elle est morte.	2	
réduite à 8 liv.	12 l.	10

Parties fournies par le sieur Allexandre Rousset maître appothiquaire à Lyon à feue la veuve de feu maitre Pierre Gros :

Les heritiers de feue la vefve Gros doibvent par elle du 3o septembre 1654 un clystère laxatif et rafreschissant

Les heritiers de feue la vefve Gros doibvent par elle du 3o septembre 1654 un clystère laxatif et rafreschissant..........................	1	
Plus un pot ptisanne pectoralle..................		2 s.
Plus un iulep rafreschissant..................	1	10 s.
Plus du pr pour son clystère réitéré..........	1	
Plus une fiolle syrop viollat et de capillaire 2 ôn. 1/2..........................		15 s.
Plus un pot de ptisanne cordialle et rafreschissante avec la rasure de corne de cerf..........		5 s.
Plus 1/2 ôn huille de scorpion de Mathiolle (1) p. luy engresser la région du dos..................	2	
Plus son clystère réitéré..................	1	
Plus un iulep cordial et rafreschissant........	1	10 s.
Du 2 octobre, une fiolle de syrop réitéré 3 ôn...		18 s.
Plus un clystère laxatif..................	1	
Plus un bolus cordial avec la poudre diamargariton (2), frigidon et autres..................	2	
Plus deux prinses apposemos cordiaux et raffreschissans un pô prendre à 8 heures du soir et l'autre à 4 heures du matin..................	4	
Plus une fiolle syrop de capillaire 4 ôn........	1	
Du 3 son clystère réitéré..................	1	
Plus un liniment cordial fort pô luy appliquer après avoir levé le pigeon de dessus la région du cœur..................	4	
Plus un bolus cordial avec perles et autres....	2	
Plus deux prinses apposemos cordialles réitérées que dessus..................	4	
Du 4 une fiolle syrop de capillaire 2 ôn 1/2....		13 s.
Plus un clystère laxatif..................	1	
Plus une prise iulep..................	1	10 s.
Plus une fiolle syrop de capillaire 2 ôn 1/2....		13 s.
Plus un clystère laxatif..................	1	
Plus deux prinses émulsions une pô le soir et l'autre pô le matin..................	3	
Du 6 un potus cordial pour user à la cuillère.	2	10 s.
Plus son ligniment pôle cœur..................	4	
Du 7 une bouteille apposaime laxative pour boire à l'ordinaire 3 chopines..................	3	
Plus 4 ôn. syrop de capillaire et à oxymel simplex..................	1	
Plus une bouteille apposaime contre les vers avec perles et autres..................	2	
Plus une bouteille ptisanne cordialle et contre les vers 2 pôts..................	1	
Du 9 un potus cordial et émétique..................	2	
	55 l.	6 s.

(1) Histoire médico-chirurgicale de l'Hôtel-Dieu, p. 122.
(2) *Lyon Médical*, t. XCIX, p. 724 (23 nov. 1902).

(1) L'huile de Scorpion composée ou de Mathiole était de l'huile de mölle pertuis dans laquelle on faisait macérer des scorpions et à laquelle on ajoutait un grand nombre d'ingrédients entre autres : térébenthine, thériaque, mithridate, dictame, scordium, etc.

(2) Poudre diamargariton : composition inconnue, mais devant, d'après son nom, contenir des perles qui du reste sont prescrites le lendemain. — Frigidon ?

J'ay reçu de M. Claude de Bely, un des sieurs recteurs de notre dame de la Charité de Lyon, la somme de 40 livres tornois pour payement de parties cy-dessus. Faict à Lyon ce 23 novembre mil six cens cinquante-quatre. Rousset.

Si le traitement resta impuissant il ne semble pas que ce fût faute d'énergie : quatre saignées, ventouses scarifiées à trois reprises, sept lavements laxatifs, un apozème laxatif, une potion émétique, tout cela en dix jours, sans compter les bols, potions, apozèmes, tisanes, sirops, etc. Cette thérapeutique est bien digne du correspondant et ami du Guy Patin.

Il est vrai que nous ignorons quelle fut la maladie ainsi traitée ; on peut cependant faire une hypothèse.

Il s'agit certainement d'une maladie aiguë s'accompagnant d'une fièvre intense, puisque nous ne trouvons pas moins de sept prescriptions « rafreschissantes ». La tisane pectorale, les sirops de violette et de capillaire, plantes béchiques, montrent que la maladie s'accompagnait de toux, et sa terminaison au 10e ou 11e jour rend bien probable le diagnostic de pneumonie. L'insistance du médecin à ordonner des cordiaux (11 prescriptions cordiales) semble même indiquer qu'il s'agissait d'une forme adynamique, aujourd'hui nous donnerions la digitale, il y supplée par l'application de pigeons sur le cœur et fait de la révulsion avec l'huile de scorpion composée. Peut-être y eut-il dans les derniers jours, ainsi que cela arrive parfois dans les affections hyperpyrétiques, émission d'ascarides ; supposant alors que ces helminthes n'étaient pas étrangers à la gravité du mal, il prescrivit des vermifuges, mais le jour critique était arrivé et la malade succomba.

Drivon

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

—

Notes cliniques sur l'Enésol.

(*Suite*)

M. le docteur Hadges, d'Alexandrie, écrivait récemment : « Je suis on ne peut plus satisfait de l'Enésol : il est parfait et *je crois qu'en peu de temps il supplantera tous les autres sels pour les injections mercurielles*. Ses avantages sont : la rapidité de l'action thérapeutique, l'absence de douleur et l'absence de nodosités au lieu des injections. »

Cette phrase nous revenait à la pensée en lisant l'article, d'ailleurs très intéressant, que M. le Dr Emery consacre dans le no du 15 août de la *Clinique* à *l'action composée du protoïodure et du bichlorure de mercure en ingestion dans le traitement de la syphilis*.

L'auteur ne se dissimule pas, d'ailleurs, que le traitement de la syphilis par le mercure en *ingestion* a fait son temps et appartient aujourd'hui à l'histoire, toutefois, ajoute-t-il, cette méthode peut rendre encore des services. Voici ce paragraphe :

« Nous connaissons actuellement des méthodes beaucoup plus recommandables parce que plus efficaces, incomparables même sous ce rapport avec les pilules qui présentent aussi des inconvénients dont nous allons parler, mais il n'en est pas moins vrai qu'elles sont à retenir dans la pratique à cause d'une commodité plus grande pour le bien des malades. Faciles à emporter, elles permettent de se traiter hors de chez soi, au restaurant, en voyage ; elles se dissimulent aisément, ne nécessitent aucun apprêt, aucune précaution : c'est certainement la moins affichante des médications. »

Et M. Emery étudie successivement, en restant toujours sur le terrain de *l'ingestion*, le protoïodure et le bichlorure et leurs diverses préparations.

Ce qui est intéressant, c'est le court résumé terminal qu'il donne lui-même à son article :

« On peut donc résumer ainsi les avantages et les inconvénients des deux sels :

« Pour le *protoïodure :* médication offensive pour la bouche et l'intestin, mais accoutumance rapide ; efficacité moins marquée contre les accidents tardifs, mais aussi médication douce, parfaitement acceptée par les malades, et surtout active dans les syphilis jeunes.

« *Pour le bichlorure :* tolérance moins facile chez la femme : impossibilité de prolonger le traitement pendant plus de trois à quatre semaines ; gastralgies et parfois dypepsies ; mais, par contre, pas d'atteinte de l'intestin, peu d'atteinte de la bouche ; action thérapeutique plus marquée dans les phases avancées de la maladie ».

Il est évident qu'après avoir lu ce résumé sincère d'un article écrit pour mettre en lumière les avantages du mercure en ingestion, on doit se demander avec stupeur quel est celui des deux sels *qu'il ne faut pas prendre*, et, inévitablement, on doit conclure à l'immédiat rejet de tous les deux.

Aussi n'est-il pas étonnant qu'à la lecture de ces lignes consacrées aux méthodes surannées du traitement anti-syphilitiques, la phrase du Dr Hadges sur l'énésol nous soit revenue à la mémoire, dans sa concision et son éloquence : «... rapidité de l'action thérapeutique... absence de douleur... » En somme, réunion de tous les avantages et absence du moindre inconvénient.

***

Puisque nous sommes amené à reparler de l'Enésol, voici trois observations recueillies par un de nos confrères de Saint-Nazaire.

I

N..., 24 ans, matelot. Date du coït infectant imprécise. Chancre du sillon balano-prépucial à tendances phagédéniques. Engorgement ganglionnaire. L'ulcération passe en quelques jours, malgré le traitement déjà institué (pilules de proto) du diamètre d'une pièce de cinquante centimes à celle d'une pièce de deux francs. Toute la verge, et particulièrement les tissus circonvoisins sont le siège d'un œdème dur.

*

Les injections de sublimé (0,02 centigr. par jour) ne modifient pas sensiblement l'état des parties.

L'état général est mauvais, les forces absentes, l'appétit disparu. La céphalalgie nocturne et la nervosité du sujet gênent beaucoup le sommeil.

On commence alors des injections quotidiennes d'Enésol. Deux centimètres cubes à trois pour cent. L'ulcération ne grandit plus dès le troisième jour ; les tissus environnants œdématiés reprennent lentement leur souplesse. Après la douzième injection, l'ulcération paraît rétrocéder quelque peu, à la vingtième injection on suspend durant une semaine le traitement qui est repris ensuite à la dose de 1 cc. d'Enésol à 3 o/o. L'ulcération n'a plus que quelques millimètres de diamètre. Légère salivation, mais la dentition est des plus mauvaises. L'état général s'est progressivement amélioré, les forces et l'appétit ont repris. Le malade néglige de revenir me consulter.

II

V..., 27 ans, plâtrier. Accident primitif datant de deux mois. Le malade, en pleine floraison d'accidents secondaires, est littéralement tapissé de syphilides papulo-crustacées et circinées. Engorgements ganglionnaires. Inappétence. Facies plombé. Lassitude générale. Pas d'albuminurie. Injections journalières d'Enésol 1 cc. à 3 o/o pendant dix jours. Repos de 5 jours. Les syphilides papuleuses ont pâli, mais certaines subsistent encore. Nouvelle série de dix injections. Les accidents disparaissent. Amélioration considérable de l'état général. Les injections sont légèrement douloureuses, elles n'ont causé ni diarrhée ni salivation.

III

B..., 22 ans, récidents primitifs remontant à 1 mois et demi. Quelques plaques muqueuses. Signes évidents de tuberculose pulmonaire au sommet gauche. Céphalalgie violente. Les injections d'Enésol ont vite raison de ces accidents. L'appétit est accru, le malade augmente de poids. Preuve manifeste de l'action tonique de l'Enésol.

A noter, dans chacune de ces trois observations, une remarque absente dans toute observation recueillie avec un autre sel, et qui est d'une importance capitale : l'*amélioration de l'état général*.

RÈGLEMENTS SANITAIRES AU XVII^e SIÈCLE.

On lira avec intérêt cet article que le Journal des Praticiens *publie dans son numéro du 10 octobre. Cet article n'est pas signé, mais on y reconnaîtra la critique avisée de M. Fiessinger.*

Les mesures prises contre les épidémies, la peste en particulier, témoignaient au XVII^e siècle d'une intelligence avertie et une rigueur implacable réglait leur application. Un Conseil de santé, élu par les habitants, se chargeait d'édicter les règlements d'hygiène. Pas de pauvres par les rues, pas d'ordures ni d'immondices ; un passage régulier de tombereaux enlevait fumiers, excréments, tripailles et chats crevés (1) Chaque logis était pourvu de fosses d'aisances et des pelletés de chaux opéraient la désinfection. Une surveillance vigilante gardait les portes de la ville ; personne qui pénétrât sans être muni d'un certificat de santé.

(1) Manget : *Traité de la Peste*. Genève, 1729.

Fixons les idées à l'aide d'un exemple : l'histoire d'une épidémie au temps passé. Choisissons une ville du Jura ; elle nous permettra d'établir par comparaison comment les mesures préservatrices contre une épidémie étaient comprises, d'une part, il y a une quinzaine d'années, et, d'autre part, dans les commencements du XVII^e siècle. Du jugement porté sur les deux époques, il ne ressort pas la supériorité évidente du temps présent.

Les habitants de cette ville, vers l'année 1900, avaient l'honneur de posséder pour maire un ancien acrobate. Ce magistrat municipal, pour débarrasser la ville d'une épidémie de fièvre typhoïde, n'avait rien trouvé de mieux que de cacher à ses administrés la cause même du mal : la contamination des eaux de boisson. Quand une analyse concluant à la mauvaise qualité des eaux lui était retournée de Paris, il mettait cette analyse en poche, négligeant d'en informer la population. Une telle conduite ne pouvait manquer de hisser son homme au faîte des honneurs. Il est aujourd'hui un très gros fonctionnaire.

Au XVII^e siècle, cette même ville du Jura étant affligée par la peste, les échevins prirent des mesures énergiques. Ayant simplement fait leur devoir, l'histoire ne rapporte pas si l'administration supérieure les récompensa de leur zèle. En ce temps, chacun trouvait naturel de se dévouer à ses fonctions ; les passions populaires n'étaient pas flattées dans un but d'intérêt électoral. Les décisions prises l'étaient en vue de l'utilité publique. Et tout le monde s'inclinait.

La nature des arrêtés s'inspirait d'une double obligation : 1° l'isolement ; 2° la désinfection.

On ne badinait pas sur le premier chapitre. Dès l'année 1629, les habitants étaient fort préoccupés du fléau qui menaçait des localités dans le haut Jura. Le 17 mai, un habitant, Sébastien Charnage, dut rester enfermé pendant plusieurs semaines dans sa maison, parce qu'il avait eu une conversation avec Catherin Charnage, son frère, curé de la Rixouse, paroisse infectée de la peste (1). Quelques jours plus tard, le premier cas se déclarait à l'asile des pèlerins de la ville. Le chirurgien Humbert Marchand, qui avait vu le malade, fut, comme Sébastien Charnage, contraint de demeurer chez lui, sous peine d'être privé de son droit de bourgeoisie et puni de fortes amendes. Des cabanes furent construites en dehors de la ville où l'on transporta, non pas seulement les malades, mais jusqu'aux sujets suspects de contagion. Un arrêt du 8 juillet, édicté par le Parlement de Dôle, décréta les châtiments les plus sévères, y compris la peine de mort, contre les réfractaires qui feraient mine de s'échapper.

Des vivres étaient apportés de la ville. Les conducteurs déchargeaient leurs provisions à une certaine distance des cabanes ; les sujets valides, mais claustrés, les transportaient ensuite à leurs domiciles respectifs.

La désinfection des locaux était opérée avec des soins méticuleux. Le premier jour, la rue restant barrée à la circulation, les fenêtres étaient ouvertes et l'on allumait un feu de genévrier et de romarin pour « chasser l'air le plus grossier ». Deux clercs, après avoir dressé l'inventaire de tous

(1) D. Benoit : *Histoire de l'Abbaye et de la Terre de Saint-Claude*, t. II, imprimerie de Montreuil-sur-Mer, 1892, p. 416.

les objets, faisaient porter à une buanderie hors ville les linges, draps, couvertures, vêtements, enfouis sous des bâches de cuirs; les planchers, plafonds, meubles, réduits obscurs, etc., étaient lavés à l'eau de lessive ou à l'eau vinaigrée.

Ce premier nettoyage n'était qu'un prélude. Après les laveurs, apparaissaient les fumigateurs. Quatre séries d'opérations composaient leur besogne. Le premier matin, toutes issues closes, ils brûlaient du foin arrosé de vinaigre. Il s'en dégageait une fumée âcre et violente qui purifiait l'appartement, jusqu'au soir à l'ouverture des fenêtres. Le second matin nouvelle fumigation de sabine, romarin, genièvre et lavande. Le troisième jour, usage de substances plus énergiques : soufre ,composés mercuriels et arsenicaux qui étaient projetés sur une plaque de fer rouge. Le quatrième matin, dernière fumigation ; les baies de genièvre, l'encens, la myrrhe, le benjoin en faisaient les frais. C'était le parfum doux terminal.

L'épidémie se prolongea quatre mois, faisant environ sept cents victimes. Les secours en blé et provisions de bouche furent assurés à la population pauvre pendant tout ce temps et des prières publiques célébrées en grande pompe à la fin de l'année se terminèrent par un pèlerinage à Notre-Dame de Gray, où furent dépêchés des députés de la ville à raison de deux par chaque rue.

Les années suivantes,quelques cas de peste s'étant reproduits aux environs, défense fut faite aux bourgeois et habitants de s'absenter pour un jour de la ville sans avertir les échevins « du lieu où ils vont en voyage et sans apporter une attestation de leur gîte ». En dépit de ces précautions, de nouveaux malades s'alitaient, moins nombreux, il est vrai, mais au désespoir des autorités, dont la vigilance ne fut jamais trouvée en défaut.

Tout cela remonte à près de trois siècles. La France date de 89, c'est entendu. Les mesures d'hygiène étaient inconnues de nos pères ; on enseigne cette erreur avec beaucoup d'autres, dans nos écoles.

Peut-être serait-il plus exact d'apprendre aux enfants qu'il a fallu attendre à la fin du XIX^e^ et le commencement du XX^e^ siècle pour voir les magistrats municipaux duper des populations en leur laissant ignorer un danger public ou en négligeant de prendre les précautions indispensables à dessein de garantir la santé de leurs administrés. Nous ne faisons pas allusion ici au souvenir d'un exemple isolé. M. Brouardel, signalé il y a quelques années, à l'Académie de Médecine nombre de faits du même ordre.

LES ÉPIDÉMIES CATARRHALES ET GRIPPALES DU XV^e^ SIÈCLE

Notre collaborateur et ami le Dr Eugène Beluze a donné à la Gazette des hôpitaux, *du 8 octobre, l'étude que voici :*

A partir du XII^e^ siècle, on trouve dans les chroniques mention du catarrhe épidémique (1). Ozanam, dans son *Histoire médicale des maladies épidémiques* (2), signale son invasion : en France dans les années 1239 et 1311 (1), d'après la chronique des frères mineurs ; en Toscane et en Italie au mois d'août 1323 (2), d'après l'*Histoire de Florence* de Buoni Segni ; à Montpellier en 1387 (3), d'après Valesco de Tarente.

Mais c'est seulement à dater du XV^e^ siècle que les documents deviennent à la fois plus nombreux et plus précis. A cette époque il faut encore cependant les emprunter aux mémorialistes, car la part contributrice que nous fournissent les médecins est assez insignifiante et se borne au passage suivant concernant l'année 1410. Il est extrait de Valesco de Tarente (4) par Ozanam (5) :

« Est quasi ægritudo generalis et quasi pestilentialis suo modo et aliqui inde moriuntur, maxima decrepiti ; et per loca facit cursum suum et bene tempore meo vidi quatuor vicibus. »

Nos vieux chroniqueurs nous donneront heureusement des descriptions plus pittoresques.

Le *tac* en 1404. — « Au printemps, dit Jean Juvénal des Ursins (6), fut le temps très pluvieux et s'en ensuivirent plusieurs maladies de rhumes de têtes et de fièvres, dont en moururent aucuns. »

Le journal de Nicolas de Baye (*L*) en dit davantage : « Samedi vingt-sixième jour d'avril. Ce dit jour étaient presque tous messeigneurs de Parlement malades de rhume et fièvre tout ensemble, pour une pestilence d'air qui a couru et court puis l'entrée de ce présent mois, telle que à peine peut-l'on trouver pauvre ni riche, et por espécial à Paris, qui ne se sente de cette maladie, les uns plus, les autres moins ; et par espécial en la chambre du Parlement aux jours de plaidoieries, à telle tousserie de tous côtés que à peine le graphier, qui a été surpris de la dite maladie à huit heures, put enregistrer ou non. Diex par sa grâce y veuille pourvoir (8). »

26 avril. « Parisiis et in regno accidit quædam infirmitas pestilens, qua homines subito in tantam tussim et capitis et pectoris infirmitatem incidebant quod stare nequibant, nec bibere, neque comedere ; de quâ ægritudine multi dicesserunt ; et vocabatur vulgariter *le tac* eo quod subite homines capiebantur illâ ægritudine, quâ ego ipse jacui quasi per quatuor dies (9). »

La chronique du religieux de Saint-Denis (10) nous donne enfin sur cette épidémie des détails plus complets et plus dialectiques, mais moins vécus à coup sûr.

De quâdam infirmitate communi quæ ubique viguit.

Cette année des neiges et des pluies abondantes firent du

---

(1) *Orderici Vitalis historicæ ecclesiasticæ*, publ. par Aug. Leprévost. Paris, 1852, t. IV, p. 215.
(2) Cinq vol. in-8°. Paris, 1817.

(1 et 2) Ozanam. Loc. cit., t. I, p. 260.
(3) Ozanam, Loc. cit., t. I, p. 261.
(4) *De signis catarrhi*, in-fol., Venise 1523.
(5) Ozanam. *Hist. méd. des maladies épidémiques*, t. I, p. 262.
(6) J. Juvénal des Ursins. *Histoire de Charles VI*, p. 427, in *Nouv. coll. de mém.*, par Michaud et Poujoulat, in-4°, Paris, Didier.
(7) Nicolas de Béaye. Publ. par Alex. Tuetey, Soc. de l'his-de France, Paris, 1885.
(8) Nicolas de Baye. Loc. cit., t. I, pp. 89, 90.
(9) Nicolas de Baye. Loc. cit., t. II, p. 287.
(10) Publ. et traduite par Bellaguet. *Documents inédits sur l'histoire de France*, Paris, 1841, t. III, p. 143.

printemps une saison désastreuse et occasionnèrent un débordement extraordinaire des principaux fleuves du royaume qui sortirent de leur lit et causèrent beaucoup de dégâts et de malheurs. Les médecins attribuèrent à ce mauvais temps les maladies qui survinrent. Des rhumes et des fièvres régnèrent partout et à peine une seule personne sur soixante-dix échappa aux atteintes de l'épidémie. En France comme dans les autres contrées, le nombre de ceux qui succombèrent à ce fléau fut peu considérable, mais tous ceux qui en étaient attaqués furent en danger de mort. On éprouvait d'abord un violent mal de tête qui ôtait entièrement l'appétit et l'on finissait par être réduit à un état complet de maigreur. Durant cette épidémie, les médecins les plus expérimentés conseillèrent la diète comme le seul et souverain remède. Ils se fondaient sur ce que les personnes sobres et frugales étaient beaucoup moins malades et se guérissaient plus facilement.

Horion ou *coqueluche* en 1414. — Dix ans plus tard, autre épidémie baptisée par le peuple : tac, horion ou coqueluche.

« Et a donc régnait par toutes les parties du royaume de France et en divers pays, une maladie qui se tenait en la tête. De laquelle moururent plusieurs personnes tant vieilles que jeunes. Et nommait-on ladite maladie la coqueluche » dit Enguerrand de Monstrelet dans sa chronique (1). Jean le Fèvre signale le fait (2) à peu près dans les mêmes termes, ce qui dispense de le citer et prouve que les chroniqueurs ou se copiaient les uns les autres ou se documentaient à la même source.

Juvénal des Ursins (3) nous fournit un témoignage qui semble déjà plus personnel :

« Es mois de février et de mars se leva un vent merveilleux, puant et tout plein de froidures. Par occasion duquel plusieurs gens, tant d'église, nobles que du peuple furent tellement enrhumés et entoussés que merveilles. Et en furent aucuns malades au lit, tellement que par aucun temps les juridictions de Parlement et du Châtelet cessèrent et n'y allait personne. Peu en moururent. »

Mais voici enfin deux témoins qui nous relatent les événements de visu : Nicolas de Baye et le bourgeois de Paris.

« Lundi, cinquième jour de mars. Ce dit jour n'a point été plaidé, ne n'avait aucun avocat ni procureur, ne partie ou moult peu par le Palais pour une moult griève maladie qui généralement courait par Paris, par laquelle la tête et tous les membres dolaient et souffrait — l'on moult fort rhume. Et entre les autres, moi-même ne dormis de toute cette nuit et ne me puis soutenir de la douleur de la tête, des reins, des côtés, du ventre, des bras, épaules et jambes, et me griève sans mesure la sécheresse qui est, qui par espécial est ennemie à ma complexion, en quelque saison que ce soit. Si m'en vais à mon hôtel.

« N'a pas été plaidoyé pour ce que une merveilleuse maladie a entrepris généraument toutes personnes, hors enfants au-dessous de huit ou dix ans, par laquelle la tête, les épaules les côtes, le ventre, les bras et les jambes dolaient, et y avait fièvres et rhume moult fort, et tellement que aujourd'hui moult peu de seigneurs de céans et des avocats et procureurs sont venus, entrepris de la dite maladie. Et moi-même fus hier au vespre en venant de Notre-Dame surpris de ladite maladie tellement que je ne puis soutenir et semble que ce soit lues aut pestis aërea (1).

« Mardi sixième, mercredi septième, jeudi huitième, vendredi neuvième, samedi dixième jour de mars. N'a point été besoigné en Parlement pour la dessus dite pestilence de maladie, quæ adeo invalet ut quasi nullus se obscondere possit a calore ejus, mais en tant que ès églises à peine l'on peut dire le service à très peu de gens (2).

« Lundi, dix-neuvième jour de mars. Depuis le jeudi, premier jour de ce mois de mars, jusque à ce dix-neuvième, n'a été plaidoié céans pour la générale maladie qui a couru, dont est mention faite le cinquième de ce dit mois et laquelle m'a tenu comme plusieurs autres par seize jours sans partir de mon hôtel ou peu (3).

« In martio, vigebat in Franciâ et Parisiis, gravissima infirmitas, quâ caput et memor singula dolebant, nec sapor erat scilicet cibi cuiquam et eadem in Arabiâ et transmaris partibus viguerat retro in mense octobris et novembris (4) ».

Le mal ne sévissait pas moins dans la rue qu'au Palais.

« Item en icelluy temps, chantaient les petits enfants au soir, en allant au vin ou à la moutarde, tous communément :

> Votre c... a la toux, commère,
> Votre c... a la toux, la toux.

« Si advint par le plaisir Dieu qu'un mauvais air corrompu chut sur le monde, qui plus de 100.000 personnes à Paris mis en tel état qu'il perdirent le boire et le manger, le reposer, et avaient très forte fièvre deux ou trois fois le jour et spéciallement toutes fois qu'ils mangeaient et leur semblaient toutes choses quelconques amères et très mauvaises et puantes ; toujours tremblaient où qu'ils fussent. Et avec ce, qui pis était, on perdait tout le pouvoir de son corps, qu'on n'osait toucher à soi de nulle part que ce fust, tant étaient grevés ceux qui de ce mal étaient atteints ; et dura bien sans cesser trois semaines au plus et commença à bon escient à l'entrée du mois de mars au dit an, et le nommait-on le tact ou le horion. Et ceux qui point n'en avaient ou qui en étaient guéris disaient par ébattement : En as-tu ! par ma foi, tu as chanté : Votre c.., a la toux, commère. Car, avec tout le mal devant dit, on avait la toux si fort, et le rhume, et l'enroueure, qu'on ne chantait qui rien fut de hautes messes à Paris. Mais sur tous les maux, la toux est si cruelle à tous, jour et nuit, qu'aucuns hommes par force de tousser furent rompus par les génitoires toute leur vie ; et aucunes femmes qui étaient grosses, qui n'étaient pas à terme, eurent leurs enfants sans compagnie de personne, par force de tousser, qu'il convenait mourir à grand martyre et mère et enfant. Et quand ce venait sur la guérison, ils jetaient grand foison sang par la bouche et par le nez et par dessous, qui moult les esbahissait et néanmoins personne n'en mourait ; mais à peine on pouvait presque être guéri, car depuis que l'appétit de manger fût aux person-

(1) Enguerrand DE MONSTRELET. *Soc. hist. de France*, Paris, 1858, t. II, p. 463.
(2) JEAN LE FÈVRE. *Chronique*, publ. par Morand, *Soc. hist. de France*, Paris 1876, t. I, p. 156.
(3) JUNÉVAL DES URSINS, *Loc. cit.*, p. 496.

(1) Nicolas DE BAYE. *Loc. cit.*, t. II, p. 172 et 173.
(2) Nicolas DE BAYE. *Loc. cit.*, t. II, p. 173 et 174.
(3) Nicolas DE BAYE. *Loc. cit.*, t. II, p. 175.
(4) Nicolas DE BAYE. *Loc. cit.*, t. II, p. 307.

nes revenu.si ful-il plus de six semaines après, avant qu'on fut nettement guéry ; ne physician, nul ne savait dire quel mal c'était (1). »

Telle fut l'épidémie de coqueluche de 1414 et l'on voit par les détails précédents que ce mal désignait alors la grippe et n'avait nullement le sens qu'on lui attribue aujourd'hui. Raige Delorme, Rilliet et Barthez, Littré avaient déjà remarqué le fait.

La *dando*. — En 1427, reparaît une maladie analogue sous une forme un peu spéciale qui lui valut cette fois le sobriquet populaire de dando. C'est encore le bourgeois de Paris qui nous en conte les méfaits (2).

« Item, en ce temps, environ quinze jours devant la Saint-Rémy, cheut un mauvais air corrompu dont une très mauvaise maladie avait, qu'on appelait la dando et n'était nul ne nulle qui aucunement ne s'en sentit durant le temps qu'elle dura. Et la manière comment elle prenait ; elle commençait ès reins et ès épaules, et n'était nul quand elle prenait qui ne cuidât avoir la gravelle, tant faisait cruelle douleur, et après ce à tous venaient les accès ou fortes frissons, et était-on bien huit, ou dix, ou quinze jours, qu'on ne pouvait ne boire, ne manger, ne dormir, les uns plus, les autres moins ; après ce, venait une toux si très mauvaise à chacun que quand on était au sermon, on ne pouvait entendre ce que le sermonneur disait, pour le grand noise des tousseurs.

« Item, elle eut très forte durée jusques après la Toussaint, bien quinze jours au plus. Et n'eussiez guère trouvé homme ne femme qui n'eût la bouche ou le nez tout élevé de grosse rogne pour l'accès ; et quand on encontrait l'un l'autre, on demandait : As-tu point eu la dando ? S'il disait non, on lui répondait tantôt : Or te garde bien, que vraiment tu en goûteras un morcelet. Et vraiment on ne mentait pas, que pour vrai ; il fut peu, fut petit ou grand, femme ou enfant qui n'eut en ce temps ou accès, ou frisson, ou la toux qui trop durait longuement. »

Enfin, pour être complet, nous rappellerons que Carli, dans son histoire de Vérone, signale un catarrhe épidémique qui, né à Vérone en 1438, parcourut ensuite toute l'Italie et se montra funeste aux enfants et aux vieillards (3).

Il nous a paru intéressant de rassembler et de verser au dossier historique de la grippe ces quelques documents pour la plupart inconnus de Raige-Delorme lorsqu'il écrivit son très remarquable article sur ce sujet (4).

Eugène Beluze

LA PATENTE MÉDICALE EN ESPAGNE

Extrait de la Presse Médicale *du 23 septembre*

On croit généralement, en France, que les lois espagnoles sont identiques aux nôtres. Pour le Code Napoléon, c'est partiellement vrai, mais c'est une erreur en ce qui touche le système fiscal, et notamment la patente des médecins.

(1) *Jour. d'un bourgeois de Paris*, publ. par Alex. Tuetey, *Soc. hist.* de Paris, 1881, pp. 49 et 50.
(2) *Loc. cit.*, pp. 222 et 223.
(3) Ozanam, *Loc. cit.*, t. I, p. 265.
(4) *Dictionnaire de méd.*, Paris, 1836, t. XIV, pp. 281 à 325.

L'esprit de la Péninsule est tout aussi démocratique, mais infiniment plus municipal, que le nôtre. Sous le nom de *Fueros*, les Espagnols ont joui de leurs chartes communales dès l'époque de la Reconquête, et la monarchie absolue n'a jamais pu les reprendre. Cet esprit municipal est, de nos jours, aussi vivant que jamais. On ne va guère aux urnes pour les élections législatives, et l'on se soucie peu de ce que peuvent voter les Chambres ; au reste, elles ne poussent jamais l'indépendance jusqu'à renverer un ministère. Mais on prend au sérieux les élections municipales et l'on suit attentivement les discussions de l'*Ayuntamiento* (conseil à la fois municipal et cantonal). Dans un autre ordre d'idées, le consommateur supporte sans se plaindre un tarif douanier prohibitif à la frontière, mais s'insurge contre un léger droit de régie perçu, sous le nom de *consumos*, aux portes des villes.

On conçoit qu'avec un esprit exclusivement municipal, on accepte sans murmurer la quotité de l'impôt, parce que cette quotité est fixée en haut lieu par des fonctionnaires que l'on ne connaît pas. Mais on aime à en surveiller la répartition, parce qu'elle s'applique, sous les vœux de l'intéressé, à des personnes qu'il connaît fort bien.

***

La loi répond en tout point à cet état d'esprit. Elle fait fixer par l'Administration des Finances la quotité des patentes médicales pour chaque ayuntamiento, en se basant sur le chiffre de l'année précédente, mais elle se remet aux intéressés du soin de répartir ce total entre eux.

A cet effet, dans la première quinzaine de janvier, chaque praticien « sollicite » une patente et spécifie quelle classe il désire. Il est censé se baser sur le chiffre de ses recettes. Le nombre des classes est de trois dans les bourgades, et s'élève jusqu'à neuf à Madrid et à Barcelone. Le coût de chaque classe avarie d'une ville à l'autre, en raison de l'importance économique de la contrée, et s'échelonne, centimes additionnels compris, entre 35 et 1.200 pesetas. La première classe est la plus coûteuse ; d'aucuns, s'en faisant une parure, libellent ainsi l'en-tête imprimé de leurs ordonnances :

Dr X..., patenté de 1re classe, unique dans cette ville.

Si la quotité demandée par l'Administration des Finances est atteinte par cette sorte de contribution volontaire, tout est dit. Sinon, une fois les versements effectués, l'Administration annonce qu'il y a un déficit, dont elle fait savoir le montant.

Alors entre en scène l'institution qui fait l'originalité du système espagnol. L'*alcalde* (et non *alcade*, comme nous écrivons à tort en France) convoque les praticiens à une première réunion où sont élus des syndics et des répartiteurs, en nombre fixé par la loi. Nul ne peut être élu deux années de suite.

Les fonctions respectives des uns et des autres ne sont que vaguement définies ; en pratique, ils se réunissent tous pour former une commission qui, dans l'esprit de la loi, doit répartir le déficit, en tenant compte des honoraires présumés de chacun. Cependant, nul ne peut être taxé de plus du quadruple de la classe qu'il a sollicitée, et aucune patente ne peut être portée à un chiffre plus élevé que celui de la première classe. La loi spécifie bien qu'il ne s'agit que des *revenus professionnels*.

La répartition proposée par la commission est soutenue

devant une seconde réunion, où l'on met aux voix, après discussions et amendements, une répartition définitive qui est, une fois votée, transmise à l'Administration.

Si l'un des intéressés se juge trop fortement taxé, il a le droit d'adresser à l'Administration une réclamation dont le lecteur devinera le sort.

Tel est ce système dans son principe.

***

Dans l'application, il a des inconvénients.

D'abord, en admettant qu'on soit de bonne foi, il est difficile d'apprécier quelle classe de patente correspond aux recettes que l'on fait, et encore plus difficile de se rendre compte du rang que l'on occupe parmi ses confrères, au point de vue des revenus professionnels. Ajoutez à cela que, ne sachant pas quelle classe vont demander les autres, on ne saurait prendre personne comme terme de comparaison. Il en résulte souvent que tout le monde demande la dernière classe, ou l'avant-dernière, quitte à voir venir l'assemblée qui répartira le déficit. Le mécanisme de la contribution volontaire est, par le fait même, frappé de nullité en beaucoup de lieux.

Toutefois, il n'en est pas toujours ainsi ; il arrive que l'amour-propre et les rivalités fassent surgir une véritable enchère ; la quotité est alors atteinte, et même dépassée. Ce dernier résultat est excessif, puisque le chiffre atteint doit servir de base à la quotité des années à venir.

L'assemblée est juste dans son principe, mais la confraternité étant embryonnaire en Espagne, les coalitions y jouent un rôle que le législateur n'avait pas prévu. La commission a tendance à faire peser tout le déficit sur quelques individus dont le succès attire l'envie, et l'assemblée ratifie à une forte majorité, à l'unanimité même, si ceux que l'on a choisis comme boucs émissaires ont l'esprit d'être beaux joueurs et d'approuver d'un air opulent ce qu'ils ne peuvent pas empêcher.

J'en ai vu un exemple frappant : trois médecins portés à la première classe, tandis que tous les autres se blottissaient à la cinquième, les classes intermédiaires restant désertes.

La discussion manque souvent de courtoisie ; je l'ai vue s'abaisser à de regrettables questions personnelles et à des allusions à la vie privée des absents.

Par contre, l'orgueil espagnol peut entrer en jeu ; il arrive que la commission répartisse le déficit entre ses membres, quand il n'est pas très important. Ce jour-là, la discussion devient chevaleresque et chacun veut payer une part.

***

En France, en présence de notre caractère, profondément différent du caractère espagnol, que vaudrait ce système ? Je passe sous silence la contribution volontaire, qui n'est pas le point important.

L'âme du système espagnol, c'est l'assemblée répartitrice. Or, chez nous, cette assemblée ne serait guère qu'une séance du syndicat local, tenue à la mairie. La discussion serait généralement courtoise, et les bases d'appréciation seraient plus sûres que dans la Péninsule, les médecins se connaissant mieux réciproquement par l'habitude qu'ils ont de se fréquenter.

N'étant invitée à considérer que les revenus professionnels, l'assemblée ne serait pas, comme le fisc, tentée de faire payer une forte patente au médecin père de huit enfants, sous prétexte qu'il a un loyer élevé, comme si une charge devait en motiver une autre. Elle serait portée, dans certains cas, à une indulgence bien utile aux épaves de la profession. On ne verrait plus ce fait monstrueux, et qui s'est produit, d'un médecin retiré, taxé d'après son loyer, parce qu'il aura fait en moyenne une visite chaque mois, par complaisance ou par charité.

D'autre part, les réclamistes, qui s'attribuent un succès exagéré, seraient acculés à ce dilemme : ou bien payer une patente en rapport avec leurs fanfaronnades, ce qui déchargerait d'autant les autres, ou bien faire des aveux que la trompette de la Renommée rendrait publics. De toute façon, résultat profitable à la corporation.

Enfin, l'assemblée aurait encore un très grand mérite, surtout dans les petites villes : elle enlèverait aux influences politiques toute action sur la répartition de l'impôt des patentes.

Mais n'est-il pas à craindre que ce mérite ne soit justement de nature à rendre le système espagnol odieux à nos législateurs, amis des influences politiques ?

E. Mesley.
De Gijon (Espagne).

LA TABLE DU SAINT-ESPRIT ET L'HOPITAL DE SAINTE-CATHERINE DE SIENNE D'ARMENTIÈRES JUSQU'AU XVII[e] SIÈCLE (1).

(*fin*)

De quels moyens disposaient les magistrats au XVI[e] siècle pour arrêter les maladies contagieuses. Ils étaient bien pauvres si nous en jugeons d'après les mesures prises en août 1576. Interdiction est faite de « vendre oignons, cabres, cabryettes et autres salades, prunes, excepté celles de Dambs et de Roi, de laisser courir dans les rues poulets, oisons, canards et autres volatiles, chats et chiens ». La peste ne dut pas reculer bien vite devant une défense aussi faible. La mortalité devint même si grande que le 8 novembre 1582, l'Evêque d'Arras bénissait un nouveau cimetière.

Armentières était destiné pour toutes sortes de raisons à subir le fléau redoutable des maladies contagieuses. Appelée par sa position à être « la clef et frontière de Flandre, le rendez-vous, de toutes les armées » comme l'appelait PHILIPPE IV en 1661, elle était non seulement la victime désignée pour les exactions, réquisitions, pillages, ruines, incendies, mais encore pour les maladies qui sont l'apanage des armées en marche, scorbut, dysenterie, tuberculose, syphilis, « fièvre aiguë, double tierce continue », variole noire, fièvre typhoïde. Si l'on songe qu'à la fin du XVI[e] siècle la ville avait une dette annuelle de 3.600 florins on verra quels travaux d'assainissement elle pouvait entreprendre. D'autre part, les marchandises venant de tous côtés de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, aidaient encore à rendre cette tâche difficile, sinon impossible.

De la mortalité, à Sainte-Catherine au XVI[e] siècle, nous ne

(1) V. *Fr. Méd.*, n° 18.

savons rien. On peut la supposer élevée si l'on rapporte à la mortalité de certains grands hôpitaux à la même époque, tel, par exemple, l'Hôtel-Dieu de Lyon où du 18 mai 1534 au 28 février 1537, l'on voit 517 décès sur 1892 malades, ce qui semble énorme.

Chez nous, il faut arriver à la fin du XVIIIe siècle pour trouver des renseignements sur la mortalité. C'est ainsi qu'en 1779, sur une population de 4.967, habitants il y avait par an 245 décès, soit une moyenne de 20, 27 %, peu considérable si l'on se reporte à la mortalité de l'Hôpital de Lyon au XVIe siècle.

On s'était enfin décidé dans toutes les échelles de l'administration d'agir avec énergie contre les empiètements de la maladie et contre ceux qui les causaient en partie, charlatans, droguistes, rebouteux, etc.

En 1723, nous trouvons dans les archives un ordre du magistrat à Antoine Boursette et Delacroix, médecins, de rechercher les causes de la maladie contagieuse qui ravageait Béthune, La Bassée, Seclin et les villages environnants. Les ordonnances se succédaient sans interruption pour empêcher la propagation de la peste, la vente des poisons, l'arrestation des rebouteux. Il semblait qu'on se ressaisissait enfin dans la région après la longue inaction qui avait coûté tant de vies au pays. A Armentières même, les échevins apportaient eux aussi une rigoureuse attention à l'exercice de la médecine, et vers 1775, en même temps qu'ils révoquaient Blauwart, médecin des pauvres, ils ordonnaient une enquête sur le sieur Dutacq et le sieur d'Archambaix, charlatans, qui avaient obtenu du seul assentiment du bailli, d'ériger chacun un théâtre et y débiter des drogues ; cette sévérité ne se démentit guère que longtemps après, car, en 1782, les sieurs Delassus, licencié en médecine, Caudrelier et Dufrasnoit, chirurgiens, se voyaient retirer leur traitement comme médecin et chirurgiens des hôpitaux.

***

Revenons maintenant une dernière fois dans notre hôpital Sainte-Catherine.

Qu'on se figure cette salle si lamentable aujourd'hui ornée comme au XVIe siècle de ses deux rangées de lits à gourdines sombres, de son autel et des ornements du sanctuaire. Voyez la lumière se répandant joyeusement sur les malades par les petites fenêtres carrées qui marquent encore aujourd'hui la séparation des lits.

Voyez le personnel, chirurgiens, médecins, prêtres, aides, servantes, cuisiniers, apothicaires, lingères, s'empressant, gagnant les lits, sortant dans les salles de droite et de gauche par les communications encore visibles des murailles, courant aux étages par le vieil escalier de la tribune.

Ecoutez maintenant les gémissements des blessés et des malades, le bruit que provoque la trappe du chœur en se refermant sur un cadavre que l'on descend dans les caves voûtées jusqu'à son inhumation.

Mais voici venir un blessé. C'est un vieux lansquenet qui vient de recevoir un coup de « pistoullet » dans la bagarre de Juillet 1566, en marchant avec le chevalier de Rassenghem contre les Hugenots révoltés. On le déshabille ; de ses vêtements, de son argent dûment inventoriés, rien ne lui est laissé, on lui passe une chemise cependant qu'une « meschine » emporte ses hardes dans la garde-robe commune, et Maître Jean Binet et Maître Steenlant se prodiguent autour du blessé ; le chapelain averti accourt, mais il n'aura point à intervenir.

Le soir arrive, tout est endormi dans l'hôpital... Vraiment, on doit souhaiter que nous possédions longtemps encore ce précieux vestige des temps sombres du XVIe siècle. Puissions-nous, si nos archives devenaient un jour plus riches, n'avoir pas à regretter d'avoir mutilé un édifice de grande valeur archéologique et historique.

Fernand Beaucamps.

Nota. — Je me fais un devoir, avant de déposer ma plume, d'offrir le témoignage de ma reconnaissance à M. le docteur Léon Dubar, à M. l'abbé Lamoot, à M. le docteur Drivon, de Lyon, à M. Ringot, archiviste-bibliothécaire, qui ont bien voulu faciliter ma tâche en me procurant, chacun suivant son pouvoir, les sources où j'ai dû puiser.

UN MUSÉE DANS LA CITÉ. — LES CABINETS D'HISTOIRE NATURELLE

Nous trouvons dans le dernier numéro de la Cité, *organe de la Société historique du 4e arrondissement de Paris, les deux articles suivants.*

J'ai retrouvé dans mes vieux papiers un avis concernant un Cabinet d'Histoire Naturelle qui existait au siècle dernier dans la Cité.

Cet avis ne porte aucune date, mais il est frappé d'un timbre de 1 centime, aux L entrelacés et à la fleur de lys, ce qui, d'après mon érudit confrère, M. A. Devaux, de la Société du Vieux Papier, place cette pièce entre 1816 et 1827. Voici la teneur de cet avis.

CABINET
D'HISTOIRE NATURELLE
D'ANIMAUX TRÈS RARES ET TRÈS CURIEUX

Un serpent de 16 pieds de longueur sur 24 pouces de diamètre. — C'est le même serpent qui a dévoré un conscrit dans les prisons d'Agen, dont les journaux ont parlé, et pour lequel des complaintes ont été chantées par toute la France. On trouvera chez le Directeur du Cabinet un détail bien plus ample, sur un petit livre intitulé : *Buffon de la jeunesse.*

Un tigre de mer, animal amphibie, ayant la tête du chat-tigre, les griffes du lion, deux queues de poissons, formant l'aile de chauve-souris, plus une queue de tigre.

Un crocodile d'Afrique.

Un requin de la grande espèce, vorace.

Un basilic ou crocodile sortant d'un œuf de coq, suivant Buffon et Aristote, portant crête de coq, la tête et le corps d'un lézard et la queue d'un serpent,

Une demoiselle de mer, poisson très curieux.

La lionne ou caïman portant une scie sur le dos.

Un écaillement qui se prend sur les bords de la Mer Rouge et plusieurs coquillages rares et curieux.

Le Directeur du Cabinet achète toutes sortes d'animaux vivans et morts, et autres curiosités.

Le Cabinet d'Histoire Naturelle est dans la maison de M. Calland, chirurgien, place du Marché-Neuf.

Le prix des places est de dix sous, et moitié pour les militaires.

Au verso de cet avis se trouve l'annonce manuscrite ci-après, exécutée d'une plume très experte :

« Mme Michelot a l'honneur de prévenir le public qu'elle joint au Cabinet d'Histoire Naturelle de son époux une superbe collection de tableaux d'écriture exécutés à main levée, des deux à la fois, de la gauche et sans voir les traits et aussi corrects qu'en voyant, elle exécute en public à volonté les sujets qu'on lui demande ; les amateurs qui désireront la voir travailler, donneront 10 sols par personne ; elle vend aussi des exemples d'écriture propres à servir de modèle à ceux qui cultivent cet art, expédie des lettres, pétitions, placets, certificats, congés, etc., et généralement tout ce qui exige une écriture propre et soignée, donne aussi des leçons de goût par cachet aux élèves forts. »

Cette Mme Michelot me paraît avoir voisiné quelque peu avec Prudhomme chez Brard et Saint-Omer.

A. L'Esprit.

Les collections d'objets rapportés de pays lointains par des naturalistes furent à la mode, dans la seconde moitié, et surtout à la fin du XVIIIe siècle.

A l'exemple de Buffon, de Daubenton, certains personnages et de riches ou savants bourgeois, groupèrent chez eux les minéraux, les végétaux et les animaux empaillés, considérés comme étant d'espèces rares ; objets qu'ils montraient volontiers aux personnes qui exprimaient le désir de les voir.

Vers 1760, parmi ces collectionneurs ayant un Cabinet d'Histoire naturelle attenant à une bibliothèque, ou à un salon d'objets d'art, ceux qui habitent notre région étaient :

Le duc de *Sully*, dans l'hôtel de la rue Saint-Antoine ;

Le duc de *Chaulnes*, dont l'hôtel de famille était place Royale (aujourd'hui place des Vosges, no 9, propriété de notre collègue, à *la Cité*, M. A. Ricbourg) avait un des plus curieux cabinets de ce genre, d'abord près du Luxembourg, puis rue de Bondi ;

Le chevalier *Turgot*, frère du grand Turgot, habitant de l'Ile Saint-Louis, auteur d'un mémoire sur « la manière de rassembler, de préparer et de conserver les diverses curiosités d'histoire naturelle », ouvrage imprimé à Lyon, en 1758.

Mais ceux qui s'occupaient particulièrement de ce sujet, à cette époque, et avaient les cabinets les mieux composés, étaient :

Valmont de Bomare, démonstrateur d'histoire naturelle, auteur de nombreux ouvrages sur la matière. Son cabinet, installé Vieille-Rue-du-Temple, près la rue de la Verrerie, comprenait l'ensemble des productions de la nature et avait le don d'instruire en amusant.

L'abbé *Aubry*, curé de Saint-Louis en l'Isle, possédait une grande collection d'oiseaux, « une des plus belles de Paris, par la rareté et la beauté des sujets presque tous de pays éloignés ».

L'abbé *Gonbourg*, demeurant également dans l'Isle Saint-Louis avait aussi une collection remarquable.

Duhamel du Monceau, encore dans l'Ile Saint-Louis, réunissait une belle suite de coraux, madrépores et autres corps marins. Il avait en outre créé un cabinet de marine, au Louvre, origine du musée de marine.

C'est surtout vingt-cinq années plus tard, vers 1785, sous l'influence des amants de la nature, J.-J. Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre, de Jussieu, Delile, et autres, qu'abondent les collections particulières de ce genre. Dans le *Guide des Voyageurs à Paris* de M. Thiéry, nous relevons vingt-six cabinets d'histoire naturelle, les plus renommés. Il y en avait d'autres, de moindre importance, non cités par l'auteur. Ceux dans le Marais, et dans les autres parties de notre région, sont :

M. *France de Croisset*, payeur de rentes, rue du Chaume, la première porte-cochère, à droite, en entrant par la rue des Blancs-Manteaux : Collection seulement des règnes minéral et animal, beaucoup de coquillages, des insectes, de superbes papillons et un grand nombre de madrépores.

M. *Gravier de Vergennes*, maître des Requêtes, receveur général des Finances, à l'hôtel de Mesmes, rue Sainte-Avoye : Suite intéressante de minéralogie.

Le comte *de Carbury*, médecin consultant du Roi, rue de Braque : Collection considérable qu'il céda au roi de Sardaigne.

M. *Poissonnier*, conseiller d'Etat, médecin du Roi, de l'Académie royale des Sciences, rue des Audriettes : Cabinet installé dans une longue galerie où M. de Trudaine avait précédemment sa bibliothèque. Ce cabinet composé de tous les règnes de la nature : oiseaux rares, reptiles, insectes, coquillages ; presque tous ces objets venant de Chine.

M. *Velut de Crosnière de Popin*, conseiller honoraire de la Cour des Aides, rue Portefaix, avait un ensemble de pièces de tous genres.

M. *Geoffroy*, docteur-régent de la Faculté de Médecine, logé à l'entrée de la rue des Singes (rue des Guillemites) : Galerie garnie d'insectes et de papillons.

M. *de Badière*, rue des Tournelles, no 72 voyageur, ayant rapporté de Cayenne, et autres pays lointains, des crustacés, coquillages, insectes, reptiles, oiseaux, poissons, amphibies, parmi lesquels on remarquait une grenouille monstrueuse et « des polipiers blancs infundibuliformes ».

M. le marquis *de Paulmy*, ministère d'Etat, l'un des quarante de l'Académie, gouverneur de l'Arsenal, avait, comme on sait, composé la bibliothèque la plus considérable de Paris, après celle du Roi. Il ne dédaignait pas l'histoire naturelle et possédait aussi un cabinet remarquable.

Mais la collection la plus complète avait été formée par *Valmont de Bomare*, que nous avons déjà cité, en 1760. Il avait, en 1785, quitté la Vieille-rue-du-Temple, pour s'installer plus grandement rue de la Verrerie, au coin de la rue des Billettes. « Le cabinet, dit Thierry, de ce naturaliste célèbre si avantageusement connu par son *Dictionnaire d'Histoire naturelle* et d'autres ouvrages de minéralogie, est d'autant plus précieux que la plus grande partie des objets dont il est composé ont été colligés par lui pendant ses voyages dans la plupart des contrées. »

En 1789, il existait, de plus, un cabinet analogue chez le docteur *Macquart*, régent de la Faculté de Médecine de Paris, demeurant rue Saint-Merry, au coin de la rue du Renard.

La Révolution fit disperser la plus grande partie de ces collections.

Sous le Consulat et l'Empire, nous en voyons survivre quelques-unes : d'abord celle de *Valmont de Bomare* qu'on put visiter jusqu'à la mort de ce savant en 1808. Il y avait en outre, à cette époque, les cabinets de M. *Sue*, médecin père du romancier Eugène Sue, de M. *Bertrand-Rival*, unique en son genre, car il renfermait une catégorie « de nature à inspirer aux jeunes gens l'horreur du vice ». C'é-

tait l'embryon du futur Musée Dupuytren. Puis un M. d'*Acloque* avait sa collection au Marché-Neuf en la Cité.

Les collections particulières de ces amateurs montrant obligeamment leurs objets, disparurent peu à peu, par suite de décès ou d'autres causes, et se trouvèrent, en partie, entre les mains d'individus qui en tirèrent profit, les exhibant moyennant une redevance. C'est ainsi que nous le voyons par l'intéressant prospectus reproduit ci-dessus, grâce à la trouvaille de notre excellent collègue L'Esprit.

Ce *Michelot*, dont il est question, montreur d'animaux empaillés, avait-il pris la suite du sieur d'*Acloque*, dont le cabinet se trouvait au même lieu, en 1804 ?

G. H.

MANUSCRITS
DE LA
FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

La librairie Plon vient de mettre en vente le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de la Faculté de médecine (*in-8º, 134 p.*)

Voici la préface qu'a écrite M. Amédée Boinet, à qui nous devons ce catalogue qui doit rendre aux historiens de précieux services.

L'ancienne École de médecine de Paris (1), après avoir été établie d'abord rue du Fouarre, acheta, en 1369, une petite maison située au coin de la rue de la Bûcherie et de la rue des Rats ; c'est là qu'on rencontre la première mention de l'existence d'une bibliothèque à la date de 1391 (2). L'École avait prêté à Guillaume Boucher, médecin de Philippe de Bourgogne et de Charles VI, contre le dépôt d'une somme de 22 francs, les *Concordances* de Pierre de Saint-Flour, l'*Antidotarium* d'Albucasis et le *Totum continens* de Rhazès. Après l'élection de chaque doyen, on dressait l'inventaire des objets qui lui étaient confiés et en particulier des livres ; c'est ainsi qu'on trouve dans le premier volume des *Commentaires* la liste d'une douzaine d'ouvrages que reçut Pierre des Vallées, élu en 1395.

Au cours du xvᵉ siècle la Faculté reçut différents dons ; nous n'en citerons que quelques-uns. Evrard de Conty, médecin de Charles V, offrit, en 1409, quelques traités de Galien. L'année suivante, Pierre d'Auxonne, médecin de Charles VI, légua un traité du même auteur intitulé : *De utilitate partium*. Le fameux Jacques Despars, chanoine de l'église de Paris et médecin de Charles VII, mort en 1458, laissa par testament son commentaire sur Avicenne. En 1500, Guillaume Bazin, doyen, donna un exemplaire d'Avenzoar.

Au xviᵉ siècle la bibliothèque eut à souffrir de plusieurs vols, surtout vers 1555. On reprocha au doyen son incurie et on décida la rédaction d'un catalogue ; mais il semble que ce projet ne fut pas exécuté et les livres furent de plus en plus laissés à l'abandon. C'était d'ailleurs l'époque où la Faculté songeait surtout à agrandir et à augmenter ses bâtiments.

Il faut aller jusqu'au xviiiᵉ siècle pour voir l'École de médecine s'occuper sérieusement de l'organisation d'une bibliothèque. En 1733, le savant Picoté de Belestre laissa à son ami Claude-Joseph Prévost, avocat au Parlement, une collection très précieuse de livres, à charge d'en faire don à l'un des établissements d'instruction de l'Université de Paris. Il s'en dessaisit en faveur de la Faculté de médecine. Les donations de la veuve d'Amelot de Beaulieu, premier président de la Cour des aides, et du doyen Philippe Hecquet augmentèrent bientôt ce fonds important. Le doyen Hyacinte-Théodore Baron fit alors dresser un catalogue de tous les volumes dont il avait la garde (nº 16), et on décida peu de temps après qu'il y aurait un bibliothécaire, élu pour deux ans seulement. Le premier nommé fut Baude de la Cloze, qui rédigea un second catalogue, achevé en 1745 (il est conservé à la Bibliothèque Mazarine, sous le nº 4091) et la bibliothèque fut ouverte au public les jeudis de deux heures et demie jusqu'au soir pendant l'année scolaire.

La plupart des manuscrits et des imprimés que possédait alors la Faculté dataient du xviiᵉ ou du xviiiᵉ siècle. On se souvient qu'il avait existé jadis des manuscrits assez anciens ; on fit des recherches et on retrouva une vingtaine d'entre eux dans un grenier, mais malheureusement très mutilés. On en trouve la liste dans le catalogue de Baron ainsi que dans le tome XXI (fol. 61 vº) des *Commentaires* et quelques-uns de ces volumes, datant du xvᵉ siècle, existent encore.

En voici la liste, d'après les *Commentaires*.

I. Incipit liber Canonis primus, quem princeps Abolhay ab Avicenna de medicina edidit, translatus a magistro Girardo Cremonensi, etc. — Ms. vélin, in-folio complet. [Nº 56 (?)]

II. Jacobi Des Parts, de Tornaco nati, expositiones primi libri Canonis Avicennæ tertii, et prima fen quarti. — Manuscrit in-folio, 1453. [Nº 57.]

III. Turigiani de Florentia, postquam commentatoris, etc. — In-folio, moitié papier, moitié parchemin, mal conditionné ; finissant par ces mots : « Utrum vita alicujus individui possit prolongari. Vallain. » [Nº 99.]

IV. Avincenna, latino idiomate, in cujus primo et ultimo folio se habet haec formula : « Anno Domini 1456, le 20ᵉ septembre, undecima hora noctis, obiit magister Joannes episcopi, et dedit hunc Avicennam Facultati medicinæ ; cujus anima requiescat in pace. Amen ». — In-folio, vélin, complet.

V. Liber in-folio, manuscriptus, in charta, cujus liber incipit hisce verbis : « Capitulum primum de alopecia. Alopecia est casus capillorum cum ulceribus sive stammis. » — Incomplet.

VI. In-folio, in charta papiracea, manuscriptus, cujus in folio secundo legitur in linea octava quarta columnæ : « Fen 21, 3ii : De membris generationis in mulieribus. »

VII. Incipit liber Canonis primus quem princeps Abholay ab Avicenna edidit, tractatus a magistro Gerardo Cremonensi, in Toleto, de arabico in latinum. Verba Abholay ab Avicenna. Prologus.

VIII. In-folio, in charta pergamena, in cujus primo folio legitur in litteris purpureis : « Incipit prologus in Tiphone medicinae. » Incomplet. Ultima verba : « Non subsequitur quies est malus. » [Nº 56 (?)]

IX. Colliget Averrhoës. — In-folio, parchemin ; cujus in

(1) Voir Dʳ D. Corlieu, *l'Ancienne Faculté de médecine de Paris* (Paris, 1877, in-12.)

(2) L'histoire de la bibliothèque de la Faculté de médecine a été étudiée en détail par M. A. Franklin, dans ces *Recherches sur la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris* (Paris, 1864, in-8º) et dans *Les Anciennes bibliothèques de Paris* (Paris, 1870, in-4º), t. II, pp. 13-65.

folio primo verso legitur : « Caput 17m, de accidentibus supervenientibus. » In ultimo legitur : « Explicit liber Colliget Averrhoës. Amen. »

X. Incipit liber Isagoge. In charta pergamena.

XI. In-folio, in charta pergamena, complet. Cujus prima verba : « Caput primum de divisione morbi ex, etc. De distinctione febris et divisione ejus, de calore febris, etc. » Ultima verba ultimi folii : « Explicit compendium medicinae. »

XII. In-folio, in charta pergamena. Incipit primum folium hisce verbis : « Incipit iste canon. » Desinit per hæc verba : « Expliciunt Regimenta acutorum Ypocratis, cum commento Galeni. »

XIII. In-quarto, vélin, six cahiers; deficiunt totidem. Post litteras rubras, scripta sunt hæc verba : « Homo enim est princeps omnium animalium. »

XIV. In-folio, parchemin, vingt-cinq cahiers, cujus primi codicis primum folium, numero 1º obsignatum, incipit per hæc verba : « In solutione humoris. »

XV. In-folio, in charta pergamena. De conservanda valetudine.

XVI. Incipit liber de crisi. Incipit liber de criticis. En lettres rouges; très incomplet. Trois cahiers en mauvais ordre. Vélin.

XVII. In-folio. Douze cahiers depareillez, en parchemin. Quorum folio recta GIL in litteris caeruleis, media purpurea (excepto ultimo codice).

XVIII. In-folio, petit papier, trois cahiers. In-folio, parchemin, petit modèle, cinq cahiers.

XIX. Quatre feuilles in-folio, en parchemin : « Caput decimum. De sanguine in intestinis et stomacho retento. »

XX. Quatre cahiers in-folio, en parchemin, quibus prima verba : « Sudor præcipue in fronte et... capillis, est primum signum in fronte. » Ultima verba : « Ex molli inflante. »

On ne saurait omettre pour le XVIIIe siècle l'importante donation de J.-CL.-Adrien Helvetius (mort en 1755), médecin de Louis XIV et de Louis XV. En 1770, Edme-Claude Bourru, bibliothécaire l'année suivante, fut chargé de la rédaction d'un nouveau catalogue en deux volumes (nos 10-11). Peu de temps après (1775) la Faculté quittait la rue de la Bûcherie pour s'installer, provisoirement d'ailleurs, rue Jean-de-Beauvais, dans l'ancien local de la Faculté de droit où la bibliothèque fut placée au second étage. Celle-ci, au moment de la Révolution, comptait 15. 000 volumes. En 1794, elle s'accrut des collections de l'Académie et École de chirurgie, qui devaient leur origine à la générosité de Lapeyronie et auxquelles vinrent presque aussitôt s'ajouter les livres de la Société royale de médecine.

La même année la Faculté fut installée, sous le titre d'*École de santé*, dans une partie des bâtiments actuels, élevés sur l'emplacement de l'ancien Collège de Bourgogne, et qui appartenaient auparavant à l'École de chirurgie.

Parmi les manuscrits de la bibliothèque de la Faculté, il faut avant tout citer les fameux *Commentaires* (24 volumes) remontant à l'année 1395. Les deux premiers volumes étaient restés fort longtemps cachés chez les descendants d'un ancien doyen et furent rendus à Gui Patin en 1650 et 1651. On sait qu'il y a eu d'autres registres antérieurs au XVe siècle, mais ils ont malheureusement disparu, au moins depuis le XVIIe siècle.

On n'a point publié jusqu'ici de catalogue des manuscrits de la Faculté de médecine (1). La collection cependant est assez importante; elle renferme 767 volumes, dont beaucoup sont loin d'être sans valeur au point de vue de l'histoire de la médecine (1). Nous tenons, en terminant, à remercier le Dr Louis Hahn, bibliothécaire en chef, le Dr Lucien Hahn, bibliothécaire adjoint, et M. Noé Legrand, sous-bibliothécaire, dont les conseils nous ont été très utiles et auxquels nous sommes redevables de nombreux renseignements.

A. Boinet.

(1) M. Franklin a donné seulement dans ses *Recherches sur la bibliothèque de la Faculté* (p. 129 et suiv.) des notices plus ou moins étendues sur un certain nombre de manuscrits.

LE MÉDECIN DANS SES RAPPORTS AVEC SES CONFRÈRES

La Gazette médicale belge publie la clinique que M. le Dr Rénon a consacrée à cette question toujours d'actualité.

J'ai l'habitude, à la fin de chaque semestre de mon enseignement, de donner en quelques mots, aux stagiaires de mon service, des conseils sur leur pratique médicale (2).

C'est là une question qui n'a rien de scientifique, rien de commun avec l'enseignement médical, et cependant j'estime que ces conseils, loin d'être superflus, peuvent aider le jeune médecin débutant à commettre moins d'erreurs, moins de fautes, et à courir plus de chances de réussite.

Messieurs, dans la pratique médicale, le médecin se trouve en rapport avec ses confrères et avec ses malades.

Lorsqu'un médecin va s'installer dans une localité, il est extrêmement rare qu'il soit le seul médecin, sauf dans certaines campagnes à population peu nombreuse. S'il existe un autre confrère, le médecin est tenu d'aller lui faire une visite. Dans cette visite, il fera acte de la plus grande correction, il avertira son confrère qu'il fera son possible pour rester en bonne entente avec lui, en se conformant aux règles de la déontologie. La visite faite par le médecin doit être rendue par le confrère à qui elle est faite.

Dans sa profession, le médecin a des rapports avec ses confrères dans le cas où un malade veut changer de médecin, dans le cas où il est appelé d'urgence par un malade qui n'est pas le sien, lorsqu'il reçoit dans son cabinet le malade d'un confrère et dans le cas de consultation avec un confrère.

Un malade veut changer de médecin; il peut le faire, c'est son droit absolu. Mais il faut distinguer deux cas : le changement de médecin s'exécute en dehors d'une maladie ou au cours d'une maladie. Lorsque le malade n'a pas eu de maladie depuis quelque temps, pour une nouvelle maladie, il a le droit absolu de s'adresser au médecin de son choix. Sur ce point, la plupart des syndicats médicaux sont d'accord : ils admettent que la qualité de client n'existe que pour la maladie en cours. Quelques malades ont même la délicatesse, alors qu'ils sont bien portants, d'aller trouver le médecin à qui ils désirent confier le soin de leur santé et le prient de bien vouloir s'occuper d'eux le cas échéant. Mais lorsqu'il s'agit d'une maladie en cours, déjà traitée par un médecin, par exemple, dans le cas d'une pneumonie ou d'une tuberculose, votre conduite doit être toute différente. Vous ne

(1) Les chiffres entre parenthèses indiquent les cotes des manuscrits sur les rayons de la bibliothèque de la Faculté. On trouvera aussi à la fin de chaque notice le numéro de l'ancien classement, antérieur à 1907.

(2) Conférence professionnelle faite à l'hôpital de la Pitié.

pouvez accéder au désir du malade que sous la réserve de l'exécution de certaines formalités réglées par l'usage. Vous serez très souvent invités à voir un malade soigné déjà par un de vos confrères. On vous dira : Docteur, veuillez voir notre malade, nous estimons qu'il est mal soigné. » Vous n'avez qu'à répondre : « Je le veux bien, mais avec mon confrère ; sans lui, cela m'est impossible. » On vous dira quelquefois que le malade n'a pas de médecin. Souvent le malade avait un médecin qu'il avait voulu évincer. Dans le cas où un malade désire absolument changer de médecin, j'estime qu'il en a le droit, et qu'il peut le faire en observant les règles suivantes. Il vous faudra prévenir le confrère. La mission est désagréable, j'en conviens ; mais vous devez passer sur les questions de susceptibilité pour le tenir au courant de la situation et lui faire régler ses honoraires. Vous devez dans les soins ultérieurs donnés au malade, vous abstenir scrupuleusement de toute appréciation sur le traitement suivi antérieurement, et ne pas vous associer aux doléances de la famille si elle en formulait.

Telle était ma manière de comprendre la question du remplacement d'un confrère, quand j'ai reçu une lettre très intéressante d'un de nos confrères de Seine-et-Marne, le Dr Dupont, m'annonçant que la Société des médecins de l'arrondissement de Melun, Fontainebleau, Provins avait voté les conclusions suivantes :

« Aucun médecin ne peut intervenir chez un malade aigu en cours de traitement, autrement qu'en consultation.

« Sont exceptés, les cas d'urgence, d'absence du médecin traitant, ou certains cas exceptionnels impossibles à préciser d'avance.

« On doit assimiler aux maladies aiguës les épisodes aigus des maladies chroniques et les traumatismes jusqu'à la consolidation de la blessure. »

Cette pratique a semblé plus facile, plus favorable aux confrères consciencieux, la moins propice à ceux qui ne le sont pas, enfin et surtout, la plus conforme à la dignité médicale.

En cas d'urgence, vous pourrez être appelés à voir le malade d'un confrère. Si ce dernier est absent, votre conduite ne doit souffrir aucune difficulté, vous devez de suite, par mesure d'humanité, vous rendre près du malade, de votre confrère, le soigner de votre mieux. Vous écrirez ensuite un mot à votre confrère, en le prévenant que vous venez de voir son malade en son absence. Souvent, le confrère par un acte de courtoisie que je vous engage à pratiquer toujours, vous priera de revenir voir avec lui le malade pour que vous le mettiez au courant de ce qui vient de se passer.

Un malade se présente à votre cabinet, avez-vous le droit de le recevoir ? L'opinion de toutes les associations médicales est unanime. Le cabinet du médecin est un terrain neutre ; le malade a le droit de venir y demander un conseil et de s'y faire soigner. C'est là une règle générale approuvée par tout le monde. Certains malades abusent même de cette facilité, en consultant plusieurs médecins en même temps. Les uns veulent savoir la vérité sur leur cas ; les autres ont le secret désir de voir si M. X... ne trouvera pas ce qu'a découvert M. Z..., et vous pourrez être victimes de certains monomanes qui, après une longue consultation, vous parleront d'un signe observé par un confrère et que vous n'aurez pas recherché, ou vous sortiront de leur poche une analyse d'urine que vous n'aurez pas réclamée. Souvent aussi, on vous fera remarquer que M. Y... ou M. Z... n'a pas fait un examen aussi minutieux que vous. Si l'on insistait sur ce sujet délicat, je vous engage à faire observer que les symptômes ne sont plus les mêmes et que la maladie a évolué. Des malades vus en consultation profitent parfois de la neutralité du cabinet médical pour venir demander un avis à leur ancien médecin consultant. Comme ce dernier n'aurait jamais connu le malade s'il n'avait été appelé en consultation par le médecin traitant, il doit s'enquérir auprès du patient s'il a l'assentiment de son médecin traitant et, de toutes façons, le prévenir de la visite effectuée.

Vous aurez des rapports avec vos confrères, quand vous serez appelés en consultation près d'un malade de l'un d'eux. Si vous êtes appelés en consultation par un confrère votre devoir est de vous rendre près du malade avec lui. Si c'est la famille qui réclame votre avis, vous devez faire prévenir le médecin traitant en vous assurant que votre heure pourra lui agréer. Vous devez accepter tout consultant, même inférieur à vous en âge, en réputation et en titres, pourvu que ce soit un homme honorable. Qui sait ? Un conseil de bon sens peut parfois permettre de débrouiller une situation restée obscure, malgré les examens les plus au courant des dernières découvertes de la science.

Le médecin consultant a des devoirs vis-à-vis du malade près duquel il est appelé et des devoirs envers le confrère qui l'appelle en consultation.

Le malade doit être examiné scrupuleusement sans hâte, avec le temps indispensable pour essayer d'éclaircir une situation souvent obscure. Le médecin consultant fera connaître son avis à son confrère, en toute indépendance, et en toute liberté, discutera le diagnostic et le traitement, rectifiera, si tel est son avis, agira, en un mot, pour le plus grand bien du malade.

Par contre, le médecin consultant a des devoirs stricts vis-à-vis du médecin traitant. Il ne doit, à aucun prix, faire perdre au malade la confiance en son médecin. Pendant l'examen du malade, et avant d'avoir conféré en particulier avec son confrère, il ne doit prononcer aucune parole susceptible de faire présager son appréciation sur le résultat de l'examen. Au cas de changement de médication, le consultant doit trouver une explication qui ne permette pas au malade de supposer que son médecin s'est trompé. D'ailleurs les consultants peuvent faire des erreurs comme tout le monde ; celui qui ne fait rien peut seul s'assurer de ne se tromper jamais. Bien entendu, le médecin consultant ne doit jamais venir revoir le malade qu'avec le médecin traitant.

La consultation médicale m'amène à vous parler d'une question extrêmement importante, celle des honoraires médicaux.

Le médecin ne doit pas avilir les honoraires en faisant, par l'abaissement des tarifs, une concurrence déloyale à ses confrères. Il ne doit donc pas, sauf exception d'humanité, accepter pour les soins donnés aux individus, comme aux collectivités, des tarifs inférieurs à ceux adoptés par les associations médicales. La lecture de tous les bulletins des syndicats médicaux, depuis quelques années, vous édifiera pleinement sur cette question et sur la lutte que les médecins sont obligés de soutenir pour se défendre contre les confrères qui acceptent de véritables tarifs de famine. J'ai le regret de constater que les confrères étrangers ont con-

tribué à cet avilissement des honoraires. J'ai reçu à cet égard quantité de plaintes, et récemment me parvenait une lettre d'un confrère de l'Est me signalant, dans son arrondissement, l'installation de médecins étrangers qui avaient accepté des honoraires refusés par tout le monde avant eux. Eh bien, Messieurs, ils ont eu tort. Nous ouvrons nos Facultés aux étrangers, et c'est pour nous un grand honneur : mais, en récompense de notre hospitalité, ils ne doivent pas nous faire une guerre de tarifs, alors que les médecins français ont déjà tant de peine à vivre. Messieurs, vous devez respecter, au point de vue des honoraires, les décisions des associations médicales. Il est, d'ailleurs, indispensable, pour un médecin, de s'affilier au Syndicat médical de sa région. On a dit beaucoup de mal des syndicats médicaux. On les a accusés d'être sectaires et jacobins. Mais on doit reconnaître, en toute loyauté et en toute justice, que les syndicats médicaux en groupant les confrères pour la défense de leurs intérêts, constitue une force énorme qui permet de lutter contre la fonctionnarisation et contre la socialisation de la médecine. Les efforts des syndicats médicaux retardent de jour en jour l'heure fatale où le médecin, devenu simple fonctionnaire, perdra toute indépendance et toute dignité. Voilà la vérité.

La question des honoraires m'amène à vous parler d'une question très délicate, celle de la dichotomie. Je m'en expliquerai avec vous en toute franchise, car je ne comprends pas les appréhensions de ceux qui sont effarouchés par ce mot, comme si ne pas parler d'un mal pouvait l'empêcher d'exister.

La dichotomie se trouve ainsi définie dans le nouveau dictionnaire de Larousse : Partage des honoraires consenti par le médecin appelé en consultation, ou par le chirurgien qui opère au confrère qui a procuré le client (Fig.) ». La dichotomie, qui a les honneurs des dictionnaires, est la conséquence indiscutable de la crise médicale et de la difficulté de vivre pour les médecins. Elle s'est étendue peu à peu du haut en bas de l'échelle médicale comme une plaie gangréneuse, et elle a fini par pénétrer dans tous les détails de la vie du médecin.

La dichotomie se fait avec les chirurgiens, avec les médecins, avec les spécialistes, avec les pharmaciens, avec les bandagistes, avec les herboristes et même avec des portiers et des garçons d'hôtel. Cet avilissement de la dichotomie en accentue encore les inconvénients qui sont, pour moi, au nombre de trois principaux : elle commercialise la médecine, elle supprime l'indépendance du médecin et elle abaisse sa situation morale dans le public. C'est vous dire que je suis absolument opposé à la dichotomie. Elle commercialise la médecine, en faisant du médecin un commissionnaire en marchandise. Elle lui enlève toute indépendance ; le médecin dichotomiste peut être appelé, dans certains cas, à donner un avis favorable à une intervention chirurgicale qui ne s'impose pas. Il peut, pour conserver le bénéfice de la dichotomie, faire opérer par un chirurgien des malades que tel autre chirurgien opérerait mieux. La conscience du médecin dichotomtste est mise à rude épreuve, et elle peut vaciller et chavirer dans le combat. En un mot la dichotomie jette la suspicion sur tous les actes du médecin. La dichotomie rabaisse enfin, dans le public, la situation morale du médecin. Voilà déjà les dictionnaires qui donnent la définition de la chose. Dans certains guides à l'usage des étrangers à Paris, on recommande de se méfier des chirurgiens qui partagent les honoraires avec les médecins. Certains grands journaux n'ont pas craint de faire une campagne contre la dichotomie. Dans les premiers jours du mois de janvier dernier, vous pouviez lire, dans une feuille publique du matin, à très grand tirage, l'éloge de la médecine et surtout de la chirurgie suisse qui ne dichotomisent pas ; l'auteur de l'article faisait remarquer avec soin les différences d'une opération à Lausanne et d'une opération à Paris. Dans un journal du soir, un des organes français les plus sérieux, paraissait, il y a quelques années, un article dans lequel la dichotomie était présentée au public sous un jour rien moins que favorable aux médecins. Dans un article publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, le professeur Ch. Richet expliquait récemment les méfaits de la dichotomie, et il la blâmait, car « elle mérite d'être regardée comme également peu honorable pour le médecin et pour le chirurgien qui la pratiquent (1) ». Le public voit donc ce qu'est la dichotomie, et son estime pour les médecins a considérablement diminué.

La dichotomie est, en ce moment, en plein progrès, mais je la crois à son apogée. Je ne serais pas surpris qu'elle commence bientôt à décroître et voici pourquoi : d'abord, à cause des exigences des médecins qui ont progressivement élevé le taux de la dichotomie. Celle-ci est passée successivement de 50 o/o à 75 o/o et même plus.

Les chirurgiens dichotomistes finissent par trouver la chose mauvaise et voudraient bien arrêter ce mouvement ascensionnel. Puis, le public, mis au courant de la dichotomie, est devenu beaucoup plus méfiant. Souvent, le malade ne se fait pas opérer par le chirurgien désigné par le médecin. Aujourd'hui, le malade, sauf le cas d'une opération d'urgence, va consulter plusieurs chirurgiens : il demande à chacun si l'opération est bien utile ; il se renseigne sur l'habileté, la moralité de tel ou tel chirurgien, et souvent, le médecin dichotomiste voit son client lui échapper des mains. Beaucoup de malades, très au courant de ce qui se passe, préfèrent se faire opérer par les chirurgiens les plus renommés, les plus en vue, par ceux qui prennent le plus cher, et ils tiennent le raisonnement tenu devant moi par un homme du monde, et que j'ai rapporté en ces termes :

« Un homme du monde exhalait devant moi, il y a quelques jours, des plaintes amères contre les chirurgiens, qu'il accusait de graves méfaits. Je protestais énergiquement, en lui montrant que l'immense majorité du corps médical et chirurgical français était composée d'hommes très honorables, consciencieux et dévoués. » — « Vous avez raison de défendre vos confrères, me dit-il. Cependant, pour moi et pour les miens, j'ai pris l'habitude de m'adresser au grand chirurgien X... et au célèbre médecin Z... Cela me coûte beaucoup plus cher ; mais comme ils sont très occupés et qu'ils n'en sont ni l'un ni l'autre, à une opération ou à une consultation près, je suis sûr qu'ils ne font pas une opération inutile et qu'ils n'ordonnent pas de drogues dont on n'a pas besoin. » — « Je ne pus réussir à le convaincre de la fausseté de ses allégations (2). » L'état d'esprit de ce malade se répand de plus en plus dans le monde à l'heure actuelle, et il est certainement contraire à la dichotomie.

---

(1) Ch. Richet. — La Médecine, les Médecins et les Facultés de médecine (*Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1908, p. 659).

(2) Louis Rénon. — Le Principe de la note commune (*Journal des Praticiens*, 7 mars 1908.)

Telle est, Messieurs, mon opinion très formelle sur la dichotomie. Je la réprouve complètement, car je la crois contraire aux intérêts et à la dignité du corps médical.

Est-ce à dire que, dans les rapports entre les médecins et les chirurgiens, tout soit pour le mieux, et qu'il ne faille pas chercher à modifier et à améliorer les mœurs anciennes? En aucune façon. Les mœurs anciennes ne me paraissent plus soutenables à l'heure actuelle.

Quelles étaient ces mœurs anciennes? Elles étaient très simples. Un médecin faisait opérer un malade par un chirurgien. Le chirurgien touchait ses honoraires, souvent très élevés. Le médecin tarifait son assistance à l'opération, les soins donnés après l'intervention, et il envoyait sa note à la fin de l'année. Celle-ci était réglée, sans aucune observation, par les excellents clients, qui deviennent de plus en plus rares. Mais beaucoup de malades discutaient. Après avoir versé une forte somme au chirurgien, ils hésitaient devant la note, souvent très modeste, du médecin, et parfois ils refusaient de la payer. Un de nos confrères, ancien interne des hôpitaux de Paris, s'est vu refuser une note de fin d'année d'une centaine de francs, envoyée pour son aide et ses soins au cours d'une intervention chirurgicale qui avait été réglée plusieurs milliers de francs à l'opérateur. Le malade répondit qu'il avait suffisamment rémunéré le chirurgien et que notre confrère n'avait qu'à s'adresser à lui. Le conseil fut suivi, mais notre confrère ne put obtenir de réponse.

Ce fait n'est pas rare. Dans les Syndicats et dans les Associations de médecins, on s'est souvent plaint de la difficulté qu'a le praticien, honnête, non dichotomiste, à pouvoir toucher ses honoraires pour les soins donnés à l'occasion d'une intervention chirurgicale. C'est pourquoi, avec plusieurs de mes collègues des hôpitaux et de la Faculté de médecine de Paris, avec MM. Le Gendre, Lepage, Triboulet, Fernand Bezançon, avec M. Lereboullet, président de l'Association générale des médecins de France, etc., nous menons actuellement une vive campagne pour l'adoption des mœurs nouvelles basées sur le principe de la note commune pour les interventions chirurgicales et pour les consultations médicales. C'est le règlement en commun des honoraires dus au chirurgien, au médecin. Après chaque intervention chirurgicale, le malade rémunèrerait à la fois, dans une note commune et globale, le médecin et le chirurgien, parce que nous estimons que le médecin a droit à des honoraires dans une intervention chirurgicale. Le médecin fait le diagnostic, qui est souvent difficile, il assiste à l'opération chirurgicale, il a sa part de responsabilité dans cette intervention, il donne ses soins consécutifs. Tout cela doit se chiffrer par des honoraires spéciaux qui doivent être réglés en même temps que ceux du chirurgien, et que le malade doit connaître exactement. Il en est de même pour les consultations médicales. Le médecin y a une certaine part de responsabilité, il éprouve une perte de temps et un dérangement souvent très grands, si le consultant vient d'une autre ville. La note commune nous semble, ici, aussi légitime que pour une intervention chirurgicale. Quelques associations ont adopté cette manière de voir et fixé les honoraires proportionnels pour les interventions chirurgicales. Il serait à désirer que tous les syndicats médicaux mettent cette question à l'ordre du jour et trouvent une solution équitable au principe de la note commune.

On nous a fait cependant des objections, et nous nous sommes heurtés à des hésitations très légitimes de la part de plusieurs confrères âgés qui nous ont dit : « Vous faites erreur. Le client n'acceptera jamais de savoir ce que le médecin doit toucher dans une note commune, car s'il le sait, il remerciera le médecin après l'avoir réglé. D'autre part, jamais les chirurgiens ne consentiront à abandonner une part, même minime, de leurs honoraires au médecin. » Je ne nie pas la valeur de l'objection, mais j'estime que, quand le public sera éduqué, il en ira tout autrement. Quand les associations médicales se seront mises d'accord sur cette question, les médecins n'auront qu'à dire au public : « C'est notre règle. » Elle servira de base dans les contestations et elle pourra même faire foi en justice. La dichotomie clandestine diminuera progressivement et s'effacera devant les mœurs nouvelles qui sauvegarderont justement et loyalement les intérêts et la dignité du corps médical. La campagne est, certes, dure et difficile ; mais c'est une campagne de salubrité médicale dont il faut souhaiter le succès.

Excusez-moi d'avoir insisté sur ces délicates questions et permettez-moi de vous parler maintenant des devoirs des médecins vis-à-vis des « malades ».

Rénon

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

—

VOYAGES D'EXCURSIONS

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer pendant la saison d'été par ses gares et bureaux de ville de Paris, des billets à prix très réduits permettant aux Touristes de visiter la Normandie et la Bretagne, savoir :

1° EXCURSION AU MONT SAINT-MICHEL

par Pontorson avec passage facultatif au retour par Granville.

Billets d'aller et retour valables 7 jours.

1re classe, 47 fr. 70, 2e classe, 35 fr. 75, 3e classe 26 fr. 10

2° EXCURSION DE PARIS AU HAVRE

avec trajet en bateau dans un seul sens entre Rouen et Le Havre.

Billets d'aller et retour valables 5 jours.

1re classe, 32 fr., 2e classe, 23 fr., 3e classe, 16 fr. 50.

3° VOYAGE CIRCULAIRE EN BRETAGNE

Billets délivrés toute l'année, valables 30 jours, permettant de faire le tour de la presqu'île bretonne.

1re classe, 65 francs, 2e classe, 50 francs.

Itinéraire, Rennes, Saint-Malo, Saint-Servan, Dinan, Dinard, Saint-Enogat, Saint-Brieuc, Guingamp, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

Réduction de 40 p. 100 sur le tarif ordinaire accordée aux voyageurs partant de Paris, pour rejoindre l'itinéraire ou en revenir.

Pour plus de renseignements consulter le livret Guide-illustré du réseau de l'Ouest, vendu 0 fr. 50, dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE.

Relations entre Paris et la Suisse.

I. — Train express de jour pour Berne, Lausanne et Brigue.

(V.-R. 1re et 2e classes à couloir. — 1re et 2e classes, Paris, Berne).

Aller : Départ de Paris, 8 h. 25 m.

Retour : Départ de Lausanne, 3 h. s. — Berne, 2 h. 05 s.

II. — Trains express de nuit pour Berne, Interlaken, Lausanne et Brigue.

Aller : a.) Départ de Paris, 10 h. 25 s. pour Berne, Interlaken, Lausanne et Brigue.

L.-S ; 1re et 2e classes à couloir, Paris, Berne ;

V.-L. : Paris-Berne du 1er juillet au 30 septembre ;

V.-L. ; L.-S. ; 1re et 2e classes, Paris-Interlaken du 1er juillet au 15 septembre ;

Nota. — A partir du 30 septembre, le départ pour Berne s'effectuera à 10 h. 15.

b) Départ de Paris, 10 h. 15 s., pour Lausanne, Brigue.

V.-L. ; L.-S. ; 1re et 2e classes à couloir, Milan (par le Simplon

Retour : Départ de Lausanne, 10 h. 42 s. — Berne, 9 h. 46 s.

(Mêmes compositions de trains qu'à l'aller).

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

EXCURSIONS A L'ILE DE JERSEY

Dans le but de faciliter la visite de l'Ile de Jersey, la Cie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, au départ de Paris, des billets d'aller et retour directs, valables un mois permettant de s'embarquer à Carteret, à Granville ou à Saint-Malo.

Billets valables par Granville à l'aller et au retour.

1re classe	63 fr. 15
2e —	44 fr. 25
3e —	29 fr. 85

Billets valables à l'aller par Granville et au retour par St-Malo ou inversement.

1re classe	74 fr. 85
2e —	50 fr. 05
3e —	37 fr. 30

Billets valables par Carteret à l'aller et au retour.

1re classe	63 fr. 15
2e —	44 fr. 25
3e —	29 fr. 85

Billets valables à l'aller par Carteret et au retour par Granville ou inversement.

1re classe	65 fr. 45
2e —	44 fr. 50
3e —	31 fr. 70

Billets valables à l'aller par Carteret et au retour par St-Malo ou inversement.

1re classe	72 fr. 55
2e —	49 fr. 80
3e —	35 fr. 50

Les billets délivrés à l'aller par Granville ou Carteret et au retour par St-Malo, permettent d'effectuer l'excursion du Mont Saint-Michel,

Les billets valables par Granville et Saint-Malo sont délivrés toute l'année ; ceux valables par Carteret sont délivrés jusqu'au 16 octobre.

Pour plus de renseignements consulter le livret Guide-Illustré du réseau de l'Ouest vendu 0 fr. 50, dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Trains express et de luxe pour GENÈVE et la SAVOIE.

1° de Londres et Paris

Express de nuit pour Genève, Evian, Divonne.
(V-L ; L-S ; 1re et 2e classes Calais-Genève. — L-S, 1re et 2e classes pour Evian — 1re et 2e classes pour Divonne)

ALLER :

Départ de Londres	11 h. m.
— de Paris	9 h. 25 s.

RETOUR :

Départ de Divonne	5 h. 23 m.
— d'Evian	7 h. 55 s.
— de Genève	8 h. 45 s.

2° de Paris (Express de jour pour Genève et Evian)

(1re et 2e classes à couloir — V-R jusqu'à ou de Dijon)

ALLER :	RETOUR :	
Départ de Paris. 9 h. 10 m.	Départ d'Evian.	10 h. 07 m.
	— de Genève.	11 h. 50 m.

3° de Paris pour Aix-les-Bains, Chambéry, Annecy, Le Fayet, St-Gervais, Chamonix, Argentière et Vallorcine.

ALLER :

a) Express de jour { 1re et 2e classes à couloir Le Fayet } départ de Paris : 9 h. 10 m.

RETOUR :

Départ de Vallorcine	6 h. 19 m.
— Chamonix	7 h. 34 m.
— Le Fayet-St-Gervais	9 h. 22 m.
— Chambéry	12 h. 29 s.
— Aix-les-Bains	12 h. 50 s.

ALLER :

b) Express de nuit { 1re et 2e classes à couloir pour Le Fayet via Annemasse } 8 h. 50 s. { L-S. 1re et 2e classes à couloir pour Annecy } 10 h. 25 s.

RETOUR :

Départ de Vallorcine	1 h. 15 s.	3 h. 16 s.
— Chamonix	4 h. 05 s.	4 h. 34 s.
— Le Fayet-St-Gervais.	5 h. 29 s.	5 h. 55 s.
— Chambéry	9 h. 04 s.	
— Aix-les-Bains	9 h. 38 s.	

ALLER :

c) « Savoie-Express » { V-S. V-R. (nombre de places limité } 11 h. 20 m. mardi, jeudi, samedi (pour Genève et Evian à partir du 2 juillet).

RETOUR :

Départ de Chambéry	10 h. 05 m.
— Aix-les-Bains	10 h. 32 m.
— Evian	8 h. 01 m.
— Genève	9 h. 24 m.

lundi, mercredi, vendredi
(De Genève et d'Evian à partir du 3 juillet).

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7

La France Médicale

Travaux et Critique

A propos d'un

Index chronologique

des Périodiques médicaux de France

de 1679 à 1856 (1)

A partir du xvii^e siècle, l'historien trouve dans les gazettes une mine de documents précieux, mais, à mesure que ces gazettes se multiplient, il devient plus difficile d'embrasser dans son ensemble la presse périodique, et il faut parfois consacrer de longues heures à composer la liste des journaux contemporains du fait historique dont on est occupé.

M. Henry Carrington Bolton, au moyen des tableaux qu'il a annexés à son *Catalogue of scientific and technical periodicals* (2), facilite les recherches dans les journaux scientifiques et industriels, mais la médecine n'entrait pas dans son programme, et ce n'est qu'accessoirement qu'il signale certaines publications médicales.

Le présent index n'est pas établi sur le même plan que le *Catalogue* de M. Henry Carrington Bolton, mais dans un domaine différent et bien plus restreint, il poursuit un but analogue : on y trouvera, année par année, l'état de la presse périodique médicale de la France (et de la Savoie), depuis 1679, date de l'apparition en France du premier journal de médecine, jusqu'en 1856.

Cet index comprend tout d'abord sous la rubrique : *I. Titres des publications*, une table alphabétique des journaux, des revues et des annuaires médicaux, et une table des publications périodiques des sociétés de médecine, les villes, sièges de ces sociétés, se suivant selon l'ordre alphabétique, et dans chaque ville, les sociétés étant rangées d'après la date de leur fondation. Les journaux, les revues et les annuaires sont numérotés de **1** à **358**, chacun étant désigné par un numéro spécial. Les publications des sociétés sont numérotées de **(1)** à **(112)**, le numéro qui les désigne étant placé entre deux parenthèses ( ), et toutes les publications d'une même société portant le même numéro.

Dans la seconde partie de l'index (*II, Chronologie*), le millésime de chaque année de 1679 à 1856 est suivi des numéros des publications qui ont paru au cours de cette année (1). Il suffira donc pour avoir le titre de ces publications, de se reporter aux numéros correspondants de la première partie.

S'agit-il par exemple de rechercher quels étaient les périodiques médicaux qui existaient en France en 1766 ? En se portant au millésime **1766** de la seconde partie de l'index on voit qu'il est suivi des chiffres 204.-256.-349.- (56). Or dans la première partie de l'index, ces chiffres correspondent, le n° **204** à : *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie ;* le n° **256** à : Liste de messieurs les docteurs-régens de la Faculté de médecine en l'université de Paris, avec leurs demeures, le n° **349** à : *Tableau du collège et académie royale de chirurgie;* le n° **56** à : *Académie royale de chirurgie*, (en particulier aux *Mémoires de l'Académie* et au *Recueil des pièces qui ont concouru pour le prix de l'Académie*). Les titres qui viennent d'être énoncés représentent donc l'état de la presse périodique médicale de la France en 1766.

A côté des périodiques exclusivement consacrés à la médecine, à la pharmacie ou à l'art vétérinaire, il en a été admis d'autres dans cet index. Ce sont ceux dont les titres comme celui du n° **36**, *Annales des sciences d'observation contenant... les principales applications de toutes ces sciences à la météorologie, à l'agriculture, aux arts et à la médecine*, annoncent expressément que les sciences médicales sont un de leurs objets.

Les journaux scientifiques ou encyclopédiques, les publications des académies, les journaux politiques eux-mêmes contiennent des travaux médicaux, cependant leur place n'est pas ici. Une bibliographie spéciale ne doit pas comprendre d'encyclopédies ; les *Mémoires* de l'Académie des sciences ne doivent donc pas figurer dans une bibliographie des périodiques médicaux.

Pour ce qui est des publications des sociétés de médecine, les notices des travaux de l'année ou des années qui viennent de s'écouler, lues généralement au cours des séances de rentrée, ont été signalées ici, mais seule-

(1) M. Ernest Wickersheimer a lu à la Société française d'Histoire de la Médecine, dans sa séance du 14 octobre, la préface d'un travail qu'il se propose de publier prochainement, travail qui est un Index chronologique de Périodiques médicaux français de 1679 à 1856. Nous donnons ici cette préface (N. D. L. R.)

(2) BOLTON Henry Carrington. *A catalogue of scientific and technical periodicals (1665 et 1882), together with chronolojical tables and a library check-liot.* Washington Smithsonian Institution, 1885, in-8°, x-773 pp. (Smithsonian miscellaneous collections). — *2e éd. (1665-1895).* Ibid., 1897, in-8°, vii-247 pp.

(1) Les publications des sociétés paraissant souvent à intervalles fort irréguliers, j'ai indiqué, autant que possible, la date des actes et celle de la présentation des travaux, de préférence à la date même de la publication.

ment dans les cas où elles comblaient une lacune causée par l'absence d'un véritable bulletin périodique. On se souviendra aussi que bien des sociétés n'ont pas fait les frais d'un bulletin spécial, se contentant de faire imprimer leurs actes et leurs travaux dans les colonnes d'un journal ou d'une revue.

L'admirable catalogue imprimé des sciences médicales de la Bibliothèque nationale a été la base de ce travail, comme il a été celle de tous les travaux qui ont été faits sur le journalisme médical français depuis un demi-siècle (1). Pourtant j'ai dû compléter ses données, et cela, en examinant les collections des périodiques elles-mêmes, soit à la Bibliothèque nationale, soit aux bibliothèques de la Faculté de médecine de Paris, de l'Ecole de pharmacie de Paris, de l'Académie de médecine, et même de la ville de Paris.

J'ai trouvé d'autres renseignements dans le *Journal de la librairie*, dans la *Bibliographie* d'Hatin (2), dans l'*Index-catalogue of the library of the Surgeon general office* de Washington (3), enfin dans certains annuaires médicaux. Quelques indications m'ont paru suspectes ; en pareil cas j'ai cru devoir en mentionner l'origine.

Poursuivre jusqu'à l'heure présente cet index chronologique des périodiques médicaux de la France eût été un travail stérile, à mes yeux. Les journaux sont devenus trop nombreux pendant la seconde moitié du XIXe siècle, pour qu'il y ait intérêt à consulter *tous* ceux qui ont paru au cours d'une année de cette période.

J'ai choisi la date de 1856 pour terme de cet index, parce que mon guide le plus sûr, le *Catalogue des sciences médicales* de la Bibliothèque nationale, a été publié en 1857. Si on se souvient que c'est en 1857, que Pasteur, dans son *Mémoire sur la fermentation lactique*, a montré que « les fermentations lactiques sont des métamorphoses chimiques provoquées par la présence d'êtres microscopiques qui se développent et se multiplient aux dépens de certains éléments du milieu fermentescible », on reconnaîtra que cette date de 1856 clôt une période de l'histoire des sciences biologiques et des sciences médicales.

Ernest Wickersheimer.

(1) *Bibliothèque impériale. — Département des imprimés. Catalogue des sciences médicales.* Tome I. Paris, F. Didot, 1857, in-4°, III.

(2) HATIN (Eug.) *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française.* Paris, F. Didot, 1866, in-8°, XVII-660 pp., 1 port.

(3) *Index-Catalogue of the library of the surgeon-general's office United States army. Vol. X.* Washington, 1889, gr. in-8° 1059 p. *Second séries. Vol. XII.* Ibid., 1907, gr. in- 8°, 978.

REVUE CRITIQUE :

André Vésale, son temps, ses précurseurs.

On sait ce qu'était, au moyen âge, l'enseignement de l'anatomie ; un long et fastidieux commentaire d'Aristote et de Galien, ou plutôt des gloses accumulées sur leurs textes par les Arabes ; parfois une dissection de chien, de singe, ou de porc, et par rare fortune. En vain, au XIVe siècle, Mondini dans Bologne, et Guy de Chauliac à Montpellier, avaient tenté de se soustraire aux traditions et rappelé les médecins à l'étude du cadavre humain : « Les écoles et les maîtres se passaient d'âge en âge le flambeau à moitié éteint de l'enseignement, sans qu'un souffle nouveau en avivât la clarté. Les élèves s'attachant au maître de leur goût créaient un milieu d'où toute vraie science était bannie et où seules trouvaient place les disputes et les rivalités de doctrine (1). »

Tel est le préambule par où M. Bain prélude à son étude sur Vésale ; et c'est d'une plume non moins alerte qu'il nous montre le regain de jeunesse et de vie nouvelle qui secoua peu à peu la stérile torpeur du vieux monde scolastique, et donna pour préface aux splendeurs de la Renaissance les chefs-d'œuvre du *Quattrocento*.

« Quelque temps, l'étude de l'anatomie languit à la suite de la foule des commentateurs, puis, avec la dispersion des érudits grecs de Constantinople et la découverte de l'imprimerie, c'est la Renaissance antique qui se produit. On lit Galien et Aristote dans le texte grec ; on découvre dans les fouilles les belles statues bien proportionnées dans lesquelles la grâce se marie harmonieusement à la force ; les *Hermès* et les *Minerve-Athéné* sortent avec les fûts de colonnes antiques du vieux sol italien. Devant une aussi heureuse reproduction de la nature, les douloureuses et mystiques conceptions du moyen âge s'évanouissent, et les artistes se reprennent à aimer la vie, qui est bonne, et la nature dans laquelle elle se manifeste sous les formes divines des *Hercule Farnèse* et des *Apollon du Belvédère*. »

« Déjà, aux premières années du XVe siècle, l'amour sensuel de la vie se répandait dans les plus élégantes compositions des maîtres italiens. Dans des cadres d'architecture classique, sous des plafonds aux chapiteaux corinthiens, au milieu de jardins sobrement dessinés, peintres et sculpteurs placent les portraits de leurs contemporains vêtus à l'antique. On a peu de peine à reconnaître dans les fresques de Domenico Ghirlandajo, dans les tableaux de Botticelli, du Pérugin ou du Pinturicchio, les illustres de la vie du siècle : humanistes à la longue barbe figurant les prophètes de l'Ancien Testament ou les Apôtres du Christ ; scènes de martyre

(1) *Un anatomiste au XVIe siècle, André Vésale*, par le Dr Em. Bain. Montpellier, Impr. coop. ouvrière, 1908. 104 p. in-8.

où les gonfaloniers de l'Eglise et les condottieri florentins sont travestis en licteurs romains ou en légionnaires; profusion de Cybèles et de Vierges dans lesquelles l'artiste s'est plu à reproduire, avec un décor convenu, les modelés et la grâce de sa maîtresse. Les *Togati* savamment drapés dissimulent mal des figures familières. C'est moins un rêve grec qui s'est emparé de la péninsule qu'un amour immodéré de la nature et de la vie, mais de la vie facile, heureuse, où tous les appétits honnêtes trouvent leur satisfaction, où les muscles et les corps peuvent librement jouer et se mouvoir sous le chatoiement de belles étoffes et l'harmonie des grandioses palais.

« Au milieu de ce paganisme sensuel, de ce culte de la chair athlétique, l'atmosphère devenait de plus en plus respirable aux admirateurs du nu académique et de l'anatomie étudiée, faisant valoir tous les muscles et toutes les attitudes. Puis les tendances nouvelles s'affirment. Une sainte émulation prend tous les esprits; pour reproduire dignement la nature il faut avant tout l'observer; on ne se contente plus de la *statue-archétype* de Galien entrevue à travers les marbres grecs et romains. Tous se mettent à l'étude de la nature elle-même; tous dissèquent. Léonard de Vinci illustre les traités d'anatomie; Mantegna, André del Sarto, Michel-Ange transforment leurs ateliers en amphithéâtres d'anatomie, Michel-Ange surtout. Il commença dès l'année 1492, époque où il s'engageait à travailler aux sculptures de l'église Saint-Esprit à Florence, sous la condition que le prieur de cette église le payerait en cadavres provenant du cimetière voisin. »

Cette tendance alla même jusqu'à l'exagération, et l'art pâtit bientôt des excès de l'érudition anatomique. Michel-Ange, en ses débuts, non content de couler dans le marbre la robuste souplesse et la jeune vigueur de son *David*, mit dans l'étude du nu quelque outrancière complaisance : arrêtez-vous aux *Offices*, à Florence, devant la *Sainte Famille :* c'est un décor peuplé de nudités païennes, dont les attitudes tourmentées font saillir à souhait les reliefs; l'enfant Jésus lui-même, au lieu d'agiter des menottes potelées, aux lignes molles et creusées de fossettes, fléchit un bras déjà nerveux et semble se complaire au jeu de son biceps : on pense plutôt à la jeunesse d'Hercule qu'à l'enfance du Christ. Que nous sommes loin des *Nativités* des Primitifs, gauches et raides, il est vrai, mais naïves et touchantes, où les défaillances de la forme s'effacent sous la sincérité du sentiment !

Dans la science, la même transformation s'opérait : aux schémas grossiers, traversés d'inscriptions gothiques et plus conformes à la lettre des bons auteurs qu'aux allures de la nature, les progrès de l'anatomie substituèrent ces planches dont la vérité nous frappe encore; au lieu de disserter, on observa, et ce fut à la voix d'André Vésale.

M. Daremberg a dit excellemment : « Vésale a remis en honneur les vrais principes de l'anatomie ; il a disséqué comme l'avait fait Galien et ne s'est pas contenté *d'ouvrir* des cadavres, comme cela se pratiquait de son temps; il a mis l'observation de la nature au-dessus de l'autorité et il a commencé cette démonstration qui devait précéder toute recherche ultérieure, à savoir que Galien avait disséqué des animaux et non des hommes ; il a transposé, pour ainsi parler, les descriptions galéniques du singe à l'homme ; enfin il a appliqué ces divers principes à tout l'ensemble de l'anatomie; en ce sens, il est le restaurateur de l'anatomie descriptive. »

Fils d'un apothicaire de Charles Quint ; petit-fils d'Everard Vésale, savant mathématicien, qui commenta Hippocrate et Rhazès ; arrière petit-fils de Jean Vésale, professeur à Louvain, André Vésale naquit à Bruxelles le 31 décembre 1514. Elevé au Collège de Louvain, versé dès l'adolescence dans les langues grecque, arabe et hébraïque, il se plaisait, en outre, en ses moments de loisir, à disséquer une foule d'animaux. Il partit en 1531 pour Montpellier, puis gagna Paris, où il suivit les démonstrations de Fernel et de Sylvius, et celles de Gonthier d'Andernach. En 1535, il revint à Louvain, et professa publiquement l'anatomie ; en 1536, on le retrouve à Paris ; il y fait pour la première fois, personnellement, l'ouverture d'un cadavre humain. Un cadavre en ce temps-là est une aubaine rare, la dissection, il n'y avait pas longtemps, frisait le péché mortel. Le grand Sylvius lui-même ne montre guère à ses élèves que des animaux; et Sylvius, comme Vésale, s'en vont la nuit, au péril de leur vie, dévaliser les gibets et les cimetières, ils rapportent sous le manteau quelque membre qu'ils dépècent à la chandelle, en grand mystère, au fond d'une cave. Vésale possède chez lui un squelette entier, son plus précieux trésor ; la police de Louvain s'en émeut; il ne le conserve qu'en déclarant l'avoir pris en France.

De Paris, Vésale passe en Italie ; il enseigne à Bologne, à Florence. L'année suivante (1537), le Sénat de Venise lui donne une chaire d'anatomie à Padoue. En 1543, il est en Belgique, suit l'armée impériale à Nimègue où il guérit l'ambassadeur de Venise, à Ratisbonne où il soigne Charles Quint atteint de la goutte. Et c'est à l'abri de cette haute protection qu'il se décide à publier à Bâle son grand ouvrage, *de Humani Corporis fabricâ.* Sans plus de souci de Galien, Jean Calcar enrichit ce volume d'illustrations d'après nature (1543).

Cette audace déchaîne la tempête : tout le clan classique proteste contre le novateur; Sylvius lui-même se déclare contre son ancien élève, lui prodigue — en latin, il est vrai — les plus grossières insultes ; Dryander, Piccolhuomini, Columbo, Eustachi se mettent de la partie. Vésale garde d'abord une dédaigneuse réserve ; puis il provoque Eustachi, lui donne rendez-vous à Padoue, et lui prouve sur le cadavre, devant un

énorme auditoire, la fausseté de ses allégations. Mais peu rassuré de cette compromettante victoire sur un homme très protégé et bien en cour, il se retire à Bâle dans une laborieuse retraite, et y prépare une nouvelle édition de son livre, pour 1555.

Cette année-là, Charles Quint abdiquait le gouvernement des Pays-Bas ; en 1556, il abandonnait l'Espagne à son fils. Médecin de l'Empereur, Vésale devint médecin de Philippe II et le suivit à Madrid. En butte à la jalousie des médecins espagnols, incapable de poursuivre, dans cette triste Cour, ses études anatomiques, contesté, critiqué, attaqué, jalousé par les galénistes encore puissants, il garda désormais le silence, sauf dans quelques opuscules de polémique. Sa situation lui permit cependant de marier sa fille à Jean de Mol, grand fauconnier du Roi.

Ses derniers jours restent entourés de mystère, voire de légendes ; gravement malade, il fit vœu, dit-on, d'aller visiter la Terre sainte ; il gagna Chypre avec les troupes vénitiennes, puis Jérusalem ; une proposition séduisante vint le tenter en cours de route : le Sénat de Venise lui offrit la chaire d'anatomie laissée vacante à Padoue par la mort de Fallope. Mais, dans la traversée du retour, une violente tempête jeta Vésale sur les côtes de l'île de Zante, où il mourut de misère le 31 octobre 1564.

M. Bain a fait de son mieux pour nous retracer cette existence un peu confuse, mal connue sur plus d'un point, et défigurée par des légendes. Il est certain que le sujet n'est pas épuisé, et qu'il offre encore aux chercheurs de nombreuses lacunes à combler. On peut faire la même remarque au sujet de la présente bibliographie : M. Bain a négligé de citer, pour la période pré-vésalienne, la très belle préface d'Ed. Nicaise à la *Grande Chirurgie* de Chauliac. Les travaux allemands et belges modernes, en particulier l'ouvrage du Prof. Roth (1), eussent aussi apporté à la biographie de Vésale un important complément d'informations, sans parler des documents intéressants que peuvent recéler encore les archives étrangères sur notre héros.

Il y il a, est vrai, des conditions matérielles de recherches qui cadrent mal avec la confection d'une thèse. Il suffit que celle de M. Boin soit d'agréable lecture, et qu'elle lui inspire peut-être le projet de poursuivre une étude si bien commencée.

Un autre travail vient de remettre en lumière un autre grand nom de la période prè-vésalienne : Henri de Mondeville. M. F. Brunet écrit *d'Emondeville ;* malgré ses recherches en Normandie, il n'a pu arriver à préciser si le lieu de naissance du chirurgien de Philippe le Bel est Emondeville près Valognes, ou Mondeville près Caen ; il adopte néanmoins la première orthographe, le plus ancien texte connu de l'auteur (1301) portant *Amondavilla.* Cette étude est la plus considérable qui ait paru, de puis Ed. Nicaise, sur ce personnage et sur son œuvre, et il importe de la signaler (1).

Paul Delaunay.

(1) Prof. Roth (de Bâle). *Andreas Vésalius Bruxellensis.* Berlin Georg Reiner, 1902, 500 pp. in-8° et 30 pl.

(1) *Un précurseur de la chirurgie moderne, le maître normand Henri d'Emondeville, chirurgien de Philippe le Bel, in* Mém. de la Société nationale des Sciences naturelles et mathém. de Cherbourg, t. XXXVI (4e série, t. VI), 1906-07, par le Dr F. Brunet, pp. 275-366. (Paris, J.-B. Baillière, Cherbourg, Imp. Le Maout.

Revue des Travaux historiques

Dr Fauchon. — **Note sur les bas-reliefs et médaillons appendus aux murs de la salle de la réunion de l'Académie** (Orléans).

Dans quelques pages, l'auteur parle d'un bas-relief représentant Alexandre le Grand malade à la suite d'un bain froid et guéri par son médecin Philippe. A ce propos, il ne croit pas qu'il y ait une relation entre ce bas-relief et une certaine tabatière qui aurait été donnée à Latour père, médecin de Louis Bonaparte, roi de Hollande. Nommé à cette haute fonction par Napoléon Ier, il désirait beaucoup, paraît-il, posséder le portrait de l'empereur. Un beau jour, le roi de Hollande recevant un lourd colis de Paris le déballe devant son médecin. Parmi de nombreux objets de prix, se trouve une tabatière portant en miniature le portrait de son frère, peint par Isabey, et entouré de diamants. Il le fait sauter du couvercle avec son couteau et l'offre à Latour en lui disant : « Puisque vous tenez tant à avoir le portrait de mon frère Napoléon, tenez, le voilà. » Comme ajoute le Dr Fauchon, il n'attachait pas ses chiens avec des saucisses.

(*Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.* Année 1907, 2e semestre.)

Dr Louis Roger. — **Pages d'histoire médicale.**

C'est le résumé d'un travail déjà publié par le Dr Roger, intitulé : *la Vie médicale d'autrefois.*

Société Havraise d'études diverses. (1er trimestre 1906.)

David (H.). — **Marchands d'orviétan.**

Après avoir étudié l'origine de l'orviétan, M. Daviol nous parle d'un certain Lemaire qui, fatigué de courir le monde, vint s'établir pour vendre sa drogue à Durtal en Anjou. Le lieutenant du 1er chirurgien du roi l'autorisa à exercer, comme il l'avait fait du reste pour deux garçons chirurgiens. Ces derniers ne tardèrent point à protester contre la venue de ce marchand d'électuaire. Bref, après de nombreuses péripéties, accompagnées de quantité de procès, les adversaires du charlatan se firent recevoir, l'un apothicaire et

l'autre chirurgien. Lui-même, en fin de compte, finit par être admis, non sans peine, dans les deux professions. C'est, en somme, dans ces quelques pages, une curieuse étude des mœurs médicales du XVIIIe siècle. On y voit comment s'accordaient facilement, moyennant finance, les diplômes d'apothicaire et de chirurgien pour exercer à la campagne et le peu d'instruction professionnelle de ceux qui les achetaient de la sorte.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (tome X, 4e série, 1907).

Clément-Simon (Ch.). — **Recherches sur l'histoire civile et municipale de Tulle.**

Parmi les divers établissements de Tulle, l'auteur nous parle de l'hôpital établi dans la maison du Verdier appartenant au médecin Meynard. En 1650, des Bénédictines y étant venues eurent l'heureuse fortune d'obtenir des religieux Feuillants les reliques de saint Savinien qui guérissaient le mal d'oreilles. Comme elles ne purent, malgré cela, avoir assez de revenus pour suffire à leurs besoins, elles durent, pour obéir à M. de Mascaron, évêque de Tulle, céder la place à l'hôpital.

En 1775, ayant été la proie d'un incendie, il fut rebâti grâce à une quête qui avait rapporté 10000 livres. En 1793, on le transporta dans les bâtiments de la Visitation.

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze (2e livraison, 1908).

Viple (Joseph). — **Fondation de l'hôpital d'Ebreuil.**

Sur la demande de Massillon, évêque de Clermont, en 1725, le roi consentit à la disparition de l'abbaye de Saint-Léger d'Ebreuil, dans laquelle la discipline monastique s'était fort relâchée. Tous les biens qu'elle possédait devaient être réunis à la mense épiscopale. Naturellement, le prieur dom Feulade ne fut point de cet avis. Il obtint même gain de cause contre l'évêque en vertu d'un arrêt du Parlement donné le 13 août 1728. En 1751, Massillon, ayant fait nommer son neveu abbé commendataire d'Ebreuil, tenta une seconde fois, sans du reste plus de succès, de faire disparaître l'abbaye et de s'emparer de ses biens.

Ce qu'il n'avait pu obtenir le fut par Juste Vialard, provincial et vicaire général de la Charité. Autorisé tout d'abord, en 1765, à créer un hôpital à Ebreuil, les biens de l'abbaye lui furent ensuite attribués en 1766. Les quatre moines qui en composaient le personnel durent cette fois s'incliner devant la volonté royale, et céder la place à quatre frères de Saint-Jean de Dieu, un prieur, un aumônier, un procureur et un chirurgien. C'est ainsi que se composa généralement le personnel des Charitains dans leurs petits hôpitaux de province.

Les revenus mis à la disposition des nouveaux occupants de l'abbaye se montaient à 20.000 l. Avec cette somme ils pouvaient largement subvenir à l'entretien des 10 lits destinés aux malades. Il en passait en moyenne de 72 à 105 par an à l'hôpital. Enfin le frère chirurgien avait un cheval à sa disposition pour lui permettre d'aller soigner les gens à la campagne.

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais (avril 1908, nos 4 et 5).

Dobrusky. — **Matériaux d'archéologie en Bulgarie** (t. VI), travail analysé dans la *Revue archéologique*.

Très intéressants bas-reliefs sur lesquels figurent seuls ou réunis Asclépios, Hygie et Télesphore. Se trouvent au musée de Sofia.

Pierre Rambaud

NOTES.

A propos du centenaire de l'Ecole de Médecine de Nantes.

On nous annonce que l'Ecole de plein exercice de Nantes va célébrer son centenaire. Nous en accueillons la nouvelle avec toute la sympathie possible, et nous ne manquerons de faire pour Nantes ce que nous venons de faire pour Angers et pour Clermont, c'est-à-dire de mettre sous les yeux du lecteur tout ce qui, en cette solennité, rappellera les étapes franchies et les lauriers cueillis.

Il paraît que l'Ecole de Nantes se propose d'avoir pour président de la cérémonie M. Georges Clémenceau, en ce moment président du Conseil des ministres et sénateur du Var, mais aussi docteur en médecine et ancien élève de ladite Ecole.

C'est bien naturel. On s'adresse en général, pour de tels honneurs, aux gens qui ont fait leur chemin, et il n'est pas douteux que M. Clémenceau a fait le sien.

Mais ce qui est moins banal, c'est la lettre d'invitation aujourd'hui rendue publique. Il paraît qu'elle est ainsi conçu :

« Soumis, dit-elle, les uns avec enthousiasme, les autres avec une loyauté entière au régime républicain que la France s'est donné ; professant pour le grand citoyen qui dirige les destinées de la patrie un profond respect, allié à la sympathie bien naturelle que peut leur inspirer un ancien étudiant de notre École et de nos hôpitaux, le directeur et les professeurs espèrent que vous voudrez bien venir dans cette vieille maison qui vous rappellera votre jeunesse et éveillera peut-être chez vous d'agréables souvenirs. Vous y serez reçu avec la plus grande joie et le plus profond respect.

« La cérémonie aura lieu à la date que vous voudrez bien nous fixer. »

Moi aussi j'ai un profond respect pour l'enthousiasme républicain de certains de mes confrères Nantais, mais je me demande ce qu'il vient faire ici... N'est-ce pas suffisant qu'une Ecole ait comme ancien élève le président du Conseil des ministres pour qu'elle se croie autorisée à lui demander de présider la célébration de son Centenaire, et pour que ledit ministre soit tout joyeux de rendre cet ultime hommage à l'Ecole où il débuta? Que vient faire ici cet enthousiasme politique, de quelque nature qu'il soit, et quel singulier précédent pour les futures solennités universitaires, où jusqu'ici il était de bon goût, quelqu'envie de parler qu'on en eût, de taire si l'on était le dernier bleu ou le dernier chouan?

Cette tournure bizarre donnée aux fêtes prochaines ne va pas être sans gêner quelques-uns, amphitryons ou invités, surtout en cette terre bretonne. Que dis-je, elle va gêner tout le monde, car on fait quelque bruit en ce moment, à propos de l'attitude prise, à deux reprises différentes, par le gouvernement actuel, à l'égard de deux médecins des Douanes, le Dr Guézenec, de Tréguier, et le Dr Aubrié, d'Avranches, révoqués brusquement pour avoir en politique des idées différentes de celles qui momentanément règnent... On s'indigne partout (on s'agite même à Avranches) de voir des carrières professionnelles fort honorables interrompues par cette politique qui excite chez quelques membres de l'Ecole de Nantes un si vif enthousiasme...

Evidemment toutes les opinions sont respectables, mais il est des cas où il est préférable de se taire, car, enfin, Avranches, Tréguier... ce n'est pas bien loin...

Albert Prieur.

Société française d'Histoire de la Médecine

Séance du 14 octobre 1908.

Présidence de M. E.-T. Hamy

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *Ernest Wickersheimer* offre à la Société :

1° Une épreuve photographique du Portrait de Cheselden par Richardson, dont l'original appartient à la Société de chirurgie de Paris.

2° Au nom de M. le docteur Louis Hahn, Bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris, le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris*, par Amédée Boinet. Paris, Plon, 1908, in-8.

M. *Moulé* offre : Spicilège vétérinaire. Recueil de documents concernant la médecine vétérinaire. 1re série, par *L. Moulé*, in-8°, 36 p. (Extrait de la *Revue générale de médecine vétérinaire.*)

M. *Paul Dorveaux* lit une étude ayant pour titre : Adrien le Tartier, médecin champenois, et ses Promenades printanières.

Adrien Le Tartier ou Tartier, issu d'une vieille famille champenoise, naquit dans la première moitié du xve siècle. Il embrassa la carrière médicale.

De toutes ses œuvres une seule fut imprimée : les *Promenades printanières*. C'est un in-16, publié à Paris chez Guillaume Chaudière en 1586 et composé de 11 feuillets liminaires et de 198 folios numérotés. Ce petit livre contient 70 consultations ou discussions sur toutes sortes de sujets médicaux et paramédicaux, dont 68 sont dédiées à divers seigneurs fixés en Champagne par leurs charges ou par leurs terres, à des amis de l'auteur, à des dames de sa connaissance, à des savants de la capitale, à des médecins, des chirurgiens et des apothicaires avec lesquels il entretenait d'affectueuses relations.

M. *Von Œfele*, de Neuenahr, fait une communication sur des Inscriptions cunéiformes concernant l'histoire naturelle et la pharmacologie a Ninive.

***

M. *Ernest Wickersheimer* lit la préface d'un travail qu'il va publier bientôt et qui est un Index chronologique des périodiques médicaux de France de 1679 a 1856.

(V. plus haut cette préface, p. 377.)

***

M. R. *Blanchard*. « Ce matin même est paru un fascicule de notre *Bulletin* (tome VI, nos 2-3), dans lequel se trouve inséré mon article sur le mouvement médico-historique actuel. J'y ai commis un oubli regrettable, que la présence de M. le Dr von Œfele à la réunion de ce jour m'engage à réparer en sa présence.

Chacun sait la part importante qui revient à notre collègue dans le réveil des études médico-historiques en Allemagne. Depuis 1894, il n'a cessé de tenir en haleine l'attention de ses compatriotes, par de très substantiels feuilletons historiques publiés dans divers journaux de médecine. Il assistait à Amsterdam à la séance où fut décidée la création du *Janus ;* il a participé aussi d'une façon très active à l'exposition de Dusseldorf. Ses remarquables études sur la médecine chez Egyptiens et les Assyriens lui ont valu une très grande notoriété, peut-être surtout parmi les savants qui s'occupent de ces antiques civilisations. Toutefois, les cercles médicaux n'ignorent pas ces études si originales, et je les ignore moins que personne, puisque le Dr von Œfele a publié dans mes *Archives de Parasitologie* trois longs mémoires du plus haut intérêt (1). On comprendra donc que je me doive à moi-même de réparer mon inadvertance. »

La séance est levée.

(1) F. von Œfele, Studien über die altägyptische Parasitologie. *Archives de Parasitologie*, IV, pp. 481-530, 1901 ; V. pp. 461-503, 1902. — Studien zur mittelniederdeutschen Parasitologie. *Ibidem*, V, 67-94, 1902. — Praehistorische Parasitologie nach Tierbeobachtungen. *Ibidem*, V, 117-138, 1902.

La Revue

ANCIENNETÉ DE LA LUTTE ANTITYPHOIDIQUE

M. le Dr Bonnette, médecin major de 2e classe, vient de publier dans la Gazette des Hôpitaux *du 20 août, cet article critique sur les théories et la pratique que nous révèle le* Journal de médecine militaire *dès le milieu du XVIIIe siècle.*

A entendre certains bactériologues modernes, on croirait que la lutte antityphique date de nos jours, date surtout de la découverte du bacille d'Eberth que l'on trouve en grand nombre dans les selles de ces malades. Or, bien avant cette découverte microbienne, la fièvre typhoïde était considérée comme contagieuse dans l'armée et l'eau polluée des puits était fréquemment regardée, par nos ancêtres du corps de santé, comme la cause de ces épidémies.

« L'expérience acquise par les médecins français, anglais et allemands pendant la guerre de Sept-Ans, dit M. Kelsch, *devait faire apprécier les bienfaits de l'hygiène militaire.* Frédéric le Grand, un des premiers, en reconnut la haute importance et fit des efforts sérieux pour en préparer le développement » (*Traité des maladies épidémiques*).

En 1770, Read, médecin du régiment du Béarn, raconte dans le *Journal de médecine militaire* que ses hommes, logés à Metz, près de la porte de Pontiffroi, eurent, pendant l'été, 91 dysenteriques, tandis que les autres régiments voisins n'en avaient que 7, 10 et les plus maltraités 13. « Frappé de cette différence, dit-il, et n'en voyant aucune autre cause, j'examinai attentivement les quatre puits affectés à ces régiments, pour y puiser l'eau qui servait à la préparation de leurs aliments et à leur boisson ordinaire. Par l'analyse exacte que j'en fis, je trouvai dans les deux puits supérieurs, qui étaient à l'usage du régiment de Béarn *une eau séléniteuse, abondante en foie de soufre que lui fournissaient les matières fécales filtrantes des latrines placées vis-à-vis ces puits :* Les deux puits inférieurs contenaient une eau moins insalubre : un surtout fournissait une eau excellente, qui ne le cédait en qualité à aucune des fontaines provenantes de Sey et Lessy, M. le marquis d'Armentières, à qui je présentai mon analyse et mes réflexions, *ordonna la fermeture des puits suspects et, huit jours après cette opération, les dyssenteries diminuèrent sensiblement dans ce quartier* et on ne remarqua presque plus de différence entre les régiments qui en étaient encore affligés. »

En 1781, Read observa une nouvelle épidémie de dysenterie, bornée aux seuls régiments de Bretagne et d'Aunis. Il fit aussitôt les mêmes expériences sur les eaux des puits de Chambières, qui lui donnèrent à peu près les mêmes résultats qu'en 1770 : *Le foie de soufre était cependant en moindre quantité, mais il aurait été bientôt plus abondant si on avait laissé faire des progrès à la maladie.* M. le comte de Damas fit également *fermer les puits* et l'épidémie diminua rapidement.

En 1776, des troupes vinrent occuper les casernes que la ville de Sedan avait fait construire. Deux puits avaient été creusés dans la cour du quartier, mais comme ils gênaient les manœuvres « on les reconstruisit plus loin, sur un terrain qui avait été remué quelque temps auparavant et qui servait de dépôt pour les fumiers de la cavalerie. Les pluies, qui tombèrent pendant l'automne et le commencement de l'hiver, lavèrent ces fumiers et entraînèrent avec elles dans les puits beaucoup de matières putrides et alcalines, *au point que ces eaux écumaient en bouillant, comme si elles eussent été chargées de quelque partie grasse et savonneuse.* » Aussi une sévère épidémie de fièvres typhoïdes graves éclata dans ce casernement neuf, où cette pernicieuse infraction aux lois de l'hygiène avait été commise. La fermeture des puits mit encore fin à cette épidémie.

***

Le rédacteur en chef du *Journal de médecine militaire* fait suivre ces observations des sages réflexions suivantes : « C'est donc la mauvaise qualité des eaux qui, dans l'une et l'autre circonstance, produisit la fièvre typhoïde et la dysenterie qui affligèrent les soldats qui en burent et on ne parvint à les arrêter qu'en détournant des puits les matières étrangères et nuisibles qui les avaient corrompus. *Une pareille boisson prise habituellement est au moins une disposition prochaine à toutes les maladies putrides et il ne faut souvent qu'une cause légère pour les développer.* Si quelques tempéraments robustes y résistent, c'est une exception heureuse, qui ne doit rien changer aux précautions nécessaires pour s'en garantir ; car souvent les remèdes viennent trop tard ou sont sans effet, parce qu'on ne s'oppose pas à temps à la reproduction journalière du vice primitif. »

Aussi MM. Read et Rambaud ont-ils été bien inspirés en demandant la fermeture de ces puits et « en coupant ainsi le mal par sa racine ». Sans cette précaution, la plus grande partie des soldats de la garnison « n'aurait pas probablement échappé aux dangers de cette boisson insalubre ».

En terminant, le rédacteur en chef Dehorne ajoute : « Il serait cependant facile de prévoir et de prévenir de pareils inconvénients, dont les suites sont ordinairement si funestes *et si, dans les cas de construction, on consultait les officiers de santé sur les objets de salubrité qui sont absolument de leur ressort, on éviterait souvent bien des malheurs ;* mais on donne presque toujours à l'apparence, à la symétrie ou à l'agrément et rarement on pense à la chose la plus essentielle, celle qui doit assurer la santé. »

***

Ces sages conseils semblent écrits d'hier. Quant à ces observations, elles prouvent l'ancienneté de la théorie hydrique et montrent le rôle immense — trop souvent méconnu — qu'a joué la médecine militaire dans tous les grands problèmes de la médecine sociale (pureté de l'eau potable, désinfection, vaccination, alimentation, encombrement, surmenage, etc.), *médecine de l'avenir qui sera plutôt préventive que curatrice.*

Bonnette.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

Le rôle de l'électrargol dans la thérapeutique des états infectieux courants (érysipèle, accidents puerpéraux, varicelle, blennorrhagie).

On n'apportera jamais trop de documents pour montrer quel rôle prodigieux joue la médication colloïdale dans le traitement des états infectieux.

Nous trouvions dernièrement, au milieu des réflexions très élogieuses d'un de nos confrères de province, quelques mots exprimant le regret que la médication colloïdale n'ait pas, contre l'érysipèle, cette action énergique qu'on constate ailleurs. Notre confrère commettait là, involontairement, une erreur manifeste qu'il serait facile de réfuter par de nombreux exemples.

Nous nous contenterons d'en citer un, dû à MM. Bousquet, chef de clinique à la Faculté, et Roger, interne des hôpitaux de Montpellier, au milieu des nombreux et intéressants cas d'infections traitées et guéries par l'électrargol, publiés par eux dans *le Montpellier médical*.

« Il s'agit d'un cordonnier, absinthique, que l'un de nous voit dans sa clientèle huit à neuf jours après le début de la maladie. L'érysipèle, qui a débuté par un frisson violent, a envahi toute la face. Le malade délire et est très agité. Les bruits du cœur sont sourds : de la diarrhée abondante survient, la température est toujours aux environs de 40°. Albuminurie. Le traitement par la quinine, les injections d'huile camphrée et de caféine, continuées pendant trois jours, soutiennent les forces du malade, sans toutefois déterminer d'amélioration. Ce n'est qu'en présence de l'insuffisance de ce traitement qu'on se décide à faire une injection de 8 cc. d'électrargol et des badigeonnages à l'électrargol de la plaque érysipélateuse, déjà étendue à tout le cuir chevelu. L'état général restant grave, on fait le lendemain une nouvelle injection : la température descend de 40° à 39° ; la plaque érysipélateuse ne s'étend plus ; l'état général s'améliore ; les urines augmentent. — L'électrargol est continué, mais à la dose de 5 c. cubes pendant encore cinq jours ; de grandes oscillations précritiques s'installent, et, sauf une très légère reprise au dix-septième jour, tout même l'albuminurie disparaît. »

On se rappelle que le professeur Carrieu a publié une belle observation d'érysipèle grave de la face, avec myocardite aiguë et néphrite qu'il traita par l'électropalladiol. L'état était nettement désespéré, et M. Carrieu obtint ainsi l'abaissement de la température, une crise urinaire et la disparition de l'érysipèle.

Iscovesco a de même obtenu avec le palladium, dans un cas d'érysipèle, une défervescence rapide.

A noter aussi, dans l'observation de MM. Bousquet et Roger, inspirée par l'exemple de MM. Chirié et David, cette application nouvelle de l'électrargol en badigeonnages.

***

L'intervention de l'électrargol dans les cas d'accidents infectieux puerpéraux paraît devoir être de plus en plus fréquente. On peut dire que le médicament est là dans son véritable élément ; aussi agit-il même dans les cas où l'infection se complique d'un état pathologique antérieur.

Le Dr Pol Vassal, de Mézières, a recueilli, cette année, une fort instructive observation où il s'agit d'une femme atteinte pendant sa grossesse d'un état infectieux des voies urinaires qui restait à peu près insoupçonné. A la suite du traumatisme d'un accouchement extrêmement laborieux (enfant de dix livres et version), l'inflammation latente des voies urinaires se réveilla d'une façon suraiguë, en même temps qu'il se développait une phlegmasia alba dolens. En même temps que le processus infectieux urinaire était rapidement arrêté par l'électrargol, la phlegmasia alba dolens s'annonçait d'emblée d'une bénignité particulière et n'eut qu'une très courte durée.

***

M. le Dr Vaillant, de Sedan, a observé un joli cas de varicelle avec hyperthermie très rapidement amendé par les injections d'électrargol. Il s'agissait d'un enfant de 23 mois, dont la température était depuis cinq jours de 40°. Au sixième jour elle monte à 41°. A ce moment l'enfant semble irrémédiablement perdu ; il ne réagit plus et ne peut même plus ouvrir les yeux. On donne alors de l'électrargol.

Le 1er jour la température tombe à 39°. Le lendemain, 38° (4 bains par jour.) — Le lendemain la température reste à 38° (2 bains par jour). — Alimentation : bouillon de légumes et comprimés de lacto-bacilline. — Ce jour-là injection d'une ampoule 1/2. Température le soir à 37°8.

Le lendemain une ampoule par jour, température à 37°5 (ne remonte plus) ; pendant 4 jours même injection ; l'enfant entre en convalescence.

On cesse l'Electrargol.

Actuellement l'enfant est en excellente santé.

***

Nous savons, d'autre part, que le Dr Pélissier, de Lyon, emploie l'électrargol en instillations dans les cas de blennhorragie ancienne avec lésions manifestes du canal siégeant en arrière de rétrécissements. A chaque instillation, il emploie, suivant l'étendue des lésions, de 1/2 à 1 cent. cube. Les résultats qu'il obtient sont concluants. En général, il n'a pas été obligé de dépasser six instillations.

***

On voit, par ces quelques cas, qui appartiennent à la thérapeutique courante et dont nous continuerons l'énumération, combien semble indiquée l'intervention de l'électrargol chaque fois qu'un élément infectieux entre en jeu.

LES NOUVEAUX PROCÉDÉS DE DIAGNOSTIC PRÉCOCE DE L'INFECTION TUBERCULEUSE

C'est une bien intéressante page d'histoire médicale contemporaine que M. le Dr Calmette, directeur de l'Institut Pasteur de Lille, a donnée en conférence, à Philadelphie, le 25 septembre et que publie le Bulletin Médical (*no du 24 oct.*).

*Notre éminent confrère a terminé cette conférence par l'exposé d'une méthode qui lui doit beaucoup l'*ophtalmo-réaction, *dont il dit naturellement tout le bien qu'il en pense. On sait que cette méthode, qui a provoqué récemment une discussion très animée au sein de l'Académie de médecine, n'a pas encore triomphé de toutes les objections qu'on lui a adressées.*

Avant d'engager la bataille, les généraux qui dirigent une armée doivent se renseigner aussi exactement que possible sur les positions qu'occupe l'ennemi qu'ils ont pour mission de combattre, sur l'importance de ses effectifs, sur la portée des canons qu'il peut mettre en ligne et sur la valeur de ses bases de ravitaillement. Ils utilisent pour cela tout un service d'avant-garde et d'éclaireurs. S'il leur arrive de se laisser surprendre dans un camp ou une place forte, il est bien rare que la lutte se termine à leur avantage : l'histoire nous apprend que les villes assiégées finissent presque toujours par tomber au pouvoir des assiégeants.

On peut affirmer qu'il en est ainsi pour l'infection tuberculeuse. Lorsqu'elle s'est installée dans un organisme sensible et qu'elle a commencé à y exercer des ravages, il est extrêmement difficile à celui-ci de triompher des microbes envahisseurs.

C'est pourquoi la question du diagnostic précoce de la tuberculose a une extrême importance. Et puisque nous savons aujourd'hui que la plupart des manifestations tuberculeuses, même celles qui affectent le poumon, sont d'autant plus facilement guérissables qu'elles sont plus tôt connues et convenablement traitées, les efforts des cliniciens comme ceux des expérimentateurs doivent tendre à accroître le plus possible le nombre et la sûreté des moyens d'information susceptibles d'être mis en œuvre.

Le problème est d'autant plus complexe que, trop souvent, l'infection tuberculeuse reste pendant de longues années latente et compatible avec toutes les apparences de la plus parfaite santé. L'attention du médecin et celle du malade lui-même ne sont éveillées que par l'apparition soudaine de phénomènes pathologiques souvent graves, succédant par exemple brusquement à une maladie infectieuse telle que grippe, rougeole, variole, coqueluche, fièvre typhoïde, oreillons, rhumatisme, ou évoluant sournoisement à la suite de troubles du tube digestif ou d'une maladie chronique quelconque : diabète, affections rénales, cardiaques, mentales (épilepsie, démence), tumeurs malignes, etc.

Rien n'a décelé antérieurement la phase initiale de l'envahissement bacillaire, et il faut remonter parfois à des commémoratifs très lointains pour en retrouver ou en soupçonner l'origine.

Au Congrès vétérinaire de Cassel, en 1903, *Von Behring* croyait pouvoir affirmer que l'évolution de la tuberculose chez l'adulte était toujours le résultat d'une infection contemporaine de l'enfance, occasionnée, dans l'immense majorité des cas, par l'ingestion de lait provenant de vaches tuberculeuses.

On sait aujourd'hui que cette opinion, beaucoup trop absolue, est contredite par une foule de faits cliniques et expérimentaux, de même que celle, tout opposée, de *Robert Koch*, relative à l'innocuité pour l'homme des bacilles tuberculeux d'origine bovine. Les enquêtes et les expériences poursuivies en divers pays depuis les retentissantes communications de ces éminents savants ont démontré jusqu'à l'évidence que, par le tube digestif surtout, l'homme — particulièrement dans son tout jeune âge — est susceptible de contracter la tuberculose du bœuf. Elles ont démontré aussi qu'à toutes les périodes de son existence l'homme peut être contaminé par le virus tuberculeux et que le rôle capital dans la propagation de la tuberculose appartient incontestablement à la transmission directe d'homme à homme, par ingestion ou par inhalation, des bacilles fraîchement issus de l'organisme des malades.

D'autres travaux récents ont montré que les sujets porteurs de lésions latentes, non guéries, présentent une extrême sensibilité aux réinfections ultérieures, ils restent en quelque sorte anaphylactisés et ils accusent cette anaphylaxie, soit par l'aptitude à réagir à la tuberculine, soit par la gravité des troubles pathologiques qui se manifestent chez eux lorsqu'ils sont exposés à de nouvelles contagions ou soumis à de nouvelles inoculations expérimentales. On constate pourtant, chez ces sujets, un phénomène bizarre, que Robert Koch a signalé le premier sur les cobayes et qui s'observe également sur les bovidés, c'est que, lorsqu'un animal déjà tuberculeux vient à être réinfecté, l'évolution de la tuberculose prend constamment, chez lui, une allure chronique, jamais une forme aiguë comparable à celle que l'on observe après une première inoculation virulente. Il semble qu'il en soit de même chez l'homme, les réinfections successives augmentent en apparence la résistance des sujets, parce que la maladie évolue avec une plus grande lenteur. Mais ce n'est là qu'une apparence, en réalité, chaque réinfection est une nouvelle atteinte à l'intégrité des forces défensives de l'organisme, et l'expérimentation prouve que celles-ci sont d'autant plus sûrement vaincues que les réinfections sont plus abondantes et plus fréquemment répétées.

Par contre, il paraît établi que les sujets anciennement porteurs de lésions tuberculeuses cicatrisées et ne réagissant pas à la tuberculine ont acquis, du fait de leur guérison, une résistance très grande à l'égard de nouvelles infections tuberculeuses. Cette immunité, au moins relative, s'observe surtout fréquemment, comme l'a signalé *Marfan* (1), chez les porteurs d'écrouelles et chez les lupiques guéris. Déjà, antérieurement, *Bazin* avait constaté que, chez les anciens scrofuleux, la phtisie pulmonaire évolue avec une allure très lente. On sait, d'autre part, avec quelle fréquence se rencontrent, à l'autopsie des vieillards ou des individus morts

---

(1) *Arch. gén. de méd.*, vol. 1, pp. 423 et 575, 1886.

accidentellement, les cicatrices d'anciennes lésions tuberculeuses transformées en nodules fibreux ou calcaires. *Brouardel* les trouvait chez un tiers des sujets, à la Morgue de Paris. Le même résultat est fourni par l'enquête de l'Office impérial de santé de Berlin, par les statistiques de *Orth* et *Grawitz*, par celles de *Bizch Hirschfeld* et de beaucoup d'autres. Il est probable que, chez la plupart de ces sujets, l'infection est restée pendant de longues années latente, qu'elle n'a même jamais été soupçonnée chez plusieurs d'entre eux et cependant ils ont franchi les étapes de leur existence, exposés, sans doute, à de nombreuses causes de réinfections qui sont demeurées sans effet.

L'expérimentation montre que cette immunité relative peut s'obtenir dans certains cas chez les animaux. Lorsqu'on fait ingérer à des bovidés, jeunes ou adultes, des bacilles tuberculeux virulents et qu'on les maintient ensuite isolés, à l'abri de toute occasion de réinfection, ils réagissent pendant quelques mois à la tuberculine, puis cessent de réagir, et si, lorsqu'ils présentent toutes les apparences de la guérison, on essaye de les infecter de nouveau, soit par cohabitation avec des animaux tuberculeux, soit par ingestion de produits virulents, soit même par injection intra-veineuse d'une dose de bacilles d'origine bovine, capable de faire périr les témoins en quelques semaines, on ne réussit pas à les infecter. Leur résistance à la contamination naturelle et artificielle ne s'affaiblit peu à peu qu'au bout d'un an et, dans certains cas, elle se prolonge davantage.

Si l'on n'est point encore fondé à affirmer l'existence d'une véritable immunité antituberculeuse, il semble, du moins, qu'on doive admettre la possibilité d'accroître la résistance des animaux et aussi celle de l'homme, lorsqu'ils ont éprouvé une atteinte bénigne de tuberculose, en les isolant et en leur épargnant toute occasion de réinfection, jusqu'à ce que leur première atteinte soit guérie.

La nécessité s'impose donc rigoureusement de dépister le plus près possible de son stade lymphoïde initial l'envahissement bacillaire, d'autant que, d'après les recherches de *Weichselbaum* et de ses élèves *J. Bartel* et *Neumann*, comme d'après celles que j'ai effectuées avec *C. Guérin* la guérison vraie ne semble pouvoir être obtenue que lorsque l'infection demeure limitée au système lymphatique ganglionnaire. Plus tard, lorsque d'autres organes sont atteints, la tuberculose peut subsister plus ou moins longtemps latente, mais elle n'est plus susceptible de guérir et elle reste, dès lors, pour l'organisme, une perpétuelle menace.

Non seulement les considérations qui précèdent démontrent l'extrême importance du diagnostic précoce pour les sujets déjà infectés, mais d'autres raisons d'ordre social doivent nous inciter à la recherche hâtive des malades dans les milieux collectifs. Il s'agit, en effet, de réduire au mininum, dans ces milieux, les chances de contagion tuberculeuse. Or, il ne suffit pas, pour cela, d'isoler ou d'éduquer les cracheurs de bacilles. Si l'on attend, pour réaliser leur isolement ou pour faire leur éducation hygiénique, que leur tuberculose soit ouverte, il est déjà beaucoup trop tard ! La famille, l'atelier, le bureau ou l'usine sont contaminés. Il est plus difficile d'éteindre un incendie quand il s'est propagé à tout un quartier que lorsqu'il est limité à une seule maison. Il est plus aisé encore d'éteindre une étincelle lorsqu'on peut la surprendre avant qu'elle ait allumé l'incendie !

***

La présence des bacilles de Koch dans les organes atteints ou dans les produits d'expectoration des malades ne pouvant, en aucune manière, être considérée comme un signe précoce de tuberculose, les procédés cliniques d'exploration auxquels on devait s'adresser jusqu'à ces dernières années étaient aussi nombreux qu'imprécis. S'il est incontestable que quelques-uns d'entre eux possèdent une haute valeur et doivent toujours être soigneusement utilisés, c'est bien plutôt parce qu'ils permettent d'établir le diagnostic des localisations tuberculeuses qu'en raison de leur aptitude à nous éclairer sur la spécificité de celles-ci. Ce sont des signes de probabilité plus ou moins grande dont les cliniciens exercés savent, d'ailleurs, tirer un excellent parti, mais aucun ne nous apporte la certitude dont nous avons besoin.

Les notions qu'ils fournissent ne sont cependant pas négligeables : elles forment un ensemble de faits, sinon de preuves, qui servent plus que ces preuves elles-mêmes à déterminer le siège exact, l'étendue et la gravité des lésions. Il faut donc s appliquer à les perfectionner sans cesse.

Parmi les signes cliniques qui doivent être recherchés avec le plus d'attention, il convient de signaler en toute première ligne l'instabilité de la température du corps et l'asymétrie de l'inspiration (signe de *Grancher*).

Les indications fournies par les irrégularités de température observées à la suite d'alternatives de fatigues légères et de repos chez les sujets normalement apyrétiques réflètent des troubles fonctionnels de la nutrition qui sont le plus souvent en rapport avec un début de tuberculose. On doit surtout à *Penzoldt*, puis à *Daremberg*, *Chuquet*, *Ott*, *Holmsen*, *Landouzy*, *Barbier*, d'avoir attiré l'attention sur leur importance. En règle générale, l'équilibre thermique est instable chez les tuberculeux avant qu'aucune autre manifestation apparaisse. Une marche d'une heure suffit pour provoquer une élévation de température de 4 à 6 dixièmes de degré, et les observations fréquemment répétées pendant plusieurs cycles de 24 heures, jour et nuit, peuvent mettre sur la voie d'un diagnostic suspect.

Le procédé d'auscultation fine de *Grancher* permet de reconnaître la tuberculose pulmonaire à sa phase de germination. Au lieu de chercher à définir tous les bruits que l'oreille peut saisir : inspiration, expiration, craquements, etc., il a pour but d'ausculter uniquement, exclusivement, l'inspiration et de comparer, sous les deux clavicules et aux fosses sus-épineuses, les deux inspirations droite et gauche, en faisant abstraction de tout le reste. Ces deux inspirations doivent donner à l'oreille exactement les mêmes sensations d'ampleur, de douceur, de moelleux du murmure vésiculaire. S'il y a une différence sensible, si, d'un côté, le murmure est plus faible ou plus rude, ou saccadé, il y a lésion en ce point.

Mais il ne faut pas se dissimuler que ce signe est déjà trop tardif. Les indications qu'il fournit peuvent être assurément précieuses pour déceler la tuberculose pulmonaire au début de son premier stade : elles ne renseignent cependant pas assez tôt pour qu'on puisse éviter au malade toute chance de réinfection à la période initiale de l'invasion bacillaire.

La même objection, considérablement aggravée, s'applique à la recherche de l'albuminerie dite prétuberculeuse de *Tessier*, de l'albuminurie de *Ott*, et aussi à l'épreuve du vésicatoire de *Rogé* et *Josué* qui montre, chez le tuberculeux,

l'absence à peu près complète d'éosinophiles dans le liquide séreux épanché sous la bulle et la présence de cellules dites hydropiques, à noyau démesurément gonflé.

On peut en dire autant du procédé signalé par *A. Robin* et *Binet* pour la mesure de l'activité des échanges gazeux ou du chimisme respiratoire. L'augmentation de l'oxygène absorbé par les tissus, celle de l'oxygène consommé et de l'acide carbonique exhalé, ne deviennent appréciables que chez les sujets déjà porteurs de lésions assez étendues des organes thoraciques. D'ailleurs, il s'agit là d'une méthode difficile à mettre en œuvre et dont les indications sont plus difficiles encore à interpréter.

La recherche de la diazo-réaction urinaire d'*Ehrlich* ne donne de résultats positifs que dans les tuberculoses à marche aiguë ou dans les stades avancés des formes chroniques. Elle n'est donc d'aucune utilité pour le diagnostic précoce, d'autant qu'on l'observe assez fréquemment dans d'autres maladies qui n'ont rien de commun avec les infections bacillaires. Elle n'est ni spécifique ni constante.

Quant aux procédés d'exploration du thorax, pneumographie (*Hirtz* et *Brouardel*), radioscopie et radiographie, quelque intérêt qu'ils présentent pour la détermination des localisations tuberculeuses, ils ne peuvent que révéler l'existence de lésions déjà anciennes ou trop étendues pour qu'une intervention hâtive par l'isolement ait de grandes chances d'être efficace. Toutefois, la radioscopie est si précieuse pour la recherche des adénopathies trachéo-bronchiques, de l'induration des sommets et des épanchements pleurétiques, qu'on ne devra jamais se priver des renseignements qu'elle est susceptible de fournir. Entre des mains exercées comme celles de *Bouchard*, de *Béclère*, de *Rosenfeld*, de *Rumpf*, de *Lévy-Dorn* ou de *Williams*, elle a acquis un tel degré de perfection qu'elle peut être considérée comme un moyen d'investigation relativement précoce dans beaucoup de cas douteux ou simplement suspects.

Malheureusement comme l'auscultation fine de *Grancher*, elle reste muette lorsqu'il s'agit de préciser la nature d'un début de lésion osseuse, articulaire ou ganglionnaire. Et, pas plus qu'aucune des méthodes que j'ai citées ci-dessus elle n'est capable de nous éclairer sur l'existence d'une infection latente de l'organisme, non plus que sur le diagnostic différentiel d'un rhumatisme tuberculeux de *Poncet*, par exemple.

La clinique a donc besoin de faire appel à des procédés plus précis, plus spécifiques, que seule l'étude biologique du bacille tuberculeux et des réactions cellulaires de l'organisme à l'égard de ce bacille peut lui fournir.

Les récents travaux des bactériologistes nous en ont fait connaître plusieurs, et quelques-uns d'entre eux sont tellement sensibles et précis, d'un emploi si simple et si inoffensif en même temps, qu'on ne peut guère espérer atteindre une plus grande perfection.

***

Parmi ces méthodes diagnostiques issues des recherches de laboratoire, les unes, telle que le séro et le cyto-diagnostic, la bactérioscopie, la réaction de Bordet-Gengou, l'activation du venin de cobra et l'inoculation expérimentale, restent à proprement parler des procédés de laboratoire, tandis que les autres, qui ont pour objet l'étude des réactions générales ou locales de l'organisme malade ou suspect à l'égard de la tuberculine ou du bacille tuberculeux lui-même (opsonine), sont réellement des procédés cliniques.

La bactérioscopie a pour objet la recherche directe du bacille tuberculeux dans les humeurs de l'organisme, ou dans le sang. On ne peut la considérer que comme une méthode d'exception, car, même lorsqu'il s'agit des épanchements séro-fibrineux de la plèvre il arrive à peine que dans 2 o/o des cas (*Netter*) elle permette de déceler la présence du bacille. Elle est si constamment infidèle lorsqu'il s'agit du sang, qu'il n'y a aucun avantage à la pratiquer. L'ingénieuse méthode de bactérioscopie indirecte connue, depuis les travaux de *Jousset*, sous le nom d'inoscopie, et qui permet d'examiner le sang centrifugé après digestion artificielle de la fibrine ou après que celle-ci a été rendue incoagulable par divers artifices (procédés à la lessive de soude de *Bezançon Griffon* et *Philibert* ; procédé à la sangsue de *Leieur*) est elle-même d'une application trop délicate et susceptible de trop d'erreurs, par suite de la coexistence de bacilles acido-résistants non tuberculeux, pour qu'on puisse interpréter avec assez de sécurité ses résultats en clinique. On peut en dire autant des méthodes de bactérioscopie basées sur l'hémolyse préalable des globules sanguin (alcoohémolyse de *Lœper* et *Louste*, ou hydrohémolyse de *Nattan-Larrier* et *Bergeron*). Au début de l'infection tuberculeuse, les bacilles sont toujours trop rares dans le sang ou dans les exsudats séreux pour qu'on ait quelque chance de les y retrouver.

En revanche, l'inoculation expérimentale peut, dans certains cas, être employée avec profit, bien qu'on doive attendre longtemps — au moins six à huit semaines — son verdict. C'est encore le moyen le plus sûr que nous possédions pour affirmer la nature tuberculeuse d'un liquide purulent, d'un liquide céphalo-rachidien, d'une urine, d'un exsudat péritonéal, pleural, péricardique ou articulaire. Récemment, *Nattan-Larrier* nous a fait connaître un artifice extrêmement élégant qui rend la technique de ce procédé beaucoup plus simple et l'attente de ses résultats plus brève : il consiste à inoculer les produits suspects à la base de la mamelle du cobaye femelle en lactation. Si ces produits suspects contiennent quelques bacilles virulents, ceux-ci se multiplient avec une grande rapidité dans la glande mammaire, et on les retrouve déjà en abondance, décelables dans une goutte de lait obtenue par pression de la glande, à partir du cinquième, ou, au plus, du dixième jour.

Malheureusement cette méthode, assurément excellente pour établir la nature des épanchements séreux ou des abcès, est inutilisable pour le diagnostic précoce de la tuberculose ganglionnaire ou pulmonaire. Elle ne répond donc pas à nos besoins les plus pressants.

Peu après que *F. Widal* eut publié ses importantes recherches cliniques et expérimentales sur l'agglutination du bacille d'Eberth par le sérum des typhiques, *S. Arloing* et *J. Courmont* étudièrent cette même réaction agglutinante chez les tuberculeux vis-à-vis du bacille de Koch. Pour obvier aux difficultés qui résultent de ce que le bacille, dans nos cultures artificielles, se présente toujours immobile, en amas denses et peu émulsionnables, ils ont réussi, tout d'abord, à obtenir une race capable de fournir des cultures homogènes, légèrement troubles et aptes à subir l'agglutination. Avec cette race dont les caractères de viru-

lence sont très modifiés, on constate que les liquides séreux [illegible] le sérum provenant de sujets tuberculeux renferment fréquemment des substances agglutinantes. Celles-ci sont décelables dans environ 75 0/0 des cas. Elles manquent, en général, chez les sujets gravement atteints (caverneux, granuliques, péritonites ou pleurésies purulentes), et semblent plus abondantes chez ceux qui se défendent mieux contre l'infection tuberculeuse. La séro-réaction aurait donc cet [illegible] d'être positive lorsque les lésions sont discrètes [illegible] insoupçonnées, c'est-à-dire précisément [illegible] les autres procédés de diagnostic dont nous avons parlé jusqu'à présent ne fournissent aucune indication [illegible]

Dix ans se sont écoulés depuis la première communication de *S. Arloing* sur cette intéressante méthode (1). Sa valeur fut d'abord très vivement contestée, surtout en Allemagne. On lui reconnait aujourd'hui une réelle importance. Elle ne s'est cependant pas généralisée pour plusieurs raisons, dont la principale est qu'elle exige une technique assez délicate et que ses résultats sont fréquemment d'une interprétation très difficile. D'autre part, on a pu se convaincre qu'elle fournit parfois des indications erronées parce qu'elle est influencée par certains états pathologiques (tels que l'infection typhique) ou par certaines médications (sels de mercure, cacodylates, eucalyptol, gaïacol, créosote). Elle s'est trouvée souvent en défaut dans des cas de tuberculose chirurgicale ou chez les jeunes enfants. Le plus grave obstacle à son emploi courant est qu'elle nécessite l'usage exclusif d'un type particulier de bacille, dont les propriétés biologiques ont été profondément modifiées par la culture homogène.

Le cyto-diagnostic de *Widal* et *Ravaut* est passible d'objections encore plus graves. Cette méthode, basée sur la détermination des éléments cellulaires que contiennent les épanchements séro-fibrineux, ne peut fournir des indications utiles que lorsqu'il s'agit de préciser la nature d'une pleurésie, d'un épanchement péricardique, péritonéal ou articulaire, d'une hydrocèle ou d'un liquide céphalo-rachidien dans les cas de méningite suspecte. Mais, dans ces cas particuliers, elle met entre les mains du clinicien un moyen fort élégant et simple de s'éclairer. Le procédé consiste à soumettre à la centrifugation, après les avoir défibrinés s'il y a lieu, les liquides prélevés par ponction ; on étale ensuite sur lames le dépôt obtenu, on sèche à l'air libre ou à l'étuve, on fixe par un mélange en parties égales d'alcool-éther et on colore par l'hématéine-éosine, par le bleu polychrome d'*Unna* ou par le triacide d'*Erlich*. Les préparations ainsi effectuées montrent que, lorsqu'il s'agit d'exsudats tuberculeux, les lymphocytes sont très abondants, tandis que les leucocytes polynucléaires manquent ou n'existent qu'en très petit nombre. Or, ces derniers existent seuls, ou à peu près seuls, lorsque l'infection tuberculeuse n'est pas en cause. La prédominance de la lymphocytose dans un exsudat permet d'affirmer son origine bacillaire. Mais on ne peut pas considérer cette méthode, quelque élégante et sûre qu'elle puisse être, comme fournissant les éléments d'un diagnostic precoce.

Les réactions qui ont pour objet de rechercher l'existence d'anticorps ou d'autres substances qui ne se rencontrent que dans le sang des sujets récemment infectés par le bacille de Koch, ont un caractère de précision scientifique beaucoup plus net. Nous en connaissons deux à l'heure actuelle. L'une, de *Bordet-Gengou*, repose sur le phénomène de la déviation du complément (Komplementablenkung). L'autre, que j'ai indiquée tout dernièrement, est basée sur l'activation du venin de cobra par les sérums de tuberculeux et sur la fixation *in vitro* par la tuberculine et par les bacilles tuberculeux d'une substance lipoïde analogue ou identifiable à la lécithine contenue dans ces sérums.

La réaction de *Bordet-Gengou* s'obtient de la manière suivante :

On commence par se procurer un sérum de chèvre ou de mouton hémolytique pour les hématies de lapin lavées et débarrassées de toutes traces de sérum par plusieurs centrifugations successives dans l'eau salée physiologique. Ensuite dans une série de tubes étroits contenant des quantités variables du sérum à étudier et supposé provenir d'un sujet tuberculeux, on verse une quantité fixe d'une émulsion aussi homogène que possible de bacilles tuberculeux provenant d'une culture récente sur pomme de terre. On ajoute à chaque tube une même quantité, toujours très faible (2/10 cc. au plus) de sérum frais de cobaye (contenant l'alexine ou complément). On laisse en contact à l'étuve pendant deux heures en agitant de temps en temps le mélange. Finalement, on introduit dans tous les tubes une goutte de dilution à 5 0/0 d'hématies de lapin, lavées, et 2/10 cc. de serum de chèvre ou de mouton, hémolytique pour les hématies de lapin et préalablement inactivé par une demi-heure de chauffage à 58° centigr.

Si le sérum supposé provenir d'un sujet tuberculeux renferme des anticorps, ceux-ci fixent l'alexine ou complément du sérum frais de cobaye sur les bacilles tuberculeux, et l'alexine ou complément étant ainsi dévié, le sérum hémolytique inactivé devient incapable d'hémolyser les hématies de lapin.

Au contraire, lorsque le sérum du sujet suspect ne renferme pas d'anticorps, il ne se produit aucune déviation du complément du sérum de cobaye sur les bacilles tuberculeux et ce complément, restant libre dans le mélange, active le sérum hémolytique vis-à-vis des hématies de lapin, de sorte que l'hémolyse apparaît en quelques instants.

On conçoit tout de suite que cette méthode ne puisse donner de résultats que lorsqu'on a affaire à des sérums provenant de sujets dont l'organisme se défend vigoureusement contre une infection tuberculeuse récente par la secrétion d'anticorps. A ce titre elle est très intéressante, puisqu'elle révèle une lutte active contre les éléments infectieux. Malheureusement on peut lui reprocher d'être d'un maniement délicat, de n'être pas à la portée du plus grand nombre des médecins à cause de l'habilité technique ou du temps qu'elle exige. Et fait le plus grave, elle fournit des indications complètement négatives chez les sujets dont l'infection est intense ou menace d'évoluer rapidement. Il semble donc qu'elle présente plus d'intérêt au point de vue du pronostic que pour l'affirmation d'un diagnostic douteux.

La réaction d'activation du venin de cobra ne nous est encore connue que de trop récente date pour qu'on puisse porter un jugement sur sa valeur pratique. Il y a cependant lieu de penser, que bien qu'elle soit condamnée, comme la précédente, à demeurer une méthode de laboratoire, elle rendra d'appréciables services au moins pour l'étude de

(1) Compte-rendu Acad. des sciences, 9, 16 et 31 mai 1898.

l'immunité antituberculeuse. Voici le principe sur laquelle elle repose :

Certains sérums, même inactivés par une demi-heure de chauffage à 58, possèdent la propriété de conférer au venin de cobra le pouvoir d'hémolyser les hématies (préalablement lavées et débarrassées de sérum) de différentes espèces animales, alors que ces hématies ne peuvent pas être dissoutes par le venin seul.

On sait depuis les travaux de l'école d'*Erlich* (*P. Kyes*, *P. Sach*) que cette action activante des sérums vis-à-vis du venin est due à la lécithine ou à des substances lipoïdes analogues à la lécithine. Cette lécithine est d'ailleurs susceptible de se combiner au venin pour former une lécithine soluble dans l'eau, insoluble dans l'éther et qui est, par elle-même, capable de produire l'hémolyse.

Or, j'ai constaté, en collaboration avec mes élèves *L. Massol*, *C. Guérin*, *M. Breton*, que les sérums des animaux spontanément ou facilement tuberculisables (homme, bœuf, porc) ne sont jamais capables de conférer au venin des propriétés hémolysantes lorsque ces sérums proviennent de sujets indemnes de toute tare tuberculeuse. Par contre, lorsqu'ils proviennent de sujets tuberculeux — à condition que ceux-ci ne soient ni fébricitants ni cachectiques — ils activent constamment le venin et rendent ce dernier hémolytique.

Inversement, les sérums de cheval, de chien, de rat, de chèvre, de mouton et de lapin sont toujours activants, et il est remarquable de constater que ces espèces sont précisément les plus difficilement tuberculisables, soit par contagion naturelle, soit par inoculation expérimentale.

D'autre part, j'ai montré (1) que les bacilles tuberculeux émulsionnés, provenant d'une culture récente, et aussi la tuberculine préparée par précipitation alcoolique à froid des cultures en bouillon glycériné, fixent avec avidité cette substance activante vis-à-vis du venin, contenue dans les sérums d'homme, de bœuf ou de porc tuberculeux.

Cette réaction de fixation est mise en évidence lorsqu'on met en contact à l'étuve à 37°, pendant deux heures, les bacilles ou la tuberculine et le sérum activant vis-à-vis du venin. Si l'on ajoute ensuite à ce mélange des hématies lavées et une très petite quantité de venin de cobra (0 cc. 5 d'une solution à 1 p. 5000 d'eau salée physiologique) l'hémolyse ne se produit pas, alors qu'elle survient en quelques minutes dans les mélanges de sérum activant, d'hématies et de venin si le sérum activant n'a pas été laissé préalablement en présence des bacilles tuberculeux ou de la tuberculine.

Dans mes expériences, jamais le sérum des nouveau-nés ni celui des veaux ou des porcs sains ne s'est montré capable d'activer le venin. Et chez les animaux tuberculeux de mêmes espèces, la propriété d'activation n'apparaît qu'au début de l'infection tuberculeuse ou lorsque cette infection n'a pas encore produit de désordres organiques trop accentués. Elle ne se montre en aucun cas pendant les périodes fébriles, non plus que chez les sujets cachectisés. On peut la faire apparaître artificiellement chez les animaux sains, soit à la suite d'une injection intra-veineuse de bacilles tuberculeux, soit après deux injections intra-veineuses de tuberculine répétées à quatre ou cinq jours d'intervalle.

Ces frais sont très suggestifs : ils nous donnent à penser que les substances (lécithine ou lipoïdes de même nature) activantes du venin, qui existent dans le sérum des sujets tuberculeux, jouent un rôle important dans la défense de l'organisme contre l'infection tuberculeuse. Leur présence très précoce est un indice révélateur de cette infection. Leur disparition, après qu'elles ont existé, coïncide soit avec une période fébrile, soit avec une aggravation des symptômes morbides.

Nous serons sans doute prochainement fixés sur les relations qui existent entre ces substances et l'évalution de la tuberculeuse. Leur étude mérite, en tout cas, d'être approfondie.

(1) Compte rendu Acad. des sciences, 30 mars et 23 mai 1908.

***

Il ne faut pas se dissimuler que les procédés dont je viens de parler ne sont guère susceptibles d'être mis en œuvre au lit du malade. Les difficultés techniques de leur emploi et leur portée plus théorique que pratique les feront toujours négliger par les cliniciens. Ceux-ci réclament avec raison des méthodes plus simples, et l'extrême précision du diagnostic leur apparaît moins nécessaire qu'une indication rapide sur la nature probable d'une lésion suspecte.

Dans cet ordre d'idées *E.-A. Wright* proposa, il y a quatre ans, de mesurer l'indice opsonique du sang des sujets supposés atteints de tuberculose, par comparaison avec l'indice opsonique du sang des sujets sains.

Les travaux de ce savant avaient déjà montré que, chez les porteurs de lésions tuberculeuses, les leucocytes polynucléaires englobent les bacilles tuberculeux en nombre beaucoup moins grand, toutes conditions égales d'ailleurs, que les leucocytes polynucléaires des individus normaux. La technique employée pour effectuer *in vitro* cette mesure des propriétés phagocytaires des leucocytes consiste à prélever simultanément, chez le sujet sain qui doit servir de témoin et chez le sujet suspect, environ 1 cc. de sang dont on sépare aussitôt le sérum soit par centrifugation, soit par rétraction lente du caillot. On recueille, d'autre part, quelques gouttes de sang du sujet sain dans 2 cc. d'eau salée physiologique contenant 0,5 0/0 de citrate de soude. Par une série de lavages successifs et de centrifugations, on sépare à la pipette les leucocytes bien débarrassés de sérum ; on les mélange aussitôt avec une émulsion très diluée de bacilles tuberculeux provenant d'une culture récente et avec une égale quantité de sérum de sujet suspect. Ce mélange est placé pendant vingt minutes dans un incubateur à la température de 37°. Ensuite on l'étale aussi régulièrement que possible sur des lames que l'on soumet à la double coloration usuelle par la fuschine de Ziehl et le bleu de méthylène.

Des préparations identiques sont effectuées en remplaçant, dans le mélange de leucocytes lavés et de bacilles tuberculeux, le sérum de sujet suspect par le sérum du sujet sain servant de témoin. On compte alors comparativement dans les unes et dans les autres le nombre moyen de bacilles tuberculeux qui se trouvent englobés dans 100 leucocytes. Le rapport du nombre de bacilles englobés au nombre de leucocytes comptés dans chaque groupe de lames représente la mesure de l'indice opsonique.

Chez les tuberculeux, cet indice est ordinairement inférieur à 0,9, tandis que chez les individus sains il oscille entre 0,8 et 0,12. Les variations qu'il présente chez le même sujet renseignent assez exactement sur l'état du malade.

l'indice s'élevant lorsque la résistance à l'infection tuberculeuse augmente, tandis qu'il s'abaisse, au contraire, et reste bas lorsque la résistance s'affaiblit.

Cette méthode, que plusieurs cliniciens emploient volontiers, est surtout intéressante pour observer les effets des médications ou du régime sanatorial, mais elle est d'un maniement trop délicat et ses résultats sont souvent trop difficiles à interpréter pour qu'on puisse espérer s'en servir utilement lorsqu'il s'agit d'établir un diagnostic précoce.

Aussi préfère-t-on généralement recourir à la réaction beaucoup plus sûre et vraiment spécifique de la tuberculine introduite déjà depuis dix-huit ans dans la science et la pratique médicale par l'illustre *Robert Koch*.

***

On comprend aujourd'hui sous la dénomination de *tuberculines* non seulement l'extrait glycériné originairement obtenu par *R. Koch* en évaporant jusqu'à réduction au dixième de leur volume primitif les cultures en bouillon du bacille tuberculeux préalablement stérilisées par la chaleur humide, puis filtrées sur papier, mais aussi une foule de substances analogues isolées des mêmes cultures par *R. Koch* lui-même ou par d'autres savants, à l'aide de divers procédés. La nomenclature de ces tuberculines est devenue très compliquée. Celles qui ont été le mieux étudiées après la tuberculine primitive ou lymphe de *Koch*, sont les tuberculines TA, TO, TR, la tuberculocidine de *Klebs*, l'oxytuberculine de *Hirschfelder*, les tuberculines de *Denys*, de *Weyl*, de *Wesely*, de *Schiveinitz* et *Dorset*, de *Beraneck*.

En réalité, la véritable substance active est à peu près identique dans toutes ces tuberculines : c'est une matière protéique chimiquement indéterminée, mais qu'on purifie aisément par une série de précipitations et de lavages à l'alcool à 60 o/o en partant de lymphe glycérinée brute.

J'ai pu l'obtenir avec son maximum d'activité en concentrant les cultures par le vide, au lieu de les stériliser par la chaleur. On filtre ensuite sur plusieurs doubles de papier épais, et on traite par cinq volumes d'alcool à 60°. L'extrait sec ainsi préparé est ensuite purifié par dialyse : on élimine ainsi les sels et la peptone. Le produit final, très soluble dans l'eau, a une toxicité au moins dix fois supérieure à celle du premier précipité alcoolique, et cent fois plus grande que la tuberculine brute. Cette toxicité est mesurée par l'inoculation intra-cérébrale au cobaye sain. Il suffit, en général, de 0 milligr. 08 de cette tuberculine purifiée pour tuer un cobaye sain de 500 grammes, alors qu'il faut 8 milligr. du premier précipité alcoolique pour produire le même effet.

C'est à *Von Bergmann* que revient le mérite d'avoir, le premier, employé la tuberculine de *Koch* comme moyen diagnostic d'une tumeur de la joue dont la nature tuberculeuse était seulement soupçonnée (1890). Mais *Koch* avait précédemment établi que la spécificité de cette substance se traduit par deux phénomènes très caractéristiques qui sont : la réaction fébrile générale et l'action congestive locale sur les foyers tuberculeux. Lorsque la dose inoculée aux sujets tuberculeux atteint 1 centigr. de tuberculine brute, ces phénomènes sont tellement intenses qu'ils entraînent de véritables dangers : ils provoquent alors une mobilisation des bacilles qui aboutit parfois à une généralisation rapide ou au réveil de foyers anciens presque cicatrisés.

Ces dangers de la tuberculine, observés et signalés par un très grand nombre de cliniciens, ont empêché longtemps son utilisation pour le diagnostic des lésions suspectes chez l'homme. Aujourd'hui nous savons qu'il suffit de l'employer avec prudence pour éviter tout accident. Les travaux de *Krauss*, de *Turban*, de *Spengler*, de *Bock*, de *Rumpf*, de *L. Guinard*, attestent que les injections faites à doses mesurées progressivement croissantes jusqu'à ce qu'une réaction faible, mais nette, soit obtenue, sont inoffensives, même et surtout chez les enfants. On débute par 5 milligr. de tuberculine brute chez les adultes ; par 1 milligr. chez l'enfant. Si le malade ne réagit pas, on injecte de nouveau, trois jours après — jamais avant — la même dose. Lorsque la réaction n'apparaît pas encore, on attend trois jours et on injecte alors 2 ou 5 milligrammes. L'absence de fièvre, après cette troisième épreuve, doit faire conclure à l'absence de lésions tuberculeuses.

De ce qu'il arrive, dans certains cas très exceptionnels, que des sujets non tuberculeux réagissent parfois à la tuberculine, il ne semble pas qu'on soit fondé à dire qu'il ne s'agit point là d'une réaction spécifique. Il est indéniable que cette substance, même injectée à faible dose, entraîne une élévation de température chez certains malades atteints de fièvre typhoïde de lèpre, d'actinomycose, de scarlatine ou de syphilis. Mais ces faits n'enlèvent rien à la valeur de la tuberculine, qui reste incontestablement le meilleur des réactifs que nous possédions pour révéler l'existence des lésions tuberculeuses latentes. Aucun procédé de laboratoire, aucune méthode d'examen clinique ne nous fournit les éléments d'un diagnostic plus précis ou plus hâtif.

Le seul inconvénient qu'on puisse lui reprocher, bien que, comme je l'ai dit tout à l'heure, il ait été notablement exagéré, est d'exercer quelquefois une action fâcheuse sur l'organisme, en réveillant des foyers anciens mal guéris.

Ces craintes ne sont plus fondées depuis qu'on a réussi à obtenir des réactions tuberculiniques, non plus générales et fébriles, mais locales et apyrétiques, grâce aux méthodes d'inoculation cutanée ou d'instillation conjonctivale (*Von Pirquet, Wolff-Eisner, Calmette*) dont il me reste à parler.

***

En mai 1907, *Von Pirquet* (de Vienne), dans une communication à la Société de médecine de Berlin, nous apprit qu'il suffit d'insérer une goutte de tuberculine dans une légère scarification faite sur la peau d'un enfant atteint de scrofule ou d'une autre forme de tuberculose, pour voir apparaître en ce point, quelques jours après, une sorte de vésico-papule plus ou moins saillante, bordée d'une aréole de couleur rouge violacé. Chez les sujets sains, rien de semblable ne se produit ; tout au plus observe-t-on un peu de rougeur passagère, sans œdème dur de la peau sous-jacente.

Cette réaction cutanée est déjà manifeste après 48 heures ; la vésico-papule reste apparente et augmente souvent de volume ou d'étendue pendant cinq à huit jours, puis elle se dessèche et s'efface peu à peu, laissant apercevoir seulement une tache pigmentaire qui persiste quelquefois pendant des semaines.

Les enfants y sont particulièrement sensibles. Elle est toujours, chez eux, l'indice révélateur d'une lésion tuberculeuse. Elle se montre positive chez 87 o/o des jeunes sujets cliniquement tuberculeux et chez 20 o/o de ceux qui ne manifestent aucun signe de tuberculose.

Sa fidélité n'est pas moindre chez les adultes, mais l'épaisseur du derme en rend l'observation moins commode et l'interprétation plus difficile. Aussi lui préfère-t-on généralement la méthode d'instillation conjonctivale que les travaux de *Wolff-Eisner* et les miens ont introduite en clinique depuis mai-juin 1907.

Sous le nom d'oculo-réaction ou d'ophtalmo-diagnostic de la tuberculose, j'ai indiqué le mode opératoire très simple et inoffensif à l'aide duquel on peut révéler presque à coup sûr, en moins de quarante-huit heures, l'existence ou la non-existence d'une lésion tuberculeuse soupçonnée. Si l'on instille entre les paupières et l'un des yeux une goutte d'une solution de tuberculine à 1 p. 100 ou même à 1 p. 200, lorsque le sujet suspect est porteur d'une lésion tuberculeuse non guérie, on voit apparaître, déjà au bout de six heures, une rougeur lie-de-vin très caractéristique de la caroncule conjonctivale, accompagnée ou non d'une légère conjonctivite et d'une faible exsudation séro-fibrineuse riche en lymphocytes. La rougeur persiste pendant vingt-quatre ou quarante-huit heures, quelquefois même plusieurs jours, puis elle s'efface lentement et tout rentre dans l'ordre sans qu'il se soit produit aucun phénomène fébrile ni aucun trouble de la vision ou de la santé générale.

Jamais on n'observe rien de semblable chez les sujets indemnes de toute tare tuberculeuse, sauf parfois chez les typhiques ; encore ceux-ci présentent-ils une réaction toute spéciale, moins colorée et plus fugace, qui ne prête guère à la confusion.

Les porteurs de lésions tuberculeuses en évolution possèdent vis-à-vis de la tuberculine instillée dans l'œil une sensibilité extrême, d'autant plus grande que la défense de l'organisme s'exerce plus activement. Aussi la réaction conjonctivale est-elle très forte chez les malades vigoureux ou résistants, tandis qu'elle est faible, tardive ou nulle chez les vieux tuberculeux et chez les cachectiques. Ses modalités permettent donc d'établir à la fois un diagnostic précis et un pronostic probable.

La réaction conjonctivale, comme la réaction cutanée, est le plus souvent négative dans le cas de tuberculoses anciennes qui présentent toutes les apparences de la guérison. Elle est positive dans 93 o/o au moins des cas de tuberculose cliniquement affirmée. Elle montre, en outre, que, dans les milieux non hospitaliers, 10 à 15 o/o des individus supposés parfaitement sains sont, en réalité, porteurs de lésions tuberculeuses latentes. L'exactitude de ses indications est attestée par un nombre déjà considérable d'autopsies, de sorte que l'on peut admettre, en règle générale, que tout sujet fournissant une réaction nettement positive est tuberculeux.

Inversement, l'absence de réaction n'autorise pas à écarter le diagnostic de tuberculose. S'il s'agit d'anciens malades, cachectiques, ou de sujets atteints d'affections tuberculeuses à évolution très rapide, chez lesquels d'autres signes cliniques (méningite, péritonite, granulie aiguë) fournissent des éléments de certitude, l'instillation conjonctivale reste aussi muette que l'inoculation sous-cutanée elle-même ; on n'a rien à attendre alors de la tuberculine, quel que soit son mode d'emploi. Mais lorsqu'on a affaire à un sujet simplement suspect, il est tout à fait exceptionnel que l'instillation répétée deux ou trois fois à huit jours d'intervalle soit négative, s'il y a réellement infection bacillaire.

Cette méthode ne présente aucun danger. Dans quelques cas exceptionnels, on l'a rendue responsable d'accidents oculaires plus ou moins graves consécutifs à son usage ; mais le nombre des sujets qui, depuis plus d'un an, ont été soumis à l'épreuve de l'ophtalmo-diagnostic, est tellement grand dans tous les pays qu'il serait vraiment ordinaire qu'elle n'eût pas donné lieu à quelques mécomptes. Le seul reproche justifié qu'on puisse lui faire est qu'elle permet au malade de lire sur son œil son propre verdict. Mais on est en droit de se demander si ce n'est point là plutôt un sérieux avantage ; nous sommes tous d'accord pour proclamer, pour répéter que la tuberculose est curable à condition d'être diagnostiquée de bonne heure ; le meilleur moyen de convaincre un malade de la nécessité de se bien soigner n'est-il donc pas de lui révéler, en même temps que la vraie cause des désordres pathologiques dont il souffre, la valeur exacte des ressources thérapeutiques qui s'offrent à lui ?

Au surplus, en face même de cette objection, nous ne sommes pas désarmés, car la réaction tuberculinique locale peut encore s'obtenir — quoique moins précise — sur la peau nue ou fraîchement rasée de l'avant-bras, par exemple. *Moro* et *Doganoff*, *Lignières* et *Berger*, puis *Lautier*, *H. Nœgeli-Akerblom* et *P. Vernier* ont montré qu'il suffit souvent, pour la produire, de frotter légèrement une surface cutanée quelconque, soit avec de la tuberculine pure ou diluée, soit avec une pommade à base de tuberculine ; on voit alors apparaître, après 48 heures, une plaque papuleuse de coloration rouge si le sujet est tuberculeux, tandis que ce phénomène ne s'observe jamais chez les sujets sains.

Ces réactions inflammatoires locales, vraiment spécifiques, non fébriles et dépourvues des inconvénients que présente l'inoculation sous-cutanée des diverses sortes de tuberculines, ont une valeur diagnostique assurément plus grande que tous les procédés de laboratoire dont nous pouvions disposer jusqu'à ces derniers temps. La clinique les utilisera désormais avec confiance. Elle en tirera le meilleur profit en les contrôlant l'une par l'autre, en soumettant, par exemple, le même sujet simultanément aux deux épreuves d'inoculation cutanée et d'instillation conjonctivale. Si la cuti et l'oculo-réaction sont positives, il ne semble pas qu'un doute puisse subsister sur l'existence d'une lésion tuberculeuse, dont il appartiendra ensuite aux méthodes d'exploration clinique de préciser à la fois le siège et l'étendue.

Au point de vue social, il apparaît évident que de tels procédés de diagnostic précoce ont une extrême importance. Outre qu'ils fournissent des indications utiles et sûres bien avant le moment auquel un malade devient dangereux pour son entourage, ils permettent de réaliser commodément, pratiquement, dans les familles aussi bien que dans les collectivités (écoles, armées, mutualités), la sélection des sujets actuellement indemnes et celle des porteurs de lésions tuberculeuses. A ces derniers, la société doit et peut, désormais, fournir les moyens de guérir, soit en les soustrayant, par un isolement convenable, aux causes de réinfection, soit en leur assurant les soins spéciaux qui leur sont nécessaires. Les indemnes seront alors très efficacement protégés.

Quoique nos espoirs un peu déçus ne nous laissent plus le droit de considérer la tuberculine comme le remède spécifique de la tuberculose, il semble pourtant que, dans cette substance que Robert Koch nous a fait connaître, l'humanité doive trouver désormais une arme assez puissante

pour lui permettre d'organiser avec de sérieuses chances de succès la lutte contre le terrible fléau qui menace de la décimer.

Calmette.

LES DIATHÈSES. LE FACTEUR PERSONNEL EN MÉDECINE

Nous croyons devoir rapprocher de cette étude d'ensemble présentée par un Français aux Américains, le magistral tableau que traça pour les Français un Anglais, Sir Dyce Duckworth, professeur de clinique médicale à Londres.

On verra, par ce double exemple, combien la médecine et son enseignement gagneraient à abandonner plus souvent les questions de détail, et à envisager, de haut, les grands problèmes qui enserrent la biologie et la pathologie.

Mon premier devoir est celui de remercier ceux de mes confrères qui m'ont procuré la possibilité de faire aujourd'hui cette conférence devant vous. C'est vraiment un privilège heureux, un grand honneur pour moi que de vous adresser la parole de cette tribune si souvent occupée par un grand nombre d'hommes éminents de notre profession.

Cette conférence, la première faite dans votre beau pays comme signe de notre « *entente cordiale médicale* », devait vous être apportée par Sir William Broadbent, notre ancien Président d'honneur. Mais hélas ! nous avons à pleurer sa mort inattendue et à déplorer la perte que nous avons subie d'un bon clinicien, d'un ami bienfaisant, d'un homme qui représentait admirablement la médecine moderne anglaise. Je ne sais pas quel sujet il aurait choisi pour cette occasion, mais je suis bien assuré que, avec l'intérêt qu'il portait à l'école de Paris, et son estime très grande des idées françaises, il aurait attiré la sympathie la plus parfaite de l'auditoire honorable devant lequel je suis en ce moment.

C'est parce que je suis son successeur comme président de la section anglaise de l'« *entente cordiale médicale* » que j'ai l'honneur dangereux de faire cette conférence.

Je ne puis que vous dire en commençant que j'ai une estime aussi grande que Sir William Broadbent de l'enseignement et des méthodes de l'école française ; j'ai acquis cette estime par mes observations médicales personnelles, et une étude, qui m'a été très utile, des œuvres bienfaisantes que la France a produites.

J'ai, en conséquence, entrepris aujourd'hui la discussion d'un sujet qui, autant que je sais, est en grande partie d'origine française, et qui a déjà été traité par quelques-uns de nos plus grands maîtres en clinique dans le passé ; je fais allusion à la doctrine des diathèses.

***

La doctrine des diathèses, appliquée à la médecine pratique, est peu en vogue dans notre xx^e siècle. Elle est ordinairement considérée comme une survie du passé, comme une doctrine, en décadence rapide, d'idées du moyen âge appliquées à la pathologie humorale, et qui serait aujourd'hui inutile en face des révélations de la bactériologie.

Je ne suis pas venu ici aujourd'hui pour décrier les progrès d'une branche quelconque de la médecine. Notre art ne peut que mourir s'il n'avance pas, et il est heureux que nous trouvions de tous côtés des signes de recherches progressives, dont quelques-unes au moins ne sauraient manquer de porter de bons fruits. Ayons toujours bien en vue le fait que les recherches ne sont poursuivies utilement que lorsqu'on a pour but de trouver ou de maintenir la vérité, et non pas celui de faire simplement de la matière pour la publicité dans les journaux, ou des contributions pour les congrès et les sociétés de médecine. Aussi, tout en exprimant ma sympathie absolue pour les recherches avantageuses du présent, je ne suis pas prêt à tourner le dos à toutes les acquisitions solides du passé, à considérer nos prédécesseurs éminents en médecine comme des hommes naïfs ou ignorants, et à croire que le microscope et les rayons X ont proclamé l'aube d'une ère tout à fait neuve. La vérité appartient à toutes les époques, et elle est ce qu'elle est. La tendance du jour nous mène à adopter les découvertes nouvelles et à ignorer ou mépriser les anciennes. Je crois que c'est une erreur dangereuse. Nous autres, médecins, nous tirons peut-être beaucoup trop des nouveautés des laboratoires des physiologistes, et nous nous appuyons trop sur les affirmations d'hommes qui, s'ils ne sont pas entièrement étrangers aux choses et aux instincts cliniques, ne sont certainement pas des médecins praticiens en contact quotidien avec les maladies de l'espèce humaine. Les enseignements du laboratoire *clinique* sont l'étude propre du médecin. Nous avons besoin d'un bien plus grand nombre de ces laboratoires que nous n'en avons aujourd'hui à notre disposition. Nous avons à nous occuper, comme je vous le dis, des maladies de l'espèce humaine, et les problèmes qui nous sont présentés par l'homme, tant en santé qu'en maladie, ne peuvent jamais être résolus avec pleine satisfaction par des expériences sur les animaux. Nous apprenons beaucoup avec ces dernières, et nous devons toujours les poursuivre, mais elles seront toujours insuffisantes pour répondre à toutes les demandes du clinicien. Notre étude principale est l'homme, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, et tout ce qui se rapporte à ses habitudes ou à son milieu.

Un des résultats de nos études modernes est de nous faire envisager l'homme comme une unité vivante, ayant une conformation corporelle fixe, avec un système trophique et un métabolisme uniformes, et de nous faire oublier les particularités de tissus et les variantes du métabolisme intime. Un peu de réflexion suffit pour prouver clairement que cette façon de voir les choses n'est pas exacte, et une foule d'exemples donnent un démenti immédiat à ces vues qui ont pris naissance dans le laboratoire du physiologiste et ont été contredites auprès du lit des malades.

Nous reconnaissons tous, assurément, que nos semblables n'ont pas tous le même type constitutionnel, mais nous avons cessé, depuis quelques années, de parler des divers tempéraments, tels que le sanguin, le bilieux, et le nerveux, comme ils ont été décrits par nos prédécesseurs. Eh bien, je vous demande si ces types ont cessé d'exister. S'ils existent toujours, n'ont-ils plus d'importance pour le médecin ? Sommes-nous prêts à déclarer que les complications ou le cours régulier des maladies doivent être traités d'une manière identique chez tous les tempéraments et que les réactions et les résultats seront les mêmes.

Le fait est que nous ne prêtons plus beaucoup d'attention

à ces variétés des tempéraments et des réactions dans l'espèce humaine, et agissons actuellement plutôt comme en obéissant aux expériences des laboratoires des physiologistes. De là naissent des erreurs et des enseignements étranges. Par exemple, après avoir empoisonné des petits animaux avec de l'alcool pur, on nous dit solennellement que la boisson d'un peu de bon vin ou de bière est une habitude pernicieuse pour l'homme civilisé! Cette sottise est aujourd'hui envisagée par quelques membres de notre profession comme un progrès illustre de la science, et comme une contribution importante aux connaissances qui doivent nous servir dans notre profession, et comme un moyen de faire renoncer à l'alcool !

La vérité, c'est que le clinicien se trouve toujours en face du facteur *personnel* dans chaque maladie. Le physiologiste a devant lui un chien, un cobaye, mais rarement un homme. Les problèmes ne sont pas les mêmes, et ne peuvent jamais l'être. Le facteur personnel exige donc une étude sérieuse du médecin, car l'homme et la femme ne sont pas de simples quilles de bois tournées au tour de la même manière, comme quelques-uns cherchent à nous le faire croire. Cette étude a été soigneusement suivie, il y a de cela un siècle, par des médecins observateurs éminents, et nulle part aussi profondément que dans cette grande école de Paris. Dès mes premières années de médecine, ce sujet m'a fortement intéressé et j'ai été pénétré de ces principes par mon cher maître, le professeur Laycock, d'Edimbourg. Il est vrai que le premier enseignement dogmatique reçu entre bien au fond de l'esprit, comme il doit le faire, et ne se déplace pas facilement en faveur de nouvelles croyances, mais une longue expérience clinique n'a servi qu'à augmenter ma confiance dans la certitude de la doctrine des diathèses, ou dispositions variables du corps humain.

La signification première de cette doctrine est qu'un homme n'est pas semblable à un autre, qu'il existe des propriétés particulières personnelles à chaque individu par rapport aux tendances maladives, à la vulnérabilité et à l'immunité. On peut prouver que ces qualités suivent certaines familles, qu'elles peuvent s'accentuer chez les descendants quand ils ont de la consanguinité, et diminuer par une alliance avec une famille qui ne présente aucune de ces tendances. Nous rencontrons ainsi beaucoup d'exemples de constitutions différentes qui se sont croisées par des alliances, et nous remarquons souvent l'apparition, chez les enfants, des dispositions et des propriétés particulières qui appartiennent à l'un et à l'autre parent; ou bien encore nous trouvons que les propriétés nocives d'un des parents sont supprimées par l'influence plus robuste de l'autre parent.

Quoique nous ne parlions plus des divers tempéraments décrits autrefois, nous pouvons certainement reconnaître, en clinique, au moins quatre dispositions ou types spéciaux de l'organisme humain : l'*arthritique*, le *scrofuleux* ou *lymphatique*, le *nerveux* et le *bilieux*. Je crois que nous pouvons trouver, dans les variétés de ces quatre types, toutes les conditions de réaction différenciées par nos prédécesseurs.

Le problème qui nous occupe dans la clinique repose donc sur le *terrain*, ou sur la disposition particulière des tissus de l'individu que nous avons à examiner. L'investigateur moderne ne s'occupe que de la *graine*, de la semence, qu'il croit capable de croître et d'exercer sa puissance, sans distinction, sur tout individu. Il considère le *terrain*, le *sol*, comme n'ayant aucune importance.

Ceux qui, comme moi-même, appellent une halte dans cette conception étroite et limitée, tout en acceptant pleinement et avec gratitude les enseignements de la bactériologie, insistent sur la grande importance du terrain ou des tissus spéciaux de l'individu attaqués par des microbes spécifiques. Nous avons à compter avec la semence et le sol, et non avec la semence seule. Le royaume animal a ici une analogie exquise, et que nous ne saurions ignorer, avec son frère le royaume végétal. On ne peut pas cultiver la rose dans le sable ou le conifère dans la craie. En comptant avec le terrain et la semence ensemble, nous ne rencontrons aucune difficulté, mais, au contraire, plus de lumière dans l'application du nouvel enseignement de la bactériologie aux diverses dispositions diathésiques dans le corps humain.

Cette question a été posée dans ces derniers temps principalement au sujet de l'existence ou non d'une diathèse arthritique. Ainsi, certains médecins nient l'existence de la diathèse, de l'élément prédisposant dans le cas de maladies rhumatiques; pour eux on ne devrait admettre qu'un microbe infectant spécifique, sans envisager les tares héréditaires ou acquises qui créent une prédisposition ; elles ne seraient pas indispensables. Une croyance de ce genre, dans mon opinion, n'est pas compatible avec un instinct clinique exact; elle est contraire à l'expérience ordinaire, et si elle était vraie, toute personne pourrait être atteinte de maladies rhumatiques. Or, nous savons qu'elles ne frappent pas sans distinction, même lorsqu'elles sont largement répandues dans un pays ou une localité.

Je ne conteste pas que le diplocoque du rhumatisme ou ses toxines puissent être le lien qui réunit les diverses formes de la maladie, mais pour que les diverses manifestations de l'infection spécifique se produisent, il doit exister un penchant favorable spécial dans les tissus du malade, en d'autres termes, il faut un sol propre au développement de l'élément d'infection. Ces malades doivent être envisagés comme prédisposés au rhumatisme, et c'est une chose de notoriété que ce genre de personnes existe, et qu'elles sont très nettement plus sujettes aux infections rhumatiques que d'autres personnes. Je n'ai aucun doute sur l'existence de ce penchant, et depuis longtemps j'ai accepté la doctrine d'une diathèse arthritique comme base du rhumatisme, la doctrine du grand médecin français Bazin.

Ceux qui ont cette disposition particulière du corps humain, l'arthritisme, montrent clairement combien ils sont exposés à l'infection rhumatique que j'appellerai *exogène*, et non moins à être attaqués par la goutte, maladie que, dans l'absence de preuve exacte du contraire, j'attribuerai à des toxines *endogènes*, provenant du métabolisme perverti dans l'individu. J'ajoute l'incidence que la goutte et le rhumatisme n'ont pas une nature semblable, et la même cause infectante. Il y a actuellement, en Angleterre, des médecins qui sont disposés à envisager l'élément toxique de la goutte comme étant engendré par les microbes des intestins. Lorsque ceci nous sera clairement démontré, je serai prêt à reprendre la question d'étiologie endogène ou exogène de cette maladie, mais si nous devons avancer toujours, nous devons avancer tout doucement, et toujours être prêts à dire : « nous ne savons pas encore ».

Ceux qui croient que l'infection microbique explique tous

les phénomènes de rhumatisme et de goutte, et que ces maladies peuvent, en conséquence, être produites sans distinctions de tempéraments, de prédispositions, doivent démontrer pourquoi ces maladies ne sont pas universellement dominantes, et expliquer comment il se fait que la majorité des personnes échappent heureusement à leur influence.

Si nous étudions soigneusement l'histoire de la vie de familles atteintes depuis longtemps par les désordres arthritiques et autres manifestations diathésiques, nous ne manquerons pas de découvrir des raisons pour croire à des prédispositions régnant sur ces familles. Cette diathèse arthritique est, assurément, très répandue. Elle comprend la plupart des personnes qu'on avait l'habitude de décrire comme personnes à tempérament sanguin; mais, néanmoins, elle n'est pas, heureusement, universelle.

Nous avons ensuite à prendre note d'un trait caractéristique important de la diathèse arthritique. Il consiste dans l'antagonisme spécial des tissus et des bacilles de tubercule. Plus le malade est rhumatique, ou plus il est goutteux, et moins prononcée est la tendance à la tuberculose. J'apprends que l'école de Lyon a récemment tenté de faire rentrer l'arthritisme dans la tuberculose, mais cette conception est au delà de ma compréhension. Toute mon expérience confirme l'antagonisme de ces deux conditions, qui est, sinon absolu, du moins très grand.

La tuberculose dans le sujet rhumatique, et surtout dans le sujet goutteux, est excessivement rare, et si par hasard elle se présente, elle ne fait que des progrès très lents, elle s'arrête fréquemment et rencontre une résistance vigoureuse. Lorsqu'une condition de ce genre existe, on découvrira très probablement qu'il y a une tare héréditaire, provenant d'un mélange de la diathèse scrofuleuse ou lymphatique avec la diathèse arthritique, car ces mélanges ne peuvent manquer de se présenter, et ce fait de mélanges dans les diverses dispositions de constitution, peut souvent expliquer nombre de particularités embarrassantes dans le cours et l'origine des maladies telles que la syphilis, le paludisme, etc.

Par rapport à la disposition goutteuse du corps humain, nous pouvons remarquer quelques spécialités additionnelles. L'une est la vulnérabilité marquée au gonocoque. Ce microbe est une véritable pierre de touche pour les tendances goutteuses, et il est capable de pousser à des manifestations des plus vicieuses et des plus rebelles provenant de cette infection.

Une autre spécialisation de la disposition goutteuse est l'apparition des contractures de la paume, décrites par Dupuytren. Dans mon expérience, elles n'ont aucun rapport avec l'infection rhumatique, et se présentent exclusivement chez les personnes déjà goutteuses ou très prédisposées à la goutte. Et, enfin, l'existence de l'eczéma et de la glycosurie sont des traits caractéristiques marqués chez les sujets de cette constitution goutteuse.

Les sujets arthritiques ou scrofuleux sont spécialement vulnérables dans leurs articulations. Les lésions dans ces tissus se guérissent lentement et sont sujettes à laisser des difformités permanentes à leur suite. Le fait d'une arthrite traînante peut ainsi mettre à jour pour la première fois, dans l'histoire d'un malade, une tare goutteuse ou scrofuleuse qui n'avait pas donné le moindre soupçon auparavant, comme cela a été de prime abord signalé par Paget. Par rapport à des cas de ce genre, je vous demanderai s'il n'est pas probable qu'une étude de la famille et de l'histoire personnelle des malades aurait fait prévoir les dispositions spéciales de ces individus.

Il est cependant déclaré par quelques médecins qu'il n'est pas possible de dire qu'une personne est sujette aux désordres diathésiques avant qu'elle soit nettement attaquée par le rhumatisme, la goutte ou la tuberculose, de même que personne ne peut être envisagé comme souffrant de syphilis jusqu'à ce qu'il soit infecté avec la toxine de *lues venerea*. Selon mon opinion, une déclaration de ce genre indique trop clairement une absence de subtilité d'esprit et d'expérience clinique.

J'ajoute que nous trouvons tous que le régime approprié aux sujets de la diathèse lymphatique est excessivement mauvais aux sujets de la diathèse arthritique, tandis que le régime approprié à cette dernière est impropre à la première. Et, en conséquence, je vous demanderai de nouveau : est-ce ici seulement une affaire de microbes ?

Qu'est-ce que c'est donc qui est transmis dans les états diathésiques divers ? Assurément, c'est la qualité du tissu ou du sol, et non pas les microbes infectieux. La prédisposition, la vulnérabilité, le degré d'immunité ou de force de résistance sont transmis comme dotation vitale spéciale, depuis l'époque primitive d'embryon jusqu'à maturité complète, pour les cellules et tissus intimes de l'individu. Dans ce sens, chaque personne est une loi pour elle-même ; et c'est ici que nous avons devant nous le *facteur personnel* avec lequel, nous autres médecins, avons toujours à nous occuper.

On nous dit aujourd'hui que l'ancienne conception d'une diathèse scrofuleuse ou lymphatique n'a plus de raison d'être. Il paraît que ceci est aussi une doctrine stupide du moyen-âge, aujourd'hui absolument anéantie et à rejeter depuis la découverte de Koch. Les scrofuleux sont aujourd'hui considérés comme tuberculeux. Je prends la liberté de faire objection à cette nouvelle doctrine, et je l'envisage comme une absurdité monstre.

Pour la croire juste et démontrée, il faudrait croire que toute personne présentant les traits caractéristiques et le type ci-devant reconnu comme scrofuleux est, depuis l'âge le plus premier — même quand elle avait l'état de fœtus — et pendant toute sa vie, envahie et infectée par les bacilles et les toxines de tuberculose. Il faudrait aussi que nous croyions que cette infection est responsable de la conformation corporelle, de la vulnérabilité et des tendances offertes par les sujets placés dans cette condition. Ceci serait positivement de la bactériologie en démence. Ici, de nouveau — comme c'est le cas pour la diathèse arthritique — nous devons reconnaître le *sol et la semence*, et que la diathèse lymphatique fournit le meilleur terrain pour la culture des bacilles de la tuberculose. Nous savons depuis longtemps que les tissus des sujets scrofuleux sont beaucoup plus vulnérables que les autres, et n'offrent que peu de résistance à l'introduction des toxines de tous genres ; que leur « lympathia » sont anormalement sensitifs à toutes formes d'irritation et que leurs surfaces muqueuses sont prédisposées à des manifestations catarrhales. Ainsi, ce sont de mauvais sujets pour toutes maladies ; ils s'en guérissent très lentement et y succombent souvent. Nous reconnaissons qu'ils sont plus sujets à devenir tuberculeux que tous autres, qu'ils sont ainsi souvent une proie toujours présente pour le bacille de Koch. On peut supposer que ce bacille existe dans une condition latente chez ces personnes. On a dit que le mi-

crobe peut pénétrer la circulation du fœtus. La preuve de ceci est vraiment encore très faible.

Je préfère croire que ces sujets sont nés sous une constitution faible, avec un système lymphatique délicat, et fournissent ainsi un bon sol pour toutes variétés d'infections.

J'admets chez le sujet scrofuleux *ens in potentiâ*, et chez le sujet tuberculeux *ens in actu*. Les traits caractéristiques de cette diathèse sont constamment devant nous, dans les types physiognomiques et variés de *strume jolie* et de *strume laide*. Ce serait vraiment être étrange si ces variétés, si clairement marquées, étaient toutes le résultat de la même introduction microbique transmise. Je ne le crois pas, mais, hélas! le médecin moderne a cessé depuis longtemps de pratiquer le diagnostic *physiognomonique* des tendances et conditions morbides, ou d'enseigner cette partie de la médecine clinique.

On ne remarque pas assez que les diverses dispositions diathésiques persistent pendant la vie entière. On admet généralement que les scrofuleux appartiennent à la jeunesse seulement ; mais nous les rencontrons, avec leurs propriétés particulières, chez des personnes d'âge avancé, qui ne sont pas des victimes de la tuberculose. De même, les vignes indiquant la disposition arthritique paraissent dans la jeunesse sous la forme de divers symptômes qui ne sont pas nécessairement, ouvertement, de caractère rhumatique, car ceux-ci attendent, pour se montrer, l'introduction, tôt ou tard, de l'inspection spécifique qui développe l'angine, l'arthrite, la cardite, l'érythème, la chorée, etc., tandis que, à un âge plus avancé, sous des conditions spéciales provoquantes, le métabolisme perverti donnera naissance à des symptômes goutteux, et aux changements consécutifs dans les systèmes cardio-vasculaire et vénal.

Je maintiens donc l'opinion qu'il est possible d'être scofuleux pendant toute la vie sans devenir tuberculeux, et d'être prédisposé arthritiquement sans devenir rhumatique ou goutteux, sous quelque forme classique de ces maladies que ce soit. Ces développements de la diathèse arthritique sont accidentels et non pas inévitables : ils peuvent souvent être évités par des mesures prudentes et soignées. Mais il est évident que les personnes qui présentent les caractères, dans une forme bien marquée, des deux diathèses dont je viens de parler, doivent être considérées comme délicates dénuées de constitution normale ou robuste.

J'ai parlé du mélange de ces dispositions du corps humain comme provenance d'hérédité et de tendances tranférées par chaque parent. C'est ainsi que nous pouvons rencontrer des scrofuleux-arthritiques et des arthritiques scrofuleux. Les tares syphilitiques peuvent modifier l'une ou l'autre de ces diathèses, et nous savons que les résultats de ces syphilis chez les scrofuleux sont très sévères. Ces mélanges peuvent se former dans des proportions variables, selon la prédisposition plus marquée de l'un des parents, les propriétés caractéristiques du mâle faisant généralement leur apparition sur les descendants du sexe féminin, et celle du parent femelle sont les descendants mâles.

Les anciens médecins décrivaient une *diathèse nerveuse*. Nous ne possédons plus cette dénomination aujourd'hui mais, assurément, nous reconnaissons les sujets à système nerveux très sensitif et délicat, avec tendance à l'instabilité, aux diverses névroses, et à l'aberration mentale. Ces caractères nerveux peuvent exister chez des sujets déjà arthritiques, ou bien scrofuleux, ou bilieux par hérédité. Ils produisent alors des complications étranges et modifiantes, dont la source est difficile à trouver si l'on ne cherche pas les tares des ancêtres et si on ne les apprécie pas à leur valeur. Par ces mélanges, si une personne est exposée à certaines infections, telles que la chorée ou rhumatisme cérébral, on peut expliquer l'apparition de délire toxique, un cerveau impressionnable et instable ne donnant que peu de résistance à ces influences.

La disposition *bilieuse* du corps humain est suffisamment bien reconnue. On la rencontre généralement dans la race des Celtes et chez les Européens du Sud. Le terme *bilieux* suggère *suractivité hépatique ;* mais l'incapacité principale de ces sujets provient du système digestif, et, dans beaucoup de cas, provient plutôt d'insuffisance hépatique. Nous rencontrons souvent des mélanges de cette constitution bilieuse avec d'autres, comme, par exemple, dans le cas de sujets névro-bilieux ou bilieux arthritiques. Une singularité frappante dans ces cas est la tolérance pour le mercure et son influence salutaire dans plusieurs des maladies dont souffrent les personnes à disposition bilieuse. Aucune autre drogue ne peut remplacer le mercure dans les cas de ce genre. Ceci est en contraste frappant avec l'effet produit par le mercure sur les personnes de constitution scrofuleuse, qui supportent mal ce remède.

Par la lumière des recherches cliniques modernes relativement à la vaccination thérapeutique nous pouvons gagner des connaissances nouvelles au sujet des propriétés inhérentes respectives des tissus chez les divers individus, et nous espérons apprendre, en temps et lieu, s'il existe des forces de résistance, variables ou fixes contre l'introduction des agents infectieux. Il y aurait un intérêt profond à pouvoir s'assurer si, comme règle générale, il a plus ou moins de force protectrice dans les leucocytes, avec leur fermentation digestive, ou plus ou moins de substance antibactérienne dans le sang des sujets des diverses diathèses. Nous pouvons concevoir facilement qu'il existe des variations de cette nature, et le laboratoire clinique est la seule ressource de cette science. Des recherches de ce genre, utilement pratiquées, ne sauraient manquer de redonner jour à la doctrine, aujourd'hui discréditée, des diverses dispositions du corps humain, c'est-à-dire des diathèses. Quant à moi je me sens assez hardi pour prédire que les résultats de ces recherches contribueront à restaurer la doctrine des diathèses et des propriétés particulières, spécifiques, de chacune d'elles. J'ajouterai que je ne puis pas concevoir une meilleure méthode pour augmenter nos connaissances sur ce sujet.

Messieurs mes Confrères,

Je sais parfaitement que j'ai été aventureux en vous exposant mes opinions sur la doctrine des diathèses. Je suis certain qu'elles soulèveront quelque incrédulité, et que peut-être elles seront envisagées comme un effort futile pour raviver encore une fois les flammes mourantes des braises d'un feu qui flamboyait vivement il y a de ça un siècle. On pensera peut-être que ces opinions ne peuvent plus se tenir devant l'enseignement brillant d'aujourd'hui, qui commanderait, dit-on, l'assentiment de nos prédécesseurs s'ils revenaient nous voir ici maintenant. Ceci n'est pas mon point de vue. Je crois que dans ce sujet, sans parler des autres, nous devons ajuster le neuf au vieux et nous méfier de ce

qui est simple nouveauté, car nous savons trop bien que ce qui est nouveau n'est pas toujours vrai. Je suis prêt à admettre que, aujourd'hui, nous avons à rejeter beaucoup de l'enseignement des anciens médecins, mais c'est notre devoir de sauvegarder et de chérir les vérités qu'ils ont mises en évidence, et de les transmettre à nos successeurs. Je suis encore assez jeune pour apprendre, mais pas trop vieux pour oublier. Une expérience clinique de longue durée m'enjoint le devoir d'expliquer la valeur pratique des doctrines que je viens de discuter. Je crois qu'il est nécessaire et obligatoire, pour le médecin moderne, de revenir à l'enseignement ancien au sujet des constitutions et dispositions particulières des malades. Je sais, par exemple, que quelques autorités ont été poussées à rejeter la doctrine de la diathèse arthritique parce qu'elles ne pouvaient pas accepter en totalité ce qu'on a voulu faire contenir dans les termes *arthritisme* et *herpétisme*, qui ont dépassé de beaucoup la définition primitive, mais je maintiens qu'il ne doit exister aucune hésitation à admettre ces types et les divers défauts de tissus et d'organes que l'on rencontre dans cette constitution particulière.

Finalement, je voudrais insister pour que, dans toutes nos écoles de médecine, nous nous efforçions de faire plus de lumière sur les procédés et résultats du travail exécuté dans les laboratoires *cliniques*, tels que ceux qui sont si bien fournis et si habilement utilisés dans cette grande Ecole de Paris.

Encore un point, pour finir.

Je crains fort que nous souffrions, à notre époque, d'un esprit trop répandu d'incrédulité, de timidité et de désespoir pour le royaume entier des thérapeutiques. Nous dépensons beaucoup de temps à élaborer les diagnostics, et ceci est parfaitement juste, mais nous négligeons gravement notre devoir principal qui est de guérir ou de soulager les malades. Nos connaissances sur la matière médicale ont décliné en dehors de toutes proportions avec les connaissances gagnées par les progrès de la bactériologie, qui prétend se substituer à l'art plus ancien de la thérapeutique. Elle ne le remplacera jamais, car il n'existe, comme Sir William Jenner l'a dit, que deux grandes questions à résoudre auprès du lit d'un malade : Qu'a-t-il, et qu'est-ce qui lui fera du bien ?

Ne sommes-nous pas trop disposés aujourd'hui, Messieurs mes confrères, à oublier la seconde question, à expérimenter avec des nouveautés synthétiques, et à négliger les vieux remèdes approuvés depuis si longtemps ? En un mot, ne nous laissons-nous pas entraîner graduellement, nous autres médecins, à n'être que des scientifiques abstraits, perdant graduellement nos relations propres avec le malade, qui sont celles d'artistes médicaux habiles ? Que nous dirait sur toutes ces choses le plus grand des cliniciens, votre immortel Trousseau, s'il se trouvait parmi nous aujourd'hui ?

Je vous demande demande, Messieurs mes confrères, de quitter cette tribune en saluant, au nom de mon pays, la mémoire de ce grand homme.

Dyce Duckworth.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

—

EXCURSIONS A L'ILE DE JERSEY

—

Dans le but de faciliter la visite de l'Ile de Jersey, la Cie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, au départ de Paris, des billets d'aller et retour directs, valables un mois, permettant de s'embarquer à Carteret, à Granville ou à Saint-Malo.

Billets valables par Granville à l'aller et au retour.

1re classe	63 fr. 15
2e —	44 fr. 25
3e —	29 fr. 85

Billets valables par Carteret à l'aller et au retour.

1re classe	63 fr. 15
2e —	44 fr. 25
3e —	29 fr. 85

Billets valables à l'aller par Carteret et au retour par St-Malo ou inversement.

1re classe	72 fr. 55
2e —	49 fr. 80
3e —	35 fr. 50

Billets valables à l'aller par Granville et au retour par St-Malo ou inversement.

1re classe	74 fr. 85
2e —	50 fr. 05
3e —	37 fr. 30

Billets valables à l'aller par Carteret et au retour par Granville ou inversement.

1re classe	65 fr. 45
2e —	44 fr. 50
3e —	31 fr. 70

Les billets délivrés à l'aller par Granville ou Carteret et au retour par St-Malo permettent d'effectuer l'excursion du Mont Saint-Michel.

Les billets valables par Granville et Saint-Malo sont délivrés toute l'année ; ceux valables par Carteret sont délivrés jusqu'au 16 octobre.

Pour plus de renseignements consulter le livret Guide-Illustré du réseau de l'Ouest, vendu 0 fr. 50, dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

—

Le train de luxe **Paris-Barcelone-Valence**, que la Compagnie met en marche le mercredi et le samedi de chaque semaine, au départ de Paris, est, depuis le 14 mars, prolongé jusqu'à **Carthagène** avec continuation, par bateau, entre Carthagène et correspondance, à Oran, avec des express de et sur Alger.

Départ de Paris, les mercredi et samedi à 7 h. 20 soir.

Arrivée à Carthagène, les vendrediet lundi, à 8 h. 45 matin.
— à Oran, — — à 6 h. 45 soir.

(*Traversée en 9 heures.*)

Départ d'Oran sur Carthagène, les mercredi et samedi à 8 h. 30 matin.

Départ de Carthagène, les mercredi et samedi à 9 h. 20 soir.

Arrivée à Paris, les vendredi et lundi à 10 h. 40 matin

Premier départ de Paris, le samedi 14 mars.
— d'Oran, le mercredi 18 mars.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7

La France Médicale

Travaux et Critique

Les débuts de Pierre Coze

Notice biographique (*a*).

En parcourant les archives de l'ancienne corporation des chirurgiens de Boulogne-sur-Mer, qui sont assez complètes j'y ai rencontré une pièce intéressante à plus d'un titre et que j'ai copiée tout aussitôt pour notre Société. C'est un contrat qui nous apprend d'abord dans quelles conditions se faisait au XVIIIe siècle dans le Nord de la France l'apprentissage de l'aide chirurgien et qui nous donne en outre des renseignements fort curieux sur les débuts d'un élève qui devait devenir un maître et remplir une brillante carrière aux armées, puis dans l'enseignement de l'une de nos grandes écoles.

Il s'agit de Pierre Coze, qui, au moment de son décès, survenu le 25 juin 1822, était « doyen et professeur de clinique interne à la faculté de médecine de Strasbourg, président de la Société des Sciences, Arts et Agriculture de cette ville, membre du Jury de médecine du département du Bas-Rhin, associé non résident de l'Académie Royale de médecine et de la société Royale et centrale d'Agriculture de Paris, membre de plusieurs autres sociétés nationales et Etrangères (1). »

Pierre Coze était né le 17 août 1754 (2) d'une vieille famille rurale répandue dans tout le Boulonnais. Son père, Louis, était un modeste laboureur d'Ambleteuse, ancienne ville de loi, devenue un médiocre village maritime voisin du Cap Grinez : sa mère, Marie-Madeleine Delattre, était originaire du hameau d'Elinghen dans la commune de Ferques. Tourdes, le confident de Pierre Coze, a nettement défini les milieux où s'était développé l'ami dont il faisait l'éloge : « une famille ancienne et nombreuse, un patrimoine modique, l'aisance que donne l'économie et la frugalité des champs, une généalogie sans tâche comme sans illustration, la seule ambition de mériter l'estime publique et de transmettre ses vertus à ses descendans, une vie tranquille et laborieuse, des mœurs patriarchales, une habitation simple comme elles... »

(*a*) Etude lue à la *Société française d'Histoire de la Médecine*.

(1) J. Tourdes. Eloge historique de Pierre Coze, doyen et professeur de la faculté de médecine de Strasbourg, prononcé le 20 décembre 1821 dans la séance solennelle de la distribution des prix (*Mém. de la Soc. Roy. d'Arras pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.* Séance publique du 26 août 1822. Arras, 1823, in-8°, pp. 93-119).

(2) Voici son acte de baptême transcrit sur le registre paroissial d'Ambleteuse.

« L'an 1754 et le 17 août, je soussigné curé de Bazinghem, en l'absence de M. le Curé d'Ambleteuse, ai baptisé un fils né environ une heure du matin du légitime mariage de Louis Coze, laboureur, et de Marie-Madeleine Delattre, auquel on a imposé le nom de Pierre, le parrain a été Antoine Ousselin, la marraine Marie Jeanne Malliot.

Ont signé A. Ousselin, Marie Jeanne Malliot et G. Malliot, prêtre ».

« Si les goûts et les inclinations propres à l'enfance, ajoutait Tourdes (1), ont laissé deviner l'avenir de quelques hommes distingués, le plus souvent ils en ont été les avant-coureurs trompeurs et des indices infidèles. Je tiens néanmoins d'un de ses respectables frères (curé dans le département du Pas-de-Calais) qu'il avait peu de penchant pour la profession de ses pères et qu'il se sentait comme appelé à figurer sur un plus grand théâtre ». On ne sait trop comment cette belle ardeur au travail, qui fut un des traits les plus caractéristiques de sa carrière de savant, se porta vers l'étude des choses de la médecine. Il y avait à Bazinghen, pas bien loin d'Ambleteuse, comme on sait, un chirurgien du village, du nom de Philibert Ternisien : ne serait-ce pas en fréquentant sa boutique que Coze s'est décidé à choisir une profession à laquelle rien ne le préparait chez lui?

Quoi qu'il en soit, le 3 juillet 1771, le fils du laboureur d'Ambleteuse, qui n'avait pas dix-sept ans, se dirigeait avec ses père et mère vers le logis d'un parent éloigné, Me Jean Butor, maître en chirurgie établi à Boulogne-sur-mer dans la rue des Minimes, afin d'y signer l'acte qui l'engageait pour trois ans avec ce respectable praticien.

Jean Butor, sorti des Ecoles de Saint-Côme, était depuis dix ans lieutenant du premier chirurgien du Roi dans la ville où il exerçait et il occupait à l'hôpital général et militaire de Saint-Louis les fonctions de chirurgien-major. Il prenait volontiers un apprenti de temps en temps, on citait un certain Théodore Mallette et le neveu de M. le Curé de Saint-Martin qui avaient ainsi travaillé chez le maître quelques années plus tôt.

Butor prenait en apprentissage son jeune parent pour trois années, dont la troisième compterait comme année d'exercice dans le compte exigé plus tard pour sa réception de maître. Pierre devait être nourri et logé: Butor lui apprendrait son art. L'apprenti sera obéissant et attentif et ne pourra pas sortir de chez le maître avant ses trois ans expirés, à moins d'une indemnité de 150 l. que devront payer les parents. L'argent est encore rare (2), et la pension du petit villageois est soldée en nature. Quatre septiers de froment, une

(1) *Loc. cit.*, p. 95.

(2) Cf. E. T. Hamy. *La vie rurale*, etc. (*Mém. Soc. Acad. de Boulogne-sur-Mer*, t. XXIV, p. 350, etc.

tinne de beurre de 15 à 16 pots, un cochon gras de 36 l. en représentant le montent.

Brevet d'apprentissage du Sr Coze (1).

Nous soussignés Jn Butor Me en Chirurgie, Chirurgien Major de l'hôpital général et militaire de Saint-Louis, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roy en la ville de Boulogne et province du Boulonnois, demeurant en la Basse Ville dudit Boulogne (2). Et Pierre Coze (3) fils mineur de Louis Coze et de Magdelaine Delattre, le dit Pierre Coze duement autorisé de ses Père et Mère, présens sommes convenus de ce qui suit, savoir :

Que moy Jn Butor, prend de ce jourd'hui en apprentissage de l'Art de la Chirurgie, ledit Pierre Coze fils pour le tems et espace de trois années consécutives pour luy servir et valoir la troisième année de services en qualité de garçon chirurgien dans ledit hôpital, suivant, et conformement aux statuts et réglemens concernant ledit art, sans touttesfois que ledit Pierre Coze fils puisse sortir de chez moy sinon pour cause de maladie au moyen de quoy ledit Louis Coze et Magdelaine Delattre ses père et mère s'engagent et se portent fort de me fournir par chaque année Quatre septiers de Blé-froment, une tinne de beurre de quinze a seize pots et un cochon gras de la valeur d'environ trente six livres. Le tout dans le courant des six premiers mois de chaque année Et en cas que le dit Pierre Coze fils vienne à sortir de chez moy, avant les dittes trois années expirées, lesdits Louis Coze et Magdelaine Delattre ses père et mère s'obligent de payer a moy Butor la somme de cent cinquante livres par forme d'indemnité. Et dont ils sont convenus au cas arrivant. Le tout cependant a condition que ledit Pierre Coze fils sera obéissant a tout ce qui lui sera commandé par moy relativement à l'art, qu'il sera attentif a mes leçons et ne sortira de la maison qu'avec ma permission. Et de mon côté moy Butor je m'engage de nourir gratuitement ledit Pierre Coze fils, de le loger et coucher chez moy pendant lesdittes trois années. Et de lui apprendre et faire connaître tout ce qui regarde l'art de la chirurgie; toutes lesquelles conditions ont été respectivement acceptées par lesdits Louis Coze et Magdelaine Delattre qui se portent responsables des faits de leur fils, relativement au présent accord par ledit Pierre Coze fils et par moy Buttor. Fait double et de bonne foi à Boulogne le 3 juillet 1771 signé. Louis Coze, Magdelaine Delattre, Pierre Coze et J. Butor.

Enregistré le présent brevet d'apprentissage ce requérant ledit sieur Jn Buton Me en chirurgie conformément à l'article de l'ordonnance à ce sujet pour servir au dit sieur Coze apprentif. Ce que de raison. A Boulogne les jours, mois et an susdits.

Lheureux, greffier.

Louis Coze n'eut pas souvent à charger son blé, à battre son beurre, à tuer son cochon pour payer les frais d'apprentissage entraînés par le contrat qu'on vient de lire. Le 7 décembre suivant, Jean Butor succombait brusquement à l'âge de 60 ans (4) et Pierre Coze sans plus s'attarder dans les boutiques de la province s'en allait bravement chercher fortune à Paris.

A vingt-cinq ans il était chirurgien-major au 6e régiment de chasseur à cheval (26 mars 1779) devenu successivement chasseurs des Ardennes, chasseurs de Champagne et 12e chasseurss ; on l'envoyait à Auch, à Toulouse, à Dôle, à Neufbrisack, à Schelestadt, à Lunéville, à Toul et dès sa première étape régimentaire il s'efforçait d'appliquer à l'étude de la topographie de la Gascogne les préceptes qu'il avait puisés dans un petit livre publié justement par un ami de son premier maître Desmas (1).

Médecin à l'hôpital militaire de Lyon (29 mai 1792), puis à l'armée des Alpes (27 janv. 1794), médecin commissionné à l'hôpital de Metz (12 juillet 1794), il devenait, à l'âge de quarante ans, médecin en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse (16 janvier 1796). Au moment de la réorganisation de l'enseignement médical, on lui donnait la chaire de clinique interne à Strasbourg et j'ai dit qu'il était mort en 1822 doyen de cette faculté. J'ajouterai qu'il a été la souche d'une famille médicale qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours et dont les membres s'honorent d'un nom qu'il a laissé si respecté.

E.-T. Hamy.

(1) *Arch. commun. de Boulogne-sur-mer*, n° 140.
(2) Rue des Minimes.
(3) L'orthographe du nom est tantôt *Coze* et tantôt *Cose*.
(4) Toutes ces circonstances, oubliées sans doute de Coze lui-même, ont été ignorées de Tourdes, qui se montra disposé à faire une part beaucoup trop large au chirurgien de Boulogne dans la formation scientifique de son élève (p. 96).

(1) Desmars, *Mémoire sur l'air, la terre, les eaux*, etc., *de Boulogne-sur-mer et des environs*. Nouv. Edit. Paris, 1761, in-12.

Les pouvoirs publics et la prophylaxie des maladies contagieuses en Haute-Auvergne au XVIIe siècle.

Comptes consulaires de Saint-Flour durant la peste en 1629.

La peste fit souvent son apparition dans nos montagnes et le souvenir de ses terribles ravages s'est conservé vivace dans la mémoire des Auvergnats. Une très intéressante étude sur les Epidémies de peste en Haute-Auvergne (1) est venue fixer un peu ce point de l'histoire de la Médecine, encore bien mal connu, et nous a montré qu'alors comme aujourd'hui les pouvoirs publics secondaient les médecins.

L'isolement, les quarantaines et la désinfection fonctionnèrent à Saint-Flour ou à Aurillac en 1628 sous la direction du Consul Hérault, avec autant de rigueur qu'à Jeumont ou à la gare du Nord de Paris sous l'administration de M. Mirman.

(1) M. Boudet et R. Grand, *Etude historique sur les Epidémies de peste en Haute-Auvergne* (*XIVe-XVIIIe siècles*). Paris, Picard, 1902.

Messieurs Boudet et Grand ont fouillé et compulsé avec soin presque toutes les archives locales et particulièrement celles de Saint-Flour. Un registre de comptes consulaires en 1629 a cependant échappé à leurs recherches et l'obligeance de M. Bellard, archiviste de Saint-Flour nous permet de le publier aujourd'hui. Nous croyons devoir le donner in-extenso, toute coupure défigurant presque fatalement un texte; du reste le public très spécial, auquel s'adresse ce journal, fera les suppressions nécessaires de lui-même et, oubliant les banalités, les longueurs et les répétitions, il ne verra que les parties qui intéressent l'histoire de l'hygiène, de la thérapeutique et de la prophylaxie des maladies contagieuses comme on le disait alors.

De Ribier,
de Châtel-Guyon.

Compte des dépenses faites par la ville de Saint-Flour à l'occasion de la peste de 1629 (1).

8 s. Messieurs les Consuls de l'année présante mile six cens vingt-neuf doibvent pour L'extraordre du 17 juillet pour fere une vizitte au Tuille ung flambeau.. VIII s.

35 s. Plus le 19e dud. ay bailhé à la Jannette par comandement de Monsr Dutreul parfun composé de plusieurs aromaticqs gommés et autres........... II l. 2 l.

8 s. Plus led. jour pour aller au faubourg ung flambeau.................... VIII s.

8 s. Plus le 20e pour aller au faubourg ung autre flambeau.................. VIII s.

8 s. Plus le 21e ung autre flambeau... VIII s.

8 s. Plus le 22e pour aller visitter la filhe de Rigalh du Pont du pour un flambeau...................... VIII s.

40 s. Plus le 23e pour lad. filhe suivant l'ordonnance de Messieurs les médecins une potion cordialle sudorifique et bezoardique composée..................... III l.

40 s. Plus led. jour au soir lad. potion réytérée......................... III l.

8 s. Plus le 25e ung autre flambeau... VIII s.

40 s. Plus le 4e aoust pour Teyrou et autre qui estoict à la porte des Latz de l'ordce de Monsieur Chalvet une potion cordialle et sudorifique composée de confections et autres.......................... III l.

15 s. Plus ung pot unguent composé de thériaque et autres pesant 5 g........ XV s.

4 s. Plus ung oppiatte cordialle et preservative composé de poudres corauls confections conservées et aultres pesant v g... V l.

18 s. Plus le 6e ung auttre pot unguent avec thériaque et aultres pesant VI g... XXIIII s.

5 s. Plus ung pot unguent Pogier de iij g. VI s.

8 s. Plus ung flambeau .... VIII s.

40 s. Plus le 7e pris Chabaud pilules de ruffi [illegible] .... [illegible] s.

4 s. Plus une boutte oppiatte cordialle et préservative composée avec confections conserves poudres fragmentz et aultres pesant 6 g........................ VI l.

10 s. Plus ung pot unguent pour son cautère pesant 5 g.

10 s. Plus dragées de Verdun 3 g...... XII s.

2 s. Plus [illegible] 1 g.................. X s.

6 s. Plus Girofle 1/2 g............... II s.

36 s. Plus le 9 aoust pris Mr Coutel pour Dunoyer au pont, deulx pots unguent de 6 g. piesse, composés avec thériaque et aultres. XLVIII s.

16 s. Plus 3 g. d'emplastre veysicatoire. XXV s.

17 s. Plus a pris le sr Dubois pour la maison de Mourgues parfun 1/2 l......... XX s.

35 s. Plus ay livré à Mr Fabry jeune parfun 1 l.......................... XL s.

52 s. Plus ay bailhé à M. Fabry adat parfun 1 l. et 1/2...................... III l.

18 s. Plus le 12e pris Jacques premier vallet ung aultre pot unguent comme dessus de 5 g.......................... XXIIII s.

1 l. 10 s. Plus le 13e a pris Monsieur Coutel ung pot unguent remolitif faict avec gommes et aultres pesant 3 l............... VI l.

2 l. Plus le d. Jour pour Chabaud une potion sudorifique et bezoardique composée d'extraicts et aultres................ IIII l.

18 s. Plus pour la femme malade ung pot unguent avec theyriaque et auttres, de 6 g. XXIIII s.

2 l. Plus pour le fils de Mourgues une potion cordialle et sudorifique composée.. III l.

12 s. Plus un emplastre vessicatoire 11 g. XVI s.

10 s. Plus ung pot unguent remolitif et suppu-[illegible] .... XV s.

6 s. Plus pour sa femme emplastre vessicatoire 1 g.......................... VIII s.

18 s. Plus pour Chatard un pot unguent avec thériaque et autres de 6 g...... XXV s.

12 s. Plus le 15e aoust pour Chatard ung pot emplaste vessicatoire de 2 g......... XVI s.

2 l. Plus sa portion sudorificque et bezoardique reytérée........................ IIII l.

24 s. Plus le soir de l'enterrement du beau fils de Mayau troys flambeaux... XXIIII s.

8 s. Plus le 16e livré à M. Chabot ung flambeau VIII s.

(1) Archives communales de Saint-Flour. Chapitre XI. — Article 2, n° 71, annexe au compte consulaire de 1629. Compte de dépenses faites par la ville à l'occasion de la peste de 1629.

36 s. Plus led. jour pour Jacques deulx pots unguent composé de gommes et aultres 12 gr. XLVIII s.

24 s. Plus le soir qu'on a sorti la chambrière? du S[r] Durand troys flambeaux. XXII s.

16 s. Plus le 19[e] a pris M. Borel deulx flambeaux........................ XVI s.

17 s. Plus a pris M. Fabry jeune parfun 1/2 l. XX s.

3 l. 10 s. Plus le 20[e] livré à Chatard pour la Montal parfun deux l.................. IIII l.

3 l. 15 s. Plus led. jour livré à M. Coutel un pot unguent avec gomme comme dessus pesant 2 l. 1/2..................... V l.

8 s. Plus ay livré à M. Chabot. pour sortir Pelandrou ung flambeau......... VIII s.

4 s. Plus le 21[e] pour Chatard son oppiatte cordialle et préservatrice reytérée.... VI l.

50 s. Plus ay bailhé pour la porte des Latz parfum 1 l. 1/2................... III l.

8 s. Plus le 22[e] livré à M. Chabot ung flambeau........................ VIII s.

9 l. 5 s. Plus le 23[e] a pris M. Coutel quatre pots unguent avec gommes comme dessus pesant 6 l..................... XIII l.

32 s. Plus une cloche pour le père.... XXXII s.

3 l. 10 s. Plus le 25[e] pris M. Fabry jeune parfum 2 l............................ IIII l.

7 l. Plus le 26[e] ay livré aux commissaires du pont par comandement de M. Chabot parfun 4 l. pour le moulin de four VIII l.

2 l. Plus bailhé à Chatard 16 pillules de ruffi comme dessus.................. L. s.

10 l. 10 s. Plus le 27[e] pour la maison de Ferand parfun 6 l....................... XII l.

32 s. Plus ay livré au frère Bonnet suivant le commandement de Mess[rs] et certificat par luy signé, thériaque fine 1 g. 1/2.. XL s.

12 s. Plus benjoin 1 g................ XV s.

12 s. Plus storax 16 g................ XV s.

8 s. Plus ausane 2 g.................. X s.

45 s. Plus conficttures seches 1 l. .... L s.

12 s. Plus eau de vie raffinnée 1 l..... XVI s.

16 s. Plus sucre fin 1/2 l.............. XVI s.

16 s. Plus sucre candy 4 g............ XX s.

61 s. Plus canelle fine 1 g............. VI s.

12 s. Plus Girofle 1 g................ XII s.

5 s. Plus muscade 1 g................ V s.

5 l. Plus pillules de ruffi contra pestem 2 g. 1/2 VI l. V s.

4 s. Plus une opiatte cordialle et preservatice composée de conserves poudres confections extraits fragmentz et aultres pesant 6 g. VI l.

10 s. Plus 10 g. cire neufve pour cirer. l'habit XII s.

20 s. Plus deulx tasses cerises conficttes XXIII s.

12 s. Plus Raques.................... XII s.

5 s. Plus poivre 2 g. .... VI g.

40 s. Plus essence de romarin 1 g...... III g.

4 s. Plus anis pesant 2 g............. V s.

10 s. Plus anis musqué 4 g............ X s.

3 s. Plus prunes 1 l.................. III s.

8 s. Plus racine d'angélique 1 g..... VIII s.

2 l. Plus le 30[e] pour le garson qui sert le pere une potion cordialle sudorifique et bezoardique composée d'extraicts confections et autres L l.

3 s. Plus le dernier dud. pour Chatard verdun (anis de Verdun) musqué 1 g... III s.

35 s. Plus led jour ay livré à M. Chabot pour la maison de Trosse pailhe parfun 1 l.

3 l. 15 s. Plus led. jour livré à Jacques Truchon un pot unguent pesant 2 l. 1/2...... X l.

35 s. Plus a pris la gaude de Chatard pour la maison d'Arnault parfun 1 l..... II l.

2 l. Plus le 1[er] septembre au père livré pour son garson une autre potion composée comme dessus....................... III l.

18 s. Plus un pot unguent composé de gommes thériaques et autres pesant 5 g. XXV gr.

5 l. Plus pour le père une autre masse pillules de Ruffi comme dessus... VI l. V s.

45 s. Plus conficttures séches 1 l........ L s.

6 s. Plus prunes 2 l................. VI s.

8 s. Plus dragées de cavellatz 4 g..... VIII s.

3 l. 11 s. Plus un pot unguent qui a été porté à Montegut pesant 2 l............. IIII l.

36 s. Plus le 2[e] pris Mr Coutel deulx pots unguent lung pour Chavanier l'auttre pour le Jeal pesant 6 g. piesse .... XL s.

10 s. Plus un pot unguent pour le cautere de Chatard de 6 g.............. XII s.

3 l. 15 s. Plus le 3[e] livré à Guill[e] de Jarrigou ung pot unguent pour porter à la Grange pesant 2 l. 1/2.................. V l.

5 l. 5 s. Plus le 4[e] pris M. Coutel 3 l. parfun pour la maison de ville, celles de Rigully ou aultres voysines................ VI l.

2 l. Plus pour le père une aultre phiole essance de romarin com[e] dessus......... III l.

2 l. Plus le 5[e] pour le père ung sachet composé de poudres cordialles et stomacalles pour tenir sur le cœur............... 4 s.

3 l. 10 s. Plus a pris M. Fabry jeune pour la maison de Laquanard parfun 2 l...... IIII l.

10 s. Plus a pris Chatard Verdun musque III g........................... X s.

18 s. Plus pour Chavanier ung aultre pot unguent comme dessus pesant 6 g. xx s.

8 s. Plus le 6e livré à M. Rose ung flambeau .... VIII s.

3 l. 15 s. Plus le 7e livré à M. Coutel un pot unguent pesant 2 l. 1/2.................. v l.

35 s. Plus ay livré pour la bouticque de Chevalier parfun 1.................... II l.

35 s. Plus pour la boutique de Mandenno parfun 1 l........................ II l.

10 s. Plus livré à Chatard ung aultre pot unguent pour son cautère de 6 g........ XII s.

8 l. 15 s. Plus le 8e ay bailhé à Lorange en presence de Mesrs parfun 6 l. pour Villeneufve x l.

18 s. Plus led. jour ay bailhé a Goupilhon pour la couzine ung pot unguent avec theriacque et aultres de 6 g......... XXIIII s.

3 l. 15 s. Plus le 9e pris M. Coutel un pot unguent pour la Grange pesant 2 l. 1/2... v l.

10 l. 10 s. Plus le 10e a pris Lorange pour Villeneufve 6 l. parfun bailhé par commandement de Messrs .... XII l.

30 s. Plus pour le père livré a St Roch ung julep cordial avec poudres et confections composé pour deux prinses......... XL s.

12 s. Plus une tasse gellée de Ribar..... XV s.

12 s. Plus Verdun musqué 4 g........ XVI s.

10 s. Plus raizins de Damas 1/2 l...... XII s.

8 s. Plus sucre fin 4 g.............. VIII s.

3 l. 10 s. Plus le 11e pris M. Rose pour la maison de Georges Boulongne parfun 2 l. IIII l.

3 l. Plus le 12e à Guillaume de Jarrigou livré ung pot unguent qu'il a porté à Montègre pesant 2 l................ IIII l.

3. l. Plus pour le père a pris M. Coutel prunes 1 l.......................... III s.

20 s. Plus une phiole suc de limons pesant 4 g. XX s.

12 s. Plus une pincte ptizanne avec semences de citron poudres et aultres....... XX s.

45 s. Plus son julep cordial composé comme dessus pour troys prinses reytéré. III l.

12 s. Plus sucre candy 3 g............. XV s.

3 l. Plus le 13e a pris M. Coutel ung pot unguent composé comme dessus pesant 2 l. qui a esté porté à la Grange..... IIII l.

45 s. Plus le 14e pour le père son julep cordial pour troys prinses reytéré...... III l.

20 s. Plus le 15e a pris M. le prieur un aultre phiole suc de limons de 4 g... XV s.

12 s. Plus ung oxiryodon (?) composé pour le fere dormir.................. XX s.

16 s. Plus sa ptysanne cy-dessus reytérée de une phiole que St-Rohoc emporta... XX s.

3 l. 15 s. Plus le 16e ung aultre pot unguent qui a esté porté à la Grange pesant 2 l. et 1/2 v l.

24 s. Plus le 17e pour le père un pot unguent remolitif faict avec gommes axunges theriacqt et aultres pesant 6 g. XXX s.

Plus la phiole ptziganne comme dessus XX s.

12 s. Plus ay livré à Pierre de Landrene pour le pont parfun 3 l............... VI l.

10 s. Plus pour Chatard un pot unguent pour ses cautères comme dessus...... XII s.

5 l. 5 s. Plus 18e pris le P. Teynat pour la maison de M. de Bannes parfun 3 l. VI l.

7 l. Plus pour le pout livré à Dufour parfun 4 l. VIII l.

20 s. Plus pour le père pris M. le Prieur une phiole suc de limons comme dessus XX s.

36 s. Plus le 19e pour la Grange deulx pots unguent pesant 4 G piesse........ XL s.

3 l. 15 s. Plus le 20e pour la Grange ung pot unguent comme dessus pesant 2 l. 1/2.... v. l.

30 s. Plus a pris M. le Prieur pour le Pere un pot unguent pour le charbon qui suppure, faict avec gommes et autres pesant 1/2 l. XL s.

10 s. Plus une tasse cerises conficttes... XV s.

30 s. Plus un aultre pot unguent pour fere suppurer les autres charbons pesant une 1/2 l. XXXV s.

18 s. Plus escorce de citron 6 g........ XX s.

25 s. Plus pour la Gregonno livré à Guilhen Borie par commandement de MMrs deulx potz unguent de 6 g piesse..... XXX s.

35 s. Plus le 21e pour la maison de Mre Boudet oncle de la Jaulhière parfun 1 l... XL s.

35 s. Plus pour le bouché Mathieu de la Christiune parfun 1 l............... XL s.

35 s. Plus le 22e pour la maison de M. Jean Benezet parfun 1 l.

17 s. Plus pour ung estable de Monnier parfun 1/2 l...................... XX s.

6 s. Plus a pris M. le Prieur pour le Père ansans en larmes 2 g............ VIII s.

12 s. Plus la phiole ptizanne comme dessus XV s.

18 s. Plus le 23e a pris Monsr le Prieur pour le père escorce de citron 5 g....... XX s.

10 s. Plus une tasse cerises conficttes... XII s.

12 s. Plus sucre fin 6 g.............. XII s.

8 s. Plus sucre candy 2 g............. X s.

3 l. 15 s. Plus un pot unguent pour la Grange pesant 2 l. 1/2......................... v l.

3 l. Plus ay livré à Talizat par commandement de M. Coutel ung pot unguent pour Montegut pesant 2 l............... IIII l.

3 l. 10 s. Plus le 24e pris le sieur Feynac pour la maison du paquenart parfum 2 l.. IIII l.

[illegible] s. Plus pour le pere une fomentation composée pour son veantriculle....... XLV s.

40 s. Plus une poudre céphalgique composée pour lui mestre sur la teste matin et soir après l'avoir rasé 4 g.............. XEV s

[illegible] Plus conserves de roses sèches [illegible] g. [illegible]

12 s. Plus le 25e pour le père sa phiole ptizanne reyterée et de plus ferrée........ XV s.

35 s. Plus pour la maison de Guille de Frischou. parfum 1 l..................... II l.

4 s. Plus pour le Pere livré à Mr le Prieur 4 g. IIII s.

10 s. Plus six noix confictes........... XII s.

12 s. Plus le 26e pour le pere un clistère détersif et astringent.................... XV s.

7 l. Plus pour la maison de Mazau parfun 4 l. livré à Talizat garde........... VIII l.

16 s. Plus le 27e pour le Pere livré à Mr le Prieur sucre fin 1/2 l. .... XVI s.

8 s. Plus sucre Candy 2 g............. X s.

[illegible] Plus pour le père ung pot unguent avec therebentine, theriacque et aultres de 6 G. XXIIII s.

3 l. 15 s. Plus ung pot unguent pour les malades de la Grange pesant 2 l. 1/2........ VI l.

15 s. Plus pour Pauliaguet un pot unguent remolitif pesant 6 g............. XVIII s.

8 s. Plus le 28e a pris M. Chabot pour Pauliaguet sucre [illegible]............... VIII s.

6 s. Plus Verdun musqué 2 g........ VIII s.

10 s. Plus a pris Talizat pour le cautère de Chotard ung pot unguent comme dessus pesant 6 g...................... XII s.

[illegible] s. Plus pour la bouticque de la Jacques Grondo parfun 1 l..................... 4 l.

15 s. Plus pour Pauliaguet ung pot unguent composé de theriaque et aultres de 6 g. XVIII s.

3 l. 15 s. Plus le 29e à Pierre de Landrene bailhé ung pot unguent pour la Grange pesant 2 l. 1/2...................... V l.

42 s. 9 d. Plus led. jour pour la maison de Barthelemy proche la porte du Tuille ay bailhé à Talizat parfun 1 l. 4 g.. .... L s.

4 s. Plus le 30e a pris M. le Prieur pour le Pere amandes 4 g.................... III s.

9 s. Plus led. jour ay bailhé au sieur Borie pour entrer à la maison de Pauliaguet parfun 4 g.............................. X s.

4 s. Plus le 1er octobre a pris frère Barthelemy pour le Pere amandes 4 g....... IIII s.

17 s. Plus ay bailhé à de Vannes pour la maison de Pauliaguet parfun 1/2 l...... XX s.

35 s. Plus le 2e octobre pour Vegamon de derrier le four de Muret parfun 1 l. pris Tenpenon....................... XL s.

30 s. Plus pour le père ung pot unguent avec thériaque gomme et aultres pesant 1/2 l. XXXV s.

[illegible] l. 15 s. Plus ung aultre pot unguent pour la Grange pesant 2 l. 1/2................ V. l.

[illegible] Plus le 3e a pris le fils de Pierre de Landrene pour les faubourgs parfun 6 g. XIII l.

3 l. 10 s. Plus le 4e a pris de Vannes pour le clochier de Notre Dame parfun 2 l....... IV l.

4 s. Plus ay bailhé à Pierre Germ pour le Père amandes 4 g.................. IIII s.

10 s. Plus pour les cautères de Chatard a pris led. de Vannes ung pot unguent de 6 g. XII s.

17 s. Plus le 5e pour la bouticque de Beraldou qui est de Chaluce parfun 1/2 l. XX s.

16 s. Plus a pris M. le prieur des Jacobins pour le père, sucre fin 1/2 l.......... XVI s.

35 s. Plus pour la maison de Jean Lou marchand ay bailhé à la Garde parfun 1 l.... II l.

3 l. 15 s. Plus le 6e a pris Jean de la Margot pour les malades de la Grange un pot unguent composé comme dessus pesant 2l. 1/2 V l.

35 s. Plus a pris le Cadé pour la maison de Jean Lou marchand parfun 1 l........ II l.

4 s. Plus le 7e pour le Père pris Pierre de Laudrenne amandes 4 g.......... IIII s.

3 l. 10 s. Plus le 8e pris monsieur Debay parfun 2 l. IIII l.

35 s. Plus après Mons. Gonel pour la maison de Chavanier parfun 1 l............ II l.

30 s. Plus à pris M. le prieur des Jacobins pour les pere ung pot unguent composé comme dessus pesant 1/2 l......... XXXV s.

7 l. 10 s. Plus pour Lenoir à la Dommergue a pris le sr prieur deulx potx unguent pour les malades de la Grange pesant 5 l.. X l.

3. l. Plus Chatard son oppiatte cordialle et préservatrice reyterree de 4 g...... IIII l.

12 s. Plus Verdun musqué 4 g...... XVI s.

3 l. 10 s. Plus le 10e pris Pierre de Landrene pour le pont parfun 2 l............. IIII s.

10 s. Plus ung pot unguent pour les cautères de Chatard pesant 6 g............ XII s.

9 s. Plus led. jour. ay bailhé au sire Bonie pour entrer à la maison de Pauliaguet parfun 4 G......................... X s.

4 s. Plus le 1er novembre a pris frère Barthelemy pour le père amandes 4 g.. IIII s.

17 s. Plus ay bailhé a de Vannes pour la maison de Pauliaguet parfun 1/2 l..... XX s.

35 s. Plus le 2e novembre pour Vegamon de derrier le four de Muret parfun 1 l. pris Temperiou.................... XV s.

30 s. Plus pour le père ung pot unguent avec thériaque gommes et aultres pesant 1/2 l. xxxv s.

3 l. 15 s. Plus ung aultre pot unguent pour la Grange pesant 2 l. 1/2.................. v l.

10 l. 10 s. Plus le 3e a pris le fils de Pierre de Landrene pour les foubourgs parfun 6 g. xii l.

3 l. 10 s. Plus le 4e a pris de Vannes pour le clochier de Nre Dame parfun 2 l......... iiii l.

4 s. Plus ay bailhé a sieur Gerin pour le père amandes 4 g............ iiii s.

10 s. Plus pour les cautères de Chatard a prisled De Vannes ung pot unguent de 6 G. xii s.

17 s. Plus le 5e pour la bouticque de Beraldou qui est de Chaluce parfun 1/2 l. xvi s.

16 s. Plus a pris M. Le prieur des Jacobins pour le père sucre fin l. 1/2......... xvi s.

35 s. Plus pour la maison de Jean Lou marchand ay bailhé à la garde parfum 1 l. ii l.

3 l. 15 s. Plus le 6e a pris Jean de la Margot pour les malades de la Grange ung pot unguent composé comme dessus pesant 2 l. 1/2 v l.

25 s. Plus le 9 pris de Cade pour la maison de Gualigue parfum 1 l............ ii l.

25 s. Plus ont pris Jean de la Margot et Pierre de Landrene troys potz unguent pour des malades du boys St Flour pezant 12 gr. xxx s.

35 s. Plus a pris le Cadé pour la maison de Jean de la Margaud parfun 1 h......... ii l.

4 s. Plus le 7e pour le pere pris Pierre de Louvrene amandes 4 g............. iiii s.

3 l. 11 s. Plus le 8e pris monsieur Debay parfun 2 l........................... iiii l.

35 s. Plus a pris Monsieur Borel pour la maison de Chavanier parfun 1 l........... ii l.

30 s. Plus a pris M. Le Prieur des Jacobins pour les frères un pot unguent composé comme dessus pesant 1/2 l............ xxxv s.

7 l. 10 s. Plus pour Lenoir a la Dommergue a pris le P. Prieur deulx pots unguent pour les malades de la Grange pesant 5 l.... x l.

3 l. Plus pour Chatard son oppiatte cordialle et preservatrice de 4 g............ iiii l.

12 l. Plus Verdun musqué 4 g........ xvi s.

35 s. Plus le 9e pris de Cadé pour la maison de Gualigue parfun 1 l............. ii l.

25 s. Plus ont pris Jean de la Margot et Pierre de Laudrene troys pots unguents pour des malades Dubois St.-Flour pesant 12 G...................... xxx s.

3 l. 10 s. Plus le 10e pris Pierre de Laudrene pour le pont parfum 2 l.............. iiii l.

10 s. Plus ung pot unguent pour les cautères de Chatard pesant 6 g............ xii s.

4 s. Plus a pris M. le Prieur amandes 4 G. iiii s.

12 s. Plus sucre fin 6 g............. xii s.

17 s. Plus pour la maison de Capebe Mail parfum 1/2 l...................... xx s.

35 s. Plus le 11e pour la maison de la vefve de Regimbatt parfun 1 l............. ii l.

17 s. Plus pour la bouticque de Michel parfum 1/2.......................... xx s.

5 l. 5 s. Plus le 12e pour la maison de Mounier parfun 3 l........................ vi l.

Plus le 13e a pris Pierre de Laudrene pour le pont parfun 4 l............ viii l.

5 s. Plus le 15e a pris frère Barthelemy pour le père sçavon 1/2 l............... vi s.

16 s. Plus sucre fin 1/2.............. xvi s.

3 l. 10 s. Plus led. jour livré à Chatard pour la maison de la.....................

3 l. 10 s. Doulce parfum 2 l.............. iiii l.

17 s. v. d. Plus pour la bouticque de Patot parfum. 1/2 l........................ xx s.

17 s. v. d. Plus pour la bouticque de... 1/2 l. xx s.

3 l. 15 s. Plus a pris Pierre de Landrene ung pot unguent pour la Grange de 2 l. 1/2 v l.

17 s. v. d. Plus le 16 pour la maison de Goudoufre parfum 1/2 l.................. xx s.

17 s. v. d. Plus pour celle du Jal parfum 1/2 l. xx s.

Plus a pris Mr Borel pour la maison de la fille de Patot parfum 1 l.......... ii l.

35 s. Plus le 17 a Jean de la Margot livré parfum 4 l. pour le pont......... viii l.

7 l. Plus a pris Mr Coutel pour la Grange deulx potz unguent pesant. v livres x l.

7 l. 10 s. Plus pour le cautère de Chatard un pot unguent de vi grammes comme dessus xii s.

10 s. Plus le 18 pour la maison de la seur de Coutarel parfum 1 l............ xl s.

35 s. Plus le 19 livré a Bouquart a la porte de Muret parfum 2 l.............. iiii s.

3 l. 10 s. Plus le 20 livré à Jean de la Margot pour le pont parfum vi l............... xii l.

10 l. 10 s. Plus ledit jour a pris Guillaume de Jarryon pour la maison de Jean de la Betuer parfum 1 l............... xl s.

35 s. Plus pris frère Barthelemy pour le frère sucre fin 12 g............... xxiiii s

12 s. Plus une grande tasse cerises confictes xv s.

5 l. 5 s. Plus le 22 pour la Maison de Gerault Seauret parfum 3 l.................. vi l.

12 s. Plus le dit jour a pris M. Coutel ung pot onguent composé pesant 1/2... xx s. pour la grange.

*

12 s. Plus pour le Père une prinse de pillules cappitales composées et dorées... xv s.
3 s. Plus le 23e pour le Père poivre 1 g. iii s.
35 s. Plus pour la maison de Chatard parfum 1 l........................... xl s.
35 s. Plus le 24e pour la maison de M. Anthoin le Cellier ou celle de la Batlene parfum 1 l........................... xl s.
3 s. Plus a pris frère Guérin pour le père Verdun musqué 2 g............ viii s.
3 s. Plus poivre 1 g................ iii s.
6 s. Plus girofle 1/2 g............... iii s.
40 s. Plus deulx grandes emplastres résolutifz composées de gommes et autre compose pour son col................... l s.
15 s. Plus du 25e dudit pris M. Croze pour les malades du pont un pot onguent de vi g. xviii s.
3 l. 10 s. Plus pour la maison de Pierre Pau coutelier parfum 2 l................ iiii l.
3 l. 10 s. Plus pour la maison de Fontaneyrou parfum 2 l,................... iiii l.
10 l. 10 s. Plus le 26e a pris Talizat a la porte des Roches parfum vi l............. xii l.
4 l. Plus le 27e livre a Pierre de Landrene ung pot onguent dessicatif pezant 2 l.. v l.
15 s. Plus ung pot onguent remolitif pezant 1/2 l....................... xx s.
pour les malades de la Maladerye
7 l. Plus le dit jour pour la maison de la Lyaire parfum 4 l.................. viii l.
15 s. Plus le 28e a pris le Cadé de Rouby pour la maison de son beau frère 1/2 l... xx s.
17 s. v. d. Plus pour la maison de Jarrousses parfum 1/2...................... xx s.
18 s. Plus le 30 a pris Rosigniol pour les malades de la Chalcheires trois potz unguent dessicatif de vi g.......... xxiii I s.
3 l. 10 s. Plus pour la maison du fournier du tuille a pris Roudil parfum 2 ...... iiii l.
35 l. Plus pour la maison de Vidal Armand livre au Cadé de Robin parfum 1 l. xl s.
3 l. 10 s. Plus le dernier dudit pour la maison de la Jannette parfum 2 l............. iiii l.
35 s. Pris le 2e novembre pris Fournegrou pour la maison de Charrou parfum 1 l. xl s.
35 s. Plus le dit jour pour la maison de Jacques Bize du Tuille parfum 1 l..... .xl s.
3 l. 10 s. Plus le dit jour pour la maison de la vieilhe Jannette parfum 2 l............ iiii l.
10 l. 10 s. Plus le dit pour livré a Pierre Landrene parfum vi l................... xii l.
3 s. Plus le 4e pris Pierre de Landrene poivre 1 g........................... iii s.
9 s. Plus a prins Mr Bauche pour le filz de Ginitou ung pot onguent remolitif de 3 gr............................ x s.
39 s. Plus le 6e pour la boutique du Cadé de Robin 1 l. parfum............... xl s.
9 s. Plus ledit jour pour laver a pris Mr Chabot scavon 1/2 l................... vi s.
10 l. 20 s. Plus le 9e pour le pont pris Pierre de Landrene parfum vi l.............. xii l.
3 l. Plus pour Chatard une opiatte preservatrice comme dessus de 4 gr...... iiii l.
12 s. Plus verdun musqué 4 gr......... xx s.
16 s. Plus le soir de lonterrement de Guilhen lotgé chez Jevery deux flambeaulx. xvi s.
3 l. 10 s. Plus le 7e pour la Maison de Ronduiou parfum 2 l...................... iiii s.
7 l. Plus le 8e pris Pierre de Landrene pour le pont parfum 4 l............... viii l.
3 l. 10 s. Plus a pris Monsieur Debay pour la Maison de la Peyrollière parfum 2 l.. iiii l.
3 l. 10 s. Plus le 10e pour Jean de Bennac parfum 2 l. pour la maison de Juery..... iiii l.
3 s. Plus le 12e pris pour le Père Mr le Prieur poivre 1 g.................. iii s.
3 s. Plus sucre candi 1 g............. iii s.
Plus une grand tasse conficttes.... xv s.
35 s. Plus le 16e pour la maison du Chappelier parfum 1 l.................... xv s.
17 s. v d. Plus pour le dessus de la maison ou demeuroit la Guilhemme parfum 1/2 l. xx s.
17 s. v d. Plus pour le four des Engles parfum 1/2 l........................ xx s.
7 l. Plus le 17e pour la maison de Meyau parfum 4 l....................... viii s.
40 s. Plus pour le chappellier des Latz ou demeure Mr Chambon une potion sudorifique et bezoardique composée de confections, extraits et autres 4 l.
12 s. Plus ung emplastre composé de gommes et autres pour mettre sur sa tumeur.. xv s.
40 s. Plus la potion sy-dessus reyterée... iiii l.
8 s. Plus theriaque fine une dragme..... x s.
40 s. Plus le lendemain ung julep cordial compose pour deux prinses faict avec poudres et autres...................... l s.
12 s. Plus 2 g. emplastre vésicatoire pour mettre soubz sa tumeur............ xvi s.
15 s. Plus un pot onguent remolitif pour sa tumeur pesant vi g............. xviii s.
9 s. Plus 4 g. parfum que luy a esté envoyé par Sallos tisserand................ x s.
4 l. 10 s. Plus le 19e pour le moulin de Jaquasse parfum 2 l...................... iiii l.
Plus pris Segui pour le Père poivre 1 g. iii s.
5 l. 5 s. Plus le 21e pris Pierre de Landrene pour le pont parfum 3 l............... vi l.
3 l. 10 s. Plus le 22 bailhé a Brice pour parfumer des habitz parfum 2 l........... iiii l.
15 s. Plus pour les malades de Montégut ay livré

à Luc ung pot unguent remolitif pezant 6 gr........................ XVIII s.

52 s. v d. Plus le 3e jour la maison de Matheiide la Frouzette du Tuille parfum I l. I/2 III l.

8 s. Plus le 4 pour Landrene servante de Guillaume Tissier du pont un pot unguent remolitif pezant 3 gr........... IX s.

52 s. v d. Plus le 5e pour la maison de Pierre Cholier du Tuille parfum I l. I/2....... III l.

17 s. v d. Plus le 7e pour la bouticque de Gérauld Scaret parfum I/2 l........... XX s.

9 s. Plus pour la bouticque de Jacques Regimbalt parfum 4 gr............... X s.

8 s. Plus le dit jour a pris M. Travesse ung flambeau..................... VIII s.

35 s. Plus le 8e pour la chambre de Boulhiou parfum I l.................... X l. s.

40 l. Plus ledit jour pour la servante de la Paternelle une potion sudorificque et bezoardicque composée............... III l.

40 s. Plus le lendemain la potion sy-dessus reyterée........................... III l.

8 s. Plus ay livre à Segin garde des Roches par mandement de Mr Coutel un pot unguent remolitif de 3 gr............... IX s

3 s. Plus le 10e pour le père à luy livré à la porte de Muret sucre fin 4 gr.... III s.

35 s. Plus le 11e livré à Pierre de Landrene pour le couvent des Cordeliers parfum. I l. XL s.

32 s. Plus le dit jour au soir a pris Mr Travesse pour sortir la fille de Sagette 4 flambeaulx.................... XXXII s.

40 s. Plus le 23e pris Rossignol pour les malades de Montegut deux potz unguent dessicatif pesant 12 gr................ XLVIII s.

8 s. Plus pour le Père une boette gellée de coins de 6 gr................... X s.

4 l. 18 s. Plus sept aulnes serge grize pour l'habit de St-Rohoc a 14 s. aulne de pris faict IIII l. XVIII s.

5 l. 5 s. Plus le 24 a pris Pierre de Landrene pour le pont parfum 3 l.............. VI l.

VIII l. Plus ay livré a Mr Croze pour aller vizittez la petité de Dumas Chaire ung flambeau VIII l.

5 l. 5 s. Plus le 26e pour la maison de Sagette pris Roubert Malhomé parfum 3 l.... VI l.

10 s. Plus pour Chatard pris Pierre Jarrigou ung pot ungent pour son cautere de VI gr. XII s.

52 s. v d. Plus le 27 pour la maison de Jacques Truchou parfum I l. I/2.......... III l.

35 s. Plus pour la maison de Jean David Beaufils de Goppe parfum I l....... X l. s.

12 s. Plus le 1er décembre 1629 pris Pierre de Landrene pour le père sucre fin 5 gr. XII s.

4 s. Plus sucre candi I gr............. V s.

5 s. Plus scavon I 1/2 l................. VI s.

3 s. Plus poivre I gr.................. III s.

15 s. Plus le 14e a pris M. Coutel pour le Roubicouve ou Landrene deulx potz unguent remolitif de VI g................. XVIII

3 s. Plus le 15 pour le père pris Jean de Margot poivre I g..................... III s.

3 l. 10 s. Plus pour la taverne parfum 2 l... IIII l.

5 l. 5 s. Plus le 15 pour la maison de la Bourdo parfum 3 l.................... VI l.

9 s. Plus le 16 pour la boutique de la Bourdo parfum 4 g. .... X s.

20 s. Plus le 19 pour les malades de Montegut ung pot unguent dessicatif pesant VI g. livré a Blanqueton garde XXIIII s.

15 s. Plus un pot unguent remolitif pesant VI gr. XVIII s.

5 l. 5 s. Plus le 20 pour la maison de Mareschal Pierette parfum 3 l.............. VI l.

15 s. Plus le 26e ay livré a Bernard pour les malades de Montegut ung pot unguent pesant VI g................. XVIII s.

3 l. Plus le soir de l'enterrement de la fille de la Fourneyre de Muret a pris M. Travesse ung flambeau................ VIII s.

XX s. Plus le 27 livré a Jean de la Margot un pot unguent dessicatif de VI g..... XXIIII s.

35 s. Plus pour la Fourneyre de Muret parfum I l. XV s.

Plus a pris M. Banche pour la Fourneyre ung pot unguent remolitif de 4 g. XVI s.

15 s. Plus le 30 livré a Bernard par commandement de M. Coutel ung pot unguent pour les malades de Montegut de VI. XVIII s.
Somme toute le compte cy dessus VII c. L XV l. XIIII s.

Somme toute le susdit compte bien calculé six cens trente neuf livres deux soulz trois deniers.

Documents.

Ce document sur les inhumations appartient aux Archives de l'Assistance publique, *et avait été déjà signalé par M. Lambeau sur le* Cimetière de Sainte-Marguerite.

Il ne porte pas de date, mais, par son texte même semble bien appartenir au Consulat.

Il porte en annotation : « Pièce certifiée conforme par le secrétaire général : DUBOST. »

ÉTAT GÉNÉRAL

des Hospices militaires et civils, Maisons d'arrêt et de détention

qui se trouvent sur chacun des douze arrondissements de la commune de Paris ; indicatif de la manière dont s'y font les inhumations

Arrondissement	NOMS DES HOSPICES ET DES MAISONS DE DÉTENTION	LEUR SITUATION	LIEU DE L'INHUMATION	PAR QUI ELLE EST FAITE	MODE DU TRANSPORT
Premier....	l'hospice du Roule	faubourg du Roule	au cimetière sous Montmartre	par les infirmiers dudit hospice	sur un brancard sans cercueil
	Retraite à la vieillesse	à Chaillot		par l'entrepreneur général	en char
Deuxième..	....	....	....	....	....
Troisième..	Maison de détention St-Lazare	faubourg St-Denis	au même cimetière	par le même	en char
Quatrième..	la Morgue	au cidevt Chatelet	au cimetière Sainte-Catherine, faubourg St-Victor	par la préfecture de police	en charette à bras
Cinquième.	l'Hospice du Nord, ci-devt St-Louis	r. Carême-Pernant	Il y a un cimetière dans l'intérieur de la maison	....	....
	Hospice des Vieillards	faubourg St-Martin	au cimetière de l'hospice du Nord qui est dans la maison	par les infirmiers dudit hospice	en charette à bras
	Hospice du nom Jésus	id.		de même	
Sixième....	Palais du Temple Maison de détention	rue du Temple	au cimetière Ste-Marguerite, faubourg Saint-Antoine	par l'entrepreneur	en char
	Les Madelonettes, Maison de détention	rue des Fontaines			
Septième...	La Force	rue des Ballets, 35	au même cimetière	par le même	en char
	l'Hospice St-Méry	Cloître St-Merry			
	la Petite Force	rue Pavée, 12			en charette à bras
Huitième...	l'Hospice de l'Est	rue du faubourg St-Antoine	au cimetière Ste-Marguerite	par les infirmiers	....
	les Orphelins de la Patrie	id.	il y a un cimetière dans la maison		
	les Quinze-Vingt		au cimetière Ste-Marguerite	par l'entrepreneur	en char
Neuvième..	le grand Hospice d'humanité	en la Cité	au cimetière de Clamart	par les infirmiers	en charette attelée d'un char
Dixième....	l'Hospice de l'Unité	rue des Sts-Pères	au cimetière de Bagneux	par les mêmes	en charette
	les Petites-Maisons	rue de Sèvres			
	les Orphelins	id.	au cimetière de Vaugirard	par les mêmes	à bras sur un brancard
	l'Hospice de l'Ouest	id.			
	l'hôpital Garde des Consuls	au Gros-Caillou	au même cimetière	par l'entrepreneur	en char
	Abbaye St-Germain	rue du faubourg St-Germain			
	les Incurables	rue de Sèvres	il y a un cimetière dans la maison	par les officieux	....
	les Invalides	boulevard Neuf	il y a un cimetière particulier Barrière de Vaugirard		....
Onzième...	Chambre de détention	à la préfecture de police	au cimetière Ste-Marguerite	par l'entrepreneur	en char
	l'Ecole de Médecine	rue de l'Observance	ils envoient leurs morts au grand hospice d'humanité	par les infirmiers	en charette
Douzième..	Val de Grâce, hôpital militaire	faub. St-Jacques	au cimetière Ste-Catherine	par les infirmiers	en charette
	Hospice de la Maternité	rue de la Bourbe	au cimetière de Vaugirard		
	les Vénériens	faub. St-Jacques	au cimetière Ste-Catherine		
	les Elèves de la Patrie	no 69, faubourg St Jacques	au même cimetière	par les élèves	à bras
	la Salpêtrière	boulevard Neuf	cimetière dans la maison	....	....
	les Enfants Trouvés	rue d'Enfer	au cimetière de Vaugirard		
	Ste-Pélagie, Maison de détention	rue Copeau	au cimetière Ste-Catherine		en char
	Montaigu, Maison de détention	rue St-Jacques			

Les opinions d'Antoine Dubois sur les sages-femmes et la Maternité (1)

Monsieur le duc

Je m'empresse de répondre à la demande que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser par votre lettre du 13 juin courant.

Je pense comme vous, Monsieur le Duc, que le mode du Concours est le meilleur pour fournir de bons sujets au service des hôpitaux, et il serait à désirer qu'il pût être mis à exécution pour tous les services.

La place de sage-femme en chef à la Maternité en est autant ou plus susceptible que toute autre, et je fais le vœu que ce point soit admis dans le règlement à intervenir pour les hôpitaux.

Les concurrentes devraient être âgées de 25 à 35 ans, veuves ou non encore remariées ; avoir été élèves internes de l'école de la Maternité au moins pendant un an : professant la religion catholique ; munies d'attestations en rigoureuse forme de mœurs irréprochables.

Une bonne constitution devrait être de rigueur et pour cela le juri chargé du concours après examen préalable permettrait ou refuserait l'admission au concours.

La composition du jury chargé du concours serait la même que celle pour les examens et les concours des élèves de l'Ecole de la Maternité, savoir :

Un professeur nommé par la faculté de Médecine, un docteur nommé par le Conseil général des hôpitaux, le médecin, le chirurgien en chef de l'établissement, et le professeur d'accouchements attaché à l'Ecole.

Le concours ne serait pas public, c'est-à-dire que les personnes étrangères à la maison ne seraient admises que par exception et avec permission du membre du Conseil chargé de l'établissement.

On pourrait adopter pour ce concours la forme que l'on vient de suivre pour le concours du chirurgien en second à l'Hôtel-Dieu, et le juri, dans une assemblée *ad hoc*, déterminerait tout ce mode.

Si vous pensez, Monsieur le Duc, qu'il soit nécessaire de donner plus de développement à cet objet, je vous prie de me communiquer vos vues et je tâcherai de m'y conformer.

Recevez, Monsieur le Duc, l'assurance nouvelle de mon profond respect,

Ant. Dubois

Paris, le 24 juin 1816.

(1) L'origine de ce document appartient à M. le Dr Dupic, petit-fils d'Antoine Dubois. Nous ne savons à quel duc le chirurgien s'adresse. Decazes n'était encore que comte en 1816 (N. D. L. R.

NOTES

Le médecin, considéré comme tel, peut-il, en dehors de sa profession, être bon à quelque chose ?

Je demande pardon d'employer une formule si peu élégante, mais elle exprime assez clairement une question qui a été posée bien des fois, pour des motifs différents, soit par les littérateurs, soit par les politiques, soit même par les professionnels. Et c'est en somme en cette formule un peu brutale que se résout l'interrogation adressée tout dernièrement par M. Fernand Mazade à diverses personnalités.

M. Mazade demandait : « *Quel est le rôle social du médecin ? Croyez-vous que celui-ci n'ait d'autre tâche que de guérir les maux physiques de sa clientèle ?* »

Cette question a été généralement mal comprise, cela tient, d'ailleurs, à ce qu'elle n'était pas très bien posée. Il y a des gens qui sont allés jusqu'à s'en irriter : ce sont ceux qui ne l'ont pas comprise du tout. Tel M. d'Haussonville qui ne s'est pas surmené pour écrire : « Je répondrai volontiers : *Ne sutor....* vous connaissez la suite. »

M. Melchior de Vogüé, qui n'a pas compris d'avantage, répond ainsi :

« Vous me demandez si les médecins auront désormais à intervenir dans les questions qui intéressent la collectivité. Mais ils ne font que cela, monsieur ! Il me semble qu'au cours des dernières années, M. le docteur Combes, etc... »

M. Alfred Mézières rentre dans la même catégorie : « .... Qu'il soigne ses malades, écrit-il, qu'il les guérisse ! Il remplira ainsi son véritable devoir social... »

M. de Ségur comprend la chose à peu près de même façon, mais il apporte quelque douceur à sa réponse : « Ayant une personne de ma famille gravement malade, j'envisage pour l'instant le rôle de médecins à un point de vue beaucoup plus pratique et immédiat que celui qui vous intéresse. »

***

Evidemment la question pouvait être envisagée sous trois aspects différents 1° « Le médecin, *dans l'exercice de sa profession*, peut-il remplir un rôle social ? » C'est à cela qu'ont répondu MM. d'Haussonville, Mézières et de Ségur.

C'est une façon intéressante de comprendre le problème, à laquelle, d'ailleurs, M. Mazade avait encouragé, en ajoutant comme autre question : « S'il est vrai que l'influence du prêtre aille s'éteignant, le médecin en héritera-t-il ? Deviendra-t-il le conseiller et le confident des âmes ? »

Aussi M. Costa de Beauregard répond-il par ces

quelques mots d'une concision impressionnante : « Toute souffrance physique relève de la science du médecin comme toute souffrance morale de sa conscience. Pourquoi ? Parce que le médecin est le seul être au monde auquel on ne mente jamais. »

2° « Le médecin, *sorti de sa profession*, est-il, autant ou plus qu'un autre, désigné pour remplir un rôle social ? » C'est à cette question qu'a répondu M. de Vogüé, et vraiment c'est cela qui nous intéresse le moins.

3° « Le médecin, considéré comme tel, est-il appelé, *à propos* de son rôle professionnel, mais en dehors de lui, à remplir dans la société un rôle particulier ? »

C'est là, à mon avis, que gît le véritable intérêt du problème, car c'est là que repose toute la question médicale actuelle. On laisse ainsi le médecin bien à sa place — à sa place de combat dans la vie — et en même temps, le dégageant de toutes les petitesses du métier dans lesquelles certains *praticiens* d'aujourd'hui voudraient l'enfermer, on se demande si, au rôle particulier du médecin, n'est pas superposable, *par cela même*, un rôle particulier de l'homme. Ainsi envisagée et sollicitée, la profession de ce seul coup s'embellit, et la figure du médecin reprend cette noblesse qui lui était propre, il y a à peine un demi-siècle, mais que les concepts commerciaux de la vie moderne ont peu à peu effacée.

A cette troisième formule personne n'a répondu.

L'enquête est à recommencer.

Albert Prieur.

La Revue

UN SOUVENIR DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE REIMS.

LE SQUELETTE DE LA GRANDE JEANNETTE

[*Ce récit est dû au très parfait historien qu'est notre confrère le Dr Guelliot, et a paru dans* l'Union médicale du Nord-Est *du 1er novembre.*]

A Monsieur le Docteur Langlet, Directeur de l'École de Médecine de Reims.

Mon cher Confrère et ami,

L'Ecole aux destinées de laquelle vous présidez va célébrer son Centenaire. La fête n'aura sans doute pas l'éclat inusité de celle de Clermont-Ferrand. Vous vous rappelez — nous y étions tous deux — la gamme multicolore des robes rouges, noires, jaunes, des uniformes chamarrés sur l'estrade de la grande salle à l'Hôtel-de-Ville et l'abondance et la multiplicité des discours. Cette affluence exceptionnelle, l'École de médecine de Clermont la devait à la coïncidence du Congrès de l'Association française pour l'Avancement des sciences.

La réunion de Reims sera moins solennelle, mais plus familiale, puisqu'elle réunira seulement les professeurs et les élèves anciens et actuels de l'Ecole.

Les orateurs, il faut l'espérer, auront quelques mots de gratitude pour la Faculté de Médecine qui vécut, non sans éclat, pendant deux siècles et demi et dont le souvenir ne fut pas étranger à la création de 1808. On pourrait faire mieux. Ne devrait-on pas profiter de cette unique occasion pour signaler par une modeste plaque commémorative le local de la rue de l'École-de-Médecine où la Faculté avait sa grande salle de cours et d'examens, son cabinet anatomique et son jardin ? Ce serait un beau geste de piété filiale.

L'École conserve précieusement, il est vrai, les rares souvenirs de sa devancière que n'a pas balayés la rafale de la fin du XVIIIe siècle : les portraits des Docteurs-Régents, Pierre Le Comper, André Oudet, Nicolas de Mailly, Demanche ; celui de M. de Mailly, le chanoine, qui donna à la Faculté une meison, un jardin et fonda une chaire de professeur ; et encore le vieux coffre de bois de chêne offert par Pasté en 1577 et vide malheureusement des archives qu'il était destiné à renfermer.

Il est encore une relique — macabre celle-là — de l'ancienne Faculté qu'il serait fâcheux de voir disparaître. Je veux parler du squelette de la *Grande Jeannette* que de nombreuses générations d'étudiants ont vu accroché dans une vitrine de la salle de dissection, entre les squelettes de deux enfants, ses victimes.

J'ai voulu revoir cette pièce qui appartient à l'histoire judiciaire et traditionnelle de Reims. Je l'ai retrouvée au fond d'un grenier, privée de ses tibias, de ses péronés et d'un bras tout entier. L'axis présente une fracture ancienne, peut-être contemporaine de la pendaison.

Le crâne, allongé, aux maxillaires veufs de dents, porte encore sur le frontal, en belles lettres, du XVIIIe siècle, l'inscription :

LA
GRANDE JEANNETTE

Et au-dessus, celle-ci :

Pendue à Rheims
Le onze février
1786

Voici en quelques mots l'histoire médicale de ce squelette et de ses pérégrinations à travers la ville de Reims.

Dans la nuit du 20 au 21 août 1785, un crime épouvantable fut commis au Moulin de Cuissat, sur la Vesle, à quatre lieues au-dessous de Reims : le meunier Destouches, sa femme, leurs trois enfants et deux garçons meuniers furent assassinés.

Les deux petites filles seules avaient un reste de vie ; l'une

d'elles, dans son délire, prononça plusieurs fois le nom d'un cordonnier du village voisin de Prouilly. La justice fut ainsi mise sur la trace des assassins.

C'est ce que rappelle la *Complainte* publiée à cette époque :

Deux jeunes filles livrées
Au plus tranquille sommeil,
Se virent assassinées
Au moment de leur réveil
. . . .
Par permission divine
Leurs jours furent prolongés,
Et le Ciel ne les termine
Que pour reconnaître assez
Quels sont les infâmes
Dont les noires trames
Ont armé les mains
De ces assassins.

Ces deux fillettes sont mortes à Reims et c'est leurs squelettes qui figuraient à côté de celui de la Grande Jeannette (1).

Celle-ci paraît avoir été l'instigatrice du crime. Elle s'était affublée d'une redingote grise, d'un vieux bonnet rouge et d'un pantalon et s'était couvert le visage de farine ; à la main elle avait un marteau ou masse de cordonnier avec laquelle elle aida ses complices à tuer les sept victimes de Cuissat.

Avec elle on arrêta cinq habitants de Prouilly. Trois furent plus tard rompus vifs et les deux autres furent condamnés aux galères perpétuelles.

Un mois après le crime, le 23 septembre 1785, on fit au cimetière de Prouilly l'exhumation des cadavres de Destouches et de sa femme, de leur fils et des deux garçons meuniers, en présence de J. Th. Gaultier, lieutenant particulier au baillage de Vermandois, siège royal et présidial de Reims, de N. J. Fréal, greffier en chef, du curé de Prouilly et de Le Camus et P. Museux.

Ces deux derniers, l'un docteur-régent de la Faculté de Médecine, l'autre maître chirurgien, furent chargés de l'examen des cadavres. Nous pouvons publier leur rapport, grâce à l'obligeance du bibliophile rémois, M. H. Menu, qui nous en a communiqué la copie :

L'an mil sept cent quatre-vingt cinq, le vingt-trois septembre, le matin, en vertu de l'ordonnance de M. le lieutenant particulier, assesseur civil et criminel au Baillage royal et siège présidial de Reims, en datte du vingt un du présent mois, à nous signifié le vingt-deux par exploit du sieur Egée, huissier royal à Reims.

Nous médecin et chirurgien de la ville de Reims soussignés, sommes transportés au village de Prouilly où étant à neuf heures du matin sur le cimetière dudit lieu après l'exhumation faite de cinq cadavres qu'on nous a dit être ceux de Nicolas Destouches, meunier du moulin de Cuissa, de Marie Françoise d'Arvilers, sa femme, de leurs fils et des nommés Rimbau et Poliart, garçons meuniers assassinés audit moulin de Cuissa la nuit des vingt au vingt-un aoust dernier, avons procédé en présence des officiers dudit Baillage et présidial de Reims à l'examen et visite des blessures des susdits cadavres après les avoir fait transporter sous le portique de l'église dudit lieu, et avons reconnu à Nicolas Destouches un enfoncement à tous les os de la face excepté la mâchoire inférieure, à commencer de la partie inférieure du coronal, laquelle fracture nous jugeons avoir été faite par un instrument contondant pesant, et large d'environ quatre pouces en tous sens.

Ayant ensuite procédé à l'examen du cadavre de Marie-Françoise d'Arvillers, nous lui avons trouvé une fracture avec un enfoncement du côté gauche de la tête, qui occupait l'orbite, l'os de la pommette, le temporal et la mâchoire supérieure de ce côté, laquelle fracture nous paroit avoir été faite par un instrument de même nature et de même surface que le susdit.

Nous passâmes ensuite à l'examen du cadavre du fils auquel nous avons trouvé sur le côté gauche de la tête une fracture qui s'étendait depuis les os propres du nez jusqu'à l'occipital transversalement et qui pouvait avoir cinq pouces de largeur et deux et demi environ de hauteur, laquelle blessure nous a paru être faite par plusieurs coups d'un instrument contondant pesant, et d'environ deux douces de diamètre.

Nous procédâmes en quatrième lieu à la visite du cadavre du nommé Rimbau auquel nous avons trouvé une fracture avec enfoncement au côté droit de la tête, et qui occupait circulairement la partie latérale du coronal, la partie inférieure du pariétal, l'os de la pommette, le temporal et la machoire supérieure, et dont le diamètre était d'environ quatre pouces.

Nous fîmes en dernier lieu l'examen du cadavre du nommé Poliart auquel nous trouvâmes une fracture au milieu de la mâchoire inférieure et une avec enfoncement au côté gauche de la tête, qui comprenait la mâchoire supérieure et la partie inférieure des os du crâne de ce côté, qui avait la même étendue que celle trouvée au nommé Rimbau, lesquelles fractures de l'un et l'autre nous paraissent avoir été faites par un instrument contondant, d'une matière très pesante et d'une grande étendue.

Il nous a été présenté avant la visite desdits cadavres par le greffier dudit siège un marteau ou petite masse emmanché de bois neuf, lequel nous avons appliqué sur toutes les fractures desdits cadavres, et nous estimons que la fracture faite sur l'enfant a pu l'être par cet instrument.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal que nous offrons d'affirmer dans tout son contenu sincère et véritable, et avons signé lesdits jours et an que dessus.

Museux, Le Camus.

Les experts avaient judicieusement examiné et conclu. Il résulte en effet des aveux arrachés aux condamnés, que ces fractures avaient été faites par des barres de fer vigoureusement manœuvrées et par la masse de cordonnier maniée par la Grande Jeannette.

Les trois assassins condamnés à être rompus vifs furent auparavant soumis à la question (18 janvier 1786) ; selon l'usage, des médecins et des chirurgiens assistaient à la torture : c'étaient Le Camus et Louis-Jérôme Raussin, d'une part, Pierre Robin et Pierre Museux d'autre part.

La Grande Jeannette, de son nom Jeanne Delozanne, avait été condamnée par le Bailliage de Reims, le 24 janvier 1786 la sentence fut confirmée par arrêt du Parlement du 27 janvier. Elle devait « être pendue et étranglée jusqu'à ce que mort s'ensuive, par l'Exécuteur de la Haute-Justice, à une potence qui serait à cet effet dressée sur la place dite de la Couture de la Ville de Reims, préalablement appliquée à la question ordinaire et extraordinaire ».

Le procès-verbal de cette séance de torture a été publié en entier dans la *Chronique de Champagne* (vol. III, 1838, p. 235). Là encore nous retrouvons les noms de confrères : « Maîtres Raussin l'aîné et Le Camus, docteurs en médecine et le sieur Museux, chirurgien juré », lesquels ont rapporté « qu'ils estimaient qu'elle était en état de soutenir la question ».

Alors l'exécuteur plaça « les ais entre les jambes, banda les cordes » et on appliqua successivement huit coins qui tiraillèrent de plus en plus les membres de la condamnée

(1) Malheureusement les crânes ont disparu : ils devaient porter des fractures, comme ceux des autres victimes.

Celle-ci avoua « qu'elle a tout fait », puis se rétracta et ne voulut plus rien répondre ; elle ne put signer le procès-verbal « à cause des douleurs que lui a occasionnées la question ».

Ensuite on la pendit. C'était le 11 février 1786.

Quand le cadavre se fut balancé suffisamment à la potence et que les curieux se fussent convaincus que justice était faite, on le dépendit et on le transporta aux Ecoles de médecine.

Quatre jours après, le 15, Joseph Le Camus, neveu du docteur qui avait assisté aux différents actes de ce drame, passait son épreuve d'anatomie : « Il a fait, dit un manuscrit Raussin, la démonstration des parties, de ses propres mains sur le cadavre de Jeanne de Lozanne, dite la Grande Jeannette, femme de Pierre Fauvet. »

On fit mieux, on prépara le squelette, on le montra, on l'étiqueta et on le conserva dans le cabinet qui s'ouvrait sur la cour, en face de la salle des Actes.

Mais la Révolution survint, la Faculté disparut, le bâtiment des Ecoles fut vendu.

C'est le chirurgien Nicolas Noël qui recueillit l'historique débris anatomique ; il lui fit jouer un singulier rôle, celui de concierge du jardin botanique, qu'il avait créé sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Saint-Pierre Le visiteur qui ouvrait la porte se trouvait en face du squelette qui d'un mouvement large du bras semblait l'accueillir. Un jour une femme impressionnable eut une syncope à cette vue, le squelette-portier fut remisé dans l'ancienne chapelle du cimetière, que Noël avait convertie en salle de dissection.

Noël fut précisément un des professeurs des « cours théoriques et pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie » ; nommé le 7 février 1809, il fut chargé de l'anatomie et de la physiologie, il se servait pour ses démonstrations du squelette de la Grande Jeannette qui est resté depuis cette époque à l'Ecole de Médecine.

Vous voyez bien que ce squelette a sa petite place dans l'histoire de la Médecine rémoise ; je suis sûr, mon cher Langlet, que vous lui rendrez celle qu'il occupa si longtemps dans une des vitrines de l'Ecole de Médecine.

O. Guelliot

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

—

Notes de pratique sur la médication cacodylique et arrhénique

Si, comme le rappelle M. Léon Lefèvre au début de sa thèse sur les *Arsenicaux en thérapeutique* (1907), M. Hayem a pu, il y a à peine quelques années, qualifier l'arsenic de « médicament de second plan », les choses ont marché depuis lors d'une allure accélérée, et l'on a pu dire que l'entrée dans la pratique des arsenicaux organiques avait provoqué une véritable rénovation de la thérapeutique arsenicale.

L'activité française s'est admirablement adaptée à cette nouvelle direction de l'action arsenicale et on a assisté à une floraison, d'une richesse inouïe, de préparations les plus diverses permettant toutes les variantes dans l'utilisation de l'arsenic.

S'il est vrai que les Laboratoires Clin ont été, dès le début, à la tête de ce mouvement, il n'en est pas moins impressionnant de constater de quelles ressources ils disposent pour mettre la médication arsenicale organique en rapport avec les principales indications que peut offrir la thérapeutique, *notamment en ce qui concerne la pratique hypodermique*, dont les progrès s'inscrivent chaque jour plus évidents et qui, dans un temps peu lointain, règnera en maîtresse sur le champ thérapeutique.

C'est d'abord le *cacodylate de soude Clin* présenté en solutions : à un, deux, trois, cinq et dix centigrammes par centimètre cube :

Le *cacodylate de protoxyde de fer*, ou *marsyle*, à cinq centigrammes par centimètre cube ;

Le *cacodylate de gaïacol*, à cinq centigrammes par centimètre cube, selon la formule du docteur Barbary, de Nice, qui a bien mis en évidence le rôle de ce produit comme traitement spécifique de la grippe ;

Le *cacodylate de magnésie*, à dix et à vingt centigrammes par centimètre cube ;

Le *cacodylate de soude et glycerophosphate de soude*, à cinq centigrammes du premier et dix centigrammes du second par centimètre cube ;

Le *cacodylate de soude et sulfate de strychnine*, à cinq centigrammes du premier et un milligramme du second ;

Le *cacodylate de strychnine*, à un milligramme ;

Le *métharsinate Clin*, ou méthylarsinate disodique ou arrhénal, à cinq centigrammes par centimètre cube ;

Le *métharsinate de fer*, à même dose.

Notons que le cacodylate de soude, le marsyle, le métharsinate et le métharsinate de fer sont aussi préparés en gouttes et en globules. Le titrage est de un centigramme par cinq gouttes et par globule pour le cacodylate, le métharsinate de soude et le métharsinate de fer ; de vingt-cinq milligrammes pour le marsyle.

A cette liste il faut ajouter deux produits qui doivent à la participation de l'arsenic organique à leur formule, (surtout en ce qui concerne le second) leur action particulière ; nous voulons parler

Du *méthylarsino-glycérophosphate de quinine* ou *néoquinine arsinée Falières* présentée soit en *cachets* de 25 centigrammes, soit en *capsules* de 10 centigrammes, soit en *ampoules* de 50 centigrammes par centimètre cube ;

Et du *salicylarsinate d'hydrargyre* ou Enésol, présenté en ampoule de deux centimètres cubes d'une solution titrée à trois centigrammes par centimètre cube.

***

On comprend qu'avec un tel arsenal la « rénovation

de la thérapeutique arsenicale » produite par l'intervention des arsenicaux organiques ait été singulièrement facilitée.

M. Léon Lefèvre, dont nous citions tout à l'heure la thèse sur les « Arsenicaux en thérapeutique » donne à cette thèse la conclusion suivante dont on saisira mieux maintenant la réalisation pratique :

« Actuellement, la médication interne par le cacodylate de soude ou l'arrhénal est toujours indiquée :

« 1° *Dans la tuberculose.* — Au début, résultats toujours favorables. — Dans la tuberculose au 2e degré, l'état général est amélioré et souvent les lésions modifiées. — Dans la 3e période elle peut enrayer momentanément la cachexie, peut même déterminer une augmentation de poids, mais reste sans influence appréciable sur les lésions. — Dans la tuberculose locale l'action est toujours favorable.

« 2° *Dans le paludisme.* — Doit prendre place à côté de la quinine et rendra surtout des services dans la cachexie tardive, ou lorsqu'une cause quelconque s'opposera à l'administration des sels de quinine.

« 3° *Dans le chorée.* — Est un médicament précieux quoique actuellement on emploie de préférence les sels minéraux d'arsenic dans plusieurs services d'enfants.

« Dans *l'asthme* ,les résultats sont souvent excellents.

« Dans les *maladies du sang*, dans *le diabète*, dans *les dermatoses* on peut encore compter sur des résultats très appréciables.

« Et disons en terminant que si quelque chose doit nous étonner, c'est de voir employées, après les remarquables résultats thérapeutiques de la médication néo-arsenicale et surtout arrhénique, les préparations galéniques qui ne devraient plus être que des curiosités historiques. »

NOUVEAUX DOCUMENTS INÉDITS SUR LA CHAIRE D'OPHTALMOIATRIE DU COLLÈGE DE CHIRURGIE DE MONTPELLIER

Le Montpellier médical *a publié dans son numéro du 1er novembre cette étude qui est un intéressant complément du livre de MM. Truc et Pansier.*

Dans un mémoire retrouvé parmi les manuscrits de la préfecture de Montpellier, se trouve une proposition du Collège de chirurgie de cette ville, datée de l'année 1788, postulant en faveur du sieur Jean Seneaux le titre de professeur des maladies des yeux : « Le Collège de Saint-Côme de Montpellier, est-il dit dans ce manuscrit, jouit d'une réputation bien méritée. Et l'on peut dire qu'après celui de Paris, il n'en est point où l'on traite avec plus d'ordre les cours complets de toutes les parties de la chirurgie. Il y a cependant un cours très intéressant, celui des maladies des yeux, que l'on professe avec éclat à Paris, et qu'on a toujours négligé à Montpellier, parce qu'il n'a jamais été compris dans les pensions de Messieurs les Professeurs de cette ville. Il est facile de se convaincre manifestement que les chirurgiens qui ont été élevés de tout temps au Collège de chirurgie de Montpellier se sont ressentis de cette négligence, en voyant la grande quantité de maladies des yeux dont sont affectés les habitants du Languedoc et des provinces voisines. Les âmes sensibles ne sauraient les voir sans intérêt passer leur vie dans les souffrances et gémir par la privation du plus utile et du plus admirable de tous les sens (la vue). Les maladies des yeux, partie intéressante de la chirurgie, sont livrées aux empiriques depuis plusieurs siècles. Ce sont elles qui les enrichissent, qui leur font trouver des dupes et qui les maintiennent dans l'impunité. Tous les abus subsisteront jusqu'à ce que le ministère ait établi dans les Collèges de chirurgie de province et plus particulièrement dans celui de Montpellier, des professeurs et démonstrateurs royaux pour les maladies des yeux (1) ».

Accédant enfin à cette requête, M. Andouillé, premier chirurgien du Roy, faisait accorder le brevet de professeur royal au sieur Seneaux, comme devant enseigner les maladies des yeux avec une pension annuelle de cinq cents livres pour la jouissance des appointements. Ce fut M. Poutingon qui, le treizième jour du mois de mars 1788, devant les Maîtres de chirurgie, assemblés dans leur Collège, donna lecture de cette ordonnance. Ce n'était point du reste la première tentative faite à ce sujet. Dans une lettre datée du 30 août 1768, M. Houstet postulait déjà pour un M. [Saltet ou] Salvit le brevet de professeur des maladies des yeux : « J'ai l'honneur de vous mander, écrit-il à M. Lamorier, alors professeur au Collège de chirurgie de Montpellier, que, pour mettre M. le Chirurgien du Roy en état de faire expédier au bureau du ministre le brevet de professeur des maladies des yeux que vous demandez pour [Saltet ou] Salvit, il était nécessaire que vous fissiez faire une délibération par laquelle votre compagnie en exposant les raisons qu'elle avait de désirer ce nouvel établissement pour l'instruction des élèves, priait M. le premier chirurgien de vouloir bien interposer ses bons offices auprès du Roy pour l'exécution de ce projet. M. de La Martinière est très disposé à entrer sur cela dans nos vues, mais il est convenable pour lever toute difficulté sur la proposition qu'il en fera au ministère, qu'il soit muni d'une pareille délibération dont vous lui enverrez la copie, afin de faire voir qu'il agit en cela de concert avec votre compagnie, dont autrement le ministère pourrait commencer à demander l'avis. Envoyez-moi cette délibération et le brevet en question ne tardera pas à être expédié. »

La décision du Collège de chirurgie fut-elle contraire à cette proposition ? Fallut-il compter avec les jalousies et les intrigues inévitables ? Ou bien le projet s'endormit-il dans les cartons du ministère et devons-nous imputer à l'administration d'autrefois les mêmes lenteurs qu'à celle d'aujourd'hui ? Nous l'ignorons complètement. Toujours est-il que la création d'une chaire d'ophtalmologie semble dès lors abandonnée. M. Salvit rentre dans l'ombre pour n'en plus sortir.

C'est seulement vingt ans plus tard que Jean Seneaux prendra possession du titre de professeur d'Ophtalmoïatrie.

---

(1) H. Truc et P. Pansier, l'Histoire de l'ophtalmologie à l'Ecole de Montpellier, du XIIe au XXe siècle. — H. Truc et Colin, Une chaire des maladies des yeux à l'Ancien Collège de chirurgie de Montpellier.

Il sera à la fois le premier et l'unique titulaire de cette chaire. Son enseignement ne devait pas être du reste d'une bien longue durée.

Promu professeur des maladies des yeux par brevet du 27 février 1788, il fut destitué de ses fonctions par la loi du 19 août 1792 abolissant les Collèges et les Universités. Seneaux abandonna dès lors la carrière oculistique. Le décret du 6 décembre 1794 ne le comprit pas parmi les professeurs. Lorsque le 12 brumaire, an IV, André Méjan abandonna la chaire de clinique externe, Seneaux fut nommé à sa place professeur d'accouchement, maladies de femmes et éducation physique des enfants.

Seneaux n'était cependant pas au terme de ses peines. Durant l'année 1804, une cabale fut montée contre une danseuse du théâtre de Montpellier, protégée par Chaptal, alors ministre. Parmi les détracteurs de la Belle se trouvait un des fils Seneaux, Jean-François, ancien sous-officier de santé de 2e classe aux armées d'Italie, et qui exerçait alors les fonctions de prosecteur à la faculté.

Chaptal voulut venger sa favorite. Il nommait à la place de Seneaux fils une de ses créatures, un moine défroqué. Seneaux était également en butte aux vexations du ministre. Tour à tour destitué, réintégré dans ses fonctions, puis enfin définitivement exclu de l'enseignement de l'école, il mourut le 1er mai 1834.

Nous avons pensé qu'il serait intéressant d'étudier ce que fut à Montpellier l'enseignement de l'oculistique, durant les cinq années pendant lesquelles Seneaux y professa cette spécialité. Malheureusement les principaux documents nous manquent à ce sujet. Grâce à la liste complète des élèves du cours d'ophtalmoïatrie, que nous avons trouvée, par l'obligeant intermédiaire du professeur Calmette, dans les archives de notre Faculté de médecine, on peut néanmoins se rendre compte de l'importance que l'étude de l'ophtalmoïatrie prit à cette époque.

La chaire d'Ophtalmologie fut certes crée au bon moment. La fin du XVIIIe siècle est restée une des époques les plus brillantes de l'oculitisque. Par suite de la découverte géniale de Daviel, le monde médical était à ce moment là divisé en deux camps : les partisans de l'abaissement et les partisans de l'extraction. Chacune de ces deux méthodes était défendue à Montpellier par de très notables représentants. A la tête des défenseurs de l'abaissement se trouvait Benoît Méjan, professeur au collège de chirurgie. Il s'était fait une grande réputation d'opérateur.

Le parti opposé avait opté pour la nouvelle méthode, il était représenté par deux praticiens du plus grand mérite : Pamard et Pellier de Quengsy. L'ophtalmologie est alors en honneur parmi les élèves de l'Ecole. Les thèses spéciales à ce sujet sont même relativement nombreuses (1). De 1758 à 1788 nous n'en comptons pas moins de dix-sept. Parmi celles-ci s'en trouvent d'assez intéressantes, entr'autres celle de Thomas Méjan (*De Cataracta Dissertatio medico-chirurgica*, 1776, 40 p. in-4°) ; celle de Marc-Antoine Magnabal (*De morbis viarum lachrymalium ; de fistula lachrymali. Dissertatio medico-chirurgica*, 1765, in-4° de 43 p. » ; les thèses de Bertrand Pinac, Pierre Vigarozy, etc.

Mais à côté de ces spécialistes, praticiens honorables, dont quelques-uns même d'une réelle valeur, on trouve un grand nombre de charlatans. Certains joignent à leur profession d'oculiste les occupations les plus inattendues, témoin l'acte de baptême suivant que nous devons à M. le professeur agrégé Guérin :

« L'an et jour que dessus (12 janvier 1746) a été baptisé Jean, né le 10 du courant, fils légitime et naturel de Guillaume Mare, OCULISTE ET CONCIERGE de M. le marquis du Caila et de Thérèse Laval, mariés, le parrain Jean Crouzet, cuisinier chez le dit Caila, la marraine Dlle Barba Paris, le père présent, le parrain et la marraine ont signé avec nous.

(Signé) Guilhaume Mare, Barbe Paris, Jean Crouzet.

D. E. Gach, pre et vicaire, Bouret, Gest (Arch. Com. de la ville de Montpellier déposée à la Tour des Pins. Registre (6262 p. 58).

Mais la plupart de ces empiriques sont des nomades, des étrangers, dont le nom a, pour les naïfs et les badauds, l'attrait de l'inconnu. Ils ne séjournent jamais que quelques jours dans un même endroit, et n'exercent à Montpellier que de passage. On peut noter parmi les plus connus : Adrien, chirurgien dentiste, oculiste ; Goulard, inventeur de l'eau végéto-minérale ; Laasser, oculiste de l'électeur de Bavière ; Hillmer, « conseiller et médecin du roi de Prusse, le premier oculiste de nos jours ». C'est parfois en plein vent, sur un tréteau, au milieu d'une place publique, que ces guérisseurs de carrefours débitent avec force boniments une pommade merveilleuse pour la goutte sereine, ou un élixir radical contre la berlue.

D'aucuns même tentent des abaissements et les résultats doivent être lamentables ; l'essentiel pour eux est d'empocher le plus possible et de partir.

C'est à cet état de choses qu'il fallait remédier, et il semblait, suivant le mot de M. Andouillé, que le meilleur moyen de combattre les irréguliers de la médecine oculaire était encore la création d'une chaire d'ophtalmologie. Sous l'influence des maîtres, la science oculistique devait aussi se former une thérapeutique rationnelle et vraiment scientifique.

Seneaux ne paraît pas avoir été à la hauteur de cette grande tâche. Ce n'était cependant pas un homme dépourvu de toute valeur, un mémoire du Collège de chirurgie nous dit que « Seneaux exerce son état avec distinction et a professé et démontré les maladies des yeux avec quelques succès ».

Quoiqu'il en soit, on ne sait rien de bien précis sur son enseignement, ni la place qu'il prit dans la grande querelle entre les partisans de l'extraction de la cataracte et ceux de l'abaissement.

On ne connaît guère de lui qu'un mémoire tardif sur : L'amaurose ou goutte sereine, guérie par le moyen de la glace en application. (In *Annales de la Société de médecine pratique de la ville de Montpellier en 1803*, t. II, pp. 147-155.)

Seneaux y rapporte deux cas d'amaurose traumatique de date récente (coup de pierre remontant à huit jours) qu'il guérit en appliquant de la glace sur l'œil malade. A partir du quatrième jour, le sang épanché dans la chambre antérieure de l'œil malade se résorbait et s'échappait par les pores de la cornée. La vue augmentait progressivement. A la sensa-

(1) H. TRUC ET CHAVERNAC. Catalogue général des thèses françaises d'ophtalmologie, 2e édition, 1904. — Aperçu historique sur les vieux régimes d'études et les thèses de médecine, *in Montpellier Médical*, 1904, p. 469-474. — Les thèses d'oculistique en France et à Montpellier. Statistiques et considérations générales. *Annales d'oculistiques*, 1905, t. CXXXIII, pp. 236-240.

tion de froid des premiers jours succédait un sentiment de chaleur puissant et topique.

Comme on le voit, ce mémoire, quoique n'étant pas très original, même pour l'époque, dénote cependant un esprit perspicace et prudent. La thérapeutique qui y est préconisée par Seneaux ne serait pas déplacée dans un formulaire de notre époque. Mais un tel travail ne pouvait suffire à former une renommée. Ce maître effacé eut du reste des élèves plus obscurs eucore. Les cinq années d'existence de la chaire d'oculistique ne sont marquées par aucune œuvre originale.

Les thèses parues à cette époque ayant trait à l'ophtalmologie sont au nombre de deux : ce sont celles de J.-B. Maurice : *De novo instrumento ophtalmostat dicto ad cataractæ operationem 1788, tentamen medico chirurgicum*, de 2 p. (l'auteur y conclut à l'emploi de l'ophtalmostat), et celle de Jacques Espagnet : *De Fistula Lacrymali, tentamen medico-chirurgicum*, 1790, 4 p. in-4° (Thèse banale et sans aucune valeur scientifique.)

Nous avons cherché les noms de ces deux auteurs sur la longue liste des élèves de Seneaux. Aucun d'eux ne s'est inscrit comme ayant assisté aux cours du professeur. Et cependant les leçons du Maître paraissent avoir été fort suivies. Les élèves y sont très nombreux, trop nombreux peut-être sur le papier. On n'en compte pas moins de 567 en cinq années, 113 par an. Nous avons parcouru les noms de tous ces élèves chirurgiens dans le registre où ils apposèrent leur signature et qui était perdu dans les archives de la Faculté de Montpellier. La durée de stage qu'ils accomplirent nous paraît peu déterminée. Certains d'entre eux se contentent d'un an d'études, d'autres restent une seconde année. On voit sur les listes des écoliers de troisième et quatrième année. La liste de 1792 porte même des étudiants de cinquième année. Ils sont au nombre de huit. Ce sont : Bénech Dominique (Haute-Garonne), Vedel Pierre-Jacques Haute-Garonne), Fonze Isaac (Hérault) Laborde Charles (Gers), Gaillard Jean-Baptiste (Ariège), Lamarque Jean-Baptiste (Ariège), Meynard Jacques (Bouches-du-Rhône), Delbourg Jean (Lot-et-Garonne).

DÉPARTEMENTS	1788	1789	1790	1791	1792	TOTAL	MOYENNE des 5 années
Hautes-Pyrénées	6	5	4	2	2	19	4
Aude	11	14	10	8	5	48	9
Gers	5	9	14	14	7	49	10
Basses-Pyrénées	2	1	1	1	1	6	1
Tarn-et-Garonne	2	1	4	3		10	2
Lozère	2	4	4	4	1	15	3
Puy-de-Dôme	1	2	2	1		6	1
Pyrénées-Orientales	1	3		1	2	7	1
Bouches-du-Rhône	4	4	4	1	3	16	3
Basses-Alpes	1	1				2	1
Hérault	13	17	16	19	11	76	15
Haute-Vienne	6	5	4	4		19	4
Gard	2	8	3	10	5	28	6
Haute-Garonne	1	1	2	5	3	12	2
Rhône	5	3	5	3	2	18	3
Cantal	2	1	1	3	3	10	2
Ariège	1		3	5	7	16	3
Aveyron	3	8	6	6	8	31	6
Lot	3	3	6	4	7	23	4
Gironde	2	1	2	1	1	7	1
Hautes-Alpes	1		1	1	2	5	1
Landes	2	4	1	4	2	13	3
Dordogne	3	2	1	2	2	10	2
Tarn	3	2	3	3	3	14	3
Lot-et-Garonne	1	2	3	1	5	12	2
Ain	2				2	4	1
Doubs	1	1	1			3	1
Vaucluse	1		2	2	1	6	1
Corrèze	1				2	3	1
Savoie		1				1	1
Jura		2		1	1	4	1
Ardèche		3	1	4	3	11	2
Saône-et-Loire	1	1				2	1
Drôme		1	2		2	5	1
Haute-Loire	1	3	1	1		6	1
Var			1			1	1
Isère				1	1	2	1
Nord						1	1
Suisse						12	2
Italie						1	1

TOTAL DES 5 ANNÉES — 567 étudiants		
1788		
1re année :	100	élèves
1789		
1re année :	71	étudiants
2e —	53	—
Total..	124	—
1790		
1re année :	55	étudiants
2e —	28	—
3e —	39	—
Total..	122	—
1791		
1re année :	50	étudiants
2e —	26	—
3e —	22	—
4e —	20	—
Total..	118	—
1792		
1re année :	45	étudiants
2e —	24	—
3e —	16	—
4e —	10	—
5e —	8	—
Total..	103	—

Nous ne savons presque rien sur les études auxquelles ils furent tous soumis. L'enseignement de Seneaux semble avoir été surtout théorique ; c'est à l'école et non à l'hôpital qu'il avait lieu.

Dans le « brevet de professeur royal des maladies des yeux au Collège royal de chirurgie de Montpellier en faveur du sieur Seneaux », signé du baron de Breteuil et qui est reproduit dans *l'Histoire de l'ophtalmologie à l'Ecole de Montpellier*, il est dit que le sieur Seneaux est tenu « de faire et remplir dans l'amphithéâtre du Collège un cours particulier des maladies des yeux, y montrer et enseigner les opérations et autres moyens qui conviennent à leur guérison. »

Les Maîtres chirurgiens décidèrent que ces cours, afin de ne pas gêner les autres études, auraient lieu au mois de mars ; ils semblent bien effectivement avoir été faits à cette époque de l'année, sauf cependant la première année, où ils ne commencèrent que le seizième jour du mois de mai.

L'affluence des compagnons chirurgiens qui les suivirent ne nous paraît pas devoir être attribuée à la renommée particulière du maître, mais bien à la réputation dont jouissaient à cette époque la vieille Faculté du Languedoc et son Collège de chirurgie.

C'est, en effet, de tous les points du Midi de la France que les futurs praticiens accourent à l'Ecole de Montpellier apprendre les rudiments de leur art.

Le plus grand nombre est fourni par les pays du Languedoc et de la Provence. Un grand nombre sont originaires de l'Ariège et des environs de Foix ; d'autres, plus éloignés, viennent du Béarn, de la Gascogne, de l'Auvergne et du Dauphiné.

Les pays étrangers nous fournissent même des disciples. Nous avons pu relever sur la liste des élèves de Seneaux le nom d'un certain Victor Salemi, de Messina (Italie), et celui de deux Suisses, Depierre Gaspard-Antoine et Bézencenet Georges. On trouvera indiqué, dans le tableau ci-dessous, le nombre des élèves qui suivirent, de 1788 à 1792, le cours d'ophtalmologie à Montpellier avec l'indication de leur lieu d'origine.

On aura, en même temps, une idée générale de la zone d'action du Collège de chirurgie. Il est même probable (mais ceci resterait à établir avec de nouveaux documents) que cette zone géographique correspondait assez exactement à celle de l'Ecole de médecine.

On peut se demander avec étonnement comment un pareil effort, comment tant de bonne volonté ne purent parvenir à réaliser une œuvre plus durable.

Plusieurs raisons, à notre avis, peuvent être invoquées.

Nous avons déjà dit que Seneaux ne paraissait pas être à la hauteur de la tâche spéciale qu'on lui avait confiée. Ce fut surtout un oculiste de circonstance, et ce fut guère que par occasion, sans doute, qu'il se livra à cette spécialité.

Entre les mains d'un Pellier, la doctrine oculistique eût probablement pris une autre envergure. Celui-ci l'a d'ailleurs prouvé par son cours annoncé des maladies des yeux et surtout par ses nombreux ouvrages d'oculistique. Eût-il pour cela formé de meilleurs disciples? On peut, malgré tout, en douter. Il semble bien que les éléments d'instruction générale manquèrent toujours au cours d'ophtalmoïatrie, car, parmi ses nombreux élèves, bien peu nous semblent avoir possédé une culture intellectuelle vraiment digne de leur art.

Il suffit de parcourir les registres de Seneaux pour s'en convaincre. C'est d'une plume lourde et mal habile qu'ils inscrivirent ces signatures ; c'est avec force ratures et comme en tâtonnant qu'ils ont indiqué leur lieu d'origine. Ruraux de naissance, ils sont de futurs barbiers de village. Aucun d'entre eux ne nous apparaît comme un homme de bonne instruction. Ils devaient, à l'occasion, purger et soigner leur clients ophtalmiques ; mais ils ne pouvaient suivre la véritable science oculistique et encore moins contribuer à ses nécessaires progrès.

H. Truc et A. Bonnet.

LA CLINIQUE ET LE LABORATOIRE

Leçon inaugurable de M. Teissier, professeur de clinique médicale, à Lyon, publiée par le Bulletin Médical.

Nous traversons aujourd'hui une époque quelque peu troublée. Sous prétexte de réformes nécessaires, on ne fait que raviver une vieille querelle qui risquerait fort, si elle se perpétuait, de compromettre l'avenir de l'enseignement de la médecine et, avec lui, le bon renom des universités françaises.

Pour des raisons qu'il est peut-être plus digne de ne pas approfondir — je préfère n'y voir que de regrettables malentendus — il semble que l'enseignement donné dans nos Facultés soit devenu suspect à beaucoup ; certains même, trouvent de bon goût de prêcher le vide autour de plusieurs de nos chaires, sous prétexte que les leçons qu'on y professe ne sont ni assez élémentaires ni assez pratiques, et que certains maîtres, passionnés de science ou avides de recherches nouvelles, négligent le côté directement utile de la profession pour s'oublier dans la contemplation d'idées purement spéculatives.

L'argument n'est pas nouveau, messieurs. Pour vous le prouver, il me suffira de livrer à vos méditations ce passage d'un discours que mon père prononçait en 1868, à l'occasion de la séance de rentrée de notre vieille Ecole et qui avait pour thème : « De la méthode à suivre dans les Etudes médicales ». Voici ce passage :

« Vous assisterez, messieurs, à une lutte dont vous devez être prévenus, parce qu'elle se poursuit, et qu'elle n'est pas près de finir. Quelques-uns même de ceux qui m'entendent en ont déjà été les témoins.

« Cette lutte a lieu au nom du progrès, que chacun, bien entendu, revendique pour soi. On cherche à mettre en opposition, et même en hostilité, deux choses qu'on ne devrait jamais séparer parce qu'elles se prêtent un mutuel appui : *les sciences proprement dites*, *la médecine pratique*. Les uns prétendent que l'avenir de la médecine est tout entier dans le progrès des sciences physiques, chimiques et de l'expérimentation physiologique ; les autres que l'instruction des élèves doit avoir pour fondement l'observation des malades. Et, comme toujours, les adversaires se disputent plus avec des mots qu'avec des faits.

« Eh bien, se pénétrant de la véritable mission du chirurgien ou du médecin, il est facile de ne pas se laisser entraîner par les subtilités d'écrivains passionnés. »

Est-il possible de mieux dire, et ne trouvons-nous pas dans ces quelques lignes le vivant tableau de la querelle qui sévit encore aujourd'hui ?

« *On se dispute plus avec des mots qu'avec des faits.* » Voyons donc les faits.

En ce qui me concerne — je tiens à l'affirmer bien haut — j'ai une *foi inébranlable* dans les progrès de la science ; je soutiens qu'une forte éducation scientifique est la condition nécessaire d'une observation clinique vraiment rigoureuse et, partant, sûre ; qu'il n'y a pas de moyen plus certain de *bien voir* (comme disait Charcot), que de *bien regarder*, et qu'un instrument précis, manié avec la dextérité que donne une longue expérience, fournit toujours des renseignements plus probants que l'observation livrée à ses *seules ressources*, quelque habitude que l'on puisse avoir du malade, quelle que soit l'éducation de nos sens, et quelque sûreté de jugement qu'on ait pu acquérir. Une température mesurée au thermomètre sera toujours plus significative qu'une simple impression de contact ; un examen ophtalmoscopique permettra toujours d'affirmer avec plus de certitude l'existence d'une rétinite albuminurique ou ou d'une atrophie papillaire que l'étude la plus minutieuse des troubles subjectifs les mieux analysés ; la constatation au laryngoscope d'une paralysie récurrentielle aura toujours plus de valeur diagnostique que les troubles fonctionnels même les plus classiques de la toux ou de la voix ; une pression artérielle notée à l'aide d'un bon appareil enregistreur sera infiniment plus précise que la sensation du doigt le mieux exercé ; une analyse d'urine bien faite, un chimisme gastrique méthodiquement exécuté vaudront toujours mieux, pour établir le diagnostic précis d'une détermination rénale ou gastrique, que l'interrogatoire le plus habilement conduit, que l'examen somatique le plus complet.

Ce sont là, Messieurs, des vérités tellement banales que j'éprouve quelque honte à les rappeler ici. Mais je suis bien forcé de vous faire toucher du doigt, par ces exemples grossiers, tout ce qu'il y a d'illogique dans les assertions de ces nouveaux chefs d'Ecole amoureux du progrès à rebours, dont les conceptions rétrogrades n'auraient d'autre résultat que de rabaisser le rôle du médecin — transformé en infirmier stylé ou en excellent contre-maître — et de faire perdre à notre belle profession le prestige, la dignité qui en sont l'honneur, et que nos devanciers ont eu tant de peine à lui conquérir.

C'est pour cela, Messieurs, que tout en restant fidèle aux traditions de cette grande clinique française qui ont porté si loin son juste renom, et en faisant toujours à l'observation, à l'analyse minutieuse des symptômes, c'est-à-dire à la sémiotique la plus délicate, la place qu'elles méritent : en mettant en pratique ces idées générales qui m'ont toujours été chères, et qui consistent à ne jamais séparer les manifestations morbides locales des dispositions constitutionnelles auxquelles elles se rattachent, c'est-à-dire en ne séparant jamais l'étude de l'individu de celle de la maladie, subordonnant le traitement de celle-ci aux exigences de celui-là, je me réserve de faire jouer aux recherches du laboratoire le rôle élevé et indispensable qui leur revient. Car ce serait être singulièrement ingrat envers les sciences biologiques que de ne pas reconnaître leurs bienfaits ; bien plus, ce serait nuire grandement aux malades dont la charge nous est confiée, que de vouloir systématiquement nous passer de leurs services. Jugez-en plutôt.

Est-il aujourd'hui un seul médecin qui ose nier les services rendus par la thermométrie clinique ? Ai-je besoin de rappeler qu'elle nous permet de diagnostiquer, au simple aspect d'une courbe thermique, une fièvre typhoïde, une hémorragie intestinale, la transformation purulente d'un épanchement, de dépister une suppuration profonde ? Eh bien, le temps n'est pas si loin de nous (j'en ai été le témoin) où il était de bon ton de railler doucement les médecins qui « avaient à ce point le mépris des vieux maîtres, qu'ils ne craignaient pas de recourir à des procédés venus d'Allemagne, alors que l'étude plus attentive des pouls, conformément aux doctrines de l'Ecole, eût suffi à tous les besoins.

De même s'effaceront, soyez-en sûrs, les sourires ironiques qui s'adressent encore aux « chercheurs de petites bêtes » perdant leur temps à regarder dans la lunette « où l'on voit tout ce qu'on désire voir : microbes de toutes formes, organismes, cellules d'aspect varié, que l'on colore avec des procédés de teinturier (le mot, je le sais, fut dit à Pasteur), ou parasites imaginaires n'existant que dans l'esprit des mamans ou des nourrices, etc. »

Tout cela, rien que des mots, paroles de polémistes plus amis du paradoxe que passionnés de vérité. Ils oublient ce que le microscope a jeté de lumière sur nos vieilles conceptions médicales, résolu de questions douteuses, révélé de vérités inattendues ! Faut-il donc rappeler, que dans le domaine des applications pratiques les plus évidentes, toutes la bactériologie des angines, évoluant aujourd'hui sur des bases précises ; le diagnostic précoce de la diphtérie rendu facile et des milliers d'enfants sauvés par une intervention opportune et rapide ; la tuberculose — reconnue contagieuse bien avant la découverte de Robert Koch, grâce aux mémorables expériences de Villemin — dépistée dans ses formes les plus latentes, dans ses foyers les plus ignorés, décelée enfin dans les éléments essentiels de notre alimentation journalière, dans la viande et dans le lait ; et toute la prophylaxie sortie de ces découvertes, et qui a protégé déjà tant d'existences, en attendant que les germes infectieux, définivement domestiqués, soient transformés en vaccins protecteurs. Et la malaria, livrant à Laveran le secret de son origine, les trypanosomes démasqués à leur tour, et demain peut-être des milliers d'être humains arrachés aux dangers de la maladie du sommeil ! Et la fièvre jaune, et la peste, et le tétanos, justiciables aujourd'hui de l'inoculation préventive ! Et toute l'œuvre, enfin, de notre immortel Pasteur, qui, sans l'instrumentation puissante du laboratoire n'eût jamais vu le jour ! Qui sait, enfin, ce que la découverte du treponema pallidum nous promet dans l'avenir pour le traitement et la prophylaxie de la syphilis !

N'est-ce donc rien que tout cela ? Eh bien ! ajoutez encore à cette liste, déjà si longue, toute la parasitologie miscroscopique de l'intestin, l'ankylostomiase découverte et la cause même de l'anémie des mineurs ainsi révélée ; la dysenterie dissociée ; ses ravages maîtrisés chez nos soldats par la sérothérapie de Vaillard et Dopter ; et toute cette hématologie moderne, si délicate, sans laquelle la nature même d'une anémie ne saurait plus être exactement appréciée, la signification d'une hypereuclcytose jugée à sa véritable valeur (leucémie à type myélogène, éosinophilie polynucléose symptomatique d'une suppuration imminente, mononucléose prémonitoire d'une variole en état d'invasion) permettant, comme nous l'a appris notre collègue J. Courmont, de faire un diagnostic précoce et, par suite, un isolement salutaire. En résumé, toute cette œuvre si suggestive d'Ehrlich ; qui depuis dix ans, exerce une influence telle sur la clinique,

que l'étude des variations de la formule leucocytaire rentre aujourd'hui dans le cadre des recherches les plus utiles et d'une portée pratique incontestée.

Et je laisse de côté tout ce que nous avons appris, au point de vue diagnostique et pronostique par l'étude des propriétés du sérum sanguin, qui, entre les mains des Widal, des Arloing, des Paul Courmont, a fait faire un pas de géant au diagnostic des infections et plus spécialement de la dothiénentérie et de la tuberculose. Si bien qu'il est interdit aujourd'hui à tout médecin un peu instruit de rester étranger à la pratique de ces procédés d'investigation, comme il faudra bientôt se familiariser avec toutes ces recherches, pleines de promesses, dont MM. Chauffard et Widal viennent de mettre en relief toute l'importance et qui changeront peut-être, dans un avenir prochain, toute l'histoire pathogénique des ictères.

Et que dire de tout ce dont la clinique est redevable aux applications de la chimie biologique, à l'analyse des humeurs et des urines plus spécialement ? Si l'analyse qualitative nous éclaire déjà, en nous révélant la présence d'éléments étrangers, comme l'albumine ou la glycose ; si, par le dosage de l'azote ou du carbone urinaire, elle nous fixe, relativement au moins, sur l'état du métabolisme cellulaire ; si le microscope nous permet de saisir, dans les dépôts centrifugés, des éléments figurés : microbes, cellules, globules sanguins ou cylindres, trahissant un état fluxionnaire ou dégénératif de la glande, ces renseignements pour importants qu'ils soient ne nous éclairent qu'imparfaitement sur le fonctionnement du filtre rénal, et il devient indispensable de recourir aux épreuves, aujourd'hui classiques, de la perméabilité rénale, sans lesquelles, maintenant, il n'est pas possible de déterminer la valeur propre d'une albuminurie et son pronostic.

Faut-il rappeler encore le bénéfice indiscutable que le diagnostic de certaines lésions centrales de l'axe cérébro-spinal a retiré de l'analyse chimique ou de l'examen cytologique du liquide céphalo-rachidien (bactériologie variée de la méningite cérébro-spinale, avec son pronostic subordonné à la détermination du germe reconnu pathogène, lymphocytose révélatrice de lésions spécifiques connues ou ignorées, épanchement sanguin, signature non protestable de l'hémorragie méningée autrefois si difficilement reconnaissable).

Et puisque je fais allusion aux maladies du système nerveux, n'est-ce pas le lieu de rappeler les grands progrès réalisés en neuropathologie, grâce aux applications systématiques des lois de l'électro-diagnostic — créées par Duchenne de Boulogne, contrôlées et élargies par Erb — à l'interprétation des phénomènes paralytiques, au pronostic des atrophies musculaires ?

Mais parmi toutes ces applications des conquêtes des sciences physico-chimiques, en est-il de plus merveilleuse dans sa mystérieuse puissance que l'action des rayons cathodiques découverts par Rœntgen, à l'aide desquels, comme avec ces projecteurs puissants qui vont du flanc de nos navires scruter l'espace, l'œil du médecin peut fouiller les profondeurs de l'organisme, mesurer les dimensions du cœur ou des vaisseaux, suivre à travers le tractus digestif le cheminement régulier d'une poudre opaque ou d'une masse pilulaire, dépister un anévrysme naissant, un corps étranger insoupçonné, un calcul enclavé dans le bassinet, un foyer suppuratif ou un épanchement interlobaire !

Voilà, messieurs, l'appoint que le laboratoire a apporté à l'extension de nos connaissances cliniques, et j'ai dû forcément écouter cette énumération. Voilà ce que je vous convie à venir apprendre ici, sous la direction de collaborateurs dont la compétence et le dévouement sont au-dessus de tout éloge, avec une instrumentation adaptée à tous vos besoins, et que je dois en majeure partie à la générosité d'amis aussi dévoués aux progrès de la science qu'aux intérêts sacrés des malades, et à qui j'adresse, en mon nom autant qu'au vôtre, l'expression d'une reconnaissance infinie.

Vous fermerez donc l'oreille, mes chers amis, aux sophismes décevants, aux conseils intéressés ou inconscients qui chercheront à vous détourner de la bonne route et viendront discrètement murmurer à votre oreille un mot perfide : à quoi bon ? ou qui vous prêcheront l'inutilité de l'effort, la stérilité de l'expérimentation, parce que n'apportant pas toujours la certitude, ou, sous le fallacieux prétexte que cela ne se faisait pas autrefois, et que, malgré tout, il s'est trouvé toujours de bons médecins, faisant de bons diagnostics et soignant fort utilement leurs malades. Toujours des mots ! paroles de polémistes passionnés, que trop souvent les faits démentent ! Je n'en veux pour preuve que le tacite acquiescement de ces détracteurs ardents du laboratoire qui, au fond, pensent comme nous — tout en n'ayant pas le courage de l'avouer — et qui, dans l'embarras, viennent timidement (combien de fois en ai-je été le témoin) demander à l'épreuve bactériologique, à un examen de sang minutieux, ou à une analyse chimique délicate, le mot de l'énigme que l'observation seule ne leur avait pas permis de déchiffrer.

Je ne vous prêterai certes pas de pareils sentiments. Je les juge indignes de votre loyauté et aussi de votre bon sens, parce qu'ils seraient chez vous la négation de tout esprit de progrès ou de justice. Il faut marcher, et j'ajoute même : il faut hâter, si nous ne voulons pas marquer le pas trop en arrière de nos voisins et de nos émules ; ou bien, il faut nous résigner à remonter en arrière, et je suis sûr que pas un de vous n'y consentirait.

Au surplus, il n'y a dans cette conception clinique, ni innovation, ni révolution. La clinique telle que nous la voulons aujourd'hui ne saurait être opposée à ce qu'était la clinique autrefois. Il ne saurait y avoir deux cliniques, parce qu'il n'y a qu'une manière de bien observer : c'est de bien voir. Nous avons seulement un outillage plus parfait, permettant surtout de mieux voir. Rappelez-vous ce que disait, il y a quelque dix ans, en inaugurant sa clinique, le professeur Dieulafoy, à qui la pensée de Trousseau était pourtant bien familière, et qui ne pouvait s'inspirer d'un plus illustre modèle : « On ne peut être un clinicien dans le vrai sens du mot qu'en faisant marcher de pair l'étude du malade et les travaux du laboratoire. »

J. Teissier.

(*A suivre.*)

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7

Travaux et Critique

Adrien Le Tartier, médecin champenois, et ses « Promenades printanières » [a]

Adrien le Tartier est issu d'une vieille famille champenoise, dont le nom s'écrivait tantôt *Le Tartrier*, tantôt *Le Tartier*. D'après Grosley (1), il « était petit-fils de Jean Le Tartier, maire de Troyes en 1504, chef de la branche aînée de la descendance de Pierre Le Tartier, lieutenant du bailli de Troyes vers le milieu du XVe siècle, lequel Pierre était noble tant de par mère que de par père ». On ignore le lieu et la date de sa naissance. Boutiot (2) le déclare « originaire de Chaumont » ; Blondeau (3) le dit « d'une ancienne famille de Troyes dont plusieurs membres avaient occupé les premières places dans cette ville », et le fait naître en 1584 ; Larousse (4) le donne comme « né à Troyes vers la fin du XVIe siècle » ; enfin pour Socard (5) et pour Morel-Payen (6), il est « né à Troyes vers 1550 ». Quoi qu'il en soit, Adrien le Tartier est né bien certainement dans la première moitié du XVIe siècle, car, dans la préface de ses *Promenades printanières*, il avoue que ce petit livre, publié à Paris en 1586, fut composé pendant sa jeunesse : c'est, dit-il, un recueil de « discours prim'taniers du prim'tems de mon aage » (7).

Après de fortes études, Le Tartier embrassa la carrière médicale ; mais, avant de s'établir, il fit un de ces grands voyages que beaucoup de médecins, de chirurgiens et d'apothicaires de son temps avaient l'habitude de faire pour se perfectionner dans leur art : il visita la France, l'Italie et l'Espagne. Deux épisodes de ce voyage sont mentionnés dans *les Promenades printanières :* l'un, dans le chapitre XXIII, où Le Tartier rappelle : qu'à Montpellier il entendit le savant évêque de Maguelonne, Guillaume Pellissier, « discourir doctement de la faim et des causes d'icelle » ; l'autre, dans le chapitre LXV, où il remémore au « signor Lazaro del Campo, gentilhomme milannois », leurs excursions « tant en Italie, qu'ès frontières d'Espagne ». De ce voyage datent ses relations amicales avec plusieurs des personnages à qui il a dédié des chapitres de son livre.

Etabli à Chaumont-en-Bassigny, Le Tartier consacra à des travaux intellectuels les loisirs que lui laissaient ses clients ; entre autres, il traduisit en français l'ouvrage de Guillaume Postel, intitulé : *De Universitate liber, in quo astronomiæ doctrinæve cœlestis compendium, terræ aptatum, exponitur* (Paris, 1564, in-4°) ; mais sa traduction, dédiée à Messire Jean de Voyer, ne fut point imprimée. La Croix du Maine, qui mentionne ce fait dans sa *Bibliothèque* (Paris, 1584, p. 474), indique encore des travaux de Le Tartier écrits en latin ; de plus il le déclare « homme docte ès langues » et dit qu'« il florist à Chaumont-en-Bassigny cette année 1584 ».

Deux ans plus tard, paraissait le petit livre intitulé : *Les Promenades printanières de A.L.T.M.C.*, publié à Paris chez Guillaume Chaudière. L'auteur, très modeste, se dissimulait sous des initiales qu'il faut interpréter : *Adrien Le Tartier, médecin champenois.*

A cette époque la Ligue avait dans la Champagne de nombreux partisans, parmi lesquels Yves Le Tartier, doyen de l'église collégiale Saint-Etienne de Troyes, se distinguait par son zèle exubérant et par ses prédications fougueuses. Son frère Adrien ne tarda pas à le suivre dans « l'Union (1) ». En 1588, il est à Troyes et il s'associe avec l'avocat Philippe de Vert et le con-

(a) Communication faite à *la Société française d'Histoire de la médecine.*

(1) Grosley (P.-J.), *Œuvres inédites*, publiées par L.-M. Patris Debreuil, t. II, p. 402. Paris, 1813.

Pour le Dr Triaire (*Lettres de Gui Patin*, nouvelle édition, t. I, p. 214, note 2, Paris, 1907), Adrien Le Tartier « était petit-fils de Claude Le Tartier, huguenot, docteur en médecine et conseiller de ville, fils d'un autre Claude Le Tartier, huguenot, et également médecin ; il eut d'Antoinette de Gye, sa femme, un fils, Jean Le Tartier. Son petit-fils, Adrien Le Tartier, fut aussi docteur en médecine, et résida à Chaumont. »

(2) Boutiot (T.), *Histoire de la ville de Troyes*, t. IV, p. 154. Troyes et Paris, 1874.

(3) Blondeau est l'auteur de l'article « Tartier (Adrien Le) », de la *Biographie universelle, ancienne et moderne* (par Michaud), Supplément, t. 83, p. 383. Paris, 1853.

(4) Larousse (Pierre), *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, t. XIV, p. 1488, article « Tartier (Adrien Le) ». Paris, 1875.

(5) Socard (Emile), *Biographie des personnages de Troyes et du département de l'Aube*. Troyes, 1882, p. 269.

(6) L. Morel-Payen, Adrien Le Tartier, médecin champenois (*L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1908, 2e semestre, col. 136).

(7) Si Adrien Le Tartier a écrit ses *Promenades printanières* au « prim' tems de son aage », il a bien certainement remanié et augmenté ce petit livre avant de le publier, car on y trouve des allusions à des faits qui se sont passés peu de temps avant qu'il ne fut imprimé. Ainsi, à la fin du chapitre LX (fol. 171 r°), il est question d'un infirme, privé de ses bras, que l'on voyait, en 1581, à Chaumont, chez Le Camus, près la Halle, et qui « beuvoit, mangeoit, escrivoit, et manioit armes à feu et à flèches » au moyen de ses membres inférieurs.

(1) L'*Union* est le nom sous lequel les ligueurs désignaient leur parti.

trôleur Guillemet pour « faire ranger la ville sous l'obéissance du duc de Guise (1) ».

Deux ans après, Adrien Le Tartier, à la tête du menu peuple, va trouver le duc de Chevreuse, « pour lui demander que la ville soit répurgée d'aucuns soupçonnés d'adhérer à l'ennemi (c'est-à-dire d'être pour le roi Henri IV), et que punitions soient faites de certains prisonniers qui, après avoir juré l'Union, avaient pris les armes contre la ville de Troyes (2) ». En un mot, les frères Le Tartier se donnèrent corps et âme à la Ligue ; l'un d'eux, même, lui fit le sacrifice de sa vie, car Yves mourut des suites d'une blessure reçue, le 17 septembre 1590, en combattant l'armée royale.

On ignore où et comment finit Adrien Le Tartier. Gui Patin, qui s'intéressait à lui, écrivait, le 25 octobre 1641, à Belin, médecin à Troyes : « Je vous remercie du manuscript de M. le Tartier. Je vous prie de me mander à vostre loisir qui estoit ce personnage, *an medicus fuerit Trecensis*, quand il est mort, s'il a laissé des enfans, si vous l'avez connu, etc., bref, quelques mémoires de sa vie, comme si je luy voulois donner un éloge (3) ». Malheureusement la réponse de Belin ne nous est point connue.

Gui Patin écrivait encore à ce correspondant, le 5 décembre suivant : « Je vous remercie de vostre belle lettre et de ce qu'elle contient touchant M. le Tartier. M. de Bourbon m'a icy dit qu'il quitta Troyes et s'en alla à Sedan, où il est mort huguenot. Je voudrois bien avoir le distique entier qui estoit au tableau des deux frères ; je vous prie de tascher de vous en souvenir ; je ne refuse pas aussi les mémoires que vous m'offrez dudit médecin. Je n'ay jamais vu ses *Promenades printanières* : je vous prie de me mander où elles ont esté imprimées. Pour sa *Médicologie*, c'est dommage qu'elle n'est pas parfaite. Si Dieu nous donnoit la paix, et que les imprimeurs en voulussent imprimer quelque chose, on en pourroit extraire quelques-uns des meilleurs chapitres et en faire un bon petit livre ; mais il faudroit un peu en réformer le langage, pour le rendre plus propre en ce siècle, où plusieurs se meslent de réformer le langage et pas un ses mœurs : *de moribus ultima fiet quæstio* (4).

De ces deux lettres de Gui Patin, il résulte que Le Tartier avait écrit, outre des « mémoires », un gros traité de médecine, intitulé *Médicologie*, et qu'en 1641 ces divers ouvrages manuscrits faisaient partie de la bibliothèque de Belin, médecin à Toyes. Quant à l'assertion de M. de Bourbon, que Le Tartier « s'en alla à Sedan, où il est mort huguenot », elle a été révoquée en doute par Blondeau qui prétend qu'« on ne trouve rien ailleurs qui puisse la confirmer (1) ».

L'an dernier, le Dr Paul Triaire a publié, dans sa nouvelle édition des *Lettres de Gui Patin* (t. I, p. 214, note 2), un « état généalogique » d'après lequel Adrien Le Tartier serait né d'une famille huguenote. Certes, il y a eu à Troyes des Le Tartier protestants au XVIe siècle (Boutiot mentionne parmi les protestants notables de Troyes : en 1562, Jean Le Tartier, drapier, et Claude Le Tartier, tous deux conseillers de ville ; en 1571, Claude Le Tartrier, médecin, etc.) ; mais je doute que le médecin ligueur et très catholique Adrien Le Tartier et son frère, le doyen de l'Eglise collégiale Saint-Etienne de Troyes, en soient issus. Adrien a pu se convertir au protestantisme sur la fin de sa vie : sa conduite pendant la Ligue et ses *Promenades printanières* prouvent abondamment qu'il était né dans la religion catholique et qu'il la pratiquait avec une ardente conviction.

De toutes les œuvres d'Adrien Le Tartier, une seule fut imprimée : *les Promenades printanières*. C'est un in-16, publié à Paris chez Guillaume Chaudière, en 1586, et composé de 11 feuillets liminaires et de 198 folios numérotés. Ce petit livre contient 70 consultations ou discussions sur toutes sortes de sujets médicaux et paramédicaux, dont 68 sont dédiées à divers seigneurs fixés en Champagne par leurs charges ou par leurs terres, à des évêques, à des chanoines, à des amis de l'auteur, à des dames de sa connaissance, à des savants de la capitale, à des médecins, des chirurgiens et des apothicaires avec qui il entretenait d'affectueuses relations, etc.

Comme quelques-uns des sujets traités pouvaient choquer les lecteurs de son livre (2), Le Tartier s'en est excusé dans les termes suivants : « Que si le sujet m'a quelques fois pressé de parler bien librement et gaiement des choses naturelles, ne soit (ô lecteur) mal-pris, puis que je n'ay jamais eu volonté d'offenser les aureilles chrestiennes, ains intention de descouvrir, comme nourrisson de philosophie et médecin, le plus couvert en nous, par façon la moins deshonneste : et Dieu le sçait ».

(1) Boutiot (T.), *Histoire de la ville de Troyes*, t. IV, p. 154.

(2) Boutiot (T.), t. IV, p. 191.

(3) Gui Patin, *Lettres*, publiées par le Dr Paul Triaire, t. I, p. 214, Paris, 1907. Adrien Le Tartier est mentionné dans quatre lettres de Gui Patin à Belin, lesquelles portent les dates suivantes : 4 janvier 1633, 2 janvier, 25 octobre et 5 décembre 1641 (pages 56, 182, 214, 218 de l'édition Triaire).

(4) Gui Patin, *Lettres*, t. I, p. 218.

(1) *Biographie universelle* (Michaud), t. 83, p. 384, note 1, Paris, 1853.

(2) Un des passages les plus choquants est le suivant, tiré du chapitre XXIV (fol. 71, r°) : « Ainsi est-il de la nourrice, laquelle par longue continuation de se laisser succer par les enfans les memmelons de ses tettins, a tousjours quelque envie d'allaicter, y sentant là ou laict, ou comme laict, qui la chatouille et invite à ce faire... Ainsin est-il des hommes alterez des reins, que souvent se font succer par les nourrices, ou autres femmes, le bout de leur grand mammelon ; car tels, par continuation de l'exercice Cyprien, font tousjours dériver et arriver en ces parties basses *aut semen aut rudimentum seminis* ».

Dans un autre passage (fol. 34 V°), Le Tartier s'exprime ainsi : « Que comme de la petitesse du pied et estroicture de la bouche, l'on prend argument de la dimension de l'embouchure infernalle, ou inférieure, féminine ; ainsi de la grandeur de l'œil, on entre en jugement de la grosseur du foye ». *Embouchure infernale* est un joli euphémisme !

Voici la nomenclature des 70 chapitres des *Promenades printanières*, avec l'indication des personnages auxquels ils sont dédiés :

I. Que la médecine est science parfaicte, encores que beaucoup de personnes ne la recognoissentelle, et que la partie d'icelle, appellée chirurgie, est plus recommandable pour l'apparence de ses effects consécutifs à l'opération manuelle, mais la médecine, pour ses discours philosophiques et cures par tous autres désespérées, a la prœséance. *A Monseigneur Rose, évesque de Senlis.*

II. De la vraye origine et significative dérivation de ce mot : esrater (1). *Au Seigneur Vicomte de Paulmi.*

III. Des effects et mes-us de la poudre aux verms. *A Madame de Blegny.*

IV. Que le vin est proprement et promptement converti en sang. *A Monsieur M. Nicole Foissei, à Chaumont en Bassigny.*

V. Si et comment nostre tempérament suit les qualitez des aliments. *A Monsieur de Briaucourt.*

VI. Qu'en la profession de médecine, comme parmi les autres sciences, se sont glissées des impostures et faulses allégations. *A Monsieur de Jours, médecin à Vitri.*

VII. Advertissement au lecteur, contre ceux qui deffendent souvent et indiscrètement les bouillons, et autres aliments de liquide consistence, mais de nutritive substance aux malades. *A Monsieur nostre Maistre Martin, docteur médecin de Paris.*

VIII. Des effects du fréquent usage du beurre frais. *A Madame de Mareille.*

IX. D'où vient qu'on hérisse et frissonne en pissant. *A Monsieur de Tivet.*

X. Que l'or ne sert de rien ès restaurants, coulis, etc. *A M. Emond Hérauld, apothicaire à Troyes.*

XI. Signes pour cognoistre si un homme est propre à avoir lignée. *A M. de Bielles.*

XII. Signes et merques pour congnoistre si une fille est propre pour devenir femme et mère. *Au Seigneur César de Rochetaille.*

XIII. Décision sur le doute proposé : sçavoir si les bouillons plus simplement faicts et moins artificieux, sont à préférer à tant de coulis, restaurants, pressis, consommez, etc., industrieusement et précieusement préparez. *A Maistre Claude Rocard, apothicaire à Troyes.*

XIV. Des causes principales, de l'isnelle (2) et quasi perennelle (3) distillation aqueuse du cerveau humain, prime origine de tant de maladies. *A Monsieur le Tourtal, advocat à Chaumont en Bassigny.*

XV. Des effects de l'usage des œufs. *A Maistre Odard Gillier, chirurgien à Troyes.*

(1) Esrater, érater, ôter la rate.
(2) *Isnelle*, prompte.
(3) *Perennelle*, perpétuelle.

XVI. D'où vient la mort inopinée de plusieurs subitement atteints de maladie. *A Monseigneur Arnauld de Pontaq, évesque de Bazas.*

XVII. De l'origine de ces trois dictions : boiteux, hernieux, renceux (1). *A Maistre Tristan Foissey, chirurgien à Chaumont en Bassigny.*

XVIII. Pourquoy les montagnats sont boiteux, goutteux et hargneux en plus grand nombre qu'ailleurs. *A Monsieur de Romecourt, beau-père de monsieur de Bussi d'Amboise.*

XIX. Des erreurs secretement glissez en l'entendement de plusieurs apoticaires sous apparence des appellations ou couleurs d'aucuns simples. *A l'Apoticaire de Monsieur de Guyse.*

XX. Que comme les hommes et femmes sont divers en sexe, aussi sujetz à diverses maladies. *A Madame de Humberville.*

XXI. Que nature, par ordonnance divine, tend à perfection tant des substances que des qualitez, primes, secondes et autres y consécutives. *A Maistre Germain Courtin, docteur médecin à Paris.*

XXII. Que les femmes, comme elles sont sujettes à certaines infirmitez consécutives à leur sexe, aussi d'autres sont elles guarenties, esquelles souvent tombent les hommes. *Au sieur Guy le Fevre, sieur de laBoderie.*

XXIII. D'une tierce espèce de faim, peu cogneue des anciens, et moins recogneue des modernes. *A Monsieur Dacier, docteur médecin à Bar-sur-Aube.*

XXIV. Si pour éviter le nombreur enfantement, la femme doit estre longtemps nourrice. *A monsieur de Vaudrimont.*

XXV. Que le sigille (2) de la toute-puissance de Dieu est évidemment empraint ès créatures siennes, et signamment ès herbes, et ne reste qu'à y prendre garde. *A Monsieur Moussei, chanoine à Chatel-vilain.*

XXVI. Des occasions principales qui retardent la guérison des maladies, au reste guérissables de soy. *A Monsieur de Neuilly.*

XXVII. Que la vie humaine est longue à bastance (3) pour arriver à la congnoissance, non seulement d'une science, ains de plusieurs, et comment. *A Monsieur de Bussy d'Amboise.*

XXVIII. Raison du texte d'Hippocrate : Que signal mortel est d'avoir les lèvres flaitries, relaschées, blanchastres et raffroidies, etc. *A Monsieur du Chastelet, gouverneur de Langres.*

XXIX. Raison de ce propos vulgaire : Battu de mauvais vent. *A Maistre Ambroise Paré, archi-chirurgien.*

XXX. Advertissement et advis pour encourager les

(3) *Renceux* ou *ranceux*, du verbe *rancer*, « parler, souffler, ou respirer avec une voix basse, inégale, et mal-plaisante. » (Le Tartier, fol. 50 r°.)
(1) *Sigille*, du latin *sigillum*, signe, sceau.
(2) *Bastance*, suffisance.

personnes à se purger en temps opportun, pour devancer les maladies. A *Madame de Pralain.*

XXXI. Quelle eaue pour l'usage de l'homme est à préférer. *A Monsieur Colin, conseiller au bailliage et siège présidial, à Chaumont en Bassigny.*

XXXII. De l'origine et cause des boutons illuminez qui paroissent en la face d'aucuns. *A Monsieur le Baron de Beau-pré.*

XXXIII. Choisissant un précepteur, faut prendre garde qu'il ait langue bien diserte et non défectueuse, ou de vicieuse pronunciation. *A Monsieur de S. Falle* (1).

XXXIV. Que nostre Gaule est heureusement emplacée et proprement sise en ce grand univers, à comparaison des autres climatz. *A Monsieur Hucher, chancelier de l'Université de Mont-peslier.*

XXXV. De l'émithologie (2) et recherche des originaux de quelques dictions vulgaires en apparence, mais en vérité fort antiques. *A Monsieur nostre M. Genebrard, professeur royal ès langues et lettres sainctes, à Paris.*

XXXVI. A et de quoy sert le lécher de langue ès blessures. *A Monsieur Veau, conseillier en la Cour de Parlement à Paris.*

XXXVII. Que la puantize et horrible fœteur, qui part et de la bouche et des aisselles d'une nourrice, peuvent faire mourir les nourrissons. *A Monsieur de Gumont.*

XXXVIII. Si le boire aussi chaud que son sang est de si grande conséquence, comme vulgairement aucuns le font sonner hault. *A Madame de Petremol.*

XXXIX. Des diverses façons de mourir, dépendantes des diverses façons de vivre en divers estatz. *A Monsieur de Montieramé.*

XL. D'où vient que les femmes appellent morveux et morfondus les délicatz et mollasses. *A Monsieur Groumelan* (3), *docteur et lecteur médecin en l'Université de Paris.*

XLI. Conférence des grades des trois ministères de la profession de médecine. *A Maistre Nicolas Auger, chirurgien à Langres.*

XLII. Que ceux se trompent qui pensent les drogues estre meilleures pour estre plus rares, précieuses et apportées de fort lointains païs. *A Monsieur Cutte* (4), *maistre apothicaire à Paris.*

XLIII. D'où vient que la seule langue ès plus aagez et usez resent moins de floiblesse et diminution de ses actions que les autres parties. *A Monsieur Rasse, docteur chirurgien à Paris.*

XLIV. Des dangereux accidents qui surviennent pour trop se serrer : advis autant considérable, comme est dommageable le trop serrer, principallement ès filles mariables et femmes. *A Madame de Lanhaye, à Chaumont en Bassigny.*

XLV. Que la surface des créatures bien remirée (1) donne intrade (2) à la cognoissance des facultez dépendantes et effects consécutifs. *A Monsieur Molle, précepteur de Monseigneur le Prince de Joinville.*

XLVI. Quelle façon de mourir seroit la plus souhaitable à l'homme, si le chois luy en estoit donné. *A Maistre Claude Garnier, stampadour* (3) *à Troyes.*

XLVII. Pour quelle raison les os du corps humain peuvent estre appellez pierres, après le poëte Ovide. *A Monsieur Durant, advocat à Chaumont en Bassigny.*

XLVIII. Que la femme peut vivre sans matrice. *A Madamoiselle de Briquon.*

XLIX. D'où vient qu'il s'entend plus grand sifflet au pisser des femmes que des hommes : et pour ce le vulgaire, voulant faire paroistre qu'une fille est ja grandelette et mariable, dict : Elle s'escoutte pisser. *A Monsieur Magnen, conseiller à Chaumont en Bassigny.*

L. Du chois d'une nourrice. *A Monsieur de Clefmont.*

LI. Advis aux jeunes chirurgiens, de proprement émonder et curieusement nettoyer leurs instruments chirurgicaux. *A Maistre Nicolas Vivien, chirurgien à Troyes.*

LII. D'où vient que les villageois sont d'autant plus riches en enfans, que les courtizans et citadins en biens. *A Monsieur de Bazoilles.*

LIII. En quelle façon doit on voyager pour moins s'user. *A Monsieur le Vicomte de Paulmy.*

LIV. Advis à un jeune médecin, pour empescher qu'un jeune seigneur ne soit contrefait.

LV. Que les plus gras et charnus hommes ne sont les plus aptes à la génération. *A M. de Lantage.*

LVI. D'où viennent tant de galles à quelques enfans. *A Madame la Comtesse de Vignory.*

LVII. Des fausses impositions d'aucuns noms des drogues. *A M. Nicolas Houel, apothicaire à Paris, intendant et gouverneur de la Maison de la Charité Chrestienne.*

LVIII. Qu'il ne faut esconduire ou rebuter un jeune homme d'une prétendue alliance, pour n'avoir qu'un testicule. *A Dom Ferrand de Malateste.*

LIX. Que l'abstinence de chair et usage des viandes quadragésimales, à la façon de la primitive, nous rendront aussi dévots en l'âme et aussi gaillards de

(1) *M. de S. Falle*, monsieur de Saint-Phal.

(2) *Emithologie.* Le Tartier donne l'explication de ce mot dans le cours du chapitre XXXV : « pour entrer ès marges des grammairiens et étymologicques, ou pour mieux dire, émythologiques, *id est*, vérilogiques ».

(3) *Groumelan*, faute pour *Gourmelen*. Étienne Gourmelen, doyen de la Faculté de médecine de Paris en 1574 et 1575, fut professeur au Collège de France. Il mourut en 1593.

(4) *Cutte*, faute pour *Quthe*. Le portrait de Pierre Quthe peint par François Clouet, est entré au Musée du Louvre dans les premiers jours du mois de mai 1908.

(1) *Remirée*, regardée, examinée avec attention.

(2) *Intrade*, de l'italien *intrata*, entrée.

(3) *Stampadour*, de l'italien *stampatore*, imprimeur.

corps que les anciens. *A Monsieur nostre Maistre Format, docteur en théologie en l'Université de Paris, chanoine de Troyes.*

LX. Advis sur une demande faite par un chirurgien, sçavoir, quelle veine on doit ouvrir à un homme pleuritique, manque des deux bras (1). *A Messer Hieronyme da Civita.*

LXI. Que le médecin parmi ses interrogats ne doit oublier à sçavoir de ceux qui donnent les clystères aux malades, ce qu'ils auront recogneu au et viron (1) le siège. *Au Sieur Paul Carelle.*

LXII. De l'altération des femmes. *A Monsieur de la Bourgade, conseiller du Parlement à Tholoze.*

LXIII. D'où vient que les femmes ordinairement mangent moins que les hommes. *A Monsieur Vattepin, chanoine de Troyes.*

LXIV. De l'abus des planchettes (2), et inconvéniens qui s'en ensuyvent. *Au Sieur Ignace de la Toire, gentilhomme Piedmontois.*

LXV. D'où vient qu'aucuns enfans, sans maladie apparente, dorment mal la nuict, et que c'est griller (3). *Au S. Lazaro del Campo, gentilhomme Milannois.*

LXVI. Du nombril ou umbil, ὄμφαλος. *Au Sieur de l'Escale.*

LXVII. De l'imprudence et impudence d'aucuns ministres de la médecine, qui évacuent les corps humains sous un préjugé que leurs malades sont de tel ou tel humeur, ne mettant grande différence entre mœurs et humeurs. *A Monsieur Perdrizet, médecin à Chastillon-sus-Seine.*

LXVIII. Des malheurs et inconvéniens que l'usage des fardz apporte au corps humain. *A Damoiselle Magdeleine Plantin, à Anvers.*

LXIX. Du mespris et dommageable discontinuation des bains, frictions, unctions, et du laict de chèvre. *Au Sieur Pandolfe Baglion.*

LXX. Advertissement aux Juges de police touchant le pavé des villes.

Parmi les personnages dont les noms figurent en tête des chapitres des *Promenades printanières*, les médecins, les chirurgiens et les apothicaires sont, comme on vient de le voir, en assez grand nombre. Les plus illustres d'entre eux sont :

Pour les médecins : Etienne Gourmelen (que Le Tartier appelle *Groumelan*) et Jean Martin, qui furent professeurs au Collège de France, l'un « en chirurgie », l'autre « en médecine » ; Germain Courtin, qui enseigna l'anatomie et la chirurgie à Paris, de 1578 à 1587 ; Jean Hucher, chancelier de la Faculté de médecine de Montpellier, auteur de plusieurs ouvrages médicaux ; etc. ;

Pour les chirurgiens : Ambroise Paré, que Le Tartier qualifie d' « archi-chirurgien » ; Rasse, « docteur chirurgien à Paris », qui est ce François Rasse de Nœux, grand bibliophile, dont j'ai parlé dans le *Janus*, d'Amsterdam, en 1902 ; etc. ;

Pour les apothicaires : Nicolas Houel suffisamment connu ; « Cutte, maître apothicaire à Paris », qui n'est autre que Pierre Quthe (1), l'ami du peintre François Clouet, dont je vous ai entretenus le 10 juin dernier ; Claude Rocard, apothicaire à Troyes ; etc. Ce dernier a publié, en français, les *Caprices touchant la médecine*, traduits de l'italien de Fioravanti, et en latin, un traité sur les différentes espèces d'absinthe, que Jean Bauhin a introduit dans son livre intitulé : *De plantis absynthii nomen habentibus* (Montbéliard, 1593).

Les auteurs contemporains de Le Tartier ont fait des emprunts à son ouvrage, sans le citer. Guillaume Bouchet a paraphrasé, dans la vingt-deuxième « serée » de de son second livre (2), le chapitre LXIV des *Promenades printanières*, intitulé : « De l'abus des planchettes (autrement dit, du corset), et inconvéniens qui s'en ensuyvent ». Etienne Tabourot a reproduit, dans le premier livre de ses *Bigarrures* (3), l'anecdote du malade qui avala l'ordonnance rédigée par son médecin, que l'on trouve également dans le chapitre XXVI desdites *Promenades*. En outre on rencontre chez Le Tartier un certain nombre de mots et d'expressions qui ne figurent point dans les dictionnaires de Lacurne de Sainte-Palaye et de Godefroy. D'où je conclus que son petit livre intéresse non seulement les médecins et les pharmaciens érudits, mais encore les philologues et les historiens de la littérature française.

P. Dorveaux.

La mort du professeur Hamy

Le professeur E.-T. Hamy, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, ancien président de la Société française d'Histoire de la Médecine, est mort le mercredi 18 novembre. Voici en quels termes simples et émus, au nom de cette Société même, M. le professeur Paul Richer salua son cercueil.

Lorsqu'un homme comme le professeur Ernest-Théodore Hamy disparaît dans sa pleine et forte maturité, non seulement on reste atterré devant le vide immense

(1) *Manque des deux bras*, les deux bras manquants.
(2) *Viron*, environ.
(3) *Planchettes*, sorte de corset. Ce mot se trouve dans les *Serées* de Guillaume Bouchet, qui l'a emprunté à Le Tartier.
(4) *Griller*, c'est frotter un homme ivre-mort longuement et doucement devant un grand feu avec des linges, en le faisant « sauteler ».

(1) Dorveaux. Pierre Quthe, maître apothicaire de Paris. Son portrait peint par François Clouet. (*La France médicale*, 1908, p. 217. — *Bulletin des sciences pharmacologiques*, 1908, p. 369.)
(2) Bouchet (Guillaume). *Les Serées*, publiées par C. E. Roybet, t. III, p. 298 (Paris, 1874).
(3) Tabourot (Etienne). *Les Bigarrures*, livre I, chapitre VI ; Des Entends-trois (Rouen, 1620, fol. 54 v°).

qu'il laisse dans les milieux divers où s'exerçait son activité ; mais on se demande avec amertume quels préjudices vont subir les diverses branches des connaissances humaines où il s'employait du simple fait de l'inachèvement de ses travaux et de la suppression inattendue de ces beaux fruits que son expérience de jour en jour plus complète promettait.

Parmi les œuvres nombreuses qui se partageaient sa vie, un des dernières venues, le relèvement des études d'histoire médicale, avait tout particulièrement éveillé sa sollicitude. Et c'est au nom de ceux tout nouvellement groupés dont il encouragea et dirigea les travaux que je viens lui dire le dernier adieu.

Hamy fut comme le bon génie de la Société française d'histoire de la médecine. Ce n'est ni le lieu ni l'heure de passer en revue même sommairement les matériaux qu'il apporta à l'œuvre commune. La première communication qui fut faite à notre Société porte son nom. Depuis, il ne cessa de s'intéresser avec un soin jaloux à tous nos ordres du jour, s'offrant spontanément à combler les vides. Sa vaste érudition tenait en réserve une mine inépuisable de documents dont il disposait généreusement, sans compter. Aussi fut-il un président incomparable par la justesse de ses appréciations et par l'étendue de ses connaissances. Mais il fut aussi, en dehors même de ses années de présidence l'assistant le plus attentif et le plus assidu. Il arrivait le premier, s'asseyait et attendait patiemment comme s'il avait plaisir à accueillir d'un bon et fin sourire tous ceux qui successivement se présentaient.

D'autres que nous diront les qualités de son cœur, mais sa nature droite et entière ne savait pas séparer les qualités du cœur de celles de l'esprit. Et des relations commencées pour des raisons scientifiques devenaient bientôt des relations d'amitié.

Aussi son souvenir vivra-t-il à la Société d'histoire de la médecine, aussi longtemps qu'elle comptera des esprits pour comprendre et des cœurs pour aimer.

Revue des Travaux historiques

X... — « Aumône » à l'abbaye de Jumièges des rentes d'un fief sis à Varengéville.

L'auteur de cette note publie cinq documents ayant trait à une opération assez fréquente au moyen-âge dans l'histoire des abbayes. Une personne peu riche, désireuse de vivre en paix jusqu'à la fin de ses jours donnait volontiers à un monastère tout ou partie de ses biens. Elle avait droit en revanche au logement et à la nourriture. Il arrivait aussi, que le donateur recevait une certaine somme en une seule fois pour parer a quelque besoin pressant. Dans ces deux cas l'administration de l'*aumônerie* monastique « *Karitas domus* » *monachorum*, se chargeait de cette opération. Il est intéressant de voir remonter aussi haut un usage qui devint très commun dans les hôpitaux à partir du jour où ils fonctionnèrent d'une façon régulière. Beaucoup de personnes s'y mettaient ainsi en viager pour le reste de leurs jours. Cette coutume se continua dans les hospices jusqu'au siècle dernier. Elle semble actuellement avoir cessé, sinon partout, ce que nous ignorons, tout au moins dans la plupart des établissements hospitaliers appartenant aux communes.

(*Revue Mabillon*, novembre 1908, n° 15.)

Boissieu (Henri de). — L'aumône générale (à Lyon) sous la domination protestante.

L'auteur commence par donner un aperçu succinct de la façon dont fonctionnait l'Aumône à Lyon lors de la prise de la ville par les protestants en 1562. Tout d'abord, l'institution des 12 *Recteurs*, successeurs des commis de 1534, puis les officiers subalternes chargés des distributions aux pauvres faites deux fois par semaine en cinq endroits différents. Il parle ensuite de l'entretien des *Ladres*, de la *Passade* donnée aux pauvres voyageurs et enfin des orphelins ou semi-orphelins logés dans deux hospices différents, selon leur sexe, ou mis en apprentissage chez les particuliers.

Au début de l'occupation protestante, sous le commandement du baron des Adrets, il n'est fait aucune distinction entre les catholiques et les protestants, aussi bien dans le personnel dirigeant que dans le personnel assisté. Cette situation ne dura pas longtemps. Les Recteurs catholiques ne tardèrent point à être remplacés tout doucement par des Religionnaires qui, à leur tour, visèrent à instituer une aumône particulière indépendante de celle de leurs adversaires. Peu à peu ils mirent la main sur les enfants assistés et cherchèrent à les attirer à leur religion. Cependant, cette évolution n'eut pas lieu sans de sérieuses résistances, surtout de la part du corps médical qui ne tarda pas à être accusé de mal soigner les malades de la « religion ». Des diacres furent même désignés pour assister aux distributions dans les hôpitaux et visiter les pauvres à domicile.

Au milieu de toutes ces discordes un fait nouveau se produit. C'est la disparition des biens des grandes communautés religieuses et de ceux du clergé séculier, confisqués par les huguenots. Une partie des revenus destinés aux pauvres disparaît de la sorte, comme plus tard à la Révolution. La misère, grâce surtout à la peste, devient intolérable. Mais les Lyonnais sont trop attachés à l'Aumône pour laisser péricliter cette admirable institution. Malheureusement, le fanatisme religieux s'empare des *Recteurs* et les catholiques pauvres reçoivent l'ordre de sortir de la ville. C'est alors que Charles IX donne le règlement de *la Charité et Aumône générale de Lyon* ordonnant : 1° Que les pauvres de toutes les religions soient secourus ; 2° Que

les enfants catholiques et protestants soient adoptés sans aucune distinction; 3° Que leurs maîtres soient catholiques; 4° Que sur les 12 *Recieurs*, 4 seulement puissent être huguenots.

Les catholiques furent bientôt accusés par leurs adversaires de manquer d'impartialité. Ceux-ci fondèrent une Aumône particulière à laquelle ils attirèrent tous les dons de ceux de leur religion. Aussi ces dissentiments ne tardèrent pas à porter leurs fruits lors de la peste de 1564 et l'assistance publique en fut gravement compromise. Il y eut bien un essai d'entente, les protestants voulant les Recteurs en nombre égal de chaque religion, mais les catholiques refusèrent d'en admettre même un seul. On ne sait ce qui se passa à cette époque. En tout cas, ces derniers restèrent en 1569 les maîtres incontestés de l'Aumône. Du reste, plus tard, on ne fit aucune distinction entre les pauvres de l'une ou de l'autre religion.

Cette étude est d'un grand intérêt pour l'histoire de l'assistance publique pendant les guerres du protestantisme. On voit que, dans cette période troublée, comme dans toutes les autres les partis en présence ont toujours cherché à mettre la main sur cette institution, la considérant comme un bon moyen de propagande religieuse et politique.

Bulletin de la Société littéraire de Lyon (janvier-septembre 1908).

Bouralière (A. de la). — **Bibliographie Poitevine ou Dictionnaire des auteurs Poitevins et des ouvrages publiés sur le Poitou jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.**

Il y a un an à cette époque, M. de la Bouralière, sentant ses forces décliner par suite d'une de ces maladies qui ne pardonnent jamais, demandait à la Société des Antiquaires de l'Ouest de vouloir bien publier son dernier ouvrage, celui qu'il considérait comme le couronnement de son travail sur les *Imprimeries en Poitou*. L'impression n'était pas à moitié faite que la plume lui tombait de la main, comme il le disait lui-même, en confiant à son ami, M. A. Richard, la mission d'achever d'en corriger les épreuves. Peu de temps après, la mort le frappait, le 31 mai 1908.

Nous ne saurions essayer de faire l'analyse du livre de M. de la Bouralière; c'est en somme un dictionnaire, dans lequel figurent par lettre alphabétique tous les noms d'auteurs, avec quelques notes biographiques et la liste de leurs ouvrages. Inutile d'ajouter que ceux des médecins, apothicaires ou chirurgiens s'y rencontrent nombreux. Certains de ces écrivains n'ont point exercé leur profession en Poitou. C'est pourquoi cet ouvrage peut intéresser tous les chercheurs, aussi bien les Poitevins que les autres, qui peuvent s'intéresser à l'histoire des sciences médicales.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest (Tome I^er, 3^e série, 1907).

Dr Hospital (P.). — **Le théâtre à Clermont-Ferrand.**

Nous passerons sous silence le côté purement artistique du sujet pour nous arrêter simplement au côté médical qu'il comporte. Le Dr Hospital qui a été 40 ans médecin du théâtre nous donne un aperçu des maladies ou des accidents qu'il a eu à soigner pendant ce long espace de temps. En réalité, le tout se borne à peu de chose.

Revue d'Auvergne (25^e année, n° 3).

Mommeja (J.). — **Vérone-Vivès et les Scaliger.**

Très intéressante étude sur les endroits habités par le médecin J. César Scaliger ou Lescalle et son fils Joseph. Il y est longuement parlé des jardins du premier et des plantes médicinales qu'ils contenaient. Après avoir habité l'Italie il était venu s'établir à Agen où son nom se trouve, en 1534, parmi les bourgeois de la ville, malgré qu'il l'eût abandonnée pendant la peste de 1531-1532, pour habiter Vivès.

Le travail de M. Momméja n'est qu'à sa première partie. L'auteur nous parlera certainement plus longuement du fils que du père, car Joseph Scaliger a laissé partout où il passa et particulièrement en Poitou une réputation bien méritée de savant.

Revue de l'Agenais (3^e année, juillet-août 1908).

Lambron (E.). — **L'ancien hospice des incurables de Châteaudun.**

Le 21 septembre 1823, Antoine-Jean de Meaussé, chevalier de St-Louis, fit don à la ville d'une maison, sise rue Dodun, pour y établir les malades incurables. Il y ajouta de plus une rente annuelle de 2,100 francs en se réservant le droit de rester pendant 10 ans président du conseil d'administration du nouvel établissement.

La donation, avec toutes ses clauses, acceptée par la ville, puis par ordonnance royale du 31 mars 1824, l'hospice ne tarda point à s'ouvrir. Ce furent de charitables filles, M^lles Marie-Madeleine Geray et Marie-Anne Manu, qui non seulement soignèrent gratuitement les malades mais encore firent don au nouvel établissement d'une rente de 300 fr. à titre de pension alimentaire. Nous avons rencontré souvent des dévouements semblables avant la Révolution, mais nous croyons qu'ils furent depuis beaucoup plus rares. En mai 1824, on les remplaça par les sœurs hospitalières de l'institut de Saint-Paul, de Chartres.

A la suite de quelques difficultés, le Préfet d'Eure-et-Loir institua un règlement et un nouveau conseil d'administration dans lequel il fit entrer plusieurs prêtres. Ce conseil, tout spécial, cessa d'exister en 1833 et l'établissement fut remis entre les mains de la Commission des Hospices de la ville. Toutefois, le nombre des pauvres ayant beaucoup augmenté pendant ces 10

années la place allait manquer. Nous retrouvons encore là, cette même M[lle] Geray qui se mit à faire des quêtes, afin de ramasser l'argent nécessaire pour acheter une maison contiguë à l'hospice. Son zèle et son dévouement obtinrent le résultat désiré et la maison définitivement établie ne subit aucun changement jusqu'en 1902.

Bulletin de la Société Dunoise (n° 155, octobre 1908).

Pierre Rambaud.

Note sur un portrait inédit de Laënnec (1)

Il y a quelques mois, j'étais consulté par notre collègue Henri Vial à propos de l'identification d'une miniature sur ivoire du début du XIX[e] siècle, représentant un homme à cheveux bouclés, d'un blond roux foncé, grisonnants, dont l'âge apparent était de 35 à 40 ans et qui me parut, à première vue, être Laënnec.

Le portrait dont il s'agit et que je vous présente est d'une admirable facture. C'est une œuvre anonyme qui appartient actuellement à la famille de M. Vibert, le statuaire, frère du médecin légiste.

Il m'a été impossible de savoir quelles sont les origines de ce portrait. Le seul point certain est qu'il s'agit d'une œuvre authentique, d'une vérité scrupuleuse et que l'homme dont les traits ont été reproduits sur cette plaquette d'ivoire est Laënnec.

Pour être aussi affirmatif, j'ai dû m'entourer de documents iconographiques concernant le grand médecin breton et les comparer entre eux. J'ai puisé aussi d'utiles renseignements dans la thèse Saintignon (2).

Or, une première difficulté se présentait. Si l'on compare les nombreux portraits de Laënnec existant à la Bibliothèque Nationale (Cabinet des Estampes), à la Bibliothèque de l'Académie de Médecine et dans les diverses salles de la Faculté, on constate avec stupéfaction qu'il y a entre ces portraits de très grandes différences.

C'est ainsi que sur un certain nombre de portraits de l'Académie de Médecine, Laënnec a le nez busqué, tandis que sur la gravure de la biographie de Panckouke et sur un certain nombre des portraits de la Bibliothèque Nationale (ceux de Boulenay et d'Ambroise Tardieu) le nez est rectiligne, sinueux. Sur quelques portraits les cheveux sont ondés, sur d'autres bouclés, sur d'autres frisés.

Mais sur tous on trouve certains détails très caractéristiques qui existent sur notre portrait : front de hauteur très grande ; nez à racine profonde ; sourcils longs ; paupières très ouvertes ; orbites excavées ; face bi-concave de Bertillon ; bouche en cœur, sillon sus-mentonnier, menton de hauteur et largeur petite, etc. Sur presque tous, l'oreille si caractéristique de notre portrait se retrouve (et vous n'ignorez pas quelle est la valeur identificatrice de l'oreille) : contour supérieur aigu ; lobe proéminent et à torsion antérieure, etc.

Au reste, j'ai fait dresser par le service d'identification judiciaire de la Préfecture de Police la fiche anthropométrique du portrait que j'ai l'honneur de vous présenter et j'ai pu, en me servant du « portrait parlé » de M. A. Bertillon, acquérir la certitude que j'avais sous les yeux les traits de l'inventeur de l'auscultation.

S'il restait quelque doute dans vos esprits, je vous engage à comparer le portrait présenté à celui de la salle des thèses n° 2, à celui de Laënnec dans la fresque d'Urbain Bourgeois, du grand amphithéâtre, enfin au joli buste exposé par Maillard en 1892 au Salon et dont mon ami Chaillou a bien voulu me prêter une reproduction pour vous la présenter.

Léon Mac-Auliffe.

(1) Note communiquée à la Société française d'histoire de la médecine.
(2) Saintignon. *Laënnec. Sa vie, son œuvre.* Thèse, Paris, 1904.

Société française d'Histoire de la Médecine

Séance du 11 novembre 1908.

Présidence de M. PAUL RICHER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *Gilbert Ballet* offre à la Société la LEÇON D'INAUGURATION de son cours d'histoire de médecine (13 mars 1908). (in-8, 45 p.). Imp. Maretheux. Paris, 1908.

Le *Secrétaire général* offre au nom de l'auteur :

1° CENT ANS DE PHTISIOLOGIE. *1808-1908. Notice historique*, par *L. Landouzy*, in-8, 61 p. Paris, Masson, 1908 ;

2° LES POÉSIES DE CONVALESCENCE, par *P. Aubert*, de Lyon, in-8, 44 p. Association typographique. Lyon, 1908.

***

M. *Léon Mac-Auliffe* lit une Note sur un PORTRAIT DE LAENNEC, nouvellement identifié par lui. (V. plus haut, p. 424.)

Le *Secrétaire général* lit, au nom de M. *Edouard Jeanselme*, empêché, une NOTE SUR L'EXISTENCE DE LA CHIQUE DANS L'AFRIQUE OCCIDENTALE AU XVIII[e] SIÈCLE.

On dit généralement que la chique a été introduite sur la côte accidentale de l'Afrique, vers le milieu du XIX[e] siècle, par un navire venant du Brésil avec un chargement de sable servant de lest.

Or, deux passages de l' « Essai sur les maladies des Européens dans les pays chauds », par JACQUES LIND,

le plus illustre des médecins-navigants, prouve que la chique, ou puce de sable, était endémique dans ces régions du continent noir, vers le milieu du XVIIIe siècle.

En 1758, — l'Angleterre était alors en guerre avec la France, — un détachement de troupes anglaises remonta pendant six semaines le fleuve Sénégal pour s'emparer d'un comptoir français qui faisait le commerce de l'or.

Cette expédition fut décimée par les privations et les maladies. J. LIND fait, d'après le médecin attaché à la colonne anglaise, le récit des souffrances qu'elle eut à endurer. « Là, toute la nature paraissait conspirer contre l'homme ;... Les bords de la rivière étaient infestés de crocodiles, le sol de fourmis blanches, l'air de mouches sauvages, de mouches de sable, et de cousins, quoique les insectes ne fussent pas les ennemis les plus redoutables, peut-être étoient-ils les plus inquiétants. » Et plus loin : « La quantité de mouches de sable, et des cousins, étoit excessive et pouvoit aussi passer pour un fléau. »

Il est donc établi que la chique était endémique sur le Haut-Sénégal au moins un siècle avant l'époque qu'on assigne à son importation en Afrique occidentale (1).

***

M. *Raymond Neveu* lit une étude sur LA MÉDECINE ET LES MÉDECINS DANS L'ŒUVRE DE SÉNÈQUE.

Dans tous les écrits de Sénèque on trouve, disséminés çà et là, des passages entiers ayant trait à la médecine car Sénèque qui aimait à s'appeler le « médecin de l'âme » se comparait souvent au médecin du corps.

Un peu partout on trouve des descriptions fort curieuses des maladies : l'asthme, la fièvre, la dyspepsie, l'épilepsie... il en étudie l'étiologie et ne craint pas de dire bien haut que la débauche de son temps est la cause de tout le mal.

« De la multiplicité des mets est née la multiplicité des maladies. »

Paroles admirables que l'on croirait écrites par un thérapeute de notre époque.

Pour notre philosophe il y a deux sortes de traitement : le régime et les remèdes.

Le régime est la chose capitale, et cela est tout à fait logique puisque selon lui les excès sont la cause de tout.

(1) *Essai sur les Maladies des Européens dans les pays chauds et les moyens d'en prévenir les suites;* etc., par JACQUES LIND, médecin de l'Hôpital du Roi à Hastar, près de Portsmoulth, et membre du College Royal de Médecine d'Edimbourg ; traduit de l'Anglois sur la dernière édition, publiée en 1777, et augmenté de Notes, par M. THION DE LA CHAUME, D. M., ancien médecin des Hôpitaux militaires, employé en chef dans les dernières expéditions de Mahon et Gibraltar, Correspondant de la Société Royale de Médecine, Pensionnaire du Roi à Paris, chez Théophile Barrois, le jeune, Libraire : quai des Augustins, n° 18, M.DCC. LXXXV. T. Ier, pages 52-53, en note.

« Avant tout le médecin doit combattre l'intempérance de son client, il doit le forcer à suivre un régime sévère même si celui-ci lui déplaît ; il doit régler les aliment comme les exercices. »

Comme remède nul ne saurait nier l'action bienfaisante de la saignée, de l'ellèbore, du pavot — nul ne saurait prétendre que l'air marin est ce qu'il y a de meilleur pour les tuberculeux.

Enfin il y a aussi l'importante question des eaux minérales.

Le dernier chapitre que l'auteur consacre à Sénèque est intitulé :

« Ce que doit être le malade et ce que doit être le médecin. »

C'est certainement un des plus curieux et tout d'actualité.

***

Le *Secrétaire général* lit au nom de M. *Ernest Wickersheimer*, absent de France :

1° UN EXPOSÉ DES PIÈCES CONCERNANT L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE PRÉSENTÉES A L'HOTEL LE PELETIER SAINT-FARGEAU (été 1908);

2° UNE NOTE SUR LA RAGE ET SON TRAITEMENT EN NORMANDIE PAR LES BAINS DE MER, D'APRÈS HENRI DE MONDEVILLE.

Voici cette note :

Dans une précédente communication j'ai rassemblé quelques faits relatifs au traitement de la rage par les bains de mer (1). Ce traitement qui remonte à l'antiquité, et qui au XVIIIe siècle comptait encore des partisans dans la plupart des pays de l'Europe, fut en ce qui concerne la France, mis en usage surtout par les Normands.

Les observations d'immersions pratiquées en Normandie (principalement à Dieppe), que j'avais pu recueillir jusqu'ici appartiennent au XVIIe et au XVIIIe siècle. Or, un passage de *la Chirurgie* de Henri de Mondeville, montre que ce Normand, qui composa son livre de 1306 à 1320, attribuait déjà à ses compatriotes, sinon le mérite d'avoir découvert le traitement de la rage par les bains de mer, au moins celui de l'appliquer couramment :

« *Traitement des morsures de chiens enragés*, dont on tient en Normandie l'application pour admirable, remarquable et facile, et qu'aucune personne du peuple n'ignore, si ignorante qu'elle soit ; il consiste en ce que tout homme ou quadrupède qui est mordu par un chien enragé ou par quelque autre animal mordu par un chien, pourvu que la morsure ait pour origine un chien enragé, se rend à la mer et s'y plonge neuf fois environ. Il échappe ainsi avec certitude à tout danger et n'a plus besoin dès lors que du simple trai-

(1) E. WICKERSHEIMER. *La rage et son traitement à Dieppe par les bains de mer.* (*Bull. de la Soc. franç. d'histoire de la Médecine*, 1907).

tement des plaies; la Thériaque et les médecines thériacales sontinutiles. J'ai vu plusieurs fois des hommes ou d'autres animaux être conduits à la mer, qui déjà manifestaient de mauvaises dispositions et pouvaient à peine être conduits tranquillement, et j'ai vu qu'on les ramenait pacifiques et tranquilles... » (2).

D'après Henri de Mondeville, les populations riveraines de la Méditerranée, mer où jadis des prêtres Egyptiens avaient plongé Euripide, mordu par des chiens enragés, les Provençaux et les Italiens, qui au XVIIIe siècle tenteront à nouveau de guérir l'hydrophobie par des immersions dans la mer, paraissent, au moyen-âge, ignorer complètement cette pratique :

(2) Henri de Mondeville. *Chirurgie... trad. franç. pub. par E. Nicaise.* Paris, Alcan, 1892, in-8, p. 447. — A comparer avec l'édition latine publiée par Pagel, Berlin, Hirschwal, 1892, in-8, p. 307), et avec la traduction française contemporaine de l'auteur, publiée pour les Sociétés des anciens textes français, par A. Bos, (Paris) F. Didot, 1892, in-8, p. 121).

« Au sujet du chapitre précédent, il s'élève bien des doutes. Ainsi l'*immersion dans les eaux de la mer* guérit-elle les morsures ou les piqûres des serpents, des scorpions, etc., comme elle guérit les morsures de chien enragé, et l'eau artificiellement salée a-t-elle le même effet que l'eau de mer, et l'eau de la mer Orientale ou Méridionale (la Méditerranée) qui n'a ni flux ni reflux comme la mer Occidentale, a-t-elle les mêmes propriétés? Chez les riverains de cette mer une telle pratique est inconnue. Toutes ces questions et d'autres semblables restent à rechercher par les médecins (3). »

Au cours de la séance, M. le Dr Geay, de Paris, présenté par MM. R. Blanchard et Paul Richer, a été élu membre de la Société

(3) *Ibid.* Edition Nicaise, p. 456. — Edition Pagel, p. 313

La Revue

VICTOR DENEFFE

[*M. le Dr Pergens vient de tracer, dans le dernier numéro du « Janus » ce portrait du regretté Deneffe qui fut un des premiers maîtres de la Société française d'Histoire de la Médecine.*]

Le 10 juin 1908, la mort nous ravit Victor Deneffe, professeur émérite de l'Université de Gand. Deneffe est né à Namur le 23 juin 1835. Il fit ses études à l'université de Gand; lors du concours universaire 1858/9, son travail sur l'anatomie du système séreux fut couronné; il fut reçu docteur en médecine en 1860. Dans le but de compléter ses études, Deneffe voyageait à l'étranger. Rentré à Gand en 1864 il présenta une thèse sur la ponction de la vessie et obtint le titre de Dr. spécial en sciences chirurgicales. Le 9 janvier 1864, Deneffe devint médecin adjoint à la clinique obstétricale de Gand en remplacement de Van Leynseele, nommé professeur extraordinaire. Pendant les semestres d'hiver 1864/5 et 1865/6 Deneffe donna un cours libre sur l'histoire de la chirurgie et, chose incroyable, on dit qu'il eut de nombreux auditeurs. Nous en doutons, car Deneffe, toujours enthousiaste de recherches historiques jusqu'à sa mort, eût certainement continué ces cours si le nombre d'auditeurs eût été suffisant.

En 1867, il fut nommé « chargé de cours » et donna la pathologie chirurgicale et le cours théorique d'accouchements. En 1869, il fut déchargé de ce dernier cours et chargé de la clinique ophtalmologique, devenue vacante par la mort de Van Roosbroeck; il fut chargé encore d'une partie du cours de médecine opératoire qu'il donna en entier à partir de 1875; il délaissa alors le cours de pathologie chirurgicale.

Deneffe avait été nommé professeur extraordinaire en 1868, ordinaire en 1873. En 1872, il fut nommé correspondant de l'Académie de médecine de Belgique; le 28 octobre 1876, il devint membre titulaire et en 1893 il fut élu président. Entre temps, Deneffe était devenu conseiller communal à Gand et pendant vingt-cinq années il fit son possible pour favoriser l'hygiène de cette ville et pour l'embellir.

Il traitait de nombreux malades et fut atteint de trachome à un degré réellement intense qu'en 1877 il dut abandonner temporairement son enseignement; encore souffrant il le reprit l'année suivante; la triste affection l'incommoda jusqu'à sa fin. Vers 1899, la vue redevenant moins bonne, il se décida à abandonner la clinique ophtalmique, car il avait reconnu dans Van Duyse un excellent successeur; Deneffe retint la clinique chirurgicale jusqu'à sa retraite, en 1905, déterminée par la loi belge pour l'âge de soixante-dix ans. Une grandiose manifestation eut lieu alors en son honneur; on frappa une plaquette rectangulaire en bronze de 76,5 × 110 mm., avec le portrait de Deneffe et avec l'inscription : « A Victor Deneffe, ses élèves, ses amis. 1905. »

Les cours assez différents que Deneffe avait enseignés ont développé ses goûts assez vastes; à l'obstétrique est dû le travail historique sur le spéculum de la matrice; ses études historiques le conduisirent à défendre la nécessité des études grecques et latines lorsqu'il était question de leur suppression pour les médecins. Deneffe réunit une importante collection d'instruments anciens concernant la médecine, la chirurgie, l'ophtalmologie, des originaux et des reproductions extrêmement exactes; il entreprit dans ce but des voyages en France, en Italie, en Grèce, en Turquie, etc. Dans ses dernières années, il voulut encore écrire l'histoire de la cataracte dans la haute antiquité; l'assistance insuffisante pour le sanscrit et d'autres langues anciennes; l'influence de ses forces diminuantes ne lui ont pas permis la réalisation de son projet.

Deneffe était un collègue extrêmement sympathique; lors de la création de la Société belge d'ophtalmologie, la présidence lui fut offerte, mais il ne l'accepta pas, ne voulant pas froisser ceux qui la désiraient. Deneffe fit don à l'Université de Gand de sa collection d'instruments et autres objets de médecine ancienne; il fonda un prix triennal pour encourager les recherches personnelles, trop peu effectuées en Bel-

gique. Dans la dernière période de sa maladie, une douce illusion le berçait et il espérait encore vivre longtemps.

A son enterrement, cinq discours furent prononcés par les autorités universitaire, académique, ophtalmologique, etc.

En dehors des travaux déjà signalés, Deneffe écrivit sur le glycérolé de tannin et le chlorure de zinc dans les vaginites et uréthrites (1860); de la ponction de la chambre antérieure de l'œil considérée comme moyen de guérison de la cataracte (1862); de la ponction de la vessie (1863/4); du décollement total de la muqueuse vésicale (Soc. anatom. de Paris, 1865); en collaboration avec Van Wetter des recherches sur l'accouchement prématuré par le *laminaria digitalis* et sur l'expansibilité du *Laminaria digitalis* comparée à celle des autres corps employées en chirurgie (Bull. Acad. r. de méd. Belg., 1867); du camphre bromé et ses applications en thérapeutique (Presse médicale Belge, 1871); du sulfate de quinine contre les rétinites congestives et séreuses (Bull. Soc. méd. Gand, 1872, p. 307); de l'influence de l'alcoolisme sur l'appareil visuel (Presse méd. belge, no 31, 1872); des fistules vaginales et de leur traitement par la cautérisation (Bull. Soc. de méd. Gand, 1872-74); avec Van Wetter, Mémoire sur la ponction de la vessie (Bull. Ac. de méd. Belg., 1875); id., injections intraveineuses de chloral. Mort. (ibid., 24 avril 1875); l'ophtalmie granuleuse et le jéquirity (Bull. Ac. r. de méd., 31 mars 1885); Creuznach. Etudes médicales sur ses eaux, chlorurées et iodobromurées. 8vo. 310 p. Bruxelles, 1883 (trois éditions jusqu'à 1886); jéquirity et jéquiritine dans le traitement du trachome (Bull. Ac. de méd. Belg., 1884); de la perfectibilité du sens chromatique dans l'espèce humaine (Annales d'oculist., t. 99, pp. 249-251, 1888); enquête sur l'état de l'ophtalmie granuleuse en Belgique (Bull. Acad. de médec. Belg., nov. 1890 et tiré à part, 1891); une opération de cataracte pratiquée à Tournai en 1351 (Bull. Soc. de méd. Gand, 1892); rapport fait au nom de l'Académie royale de médecine sur l'état de l'ophtalmie granuleuse en Belgique (Bull. Ac. de méd. Belg., 1893); Correspondance sur les iris chiffrées (Annales d'oculist., t. CXII, p. 78, 1894); l'eucaïne en ophtalmologie (le Scalpel, 13 sept. 1896); l'ophtalmie granuleuse devant le conseil provincial de la Flandre orientale (Bull. Ac. r. de méd., 31 oct. 1896); l'holocaïne en ophtalmothérapie (Bull. Acad. de méd., 27 mars 1897); le protargol en ophtalmologie (Bull. Acad. de méd. Belg., 29 février 1898). Ses travaux principaux sont les cinq volumes, publiés comme « chirurgie antique » chez Caels à Anvers, de 1893 à 1902; c'est: 1893, Etude sur la trousse d'un chirurgien gallo-romain au IIIe siècle, 66 pp. 8vo et 9 pl.; les oculistes gallo-romains au IIIe siècle, 1896, 185 pp. 5 planches; la prothèse dentaire dans l'antiquité, 1899, 88 pp. 3 pl.; les bandages herniaires à l'époque mérovingienne. 1900, 46 pp. 7 planches; le spéculum de la matrice à travers les âges. 1902, 84 pp. 8 planches. Les quatre derniers volumes ont paru aussi chez J.-B. Baillière, à Paris; le second aussi chez G. Hedeler à Leipzig; les trois derniers encore à Genève chez Georg & Co. En dehors de ces travaux, Deneffe a publié de nombreux cas de casuistique chirurgicale.

Pergens

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

L'Adrénaline employée en badigeonnage cutané.

Nous croyons que le travail de M. le Dr Gaston Sardou, de Nice, sur *l'action thérapeutique de l'adrénaline en badigeonnage cutané* aura, dans le monde médical, le retentissement qu'il mérite. Nous ne le connaissons encore que par l'intéressant rapport que vient d'en faire M. le professeur Gilbert, dans la séance de l'Académie de Médecine du 20 octobre dernier, mais cela nous suffit pour comprendre qu'une voie thérapeutique nouvelle vient d'être ouverte dans ce champ déjà si étendu des applications de l'adrénaline.

***

M. Sardou fut mis sur la voie de sa méthode par un premier cas où il eut l'idée de traiter par un badigeonnage d'adrénaline une dermite artificielle causée par le chlorure d'éthyle... et ce premier et simple fait fut suivi d'un nombre considérable d'autres qu'il est permis aujourd'hui de considérer dans leur ensemble pour en tirer les déductions qu'ils comportent.

L'explication physiologique a été nettement dégagée d'après Sardou par M. Gilbert :

« Par son pouvoir vaso-constricteur, la solution d'adrénaline au millième ou à d'autres titres suivant le cas, influence d'une façon puissante la vascularisation de la peau et des tissus et organes sous-jacents jusqu'à une profondeur variable, et entraîne par cela même des modifications considérables des processus divers que le taux de cette vascularisation met en jeu, ainsi que leurs conséquences objectives et subjectives.

« Mais cette action vaso-constrictive de l'adrénaline, la première à se manifester et la seule utilisée ordinairement, n'est pas la seule produite en effet, ni la seule utilisable. Suivant des lois connues, la vaso-constriction est suivie d'une vaso-dilatation réactionnelle dont la portée n'est pas moins puissante. La durée, l'importance respective de ces deux phases, leurs conséquences sur l'état des tissus, variables suivant l'état physiologique ou pathologique des régions traitées, comportent de multiples effets sur d'assez nombreux phénomènes morbides. »

Et ces phénomènes morbides sont très intéressants à passer en revue

La peau est naturellement influencée la première par le badigeonnage qui vient restreindre brusquement son activité circulatoire, et réduire en totalité ou en partie les phénomènes résultant de l'hyperhémie active ou passive. Aussi d'une façon générale, rougeur, tumeur et chaleur diminuent : et l'on comprend que soient atténués les processus aigus : dermites, érythèmes, prurits, éruptions, etc., et certains processus chroniques : dermatoses, eczéma, acné, couperose, nœvi, etc...

Mais l'action de l'adrénaline en badigeonnage ne se limite pas à la peau ; « les modifications vasculaires plus étendues en profondeur permettent d'influencer les organes sous-jacents. » Et ici le rapport de M. Gilbert est à citer intégralement :

« Un grand nombre de manifestations douloureuses, de causes variées, ont pu être atténuées ou arrêtées : douleurs de contusion; douleurs articulaires, périostiques, osseuses, épiphysaires ; douleurs de durillons ou de bourses séreuses enflammées; céphalées congestives, névralgies diverses, sciatiques, arthralgies; douleurs dites rhumatismales, points de côté post-pleurétiques et après zona; certains rhumatismes chroniques, des entorses, des arthrites et périarthrites traumatiques; des arthrites sèches douloureuses, des douleurs de fractures, des varices douloureuses et enflammées. » Et on a pu même, de cette façon, influencer heureusement des douleurs profondes, viscérales : des douleurs hépatiques, rénales, vésicales, gastriques, intestinales.

La douleur n'est pas seule influencée par le badigeonnage à l'adrénaline. Une première conséquence de l'atténuation de la douleur est très souvent le rétablissement du fonctionnement de tel organe altéré par la douleur même, ses causes et ses conséquences, et on voit ainsi des spasmes céder, des intolérances s'atténuer, des activités se rétablir normales. « Des crises congestives, asthmatiformes, d'autres crises dyspnéiques chez un brightique atteint d'une bronchite permanente, l'asthénie cardiaque consécutive à une gêne respiratoire prolongée, ont pu être écartées et enrayées. »

Allons plus loin. M. Sardou a constaté que « la rétraction des tissus gonflés a permis la réduction d'une hernie inguinale étranglée qui semblait imposer l'invention chirurgicale, et celle d'un paraphimosis rebelle aux moyens habituels ».

Allons plus loin encore. On a constaté qu'un *ulcus rodens* très étendu et très ancien de la face avait été nettement arrêté pendant plusieurs mois après lesquels un traitement par les rayons X a parachevé la guérison.

Enfin, chose curieuse et toutefois bien explicable par le coup de fouet vasculaire donné, l'adrénalisation d'une région modifiée par un processus morbide disparu, hâte et aide la restitution *ad integrum*. « Ainsi, un doigt, après guérison d'une morsure infectée, demeure gonflé, les articulations douloureuses et immobiles, tendant vers la raideur définitive : l'adrénaline ramène dans les tissus la souplesse, et, dans les jointures, l'analgésie qui permet la mobilisation ».

***

Les phénomènes que nous venons d'énumérer semblent être tous dus à la phase vaso-constrictive de l'action adrénalienne. Il en est d'autres qui semblent plutôt le fait de la phase vaso-dilatatrice qui succède rapidement à la première, et qui est capable, par la suractivité circulatoire qu'elle provoque, d'influencer heureusement des tissus languissants.

C'est probablement à cette phase qu'est due l'action d'arrêt du badigeonnage d'adrénaline dans les processus infectieux à leur début : parotidites, lymphangites, périphlébites variqueuses, piqûres envenimées, etc...

Toutefois, il semble bien que le maximum d'influence soit due à la « gymnastique vasculaire » réalisée par les alternances de ces phases opposées.

***

Evidemment l'action de l'adrénaline peut se trouver en présence d'obstacles qui atténuent ou annihilent ses effets : l'intensité et la persistance de la cause pathologique; l'état de parésie ou de sclérose des vaisseaux qui ne peuvent alors plus réagir ; l'accoutumance, etc.,. mais il n'en est pas moins vrai qu'on peut conclure avec M. Gilbert, après avoir constaté les effets si multiples et si surprenants de l'adrénalisation, qu'elle constitue une arme de la thérapeutique locale d'une puissance extraordinaire, et qu'on peut de plus, grâce à elle « arrêter certains troubles dès leur début sans attendre une extension ou une aggravation qui rendraient l'intervention plus précaire ».

LE CENTENAIRE DE L'ECOLE DE MÉDECINE DE REIMS

Le dimanche 8 novembre a eu lieu la séance annuelle de rentrée à l'Ecole de médecine de Reims, et la célébration du centenaire de la fondation de cette Ecole. De nombreux discours ont été prononcés. Voici celui de M. Colleville qui résume assez bien les années écoulées.

A notre époque d'entente cordiale où le *smoking* moderne remplace le traditionnel *Elbeuf* dans certaines cérémonies officielles, il n'est pas étonnant que pour aujourd'hui, nous ayons oublié au vestiaire nos robes Universitaires. Je ne peux m'empêcher toutefois d'évoquer le souvenir du decorum antique déployé par nos ancêtres de l'ancienne faculté : le centenaire sera mon excuse.

Tous les docteurs de la ville, le bonnet carré sur la tête, avec la soutane violette et la robe rouge fourrée d'hermine, d'une part, de l'autre, les étudiants revêtus de la robe noire des bacheliers et portant au doigt la bague d'or enrichie d'une pierre précieuse, emblème de leur alliance avec la médecine, tous donnaient par leur présence un cachet de grandeur et de solennité inconnu à notre simplicité démocratique. Il est vrai d'ajouter que ce cérémonial exagéré rappelait quelquefois les reliques de l'âne immortalisées par notre bon La Fontaine.

Dans sa morgue parisienne, Guy-Patin avait attaqué la facilité des réceptions au sein des Facultés provinciales (*Provinciales Universitates manifeste peccant in publica commoda*). On faisait bon marché des degrés académiques. Sur ce point, Rheims avec sa rivale de Pont-à-Mousson n'était pas à l'abri de tout reproche, au dire du Dr Maldan.

En plein XVIIIe siècle, par exemple, le philosophe De La Mettrie, écrit à son fils « qu'ayant dépensé en folles orgies les 6.000 livres que son père lui avait envoyées pour se faire recevoir à Paris, il se rabattit sur notre Faculté avec laquelle il fut quitte pour dix louis en payant comptant et en répondant aussi bien qu'il était interrogé. Il fut alors couronné du sale bonnet d'Hippocrate par les augustes mains de ses dignes enfants ».

La tourmente Révolutionnaire, en balayant toutes ces Facultés qui se suicidaient déjà elles-mêmes, ne laissa rien à la place. En haine des corporations, on n'avait qu'à s'inscrire à la municipalité et prendre le brevet de patente : on était sacré médecin. Pour être gratuite, la formalité n'était pas plus rassurante au point de vue de la santé publique. De nos jours, chez nos voisins d'au-delà des Vosges, l'exercice de la médecine étant libre, les empiriques sont les médecins « sans approbation », c'est-à-dire sans le diplôme qui confère le seul privilège de vaccination. Le titre de docteur en médecine est un luxe dont se passent parfaitement les charlatans et ceux qui acceptent les minimes honoraires payés par les puissantes et nombreuses Caisses d'assurances de maladie et d'invalidité.

Nous ne quitterons pas les temps anciens sans rappeler les grands services rendus par nos ancêtres qui ont effacé les vestiges de la lèpre, fermé les maladreries, éteint la peste endémique en conseillant le nettoiement des rues, la suppreesion des cloaques, la propreté intérieure des maisons la translation en dehors de la ville des cimetières si nombreux à cette époque, créé un hôpital des cancéreux déjà réputés contagieux, provoqué l'adduction des eaux de fontaines, étudié la cause hydrique des goîtres et de la scrofule, la supériorité des vins de Champagne sur les autres crus. La réputation de quelques-uns s'étendait même jusqu'à la cour de nos rois. La Framboisière eut la confiance de Henri IV et de Louis XIII, Vallot celle de Louis XIV, Sénac veillait sur le café de Louis XV le Bien-aimé. Enfin la jeunesse médicale de cette époque dissertait *en latin*, il est vrai, sur « le respect dû aux anciens, le souci de l'honorabilité et de la délicatesse professionnelle, la considération entre collègues » tous articles de déontologie bien démodés qui, pour être remis en vigueur de nos jours, attendent plus de la réforme des mœurs que de l'établissement d'une chaire officielle.

Du naufrage de 1793, l'étude de la médecine subsista seule en raison des besoins locaux, et avec l'acceptation tacite du Gouvernement. Un homme de cœur, de fortune et de talent, à la fois médecin et chirurgien, M. Noël, fonda chez lui, dans la rue qui porte aujourd'hui son nom, au prix de plus de cent mille francs, un jardin botanique et un amphithéâtre d'anatomie, restés célèbres dans notre histoire locale : il y établit des leçons gratuites.

Nous renvoyons aux registres des procès-verbaux constituant les Archives de notre Ecole, ainsi qu'aux études intéressantes des Drs Guelliot et Henrot pour connaître les diverses transformations de notre établissement Universitaire. Qu'il nous suffise de rappeler ici pour mémoire les dates plus importantes de nos métamorphoses.

Le 4 mars 1808, fondation par Napoléon Ier de notre Ecole avec les derniers survivants de nos anciennes institutions, Navier et Raussin, sous la férule de l'Administration des hospices, le préfet nommant les professeurs.

Le 4 septembre 1820, une ordonnance royale de Charles X convertissait nos « cours théoriques et pratiques » en une *Ecole secondaire* rattachée à l'Université, sous a dépendance du Recteur et du Ministre de l'Instruction publique. Notre premier directeur fut ce même Navier, ancien professeur à la Faculté, qui assista ainsi à trois étapes de notre établissement scolaire.

En 1853, sous l'active impulsion du Dr Hector Landouzy, nouvelle transformation en *Ecole préparatoire*, par un décret de Napoléon III, en date du 12 mars. Les bâtiments s'agrandirent, les laboratoires se multiplièrent progressivement : en 1885, sous le décanat de M. A. Luton, nous conquérions le titre d'*Ecole réorganisée*. Notre très sympathique, maire et directeur, M. Langlet, vous exposera tout-à-l'heure, nos desiderata et nos espérances pour l'avenir.

Revenant en arrière, il nous semble intéressant de montrer quelles difficultés l'étudiant avait à surmonter, au début du XIXe siècle, pour conquérir ses grades.

En l'état rudimentaire de l'enseignement médical, d'une part ; et de l'autre, la Patrie en danger, la griserie des grands principes à propager à travers le monde, la suggestion des campagnes de M. de Bonaparte, la jeunesse d'alors n'hésitait pas un seul instant. Elle se hâtait d'amasser le bagage pratique strictement nécessaire pour combattre les épidémies, tailler et recoudre les plaies sur le champ de bataille, ne redoutant ni les fatigues ni les dangers qui sont la monnaie courante de la gloire.

C'est ainsi que Noël consacra dix années de son existence à lutter pour l'Indépendance de l'Amérique ; il conquit à Philadelphie le brevet de chirurgien-major de l'armée américaine, en même temps que l'amitié de La Fayette et la considération des généraux les plus en vue de cette époque. Il rapporta dans sa patrie une volumineuse collection de faits chirurgicaux, amassés dans les ambulances et sur le théâtre de la guerre. Il revint à Reims en 1784, se soumit aux actes probatoires et fut reçu maître en chirurgie à 39 ans. Il devint le gendre et le successeur de Caqué, en raison de sa supériorité sur les autres chirurgiens de la ville. Mais la vie militaire n'était pas close pour lui ; en 1792, lors de la conquête de la Belgique, il obtint le titre de chirurgien en chef de l'armée du Nord : il fut délégué par le ministre de la Guerre comme Inspecteur du service des hôpitaux aux armées de l'Intérieur, du Nord et de l'Ouest. Entre temps, à peine convalescent du typhus, dont il avait contracté le germe au cours de ses inspections, le 10 thermidor an XIII, il n'hésita pas un seul instant a aller conquérir le bonnet de docteur à l'Ecole de médecine de Paris, voulant ainsi confirmer, par sa conduite, le sujet de sa thèse. « Nécessité de réunir les connaissances médicales et chirurgicales, pour pouvoir exercer avec distinction les différentes branches de la chirurgie. »

En opposition avec Noël, qui était un favorisé de la fortune, son successeur immédiat, Duquénelle, fut de bonne heure orphelin et de condition modeste. Il quitta Reims pendant le frisson révolutionnaire, partant à pied pour Paris avec sa fortune enfermée sous un étroit carré de la doublure de son habit. La guerre grondait de tous les côtés ; l'armée s'accroissait sans cesse. Le gouvernement multipliait les écoles sur le territoire pour bâcler à la hâte des chirurgiens militaires. Duquénelle, dont les ressources pécuniaires s'épuisèrent vite, affronta avec succès l'examen : il reçut le brevet de chirurgien-élève et partit le 31 mars 1792 pour l'ar-

mée de la Meuse. Une action d'éclat lui valut le titre de chirurgien de 2e classe jusqu'à la fin de la campagne.

A la suite de marches précipitées et de privations de toute nature il fut atteint d'une fièvre de mauvais caractère dont il put triompher grâce à son heureuse constitution. Pour le remettre, on lui confia à 23 ans, la direction d'un hôpital en arrière des lignes de combat ; on le nomma chirurgien en chef à Rethel.

De retour dans sa ville natale, à 24 ans, après avoir commandé en chef un établissement sanitaire, il craignit de ne pas se trouver à la hauteur de ses collègues de l'hôpital. Il redescendit sur les bancs de l'Ecole de Strasbourg où, pendant trois ans de séjour, il augmenta son bagage scientifique au point de refuser le poste d'aide-conservateur et de répétiteur qu'on le suppliait d'accepter. A 29 ans, il succéda à Noël : il conquiert une réputation d'habileté opératoire qui le maintint à la hauteur de ses devanciers, malgré la malignité publique qui le poursuit. Il lui manquait le titre de médecin.

Imitant Noël, malgré sa brillante position, il se rendit à Paris pour soutenir sa thèse : « De submersione. » Lorsqu'en 1808, notre Ecole fut fondée, la chaire de clinique chirurgicale lui fut naturellement dévolue.

La découverte Jennerienne trouva un chaud partisan en Duquénelle qui pratiqua pendant 30 années consécutives, des vaccinations gratuites. Sa grande sensibilité à l'égard des patients, son tact médical exquis, son ingéniosité opératoire, sa bonne humeur lui valurent le quatrain suivant composé par un client reconnaissant, M. Ponsardin :

A ce savant docteur aussi prudent qu'aimable
Confiez vos jours hardiment
De ses mains on guérit, quand le mal est curable.
Incurable, on meurt en riant.

Non seulement par droit d'hérédité, mais encore par leur valeur incontestée, le gendre et le petit-fils continuèrent à l'école et à l'hôpital les traditions chirurgicales de Duquénelle ; la province nous réserve ainsi quelques exemples d'atavisme qui consolent des hérédités morbides auxquelles nous rive la science moderne.

A notre époque de pacifisme, l'ardeur juvénile trouve dans les laboratoires et les hôpitaux de quoi satisfaire ses nobles aspirations pour le bien de l'humanité et pour le bon renom de la science française. Grâce aux sacrifices pécuniaires que nos concitoyens s'imposent, l'aspirant médecin peut-il trouver chez nous les éléments indispensables de son instruction primaire médicale ? Telle est la question qui se pose : pour la résoudre il faut considérer le sujet et le milieu.

Au XVIIe siècle, le maître ès-arts devait savoir par cœur Hippocrate, Galien, Aristote, Cicéron, Sénèque et Fernel : cette érudition laissait supposer un fonds de belles lettres et de philosophie, apanage d'un certain nombre de privilégiés. Mais aujourd'hui où Aristote et la scholastique ont disparu, l'étude des langues mortes étant remplacée au besoin par l'universel *Larousse* pour l'étymologie ou la confection du verbiage scientifique, une culture littéraire et philosophique s'impose-t-elle encore nécessairement ?

Déjà en 1858, M. Landouzy répondait par l'affirmative. Le docteur selon lui, devait être plus docte que quiconque, puisque toute sa vie, il doit porter le nom de savant. L'on ne peut être savant dans toute l'acception du mot, si l'on n'y a été préparé par la forte et complète éducation des collèges. Par son instruction générale, le médecin doit être au moins au niveau de ses malades : puisqu'il traite non seulement les affections du corps, mais encore celles de l'intelligence ; son influence personnelle ajoute considérablement à l'efficacité de ses conseils ». Nous compléterons pour notre part ces réflexions judicieuses ; avec l'orientation de la thérapeutique vers la psychothérapie, une gymnastique précoce de l'esprit par l'enseignement de la philosophie est indispensable pour s'habituer à sonder les états d'âme et à gouverner la volonté d'autrui. De plus en attendant l'Esperanto simplifié, la connaissance des langues vivantes devient indispensable pour pouvoir se présenter dans les multiples Congrès Internationaux. Or, le collège des Bons-Enfants et autres établissements similaires comptent assez de succès dans leurs palmarès pour attirer les jeunes générations dans notre ville.

Survient la période du P. C. N. Lorsque les Directeurs de l'enseignement supérieur nous ont honorés de leurs visites, ils ont vivement félicité les professeurs des sacrifices pécuniaires qu'ils se sont imposés à diverses reprises, les municipalités de leur générosité et, en dernier lieu, M. A. Pozzi qui, pendant son exercice de secrétaire, a fait ériger des laboratoires dignes de ceux d'une Faculté. M. Liard, dans sa dernière inspection, ajoutait même « qu'il ne s'attendait pas à si bien ». Ce n'est pas seulement par les bâtiments que notre Ecole brille, mais encore par la valeur des professeurs tels que : les Grandval père et fils, les Valzer, les Jolicœur, les Lemoine, les Geneau de la Marlière.

Notre amphithéâtre d'anatomie laisse loin derrière lui le grenier à foin proposé jadis par la commission des hospices ou même la salle de Saint-Marcoul. La chronique nous apprend que dans cette dernière, « on ne pouvait faire une ouverture de cadavre sans attirer une foule de curieux qu ne jettent que trop souvent par les fenêtres des pierrailles, du sable, de la cendre et des morceaux de charbons ». Le réflexe de la balistique a existé de tout temps ; à travers des carreaux cassés, des indiscrets prétendent avoir vu la scène se transposer de dehors en dedans.

Combien nombreuses sont les générations qui ont profité des leçons paternelles et pratiques du docteur Harman, lequel reconstituait souvent extemporanément une préparation anatomique défectueuse ou incomplète ! Son enseignement s'écartait de la précision mathématique d'un Sappey pour se rapprocher de la topographie d'un Richet ou d'un Tillaux. De nos jours, l'anatomie de la forme vivante nous intéresse plus que celle du mort. Sous prétexte de Beaux-Arts, le public est amateur du *Nu* aussi bien dans les expositions que dans les Revues. Les praticiens doivent connaître d'autant mieux les organes importants dans leurs rapports respectifs pour y porter en connaissanre de cause le bistouri, les rayons X, juger en dernier ressort des perturbations esthétiques ou fonctionnelles occasionnées par une atrophie, une contracture musculaire, un déplacement osseux ou articulaire. C'est cet objectif pratique que vise votre professeur actuel d'anatomie faisant appel non pas exclusivement à la mémoire, mais aussi à l'habileté manuelle, au jugement et au goût de ses élèves.

Grâce au concours d'un jeune, savant et dévoué microbiologiste, notre service d'anatomie pathologique est assuré. Les étudiants pourront donc, sans se déplacer, suivre les étapes d'une affection médicale ou chirurgicale au lit du malade, aider à l'intervention opératoire s'il est nécessaire, apprendre à faire par eux-mêmes l'analyse biologique du

sang et des humeurs, constater, le cas échéant, sous le champ du microscope les ravages d'une maladie qui aura d'autant plus d'intérêt pour eux qu'ils l'auront observée, le cahier de notes à la main.

L'orthopédie, l'ophtalmologie, la laryngologie sont également pratiquées à Reims. J'avoue mon incompétence pour me prononcer sur l'intervention du stage pharmaceutique au début ou à la fin des études, ainsi que sur les laboratoires particuliers d'analyses et les grandes entreprises commerciales qui ne sont déjà plus l'avenir de la pharmacie.

Tous les degrés de la hiérarchie médicale hospitalière et professorale sont obtenus au concours. De ces mots de recrutement, il a été dit beaucoup de mal ces derniers temps On a regardé par delà les Vosges ; avec son libre choix le privat-docentisme a semblé l'idéal théorique. Naguère j'interviewais en Bavière un de ces jeunes docent qui m'annonça pour le mois suivant un congrès de ses collègues allemands, ayant pour but de protester contre l'état actuel des choses et réclamer le concours comme en France. L'exemple fameux chez nous d'Alexandre Henrot est là pour démontrer que les épreuves affrontées avec succès ne suffisent pas toujours à provoquer une nomination ministérielle. Rien n'est parfait en ce bas monde : nous ne supprimerons jamais la cote d'amour : mais lorsque celle-ci repose non exclusivement sur l'influence du maître, mais aussi sur la valeur personnelle et la supériorité du candidat vis-à-vis de ses concurrents, il semble que les critiques doivent tomber d'elles-mêmes.

A Iove principio. Pour compléter ma thèse, permettez-moi, Messieurs de rappeler brièvement à votre mémoire ceux de nos Directeurs que vous avez pu connaître personnellement. Aussi bien je leur dois cet hommage pieux, en ce solennel anniversaire, comme représentant des élèves anciens et nouveaux de notre Ecole.

H. Landouzy. — « Par quoy ne soyons si simples de nous reposer et endormir sur le labeur des anciens, comme s'ils avaient tout sceu, tout veu ou tout dict, sans rien laisser à excogiter et dire à ceux qui viendraient après eux. »

Au cours de la carrière scientifique du professeur H. Landouzy, cette pensée de Montaigne était toujours présente à l'esprit du lauréat de la Faculté de Paris, de l'Institut et du membre correspondant de l'Académie de Médecine. Ce fut en notre Hôtel-Dieu, qu'au cours d'une leçon restée célèbre, le professeur Rémois put montrer à Brière de Boismont et à Constantin Paul, délégué spécial de Tardieu, une quarantaine de cas de pellagre sporadique, infection inconnue alors, à l'Ecole parisienne de Saint-Louis.

Le Dépôt de mendicité de Laon, l'asile d'aliénés d'Angers, une enquête minutieuse opérée à dix lieues à la ronde de notre ville, fournirent le contingent de malades nécessaire pour illustrer cette clinique. Ce n'était donc pas seulement en Italie, en Espagne ou dans les Landes que l'on recrutait ces victimes du printemps et de la misère plutôt que du maïs altéré. Oncques ne sut mieux que Landouzy rapprocher du faux erythème solaire, certains cas de dysenterie, d'œdème des jambes, de démence et de paralysie. Après la disparition du maître, cette affection complexe cessa d'avoir les honneurs de la vedette. Il apprit également aux praticiens à soupçonner la néphrite albumineuse chez certaines personnes se plaignant d'un affaiblissement de la vue, par suite d'une altération du système nerveux ganglionnaire. Sans mentionner tous les sujets auxquels il a communiqué une note originale, nous ne pouvons passer sous silence ses études de prédilection sur le système nerveux. Son fameux traité cómplet de l'hystérie, couronné par l'Académie, paru avant l'ouvrage de Briquet, était déjà une première tentative heureuse de classification nosographique dans ce cahos de manifestations nerveuses apportées à des troubles organiques.

Pour notre auteur, il s'agissait de lésions matérielles très souvent appréciables dans le domaine de l'innervation génitale. Ces travaux remontent à 1846 : pour nous qui avons assisté aux luttes scientifiques de Paris et de Nancy et qui, cet été même, après un tournoi oratoire resté fameux, ne sommes pas encore fixés sur l'état mental des hystériques, nous ne pouvons en vouloir à Landouzy de n'avoir posé que quelques jalons sur ce terrain encore embrouillé.

L'hémiplégie faciale fut aussi un de ces sujets d'études, notamment l'exaltation de l'ouïe du côté malade par parésie de l'intermédiaire de Wrisberg, nerf moteur tympanique. Il fut l'historien de diverses épidémies : en 1839, la suette miliaire qui sévissait en Seine-et-Marne et le typhus qui faisait de nombreuses victimes dans les prisons et les établissements hospitaliers de notre ville. Il employa tout son talent à vulgariser parmi ses concitoyens la pratique de la revaccination. Il préconisa l'auscultation polyscopique. Comme professeur de clinique, il avait la parole séduisante, la forme habile et didactique, il savait captiver son jeune auditoire. Ses relations avec les maîtres parisiens et notamment avec le Dr Hardy ne pouvaient avoir que d'heureuses influences pour guider les premiers pas d'un autre savant que nous avons la bonne fortune de voir inscrit parmi les nôtres. Champion éloquent et victorieux de l'unité de la tuberculose, dans le dernier tournoi international, notre président a fait applaudir au-delà des Océans le nom des Landouzy, le portant jusqu'aux derniers confins du Canada, ce pays, « Anglais par la langue et Français par le cœur ».

Maldan. — Il me souvient encore d'une fresque fort bien dessinée sur l'un des murs de l'Ecole, représentant un personnage ventripotent, orné d'une tête à la Thiers, plongé dans la lecture d'un vieux parchemin, écartant assez les jambes pour que le chien irrespectueux du maître et des choses archaïques, s'oubliât sur le pantalon Directorial. Avec son crayon humouristique, l'artiste voulait immortaliser la passion des livres qui tenaillait M. Maldan, professeur d'histoire naturelle. Grâce à son érudition et à ses patientes recherches, il a pu faire revivre notre ancienne Faculté de Médecine et resserrer les liens qui la rattachaient à notre Ecole. M. Maldan savait lire également dans les intelligences : nous en connaissons quelques-uns à Reims qui lui doivent leur culte pour les lettres. Il suscita la vocation de Victor Lemoine, dont les collections et les travaux figurent dans un rang honorable au muséum de Paris. Pour instructive que soit la lecture de ses manuscrits, certains lui ont reproché son corps d'écriture peu lisible, comme si l'on oubliait qu'il est dû à la plume d'un médecin. Mais les persévérants sont récompensés de leur patience par la multiplicité et l'originalité des documents, mine inépuisable pour les historiens de l'avenir.

A. Luton. — Les générations qui n'ont connu le professeur A. Luton que dans les dernières années de son

existence, sous les apparences moroses d'un désillusionné de la vie, avaient peine à se représenter le savant, ayant horreur des sentiers battus et suffisant à lui tout seul pour illustrer une Ecole. Aussi, lorsque M. Gréard, au nom du Gouvernement, vint lui décerner ce que Luton appelait lui-même la « récompense suprême », l'Etat ne faisait que rendre un hommage tardif à des travaux universellement appréciés. Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer les nombreux articles du Dictionnaire Jaccoud, signés par notre directeur, et bien connus des anciens candidats à l'Internat parisien, non moins que les multiples communications parues dans le *Mouvement médical*, les *Archives générales de Médecine*, le *Bulletin de thérapeutique* et l'*Union médicale du Nord-Est* (voir, à ce sujet l'article biographique par le Dr Langlet, dans ce dernier périodique, année 1896, no 8).

Qu'il nous soit permis cependant, en tant que praticien, de rappeler les immenses services rendus par la méthode des injections sous-cutanées à effet local pour introduire dans l'économie nombre de substances utiles, telles : la *strychnine* dans les formes larvées de l'alcoolisme, la *teinture d'iode* pour les goîtres, la *transfusion hypodermique* pour combattre l'épuisement de la race. On sait depuis le succès de ces « vaccinations minérales ». Le phosphate de soude et les préparations tirées de l'ergot de seigle n'ont pas trouvé de défenseur plus convaincu que Luton : l'association de ces médicaments sous le nom de *phosphergot* a pour objectif de provoquer une bienfaisante détente dans l'humeur maussade des déprimés et des névrosés. L'incurabilité de certaines maladies n'était pas pour le rebuter : aussi, au moment de la faillite thérapeutique de la tuberculine de Koch, prenait-il sa bonne plume pour faire ressortir les avantages des préparations de noyer et surtout de l'acétate de cuivre. Notre collègue, E. Luton, poursuit les expériences paternelles et se charge de faire prévaloir l'excellence de la méthode.

Comme les livres, les médicaments ont leur destinée. En matière d'infections du tube gastro-intestinal, l'évolution scientifique des idées n'a rien enlevé à la valeur de la *diète hydrique* comme moyen de désinfection aussi bien dans les états typhiques que dans la diarrhée cholériforme des jeunes enfants. L'emploi incontesté de ce traitement est le meilleur hommage que l'on puisse rendre à la justesse de vue de notre ancien directeur.

H. Henrot. — Son successeur immédiat, devenu depuis directeur honoraire, est l'un des membres de cette famille Henrot, si rémoise de cœur, qui a fourni à notre Ecole plusieurs professeurs. Bien connu dans les réunions scientifiques nationales par ses communications médicales ; il ne manque aucune occasion de faire valoir les hommes et les ressources de son pays natal. Reims lui doit le privilège d'avoir été à plusieurs reprises le siège de divers Congrès. Un de ses plus grands titres à la reconnaissance de ses concitoyens fut de réaliser cet objectif moderne tracé naguère à Clermont par notre honoré Doyen « les praticiens sont plus des *empêcheurs* de maladies que des guérisseurs de malades. »

Grâce aux postes administratifs et politiques que la confiance des Rémois leur a réservés, nos deux derniers directeurs, MM. Henrot et Langlet font profiter leur cité des bienfaits pratiques de la médecine sociale reposant sur l'hygiène, science de la santé.

Après avoir passé en revue l'institution et les travaux de ses chefs les plus récents, nous terminerons en nous demandant à nouveau si notre Ecole centenaire, forte de ses ancêtres, a le *droit à l'existence*, pour employer une expression chère à nos pères de la Révolution.

Aussi bien maintenant qu'au xve siècle et en 1847, la question se pose de savoir si, « au sein d'une ville industrielle comme Rheims, il peut y avoir chance de succès pour une fondation scientifique ». D'autres objections plus modernes ont été présentées. D'une part : l'attraction et la proximité de la grande Faculté parisienne, la facilité des déplacements ; d'autre part, les méfaits de la concurrence industrielle, les fléaux sévissant sur nos vignobles, les sacrifices pécuniaires imposés par la cherté de la vie et l'exécution coûteuse des lois ouvrières et sociales : voilà plus qu'il en faut pour décréter *objet de luxe* notre Ecole de Médecine.

Dans notre siècle de diffusion scientifique, est-il donc si antidémocratique de souhaiter pour notre département le maintien du seul établissement d'enseignement supérieur visant justement les progrès et la vulgarisation des notions d'hygiène générale ? L'ancienne Athène des Gaules, qui possède déjà deux Lycées, n'est-elle pas tout indiquée, en raison de sa population, pour revendiquer ce privilège universitaire ? Nous en appelons aux témoignages des professeurs Landouzy, Lancereaux, Duguet, Troisier, Launois, Remi, des docteurs Michel et Eug. Doyen, qui sont des sommités de la médecine française, pour nous dire si, au point de vue de l'instruction pratique, ces Messieurs considèrent comme temps perdu, les premières années passées à Reims, et s'ils n'étaient pas supérieurs à leurs camarades de promotion en arrivant dans la capitale. Point n'est besoin du casernement rêvé par MM. Guizot et H. Landouzy pour stimuler les élèves : ils trouvent auprès des professeurs toutes facilités pour surmonter les premières difficultés, se familiariser avec le maniement des malades et les pratiques des laboratoires. Avec une bonne direction première, ils profiteront davantage des savantes leçons qui leur seront dispensées plus tard dans les Facultés que nos Ecoles soulagent au moment le plus ingrat de l'instruction.

Notre président disait, il y a trois mois : « les dépenses engagées au compte de l'éducation médicale sont autant d'épargne au budget de l'Assistance publique. »

Avec les lois nouvelles sur la santé publique, pour les besoins administratifs régionaux, il faut un outillage perfectionné et coûteux dans les laboratoires chimiques et bactériologiques : l'hôpital réclame un personnel médical et pharmaceutique auxiliaire suffisant pour assurer les services réguliers, parer aux surprises de la rue et aux complications pathologiques possibles de l'intérieur. Enfin, le zèle des chefs de service se trouve singulièrement stimulé par l'obligation où ils sont, en temps qu'éducateurs, de setenir au courant des progrès de la science pour le plus grand soulagement des hospitalisés, c'est-à-dire de ceux qui peinent chaque jour contre la misère, les accidents de travail et de la maladie.

Rappelons à nos détracteurs : le souci que notre Ecole a eu pendant un siècle de s'adapter aux exigences successives de la science et de répondre aux efforts de nos municipalités pour maintenir le bon renom de la cité. Faisons également entrer en ligne de compte la récompense remportée à l'Exposition universelle de 1900 et l'estime dans laquelle nos concitoyens tiennent certains de ses professeurs. Si tous les arguments développés précédemment ne prévalent pas contre le *delenda Carthago* nous aurons au moins la consola-

tion, en jetant un dernier regard sur le cycle parcouru par notre vieille Ecole, de dire, en la voyant disparaître : *Crescebat eundo.*

Colleville.

LA CLINIQUE ET LE LABORATOIRE

(fin)

La clinique ne doit pas moins rester ce que l'ont faite et telle que l'ont comprise, ces grands maîtres de l'école française dont le souvenir et les prestigieux services planent toujours dans leur incomparable éclat : Laënnec, Andral, Trousseau ; Trousseau surtout, ce clinicien d'incomparable envergure qui, dans une sorte de prophétie géniale, entrevoyant les enseignements des doctrines pastoriennes, aspirait à la découverte des germes morbifiques, et qui, avant de les connaître, proclamait la spécificité des maladies infectieuses.

La clinique, elle doit rester ce que la fit Potain, ce maître qui me fut particulièrement cher, qui porta à un si haut degré la délicatesse de l'observation. la finesse des procédés d'exploration et d'analyse, la conscience professionnelle, et aussi le respect de la vie humaine, la pitié pour la souffrance.

Elle doit rester enfin ce qu'elle fut toujours dans cet hôpital : clinique de tradition, mais aussi clinique de progrès, c'est-à-dire toujours avide de perfectionnement, pour l'instruction des élèves, pour l'honneur de l'enseignement médical lyonnais et pour le bien des malades.

Et pour finir, précisément, par ce point, c'est-à-dire en vous parlant de vos devoirs envers les malades, laissez-moi vous citer, mes chers amis, l'exemple de celui dont la mémoire m'est si chère et dont l'ombre semble planer sur cette réunion. On peut bien le donner pour modèle, lui dont le cœur, essentiellement ouvert à la pitié, faisait passer ses devoirs envers les vaincus de la vie et le souci des services hospitaliers avant les soins à donner aux plus favorisés de la fortune; lui qui s'inclinait avec tant de respect devant la femme du peuple, qui, aux charges de la maternité, joint le plus souvent, et sans murmurer, les obligations du ménage et les fatigues du travail quotidien. Avec quelle admiration profonde il citait en exemple la résignation, la patience, l'endurance à la souffrance, et souvent la mort si simple, sans affres et sans plaintes, de ses clients d'hôpital qu'il aimait avec passion, et auprès desquels il avait puisé cette haute conception du rôle social du médecin qui, pour lui, primait le mérite et surtout de beaucoup le talent.

N'entrez donc jamais, mes chers amis, dans une de nos salles de malades, sans avoir la claire conscience de ce que vous devez d'égards, de ménagements et de dévouement à ceux que vous allez examiner. Ils se livrent à vous pour vous instruire ; vous leur devez en revanche la douceur, la délicatesse dans les procédés d'exploration, la politesse, et cela d'autant plus qu'ils souffrent et qu'ils sont moins heureux. Et puis, à les fréquenter, vous apprendrez le calme et la résignation dans la souffrance, l'insouciance du péril et le fier dédain de la vie. C'est encore à leur contact qu'aux heures douloureuses de votre existence vous trouverez le réconfort et la paix. C'est dans ces dispositions, Messieurs, que je vous invite à vous mettre à l'œuvre en abordant la Clinique. Dans la poursuite de la science, appuyez-vous toujours sur ces deux puissants leviers : le travail et la bonté. La bonté explique, excuse et rapproche. Le travail ennoblit et féconde, car, ainsi que l'a dit un parlementaire célèbre, si le travail est une nécessité pour les uns, il est un devoir pour les autres ; pour tous il est un honneur.

J. Teissier.

NOTICE HISTORIQUE SUR LES LABORATOIRES DES HOPITAUX DE PARIS

[*Le compte moral et administratif de l'Assistance publique de Paris pour l'année 1907 paraît en ce moment même. Nous en extrayons cet intéressant chapitre concernant la création des Laboratoires. La valeur des documentations est garantie par les noms mêmes des deux auteurs de ce compte moral, MM. André Mesureur et Fosseyeux.*]

I. — Laboratoires de recherches cliniques. — C'est vers 1886, à la suite des découvertes de Pasteur (1), que des laboratoires s'installèrent dans la plupart des établissements sans que leur existence fût officiellement reconnue par l'administration. De simples instruments de recherches scientifiques à l'usage des élèves et des chefs de service, ils devinrent, par suite de l'introduction de la microbiologie dans le domaine médical (2), des laboratoires de diagnostic pour les malades.

Aussi, l'administration ne pouvait-elle différer plus longtemps de prendre à la charge de son budget les installations qui allaient lui être successivement demandées. Aux chapitres additionnels de 1886 (sous-chap. 15, art. 1er), une somme de 50.000 francs fut inscrite à titre de crédit supplémentaire; le mémoire au Conseil de surveillance (p. 65) la justifie d'une part « par l'extension considérable du nouveau mode de pansement au chlorure de méthyle, récemment adopté dans les hôpitaux, et, d'autre part, par l'augmentation croissante de la dépense relative à l'achat et à l'entretien des instruments et appareils chirurgicaux, électriques et photographiques; enfin, par l'entretien très dispendieux (appareils, instruments, produits) des laboratoires récemment installés dans presque tous les établissements ». En 1887, ce crédit supplémentaire est porté à 70.000 francs, (mém. sur chapitres add., p. 65). D'autre part, on constatait une augmentation des dépenses de pharmacie, par suite des substances livrées aux laboratoires, et, dès, le 17 mars 1887 (3), le Conseil de surveillance, prévoyant la charge

---

(1) Le traité de Cornil et Babès sur les « bactéries » est de 1885; celui de Klein sur les « microbes et maladies » est de 1885; celui de Schmitt, de 1886 ; le manuel technique de microbiologie de Van Ermengem (trad. fr.) de 1887. Les *Annales de l'Institut Pasteur* paraissent depuis 1887.

(2) Bactériologie et microbiologie sont à peu près synonymes, et on les emploie indifféremment : le mot de « microbes » est un néologisme, datant de 1874 (voy. séance de l'Acad. des sciences du 11 mars 1878), que les Allemands et les Anglais n'ont pas adopté ; les Italiens ont conservé le nom de « protistes », emprunté à Hœckel.

(3) Dans cette même séance le Conseil de surveillance émit un avis favorable à une dépense de 4.119 francs pour installation du laboratoire du prof. Grancher, aux Enfants-Malades, imputable sur le reliquat des subv. mun. extraord. de 1881.

qu'allait faire peser sur les finances hospitalières la création ou l'amélioration des laboratoires des professeurs de clinique dans les hôpitaux (1), exprima le vœu que ces dépenses incombassent exclusivement à la Faculté de médecine; suivant les termes de l'art. 8 décret du 15 avril 1879, il devait être pourvu par les soins du ministère de l'instruction publique « aux dépenses de personnel, de construction, d'appropriation, d'ameublement et d'achat d'instruments rendus nécessaires par l'installation des cours annexes de clinique dans les hôpitaux civils, ces dépenses ne pouvant en aucun cas devenir obligatoires pour les administrations hospitalières ». Une circulaire du 13 mai 1903 a d'ailleurs interdit l'imputation sur le budget hospitalier des dépenses concernant les laboratoires des cliniques de la Faculté, conformément au vœu du Conseil municipal (2).

Pour pouvoir contrôler les dépenses d'entretien des laboratoires, l'administration, par une circulaire du 26 mai 1887 (3) adressée aux directeurs d'hôpitaux, décida qu'à l'avenir il serait tenu une comptabilité spéciale pour ce genre de dépenses, aux moyens de deux carnets, l'un pour les substances pharmaceutiques, l'autre pour les objets fournis aux laboratoires; pour faciliter ce travail, les demandes de produits chimiques pour les laboratoires devaient être établies sur des bons de couleur spéciale, et les demandes d'achat d'appareils spéciaux devaient faire l'objet d'ordres de livraisons portant la mention : « service des laboratoires ». Puis il fut décidé que ces dépenses seraient spécialisées au budget, et elles figurent, en effet, pour la première fois au budget de 1888, au sous-chapitre 15, pour un crédit de 15.000 francs (instruments de laboratoires). En présence de leur augmentation, ces dépenses furent de nouveau scindées au budget de 1893, une part étant inscrite au sous-chapitre 18, article 1er (instruments de laboratoires) et l'autre au sous-chapitre 10 (produits chimiques pour laboratoires).

Les ressources du budget hospitalier restaient toutefois insuffisantes, et certains chefs de service s'adressèrent bientôt directement au Conseil municipal pour obtenir des subventions en faveur de leurs laboratoires. Le premier laboratoire subventionné fut celui de M. Quinquaud, en 1886, à l'hôpital Saint-Louis (4), annexé à l'école des teigneux, et qui d'ailleurs fut supprimé à sa mort, en 1894 (5); puis celui de M. le docteur Lancereaux, à la Pitié, en 1890, pour une somme de 1.500 francs (6). En 1891, ceux des docteurs Huchard, à Bichat (1.500 francs); Hallopeau, à Saint-Louis (1.200 francs) ; Joffroy, à la Salpêtrière (1.500 francs) ; en 1892, celui du docteur Dujardin-Beaumetz, à Cochin (2.000 francs) ; en 1893, ceux des docteurs Robin, à la Pitié (1.800 francs); Hayem, à Saint-Antoine (1.500 francs); Kirmisson, aux Enfants-Assistés (1.500 francs).

Dans son rappport au Conseil municipal du 9 décembre 1891 (n° 155), M. le docteur Dubois, rapporteur de la 5e commission, en demandant l'inscription du crédit, émettait

(1) Ces cliniques étaient alors au nombre de 15 ; les dépenses qu'elles avaient occasionnées à l'administration, qui supportait tous les frais de leur entretien et de leur outillage, s'étaient élevées, de 1871 à 1886, à 221.481 francs.

(2) Séance du 31 déc. 1902.

(3) Confirmée par celle du 5 juillet 1888.

(4) Délib. du Cons. mun. 16 juillet 1886.

(5) Séance du Cons. de surv., 10 janv. 1895.

(6) Délib. du Cons. mun., 5 mars 1890.

le vœu qu'une grande extension fût donnée à l'enseignement pratique dans les laboratoires des hôpitaux et préconisait l'installation d'un grand laboratoire central (1). En attendant, les laboratoires individuels se multipliaient, subventionnés ou non. D'une statistique faite en 1893, par M. le docteur Millard, membre du Conseil de surveillance (2), il résulte qu'il y avait à cette époque, dans les hôpitaux, 104 laboratoires, dont 90 à l'administration et 14 à la Faculté, laboratoires très inégalement répartis, puisque nous en trouvons 12 à Saint-Antoine et à Tenon, 9 à la Pitié, 8 à Saint-Louis et à la Salpêtrière, 1 à Beaujon, etc. La dépense de ces laboratoires était évaluée à 53.000 francs, sans compter les frais du personnel, couverts par les subventions municipales spéciales accordées à titre nominatif. Ces diverses subventions, inscrites à des articles distincts, furent réunies pour former un seul groupe au budget de 1894, sous le titre de « subventions pour études médicales », comprenant les musées, les bibliothèques médicales, les bourses de voyage à l'étranger, les études physiologiques à l'amphithéâtre, les produits chimiques pour laboratoires, les instruments de laboratoire.

Le caractère personnel, et, en apparence tout au moins, jusqu'à un certain point arbitraire, de ces subventions pour laboratoires n'avait pas été sans émouvoir la Société des médecins des hôpitaux (3), qui avait voté, dès 1890, « la création de chefs de laboratoire dans chaque grand hôpital », ou si l'on aime mieux, la création de laboratoires centraux. Ce fut le vœu également émis au Conseil de surveillance par le docteur Millard, en 1893, lors de la discussion de la création du laboratoire spécial de bactériologie, appliqué aux malades de la peau, dans le service du docteur Besnier, à Saint-Louis. Ce fut également l'opinion de M. Paul Strauss au Conseil de surveillance à la séance du 5 avril 1894.

Un don de M. Millard, de 25.000 francs, pour l'installation d'un laboratoire central à Beaujon, en 1895 (4), donna l'exemple. La création de deux autres laboratoires centraux suivit, aux Enfants-Assistés et à Boucicaut, en 1899. Ces tentatives furent encouragées par la circulaire ministérielle du 17 février 1899 (5); cette même année une commission spéciale fut nommée par le Conseil de surveillance pour

(1) Il est bon de rappeler que le service d'électrothérapie du docteur Vigouroux, à la Salpêtrière, jouissait depuis 1881 d'une subvention spéciale, et que M. Faillet, en 1890, avait demandé la création d'un service identique à l'hôpital Saint-Louis.

(2) Séances des 7 et 28 déc. 1893.

(3) Dans son rapport, M. le docteur Rendu, secrétaire général de la Société, s'exprime ainsi (p. 5) : « la Société exprime le désir que dans les grands hôpitaux il soit créé deux places de directeur des travaux anatomiques et chimiques. Le directeur des travaux anatomiques serait préposé aux études d'histologie, d'anatomie pathologique, de bactériologie et de médecine expérimentale ; il aurait sous ses ordres les internes en médecine des différents services, qu'il aiderait et guiderait dans leurs recherches. Le directeur des travaux chimiques aurait de même sous son contrôle les internes en pharmacie qui feraient, dirigés par lui, les analyses relatives aux malades de leurs services respectifs. »

(4) Voy. séance du Cons. de surv., 4 avril 1895.

(5) Le texte de cette circulaire insistait surtout sur les moyens de préserver les étudiants et le public des dangers afférents aux recherches poursuivies dans les laboratoires de bactériologie (Cf. circ. du 9 juillet 1907).

étudier la question (1). Cette commission émit le vœu, le 13 décembre 1901, qu'il fût créé « dans chaque établissement un laboratoire central muni d'un outillage complet pour les recherches longues et compliquées, la fabrication des bouillons de culture, de la gélatine et des sérums ; que les laboratoires individuels (2) fussent maintenus, mais réduits à leur simple expression ». Mais l'avis de la commission ne fit guère que sanctionner l'état de choses existant. Une seule réforme eut lieu ; elle concernait la comptabilité des dépenses effectuées sur les subventions municipales, qui, au lieu d'être versées entre les mains du chef de service, sur simple émargement, furent soumises, par circulaire du 4 mars 1901, aux règles générales concernant des crédits hospitaliers (productions des pièces justificatives de dépenses). La circulaire récente du 9 juillet 1907 a d'ailleurs rappelé en détail les prescriptions antérieures concernant la comptabilité et le fonctionnement des laboratoires.

Il y avait là une application normale des règles de la comptabilité publique ; les crédits des laboratoires, quelle qu'en soit l'origine spéciale, sont fournis par le budget et doivent être administrés suivant les règles protectrices des deniers publics. Il en résulte que les titulaires des subventions demeurent libres d'organiser leur laboratoire avec la plus entière autonomie ; ils répartissent leurs crédits. Mais toutes les fois qu'il s'agit du payement d'une indemnité, qu'il s'agit d'un achat, les règles de la comptabilité doivent recevoir leur entière application, et l'administration qui est armée pour contrôler les achats, pour réaliser des économies, dans l'intérêt même des laboratoires, doit intervenir. C'est ce qui s'est produit pour le plus grand bien des bibliothèques des salles de garde.

Ainsi l'organisation des laboratoires de recherches cliniques dans les hôpitaux dérive non point d'un plan d'ensemble, mais d'une éclosion pour ainsi dire spontanée ; leur développement si rapide est dû à la nature même des travaux entrepris par les chefs de service ; « le besoin crée l'organe ». L'administration a suivi leur mouvement plutôt qu'elle ne l'a dirigé et les circulaires concernant ce service ont eu moins pour but de l'ordonner suivant des principes directeurs, que d'en surveiller les dépenses et d'en contrôler le fonctionnement.

Les travaux de laboratoire ont donné, dans ces dernières années, des résultats si importants que le diagnostic clinique est maintenant appuyé dans beaucoup de cas sur l'examen fait au laboratoire ; celui-ci ne doit plus être envisagé seulement comme un moyen de recherches scientifiques, mais comme un auxiliaire nécessaire de la clinique. Il est à peine besoin d'insister sur ce point. Il est bien peu de maladies qui ne nécessitent, à un moment donné, un examen de laboratoire ; examen bactériologique des crachats pour la tuberculose, des exsudats d'angine pour la diphtérie : examen des dépôts de liquides centrifugés pour la pleurésie, l'hydropisie, la méningite ; inoculation aux animaux du pus provenant d'abcès ou d'urines pour déterminer la nature d'une suppuration, etc. Le plus souvent ces examens demandent à être faits dans le plus bref délai possible, par le clinicien lui-même, pour éviter toute cause d'erreur et apporter une solution rapide et un diagnostic complet. Aussi le clinicien s'est doublé d'un homme de laboratoire, ou tout au moins le médecin charge son interne de collaborer à ses recherches en vue du traitement à imposer à ses malades.

Le champ des recherches s'étend tous les jours dans les sens les plus divers (1) ; aussi le chef de laboratoire ne se contente plus des appareils et objets nécessaires pour les recherches de bactériologie, il y adjoint le plus souvent tout ce qui est nécessaire aux recherches d'anatomie pathologique, de chimie et de physique histologique. Ajoutons que les recherches bactériologiques elles-mêmes nécessitent de plus en plus l'inoculation aux animaux, d'où la nécessité d'une annexe où se trouvent les cages de cobayes, de lapins et de souris ; le document photographique pris dans la clinique devient également d'un usage fréquent, d'où l'utilité d'une autre annexe, la chambre noire de photographie, avec appareils de microphotographie. En résumé : extension des locaux, extension des appareils dans le laboratoire lui-même ; d'autre part, multiplication des laboratoires dans l'hôpital. L'enquête que j'ai ordonnée, en 1907, a révélé 109 laboratoires de recherches cliniques dans les hôpitaux, dont 3 laboratoires centraux et 4 laboratoires de « diphtérie » dans les hôpitaux d'enfants.

A ces causes générales dérivant du mouvement scientifique actuel, il faut ajouter pour l'année 1907, des causes occasionnelles de développement et par conséquent de dépenses. Nous pouvons en prendre un exemple à l'*hôpital Saint-Louis,* où des nouveaux locaux ont permis l'établissement d'un laboratoire central ; ce laboratoire type a été organisé de manière à comprendre, lors de son complet fonctionnement, cinq services distincts, répartis entre seize pièces (2) : 1° histologie et bactériologie ; 2° chimie ; 3° pathologie et physiologie expérimentale ; 4° photographie ; 5° radiographie.

Cette seule énumération indique suffisamment comment le laboratoire, organisme simple et rudimentaire au début, devient, par la loi de la division du travail, qui s'applique là comme partout ailleurs, un organisme complexe et varié (3).

Aussi bien le laboratoire est regardé aujourd'hui comme un des éléments qui contribuent à combattre les grands fléaux de l'humanité : cancer, syphilis, tuberculose, etc. ; il est l'auxiliaire, sinon immédiat, tout au moins essentiel, de l'hygiène sociale (4). Il est impossible au reste de séparer son rôle d'enseignement ; tout chef de service qui s'est spécialisé dans des études particulières fait de son laboratoire un centre d'études d'où sortent des communications scientifiques pour les congrès et les académies.

Aussi je ne saurais mieux conclure, après ce bref histori-

(1) Elle se composait de MM. Brouardel, Brun, Dubrisay, Honoré, Lannelongue, A. Lefèvre, Lucipia, Masson, Potain, Risler, Rotillon, Thuillier et F. Voisin.

(2) Voy. programme du laboratoire économique individuel, arrêté par la Société médicale des hôpitaux (25 déc. 1901).

(1) Voy. Daels : Contribution à la pratique des recherches bactériologiques en chirurgie, in *Presse médicale* du 4 janv. 1908.

(2) Voy. Saint-Louis, p. 61 et 126.

(3) Les laboratoires en Allemagne concentrent également les recherches anatomo-cliniques des malades, l'examen des urines et des liquides pathologiques, des pièces d'autopsie et des pièces opératoires (cf. mém. de J. Okinczyc, voyage de médaille d'or 1906 (in *Bulletin de l'Association amicale des internes et anciens internes,* 15 fév. 1908 ; Paris, Steinheil.)

(4) Voy. *Evolution et tendances de l'hygiène contemporaine,* de P. Brouardel et E. Mosny : préface du traité d'hygiène publique, publié en fasc. Paris, 1906, J.-B. Baillière.

que, qu'en rappelant ces paroles de l'illustre Claude Bernard :

« L'honneur d'avoir introduit la méthode expérimentale en médecine, écrit-il, revient à Magendie (1). Mais il faut dire que cet illustre maître reçut l'impulsion de Laplace et de Lavoisier et qu'il a trouvé le terrain heureusement préparé, en ce sens que les sciences physiques et chimiques étaient parvenues, lorsqu'il est lui-même apparu, au degré de développement qui rendait la physiologie expérimentale possible. Il est en effet évident qu'alors que les lois physiques et chimiques étaient encore perdues dans un chaos de faits indéterminés, il était impossible d'entreprendre avec succès l'analyse des phénomènes de la vie : d'une part, parce que ces phénomènes relèvent des lois de la chimie et de la physique; d'autre part, par ce que leur étude ne peut être sans les appareils, les instruments, en un mot, tous les appareils d'analyses dont nous sommes redevables aux laboratoires des chimistes et des physiciens.

« Il n'est donc plus permis à la médecine de s'en tenir comme autrefois à la clinique seule; les expériences au laboratoire doivent occuper autant de place que les observations au lit du malade, et cette nécessité est si bien sentie que chaque clinique s'adjoint aujourd'hui, dans nos grands hôpitaux, un laboratoire, où non seulement on procède aux analyses chimiques et autres compléments nécessaires de l'observation du malade, mais où l'on étend encore cette observation en provoquant des troubles morbides sur des animaux en expériences (2). »

(*A suivre.*)

(1) Magendie fut nommé au Collège de France en 1830, mais ce n'est qu'en 1840 qu'il obtint un véritable laboratoire, celui où exerça Claude Bernard.

(2) Claude Bernard, Cours de médecine expérimentale au Collège de France, 1878 (*Rev. scient.*, t. XXI, page 781) : Du rôle des laboratoires.

CHEMIN DE FER DE L'OUEST

Excursions de Paris et de Rouen au Havre et vice versa.

Par chemin de fer et bateau à vapeur.

L'une des plus charmantes excursions qu'il soit possible de faire sans déplacement important est certainement la descente de la Seine entre Rouen et le Havre. Les rives verdoyantes du fleuve et les admirables points de vue qui se déroulent aux yeux du voyageur en rendent le parcours des plus agréables.

En vue de faciliter cette excursion, la Compagnie de l'Ouest délivre jusqu'au 30 septembre 1908, de Paris, de Rouen ou du Havre, des billets spéciaux d'aller et retour à prix très réduits, qui permettent d'accomplir en **bateau à vapeur** le trajet de Rouen au Havre, ou vice versa, et le reste du voyage en **chemin de fer**.

Les prix de ces billets sont ainsi fixés :

1° De Paris au Havre ou vice versa.

1re classe, 32 fr. — 2e classe, 23 fr. — 3e classe, 16 fr. 50.
Durée de validité 5 jours.

2° De Rouen au Havre ou vice versa.

1re classe, 13 fr. — 2e classe, 9 fr. — 3e classe, 7 fr. 50.
Durée de validité 3 jours.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Hiver 1908-1909.

Relations rapides entre Paris et la Côte d'Azur.

de Jour ;

Par le **Côte d'Azur Rapide** (trains 15 et 16). (1re classe, L.S.V.R.) Paris-Nice en 13 h. 50.

de Nuit ;

a) Par les trains extra-rapides 17 et 18 (1re classe, V.L.L.S. et salon à deux lits complets. V. R. au départ de Nice). Paris-Nice en 15 heures.

b) Par le train de luxe (L. 21-L. 22). « Calais-Méditerranée » (V.L.R.). — Paris-Nice en 15 h. — Londres-Nice en 25 h.

c) Par les trains rapides 7 et 10 (1re classe V.L.L.S.) Paris-Nice en 17 heures. Londres-Nice en 27 heures.

Nota. — Nombre de places limité. Pour les horaires, les jours de mise en marche, etc... consulter les affiches spéciales.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

Hiver 1908-1909

Relations rapides entre Paris et l'Espagne.

ALLER ;

1re classe. — Départ de Paris, 9 h. 10 m. ; Arrivée à Barcelone (1) 7 h. 53 m. — V.R. Paris-Dijon ; V.R. Lyon-Avignon.

1re, 2e, 3e classes. — Départ de Paris 7 h. 27 s. ; 1re classe. — Départ de Paris, 9 h. 15 s. ; — Arrivée à Barcelone à 7 h. 26 s. (L.S. Paris-Port-Bou).

RETOUR ;

1re, 2e, 3e classes. — Départ de Barcelone (1), 5 h. m. ; — Arrivée à Paris, 10 h. 30 m.

1re classe. — Départ de Barcelone, 9 h. 40 m. — Arrivée à Paris 7 h. 50 m. (L.S. Cerbère à Paris).

1re, 2e classe. — Départ de Barcelone, 6 h. 46 s. — Arrivée à Paris 6 h. 10 s. (F.L. de Cerbère à Paris.)

Train de luxe « Barcelone Express » (V.L.R.)
viâ Tarascon-Cette.

Nombre de places limité.

Départ de Paris, mercredi, samedi, à 7 h. 20 soir.

Arrivée à Barcelone, jeudi, dimanche, à 2 h. 55 soir (H.E.O.)

Départ de Barcelone, lundi, vendredi, à 3 h. 30 soir (H.E.O.)

Arrivée à Paris, mardi, samedi, à 10 h. 40 matin.

(1) H.E.O.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7

La France Médicale

Travaux et Critique

La médecine à l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau (Eté 1908) [a]

En 1906 il fut décidé que le service de la Bibliothèque et des travaux historiques de la ville de Paris exposerait tous les ans un choix de documents iconographiques relatifs à l'histoire de Paris.

L'exposition de 1907, consacrée à la vie populaire parisienne, obtint un légitime succès (1); de même, celle de 1908 qui vient de fermer ses portes, et où M. Marcel Poëte et ses collaborateurs se sont attachés à reconstruire le cadre parisien dans lequel s'est développé le mouvement romantique (2). C'est avec impatience, désormais, que les curieux de l'histoire de Paris attendront chaque année le mois de juin, date périodique de l'ouverture des expositions installées dans l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau.

Les documents exposés appartiennent pour la plupart à la Bibliothèque de la ville de Paris; d'autres sont tirés des collections particulières de MM. Georges Decaux et Georges Hartmann. Des indications précises ont été annexées à chacun d'eux, un classement méthodique leur a été imposé. J'ai conservé ce classement méthodique en faisant la liste des pièces, qui, à des titres divers, peuvent intéresser l'histoire de la médecine parisienne au cours de la première moitié du XIXe siècle.

Plans et panoramas de Paris

—

Notre-Dame de Paris et la Cité.

1. *Le Petit-Pont et l'ancien Hôtel-Dieu.* Vue prise en aval du Petit-Pont. Gravure par Méryon, très rare. (*Collection G. Hartmann*).

2. *Vue de l'Eglise Notre-Dame.* [1826]. Avec la façade de l'Hôtel-Dieu sur le parvis. Lithographie par Chapuy (Voy. plus bas : *Arrivée du cortège funèbre de S. A. R. le duc d'Orléans à Notre-Dame*).

3. *Rues comprises dans le périmètre de l'Hôtel-Dieu actuel.*

a. Rues des Trois-Canettes, de la Licorne, du Haut-Moulin, Hautes-des-Usins. — Photographies.

b. Rue Basse-des-Ursins. — Gravure par Trimolet.

c. Rue des Marmousets. — Gravure par Lalanne avec l'inscription suivante :

« C'est de tems immémorial, qve le brvit a covrv qv'il y avoit en la Cité de Paris, rve des Marmovsets, vn pastissier mevrtrier, leqvel ayant occis en sa maison vn homme, aydé à ce par vn sien voisin Barbier, faignant raser la barbe; de la chair d'icelvi faisoit des pastez qvi se trovvaient meillevrs que les avltres, d'avtant qve la chair de l'homme est plvs délicate, à cavse de la novrriture, qve celle des avltres animavx. — Le Théâtre des Antiqvités de Paris par le P. Jacques dv Brevl. Ed. de 1612, p. 110. »

Les Halles

3e *arrondissement et partie du 5e*. Vue panoramique du quartier des Halles. — Lithographie par Chapuy. A l'horizon est figuré de façon peu distincte l'hôpital Lariboisière, désigné en marge de la lithographie sous son ancien nom d'*hôpital de la République*.

Saint-Germain-des-Prés.

1. *Palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés.* A été le siège de plusieurs Sociétés de médecine, entre autres de la société de chirurgie de Paris. — Photographie d'après Sandoz fils.

2. *Hospice des ménages.* Au coin de la rue de Sèvres et de la rue de la Chaise; son emplacement est occupé actuellement par le square du Bon Marché :

a. Entrée sur la rue de Sèvres.

b. Vue sur la cour. — Photographies.

3. *Couvent des dames Hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve.* Rue de Sèvres, nos 25-27.

a. Le jardin.

b. La chapelle à la Vierge Noire. — Photographies.

4. *Hospice des Incurables femmes*, actuellement hôpital Laënnec. — Photographie.

5. *Hôpital militaire du Gros-Caillou.* Rue Saint-Dominique, no 106. Supprimé en 1899. — Photographie.

Pays latin : quartiers de l'Ecole-de-Médecine et du Luxembourg.

1. *Rue de l'École-de-Médecine.*

2. *Rue Hautefeuille.* — Photographies.

(a) Communication faite à la *Société française d'Histoire de Médecine.*

(1) Ernest Wickersheimer. *La médecine à l'exposition du Livre et à l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau.* Communication faite à la *Société française d'Histoire de la médecine* (*séance du 16 octobre*). *France médicale*, 1907, p. 377.

(2) Marcel Poète, Edmond Beaurepaire, Etienne Clouzet et Gabriel Henriot. *Une promenade à travers Paris au temps des Romantiques, Exposition..* Paris, P, Dupont, 1908, in-8, 33 pp.

Pays latin : Montagne Sainte-Geneviève.

1. *Hôpital et Commanderie de Saint-Jean de Latran.* Ancien donjon de la Commanderie, dit Tour Bichat, parce que X. Bichat fit des cours dans une salle de ce donjon. Démoli en 1854. Emplacement : la rue des Ecoles, au voisinage des bâtiments du Collège-de-France.

Gravure avec l'inscription suivante :

« Tour Bichat, donjon de St-Jean-de-Latran. Ce dessin, fait en 1824, appartient à M. Bonardot. A. Martial. »

2. *Place Saint-Victor.* Aujourd'hui place de Jussieu. Avec la façade de l'hôpital de la Pitié. Lithographie par J.-B. Arnout, d'après le tableau de Bouchot.

3. *Ancienne Ecole de pharmacie.* Rue de l'Arbalète, n° 21, Bâtiments occupés actuellement par l'Institut agronomique.

Lettres et arts. — Faits divers.

—

1. *Billet mortuaire de Charles Nodier.* 27 janvier 1844. On y relève le nom de *M. le docteur Tourtetle, chevalier de la Légion d'honneur*, beau-frère de défunt. [J. F. Tourtelle, 1785-1856. (voy. sa biographie par Caffe dans : *Journal des connaissances médicales pratiques.* 23 année, 1855-56, p. 308)].

2. *Scène du choléra.* Lithographie d'après le tableau de Bouchot, exposé au salon de 1839. Dans une cour misérable, auprès d'un cercueil posé sur des chaises, une femme et deux enfants en pleurs.

3. *Arrivée du cortège funèbre de S. A. R. le duc d'Orléans à Notre-Dame le 30 Juillet 1842.* Avec la façade de l'Hôtel-Dieu sur le Parvis. — Lithographie coloriée du dessin d'après nature de Balon.

Les Trois Glorieuses.

1. *La Morgue.* (31 juillet 1830). Lithographie par Goblain avec cette inscription :

« Le nombre des morts ne permettant pas qu'ils restassent longtems exposés, ils étaient transportés dans des Bateaux ; les habits et autres objets de reconnaissance furent étiquetés avec soin. Les Bateaux descendirent la Seine jusqu'au Champ de Mars, une partie des victimes y fut enterrée, et l'autre près le pont de Grenelle ».

2. *Pétition manuscrite*, portant les signatures des étudiants révolutionnaires des différentes Facultés, (juillet 1830). Les soussignés, étudiants des Facultés, habitant les 11e et 12e arrondissements de Paris, demandent une récompense nationale en faveur de l'un des premiers organisateurs du soulèvement du faubourg Saint-Marceau, l'avocat Bonjean, celui-là même qui fut fusillé pendant la Commune de 1871, lors du massacre des otages.

Ernest Wickersheimer.

Documents.

Vieux remèdes auvergnats (1).

— 1750 —

Phtisanne pour purifier le sang.

Prenès une poignée de patience, autant d'orge mondé, vingt vieux pruneaux, dix ou douze jujubes et une poignée de lentilles. Faites bouillir le tout dans un coquemar de terre, avec trois chopines d'eau, jusques à ce qu'elle soit réduite à une pinte, passès les ensuite à travers un linge, partagès le tout en six prises, vous en prendrez une vèrs le matin à jeun et ne mangerès que deux heures après.

Pour guérir les dartres du corps.

Un demy septier de vinaigre rosat, un poisson d'eau de vie, une demye once de poivre, une demye once de gingembre, un demy quarteron de scel.

La sauge est bonne pour le cerveau et l'estomach.

L'hysoppe est bonne pour le poulmon et la poitrine, elle adoucit et rafraîchit le sang, le tout s'infuse comme le tay.

Pour la tisanne de santé.

Prenès deux litrons d'avoine de la meilleure, bien nette, et bien vanée et une petite poignée de racines de chycorée sauvage nouvellement arrachées, mettès les bouillir ensemble dans six pintes d'eau de rivière, pendant trois quarts d'heure, à moyen bouillons, puis y ajoutès une once de christal minéral, et un quarteron de bon miel de Narbonne, remettès encore bouillir le tout ensemble pendant une demye heure, après passès le tout par un linge, et ayant mis la tisane dans une cruche, laissès la refroidir. On en prendra le matin à jeun deux bons verres et ne manger que trois heures après, et en prendre quatre heures après le dîner deux verres et continuer pendant quinze jours de suite. Agissant à l'ordinaire.

Pour guérir la pleurésie.

Pour la guérir promptement, faites infuser sur de la petite braise demy douzaine de crottes de la fiente nouvelle d'un mulet ou d'un âne, dans une chopine de bon vin blanc, ou clairet, et ayant coulé et exprimé chaudement cette liqueur, il la faut boire dans le lit et s'étant bien fait couvrir, faire bien suer le malade, et il sera guéry.

On donnera au malade six onces de jus de bourache, ou de buglose, ou de cerfeuil, ou de feuilles et tige de graterons, ou de racines de scorsonères en hyver et en été de ses feuilles et a même temps qu'on aura fait avaler un de ces jus au malade, on appliquera sur le costé

(1) Obligeante communication de notre ami M. Emile Rhodes, avocat à Murat (Cantal).

où la douleur se fait sentir le cataplasmé suivant, quy se fait avec une demy douzaine de blanc, d'œufs battus étendus sur des étoupes, sur lesquelles on met une demy once de poivre noir, et autant de gingembre en poudre.

Remèdes contre certaines faiblesses.

Qui sont : des œufs, du sucre, du safran, de la canelle et du vin dont le breuvage est composé.

Autre remède.

Prenès le matin, et le soir, la pesanteur d'un demy écu d'or de la racine de satyrion, que les médecins nomment diasatyrion, avec du vin doux, ou du lait de vache, pendant sept ou huit jours. C'est un excellent remède pour satisfaire une femme.

Autre remède.

Les mouches cantharides ont tant de pouvoir sur la vessie et sur les parties naturelles que si l'on en prend deux, ou trois grains, l'on en ressent de telles ardeurs, que l'on en est ensuite malade.

Remèdes qu'on peut appliquer sur les testicules des hommes lents.

Pour cela on peut prendre de la poudre de canelle, de girofle, de gingembre et de roses, avec de la thériaque de la mie de pain, et du vinaigre rouge.

Autre remède qu'on peut faire pour oindre les reins et les parties naturelles.

Ces ligniments se font avec du miel de storax liquide, de l'huile de fourmis volans, du beurre frais ou de la graisse d'oye sauvage; on y ajoute un peu d'euphorbe, de pied d'Alexandre, de gingembre ou de poivre pour faire pénétrer le remède et l'on mêle quelques grains d'ambre gris, de musc ou de civette pour le parfumer.

—

Le satyrion est une plainte dont on fait plusieurs espèces dont on peut user indifférament pour les effets que nous en espérons, sa racine représente ordinairement deux testicules de chiens.

Ordonnance de M. le Médecin.

On purgera le malade avec demy dragme de pillules cochées, qu'il prendra le matin et par-dessus un bouillon, il réitèrera ce remède de temps en temps.

Il gargarisera plusieurs fois le jour avec le gargarisme qui suit :

Prenez de l'eau rose et de l'eau de plantin, de chacunes trois onces, du miel rosat une once, et de l'esprit de vitriol vingt ou trente gouttes. Il faut faire tiédir ce gargarisme quand on voudra s'en servir.

Laborie.

Herbes de la Saint-Jean

Composition d'une eau très bonne pour les rhumatismes, contusions, vieilles douleurs, faiblesses de nerfs et autres maux, universellement composée de simples (1).

Il faut prendre deux poignées de feuilles de lavande. — Une poignée de feuilles de thin. — Une poignée de feuilles de marjolaine. — Une poignée de feuilles de sauge. — Une poignée de feuilles de beaume. — Une poignée de feuilles de mélisse. — Une poignée de feuilles d'hysope. — Une poignée de feuilles de basilic. — Une poignée de feuilles de romarin. — Une petite poignée de feuilles de laurier. — Une poignée de feuilles de fenoieil. — Une poignée de feuilles d'absynthe. —

Mettez le tout dans une cruche neuve de trois pintes et achevez de l'emplir de la meilleure eau-de-vie de Cognac, bien boucher la cruche et l'exposer au soleil d'été, pendant toute la canicule, puis la passer dans un linge et la mettre en bouteilles. Lorsqu'on voudra se servir de cette eau pour frotter quelques parties malades, il faut faire fondre un morceau de savon blanc gros comme le pouce avec une cuillérée d'huile d'olive et y mêler une cuillérée de cette eau, et lorsque le tout aura été chauffé ensemble, il en faut frotter la partie malade devant le feu et après mettre par dessus une feuille de papier Brouillard et par dessus un linge.

Cette eau est bonne pour la colique, les indigestions et les vers, en en buvant une cuillérée pure et ensuite, si elle n'opère pas, en prendre encore une cuillérée avec de l'eau chaude. Elle fortifie la vue en s'en frottant les paupières (2).

Mémoire pour le mal des yeux

Il faut prendre pour un sol de sucre candy.
Pour un sol de coprose blanche.
Pour un sol d'Iris de Florence.
Pour deux sols d'Eau de Plantin.
Pour deux sols d'Eau de Rose.
Pour deux sols d'Eau de Fraises.

Faire durcir deux œufs frais, en prendre le blanc d'œuf et le jeter dans un demi-verre d'eau de fontaine, bien battre et délayer le blanc d'œuf, passer l'eau à travers un linge propre et ne pas trop comprimer crainte qu'il ne repasse de l'œuf.

Lorsque l'eau est passée, il faut la mettre dans une bouteille, avec les trois sortes d'eau ci-dessus mentionnées; prendre plein un dez de femme des trois drogues aussi marquées ci-dessus; que le dez soit rempli à comble, et le jeter dans la bouteille, bien remuer le tout ensemble et puis s'en servir. S'il se forme une taye sur l'œil, il faut faire l'eau plus forte. Pour se

(1) On la nomme ordinairement eau rouge.
(2) L'herboriste le meilleur est aux hales vis-à-vis l'enseigne de Louis XV, au bas de la rue de la Cordonnerie, à Paris.

servir utilement de cette eau, il faut en mettre goutte à goutte dans le coin de l'œil et faire entrer ce qu'il faut pour le bien imbiber.

De Ribier
de Châtel-Guyon.

REVUE DES LIVRES

M. le Dr Le Pileur, le distingué médecin de Saint-Lazare, vient de publier chez Champion une brochure de 164 pages, dont on ne saurait trop recommander la lecture à ceux qui s'intéressent à l'histoire des mœurs des siècles passés.

Dans cette brochure, éditée avec infiniment de goût et qui sera certainement fort recherchée des bibliophiles, intitulée *la Prostitution du XIIIe au XVIIe siècle*, l'auteur a rassemblé 367 documents, dont 88 proviennent d'Avignon, du comtat Venaissin et de la principauté d'Orange, 268 de la ville impériale libre de Besançon et 11 du Languedoc. Ces documents nous donnent les plus précieux détails sur la réglementation de la prostitution et sur la vie des prostituées, durant une période de 4 siècles, et dans deux gouvernements très différents, malgré leur nom commun de république, attendu que l'un était surtout ecclésiastique, et l'autre celui d'une ville libre, véritable république bourgeoise.

Ce recueil de documents est accompagné d'une table onomastique, d'un index de noms topographiques et d'une table analytique qui rendent au lecteur les plus précieux services.

L'ouvrage de M. Le Pileur est orné d'un frontispice « tiré du Térence de Terchsel, publié à Lyon en 1773, représentant un théâtre et, au premier plan, tout comme le Vaudeville actuel, des *belles filles*, ainsi qu'on les appelait à Besançon, faisant aux passants des propositions plus ou moins tentantes », et d'un cul-de-lampe, figurant un morceau de sculpture qui, à Saint-Anthonin (Tarn-et-Garonne), surmontait la porte d'un immeuble dit *Maison de l'Amour*, à laquelle il servait d'armes parlantes.

M. Le Pileur nous annonce que la publication de ces documents, susceptibles d'intéresser vivement l'historien, le médecin, le sociologue et le philosophe, doit être suivie à brève échéance d'une *Notice* contenant :

1° Les considérations sociales qu'ils peuvent inspirer ou qui en découlent ;

2° Une note sur l'invasion de la syphilis à Avignon t à Besançon ;

3° L'histoire des faux et célèbres statuts de la reine *Jeanne* de Naples, communiqués à Astruc, les preuves de leur fausseté et l'explication de leur facile fabrication.

L'attrait qui se dégage de ce recueil de documents fait que nous attendons l'apparition de cette notice avec une impatience que partageront, nous en sommes convaincu, tous ceux qui s'intéressent soit à l'histoire des coutumes, soit à l'histoire de la médecine, et que l'érudit médecin de Saint-Lazare comprendra aisément.

Victor Nicaise.

Société française d'Histoire de la Médecine

Séance du 9 décembre 1908.

—

Présidence de M. Paul Richer.

La séance, qui avait été précédée d'une réunion du Conseil, a été levée en signe de deuil, à l'occasion de la mort de M. le Pr Hamy, ancien président de la Société.

M. Paul Richer a donné lecture du discours qu'il a prononcé aux obsèques du regretté Maître (1) et l'on a procédé, après une présentation de M. Marcel Baudouin, au dépouillement du scrutin ouvert pour l'élection du Bureau de 1909, et des membres nouveaux du Conseil.

Voici le résultat des élections :

Votant : 39. — Majorité absolue : 20.

Ont obtenu :

Président :	M. Gilbert-Ballet	38	voix (élu)
Vice-Présidents :	M. Paul Dorveaux	38	— (élu)
—	M. R. Blache	37	— (élu)
—	M. Le Pileur	1	—
Secrétaire général :	M. Albert Prieur	36	— (élu)
	M. Genévrier	2	—
Secrétaires :	M. Victor Nicaise	39	— (élu
	Genévrier	36	— (élu)
	Prieur	1	—
Trésorier :	M. Neveu	37	— (élu)
Archiviste-Bibliothécaire.	M. Beluze	38	— (élu)
Membres du Conseil :	MM. Ruelle	35	— (élu)
	R. Blanchard	38	— (élu)
	Paul Delaunay	38	— (élu)

Si l'on ajoute les noms de MM. Jeanselme, Moulé, Le Pileur, Déjerine, Rambaud et Triaire, qui représentent la partie du Conseil non renouvelable, cette année, on aura la composition complète du Bureau et de la Société pour l'année 1909.

(1) V. Fr. Méd. 25 novembre 1908.

La Revue

LES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ECOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS

Le catalogue des manuscrits de l'Ecole de pharmacie de Paris vient de paraître chez Plon et Nourrit. En voici le chapitre d'introduction.

La bibliothèque de l'École supérieure de pharmacie de Paris possède 72 manuscrits dont quelques-uns datent du xv^e siècle et ne sont pas sans intérêt. La plupart ont été récemment acquis ; toutefois plusieurs doivent provenir de l'ancienne bibliothèque des maîtres-apothicaires ou du Collège de pharmacie.

Les origines de l'École de pharmacie remontent à l'année 1576, c'est-à-dire à la fondation charitable de Nicolas Houël, maître-apothicaire-épicier de Paris, qui avait pour but de « nourrir et instituer des enfants orphelins à la piété, aux bonnes lettres et en l'art de l'apothicairerie » et de distribuer aux pauvres des médicaments. Installé d'abord en la maison des Enfants-Rouges, l'établissement fut transféré, peu après (1578), dans l'ancien hôpital de Lourcine, au faubourg Saint-Marcel ; c'est là que Houël créa le premier Jardin des plantes médicinales qui prit au xvii^e siècle une grande extension (1).

Au xviii^e siècle, de nombreuses contestations étant survenues entre les apothicaires et les épiciers, Louis XVI signa, le 25 avril 1777, une importante déclaration qui réunissait les apothicaires privilégiés aux maîtres-apothicaires de Paris, sous le nom de *Collège de pharmacie*, en leur donnant le droit d'enseignement à côté de la Faculté de médecine et en les séparant complètement des épiciers ; le Collège fut installé rue de l'Arbalète, le 30 juin de la même année.

Après la Révolution, un décret du 9 germinal an XI (11 avril 1803) institua officiellement les écoles de pharmacie de Paris, de Montpellier et de Strasbourg. Celle de Paris occupa les locaux de l'ancien Collège et ne fut transférée avenue de l'Observatoire qu'en 1882.

C'est en 1570 qu'on rencontre la première mention d'une bibliothèque pour les maîtres-apothicaires. Il s'agit d'un don collectif des quatre maîtres-jurés et gardes apothicaires et apothicaires-épiciers, alors en charge, de neuf ouvrages imprimés, reliés en sept volumes, qui existent encore sur les rayons de la bibliothèque actuelle. De 1570 à 1777 vinrent s'ajouter d'autres dons faits par la plupart des gardes qui se succédèrent. Après l'établissement du Collège de pharmacie, on dressa un inventaire général de tout le matériel et en 1780 un catalogue de la bibliothèque, qui comptait alors 477 volumes (2).

Indépendamment de ses manuscrits, la bibliothèque de l'Ecole supérieure de pharmacie possède les archives de la Communauté des maîtres-apothicaires et épiciers de Paris, qui sont assez importantes et qui comprennent 81 registres, dont le plus ancien remonte à 1577 (1), et un grand nombre de liasses. Il en existe deux inventaires ; le premier, rédigé en 1703 par Lamy, est précédé d'une préface que le Dr Paul Dorveaux, bibliothécaire de l'École, a publiée dans la *France médicale* (1905) ; le second, dressé en 1786, a été publié, par le même auteur, en 1893, dans la *Revue des Bibliothèques* (2).

A. Boinet.

(1) Voir l'article de M. J. Guiffrey, sur *Nicolas Houël, apothicaire parisien, fondateur de la maison de la Charité chrétienne*, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* (1898), t. XXV, pp. 179-270.

(1) Voir *Historique de la bibliothèque de l'Ecole de pharmacie* par le Dr Paul Dorveaux, dans le *Bibliographe moderne*, t. IX, (1905), pp. 235-241.

(1) Il a été analysé par M. Marius Barroux, *ibid.*, pp. 242-250.

(2) M. le Dr Paul Dorveaux, qui nous a fourni, pour la rédaction de ce catalogue, d'utiles renseignements, voudra bien accepter ici le témoignage de notre reconnaissance.

ORDONNANCE DU XIII^e SIÈCLE CONCERNANT L'HYGIÈNE NOCTURNE DES ENFANTS

La *Clinique infantile* publie une curieuse ordonnance de l'Eglise donnée au treizième siècle, concernant l'habitude funeste de beaucoup de mères de conserver leurs enfants dans leur lit.

Le danger que les bébés courent lorsqu'ils sont couchés dans le lit de leur mère ou de toute autre personne a été reconnu depuis fort longtemps ; en Angleterre, au moins, il a été signalé dès le moyen âge. Ces accidents sont moins communs en France. A cette époque, l'Eglise, et non l'Etat, intervenait comme protectrice de la vie infantile. Il est inutile d'ajouter que l'Eglise avait alors une autorité qui était aussi efficace que la législation d'Etat de nos jours. Withington, dans son *Histoire de la Médecine*, déclare qu'en 1255. Walter de Kirkham, évêque de Durham, ordonna à tout le clergé de son diocèse d'exhorter solennellement, du haut de la chaire, les mères, afin qu'elles ne prennent pas leurs nourrissons à coucher avec elles, car cette habitude a souvent causé la mort de l'enfant par suffocation.

Il paraîtrait que ces exhortations pastorales ne furent pas suffisantes pour lutter contre le mal, et en 1291, le synode de Sodor défendit cette pratique sous peine du châtiment le plus terrible de l'Eglise :

« *Inhibemus sub pœna excommunicationis, ne aliquæ mulieres, vel uxores, parvulos suos in lectulis suis secum collocari permittant antequam ætatis suæ tertium annum impleverint. Quod statutum ad minus semel in anno singulis sacerdotibus volumus promulgari.* » (*Constit. Synod. Sodor.*, cap. XIV, *in Wilkin's Conc.*, II, 177).

Cette défense eut sans doute pour effet de diminuer cette cause de mortalité infantile, qui avait dû prendre des proportions considérables pour appeler une mesure si énergique que la peine de l'excommunication. En tout cas, elle montre sous un jour remarquable la sollicitude de l'Eglise du moyen âge pour le bien-être physique de ses enfants.

En Angleterre et dans le pays de Galles, plus de 1.600 nourrissons meurent encore chaque année, étouffés par leur mère qui les a couchés près d'elle.

L'ivresse est la cause principale de ces accidents ; car c'est surtout dans la nuit du samedi au dimanche ou la nuit qui suit les jours de fête que des enfants meurent ainsi étouffés.

Voici l'article du nouveau bill qui vient d'être passé à la Chambre des Communes, sur la proposition de M. Herbert Samuel, et qui édicte des pénalités spéciales contre les mères qui causent ainsi la mort de leur bébé :

« Si un nourrisson meurt étouffé, la personne qui a causé la mort étant âgée de plus 16 ans, étant sous l'influence de la boisson au moment où elle s'est couchée, sera considérée comme coupable de négligence grave portant atteinte à la vie de l'enfant, et ainsi sera passible d'un châtiment déterminé. »

Avant cet acte on ne condamnait pas les femmes, car on n'aurait pu le faire qu'en les inculpant d'homicide. Or, la pénalité en rapport avec ce crime dépassait la gravité du délit ; d'où la réforme actuelle de la législation.

En somme, le parlement anglais, en 1908, va promulguer une loi fort semblable à l'interdiction formulée par l'Eglise catholique en 1291. (D'après la *Lancette*, 17 octobre 1908). En France, le repos hebdomadaire, récemment édicté par le parlement, était, de temps immémorial, un commandement de l'Eglise.

(In *Journal de médecine et de chirurgie pratiques.*)

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

Nouvelle contribution à l'emploi du phosphotal contre la tuberculose.

Un de nos meilleurs confrères, le Dr Coulouma, de Saint-Chinian, avait noté, dès ses premiers essais du phosphotal, la rapide disparition de la toux, de l'essoufflement et de l'expectoration, et il résolut dès lors de traiter ainsi « tous les cas invétérés d'affections bronchiques. »

Cette triple action du phosphite de créosote fut constatée naturellement par tous ceux qui l'expérimentèrent, et tout naturellement les mêmes résolutions s'ensuivirent.

Mais les choses n'en restèrent pas là. On pressentit vite quels services allait rendre le phosphotal dans la lutte contre la tuberculose et le succès répondit à ces pressentiments. Nous avons parlé, en son temps, du travail de M. le Dr Bernheim sur la *Tuberculose et la médication créosotée*, où est rendu au phosphotal l'hommage qu'il convient, de même que nous avons analysé l'étude du Dr Laumonier sur le *phosphotal dans les tuberculoses associées*, où est montrée l'influence modificatrice du phosphotal sur le terrain tuberculeux.

Si nous revenons sur ces deux études, dont les conclusions furent si souvent confirmées par toute une série d'observations, isolées, venues de partout, c'est qu'elles sont des études d'ensemble, reposant sur des groupes importants de faits recueillis par une même main, et qu'elles contiennent tout un amas de documents dont s'est inspiré notre confrère le Dr P. Barbier, pour mener à bonne fin le travail dont nous voulons parler aujourd'hui.

***

Sous le titre de « Nouvelles considérations sur l'emploi du phosphotal », M. le Dr Barbier, médecin du dispensaire antituberculeux des Employés des Postes, a rassemblé de très nombreux cas de tuberculose pulmonaire traités par le phosphotal, et a tiré de ce groupement des déductions critiques fort intéressantes.

Voici d'abord ses conclusions :

1° Le traitement de la tuberculose pulmonaire répond à deux indications principales : modifier le terrain, c'est-à-dire l'hypoacidifier, et, en second lieu, lutter contre le bacille pathogène ;

2° Les médicaments qui répondent à cette double indication sont d'un côté un élément phosphoré et la créosote de l'autre. Il est donc nécessaire d'associer ces deux agents thérapeutiques ;

3° Cette association médicamenteuse nous est fournie par les polyéthers de la créosote (phosphate et phosphite de créosote) ;

4° Le phosphite de créosote, ou phosphotal doit être préféré au phosphate, dont il possède la même valeur thérapeutique avec une efficacité plus grande, et sans exposer aux mêmes accidents d'intolérance.

Voici sur quelles considérations il étaie ses conclusions : « Dans les formes du *premier degré* l'amélioration est le plus souvent considérable, du moins très sensible. Le poids, les forces, l'appétit, le sommeil reviennent constamment et très rapidement sous l'influence de la médication phospho-créosotée. On constate parallèlement la disparition des signes physiques : la respiration redevient tout à fait normale et il ne persiste le plus souvent qu'une légère submatité.

« Dans les formes du *second degré*, l'amélioration est encore très sensible dans le plus grand nombre des cas. La fièvre et les sueurs disparaissent sous l'influence du traitement ; l'expectoration se supprime, ou du moins diminue considérablement : les streptocoques disparaissent d'abord, puis les bacilles eux-mêmes. On constate parallèlement l'amélioration des lésions locales.

« Dans les formes du *troisième degré*, l'amélioration est encore souvent assez sensible. L'oppression diminue, les quintes de toux sont plus rares, l'expectoration devient plus faible et plus abondante.

« L'action du phosphotal sur les microbes associés est tout à fait manifeste : les atreptocoques, très abondants dans les crachats avant le traitement, diminuent considérablement et même disparaissent sous l'influence du traitement. Cette diminution du nombre des bactéries secondaires se traduit par une amélioration réelle de l'état général : l'appétit renaît, le pouls augmente d'amplitude, l'insomnie disparaît. Et chose plus remarquable, la température vespérale s'abaisse très rapidement, alors que tous les antipyriques connus étaient restés sur elle sans effet. »

***

M. Barbier a utilisé le phosphotal selon trois modes différents.

Par la voie buccale, sous forme de capsules dosées à 20 centigrammes et à raison de 1 gramme *pro diè*.

Par la voie rectale, en ayant recours à l'émulsion Clin qui renferme 0. 50 centigr. de phosphotal par cuillerée à café. On commence par une cuillerée à café, puis on augmente progressivement jusqu'à quatre : la dose moyenne et la plus courante est de *deux*. L'émulsion doit être mélangée à un demi-verre de lait. De plus, comme ce lavement doit être gardé, il sera précédé d'un lavement ordinaire destiné à débarrasser l'intestin. Le lavement au phosphotal est donné chaque jour ; on y emploie de préférence une poire en caoutchouc ; il est admirablement supporté.

Par la voie hypodermique, à l'aide des ampoules Clin stérilisées, d'une contenance de 3 cent. cubes et dosées à 10 centigr. de phosphotal par cent. cube, soit trente centigrammes par ampoule. L'injection était pratiquée tous les deux jours dans la masse musculaires des fesses. L'injection du liquide n'est aucunement douloureuse. Ces injections doivent être continuées d'une façon régulière pendant trois semaines. On interrompt une semaine et on reprend de même si c'est nécessaire.

C'est à la voie hypodermique que M. le Dr Barbier donne hautement la préférence. L'absorption du médicament est ainsi plus rapide et plus complète, et on évite toute irritation, toujours possible, du côté de la muqueuse du tube digestif (1).

Notre confrère a groupé, dans son travail, 47 cas de tuberculose pulmonaire traités par le phosphotal en injections intra musculaires, pour en dégager de la façon suivante, les résultats d'ensemble :

« *1re série.* — Vingt-trois malades atteints au 1er degré, ayant des lésions non contestables de tuberculose débutante mais encore fermée. Chacun de ces malades a reçu au moins 60 injections. Certains d'entre eux ont reçu jusqu'à 120 piqûres, et cela toujours sans la moindre réaction, ni la moindre complication.

« Quatre de ces malades sont restés insensibles à ce traitement et leur état ne s'est pas modifié. Les 19 autres sujets se sont améliorés, ont augmenté de poids, ont vu leur toux disparaître et leur expectoration se tarir. Chez douze d'entre eux que nous avons eu l'occasion de revoir à plusieurs reprises, l'amélioration s'est maintenue et cela malgré la reprise de leurs occupations fatigantes.

« *2e série.* — Dix-neuf malades atteints au 2e degré, c'est-à-dire avec craquements humides, crachats bacillaires par intermittence, fièvre et amaigrissement plus considérable. Chez 5 malades le traitement n'a exercé aucune action, ni produit aucune modification. Les 14 autres sujets ont été influencés très heureusement par ces piqûres de phosphotal. En plus de l'augmentation du poids, nous avons observé chez 10 d'entre eux la disparition des bacilles de Koch, absence qui se maintenait depuis plus d'une année.

« *3e série.* — Cinq tuberculeux avec cavernes ont reçu également des injections de phosphotal, bien entendu c'étaient des malades dont l'état général satisfaisant avait une certaine résistance. Chez tous l'expectoration a considérablement diminué. Deux ont augmenté considérablement de poids. Un caverneux atteint d'hydro-pneumothorax a vu son liquide se tarir et les douleurs thoraciques disparaître. »

***

Il est incontestable que la tuberculose est une maladie sociale et que c'est par des moyens sociaux qu'on arrivera à la *prévenir*. Mais s'il est non moins évident que la *traiter* appartient à la thérapeutique, on conviendra que le phosphotal met entre les mains du médecin une arme d'une puissante efficacité.

NOTICE HISTORIQUE SUR LES LABORATOIRES DES HOPITAUX DE PARIS
(*fin*)

II. — Services de radiographie. — C'est en 1896 que fut nommée, par le Conseil de surveillance, la première commission chargée d'étudier l'organisation d'un service central de photographie par les rayons X (1) et qui comprenait MM. Brouardel, Lannelongue, Mathé, Périer, Potain, Risler et Félix Voisin (séance du 16 avril). La commission se réunit au laboratoire de toxicologie de la Préfecture de police le 6 mai suivant, où elle entendit MM. Yvon, Ogier et Londe, et à la séance du 4 juin, suivant les explications qui lui avaient été fournies, elle conclut qu'il n'y avait pas lieu, quant à présent, de créer ce service central, les phénomènes des rayons cathodiques étant encore incomplètement connus et les procédés de photographie en pleine voie de transformation, ce qui risquait de rendre une installation avec les moyens actuels hors d'usage en peu de temps.

L'administration continua donc de s'adresser aux spécialistes, aux meilleures conditions possibles, pour les photographies dont on pouvait avoir besoin dans certains cas médicaux et chirurgicaux, d'ailleurs encore restreints. Malgré les belles épreuves obtenues par M. Londe sur les mem-

(1) Notons toutefois que l'administration du phosphotal par la voie rectale est un mode ne présentant pas d'inconvénient, et peut être conseillée sans hésitation à ceux qui, pour une raison quelconque, n'acceptent pas la voie hypodermique. C'est d'ailleurs la voie rectale que préconisait M. le Pr Grasset, au début des essais sur le phosphotal.
Il est vrai qu'on n'avait pas encore les perfectionnements matériels d'aujourd'hui.

(1) La découverte de ces rayons datait de l'année précédente où le professeur Rœntgen les avait fait connaître à la Société physico-médicale de Vurtzbourg. Un congrès des rayons Rœtgen s'est tenu à Berlin, du 30 avril au 3 mai 1095, et un congrès de la radiologie et de l'ionisation à Liège en 1905.

*

bres, on n'était pas encore parvenu en 1896 à photographier le tronc, l'abdomen, le thorax, etc. (1). Mais les essais se continuèrent sous l'impulsion des chefs de service, et des laboratoires particuliers furent installés dans plusieurs établissements.

D'autre part, depuis 1895, se poursuivaient les premiers essais méthodiques de l'application thérapeuthique de la lumière. Des sujets atteints de lupus furent soumis à l'action de la lumière solaire concentrée au moyen d'une lentille biconvexe dans le but d'utiliser surtout les effets chimiques de ces radiations. La méthode fut perfectionnée par les célèbres travaux de Finsen, professeur à Copenhague, dont les résultats furent exposés au congrès annuel de la Société de dermatologie de 1898, et qui fonda un « Institut de lumière », aussitôt subventionné par l'État. Il s'agit de supprimer de la lumière solaire, ou de la lumière de l'arc électrique, les rayons calorifiques qui brûlent les tissus en ne regardant que les rayons chimiques (radiations bleues ou violettes), microbicides par excellence.

En 1898, la situation s'était modifiée au point que la commission, considérant que les rayons Rœntgen, de plus en plus souvent appliqués, ont rendu de nombreux services et que les appareils ont été perfectionnés et simplifiés, proposait une installation immédiate à *la Charité*, où M. le professeur Bouchard (2) faisait des essais d'application de la radiographie dans son service, sur le rapport de M. Dubrisay (séance du 5 mars). Cet établissement était choisi pour des raisons d'économie; il yexistait déjà un service d'électrothérapie, dirigé par la docteur Regnier, qui offrait, sans augmentation d'appointements, de diriger le nouveau service de radiographie et de radioscopie, en utilisant la machine statique qu'il possédait dans son laboratoire. Les frais d'installation (appareils pour la radioscopie et matériaux de laboratoire pour la radiographie) ne s'élevaient qu'à 500 francs, et les frais d'entretien prévus à 1.150 franes par an furent imputés sur les fonds généraux du budget hospitalier (sous-chapitre 18). Il était entendu d'ailleurs qu'il ne serait jamais établi qu'un service central par hôpital, à la disposition de tous les chefs de service, comme pour l'électrothérapie, à Lariboisière et à la Charité.

Le mois suivant (séance du 7 avril 1898), une proposition était faite par M. Honoré d'une installation analogue à l'hôpital *Necker*, dans un local abandonné à cet effet par M. Le Dentu et sur la demande de tous les chefs de service de l'établissement (3). Une somme de 6.500 francs fut votée et imputée sur le fonds de réserve (2e partie) du budget de l'exercice 1898, comprenant 3.500 francs d'entretien annuel et 3.000 francs pour l'adduction du courant et l'acquisition d'appareils tubes de Crookes, bobines de 35 et 20 centimètres, accumulateurs, collecteur de courant, écrou, ampèremètre, clef de Mors, rhéostat, pompes et trompe à mercure pour remettre en état les tubes sans avoir à en racheter, soufflerie de verre et accessoires). Un physicien, qui exerçait déjà dans le laboratoire de M. le professeur Guyon, M. Contremoulins, dirigea le nouveau service (4). Mais il y avait encore peu d'unité dans les méthodes employées, bien que les services rendus par la radioscopie entrassent en chirurgie dans le domaine des faits incontestables, et le rapporteur, M. Honoré, avait soin d'ajouter : « la sagesse veut que l'on procède, avec une certaine réserve, dans le recours aux rayons Rœntgen, parce que les méthodes et appareils à employer sont trop nouveaux et trop imparfaitement étudiés pour ne pas subir avant peu de profondes transformations, et que le nombre des opérateurs capables d'en faire bon usage est encore restreint. » Et la commission, après une étude de plusieurs mois, adoptait, à la séance du 8 décembre 1898, les conclusions suivantes : « Création, en nombre très limité, de services de cette nature, et centralisation desdits services dans chaque établissement où il en serait installé. »

L'année suivante, le Conseil municipal, sur l'avis favorable du rapporteur de la 5e commission, M. H. Rousselle (1), vota pour l'année 1900 une subvention spéciale de 6.000 francs, pour chacun des trois laboratoires de *Necker*, *Baudelocque* et *la Salpêtrière* (délibération du 30 décembre 1899, séance du Conseil de surveillance du 5 avril 1900, rapport de M. Brun). En effet, un laboratoire avait été créé à la Clinique Baudelocque, par MM. Pinard et Varnier, dirigé par M. Vaillant, et à la Salpêtrière, par M. Londe (2). Ces trois laboratoires devaient fonctionner à l'usage de tous les établissements situés sur la rive gauche, et qui furent ainsi répartis :

Necker : Necker, Enfants-Malades, Charité, Laënnec, Boucicaut, Broussais.

Baudelocque : Baudelocque, Maternité, Tarnier, Ricord, Broca, Cochin, Enfants-Assistés.

Salpêtrière : Salpêtrière, Ivry, Bicêtre, Pitié.

Pour la rive droite, on prévoyait des installations éventuelles à Tenon, Saint-Antoine, Hôtel-Dieu, Lariboisière, Beaujon, Saint-Louis.

En 1901, la subvention destinée au laboratoire de la Clinique Baudelocque ne fut pas maintenue (3), et un nouveau laboratoire central fut créé à l'hôpital *Saint-Antoine*, sous la direction de M. Leray, pour une partie de la rive droite. Les subventions furent ainsi fixées par le Conseil municipal :

Necker (Contremoulins)	12.000	»
Salpêtrière (Londe)...........	6.000	»
Saint-Antoine (Leray).........	6.000	»

Le rapporteur déclarait que « la radiographie était désormais une annexe indispensable de l'hospitalisation (4) ».

Mais les médecins et chirurgiens des hôpitaux, sans contester les services de ces laboratoires centraux, s'élevèrent contre le système lui-même de la centralisation et préco-

(1) Les rayons X et la chirurgie, par P. Delbet (*Revue de Paris*, 15 mai 1896).

(2) Voy. prof. Bouchard, *Traité de radiologie médicale*, 1904.

(3) G. Contremoulins, la Radiographie dans les hôpitaux, in *Rev. scient.*, 1901 et 1904.

(4) C'est lui qui a créé la méthode dite « métroradiographie » ; l'Académie des sciences lui a décerné, en 1897, un prix Montyon pour l'ensemble de ses travaux. Voy. en particulier, dans la *Rev. scient.* du 25 mai 1901, « le programme des connaissances techniques du radiographiste » ; dans celles des 31 juill., 17 sept. et 22 oct. 1904, « la Méthode de localisation des corps étrangers dans l'organisme » ; dans *Rev. gén. des sciences*, du 30 déc. 1907, « les Conditions d'exercice de la radiographie appliquée au diagnostic médical ».

(1) Rapport n° 168 de 1899.

(2) Voy. le Service photographique de la Salpêtrière, par A. Londe, in *Arch. d'électricité médicale*.

(3) Ce laboratoire de Baudelocque ne fonctionna que quelques mois, en raison d'une mésintelligence entre le chef de service et le chef de laboratoire.

(4) Rapport 140 de 1900, p. 7.

nisèrent la création, non plus d'un laboratoire par circonscription, ni même par établissement, mais d'un laboratoire par service. La question fut posée à la séance du Conseil de surveillance du 6 décembre 1900 et la commission chargée d'en poursuivre l'étude se réunit le 12 décembre 1900. Les travaux de cette nouvelle commission aboutirent au rapport fait par M. Honoré, à la séance du 26 décembre 1901, et dont les conclusions étaient les suivantes : le nombre des laboratoires centraux sera fixé à 4 : Necker, Salpêtrière, Saint-Antoine et Lariboisière (création nouvelle) et ils suffiront à tous les besoins spéciaux. Pour satisfaire aux besoins généraux et courants, il sera créé *20 chambres de radioscopie* dans 20 établissements désignés (Hôtel-Dieu, Saint-Louis, Tenon, Pitié, Cochin, Broussais, la Charité, Laënnec, Boucicaut, Beaujon, Bichat, Lariboisière, Maternité, Clinique Tarnier, Enfants-Malades, Trousseau, Bretonneau, Herold, Maison de Santé, Enfants-Assistés), de manière à rapprocher ainsi les rayons X du malade et à assurer à tous les chefs de service un premier moyen d'exploration sous leur main. La dépense à prévoir pour l'installation de chacune de ces chambres était évaluée à 3.000 francs, soit, pour 20 installations, 60.000 francs, et pour l'entretien annuel, 2.400 fr. (1.800 francs pour un garçon et 600 fr. d'électricité et entretien), soit 4.500 fr. Le 4 août 1902, l'administration adressa à M. le Préfet de la Seine un rapport sur la question et lui demanda de saisir le Conseil municipal du vœu émis par le Conseil de surveillance. M. le Préfet estima qu'il y avait lieu auparavant d'instituer une commission technique chargée d'étudier les réformes proposées de fournir un état détaillé des dépenses à prévoir.

Cette commission fut nommée par arrêté du 2 octobre 1902 (1), et se réunit pour la première fois le 15 décembre 1902. Elle s'entoura de tous les avis compétents. La Société médicale des hôpitaux (2) émit le vœu suivant : 1º que chaque hôpital soit pourvu d'une salle destinée à l'exploration radiologique suivant ses deux modes, examen radioscopique et radiographie, l'un et l'autre indispensables ; 2º que, dans le local affecté à cette salle d'exploration, on réserve l'emplacement nécessaire aux opérations photographiques proprement dites ; 3º que le maniement des appareils d'exploration radiologique soit confié, sous le contrôle des chefs de service, de préférence à un interne ou ancien interne nommé au concours ; 4º que, pour restreindre autant que possible les dépenses nouvelles, l'examen radioscopique soit préféré à la radiographie, ou tout au moins la précède, dans tous les cas où il sera permis de supposer qu'il peut suffire au diagnostic et que seuls les véritables indigents puissent bénéficier de la radiographie gratuite. Puis un programme du coût des travaux d'installation de chaque chambre fut demandé aux architectes sur les données suivantes fixées à la séance du 22 décembre 1902 : la chambre Rœntgen devra être installée dans une salle de 20 mètres de superficie au minimum, et non engagée dans un autre service, c'est-à-dire qu'elle devra être installée dans un local que l'on pourra facilement agrandir par la suite, soit par le simple percement d'une cloison, soit par l'aménagement, dans une cour, d'une galerie vitrée ; elle sera aussi rapprochée que possible de la salle de consultation ; il sera adjoint à cette chambre un petit vestibule d'attente. Toutes ces enquêtes minutieuses firent traîner en longueur les travaux de la commission ; les architectes fixèrent à 22.000 francs le montant de la dépense globale de première installation (note du 6 février 1905) ; M. Honoré fit un premier rapport le 23 février 1905, qui fut suivi, le 23 mars 1905, d'une communication de M. H. Rousselle.

Je ne puis ici entrer dans le détail de discussions qui s'appliquèrent aussi bien à l'organisation matérielle des laboratoires prévus qu'au personnel de ces laboratoires et à la question financière ; vous les avez tous présentes à la mémoire (1). Ce n'est qu'à la fin de l'année 1906, à la séance du 8 novembre, qu'une conclusion fut enfin proposée et que l'inscription d'un crédit de 90.000 francs aux chapitres additionnels de l'exercice 1906 (s.-chap. 96, art. 9, § 5 et 8), fut adoptée pour améliorer les 4 laboratoires centraux existants et créer des laboratoires de radiologie dans les 13 établissements ci-dessous désignés : Pitié, Charité, Beaujon, Tenon, Laënnec, Bichat, Saint-Louis, Trousseau, Bretonneau, Herold, Maison de Santé, Enfants-Assistés, Boucicaut. Ce crédit, non employé immédiatement, a été reporté à l'exercice suivant. Les dépenses de fonctionnement sont prévues à raison de 5,390 francs pour chacun des 13 laboratoires, soit en tout 70.000 francs.

Les difficultés, toutefois, n'étaient pas encore toutes résolues. Il restait à déterminer dans quelles conditions seraient choisis et nommés les chefs de ces laboratoires. Tandis que l'Académie de médecine (2) établissait le droit des médecins sur la pratique des opérations, non seulement de radiothérapie, mais aussi de radiologie médicales, et que, dans vos séances du 16 mai et du 6 juin 1907, vous adoptiez cette manière de voir, ce droit était discuté dans d'autres assemblées et dans d'autres rapports (3), et il s'ensuivait une polémique, rendue encore plus vive par l'offre d'un million que venaient de faire Mlle et M. Soller, pour « l'organisation de services de contrôle médicaux et chirurgicaux, effectués spécialement par des hommes de science compétents, responsables et *non médecins*. »

L'administration ne put faire préciser à ces généreux donateurs, qui se dérobèrent bientôt, les conditions de leur libéralité ; mais je n'insiste pas : vous avez vous-même apprécié le but de cette entreprise, qui s'évanouit dans des polémiques de presse (4). Une commission a été nommée à la fin de l'année 1907 pour examiner les candidatures aux

(1) Elle se composait de MM. H. Rousselle, Auffray, Honoré, Bertrou, F. Roussel, A. Rendu, docteurs Walther, Bazy, Béclère, Thiéry, Contremoulins, Leray, Infroit, Radiguet.

(2) Séance du 19 déc. 1902 ; in *Bull. de la Soc.* du 25 décembre 1902, nº 38.

(1) Voy. Séance du 21 déc. 1905, rapport de M. Bourgeois, concernant l'agrandissement du service de radiographie de Necker.

(2) Délibération du 16 janvier 1906 (*Bulletin*, nº 3, de 1906). Rapport de M. le docteur Chauffard sur les conditions légales de l'emploi médical des rayons Rœntgen et la réponse à ce rapport par M. Contremoulins, dans le *Bulletin de la Société d'électrothérapie et de radiologie*, déc. 1906.

(3) Rapport de M. Heppenheimer, nº 82, de 1907, et rapport de M. H. Rousselle, nº 72, de 1907, au Conseil municipal. Rapport de M. Laquerrière sur l'exercice de l'électrothérapie et de la radiologie médicales par des non-médecins, in *Bulletin médical* (13 juin 1906) et *Archives générales de médecine* (25 juin 1906).

(4) Voy. séances du Cons. de surv., 30 mai, 6 et 20 juin 1907.

postes de laboratoire. Ces chefs ont été nommés dans le courant de l'année 1908. Le fonctionnement de ces nouveaux services sera l'objet d'une étude spéciale que je vous présenterai au prochain compte moral.

A. Mesureur et Fosseyeux

LASÈGUE ET LE DÉLIRE DE PERSÉCUTION

M. le Dr Streletski vient d'écrire une thèse inaugurale qu'il a intitulée : Essai sur Lasègue (1816-1883) *et qu'il publie chez Steinheil. Il y témoigne la plus sincère admiration pour son héros, et a rédigé son travail avec un soin tout particulier. En voici un court chapitre.*

De 1848 à 1850, Lasègue, sous la direction de Ferrus et Parchappe, passe à l'inspection générale des établissements d'aliénés.

Il abandonne bientôt ses fonctions d'inspecteur général-adjoint, pour entrer au dépôt, comme médecin du service des aliénés (1). C'est là que, pendant plus de trente ans, il verra passer, « dans un défilé interminable et toujours nouveau, toutes les variétés de la folie, les plus communes comme les plus rares, les plus banales comme les plus insolites, les plus vraies comme les mieux simulées... « Carrefour où se croisent et se rencontrent toutes les formes des aberrations de la mentalité... véritable quartier-général de la folie à Paris (2) ».

Là où le pouvoir administratif « confie à la science médicale le soin d'éclairer les plus pressants problèmes de la pratique psychiatrique, et lui impose l'obligation des diagnostics rapides en même temps que la responsabilité des décisions urgentes (3) », Lasègue a su réunir les éléments les plus riches et les plus variés de son œuvre magistrale.

« Dans le sombre cabinet où le jour n'entrait qu'à peine filtrant à travers d'épais barreaux, où se succédaient les tristes épaves du plus douloureux des naufrages, une seule chose rayonnait, c'était l'intelligence supérieure de Lasègue (4). » D'ailleurs, à bien considérer les choses, « il n'y a pas de galerie de marbre qui vaille une mansarde ornée de belles pensées » (5), et la mansarde de Lasègue était une noire cellule où défilaient des malades et ses pensées étaient des observations qui devaient faire sa gloire.

Deux ans après son entrée au dépôt, en février 1852, Lasègue publie, dans les *Archives générales de médecine*, son mémoire sur le délire de persécution. Cette courte monographie de vingt-deux pages a, dans l'histoire de la médecine mentale, une importance considérable.

L'habile observateur que fut Arétée, de Cappadoce, « presque aussi ancien que Jésus-Christ » (Trélat, *loc. cit.*), rangeait déjà les persécutés dans le grand groupe de la *Melancholia* : « Les mélancoliques ont plusieurs formes de délire. Ils craignent qu'on ne veuille leur donner du poison, ou bien, pris de haine pour les hommes, ils fuient dans la solitude... leurs sens et leur esprit acquièrent quelquefois un redoublement de finesse et de pénétration ; ils deviennent soupçonneux et d'une habileté extrême à voir partout des dispositions nuisibles. »

Avant « l'ère Pinelliste » (P. Garnier), dans son *Essai sur les maladies de l'esprit* et dans son *Anthropologie* (6), le célèbre Kant, qui n'accordait qu'aux philosophes les aptitudes et la compétence nécessaires à l'étude des aliénés, esquisse du délire de persécution un tableau bref, mais exact. « Idées de persécution, hallucinations de l'ouïe, interprétations délirantes, vocabulaire spécial des aliénés, tout y est. Comme nous le faisons aujourd'hui, le pronostic est reconnu défavorable. Il n'y a qu'un point sur lequel il est impossible de suivre le philosophe, c'est lorsqu'il considère le persécuté comme un être inoffensif qu'il est inutile de séquestrer » (7).

Pinel (8) a observé un grand nombre de persécutés devenus mégalomanes, et Esquirol (9) rapporte l'histoire d'une collection de persécutés qu'une longue pratique lui a permis d'étudier. Mais les deux grands fondateurs de l'Ecole française, trop préoccupés d'une classification, à laquelle Esquirol, lui-même, ajoute le grand groupe de la monomanie (10), englobent, dans le chapitre trop vaste et trop compréhensif de la mélancolie et de la lypémanie, la forme particulière de maladie mentale que représente le délire de persécution.

Tous les disciples d'Esquirol, Marc, entre autres (11), considèrent les persécutés ou comme de simples hallucinés ou comme des mélancoliques ou comme des monomaniaques à idées tristes. Guislain (12), infatigable créateur de néologismes, regarde les persécutés comme atteints de ce qu'il appelle « le délire accusateur » ou « monodélire accusateur », forme spéciale de manie. Il insiste sur la différence profonde qui sépare le maniaque, qu'est le persécuté, du mélancolique. Le second, s'accuse lui-même et le « *je* » revient constamment dans ses plaintes ; le premier, au contraire, accuse les autres, se pose en victime et les vagues pronoms « *on* », « *ils* », servent à désigner ses ennemis (9e leçon). Plus loin, au chapitre des aliénés accusateurs, le professeur de Gand cite comme illustration clinique à son cours, l'exemple d'un capitaine, ancien aide-de-camp de lord Byron, convaincu que des ennemis de l'île d'Ipsara travaillent sur son esprit au moyen d'une machine qu'il ne définit jamais : « *ils* la font agir pour le tourmenter et lui faire tourner la tête... Oui, Monsieur, ce sont des brigands

---

(1) Ce n'est qu'en 1873, à la fondation de l'Infirmerie spéciale, qu'il en sera nommé médecin en chef. V. à ce sujet : E. Dupré, *L'œuvre psychiatrique et médico-légale de l'Infirmerie spéciale de la préfecture de police* (*Lasègue, Legrand du Saulle, P. Garnier*), Paris 1905, Gainche.

(2) E. Dupré, *loc. cit.*

(3) E. Dupré, *ibid.*

(4) A. Motet, *Éloge du professeur Lasègue.*

(5) A. France, *Monsieur Bergeret à Paris.*

(6) Publiée en 1798.

(7) A. Ritti, Article *Delire de persécution*, in *Dict. encycl. Dechambre.* Paris, 1887 (Historique).

(8) Pinel, *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, 2e édit., 1809.

(9) Esquirol, *Les maladies mentales.* Paris, J.-B. Baillière, 1838.

(10) « Qu a conquis le droit de bourgeoisie dans la langue que nous parlons » (Ball, *Leçons sur les maladies mentales.* Paris, 1880).

(11) Marc, *De la folie considérée dans ses rapports avec les questions médico-judiciaires.* 2 vol. Paris, 1840.

(12) Guislain, *Leçons orales sur les phrénopathies.* 3 vol. Gand 1852.

de là-bas qui font aller la machine... Vous savez, la machine!... Et, si vous lui demandez : « Mais laquelle donc?. » Il sourit, comme pour vous dire : « Vous voulez aussi me tendre un piège (13). »

Mais à Lasègue devait revenir l'honneur et le mérite de bien mettre en relief l'importante distinction déjà esquissée par Guislain, et surtout, « de décrire avec une exactitude parfaite le délire de persécution organisé en système et bien différent des idées de persécution qui peuvent se montrer à titre épisodique au cours de l'alcoolisme subaigu, de la manie, de la démence sénile, de l'épilepsie, de la paralysie générale » (14).

Le début de la monographie rend un fier hommage aux médecins aliénistes.

De toutes les branches de la médecine, l'aliénation est peut-être la seule où tous les écrivains méritent d'être réputés comme des hommes de profond savoir et de haute expérience.

Puis, quelques sages considérations adjurent l'aliéniste de substituer « l'observation directe à l'observation médiate, raisonnée, appuyée sur des considérations physiologiques ou philosophiques ».

Car c'est à l'infraction à des principes malheureusement jusque-là trop respectés que nous devons « la plus belle découverte dont se soit enrichie la science de l'aliénation », c'est-à-dire, « la séparation de la paralysie générale, considérée comme une maladie distincte dont les symptômes ont cessé d'être dispersés au milieu des mille accidents de l'aliénation ». Il faut « rester simple observateur, au lieu de se poser d'avance les problèmes, pour en poursuivre la solution ».

Donnant le premier l'exemple, Lasègue se hâte d'appliquer ces judicieuses indications à une forme de délire qu'il désigne « du nom de délire de persécution » et qu'il « regarde comme un type assez précis, pour qu'il puisse être complètement détaché des autres modes d'aliénation.

Sa description, qu'il importe de citer textuellement pour qu'on en puisse apprécier l'acuité analytique et la claire concision, n'embrasse que les caractères communs du délire, les seuls dont le Maître veuille présenter l'ensemble :

« L'idée d'une persécution plus ou moins définie est une de celles qui se manifestent le plus souvent chez les aliénés à titre d'idée incidente ; on la trouve mobile, saisissante, accompagnée d'une véritable terreur dans les accès de delirium tremens : elle apparaît également dans les folies provoquées par certaines substances narcotiques, et n'est pas un très rare accident dans beaucoup de délires partiels. Le fait seul de sa fréquence permettrait déjà de regarder cette sorte de conception délirante comme un des symptômes importants de la folie ; cependant, dans les cas où elle n'est pas destinée à devenir prédominante, la croyance à la persécution n'est qu'un phénomène passager, sur lequel les aliénés n'insistent pas, et qui leur sert à peine à expliquer les émotions qu'ils ressentent.

« Lorsque le délire tend à se concentrer sur cette pensée fixe, le malade commence par la poser avec une certaine réserve, il hésite, il exprime de lui-même son doute ; il demande si, à défaut de cette explication, on en trouverait une autre qui rendît compte des épreuves auxquelles il est soumis. J'ai cru, dit-il, qu'on m'en voulait ; mais, je n'ai pas de preuves ; je me suis démontré l'absurdité de mon opinion. Donnez-moi une meilleure raison, je suis prêt à l'accepter.

« Peu à peu, le vague s'efface, l'hésitation est remplacée par une certitude, et l'aliéné compose d'une manière définitive le système de délire auquel il doit s'arrêter. Ce travail s'effectue avec plus ou moins de lenteur ; chez quelques-uns, il est si rapide qu'on saisit avec peine le premier degré ; chez les autres, c'est très graduellement, et avec une progression sensible pour l'observateur, que le malade construit son *roman systématique*, qui devient de moins en moins variable.

« Dans tous les cas, le procédé est le même, et mérite, justement à cause de sa régularité, d'être étudié attentivement. Il est hors de toute que l'aliéné éprouve d'abord un malaise indéfinissable, mais qui ne ressemble en rien à l'inquiétude la plus vive dont se plaignent les gens en santé. C'est ainsi qu'au début de maladies graves, nous ressentons des symptômes impossibles à décrire, mais qui nous font pressentir l'invasion d'une affection sérieuse. Les malades habitués à l'observation d'eux-mêmes expriment souvent, par des comparaisons frappantes, la singulière impression que causent les prodromes.

« C'est après un certain temps de préoccupation et de résistance que l'aliéné cherche à remonter à la cause de ses souffrances, et passe ainsi de la première période à la seconde. La transition se fait alors par un raisonnement toujours le même (15) : les maux que je subis sont extraordinaires ; j'ai enduré de bien plus rudes atteintes, mais je les concevais, et j'en devinais plus ou moins la raison ; ici, je me trouve dans des conditions étranges qui ne dépendent ni de ma santé ni de ma position, qui ne relèvent en rien du milieu où je vis : il faut que quelque chose d'extérieur, d'indépendant de moi-même intervienne ; or, je souffre, je suis malheureux ; des ennemis seuls peuvent avoir intérêt à me causer de la peine : je dois donc soupçonner des intentions hostiles en regard de ces impressions nuisibles.

« Qu'on s'arrête un moment sur le mode par lequel s'engendre le délire, et on saisira plus aisément sa nature. Les faits qui, pour l'aliéné constituent le point de départ, n'ont qu'une valeur relative ; ce sont ni de grandes perturbations ni de profondes douleurs, auxquelles tous les hommes seraient sensibles ; il s'agit d'émotions personnelles, et le plus souvent d'une complète insignifiance aux yeux de celui qui reçoit leurs confidences : un meuble dérangé, une insomnie, un repas d'une saveur désagréable, un propos assez inoffensif, toutes choses qui, dans une autre disposition d'esprit, passeraient inaperçues. Il en est, pour continuer la comparaison que j'indiquais plus haut, de ces idées comme du frisson qui précède la fièvre, et qui tourmente plus, si peu intense qu'il soit, que le frisson autrement vif causé par un abaissement de la température.

« Provoqué par des faits qui mériteraient presque le nom de *taquineries*, le délire ne s'accompagne pas de grands troubles du sentiment. Vous voyez des aliénés, ainsi persécutés, fuyant de maison en maison, fatigant les magistrats, les autorités de tout ordre, de leurs plaintes interminables

(13) *Ibid.*, *loc. cit.*, 12e leçon.

(14) G. Ballet, *Les Psychoses*, in *Traité de médecine*, Bouchard-Brissaud, t. X.

(15) Et le raisonnement ne sert, ici, « qu'à plâtrer les malversations de l'intelligence » (Ball, *Leçons sur les maladies mentales*).

et qui conservent encore une certaine égalité d'humeur. *Je n'en ai pas vu un seul tomber dans une mélancolie continue, réagir par des haines violentes, méditer des vengeances qui pourtant devraient leur sembler singulièrement légitimes.* Les circonstances extérieures n'ont que peu d'influence, et si elles contribuent au délire, il s'en faut que ce soit en raison de leur gravité réelle. L'aliéné n'a pris garde qu'à sa sensation maladive ; elle seule le préoccupe, elle seule le pousse à la recherche des causes, et probablement aussi détermine fatalement l'ordre de causalité auquel il s'arrête d'une manière si monotone. Viennent les plus grands événements, il traverse les révolutions, subit la perte de sa fortune, la mort des siens, sans en accuser ses ennemis ; mais un rien, une prétendue injure qu'il entend dans la rue et qui doit s'adresser à lui, l'agite davantage, et ramène la formule caractéristique des persécutions... « S'il est vrai que le délire ait ainsi son origine dans des émotions toutes personnelles, et sans équivalent durant la santé, on comprend combien peu les conseils raisonnables auront d'influence. Vous ne serez jamais dans le vrai pour le malade, quand jugeant avec votre bon sens, vous traiterez de *niaiseries* ce qui le tourmente à un tel degré. Le médecin et l'aliéné ne vivent pas dans le même monde ; l'un parle de ce qu'il sent, et l'autre, de ce qui est.

« La croyance à une persécution n'est donc que secondaire; elle est provoquée par le besoin de donner une explication à des impressions morbides probablement communes à tous les malades et que tous rapportent à la même cause. Non seulement les conclusions se ressemblent, mais encore, *et c'est là ce qui prouve la réalité du type que je cherche à établir* on retrouve une égale analogie jusque dans les détails de l'explication.

« Supposez un homme sain d'esprit et persuadé qu'il est en butte à une persécution ; son premier soin est de rechercher les mobiles qui peuvent porter les autres à lui nuire, pour remonter ainsi jusqu'aux personnes qu'il convient de soupçonner d'abord et plus tard d'accuser. Voilà comment procèdent toutes les enquêtes, qu'elles soient ou non judiciaires. L'aliéné suit une autre voie. Parti, comme je l'ai dit, de la croyance qu'on le tourmente, il est le premier à s'étonner qu'on lui en veuille. Je n'ai fait, s'écrie-t-il, de mal à personne ; on n'a rien à me reprocher, je n'ai eu ni discussions ni querelles, je ne sache aucun grief dont on ait à se venger. Son étonnement, toutefois, ne l'entraîne pas plus loin ; il ignore pourquoi on le persécute, l'avoue ingénument, et ne cherche pas à en savoir davantage. Vous avez beau le presser, lui remontrer l'absurdité d'une persécution sans motifs, il persiste obstinément dans cette impasse. Tout au plus, à force d'insinuation, l'amènerez-vous à accepter un mobile auquel il ne songeait pas. Le plus insignifiant fixera presque toujours son choix parmi ceux que vous lui proposerez ; il en est de même quant aux personnes. Du moment que les intermédiaires lui manquent, il ne sait comment établir le passage entre les actes dont il se plaint et leurs auteurs. Pourquoi soupçonnerait-il celui-ci ou celui-là, puisqu'il ne connaît pas de raisons pour qu'on le tourmente. Cependant, à la longue, et pour les besoins de sa défense, il finit par se fixer tant bien que mal. La raison pour laquelle il se décide, il la puise encore, comme toute l'œuvre de son délire, dans la nature des impressions qu'il a ressenties ; elles lui semblaient en dehors de la nature : il accuse des êtres mystérieux : la police, les physiciens, les magnétiseurs. Par là, il comble le vide, et il établit à l'aide des pouvoirs occultes qu'il se représente vaguement, une sorte de transition plausible entre l'imaginaire et le réel. Si les faits dont il a eu à souffrir n'offrent pas trop de singularités, il se contente de mettre en cause des voisins qu'il n'a jamais vus, dont il suppose l'existence, et qu'il n'a jamais eu la curiosité de chercher à connaître. Voilà donc un malade *travaillé par le besoin d'expliquer* et qui limite spontanément ses interprétations dans le cercle le plus étroit...

... « En résumé, les malades atteints du délire de persécutions subissent une idée commune et prédominante. Mais, en outre, ils sont astreints, par la nature de leur aliénation, à user de procédés intellectuels analogues jusque dans leur imperfection, et à se mouvoir dans un cercle uniforme. »

Suivons, maintenant, Lasègue dans l'analyse détaillée des symptômes :

« Tous les faits de nature à causer une impression pénible ne sont pas aptes à servir de base au délire de persécution. Le nombre de ceux qu'invoquent les malades est assez restreint pour qu'un médecin, éclairé par une suffisante expérience, puisse dresser son questionnaire à l'avance, et soit sûr de n'omettre aucune des divagations dont l'entretiendra l'aliéné.

L'organe de l'ouïe fournit les premières sensations sur lesquelles s'exerce l'intelligence pervertie. Le malade entend des lambeaux de conversation *qu'il interprète* et qu'il s'applique ; les gens avec lesquels il est en contact ont dû parler de lui ; les bruits mêmes qui se produisent le plus naturellement, le passage d'une voiture, le pas d'un homme qui monte un escalier, une porte qui s'ouvre ou qui se ferme, sont l'objet de ses commentaires. Les conversations directes qu'il soutient, les querelles qu'il provoque dans sa mauvaise humeur, l'émeuvent peu, et ne donnent pas matière à ses suppositions inquiètes. On ne saurait mieux le comparer qu'à ces sourds d'une nature soupçonneuse, qui croient toujours qu'on parle d'eux, et qui, fort émus des propos qu'ils n'entendent pas, s'indigneraient peu des injures qui parviendraient à leurs oreilles. Une fois sur cette pente, l'imagination ne s'arrête plus ; après avoir essayé de vagues présomptions, l'aliéné finit par aboutir aux interprétations les plus absurdes et les plus positives. *On* se contentait d'abord de le tourmenter ; peu à peu, *on* formule des accusations qui se traduisent par des signes dont lui seul perçoit la signification.

« Jusque-là, le malheureux persécuté s'est maintenu dans la limite des sensations vraies, sur lesquelles il a fondé ses inductions délirantes ; un certain nombre de malades ne va pas au-delà. Ce qu'il a entendu, il a dû l'entendre et, bien qu'il ne dépasse pas cette mesure, il peut parcourir tous les échelons, et arriver au terme le plus avancé de la maladie. D'autres, au contraire, sont poursuivis par *des hallucinations,* sans être ni plus ni moins gravement malades. L'hallucination n'est pas un de ces symptômes qui marquent le progrès du mal et n'apparaissent qu'à ses périodes extrêmes ; tantôt, elle se manifeste dès le début, tantôt, elle ne survient qu'après une longue persistance de l'illusion. Quelle que soit l'époque où elles se déclarent, *les hallucinations obéissent à la loi que j'ai indiquée; elles se renferment toujours dans les sensations auditives. Je ne saurais trop appeler l'attention sur ce caractère, que je regarde comme pathognomonique.* Telle insistance que vous appor-

tiez dans les questions, telles provocantes que soient les incitations auxquelles vous soumettez le malade, il évite tous les pièges et n'hésite pas à déclarer qu'il s'est borné à entendre. On est venu, sous sa fenêtre, proférer des menaces. — Avez-vous vu vos ennemis ? — Non, je n'ai pas cherché à les voir ; on a frappé à sa porte, on l'a accablé d'insultes dans la rue, il n'a vu parsonne ; on est entré chez lui, on lui a parlé à l'oreille, il a écouté, quelquefois il a répondu ; ses yeux ne lui ont jamais fourni de renseignements. Ainsi non seulement l'aliéné persécuté est incapable de créer des hallucinations visuelles, il ne se sert même pas de la vue dans la mesure légitime et raisonnable. La plupart s'indignent de ce qu'on les suppose capables d'avoir des visions ; quelques-uns déclarent qu'ils ont cherché à entrevoir leurs persécuteurs, mais ils n'ont pas réussi, et ils expliquent qu'*on* s'était hâté de fuir, qu'*on* s'était réfugié dans une allée, qu'*on* s'était caché chez un marchand, sans qu'aucun ait porté plus loin son investigation. *L'hallucination de l'ouïe n'est ni la conséquence obligée ni l'antécédent nécessaire du délire de persécution, mais elle est la seule qui soit compatible avec lui* (16). *Il suffit qu'un malade accuse des visions pour que je n'hésite pas à affirmer qu'il appartient à une autre classe de délirants.* Et pourtant, dans combien de circonstances, ceux qui veulent remplacer l'observation par la logique, trouveraient dans les hallucinations de la vue matière à des préoccupations craintives ! Des malades, chez lesquels on s'introduit, on amène des morts qu'ils voient dans leurs linceuls, des fantômes menaçants *mais muets*, qui aperçoivent du sang sur leur lit et sur leurs murailles, auraient assez de motifs pour se croire persécutés. La direction de leurs idées n'est pas là ; ils n'entrent pas dans une voie qui leur semble si bien ouverte.

« Une exception, cependant, plus apparente que réelle, mérite d'être signalée. Sur plus de 60 observations que j'ai moi-même recueillies (17), j'ai trouvé deux fois des hallucinations de la vue, si les symptômes que je vais indiquer méritent ce nom. Dans les deux cas, les malades (c'étaient deux femmes), sous l'influence d'une crise hystérique, avaient cru voir l'une un éclair, l'autre un jet de lumière au milieu d'un violent tumulte ; les deux visions n'avaient duré qu'un instant et ne s'étaient jamais reproduites.

« Il est bien entendu que je mets hors de cause les faits qui n'appartiennent, d'ailleurs, qu'à la seconde période de la maladie et qui simulent grossièrement les illusions de la vue. Une aliénée voit une robe suspendue à une fenêtre du voisinage ; elle suppose qu'on a voulu la narguer, et que c'est encore un méfait des gens qui l'injurient depuis longtemps ; une autre croit qu'une chaise a été déplacée, et conclut à une persécution de ses ennemis.

« Après les interprétations erronées de propos ou de bruits véritables et les hallucinations de l'ouïe, se manifestant habituellement sous la forme de grossières injures adressées par des individus invisibles, les autres sensations dont les persécutés se plaignent se réduisent à des *impressions nerveuses* (18). Les femmes en offrent les plus fréquents exemples ; ce sont des souffles intérieurs, des chaleurs soudaines, des engourdissements, des douleurs atroces et passagères... Dans les cas de ce genre, le magnétisme constitue l'explication favorite des gens instruits ; les esprits moins cultivés accusent ce je ne sais quoi que le peuple désigne sous le nom de *physique*. »

Lasègue, ayant ainsi suivi le délire de persécution, « depuis son début jusqu'à sa période d'état », nous expose quelques données étiologiques qu'il n'est point inutile de rappeler.

« L'âge le plus favorable paraît être de la 35e à la 50e année ; mais c'est aussi la période de la vie où, si on excepte les formes séniles, la folie est surtout commune.

« Le relevé des aliénés, y compris les idiots et les imbéciles, sans distinction des formes maladives, et tels que le hasard me les présentait, donne 665 individus, dont 446 hommes et 219 femmes. Dans ce nombre, le chiffre des malades atteints de délire de persécutions est de 96, dont 58 femmes et 38 hommes, proportion énorme pour les femmes, puisqu'elle s'élève *au quart de la totalité des aliénées* soumises à mon examen. »

Pour illustrer son travail, et surtout pour « faire connaître certains caractères de détail qui ne pouvaient prendre place dans la description », Lasègue publie quinze observations dont il a, de parti-pris, « éliminé les circonstances accessoires », peu utiles à son « étude nosologique. ». Leur nombre, dit-il compense leur brièveté », et le médecin se trouve ainsi comme placé artificiellement au milieu d'une épidémie de délires de persécution ; il trouve esquissés d'avance les types d'ailleurs peu variés dans lesquels rentreront certainement la plupart des faits dont il sera témoin. *J'ajouterai que je me suis contenté de laisser parler les malades sans intervenir dans leurs récits* (19). »

. . . .

Et Lasègue termine sa monographie par la conclusion suivante :

« Il existe une forme de délire partiel à laquelle je donne,

---

(16) Mabille, pourtant, rapporte plusieurs observations où des persécutés typiques ont présenté de réelles hallucinations visuelles, et J. Séglas (*Leçons cliniques sur les maladies mentales et nerveuses* : (*Salpêtrière 1887-1894* ; Paris, Asselin et Houzeau, 1895) déclare qu'un certain nombre de persécutés systématiques du type habituel peuvent être atteints d'hallucinations visuelles.

On peut, à cet égard, et d'après le même auteur, ranger les malades sous trois chefs :

a) Hallucinations visuelles absentes (Lasègue). Cas les plus habituels ;

b) Hallucinations visuelles dues à un élément surajouté (Lasègue), appoint alcoolique, par exemple ; hystérie, etc.. ;

c) Hallucinations visuelles, sans adjonction morbide, appartenant en propre à « la folie systématique ».

Dans ce cas, les hallucinations présentent quelques caractères particuliers : relativement peu fréquentes, « elles ne se présentent guère qu'à l'état élémentaire ou sous la forme commune. Les malades voient des flammes, des éclairs ou des objets plus ou moins distincts. Enfin, il est à remarquer qu'ils ne sont pas dupes de ces phénomènes ; ils les jugent, en quelque sorte, à leur valeur. S'ils les interprètent dans le sens de leurs convictions délirantes, ils savent toutefois et déclarent que ce sont là de fausses sensations. Mes ennemis, disent-ils par exemple, me font voir certaines choses ; mais je sais bien qu'elles n'existent pas ; c'est de la fantasmagorie, de la physique ; je suis bien sûr que cela n'est pas vrai » (J. Séglas).

(17) Lasègue, dont A. Ritti et A. Motet ont loué le soin, la persévérance et l'habileté dans l'examen des malades, prenait, en interrogeant l'aliéné, des notes rapides qu'il jetait dans un tiroir. Sa fidèle mémoire les savait retrouver rapidement lorsqu'il les voulait publier ou y ajouter quelque nouveau document.

(18) Hallucinations cœnesthétiques.

(19) Le médecin doit, en quelque sorte, se contenter « d'aspirer l'impression » qu'il produit sur le malade, recommandait Guislain à ses élèves (*loc. cit.*).

faute d'un meilleur terme, le nom de *délire de persécutions*, qui se reproduit avec des caractères assez constants pour constituer *une espèce pathologique* parmi les aliénations mentales » (20).

Depuis la magistrale description du médecin du dépôt, la science a progressé et les observations se sont multipliées.

Des nombreux travaux qui suivent, les uns semblent ignorer la réalité du type morbide distinct établi par Lasègue ; les autres, plus récents, complètent le tableau clinique et établissent des variétés qu'une terminologie nouvelle permet de distinguer.

Morel (21), en 1860, range encore les persécutés dans la grande classe des « névroses hypocondriaques », et rapporte le cas d'une vieille demoiselle de 74 ans « qui rend parfaitement compte de ses sensations ». Ses « invisibles », pendant son sommeil, se permettent « des attouchements infâmes » ; « ils lui parlent à l'oreille », « l'insufflent intérieurement pour la faire gonfler », lui brûlent les pieds. Les interprétations délirantes sont innombrables. « Les mets les plus sapides lui paraissent parfois nauséabonds et empoisonnés... On lui envoie des odeurs méphitiques, et les aliments qu'on lui présente sont immédiatement corrompus par ses invisibles... Les personnes qui entrent sont envoyées pour lui nuire ; celles qui sortent vont combiner contre elle des projets infernaux », etc... L'ancien collaborateur et ami de Lasègue divise bien « la folie hypocondriaque » en trois variétés : l'hypocondrie simple, le délire de persécutions, le délire des grandeurs ; « mais, remarque A. Ritti (22), dans l'esprit de l'auteur, ce sont là moins trois variétés que trois phases d'un même état morbide ».

Morel dit, d'ailleurs, plus loin et je cite textuellement : « Le délire des persécutions forme une des variétés les plus intéressantes de la folie hypocondriaque », et encore : « Cette forme de vésanie hypocondriaque connue sous le nom de délire de persécution. »

Marcé (23), en 1862, en digne élève d'Esquirol, insère le délire des persécutions au chapitre des « monomanies intellectuelles ».

Dagonet qui, dans la première édition de son *Traité élémentaire et pratique des maladies mentales* (1862), ne fait point mention du délire de persécutions, ne l'oublie plus, dans sa seconde édition de 1876, et le considère, tel Esquirol lui-même, comme une variété de lypémanie.

C'est en 1868 que paraît la thèse de Maret (*Du délire de persécutions*), interne à l'asile de Saint-Yon.

En 1871, après la guerre, Legrand du Saulle (24) publie sa longue monographie où il rend hommage « au praticien éminent » qui, en 22 pages, « a su grouper tant de choses si nouvelles ». A la lumière du phare clinique, il étudie « le naufrage cérébral stéréotypé » du persécuté et, le premier, en examine et en développe les conséquences médico-légales.

A ce propos, il est juste de remarquer que si, dans son mémoire de 1852, Lasègue n'a pas mentionné l'existence de ceux qu'il appelait lui-même « les aliénés persécutés devenus persécuteurs », il a particulièrement insisté sur « cette variété importante du délire de persécution » dans la seconde partie de sa vie scientifique. Elle n'a pas été, de sa part, l'objet d'une publication spéciale, mais il l'a popularisée dans son enseignement. C'est lui qui « l'a découverte » et « attiré sur elle l'attention des observateurs » (J. Falret).

J'ajoute que la brutale succession d'événements auxquels il fut mêlé, et comme expert et comme témoin, eût suffi à éclairer Lasègue sur la réalité du type médico-légal qu'il a établi.

L'avocat Sandon, âgé de 37 ans, « aliéné persécuteur, atteint de perversions des facultés morales et, plus tard, de paralysie générale, inculpé de faux » (25), tint une place importante dans les préoccupations de l'époque. Successivement examiné par Lasègue et Blanche (28 avril et 8 août 1861), puis par Foville, Blanche et Tardieu (27 septembre 1862), il avait été déclaré aliéné et les experts avaient jugé « nécessaire et inévitable de prendre, à son égard, les mesures tutélaires prévues par la loi ». Enfermé dans un asile, Sandon, qui s'était « constitué l'organisateur d'un système de persécution pour lequel tous les moyens, même le faux », lui étaient bons, parvint à impressionner l'opinion publique. L'Empire lui servit même une pension, pour réparer le préjudice causé par son internement.

De là à conclure qu'il avait été indûment enfermé, il n'y avait qu'un pas : il fut franchi. Sandon fut traité en victime, et les médecins, dont Lasègue, qui avaient eu à se prononcer sur l'état mental de l'avocat, furent, pendant de longues années, l'objet des plus vives attaques. Le professeur devait, plus tard, en pleine Faculté, devant un tumultueux auditoire, noblement revendiquer une responsabilité toute à l'honneur de sa probité professionnelle, et l'avenir devait lui donner raison. Sandon, en effet, mourut le 20 août 1870 à la maison municipale de santé, dans le service de Besnier. « Un accès congestif céphalique » l'avait emporté et les constatations nécropsiques justifiaient pleinement le diagnostic des aliénistes-experts.

Les affaires Verger et Teulat, auxquelles fut encore mêlé Lasègue, eurent également un grand retentissement dans les annales de l'époque.

Pour être moins célèbre, l'anecdote suivante, que nous conte A. Motet (26), mérite cependant d'être rapportée.

Le maître « avait pour voisin de campagne, à Châtillon, un délirant persécuté qui s'imagina que Lasègue, auquel il n'avait jamais adressé la parole, mais dont il connaissait la haute situation, devait être au courant des machinations, des taquineries dont il croyait avoir à se plaindre. Lassé de souffrir, il résolut de se débarrasser de ses imaginaires ennemis en frappant celui qu'il appelait dans son langage de persécuté, « le chef des aliénistes aliénisants ». Il alla l'attendre à la porte de l'hôpital de la Pitié, et quand il sortit, l'aliéné leva le bras pour le frapper. Heureusement, Lasègue était entouré d'élèves qui le protégèrent contre cette brutale agression. Il en prit, plus tard, occasion de l'une de ces leçons magistrales comme il savait les faire ».

(20) *Etudes médicales*, I, pp. 543 et suiv.

(21) B. A. Morel, *Traité des maladies mentales*. Paris, Victor Masson, 1860.

(22) Ritti, Art. *Délire de persécutions*, in *Dict. encyclopédique*. Déjà cité.

(23) L.-V. Marcé, *Traité pratique des maladies mentales*. Paris, J.-B. Baillière, 1862.

(24) Legrand du Saulle, *Le délire des persécutions*. Paris, Plon, 1871.

(25) V. choix de rapports et de consultations, in A. Tardieu, *Etude médico-légale sur la folie*, Paris, J.-B. Baillière, 1872.

(26) *Eloge du Professeur Lasègue à l'Académie de médecine*, déjà cité.

L'impartiale histoire réclamait cette digression.

Depuis 1871, la dénomination de délire de persécution est passée dans la science et le type créé par l'éminent aliéniste, définitivement acquis à la pathologie mentale, est désormais classique.

Lasègue avait particulièrement étudié le délire de persécutions « à l'époque de sa floraison », et n'avait voulu suivre le malade que depuis le début du « malaise intellectuel » jusqu'à la période d'état du délire. « Comme je ne veux qu'établir un type, et déterminer les caractères qui doivent entrer dans sa définition, il serait hors de propos d'étudier sa marche décroissante ou de chercher les indications thérapeutiques » (27).

La voie était donc ouverte, et les recherches qui suivirent eurent pour résultat de parachever la création de Lasègue et pour objectif d'indiquer, à l'aide d'observations répétées et de vocables nouveaux, sa place dans le cadre nosologique.

Les travaux étrangers abondent, et avec eux apparaissent les termes de « Paranoia », de « Verrückheit », de « Wahsinn » en Allemagne, de « delusional insanity » en Angleterre, qui servent à désigner les délires systématisés et leurs variétés. Krafft-Ebing (28) considère le délire de persécutions comme un délire primaire et l'appelle Primäre Verrücktheit.

En France, Foville (29), déjà en 1871, attire l'attention sur la transformation des idées de persécution en idées de grandeur.

Mais ce sont surtout les travaux de J. Falret (30) et Pottier (31) sur le délire de persécution à évolution systématique et sur les persécutés-persécuteurs; ceux de Magnan (32) et de ses élèves P. Garnier (33), Gérente (34), Legrain, Sérieux, sur le délire chronique (Magnan), le délire chronique à évolution systématique (Magnan et Sérieux) (35), la psychose systématique progressive (Garnier) et les délires des dégénérés (36), qui ont contribué à mettre en relief l'évolution de ces délires, à éclaircir bien des points de détail et à différencier les divers types pathologiques.

Nous ne nous arrêterons pas à la conception récente de Kräpelin, qui veut faire entrer le délire de persécution dans son trop vaste cadre de la démence précoce, prétention que G. Ballet déclare « insoutenable » (37). Nous pouvons dire qu'aujourd'hui la grande majorité des aliénistes se rallient aux idées de V. Magnan (38), en reconnaissant l'existence de deux espèces nosologiques distinctes, à savoir : 1° le délire de persécution à évolution systématique (39), avec les quatre périodes suivantes : *a*) période d'incubation et d'interprétation délirante ; *b*) période des idées de persécution et des hallucinations ; *c*) période des idées ambitieuses ; *d*) période de démence (40) ; 2° les autres délires de persécution qui appartiennent au vaste groupe des psychoses dégénératives.

Entre le délire chronique à évolution systématique de Magnan et les délires systématiques à évolution irrégulière des dégénérés, il existe, d'ailleurs, « une innombrable série de cas de transition, qui relie les espèces morbides entre le type pathologique décrit par Magnan, d'observation rare, et les types de psychoses irrégulières et polymorphes qu'on rencontre couramment dans les derniers échelons de la dégénérescence, chez les débiles et les grands déséquilibrés constitutionnels » (4).

Hâtons-nous de dire que les progrès accomplis, en l'espace d'un demi-siècle, n'ont rien enlevé à la valeur de la description si pittoresque de Lasègue. Elle restera comme un modèle de fine analyse et comme un des plus purs joyaux de la couronne psychiatrique de France.

C. Streletski.

(27) *Etudes médicales*, I, p. 557.

(28) N. Kfraft-Ebing, *Traité clinique de psychiâtrie*, Stuttgard, 1879, et traduct. Laurent, Paris, Maloine, 1897.

(29) Foville, *Etude clinique de la folie avec prédominance des idées de grandeur*, Paris, 1871.

(30) Falret, *Annales médico-psychologiqnes*, 1881, t. V, et *Etudes cliniques sur les maladies mentales et nerveuses*, Paris, J.-B. Baillière, 1890.

(31) Pottier, *Les persécutés-persécuteurs*, Thèse Paris, 1886.

(32) Magnan, *Leçons cliniques sur les maladies mentales*, 1887, 1890, 1894, 1897 et *passim*.

(33) P, Garnier. *Des idées de grandeur dans le délire de persécutions*, Thèse Paris, 1887.

(34) P. Gerente, *Considérations sur l'évolution du délire dans la vésanie*, Thèse Paris, 1883.

(35) Magnan et Sérieux, *Le délire chronique à évolution systématique* (collection Léauté), Paris, 1892.

(36) Magnan et Legrain, *Les dégénérés* (*état mental et syndromes épisodiques*), Paris, 1895.

(37) G. Ballet, Art. Délire de persécut. à évolut. systématique, in *Traité* Bouchard-Brissaud, t. X.

(38) V. G. Ballet, *Psychoses et affections nerveuses*, *Leçons de clinique médicale*, Paris, 1897, et *Progr. Méd.*, 19 nov. 1892 ; F. L. Arnaud, Les délires systématisés in *Traité de pathologie mentale*, publié sous la direction de Ballet, 1903 ; E. Regis, *Précis de Psychiatrie*, 3e édit., Paris, Doin, 1906 ; J. Seglas, *Leçons cliniques sur les maladies mentales et nerveuses* (1887-1894), Paris, 1895.

(39) Type Lasègue-Falret, comme Arnaud l'appelle (*Traité de pathologie mentale* de G. Ballet).

(40) J. Falret, lui, admet les 4 périodes suivantes : 1° interprétation délirante ; 2° hallucinations de l'ouïe (*état*) ; 3° troubles de la sensibilité générale ; 4° période stéréotypée ou de délire ambitieux. Magnan fusionne donc la 2e et la 3e période de Falret pour ajouter au tout une période démentielle que l'aliéniste de Vanves n'admet pas.

(41) E. Dupré, Les psychoses hallucinatoires chroniques (*Revue polyclinique*). Extrait de l'*Encéphale*, Paris, Delarue, 1907.

AMÉDÉE BONNET, PRÉCURSEUR DE L'ANTISEPSIE

M. le Pr Guermonprez, de Lille, qui s'est imposé la très généreuse tâche de faire revivre pour nous la belle figure d'Amédée Bonnet, lui consacre, dans le Lyon Médical *du 6 décembre, l'article que voici :*

Amédée Bonnet n'a pas craint de heurter directement les préjugés de ses contemporains, lorsqu'en 1845, il a pris la *défense des antiseptiques*. Après avoir vu lui-même la vérité clinique, il a reproché aux théoriciens (1) un délaisse-

(1) Depuis longtemps je suis revenu, dit Amédée Bonnet, à l'usage des vulnéraires dans toutes les plaies contuses, et si ces topiques, qui sont *toujours* composés de substances excitantes et *antiseptiques*, m'ont paru, en général, inefficaces dans les cas où les contusions étaient profondes et avaient détruit la structure des parties, *ils m'ont paru d'une incontestable utilité* dans les plaies contuses superficielles, où leur action pouvait se faire sentir sur toutes les parties altérées. Je maintiens comme vraies les assertions des auteurs du siècle passé sur l'utilité de ces moyens ; et je crois devoir rappeler les opinions de quelques-uns d'entre eux. Je ne doute pas que si l'on a cessé de suivre leur pratique,

ment injustifié et il a invoqué le témoignage des auteurs qualifiés Élie Col de Villars (1), Jean-Louis Petit (2) et Lamotte (3).

Je pourrais ajouter un grand nombre de citations à celles que je viens de faire, dit-il, pour *démontrer l'importance* que des hommes très expérimentés ont attribuée à l'emploi *des antiseptiques* dans le traitement des plaies profondes avec décomposition putride et pour conduire les chirurgiens modernes à revenir sur la proscription (4) qui s'attache aujourd'hui à tous les vulnéraires. Il ne conteste pas les abus dans les plaies simples par instrument tranchant ; « mais dans les plaies contuses et avec décomposition putride (les antiseptiques sont préférables à tous les cérats et à tous les cataplasmes de la chirurgie moderne) » (5).

Amédée Bonnet ne se borne pas aux préceptes des auteurs ; il sollicite le témoignage de la chirurgie expérimentale par Rey, professeur à l'école vétérinaire de Lyon (6). Dans les expériences faites sur les maladies articulaires du cheval, le liquide injecté était de la teinture d'iode pure. De l'eau-de-vie camphrée me paraîtrait de beaucoup préférable, ajoute le chirurgien, car elle serait tout aussi *antiseptique* et elle serait beaucoup moins irritante. Amédée Bonnet voulait donc sauver le principe et garder la mesure. Dès 1845, il enseignait la réelle efficacité des antiseptiques ; ce n'est que 30 ans plus tard qu'on a trouvé les règles pour en préciser les usages avec méthode.

Mais Amédée Bonnet, devenu certain d'une vérité technique, ne comptait plus que sur son indépendance, et il poussait l'audace jusqu'à poser la question : « Si une articulation n'est pas désorganisée, qu'elle ait été simplement ouverte et que du sang s'y décompose, peut-on injecter dans sa cavité de l'eau (alcoolat), vulnéraire, de l'eau-de-vie camphrée, ou du baume (alcoolat) de Fioravanti, afin d'arrêter la décomposition putride ? (7). Poser la question c'était s'exposer aux sarcasmes de Broussais et à toutes les violences de langage des sectateurs de son système. Amédée Bonnet n'en ignorait rien, et c'est « visière levée » qu'il affrontait la lutte.

« Personne, que je sache, n'a conseillé ce moyen (antiseptique), personne ne l'a mis en pratique ; et l'idée seule de l'employer soulève tant de répulsion, aujourd'hui que les principes de la méthode physiologique (8) survivent encore aux attaques dont ils ont été l'objet, que je dois m'appliquer avec soin à justifier leur emploi, que je ne crains pas de proposer, dit Amédée Bonnet. Et il explique pourquoi il emploie l'alcool comme antiseptique (1) : « Les alcooliques agissent chimiquement sur les liquides, de manière à y suspendre la fermentation putride et sur les solides auxquels ils communiquent une inflammation franche, dont le peu de gravité en elle-même est prouvée (2) par les résultats des injections iodées dans les hydarthroses ; il y a sous ce rapport substitution d'une maladie grave, il est vrai, mais non mortelle, à celle que l'on veut combattre (3) ».

Cette occasion n'est pas la seule où on admire ce puissant esprit, toujours à la recherche de la vérité et conduit de la sorte vers la découverte si ardemment désirée par tous les chirurgiens de son temps. Dès le début de sa carrière il fut ému par les désastres que l'infection purulente accumulait dans les services de chirurgie, et il donna une impulsion et une espérance, lorsqu'en 1843, il fit connaître (4) un moyen de prévenir et de guérir la phlébite et l'infection purulente.

Sa base est un fait clinique certain dont il a lui-même découvert le principe (5) : « Jamais la résorption purulente n'est la suite d'une solution de continuité produite par la cautérisation. »

Sur cette base il est entré en action, mais il s'est contrôlé

---

ce n'est pas qu'elle fût nuisible en fait, c'est qu'en principe, elle était *contraire aux idées théoriques répandues dans la science*. (*Traité des maladies des articulations*, accompagné d'un atlas de 16 pages, par A Bonnet. Paris-Lyon, 1845 ; I, 218.)

(1) Élie Col de Villars. *Cours de chirurgie*, v, 56.

(2) J.-L. Petit. *Traité des maladies des os*. II, 21

(3) *Chirurgie de Lamotte*, II, 573.

(4) Les chirurgiens de ce temps-là avaient en effet proscrit tous les antiseptiques. Ils prétendaient réformer la tradition, qui les choisissait pour le pansement des plaies, jusqu'à décorer du nom de vulnéraires.

(5) Amédée Bonnet. Traité des maladies des articulations. Paris-Lyon, 1845, I, 280.

(6) Cette même manière se retrouve ailleurs (t. I, pp. 274-275) au sujet de l'eau de Rabel (alcool et acide sulfurique, et d'une autre pratique antiseptique depuis longtemps usitée à l'École vétérinaire de Lyon... Ne trouvant rien à cet égard dans les traités de pathologie, j'ai consulté les vétérinaires sur les moyens qu'ils emploient dans ces cas difficiles, dit Amédée Bonnet (I, 274).

(7) *Ibidem*, I, 277.

(8) Le système révolutionnaire de Broussais était par lui décoré de la dénomination de *médecine* physiologique. Par une théorie universelle de l'inflammation, Broussais prétendit réformer complètement la science médicale et surtout la thérapeutique. Il fit autant de bruit qu'un homme puisse en faire dans sa vie. On ne peut se faire une idée de toutes les polémiques violentes et acerbes qui s'engagèrent alors entre Broussais et ses partisans d'un côté, avec la plupart des professeurs officiels de l'autre côté, autour de la grande mémoire de R.-T.-H. Laënnec, mort depuis le 13 août 1826. Il y a longtemps que la thérapeutique de Broussais a été jugée, voire même condamnée. L'observation a montré que si une médication antiphlogistique est utile dans quelques cas, fort souvent, en revanche (même dans les maladies inflammatoires) il est indispensable de tonifier et de réconforter les malades. D'autre part, certains points du système de Broussais sont entachés d'erreurs graves et d'exagérations regrettables. (Dr P. Dignat. (*Histoire de la médecine et des médecins à travers les âges*. Paris, 1888-281.)

(1) L'inflammation qui se manifeste dans les articulations quand elles sont ouvertes et que le sang se décompose dans leur cavité, sont des inflammations consécutives ; elles sont un effet de la décomposition putride des matières que contient l'articulation, et tant que cette décomposition n'est pas arrêtée, les accidents qui en sont les effets suivent leur cours. Or, rien de plus propre à arrêter cette décomposition putride que les alcooliques... Amédée Bonnet. *Traite des maladies articulaires*, 1845, I, 278.)

(2) C'est Amédée Bonnet, qui a fourni cette démonstration, Velpeau a prétendu le supplanter dans ce mérite. ... et Amédée Bonnet dédaigne cette occasion de revendiquer sa part légitime de priorité. Il place le fait au-dessus d'une question personnelle.

(3) Cette doctrine d'Amédée Bonnet peut servir de règle dans la détermination à prendre devant un remède douteux, c'est-à-dire dangereux.

(4) Amédée Bonnet. Mémoire sur la cautérisation considérée surtout comme un moyen de prévenir et de guérir la phlébite et l'infection purulente. (*Gazette médicale de Paris*, *1843*.)

(5) La résorption purulente ne peut avoir lieu, dit Amédée Bonnet, que lorsqu'il y a solution de continuité, et que celle-ci a été produite par un instrument piquant, par un instrument tranchant ou par une contusion avec déchirure ; *jamais elle n'est la suite d'une solution de continuité produite par la cautérisation*. Il faut toutefois, pour que la cautérisation n'expose pas à l'infection purulente, qu'elle ait détruit toutes les parties qu'elle a mises à découvert, et qu'ainsi elle n'ait pas servi simplement à faire une perforation à de grandes cavités dont elle aurait laissé les parois dans leur état normal... (I, 381).

lui-même avec une sévérité implacable. — « Après avoir reconnu, par des observations faites dans des conditions les plus variées, que la destruction par le caustique des tumeurs quelconques n'entraînait jamais d'infection purulente, j'ai eu l'idée de cautériser toute la surface des plaies (1) qui me paraissaient exposées à devenir le point de départ d'une résorption purulente. Il m'a semblé que, puisque les solutions de continuité produites par la cautérisation et spécialement par le fer rouge et le chlorure de zinc (2) ne produisaient jamais cette résorption, on pouvait espérer que dans les cas où elle était imminente, on l'arrêterait en substituant une surface cautérisée à une plaie produite par l'instrument tranchant. Dans ce but, quand les symptômes précurseurs de la résorption du pus se sont manifestés, j'ai cautérisé les plaies avec le fer rouge, ou mieux avec la pâte de chlorure de zinc dont l'application effraye moins (3) les malades et qui dessèche plus complètement les solutions de continuité.

« J'ai appliqué surtout cette méthode aux plaies, suites d'extirpation de tumeurs cancéreuses du sein ou du creux de l'aisselle, de loupes au dos et au cou ; l'expérience m'a si bien montré l'utilité immédiate et évidente de cette substitution, que dès que je vois, après l'extirpation d'une tumeur par l'instrument tranchant, que la plaie est grisâtre, qu'il s'en écoule un pus sanieux et fétide, que les bords ont ce gonflement douloureux qui précède les phlegmons avec érysipèle, que la fièvre est brûlante, la soif vive, je cautérise sans hésitation toute la surface de la plaie (4). A part les amputations, je n'ai jamais vu un seul cas où les accidents n'aient été arrêtés par cette méthode, dont les résultats, plus que toute autre observation peut-être, démontrent la puissance avec laquelle la cautérisation borne les maladies et les fixe dans le lieu où elle a été appliquée (5).

« Je crois avoir par là prévenu des résorptions purulentes, mais une telle opinion est si difficile à prouver, il reste tant de doutes dans l'esprit sur la justesse du pronostic qu'a porté un auteur qui prétend avoir prévenu une maladie que je renonce à citer ici les observations qui me paraissent avoir confirmé mes présomptions sur la possibilité d'arrêter la résorption purulente, avant que les frissons se soient développés, il n'y a que ceux qui ont eu les malades sous les yeux qui soient frappés de ces résultats (6). Je me contente donc d'appeler l'attention des praticiens sur la cautérisation des plaies menacées de résorption purulente, et de les engager à répéter des essais dont le résultat m'a paru extrêmement satisfaisant »(1)... Malheureusement la « théorie de la résorption du pus par les plaies » écartait les esprits de la notion d'une causalité infectieuse.

Dans leur ensemble, les faits sont encore d'une concordance qui impose la comparaison, et Amédée Bonnet enseigne (2) que les abcès consécutifs à une phlegmasie intense « ont une marche aiguë se formant simultanément dans un grand nombre de jointures coexistent avec des suppurations dans plusieurs autres organes. Ils sont toujours l'effet d'une altération profonde de l'économie, rapide dans sa marche et semblable à celle qui résulte d'une sorte d'*intoxication* ». Le mot y est : le chirurgien lyonnais avait compris que l'organisme est tué par une maladie, qui est semblable à un empoisonnement » (3).

Guermonpre.

(*A suivre.*)

(1) Cette idée d'Amédée Bonnet, exprimée en 1845 (I, 384), est mise en pratique à la fin du nettoyage des plaies « par accidents », à la fin des opérations de foyers de tuberculoses locales, après les curettages utérins et plus généralement lorsqu'on veut oblitérer les voies d'absorption, par où pourrait pénétrer une infection.... de quelque sorte que ce soit.

Qui se souvient que l'idée est d'Amédée Bonnet ?

(2) Ce sont précisément ces deux mêmes moyens qui ont eu, il y a peu d'années, le succès de l'*actualité*... comment il s'agissait d'innovation. Ce n'était qu'une mode passagère, une *mode* transitoire.

(3) C'était environ trente ans avant l'invention du thermocautère par Paquelin.

(4) L'action chirurgicale d'Amédée Bonnet était prompte, énergique, efficace en raison de la sollicitude judicieuse de son observation clinique.

(5) Cette *joie de guérir* son prochain donnait confiance en soi-même au chirurgien qui avait l'audace d'innover. Elle l'incite à chercher encore et sans cesse, toujours plus loin et plus haut dans la vérité intégrale.

(6) Dans toute cette réserve du langage d'Amédée Bonnet on se demande ce qu'on admire davantage du sens clinique judicieux ou bien d'une probité scientifique exemplaire... Un proverbe anglais prétend que nul n'a jamais trop de sens, d'argent, de probité ; mais le chirurgien lyonnais avait le dédain de l'un des trois, afin de cultiver plus généreusement les deux autres.

(1) *Traité des maladies des articulations*, accompagné d'un atlas de 16 planches, par A. Bonnet ; Paris-Lyon, 1845, I, 385. — « Lorsque les accès de fièvre précédés de frisson ne laissaient aucun doute sur la gravité qu'a déjà prise la maladie, tous les moyens qu'on peut mettre en usage sont généralement inutiles ; la cautérisation ne réussit plus que dans des cas très exceptionnels ; et l'on ne doit presque rien attendre des efforts de la nature. Je n'ai pas vu guérir, ajoute Amédée Bonnet, un seul des malades qui ont eu des abcès articulaires à la suite de la résorption purulente. » (I, 386).

(2) *Ibidem*, II, 52.

(3) C'était le temps, où on ne connaissait les poisons que sous la forme pondérable. Un poison ne pouvait être mortel qu'à la condition d'une dose toxique.

Les poisons biologiques étaient tellement ignorés que personne n'avait même approché du prix de 100.000 francs fondé par Napoléon Ier pour la guérison du croup et de la diphtérie.

Non seulement on ignorait les toxines sécrétées par les microbes pathogènes, mais on n'avait pas encore trouvé les artifices pour les colorer et par conséquent pour les rendre visibles.

Un mystère angoissant enveloppait la nature de cet empoisonnement et déconcertait tous les chirurgiens.

LA PUÉRICULTURE AU XIIIe SIÈCLE

M. le Dr Soalhat vient de consacrer sa thèse inaugurale aux « Idées de Maistre Alebrand de Florence sur la Puériculture » (in-8, 51 p., Jouve). Alebrand fut médecin de saint Louis et a laissé un ouvrage manuscrit intitulé Régime du corps *où M. Soalhat a recueilli, sur la puériculture, certains fragments curieux qu'il cite, et qu'il résume ainsi.*

« D'abiter a fame et pour quoy »

Puériculture avant la Conception

L'acte de la procréation est trop important pour qu'il soit livré au caprice ou au hasard ; des conditions dans lesquelles il est pratiqué dépend en effet l'avenir de l'enfant ; aussi maistre Alebrand s'adressant aux personnes de bon sens,

insiste-t-il sur l'opportunité de « savoir habité à feme ». Ses préceptes d'hygiène intersexuelle, s'appuyant sur des connaissances anatomiques et physiologiques aujourd'hui désuètes n'en renferment pas moins les principes essentiels de ce qu'on a appelé de nos jours : *la médecine de l'espèce.*

Il nous faut exposer, suivant notre auteur, la physiologie de la digestion. Les aliments se cuisent d'abord dans l'estomac; c'est la première digestion, ensuite dans le foie, c'est la seconde digestion, puis dans les veines, et c'est la troisième digestion. La quatrième digestion est la transformation des matières nutritives en substance d'os et de chair : c'est de cette humeur nourricière que dérive le sperme; c'est pourquoi l'abus du coït appauvrit l'oganisme : la vue faiblit, l'appétit est supprimé, le teint pâlit, les cheveux tombent, les flancs sont douloureux, l'homme vieillit et perd la faculté d'engendrer. Telles sont les calamités qui accablent celui qui abuse de la femme et maistre Alebrand en passe.

La continence n'a pas de plus heureux effets, notamment chez les personnes non habituées à la chasteté, et il cite le médecin arabe, Haly ben Abbas, qui rapporte le cas de veuves, voire même de pucelles ayant passé l'âge du mariage qui souvent meurent faute d'accomplir « ceste besoingne ». Car « telle nature quant on la retient, si a de soy nature de venin ».

Il convient donc de pratiquer l'acte sexuel, mais avec modération, et suivant certaines conditions.

Il faut s'abstenir « quant ou se sant plus plain de boire ou de manger » et aussi « quant on est vuit et on a grant fain », sinon on s'expose aux maladies. L'heure de choix « est quant la viande est près comme cuite en la tierce digestion et qu'on soit vuit d'oriner et d'autres choses faire ».

Si la fécondation a lieu un jour après la fin des règles, c'est une circonstance favorable. Quant au procréateur, il doit être ni gras ni maigre, de bonne et forte complexion.

De la sorte, l'enfant qui naîtra de cette union sera vigoureux.

Au contraire, *homs yvres et homs qui use trop la femme et jenes enfans et homs de grant vieillece et qui se lièvent de maladies ne pevent de legier enfans engendrer* ».

Comme conclusion, maistre Alebrand, contrairement au vieil adage, proclame que pour l'homme qui observe ces enseignements, la copulation n'est pas suivie de tristesse, mais d'une douce joie et que maintes maladies qui entouraient de leurs fumées son cœur et sa cervelle sont dissipées comme par enchantement.

« Comment la femme se doit garder quant ele est ençainte »

Puériculture intra-utérine

Le chapitre débute par une très belle comparaison empruntée à Galien. L'évolution du fœtus est rapprochée de celle du fruit de l'arbre. La fleur et le fruit nouvellement formé sont fragiles ainsi que le fruit mûr; le fruit vert au contraire tient fortement à l'arbre. De même dans les premiers et les derniers mois de la grossesse il y a menace d'avortement, si la femme ne prend les précautions nécessaires. Au quatrième et au cinquième mois, au contraire, elle peut sans grand inconvénient vaquer à ses occupations.

La femme doit éviter les aliments salés, les substances diurétiques, et emménagogues, manger peu et souvent des viandes qui se digèrent facilement, et se garder de « courous, de *travail*, de pensées, de paour, de *batures* », (traumatismes) tout spécialement au premier et au dernier mois. Elle n'abusera pas des bains, et ne séjournera pas trop au soleil.

Pour fortifier l'appétit, elle a à sa disposition les stomachiques les plus variés qu'elle prendra sous forme de pilules ou d'électuaires.

A celles qui ne peuvent mener leur grossesse à terme il conseille l'usage de la bistorte.

Quinze jours ou trois semaines avant l'accouchement, la femme subit un véritable traitement qui a pour but de faciliter la sortie du fœtus. On lui donnera des bains de siège émollients suivis d'onctions sur les jambes, les cuisses et la vulve, on lui fera boire du vin additionné de baume, si elle est riche, une décoction dans du vin de racines de cost et d'armoise, si elle est pauvre. Alebrand recommande en outre de prendre des sternutatoires, de monter et de descendre des escaliers, de respirer de bonnes odeurs, enfin, de parfumer les parties génitales, problablement pour attirer en bas la matrice (1). Si l'enfant se présente mal, il n'y a pas d'autre ressource que de quérir la sage-femme qui fera la version. Si l'enfant est mort il faut se hâter d'en délivrer la femme qui court le plus grand danger.

Outre la rue et la sabine Alebrand indique, si la femme est grasse, un procédé que préconisaient déjà Sérapion, Haly, Avicenne : la position sur les coudes et les genoux, un coussin sur le ventre.

Apres la délivrance on baigne la femme, et on la réconforte par de bons aliments.

S'il survient des maladies après l'accouchement, on suivra le traitement approprié à chacune.

Observation. — Il est intéressant de constater que notre auteur, tout en s'occupant de l'hydrothérapie et de l'alimentation de la femme enceinte, a insisté surtout sur le repos pendant le premier et le dernier mois de la grossesse.

« Comment on doit garder l'enfant quand il est nes. »

Puériculture après la naissance.

Les soins à donner au nouveau-né sont minutieusement décrits. La ligature du cordon, faite avec un fil de laine tordue, doit être éloignée de quatre pouces du nombril; la plaie est pansée au moyen d'un petit linge huilé qu'on laisse jusqu'à la chute du cordon, au quatrième jour, on saupoudre alors de sel la plaie ombilicale ainsi que le reste du corps. L'enfant est ensuite lavé et la nourrice, dont les ongles sont courts pour ne pas blesser l'enfant, procédera à sa toilette : les oreilles et les narines sont nettoyées, un peu d'huile d'olive sera placée dans ses yeux, pour favori-

(1) Siebold, commentant Sérapion qui traite le même sujet, dit : « C'est la vieille doctrine de l'ascension de la matrice, d'où le conseil de faire respirer des vapeurs fortes avec des cheveux et des chiffons brûlés, de l'ail, etc., « ut ex hoc olfactu refugiat matrix ab istis partibus ad inferiora » pendant ce temps la matrice sera attirée en bas par de bonnes odeurs ; « et adhibemur ad os matris omne, quod est boni odoris ut declinet matrix ad inferiora ». L'opinion de Platon qui pensait que la matrice est un animal est ainsi justifié. » Alebrand se contente d'attirer la matrice, il remplace les fumées mal odorantes par de bonnes odeurs.

ser la sortie des « superfluités », Alebrand conseille de mettre « tôt belement » le petit doigt dans le fondement, et de faire l'expression de la vessie.

L'enfant sera emmailloté avec le plus grand soin; il faut, en effet, éviter de donner aux membres une mauvaise position que l'enfant pourrait conserver dans la suite. On le dépose alors dans un berceau bien moelleux où il sera à l'abri du froid et d'un vif éclairage, il y dormira la tête surélevée. A son lever, on le baigne, et pour assouplir ses articulations, on leur imprime avec précaution des mouvements de flexion.

Après cette séance de gymnastique on couche l'enfant dans son berceau sur son ventre, puis sur son dos et on le laisse dormir.

La question de l'allaitement est traitée d'une façon très intéressante. Alebrand préconise l'allaitement maternel, c'est celui qui convient le mieux à l'enfant, car c'est le lait qui le nourrissait dans le ventre de sa mère qui remonte dans les mamelles. Si la mère ne peut nourrir son enfant, il faudra s'adresser à une nourrice (1).

La nourrice doit avoir de vingt-cinq à trente-cinq ans et ressembler autant que possible à la mère, elle aura le teint frais, une forte encollure, la poitrine large et les chairs fermes; elle sera ni trop grasse ni trop maigre. On devra s'informer si elle a de bonnes qualités, car l'enfant pourrait hériter de ses défauts. Ses mamelles ne seront ni trop grosses ni trop petites, ni trop dures ni trop molles, mais « duretes ».

Le lait doit être blanc, de saveur douce, ni trop clair ni trop épais. Voici l'expérience que conseille Alebrand pour se rendre compte de la consistance du lait. Une goutte est placée sur l'ongle, si elle tombe sans remuer le doigt, le lait est trop clair, si l'ongle étant tourné, elle ne tombe pas, il est trop épais. Il faut en outre s'informer de l'âge de son enfant, s'il a un mois ou deux, c'est parfait, mais s'il a un ou deux ans, le lait ne vaut rien. On n'acceptera pas une nourrice qui a accouché avant terme ou qui a perdu pour une raison ou pour une autre son enfant.

Quand on aura trouvé une bonne nourrice, on aura soin de bien l'alimenter et de lui interdire l'usage des plantes qui corrompent le sang comme l'oignon, l'ail, la roquette, etc. Elle devra travailler modérément. On lui évitera les rapports sexuels, car une femme enceinte qui allaite tue son nourrisson.

La nourrice donnera le sein peu et souvent. Dans l'intervalle des tétées, l'enfant sera invité à dormir par la nourrice qui le bercera en lui chantant des « cançonnetes beles et douces ». L'allaitement durera deux ans.

Quand les dents commenceront à pousser on fera prendre à l'enfant des bouillies, plus tard des gâteaux; pour fortifier ses gencives, on lui permettra des racines de réglisse ou de glaïeul.

Quand l'enfant marchera, on veillera à ce qu'il porte ses pas sur des surfaces moelleuses, et à ce qu'il ne reste trop longtemps sur ses jambes, car jusqu'à sept ans les membres plient volontiers.

Dès que l'enfant commencera à parler, la nourrice lui lavera la bouche avec de l'eau d'orge et lui apprendra à dire des mots faciles comme maman, papa.

Soalhat.

(1) Ces préceptes se trouvent dans Avicenne. « Omnibus modis quibus est possibile, lac matris infanti ad sugendum dandum est: ipsum enim est nutriens, quod magis simile existit substantiæ nutrientium præteritorum, quibus alebatur dum in ventre erat. » (*In* Siebold, t. I, p. 268.)

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

Hiver 1908-1909

Relations rapides entre Paris et l'Espagne.

ALLER ;

1re classe. — Départ de Paris, 9 h. 10 m. ; Arrivée à Barcelone (1) 7 h. 53 m. — V.R. Paris-Dijon ; V.R. Lyon-Avignon.

1re, 2e, 3e classes. — Départ de Paris 7 h. 27 s. ; 1re classe — Départ de Paris, 9 h. 15 s. ; — Arrivée à Barcelone à 7 h. 26 s. (L.S. Paris-Port-Bou).

RETOUR ;

1re, 2e, 3e classes. — Départ de Barcelone (1), 5 h. m. ; — Arrivée à Paris, 10 h. 30 m.

1re classe. — Départ de Barcelone, 9 h. 40 m. — Arrivée à Paris 7 h. 50 m. (L.S. Cerbère à Paris).

1re, 2e classe. — Départ de Barcelone, 6 h. 46 s. — Arrivée à Paris 6 h. 10 s. (F.L. de Cerbère à Paris.)

Train de luxe « Barcelone Express » (V.L.R.)
vià Tarascon-Cette.

Nombre de places limité.

Départ de Paris, mercredi, samedi, à 7 h. 20 soir.

Arrivée à Barcelone, jeudi, dimanche, à 2 h. 55 soir (H.E.O.)

Départ de Barcelone, lundi, vendredi, à 3 h. 30 soir (H.E.O.)

Arrivée à Paris, mardi, samedi, à 10 h. 40 matin.

(1) H.E.O.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Trains spéciaux à prix réduits sur Dieppe et sur le Havre organisés les dimanches (aller et retour dans la même journée). — Délivrance par les gares de la banlieue (rive droite) situées hors Paris de billets valables par les trains spéciaux aux prix réduits de: 9 francs en 2e classe et 6 francs en 3e classe pour Dieppe; 12 francs en 2e classe et 9 francs en 3e classe pour le Havre.

MM. les voyageurs porteurs de billets valables pour les trains spéciaux partant de Paris-Saint-Lazare pour Dieppe à 6 h. 19 et pour le Havre à 6 h. 12 du matin, sont admis à circuler, à l'aller et au retour, par les trains ordinaires du service entre leur point de départ et Paris-Saint-Lazare, Asnières, la Garenne-Bezons et Argenteuil, à leur choix, gares où ils doivent prendre le train spécial et le quitter au retour. La distribution des billets commence le lundi qui précède la mise en circulation de chaque train et cesse le samedi à 6 heures du soir.

NOTA. — Les trains spéciaux étant dirigés viâ la Garenne-Bezons ou viâ Argenteuil, consulter à cet égard les affiches spéciales apposées dans les gares.

PUBLICATIONS

Éditées par la Cie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée

—

En vente :

1° Dans toutes les gares, les bureaux de ville et les bibliothèques des gares de la Compagnie :

Livret-Guide. — Horaire P.-L.-M. 0 50

2° Dans les bibliothèques des principales gares :

La carte itinéraire de Marseille à Vintimille avec notes historiques, géographiques, etc..., sur les localités situées sur le parcours 0 25

Les plaquettes illustrées désignées ci-après, décrivant les régions les plus intéressantes desservies par le réseau P.-L.-M. 0 25

La Corse, (éditée en français) 0 25

Le Rhône, de sa source à la mer, avec illustrations hors texte en couleurs (éditée en langues française, anglaise et allemande) 0 50

L'Auvergne (éditée en français) 0 50

Album de vues du réseau P.-L.-M 0 50

Album Côte d'Azur, Corse, Algérie, Tunisie (avec 10 cartes postales) 0 50

Album Banlieue de Paris 0 25

Album-Itinéraire illustré, Paris-Simplon-Milan (édité en français et anglais) 0 50

Album-Itinéraire illustré Paris-Lyon-Marseille, la Côte d'Azur (édité en français et anglais) 0 50

Album-Itinéraire illustré Paris, Mont-Blanc 0 50

Album « Mont-Cenis » .... 1 »

Dépliants-cartes, avec relief (édités en langues française, anglaise et allemande) .... 1 »

Savoie-Dauphiné (édités en langues française, anglaise et allemande) .... 1 »

Dauphiné-Savoie (édités en langues française, anglaise et allemande) .... 1 »

Alpes, Côte d'Azur (édités en langues française, anglaise et allemande) .... 1 »

Provence, Cévennes (édités en langues française, anglaise et allemande) .... 1 »

Pochette de 25 cartes-postales (reproduction en couleurs d'affiches illustrées P.-L.-M.) .... 1 »

L'envoi de ces documents est fait par la poste, sur demande adressée au Service central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot à Paris, et accompagnée de 0 fr. 70 en timbres-poste pour le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., de 1 fr. 10 en timbres-poste pour l'Album « Mont-Cenis » et pour chacun des dépliants-cartes, de de 0 fr. 55 en timbres-poste pour chacune des brochures mises en vente au prix de 0 fr. 50, de 0 fr. 30 en timbres-poste pour chacune des autres publications énumérées ci-dessus.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE.

Fêtes de Noël et du Jour de l'An

TIR AUX PIGEONS DE MONACO.

Billets d'aller et retour, de 1re et de 2e classes, à prix réduits, de **Paris** pour **Cannes, Nice et Menton**, délivrés du 19 au 31 décembre 1908.

Ces billets sont valables 20 jours (dimanches et fêtes compris) moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 0/0.

Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

De **Paris** à **Nice** (viâ Dijon, Lyon, Marseille), 1re classe : 182 fr. 60, 2e classe : 131 fr. 50.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON
ET A LA MÉDITERRANÉE

Trains express et de luxe pour GENÈVE et la SAVOIE.

1° de Londres et Paris

Express de nuit pour Genève, Evian, Divonne.
(V-L ; L-S ; 1re et 2e classes Calais-Genève. — L-S, 1re et 2e classes pour Evian — 1re et 2e classes pour Divonne)

ALLER :

Départ de Londres .... 11 h. m.
— de Paris .... 9 h. 25 s.

RETOUR :

Départ de Divonne .... 5 h. 23 m.
— d'Evian .... 7 h. 55 s.
— de Genève .... 8 h. 45 s.

2° de Paris (Express de jour pour Genève et Evian)

(1re et 2e classes à couloir — V-R jusqu'à ou de Dijon)

ALLER :	RETOUR :
Départ de Paris. 9 h. 10 m.	Départ d'Evian. 10 h. 07 m.
	— de Genève. 11 h. 50 m.

3° de Paris pour Aix-les-Bains, Chambéry, Annecy, Le Fayet, St-Gervais, Chamonix, Argentière et Vallorcine.

ALLER :

a) Express de jour { 1re et 2e classes à couloir Le Fayet } départ de Paris : 9 h. 10 m.

RETOUR :

Départ de Vallorcine .... 6 h. 19 m.
— Chamonix .... 7 h. 34 m.
— Le Fayet-St-Gervais .... 9 h. 22 m.
— Chambéry .... 12 h. 29 s.
— Aix-les-Bains .... 12 h. 50 s.

ALLER :

b) Express de nuit { 1re et 2e classes à couloir pour Le Fayet viâ Annemasse } 8 h. 50 s.
{ L-S. 1re et 2e classes à couloir pour Annecy } 10 h. 25 s.

RETOUR :

Départ de Vallorcine	1 h. 15 s.	3 h. 16 s.
— Chamonix	4 h. 05 s.	4 h. 34 s.
— Le Fayet-St-Gervais.	5 h. 29 s.	5 h. 55 s.
— Chambéry	9 h. 04 s.	
— Aix-les-Bains	9 h. 38 s.	

ALLER :

c) « Savoie-Express » { V-S. V-R. (nombre de places limité) } 11 h. 20 m. mardi, jeudi, samedi (pour Genève et Evian à partir du 2 juillet).

RETOUR :

Départ de Chambéry .... 10 h. 05 m.
— Aix-les-Bains .... 10 h. 32 m.
— Evian .... 8 h. 01 m.
— Genève .... 9 h. 24 m.

lundi, mercredi, vendredi
(De Genève et d'Evian à partir du 3 juillet).

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7

La France Médicale

Travaux et Critique

La Médecine et les Médecins dans l'œuvre de Sénèque le Philosophe [a]

Lorsque, las des sarcasmes de Caligula, et miné par la maladie, Sénèque abandonna le barreau pour ne s'occuper que de philosophie, Rome présentait alors le tableau de la corruption la plus effrénée et offrait au jeune philosophe une source inépuisable d'observations.

De ces observations, nous ne tirerons que celles qui ont trait à la médecine ou à l'hygiène : car Sénèque, qui aimait à s'appeler le médecin des âmes, se comparait souvent au médecin du corps.

Ses lettres sont remplies de tableaux cliniques fort curieux et fort justes, et de toute son œuvre se dégagent des idées générales sur l'hygiène d'une très haute portée.

I. — Des Maladies.

Les maladies que l'on connaît le mieux sont celles que l'on a eues, aussi, Sénèque, dans une de ses premières lettres à Lucilius, décrit-il avec une minutie extraordinaire celle qui le terrassait trop souvent.

« Mon mal m'avait laissé une longue trêve ; tout à coup il m'a repris. — Lequel, me direz-vous ; vous avez raison de me le demander, car il en est à peine un qui me soit inconnu. Il est cependant une maladie à laquelle je suis comme voué ; je ne vois pas pourquoi je l'indiquerais par son nom grec, car notre mot *suspirium* la désigne suffisamment. Ses attaques semblables à la tempête ont fort peu de durée ; elles cessent en moins d'une heure ; peut-on, en effet, expirer longuement ? J'ai passé par toute espèce d'incommodités et de crises, mais rien ne m'a jamais autant fait souffrir. Pourquoi ? c'est que toutes les autres affections, quelles qu'elles soient, ne sont que des maladies ; celle-ci est une agonie : aussi les médecins l'appellent-ils *méditation de la mort ;* car à force de le tenter, ce mal finit souvent par vous tuer (1). »

Sénèque, d'ailleurs, paraît avoir été atteint d'un autre mal que cet asthme qu'il a décrit si joliment, il semble avoir été touché très jeune par la tuberculose, s'il faut en croire une de ses lettres.

Atteint d'un long rhume passé à l'état chronique, il ne s'en inquiéta pas tout d'abord, mais les petits accès de fièvre répétés, la toux, et l'état de maigreur où il était tombé finirent par le désespérer et lui faire même souhaiter la mort :

« J'en vins au point qu'il semblait que j'étais tombé en fusion, tant était grande ma maigreur. Souvent, j'ai eu la tentation de mettre fin à mes jours : le grand âge de mon père qui me chérissait m'a retenu (2). »

Et dès lors Sénèque se résigna à vivre, quoiqu'il faille bien souvent du courage pour s'y résoudre.

Il prétend même que c'est en méprisant la mort qu'il la chassa.

Les prescriptions du médecin sont bonnes évidemment, il est profitable de suivre ses conseils, de faire de la marche, d'exercer sa respiration et de naviguer, mais cela ne vaut pas le mépris que l'on doit avoir pour la mort (3).

Tout cela est fort beau, mais s'il s'était servi de ce seul remède, bien certainement Sénèque n'aurait pas eu la peine de s'ouvrir les veines.

Notre philosophe ne devait pas être toujours facile à soigner ; en effet, s'il recommande de bien suivre les ordonnances médicales, il nous apprend que malgré l'avis de son médecin, il partit souvent en voyage avec de la fièvre, « un pouls inégal agité (4) », des frissons, signes précurseurs de maladie (5). »

Dans son traité de la colère, Sénèque n'omet point de parler du dyspeptique : comme ses illustres devanciers, les prêtres d'Epidaure, il reconnaît que si les gens fatigués sont querelleurs, les dyspeptiques le sont aussi.

Sur un ex-voto que je trouvai dans la cité d'Esculape, je me rappelle avoir lu cette recommandation suprême à un malade :

« Ne jamais se mettre en colère. »

Or Sénèque écrit ceci :

« Fuyons les tribunaux, les procès, les plaidoieries, tout ce qui peut ulcérer notre mal (6)... »

Dans ce même traité, nous trouvons une courte description de l'épilepsie assez curieuse et digne d'être reproduite :

(a) Travail lu à la *Société française d'histoire de la médecine.*
(1) *Lettres à Lucilius*, LIV, page 169.

(2) *Lettres à Lucilius*, LXXVIII, page 301.
(3) Page 302. Lettre LXXVIII.
(4) Page 115, tome II, lettre CIV.
(5) Page 279, tome I, lettre LXXXIV.
(6) *De Irâ*, page 330.

« Les personnes sujettes au mal caduc pressentent l'approche de leur accès quand la chaleur se retire des extrémités, quand leur vue se trouble, que leurs nerfs se contractent, que leur mémoire échappe et que le vertige les prend.

« Aussi, tout d'abord ont-elles recours aux préservatifs ordinaires ; elles cherchent à neutraliser, en sentant et en mâchant certaines substances, la cause mystérieuse qui les arrache à elles-mêmes.

« Elles combattent par des fomentations le froid qui raidit leurs membres ; ou, si ces remèdes sont impuissants, du moins elles ont pu fuir les regards et tomber sans témoin dans leur accès (7). »

Nous avons gardé pour la fin de ce premier chapitre une des questions les plus intéressantes en médecine, et que Sénèque semble avoir bien comprise, nous voulons parler de la contagion.

Par les temps d'épidémie, il faut éviter de s'approcher des malades, parce qu'on gagnerait leur mal « et que leur haleine seule pourrait nous infecter » (8).

D'ailleurs, les Romains savaient si bien cela qu'ils fuyaient les gens contagieux, Sénèque nous l'apprend dans son « Traité de la Clémence » :

« Un seul malade ne répand pas l'effroi, mais lorsque le nombre des morts fait reconnaître l'existence de la peste, un cri général s'élève, on fuit, on s'arme contre les dieux mêmes (9). »

Pour éviter la contagion, on isolait les malades, de même que l'on tuait les chiens hydrophobes et que l'on égorgeait les brebis infectées (10).

On faisait plus même, on étouffait les monstres à leur naissance et on noyait les enfants débiles, afin de n'avoir point une race de malingres ou de gens dangereux pour la société.

Sans doute, c'est pousser un peu loin le souci de la santé et nos idées actuelles ne sauraient s'accommoder de ces principes.

Cependant, sans exterminer les chétifs à leur naissance, on pourrait, par des soins éclairés et constants, surveiller ces pauvres déshérités, on devrait les suivre dans la vie, en faire de petits campagnards au lieu de les laisser s'étioler à la ville et s'achever dans les hôpitaux, on devrait les empêcher de travailler trop jeunes et leur donner un métier dont leur état de santé n'aurait pas à souffrir, quitte à les faire se reposer quand il le faudrait.

Ces pauvres petits êtres y gagneraient et la société aussi.

II. — Etiologie des maladies.

De tous temps, les maladies ont eu des causes multiples, l'hérédité, la contagion, une imprudence même, mais toujours et partout, il y a cette question de terrain qui fait qu'on est plus ou moins apte à les attraper, avec plus ou moins de virulence.

Or, s'il faut en croire les littérateurs de l'époque de Néron, les Romains s'entendaient bien à déprimer ce terrain que leurs ancêtres avaient fait si robuste et si fort.

De toute l'œuvre de Sénèque se dégage une tristesse profonde et un sentiment de révolte contre ses concitoyens. Il n'a pas assez de mots pour dire sa haine contre ceux qui sont tombés si bas « qu'ils vomissent pour manger et mangent pour vomir (11). »

Evidemment, dans l'étiologie des maladies rentrent bien des négligences, les malaises non soignés (12), l'homme n'est pas toujours raisonnable, il sait pourtant « qu'un rhume, nouveau encore, produit la toux, que la toux invétérée et continue produit la phtisie (13) ».

Mais cela n'est rien assurément à côté de cette débauche effrénée, source de tous les maux. Leurs ancêtres se fortifiaient par le travail et l'exercice, et mangeaient une nourriture grossière et saine : aussi n'étaient-ils jamais malades.

« La maladie alors était simple comme sa cause ; la multiplicité des mets a produit la multiplicité des maladies (14).

Paroles admirables et prophétiques que l'on croirait écrites par un thérapeute de notre époque... !

Puis il y a aussi cette éternelle question de l'alcoolisme. Les Romains étaient stupides quand ils buvaient à jeun et ils ne mangeaient que lorsqu'ils étaient ivres.

« Ne boire qu'après les repas est trop vulgaire : on laisse cela à la rusticité des pères de famille qui ne se connaissent pas en plaisir ».

Mais que dirait Sénèque s'il revenait chez nous à l'heure verte où les hommes, les femmes, les enfants mêmes, se tuent quotidiennement et sûrement avec un cynisme révoltant.

D'ailleurs sous Néron, les femmes ne le cédaient en rien aux hommes. Et si Hippocrate a pu certifier d'elles « qu'elles ne sont jamais chauves ni goutteuses parce que raisonnables et sobres » on ne pourrait plus le dire maintenant.

« Les femmes n'ont point changé de nature, mais de vie, et il est juste qu'imitant les hommes dans leurs excès, elles participent à leurs infirmités (15). »

Malheureusement aujourd'hui, les enfants, eux aussi, ont leur part. Ils portent à jamais la tare indélébile de la débauche des leurs ; pauvres irresponsables qui n'ont point demandé à naître et qui pourtant sont là pour souffrir.

(7) *De Irâ*, livre III, page 331.
(8) *De la Tranquillité de l'âme*, page 393.
(9) *De la Clémence*, livre I, page 248.
(10) *De Irâ*, page 265.

(11) Tome III, page 21.
(12) Tome I, page 283.
(13) Tome I. *Lettre à Lucilius*, LXXV.
(14) Tome II. *Lettre à Lucilius*, XCV.
(15) *Lettre à Lucilius* XCV, page 55.

Que fait donc la médecine, dira-t-on. Elle fait des progrès énormes, mais elle ne peut réparer des désordres irréparables.

Du temps de Sénèque, les médecins avaient fait de réelles trouvailles, ils étaient certainement bien supérieurs à leurs ancêtres et depuis, la science a marché de l'avant ; mais les maladies s'aggravent chaque jour.. .... et notre art devient de plus en plus difficile.

La faute en revient aux hommes qui n'écoutent pas les conseils désintéressés et sages et traitent de radoteurs ceux qui veulent leur bien.

Il est étrange de voir la similitude d'idées entre Sénèque et les hygiénistes modernes, qui dénoncent le même mal...

Malheureusement, chaque jour amène de nouveaux ravages et la tuberculose, fille de l'alcoolisme, fait sans pitié le vide autour de nous.

III. — Du régime et des remèdes.

Pour Sénèque, il y a deux sortes de traitement des maladies : le Régime et les Remèdes.

Cela n'a rien d'étonnant, d'ailleurs, après ce que nous venons de voir.

Pour lui, le régime est la première des choses. Nous avons vu que la débauche est la principale cause des maux ; il est donc logique de ne point s'y adonner, si on ne veut pas être malade.

Avant tout, le médecin doit combattre l'intempérance de son client, il doit le forcer à suivre un régime sévère, même si celui-ci lui déplaît (16). Il doit régler les aliments comme les exercices (17).

Il est évident qu'on devra interdire le vin aux coléreux, aux dyspeptiques et aux enfants.

Il s'élève contre ces parents stupides qui commettent cette faute... hélas, qu'aurait-il dit si, comme nous, il avait vu des mères donner de l'eau-de-vie à leurs bébés, pour qu'ils soient plus vigoureux.

Si le régime ne suffit pas, le médecin doit prescrire la diète. Et alors, si malgré le régime, si malgré la diète, le malade ne va pas mieux, on est en devoir d'essayer les remèdes.

Car enfin Sénèque reconnaît qu'il ne s'agit pas seulement de mépriser la mort pour guérir : le courage, la patience, la résignation sont des facteurs très importants de guérison, mais il y a aussi des médicaments qui vraiment sont utiles.

Nul ne peut nier, par exemple, l'action bienfaisante de l'ellébore (18), ou de certains narcotiques comme le pavot.

Nul ne saurait soutenir que la saignée n'est pas parfois indispensable lorsqu'on a des maux de tête, ou qu'on est congestionné (19).

(16) *Lettre à Lucilius*, XXV, page 86.
(17) *De la colère*, I, page 255.
(18) *Lettre à Lucilius*, LXXXIII, page 345.
(19) *Lettre à Lucilius*, LXX, page 245.

Il y a aussi un traitement auquel Sénèque fait allusion, c'est celui de la tuberculose par la vie au grand air et surtout par les longs voyages en mer.

D'ailleurs personne n'ignore que Cicéron se guérit en naviguant dans les mers de Grèce.

Pline lui-même nous apprend qu'on envoyait les malades en Egypte, non pas uniquement pour le climat, mais surtout pour l'action salutaire de la traversée.

Et c'est vraiment curieux de trouver à cette époque un traitement que les Anglais du XVIII[e] ont remis en vigueur et dont Sunderland-Buchau et Gilchrist se firent les apôtres.

Depuis l'idée a fait du chemin pour aboutir aux importants travaux de Quinton et de Robert Simon.

IV

Dans le traitement, on peut faire rentrer l'importante question des eaux minérales que les Romains semblent avoir bien comprise et dont Sénèque parle assez souvent avec force détails.

Dans son ouvrage des « questions naturelles », l'auteur étudie longuement la différence de saveur des eaux, et cherche à en expliquer la cause.

Après les avoir divisées en stagnantes et en courantes, il les classe en salées, âcres, amères et médicinales.

Celles-ci sont sulfureuses, alumineuses ou ferrugineuses, et par cela même ont des propriétés différentes

Il en est qui guérissent les ulcères, soulagent les affections du poumon et arrêtent les hémorragies ; certaines ont des propriétés plus grandes encore, puisque « elles guérissent des maladies réputées incurables par les médecins (20) ».

Sénèque nous apprend également que les eaux du Nil rendent les femmes fécondes, et que certaines sources de Lydie empêchent les fausses-couches (21).

D'ailleurs, les Romains ont compris ce que les Grecs avaient entrevu ; frappés de l'action curative des eaux minérales, ils ont créé un peu partout des stations thermales immenses, dont les monuments encore debout attestent l'importance.

Ils avaient vu juste et avaient fait grand.

Et lorsqu'on visite des établissements aussi vastes que ceux de Tcherkirgue en Asie mineure, on est pris d'admiration pour cette race intelligente et belle... On se demande comment, après un élan aussi superbe, tout soit retombé dans l'oubli pour de longs siècles...

En Algérie, en Italie, en France même, il n'est pas de coin que les Romains n'aient fouillé, il n'est pas de sources minérales, aujourd'hui florissantes, qu'ils n'aient connues et n'aient appréciées.

(20) *Questions naturelles*, livre III, page 334.
(21) *Questions naturelles*, livre III, page 356.

En Algérie, par exemple, Hammam Rhira s'élève sur l'emplacement de l'antique ville romaine d'Aquæ Calidæ, où les vétérans venaient se reposer et se soigner.

En France, Vichy semble avoir été le vicus callidus, « le bourg aux eaux chaudes » que l'on trouve cité sur les cartes romaines, et par lequel ils avaient fait passer leur grande route de Roanne à Clermont.

Et c'est pourquoi, nous ne nous étonnons pas de voir Sénèque s'étendre longuement sur les propriétés merveilleuses des eaux minérales et vanter leur action curative.

Ce que doit être le malade et ce que doit être le médecin.

Nous touchons ici à un des points capitaux de la médecine, et plus que jamais d'actualité.

Sénèque considère avec juste raison que le malade peut et doit beaucoup; il constate avec amertume que, presque toujours, on appelle le médecin trop tard, ce qui rend sa tâche beaucoup plus ingrate et souvent impossible (22).

N'est-ce pas encore comme cela de nos jours ? et n'est-on pas appelé la plupart du temps pour une broncho-pneumonie, suite de rougeole, alors qu'il eût été simple de la prévenir...

La tâche du médecin est aride, certes, mais aussi qu'elle est belle; que de misères il peut soulager, que de peines il peut consoler...

Il doit être l'ami de son malade, il ne doit pas se contenter de prendre le pouls et de prescrire sans affection une ordonnance (23), il doit prodiguer ses avis et ses conseils; c'est à lui qu'appartient de dire à quelle heure il faut prendre ses repas et quel doit en être le menu.

L'oculiste, par exemple, ne saura trop recommander à ses malades de ne pas exposer leurs yeux trop faibles à une lumière trop vive.

« Passez d'abord, leur dira-t-il, des ténèbres à un demi-jour, puis osez davantage et accoutumez-vous graduellement à supporter l'éclat de la lumière, ne vous mettez pas à l'étude après avoir mangé, ne forcez pas vos yeux quand ils sont encore pleins et gonflés... (24) »

Les sages conseils sont en effet aussi utiles que les drogues : en un mot le médecin doit joindre les avis aux remèdes.

Sénèque est tellement imbu de ces idées que dans son traité des bienfaits, nous trouvons ce passage fort curieux :

« Quant au médecin qui ne fait que me tâter le pouls, m'inscrire sur la liste de ses visites, me prescrire sans affection ce qu'il faut faire, ce qu'il faut éviter, je ne lui dois rien de plus, car il ne m'a pas visité comme ami, mais comme un client qui le mande (25) ».

Cette mentalité, nous la retrouvons encore aujourd'hui et l'on conviendra que toute science mise à part, le docteur profondément dévoué fait davantage.

Le médecin évidemment ne doit pas être seulement un beau causeur, mais un guérisseur (26).

S'il est vrai que parfois il faut tromper les malades pour les guérir (27), il faut cependant savoir la marche et l'évolution de la maladie ; on ne doit pas en ignorer l'issue.

« Celui qui ne sait pas que son malade va mourir est plus fautif que s'il feignait de ne pas s'en apercevoir (28). »

Somme toute, Sénèque a une très grande idée de notre art, et s'il constate avec amertume « que quelques-unsse taillent de la besogne (29) », il s'empresse de clamer bien haut qu'on doit beaucoup au médecin, car on lui achète une chose inappréciable, « la vie et la santé (30).

Et c'est pourquoi on n'est pas quitte envers lui, même après l'avoir payé.

Raymond Neveu.

Revue des Travaux historiques

Guillon. — **Guillaume Prozet** (1739-1803).

Parmi les cabinets curieux d'Orléans, en 1790, se trouve celui de M. *Prozet, Me en pharmacie de l'Académie des Sciences, rue Royale, une collection de minéraux.* Ainsi s'exprime le *Calendrier historique de l'Orléanais.* Ajoutons que cette collection existe encore à la porte d'Orléans au château de l'*Ardoise*, où son petit-fils, M. Ernest Pillon, la fit transporter.

Guillaume Prozet, né en 1739, à Sainte-Foix (Gironde), fonda, en 1760, une pharmacie à Orléans et s'établit rue Royale, entre deux Arcades achetées par ses beaux-parents. En 1776, il fonde un cours libre de chimie qu'il fait connaître par un prospectus qui a été conservé. Il fut un des principaux fondateurs de la Société de physique d'Orléans et y fit de véritables cours. En 1780, *Institut de Chymie* en 10 leçons. De 1782 à 1786, sous le titre de *minéralogie docimasique*, 39 leçons de chimie minérale. En 1784, il lit une *Introduction au cours de Botanique* et la même année fait un *Cours*

(22) *Lettre à Lucilius*, tome I, page 155.
(23) *Des Bienfaits*, livre IV, page 172.
(24) *Lettres à Lucilius* XICV, page 31, t. II.
(25) *Des Bienfaits*, page 172, livre IV.
(26) *Lettre à Lucilius*, LXXV, t. I, page 281.
(27) *De la Colère*, livre III, page 364, t. II.
(28) *Lettre à Lucilius*, XCV, page 61, t. II.
(29) *Des Bienfaits*, livre VI, t. IV.
(30) *Des Bienfaits*, livre VI, t. IV

d'Electricité. En 1785, l'Académie d'Orléans le charge d'un *Cours public d'expériences*, et, en 1787, il ouvre dans son laboratoire un *Cours public de Chymie.* De 1789 à 1792, sous le nom d'*Enchyridion*, il fait la lecture du début d'un dictionnaire de chimie qu'il se propose sans doute d'écrire. Bref, il apporte à l'Académie de nombreux mémoires sur les sujets les plus variés, et il devient en quelque sorte l'âme de la Société. Nommé secrétaire en 1788, il s'occupe de toutes sortes de choses, d'agriculture, de la rédaction du cahier des doléances aux Etats-généraux, en 1789 il fonde la Société des Amis de la Constitution. En 1790, il donne connaissance d'un mémoire *Sur les abus dans les Hôpitaux et sur la nécessité de changer le local et le régime de l'Hôtel-Dieu d'Orléans.* En 1792 c'en est un autre sur la *taxe du pain.* Chargé comme officier municipal en 1791 de la question des subsistances il se dévoua entièrement à cette tâche qui faillit lui coûter sa vie lors de l'émeute du 1er septembre 1792. Ce ne fut que le début de ses peines car une nouvelle émeute des 15 et 16 septembre amena le pillage de sa maison et l'incendie de ses meubles.

Prozet se sauva et se cacha pour ne revenir à l'Académie que le 12 avril 1793. Malgré ses démarches il ne put d'abord obtenir aucune indemnité pour les pertes qu'on lui avait fait subir sous prétexte qu'il en était cause. Cependant, en 1794, on lui accorda 54.000 livres.

Le 22 février 1797, il est nommé professeur de physique et de chimie expérimentale à l'Ecole Centrale du Loiret. Il occupe cette place jusqu'au 3 août 1807, date de sa mort.

Ce fut, dit l'auteur de cette notice, un travailleur fort consciencieux. Le manuscrit de ses *Leçons de physique et de chimie* en 4 gros volumes, montre qu'il se tint constamment au courant de la science. Si au début, se trouvent encore les anciennes formules de l'alchimie, plus tard, il paraît s'être entièrement rangé aux opinions de Lavoisier :

La vie de ce modeste savant de province méritait assurément d'être connue. Comme beaucoup de ses confrères de l'époque, il se dévoua pour la science et pour ses concitoyens et comme eux n'en fut guère récompensé. Aussi l'étude de M. Guillon qui nous le fait connaître est-elle d'un grand intérêt pour l'histoire des Sciences et celle de la Pharmacie en particulier.

[*Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans* (t. VIII, p. 369).]

Seigneurin (abbé). — **L'Hôpital de Notre-Dame-en-Forez, depuis les temps les plus reculés.**

Cet hôpital existait en 1381, et, en 1699, se trouvait au quartier du Poyet sur la place de l'Hôpital-Vieux. En 1699, il fut désaffecté et les malades, ainsi que les pauvres, placés dans une maison adossée aux remparts de la ville dans le quartier du Plâtre. L'auteur qui ne nous donne aucun détail sur la façon dont l'hospitalisation se faisait, ni les noms des médecins ou chirurgiens qui ont pu y exercer leur art, termine simplement son travail en faisant connaître par une liste fort détaillée les propriétés dont cet établissement avait la jouissance.

[*Bulletin historique du Diocèse de Lyon* (nos 52 et 53).]

Laurent (Pierre). — **Le médecin de Brizeux.**

Le poète breton eut pour médecin le docteur Gubler (de son vrai nom Goblet) dans lequel il eut la plus entière confiance, comme le témoigne une lettre écrite, le 24 avril 1858, peu de temps avant qu'il ne mourût à Montpellier. Il donne quelques détails sur ce médecin, marié à la fille de David d'Angers. Nous n'analyserons pas la courte notice qu'il lui consacre, car ce savant a été connu et apprécié par beaucoup de ses confrères qui vivent encore à notre époque.

[*Le Fureteur Breton* (no 19, p. 12).]

Perrout (R.). — **Histoire d'Epinal au XVIIe siècle (IIe partie).**

L'auteur traite sommairement les questions qui se rapportent à *l'hygiène, la chirurgie et la médecine.* Comme partout, ce qui concernait l'hygiène était confié à l'administration municipale. Elle faisait nettoyer les rues, les ruisseaux à découvert, les auges des fontaines et enfouir les débris, éléments de corruption. Pour cela, elle payait un « nettoyeur de ville », des valets ou des servantes de ville, chargés de « balayer et tenir propre » la place du Poiron.

Epinal ne possédait point jadis de médecins. C'est pourquoi, en cas de besoin, il fallait en faire venir d'ailleurs, surtout quand la contagion survenait. Tantôt c'était un médecin de passage, comme Cachet, tantôt on le demandait à Ville-sur-Illon, comme Chomel, auquel on donna un traitement fixe dans le but de le conserver à demeure.

En temps ordinaire, le public s'adressait surtout aux chirurgiens et aux apothicaires.

Les formalités à remplir pour renfermer les lépreux sont assez curieuses. En 1593, une femme étant soupçonnée atteinte de ce mal, une troupe composée du maître-tambour, des chirurgiens, des gouverneurs et de quelques bourgeois s'en va la visiter et, après la visite, un dîner réunit toute la compagnie. La malade est ensuite revêtue du manteau de drap dit « peau de loup ». On lui donne une paire de gants, une crosse et une « tarette » (cliquette) pour avertir les passants, puis elle est reléguée à la maladrerie de la Madeleine. Il est assez curieux de ne pas voir l'intervention du

clergé au cours de cette cérémonie comme cela se présentait dans nombre de villes.

A cette époque, la maladrerie ne fonctionnant plus guère, des réparations sont indispensables pour recevoir la malade. Une fois terminées et un « charlit » installé dans la chambre, les chirurgiens l'installent, toujours accompagnés des mêmes personnes, à la suite de quoi, a lieu un nouveau repas. La lépreuse entrée en 1593, y séjournait encore en 1618, mais sortait souvent mendier dans les rues et dans les églises, occasionnant de grands scandales, ce qui obligea la municipalité à la tenir renfermée.

La peste, fléau autrement redoutable que la lèpre, sévit avec intensité à Epinal en 1636. La famine et la guerre vinrent se joindre à elle. Il en résulta que la ville qui avant comptait 1200 ménages n'en eût plus après que 125, car environ 7000 victimes étaient allées dormir leur dernier sommeil au Pré du Serpent, où se voit encore la Croix des Pestiférés. Les précautions prises pour arrêter la contagion avaient été les mêmes que dans les autres villes de France, et leur résultat absolument identique, c'est-à-dire absolument nul.

Ces quelques pages malheureusement trop courtes consacrées par M. R. Perrout à l'art de guérir sont fort intéressantes. Du reste le travail tout entier dont une bonne partie est consacrée à la vie sociale et économique de la ville d'Epinal, mérite d'attirer l'attention de tous les lecteurs.

[*Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges*, (84e année 1908, p. 169).]

Henri Grimaud. — **Ernest Tourlet** (1843-1907).

Né à Chinon, le 5 août 1843, il montra pendant les années qu'il passa au collège de sa ville natale, un goût très prononcé pour la botanique. Après son stage en pharmacie terminé, il vint à Paris où il se fit recevoir licencié es-sciences, interne à l'Hôtel-Dieu, puis pharmacien en 1868.

De retour à Chinon il se livra comme par le passé à ses études botaniques tout en donnant une bonne part de ses loisirs à des recherches historiques et archéologiques. Personne mieux que lui ne connaissait le passé de cette ancienne et si intéressante petite ville. « Erudit modeste et collectionneur intelligent, dit M. Grimaud, rien ne lui coûtait, ni temps, ni démarches, ni argent pour recueillir les documents relatifs à Chinon » Il a laissé une longue série de publications scientifiques ou historiques (32) qui, pour la plupart, ne manquent point de valeur.

[*Bull. Société archéol. de Touraine* (t. *XVI*, *1er trimestre 1908*).]

Chaux. — **Diplôme de bachelier en médecine, de 1496.**

C'est dans les archives du château de Xaintrailles (Lot-et-Garonne) que ce trouve ce diplôme donné à Antoine Chambourel par l'Université de Montpellier, le 17 février 1496. Il est délivré par Barthélemy Pellegalli et Léonard Sarru, docteurs-ès-arts et en médecine, régents et procureurs généraux de l'Assemblée des médecins de « l'illustre ville de Montpellier ».

Antoine Chambourel, maître es-arts, d'origine poitevine, était né à Pamproux (Deux-Sèvres). Après sa réception au doctorat il vient à la cour d'Alain le Grand, sire d'Albret, aïeul de Henry IV. Il sut se faire aimer et apprécier par ce prince qui le combla de ses libéralités. Nous ne ferons pas avec l'auteur de cette courte notice l'énumération de toutes les terres et seigneuries dont il devint possesseur, parmi lesquelles se trouva le château de Xaintrailles (le 22 juillet 1527).

Antoine Chambourel mourut en 1539, laissant, de son mariage avec Anne de Lamothe : 1o Amanieu, sieur de Xaintrailles, qui fut attaché, quoique catholique, à Jeanne d'Albret ; 2° Etienne, qui entra dans les ordres, 3o Charles ; sieur de Camboue ; 4o François, sieur de Saint-Martin de Courton ; 5o Anne, religieuse ; 6o et 7o Madeleine et Hélène.

Cette note est fort intéressante, car les diplômes des bacheliers en médecine de cette époque sont plutôt rares, de même que les médecins qui ont réussi à gagner la fortune, ainsi que Chambourel, dans l'exercice de leur profession.

[*Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (années 1908, nos 1 et 2, p. 267).]

Pierre Rambaud.

NOTES

Trouvaille d'un crâne atteint d'ostéo-périostite alvéolo-dentaire, peut-être d'origine scorbutique.

Envoyé en mission d'archéologie préhistorique à Martiel (Aveyron), j'ai trouvé dans la grotte de Jammes, un crâne, qui est la propriété de la *Société d'Anthropologie de Paris* et déposé désormais dans son Musée.

Il est intéressant, parce qu'il présente au niveau du côté gauche de la mâchoire inférieure et des maxillaires supérieurs une *atrophie généralisée à toute la région des grosses molaires*, qui ne peut pas être due à une simple chute, spontanée et successive, de dents isolées due à l'âge (1).

Il y a donc là une atrophie consécutive à la Maladie appelée *ostéo-périostite alvéolo-dentaire* bien connue depuis les remarquables travaux de Magitot (2).

(1) Article *Dent*. — *Dict. encyc. des Sc. méd.*
(2) Ce sujet ne peut pas avoir plus de 45 à 50 ans.

On trouvera la description complète de ce crâne dans mon rapport de mission (3). Aujourd'hui je veux seulement vous soumettre l'hypothèse que j'ai émise pour expliquer l'apparition de cette maladie des maxillaires qui est, comme vous le savez, une affection d'*ordre général* et non d'origine *dentaire*.

En étudiant avec soin la *distribution de l'atrophie* aux mâchoires [après avoir constaté l'état des dents *restées saines*] d'une part, et, d'autre part, les *signes cliniques des affections générales*, susceptibles de provoquer cette atrophie osseuse, je suis arrivé à éliminer le mal de Bright, le diabète et le rhumatisme (4) etc., je me suis arrêté au scorbut, qui, comme tout le monde s'en souvient, provoque surtout la chute des *grosses molaires de la mâchoire supérieure :* ce qui est tout à fait le cas de ce crâne.

Ai-je raison ? Il est impossible de l'affirmer ! — Je pose simplement une question ; et je souhaite qu'on trouve une meilleure explication pathogénique.

Bien entendu, il ne peut s'agir ici que du Scorbut de terre, car les ossements dont je parle sont *protohistoriques* ou tout au plus du *Moyen-Age* en raison du mode de trouvaille, dans une grotte fermée naturellement.

Camoens est, en effet, l'un des premiers auteurs qui ont parlé du *Scorbut de Mer ;* celui de terre est connu depuis les Croisades et peut-être avant (5).

On lit, en effet, dans les *Lusiades* (6) : « Une affreuse maladie me ravit plusieurs de mes infortunés compagnons... Comment décrire ce fléau ? Les gencives du malade se gonflaient tout à coup, et, dans sa bouche, les chairs croissaient et se corrompaient à la fois ; l'air en était infecté. Nous n'avions ni savants médecins ni chirurgiens expérimentés ; mais l'acier rigoureux supplée à tous les secours de l'art. Dirigé par des mains habiles, il coupe les chairs altérées, et, par de salutaires blessures, arrache des victimes à la mort. Hélas ! Il ne put les sauver toutes. Des guerriers.... succombèrent sur cette plage ignorée..... »

C'est donc les premiers grands voyages des Portugais naviguant autour de l'Afrique et se rendant aux Indes qui ont fait connaître le *Scorbut de Mer*.

J'ai démontré, dans un travail antérieur (7), que c'est à ce moment que paraissent avoir pris naissance les légendes des *fontaines à scorbut*, c'est-à-dire des sources d'eau pure guérissant cette maladie, dès que les marins malades venaient y boire : ce qui s'explique très bien !

En voici d'ailleurs une preuve indiscutable. Il a existé en Vendée, à Coëx, dans le *Bocage*, à trois lieues seulement d'un ancien grand port de mer, jadis fréquenté des Portugais, une fontaine légendaire (8). Or, elle guérissait surtout, pour les paysans, le scorbut. — Il est bien évident que cela tient à ce qu'elle est voisine du Port de Saint-Giles-sur-Ré, qui, au xv[e] siècle, fut fréquenté par les *navires portugais* voyageant au loin, et habité même par un marin célèbre d'origine portugaise, mon compatriote, Pierre Gavrie dit Ferrande, le premier auteur d'un traité de navigation au long cours.

Il serait, en outre, intéressant de rechercher les pièces anatomo-pathologiques relatives au *Scorbut de mer* et au *Scorbut de terre* (9), qui sont très rares au demeurant et de les comparer entre elles pour constater les différences qu'il y a entre les deux maladies, mais ce sera seulement après que cette étude aura été faite qu'on pourra utilement discuter l'hypothèse que j'émets aujourd'hui.

Marcel Baudouin.

(3) Marcel Baudouin, *La Grotte de Jammes* à Martiel (Aveyron). — *Etude anatomo-pathologique et antropologique des ossements trouvés.*— Rapport de mission déposé à la *Société d'Anthropologie de Paris*. Décembre 1908.

(4) Pour ces éliminations j'ai, bien entendu, tenu compte de l'état des autres os du squelette correspondants à ce crâne, de l'époque probable à laquelle le sujet est entré dans la grotte, de l'étude des lieux, etc., toutes choses sur lesquelles je ne puis insister ici.

(5) Art. Scorbut. *Dict. Encycl. des Sc. Méd.*

(6) Camoens, *Les Lusiades ou les Portugais*. Trad. J. B. J. Millie et Dubeux et notice de Ch. Magnin. Charpentier, Paris, 1841, in 8°, p. 175.

(7) Marcel Baudouin, *les Fontaines qui guérissent en Vendée*, *Gaz. Méd. de Paris*, 1905, 26 mars, t. V, xii[e] siècle, n° 12, pp. 93-98. — Voir aussi *Gaz. méd. Paris*, 1903, p. 437.

(8) Elle a été décrite, en 1779, dans les *Affiches du Poitou*. (p. 102).

(9) Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que le *Scorbut* est déjà presqu'une *Maladie fossile*, ou tout au moins une maladie qui n'a guère plus qu'un intérêt historique. En effet, il serait très difficile d'en trouver à l'heure présente un cas dans les hôpitaux civils de nos grands ports de mer. (Je crois en avoir vu un seul, à Nantes, à l'hôpital, vers 1882 ou 1883, pendant mon internat). L'affection a disparu de notre marine de guerre.

La Revue

LES BIBLIOTHÈQUES DES HOPITAUX DE PARIS

En 1657, un essai de bibliothèque médicale fut fait à l'*Hôtel-Dieu*. On lit en effet dans le registre des délibérations qu'à la date du 12 janvier 1657 le Bureau décida de faire des tablettes « dans le lieu que le sieur Bourgeois a destiné pour faire une bibliothèque, pour y mettre les livres que lui et autres y voudront donner ». C'est la seule mention que nous possédions de ce fait.

En 1667, une délibération du Bureau, du 23 novembre, « arrête qu'il sera acheté un livre de l'ordonnance du Roi appelé le Code, pour servir au bureau quand il en aura besoin ».

Mais nous ne voyons pas trace de véritable bibliothèque à l'Hôtel-Dieu.

Par contre, il existait aux *Incurables de la rue de Sèvres* une bibliothèque importante (2.500 volumes environ) due à la générosité de Philippe Dupont, prêtre, docteur en théo-

*

logie (1), qui avait eu la direction spirituelle de l'établissement pendant près de cinquante ans, et y était décédé en 1700. Par testament du 10 mars 1690, il avait laissé tous ses livres à la maison, afin que « lesdits livres, dit le testament, soient pour l'usage de toutes les personnes de cet hôpital qui pourront ou voudront s'en servir ». Ils étaient placés dans la galerie que lui-même avait fait construire quelques années auparavant dans la maison.

Cette bibliothèque était utilisée, et nous voyons, en 1776, le chapelain de la maison demander au Bureau de l'Hôtel-Dieu, dont elle dépendait, la permission de travailler dans la Bibliothèque de l'hôpital, « trouvant trop incommode de porter dans sa chambre les livres dont il se trouverait avoir besoin, et de les rapporter fréquemment à la bibliothèque, pour en prendre d'autres, d'autant que souvent [illegible] moins de lire de suite et en entier ces livres que de les consulter sur certains objets ou certains passages. » (Délib. du 5 juin.) Il faut rappeler qu'aux Incurables, outre les malades placés dans les salles communes et les pensionnaires payant 300 livres par an, se trouvaient « des gens de distinction et de piété », à qui on louait des appartements, à charge de faire une aumône en entrant et de mener une vie tranquille. C'est ainsi que firent retraite dans la maison Camus, évêque de Belley, qui fut enterré dans la chapelle, et Mme de La Sablière, l'amie de La Fontaine, qui y mourut le 8 janvier 1693 (2). Ajoutons qu'un fragment du catalogue de la Bibliothèque des Incurables figure actuellement à la Bibliothèque de l'Université (LI, 4). Il a pour titre : *Catalogus Bibliothecæ Insanabilium Parisiensis Nosocomii.* Il s'arrête à la page 86.

A différentes reprises l'Hôtel-Dieu reçut des bibliothèques parmi les biens qui lui étaient légués ; mais la maison, toujours à court d'argent, s'empressa de les vendre. En 1584, le Bureau de l'Hôtel-Dieu vend à Nicolas Paumard, bourgeois de la ville de Beauvais, pour 15 écus soleil, la bibliothèque qui lui est léguée par Jacques Le Clerc, chanoine en la grande église de Saint-Pierre de Beauvais (3) ». En 1587, il vend « à l'enquan pour LXXXV escuz XX s t. (4) » la librairie » de Jacques Scalquin, prêtre « demourant au collège de Montaigu, et décédé à l'Hôtel-Dieu. » Mais la plus importante des ventes faites par l'Hôtel-Dieu est celle de la bibliothèque de l'académicien Ballesdens (5), estimée à 10.000 livres. Il était mort le 27 octobre 1675, mais son testament datait de 1672. Sa bibliothèque se trouvait en son domicile, au collège des Cholets, paroisse Saint-Etienne-du-Mont. Elle devait être vendue au mois de mars 1676, mais la vente en fut un peu différée, sur la demande du Bureau de l'Hôtel-Dieu, pour qu'elle ne coïncidât pas avec celle de

(1) Auteur de la collection intitulée : *Maxima veterum Patrum et antiquorum scriptorum ecclesiasticorum collectio* (Lyon, 1677, 27 vol. in-folio).

(2) Elle se trouve si bien aux Incurables, dit Mme de Sévigné. dans une lettre de 1680 (éd. de la coll. des Grands Ecrivains, t. VI, lettre 833), qu'elle y passe quasi toute sa vie, sentant avec plaisir que son mal n'était pas comme ceux des malades qu'elle sert. Les supérieurs de cette maison sont charmés de son esprit ; elle les gouverne tous ; ses amis la vont voir, elle est toujours de très bonne compagnie.

(3) Comptes de l'Hôtel-Dieu, 137e Reg.

(4) Id., 142e Reg.

(5) Jean Ballesdens, né à Paris vers la fin du XVIIe siècle, fut secrétaire du chancelier Séguier, prieur de Saint-Germain d'Alluye au diocèse de Chartres, chanoine de Nantes et de Noyon.

la bibliothèque du Président Molé, ce qui eût empêché les « enchérisseurs. »

Le catalogue et la « prisée » de la bibliothèque de Ballesdens ont été reproduits par Brièle au tome IV des *Documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris* (p. 81 et suiv.). Il avait d'abord donné des livres à ses confrères de l'Académie, mais le Roi ayant donné les mêmes, il les remplaça par des tableaux (codicille du 25 oct. 1675). La « prisée » comprend des in-folio, des manuscrits en vélin, des in-folio reliés en maroquin incarnat, des manuscrits grecs, en tout 619 numéros se montant à la somme de 4460 l. 15 s. L'inventaire est signé de P. Aubouyn et J. Villery, marchands libraires à Paris, et daté du 22 novembre 1675. Outre le catalogue détaillé de ces volumes de prix, estimés individuellement, la bibliothèque se composait de 60 caisses de livres imprimés, renfermant plus de 6.000 volumes qui furent vendus en bloc par les libraires, par paquets de 10, 20 et même 30 volumes.

M. Brièle a également publié deux autres inventaires de bibliothèques, celle de l'abbé Arnauld de Pomponne (1), fils aîné de Robert Arnaud d'Andilly, et celle de M. de Caillières (2), conseiller du Roi, académicien, qui ont fait tous deux l'Hôtel-Dieu leur légataire universel. Mais en réalité ces livres n'étaient pas destinés à l'Hôtel-Dieu, puisque dans son testament (1694) l'abbé de Pomponne léguait les siens à son frère, et M. de Caillières (1717) les siens à l'abbé Eusèbe Renaudot.

Actuellement il existe des bibliothèques pour malades et administrés dans la plupart des hôpitaux et hospices de Paris. Pendant longtemps, des dons alimentèrent seuls ces bibliothèques, leur situation se régularisa quand l'arrêté préfectoral du 29 juin 1878 en eut placé la surveillance sous l'autorité de l'archiviste-bibliothécaire de l'Administration. Ces bibliothèques sont entretenues par les crédits hospitaliers et les revenus de différents legs, comme le legs Rubin pour l'Hôtel-Dieu ; le legs Godard pour l'Hôtel-Dieu, Necker, la Charité, Cochin. Il y a des bibliothèques spéciales pour les enfants, pour les aliénés, pour les jeunes aveugles, à Ivry et à la Salpêtrière.

Il y a, d'autre part, dans les « salles de garde » de tous les grands établissements, des bibliothèques médicales à l'usage des internes. Leur création est relativement récente. C'est seulement dans la deuxième partie du XIXe siècle (3) que nous les voyons apparaître : en 1868, à Bicêtre, la Salpêtrière, Saint-Louis ; en 1869 à Cochin, la Pitié, Saint-Antoine, la Charité ; en 1870, à Beaujon et à Lariboisière. Encore étaient-elles dues uniquement à l'initiative des internes et entretenues par leurs cotisations. Ce n'est qu'en 1877 qu'elles reçurent des subventions municipales qui, depuis lors, ont toujours été renouvelées. Elles se sont accrues éga-

(1) Cette bibliothèque se composait de 400 volumes, prisés ensemble 600 livres. (Cf. BRIÈLE, o. c., t. IV, p. 70.)

(2) M. de Caillières, mort le 5 mars 1717, en son domicile, rue Neuve-Saint-Augustin, au coin de la rue de Richelieu, avait été ministre plénipotentiaire à Ryswick en 1695 et avait remplacé Quinault à l'Académie, il avait écrit plusieurs ouvrages, dont les plus connus sont un : *Traité du bon et du mauvais usage de s'exprimer et des façons de parler bourgeoises* (1693, in-12), et *De la manière de négocier avec les souverains*. Cf. BRIÈLE, o.c., t. IV.)

(3) Voy. Dr R. DURAND-FARDEL, *Le Centenaire de l'Internat* (Paris, Steinheil, 1902), p. 110.

lement par de nombreux dons faits par les médecins des hôpitaux à leurs jeunes confrères.

Enfin deux établissements possèdent des bibliothèques spéciales pour le public médical : l'hôpital Saint-Louis a la Bibliothèque Feulard (15.000 volumes) ou Bibliothèque dermato-vénéréologique, et la Salpêtrière a la Bibliothèque Charcot (8.000 volumes) ou Bibliothèque neurologique.

Fosseyeux.

(In *Revue des Bibliothèques* janvier-mars 1908.)

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

Notes de pratique sur le solurol

On se rappelle les conclusions si éloquentes du travail que le Dr Breton, de Dijon, consacra au solurol :

« ... Tous nos malades, après la prise du solurol, ont été unanimes à attester un sentiment spécial de bien-être, une souplesse plus grande de leurs articulations malades, une sorte d'allègement de tout leur organisme, coïncidant avec une agilité, relative bien entendu, de leurs membres. *En somme, nous avions, dans nos cas hospitaliers, entrepris des infirmes, et sans leur rendre l'intégrité de leurs fonctions, nous leur avons permis de se lever, de marcher seuls, de se suffire à eux-mêmes* »...

Cette dernière phrase devrait servir d'épigraphe à tout travail sur le solurol : c'est qu'en effet, grâce à lui, on assiste souvent à de véritables résurrections fonctionnelles.

Il n'est pas inutile de rappeler l'observation VI du travail de M. Breton :

« M... Emile, 52 ans, charron, est entré à l'hôpital, salle des fiévreux, no 3, le 20 avril 1904, pour un rhumatisme déformant généralisé. Chez ses ascendants, rien de marquant à noter. Son père est mort à 76 ans d'une cardiopathie. Sa mère est morte à 73 ans, après avoir mis au monde douze enfants. Jusqu'à 35 ans, M... n'offre pas de passé morbide. Depuis, il souffre de coliques néphrétiques fréquentes. Dans ces cinq dernières années les accès se reproduisent tous les deux mois. A 43 ans, se montrent les premières manifestations du rhumatisme chronique déformant. A 47 ans, il devient impotent et infirme, ne pouvant plus faire aucun travail. En mai 1905, nous nous trouvons en présence d'un homme amaigri, immobilisé dans son lit, incapable de se lever, de s'asseoir sur son lit. On est obligé de le faire manger. Ses articulations coxo-fémorales, la droite surtout, sont ankylosées. Les épaules, les coudes, sont frappés d'immobilité complète. Les doigts des mains sont déformés, déviés, présentant les nodosités caractéristiques, si bien que les mains sont impropres à tout usage.

En dépit d'un état si avancé et si grave, malgré le peu de chance de succès, nous conseillons le *Solurol*, à la dose journalière de trois et quatre comprimés. Après trois mois de t[illegible]nent, notre malade [illegible] plus de ses articulations. Il n'y a pas de crises de coliques néphrétiques. Le patient peut quitter son lit et marcher seul avec des béquilles. Il peut s'alimenter seul, se servant de ses mains assez habilement. Ce cas clinique nous a particulièrement frappé et a vivement intéressé les élèves du service ».

Si, en dehors du milieu hospitalier on n'a pas fréquemment des cas aussi impressionnants, il n'en est pas moins intéressant de recueillir tous ces cas, que nous pourrons appeler *moyens*, qui pullulent dans la clientèle ordinaire et qui forment au solurol un registre d'exploits qui sont d'autant plus instructifs qu'ils concernent un plus grand nombre de malades.

Veut-on un exemple de ces cas courants que, à cette époque de l'année surtout, les médecins constatent à chaque pas dans leur clientèle? En voici un noté à propos de lui-même par un de nos confrères parisiens, et qu'il nous communiqua le mois dernier.

« J'ai expérimenté sur moi le solurol, et le résultat a dépassé mes espérances. Je souffrais, en effet, depuis plusieurs années, d'arthrite chronique du genou droit. Les mouvements d'extension et de flexion, très limités, étaient aussi très douloureux, et de tout ce que j'ai essayé, seul le massage m'avait donné quelque résultat : or, dès trois jours après l'absorption du solurol, c'est-à-dire après la prise de neuf comprimés, je ressentais un mieux sensible, lequel mieux n'a fait qu'augmenter jusqu'à aujourd'hui où j'ai terminé le flacon. »

Et notre confrère ajoute — et l'on s'y attendait, — que, encouragé par ce succès si inespéré il a conseillé le solurol à plusieurs de ses clients atteints de rhumatisme chronique et que, sur eux comme sur lui-même, le solurol a merveilleusement agi.

Je ne me souviens pas si j'ai signalé dans les causeries consacrées au solurol, un point noté par un de nos confrères de Reims, le Dr Fiselbrand. Il a remarqué l'action particulièrement nette et rapide du solurol dans la goutte chronique d'emblée fréquente chez les femmes. L'évolution en serait complètement arrêtée au bout de cinq à six jours.

Puisque nous sommes sur le terrain clinique, je voudrais signaler encore un point de pratique mis en évidence par le Dr Westermann, de Cannes, et consigné par lui dans une note du 11 novembre dernier.

« J'ai expérimenté le solurol sur plusieurs malades ces temps derniers (rhumatisme, goutte, diabète goutteux) et j'en ai obtenu de bons résultats, mais je tiens à signaler que ces résultats sont devenus tout à fait inespérés quand j'ai joint les citrons au solurol, de sorte qu'en fin de compte ces deux remèdes associés ont donné ce que ne donne ni le citron seul, ni le solurol seul.

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que date la prescription du citron dans le rhumatisme, mais je tiens à signaler cette particularité thérapeutique, à savoir que citron et

solurol se complètent merveilleusement. Je ne les sépare plus désormais. Je prescris deux ou trois citrons bien exprimés, le matin à jeun, et ensuite le solurol comme d'usage. On pourrait même prendre les comprimés dans le jus de trois citrons et deux doigts d'eau sucrée.

« Deux cas surtout de rhumatisme goutteux invétéré, l'un chez une femme de 35 ans, l'autre chez un homme de 77 ans, ont été immédiatement améliorés comme ils ne l'avaient jamais été. Seulement, pour que le résultat tienne, il faut continuer le traitement régulièrement pendant plusieurs mois..... »

ÉLOGE DE TARNIER (1).

En me demandant de vous faire connaître mon maître Tarnier, dans cette séance, solennelle par tradition, notre cher et éminent secrétaire perpétuel vous a privés de l'émotion esthétique inoubliable que, chaque année, vous aviez la certitude d'éprouver en ce jour.

Si j'ai répondu affirmativement à son désir, je l'avoue en toute franchise, c'est que je n'ai pensé qu'à mon vénéré Maître : uniquement m'est apparue l'occasion d'une suprême et pieuse manifestation en l'honneur de sa mémoire.

Peut-être pardonnerez-vous à mon égoïsme, mais certainement, je le dis du fond de mon cœur, M. Jaccoud a augmenté la somme de reconnaissance que je lui dois à tant de titres déjà : en me confiant l'honneur de parler aujourd'hui de Tarnier, il me l'a fait mieux connaître encore, c'est-à-dire qu'il me l'a fait aimer davantage.

Plus que jamais, j'ai aujourd'hui la profonde conviction que, même à l'Académie, il ne faut point chercher à faire l'*Eloge* de Tarnier. En appliquant à sa mémoire cette belle maxime de Condorcet : « On ne doit aux morts que ce qui peut être utile aux vivants, la justice et la vérité », je l'aurai suffisamment honoré. Tous mes efforts vont donc converger vers ce but unique :

Vous exposer la vie et l'œuvre de mon Maître.

Tarnier naquit le 29 avril 1828, à Aiserey, petit village de la Côte-d'Or, où son père exerçait la médecine. A propos de son prénom, une certaine confusion règne dans ses biographies; je ne m'y arrêterais pas s'il n'avait pris lui-même la peine, dans son testament, de faire la clarté sur ce point :

« J'ai reçu, écrit-il dans ce testament, le prénom d'Etienne, ainsi que le porte mon extrait de naissance, mais, en famille, on me donnait habituellement le nom de Stéphane, et, dans ma signature, mon nom est presque toujours précédé de la première lettre de ce prénom. Il peut donc se faire que, dans les actes, contrats, papiers d'affaires et titres quelconques relatifs à ma personne, je sois tantôt désigné sous le prénom d'Etienne, tantôt sous celui de Stéphane, ou encore sous celui d'Etienne dit Stéphane. Je donne ces détails afin d'écarter toute indécision au sujet de mon prénom. »

En 1830, son père quitta Aiserey pour s'établir définitivement à Arc-sur-Tille, près Dijon. Ce fut dans ce pays aimé que Tarnier prit racine; ce fut là qu'il passa son enfance et une partie de sa jeunesse; ce fut là qu'il revint toujours, du vivant de ses parents, comme après leur mort et jusqu'à la fin de sa vie, passer avec joie ses moments de loisir.

Après avoir fait ses études au lycée de Dijon, voulant suivre la carrière paternelle, il se fit inscrire à l'Ecole secondaire de cette ville, où il resta comme étudiant de 1846 à 1848.

Il vint alors à Paris, pour compléter et parfaire ses études médicales ; mais bientôt, apprenant que le choléra sévissait à Arc-sur-Tille et dans les environs, il accourait pour donner à son père et aux malades, ses compatriotes, le secours de son intelligence et de son cœur.

Reçu externe en 1850, interne provisoire en 1852, il était nommé interne titulaire en 1853, le deuxième de sa promotion, immédiatement avant Léon Le Fort. La chance, précédant la gloire, avait déjà rapproché ces deux noms.

En médecine, ses maîtres furent Cullerier et Gendrin; en chirurgie, Michon.

Si le hasard avait permis à Tarnier, avant son internat, de manifester son dévouement pendant l'épidémie cholérique d'Arc-sur-Tille, nous surprenons chez lui, pendant son internat, une autre caractéristique de sa nature, à savoir : une profonde honnêteté.

Ne pensant qu'à devenir médecin de campagne, il se serait cru coupable s'il n'avait appris sérieusement ce qu'on appelait à cette époque *les accouchements*. Aussi résolut-il de consacrer une année entière à cette étude. Ce fut donc sans vocation prononcée, simplement ayant pour but de devenir un praticien instruit dans toutes les branches de l'art médical, que Tarnier entra à la Maternité, le 1er janvier 1856.

Il pénétrait dans un de ces asiles créés depuis des siècles par la philanthropie, pour « secourir la femme qui va devenir mère ; lui donner un asile où elle puisse, pour quelques jours, abriter sa misère, lui ouvrir parfois un refuge où elle aille cacher les regrets et les chagrins d'une faute dont, trop souvent, elle portera seule la responsabilité ; prévenir et combattre, par la charité, les défaillances morales et les funestes résolutions du désespoir ; entourer pendant quelques heures de soins, qui, plus tard, lui manqueront peut-être, le berceau d'un pauvre enfant (2) ».

Quel spectacle va se dérouler devant ses yeux pendant son séjour dans ce lieu soi-disant philanthropique ? Il nous l'apprend en ces termes :

« Dans le cours de cette année, il y eut à l'hôpital de la Maternité 2237 accouchements et 131 décès. Il mourut donc 1 femme sur 19, soit presque 6 0/0. Cette mortalité n'était pas répartie d'une façon uniforme sur les différents mois de l'année. Certains jours, certaines semaines, elle était énorme, et toutes, ou presque toutes les femmes qui accouchaient mouraient ; il en mourut jusqu'à cinq par jour.

« Du 1er au 10 mai, on compta 32 accouchements et on enregistra 31 décès !

« En présence d'un pareil fléau, on se décida à fermer la Maternité ; mais cette mesure radicale était bien tardive, car la maladie avait déjà enlevé 64 des 347 femmes qui avaient accouché du 1er avril au 10 mai.

« Je voyais des femmes entrer à l'hôpital bien portantes,

(1) Prononcé à l'Académie de médecine dans sa séance annuelle du 15 décembre 1907.

(2) Léon Le Fort, — Des Maternités, p. 90.

pleines de vie, et vingt-quatre heures après, j'assistai à leur agonie !

« C'était un spectacle épouvantable.

« J'interrogeai mes maîtres de la Maternité, Paul Dubois, Danyau, Delpech ; je leur dis qu'il me semblait impossible qu'une telle mortalité fût générale et qu'on la retrouvât aussi grande dans la pratique civile. Ils m'affirmèrent qu'il en était de même en ville, et que l'épidémie y régnait aussi bien qu'à l'hôpital. *Cela a toujours été ainsi*, me dirent-ils, *cela sera toujours.*

« Je me révoltai contre le fatalisme d'une telle réponse, et, dans l'ardeur et la confiance que donne la jeunesse, j'essayai de découvrir la cause des épidémies de fièvre puerpérale et les moyens d'y porter remède » (3).

Dans cette réaction de tout son être, qu'il exprimait si bien, dans ce cri de douleur provoqué par la vue de la souffrance et de la mort, dans cette révolte d'une nature pourtant essentiellement calme, douce et réservée, en face du fatalisme de ses maîtres, tout le *dedans* de Tarnier nous apparaît. Chez lui, qui avait à un si haut degré la pudeur de ses sentiments, la sensibilité de sa conscience fut plus forte que le frein de sa volonté ; il se montra là dans la superbe nudité de son cœur.

Que va-t-il faire ? Il est jeune et ardent ; il cherche. Ce que lui dévoile le scalpel, sur la table d'autopsie, ne le satisfait pas plus que les explications qu'il rencontre dans les livres. Son bon sens ne lui permet pas de se rallier à l'une quelconque des nombreuses théories régnantes. Il constate que si l'on peut compter « des essentialistes, des demi-essentialistes, des essentialistes sans le vouloir, des essentialistes sans le savoir, des localisateurs absolus, des demi ou des quarts de localisateurs, des localisateurs avec tendance à l'essentialisation, des essentialistes avec amour pour la localisation » (4), aucun de ces théoriciens ne base son opinion sur une preuve scientifique.

En présence de la stérilité dont était frappée l'anatomie pathologique de l'époque, en face de l'anarchie doctrinale régnante, Tarnier s'engage résolument dans une voie nouvelle.

Il recherche, tout d'abord, s'il est vrai que l'épidémie exerce ses ravages sur *tout* Paris, et si, en particulier, elle sévit autour de la Maternité comme dans cet hôpital. Après de longues, patientes et pénibles recherches, il détermina le chiffre de la mortalité puerpérale dans le XIIe arrondissement — l'arrondissement du Panthéon, dans lequel se trouvait alors la Maternité — et il trouva qu'en 1856 il s'était fait à la Maternité 2237 accouchements avec 132 décès, pendant que, dans le même laps de temps, il y avait eu dans les domiciles particuliers du XIIe arrondissement, 3222 accouchements avec 14 décès, c'est-à-dire beaucoup plus d'accouchements, et infiniment moins de décès.

Il put alors écrire : « Il y a donc autant de différence entre la mortalité de la Maternité et celle de la ville, dans le même arrondissement, qu'il y a de différence entre les chiffres 322 et 19, c'est-à-dire que la mortalité est 17 fois plus considérable à l'hôpital qu'à domicile » (5).

(3) S. Tarnier. — De l'asepsie et de l'antisepsie en obstétrique, pp. 11 et 12.

(4) Auber, cité par F.-J. Herrgott.— Appendice de la traduction de l'Histoire de l'obstétrique, par Ed.Gasp.Jac.de Siébold, pp. 293.

(5) Tarnier. — Recherches sur l'état puerpéral et les maladies des femmes en couches. Thèse inaugurale, Paris. 1857.

Tarnier venait de démontrer scientifiquement, mathématiquement, que le fameux « génie épidémique » ne franchissait pas les murs de la Maternité !

Certes, Tarnier ne fut pas le premier à incriminer la contagiosité particulière de la fièvre puerpérale.

Dès 1769, Rob. Wallace Johnson cherche à expliquer cette contagiosité (6).

En 1774, Charles White (7) en parle, et S. Kneeland, en 1846, dans un travail de revue critique, résumant l'opinion de quelques médecins anglais et américains, l'admet nettement (8). Mais Tarnier transforme les faits *probables* indiqués par ses devanciers en faits *certains* ; et il *affirme*, en appuyant son affirmation sur les preuves qui lui sont fournies par la statistique comparée des faits recueillis à l'hôpital et en dehors de l'hôpital.

C'est cette même méthode qui, utilisant les statistiques étrangères comparées, a permis, quelques années plus tard, — comme on l'a rappelé à pareil jour, avec autant d'éloquence que de raison et de justice (9) — à Léon Le Fort de s'illustrer, en établissant sur la vérité sa *Doctrine contagionniste générale* (10). Les statistiques de Le Fort, portant sur toutes les maternités d'Europe, ne font que confirmer celle de Tarnier.

Mon maître ignorait alors la géniale découverte faite quelques années auparavant par Ignace Philippe Semmelweis et dont cependant — disons-le bien bas — notre académie avait eu connaissance dans sa séance du 7 janvier 1851 (11). Mais reconnaissons avec infiniment de tristesse que la tradition routinière fit méconnaître partout la découverte de Semmelweis !

Ce fut le 17 février 1857 que Tarnier soutint sa thèse de doctorat, sous la présidence de Paul Dubois.

Dans ce travail intitulé : « Recherches sur l'état puerpéral et sur les maladies des femmes en couches », on trouve les propositions suivantes :

1° La fièvre puerpérale est contagieuse (pp. 56, 68, 73) ;

2° La fièvre puerpérale est due à un empoisonnement du sang (pp. 33, 39, 40, 47) ;

3° Au nom de fièvre puerpérale, nous aurions préféré celui de *scepticémie puerpérale* (p. 47) ;

4° C'est un véritable empoisonnement comparé à celui des amphithéâtres d'anatomie (p. 39) ;

5° Quand l'empoisonnement est violent, la mort est rapide, le poison ne laisse pas de traces (p. 48) ;

6° L'altération du sang ne saurait être mise en doute, mais en quoi consiste-t-elle ? C'est ce qu'il est impossible

(6) Rob. Wallace Johnson.— *A new system of midwifery*, Londres, in-4, 1769, p. 353.

(7) Charles White. — *Avis aux femmes enceintes et en couches* ou *Traité des moyens de prévenir et de guérir les maladies qui les affligent dans ces deux états.* Traduit de l'anglais. In-12. Paris, 1774, pp. 64 et p. 94.

(8) S. Kneeland. — De la contagiosité de la fièvre puerpérale. In *American Journ. of the med. sciences*, 1846, p. 45.

(9) Léon Le Fort. — Eloge par Jaccoud, secrétaire perpétuel, 1907.

(10) Léon Le Fort.— Eloge prononcé à l'Académie de médecine le 10 décembre 1907, par S. Jaccoud, secrétaire perpétuel de l'Académie.

(11) Arneth. — Note sur le moyen proposé par M. Semmelweis pour empêcher le développement des épidémies puerpérales dans l'hospice de la Maternité de Vienne. Lue à l'Académie de Médecine de Paris, le 7 janvier 1851. In *Annales d'hygiène publique*, 1851, t. XLV, p. 281.

de dire : une seule fois, j'ai pu faire examiner au microscope le sang recueilli sur une femme malade, il paraît ne présenter rien d'anormal. Des recherches ultérieures y feront peut-être saisir des modifications importantes... »

Cette thèse se termine par cette phrase : « Nous n'avons pas inventé les faits, nous ne les avons pas fait plier à une idée préconçue ; nous les avons discutés avec impartialité, en nous appuyant sur les règles de la pathologie, et *c'est avec sincérité et conviction que nous soutenons que la fièvre puerpérale est contagieuse.* »

Animé par cette sincérité et cette conviction, Tarnier va lutter avec l'ardeur qui caractérise l'apostolat, avec la ténacité et le courage que donnent les grands espoirs.

Dès lors, une force occulte semble le diriger ; son orientation est définitive ; une tâche lui apparaît, et devient inéluctable ; un devoir s'impose à lui, il va s'efforcer de l'accomplir, car il sait que chaque jour meurent des mères qui ne devraient pas mourir ; et cette conviction lui donne une volonté qui ne fera que se tremper par l'effort de la lutte. Il n'éprouvera pas la douleur de Semmelweis, s'écriant en 1861 : « J'ai l'entière conviction que, depuis 1847, des milliers de femmes et d'enfants sont morts qui seraient encore en vie si je n'avais gardé le silence, si j'avais combattu toutes les erreurs émises sur la fièvre puerpérale. »

Tarnier n'ira pas prendre la succession paternelle. Il décide de rester à Paris pour lutter. Il s'installe, au fond de la cour d'une maison qui porte le n° 70 de la rue de Rivoli, dans un modeste appartement, car il sait que ses parents n'ont qu'une petite aisance.

Nommé médecin du Bureau de bienfaisance, il soigne les pauvres, fait un peu de clientèle, et prépare le concours d'agrégation d'accouchements, Paul Dubois lui ayant promis de le prendre comme chef de clinique.

Quelques mois après la soutenance de sa thèse mémorable de doctorat, s'ouvrait dans notre Académie la fameuse discussion sur la fièvre puerpérale, discussion qui occupa dix-huit séances, et à laquelle prirent part dix-huit orateurs considérés comme les maîtres les plus autorisés ; discussion qui ne réussit qu'à donner éloquemment un spectacle aussi remarquable par la diversité des opinions émises que par la stérilité absolue des résultats. Aussi, l'historien philosophe de l'obstétricie, J.-H. Herrgott, a-t-il pu résumer justement la situation par ces mots : « La boussole manquait complètement sur cette mer agitée, hérissée de récifs » (12).

Le jour même où cette discussion fut close, le 6 juillet 1858, Tarnier publiait un travail intitulé : *La fièvre puerpuérale observée à l'hospice de la Maternité.* Dans ce travail disparaît la réserve que, candidat, il avait considéré comme un devoir de garder vis-à-vis de maîtres éminents et bienveillants ; la fermeté dans les opinions est plus accusée, et surtout on y trouve une défense de sa méthode de recherches, une démonstration évidente de l'exactitude des chiffres sur lesquels il s'était appuyé, exactitude qui avait été déclarée douteuse, par quelques-uns, au cours de la discussion académique.

En 1860, il concourt pour l'agrégation. Il est nommé agrégé après avoir soutenu une thèse ayant pour sujet : *Des cas dans lesquels l'extraction du fœtus est nécessaire, et des procédés opératoires relatifs à cette extraction.* Dans ce travail, que l'on consulte encore fructueusement aujourd'hui, s'affirment ses qualités de clinicien.

En 1861, pendant le stage d'agrégation de Tarnier, Paul Dubois tient sa promesse et le prend comme chef de clinique. Il continue à voir à l'hôpital des Cliniques ce qu'il a déjà vu à la Maternité, c'est-à-dire le spectacle lamentable auquel j'ai moi-même encore assisté alors que je remplissais les mêmes fonctions, en 1874, c'est-à-dire treize ans plus tard ! Sous la direction d'un maître tel que Paul Dubois, Tarnier parfait son éducation obstétricale. Nous en avons la preuve dans les troisième et quatrième livraisons du livre accompagnant l'*Atlas d'accouchements par Lenoir, Sée et Tarnier*, publiées en 1864. Ces livraisons, entièrement de la plume de Tarnier, contiennent la description complète du mécanisme de l'accouchement ainsi que celle de toutes les opérations obstétricales.

Dans ce livre, apparaît une maîtrise, qui ne pourra plus guère être dépassée par la suite.

Cette même année, la hantise de sa vie, son idée fixe, se manifestent par la publication d'un *Mémoire sur l'hygiène des femmes en couches* (13). Le Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur venait de publier le rapport de Malgaigne donnant la statistique, dressée par M. Husson, directeur de l'Assistance publique, de tous les accouchements de Paris pour les années 1861 et 1862.

Pour l'ensemble des deux années, en groupant les chiffres, on trouva : dans les hôpitaux, 14.199 accouchements, 1.169 décès ; en ville, 99.991 accouchements, 559 décès. « 1.090 femmes en deux années, s'écrie Tarnier, ou 545 par an, frappées de mort à l'hôpital et qui, probablement, auraient été épargnées si elles avaient pu accoucher en ville ! Ces chiffres dépassent toute vraisemblance ; on hésite avant de les écrire. Une pareille mortalité devient une véritable calamité publique, il faut qu'elle disparaisse du jour où elle est connue ! »

Et pour cela, il donne dans son mémoire le plan d'un hôpital « dans lequel les chambres des accouchées auraient toutes leurs portes et leurs fenêtres ouvertes directement au dehors, sans aucune communication intérieure. Pour entrer dans chacune de ces chambres, il faudrait donc sortir au grand air, et aller de porte en porte comme on va dans une rue de maison en maison. »

« Dans un hôpital, dit-il, construit d'après ce système, l'*isolement serait aussi réel que dans la ville, et la mortalité n'y serait pas plus grande.* »

En 1866, la question de l'hygiène des maternités ayant été portée devant la Société de chirurgie, dans un discours remarquable et qui fut très remarqué (14), Tarnier, étudiant toujours l'étiologie de la prophylaxie de la fièvre puerpérale, s'efforce de montrer les dangers des salles communes, ou des salles dites d'isolement qui s'ouvrent sur des corridors communs.

C'est cette même année qu'il est chargé de faire paraître la septième édition du Traité d'accouchemeuts de Cazeaux. A ce propos, il nous est donné d'apprécier d'une façon toute particulière son caractère. En demandant la liberté de remanier le livre à son gré, d'y faire les suppressions néces-

(12) F.-J. Herrgott. — Essai d'une Histoire de l'Obstétricie, par Ed. G. J. de Siebold. Traduit et annoté par F.-J. Hergott, appendice, t. III, p. 293.

(13) *Mémoires sur l'hygiène des femmes en couches.* (In-8, Paris, 1864.

(14) *Bulletin de la Société de chirurgie.*

saires et d'y introduire tous les changements qui lui paraîtraient utiles, il montre son indépendance ; en décidant que l'impression serait faite en deux caractères différents, le plus gros pour le texte ancien, le plus petit pour son texte à lui, il fait preuve d'autant de respect pour la mémoire de Cazeaux que de probité scientifique. Cette septième édition fut véritablement un *livre nouveau*. Et l'on peut dire que par trois éditions successives (la neuvième est de 1874) Tarnier fit de cet ouvrage l'*Evangile obstétrical* de nombreuses générations médicales.

En 1865, il était nommé, au concours, chirurgien des hôpitaux. La chirurgie proprement dite va-t-elle désormais l'attirer ? Non ; il poursuit opiniâtrement un but ; il sait quelle autorité est nécessaire, indispensable, pour lutter en chef sur un champ de bataille où les cadavres s'amoncellent de par la fatalité toujours victorieuse, et il lui tarde de combattre avec les armes qu'il connaît, qu'il a fait connaître, dont la puissance est toujours méconnue. Il faut l'avouer, la chance lui sourit à ce moment. Trélat, que l'aveugle roulement avait fait chirurgien en chef de la Maternité, s'évade de cet établissement en 1867. Notre vénéré collègue et maître Guyon, alors chirurgien adjoint, ne voulut pas — pour le plus grand bonheur de tous ceux dont la miction est pénible ou difficile — de la succession de Trélat, si bien que Tarnier put prendre la direction, si ardemment désirée, de la vieille, grande et terrible maison de la Maternité.

Il y entra le 1er juillet 1867 ; il la quitta le 1er juillet 1889 ; il y resta donc vingt-deux ans.

Que fit-il là pendant cette longue étape de sa vie ?

Tout d'abord, il constatait qu'il n'y avait presque pas eu de changement depuis son internat. « On assistait, dit-il, au développement des endémies puerpérales à l'hôpital, et on se contentait de les déplorer, sans faire le nécessaire pour en empêcher l'extension ou le retour. » Par respect pour la médecine, il ajoute : « Certes, on n'abandonnait pas les malades, qui étaient entourées des *soins médicaux les mieux entendus*, mais trop souvent, hélas ! ceux-ci restaient inefficaces. » Il n'a pas osé stigmatiser l'empirisme aveugle et traditionnel sur lequel s'appuyait le fatalisme médical d'alors.

Aussitôt installé comme chirurgien en chef, il s'efforce de faire adopter « des dispositions conformes à ses idées sur la contagion », mais il est obligé d'attendre trois ans la réalisation de ses projets. Ce fut seulement le 23 février 1870 que M. Husson, directeur de l'Assistance publique, organisa les services de la Maternité d'après ses indications, qu'il résume ainsi :

« On sépara rigoureusement le service des accouchées malades de celui des femmes en couches bien portantes, et il fut convenu qu'au premier signe de maladie, les femmes nouvellement accouchées seraient transportées à l'infirmerie. On obtint de cette manière l'isolement aussi parfait que possible, des femmes saines et des femmes malades. Pour plus de sécurité encore, je n'allais jamais à l'infirmerie, et le médecin de l'infirmerie ne venait jamais dans mes salles. Naturellement, les internes durent rester dans leurs services respectifs, et il ne fut plus permis aux sages-femmes d'aller à l'infirmerie soigner les accouchées malades.

« En outre, un personnel différent fut affecté aux deux services, de telle sorte que leurs infirmières n'eurent plus la liberté de passer de l'un à l'autre. »

En somme, on ne fit qu'une chose bien simple : *on isola les malades* et on les confia à un personnel distinct.

C'était là une véritable expérience devant donner la preuve de cette *contagion* qui peut être définie : *mode suivant lequel le germe morbifique, pris sur un individu malade, par un intermédiaire sain et restant sain, peut être communiqué à d'autres individus.*

Voici le résultat que donna cette expérience : pendant les dix années qui la précédèrent, de 1858 à 1869, pendant cette période que Tarnier a qualifiée de *période d'inaction*, la mortalité fut, en moyenne, de 10 p. 100. De 1870 à 1880, pendant la période de lutte contre la contagion, simplement à l'aide de l'ISOLEMENT, la mortalité fut de 1 sur 50 (15).

Oh ! comme je comprends la joie avec laquelle il nous disait : « Je mets une certaine insistance à vous répéter ces choses, c'est bien excusable.

« Voyez donc ! A l'origine, il mourait à la Maternité une femme sur dix ; j'obtiens l'isolement des malades, et aussitôt la mortalité diminue, et il ne meurt plus qu'une femme sur cinquante... Ces chiffres sont d'une éloquence devant laquelle toute contradiction est impossible. On les entend avec étonnement et, à dire vrai, on est surpris de l'influence qu'une connaissance plus approfondie des causes de l'infection puerpérale a eue sur la *prophylaxie* de cette terrible maladie. »

Entendons-nous bien, et remarquons que Tarnier a soin de préciser l'influence de sa doctrine étiologique. Si la mortalité a ainsi diminué, ce n'est point parce que les femmes malades ont été mieux soignées — c'était le même médecin qui soignait les malades pendant les deux périodes — mais bien parce qu'il y eut moins de femmes malades. De 1870 à 1880, on ne guérissait pas plus d'accouchées malades, mais *on ne rendait plus malades les accouchées*. On faisait simplement de la *prophylaxie*. Là, comme ailleurs, s'est montrée la toute-puissance du médecin dans l'art de prévenir, alors qu'il est si souvent vaincu dans l'art de guérir.

Que d'existences sauvées par l'application d'une doctrine s'appuyant sur la vérité ! Cette déchirure d'une partie du voile qui la recouvrait était incomplète, je le reconnais. A la doctrine *étiologique* va succéder la doctrine *pathogénique* apportant enfin la lumière complète ; mais il n'en est pas moins vrai que, de par l'observation clinique seule, une grande victoire était déjà gagnée.

Je sais bien que, quelques années auparavant, Pasteur, grâce à sa théorie des germes de l'air (1860 et 1863), avait fait lever l'*Etoile* qui devait bientôt nous éclairer d'une lumière si éblouissante. Je n'oublie pas les paroles de Lister disant dans son discours d'ouverture, en 1869 : « La théorie des germes est l'Etoile polaire qui doit nous conduire sûrement dans une navigation qui, sans elle, serait désespérément difficile. » Je proclame que le grand chirurgien anglais s'est immortalisé par la création et l'application de sa méthode, que notre collègue Lucas-Championnière a eu l'immense mérite de faire connaître et de vulgariser en France.

---

(15) Chiffres absolument exacts :

	Mortalité
Années 1858-1869. Période d'inaction	9,31 p. 100
— 1870-1880. Période de lutte contre la contagion	2,32 p. 100

Oui, la marche à l'*Etoile* a été triomphale et triomphante (16) !

Oui, Pasteur continuant son œuvre avec ses collaborateurs Joubert, Chambrelant, Roux, et dessinant le *onze mars 1879* sous les yeux de l'Académie « le dangereux microbe auquel il est porté en ce moment à attribuer l'existence de la fièvre puerpérale », nous a représenté l'agent infectieux le plus commun.

Oui, les travaux de Doléris, Chauveau, Arloing, Fernand Widal, en nous faisant connaître la plupart de nos ennemis, nous ont permis de mieux les combattre et d'arriver aux résultats actuels (17) ; mais il faut proclamer néanmoins que, de par l'application de la doctrine de Tarnier, nous n'avions plus à réduire qu'une mortalité de 2 o/o.

Je serais désolé qu'on me prêtât la moindre intention de restreindre l'admiration et la reconnaissance que l'on doit à tous ceux dont je viens de rappeler les noms ; j'ai simplement voulu montrer la place qui appartient à Tarnier et celle qu'il faudra toujours faire à l'observation.

Tarnier n'avait pas, cependant, complètement réalisé son rêve au point de vue de l'isolement. Le plan de Maternité, en chambres complètement isolées pour chaque accouchée, plan approuvé par la Société médicale des hôpitaux et par le Congrès de Bruxelles, n'était toujours point exécuté. Ce fut seulement en 1875 que l'administration de l'Assistance publique se décida enfin à faire commencer les travaux.

Ce pavillon modèle fut construit dans les jardins de la Maternité. Il reçut des accouchées à partir du 6 juillet 1876.

La mortalité fut de 1 sur 118 accouchées, alors qu'à la grande Maternité voisine la mortalité continuait, de par un isolement lacunaire, à être de 1 sur 53 (18).

A l'heure actuelle, cet isolement peut être qualifié d'excessif, *pour les accouchées saines*, mais il ne l'était pas alors. Qui, du reste, aujourd'hui, emploie, pour les opérations ou les accouchements, des vapeurs phéniquées ? Tarnier, qui n'avait, pendant plusieurs années, demandé à la méthode Listérienne qu'un timide secours, adopta franchement, à la Maternité, la méthode antiseptique, en 1880. L'extrait de naissance du streptocoque en obstétrique est de 1879 ! Et le beau livre intitulé : *De l'asepsie et de l'antisepsie en obstétrique*, publié en 1884 (19), témoigne assez de la lutte incessante que soutint mon Maître contre les infections puerpérales, lutte, on peut le dire, qui ne cessa qu'avec sa vie.

Dans son œuvre obstétricale proprement dite, nous allons voir Tarnier évoluant, certes, avec ses qualités d'observateur sagace, de clinicien consommé, d'opérateur habile, mais agissant toujours d'après son idée dominante, qui n'est autre que la vraie devise du médecin : *toujours et partout, faire tout, pour conserver la vie*. A l'époque barbare, et pas très lointaine, hélas ! où l'impuissance scientifique plaçait trop souvent les accoucheurs dans l'abominable nécessité de tuer les enfants pour rendre l'accouchement possible, un moyen permettant de rendre, dans certaines circonstances, ces meurtres — dits scientifiques — moins fréquents fut proposé et accepté. On pensa qu'en provoquant l'accouchement avant le développement complet de l'enfant, on pourrait permettre à ce dernier de traverser une filière pelvienne rétrécie. *L'accouchement prématuré provoqué* fut donc pratiqué.

Tarnier devait tout naturellement accepter avec enthousiasme une méthode susceptible de restreindre le nombre des victimes. Ayant reconnu l'inefficacité ou les dangers des moyens préconisés jusqu'alors pour provoquer l'accouchement, il s'efforça d'en trouver un autre, sûrement efficace et non dangereux et, en 1862, il lisait à l'Académie un mémoire décrivant ce nouveau moyen (20). Or, à l'heure actuelle, dans les cas de plus en plus rares où l'interruption de la grossesse est jugée nécessaire, on emploie encore le ballon Tarnier, ou celui qui en dérive, le ballon de notre collègue Champetier de Ribes.

Reconnaissant la valeur qu'aurait l'opération césarienne si elle pouvait être pratiquée sans danger, et sachant que l'hémorragie est l'accident immédiatement redoutable, Tarnier, en 1870, préconise à la Société de chirurgie un procédé opératoire destiné à obvier à ce danger (21). Il ne manquait à ce procédé, pour réussir pleinement, que l'avènement de l'antisepsie et de l'asepsie.

En 1875, mon maître publiait dans un journal médical un modeste article intitulé : *L'utilité du régime lacté dans l'albuminurie des femmes enceintes et de son indication comme traitement préventif de l'éclampsie* (22).

Le doute qu'il avait encore dans l'esprit, au moment où il a publié ce travail, n'a pas tardé à s'évanouir. Les faits probants se sont multipliés à l'infini. Ils ont mis en complète évidence ce qu'on peut et ce qu'on doit attendre du régime lacté dans l'albuminerie de la grossesse.

Sans vouloir affirmer que cette thérapeutique soit infaillible, car rien n'est infaillible, je puis dire que, depuis 1873, c'est-à-dire depuis trente-cinq ans, je n'ai jamais vu une femme enceinte albuminurique soumise *effectivement* et *exclusivement* au régime lacté *absolu* pendant au moins huit jours présenter ensuite des convulsions éclamptiques. Or, si nous savons aujourd'hui que ce qu'on appelait alors l'éclampsie n'est pas une maladie, mais seulement l'un des symptômes d'une *intoxication* se montrant quand le système nerveux est plus ou moins profondément atteint, il faut bien reconnaître que, quelle que soit la thérapeutique employée au moment où apparaissent les convulsions, la guérison est, jusqu'à présent, toujours *aléatoire*. On est dans la vérité en

(16) Varnier. — La pratique des accouchements. Obstétrique journalière, 1900.

(17) Colonnes représentant la mortalité perpuérale pendant les périodes : 1° d'inaction ; 2° de lutte contre la contagion au moyen de l'isolement ; 3° d'antisepsie ; 4° d'antisepsie et d'asepsie.

	Mortalité	
1. Période d'inaction 1856-1869..	9,31 o/o	Maternité
2. Période d'isolement 1870-1880.	2,32 »	Maternité
3. Période d'antisepsie 1889-1898.	0,67 »	Clinique Baudelocque
4. Période d'antisepsie et d'asepsie 1899-1908	0,29 »	Clinique Baudelocque

La Maternité et la Clinique Baudelocque sont comprises dans le même enclos.

(18) C'est ce pavillon, dit pavillon Tarnier, qui reçoit les accouchées malades de la Clinique Baudelocque. Les quatre chambres du rez-de-chaussée étant amplement suffisantes, les chambres du premier étage ont été transformées en Musée.

(19) De l'asepsie et de l'antisepsie en obstétrique, par S. Tarnier. Leçons professées à la Clinique d'accouchements, recueillies et rédigées par le Dr Potocki en 1894.

(20) Description d'un nouveau moyen de provoquer l'accouchement prématuré.

(21) De l'opération césarienne (in *Bulletin de la Société de chirurgie*, 1870.)

(22) *Progrès médical*, décembre 1875.

disant que si nous sommes tout puissants *avant* l'apparition des convulsions, nous sommes impuissants *après*. Mais si toutes les femmes enceintes albuminuriques étaient soumises rigoureusement au régime lacté exclusif, le poignant spectacle d'une malheureuse, en proie aux accès dits éclamptiques, deviendrait tout à fait exceptionnel. En attendant, nous pouvons proclamer que déjà des milliers de mères et d'enfants doivent la vie au moyen préventif si simple que Tarnier a fait connaître au monde médical en 1875.

Il fallut bien longtemps pour que le génie créateur mît entre les mains des accoucheurs un instrument capable de suppléer la nature lorsqu'elle se montre impuissante dans le travail de l'accouchement. Ce ne fut qu'en 1717 que Palfyn présenta ses *mains de fer* à l'Académie des sciences. Et combien ce forceps primitif était rudimentaire, imparfait ! Combien ce « diamant brut » avait besoin d'être travaillé pour posséder tout son éclat !

L'instrument de Palfyn était droit. Il n'était courbé que suivant ses faces : *courbure céphalique*. En 1742, Levret le transforma, en lui imprimant une courbure suivant les bords : *courbure pelvienne*. Et, si les transformations apportées à l'instrument de Levret ont été innombrables, on peut dire que les unes sont insignifiantes et que les autres n'ont abouti qu'à des perfectionnements de détail. Aussi Tarnier pouvait-il écrire avec son bon sens critique :

« Depuis Levret, tous les accoucheurs ont, tour à tour, modifié le forceps, tantôt dans l'une de ses parties, tantôt dans l'autre ; chaque accoucheur a pour ainsi dire son forceps, mais toutes ces modifications ont, en somme, une valeur minime, et, en réalité, nous nous servons encore aujourd'hui du forceps de Levret, qui est resté le type du forceps français ».

Nul plus que mon Maître ne savait ce que pouvait donner l'instrument de Levret, et nul ne connaissait davantage ses imperfections. Aussi avait-il déjà fait des tentatives multiples pour le rendre plus puissant — n'oublions pas qu'on était encore à l'époque où la force en obstétrique jouait un grand rôle — et, suivant en cela les errements de l'Ecole Lyonnaise, il s'était efforcé de substituer la force mécanique à la force manuelle. Ses multiples essais ne le satisfirent point.

Pendant l'hiver de 1874-1875, un accoucheur de la Rochelle, Pros, vint montrer à Tarnier un forceps muni d'un appareil à traction mécanique, qu'il venait d'imaginer et de faire construire. Je vois encore mon Maître, pensif, après cette visite ; puis je l'entends me dire, après quelques instants : « Je vais travailler pour faire construire le forceps que je rêve ». Le Dr Berthaut, cousin et ancien interne de Tarnier, a donc eu raison d'écrire que cette visite de Pros à Tarnier avait eu une importance considérable et des conséquences imprévues (23).

De suite il se met au travail, et, pendant des années, tous les jours, et bien souvent dans la nuit, il cherchera la solution du problème qu'il s'est posé.

Il eut la chance inestimable de trouver deux collaborateurs qui l'aidèrent puissamment. Un grand artisan et... un colonel d'artillerie. Quand j'aurai dit que le grand artisan s'appelle Collin, je n'étonnerai personne dans notre compagnie, dont tant de membres ont eu recours, et jamais en vain, au talent génial de ce grand constructeur. Mais comment comprendre qu'un colonel d'artillerie, passant ses journées au Comité de la rue Saint-Thomas-d'Aquin, à la recherche des projectiles de plus en plus meurtriers, et qui devait augmenter la puissance de l'artillerie en la dotant de la règle qui porte son nom — *règle Voilliard, 1880*, — comment comprendre, dis-je, qu'un homme passant toutes ses journées à chercher le moyen de détruire le plus d'existences humaines pût consacrer toutes ses soirées à l'élaboration d'un instrument destiné à sauver le plus d'enfants possible ! C'était lui qui faisait les dessins, les épures, les calculs géométriques, etc., etc. Et j'ai hâte d'ajouter que le colonel Voilliard n'accomplissait pas cette besogne exclusivement pour être agréable à *son cousin Stéphane* — comme il avait l'habitude de l'appeler — mais encore, avec autant d'amour que d'ardeur ! Il escomptait avec bonheur, avec enthousiasme, l'atténuation des souffrances chez les mères, les vies sauvées chez les enfants. Quelle antinomie ! dira-t-on. Nullement. Cette collaboration met simplement en évidence cette chose si belle, et si souvent méconnue, à savoir que, chez le bon citoyen, l'amour ardent de la patrie n'exclut en aucune façon l'amour passionné de l'humanité !

Cette trinité en marche — Tarnier, Collin, Voilliard — va faire de nombreuses étapes ! Trente modèles furent dessinés, trente modèles furent construits avant que Tarnier ait pu, enfin, donner aux accoucheurs le *forceps français* qui porte aujourd'hui si justement son nom. C'est une nouvelle et grande conquête que nous lui devons ! Une application de forceps détermine toujours un traumatisme, aussi bien sur l'organisme maternel que sur l'organisme fœtal ; en mettant entre les mains des accoucheurs un instrument moins nocif que tous ceux qui existaient jusqu'alors, Tarnier a rendu un immense service. Et si un jour la science peut faire mieux encore, la reconnaissance, à laquelle il a droit, ne devra pas en être amoindrie.

Là où la nature est impuissante, le forceps ne triomphe pas toujours. Jusqu'en 1883, les accoucheurs ne le savaient que trop.

Dans le cas où la disproportion entre le bassin et la tête fœtale est trop considérable, les accoucheurs en étaient réduits à perforer, à broyer, à réduire la tête de l'enfant. Avant 1829, on perforait, on dépeçait la tête ; on ne pouvait la broyer.

Lorsque, dans cette même année, A. Baudelocque, neveu, eut inventé et fait connaître le *céphalotribe*, il dotait l'obstétrique d'un instrument capable de broyer facilement la tête, *mais seulement quand elle peut être saisie par l'instrument*. Hélas ! dans bien des cas, elle se montre trop mobile entre les cuillers puissamment réductrices du céphalotribe ; aussi tous les accoucheurs cherchaient-ils, mais en vain, à obtenir l'immobilisation de la tête pendant le broiement. Les hommes les plus habiles échouaient, comme les autres, avec le céphalotribe de Baudelocque. Pourrais-je oublier, pour ma part, ces faits dans lesquels j'étais acteur, et où je voyais un de mes Maîtres, le professeur Depaul, s'efforcer sans succès, pendant des heures, de saisir une tête qui, malgré mes pressions, fuyait toujours ! Que de fois, la nuit, après des séances de plusieurs heures, ai-je entendu de la bouche de Depaul, couvert de sueur, ces paroles humiliantes pour l'obstétrique : « Je suis exténué ; nous recommencerons demain », et l'on recommençait le lendemain... quand la femme n'était pas morte ! Tarnier,

(23) J. Berthaut, *Tarnier et le Forceps*, 1903.

qui souffrait autant, sinon plus, que qui que ce soit, de cette impuissance, cherchait constamment à la faire disparaître. Comme Depaul, Blot, Bailly et autres, il s'ingénia à modifier l'instrument de A. Baudelocque. Son forceps à double scie, modification du forceps scie de Van Huevel, ne le satisfit point (1875), et le céphalotribe qu'il présenta à la Société de chirurgie en 1876 ne répondit pas à toutes ses espérances. Mais, ne désespérant jamais et travaillant toujours, il put présenter à l'Académie, le 11 décembre 1883, un instrument qu'il appela : *Basiotribe*.

Après dix-sept expériences faites sur le cadavre, avec le concours de mes collègues Ribemont-Dessaignes, Champetier de Ribes et Bar, ce basiotribe fut employé par moi, pour la première fois sur la femme vivante, le 19 janvier 1884. L'instrument répondit à notre attente. Ce jour-là, j'affirmai que, grâce au basiotribe, un grand progrès venait d'être accompli. Les vingt-cinq années écoulées depuis n'ont fait que démontrer de plus en plus la puissance et l'efficacité certaine de ce merveilleux instrument.

Oh, pourra-t-on dire, Tarnier n'a fait que joindre le perforateur aux deux branches du céphalotribe ! C'est vrai ; mais pour trouver cela il fallut cependant une chose, une seule : une inspiration géniale. Et si aujourd'hui, délivrés d'un horrible cauchemar, nous n'appliquons plus jamais le basiotribe sur l'enfant vivant, il n'en reste pas moins l'instrument le plus efficace, le moins dangereux pour délivrer la mère quand on se trouve en présence d'un enfant mort.

Mon maître n'a pas seulement recherché constamment à réaliser l'idéal de Levret, c'est-à-dire à sauver les mères et les enfants au moment de leur naissance, il s'est aussi toujours préoccupé de l'hygiène des tout petits, particulièrement des faibles, des malades, des prématurés.

Quand, par les temps froids, Tarnier arrivait le matin dans son service, il éprouvait un véritable supplice en examinant les nombreux petits malheureux qui, enveloppés d'ouate, lui étaient présentés immobiles, figés et ne devant plus jamais se réchauffer. Inutile de dire que les prématurés étaient particulièrement frappés. Convaincu de l'inanité de la thérapeutique appliquée alors au sclérème, il résolut de mettre ces pauvres petits, aussitôt après leur naissance, dans un milieu chaud. Cette idée n'était pas absolument nouvelle, puisque, dès 1857, Denucé avait pensé à placer les enfants nés prématurément dans un berceau incubateur. Crédé en 1864, avait aussi placé des enfants dans une baignoire à deux parois, entre lesquelles circulait de l'eau chaude. Mais c'est Tarnier qui vulgarisa les couveuses. Pendant trois années (1880-1883), il les étudia, les modifia, les transforma. En présence des résultats immédiats constatés par lui chez ces *pauvres petits fruits trop tôt détachés de la branche*, il s'enthousiasma à ce point qu'il crut à un moment pouvoir, à l'aide de la couveuse et du gavage, faire reculer les limites de la viabilité ! Si l'expérience a montré combien il fallait en revenir de cet enthousiasme, si l'observation prolongée a prouvé aux accoucheurs qu'ils devaient tout tenter pour restreindre le nombre des prématurés, pour faire en sorte que les enfants naissent seulement au moment de leur pleine maturité, il n'en est pas moins vrai que la couveuse est souvent, pour les prématurés, la sauvegarde contre la maladie ou la mort.

Là encore Tarnier est arrivé *à conserver la vie*. Aussi l'artiste qui a conçu le superbe bas-relief illustrant la Clinique qui porte si légitimement son nom, ne pouvait faire mieux qu'en représentant mon Maître en action, c'est-à-dire donnant des soins à un nouveau-né. Car il aimait les enfants même avant leur naissance ! Je sais, et je suis heureux de le dire aujourd'hui, combien son influence fut favorable à la création de ces Refuges où tant de malheureuses, privées d'aide et de protection, souvent rejetées de partout, même de leur famille, viennent attendre le moment de leur délivrance dans une atmosphère de sollicitude qui les arrache à la désespérance.

III

Tarnier fut un Maître dans toute l'acception du mot, aussi puissant éducateur que merveilleux vulgarisateur. Pendant quinze années (1868 à 1883) il donna aux élèves sages-femmes de la Maternité, une instruction et une éducation inappréciables. On comprendra qu'il ne m'appartienne point d'exposer ici ce que Tarnier fut pour ses internes. Je me contenterai de dire que bien avant sa nomination de Professeur, il était considéré comme le chef incontesté de l'Ecole obstétricale française.

Quand la Faculté lui ouvrit ses portes, en 1884, héritier d'une écrasante succession, ne possédant pas les moyens oratoires de son prédécesseur, l'incomparable Pajot, il sut néanmoins, lui aussi, par une autre éloquence, celle des idées, captiver son auditoire.

Nommé professeur de Clinique obstétricale en 1889, il se retrouva sur son véritable terrain. Et pendant huit annéss, avec la ponctualité dont il ne s'est jamais départi lorsqu'il s'agissait de remplir une fonction, c'est-à-dire un devoir, avec bonheur, avec la même ardeur que dans sa jeunesse, il fit profiter ses nombreux élèves d'un sens clinique que seuls pourraient qualifier ceux qui ont eu le bonheur de l'apprécier longuement.

Il ne fut pas exclusivement professeur, éducateur par la parole ; son activité incessante lui permit de laisser, dans de nombreuses publications signées exclusivemen tde son nom. la preuve de toutes ses qualités.

Ce que j'ai déjà dit de sa vie fait comprendre pourquoi, dès 1872, l'Académie l'appela à partager ses travaux.

Dirai-je de quelle affectueuse estime il était entouré par tous ses collègues ? Sa droiture, l'aménité de son caractère ne lui avaient fait que des amis dans cette enceinte. Et chacun sait quelle était l'autorité de sa parole.

Appelé à la Présidence, il accepta cette haute fonction avec une joie non dissimulée, dont je fus témoin. Mais s'il fut heureux, ce fut moins pour le haut et précieux témoignage d'estime que venaient de lui donner ses collègues, que dans l'espoir de rendre service à notre Compagnie. Je sais trop qu'il m'en aurait voulu si j'avais divulgué ce qu'il fit pour l'Académie, et je m'arrête sur ce sujet.

IV

Il serait superflu, je pense, d'exposer les raisons pour lesquelles Tarnier eut de bonne heure, et pendant longtemps, la plus haute situation professionnelle. Sur le terrain de la clientèle particulière, il montrait les mêmes qualités que sur le terrain de la clientèle hospitalière.

Sa robuste santé lui permettait de travailler jour et nuit. Le repos était pour lui l'exception.

Je ne chercherai point à esquisser ses traits. Son buste

que je revois, tous les mardis, avec une émotion dont la douceur ne s'atténue point, vous le fait revivre mieux que je ne saurais le faire. En le regardant, nous sentons que notre collègue Ribemont-Dessaignes a mis non seulement tout son talent, mais encore toute son âme dans la reproduction de la figure de son Maître, que nous retrouvons tel qu'il fut dans la vie, avec son air de douceur, de finesse et de bonté.

Si sa vigueur permit à Tarnier un labeur incessant jusqu'en 1873, il ressentit à cette époque les atteintes du surmenage. Et c'est gravement malade qu'il partit pour Hyères accompagné par son admirable mère.

Il eut le bonheur de rencontrer là un autre de mes grands Maîtres, le professeur Alfred Richet, dont le nom évoque dans ma pensée tant de chers souvenirs. Avec la clairvoyance de son diagnostic et sa parfaite connaissance des hommes, Richet confia Tarnier aux soins du docteur Vidal. Que notre cher collègue Vidal, devenu l'un des plus intimes amis de notre Maître, me permette de lui dire aujourd'hui combien tous les élèves de Tarnier lui ont été et lui seront toujours reconnaissants.

Grâce à sa résistante constitution, grâce aux bienfaits d'un incomparable climat, grâce surtout aux soins si intelligents et si dévoués que lui prodiguèrent sa mère et le Dr Vidal, Tarnier recouvra graduellement la santé et put revenir à Paris reprendre sa tâche.

Il la reprit tout entière, comme auparavant, ne l'interrompant quelques mois, pendant plusieurs années, que pour retourner à Hyères afin de consolider sa santé.

C'est à cette époque qu'il entreprit la publication d'un Traité sur l'art des accouchements, d'abord avec la collaboration de Chantreuil, puis, après la mort de celui-ci, avec celle de Budin et de plusieurs autres de ses élèves : Bar, Maygrier, Bonnaire, Tissier, Démelin et Brindeau.

Il n'eut pas la joie de voir cette œuvre achevée, car le quatrième et dernier volume ne parut qu'en 1900.

V

La Préface qu'il écrivit en 1885 pour la traduction du Traité de gynécologie opératoire d'Hegar et Kaltenbach, que venait de donner notre collègue Bar, permet de connaître son opinion sur les rapports de l'obstétrique avec la gynécologie. « Si l'on jette un coup-d'œil d'ensemble, écrivait-il, sur les progrès scientifiques accomplis, dans ces dernières années, en obstétrique et en gynécologie, que voit-on ? D'une part, l'obstétrique étudiée en France avec une ardeur qui n'a pas été méconnue par les accoucheurs étrangers ; d'autre part, la gynécologie, après le vif éclat dont elle venait de briller dans notre pays, suscitant, en Amérique, en Angleterre et en Allemagne, de nouveaux et puissants efforts, et s'y enrichissant d'opérations entreprises avec une hardiesse souvent heureuse, parfois excessive.

« Pourquoi la marche de ces deux sciences, pourtant si voisines l'une de l'autre, a-t-elle été un peu différente dans ces divers pays ? Il est permis de penser que cela tient à ce qu'à l'étranger *l'étude de la gynécologie est dévolue aux accoucheurs.* »

Cette opinion, bien que présentée avec la réserve qui caractérisait toujours Tarnier, était profondément ancrée chez lui.

Mais il crut bon, à ce moment, de s'appuyer sur celle de Hegar formulée ainsi : « En Allemagne, l'obstétrique et la gynécologie sont étroitement unies, et cette réunion nous paraît être fort naturelle, car la base, l'ABC des connaissances gynécologiques, doit manifestement être puisée dans l'obstétrique. Il est impossible, sans des connaissancee et une pratique obstétricales suffisantes, d'arriver à une exacte connaissance des maladies des femmes et surtout de leur pathogénie. » Du reste, toujours logique, Tarnier avait institué à la Maternité, dès 1873, une consultation de gynécologie, et, quelque temps après, un service de gynécologie opératoire.

VI

Ayant ainsi, jusqu'à l'âge de soixante-neuf ans, vécu d'une vie pour ainsi dire incessante de travail scientifique et professionnel, Tarnier s'était fixé un terme pour son labeur. Il avait résolu de prendre sa retraite après l'année scolaire 1897-1898. Aussi se proposait-il d'aborder, dans sa dernière année d'enseignement, les sujets qui faisaient alors sa constante préoccupation.

C'est au moment où il rassemblait les matériaux nécessaires à la réalisation de son désir qu'il sentit ses forces l'abandonner.

Le jour même où il devait faire sa dernière leçon d'ouverture, il demandait un congé. Ce jour-là, l'éclat de son regard avait disparu. Rapidement la maladie fit des progrès, et quelques jours après, encore debout, il tombait le 23 novembre et s'éteignait au soleil couchant. Il était entouré de ses disciples, enfants de sa pensée, qui le mirent eux-mêmes dans son cercueil.

C'est ainsi que mourut le grand philanthrope dont j'ai essayé de vous esquisser la vie et l'œuvre.

Ai-je maintenant le droit de dire qu'il fut un Maître dans son art, un homme modeste, n'ayant jamais eu d'autre orgueil que celui de bien faire ? Assurément. Mais mon jugement pourrait paraître un reflet de mon affection, de mon admiration.

Au surplus, Tarnier n'est pas encore connu tout entier. Moi-même, son plus ancien élève, moi qui ai eu pendant trente-quatre ans des relations constantes avec lui, moi qu'il avait bien voulu admettre dans son intimité, je ne le connaissais pas entièrement.

Par bonheur, nous avons aujourd'hui un document qui, seul, dévoile entièrement sa grande âme.

Ce document, c'est son testament, écrit de sa main en 1898.

On retrouve là cette petite écriture fine, claire et bien ponctuée, permettant, d'après Segond, qui le tenait de deux maîtres dans l'art de la graphologie, « de reconnaître les signes révélateurs, aussi bien de sa puissance d'organisation, de son activité, de ses aptitudes à poursuivre longtemps la défense d'une seule et même cause, de son habileté manuelle, que de sa nature droite, intelligente, loyale et supérieurement bonne. » (1) A vous de dire, tout à l'heure, si ce diagnostic est exact.

Au soir de sa vie, assis dans cette chambre de la maison paternelle qu'il voulut toujours habiter quand il allait à Arc-sur-Tille, seul avec ses pensées, il commence ainsi :

(1) Eloge de Tarnier par Segond. In *Bulletin de la Société de chirurgie*, 5 février 1902.

« Pendant toute ma vie j'ai suivi le droit chemin, sans « impatience ni convoitise; j'ai fui les intrigues et je suis « resté exempt de cupidité et d'envie. Le travail, le temps et la marche naturelle des événements m'ont seuls donné « une situation scientifique et honorifique qui a dépassé « mes espé[illegible]

« Si j'av[illegible] à recommencer ma carrière, assurément je « m'efforcer[illegible] de faire mieux que par le passé; j'ai cependant le ferme espoir que mes travaux auront contribué « aux progrès de la science dans une certaine mesure, et « que ma vie n'a pas été sans utilité.

« J'ai vécu en honnête homme et en bon fils; aussi j'espère mourir sans avoir rien à me reprocher. Pour cela, « je n'aurai qu'à suivre les exemples qui m'ont été donnés « par mon père et par ma mère, que j'ai toujours profon« dément respectés et tendrement aimés. »

Puis plus loin :

« Le patrimoine paternel et maternel dont j'ai hérité était « modeste ; mais grâce à la confiance que mes confrères et « mes collègues m'ont témoignée, ma clientèle a grandi « chaque jour, et j'ai pu acquérir une fortune qui, sans « être très importante, suffit simplement à mes besoins per« sonnels et au delà. Aujourd'hui, pourtant, je regrette que « cette fortune ne soit pas plus considérable, car mes pa« rents sont nombreux et j'aurais été heureux de leur lais« ser une plus grosse part d'héritage, et d'en consacrer « plus largement une autre part à des œuvres de bienfai« sance et d'encouragement pour les études scientifiques « par rapport à la médecine. Mes exécuteurs testamentaires « paieront les quelques dettes que je pourrais avoir au mo« ment de ma mort, et celles qui résulteront de mon enter« rement, mais ils ne feront aucune démarche et n'écriront « de leur propre initiative aucune lettre pour recouvrer les « sommes qui pourront m'être dues à titre d'honoraires pro« fessionnels ; toutefois, ils pourront recevoir les honoraires « qui seraient spontanément envoyés par mes clients ou « clientes. »

Et il termine de cette façon :

« En commençant mon testament, je pensais n'y trouver « que des motifs de tristesse et de regrets ; sa rédaction « m'a, au contraire, fait éprouver une grande satisfaction, « que j'attribue à ce que j'ai pu, d'un trait de plume, assu« rer l'exécution de la résolution que j'avais prise de consa« crer une partie de ce que je possède à des œuvres de « bienfaisance ou d'encouragement pour les sciences médi« cales et de léguer l'autre partie de ma fortune à ceux que « j'aime. Je crois avoir fait mon devoir et j'ai la conscience « tranquille. »

Certes, il y a plus dans ce testament, et j'aurais pu mettre immédiatement en relief un don magnifique à l'Académie J'ai pensé, mes chers collègues, que tous, vous considéreriez comme une chose infiniment plus précieuse encore le trésor que je viens de vous faire connaître, et je suis certain de ne m'être point trompé.

Ne trouvons-nous pas là le plus bel exemple, le plus beau modèle de la vie médicale?

Je pourrais m'arrêter, car les paroles que j'ajouterai seront bien peu de chose après celles que vous venez d'entendre ! Mais il me semble que ma tâche resterait inachevée. A tort ou à raison, ma piété filiale et ma conscience d'homme me font un devoir de dire, en terminant, quel fut le mobile qui l'a fait agir dans sa vie si féconde.

Tarnier est resté célibataire. Sa fécondité puissante fut essentiellement d'ordre intellectuel. En raison de l'amour si profond et si touchant qu'il avait pour sa mère, pouvons-nous trouver l'aiguillon de sa vie dans le désir de lui donner toutes les fiertés?

Non. Quand il se trouva brisé, accablé par la disparition de cette mère adorée, il ne changea rien à sa vie. Il se montra tout aussi fidèle au travail.

Ce qui constitue pour la plupart des hommes le mobile le plus puissant de leurs actions : la femme et les enfants, ne pouvait donc faire agir mon Maître.

Avait-il de grands besoins ? Aimait-il le confort, le luxe ?

Certes, il s'est plu à agrandir le jardin paternel, à l'enjoliver de quelques dépendances. Pour lui ? Nullement. C'était uniquement pour ses cousins, ses cousines, ses amis et ses élèves.

Car nul n'était plus heureux que lui lorsque, dans sa maison d'Arc-sur-Tille, il pouvait être entouré des amis intimes qu'il avait su choisir, et parmi lesquels venaient en première ligne le professeur F.-J. Herrgott — cet homme si bon lui aussi, si érudit, à qui également l'obstétricie doit tant — et son fils, le professeur A. Herrgott, notre collègue.

Etait-ce le désir de paraître, de posséder des titres ? Nul ne fut plus modeste.

Il accepta les postes d'honneur que ses mérites lui obtinrent et les décorations que les occasions lui firent décerner, mais il n'en faisait pas montre ; seuls les titres qu'il considérait comme des témoignages d'estime et d'affection avaient de la valeur à ses yeux.

Obéissait-il à un sentiment d'avarice? Aimait-il à thésauriser ?

Le testament que je viens de vous lire répond suffisamment à cette question.

Mais ne cherchons pas plus longtemps, et reconnaissons que ce qui dirigea toute sa vie, ce qui la rendit si active et si féconde, ce qui la fit souffrir de la souffrance des autres et lutter toujours pour l'amoindrir ou la faire disparaître, ce qui lui fit augmenter nos richesses pour le présent et pour l'avenir, ce fut cette flamme qui brûla toujours, si pure, chez lui, et qui s'appelle CONSCIENCE HUMAINE.

C'est parce qu'elle était particulièrement haute et sensible qu'il éprouvait, plus que tout autre, le sentiment d'obligation auquel il ne voulut jamais faillir.

Tarnier — qu'on me permette cette comparaison — a été une abeille obéissant à l'esprit de la ruche humaine, esprit qui mène et mènera l'humanité vers des destinées toujours meilleures et qu'on appelle la **Solidarité sociale.**

Il m'apparaît que cette abeille ne peut qu'illustrer le manteau de l'Académie.

A. Pinard.

AMÉDÉE BONNET, PRÉCURSEUR DE L'ANTISEPSIE.

(fin)

Ardent à chercher la vérité, il y avait dit ce qu'il pensait des abcès froids (1) aussi bien que ce qu'il avait vu des

(1) Les faits prouvent que lorsque le pus séjourne dans un abcès froid, dont l'ouverture est assez grande pour laisser pénétrer l'air et assez petite pour gêner l'écoulement du pus, celui-ci se décompose,

abcès chauds ; et, dès 1837, il avait étudié le poison jusqu'à son élimination (2) comme pour répondre à l'antique adage du *medicus minister naturæ*, jusqu'à faire de la thérapeutique le moyen de seconder « l'effort de la nature vers la guérison ». Dans sa bonne foi, il avait vu que c'était du dehors que vient le poison, mais il ne savait pas encore dans quelles circonstances. Pour son esprit très droit, c'était une certitude acquise, et dans son ardeur vers une vérité plus complète, il devenait véhément pour contredire ceux qui auraient voulu revenir en arrière et remettre en question l'extériorité de la cause toxique. — « On comprend sans peine que je ne puisse admettre, dit-il, ni l'opinion des auteurs qui prétendaient que la décomposition du pus par le contact de l'air est étrangère à la production de ces accidents, ni celle des auteurs qui attribuent ceux-ci à une simple inflammation. Nier que le pus se décompose au contact de l'air dans les abcès ouverts, c'est nier l'évidence des faits, et s'appuyer pour défendre cette opinion sur l'innocuité des injections d'air dans le tissu cellulaire, ainsi que l'ont fait Charles Bell et Asthey Cooper, c'est établir des analogies entre les choses les plus différentes. L'air produit la décomposition du pus, parce que ce liquide n'est pas vivant et qu'il est putrescible (3) ; il ne produit pas la décomposition du tissu cellulaire, parce que ce tissu jouit de la vie et que les tissus vivants ne se décomposent pas » (4).

Que l'air ne soit pas le seul intermédiaire pour transmettre les germes morbigènes, c'est devenu certain (5). Mais il est encore juste de redouter cette voie qui est toujours ouverte et par conséquent toujours menaçante. Lord Lister l'a compris, lorsqu'il a introduit le *spray* phéniqué dans la pratique des opérations antiseptiques (6), mais la même préoccupation avait inspiré Amédée Bonnet dès 1837. « Avec beaucoup d'auteurs, j'avais pensé, dit-il, que la décomposition du pus n'aurait pas lieu sans le contact de l'air. J'imaginai d'ouvrir au-dessous de l'eau les abcès qui communiquent avec les jointures et de réunir immédiatement après. Pour exécuter cette opération, je plaçais les malades dans un bain et je faisais une incision d'un pouce à peu près aux parois de l'abcès ; lorsque le pus était écoulé, je passais des épingles à travers les bords de la plaie et je les réunissais intimement... ; la réunion s'opéra bien (7). Cette manière d'opérer n'entraîne donc pas accidents prompts, mais elle ne contribue en rien à la guérison ; j'en avais donné l'indication dans mon mémoire sur le pus, publié en 1837, dans la *Gazette Médicale de Paris ;* depuis cette époque, M. Mayer l'a inventé de nouveau : elle ne méritait pas cet honneur » (8).

Amédée Bonnet a donc eu l'idée de prémunir la région avant d'entreprendre son opération ; il a même mis en pratique cette idée qui, depuis lors, est devenue banale ; mais il n'a eu que des mauvais cas et il n'a retenu que le dédain des succès temporaires (9).

On y retrouve la sévérité, qu'il a toujours eue pour soi-même, et c'est le motif qui l'a empêché de faire la même tentative pour des cas moins mauvais (10).

Amédée Bonnet n'a donc pas fait la découverte du système de l'antisepsie ; mais il y a conduit ses élèves et ses collaborateurs par le chemin toujours droit à la recherche scientifique de la vérité pour guérir ou pour soulager ses

---

et que les produits de cette décomposition sont éliminés et absorbés par les urines. (Amédée Bonnet, II, 72, 73.)

(2) « Parmi les auteurs qui ont écrit sur les accidents qui suivent les ouvertures des abcès, Bérard (*Dictionnaire de médecine* en 25 volumes, article : *Pus*) est le seul à ma connaissance, dit Amédée Bonnet, qui ait attribué les accidents à l'absorption des principes nuisibles, que la putréfaction développe dans le pus. Quoique son travail soit antérieur à celui que j'ai publié en 1845, je dois faire remarquer que dans mon mémoire sur le pus, publié par la *Gazette médicale* de Paris en 1837, j'avais fait connaître les analyses chimiques par lesquelles j'ai démontré l'existence de ce genre d'absorption. » (II, 73.)

(3) Cette considération est toujours vraie, mais elle n'est plus suffisamment connue. Elle est un des éléments fondamentaux pour discerner les conditions de *réceptivité* pour les microbes et aussi de *résistance* aux infections.

Dans bien des cas perplexes, c'est encore la clef du pronostic de plusieurs opérations graves. — Le microbe est toujours un élément du problème ; les conditions de valeur biologique du malade donnent l'autre élément, il ne faut pas en faire abstraction.

Amédée Bonnet a eu raison de repousser les arguments des critiques londoniens. Leur erreur était fondamentale : on ne doit jamais confondre les conditions de l'état pathologique et celles d'un sujet en pleine santé.

(4) Amédée Bonnet (II, 73). Le contraste est évident. Personne n'a le droit de faire la confusion entre la vie et la mort.

(5) Léon Le Fort a fait des pansements démonstratifs à l'Hôpital Necker à Paris. Au-dessus des plaies et à quelque distance, il a placé un carré de toile métallique, avec pourtour garni de sparadrap diachylon, pour éviter toute sensation pénible ; et il n'a employé aucun médicament. Ses opérés n'ont pas eu d'accidents ; ils ont guéri aussi vite que sous les pansements les meilleurs. — Ainsi, a été démontré qu'à l'hôpital, ce n'est pas l'air qui apporte tous les germes, ce sont les contacts souillés.

(6) M. Just Lucas-Championnière a introduit cette pratique à son tour ; il a été suivi par tous les chirurgiens français, notamment par Tripier, à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

...On opérait la chirurgie dans l'atmosphère d'un nuage phéniqué. L'eau de condensation était tellement abondante qu'elle couvrait le sol en ciment de la salle d'opération. On y était régulièrement chaussé de galoches. C'est un usage tombé en désuétude.

(7) Dans cinq cas, je pratiquai cette opération, il n'y eut point d'accidents immédiats, la réunion s'opéra bien, dit Amédée Bonnet ; mais après un temps plus ou moins long le pus se reforma en aussi grande quantité qu'avant l'opération, et on ne tarda pas à ouvrir la cicatrice (il s'agissait d'abcès froids) de la plaie que j'avais faite ; la maladie suivait la même marche que si elle eût été abandonnée à elle-même, et que la perforation spontanée se fût faite. (Amédée Bonnet, II, 84.)

(8) Le dernier mot d'Amédée Bonnet laisse percer quelque dédain ; mais il est ni méchant, ni dur ; il reste finement académique.

(9) L'infection préexiste dans les abcès froids, elle n'est pas seulement due au bacille tuberculeux de R. Koch ; elle est simultanément produite par un ou plusieurs autres microbes pathogènes. Ensemble ou séparément, ils se multiplient dans le tissu de la cicatrice récente comme dans un milieu de culture, et ils déterminent la récidive des abcès froids. Amédée Bonnet avait réussi à prémunir ses opérés contre les causes extrinsèques ; mais il n'était pas à l'abri des causes intrinsèques.

Pour juger la méthode des opérations pratiquées sous l'eau, il aurait fallu l'entreprendre sur un bon cas.

On comprend (avec les notions plus récentes) qu'Amédée Bonnet avait réussi ses opérations, mais ses succès ne pouvaient être que temporaires... et il a *été pour lui-même* un critique trop sévère.

(10) Il est certain qu'un remède nouveau est toujours un remède « *douteux* »... et, en conscience, on ne doit pas se contenter d'un remède douteux pour traiter une maladie contre laquelle il existe un remède certain.

Amédée Bonnet a fait preuve d'une *trop grande délicatesse ;* et le fléau de l'infection purulente était de son temps une calamité tellement meurtrière qu'il aurait pu légitimement tenter sa méthode nouvelle sur des cas moins mauvais.

opérés. Le reconnaître, c'est encore saluer d'un hommage posthume ce puissant esprit, ce grand cœur, ce beau caractère du chirurgien lyonnais.

Guermonprez.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON
ET A LA MÉDITERRANÉE

Trains express et de luxe pour GENÈVE et la SAVOIE.

1° de Londres et Paris

Express de nuit pour Genève, Evian, Divonne.
(V-L ; L-S ; 1^re^ et 2^e^ classes Calais-Genève. — L-S, 1^re^ et 2^e^ classes pour Evian — 1^re^ et 2^e^ classes pour Divonne)

Aller :

Départ de Londres.......... 11 h. m.
— de Paris............. 9 h. 25 s.

Retour :

Départ de Divonne.......... 5 h. 23 m.
— d'Evian.............. 7 h. 55 s.
— de Genève.......... 8 h. 45 s.

2° de Paris (Express de jour pour Genève et Evian)

(1^re^ et 2^e^ classes à couloir — V-R jusqu'à ou de Dijon)

Aller :	Retour :
Départ de Paris. 9 h. 10 m.	Départ d'Evian. 10 h. 07 m.
	— de Genève. 11 h. 50 m.

3° de Paris pour Aix-les-Bains, Chambéry, Annecy, Le Fayet, St-Gervais, Chamonix, Argentière et Vallorcine.

Aller :

a) Express de jour { 1^re^ et 2^e^ classes à couloir Le Fayet } départ de Paris : 9 h. 10 m.

Retour :

Départ de Vallorcine.................. 6 h. 19 m.
— Chamonix.................. 7 h. 34 m.
— Le Fayet-St-Gervais.......... 9 h. 22 m.
— Chambéry................. 12 h. 29 s.
— Aix-les-Bains................ 12 h. 50 s.

Aller :

b) Express de nuit { 1^re^ et 2^e^ classes à couloir pour Le Fayet viâ Annemasse } 8 h. 50 s.
{ L-S. 1^re^ et 2^e^ classes à couloir pour Annecy } 10 h. 25 s.

Retour :

Départ de Vallorcine..........	1 h. 15 s.	3 h. 16 s.
— Chamonix..........	4 h. 05 s.	4 h. 34 s.
— Le Fayet-St-Gervais.	5 h. 29 s.	5 h. 55 s.
— Chambéry..........	9 h. 04 s.	
— Aix-les-Bains.......	9 h. 38 s.	

Aller :

c) « Savoie-Express » { V-S. V-R. (nombre de places limité) } 11 h. 20 m. mardi, jeudi, samedi (pour Genève et Evian à partir du 2 juillet).

Retour :

Départ de Chambéry................. 10 h. 05 m.
— Aix-les-Bains............... 10 h. 32 m.
— Evian..................... 8 h. 01 m.
— Genève.................... 9 h. 24 m.
lundi, mercredi, vendredi
(De Genève et d'Evian à partir du 3 juillet).

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

FÊTES SPORTIVES A CHAMONIX
(Janvier 1909).

A l'occasion des Fêtes sportives de Chamonix, les coupons de retour des billets d'aller et retour qui seront délivrés pour Chamonix par les gares de Paris, Dijon, Lyon et Grenoble, du 1^er^ au 25 janvier 1909, seront valables pendant 20 jours.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

COURSES DE NICE

Billets d'aller et retour de 1^re^ et 2^e^ classes, à prix réduits, délivrés du 3 au 26 janvier 1909.

Paris à Cannes	1^re^ classe :	177 fr. 40.	2^e^ classe :	127 fr. 75.
— à Nice	—	182 fr. 60.	—	131 fr. 50.
— à Menton	—	186 fr. 65.	—	134 fr. 40.

Validité : 20 jours avec faculté de prolongation une ou deux fois de 10 jours moyennant supplément de 10 p. 100 par période.

Droit à deux arrêts en cours de route à l'aller et au retour.

Admission des porteurs de billets de 1^re^ classe, sans supplément dans le « Côte d'azur rapide » et dans le « train de nuit extra-rapide ». Toutefois les voyageurs empruntant le « Côte d'Azur rapide » ne pourront profiter de la faculté des arrêts qu'à partir de Marseille, à l'aller ; — au retour aucun arrêt ne sera autorisé.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Trains spéciaux à prix réduits sur Dieppe et sur le Havre organisés les dimanches (aller et retour dans la même journée). — Délivrance par les gares de la banlieue (rive droite) situées hors Paris de billets valables par les trains spéciaux aux prix réduits de : 9 francs en 2^e^ classe et 6 francs en 3^e^ classe pour Dieppe ; 12 francs en 2^e^ classe et 9 francs en 3^e^ classe pour le Havre.

MM. les voyageurs porteurs de billets valables pour les trains spéciaux partant de Paris-Saint-Lazare pour Dieppe à 6 h. 19 et pour le Havre à 6 h. 12 du matin, sont admis à circuler, à l'aller et au retour, par les trains ordinaires du service entre leur point de départ et Paris-Saint-Lazare, Asnières, la Garenne-Bezons et Argenteuil, à leur choix, gares où ils doivent prendre le train spécial et le quitter au retour. La distribution des billets commence le lundi qui précède la mise en circulation de chaque train et cesse le samedi à 6 heures du soir.

NOTA. — Les trains spéciaux étant dirigés viâ la Garenne-Bezons ou viâ Argenteuil, consulter à cet égard les affiches spéciales apposées dans les gares.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1908

Travaux originaux

Le laboratoire d'un anatomiste et les procédés de conservation des cadavres au début du XVIIIe siècle (*J. Robert*) 1
Collection de Documents relatifs à la vie d'Antoine Dubois (*A. Dupré* et *E. Wickersheimer*). 2
Les chirurgiens d'Auvergne au XVIIIe siècle. La corporation des chirurgiens de Riom (*suite*) (*L. de Ribier*) 5
La rage et son traitement à Dieppe par les bains de mer (*Ernest Wickersheimer*) 21
Note sur les Asiles d'aliénés d'Asie Mineure (*A. Marie*) 25
Nouveaux documents sur la peste (*B. Reber*) ... 41
Le conseil des médecins (*E.-T. Hamy*) 43
Anatomie et physiologie de l'oreille au début du XVIIIe siècle (*J. Robert*) 61
Une épidémie de maladies vénériennes en Vendée sous la Révolution (*Emile Gabory*) 65
Répertoire des objets du ressort de l'Histoire de la Médecine dans les différents musées de France (*Marcel Baudouin*) 66
Le petit carnet d'un grand chirurgien (*Antoine Dubois*) 81 98
Médecine et jurisprudence (*E. Beluze*) 86
Le régime de Pythagore d'après le dr Cocchi (*Raymond Neveu*) 97
Nécrologe médical des anciennes paroisses de Paris 117 137
La corporation des chirurgiens de Riom (*suite*) (*L. de Ribier*) 118
Corpus inscriptionum ad medicinam biologiamque spectantium 122
Une tentative d'organisation de secours aux blessés dans les armées du roi Louis VI (*Achille Luchaire*) 138
La syphilis en Vendée. Préhistoire et Histoire (*Marcel Baudouin*) 138
Salomon de Bombelle, premier médecin du roi Louis XII (*E.-T. Hamy*) 157
Note sur une médaille toulousaine de proxénète juré (*Le Pileur*) 160
Evolution des théories anciennes relatives à la structure et au fonctionnement des muscles (*J. Robert*) 177
Les oculistes gallo-romains et leurs instruments (*Albert Terson*) 181
Notes sur l'Histoire des Lunettes (*A. Masson*). 197
Pierre Quthe, maître apothicaire de Paris. Son portrait peint par François Clouet (*Paul Dorvaux*) 217
A propos des fouilles d'Alésia. — Notes historiques sur les causes d'Alise Sainte-Reine (*Mairel*) 221
Le « T sincipital » néolithique et le périscythisme ou l'hypospathisme des peuples anciens considérés comme des opérations chirurgicales (*Sudhoff*) 226
L'Arsenal instrumental urinaire sous Ambroise Paré (*F. Cathelin*) 237
Factum des médecins de Poitiers pour le règlement qu'ils demandent contre les apothicaires. Préface (*Pierre Rambaud*) 247
Principales théories en cours sur la fécondation dans la première moitié du XVIIIe siècle (*J. Robert*) 257
Première mention officielle du mal de Naples (*Le Pileur*) 261
Correspondance (*Henri Stein*) 262
La maladie de cœur de Marie-Joseph Chénier (*J. Bergounioux*) 278
La maison du médecin en 1853 (*J. Bergounioux*) 278
Réorganisation de l'enseignement anatomique à la Faculté de Médecine de Paris (*Aug. Prévost*). 279
L'histoire de l'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand (*Jean Buy*) 297, 317 346
Une lignée médicale aux derniers siècles (*Max, Albert Legrand*) 304
Vieux proverbes de Limoux et du pays de Razès (*Paul Fabre*) 324
A propos des « lignées médicales ». Les Bretonneau (*Louis Dubreuil-Chambardel*) 326
La maternité de Paris. Histoire générale et topographie (*Paul Delaunay*) 337
Le Congrès historique international de Berlin. Section de l'histoire des sciences naturelles (6-12 août 1908). (*Pagel* trad. *Menier*) 348
Le nouveau Codex (*Th. B.*) 351

qui souffrait autant, sinon plus, que qui que ce soit, de cette impuissance, cherchait constamment à la faire disparaître. Comme Depaul, Blot, Bailly et autres, il s'ingénia à modifier l'instrument de A. Baudelocque. Son forceps à double scie, modification du forceps scie de Van Huevel, ne le satisfit point (1875), et le céphalotribe qu'il présenta à la Société de chirurgie en 1876 ne répondit pas à toutes ses espérances. Mais, ne désespérant jamais et travaillant toujours, il put présenter à l'Académie, le 11 décembre 1883, un instrument qu'il appela : *Basiotribe*.

Après dix-sept expériences faites sur le cadavre, avec le concours de mes collègues Ribemont-Dessaignes, Champetier de Ribes et Bar, ce basiotribe fut employé par moi, pour la première fois sur la femme vivante, le 19 janvier 1884. L'instrument répondit à notre attente. Ce jour-là, j'affirmai que, grâce au basiotribe, un grand progrès venait d'être accompli. Les vingt-cinq années écoulées depuis n'ont fait que démontrer de plus en plus la puissance et l'efficacité certaine de ce merveilleux instrument.

Oh, pourra-t-on dire, Tarnier n'a fait que joindre le perforateur aux deux branches du céphalotribe ! C'est vrai ; mais pour trouver cela il fallut cependant une chose, une seule : une inspiration géniale. Et si aujourd'hui, délivrés d'un horrible cauchemar, nous n'appliquons plus jamais le basiotribe sur l'enfant vivant, il n'en reste pas moins l'instrument le plus efficace, le moins dangereux pour délivrer la mère quand on se trouve en présence d'un enfant mort.

Mon maître n'a pas seulement recherché constamment à réaliser l'idéal de Levret, c'est-à-dire à sauver les mères et les enfants au moment de leur naissance, il s'est aussi toujours préoccupé de l'hygiène des tout petits, particulièrement des faibles, des malades, des prématurés.

Quand, par les temps froids, Tarnier arrivait le matin dans son service, il éprouvait un véritable supplice en examinant les nombreux petits malheureux qui, enveloppés d'ouate, lui étaient présentés immobiles, figés et ne devant plus jamais se réchauffer. Inutile de dire que les prématurés étaient particulièrement frappés. Convaincu de l'inanité de la thérapeutique appliquée alors au sclérème, il résolut de mettre ces pauvres petits, aussitôt après leur naissance, dans un milieu chaud. Cette idée n'était pas absolument nouvelle, puisque, dès 1857, Denucé avait pensé à placer les enfants nés prématurément dans un berceau incubateur. Crédé en 1864, avait aussi placé des enfants dans une baignoire à deux parois, entre lesquelles circulait de l'eau chaude. Mais c'est Tarnier qui vulgarisa les couveuses. Pendant trois années (1880-1883), il les étudia, les modifia, les transforma. En présence des résultats immédiats constatés par lui chez ces *pauvres petits fruits trop tôt détachés de la branche*, il s'enthousiasma à ce point qu'il crut à un moment pouvoir, à l'aide de la couveuse et du gavage, faire reculer les limites de la viabilité ! Si l'expérience a montré combien il fallait en revenir de cet enthousiasme, si l'observation prolongée a prouvé aux accoucheurs qu'ils devaient tout tenter pour restreindre le nombre des prématurés, pour faire en sorte que les enfants naissent seulement au moment de leur pleine maturité, il n'en est pas moins vrai que la couveuse est souvent, pour les prématurés, la sauvegarde contre la maladie ou la mort.

Là encore Tarnier est arrivé *à conserver la vie*. Aussi l'artiste qui a conçu le superbe bas-relief illustrant la Clinique qui porte si légitimement son nom, ne pouvait faire mieux qu'en représentant mon Maître en action, c'est-à-dire donnant des soins à un nouveau-né. Car il aimait les enfants même avant leur naissance ! Je sais, et je suis heureux de le dire aujourd'hui, combien son influence fut favorable à la création de ces Refuges où tant de malheureuses, privées d'aide et de protection, souvent rejetées de partout, même de leur famille, viennent attendre le moment de leur délivrance dans une atmosphère de sollicitude qui les arrache à la désespérance.

III

Tarnier fut un Maître dans toute l'acception du mot, aussi puissant éducateur que merveilleux vulgarisateur. Pendant quinze années (1868 à 1883) il donna aux élèves sages-femmes de la Maternité, une instruction et une éducation inappréciables. On comprendra qu'il ne m'appartienne point d'exposer ici ce que Tarnier fut pour ses internes. Je me contenterai de dire que bien avant sa nomination de Professeur, il était considéré comme le chef incontesté de l'Ecole obstétricale française.

Quand la Faculté lui ouvrit ses portes, en 1884, héritier d'une écrasante succession, ne possédant pas les moyens oratoires de son prédécesseur, l'incomparable Pajot, il sut néanmoins, lui aussi, par une autre éloquence, celle des idées, captiver son auditoire.

Nommé professeur de Clinique obstétricale en 1889, il se retrouva sur son véritable terrain. Et pendant huit annéss, avec la ponctualité dont il ne s'est jamais départi lorsqu'il s'agissait de remplir une fonction, c'est-à-dire un devoir, avec bonheur, avec la même ardeur que dans sa jeunesse, il fit profiter ses nombreux élèves d'un sens clinique que seuls pourraient qualifier ceux qui ont eu le bonheur de l'apprécier longuement.

Il ne fut pas exclusivement professeur, éducateur par la parole ; son activité incessante lui permit de laisser, dans de nombreuses publications signées exclusivement de son nom, la preuve de toutes ses qualités.

Ce que j'ai déjà dit de sa vie fait comprendre pourquoi, dès 1872, l'Académie l'appela à partager ses travaux.

Dirai-je de quelle affectueuse estime il était entouré par tous ses collègues ? Sa droiture, l'aménité de son caractère ne lui avaient fait que des amis dans cette enceinte. Et chacun sait quelle était l'autorité de sa parole.

Appelé à la Présidence, il accepta cette haute fonction avec une joie non dissimulée, dont je fus témoin. Mais s'il fut heureux, ce fut moins pour le haut et précieux témoignage d'estime que venaient de lui donner ses collègues, que dans l'espoir de rendre service à notre Compagnie. Je sais trop qu'il m'en aurait voulu si j'avais divulgué ce qu'il fit pour l'Académie, et je m'arrête sur ce sujet.

IV

Il serait superflu, je pense, d'exposer les raisons pour lesquelles Tarnier eut de bonne heure, et pendant longtemps, la plus haute situation professionnelle. Sur le terrain de la clientèle particulière, il montrait les mêmes qualités que sur le terrain de la clientèle hospitalière.

Sa robuste santé lui permettait de travailler jour et nuit. Le repos était pour lui l'exception.

Je ne chercherai point à esquisser ses traits. Son buste

que je revois, tous les mardis, avec une émotion dont la douceur ne s'atténue point, vous le fait revivre mieux que je ne saurais le faire. En le regardant, nous sentons que notre collègue Ribemont-Dessaignes a mis non seulement tout son talent, mais encore toute son âme dans la reproduction de la figure de son Maître, que nous retrouvons tel qu'il fut dans la vie, avec son air de douceur, de finesse et de bonté.

Si sa vigueur permit à Tarnier un labeur incessant jusqu'en 1873, il ressentit à cette époque les atteintes du surmenage. Et c'est gravement malade qu'il partit pour Hyères accompagné par son admirable mère.

Il eut le bonheur de rencontrer là un autre de mes grands Maîtres, le professeur Alfred Richet, dont le nom évoque dans ma pensée tant de chers souvenirs. Avec la clairvoyance de son diagnostic et sa parfaite connaissance des hommes, Richet confia Tarnier aux soins du docteur Vidal. Que notre cher collègue Vidal, devenu l'un des plus intimes amis de notre Maître, me permette de lui dire aujourd'hui combien tous les élèves de Tarnier lui ont été et lui seront toujours reconnaissants.

Grâce à sa résistante constitution, grâce aux bienfaits d'un incomparable climat, grâce surtout aux soins si intelligents et si dévoués que lui prodiguèrent sa mère et le Dr Vidal, Tarnier recouvra graduellement la santé et put revenir à Paris reprendre sa tâche.

Il la reprit tout entière, comme auparavant, ne l'interrompant quelques mois, pendant plusieurs années, que pour retourner à Hyères afin de consolider sa santé.

C'est à cette époque qu'il entreprit la publication d'un Traité sur l'art des accouchements, d'abord avec la collaboration de Chantreuil, puis, après la mort de celui-ci, avec celle de Budin et de plusieurs autres de ses élèves : Bar, Maygrier, Bonnaire, Tissier, Démelin et Brindeau.

Il n'eut pas la joie de voir cette œuvre achevée, car le quatrième et dernier volume ne parut qu'en 1900.

V

La Préface qu'il écrivit en 1885 pour la traduction du Traité de gynécologie opératoire d'Hegar et Kaltenbach, que venait de donner notre collègue Bar, permet de connaître son opinion sur les rapports de l'obstétrique avec la gynécologie. « Si l'on jette un coup-d'œil d'ensemble, écrivait-il, sur les progrès scientifiques accomplis, dans ces dernières années, en obstétrique et en gynécologie, que voit-on ? D'une part, l'obstétrique étudiée en France avec une ardeur qui n'a pas été méconnue par les accoucheurs étrangers ; d'autre part, la gynécologie, après le vif éclat dont elle venait de briller dans notre pays, suscitant, en Amérique, en Angleterre et en Allemagne, de nouveaux et puissants efforts, et s'y enrichissant d'opérations entreprises avec une hardiesse souvent heureuse, parfois excessive.

« Pourquoi la marche de ces deux sciences, pourtant si voisines l'une de l'autre, a-t-elle été un peu différente dans ces divers pays ? Il est permis de penser que cela tient à ce qu'à l'étranger *l'étude de la gynécologie est dévolue aux accoucheurs.* »

Cette opinion, bien que présentée avec la réserve qui caractérisait toujours Tarnier, était profondément ancrée chez lui.

Mais il crut bon, à ce moment, de s'appuyer sur celle de Hegar formulée ainsi : « En Allemagne, l'obstétrique et la gynécologie sont étroitement unies, et cette réunion nous paraît être fort naturelle, car la base, l'ABC des connaissances gynécologiques, doit manifestement être puisée dans l'obstétrique. Il est impossible, sans des connaissancee et une pratique obstétricales suffisantes, d'arriver à une exacte connaissance des maladies des femmes et surtout de leur pathogénie. » Du reste, toujours logique, Tarnier avait institué à la Maternité, dès 1873, une consultation de gynécologie, et, quelque temps après, un service de gynécologie opératoire.

VI

Ayant ainsi, jusqu'à l'âge de soixante-neuf ans, vécu d'une vie pour ainsi dire incessante de travail scientifique et professionnel, Tarnier s'était fixé un terme pour son labeur. Il avait résolu de prendre sa retraite après l'année scolaire 1897-1898. Aussi se proposait-il d'aborder, dans sa dernière année d'enseignement, les sujets qui faisaient alors sa constante préoccupation.

C'est au moment où il rassemblait les matériaux nécessaires à la réalisation de son désir qu'il sentit ses forces l'abandonner.

Le jour même où il devait faire sa dernière leçon d'ouverture, il demandait un congé. Ce jour-là, l'éclat de son regard avait disparu. Rapidement la maladie fit des progrès, et quelques jours après, encore debout, il tombait le 23 novembre et s'éteignait au soleil couchant. Il était entouré de ses disciples, enfants de sa pensée, qui le mirent eux-mêmes dans son cercueil.

C'est ainsi que mourut le grand philanthrope dont j'ai essayé de vous esquisser la vie et l'œuvre.

Ai-je maintenant le droit de dire qu'il fut un Maître dans son art, un homme modeste, n'ayant jamais eu d'autre orgueil que celui de bien faire ? Assurément. Mais mon jugement pourrait paraître un reflet de mon affection, de mon admiration.

Au surplus, Tarnier n'est pas encore connu tout entier. Moi-même, son plus ancien élève, moi qui ai eu pendant trente-quatre ans des relations constantes avec lui, moi qu'il avait bien voulu admettre dans son intimité, je ne le connaissais pas entièrement.

Par bonheur, nous avons aujourd'hui un document qui, seul, dévoile entièrement sa grande âme.

Ce document, c'est son testament, écrit de sa main en 1898.

On retrouve là cette petite écriture fine, claire et bien ponctuée, permettant, d'après Segond, qui le tenait de deux maîtres dans l'art de la graphologie, « de reconnaître les signes révélateurs, aussi bien de sa puissance d'organisation, de son activité, de ses aptitudes à poursuivre longtemps la défense d'une seule et même cause, de son habileté manuelle, que de sa nature droite, intelligente, loyale et supérieurement bonne. » (1) A vous de dire, tout à l'heure, si ce diagnostic est exact.

Au soir de sa vie, assis dans cette chambre de la maison paternelle qu'il voulut toujours habiter quand il allait à Arc-sur-Tille, seul avec ses pensées, il commence ainsi :

(1) Eloge de Tarnier par Segond. In *Bulletin de la Société de chirurgie*, 5 février 1902.

Les bibliothèques des hôpitaux de Paris (*Fosseyeux*) 463
Eloge de Tarnier (*A. Pinard*) 466

Causeries thérapeutiques.

Le sirop d'Aubergier chez l'adulte et chez l'enfant 15
Sur le rôle du phosphotal employé par la voie rectale contre les affections des organes respiratoires, notamment la grippe et la tuberculose. 31
A propos d'une thèse récente sur les métaux colloïdaux. Extension de la nouvelle méthode thérapeutique 45
L'usage du Solurol 77
Encore une thèse sur les solutions colloïdales isotoniques et stabilisées 89
L'administration de la quinine par la voie rectale. Les suppositoires de néoquinine 111
L'appel de M. Pinard en faveur de la puériculture. Un joli exemple fourni par l'énésol 130
A propos du cacodylate de soude 150
Une thèse roumaine sur le Solurol 166
Note sur la Médication iodo-tanée et le vin Nourry 191
Les succès cliniques de l'Electrargol 211
Notes sur la Lécithine 234
Notes sur l'Adrénaline 250
Trois lettres sur la Liqueur Laville, 1886-1903-1908 268
A propos du mode d'action du protochlorure de fer et du succès des préparations de Rabuteau. 287
Sur quelques applications intéressantes du Bromure de camphre 308
Notes cliniques sur l'Enésol 329
Une belle observation à l'actif du Solurol 353
Notes cliniques sur l'Enésol (*suite*) 363
Le rôle de l'électrargol dans la thérapeutique des états infectieux courants (érysipèle, accidents puerpéraux, varicelle, blennorraghie) 384
Notes de pratique sur la médication cacodylique et arrhénique 410
L'Adrénaline employée en badigeonnages cutanés 427
Nouvelle contribution à l'emploi du phosphotal contre la tuberculose 442
Notes de pratique sur le Solurol 465

Les livres nouveaux

Ferdinand Brunetière, par *Georges Fonsegrive* 18
Formulaire diététique de médecine, par *Le Prou* 19
La radio-activité de la matière, par *E. Pozzi-Escot* 19
Le Troisième sexe. Les Homosexuels de Berlin, par le Dr *Magnus Hirschfeld* 39
Les victimes de Calvin, par *J. Rouquette* 39
Les Saint-Barthélemy calvinistes, par *J. Rouquette* 40
Notions d'hygiène médicale, par *Masbrenier* 58
La bataille d'Austerlitz, par *A. Slovak* 58
Technique précise de radiothérapie de radiscopie, par *P. Vandet* 59
Traité clinique de la Digestion et du Régime alimentaire par le Dr *Sigaud* 184
L'hygiène du dyspeptique (*Albert Prieur*) 231

Notes

Une société de pathologie exotique 19
Michel Servet n'aura pas de statue 192
Une acquisition à la Bibliothèque nationale 193
L'assistance aux veuves de médecins et aux orphelins 193
L'œuvre de la Commission de réforme des études médicales 195
La démolition de l'Annexe de l'Hôtel-Dieu 216
Une recette marocaine pour faire téter les bébés récalcitrants (*Mauchamp*) 216
Les exploits d'une somnambule 216
Arrêté du 28 juillet 1908 relatif à l'agrégation 293

Variétés

Marat chez le comte d'Artois .... I, III
Ce qu'est la Typologie, par *G. Bessonnet-Faivre* III
L'arrestation des malfaiteurs chez les Romains (*Vercontre*) VI
Un Asile anglais en 1828, par *H. Nouet* VIII
Florence Nightingale (*René Puaux*) XII
Choses du Japon (*de Kayser*) XVI
La mort de Béchamp (*Emile Berr*) XX
Est-ce la faillite du spiritisme ? (*Gustave Le Bon*) XXII
Les Ladres dans l'œuvre de Guillaume Bouchet (*Léon Desaivre*) XXX
La chandelle dans les affections des fosses nasales (*R. Hélot*) XXXII
La loi Ribot et les ouvriers agricoles (*E. Drumont*) XXXIV
Observations relatives aux démolitions du Vieux Paris XXXVIII
Impressions marseillaises sur la dermatologie parisienne XXXX
Hôpitaux scandinaves (*J. Courmont*) XXXXII
Sur une vieille ordonnance (1825) (*J. D.*) XXXXIV
Mesures d'édilité au Moyen-Age XXXXVI
Discours de M. Farabeuf en l'honneur de M. Ledouble XXXXVIII
Société française d'histoire de la médecine 10, 26, 73, 102, 124, 186, 231, 249, 382, 424 440

MÉDICATION ARRHÉNIQUE

MÉTHARSINATE CLIN

(MÉTHYLARSINATE DE SOUDE — SYN. ARRHÉNAL)

Globules de Métharsinate Clin

haque globule enrobé au gluten est dosé à 0 gr. 01 de Méthylarsinate de soude chimiquement pur.

Gouttes de Métharsinate Clin

Solution dosée à 0 gr. 01 de Méthylarsinate de soude chimiquement pur par 5 gouttes.

Solution de Métharsinate Clin
en tubes stérilisés pour injections hypodermiques

lution stérilisée, titrée à 0 gr. 05 de Méthylarsinate chimiquement pur par centimètre cube.

La capacité de chaque ampoule est légèrement supérieure à un centimètre cube pour permettre le nplissage complet de la seringue.

MÉTHARSINATE DE FER CLIN

(MÉTHYLARSINATE DE FER)

Globules de Métharsinate de fer Clin
Enrobés au gluten et dosés à 0 gr. 01 de Méthylarsinate de fer par globule.

Gouttes de Métharsinate de fer Clin
Dosées à raison de 0 gr 01 de Méthylarsinate de fer par 5 gouttes.

Solution de Métharsinate de fer Clin
en tubes stérilisés pour injections hypodermiques
Solution titrée à 0 gr. 05 de Méthylarsinate de fer par centimètre cube.

us préparons également les solutions hypodermiques composées, à base de Méthylarsinate, telles que :

Méthylarsinate et Glycérophosphate de Soude
Méthylarsinate de Soude et Sulfate de Strychnine etc., etc.

LABORATOIRES CLIN
F. COMAR & FILS & Cie
20, rue des Fossés-Saint-Jacques, PARIS.

Variétés

Marat chez le comte d'Artois

(Extrait de la *Revue bleue* du 26 octobre 1907.)

Nommé médecin des gardes du corps du comte d'Artois, le 24 juin 1777, Marat fit partie de la maison de ce prince jusqu'en 1783 ou 1784, c'est-à-dire pendant sept ans environ. Cette période de sa vie est marquée surtout par des recherches scientifiques et par la publication d'une série d'ouvrages de médecine et de physique.

A vrai dire, il semble bien que le comte d'Artois ait considéré Marat comme une sorte d'homme de confiance et qu'il l'ait mêlé parfois à des pourparlers très délicats. Voici, par exemple, une lettre écrite par Marat à M. Beugnet, intendant des finances du comte d'Artois, le 14 août 1778. Elle a évidemment trait à quelque négociation dont le but était de faire cesser des attaques de presse.

« Vous êtes un grand négociateur, mon cher Beugnet; voilà déjà que Caqué nous trompe, et qu'il continue plus fort que jamais ses invectives impertinentes. M. de Moncrif vous l'a dit ce matin, et vous avez oublié de m'en parler. Je vous avoue que je regrette bien notre argent si mal employé, et que je voudrais pour beaucoup que vous ne lui eussiez encore rien payé. Il faudra pourtant que nous prenions un parti sur cela.

« Bonjour, mon cher Beugnet. Je crois qu'il me faudra du canon de quarante-huit pour faire ces affaires de M. le comte d'Artois.

« Je vous envoie les douze cents francs.

« MARAT. »

Entre 1779 et 1783, l'existence de Marat ne paraît guère avoir été troublée que par des polémiques scientifiques, d'ailleurs fort vives. Il avait contre lui la plupart des savants officiels et des membres de l'Académie des Sciences. Ses découvertes sur la lumière, sur le feu, sur l'électricité, avaient soulevé contre lui une hostilité systématique, tantôt ouverte, tantôt sournoise. Le plus violent de ces incidents mit Marat aux prises avec un homme dont on retrouve le nom jusque dans l'histoire littéraire du XIXe siècle : le physicien Charles, qui épousa, dans sa vieillesse, celle qui devait être l'Elvire de Lamartine.

Charles avait montré contre Marat un acharnement particulier. On raconte même qu'à la suite d'attaques publiques de la part de Charles, en mars 1783, un duel aurait eu lieu entre les deux savants. La question de savoir si ce duel a réellement eu lieu a été controversée, et aucun des biographes de Marat n'a pu la résoudre avec précision. La correspondance de Marat vient ici à notre aide et nous donne la clef de l'énigme (1).

On connaissait une lettre menaçante adressée par Marat à Charles, et qui semble bien être le prélude d'un duel. En voici le texte :

« Quoique vous m'ayez donné lieu de suspecter vos principes, Monsieur, je ne vous crois pas assez lâche pour manquer à votre parole d'honneur que vous m'avez engagée tant de fois. Vous trouverez en moi un ennemi généreux qui rougirait de surprendre son adversaire et de vouloir tirer avantage de sa supériorité. Pour vous en convaincre, ayez un témoin, j'en aurai un autre. Le porteur vous dira le reste.

« MARAT.

« Ce dimanche, à deux heures. »

Mais cette lettre ne suffisait point à indiquer la conclusion réelle de l'incident. Cette conclusion, c'est une autre lettre de Marat, encore inédite, qui nous la fait connaître. Elle est adressée à M. Lenoir, lieutenant de police, qui s'était interposé, peut-être par ordre supérieur, entre les deux adversaires. La lettre de Marat laisse nettement entendre que cette intervention n'avait pas été vaine, qu'il avait consenti à « faire le sacrifice de son ressentiment », et que l'affaire se termina de la façon la plus pacifique. Voici en effet ce qu'il écrivait à M. Lenoir :

« Monsieur,

« Je me suis présenté à votre porte à l'heure indiquée par M. de Sessart. Le suisse m'a répondu que M. Lenoir était malade et ne recevait personne. Lui ayant observé que j'étais attendu, il a regardé la liste et n'y a pas trouvé mon nom, et m'a refusé l'entrée.

« Vous savez, Monsieur, l'outrage que j'ai reçu dans la maison de M. Charles. Quelqu'indigne qu'il doive paraître à un homme d'honneur, j'allai vous faire le sacrifice de mon ressentiment. J'attendrai donc de nouveaux ordres de votre part, et je m'empresserai d'aller vous présenter l'hommage des sentiments de respect et d'attachement que je partage avec le public et avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« MARAT,
« Médecin des gardes du corps
de Mgr le comte d'Artois,

« Ce mercredi, à deux heures. »

Peu après cet incident, en juin 1783, Marat engagea avec Roume de Saint-Laurent les pourparlers relatifs à la direction de l'Académie des sciences de Madrid (1). Après l'échec définitif de ces pourparlers, en février 1784, aucun document ne nous permet d'affirmer que Marat fît encore partie de la maison du comte d'Artois. Les circonstances et la date de sa démission sont demeurées assez obscures. Sur la foi de l'*Almanach royal*, qui ne cesse qu'en 1787 de mentionner Marat comme médecin des gardes du corps du compte d'Artois, Chèvremont estime que ce fut en 1786 qu'il se déchargea de ces fonctions (2). En réalité, ce fut à une époque bien antérieure.

En 1785, Marat adresse au prévôt des marchands une pétition qui porte ce titre : *Mémoire pour être déchargé de la capitation en qualité d'étranger*. Il y est dit notamment : « Il y a même fort longtemps que, ses affaires le rappelant à Londres, il (Marat) a remis son brevet (de médecin des gardes du comte d'Artois). Ainsi, n'exerçant aucun état, il doit être considéré comme tout autre étranger voyageant pour s'instruire. » A la date, plus précise, du 25 mai 1785, Marat renouvelle ses démarches par la lettre suivante :

« Monsieur,

« En me présentant hier matin à un de vos bureaux, j'ai appris que vous n'aviez pas encore fait droit à ma demande, faute d'un examen suffisant. Je n'en ai pas été surpris, connaissant par la voix publique cette sagesse mesurée qui caractérise en vous le magistrat intègre.

« Mais, Monsieur, personne n'est plus en état que moi d'éclairer votre justice. Ma demande est fondée sur ma qualité d'étranger et mon état d'homme de lettres. Au premier égard, mon extrait de baptême fait foi. Au dernier égard, il suffit de jeter les yeux sur les ouvrages que j'ai donnés au public depuis mon arrivée en France, et dont j'ai l'honneur de vous faire hommage, pour sentir que leur composition a demandé tout mon loisir, et qu'elle m'a coûté de fortes sommes.

« Les sciences, Monsieur, ne vous sont sans doute pas plus étrangères que les belles-lettres et les beaux-arts : si vous saviez un seul de ces ouvrages, vous reconnaîtriez aux recherches dont ils sont remplis qu'ils ont dû absorber tout mon temps et prendre même sur mon repos. Et si vous prenez la peine de suivre les dates de leur publication, vous verrez que tant que j'ai eu le titre de médecin des gardes d'Artois, j'ai été livré à la retraite du cabinet, comme j'y ai été livré depuis que j'ai renoncé à ce titre, car il ne se trouve plus dans mes deux derniers ouvrages.

« MARAT (3) ».

Charles Vellay.

(1) Dans une lettre inédite de l'abbé Bertholon, adressée à un membre de l'Académie d'Arras, Antoine Buissart, lettre qui fait partie de la collection de M. Victor Barbier, à Arras, et qui est datée du 25 mars 1783, on trouve une allusion à cet incident : « Un professeur de Paris, dans une de ses leçons, s'était moqué de lui (Marat). Marat est allé chez lui lui présenter le duel ; sur le refus, Marat tire son épée. Le professeur le désarme, la casse et le meurtrit à coups de poing. L'affaire a été dénoncée à la police par le professeur... Je tiens l'histoire, qui est publique, du professeur lui-même ; il a dans son cabinet l'épée brisée. Le lieutenant de police a vigoureusement tancé Marat. »

(1) V. sur ces pourparlers, *la Revue Bleue* du 13 juillet 1907.

(2) CHÈVREMONT, *Jean-Paul Marat*, tome I, p. 31.

(3) Cette lettre, ignorée de tous les biographes de Marat, n'a été publiée, jusqu'à présent, que dans le catalogue de la Collection F. Dreer (I, p. 416), à Philadelphie.

CAPSULES & DRAGÉES
AU BROMURE DE CAMPHRE
Du Docteur CLIN

« Ces préparations sont indiquées toutes les fois que l'on veut produire une sédation énergique ur le système circulatoire et surtout sur le système nerveux cérébro-spinal. Elles constituent un NTISPASMODIQUE et un HYPNOTIQUE des plus efficaces. »

(Gazette des Hôpitaux.)

INDICATIONS : Épilepsie, Hystérie, Chorée, Insomnie, Palpitations de cœur, rections douloureuses, Spermatorrhée, Éréthisme du système nerveux, Cystite antharidienne.

Posologie :

Les Capsules du Dr CLIN *renferment o gr.* **20** } de Bromure de Camphre pur.
Les Dragées du Dr CLIN — *o gr.* **10** }

DOSES

De 1 à 5 Capsules par jour. — De 2 à 10 Dragées par jour.

LABORATOIRES CLIN
F. COMAR & FILS & Cie. PARIS

Néoquinine Falières

(Glycérophosphate de Quinine pur et cristallisé)

Les indications thérapeutiques de la **Néoquinine** sont celles de la médication quinique en général ec les avantages suivants :

1° Tolérance plus grande que celle des autres sels de quinine;
2° Action plus rapide et plus durable ;
3° Utilité de l'acide glycérophosphorique qui, combiné à la quinine, en fait un véritable composé ysiologique, en portant son action élective sur la cellule nerveuse.

CHETS FALIÈRES (PAR BOITES DE 8 CACHETS)
o gr. 25 de *Néoquinine cristallisée* par cachet.

PILULES FALIÈRES
o gr. 10 de *Néoquinine* par pilule.

SUPPOSITOIRES FALIÈRES
DESTINÉS AUX ENFANTS
o gr. 15 de *Néoquinine* par suppositoire.

AMPOULES FALIÈRES
POUR INJECTIONS HYPODERMIQUES
o gr. 50 de *Néoquinine* par centim. cube.

DOSES : La Néoquinine Falières s'ordonne aux mêmes doses que le **sulfate** ou le **chlorhydrate de quinine.**

LABORATOIRES CLIN
F. COMAR & FILS & Cie, PARIS

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

(10 janvier)

— **Beylie** (Gén. L. de). — Prome et Samara ; voyage archéologique en Birmanie et en Mésopotamie ; in-8°, 15 pl. (7 fr. 50) (*Leroux*).

— **Castries** (H. de). — Les sources inédites de l'histoire du Maroc ; t. II ; vol. III ; in-8° (25 fr.) (*E. Leroux*).

— **Clive Holland**. — Au Japon. Choses vues, trad. de l'anglais par M. Ligné-Philipon ; 198 p. (4 fr.) (*Vuibert et Nony*).

— **Pastoors** (A.). — Histoire de la ville de Cambrai pendant la Révolution ; 2 vol. in-8°,484 p. (15 fr.) (*Lib.Masson*,à Cambrai).

— **Simon-Auteroche** (E.). — Manuel pratique de droit médical ; in-18, 300 p. (4 fr.) (*O. Doin*).

— **Agerges** (J.). — Le deuil du clocher ; récits berrichons ; in-18, 180 p. (2 fr.) (*Nouv. lib. nat.*).

— **Bruhat** (L.). — La monarchie en Saintonge et en Aunis ; in-8° (10 fr.) (*Champion*).

— **Ecole** (L') d'Anthropologie de Paris (1876-1906) ; in-8°, 210 p. (10 fr.) (*Alcan*).

— **Yvelon** (C.). — Etude sur le féminisme dans l'antiquité. Préf. de Mme Hera Mirtel ; in-8°, 73 p. (1 fr.50) (*Giard et Brière*).

— **Batz** (Baron de). — La vie et les conspirations de Jean, baron de Batz (1754-1793) ; in-8° (7 fr.) (*Calmann-Lévy*).

***

— **Ecole** pratique des hautes-études. Laboratoire d'histologie au Collège de France. Travaux de l'année 1905-1906 ; in-8°,210 p. 7 pl. (20 fr.) (*Masson*).

— **Friteau** (Dr E.). — Manuel du candidat aux examens de chirurgien-dentiste ; in-8°, 150 p. (12 fr.) (*Doin*).

— **Marie** (Dr) et **R. Meunier**. — Les vagabonds (Assistance, 1re série) ; in-18, 324 p. (4 fr.) (*Giard et Brière*).

— **Oddo** (C.). — Maladies de la moelle et du bulbe ; in-18,400 p. (5 fr.) (*O. Doin*).

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

Services extra-rapides entre Paris et la Côte-d'Azur

De Paris à la Côte-d'Azur en 13 heures, soit par le train de jour « Côte-d'Azur rapide » ; départ de Paris à 9 h. matin ; soit par le « Train extra-rapide de nuit » ; départ de Paris à 7 h. 20 soir.

Ces trains sont composés de voitures à boggies et à couloir de la Compagnie P.-L.-M. : avec places de 1re classe (sans supplément) et de lits-salons. — Celui de jour comporte, en outre, un wagon-salon et un restaurant sur tout son parcours ; celui de nuit, un salon à deux lits complets, un wagon-lits et un restaurant, entre Paris et Dijon.

Le nombre des places est limité. — Les retenir d'avance, soit à la gare de Paris, soit dans les bureaux de ville : rue St-Lazare, 88 ; rue Sainte-Anne, 6, et rue de Rennes, 45.

—

Le train de luxe « **Calais-Méditerranée** », entre Calais, Paris, Nice et Vintimille, effectue le trajet de Calais à la Côte-d'Azur en 19 heures.

Vagons-lits et restaurant. — Nombre de places limité.

Ce train prend, au passage, à la gare de Paris P.-L.-M., les voyageurs de Paris pour la Côte-d'Azur.

Pour les conditions d'admission et les périodes de mise en marche, consulter les affiches spéciales ou les indicateurs.

Les Grandes Revues

Revue Scientifique (28 décembre). — La Phosphorescence des corps inorganiques (*G. Urbain*). — Les fondements scientifiques et économiques du végétalisme (*H. Labbé*). — La couleur des poissons et la sélection naturelle (*Dr L. Laloy*).

Annales médico-psychologiques (janvier-février). — Les Aliénés en liberté (*Ant. Ritti*). — Paralysie générale et aphasie sensorielle (*J. Ramadier* et *L. Marchand*). — Sur la forme dite cardio-vasculaire de l'épilepsie (*Anglade* et *Jacquin*). — Un cas d'amnésie rétrograde générale et totale (*L. Corckel*). — Débilité mentale congénitale avec idées hypocondriaques, interprétations délirantes et idées de persécution (*H. Boubila* et *G. Lachaux*). — De quelques inconséquences du nouveau projet de loi sur le régime des aliénés (*Victor Parant*).

Revue de Médecine (10 janvier). — Le syndrome paraplégie spasmodique familiale (à suivre), (*Déléarde* et *Minet*). — Hémiplégie cérébrale spasmodique survenue à l'âge de douze ans. Arrêt de développement des membres paralysés. Hémiataxie. — Hémianesthésie (*Bouchaud*). — Documents anatomiques et cliniques sur la pathologie des méninges (*Porot*).— Attaques de sommeil. Distinction de la narcolepsie épileptique (*Sézary* et *de Montet*). — Alcoolisme. Encéphalopathie convulsive sans réaction méningée. Foie gras, faible quantité de plomb dans les viscères (*R. Lépine*).

Chemins de fer de l'Ouest

—

PARIS A LONDRES

Viâ Rouen, Dieppe et Newhaven par la gare Saint-Lazare.

Services rapides tous les jours et toute l'année (Dimanches et Fêtes compris).

Départs de Paris-Saint-Lazare : 10 h. 20 matin (1re et 2e classes seulement) et à 9 h. 20 soir (1re, 2e et 3e classes).

Départs de Londres : Victoria, à 10 h. matin (1re et 2e classes seulement) : London-Bridge et Victoria, à 9 h. 10 soir (1re, 2e et 3e classes). Trajet de jour en 8 h. 40.

Grande économie. — Billets simples, valables pendant 7 jours. 1re classe : **48 fr. 25** ; 2e classe : **35 fr.** ; 3e classe : **23 fr. 25**.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois. 1re classe : **82 fr. 75** ; 2e classe : **58 fr. 75** ; 3e : **41 fr. 50**.

Ces billets donnent le droit de s'arrêter, sans supplément de prix, à toutes les gares situées sur le parcours, ainsi qu'à Brighton.

Les trains du service de jour entre **Paris et Dieppe** et vice-versa comportent des voitures de 1re classe et de 2e classe à couloir avec W.-C. et toilette ainsi qu'un wagon-restaurant ; ceux du service de nuit comportent des voitures à couloir des trois classes avec W.-C. et toilette. La voiture de 1re classe à couloirs des trains de nuit comporte des compartiments à couchettes (supplément de 5 fr. par place). Les couchettes peuvent être retenues à l'avance aux gares de Paris et de Dieppe moyennant une surtaxe de 1 fr. par couchette.

ÉNÉSOL

Salicylarsinate de mercure

Nouveau sel arsenico-mercuriel soluble, injectable

à mercure et arsenic dissimulés

Avantages de l'Enésol

1° Toxicité excessivement faible (70 fois plus faible que celle du HgI^2) qui permet d'administrer à **doses élevées** le mercure et l'arsenic sans phénomènes généraux d'intolérance ;

L'Énésol **n'est pas douloureux en injections :** les injections sont très bien supportées même à doses élevées et ne donnent jamais de nodosités;

3° L'activité thérapeutique de l'Énésol est comparable à celle des meilleurs sels mercuriels solubles. Il associe sous une forme éminemment maniable le mercure et l'arsenic et permet, sans avoir à redouter de phénomènes toxiques, l'emploi simultané du mercure, agent spécifique, et de l'arsenic, agent dynamogénique auquel des recherches récentes semblent en outre attribuer un rôle dans la guérison des manifestations syphilitiques.

L'ÉNÉSOL est délivré

en ampoules de 2 cent. cubes titrées à 0 gr. 03 par c. c.

(0 gr. 06 par ampoule)

La Boîte de 10 ampoules : 4 francs.

Le nom d'**Énésol**, qui intentionnellement ne rappelle pas la composition mercurielle du produit, en permet la prescription dans les cas où le médecin désire laisser ignorer au malade la nature de son affection.

LABORATOIRES CLIN

F. COMAR & FILS & Cie, SUCCESSEURS

Pharmaciens de 1re classe — Fournisseurs des Hôpitaux

PARIS — 20, rue des Fossés-Saint-Jacques — PARIS

Variétés

Marat chez le comte d'Artois.

(Extrait de la *Revue bleue* du 26 octobre 1907.)

(*Fin.*)

« Il est juste que je ne sois pas imposé à la capitation, puisque je suis dans le cas de tous les étrangers qui voyagent et dépensent pour s'instruire. Au reste, Monsieur, il en coûte infiniment à ma délicatesse de vous faire une pareille demande, et je n'aurais pu m'y déterminer si la mauvaise foi de ceux qui ont abusé de ma confiance ne m'imposait la plus stricte économie.

« Je connais trop le prix de vos moments pour me rendre plus longtemps opportun. Quelle que soit votre décision, ce sera celle de la justice, et je regarderai comme une faveur la peine que vous voudriez bien prendre de m'en instruire.

« MARAT. »

Ainsi, à la date du 25 mai 1785, Marat déclare avoir abandonné depuis longtemps sa charge de médecin des gardes d'Artois. « Ce titre, dit-il, ne se trouve plus dans mes deux derniers ouvrages. » Les deux derniers ouvrages de Marat à cette époque étaient les *Notions élémentaires d'optique*, et le *Mémoires sur l'électricité médicale*, publiés tous deux en 1784. Ils ne portent, en effet, aucune mention à la suite du nom de Marat. L'ouvrage qui précéda immédiatement les *Notions élémentaires d'optique* a pour titre *Recherches physiques sur l'électricité*. Il parut en 1782, et le nom de l'auteur y est suivi de cette mention : « médecin d'Artois ». C'est donc entre les années 1782 et 1784 que Marat quitta cette charge. Mais un autre document, la lettre de Marat au lieutenant de police, en mars 1783, nous apprend qu'à cette date il l'occupait encore, puisque cette lettre, comme on vient de le voir, est signée: *Marat, médecin des gardes-du-corps de Mgr le comte d'Artois*. Enfin, une indication tirée encore de la correspondance de Marat permet de préciser un peu plus la date à laquelle il abandonna le service du comte d'Artois. En juillet 1783, il fait remarquer à Roume de Saint-Laurent qu'il a une charge à la cour de France, dont il pourrait être privé si l'on connaissait ses intentions de passer au service de l'Espagne. Cette charge, c'est évidemment celle de médecin des gardes d'Artois. On peut donc, en dernière analyse, conclure que ce fut dans la seconde partie de 1783, ou tout à fait au début de 1784, qu'il se décida à l'abandonner, soit que ses craintes eussent été justifiées, et que les indiscrétions commises au sujet des pourparlers engagés avec la cour d'Espagne l'eussent obligé à ce départ, soit que sa confiance dans le succès des négociations l'eût naturellement amené à reprendre son indépendance.

Le brevet du successeur de Marat est du 23 avril 1786, ce qui laisse supposer que la place demeura vacante pendant deux années.

Charles Vellay.

***

Ce qu'est la Typologie.

Mme Bessonnet-Fabre, fille du Dr Fabre qui vit retiré à Poitiers et fut le confident et le conseiller des grands écrivains du second tiers du XIXe siècle (notamment d'Alexandre Dumas) vient de créer une méthode d'observation dont elle a donné à l'Eclair *l'exposé suivant :*

La Typologie est une méthode rationnelle d'observation des types humains. Elle n'a rien de commun avec les procédés des occultistes et des devins. En soulevant le voile de l'avenir, le devin s'expose à susciter involontairement les malheurs qu'il prédit. Il faut, en effet, une grande force de volonté pour échapper à la suggestion d'une catastrophe annoncée pour une date fixe et par suite de l'influence du système nerveux sur les autres systèmes vitaux, l'attente d'une maladie ou d'un accident les provoque.

Par la Typologie, on ne prédit pas l'avenir, on le prépare ; on prévient, on comprend, on dirige la destinée. Si elle est favorable, on la fixe ; si elle est mauvaise, on la conjure.

La Typologie apprend à l'individu à se connaître lui-même, à se rendre compte des hérédités, des tendances, des instincts, des appétits et des facultés qu'il apporte en ce monde dans une époque qui ne les comporte ou qui ne les comporte pas. Elle lui enseigne les moyens pratiques d'utiliser ses forces, de masquer ses faiblesses, de deviner celles d'autrui et de tirer le meilleur parti des gens et des circonstances. Elle repose sur des expériences sérieuses de psychologie comparée ; elle procède d'après les canons esthétiques de Léonard de Vinci, qui fut à la fois artiste, observateur et savant ; enfin, elle s'appuie sur la connaissance des lois de la vie.

Les équilibres et les désharmonies intimes se révèlent par des mouvements, des formes et des expressions de la physionomie. Les traits s'allongent, se resserrent ou s'épanouissent suivant les émotions, les passions, les sentiments ou les contraintes. Le temps, les circonstances, les habitudes pétrissent la chair et modèlent le type apparent. Sous les rides et les méplats, sous les lignes et les reliefs, ainsi que par la structure et la pigmentation des tissus, par la nature des ongles et l'état de la peau, on distingue le jeu des muscles et des nerfs. Tous ces signes sont, en outre, les indices des distillations et des réactions de la chimie vitale. Et, de même qu'en chimie, telle couleur, qui apparaît ou disparaît, tel mouvement, telle effervescence indiquent la présence de tel ou tel agent dans les combinaisons, de même, en Typologie, un réflexe habituel ou accidentel, une nuance fugitive et constante révèlent l'action de tel ou tel élément dans l'économie générale.

Pour l'âme comme pour le corps, un détail mène logiquement à l'ensemble , l'être moral transparaît sous l'être physique et ainsi l'observation du type permet de connaître, par analogie, les pensées familières de l'individu, ses impulsions, ses appétits, ses habitudes.

Discerner les éléments dans les milieux et les classer d'après leurs facultés, telle est la tâche sociale de l'observateur.

D'après l'examen du type, il connaît le tempérament physique et psychologique et il peut dire quelle profession convient à tel ou tel enfant et quelles sont les mesures à prendre pour éviter à l'adulte les inconvénients d'un milieu qui lui est hostile ou étranger et dont il ne peut s'isoler.

Ainsi la Typologie devient une critique des possibilités de l'existence ; son objet est de diminuer, pour l'individu, les risques, les épreuves et les fatalités.

Je sais qu'en Suisse on est en train de créer un système d'observation dans les écoles afin d'orienter très tôt vers l'industrie, vers l'agriculture, vers le commerce ou toute autre branche d'activité, les enfants dont la constitution physique et l'esprit concret s'accommodent mal des études littéraires ou scientifiques accessibles aux intelligences plus idéalistes ou plus abstraites.

Ainsi l'on spécialiserait intelligemment les êtres d'après leurs facultés corporelles et mentales.

Pourquoi la France ne prendrait-elle pas une initiative de ce genre ? Pourquoi ne cultiverait-on pas les dons d'intuition si fréquents dans notre pays ? Pourquoi ne formerait-on pas à l'observation typologique les éducateurs de la jeunesse : parents, professeurs, institutrices, inspecteurs, maîtres et maîtresses des écoles supérieures, normales ou primaires ? Pourquoi enfin n'initierait-on pas les artistes, les littérateurs, les dramaturges de telle façon qu'ils créent ces types réalisables, harmoniques et sèment ainsi, dans les générations, des germes féconds ?

C'est dans la pensée toute patriotique de répondre à un besoin du moment que je me décide à ouvrir, dans Paris, un cours de Typologie.

J'ai réalisé ma méthode d'enseignement après de longues études, sous l'inspiration et en profitant des expériences de mon père, le docteur Favre, qui fut mon initiateur.

Depuis plus de cinquante ans, il a observé sans cesse, dans différents milieux, les types les plus divers. Son intuition naturelle lui faisait reconnaître, d'après le simple examen de la physionomie, de l'attitude et de la main, l'état physique et moral des êtres.

Toujours il contrôla, par le relevé plessimétrique des organes intérieurs, ce que les signes lui dévoilaient. En même temps, il étudiait tous les phénomènes psychiques et nerveux.

Avec Littré, Gratiolet, Louis Lucas, Eugène Ledos, Dumas fils, Balzac et les observateurs du XIXe siècle, il poursuivit ses recherchee sur le jeu complexe de la personnalité humaine. Il fut peu à peu amené à faire de la Typologie une science expérimentale.

G. Bessonnet-Favre.

(A suivre.)

TUBES STÉRILISÉS CLIN

CACODYLATE DE GAIACOL

(Formule du Dr BARBARY de Nice)

La solution est dosée à 5 cgr. par cent. cube

Le Cacodylate de Gaiacol préparé par les LABORATOIRES CLIN *est stable ne se dissocie pas.* (Thèse du Dr EUVRARD, Bordeaux.)

Doses : Une injection quotidienne de un centimètre cube.

Indications spéciales : GRIPPES.

Indications générales : Toutes les affections des voies respiratoires.

LIQUEUR ET PILULES DU DR LAVILLE

INDICATIONS :

Goutte aiguë ou chronique — Rhumatisme goutteux

édation immédiate des accès de douleur, sans crainte de répercussion. Dissolution des tophus.
La LIQUEUR agit dans l'état aigu, les PILULES dans l'état chronique.

DOSES :

LIQUEUR : de 1/2 à 3 cuillerées à café par jour, suivant la violence des accès.
PILULES : de 4 à 10 par jour.

F. COMAR & FILS & Cie
20, Rue des Fossés-Saint-Jacques, PARIS.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

(25 janvier)

— **Capon** (G.) et R. Yve-Plessis. — Vie du prince de Conty (1717-1776) ; in-8°, 425 p. (30 fr., 25 fr. et 15 fr.) (*J. Schmidt*).

— **Fossa** (F. de). — Le château historique de Vincennes à travers les âges, t. I. Histoire générale du château ; in-4°, 450 p. 2 plans, 3 pl. (25 fr.) (*Daragon*).

— **Franklin** (A.). — Les ruines de Paris en 1908 ; in-8°, 130 p. (3 fr. 50) (*Flammarion*).

— **Lagrange** (R. P.) — La Crète ancienne ill. ; in-8°, 155 p. (8 fr.) (*Lecoffre*).

— **Moselly** (E.). — Le rouet d'ivoire. Enfances lorraines ; in-16, 234 p. (3 f..) (*Plon-Nourrit.*)

— **Nass** (Dr L.). — Les névrosés de l'histoire ; in-16, 10 illus. (3 fr. 50). (*Lib. universelle*).

— **Binet-Sanglé** (Dr). — La folie de Jésus ; son hérédité, sa constitution, sa physiologie ; in-8°, 290 p. (4 fr.) (*Maloine*).

— **Delacroix** (H.).— Etude d'histoire et de psychologie du mysticisme. Les grands mystiques chrétiens ; in-8°, 472 p. (10 fr.) (*F. Alcan*).

***

— **Perreau** (E.-H.)— Eléments de jurisprudence médicale, in-8° (8 fr.) (*F. Pichon et Durand-Auzias*).

— **Rébeillard** (E). — Assistance et assistés. Les enfants assistés ; in-8°, 368 p. (4 fr. 50) (*H. Dunod* et *E. Pinsat.*)

— **Bouchard** (Prof. Ch.) —Questions relatives à la réforme des études médicales ; in-8°, 112 p. (2 fr.) (*Steinheil*).

Les Grandes Revues

Janus (janvier). — Die Grundlazen der Chinesischen Medizin (*Dr Gruenhagen*).—Eine Nürnberger Instruktionsschrift gegen die rothe Ruhr (*Dr Hermann Schöppler*). — Géographie médicale des colonies françaises (*Dr J. Brault*).

Revue Scientifique (11 janvier). — Nouveau traitement local de la syphilis dans sa première période (*H. Hallopeau*). — La Fièvre jaune (*Dr E. Marchoux*). — A propos de la Réorganisation des Musées Nationaux (*Louis Franchet*). — La Surchauffe dans les Locomotives et son Origine (*Raymond-Godfernaux*).

(18 janvier). — L'Evolution culinaire (*A. Balland*). — Photographie des couleurs. Les Procédés par dispersion (*Ernest Constet*). — La Fièvre jaune (*Dr E. Marchoux*).

(25 janvier). — Les Emaux et les Couleurs céramiques du Moyen-Age et de la Renaissance (*Louis Franchet*). — L'Hygiène des Métropolitains souterrains (*Dr G. H. Niewenglowski*). — La Radiumthérapie (*MM. Beaudoin* et *Ceytre*).

Archives d'Anthropologie criminelle (15 janvier). — Les deux décapités de Dunkerque (*Pr Ch. Debierre*).— Platon criminaliste (*Dr A. Corre*). — Peine de mort et criminalité (*A. Lacassagne*).— Note sur l'organisation du service d'identification au Portugal (*Dr Souza-Valladarès*). — Le Mouvement Psychologique (*Pr A. Bertrand*).

Revue Philanthropique (15 janvier). — Le contrôle des établissements de bienfaisance privés (à suivre) (*Hélène Moniez*). — Une école pour débiles (*Gabrielle Nepveu*). — La loi sur les accidents du travail et la loi d'assistance de juillet 1905 (*M. Sarraz-Bournet*).

Mercure de France (16 janvier).— Un idéalisme expérimental : La philosophie de Léonard de Vinci d'après ses manuscrits (*Péladan*). — Les Paradis laïques : le Paradis d'Anatole France (Sur la Pierre blanche) (*Jules Sageret*).— Poèmes (*Richard Cantinelli*). — Sur la Tombe de Stendhal (*Paul Arbelet*). — Une Ruelle précieuse au XVIIe siècle (*Emile Magne*). — Poèmes (*André Spire*). — Le Portugal et l'Espagne dans l'œuvre de la Civilisation (*Philéas Lebesgue*). — Mme Greuze ou la « Cruche cassée » fin) (*Edmond Pilon*).

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE.

La Compagnie organise, avec le concours de l'Agence des Voyages Modernes, les excursions suivantes ;

1° Excursions en traîneau dans le Dauphiné et à Chamonix. (Sports d'hiver).

Départ de Paris : un samedi par quinzaine de décembre 1907 à mars 1908.

Durée de l'excursion : 9 jours.

Prix (tous frais compris) 1re classe : 430 fr. ; 2e classe : 390 fr.

2° Italie.

Départ de Paris, le 17 janvier 1908.

Retour le 5 février.

Durée de l'excursion : 20 jours.

Prix (tous frais compris), 1e classe : 730 fr., 2e classe : 650 fr.

S'adresser, pour renseignements et billets aux bureaux de l'Agence des Voyages Modernes, 1 rue de l'Echelle à Paris.

Chemins de fer de l'Ouest

PARIS A LONDRES

Viâ Rouen, Dieppe et Newhaven par la gare Saint-Lazare.

Services rapides tous les jours et toute l'année (Dimanches et Fêtes compris).

Départs de Paris-Saint-Lazare : 10 h. 20 matin (1re et 2e classes seulement) et à 9 h. 20 soir (1re, 2e et 3e classes).

Départs de Londres : Victoria, à 10 h. matin (1re et 2e classes seulement) : London-Bridge et Victoria, à 9 h. 10 soir (1re, 2e et 3e classes). Trajet de jour en 8 h. 40.

Grande économie. — Billets simples, valables pendant 7 jours. 1re classe : **48 fr. 25** ; 2e classe : **35 fr.** ; 3e classe : **23 fr. 25.**

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois. 1re classe : **82 fr. 75** ; 2e classe : **58 fr. 75** ; 3e : **41 fr. 50.**

Ces billets donnent le droit de s'arrêter, sans supplément de prix, à toutes les gares situées sur le parcours, ainsi qu'à Brighton.

Les trains du service de jour entre **Paris et Dieppe** et vice-versa comportent des voitures de 1re classe et de 2e classe à couloir avec W.-C. et toilette ainsi qu'un wagon-restaurant ; ceux du service de nuit comportent des voitures à couloir des trois classes avec W.-C. et toilette. La voiture de 1re classe à couloirs des trains de nuit comporte des compartiments à couchettes (supplément de 5 fr. par place). Les couchettes peuvent être retenues à l'avance aux gares de Paris et de Dieppe moyennant une surtaxe de 1 fr. par couchette.

Néoquinine Falières

(Glycérophosphate de Quinine pur et cristallisé)

Les indications thérapeutiques de la **Néoquinine** sont celles de la médication quinique en général avec les avantages suivants :

1° Tolérance plus grande que celle des autres sels de quinine;
2° Action plus rapide et plus durable ;
3° Utilité de l'acide glycérophosphorique qui, combiné à la quinine, en fait un véritable composé physiologique, en portant son action élective sur la cellule nerveuse.

CACHETS FALIÈRES (PAR BOITES DE 8 CACHETS)
o gr. 25 de *Néoquinine cristallisée* par cachet.

SUPPOSITOIRES FALIÈRES
DESTINÉS AUX ENFANTS
o gr. 15 de *Néoquinine* par suppositoire.

PILULES FALIÈRES
o gr. 10 de *Néoquinine* par pilule.

AMPOULES FALIÈRES
POUR INJECTIONS HYPODERMIQUES
o gr. 50 de *Néoquinine* par centim. cube.

DOSES : La Néoquinine Falières s'ordonne aux mêmes doses que le **sulfate** ou le **chlorhydrate de quinine.**

Néoquinine arsinée

Falières

Méthylarsino-Glycérophosphate de Quinine
renfermant 70 0/0 de Quinine et 12,5 0/0 de Méthylarsinate de Soude

Permet à la fois le *Traitement arrhénique et quinique*
(Paludisme, Grippe, Néoplasmes)

CACHETS FALIÈRES de Néoquinine arsinée
Dosés à 0 gr. 25

CAPSULES FALIÈRES de Néoquinine arsinée
Dosées à 0 gr. 10

TUBES STÉRILISÉS FALIÈRES de Néoquinine arsinée
Pour injections hypodermiques. Solution titrée à 0 gr. 50 par c.c.

LABORATOIRES CLIN
F. COMAR et FILS et Cie, 20, rue des Fossés St-Jacques, PARIS

Variétés

Ce qu'est la Typologie.

(*fin.* — V. Fr. Méd. 25 janvier.)

C'est ainsi qu'il me l'enseigna et m'apprit à observer, c'est-à-dire, à distinguer par la différence des traits, de l'attitude, du geste et de la voix les diverses espèces d'humanité qui sont au monde. Retrouver dans plusieurs individus des caractères communs, c'est être autorisé à présumer que les mêmes formes d'intelligence, d'instinct ou de volonté existent, de façon générale, dans ces individus. Ainsi la classification des types devient possible et leur traduction se peut faire de façon rationnelle et logique.

Toutefois, cette traduction varie suivant les dons personnels du traducteur ; j'estime que chacun interprète les signes d'après son propre tempérament et que la valeur de la traduction dépend encore de celui qui écoute.

La Typologie, en effet, repose sur un grand respect de la personne humaine : l'observateur ne doit pas troubler celui qu'il examine, non par curiosité ou par indiscrétion, mais uniquement pour le conseiller, le rassurer et le mettre en garde contre les risques et les fatalités de son tempérament.

L'observateur fait simultanément trois choses : il regarde, il discerne, il traduit, et l'enchaînement des apparences et des réalités se fait immédiatement dans son cerveau dès que les signes communs frappent ses yeux. Son tact intérieur le guide pour savoir ce qu'il doit dire et ce qu'il doit faire : c'est une question de prudence, de bienveillance et de discrétion.

En public, l'observation ne peut qu'être superficielle et le traducteur doit se borner à des banalités aimables ou spirituelles.

Je fus, un soir, priée d'observer les personnes réunies dans un salon. Je le fis de manière à provoquer les rires, sans froisser qui que ce fût. Quand j'eus terminé ce petit jeu, les assistants se crurent obligés à me féliciter. L'un d'eux le fit en ces termes : « Je vous remercie beaucoup de ce que vous m'avez dit et encore plus de ce que vous ne m'avez pas dit. » Je souris. Il vit que je l'avais deviné et, comme c'était un homme d'esprit, il me cita le mot de Nietzsche : « C'est un devoir d'humanité de respecter les masques et de ne pas faire hors de propos le psychologue et le curieux. »

G. Bessonnet-Favre.

***

L'arrestation des malfaiteurs chez les Romains.

Divers auteurs, entre autres Cicéron, nous ont dit comment les Romains procédaient à une arrestation : on portait la main sur l'inculpé, on le saisissait, on l'entraînait. Mais quand il résistait, ou quand on craignait qu'il résistât, comment s'y prenait-on ? Eh bien, on employait un curieux procédé, dont, à ma connaissance, aucun auteur moderne ne parle : on lui *tordait le cou.*

Plaute, au IIe siècle avant Jésus-Christ, est le premier qui en fasse mention ; ainsi, dans sa pièce intitulée *Pœnulus* (III. v, 45), il montre Lycus s'attendant à être traîné le cou tordu, devant le juge.

Qui opérait cette torsion ? Vers 92 avant Jésus-Christ, le consul Philippe ayant des démêlés avec le tribun du peuple Drusus, celui-ci, avant de l'emprisonner, lui fit tordre le cou, et cela, remarque Valère Maxime (IX, v, 2,) non par un appariteur, mais par un client. Il est donc certain que, régulièrement, les agents de l'autorité, appariteurs, licteurs, etc., étaient chargés de pratiquer cette torsion, mais qu'un simple citoyen, à la condition qu'il en eût reçu l'ordre, et pourvu qu'il fût adroit, pouvait les suppléer. Tite-Live (VI, 53) nous montre même un haut personnage, le consul Valerius, tordant le cou, de ses propres mains, à plusieurs mutins, et Aurélius Victor (LXVI) met le même fait au compte de Drusus.

Pour opérer cette torsion du cou (*gulam* ou *collum torquere* ou *obtorquere*), on saisissait à deux mains la tête et on la faisait pivoter brusquement autour de son axe ; l'une des mains appliquée sur le visage, profitait des saillies afin d'assurer le mouvement rotatoire. Ainsi s'explique que Philippe, à qui, dit Aurélius Victor, on venait de tordre le cou, perdit abondamment du sang par les narines ; c'est que, pour faire tourner la tête, l'opérateur avait dû appuyer fortement sur le nez au point de le faire saigner.

L'effet immédiat de cette torsion du cou était une douleur aiguë : rien n'est plus douloureux qu'un torticolis, surtout traumatique. Cette douleur subite, provoquée par la distension, voire la déchirure des tissus et l'entorse des vertèbres, annihilait toute résistance : Cicéron (*Verr.*, II, IV, 10) raconte que, dès qu'on eut tordu le cou à Cominius, celui-ci se vit jeter hors de la salle, ligoter et incarcérer. Cette torsion pouvait amener des accidents sérieux ; ainsi, dans le *Rudens* de Plaute (III, IV, 14-15 et 29-30), Labrax s'entend dire : « Choisis d'être entraîné ou emporté, le cou tordu, devant le juge » ; c'est qu'en effet la torsion était parfois si brutale que le patient, frappé d'impotence, comme paralysé, ne pouvait pas être entraîné, mais devait être *emporté* soit dans la prison, soit devant le tribunal. Si, enfin, la torsion était pratiquée avec une violence extrême, il en résultait une luxation des vertèbres du cou, des fractures, et même la mort, et c'est pourquoi ce procédé était très redouté ; au témoignage de Tite-Live, dès que les rebelles eurent vu le consul Valerius tordre le cou à quelques-uns d'entre eux, ils se hâtèrent de se soumettre, subjugués, dit l'historien, par la « crainte ». On comprend que, dans ces conditions, l'expression « tordre le cou » soit devenue le synonyme d' « user de force », et c'est dans ce sens que Cicéron l'emploie, dans son plaidoyer pour Cluentius (21), lorsqu'il montre l'avocat Cepasius prêt à poursuivre l'accusé Fabricius qui avait fui, et à le ramener à son banc « le cou tordu », c'est-à-dire « de vive force ».

On voit que ce curieux procédé, par lequel les Romains triomphaient rapidement et sûrement d'une résistance, est comparable à ceux qui constituent le *jiu-jitsu* japonais que l'on enseigne à nos agents de police. Fait à noter : il semble n'avoir été pratiqué qu'au temps de la république romaine ; du moins, je n'ai trouvé aucun document établissant qu'il ait été en usage pendant l'époque impériale.

Comme je l'ai dit plus haut, ce mode intéressant d'arrestation paraît ignoré des auteurs modernes ; lorsque dans un texte latin se présente l'expression « tordre le cou à quelqu'un », on la traduit, ô trahison ! par « prendre quelqu'un au collet » ! Pourtant, un auteur ancien en avait fait connaître le sens véritable : c'est Turnèbe, qui, en 1564, l'avait, en quelques lignes latines, signalé dans le livre XXVIII (c. 34) de ses *Adversaria ;* seulement, on a le tort de ne plus lire Turnèbe.

Moins oublieux a été le langage courant. Tordre le cou à quelqu'un, c'est, dit Littré, faire mourir en tordant le cou, et c'est dans ce sens que La Fontaine, par exemple, a employé cette locution. Elle est populaire encore aujourd'hui, et je suis tenté de croire quelle perpétue le souvenir du redoutable procédé jadis en usage chez les policiers romains.

Vercoutre.

(in *Archives d'Anthropologie criminelle*, d'après *le Temps.*)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

—

Indépendamment du train de jour « **Côte d'Azur rapide** » la Compagnie met en marche tous les jours, sauf le jeudi, au départ de Paris, un *train de nuit extra-rapide*, entre **Paris et Vintimille** couvrant en 14 heures la distance de Paris à la Côte d'Azur.

Ce train est composé de grandes voitures P.-L.-M. à boggies offrant des places de 1re classe (sans supplément) et de lits-salons, d'un salon à deux lits complets, d'un sleeping-car et d'un restaurant.

Le nombre des places est limité ; on peut les retenir d'avance moyennant une taxe de location de 2 fr. par place.

MÉDICATION ARRHÉNIQUE

CACODYLATE DE SOUDE CLIN

(Diméthylarsinate monosodique)

GOUTTES : 1 cgr. par cinq gouttes. — **GLOBULES** : 1 cgr. par globule. — **TUBES STÉRILISÉS** pour injections hypodermiques : 1° **Solution** titrée à 5 centigr. par c. c. ; 2° **Solution** titrée à 10 centigr. par c. c.

MARSYLE CLIN

Cacodylate de protoxyde de Fer, renfermant le Fer et l'Acide cacodylique combinés **dans des proportions thérapeutiques.**

Une dose moyenne de 0 gr. 10 correspond à : 0 gr. 025 de Fer au minimum d'oxydation et 0 gr. 05 d'Acide cacodylique.

GOUTTES : 0 gr. 025 par cinq gouttes. — **GLOBULES** : 0 gr. 025 par globule. — **TUBES STÉRILISÉS** pour injections hypodermiques : **Solution** titrée à 5 cgr. par c. c.

CACODYLATES DIVERS EN TUBES STÉRILISÉS CLIN

CACODYLATE de GAIACOL (Formule du Dr Barbary), titré à 0 gr. 05 par c. c. — **CACODYLATE de MAGNÉSIE**, titré à 0 gr. 10 par c. c. et à 0 gr. 20 par c. c. — **CACODYLATE de STRYCHNINE**, titré à 0 gr. 001 par c. c. — **CACODYLATE de SESQUIOXYDE DE FER**, titré à 0 gr. 05 par c. c.

MÉTHARSINATE CLIN

(Monométhylarsinate disodique, arrhénal)

GOUTTES : 1 cgr. par cinq gouttes. — **GLOBULES** : 1 cgr. par globule. — **TUBES STÉRILISÉS** pour injections hypodermiques : **Solution** titrée à 5 cgr. par c. c.

MÉTHARSINATE DE FER CLIN

(Méthylarsinate ferrique)

GOUTTES : 1 cgr. par cinq gouttes. — **GLOBULES** : 1 cgr. par globule. — **TUBES STÉRILISÉS** pour injections hypodermiques : **Solution** titrée à 5 cgr. par c. c.

NÉOQUININE ARSINÉE FALIÈRES

Méthylarsino-Glycérophosphate de Quinine, renfermant 70 % de Quinine et 12, 5 % de Méthylarsinate.

Permet à la fois le **Traitement arrhénique et quinique** (Paludisme, Grippe, Néoplasmes).

CACHETS dosés à 0 gr. 25. — **CAPSULES** dosées à 0 gr. 10. — **TUBES STÉRILISÉS** pour injections hypodermiques : **Solution** titrée à 0 gr. 50 par c. c.

LABORATOIRES CLIN

F. COMAR et FILS et Cie, 20, rue des Fossés St-Jacques, PARIS

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

(10 février)

Histoire.

— **Bédier** (J.). — Les légendes épiques ; in-8° (8 fr.) (*Champion*).

— **Batz** (baron de). — La vie et les conspirations de Jean, baron de Batz (1754-1793) ; in-8°, 488 p. (7 fr. 50) (*Calman-Lévy*).

— **Bomard de Percepied.** — La Gaule thermale ; in-8°, 512 p. (*Plon*).

— **Brice** (Dr) **et cap. Bottet.** — Le corps de santé militaire en France. Son évolution, ses campagnes (1708-1882), in-8°, 437 p. (15 fr.) (*Berger-Levrault*).

— **Centenaire de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie d'Angers** (1807-1907) ; in-4°, 300 p. (15 fr.) (*Germain et Grassin*).

— **Langlois** (Ch.). — La vie en France au Moyen-Age, d'après quelques moralistes du temps ; in-16 (3 fr. 50) (*Hachette*).

— **Lot** (F.). — Mélanges d'histoire bretonne (vie et xie siècles) ; in-8°, 478 p. (*Champion*).

— **Mourret** (F.). — Histoire générale de l'Eglise. T. III. L'Eglise et le monde barbare ; in-8°, 600 p. (6 fr.) (*Roger et Chernovitz*).

— **Poncet** (A.) **et Leriche.** — La maladie de J.-J. Rousseau ; in-8° (1 fr.) (*Champion*).

— **Stendhal** (Henri Beyle). — Collection des plus belles pages ; in-18, 534 p. (3 fr. 50) (*Mercure de France*).

— **Tiersot.** — Les Fêtes et les chants de la Révolution ; in-8°, 324 p. (3 fr. 50). (*Hachette*).

— **Bled** (du). — La Société française du xvie siècle au xxe siècle ; 6e série, in-16 (3 fr. 50) (*Perrin*).

— **Savine et Bourmand.** — Fouquet, surintendant général des finances (1 fr. 50) (*Louis Michaud*).

— **Alméras** (H. d'). — Les amoureux de la reine Marie-Antoinette d'après les pamphlets ; in-8°, 424 p. (5 fr.) (*Lib. mondiale*).

— **France** (A.) — La vie de Jeanne d'Arc, t. I. ; in-8°, 554 p. (7 fr. 50) (*Calmann-Lévy*).

— **Galtier** (O.). — Etienne Dolet. Vie. Œuvres. Caractère. Croyances ; in-18, 342 p. (3 fr. 50) (*Flammarion*).

— **Gaston** (Abbé J.). — Une paroisse parisienne avant la Révolution : Saint-Hippolyte ; in-8° (7 fr. 50) (*Lib. des S. Pères*).

— **Herzog** (G.). — La Sainte Vierge dans l'histoire ; in-8°, 164 p. (4 fr.) (*E. Hourry*).

— **Séché** (L.). — Lettres inédites d'Hortense Allart de Méritens à Sainte-Beuve ; in-8°, 350 p. (7 fr. 50) (*Mercure de France*).

— **Poëte** (M.). — L'enfance de Paris ; in-18, 286 p. (3 fr. 50) (*A. Colin*).

— **Séché** (L.). — Musées romantiques. Hortense Allart de Méritens dans ses rapports avec Chateaubriand, Béranger, etc. ; in-8°, 330 p. (7 fr. 50) (*Mercure de France*).

***

Médecine

— **Gautier.** — L'alimentation et les régimes chez l'homme sain ou malade, 3e édition ; in-8°, 750 p. (12 fr.) (*Masson*).

— **Paviot.** — Précis de diagnostic et de séméiologie ; in-18, 1252 p. (12 fr.) (*Doin*).

Les Grandes Revues

Revue Scientifique (1er février). — L'édification scientifique de la connaissance (*Gustave Lebon*). — Le blé et le pain (*Pastourel*). — L'enseignement médical des Hôpitaux de Paris (*Lucas-Championnière*).

(8 février). — La réfutation scientifique de l'Apriorisme Kantien (*de Cyon*). — Alimentation rationnelle et pathogénique (*Albahary*). — L'édification scientifique de la connaissance (*G. Le Bon*).

Revue de Médecine : Le pneumotorax muet (*Ch. Sabourin*). — L'hémophilie. Pathogénie et traitement (*Marcel Labbé*). — Spléno-pneumonie grippale à forme hémoptique prolongée (*Romant et Guignot*). — Une année de traitement de la tuberculose par le sérum anti-tuberculeux de Marmorek (*Uhry*). — Tachycardie symptomatique paroxystique et gastro-entéroptose (*G. Reynaud*). — Glycogénie sans glycogène. Dégagement de glycose aux dépens de sucre virtuel (*R. Lépine*). — Le sydrôme paraplégie spasmodique familiale (*Delcarde* et *J. Minet*).

Mercure de France : Nietzsche et la « Culture » (*L. Dumur*). — Les auteurs anglais : leurs débouchés ; leurs bénéfices (*Arnold Benett*). — Poèmes (*Thomas Braun*). — Les lois de l'allitération et de l'assonance ; semi-allitération et semi-assonance (*Savarit*). — Un idéalisme expérimental : La philosophie de Léonard de Vinci d'après ses manuscrits (*fin*) (*Péladan*). — Poèmes (*Edmond Gojon*). — L'île du Repos (*Albert Mokel*).

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

Services extra-rapides entre Paris et la Côte-d'Azur

De Paris à la Côte-d'Azur en 13 heures, soit par le train de jour « Côte-d'Azur rapide » ; départ de Paris à 9 h. matin ; soit par le « Train extra-rapide de nuit » ; départ de Paris à 7 h. 20 soir.

Ces trains sont composés de voitures à boggies et à couloir de la Compagnie P.-L.-M. : avec places de 1re classe (sans supplément) et de lits-salons. — Celui de jour comporte, en outre, un wagon-salon et un restaurant sur tout son parcours ; celui de nuit, un salon à deux lits complets, un wagon-lits et un restaurant, entre Paris et Dijon.

Le nombre des places est limité. — Les retenir d'avance, soit à la gare de Paris, soit dans les bureaux de ville : rue St-Lazare, 88 ; rue Sainte-Anne, 6, et rue de Rennes, 45.

Le train de luxe « **Calais-Méditerranée** », entre Calais, Paris, Nice et Vintimille, effectue le trajet de Calais à la Côte-d'Azur en 19 heures.

Vagons-lits et restaurant. — Nombre de places limité.

Ce train prend, au passage, à la gare de Paris P.-L.-M., les voyageurs de Paris pour la Côte-d'Azur.

Pour les conditions d'admission et les périodes de mise en marche, consulter les affiches spéciales ou les indicateurs.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Sports d'hiver à proximité de Nice et de Cannes.

La station alpestre de Thorenc, située à 1260m d'altitude, près de Nice et de Cannes, a organisé, depuis le 15 janvier, des sports d'hiver (patinage, skis, luge, toboggan, bobsleigh).

Thorenc, où se trouve un hôtel chauffé à la vapeur, est desservi quotidiennement par un courrier automobile partant de la gare de Grasse.

Départ de Grasse : 10 h. du matin. Arrivée à Thorenc, à midi et demi.

Départ de Thorenc : 2 h. 1/2 de l'après-midi. Arrivée à Grasse à 4 h. 1/2 de l'après-midi.

NÉVRALGIES

PILULES DU Dr MOUSSETTE

Chaque PILULE, très exactement dosée, contient :

Un cinquième de milligramme d'Aconitine cristallisée;
Cinq centigrammes de Quinium.

« L'Aconitine produit des effets merveilleux dans le traitement des **Névralgies faciales** à la condition qu'elles ne soient pas symptomatiques d'une tumeur intracrânienne, alors même qu'elles auraient résisté à d'autres médicaments. »

(*Société de biologie*, séance du 28 février 1880.)

INDICATIONS : NÉVRALGIES, MIGRAINES, SCIATIQUE

DOSES : Deux pilules par jour : une le matin, l'autre le soir, en augmentant, s'il y a lieu, suivant la susceptibilité du malade, sans jamais dépasser 4 pilules par jour.

PILULES DU Dr CLIN

AU SULFATE D'ATROPINE

SÉDATIVES, ANTISPASMODIQUES, ANTISUDORIFIQUES

L'action sédative du **Sulfate d'Atropine** sur le Système nerveux recommande les **Pilules du Dr Clin** dans les affections douloureuses, telles que *Névralgies*, *Rhumatismes*, dans les affections spasmodiques et convulsives, telles que *l'Asthme*, *l'Epilepsie*, *l'Incontinence d'Urine* par spasme du col.

Elles agissent également avec succès dans la constipation et, grâce à leur action sur les sécrétions en général, les **Pilules Clin** au **Sulfate d'Atropine** diminuent rapidement les sueurs nocturnes des phtisiques.

POSOLOGIE

Chaque Pilule Clin contient 1/2 milligr. de **Sulfate d'Atropine.**

DOSES

De 1 à 3 Pilules suivant la susceptibilité du sujet, en laissant entre chaque Pilule deux heures d'intervalle.

F. COMAR et FILS et Cie, 20, rue des Fossés St-Jacques, PARIS

Variétés

Un asile anglais en 1828

Nous empruntons l'article suivant, signé de M. H. Nouët, interne à l'asile d'aliénés de Blois, à la Revue de Psychiâtrie (*nos* 110, 1907).

En feuilletant un numéro de la *Revue de Paris* datant de 1828, nous avons rencontré une intéressante lettre adressée à un médecin français par l'un de ses amis voyageant en Ecosse. Cette lettre donne, sur l'asile de Glascow, à l'époque de curieux renseignements. La naïveté des moyens thérapeutiques employés à ce moment fait sourire. La chaise tournante et trepidante, destinée à calmer les agités et à stimuler les déprimés, les moyens de contrainte recouverts de pierreries, de fourrures et d'étoffes de soie, la dissertation sur la question du ciel de lit, ne sont pas sans provoquer, à l'heure actuelle, l'étonnement le plus légitime. Notons que l'auteur de cette lettre manifeste le désir de voir appliquer aux asiles français, les diverses améliorations qu'il signale. Cela nous donne à penser ce que devaient être nos asiles à ce moment.

Quoi qu'il en soit, ne devons-nous pas accueillir avec la plus grande bienveillance ces naïvetés de nos prédécesseurs ? Car, en somme, la thérapeutique des maladies mentales étant encore purement empirique, les méthodes actuellement en vigueur ne causeront-elles pas, dans un siècle, une surprise aussi grande à nos successeurs ? les bains d'une durée de plusieurs mois, administrés en Allemagne aux paralytiques généraux, malades réputés incurables, ne provoqueront-ils pas chez eux un étonnement justifié ? Nous ignorons si l'alitement, réservé actuellement à quelques syndromes mentaux, ne sera pas, dans un siècle, appliqué intégralement à toutes les variétés de psychoses.

De cette lettre, intitulée « l'Hospice des fous de Glascow », nous nous bornerons à reproduire les passages les plus saillants.

***

«... Rien ne m'a inspiré autant d'intérêt que l'hospice des fous. Je recommande à votre attention les renseignements (1) que j'y ai recueillis ; j'espère que vous les en trouverez dignes et ce serait une véritable satisfaction pour moi, si les améliorations de Glascow, sous le patronage d'une autorité comme la vôtre, étaient adoptées dans nos hospices français.

L'édifice est spacieux et d'une construction singulière. Cinq corps de logis disposés en étoile, se réunissent en un centre commun, ce qui donne de grandes facilités pour le service et la surveillance.

Mais ce qui est véritablement admirable, c'est le sentiment d'humanité, qui non seulement dirige habituellement le traitement et la conduite des aliénés, mais qui porte les respectables chefs de l'établissement à rechercher sans cesse de nouveaux moyens de leur rendre la raison, ou du moins d'améliorer leur triste condition. Et d'abord, on s'est efforcé de déguiser la coercion, dont, pour leur propre sûreté, on est obligé de se servir : car l'observation a fait connaître que les apparences de la gêne et du défaut de liberté augmentaient considérablement le penchant qui porte la plupart des insensés à la mélancolie, état d'autant plus fâcheux que, quand il se prolonge, il conduit à une stupidité incurable.

On a donc substitué aux barreaux et aux grillages de fer des fenêtres qui rappellent l'idée d'une prison, des vitres de petite dimensions contenues dans des cadres de fer peints en blanc pour imiter le bois, et qui préviennent effacement toute tentative d'évasion. Le même esprit de conservation et de surveillance a présidé à l'ameublement intérieur, et les précautions redoublent quand on remarque, ce qui n'est que trop commun, des dispositions au suicide. On sait que les malades atteints de cette dangereuse manie essaient assez souvent de s'étrangler en se pendant au ciel de leur lit. C'est pour prévenir ces accidents qu'on a supprimé les rideaux de lit dans la plupart des hospices. Mais dans les climats rigoureux, les personnes faibles et délicates, surtout celles qui ont les habitudes de l'aisance, souffrent de cette privation. A Glascow, on a su tout concilier par l'emploi d'un ciel de lit mobile et suspendu de manière qu'un poids bien inférieur à celui d'un homme le fait descendre, et, comme on ne se lasse point de perfectionner, au moment de notre visite on allait ajouter à l'appareil, qui est déjà en usage depuis quelque temps, une sonnette qui, mise en mouvement par la moindre tentative, appellerait au secours les surveillants de garde.

D'autres inventions attestent la sagacité des ingénieux philanthropes qui dirigent l'établissement. « Nous avons remarqué, m'a dit l'administrateur qui me montrait la maison, que certains défauts sont tellement enracinés dans le caractère, qu'ils survivent à la perte de la raison. De ce nombre, sont chez les femmes la vanité et le goût de la parure. Nous avons tiré parti de cette observation. Voyez, ajoute-t-il, assise sur un banc, à l'extrémité de cette allée (nous étions dans le jardin), cette jeune femme d'une figure intéressante. Elle regarde avec complaisance un bracelet monté en or et entouré de pierres brillantes ; c'est une menotte déguisée ; car son état oblige à lui ôter l'usage d'un bras. Autrefois, quand il fallait recourir à cet expédient on était presque toujours réduit à employer la violence ; et les pauvres folles restaient tristes et humiliées. Depuis que cette entrave est cachée sous l'apparence d'une parure, nos malades s'en amusent et même en tirent vanité. Quand leur position plus fâcheuse nous force à les empêcher de se servir des deux bras, nous enfermons les mains dans un manchon garni d'acier, mais recouvert de fourrure en hiver, et en été, d'une jolie étoffe de soie ; déception qui satisfait ces esprits affaiblis ».

Les nouveaux moyens de contrainte ont le double avantage de produire un heureux effet sur le moral, en même temps qu'ils remplacent le gilet de force, qui n'était pas sans inconvénients pour la santé. On ne s'en sert aujourd'hui que pour contenir les frénétiques.

La chaise tournante est encore une invention récente, qui sert à la fois de coertion et de remède. Le mouvement de rotation que lui imprime un mécanisme très simple est si rapide qu'au bout de quelques minutes le patient complètement étourdi, éprouve un malaise semblable au mal de mer, et qui en a les suites. Ces évacuations sont très salutaires lorsqu'il se manifeste une exaltation qui souvent dégénère en fureur. Si, au contraire, l'aliéné, tombé dans un état de stupeur et d'immobilité, refuse de faire aucun exercice, on l'assied dans un fauteuil où il est secoué par un mouvement de trépidation pareil à celui que procure le trot le plus dur d'un cheval. L'expérience a prouvé que c'est le meilleur stimulant pour accélérer la circulation des humeurs et dissiper les noires vapeurs qui conduisent à l'imbécillité.

Ces résultats, produits par des causes mécaniques se conçoivent aisément ; mais il est plus difficile d'expliquer la singulière influence que la présence du feu, la chaleur radiante exercent sur la disposition morale des insensés. Les médecins ayant remarqué que, dans l'arrière-saison, ils devenaient tristes et abattus, sans qu'on pût attribuer ce changement fâcheux à l'abaissement de la température, puisque des conduits de chaleur entretenaient dans leur salle une température convenable, imaginèrent de changer le mode du chauffage. On construisit donc une cheminée dans laquelle on alluma un grand feu. Aussitôt les fous s'en approchèrent d'un air joyeux et content. Ils paraissaient ranimés comme des plantes qui s'épanouissent aux rayons du soleil. Après un essai aussi satisfaisant, il ne restait plus qu'à prendre les précaue tions nécessaires pour empêcher les accidents. Une grille, fermé avec un cadenas dont le concierge garde soigneusement la clef, et posée comme un devant de cheminée, remplit parfaitement ce but.

H. Nouët

(1) Nous respectons l'orthographe de l'époque.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST.

Voyage circulaire en Bretagne.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer toute l'année par ses gares et bureaux de Ville de Paris, des billets d'excursion de 1re et de 2e classes, valables 30 jours, aux prix très réduits de :

65 francs en 1re classe et 50 francs en 2e classe.

permettant de faire le tour de la **presqu'île bretonne.**

Itinéraire : **Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé; Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.**

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 o/o du prix primitif.

Il est délivré, en même temps que le **billet circulaire**, un billet de parcours complémentaire permettant de rejoindre l'itinéraire du **voyage circulaire**, et comportant une réduction de 40 o/o sur les prix du tarif général.

La même réduction est accordée à l'Excursionniste après l'accomplissement du **voyage circulaire**, pour rentrer à son point de départ ou se rendre sur toute autre gare des **réseaux** de l'**Ouest** et **d'Orléans**.

MÉDICATION ARRHÉNIQUE

MÉTHARSINATE CLIN

(MÉTHYLARSINATE DE SOUDE — SYN. ARRHÉNAL)

Globules de Métharsinate Clin

haque globule enrobé au gluten est dosé à 0 gr. 01 de Méthylarsinate de soude chimiquement pur.

Gouttes de Métharsinate Clin

Solution dosée à 0 gr. 01 de Méthylarsinate de soude chimiquement pur par 5 gouttes

Solution de Métharsinate Clin

en tubes stérilisés pour injections hypodermiques

olution stérilisée, titrée à 0 gr. 05 de Méthylarsinate chimiquement pur par centimètre cube

La capacité de chaque ampoule est légèrement supérieure à un centimètre cube pour permettre le nplissage complet de la seringue.

MÉTHARSINATE DE FER CLIN

(MÉTHYLARSINATE DE FER)

Globules de Métharsinate de fer Clin

Enrobés au gluten et dosés à 0 gr. 01 de Méthylarsinate de fer par globule.

Gouttes de Métharsinate de fer Clin

Dosées à raison de 0 gr. 01 de Méthylarsinate de fer par 5 gouttes.

Solution de Métharsinate de fer Clin

en tubes stérilisés pour injections hypodermiques

Solution titrée à 0 gr. 05 de Méthylarsinate de fer par centimètre cube.

ous préparons également les solutions hypodermiques composées, à base de Méthylarsinate, telles que:

Méthylarsinate et Glycérophosphate de Soude

Méthylarsinate de Soude et Sulfate de Strychnine etc., etc.

LABORATOIRES CLIN

F. COMAR & FILS & Cie

20, rue des Fossés-Saint-Jacques, PARIS.

Sommaire du 25 décembre.

Travaux et Critique

Epigraphie médicale. — Corpus inscriptionum ad medicinam biologiamque spectantium.......... RAPH. BLANCHARD.
Le cahier de recettes d'un étudiant en chirurgie de Montpellier (1773).......... E. WICKERSHEIMER.
Les médecins et chirurgiens des rois Capétiens du x^e au xiii^e siècle (*fin*).......... HENRI BERTHAUD.
Revue critique : La police sanitaire à Blois au xvii^e siècle.......... PAUL DELAUNAY.
Documents : Un remède contre les fièvres (1771).......... PHILIPPE QUEYRON.

La Revue :

La médecine populaire dans la littérature romane. Le rôle chirurgical des femmes (*H. Berthaud*).
Une pince chirurgicale gallo-romaine (*R. P. de la Croix*).
Antoine Dubois sous la Restauration (*fin*) (*A. Lupic*).
Le manuel d'hygiène du soldat japonais (*Matignon*).
Un portrait de Grancher (*Queyrat*).
Variétés : Qu'est-ce qu'un professeur ? (*Prenant*).
Causerie thérapeutique : L'emploi de l'Adrénaline par ingestion.
Index bibliographique. — Les Grandes Revues.

Sommaire de la France Médicale du 10 janvier 1908.

Travaux et Critique :

Le laboratoire d'un anatomiste et les procédés de conservation des cadavres au début du xviii^e siècle.......... J. ROBERT.
Collection de documents relatifs à la vie d'Antoine Dubois.......... A. DUPIC. et E. WICKERSHEIMER.
Les chirurgiens d'Auvergne au xviii^e siècle. La corporation des chirurgiens de Riom (*suite*).......... L. DE RIBIER.
Revue critique : Notes sur l'art de guérir à Fontenay-le-Comte aux xvi^e et xvii^e siècles.......... PIERRE RAMBAUD.
Société française d'Histoire de la Médecine. Séance du 11 décembre 1907.

La Revue :

La maladie de J.-J. Rousseau d'après des documents récents (PONCET et LERICHE).
Un portrait de Grancher (*suite*) (*Queyrat*).
Notes de bibliographie.
Les nouvelles publications médicales.
Variétés : Marat chez le comte d'Artois (*Ch. Vellay*).
Causerie thérapeutique : Le sirop d'Aubergier chez l'adulte et chez l'enfant.
Une société de pathologie exotique.
Index bibliographique. — Les Grandes Revues.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

—

Régates Internationales de Nice et de Cannes

Vacances de Pâques

Tir aux pigeons de Monaco

—

Billets d'aller et retour de 1^re et de 2^e classes à prix réduits

de Paris pour Cannes, Nice et Menton

délivrés du 2 mars au 22 avril 1908

Les billets sont valables 20 jours et la validité peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours, moyennant 10 o/o du prix du billet.

Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

de Paris à Nice :

1^re classe : 182 fr. 60
2^e classe : 131 fr. 50.

Sommaire de la France médicale du 25 janvier 1908.

Travaux et critique :

La rage et son traitement à Dieppe par les bains de mer.......... E. WICKERSHEIMER.
Note sur les asiles d'aliénés en Asie Mineure.......... A. MARIE.
Documents : Une lettre d'Antoine Dubois à son fils.......... ANT. DUBOIS.
Mesures prises à Castres contre l'ivrognerie au xvii^e siècle.......... CH. VIDAL.
Société française d'Histoire de la Médecine. Séance du 8 janvier 1908.

La Revue :

Les Sœurs Augustines ont quitté l'Hôtel-Dieu.
Un chapitre de l'histoire de la blennorrhagie : François Tolet (*E. Roucayrol*).
Le centenaire de l'Ecole de Médecine d'Angers : Eloge de Germanicus Mirault (*Monprofit*).
Prophylaxie de la peste en 1770 (*Raynaud*).
Un portrait de Grancher (*fin*) (*Queyrat*).
Variétés : Marat chez le comte d'Artois (*fin*) (*Ch. Vellay*). — La Typologie (*Bessonet-Fabre*).
Causerie thérapeutique : Sur le rôle du Phosphotal employe par la voie rectale contre les affections des organes respiratoires, notamment la grippe et la tuberculose.
Notes de bibliographie.
Index bibliographique. — Les Grandes Revues.

Sommaire de la France médicale du 10 février 1908.

Travaux et critique :

Nouveaux documents sur la peste.......... B. REBER.
Le Conseil des médecins : fable inédite.. MERCIER DE COMPIÈGNE.
Documents : Un contrat d'apprentissage en pharmacie (1656).......... PIERRE RAMBAUD.

La Revue :

La réforme des études médicales sous la Révolution *(H. Bouquet)*.
Inauguration de l'Association d'enseignement médical des hôpitaux de Paris *(Lucas-Championnière)*.
Le Centenaire de l'Ecole de médecine d'Angers : Eloge de Germanicus Mirault *(Monprofit)*.
Histoire de l'Ecole de médecine d'Angers *(Legludic)*.
La pathogénie et le traitement de la phtisie pulmonaire, avant le xix^e siècle, dans la région toulousaine *(Sécheyron)*.
Variétés : Ce qu'est la Typologie (*fin*). — L'arrestation des malfaiteurs chez les Romains.
Causerie thérapeutique : A propos d'une thèse récente sur les métaux colloïdaux. — Extension de la nouvelle méthode thérapeutique.
Convention sanitaire internationale *(suite)*.
Nouvelles publications...
Congrès préhistorique de France.
Index bibliographique. — Les Grandes Revues.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

—

Indépendamment du train de jour « **Côte d'Azur rapide** » la Compagnie met en marche tous les jours, sauf le jeudi, au départ de Paris, un *train de nuit extra-rapide*, entre **Paris et Vintimille** couvrant en 14 heures la distance de Paris à la Côte d'Azur.

Ce train est composé de grandes voitures P.-L.-M. à boggies offrant des places de 1^re classe (sans supplément) et de lits-salons, d'un salon à deux lits complets, d'un sleeping-car et d'un restaurant.

Le nombre des places est limité ; on peut les retenir d'avance, moyennant une taxe de location de 2 fr. par place.

CAPSULES
MATHEY-CAYLUS

A ENVELOPPE MINCE DE GLUTEN

Assurant la dissolution du
Principe actif dans l'intestin et conservant l'intégrité de l'Estomac

TROIS TYPES PRINCIPAUX :
- COPAHU ET ESSENCE DE SANTAL
- COPAHU, CUBÈBE ET ESSENCE DE SANTAL
- COPAHU, FER ET ESSENCE DE SANTAL

Indications : **Blennorrhagie, Blennorrhée**
Leucorrhée vaginale, Cystite et Catarrhe vésical

Dose : 8 à 10 capsules par jour.

NOUVEAU TRAITEMENT MERCURIEL

PAR

L'ÉLIXIR DÉRET

BI-IODÉ

Solution vineuse à base d'Iodure double de Tanin et de Mercure

AVANTAGES PRINCIPAUX

1° Tolérance absolue : ni hydrargyrisme, ni diarrhée;
2° Saveur métallique peu appréciable;
3° Préparation discrète permettant l'emploi du mercure *sans éveiller la susceptibilité du malade, l'étiquette et le prospectus n'indiquant pas la composition mercurielle de l'Elixir.*

Indications : SYPHILIS — MALADIES CUTANÉES

Mêmes doses et mêmes dosages que les mercuriels habituels

DOSES { ADULTES : une cuillerée à soupe / ENFANTS : une demi-cuillerée à café ou une cuillerée entière } deux fois par jour.

F. COMAR & FILS & Cie
20, rue des Fossés-Saint-Jacques, PARIS.

Variétés

ETUDE MEDICALE SUR CHATEAUBRIAND

La Tribune médicale *(29 février) résume ainsi un travail présenté par M. Masoin à l'Académie royale de médecine de Belgique.*

Ayant étudié *Chateaubriand, sa vie et son caractère*, dans un travail étendu que l'Académie royale belge des belles-lettres a bien voulu admettre dans son *Bulletin*, M. Massoin soumet à l'Académie royale de médecine une étude purement médicale sur l'illustre écrivain.

Après avoir scruté les influences de l'hérédité et celles du milieu qui agit sur l'enfance de Chateaubriand, il signale les passions vagues, les hallucinations, le délire qui établissent chez le jeune homme une érotomanie, avec des tristesses et des souffrances qui aboutissent à une tentative de suicide.

Après divers événements graves et aventureux (expédition en Amérique, mariage, campagne à l'armée des princes), Chateaubriand se retrouve sur le territoire belge, au mois d'octobre 1792 : seul, miséreux, pitoyable, il vient d'être blessé au siège de Thionville par un éclat d'obus à la cuisse droite ; il est atteint de dysenterie, et une variole « confluente » vient mettre le comble à sa détresse, d'après son affirmation positive et répétée.

Mais M. Masoin élève des doutes graves sur ce diagnostic personnel : « Qu'avec une variole confluente, compliquée d'une blessure de la cuisse — qui était tuméfiée et atteinte de gangrène, — et doublée de dysenterie, on exécute à une saison déjà froide un long trajet, en partie à pied, dans nos rudes Ardennes, c'est déjà bien extraordinaire. Mais ce qui paraîtra plus inadmissible encore c'est que l'éruption variolique était « sortante et rentrante ».

« En troisième ligne, je signale comme protestant contre son diagnostic personnel le fait qu'il ne présenta point les cicatrices indélébiles auxquelles il est condamné si la variole confluente l'avait infecté.

En définitive, toute cette variole pourrait bien n'être qu'une simple urticaire ».

Bientôt après, Chateaubriand séjourne à l'île de Jersey, atteint d'une maladie qui se caractérisait essentiellement par du délire. M. Masoin soupçonne que cette mystérieuse affection fut une véritable lypémanie.

Peu de temps après, le malheureux jeune homme est à Londres, où il présente des manifestations multiples de tuberculose pulmonaire.

M. Masoin considère alors des particularités plus intéressantes de l'ordre pathologique, chez le sujet de son étude.

Et d'abord la mélancolie dont il conteste la sincérité, malgré les lamentations perpétuelles de Chateaubriand, et contrairement à l'opinion régnante. A l'appui de sa thèse, il produit les considérations suivantes :

1° L'activité merveilleuse dont Chateaubriand fit preuve au cours de sa longue carrière;

2° Son style soigné, charmant, badin, alors même qu'il raconte ses plus tristes aventures ;

3° Sa tenue habituelle. Singulier mélancolique, cet homme qui, à un âge déjà mûr, même avancé, étant un personnage dans l'Etat et une gloire dans la littérature, se promène d'un pas léger par les rues de Paris, vêtu avec une élégance raffinée, tenant à la main une badine, et portant à la boutonnière une fleur renouvelée chaque jour ;

4° Des témoignages précis et accumulés apprenant que dans l'intimité il n'offrait absolument rien de morose. Rapprochant les dates, M. Masoin arrive même à reconnaître que précisément à l'époque où il livrait au public son fameux roman de *René*, le brillant écrivain savait s'épanouir pleinement dans les ébats du rire et de la joie;

5° Enfin un aveu significatif qui lui est échappé dans un moment de belle santé.

Si, jusqu'à la fin de sa carrière, il persiste dans ses jérémiades, c'est par l'effet de l'habitude, ou par un comble de logique, ou par esprit de pose.

L'orgueil de Chateaubriand est devenu aussi notoire que sa mélancolie : du moins cet autre défaut fut sincère. Mais M. Masoin avoue qu'il n'a pas pu saisir nulle part un trait positif qui permît de faire rentrer cet immense orgueil dans les cadres de la pathologie mentale.

Passant à un tout autre ordre d'idées, il examine Chateaubriand au point de vue sexuel ou amoureux. Il signale chez l'illustre écrivain un tempérament érotique, une vive émotivité sous l'influence de la femme, une passion violente si pas une obsession, l'érotomanie pendant l'adolescence, plus plus tard une conduite inconséquente, même franchement scandaleuse. Il soulève la question très obscure de l'impuissance qu'on attribuait à Chateaubriand ; il rapporte les textes du maréchal Marmont, de Philarète Chasles et de Cuvillier Fleury, et les apprécie.

M. Masoin signale les souffrances infligées à Chateaubriand par le rhumatisme et la goutte. On s'est demandé si ces influences morbides n'avaient pas créé la tristesse dont il fut question tantôt ; il conclut par la négative, en faisant valoir que le spleen avait précédé les atteintes du rhumatisme et de la goutte. Mais il indique, en passant, l'influence fâcheuse que purent exercer les souffrances hépatiques qui tourmentèrent Chateaubriand.

L'accompagnant jusqu'au tombeau, M. Masoin résume les accidents, misères et maladies qui affligèrent la vieillesse du grand homme.

Pendant les derniers temps, il y avait altération des facultés intellectuelles avec paralysie, enfin, la mort survint le 4 juillet 1848, vers le quatrième jour d'une pneumonie.

M. Masoin examine le sujet de son étude au point de vue anthropologique ou physique, pour aboutir à conclure qu'on ne peut relever en lui aucune tare anatomique.

Mais on a présenté Chateaubriand comme atteint au point de vue psychique : il a été considéré par M. le docteur Emile Tardieu comme un « ennuyé par épuisement » ; d'autres, tels que Lombroso, le rangent dans le groupe des supérieurs intellectuels présentant des tares psychiques qui en font des demi-fous et des demi-responsables. L'auteur n'admet point ces qualifications ou classement pour le cas particulier de Chateaubriand.

S'élevant enfin à des considérations générales, il réclame contre une tendance très répandue aujourd'hui et qui aboutit à ravaler le talent ou le génie et à discréditer la science.

Visant d'une manière spéciale Lombroso et Max Nordau, il leur reproche plusieurs défauts :

1° S'appuyer trop souvent sur des faits douteux, des anecdotes apocryphes ;

2° Le fait étant vrai ou faux, l'anecdote exacte ou fantaisiste, en déduire souvent plus que les prémisses ne comportent ;

3° Dans cette déduction, négliger des choses capitales et ne considérer que la petite tare, même moins qu'une tare ;

4° Confondre dans un même groupe des hommes très inégaux ou très disparates, des intellectuels de premier ordre et d'autres d'une valeur assez commune, des personnages porteurs d'une seule tare, légère ou douteuse, et des individus criblés des stigmates de la dégénérescence, condamnés à l'aliénation mentale comme au terme fatal d'une existence désordonnée. Enfin les conclusions finales qui sont formulées deviennent une condamnation même de la méthode; car elles aboutissent à considérer comme appartenant au groupe des tarés, des demi-fous et des demi-responsables presque toute l'élite intellectuelle de l'histoire moderne : Descartes, Newton, Pascal, Bossuet, Molière, Voltaire, Lagrange, A.-M. Ampère, Gœthe, Napoléon, Byron, Hugo, Mozart, Beethoven, Rossini, Berlioz, Richard Wagner, une foule d'autres, y compris Chateaubriand.

LABORATOIRES CLIN

SOLUTIONS STÉRILISÉES CLIN

Nous rappelons à MM. les Médecins que les LABORATOIRES CLIN préparent, depuis plusieurs années, **toutes les Solutions stérilisées** en usage dans la pratique hypodermique et ophtalmologique. Ces solutions sont délivrées sous notre cachet avec toutes les garanties de PURETÉ, de DOSAGE EXACT et de STÉRILISATION ABSOLUE, en **Tubes stérilisés de 1c. c.** (hypodermie) ou en **Ampoules Compte-gouttes** (Collyres).

1° TUBES STÉRILISÉS CLIN

A TOUS MÉDICAMENTS

Ampoules de 1cc en boîtes de 6 et de 12

PRINCIPALES SORTES

Adrénaline et Cocaïne } divers dosages
Adrénaline et Stovaïne }
Apomorphine à 0 gr. 005.
Atropine à 0 gr. 001.
Atropine et Morphine.
Cacodylate de Gaïacol.
Caféine à 0 gr. 25 et à 0 gr. 50.
Caféine et Sulfate de Strychnine.
Cinnamate de Soude.
Cocaïne à 0 gr. 01 et à 0 gr. 02.
Codéine à 0 gr. 01.
Digitaline.

Ergotine.
Ergotinine.
Éther.
Ether et Alcool.
Ether camphré.
Eucaïne.
Glycéroph. de Chaux.
Glycér. de Soude à 0 gr. 05, 0 gr. 10 et 0 gr. 20
Héroïne.
Benzoate de Hg. à 0.01.
Morphine à 0 gr. 01 et à 0 gr. 02.

Chlorhydrate neutre de Quinine à 0 gr. 25.
Chlorhydrate neutre de Quinine à 0 gr. 50.
Chlorhydrosulfate de Quinine.
Tous les Sels de Quinine.
Scopolamine et Morphine (divers dosages)
Spartéine à 0 gr. 05.
Spartéine et Morphine divers dosages.
Strychnine à 0 gr. 001.
Trunecek (Sérum).

2° AMPOULES COMPTE-GOUTTES

POUR COLLYRES, ETC.

Ampoules calibrées de 10 cent. cubes

PRINCIPALES SORTES

Adrénaline.
Atropine.

Cocaïne.
Cocaïne et Adrénaline.

Argyrol.
Protargol.

Esérine (Solution huileuse)
Electrargol.

En vente chez tous les Pharmaciens-Dépositaires

F. Comar & Fils & Cie - PARIS

Sommaire de la France Médicale du 10 janvier 1908.

Travaux et Critique :

Le laboratoire d'un anatomiste et les procédés de conservation des cadavres au début du XVIII^e siècle .... J. Robert.

Collection de documents relatifs à la vie d'Antoine Dubois .... A. Dupic. et E. Wickersheimer.

Les chirurgiens d'Auvergne au XVIII^e siècle. La corporation des chirurgiens de Riom (*suite*) .... L. de Ribier.

Revue critique : Notes sur l'art de guérir à Fontenay-le-Comte aux XVI^e et XVII^e siècles .... Pierre Rambaud.

Société française d'Histoire de la Médecine. Séance du 11 décembre 1907.

La Revue :

La maladie de J.-J. Rousseau d'après des documents récents (Poncet et Leriche).

Un portrait de Grancher (*suite*) (*Queyrat*).

Notes de bibliographie.

Les nouvelles publications médicales.

Variétés : Marat chez le comte d'Artois (*Ch. Vellay*).

Causerie thérapeutique : Le sirop d'Aubergier chez l'adulte et chez l'enfant.

Une société de pathologie exotique.

Index bibliographique. — Les Grandes Revues.

Sommaire de la France médicale du 25 janvier 1908.

Travaux et critique :

La rage et son traitement à Dieppe par les bains de mer .... E. Wickersheimer.

Note sur les asiles d'aliénés en Asie Mineure .... A. Marie.

Documents : Une lettre d'Antoine Dubois à son fils .... Ant. Dubois.

Mesures prises à Castres contre l'ivrognerie au XVII^e siècle .... Ch. Vidal.

Société française d'Histoire de la Médecine. Séance du 8 janvier 1908.

La Revue :

Les Sœurs Augustines ont quitté l'Hôtel-Dieu.

Un chapitre de l'histoire de la blennorrhagie : François Tolet (*E. Roucayrol*).

Le centenaire de l'Ecole de Médecine d'Angers : Eloge de Germanicus Mirault (*Monprofit*).

Prophylaxie de la peste en 1770 (*Raynaud*).

Un portrait de Grancher (*fin*) (*Queyrat*).

Variétés : Marat chez le comte d'Artois (*fin*) (*Ch. Vellay*). — La Typologie (*Bessonet-Fabre*).

Causerie thérapeutique : Sur le rôle du Phosphotal employé par la voie rectale contre les affections des organes respiratoires, notamment la grippe et la tuberculose.

Notes de bibliographie.

Index bibliographique. — Les Grandes Revues.

Sommaire de la France médicale du 10 février 1908.

Travaux et critique :

Nouveaux documents sur la peste ...... B. Reber.

Le Conseil des médecins : fable inédite .. Mercier de Compiègne.

Documents : Un contrat d'apprentissage en pharmacie (1656) .... Pierre Rambaud.

La Revue :

La réforme des études médicales sous la Révolution (*H. Bouquet*).

Inauguration de l'Association d'enseignement médical des hôpitaux de Paris (*Lucas-Championnière*).

Le Centenaire de l'Ecole de médecine d'Angers : Eloge de Germanicus Mirault (*Monprofit*).

Histoire de l'Ecole de médecine d'Angers (*Legludic*).

La pathogénie et le traitement de la phtisie pulmonaire, avant le XIX^e siècle, dans la région toulousaine (*Sécheyron*).

Variétés : Ce qu'est la Typologie (*fin*). — L'arrestation des malfaiteurs chez les Romains.

Causerie thérapeutique : A propos d'une thèse récente sur les métaux colloïdaux. — Extension de la nouvelle méthode thérapeutique.

Convention sanitaire internationale (*suite*).

Nouvelles publications...

Congrès préhistorique de France.

Index bibliographique. — Les Grandes Revues.

Sommaire de la France Médicale du 25 février 1908.

Travaux et Critique

Anatomie et physiologie de l'oreille au début du XVIII^e siècle .... G. Dufour (de Lille).

Une épidémie de maladies vénériennes en Vendée sous la Révolution .... Emile Gabory (de la Roche-sur-Yon).

Répertoire des objets du ressort de l'histoire de la médecine dans les différents musées de France .... Marcel Baudoin.

Revue critique : Une nouvelle contribution à l'étude des origines de la syphilis .... E. Wickersheimer.

Revue des Travaux historiques .... Pierre Rambaud.

Fiches : Abhandlungen zur geschite der Medicin. — Thèses de doctorat concernant l'histoire (1906-1907).

Société française d'Histoire de la Médecine. Séance du 12 février 1908.

La Revue :

Le jubilé du professeur Kœberlé (*Gustave Lévy*).

La maladie et le caractère de Montaigne (*Landouzy*).

Variétés : Un asile anglais en 1828.

Causerie thérapeutique : L'usage du Solurol.

Les Congrès.

SOLUTION DU Dr CLIN

AU SALICYLATE DE SOUDE

D'un dosage rigoureux, d'une pureté absolue, d'un goût agréable, la **Solution du Dr Clin** constitue le meilleur mode d'administration du *Salicylate de Soude.*

DOSAGE : Deux grammes de Salicylate de Soude par cuillerée à soupe
DOSES : De 2 à 4 cuillerées à soupe par jour

RHUMATISMES ARTICULAIRES AIGUS OU CHRONIQUES, RHUMATISMES MUSCULAIRES

Solution du Dr CLIN

AU SALICYLATE DE LITHINE

D'une pureté absolue, d'un goût agréable, la **Solution du Dr Clin** au Salicylate de Lithine, *rigoureusement dosée, contient :*

Un gramme de Salicylate de Lithine par cuillerée à soupe

Dose : de 1 à 4 cuillerées à soupe par jour en augmentant *progressivement* (*Vulpian*).

GOUTTE TORPIDE, RHUMATISMES CHRONIQUES, DIATHÈSE URIQUE

SOLUTION D'ANTIPYRINE

du Docteur CLIN

D'un dosage rigoureux, d'une pureté absolue,
Evite aux malades les effets accessoires de l'Antipyrine

POSOLOGIE

Un gramme d'Antipyrine pure par cuillerée à soupe.
Vingt-cinq centigr. — — — à café.

SE VEND PAR FLACONS ENTIERS ET PAR DEMI-FLACONS

LABORATOIRES CLIN
F. COMAR & FILS & Cie
20, rue des Fossés-Saint-Jacques, PARIS

Variétés

Florence Nightingale

Extrait du *Temps* du 22 mars.

Derrière les rideaux blancs d'une silencieuse maison londonienne non loin de Park Lane, une vieille, très vieille dame, les mains jointes sur les genoux, s'assoupit dans un grand fauteuil à oreillettes. La clameur coutumière de l'immense cité a, dans cette fin d'après-midi d'hiver, comme une douceur inattendue. Il semblerait que de Witechapel à Kensington, les passants murmurent tous un même nom, un nom aux assonances de poème et que des milliers et des milliers d'êtres sentent au même moment leur cœur s'émouvoir en une pensée de reconnaissance et d'amour. La vieille dame a penché sa fine tête blanche sur son épaule, elle est partie au pays des souvenirs, elle entend dans son rêve ces voix qui disent toutes : « Bénie soit Florence Nightingale ! », et elle se souvient.

Elle naquit un matin de mai 1820, à Florence. Ce jour-là les cloches durent lancer plus joyeux le carillon vers la colline parfumée de San-Miniato. Ses parents étaient d'opulents propriétaires anglais du Derbyshire. Sa mère était la fille du fameux philanthrope William Smith, le député de Norwich. Quand elle était toute petite, on lui raconte souvent ce que le grand-papa avait fait pour obliger un méchant gouvernement à prendre des mesures contre l'esclavage et pour obtenir que les *dissenters* de l'Eglise d'Angleterre eussent le droit de pratiquer librement leur culte. Son père s'appelait Shore, mais la fortune étant venue, il avait acquis des domaines et s'était offert le luxe d'un nouveau nom. Cet excellent homme semblait l'avoir fait tout exprès pour pouvoir donner à la petite fille qui allait naître ces deux noms romantiques, dont l'un évoque la plus douce cité de la terre et l'autre l'oiseau qui chante le soir dans les jardins fleuris : Florence Nightingale.

Ses premières années se passent sous le ciel d'Italie. Sa grande sœur, lady Verney, est trop âgée pour participer à ses jeux et s'occuper d'elle. Florence vit avec ses poupées ; elle a comme une hantise qu'elles ne tombent malades, et ce sont des soins, des soins à l'infini. On rentre en Angleterre. Les études commencent. Elle sait déjà l'italien et l'anglais, elle apprendra le français et l'allemand. Deux souvenirs s'attachent à cette époque d'enfance. Comme elle se promenait dans un vallon de la Derwent, au cœur du domaine paternel, le chien d'un berger fait une chute près d'elle. La pauvre bête est sur le flanc. Florence se précipite ; avec des branches et son mouchoir, elle improvise un appareil pour maintenir la patte qu'elle croit cassée.

Quels sont ces cris qui viennent du préau ? Florence quitte en hâte sa table de travail. Son cousin Henry Bonham Carter est tombé en faisant de la barre fixe. De l'artère temporale le sang coule à flots.

Florence saisit la tête d'Henry, pince l'artère et attend ainsi le docteur qu'on est allé quérir.

Maintenant, c'est une belle jeune fille qui pourrait être fêtée, épouser comme sa sœur un baronet, député et membre du conseil privé. Florence n'aime pas le monde. Elle a vu trop de misère au cours de ses voyages, car ses parents l'ont conduite jusqu'en Egypte et lui ont fait traverser la moitié du continent. Elle se consacrera aux infortunes. Déjà parmi les tenanciers de son père à Embley Park, dans le Hamsphire, et à Lea-Hurst, dans le comté de Derby, la « fille du squire » est adorée. C'est une providence aux mains douces aux blessures, aux paroles qui savent endormir les peines. Mais elle sent elle-même que son éducation technique d'infirmière et de sœur de charité est insuffisante. Il est des souffrances physiques qu'elle ne sait soulager, des maux devant lesquels elle reste désemparée. Il y a en Angleterre à cette époque une femme dont la compétence est reconnue en ces matières : M^me^ Elisabeth Fry. Florence va le trouver, visite sur ses conseils les hôpitaux de Dublin, de Londres et d'Edimbourg, s'aguerrit au contact des douleurs humaines les plus atroces. Elle part étudier en France et en Allemagne l'organisation des hôpitaux et finit par entrer comme diaconesse à la plus célèbre des écoles de sœurs de charité protestantes, le Kaiserswerth, près de Dusseldorf. Elle y devient l'élève fondateur, le docteur Fleidner.

Elle a maintenant trente ans. Elle est équipée pour la vie. Avant de quitter cette maison de recueillement et de travail, elle reçoit la bénédiction du vieux docteur, tout ému de la voir partir : « Va ma fille, et que Dieu te garde ! » Florence Nightingale croyait que faire le bien suffisait à désarmer la méchanceté du monde. Elle comprit vite qu'elle s'était trompée. Partie toute joyeuse de Dusseldorf pour prendre la direction d'un dispensaire de femmes dans Harley street à Londres, elle rencontra de suite une hostilité féroce parmi les gens de sa classe. A cette époque, en 1850, les dames de la société anglaise ignoraient que les devoirs d'assistance à l'égard du prochain pussent se manifester autrement que par des oboles tendues du bout des doigts. « Si Florence Nightingale avait perdu la fortune paternelle aux courses de Newmarket, dit un contemporain, ou quitté la maison, ou falsifié un chèque, elle n'aurait pas provoqué de plus violentes manifestations d'indignation ! Dans le monde on la méprisa, et les infirmières d'alors, des créatures perdues, n'ayant accepté ce métier qu'à défaut de tout autre, l'accusèrent de manger en cachette la confiture des malades. » Elle subit sans broncher tous les affronts. Elle avait pour elle sa volonté et sa conscience. Puisque tous l'abandonnaient, elle combattrait seule.

L'occasion de la victoire était proche.

Le 28 mars 1854, l'Angleterre, la France et la Turquie déclaraient la guerre à la Russie. Le War Office anglais, s'il mettait des troupes importantes à la disposition de lord Raglan, avait complètement négligé le service des ambulances. Londres s'enthousiasmait pour les succès des alliés, et quand parvint la nouvelle de la victoire de l'Alma, le 20 septembre, ce fut du délire. Mais nul ne songeait aux blessés. Il fallut l'intervention du premier correspondant de guerre du siècle dernier, sir William Howard Russell, l'envoyé spécial du *Times*, pour déchirer le voile. Ses lettres, où il montrait à ses compatriotes les petits soldats anglais blessés, rongés de vermine dans les hôpitaux de Scutari, entassés les uns sur les autres, privés de médecins, remua l'opinion. « N'y a-t-il pas parmi nous, écrivait-il, des femmes dévouées, prêtes à venir donner leurs soins aux soldats qui agonisent à l'hôpital de Scutari ? N'y a-t-il aucune fille de l'Angleterre qui veuille venir remplir cette œuvre de pitié ? » Le soir du jour où cet appel paraissait dans le *Times*, deux personnes dans Londres prirent la plume presque au même moment. L'une d'elles était M. Sydney Herbert, le ministre de la guerre. Il écrivait à miss Florence Nightingale ; «... Un certain nombre de dames sentimentales et enthousiastes lâchées dans l'hôpital de Scutari seraient probablement, après quelques jours, mises à la porte par ceux dont elles gêneraient le travail et dont elles enfreindraient l'autorité... Il n'y a qu'une personne en Angleterre qui puisse, à ma connaissance, organiser et diriger un tel service. C'est vous. »

L'autre personne qui spontanément s'était assise devant son écritoire était miss Florence Nightingale, et son correspondant n'était autre que M. Sydney Herbert : « Je suis prête à partir pour Scutari. Voulez-vous de moi ? »

Les deux lettres se croisèrent.

Et dans les notes de Florence Nightingale sur les soins aux malades, je citerai cette seule remarque qui résume son infinie bonté et ses dons merveilleux d'observation : « Chez des fiévreux, j'ai remarqué que la douleur pouvait atteindre son paroxysme du seul fait qu'ils fussent placés de telle façon qu'ils ne pussent regarder les arbres du jardin par la fenêtre. »

L'effort colossal qu'elle avait fait pendant la guerre de Crimée avait à jamais ruiné sa santé.

Depuis quarante ans Florence Nightingale vivait enfermée dans sa petite maison du 10 de South street.

Les jeunes générations connaissaient bien son nom légendaire ; mais la plupart des gens, n'ayant jamais vu cette héroïne, la croyaient depuis longtemps disparue. Et puis un jour, il y a quelques mois, quelqu'un, au conseil de la cité de Londres, affirma qu'elle était vivante. *The lady with a lamp!* Ce n'était pas possible ! C'était pourtant vrai, et lundi dernier, solennellement, la Cité de Londres a réparé l'oubli des contemporains en lui décernant le titre de *free sister* de la Cité, qu'une seule femme, lady Burdetts Coutts, porta avant elle.

La vieille dame n'a pu venir recevoir elle-même l'adresse enluminée. Elle ne saurait quitter son grand fauteuil à oreillettes. Mais dans un dernier élan de son cœur, elle a refusé le coffret d'or massif que la Cité offre à ses rares et grands élus. Elle n'a voulu qu'une boîte de chêne. « L'or sera plus utile, dit-elle, pour soulager quelques souffrances. »

René Puaux.

(A suivre).

Néoquinine Falières

(Glycérophosphate de Quinine pur et cristallisé)

Les indications thérapeutiques de la **Néoquinine** sont celles de la médication quinique en général vec les avantages suivants :

1° Tolérance plus grande que celle des autres sels de quinine;
2° Action plus rapide et plus durable;
3° Utilité de l'acide glycérophosphorique qui, combiné à la quinine, en fait un véritable composé ıysiologique, en portant son action élective sur la cellule nerveuse.

ACHETS FALIÈRES (PAR BOITES DE 8 CACHETS)

o gr. 25 de *Néoquinine cristallisée* par cachet.

SUPPOSITOIRES FALIÈRES

DESTINÉS AUX ENFANTS
o gr. 15 de *Néoquinine* par suppositoire.

PILULES FALIÈRES

o gr. 10 de *Néoquinine* par pilule.

AMPOULES FALIÈRES

POUR INJECTIONS HYPODERMIQUES
o gr. 50 de *Néoquinine* par centim. cube.

DOSES : La **Néoquinine Falières** s'ordonne aux mêmes doses que le **sulfate** ou le **chlorhydrate de quinine**.

Néoquinine arsinée

Falières

Méthylarsino-Glycérophosphate de Quinine

renfermant 70 0/0 de Quinine et 12,5 0/0 de Méthylarsinate de Soude

Permet à la fois le *Traitement arrhénique et quinique*

(Paludisme, Grippe, Néoplasmes)

CACHETS FALIÈRES de Néoquinine arsinée

Dosés à 0 gr. 25

CAPSULES FALIÈRES de Néoquinine arsinée

Dosées à 0 gr. 10

TUBES STÉRILISÉS FALIÈRES de Néoquinine arsinée

Pour injections hypodermiques. Solution titrée à 0 gr. 50 par c.c.

LABORATOIRES CLIN

F. COMAR et FILS et C^ie, 20, rue des Fossés St-Jacques, PARIS

Sommaire de la France médicale du 25 janvier 1908.

Travaux et critique :

La rage et son traitement à Dieppe par les bains de mer........................ E. WICKERSHEIMER.
Note sur les asiles d'aliénés en Asie Mineure .... A. MARIE.
Documents : Une lettre d'Antoine Dubois à son fils.................................. ANT. DUBOIS.
Mesures prises à Castres contre l'ivrognerie au XVII^e^ siècle........................ CH. VIDAL.
Société française d'Histoire de la Médecine. Séance du 8 janvier 1908.

La Revue :

Les Sœurs Augustines ont quitté l'Hôtel-Dieu.
Un chapitre de l'histoire de la blennorrhagie : François Tolet (*E. Roucayrol*).
Le centenaire de l'Ecole de Médecine d'Angers : Eloge de Germanicus Mirault (*Monprofit*).
Prophylaxie de la peste en 1770 (*Raynaud*).
Un portrait de Grancher (*fin*) (*Queyrat*).
Variétés : Marat chez le comte d'Artois (*fin*) (*Ch. Vellay*). — La Typologie (*Bessonet-Fabre*).
Causerie thérapeutique : Sur le rôle du Phosphotal employé par la voie rectale contre les affections des organes respiratoires, notamment la grippe et la tuberculose.
Notes de bibliographie.
Index bibliographique. — Les Grandes Revues.

Sommaire de la France médicale du 10 février 1908.

Travaux et critique :

Nouveaux documents sur la peste...... B. REBER.
Le Conseil des médecins : fable inédite.. MERCIER DE COMPIÈGNE.
Documents : Un contrat d'apprentissage en pharmacie (1656)................ PIERRE RAMBAUD.

La Revue :

La réforme des études médicales sous la Révolution *(H. Bouquet)*.
Inauguration de l'Association d'enseignement médical des hôpitaux de Paris *(Lucas-Championnière)*.
Le Centenaire de l'Ecole de médecine d'Angers : Eloge de Germanicus Mirault *(Monprofit)*.
Histoire de l'Ecole de médecine d'Angers *(Legludic)*.
La pathogénie et le traitement de la phtisie pulmonaire, avant le XIX^e^ siècle, dans la région toulousaine *(Sécheyron)*.
Variétés : Ce qu'est la Typologie *(fin)*. — L'arrestation des malfaiteurs chez les Romains.
Causerie thérapeutique : A propos d'une thèse récente sur les métaux colloïdaux. — Extension de la nouvelle méthode thérapeutique.
Convention sanitaire internationale *(suite)*.
Nouvelles publications...
Congrès préhistorique de France.
Index bibliographique. — Les Grandes Revues.

Sommaire de la France Médicale du 25 février 1908.

Travaux et Critique

Anatomie et physiologie de l'oreille au début du XVIII^e^ siècle.................... G. DUFOUR (de Lille)
Une épidémie de maladies vénériennes en Vendée sous la Révolution............. EMILE GABORY (de la Roche-sur-Yon)
Répertoire des objets du ressort de l'histoire de la médecine dans les différents musées de France...... .... MARCEL BAUDOIN.
Revue critique : Une nouvelle contribution à l'étude des origines de la syphilis....... E. WICKERSHEIMER.
Revue des Travaux historiques........... PIERRE RAMBAUD.
Fiches : Abhandlungen zur geschite der Medicin. — Thèses de doctorat concernant l'histoire (1906-1907).
Société française d'Histoire de la Médecine. Séance du 12 février 1908.

La Revue :

Le jubilé du professeur Kœberlé (*Gustave Lévy*).
La maladie et le caractère de Montaigne (*Landouzy*).
Variétés : Un asile anglais en 1828.
Causerie thérapeutique : L'usage du Solurol.
Les Congrès.

Sommaire de la France Médicale du 10 mars 1908.

Travaux et Critique :

Le petit carnet d'un grand chirurgien....... ANTOINE DUBOIS.
Revue critique.............................. PAUL DELAUNAY.
— .... EUG. BELUZE.
Revue des Travaux historiques............... PIERRE RAMBAUD.

La Revue :

Les troubles disgestifs de la puberté et de la grossesse au XVI^e^ siècle (*A. Mollière*).
Le 22 juillet 1611 chez les apothicaires et les épiciers lillois (*E. Leclair*).
La maladie et le caractère de Montaigne (*suite*) (*Delacroix*).
Le professeur Laveran et le prix Nobel.
Variétés : Etude médicale sur Châteaubriand.
Causerie thérapeutique : Encore une thèse sur les solutions colloïdales isotoniques et stabilisées.

NÉVRALGIES

PILULES DU D^R MOUSSETTE

Chaque **PILULE**, très exactement dosée, contient :

Un cinquième de milligramme d'Aconitine cristallisée;
Cinq centigrammes de Quinium.

« L'Aconitine produit des effets merveilleux dans le traitement des **Névralgies faciales** à la condition qu'elles ne soient pas symptomatiques d'une tumeur intracrânienne, alors même qu'elles auraient résisté à d'autres médicaments. »

(*Société de biologie*, séance du 28 février 1880.)

INDICATIONS : NÉVRALGIES, MIGRAINES, SCIATIQUE

DOSES : Deux pilules par jour : une le matin, l'autre le soir, en augmentant, s'il y a lieu, suivant la susceptibilité du malade, sans jamais dépasser 4 pilules par jour.

PILULES DU D^R CLIN

AU SULFATE D'ATROPINE

SÉDATIVES, ANTISPASMODIQUES, ANTISUDORIFIQUES

L'action sédative du **Sulfate d'Atropine** sur le Système nerveux recommande les **Pilules du Dr Clin** dans les affections douloureuses, telles que *Névralgies*, *Rhumatismes*, dans les affections spasmodiques et convulsives, telles que *l'Asthme*, *l'Epilepsie*, *l'Incontinence d'Urine* par spasme du col.

Elles agissent également avec succès dans la constipation et, grâce à leur action sur les sécrétions en général, les **Pilules Clin** au **Sulfate d'Atropine** diminuent rapidement les sueurs nocturnes des phtisiques.

POSOLOGIE : Chaque Pilule Clin contient 1/2 milligr. de **Sulfate d'Atropine**.

DOSES : De 1 à 3 Pilules suivant la susceptibilité du sujet, en laissant entre chaque Pilule deux heures d'intervalle.

F. COMAR et FILS et C^ie, 20, rue des Fossés St-Jacques, PARIS

Variétés

Florence Nightingale

(fin)

[*Une erreur de mise en pages s'est produite dans la reproduction de cet article, dans notre dernier numéro. Après « Les deux lettres se croisèrent », il faut placer la partie que voici.* N. D. L. R.]

Le 21 octobre 1854, Florence Nightingale s'embarquait sur le *Vectis*. Il y eut peu de monde pour lui dire adieu : on ne lui avait pas encore pardonné d'avoir dérogé aux préjugés de la société anglaise. Le 4 novembre, elle arrivait devant Scutari. Que de pensées avaient agité sa tête durant ces deux semaines de navigation! La responsabilité qu'elle assumait? Les plans d'organisation? Le matériel? Les médicaments? Le courage et les capacités des trente-huit infirmières qu'elle amenait avec elle? Que de questions qui eussent troublé de plus aguerries que cette jeune femme de trente-quatre ans.

Ce qu'elle avait pu imaginer sur l'horreur de l'hôpital de Scutari n'était rien auprès de la réalité. Russell n'avait pas exagéré. Les alliés avaient eu 6,720 blessés à la bataille de l'Alma. La plupart avaient été évacués sur Scutari. Il allait en arriver d'autres au lendemain d'Inkermann. Ces malheureux, vu leur nombre, n'avaient pas tous trouvé un abri. Il y en avait qui gisaient sur un grabat, sous quelque arcade de la rue. Les salles de l'hôpital étaient bondées, on ne pouvait plus passer entre les lits. Une saleté repoussante avait tout envahi. Une odeur cadavérique flottait dans les locaux. Personne n'était là pour fermer les yeux des agonisants, donner à boire pendant la nuit aux pauvres enfants rongés par la fièvre.

Elle parut. Ce fut comme un rayon de soleil dans toute cette ombre. C'était une belle jeune fille aux yeux profonds et doux, avec un sourire angélique sur ses lèvres minces. Ses cheveux noirs coiffés en bandeaux tombaient en torsades épaisses sur sa nuque. De petits rubans en retenaient les mèches rebelles sur les oreilles Elle mit sur sa tête le fichu blanc des infirmières, et sur son corps mince elle passa la longue blouse de toile. Elle semblait ainsi, avec sa jupe de linon largement épanouie, une de ces délicieuses élégantes du second Empire, dont Winterhalter peignit la grâce légère dans le décor de Saint-Cloud.

Dès le lendemain de son arrivée, elle se mit à l'ouvrage avec ses trente-huit compagnes de dévouement. Elles nettoyèrent avec frénésie comme de rudes ménagères, elles se privèrent de sommeil. Pendant des mois, Florence Nightingale ne dormit que quatre heures par jour. Elle tenait au symbole de son nom. N'était-elle pas le doux rossignol qui chante la nuit pour le bonheur de la maison? Elle eut à lutter contre les médecins arriérés, le personnel administratif, ses propres infirmières épuisées. Elle ne connut pas d'obstacle. La vieille légende des fées bienfaisantes se renouvelait. Les blessés espéraient à nouveau en la guérison, les mourants se redressaient sur leur couche au bruit de ses pas, au son de sa voix. Un jeune soldat qui ne pouvait bouger lui demanda de tenir la lampe derrière elle pour pouvoir embrasser son ombre quand elle atteindrait l'oreiller.

La charité avait accompli le miracle. Ce que Florence Nightingale fit pendant cette année qu'elle passa dans les hôpitaux militaires de Crimée et de Turquie ne peut s'apprécier, car à côté de l'iradiation de bonté qui émanait d'elle et faisait des prodiges, il ne faut pas oublier qu'elle était directrice générale du service des ambulances et avait à s'occuper du côté administratif et directorial. L'Angleterre peut se vanter d'avoir enfanté une créature presque unique dans l'histoire. Florence Nightingale a été la première à faire du service d'ambulance une science véritable dont elle devait noter les lois dans d'admirables ouvrages tirés à des centaines de milliers d'exemplaires. Elle a révolutionné toutes les idées de la société anglaise sur le rôle de l'infirmière et sa dignité.

Ce fut, il est vrai, un travail long et difficile, qu'elle ne put accomplir qu'ultérieurement ; mais déjà en 1855 sa cause était gagnée. Quand on apprit en Angleterre que l'héroïne était à son tour atteinte du choléra contracté dans les ambulances de Balaclava, ce fut une angoisse nationale. Sa guérison fut fêtée plus qu'une victoire. On assista alors à un mouvement d'opinion vraiment émouvant. Le 29 novembre 1855, dans les salons du restaurant Willis, le duc de Cambridge présida une réunion publique. Il s'agissait d'offrir à miss Ninghtingale un témoignage de la reconnaissance du peuple anglais tout entier. La proposition rencontra un enthousiasme inouï. Dans toute l'Angleterre les listes de souscriptions se couvrirent de signatures. Il y eut des meetings des fêtes, des concerts au bénéfice du « fonds Nightingale ». Un soir, Jenny Lind arracha cinquante mille francs à un public délirant ; on quêta dans les églises de toutes les confessions ; tous les soldats de l'armée anglaise, tous les marins de la flotte, tous les officiers abandonnèrent un jour de paye ou de solde pour la souscription.

Il y eut des mendiants à côté de lords aux guichets des banques qui recevaient les versements. En très peu de jours on dépassa le million. On était arrivé a 1.100.976 fr. 45 quand miss Nightingale elle-même supplia de s'arrêter.

« Des inondations terribles viennent de dévaster la France écrivait-elle, beaucoup de gens sont sans abri. Que la charité anglaise porte son effort au secours de ces infortunes. »

Elle devait d'ailleurs elle-même refuser le présent que lui offrait le peuple anglais comme elle avait fui les ovations qui l'attendaient à son retour de Crimee, en prenant un faux nom et en regagnant par une voie détournée la maison paternelle de Lea-Hurst.

Elle désirait que le million fût consacré à la création d'une école d'infirmières.

Elle n'accepta qu'une broche que lui offrit la reine et sur laquelle étaient gravés ces mots : « Heureux les miséricordieux ! »

Jamais femme ne fut adorée de tout un peuple comme la petite infirmière de Crimée. Les vers que Longfellow écrivait à sa gloire chantaient dans tous les cœurs :

The wounded from the batte plain
In dreary hospitals of pain...
Lo! in that house of misery
A lady with a lamp I see
Pass through the glimmering gloom
And flit from room to room...
A lady with a lamp shall stand
In the great history of the land,
A noble type of good
Heroic womanhood.

(Les blessés du champ de bataille —dans les sombres hôpitaux de douleur. — Voici, dans cette maison de misère — une dame avec un flambeau que je vois — passer au travers de ces obscures ténèbres — et glisser de salle en salle. — Une dame avec un flambeau — restera dans la grande histoire de notre pays — un noble type de bravoure et d'héroïsme féminins.)

The lady with a lamp, cette apparition de la charité veillant sur la douleur fut chère au cœur anglais à l'égal de la reine Victoria. Ces deux femmes et lady Burdett-Coutts représentaient ce qu'il y avait de plus sublime dans la bonté et le caractère feminins. Elle devait être, pour toute une génération, un véritable symbole. Dans son poeme *the Path of Roses* (le *Sentier des Roses*), Lewis Caroll, comme Longfellow, la glorifia.

... Purely calm her face,
An those deep, steadfast eyes that starred the gloom :
Still as she wen; she ministered to cach
Comfort and counsel ; cooled the fevered brow
With solfest touch, and in the listening car.
Of the pate sufferer whispered words of peace.
The dying warrior, gazing as she passed,
Clasped his thln hands and blessed her.

(Son visage était pur et calme et ses yeux profonds et droits perçaient l'ombre. Sous sa main légère, le front brûlé de fièvre se rafraîchissait, et dans l'oreille attentive du pâle malade elle murmurait des mots de paix. Le soldat mourant, levant les yeux à son passage étreignait sa main fine et la bénissait).

Sa réputation avait passé le détroit, elle était mondiale.

Ma mère m'a raconté que lorsqu'elle était toute petite fille, chaque printemps venait au Havre un vieux colporteur anglais, le père Schmidt, qui apportait des coutelleries de Scheffield, des petites boîtes écossaises, des robes de poupées et d'infinis bibelots dans d'invraisemblables valises qu'on déballait pendant tout un après-midi dans le vestibule de la maison. Et quand le père Schmidt voulait particulièrement vanter un de ces articles, il déclarait : « Miss Nightingale a le même. »

En feuilletant la collection de la première année du *Temps*, en 1861, je trouve son nom mentionné par notre correspondant à côté de ceux du duc de Newcastle, du chancelier de l'Echiquier, de lord Grey. C'est à l'occasion des funérailles de Sidney Herbert, ce ministre de la guerre (son ami, qui sept ans auparavant l'envoyait en Crimée. Pendant les années qui ont immédiatement suivi son retour, elle a travaillé de concert avec lui complètement réorganiser les services d'ambulance de l'armée anglaise, elle a créé des écoles d'ambulancières civiles, elle a écrit des ouvrages techniques, des plaidoyers. Elle a donné aux femmes d'admirables conseils. « Que toutes les jeunes femmes qui se sentent une vocation particulière se qualifient pour elle comme un homme le fait pour sa tâche. Ne croyez pas que vous puissiez l'entreprendre autrement. Si vous êtes appelées à suivre une carrière masculine, n'exigez pas les privilèges féminins : les privilèges de faiblesse et d'inexactitude. Soumettez-vous aux règles du travail comme les hommes. Ainsi seulement vous pourrez remplir l'œuvre de Dieu car Dieu n'a jamais dit qu'il ferait réussir et qu'il bénirait l'œuvre inefficace l'œuvre seulement esquissée, l'œuvre inachevée. »

René Puaux.

(in *Temps*).

MÉDICATION ARRHÉNIQUE

MÉTHARSINATE CLIN

(MÉTHYLARSINATE DE SOUDE — SYN. ARRHÉNAL)

Globules de Métharsinate Clin

ıque globule enrobé au gluten est dosé à 0 gr. 01 de Méthylarsinate de soude chimiquement pur.

Gouttes de Métharsinate Clin

ılution dosée à 0 gr. 01 de Méthylarsinate de soude chimiquement pur par 5 gouttes

Solution de Métharsinate Clin

en tubes stérilisés pour injections hypodermiques

ıtion stérilisée, titrée à 0 gr. 05 de Méthylarsinate chimiquement pur par centimètre cube

ı capacité de chaque ampoule est légèrement supérieure à un centimètre cube pour permettre le plissage complet de la seringue.

MÉTHARSINATE DE FER CLIN

(MÉTHYLARSINATE DE FER)

Globules de Métharsinate de fer Clin

Enrobés au gluten et dosés à 0 gr. 01 de Méthylarsinate de fer par globule.

Gouttes de Métharsinate de fer Clin

Dosées à raison de 0 gr. 01 de Méthylarsinate de fer par 5 gouttes.

Solution de Métharsinate de fer Clin

en tubes stérilisés pour injections hypodermiques

Solution titrée à 0 gr. 05 de Méthylarsinate de fer par centimètre cube.

ı préparons également les solutions hypodermiques composées, à base de Méthylarsinate, telles que :

Méthylarsinate et Glycérophosphate de Soude

Méthylarsinate de Soude et Sulfate de Strychnine etc., etc.

ABORATOIRES CLIN, F. Comar et Fils et Cie, 20, rue des Fossés Saint-Jacques, PARIS

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

(10 avril)

— **Lecarpentier** (G.). — La vente des biens ecclésiastiques pendant la révolution française ; in-18, 323 p. (3 fr.) (*Alcan*).

— **Myrand**. — Noëls anciens de la nouvelle France, musique notée ; in-8°, 323 p. (7 fr. 50) (*H. Champion*).

— **Vast** (H.) et **R. Jallifier**. — Conférences sur l'antiquité (bibl. des Ecoles normales) ; in-12 (2 fr. 25) (*Ch. Delagrave*).

— **Bonald** (Vie de). — François Chabot, membre de la Convention, 1756-1794 ; in-8° (5 fr.) (*Emile Paul*).

— **Dechelette** (J.). — Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine ; in-8°, 747 p. (15 fr.) (*A. Picard*).

— **Hannequin** (A.). — Etudes d'histoire des sciences et d'histoire de la philosophie, in-8°, 590 p., 2 vol. (15 fr.) (*F. Alcan*).

— **Babelon** (E.). — La théorie féodale de la monnaie ; in-4° (3 fr. 50) (*C. Klincksieck*).

— **Bonnal de Gauges** (baron). — Les représentants du peuple en mission près les armées (1793-1797) ; 4 vol. in-8° (32 fr.) (*A. Savaète*).

— **Catalogue** de la bibliothèque de l'Université de Paris ; in-8° (2 fr.) (*C. Klincksieck*).

— **Chartes** et diplômes. T. I : Recueil des actes de Philippe I^er^ roi de France ; In-4°, 567 p. avec 8 pl. (30 fr.) (*Ch. Klincksieck*).

— **Fourier-Bonard** (Dom). — Histoire de l'Abbaye royale et de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris, de l'origine à 1791 ; 2 vol. in-8° (20 fr.) (*A. Savaète*).

— **Frémaux** (Paul). — Sainte-Hélène. Les derniers jours de l'Empereur ; in-18 (3 fr. 50) (*E. Flammarion*).

— **Lyonnet** (H.). — Histoire de théâtre ; dictionnaire des comédiens français ; in-8°, 640 p. (20 fr.) (*E. Jorel*).

— **Vanderkindere** (L.). — Le siècle des Artevelde. Etude sur la civilisation morale et politique de la Flandre et du Brabant ; in-8°, 347 p. (3 fr. 50) (*J. Lebègue*, à Bruxelles).

***

— **Marais** (G.). — Les syndicats professionnels et la jurisprudence ; in-16 (3 fr. 50) (*Marchal et Billard*).

— **Pauchet** (D^r^ V.). — La vie hygiénique, tableau mural 76 × 55 (0 fr. 50) (cart. 1 fr. 50) (*H. Paulin et C^ie^*).

— **Chavasse** (D^r^ A.). — Nouveaux éléments de petite chirurgie ; in-18, 975 p. (10 fr.) (*O. Doin*).

— **Follet** (D^r^ A.). — La pratique de la désinfection départementale ; in-8°, 156 p. (3 fr. 50) (*H. Dunod et E. Pinat*).

— **Lannois** (M.). — Précis des maladies de l'oreille, du nez, du pharynx et du larynx ; in-12, 2 vol., 1650 p. (18 fr.) (*Doin*).

Les Grandes Revues

Janus (avril). — Franz Foschi (*Prof. Victor Cian*). — Die Grundlazen der Chinesischen Medizin (*D^r^ Gruenhazen*). — Altnordische Heilkunde (*Frederik Gron*). — Géographie médicale des colonies françaises (*D^r^ J. Brault*).

Revue des Etudes historiques (janvier-février). — Le Prince Henri de Prusse et le Directoire (*Raymond Tabournel*). — Itinéraire général de Napoléon I^er^ (*Albert Schuermans*). — Un document janséniste (*Maurice Boutry*).

Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France (5^e^ et 6^e^ livraisons). — Une lettre d'Edme Verniquet (1770) (*E. T. Hamy*). — Rollin et le théâtre scolaire (*A. Vidier*). — Etude de topographie historique (*E. Coyecque*). — Nouvelles notes sur B. de Vassalieu, auteur du plan de Paris de 1609 (*G. Marcel*). — Le faubourg Saint-Honoré sous Louis XV (*A. Babeau*). — La première édition du grand plan de Jouvin de Rochefort (*E. Mareuse* et *V. Perrot*). — Chronique de l'année 1907 (*F. Bournon*).

La Cité (avril). — Plaque commémorative Ledru-Rollin. — La caserne Napoléon (*Paul Hartman*). — L'Hôtel-Dieu et les sœurs Augustines (*M. Gauthier*). — Léon Noël et son chez lui (*Augé de Lassus*). — Un agent de change rue Pavée-au-Marais (*Paul d'Estrée*). — Le Pont Notre-Dame (*A. Breuillé*). — La Commission du Vieux Paris dans le IV^e^ arrondissement (*Lucien Lambeau*). — « La Cité » au Théâtre (*d'E.*). — La rue Grenier-sur-l'Eau, la rue Eginhard (*Philippe Dufour*). — Ephémérides du IV^e^ (*A. Callet*).

Revue de Médecine (10 avril). — Les anémies pernicieuses (*Marcel Labbé* et *M. Salomon*). — Recherches anatomiques sur les réactions pleuro-corticales (suite et fin) (*L. Malloizel*).

— Etude clinique de 300 cas d'ophtalmo-réaction à la tuberculine (*E. Ausset*). — Polyurie essentielle améliorée par la déchloruration (*Marcel Poisot*).

PUBLICATIONS

Éditées par la C^ie^ des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée.

—

En vente ;

1° Dans toutes les gares, les bureaux de ville et les bibliothèques des gares de la Compagnie :

Livret-Guide. — Horaire P.-L.-M 0 50

2° Dans les bibliothèques des principales gares :

La carte itinéraire de Marseille à Vintimille avec notes historiques, géographiques, etc..., sur les localités situées sur le parcours 0 25

Les plaquettes illustrées désignées ci-après, décrivant les régions les plus intéressantes desservies par le réseau P.-L.-M 0 25

La Corse, (éditée en français) 0 25

Le Rhône, de sa source à la mer, avec illustrations hors texte en couleurs (éditée en langues française, anglaise et allemande) 0 50

L'Auvergne (éditée en français) 0 50

Album de vues du réseau P.-L.-M 0 50

Album Côte-d'Azur, Corse, Algérie, Tunisie (avec 10 cartes postales) 0 50

Album Banlieue de Paris 0 25

Album-Itinéraire illustré, Paris-Simplon-Milan (édité en français et anglais) 0 50

Album-Itinéraire illustré Paris-Lyon-Marseille, la Côte d'Azur (édité en français et anglais) 0 50

Album-Itinéraire illustré Paris, Mont-Blanc 0 50

Album « Mont Cenis » .... 1 »

Dépliants-cartes, avec relief (édités en langues française, anglaise et allemande) .... 1 »

Savoie Dauphiné (édités en langues française, anglaise et allemande) .... 1 »

Dauphiné-Savoie (édités en langues française, anglaise et allemande) .... 1 »

Alpes, Côte d'Azur (édités en langues française, anglaise et allemande) .... 1 »

Provence, Cévennes (édités en langues française, anglaise et allemande) .... 1 »

Pochette de 25 cartes-postales (reproduction en couleurs d'affiches illustrées P.-L.-M.) .... 1 »

L'envoi de ces documents et fait par la poste, sur demande adressée au Service central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot à Paris, et accompagnée de 0 fr. 70 en timbres-poste pour le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., de 1 fr. 10 en timbres-poste pour l'Album « Mont-Cenis » et pour chacun des dépliants-cartes, de 0 fr. 55 en timbres-poste pour chacune des brochures mises en vente au prix de 0 fr. 50, de 0 fr. 30 en timbres-poste pour chacune des autres publications énumérées ci-dessus.

MÉDICATION ARRHÉNIQUE

MÉTHARSINATE CLIN

(MÉTHYLARSINATE DE SOUDE — SYN. ARRHÉNAL)

Globules de Métharsinate Clin

Chaque globule enrobé au gluten est dosé à 0 gr. 01 de Méthylarsinate de soude chimiquement pur.

Gouttes de Métharsinate Clin

Solution dosée à 0 gr. 01 de Méthylarsinate de soude chimiquement pur par 5 gouttes

Solution de Métharsinate Clin

en tubes stérilisés pour injections hypodermiques

Solution stérilisée, titrée à 0 gr. 05 de Méthylarsinate chimiquement pur par centimètre cube

La capacité de chaque ampoule est légèrement supérieure à un centimètre cube pour permettre le remplissage complet de la seringue.

MÉTHARSINATE DE FER CLIN

(MÉTHYLARSINATE DE FER)

Globules de Métharsinate de fer Clin

Enrobés au gluten et dosés à 0 gr. 01 de Méthylarsinate de fer par globule.

Gouttes de Métharsinate de fer Clin

Dosées à raison de 0 gr. 01 de Méthylarsinate de fer par 5 gouttes.

Solution de Métharsinate de fer Clin

en tubes stérilisés pour injections hypodermiques

Solution titrée à 0 gr. 05 de Méthylarsinate de fer par centimètre cube.

Nous préparons également les solutions hypodermiques composées, à base de Méthylarsinate, telles que :

Méthylarsinate et Glycérophosphate de Soude

Méthylarsinate de Soude et Sulfate de Strychnine, etc., etc.

LABORATOIRES CLIN, F. Comar et Fils et C^ie, 20, rue des Fossés Saint-Jacques, PARIS

Variétés

Choses du Japon

(In *Journal médical de Bruxelles*).

Cet article sera très peu médical. Peut-être cependant sera-t-il intéressant pour les lecteurs de savoir comment un médecin belge, le premier qui soit allé visiter leurs installations, fut reçu par ses confreres japonais. Dans quelque temps je compte publier une étude sur l'organisation médicale et universitaire de ce pays et je réserve pour cet article le développement des faits intéressants que j'eus l'occasion d'observer pendant mon séjour au Japon.

Comment on est reçu ? Oh ! d'une façon toute charmante. Partout je fus accueilli avec empressement, avec amabilité, et cependant ma visite n'avait rien d'officiel, aucun Congrès, aucune réunion scientifique n'avait lieu à l'époque où je visitai le pays du Soleil Levant. Au ministère de l'intérieur m'attendait le secrétaire du service général d'hygiène, M. Seitaro Kubota. C'est lui qui tient les fils de cette organisation compliquée qui rayonne sur tout l'empire. On s'imagine aisément que, dans un pays en rénovation, ce ne soit pas là une sinécure. Néanmoins, c'est avec la meilleure grâce du monde qu'il s'est soumis au supplice de l'interview pendant plus d'une heure, mettant ses dossiers à ma disposition, prenant des notes, remuant des cartons avec une complaisance inlassable.

J'ai dit supplice et je n'exagère nullement. Je ne connais que quelques mots de japonais, quelques formules de politesse, à peine assez pour ne pas paraître un rustre dans ce pays habité par les gens les plus polis de la terre.

On conviendra que pour pénétrer les mystères d'une administration, ce soit là un mince bagage. Le Ministre de Belgique avait eu l'amabilité de mettre à ma disposition l'interprète de la légation, Japonais instruit et intelligent. Mais on se rend compte de ce qu'un entretien où tout doit être traduit, doit avoir de pénible et, à part moi, j'admirais sincèrement la patience souriante de mon interlocuteur.

A l'Institut de Sérothérapie de Tokyo, qui est en même temps un hôpital et une école pour l'étude des maladies infectieuses, même accueil aimable du Profes. Kitasato, qui me confia à l'un de ses assistants parlant l'allemand. Celui-ci me fit visiter ses installations jusque dans leurs moindres détails. A l'hôpital de la Croix-Rouge, superbe établissement, même empressement. Le directeur et l'un des médecins chefs de service, après m'avoir offert thé, gâteaux et cigares, me conduisirent à travers les salles, les cuisines, les laboratoires, les collections anatomiques, ne me faisant grâce d'aucun détail, désireux de tout montrer,et avec l'air d'attendre et de souhaiter quelque critique pour apporter remède aux points défectueux.

Je fus naturellement voir le Prof. Dohi à son service de l'hôpital universitaire. Il occupe à l'Université impériale de Tokyo la chaire de dermatologie et de syphiligraphie,branche *obligatoire* de l'enseignement médical. Il me fit visiter toutes ses installations, policlinique, salles, laboratoires, bibliothèque, ateliers de moulage; j'aurai l'occasion d'en parler ailleurs. Comme presque tous les médecins japonais, le Prof. Dohi parle l'allemand. Il connaît un peu le français, mais s'exprime dans cette langue avec plus de difficulté. Un témoin qui aurait assisté invisible à nos conversations se serait fort amusé, je crois. L'allemand parlé m'est peu familier et quant au Prof. Dohi il se tire assez péniblement du français. Ainsi nos discours étaient souvent un mélange plutôt bizarre de teuton et de français et je n'oserais jurer qu'il ne s'y soit glissé çà et là quelque bribe d'anglais ! Quoi qu'il en soit, nous nous comprenions et devisions de choses et d'autres sous les ombrages du beau parc de Kaga Yashiki, ou plutôt de ce qu'il en reste, car les pelouses et les bosquets sont envahis,submergés par les rangs serrés des locaux universitaires et hospitaliers qui chaque jour morcèlent davantage les belles frondaisons.

Professeurs et étudiants sont à peu près tous vêtus à l'européenne. Cela ne leur va guère en général et contraste avec les kimonos aux larges manches ou les pantalons-jupes de leurs malades... quand ils en portent, car il en est qui sont vêtus d'une façon beaucoup plus simple encore, d'aucuns même ne portent guère que l'indispensable.

A mon retour à Tokyo de mon voyage dans l'intérieur du pays, j'eus le plaisir de recevoir la visite du Prof. Dohi qui me pria d'assister, avant mon départ pour les îles Hawaï, à une petite réception que les confrères dermatologistes de Tokyo désiraient m'offrir. Inutile de dire que j'acceptai avec plaisir, un peu confus de tant d'honneurs, mais fort heureux de voir une réception japonaise dans un cadre japonais. J'avoue que j'avais une crainte, c'est que l'on me traitât à l'européenne.

A sept heures donc, je me rendis, au pas rapide d'un rickshaw-coolie, au Koyo-Kwan (Maple Club). Le Maple Club n'est pas un club comme son nom parait l'indiquer, mais un restaurant japonais très célèbre. On lui a donné le nom d'un des arbres les plus beaux du Japon, l'érable dont la jolie feuille finement découpée et mince prend à l'automne une belle couleur pourpre doré. Ce restaurant est connu dans tout l'empire et sa réputation a dépassé les mers. C'est le seul endroit au Japon où l'on puisse voir exécuter la « danse de l'érable ». C'est un plaisir fort coûteux — généralement 50 à 60 yen (le yen vaut à peu près 2 fr. 56) — parce que la coutume japonaise est de toujours servir à dîner aux geishahs (danseuses). Ce restaurant n'a rien qui ressemble aux nôtres. Comme toute maison japonaise, que ce soit maison privée, maison de thé, magasin ou restaurant, elle est faite de bois et de papier. Ces maisons sont de véritables petites boîtes, légères, délicates et charmantes dans leur propreté exquise. Rien ne peut donner une idée de la propreté japonaise : elle meuble littéralement leurs habitations. Car ce qui caractérise également la maison japonaise c'est l'absence de mobilier ; il n'y a ni chaise, ni tables, ni meubles d'aucune sorte et cela m'avait vivement frappé, car cette coutume est générale et les palais impériaux que j'ai visités sont également vides. Le Japonais ne comprend pas l'encombrement de nos appartements, et l'un d'eux qui habita longtemps Paris, comparait nos salons à l'intérieur d'une charrette de déménagement.

Pour le Japonais un seul objet d'art, s'il est beau, suffit pour le regard, et c'est l'amoindrir que de disposer autour de lui de nombreux bibelots qui distrayent l'attention. Aussi dans toute maison japonaise, dans une sorte de petite alcôve, est pendu au mur un Kakemono, tableau ou pièce de vers, et devant lui, sur un plancher surelevé, le *toko*, souvent sur un petit socle, un objet d'art, bronze, porcelaine, ivoire, bois sculpté et des fleurs. Jamais il n'y a d'autre meuble. Il existe à ce sujet un usage charmant bien digne de ce peuple délicat qu'est le Japonais. Celui-ci, chaque fois qu'il reçoit un ami ou un étranger à sa table, doit changer la disposition de l'alcôve, et ne jamais montrer deux fois ni le même Kakemono, ni le même objet d'art. La disposition de ces maisons et de ces restaurants fait qu'à travers les minces cloisons en papier qui séparent les diverses chambres on entend tout ce qui se dit et tout se qui ce fait à côté. Mais ces cloisons ont aussi un avantage. Glissant les unes sur les autres et s'enlevant avec la plus grande facilité, les écrans qui les forment permettent de transformer en quelques instants une vaste chambre en une série de petits appartements ou inversement d'agrandir considérablement une pièce. C'est donc vers une de ces jolies habitations que je me dirigeai.

A l'entrée, trois ou quatre Japonaises me saluèrent profondément toutes souriantes à la manière du pays et s'occupèrent incontinent de m'enlever mes chaussures. Car on ne peut rien salir dans ces maisons ; les épaisses nattes mœlleuses qui couvrent les planchers, sont du reste la table et nous trouverions évidemment fort incongru le monsieur qui, chez nous, se permettrait de poser les pieds sur la nappe. A travers les nombreux corridors de bois et de papier, je fus conduit, pieds déchaux, par une accorte petite servante jusqu'à la salle où m'attendaient mes confrères. J'eus le plaisir de les voir à peu près tous vêtus de leur costume national, qui leur sied si bien. J'étais légèrement en retard, — les distances sont énormes à Tokyo — et en m'attendant, nos graves docteurs jouaient à une sorte de jeu qui ressemble à notre jeu de dames. Le plus simplement du monde les présentations furent faites avec cette exquise politesse dont les Japonais ont le secret et qui leur est commune à tous, aussi bien au simple coolie qu'au noble daïmio. Le professeur Dohi, vêtu également d'un kimono, me présenta successivement à ses collègues de Tokyo : les Drs Momose, Toyama, Asakura, Uno, Sazakawa, Okamura, Tanaka, Asashi, tous assistants de dermatologie et d'urologie ou chefs de cliniques privées. Les conversations s'engagèrent, mais je confesse que, malgré toute la bonne volonté que nous y mettions tous, elles furent un peu laborieuses. Quelques-uns de mes hôtes connaissaient un peu d'allemand, l'un d'eux parlait l'anglais, le professeur Dohi seul un peu le français.

De Kayser.

(*A suivre.*)

CACODYLATE DE SOUDE

CLIN

(Arsenic à l'état organique)

Permettant l'administration de l'Arsenic à haute dose et à longue portée sans aucun des inconvénients inhérents à la médication par les composés minéraux de l'Arsenic.

Tubes Clin stérilisés au Cacodylate de Soude

Pour **INJECTIONS HYPODERMIQUES**

Deux titres différents :

1° ***Solution titrée à 0 gr. 05 par c. c.***

La boîte de 20 tubes : 5 fr.

2° ***Solution titrée à 0 gr. 10 par c. c.***

La boîte de 14 tubes : 5 fr.

Chaque tube est d'une contenance un peu supérieure à 1 cent. cube pour permettre le remplissage de la seringue.

Gouttes Clin au Cacodylate de Soude pur

Cinq gouttes contiennent exactement 0 gr. 01 de **Cacodylate de Soude.**

On les prend au moment des repas dans un peu d'eau. Elles s'administrent également par la voie rectale : **5 Gouttes** dans une ou deux cuillerées à soupe d'eau tiède à injecter au moyen d'une petite poire en caoutchouc.

Le Flacon : **3 fr. 50**

Globules Clin au Cacodylate de Soude pur

DOSAGE : 0 gr. 01 de **Cacodylate de Soude pur** par Globule.

Leur enveloppe mince de Gluten assure la dissolution du principe actif dans l'intestin.

Le Flacon : **3 fr. 50**

Posologie : La dose moyenne de 0 gr. 05 de Cacodylate de Soude par jour, dose que l'on peut progressivement porter à 0 gr. 10, suffit dans la généralité des cas. — 0 gr. 10 de Cacodylate de Soude correspondent en Arsenic à 0 gr. 06 d'*acide arsénieux*, ou 6 gr. 15 de *Liqueur de Fowler*, ou 0 gr. 10 d'*arséniate de soude*.

LABORATOIRES CLIN

20, rue des Fossés-Saint-Jacques, PARIS

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

(25 avril).

— **Nobirulus.** — Manuscrits, livres, parchemins, souvenirs lyonnais ; in-8° (6 fr.) (*L. Brun*, à Lyon).

— **Procès-verbaux** du Comité du travail à l'Assemblée Constituante de 1848 ; in-8°, p. 330 (8 fr.) (*Cornély et Cie*).

— **Tillet** (J. du). — Portraits des rois de France (3 fr.) (*Berthaud*, frères).

— **Cabanès** (Dr). — Les indiscrétions de l'histoire ; 5me série ; in-16, 400 p. (3 fr. 50) (*H. Laurens*).

Dorveaux. — Les pots de pharmacie, leurs inscriptions présentées sous forme de dictionnaire ; in-8° avec 14 pl. (5 fr.) (*A. Maloine*).

— **Reclus** (E.). Les croyances populaires. Leçons sur l'histoire des religions professées à l'Université nouvelle de Bruxelles 1re série ; La survie des ombres ; in-8°, 279 p. (5 fr) (*Giard et Brière*).

— **Spetz** (G.). — Légendes d'Alsace ; in-16 (3 fr. 50) *Perrin et Cie*).

* * *

— **Janowski** — Le diagnostic fonctionnel du cœur. Etude critique des methodes modernes d'exploration du système cardio-vasculaire ; in-8° (1 fr. 25) (*Masson*).

— **Bonnet** (Henri). — Paris qui souffre. La misère à Paris. Les agents de l'Assistance à domicile ; in-8°, 291 p. (5 fr). (*Giard et Brière*).

— **Marie** (Dr A.). — Lallagre, avec une préface de M. le professeur Lombroso. Encyclopédie internationale d'assistance, prévoyance, d'hygiène sociale et démographie (hygiène), 1re série, II : Poisons sociaux in-18, 251 p. (4 fr.) (*Giard et Brière*).

— **Sigaud** (Dr). — Traité chimique de la digestion et du régime alimentaire in-8°, 320 p. (8 fr.) (*Doin*).

Sommaire de la France Médicale du 25 février 1908.

Travaux et Critique

Anatomie et physiologie de l'oreille au début du XVIIIe siècle........ G. Dufour (de Lille)
Une épidémie de maladies vénériennes en Vendée sous la Révolution.............. Emile Gabory (de la Roche-sur-Yon).
Répertoire des objets du ressort de l'histoire de la médecine dans les différents musées de France....... .... Marcel Baudouin.
Revue critique : Une nouvelle contribution à l'étude des origines de la syphilis........ E. Wickersheimer.
Revue des Travaux historiques........... Pierre Rambaud.
Fiches : Abhandlungen zur geschite der Medicin. — Thèses de doctorat concernant l'histoire (1906-1907).
Société française d'Histoire de la Médecine. Séance du 12 février 1908.

La Revue

Le jubilé du professeur Kœberlé (*Gustave Lévy*).
La maladie et le caractère de Montaigne (*Landouzy*).
Variétés : Un asile anglais en 1828.
Causerie thérapeutique : L'usage du Solurol.
Les Congrès.

Sommaire de la France Médicale du 10 mars 1908.

Travaux et Critique :

Le petit carnet d'un grand chirurgien....... Antoine Dubois.
Revue critique............................ Paul Delaunay.
.... Eug. Beluze.
Revue des Travaux historiques............... Pierre Rambaud.

La Revue :

Les troubles digestifs de la puberté et de la grossesse au XVIe siècle (*A. Mollière*).
Le 22 juillet 1611 chez les apothicaires et les épiciers lillois (*E. Leclair*).
La maladie et le caractère de Montaigne (*suite*) (*Delacroix*).
Le professeur Laveran et le prix Nobel.
Variétés : Etude médicale sur Châteaubriand.
Causerie thérapeutique : Encore une thèse sur les solutions colloïdales isotoniques et stabilisées.

Sommaire de la France médicale du 25 mars 1908.

Travaux et critique :

Le régime de Pythagore d'après le Dr Cocchi (176.)................................ Raymond Neveu.
Le petit carnet d'un grand chirurgien (*fin*)... Ant. Dubois.
Revue critique : A propos des professeurs en médecine au Collège de France. — Les hôpitaux d'Angers en 1800. — Un procès posthume pour infanticide en 1718. — Un médecin-voyageur naturaliste : J.-A. Peysonnel Paul Delaunay.
Société française d'Histoire de la Médecine. (Séance du 11 mars 1908).

La Revue :

Chaire d'Histoire de la Médecine : Leçon d'ouverture de M. Gilbert Ballet.
Le centenaire de l'Ecole de médecine de Reims (*Guelliot*).
Les idées Nouvelles : Enseignement de l'ostéologie par le modelage.
Variétés : Florence Nightingale (*R. Puaux.*)
Causerie thérapeutique : L'administration de la quinine par la voie rectale. Les suppositoires de néoquinine.

Sommaire de la France médicale du 10 avril 1908.

Travaux et critique :

Nécrologie médicale des anciennes pa[illegible] de Paris.................... [illegible].
Les chirurgiens d'Auvergne au XVIIIe siècle. — La Corporation des chirurgiens de Riom (*suite*)............ Louis de Ribier.
Revue Critique : Jehan de Louvegny, apothicaire amiénois (1847-1520).... Pierre Rambaud.
Circulaire de la Société d'Histoire de la Médecine concernant le *Corpus Inscriptionum*.
Société française d'histoire de la Médecine. (Séance du 8 avril 1908.)

La Revue :

Le Corps de santé lyonnais pendant la Terreur (*J. Drivon*.
Une ordonnance de police de 1734 relative à la vente des médicaments (*Paul Dorveaux*).
La maison des Etudiants.
Darwin s'est trompé (*René Quinton*).
Variétés : Florence Nightingale (*fin*) (*R. Puaux*).
Causerie thérapeutique : L'appel de M. Pinard en faveur de la puériculture. — Un joli exemple fourni par l'Enésol.
Index bibliographique. — Les Grandes Revues.

Néoquinine Falières

(Glycérophosphate de Quinine pur et cristallisé)

Les indications thérapeutiques de la **Néoquinine** sont celles de la médication quinique en général vec les avantages suivants :

1° Tolérance plus grande que celle des autres sels de quinine;
2° Action plus rapide et plus durable;
3° Utilité de l'acide glycérophosphorique qui, combiné à la quinine, en fait un véritable composé hysiologique, en portant son action élective sur la cellule nerveuse.

ACHETS FALIÈRES (PAR BOITES DE 8 CACHETS)

0 gr. 25 de *Néoquinine cristallisée* par cachet.

SUPPOSITOIRES FALIÈRES

DESTINÉS AUX ENFANTS
0 gr. 15 de *Néoquinine* par suppositoire.

PILULES FALIÈRES

0 gr. 10 de *Néoquinine* par pilule.

AMPOULES FALIÈRES

POUR INJECTIONS HYPODERMIQUES
0 gr. 50 de *Néoquinine* par centim. cube.

DOSES : La Néoquinine Falières s'ordonne aux mêmes doses que le **sulfate** ou le **chlorhydrate de quinine.**

Néoquinine arsinée

Falières

Méthylarsino-Glycérophosphate de Quinine

renfermant 70 0/0 de Quinine et 12,5 0/0 de Méthylarsinate de Soude

Permet à la fois le *Traitement arrhénique et quinique*

(Paludisme, Grippe, Néoplasmes)

CACHETS FALIÈRES de Néoquinine arsinée

Dosés à 0 gr. 25

CAPSULES FALIÈRES de Néoquinine arsinée

Dosées à 0 gr. 10

TUBES STÉRILISÉS FALIÈRES de Néoquinine arsinée

Pour injections hypodermiques. Solution titrée à 0 gr. 50 par c.c.

LABORATOIRES CLIN

F. COMAR et FILS et Cie, 20, rue des Fossés St-Jacques, PARIS

Variétés

Choses du Japon

(fin)

Je devais donc parler allemand aux uns, anglais à d'autres' revenant au français quand je le pouvais. On nous apporta d'épais coussins et m'accroupissant sur celui qui m'était destiné, je présidai ayant à ma droite le professeur Dohi et autour de nous tous mes confrères accroupis en arc de cercle, comme les bouddahs. Je dois avouer que pour un Européen la position est plutôt incommode.

Le dîner commença. Des servantes nous apportèrent de petits plateaux de laque supportant des coupes en laque à couvercle et des soucoupes en porcelaine contenant un tas de petites choses : potages clairs où nagent champignons et menus morceaux de viande et de poissons, gelées de haricots sucrés délicieuses, légumes coupés en fines tranches ou râpés, poissons de toute espèce préparés de toutes manières et même pas préparés du tout, je veux dire crus. Le Japonais l'aime beaucoup de cette façon. Je ne sais quelle est l'espèce qu'il mange de la sorte, mais je dois reconnaître qu'elle est vraiment fort bonne et j'y fis honneur.

Comme boisson, le saké. C'est un alcool de riz, de goût agréable et fort léger. On le sert presque toujours chaud et dans des tasses minuscules. Par exemple, bien qu'ayant fait auparavant un petit apprentissage, je maniais fort maladroitement les bâtonnets qui servent de fourchette, voire même de couteaux aux Japonais comme aux Chinois, qui les emploient avec beaucoup de dextérité. Devant chacun des convives, selon la coutume, la servante agenouillée vous regarde manger, attendant vos ordres, prévenant vos désirs et apportant sans cesse force plateaux et soucoupes. Les plats succèdent aux plats, et au bout de peu de temps on se trouve accroupi — j'allais dire attablé — devant des théories respectables de coupes, de tasses, d'assiettes minuscules et de plateaux où les poissons se succèdent avec abondance, coupés de sucreries, de potages d'œufs et d'autres plats auxquels il me serait difficile de donner un nom. Tout cela fort propre et fort appétissant, contrairement à la cuisine chinoise, toujours suspecte. Un dîner japonais est généralement long et animé. Le Japonais « picore » — je ne trouve pas d'expression plus juste — dans l'un et l'autre plat, prenant un peu de ceci, un peu de cela, puis attend un moment pour recommencer ensuite. Et pendant toute la durée du service, qui ne se ralentit pas, les conversations ne cessent pas, ne ralentissent pas davantage et toujours sur le ton de la meilleure humeur, de la plus franche camaraderie. C'est charmant et sans aucune gêne, aucune morgue, aucune vivacité dans les discussions. Du reste y a-t-il des discussions ? Je ne le pense pas. On dirait que, dans la maison du thé, le Japonais laisse de côté toute préoccupation et au travers des minces cloisons de papier cotonneux on entend des rires perlés fuser d'autres petites salles. Mes collèges, fort enjoués et pleins de prévenances, me ménagaient une fort jolie surprise. A un moment donné, deux mignonnes « mousmés » retirèrent de leur linteau cannelé les écrans blancs sablés d'or qui séparaient notre salle à manger de la chambre d'à côté et transformèrent ainsi la première en une vaste salle, le tout en quelques minutes... comme dans un conte de fée.

Quelques notes du tambourin et aussitôt dans le fond apparurent cinq chanteuses et musiciennes armées de leurs instruments un peu étranges. Elles s'accroupirent en ligne le long de la cloison et commencèrent une de ces mélodies japonaises aux accents un peu tristes, à l'accompagnement bizarre et peu harmonique. Par exemple rien n'est plus curieux que de voir la Japonaise jouer de son tambour. Elle lève ses deux petites massues d'une pièce et les laisse retomber de même sans aucun mouvement dans l'articulation du poignet ; on dirait presque une poupée remontée : c'est enfantin et c'est très drôle. Ce n'est pas de la jolie musique au sens où nous entendons ce mot, mais ce n'est pas bruyant comme la musique chinoise qui, elle, est épouvantable, soit que ces instruments à cordes grincent terriblement, soit que ses cymbales ou tam-tam fassent un bruit à faire tomber toutes les murailles de Jéricho. Au bout de quelque temps entrèrent trois geishahs costumées, de façon ravissante et fort riche, de kimonos aux tons fondus, brodés de papillons et de fleurs, la ceinture ou *obi*, de nuances plus vives, tranchant sur les tons tendres des étoffes. Deux portaient le double sabre des anciens daïmios. La troisième tenait un petit bâton garni de fleurs. Elles commencèrent leurs évolutions fort gracieuses et qui n'ont rien de commun avec les danses acrobatiques de ces demoiselles du corps de ballet, qui, armées du tutu, semblent des parapluies à deux manches luttant entre eux à qui tournerait le plus vite. Je ne fus pas peu surpris de retrouver dans certains mouvements des jambes ces mouvements flexibles et serpentins que j'avais déjà remarqués chez la danseuse siamoise. Aux explications qui me furent données, je compris qu'il s'agissait de la représentation dansée d'une ancienne légende historique. La petite dame au bâton fleuri était une sorte de spectre-araignée — qui l'eût dit à voir sa grâce mignonne ? — et les deux autres étaient un daïmio et un samurai luttant contre elle. En effet, à un moment donné, d'un mouvement rapide, l'araignée — oh ! le vilain mot pour une si gracieuse ballerine ! fit sortir de son bâton une infinité de fils blancs et ténus qui s'accrochèrent au petit lustre et retombèrent en une véritable toile autour des deux nobles seigneurs. La défense de ceux-ci fut vigoureuse autant qu'étaient légères leurs évolutions. Mais après avoir rapidement changé de costume (cela se fait très vite comme dans un tour de passe-passe en retournant les manches, ceinture, etc., sans même se déshabiller) la gentille petite araignée aux pas menus jeta une seconde fois une toile déliée et délicate qui emprisonna ses deux ennemies. Rien ne fut plus charmant alors que de voir les mouvements des trois danseuses : l'araignée tenait les deux autres dans sa toile et les tournait vivement, imitant à merveille l'encoconnage d'une mouche prise. Puis celles-ci prisonnières se prosternèrent et l'araignée victorieuse se retira. La danse était finie. Les danseuses ne vinrent pas saluer aux applaudissements. La Japonaise est modeste.

Et pendant ce temps nous admirions et picorions toujours. Mais ce n'était pas fini. Quatre autres geishahs vinrent devant nous, tout de rose habillées, s'abritant de légers parasols de papier garnis de fleurs de cerisier, elles dansèrent la danse qui porte le nom de cette fleur chère à l'âme japonaise éprise des beautés de la nature Cette danse fut également fort jolie, de grâce mignonne et un peu enfantine.

Puis, le spectacle terminé, on remit les écrans en place. Nous picorions toujours et nous recommençâmes à deviser. Au cours du dîner, souvent l'un ou l'autre confrère quittait sa place, venait s'accroupir devant moi et boire une tasse de saké à ma santé. Ce décor si simple, tous ces Japonais souriants, les petites Japonaises au casque de cheveux noirs, à la figure un peu poupine, aux gestes un peu empruntés, tout cela faisait un ensemble charmant et bien original dans lequel ma tenue d'Occidental devait faire une fort vilaine tache.

Le professeur Dohi, en quelques mots simples et empreints de la plus grande cordialité, me remercia d'être venu et but à la santé de tous les confrères belges en général et à la mienne en particulier. Je répondis — pour être compris de tous, en un allemand que je tâchai de rendre le moins mauvais possible — en disant tout le bien que je pense du beau Japon et de l'amabilité de ses habitants et en remerciant pour un accueil qui fut si aimable.

Voilà comment on est reçu au Japon. Cela ne vous donne-t-il pas envie d'y aller? Si oui, dépêchez-vous, car les Occidentaux sont occupés à gâter les mœurs si simples et si polices des Japonais, et aussi leur beau pays par leurs affreuses bâtisses.

L. Dekayser.

(Journal médical de Bruxelles.)

Eliminateur physiologique de l'Acide urique

SOLUROL

ACIDE THYMINIQUE PUR

« L'acide thyminique est l'éliminateur physioloue de
« l'acide urique. Son absence chez les goutteux d-mine
« la rétention des urates et leur dépôt dans les ti. »

Le **SOLUROL** (*Acide thyminique*) doit être employé dans to les cas où l'acide urique est formé en quantité supérieure à la norm, et notamment dans les diverses manifestations de l'**arthritisme.**

Dans la **Goutte aiguë**, le *SOLUROL* diminue l'intensité des ses et les espace de plus en plus.

Dans la **Goutte chronique**, les **Lithiases**, les **Coliqes néphrétiques**, le **Rhumatisme déformant** et da la **Diathese urique** en général, le *SOLUROL*, en assurant une ni-nation complète de l'acide urique, fait disparaître les symptômes csés par l'uricémie.

Le **SOLUROL** s'administre sous forme de **Comprimés** sés à **O** gr. **25**.

DOSE MOYENNE : 0 gr. 75 de SOLUROL par jour, soit 3 COMPRIMÉS

Le **SOLUROL ne fatigue pas l'estomac.**

(Demander la littérature aux LABORATOIRES CLIN)

LABORATOIRES CLIN

F. COMAR & FILS & C^ie, PAIS

:DEX BIBLIOGRAPHIQUE

(10 mai)

— Blon (E.) et *Th. Reinach.* — Recueil général des monnaies de-Mineure. T. I, fasc. II : Bithynie (jusqu'à Juliopolis); in-4°, il. (40 fr.) (*E. Leroux*).

— Bld (vic. de). — François Chabot, membre de la Convention, 1 1794; in-8° (5 fr.) (*Emile Paul*).

— Hequin (A). — Etudes d'histoire des sciences et d'histoire c philosophie ; in-8° (15 fr.) (*F. Alcan*).

— Iesse (H.). — Le vieux Paris s'en va ; 10 eaux-fortes origin, tiré à 50 exempl. numérotés (150 fr.) (*J. Meynial*).

— arre (M.). — Louis XI en pèlerinage ; étude historique; in-8° r.) (*Bloud et Cie*).

— illout (E). — L'ancienne Egypte d'après les papyrus et les mnents. T. I, in-8° (7 fr. 50) (*E. Leroux*).

Hez (Jean). — La France galante, mignons et courtisanes au xvecle ; in-8° (15 fr.) (*Bibl. des Curieux*).

— iac (Jules d'). — La France d'aujourd'hui et la France de da. Etudes sociologiques, in-12, 187 p. (2 fr. 50) (*Berger-Levr*).

— rcère (M. de). — Histoire de la République, 1876-1879; in-1(fr. 50) (*Plon-Nourrit*).

***

-rne (Dr). — Manuel pratique de massage; in-18, 420 p. 152(5 fr.) (*Baillière*).

-squillon-Limousin (H.) — Formulaire des médicaments noux pour 1908; in-18, 338 p. (3 fr.) (*Baillière*).

-chner (L.). — L'homme selon la science, son présent, somir; in-18, 37 gr. sur bois (2 fr.) (*Schleicher*).

-mte (A.). — Cours de philosophie positive, T. III ; philosophimique et philosophie biologique; in-8° (2 fr.) (*Schleicher*).

-igat (H.). — Les aliments végétaux; in-16, 96 p. (1 fr. 50) (*J.Baillière*).

ardette (V.). — Formulaire des spécialités pharmaceutiqour 1908; in-18, 426 p. (3 fr.) (*J.-B. Baillière*).

inossier (Dr G.). — L'hygiène du dyspeptique; in-16, 41(4 fr.) (*Masson*)

aurel (Prof. E.). — Traité de l'alimentation et de la nutriti'. II, in-8° 666 p. (147 fr.) (*Doin*).

'ehu (Dr). — L'alimentation des enfants malades; in-16, ((1 fr. 50) (*J.-B. Baillière*).

chwartz (A). — Chirurgie du thorax et du membre supériin-8°, 167 p. (4 fr. 50) (*Masson*).

Bastian (Charlton). — L'évolution de la vie; in-8°, 272 p. (((*Alcan*).

Bernheim (Prof.). — Neurasthénies et psychonévroses; in-80 p (2 fr (*Doin*).

Dhotaut (H.). — Etude des responsabilités ; in-8° (4 fr.) (*Mhal Billard*).

HEMS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

lépenmment du train de jour « **Côte d'Azur rapide** » la Coagniet en marche tous les jours, sauf le jeudi, au départ deris, *train de nuit extra-rapide*, entre **Paris et Vintimi**. court en 14 heures la distance de Paris à la Côte d'Azur.

Grain composé de grandes voitures P.-L.-M. à boggies offnt deaces de 1re classe (sans supplément) et de lits-salonsd'unon à deux lits complets, d'un sleeping-car et d'un restrant

Lenomdes places est limité ; on peut les retenir d'avance, moyenane taxe de location de 2 fr. par place.

Chemins de fer de l'Ouest

PARIS A LONDRES

Viâ Rouen, Dieppe et Newhaven par la gare Saint-Lazare.

Services rapides tous les jours et toute l'année (Dimanches et Fêtes compris).

Départs de Paris-Saint-Lazare : 10 h. 20 matin (1re et 2e classes seulement) et à 9 h. 20 soir (1re, 2e et 3e classes).

Départs de Londres : Victoria, à 10 h. matin (1re et 2e classes seulement) : London-Bridge et Victoria, à 8 h. 45 soir (1re, 2e et 3e classes). Trajet de jour en 8 h. 40.

Grande économie. — Billets simples, valables pendant 7 jours. 1re classe : **48 fr. 25**; 2e classe : **35 fr.**; 3e classe : **23 fr. 25.**

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois. 1re classe : **82 fr. 75**; 2e classe : **58 fr. 75**; 3e : **41 fr. 50.**

Ces billets donnent le droit de s'arrêter, sans supplément de prix, à toutes les gares situées sur le parcours, ainsi qu'à Brighton.

Les trains du service de jour entre **Paris et Dieppe** et vice-versa comportent des voitures de 1re classe et de 2e classe à couloir avec W.-C. et toilette ainsi qu'un wagon-restaurant; ceux du service de nuit comportent des voitures à couloir des trois classes avec W.-C. et toilette. Une des voitures de 1re classe à couloirs des trains de nuit comporte des compartiments à couchettes (supplément de 5 fr. par place). Les couchettes peuvent être retenues à l'avance aux gares de Paris et de Dieppe moyennant une surtaxe de 1 fr. par couchette.

Excursions.

Billets d'aller et retour valables pendant 14 jours. — Délivrés à l'occasion des **Fêtes de Pâques, de la Pentecôte, de l'Assomption et de Noël.**

De Paris-Saint-Lazare à Londres et vice versa. 1re classe; 49 fr. 05 ; 2e classe : 37 fr. 80 ; 3e classe : 32 fr. 50.

Pour plus de renseignements, demander le bulletin spécial du Service de Paris à Londres, que la Compagnie de l'Ouest envoie franco à domicile sur demande affranchie adressée au Service de la Publicité, 20, rue de Rome, à Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

PARIS-ORAN.

Le train de luxe **Paris-Barcelone-Valence** est prolongé jusqu'à **Carthagène**, avec continuation par bateau,

(*Traversée en 9 heures*)

entre Carthagène et Oran ; il est en correspondance, à **Oran**, avec des express de et sur **Alger**.

Départ de Paris P.-L.-M. les mercredi et samedi à 7 h. 20 soir.

Arrivée à Carthagène, les vendredi et lundi à 8 h. 45 matin.
— à Oran, — — 6 h. 45 soir.

CAPSULES

MATHEY-CAYLUS

A ENVELOPPE MINCE DE GLUTEN

Assurant la dissolution du

Principe actif dans l'Intestin et conservant l'intégrité de l'Œstomac

TROIS TYPES PRINCIPAUX :
- COPAHU ET ESSENCE DE SANTAL
- COPAHU, CUBÈBE ET ESSENCE DE SANTAL
- COPAHU, FER ET ESSENCE DE SANTAL

Indications : Blennorrhagie, Blennorrhée
Leucorrhée vaginale, Cystite et Catarrhe vésical

Dose : 8 à 10 capsules par jour.

NOUVEAU TRAITEMENT MERCURIEL

PAR

L'ÉLIXIR DÉRET

BI-IODÉ

Solution vineuse à base d'Iodure double de Tanin et de Mercure

AVANTAGES PRINCIPAUX

1° Tolérance absolue : ni hydrargyrisme, ni diarrhée;
2° Saveur métallique peu appréciable;
3° Préparation discrète permettant l'emploi du mercure *sans éveiller la susceptibilité du malade, l'étiquette et le prospectus n'indiquant pas la composition mercurielle de l'Elixir.*

Indications : SYPHILIS — MALADIES CUTANÉES

Mêmes doses et mêmes dosages que les mercuriels habituels

DOSES { ADULTES : une cuillerée à soupe / ENFANTS : une demi-cuillerée à café ou une cuillerée entière } deux fois par jour

F. COMAR & FILS & C^IE
20, rue des Fossés-Saint-Jacques, PARIS.

Variétés

La mort de Béchamp.

A propos de la mort de Béchamp, le Figaro *du 8 mai publie, sous la signature de M. Emile Berr, l'article bien mélancolique que voici :*

Il y a quelques jours, à propos d'un « écho » qui signalait la présence à Londres d'un descendant — ignoré et misérable — de Daniel de Foe, nous recevions la lettre suivante :

«... Il est vrai, monsieur ; on ne devrait pas laisser mourir de faim le petit-fils de l'homme qui a écrit *Robinson Crusoé;* mais voulez-vous permettre à un étranger de vous signaler un cas plus étonnant encore, et constaté par lui, ces jours-ci, en cette magnifique et généreuse ville qu'est Paris ?

Il existe, à cette heure, dans la rue Vauquelin — âgé de plus de quatre-vingt-douze ans — un homme de science qui compte au nombre des plus grands ; un de ceux qui vraiment ont le plus contribué à faire du dernier siècle (l'expression est d'Alfred Russell Wallace) le « siècle merveilleux ». Ce savant est l'auteur de recherches, de découvertes qui ont puissamment enrichi la biologie, la physiologie, la chimie, la pathologie. Le grand mouvement scientifique du dernier siècle a reçu des travaux de cet homme, en partie, son impulsion.

Dédaigné par beaucoup de pseudo-scientists (*sic*) d'aujourd'hui, ce savant a conquis le respect, le dévouement d'une poignée d'hommes d'élite qui se vantent de saluer en lui le Maître.

C'est du docteur Antoine Béchamp que je parle.

Moi, l'un de ses élèves les plus dévoués — âgé de soixante-dix-huit ans, — je le salue ! »

Cette lettre était signée : Montagüe R. Leverson, de New-York, membre diplômé de l'Ecole médicale de Baltimore, docteur en philosophie de l'université de Göttingen.

J'ai tenu à aller rassurer le docteur Leverson... à lui affirmer qu'Antoine Béchamp n'est point aussi complètement ignoré chez nous qu'il le croit et que très honorablement Vapereau le mentionne.

Béchamp, né à Dieuze, avait débuté comme pharmacien à Strasbourg, et ce ne fut que plus tard que cet homme d'héroïque énergie entreprit de devenir un savant.

Alors il refait tout seul son instruction, obtient ses deux baccalauréats, se fait recevoir agrégé à l'Ecole de pharmacie de Strasbourg ; passe à trente-sept ans son doctorat ès sciences : à quarante ans, son doctorat en médecine, et l'année suivante est nommé professeur de chimie médicale et de pharmacie à la Faculté de médecine de Montpellier. Il y professe pendant vingt ans, et de là passe à la Faculté libre de médecine de Lille, dont il est le doyen jusqu'en 1887. La carrière active de Béchamp s'arrête-là.

Dans la chambrette d'hôtel où je suis venu lui faire visite, je trouve le docteur Leverson fort ému.

— Je devais, après trois semaines de séjour à Paris, nous dit-il, m'embarquer aujourd'hui même pour New-York. Mais je reste... j'ai fait faire une couronne de laurier et je veux être là demain pour la déposer sur son cercueil.

— De qui parlez-vous ?

— De Béchamp.

— Il est donc mort ?

— Il est mort mercredi. Nous l'enterrons demain.

Le docteur Leverson est un petit vieillard remuant et souple, dont la figure, sous le collier de barbe grise et les lunettes d'or, est restée jeune. Il parle avec chaleur un français correct, mêlé de mots anglais, et s'anime surtout quand il conte l'histoire de Béchamp. Tous les livres du vieux maître sont là, dispersés parmi des paperasses en désordre. Le médecin américain les prend, les feuillette fiévreusement sous mes yeux.

Béchamp fut un précurseur, monsieur ! Il a guéri le premier les maladies de la vigne et celles des vers à soie ; la vraie doctrine des ferments, tenez, la voici (le vieux médecin me montre le traité volumineux des *Microzymas*, de Béchamp). Et son traité sur *le Sang !* Un chef-d'œuvre. Cela aussi, on le plagiera, soyez tranquille...

J'interromps :

— Vous connaissiez beaucoup Béchamp ?

— Oui ; je correspondais depuis très longtemps avec lui. Mais je ne l'avais jamais vu ; et je l'admire tant que j'ai voulu le voir. C'est en partie pour cela que je me suis arrêté à Paris. Je suis heureux de l'avoir fait. J'ai pu voir mon maître. Lundi encore, nous avons causé longtemps, et puis il s'est couché après mon départ, tant cette conversation l'avait fatigué. Il était souffrant déjà. Le lendemain, il a voulu se lever, il est tombé. Une congestion pulmonaire s'était déclarée : il s'est éteint quelques heures après !

Le docteur Leverson avait raison de nous reprocher d'avoir oublié Béchamp, puisqu'en effet la nouvelle de cette mort était restée depuis deux jours ignorée du public, et que c'est par une note de cet étranger, parue avant hier dans le *New-York Herald*, que la colonie américaine en fut la première instruite.

Il est vrai que dans la maison même où vient de mourir l'ancien petit pharmacien de Strasbourg — 15, rue Vauquelin — l'émotion causée par cet événement est petite. Le modeste appartement du savant est gardé par une vieille gouvernante que notre visite semble affoler. Deux Sœurs veillent le mort. C'est tout. Il est cinq heures ; la famille vient de se retirer. Le docteur Béchamp avait perdu sa femme et ses enfants ; il laisse une belle-fille et des petits-enfants, dont plusieurs habitent la province.

Et sa vie était bien, depuis des années, celle d'un oublié. Il sortait peu et ne recevait que de très rares visites ; mais voici un détail intéressant : sa correspondance avec l'étranger était restée active et il n'a jamais cessé d'en recevoir beaucoup de lettres. Le cas du docteur Leverson n'était donc point un cas isolé. Ce nonagénaire avait gardé une clientèle d'admirateurs hors de France.

Tout de même il serait intéressant de savoir par quelles raisons un tel culte se justifie, et si vraiment Béchamp fut le « grand homme » que certains disent ?... La parole est à ses disciples français, — s'il en eut.

Emile Berr.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

—

Indépendamment du train de jour **« Côte d'Azur rapide »** la Compagnie met en marche tous les jours, sauf le jeudi, au départ de Paris, un *train de nuit extra-rapide*, entre **Paris et Vintimille** couvrant en 14 heures la distance de Paris à la Côte d'Azur.

Ce train est composé de grandes voitures P.-L.-M. à boggies offrant des places de 1re classe (sans supplément) et de lits-salons, d'un salon à deux lits complets, d'un sleeping-car et d'un restaurant.

Le nombre des places est limité ; on peut les retenir d'avance, moyennant une taxe de location de 2 fr. par place.

CAPSULES & DRAGÉES
AU BROMURE DE CAMPHRE
Du Docteur CLIN

« Ces préparations sont indiquées toutes les fois que l'on veut produire une sédation énergique ır le système circulatoire et surtout sur le système nerveux cérébro-spinal. Elles constituent un NTISPASMODIQUE et un HYPNOTIQUE des plus efficaces. »

(*Gazette des Hôpitaux.*)

INDICATIONS : Épilepsie, Hystérie, Chorée, Insomnie, Palpitations de cœur, rections douloureuses, Spermatorrhée, Éréthisme du système nerveux, Cystite antharidienne.

Posologie :

Les Capsules du Dr CLIN *renferment* 0 gr. 20 }
Les Dragées du Dr CLIN — 0 gr. 10 } de Bromure de Camphre pur.

DOSES

De 1 à 5 Capsules par jour. — De 2 à 10 Dragées par jour.

LABORATOIRES CLIN
F. COMAR & FILS & Cie. PARIS

LIQUEUR ET PILULES DU Dr LAVILLE

INDICATIONS :

Goutte aiguë ou chronique — Rhumatisme goutteux

Sédation immédiate des accès de douleur, sans crainte de répercussion. Dissolution des tophus.
La LIQUEUR agit dans l'état aigu, les PILULES dans l'état chronique.

DOSES :

LIQUEUR : de 1/2 à 3 cuillerées à café par jour, suivant la violence des accès.
PILULES : de 4 à 10 par jour.

F. COMAR & FILS & Cie
20, Rue des Fossés-Saint-Jacques, PARIS.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

(25 mai).

Histoire.

— **Diez** (lieut.). — Les soldats de la Révolution. Etude de sociologie militaire pratique; in-8°,163 p. (3 fr.) (*R. Chapelot*).

— **Dino** (duchesse de). — Souvenirs de la duchesse de Dino; in-8° (7 fr. 50) (*Calmann-Lévy*).

— **Fischer** (E. W.). — Etude sur Flaubert inédit; in-12 (3 fr.). (*F. Ferroud*).

— **Franklin** (A.) — La civilité, l'étiquette, la mode, le bon ton, du XIIIe au XIXe siècle; t. II et dernier; in-8° (5 fr.). (*Emile Paul*).

— **Houtsma** (M. T. H.). — Encyclopédie de l'Islam. Dictionnaire géographique, ethnographique et biographique des peuples musulmans; in-8°,64 p. (4 fr. 30.) (*A. Picard*).

— **Luchaire** (A.). — Innocent III; in-16 (3 fr. 50) (*Hachette*).

— **Morin-Jean.** — Archéologie de la Gaule et des pays circonvoisins, in-8° (6 fr.) (*F. Alcan*).

— **Paquier** (J. B.). — L'enseignement professionnel en France (son histoire, ses différentes formes, ses résultats; 1 vol. in-18, 352 p. (3 fr. 50). (*Lib. Armand Colin*).

— **Pic** (Pierre). — Pilules apéritives à l'extrait de Montaigne avec 13 pl. hors texte et 1 portrait en couleur de Montaigne; in-18, 152 p. (3 fr. 50) (*G. Steinheil*).

— **Billard** (Dr M.). — Les maris de Marie-Louise, d'après des documents nouveaux et inédits; in-8, 35 (5 fr.) (*Perrin*).

— **Fleischmann** (H.). — La guillotine en 1793 (3 fr. 50) (*Lib. des publ. mod.*).

— **Boislile** (A. de). —Mémoires de Saint-Simon; t. XX; in-8° (7 fr. 50) (*Hachette*).

— **Capon** (G.). — Les Vestris, le « Diou » de la danse et sa famille (1730-1808); in-18 (3 fr. 50) (*Mercure de France*).

— **Clavel.** — L'assistance médicale indigène en Indo-Chine; 19 plans, 31 graph. et 43 photogr. in-8° (12 fr.).

— **Dunand** (Ph. H.). — La vie de Jeanne d'Arc, de M. Anatole France, et les documents; in-12, 180 p. (2 fr.) (*Vve Ch. Poussielgue*, et *E. Privat*, à Tours).

— **Mantzuis** (Karl). — Molière : Les théâtres, le public et les comédiens de son temps; trad. du danois par Maurice Vellissar, in-8°, 320 p., 40 gr. (5 fr. (*Armand Colin*).

— **Pilon** (Ed.). — Muses et bourgeoises de jadis; in-18 (3 fr.50) (*Mercure de France*).

— **Robida** (A). — Les vieilles villes des Flandres; in-8° (15 fr) (*Dorbon* aîné).

— **Villey** (P.) Les livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne; in-8° (6 fr.) (*Hachette*),

— **Villey** (P.). — Les sources de l'évolution des essais de Montaigne; t. I et II; in-8° (10 fr. chacun) (*Hachette*).

— **Biré** (Edmond). — Mes souvenirs, 1846-1870; in-8° (10 fr.) (*Lamarre*).

— **Bittard des Portes.** — L'exil et la guerre. Les émigrés à cocarde noire; in-8° (7 fr. 50) (*Emile Paul*).

— **Chérancé** (L. de). — Nos martyrs.1789-1799; in-12 (2 fr.50) (*Vve Ch. Poussielgue*).

— **Nayrac** (Jean-Paul). — La Fontaine : ses facultés psychiques. Sa philosophie. Sa psychologie. Sa mentalité. Son caractère, in-8°,250 p. (*Paris, Henry Paulin, 1908*).

— **Masoin** (Prof. E.). —Châteaubriand. Sa vie et son caractère; in-8°, 103 p. (*Hayez*, Bruxelles, 1908).

— **Audiffrend** (Dr). — Saint Paul, saint Bernard, Auguste Comte; sommaires considérations sur leur action respective; broch. de 14 p. (*A. Rey*, Lyon, 1908).

***

Médecine.

— **Lardennois** (Dr G.) — Etude sur les contusions, déchirures et ruptures du rein; in-8°, 232 p. (4 fr. 50) (*Steinheil*).

— **Pinard** (Prof. A). — Fonctionnement de la maison d'accouchements Baudeloque in-4°,140 p. (5 fr.) (*G. Steinheil*).

— **Revault d'Allonnes** (G.). — Les inclinations, leur rôle dans la psychologie des sentiments; in-8° (3 fr.75) (*F. Alcan*).

— **Terson** (Dr A). — Analyse et synthèse pathogéniques du glaucome, in-8°, 52 p. (1 fr. 50) (*G. Steinheil*).

— **Campagnole** (Edouard). — L'assistance obligatoire aux vieillards et aux incurables. Commentaire de la loi du 14 juillet 1905; Préf. de M. Bienvenu-Martin, sénateur, in-8°, 588 p. (7 fr. 50) (*Berger-Levrault*).

— **Fiaux** (Louis). — Enseignement populaire de la moralité sexuelle; in-18, 47 p. (1 fr.) (*Alcan*).

— **Lemoine** (G.). — *E. Gérard* et *J. Vanverts.* Formulaire des consultations médicales et chirurgicales; in-18, 932 p. (7 fr.) (*Vigot*).

— **Rénon** (Dr L.) — Le traitement pratique de la tuberculose pulmonaire; in-8°, 258 p. (3 fr. 50) (*Masson*).

— **Leroux** (Dr Ch.). L'adénopatie tracho-bronchique dans ses rapports avec la tuberculose pulmonaire chronique chez les enfants, in-8°, 90 p. (2 fr. 50) (*Asselin et Houzeau*).

Les Grandes Revues

Revue des Etudes historiques (mars-avril.) — Les Mémoires inédits de Favreau de Chizay (*Robert Lavallée*). — Itinéraire général de Napoléon 1er (fin) (*Albert Schuermans*).

Archives d'Anthropologie criminelle (15 mai). — L'affaire Weber. Communication de M. H. Robert, avocat, à la Société de Médecine légale; Consultation de M. le Professeur Lacassagne; Rapport de MM. Brissaud, Lande et Mairet. — Chronique allemande (*Dr P. L. Ladame*).

Revue de Médecine (10 mai). — Cholécystites expérimentales (*J. Thiroloix* et *Robert Debré*). — Les anémies pernicieuses (*suite et fin*) (*Marcel Labbé* et *M. Salomon*). — Les lésions initiales dans l'hépatite chronique (*Emile Géraudel*). — Quelques considérations à l'occasion de deux cas d'ictère grave, dont l'un suivi de guérison (*Stoïcesco et Bacaloglu*). Recherches dans le lait des nourrices des substances considérées comme indices de putréfaction intestinale (sulfo-éthers, phénols), *Henri Labbé* et *R. Pépin*). — Lithiase biliaire familiale. Rupture de la vésicule; péricholécystite suppurée, opérée et guérie (*P. Londe*).

Mercure de France (16 mai). — Dante-Gabriel Rossetti : Le poète (*André Fontainas*). — La farce de la Marmite. Liminaire (*Laurent Tailhade*). — De quelques cas de Bovarysme collectif (*R. van Gennep*). — Les Chants perdus, poèmes. (*Lucien Rolmer*). — Auguste Brizeux. A propos du cinquantenaire de sa mort (*Alphonse Séché* et *Jules Bertaut*). — Deux contes (Rudyard) Kipling (*Louis Fabulet* et Arthur Austin-Jackson, trad.)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Le train de luxe **Paris-Barcelone-Valence** que la Compagnie met en marche le mercredi et le samedi de chaque semaine, au départ de Paris, est, depuis le 14 mars, prolongé jusqu'à **Carthagène** avec continuation, par bateau, entre Carthagène et correspondance, à Oran, avec des express de et sur Alger.

Départ de Paris, les mercredi et samedi à 7 h. 20 soir.

Arrivée à Carthagène, les vendredi et lundi, à 8 h. 45 matin.
— à Oran, — — à 6 h. 45 soir.

(*Traversée en 9 heures.*)

Départ d'Oran sur Carthagène, les mercredi et samedi à 8 h. 30 matin.

Départ de Carthagène, les mercredi et samedi à 9 h. 20 soir.

Arrivée à Paris, les vendredi et lundi à 10 h. 40 matin.

Premier départ de Paris, le samedi 14 mars.
— d'Oran, le mercredi 18 mars.

ADRÉNALINE CLIN

(Principe actif des Capsules surrénales)

HÉMOSTATIQUE, VASO-CONSTRICTEUR

le plus puissant.

SOLUTION D'ADRÉNALINE CLIN (Chlorhydrate)

à 1/1000e

Cette solution a surtout son emploi dans les interventions chirurgicales. Elle peut être prise en gouttes (5 à 30 par jour) dans l'administration interne de l'Adrénaline

LE FLACON de 30 c.c. 5 fr. — LE PETIT FLACON de 5 c.c. (*convient particulièrement aux prescriptions au public*). 1 fr. 50

GRANULES D'ADRÉNALINE CLIN (Chlorhydrate)

Dosés à 1/4 de milligr. par granule LE FLACON. 4 fr.

SUPPOSITOIRES D'ADRÉNALINE CLIN (Chlorhydrate)

Dosés à 1/2 milligr. par suppositoire LA BOITE. 3 fr. 50

ADRÉNALINE CLIN CHIMIQUEMENT PURE

En divisions de 5 centigr. LE TUBE. 4 fr.

COLLYRE D'ADRÉNALINE CLIN (Chlorhydrate)

En ampoule-compte-gouttes spéciale de 10 c. c., calibrée et conservant la solution stérile

Solution à 1/5000e — L'AMPOULE. 3 fr.

Solution à 1/1000e — L'AMPOULE. 3 fr. 50

Associations : Collyres stérilisés Clin

à l'Adrénaline-Cocaïne
0 gr. 002 Adrénaline + 0 gr. 20 Cocaïne par 10 c. c. — L'AMPOULE. 3 fr. 25

à l'Adrénaline-Esérine
0 gr. 002 Adrénaline + 0 gr. 05 Esérine par 10 c. c. — L'AMPOULE. 4 fr.

TUBES STÉRILISÉS d'ADRÉNALINE CLIN (Chlorhydrate)

Pour Injections hypodermiques

Solution titrée à 1/2 mmgr. par c.c. — LA BOITE DE 10 TUBES. 6 fr.

Associations : Tubes stérilisés Clin

à l'Adrénaline-Cocaïne
1/4 mmgr. Adrénaline + 0 gr. 005 Cocaïne par c.c. — LA BOITE de 6. 2 fr. 50 — de 12. 4 fr. 50
1/10e mmgr. Adrénaline + 0 gr. 01 Cocaïne par c.c. — LA BOITE de 6. 2 fr. 25 — de 12. 4 fr.
1/10e mmgr. Adrénaline + 0 gr. 02 Cocaïne par c.c. — LA BOITE de 6. 2 fr. 50 — de 12. 4 fr. 50

à l'Adrénaline-Stovaïne
1/10e mmgr. Adrénaline + 0 gr. 015 Stovaïne par c.c. — LA BOITE de 6. 2 fr. 25 — de 12. 4 fr.
1/4 mmgr. Adrénaline + 0 gr. 02 Stovaïne par c.c. — LA BOITE de 6. 2 fr. 50 — de 12. 4 fr. 50

INDICATIONS :

Oto-Rhino-Laryngologie (Ischémie du champ opératoire, etc.).
Ophtalmologie (Conjonctivites, Glaucome, Episclérite, etc.).
Chirurgie des Voies urinaires (Rétrécissements, etc.).
Médecine générale : (Hémoptysies, Hématémèses, Hémorroïdes, etc).

Les prix indiqués sont les prix au public

LABORATOIRES CLIN — Paris

Variétés

Est-ce la faillite du Spiritisme

M. le Dr Gustave Le Bon qui a essayé d'élucider un des points les plus mystérieux et a ouvert, à ce sujet, une enquête dans le Matin, *donne dans le no du 29 mai, la conclusion suivante de cette enquête.*

Les lecteurs du *Matin* savent qu'avec le concours du prince Roland Bonaparte, membre de l'Académie des sciences, et du docteur Dariex, directeur des *Annales des sciences psychiques*, j'avais proposé un prix de 2. 000 francs au médium capable de soulever, en plein jour, sans y toucher, un objet posé sur une table. L'article où était fait cette proposition ayant eu un retentissement considérable en France et à l'étranger, il n'est pas supposable qu'un seul spirite l'ait ignoré.

J'ai reçu d'ailleurs un millier de lettres contenant les plus merveilleuses histoires, mais cinq candidats seulement se sont offerts à réaliser l'expérience. Deux se sont présentés au rendez-vous donné. Après avoir discuté sur les conditions exposées dans le *Matin* et les avoir acceptées, ils ont promis de revenir. Aucun n'a reparu. Il est donc bien évident que l'expérience leur a semblé irréalisable.

Ce n'est pas certainement parce que la lumière paralyserait ces phénomènes, comme on l'a prétendu. Un des plus éminents spirites actuels, M. le docteur Maxweill, affirme, dans son livre sur les *Phénomènes psychiques*, que les déplacements d'objets sans contact peuvent s'opérer en plein jour. Ils ont d'ailleurs été photographiés plusieurs fois à la lumière du magnésium. Malheureusement, aucune de ces photographies n'a convaincu personne. Bien au contraire.

Les spirites se consolent de cet échec manifeste en assurant que les phénomènes de lévitation ont été observés bien des fois. L'un deux assurait ici même qu'il y a quarante ans on a vu des esprits soulever une table chargée de 75 kilogrammes de pierres. Cette opération indique évidemment une grande vigueur chez les esprits et cela console un peu de la pauvreté lamentable de leurs révélations. Il reste à se demander cependant pourquoi les médiums, capables de soulever 75 kilogrammes il y a quarante ans, ne peuvent plus soulever quelques grammes aujourd'hui ? Gagner deux mille francs en deux minutes et fixer un point important de la science était cependant assez tentant.

Le seul argument que puissent invoquer encore les spirites est que des savants éminents croient avoir observé des phénomènes de lévitation et beaucoup d'autres bien plus merveilleux encore. Ils ajoutent qu'on n'a pas le droit de rien déclarer d'avance impossible.

Je concède volontiers ce dernier point. Il est possible que Minerve soit sortie tout armée du cerveau de Jupiter, et que la lampe merveilleuse d'Aladin ait existé ; on admettra cependant, je pense, que ces phénomènes sont peu probables et qu'avant de les admettre il faut exiger des preuves sérieuses.

***

Donc, quand un savant comme Lombroso assure avoir vu matérialiser devant lui l'ombre de sa mère et causé avec elle, lorsqu'un physiologiste célèbre affirme avoir vu un guerrier casqué sortir du nombril d'une jeune fille et se promener dans une salle, lorsqu'un magistrat éminent prétend avoir vu se matérialiser devant lui une dame « d'une merveilleuse beauté », qui lui a déclaré être simplement une fée, lorsque, dis-je, tous ces phénomènes et bien d'autres sont annoncés, nous avons le droit de rester un peu sceptiques, quelle que soit l'autorité du savant qui les propose. Ce droit est même un devoir, car tous ces miracles sont beaucoup plus merveilleux que ceux dont a vécu le moyen âge.

Dès qu'on abandonne la méthode scientifique, on retombe dans la basse sorcellerie. Il est un peu honteux d'y revenir maintenant. Nous ne pourrions nous résigner à y retourner qu'avec des preuves bien autrement sérieuses que celles dont se contentent les adeptes modernes de la magie.

Mais, diront les spirites, puisque vous ne voulez pas admettre l'autorité des savants qui ont constaté les phénomènes de lévitation comment pouvez-vous prétendre qu'on aurait cru davantage à vos expériences ?

On y aurait cru pour cette simple raison que je me serais placé dans des conditions de certitude expérimentale très négligées jusqu'ici. Si un médium avait voulu réaliser l'expérience de la lévitation, elle aurait été faite dans un laboratoire de la Sorbonne, en présence de trois membres de l'Académie des sciences qui m'avaient promis leur concours, en présence enfin de deux prestidigitateurs et d'un photographe maniant un appareil cinématographique destiné à enregistrer toutes les phases du phénomène.

Une telle expérience eût entraîné nécessairement toutes les convictions, alors que les quinze séances consacrées à l'étude d'Eusapia par l'Institut psychologique n'ont produit aucun résultat définitif, ainsi qu'il résulte des déclarations consignées déjà dans ce journal par le président de cette société, M. d'Arsonval.

« Voilà donc, écrit M. de Vesmes, après avoir lu ces déclarations, où en sont les recherches de l'Institut psychologique... C'est le néant, ou à peu près. »

Il en eût été autrement peut-être, si, au lieu d'étudier sans grande méthode des phénomènes très divers, on eût concentré tous les efforts sur l'observation d'un seul phénomène, bien défini, bien circonscrit.

C'est justement ce que je voulais essayer de faire, et cela sans aucun parti pris, car j'admets bien volontiers que le corps humain peut rayonner une énergie particulière capable d'agir sur les corps à distance comme le gynnote agit par ses décharges électriques sur les animaux placés dans son voisinage.

***

On remarquera que j'avais mis comme condition de mon expérience que des prestidigitateurs y assisteraient. Je crois que c'est cette condition qui a le plus gêné les spirites.

M. d'Arsonval avait déjà signalé l'utilité de leur présence. « Nous avons voulu, écrit-il, faire assister à nos expériences des prestidigateurs célèbres, mais nous nous sommes adressés en vain à plusieurs d'entre eux. Ils n'ont point voulu répondre à notre invitation. »

En vérité, l'Institut psychologique n'a pas eu de chance, car c'est très spontanément que plusieurs prestidigitateurs m'ont offert d'assister aux expériences. Pour préciser, je citerai parmi eux M. A. Meynier, président de l'Association syndicale des prestidigitateurs, et M. Vaillant, secrétaire général de la même société. Ces deux artistes ont même eu l'obligeance d'exécuter devant moi, en plein jour, des expériences bien autrement surprenantes que celles réalisées par les médiums, et qui m'ont démontré avec quelle facilité on pouvait illusionner des spectateurs même très attentifs.

Je crois bien d'ailleurs qu'au fond l'Institut psychologique ne tenait guère à l'assistance des prestidigitateurs. J'appuie cette assertion sur le passage suivant d'une lettre que je reçois à l'instant de M. le professeur Alfred Binet, directeur du laboratoire de psychologie à la Sorbonne :

« J'ai proposé de faire contrôler les expériences par deux ou trois prestidigitateurs très habiles qui se mettaient à ma disposition. On devait me convoquer aux séances d'Eusapia ; on ne l'a pas fait, et je pense que c'est dû à ce qu'on savait de mes intentions d'amener des prestidigitateurs. Les convaincus et les demi-convaincus redoutent toujours de voir ébranler leur foi. »

En résumé, personne ne s'étant présenté, après plus d'un mois d'attente, pour gagner le prix de 2.000 francs, et le temps dont je dispose étant très limité, je suis obligé de déclarer que le concours est clos.

L'enquête sur le spiritisme ouverte par *le Matin* n'a pas été cependant sans résultat. Elle a montré le développement d'une religion nouvelle à laquelle se rallient quelques éminents savants qui ne peuvent vivre sans croyances. Les dieux meurent quelquefois, mais la mentalité religieuse paraît indestructible.

Gustave Lebon.

Aux amateurs de cartes postales

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest vient de faire paraître une 3e Série de CARTES POSTALES reproduisant, en couleurs, ses 8 dernières affiches illustrées éditées pour les Excursions en Normandie et en Bretagne et pour son Service entre Paris et Londres, par Dieppe-Newhaven.

Comme les précédentes, cette 3e Série de CARTES POSTALES ILLUSTRÉES est mise en vente aux prix de 0 fr. 40 dans les bibliothèques des gares du Réseau de l'Ouest ou adressée, franco à domicile, contre l'envoi de cette somme, en timbres-poste, au Service de la Publicité de la Compagnie, 20, rue de Rome, à Paris.

LABORATOIRES CLIN

MÉTAUX COLLOÏDAUX

Électriques

(FERMENTS MÉTALLIQUES)

En solutions isotoniques, stériles et injectables

STABLES

Les métaux colloïdaux préparés par la voie électrique par les Laboratoires Clin sont à grains fins et présentent le maximum de pureté, **de pouvoir catalytique et d'activité physiologique et thérapeutique.**

Contrairement à certaines assertions qui nient la possibilité d'obtenir des colloïdes électriques, **longtemps stables et actifs,** *les systèmes colloïdaux présentés par les Laboratoires Clin conservent,* **après plusieurs mois, toute leur action fermentaire,** *facilement contrôlable par la mesure du pouvoir catalytique,* **et toute leur activité thérapeutique** *démontrée par un grand nombre de faits cliniques.*

1° **ÉLECTRARGOL**
Argent colloïdal électrique à petits grains

2° **ÉLECTRAUROL**
Or colloïdal électrique à petits grains.

3° **ÉLECTROPLATINOL**
Platine colloïdal électrique à petits grains.

4° **ÉLECTROPALLADIOL**
Palladium colloïdal électrique à petits grains.

1° **Ampoules** de 5 et 10 centimètres cubes, injections intramusculaires.
2° Pour l'**Electrargol seul, flacons spéciaux stérilisés** de 50 et 100 cent cubes (usage chirurgical).
Collyre en ampoules compte-gouttes spéciales.

APPLICATIONS THERAPEUTIQUES : Maladies infectieuses, Pneumonie, Grippe, Pleurésie purulente, Septicémie, Méningite cérébro-spinale, Endocardite infectieuse, Abcès du Sein (*Traitement sans incision*), Affections gonococciques, Cystites, Affections puerpérales, Ophtalmies.

F. COMAR et FILS et C^ie^, Pharmaciens de 1^re^ classe, 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, **PARIS**

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

(10 juin).

— **Hamy** (Dr E.-T.). — Correspondance d'Alexandre de Humboldt avec François Arago (1809-1853), in-18 (3 fr. 50) (*E. Guilmoto*).

— **Lachèvre** (F.). — Voltaire mourant ; enquête faite en 1778 sur les circonstances de sa dernière maladie ; in-8°, 208 p. (7 fr. 50) (*Champion*).

— **Michel** (André). — Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours. T. III, 1re partie : Le style flamboyant, le réalisme ; in-8°, 480 p. (15 fr.) (*Armand Colin*).

— **Saladin** (H.). — Tunis et Kairouan, les villes d'art célèbres ; avec 110 gr. (4 fr.) (*H. Laurens*).

— **Rain** (Pierre). — L'Europe et la Restauration des Bourbons (1814-1818) ; d'après des documents inédits ; in-8° (7 fr. 50) (*Perrin*).

— **Saint-André** (C.). — Madame du Barry, d'après des documents authentiques ; (60 fr. et 100 fr.) (*Emile Paul*).

— **Fourcroy**. — Philosophie chimique ; in-12 (2 fr.) (*Michelon*).

— **Masson** (F.). — Jadis et aujourd'hui ; in-18 (3 fr.50) (*P. Ollendorf*).

— **Murat** (prince). — Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat (1767-1815) T. I, in-8°, 510 p. (7 fr. 50) (*Plon-Nourrit*).

— **Rain** (P.). — L'Europe et la Restauration des Bourbons (1814-1818) ; in-8°, 500 p. (7 fr. 50.) (*Perrin*).

— **Tardieu** (A.). — Notes sur les Etats-Unis. La société, la politique, la diplomatie ; in-18 (3 fr. 50) (*Calmann-Lévy*).

***

— **Baldenweck** (Dr L.) — Etude anatomique et clinique sur les relations de l'oreille moyenne ; in-18, 212 p. (5 fr.) (*Steinheil*).

— **Cleftie** (Emile). — Comment résoudre le problème de l'alcoolisme? in-8°, 15 p. (0 fr. 75) (*Berger-Levrault*).

— **Debove** (G.-M.), **G. Pouchet** et **A. Sallard**. — Aide-mémoire de thérapeutique ; in-8°, 790 p. (16 fr.) (*Masson*).

— **Dubron** (V.). — Une croisade pour l'hygiène sociale dans le Nord de la France ; in-8°, 424 p. (*A. Rousseau*).

— **Gourmont** (R. de). — Promenades philosophiques ; in-18 (3 fr. 50) (*Mercure de France*).

— **Grasset** (Dr J.). — L'Occultisme. Hier et aujourd'hui. Le Merveilleux préscientifique ; in-8°, 450 p. (5 fr.) (*Coulet* et *fils*, à Montpellier).

— **Hartemberg** (Dr P.). — Psychologie des neurasthéniques ; in-16, 248 p. (3 fr. 50) (*Alcan*).

— **Mallieux** (F.). — L'exégèse des Codes et la nature du raisonnement juridique ; in-8°, 256 p. (5 fr.) (*Giard et Brière*).

— **Nicloux** (Dr M.). — Les anesthésiques généraux au point de vue chimico-physiologique ; in-18, (225 p. (3 fr.) (*Doin*).

— **Queirel** (Dr). — Leçons de clinique obstétricale ; in-8°, 212 p. (6 fr.) (*Steinhel*).

— **Sighèle** (Scipio). — Littérature et criminalité, trad. de l'italien par Enck. Adler ; librairie internat. de sociologie ; in-8°, 222 p. (5 fr.) (*Giard et Brière*).

— **Bouty** (Ed.). — La vérité scientifique, sa poursuite ; in-12 (3 fr. 50) (*Flammarion*).

— **Caillaud** (Dr). — Guide du médecin oculiste dans les accidents du travail ; in-18, 216 p. (3 fr. 50) (*J. Brousset*).

— **Causse** (Dr H.) et **Dr B. Moreau**. — Précis de matière médicale ; in-18, 776 p. (9 fr.) (*Doin*).

— **Collin** (Eug.). — Précis de matière médicale, in-8°, 800 p. (14 fr.) (*Doin*).

— **Forgue** (Prof.). — Précis de pathologie externe ; in-18 ; 2100 p. (22 fr.) (*Doin*).

— **Landouzy**. — Alimentation rationnelle (conférence faite à la Sorbonne ; in-8° 48 p. (2 fr.) (*Masson*).

— **Le Dantec**. — La définition de la science ; in-8°, 128 p. (1 fr. 50) (*Lib. Larousse*).

— **Legendre** (L)). — Technique de la biopsie ses indications ; coloration des coupes ; in-18 (1 fr. 50) (*R. Maloine*).

— **Manzoni** (Dr R.). — Le problème biologique et psychologique ; in-8° (3 fr.) (*Schleicher*).

— **Péjaudier**. — Les bons soins, en attendant le médecin ; in-18, 250 p. (2 fr.) (*Maloine*).

— **Programme** des conditions d'admission à l'Ecole du service de santé de la marine à Bordeaux et aux Ecoles annexes de médecine navale (Brest, Rochefort, Toulon) (0 fr. 40) (*Vuibert et Nony*).

— **Senat** (Cap.). Jeux olympiques et méthodes d'éducation physique ; in-8°, 70 p. (1 fr.50) (*Charles Lavauzelle.*)

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

VOYAGES A PRIX RÉDUITS

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, qui dessert les Stations balnéaires et thermales de la Normandie et de la Bretagne, fait délivrer jusqu'au 31 octobre, par ses gares et bureaux de ville de Paris, les billets ci-après qui comportent jusqu'à 50 o/o de réduction sur les prix du tarif ordinaire.

1° — Bains de Mer et Eaux Thermales.

Billets valables suivant la distance 2, 4, 10 ou 33 jours ; ces derniers donnent le droit de s'arrêter, à l'aller et au retour, à une gare au choix de l'itinéraire suivi et peuvent être prolongés d'une ou deux périodes de 30 jours, moyennant supplément de 10 o/o pour chaque période.

2° — Excursions sur les Côtes de Normandie, en Bretagne et à l'Ile de Jersey.

Billets circulaires valables un mois (non compris le jour du départ) et pouvant être prolongés d'un nouveau mois moyennant un supplément de 10 o/o.

Dix itinéraires différents dont les prix varient entre 50 et 115 fr., en 1re classe et 40 et 100 fr., en 2e classe, permettent de visiter les points les plus intéressants de la Normandie, de la Bretagne et l'Ile de Jersey.

Pour plus de renseignements consulter le Livret Guide Illustré du réseau de l'Ouest, vendu 0 fr. 50, dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Indépendamment du train de jour « **Côte d'Azur rapide** » la Compagnie met en marche tous les jours, sauf le jeudi, au départ de Paris, un *train de nuit extra-rapide*, entre **Paris et Vintimille** couvrant en 14 heures la distance de Paris à la Côte d'Azur.

Ce train est composé de grandes voitures P.-L.-M. à boggies offrant des places de 1re classe (sans supplément) et de lits-salons, d'un salon à deux lits complets, d'un sleeping-car et d'un restaurant.

Le nombre des places est limité ; on peut les retenir d'avance, moyennant une taxe de location de 2 fr. par place.

MÉDICATION ARRHÉNIQUE

CACODYLATE DE SOUDE CLIN

(Diméthylarsinate monosodique)

GOUTTES : 1 cgr. par cinq gouttes. — **GLOBULES** : 1 cgr. par globule. — **TUBES STÉRILISÉS** pour injections hypodermiques : 1° **Solution** titrée à 5 centigr. par c. c. ; 2° **Solution** titrée à 10 centigr. par c. c.

MARSYLE CLIN

Cacodylate de protoxyde de Fer, renfermant le Fer et l'Acide cacodylique combinés **dans des proportions thérapeutiques.**

Une dose moyenne de 0 gr. 10 correspond à : 0 gr. 025 de Fer au minimum d'oxydation et 0 gr. 05 d'Acide cacodylique.

GOUTTES : 0 gr. 025 par cinq gouttes. — **GLOBULES** : 0 gr. 025 par globule. — **TUBES STÉRILISÉS** pour injections hypodermiques : **Solution** titrée à 5 cgr. par c. c.

CACODYLATES DIVERS EN TUBES STÉRILISÉS CLIN

CACODYLATE de GAIACOL (Formule du Dr Barbary), titré à 0 gr. 05 par c. c. —
CACODYLATE de MAGNÉSIE, titré à 0 gr. 10 par c. c. et à 0 gr. 20 par c. c. —
CACODYLATE de STRYCHNINE, titré à 0 gr. 001 par c. c. —
CACODYLATE de SESQUIOXYDE DE FER, titré à 0 gr. 05 par c. c.

MÉTHARSINATE CLIN

(Monométhylarsinate disodique, arrhénal)

GOUTTES : 1 cgr. par cinq gouttes. — **GLOBULES** : 1 cgr. par globule. — **TUBES STÉRILISÉS** pour injections hypodermiques : **Solution** titrée à 5 cgr. par c. c.

MÉTHARSINATE DE FER CLIN

(Méthylarsinate ferrique)

GOUTTES : 1 cgr. par cinq gouttes. — **GLOBULES** : 1 cgr. par globule. — **TUBES STÉRILISÉS** pour injections hypodermiques : **Solution** titrée à 5 cgr. par c. c.

NÉOQUININE ARSINÉE FALIÈRES

Méthylarsino-Glycérophosphate de Quinine, renfermant 70 % de Quinine et 12, 5 % de Méthylarsinate.

Permet à la fois le **Traitement arrhénique et quinique** (Paludisme, Grippe, Néoplasmes).

CACHETS dosés à 0 gr. 25. — **CAPSULES** dosées à 0 gr. 10. — **TUBES STÉRILISÉS** pour injections hypodermiques : **Solution** titrée à 0 gr. 50 par c. c.

LABORATOIRES CLIN

F. COMAR et FILS et Cie, 20, rue des Fossés-St-Jacques, PARIS

Variétés

Une bienfaitrice des pauvres : Madame de Provigny.

Elle était si hermétiquement fermée aux bruits venus de la foule, cette maison du boulevard Poissonnière, et depuis si longtemps, ses fenêtres en façade s'obstinaient, depuis tant d'années, à ne jamais s'illuminer des feux des lustres, qu'une légende, jadis, avait couru, née on ne sait où, que la vieille dame qui habitait là était séquestrée, si bien qu'on dut calmer en quelque sorte officiellement cette émotion. Ce que les badauds, dont l'imagination malveillante brodait, voulaient savoir, les affligés et les malheureux l'auraient pu dire, pour qui seuls la porte s'ouvrait, et qui n'adressaient jamais en vain une requête à l'invisible habitante du lieu : la bonne madame de Provigny.

On annonça, ces jours-ci, la fin de cette existence pour le passant distrait, réputée mystérieuse, et l'admirable geste qui la termine : 10 millions donnés aux vieillards.

C'est à l'Assistance publique que le legs est fait ; mais il est entouré de telles garanties, il a une attribution si spéciale, il comporte une obligation morale si forte et si précise que cette fortune semble mise à l'abri de ces spoliations toujours à craindre, avec un gouvernement que la volonté des morts, dans ce qu'elle a plus de respectable, n'arrête point. Tant de biens sont volés qui avaient une affectation personnelle et qu'on eût pu croire souveraine, tant d'œuvres sont anéanties qui avaient pour but la charité et la pitié, qu'on tremble pour la destination de ces fortunes qu'une générosité indépendante confie à la gérance d'un Etat avide et sans scrupules.

Mme de Provigny n'a rien ignoré de ces spoliations scandaleuses. Si repliée qu'elle fût sur elle-même, elle laissait filtrer dans ses appartements, où la vieillesse, la fatigue, la maladie et les chagrins d'un ancien deuil la tenaient cloîtrée, un peu de la lumière du dehors. Née dans la bourgeoisie frondeuse qui avait chanté le Dieu des bonnes gens, sa foi sincère s'alliait avec un large libéralisme. Qu'on puisse aller, même à la messe, ainsi le voulait la liberté. Elle y alla, jusqu'au jour où sa réclusion devint absolue ; mais elle ne demanda à quiconque de faire un geste qui n'eût été qu'une hypocrisie. Pas plus aux malheureux qu'elle assistait qu'aux personnes attachées à son service, elle n'imposait de publier la foi qui était la sienne. Et cette tolérance se retrouve dans son testament. Elle entend, sur le seuil de l'asile qu'elle fonde pour les vieillards, qu'on ne s'inquiète que de leurs besoins, de leur nationalité et de leur moralité, et que le domaine de leur conscience reste inviolable. Aux fanatiques des loges qui dénoncent la foi active, comme oppressive et tyrannique, cette chrétienne fervente apporte la preuve contraire, par cette œuvre, colossalement dotée, qui ne distingue point leurs confessions entre les heureux qu'elle fait.

Mais, toutefois édifiée par ce qu'elle a su des effets désastreux de la laïcisation, par les abus d'une vénalité inévitable chez des servantes des pauvres que ne guident plus vers un idéal supérieur le désintéressement et le renoncement, mais que tenaillent les nécessités matérielles de la vie et qu'assoiffe le désir du gain, elle a exigé que les sœurs de charité reprennent dans cet asile la place pour laquelle elles sont élues. Elle a imposé à une administration, dépendante des maîtres du jour, qui a chassé des hôpitaux les blanches cornettes qui y représentaient le dévouement, l'abnégation, l'amour des humbles, l'esprit de charité et de sacrifice, qui ne se rencontre à ce degré héroïque que chez celles qui sont mortes au monde. On s'est incliné. Il y aura des sœurs à la Maison de retraite fondée par Mme de Provigny, née Besson. L'esprit de charité ramène celles que l'esprit de secte avait éloignées.

Mme de Provigny apporte à l'établissement de cette maison de retraite sa propriété d'Auteuil, sa ferme et son potager.

Cette propriété est très vaste. L'aqueduc la traverse. La maison, qui est très ancienne, a un air historique. On l'appelle la maison de Mme de Provigny. Sa façade a dû appartenir à l'époque de François Ier, mais on ne sait trop si elle fut construite sur place ou apportée. Dans le pays, Mme de Provigny n'est que légendaire; on ne se rappelle point l'y avoir vue jamais. On la savait en résidence à Paris : vieille dame, très retirée, et faisant le bien. Les plus vieux croyaient savoir qu'elle avait perdu son mari au cours d'une chasse impériale.

La vérité, c'est que M. de Provigny fit une chute de cheval, en 1863, et se tua. Mme de Provigny en eut un violent désespoir; Elle s'enferma dans son deuil, et ne reparut plus dans le monde. Son hôtel du 19 du boulevard Poissonnière devint l'asile du recueillement. Elle le quitta pendant la guerre, et n'y revint que pour s'y cloîtrer, toute aux siens. Elle avait des enfants, et cette famille, qui allait grandir autour d'elle, suppliante et consolée : les pauvres. Jusqu'en 1883, elle sortit. Mais sa voiture discrète ne prenait point la file des somptueux équipages. Elle la portait vers les faubourgs déshérités. Elle s'y informait des détresses imméritées et urgentes, et son intervention, toujours anonyme, donnait à croire aux pauvres gens que la Providence n'était pas qu'un mot. Elle fit sa dernière sortie il y a vingt ans. Depuis cette époque, elle n'avait plus quitté sa retraite. Elle s'y complaisait dans l'ombre et le mystère. D'une fortune colossale, elle ne donnait rien à un luxe qui lui était indifférent; elle se prodiguait en bonnes œuvres. Elle ne recevait personne — hors les malheureux. Sa porte, close à tous, leur était grande ouverte. Elle ne les voyait point, mais elle se faisait répéter leurs doléances. Ses journées étaient, du soir au matin, bercées de leurs pitoyables récits. Les litanies de leurs supplications n'ont jamais lassé son cœur, ni tari sa bonté. Elle donnait à l'abandonnée pour son petit ; à l'ouvrière chargée de famille, aux artisans dont le chômage avait absorbé le terme; aux vieux qui se débattaient et dont la détresse est si urgente et si poignante... Elle se reprochait comme une défaillance personnelle de n'avoir pu prévoir les tragiques dénouements des vieillesses malheureuses. L'agonie de ces désespérés lui était comme un reproche... C'est à eux surtout qu'elle a pensé, à ces vaincus de la vie, à ces travailleurs épuisés, à ces vaillants à bout de force, qui ont bien mérité pourtant d'avoir un lit à l'abri de la misère, pour y dormir leurs derniers sommeils...

Sa générosité était d'une extrême pudeur. Elle haïssait la publicité et son fracas insolent. Son excessive délicatesse ne comprenait point qu'on affichât ses bienfaits. Elle en répandait sans cesse et de larges et n'y mettait qu'une condition, c'était qu'on les ignorât.

Il a fallu sa mort pour nous livrer son secret. Mais les pauvres le possédaient déjà qui savaient quelle flamme d'idéale bonté brillait derrière les persiennes closes aux curiosités frivoles.

Georges Montorgueil.

Extrait de *Eclair* (juin 1908).

CHEMIN DE FER DE L'OUEST

Excursions de Paris et de Rouen au Havre et vice versa.

Par chemin de fer et bateau à vapeur.

L'une des plus charmantes excursions qu'il soit possible de faire sans déplacement important est certainement la descente de la Seine entre Rouen et le Havre. Les rives verdoyantes du fleuve et les admirables points de vue qui se déroulent aux yeux du voyageur en rendent le parcours des plus agréables.

En vue de faciliter cette excursion, la Compagnie de l'Ouest délivre jusqu'au 30 septembre 1908, de Paris, de Rouen ou du Havre, des billets spéciaux d'aller et retour à prix très réduits, qui permettent d'accomplir en **bateau à vapeur** le trajet de Rouen au Havre, ou vice versa, et le reste du voyage en **chemin de fer**.

Les prix de ces billets sont ainsi fixés :

1° De Paris au Havre ou vice versa.

1re classe, 32 fr. — 2e classe, 23 fr. — 3e classe, 16 fr. 50.

Durée de validité 5 jours.

2° De Rouen au Havre ou vice versa.

1re classe, 13 fr. — 2e classe, 9 fr. — 3e classe, 7 fr. 50.

Durée de validité 3 jours.

LABORATOIRES CLIN

SOLUTIONS STÉRILISÉES CLIN

Nous rappelons à MM. les Médecins que les LABORATOIRES CLIN préparent, depuis plusieurs années, **toutes les Solutions stérilisées** en usage dans la pratique hypodermique et ophtalmologique. Ces solutions sont délivrées sous notre cachet avec toutes les garanties de PURETÉ, de DOSAGE EXACT et de STÉRILISATION ABSOLUE, en **Tubes stérilisés de 1 c. c.** (hypodermie) ou en **Ampoules Compte-gouttes** (Collyres).

1° TUBES STÉRILISÉS CLIN

A TOUS MÉDICAMENTS

Ampoules de 1^{cc} en boîtes de 6 et de 12

PRINCIPALES SORTES

Adrénaline et Cocaïne } divers
Adrénaline et Stovaïne } dosages
Apomorphine à 0 gr. 005.
Atropine à 0 gr. 001.
Atropine et Morphine.
Cacodylate de Gaïacol.
Caféine à 0 gr. 25 et à 0 gr. 50.
Caféine et Sulfate de Strychnine.
Cinnamate de Soude.
Cocaïne à 0 gr. 01 et à 0 gr. 02.
Codéine à 0 gr. 01.
Digitaline.

Ergotine.
Ergotinine.
Ether.
Ether et Alcool.
Ether camphré.
Eucaïne.
Glycéroph. de Chaux.
Glycér. de Soude à 0 gr. 05, 0 gr. 10 et 0 gr. 20
Héroïne.
Benzoate de Hg. à 0.01.
Morphine à 0 gr. 01 et à 0 gr. 02.

Chlorhydrate neutre de Quinine à 0 gr. 25.
Chlorhydrate neutre de Quinine à 0 gr. 50.
Chlorhydrosulfate de Quinine.
Tous les Sels de Quinine.
Scopolamine et Morphine (divers dosages)
Spartéine à 0 gr. 05.
Spartéine et Morphine (divers dosages)
Strychnine à 0 gr. 001.
Trunecek (Sérum).

2° AMPOULES COMPTE-GOUTTES

POUR COLLYRES, ETC.

Ampoules calibrées de 10 cent. cubes

PRINCIPALES SORTES

Adrénaline.
Atropine.

Cocaïne.
Cocaïne et Adrénaline.

Argyrol.
Protargol.

Esérine (Solution huileuse)
Electrargol.

En vente chez tous les Pharmaciens-Dépositaires

F. Comar & Fils & C^{ie} - PARIS

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

(25 juin).

— **Bloch** (C.). — L'assistance de l'Etat en France à la veille de la Révolution; in-8°, 504 p. (10 fr.) (*Picard*).

— **Saint-André** (C.). — Mme du Barry, (60 fr.) (*Emile-Paul*).

— **Schuermans** (A.). — Itinéraire général de Napoléon Ier; in-8° (15 fr.) (*Picard*).

— **Bonnal de Ganges**. — Les représentants du peuple en mission près les armées; 4 vol. in-8° (32 fr.) (*A. Savaète*).

— **Chabot** (comte de). — Le chasse à travers les âges; in-4° (65 fr.) (*A. Savaète*).

—**Fourier-Bonnard** (abbé). — L'histoire de l'abbaye royale et de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Victor à Paris; 2 vol. in-8° (20 fr.) (*A. Savaète*).

— **Lenôtre** (G.). — Le tribunal révolutionnaire; in-16 (3 fr.50) (*Perrin*).

— **Moreau-Nélaton** (E.). — Les Clouet, peintres officiels des roi de France in-8°; (15 fr.) (*E. Lévy*).

— **Witkowski et Cabanès** (Drs). — Gaytez d'Esculape; in-18, 500 p. (5 fr.) (*Maloine*).

***

— **Chantemesse** et **E. Mosny**. — Traité d'hygiène; fasc. VII; Hygiène industrielle; in-4°, 510 p. (12 fr.) (*Baillière*).

— **Faivre** (Dr P.). — Prophylaxie internationale et nationale; in-8°, 195 p. (5 fr.) (*J.-B. Baillière*).

— **Gilbert** (A.) et **L. Thoinot**. — Nouveau traité de médecine; fasc. XIII : Le cancer; in-8°, 672 p. (12 fr.) (*Baillière*).

— **Gilbert** (A.) et **H. Dugat**. — Les produits alimentaires; in-16, 384 p. (6 fr.) (*Baillière*).

— **Gilbert** (A.) et **G. Lion**. — Syphilis de la moelle; in-16, 96 p. (1 fr. 50) (*Baillière*).

— **Huchard** (Dr H.). — Les maladies du cœur; in-8°, 228 p. (6 fr.) (*Baillière*).

— **Martin** (Dr O.). — Nouveau formulaire magistral de thérapeutique clinique et de pharmacologie; in-18, 924 p. (10 fr.) (*Baillière*).

— **Marwedel** (Dr G.). — Atlas-manuel de chirurgie; éd. française par le Dr Chevassu, in-8°, 420 p. (16 fr.) (*Baillière*).

— **Nouvelles** archives du Muséeum d'histoire naturelle, 4e série, t. X, 1er fasc.; in-4° (40 fr.) (*Masson*).

— **Lambert** (Dr M.). — Que mangeons-nous? in-16 (2 fr. 50) (*E. Cornély*).

— **Novicow** (J.). — Le problème de la misère et les phénomènes économiques naturels; in-8°, 414 p. (7 fr. 50) (*Alcan*).

— **O'Followell** (Dr). — Le corset, t. II.; étude médicale, avec 143 fig. et 4 pl. hors texte; in-8° (5 fr.) (*Maloine*).

Les Grandes Revues

Revue des Etudes historiques (mai-juin). — Episode des luttes de factions en Ombrie au xve siècle, (*Comte de Baglion*). — Sainte-Beuve et Aloysius Bertrand (documents inédits) (*André Pavie*). — Lettres familières de Jérôme Aléandre (suite) (*J. Paquier*).

Bulletin de la Société historique du VIe arrondissement (juillet-décembre 1907). — La Fontaine de Biré (fin) (*Léo Mouton*). — Visite au couvent des Carmes (*P. Fromageot*). — Visite à l'atelier de Gustave Crank (*Mme Simon Baudette*).

Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France. — Une « Description de Paris » de Piganiol de la Force, illustrée et annotée par Gabriel de Saint-Aubin (*Emile Dacier*).

Mercure de France (16 juin). — La sensibilité individualiste (*G. Palante*). — Remarques sur la versification et discussion d'une erreur prosodique dans Victor Hugo (*Pierre Halary*). — Poèmes (*Alfred Mortier*). — Le Rêve du Bonheur : l'Age d'or (*Marius-Ary-Leblond*). — Les dernières découvertes archéologiques en Egypte (*Albert Gayet*). — La Pâque des Roses, poème (*Touny-Lérys*). — De Stevens et quibusdam aliis (Lettre inédite publiée par M. George Groffe) (*Félicien Rops*). — La Farce de la Marmite (*Laurent Tailhade*).

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

VOYAGES D'EXCURSIONS

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer pendant la saison d'été par ses gares et bureaux de ville de Paris, des billets à prix très réduits permettant aux Touristes de visiter la Normandie et la Bretagne, savoir :

1° EXCURSION AU MONT SAINT-MICHEL

par Pontorson avec passage facultatif au retour par Granville.

Billets d'aller et retour valables 7 jours.

1re classe, 47 fr. 70, 2e classe, 35 fr. 75, 3e classe 26 fr. 10

2° EXCURSION DE PARIS AU HAVRE

avec trajet en bateau dans un seul sens entre Rouen et Le Havre.

Billets d'aller et retour valables 5 jours.

1re classe, 32 fr., 2e classe, 23 fr., 3e classe, 16 fr. 50.

3° VOYAGE CIRCULAIRE EN BRETAGNE

Billets délivrés toute l'année, valables 30 jours, permettant de faire le tour de la presqu'île bretonne.

1re classe, 65 francs, 2e classe, 50 francs.

Itinéraire, Rennes, Saint-Malo, Saint-Servan, Dinan, Dinard, Saint-Enogat, Saint-Brieuc, Guingamp, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

Réduction de 40 p. 100 sur le tarif ordinaire accordée aux voyageurs partant de Paris, pour rejoindre l'itinéraire ou en revenir.

Pour plus de renseignements consulter le livret Guide-illustré du réseau de l'Ouest, vendu 0 fr. 50, dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.

Eliminateur physiologique de l'Acide urique

SOLUROL

ACIDE THYMINIQUE PUR

« L'acide thyminique est l'éliminateur physiologique de « l'acide urique. Son absence chez les goutteux détermine « la rétention des urates et leur dépôt dans les tissus. »

Le **SOLUROL** (*Acide thyminique*) doit être employé dans tous les cas où l'acide urique est formé en quantité supérieure à la normale, et notamment dans les diverses manifestations de l'**arthritisme.**

Dans la **Goutte aiguë**, le *SOLUROL* diminue l'intensité des crises et les espace de plus en plus.

Dans la **Goutte chronique**, les **Lithiases**, les **Coliques néphrétiques**, le **Rhumatisme déformant** et dans la **Diathèse urique** en général, le *SOLUROL*, en assurant une élimination complète de l'acide urique, fait disparaître les symptômes causés par l'uricémie.

Le **SOLUROL** s'administre sous forme de **Comprimés** dosés à **0** gr. **25**.

DOSE MOYENNE : 0 gr. 75 de SOLUROL par jour, soit 3 COMPRIMÉS

Le **SOLUROL ne fatigue pas l'estomac.**

(Demander la littérature aux LABORATOIRES CLIN)

LABORATOIRES CLIN

F. COMAR & FILS & Cie, PARIS

Variétés

Les mystères du spiritisme : un accouchement astral (1).

Une autre séance vaut d'être contée qui se passa, il y a une dizaine d'années, dans une maison particulière sise non loin du Conservatoire. Il me paraît inutile de nommer les assistants qui, presque tous, étaient des personnalités très connues du monde, des lettres, des arts.

Le médium était une femme qui devait se livrer au curieux phénomène connu sous le nom d'accouchement astral. Devant un petit guéridon, elle fut liée sur une chaise à l'aide d'une corde dont les bouts furent fixés au plancher avec de la cire, sur laquelle un des assistants — illustre académicien — apposa le cachet qui pendait en breloque à sa montre. On plaça sur le petit guéridon un sac de bonbons de chocolat pour l'enfant éthérique qui allait venir ; les assistants formèrent la chaîne et on éteignit les lumières.

Alors on fit la coutumière « prière aux esprits » et on attendit dans le silence. Le médium, bientôt, se mit à pousser de profonds soupirs. Elle entrait en transe. Des lueurs étranges, des apparences pallides et nébuleuses devinrent perceptibles. Des coups sourds, des craquements, des frôlements inconnus s'entendaient dans l'ombre. Un grand souffle froid, précurseur des manifestations décisives, passa sur les figures et sur les mains. Le guéridon tout à coup donna des signes d'agitation. Une scène longue et dramatique commença. Le médium, lié sur sa chaise, au sein des ténèbres, entra en lutte avec des forces ignorées. Dans les affres torturantes de sa maternité astrale, elle gémissait à haute voix avec des sanglots, des spasmes. On avait peur pour elle. Et tout à coup, à sa voix se substitua une autre voix — celle de l'enfant spectre dont elle venait d'accoucher psychiquement. Le nouveau-né d'ailleurs était extrêmement avancé pour son âge et il se mit tout de suite à plaisanter librement avec les assistants. Il devint vite irrespectueux d'ailleurs et décocha aux plus notoires d'entre eux divers sarcasmes des plus blessants qui indiquaient qu'il les connaissait assez bien. On en eut bientôt assez et on le renvoya à ses limbes. On fit de la lumière et on trouva l'accouchée très fatiguée, assise sur sa chaise et toujours enroulée dans ses cordes scellées. Une notable partie des chocolats avaient été mangés...

(1) In *Grotesques du spiritisme*, Echo de Paris du 15 mai.

Nouvelles publications médicales.

Chez Jules Rousset.

Guide du médecin oculiste dans les accidents de travail, par le Dr Caillaud, in-16, 216 pages (**3 fr. 50**).

Ce guide, que tout oculiste devra avoir dans sa bibliothèque, et que beaucoup de médecins pourront utilement consulter, vient combler une lacune dans la littérature médicale.

Au lieu de s'adresser à de gros traités généraux sur les accidents de travail, les oculistes trouveront dans le livre du Dr Caillaud tout ce qui concerne les accidents de travail dans leur spécialité.

Ce livre est un traité pratique, n'envisageant que des côtés pratiques. Un rapide aperçu en fera mieux juger.

Le premier chapitre traite rapidement de l'examen du blessé. Puis vient une étude sur les certificats médicaux pour accident de travail qui intéressera tous les médecins, spécialistes ou non. L'auteur s'étend ensuite sur les soins à donner aux blessés et sur l'hospitalisation. Puis il traite de la simulation et de l'hytérotraumatisme; il donne la préférence au procédé des verres convexes et au diploscope pour la recherche des amblyopies simulées unilatérales.

L'auteur fait dans le chapitre V une longue critique et interprétation du tarif Dubief tel qu'il est encore appliqué. Le nouveau tarif se rapprochera d'ailleurs de l'ancien et l'interprétation que donne le Dr Caillaud sera valable même après l'apparition encore retardée du nouveau décret concernant les soins médicaux.

Après une très intéressante étude sur la responsabilité des honoraires, sur les rapports des médecins avec les compagnies d'assurances et sur les droits ou devoirs des médecins d'assurance (chapitre concernant uniformément tous les médecins), l'auteur fait un très long chapitre sur les expertises que nous engageons vivement les médecins et les oculistes à lire. Dans aucun des traités déjà parus on ne trouvera des notions aussi pratiques et précises sur la façon de faire une expertise : désignation des experts, actes de l'expertise, rapport d'expert, honoraire des experts (interprétation des tarifs légaux et du tarif usuel). Dans un long paragraphe traitant de l'évaluation du dommage, le Dr Caillaud a mis au point cette question souvent difficile. Il a montré les difficultés de cette évaluation, les facteurs qui doivent être à considérer. Et dans deux tableaux clairs et précis il a mis entre les mains des experts des données précises d'application. Nous sommes convaincus que ces deux tableaux, fruits d'une sérieuse statistique, rendront à tous les oculistes des services très appréciables.

Après le calcul du chiffre de l'indemnité, le Dr Caillaud termine en faisant suivre son traité de modèles de certificats, rapports, etc., et en publiant in extenso tous les décrets, lois et règlements concernant les accidents de travail.

En résumé, les oculistes trouveront dans ce guide absolument tout ce qui les concerne dans les accidents de travail ; et tous les praticiens liront ce livre avec intérêt, car sous un petit volume, il renferme quantité de notions qui ne sont pas indiquées dans les traités déjà parus. Tout l'ouvrage envisage le côté pratique et l'indication des jugements des cours et tribunaux, appuie chaque appréciation des cas contestables.

Chez F. R. de Rudeval.

Thérapeutique hydro-minérale des maladies vénériennes. *Indications des cures thermales dans les principaux accidents de la Syphilis et de la Blennorrhagie. Choix de la station,* par le Dr Henri Pelon, in-18 de 400 pages. (**5 fr.**)

Les maladies vénériennes sont bien les plus communes de la pratique journalière. A côté des traitements médicamenteux ou opératoires qui leur sont applicables, elles sont très fréquemment justiciables des cures hydro-minérales.

L'ouvrage du docteur Pelon a précisément pour objet, cette étude des eaux thermales dans les maladies vénériennes.

La première partie est consacrée à *la syphilis*. L'auteur, après avoir fait la critique de l'ancien mode de traitement d'épreuve, expose l'utilité des cures minérales pour remonter l'état général du syphilitique, et pour redresser son état diathésique dont la nutrition est souvent viciée. Il insiste sur l'action fortement adjuvante que prêtent certaines eaux thermales au traitement mercuriel et sur la tolérance si remarquable des hautes doses hydrargyriques qu'elles permettent d'obtenir dans les cas pressants. Il passe enfin en revue les principales classes d'eaux minérales applicables aux syphilitiques et arrive à préciser très nettement la station la mieux appropriée à chaque cas déterminé.

Dans la deuxième partie, l'auteur examine les diverses localisations de *la blennorrhagie* sur l'urèthre, la vessie, le bassinet, le rein, l'utérus, les articulations ; d'où autant de chapitres consacrés aux indications des eaux minérales dans les uréthro-cystites, pyélo-néphrites, métrites, arthrites, etc.., et à la détermination exacte de la source la meilleure dans chacune de ces localisations chroniques du gonocoque.

Le livre du docteur Pelon vient à son heure, à ce moment de l'année où se posent de toutes parts les indications des cures thermales. Le succès de ses précédents travaux et ses titres scientifiques recommandent sa « thérapeutique hydro-minérale des maladies vénériennes » à l'attention de tous les praticiens.

ADRÉNALINE CLIN

(Principe actif des Capsules surrénales)

HÉMOSTATIQUE, VASO-CONSTRICTEUR

le plus puissant.

SOLUTION D'ADRÉNALINE CLIN (Chlorhydrate)

à 1/1000e

Cette solution a surtout son emploi dans les interventions chirurgicales. Elle peut être prise en gouttes (5 à 30 par jour) dans l'administration interne de l'Adrénaline

Le Flacon de 30 c.c. **5 fr.** — Le petit Flacon de 5 c.c. *(convient particulièrement aux prescriptions au public).* **1 fr. 50**

GRANULES D'ADRÉNALINE CLIN (Chlorhydrate)

Dosés à 1/4 de milligr. par granule Le Flacon. **4 fr.**

SUPPOSITOIRES D'ADRÉNALINE CLIN (Chlorhydrate)

Dosés à 1/2 milligr. par suppositoire La Boite. **3 fr. 50**

ADRÉNALINE CLIN CHIMIQUEMENT PURE

En divisions de 5 centigr. Le Tube. **4 fr.**

COLLYRE D'ADRÉNALINE CLIN (Chlorhydrate)

En ampoule-compte-gouttes spéciale de 10 c. c., calibrée et conservant la solution stérile
Solution à 1/5000e — L'Ampoule. **3 fr.**
Solution à 1/1000e — L'Ampoule. **3 fr. 50**

Associations : Collyres stérilisés Clin

à l'Adrénaline-Cocaïne
0 gr. 002 Adrénaline + 0 gr. 20 Cocaïne par 10 c. c. — L'Ampoule. **3 fr. 25**

à l'Adrénaline-Esérine
0 gr. 002 Adrénaline + 0 gr. 05 Esérine par 10 c. c. — L'Ampoule. **4 fr.**

TUBES STÉRILISÉS d'ADRÉNALINE CLIN (Chlorhydrate)

Pour Injections hypodermiques

Solution titrée à 1/2 mmgr. par c.c. — La Boite de 10 Tubes. **6 fr.**

Associations : Tubes stérilisés Clin

à l'Adrénaline-Cocaïne
1/4 mmgr. Adrénaline + 0 gr. 005 Cocaïne par c.c. — La Boite de 6. **2 fr. 50** — de 12. **4 fr. 50**
1/10e mmgr. Adrénaline + 0 gr. 01 Cocaïne par c.c. — La Boite de 6. **2 fr. 25** — de 12. **4 fr.**
1/10e mmgr. Adrénaline + 0 gr. 02 Cocaïne par c.c. — La Boite de 6. **2 fr. 50** — de 12. **4 fr. 50**

à l'Adrénaline-Stovaïne
1/10e mmgr. Adrénaline + 0 gr. 015 Stovaïne par c.c. — La Boite de 6. **2 fr. 25** — de 12. **4 fr.**
1/4 mmgr. Adrénaline + 0 gr. 02 Stovaïne par c.c. — La Boite de 6. **2 fr. 50** — de 12. **4 fr. 50**

INDICATIONS :

Oto-Rhino-Laryngologie (Ischémie du champ opératoire, etc.).
Ophtalmologie (Conjonctivites, Glaucome, Episclérite, etc.).
Chirurgie des Voies urinaires (Rétrécissements, etc.).
Médecine générale : (Hémoptysies, Hématémèses, Hémorroïdes, etc).

Les prix indiqués sont les prix au public

LABORATOIRES CLIN — Paris

Sommaire de la France médicale du 10 mai 1908.

Travaux et critique

Salomon de Bombelles, premier médecin du roi Louis XII........................ E.-T. Hamy.

Note sur une médaille toulousaine de Proxenette juré.................................. L. Le Pileur.

Revue des Travaux historiques : André Thévet d'Angoulême. — L'assistance hospitalière à Limoges pendant la Révolution. — Les maladies épidémiques en Europe du XVIe au XIXe siècle. — Les médailles médicales en Limousin. — Note sur la médecine de jadis en Saintonge. — Bibliographie de Guillotin. Pierre Rambaud.

La Revue :

Les traditions populaires et Ambroise Paré (*Léo Desaivre*).

Eugène Sue précurseur de la psychologie criminelle contemporaine (*Scipio Sighele*).

Le rôle de Portal dans la perte de l'idée de contagion de la phtisie (*P.A*).

Saint-Lazare pendant la Révolution (*H. d'Alméras*).

Variétés : Choses du Japon (*fin*) (*Dekayser*).

Causerie thérapeutique : Une thèse roumaine sur le solurol.

Index bibliographique.

Sommaire de la France médicale du 25 mai 1908.

Travaux et critique :

Révolution des théories anciennes relatives à la structure et au fonctionnement des muscles. J. Robert.

Les oculistes gallo-romains et leurs instruments. Albert Terson.

Société française d'histoire de la Médecine. (Séance du 13 mai 1908).

La Revue

La carrière médicale dans les Flandres au Moyen-Age (*Tonnel*).

Notes : Michel Servet n'aura pas sa statue. — Une acquisition à la Bibliothèque Nationale. — Assistance aux veuves de médecins et aux orphelins. — La société Lagoguey.

Variétés : A propos de la mort de Béchamp.

Causerie thérapeutique : Notes sur la médication iodo-tanée et le Vin Nourry.

Nouvelles publications médicales : Traité clinique de la Digestion et du régime alimentaire (*Sigaud*).

L'œuvre de la Commission de réformes des études médicales.

Index bibliographique : Les grandes Revues.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

—

Billets pris à l'avance.

Les gares de Paris, Lyon, Marseille, Saint-Etienne, Aix-les-Bains et Genève délivrent à l'avance, par série de 20, des billets de 1re, 2e et 3e classes, pour les gares de la banlieue de ces villes et réciproquement.

Ces billets peuvent être utilisés dans les deux sens (aller ou retour). Leurs prix présentent une réduction de 10 p. 100 sur le prix des billets ordinaires. Les billets délivrés pendant les dix premiers mois de l'année sont valables jusqu'au 31 décembre inclus et ceux délivrés pendant les mois de novembre et décembre jusqu'au 31 décembre inclus de l'année suivante. Les demandes doivent être adressées aux chefs des gares intéressées ou dans les bureaux succursales.

Sommaire de la France Médicale du 10 juin 1908.

Travaux et Critique :

Notes sur l'Histoire des lunettes.................. A. Masson.

Revue critique : L'abbé Faria. — Les débuts de la médecine vétérinaire dans le Maine. — A propos d'Ambroise Paré. — Portrait de Desault.................................. Paul Delaunay.

— Livres et opinions sur la neurasthénie : 1° Les « États neurasthéniques », d'André Riche ; — 2° « Neurasthénies et psychonévroses », de Bernheim ; 3° « Les vrais et faux neurasthéniques », de Beni-Barde.............. Alb. P.

La Revue :

Documents médicaux sur le Poitou (*P. Rambaud*).

Biographies lyonnaises. Les Pestalozzi (*J. Drivon*).

Déformations crâniennes décrites par les anciens (*Félix Regnault*).

Notes : La démolition de l'annexe de l'Hôtel-Dieu. — Une recette marocaine pour faire teter les bébés récalcitrants. — Les Exploits d'une somnambule.

Variétés : Est-ce la faillite du spiritisme ? (*G. Lebon.*)

Causerie thérapeutique : Les succès cliniques de l'Electrargol.

Index bibliographique.

Sommaire de la France Médicale du 25 juin 1908.

Travaux et Critique

Pierre Quthe, maître apothicaire de Paris. Son portrait peint par François Clouet.................................. Paul Dorveaux.

Notes historiques sur les eaux d'Alise-Sainte-Reine........................ Mairel (*de Semar*).

Le « Tsincipital » néolithique et le periscythisme ou l'hypospathisme des peuples anciens considérés comme des opérations chirurgicales devant guérir des maladies chroniques des yeux.... Sudhoff (*de Leipzig*).

Revue critique : A propos de la mort de J.-J. Rousseau. — Une relation inédite.................................. Paul Delaunay.

Revue des Travaux historiques : Etudes archéologiques. — Un « theatrum sanitatis ». — Notice sur la vie et les travaux de M. Emile Javal. — Une ordalie par le poison à Rome et l'affaire des Bacchanales. — Robert Pelet et la Peste de 1604 à Saint-Omer.............. P. R.

Notes sur des livres.................. A. P.

Société française d'Histoire de la Médecine. Séance du 10 juin 1908.

La Revue

L'hygiène militaire au XVIIIe siècle (*Jehan des Cilleuls*).

Le médecin à la corde (*R. Hélot*).

Causerie thérapeutique : Notes sur la lécithine.

Variétés : Mme de Provigny, bienfaitrice des pauvres.

Index bibliographique. Les Grandes Revues.

ÉNÉSOL

Salicylarsinate de mercure

Nouveau sel arsenico-mercuriel soluble, injectable

à mercure et arsenic dissimulés

Avantages de l'Enésol

1° Toxicité excessivement faible (70 fois plus faible que celle du HgI^2) qui permet d'administrer à **doses élevées** le mercure et l'arsenic sans phénomènes généraux d'intolérance ;

L'Énésol **n'est pas douloureux en injections :** les injections sont très bien supportées même à doses élevées et ne donnent jamais de nodosités;

3° L'activité thérapeutique de l'Énésol est comparable à celle des meilleurs sels mercuriels solubles. Il associe sous une forme éminemment maniable le mercure et l'arsenic et permet, sans avoir à redouter de phénomènes toxiques, l'emploi simultané du mercure, agent spécifique, et de l'arsenic, agent dynamogénique auquel des recherches récentes semblent en outre attribuer un rôle dans la guérison des manifestations syphilitiques.

L'ÉNÉSOL est délivré

en ampoules de 2 cent. cubes titrées à 0 gr. 03 par c. c.

(0 gr. 06 par ampoule)

La Boîte de 10 ampoules : 4 francs.

Le nom d'**Énésol**, qui intentionnellement ne rappelle pas la composition mercurielle du produit, en permet la prescription dans les cas où le médecin désire laisser ignorer au malade la nature de son affection.

LABORATOIRES CLIN

F. COMAR & FILS & Cie

Pharmaciens de 1re classe — Fournisseurs des Hôpitaux

PARIS — 20, rue des Fossés-Saint-Jacques — PARIS

Variétés

Paris au temps des romantiques

Sous ce titre alléchant, la Bibliothèque de la Ville de Paris expose, au rez-de-chaussée de l'hôtel Saint-Fargeau, une partie de ses précieuses collections. L'idée est excellente, et pour ma part j'en sais un gré infini à M. Marcel Poëte, qui l'a conçue et réalisée, parce que j'y vois la première pierre du musée des Romantiques, qui se fera tôt ou tard. Et le plus tôt sera le mieux, chaque année qui s'écoule entraînant aux oubliettes, sous une forme, quelque témoin de cette époque glorieuse. Je me demande même pourquoi, au lieu de faire la Maison de Victor Hugo, la ville de Paris, élargissant le cadre, n'a pas fait le musée des Romantiques. Cela n'aurait pas empêché Victor Hugo d'en occuper une des premières places. Mais Paul Meurice, à qui j'en avais parlé à différentes reprises, ne voyait que Victor Hugo, dans sa piété filiale. « Lui partout, toujours lui ! »

Quoi qu'il en soit, le musée de la place Royale rend déjà de grands services aux travailleurs, en leur procurant des gravures et des livres qui manquaient à nos trois grandes bibliothèques. Croiriez-vous, en effet, que la Bibliothèque Nationale, non plus que celle de l'Arsenal et la Mazarine, ne possède aucune édition originale de Victor Hugo avant 1830? C'est invraisemblable, et pourtant c'est ainsi. Or, de toutes les éditions des œuvres du maître, ce sont précisément les premières des *Odes et Ballades* qui ont le plus d'importance, attendu que, sans elles, il est impossible de suivre les différentes phases du génie poétique d'Hugo, et de montrer — par les seules épigraphes qui figurent, de 1819 à 1827, en tête de ses poésies — les influences diverses qu'il subit lorsqu'il se cherchait encore.

Pendant que je travaillais à mon livre sur Sainte-Beuve, je fus obligé d'aller à la bibliothèque publique de Nantes pour pouvoir, en rapprochant les éditions des *Odes et Ballades*, de 1824 à 1827, faire la preuve que Victor Hugo avait subi, dès leur rencontre, l'influence du futur critique des *Lundis*.

Et ce que je dis là pour les livres, je le dirai aussi pour le cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale. Lui qui est si riche par ailleurs, il est d'une pauvreté insigne pour la période romantique. Pas plus tard qu'hier, on lui a fait cadeau d'un magnifique portrait d'Achille Devéria. Il serait grand temps que les familles ou les amateurs, puisque l'Etat manque de l'argent nécessaire, s'occupent de combler les lacunes de ses collections. J'étais stupéfait l'autre jour, en parcourant la salle de l'exposition, à l'hôtel Saint-Fargeau, de la quantité de documents iconographiques : vues panoramiques, gravures de modes, portraits, charges et caricatures, albums au crayon et en couleurs, qui lui font défaut. Et notez que la ville de Paris n'a pas exposé le quart de ce qu'elle possède, et qu'il lui manque à elle-même une masse de choses ! C'est ainsi que la biographie romantique n'est représentée à cette exposition que par quelques éditions originales de Victor Hugo, Musset et Vigny.

Quelle merveilleuse suite d'images ! quelle résurrection de l'ancien Paris ! Oui, mais, après le plaisir que procure cette sorte de kaléidoscope, quelle tristesse on éprouve, en faisant l'inventaire de ce qu'ont coûté au pittoresque les embellissements successifs de la capitale ! Le pittoresque ! c'est précisément la note dominante du Paris moyen âgeux et romantique ; c'est la caractéristique même de l'Art sous la Restauration. Quand le baron Taylor entreprit, en 1816, l'admirable publication des *Voyages dans l'ancienne France*, il eût bien soin d'ajouter au mot « romantique » le mot « pittoresque ». L'un n'allait pas sans l'autre. Et ce n'est pas Nodier, son collaborateur, qui, en 1811, eût pris part au concours ouvert par l'Académie française sur les *Embellissements de Paris*. Il laissa cet honneur à Millevoye et à Soumet, qui s'en tirèrent tant bien que mal dans des pièces que n'aurait pas désavouées l'abbé Delille. Quinze ans plus tard, pas un seul poète vraiment romantique n'aurait eu le cœur de célébrer les embellissements de Paris, c'est-à-dire les démolitions de ses vieux monuments et de ses vieilles rues. Je me rappelle la colère de Chateaubriand apprenant, en Suisse, où il s'était réfugié après 1830, qu'on allait démolir Saint-Germain-l'Auxerrois.

«... Noble manière, écrivait-il à une dame, le 11 juillet 1831, d'inaugurer la monarchie élective, par la destruction d'une église, d'exécuter de sang-froid, et à tête reposée, ce que le vandalisme révolutionnaire faisait jadis, dans la fièvre et les convulsions !... Que ne fait-on ce que j'ai proposé ! Que ne masque-t-on l'église par des arbres, en la laissant subsister en face du Louvre comme échelle et témoin de la marche de l'art ! Saint-Germain-l'Auxerrois est un des plus vieux monuments de Paris ; il est d'une époque dont il ne reste presque rien. Que sont donc devenus vos romantiques ? On porte le marteau dans une église, et ils se taisent ! O mes fils ! combien vous êtes dégénérés ! Faut-il que votre grand-père élève seul sa voix cassée en faveur de vos temples ? Vous ferez une ode, mais durera-t-elle autant qu'une ogive de Saint-Germain-l'Auxerrois ?... »

Ces derniers mots étaient évidemment à l'adresse de Victor Hugo qu'il avait devancé sur ce point comme sur beaucoup d'autres. L'auteur de *Notre-Dame*, pris ainsi à partie, eut honte de son silence. Il comprit la leçon que venait de lui donner publiquement (la lettre de Chateaubriand ayant paru dans la *Revue de Paris*) celui qui l'avait baptisé autrefois l' « Enfant sublime », et, le 1er mars 1832, il publia, dans la *Revue des Deux Mondes*, un article contre les *Démolisseurs*. Saint-Germain-l'Auxerrois était sauvé.

Les démolisseurs ! vous souvenez-vous de l'admirable description de Paris, vu des tours de Notre-Dame, dans le roman de Victor Hugo ? Je ne sais pas si, à son retour d'exil, le vieux poète eut la curiosité de monter au haut de *sa* cathédrale ; mais, dans ce cas, sa haine de l'Empire dut s'accroître en proportion de tout ce qu'on avait abattu. A la place des centaines de clochers et du fouillis des maisons à tourelles, à échauguettes et à toits pointus qui s'entremêlaient comme à plaisir en bordure de rues étroites et sinueuses comme leurs ruisseaux, il n'y avait plus, entre l'Hôtel-de-Ville et les Tuileries, que deux seules tours, celles de Saint-Jacques et de Saint-Germain, et qu'une seule flèche, celle de la Sainte-Chapelle, et en fait de maisons, que des maisons à six étages, bâties sur une place uniforme, le long de larges rues alignées au au cordeau. Du grand et du petit Châtelet, si amusants, si pittoresques, il ne restait pas l'ombre d'un vieux mur, et la rue de la Vieille-Lanterne, où Gérard de Nerval se pendit un matin de janvier 1855, était allée rejoindre, sous le marteau du baron Haussmann, les rues Nicaise et du Doyenné, qui faisaient une si drôle de tache dans la cour du Carrousel, quand s'y réunissaient les Jeune-France, et que cette folle Hortense Allart de Méritens y recevait, dans son petit entresol, le dessus du panier romantique, depuis Chateaubriand jusqu'à Béranger.

Ah ! il a bien fait de mourir avant la fin du dix-neuvième siècle, car, s'il lui avait été donné de vivre vingt ans plus tard, Victor Hugo aurait trouvé que la Ville-Lumière abusait tout de même de la lumière en rasant et en écornant les deux maisons qui avaient abrité sa jeunesse. Le boulevard Raspail vient, en effet, d'éventrer l'ancien hôtel de Toulouse qu'habitait sa fiancée au moment de son mariage, et c'est miracle qu'il n'ait pas jeté par terre la maison du 27, rue Notre-Dame-des-Champs, où le grand poète composa *Cromwel*, les *Orientales*, les *Feuilles d'automne*, *Marion Delorme* et *Hernani*. Mais, comme elle est adossée à un parc et qu'elle a peu de valeur en elle-même, elle ne perd rien pour attendre ; elle est à peu près sûre d'être démolie avant peu. Et c'est pour cela que je regrette qu'on n'y ait pas installé le musée Victor-Hugo. Il y eût été bien mieux à sa place qu'au Marais, et, dans le parc qui entoure cette demeure historique, on aurait pu dresser, par-ci par-là, les bustes en marbre blanc des principaux compagnons du cénacle de Joseph Delorme, sans compter qu'elle regarde la petite maison que Sainte-Beuve habitait avec sa mère, quand il se lia avec Victor Hugo. Mais il était écrit que, tout en se multipliant pour l'honorer de leur mieux, les amis du maître ne feraient rien qu'à contre-sens. A quoi rime, par exemple, le monument démesuré qu'on lui a érigé sur la place d'Eylau ? Je sais bien qu'il est mort non loin de là ; mais, dans sa maison de l'avenue d'Eylau, il n'a guère pratiqué que l'*art d'être grand-père*. Et que sont ces souvenirs auprès de ceux de la rue Notre-Dame-des-Champs ?

Quel que soit le sort de cette maison, qu'on la démolisse ou qu'on la transforme, la photographie nous a gardé son image fidèle, et je sais un grand artiste qui, ayant été témoin de la chute des deux hêtres jumelés qui montaient la garde à sa porte, en a fait un dessin admirable. Quand ce dessin aura été gravé pour servir de frontispice au *Cénacle de Joseph Delorme* qui m'occupe en ce moment, il ira prendre place au Musée Victor-Hugo ou à l'hôtel Saint-Fargeau, parmi les souvenirs des temps romantiques. Il suffit, en effet, que la maison de la rue Notre-Dame-des Champs ait entendu la première, le son du cor d'Hernani pour qu'elle reste chère à tous ceux qui aiment le grand art, la poésie immortelle.

in *Écho de Paris* (18 juillet).

Léon Séché.

LIQUEUR ET PILULES DU Dr LAVILLE

INDICATIONS :

Goutte aiguë ou chronique — Rhumatisme goutteux

Sédation immédiate des accès de douleur, sans crainte de répercussion. Dissolution des tophus.
La LIQUEUR agit dans l'état aigu, les PILULES dans l'état chronique.

DOSES :

LIQUEUR : de 1/2 à 3 cuillerées à café par jour, suivant la violence des accès.
PILULES : de 4 à 10 par jour.

F. COMAR & FILS & Cie
20, Rue des Fossés-Saint-Jacques, PARIS.

TUBES STÉRILISÉS CLIN

CACODYLATE DE GAIACOL

(Formule du Dr BARBARY de Nice)

La solution est dosée à 5 cgr. par cent. cube

Le Cacodylate de Gaiacol préparé par les LABORATOIRES CLIN *est stable t ne se dissocie pas.* (Thèse du Dr EUVRARD, Bordeaux.)

Doses : Une injection quotidienne de un centimètre cube.

Indications spéciales : GRIPPES.

Indications générales : Toutes les affections des voies respiratoires.

LABORATOIRES CLIN
F. COMAR & FILS & Cie. PARIS

Sommaire de la France médicale du 25 mai 1908.

Travaux et critique :

Révolution des théories anciennes relatives à la structure et au fonctionnement des muscles. J. Robert.
Les oculistes gallo-romains et leurs instruments. Albert Terson.
Société française d'histoire de la Médecine. (Séance du 13 mai 1908).

La Revue

La carrière médicale dans les Flandres au Moyen-Age (*Tonnel*).
Notes : Michel Servet n'aura pas sa statue. — Une acquisition à la Bibliothèque Nationale. — Assistance aux veuves de médecins et aux orphelins. — La société Lagoguey.
Variétés : A propos de la mort de Béchamp.
Causerie thérapeutique : Notes sur la médication iodo-tannée et le Vin Nourry.
Nouvelles publications médicales : Traité clinique de la Digestion et du régime alimentaire (*Sigaud*).
L'œuvre de la Commission de réformes des études médicales.
Index bibliographique : Les grandes Revues.

Sommaire de la France Médicale du 10 juin 1908.

Travaux et Critique :

Notes sur l'Histoire des lunettes............. A. Masson.
Revue critique : L'abbé Faria. — Les débuts de la médecine vétérinaire dans le Maine. — A propos d'Ambroise Paré. — Portrait de Desault.................................. Paul Delaunay.
— Livres et opinions sur la neurasthénie : 1° Les « États neurasthéniques », d'André Riche ; — 2° « Neurasthénies et psychonévroses », de Bernheim ; 3° « Les vrais et faux neurasthéniques », de Beni-Barde............ Alb. P.

La Revue :

Documents médicaux sur le Poitou (*P. Rambaud*).
Biographies lyonnaises . Les Pestalozzi (*J. Drivon*).
Déformations crâniennes décrites par les anciens (*Félix Régnault*).
Notes : La démolition de l'annexe de l'Hôtel-Dieu. — Une recette marocaine pour faire téter les bébés récalcitrants. — Les Exploits d'une somnambule.
Variétés : Est-ce la faillite du spiritisme? (*G. Lebon.*)
Causerie thérapeutique : Les succès cliniques de l'Electrargol.
Index bibliographique.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

—

Indépendamment du train de jour « **Côte d'Azur rapide** » la Compagnie met en marche tous les jours, sauf le jeudi, au départ de Paris, un *train de nuit extra-rapide*, entre **Paris et Vintimille** couvrant en 14 heures la distance de Paris à la Côte d'Azur.

Ce train est composé de grandes voitures P.-L.-M. à boggies offrant des places de 1re classe (sans supplément) et de lits-salons, d'un salon à deux lits complets, d'un sleeping-car et d'un restaurant.

Le nombre des places est limité ; on peut les retenir d'avance, moyennant une taxe de location de 2 fr. par place.

Sommaire de la France Médicale du 25 juin 1908.

Travaux et Critique

Pierre Quthe, maître apothicaire de Paris. Son portrait peint par François Clouet.......................... Paul Dorveaux.
Notes historiques sur les eaux d'Alise-Sainte-Reine....................... Mairel (*de Semur*).
Le « Tsincipital » néolithique et le periscythisme ou l'hypospathisme des peuples anciens considérés comme des opérations chirurgicales devant guérir des maladies chroniques des yeux.... Sudhoff (*de Leipzig*).
Revue critique : A propos de la mort de J.-J. Rousseau. — Une relation inédite.................................. Paul Delaunay.
Revue des Travaux historiques : Etudes archéologiques. — Un « theatrum sanitatis ». — Notice sur la vie et les travaux de M. Emile Javal. — Une ordalie par le poison à Rome et l'affaire des Bacchanales. — Robert Pelet et la Peste de 1604 à Saint-Omer.............. P. R.
Notes sur des livres.................. A. P.
Société française d'Histoire de la Médecine. Séance du 10 juin 1908.

La Revue

L'hygiène militaire au XVIIIe siècle (*Jehan des Cilleuls*).
Le médecin à la corde (*R. Hélot*).
Causerie thérapeutique : Notes sur la lécithine.
Variétés : Mme de Provigny, bienfaitrice des pauvres.
Index bibliographique. Les Grandes Revues.

Sommaire de la France médicale du 10 juillet 1908.

Travaux et critique

L'arsenal instrumental urinaire sous Ambroise Paré...................................... F. Cathelin.
Factum des médecins de Poitiers pour le règlement qu'ils demandent contre les apothicaires.................................. Pierre Rambaud
Société française d'histoire de la médecine. Séance du 8 juillet 1908.

La Revue :

L'œuvre de la commission de réforme des études médicales.
Note sur la réforme de l'enseignement médical (*Roux*).
Causerie thérapeutique : Notes sur l'adrénaline.
Variétés : Les mystères du spiritisme : un accouchement astral.
Nouvelles publications médicales.

MÉDICATION ARRHÉNIQUE

CACODYLATE DE SOUDE CLIN

(Diméthylarsinate monosodique)

GOUTTES : 1 cgr. par cinq gouttes. — **GLOBULES** : 1 cgr. par globule. — **TUBES STÉRILISÉS** pour injections hypodermiques : 1° **Solution** titrée à 5 centigr. par c. c. ; 2° **Solution** titrée à 10 centigr. par c. c.

MARSYLE CLIN

Cacodylate de protoxyde de Fer, renfermant le Fer et l'Acide cacodylique combinés **dans des proportions thérapeutiques.**

Une dose moyenne de 0 gr. 10 correspond à : 0 gr. 025 de Fer au minimum d'oxydation et 0 gr. 05 d'Acide cacodylique.

GOUTTES : 0 gr. 025 par cinq gouttes. — **GLOBULES** : 0 gr. 025 par globule. — **TUBES STÉRILISÉS** pour injections hypodermiques : **Solution** titrée à 5 cgr. par c. c.

CACODYLATES DIVERS EN TUBES STÉRILISÉS CLIN

CACODYLATE de GAIACOL (Formule du Dr Barbary), titré à 0 gr. 05 par c. c. —
CACODYLATE de MAGNÉSIE, titré à 0 gr. 10 par c. c. et à 0 gr. 20 par c. c. —
CACODYLATE de STRYCHNINE, titré à 0 gr. 001 par c. c. —
CACODYLATE de SESQUIOXYDE DE FER, titré à 0 gr. 05 par c. c.

MÉTHARSINATE CLIN

(Monométhylarsinate disodique, arrhénal)

GOUTTES : 1 cgr. par cinq gouttes. — **GLOBULES** : 1 cgr. par globule. — **TUBES STÉRILISÉS** pour injections hypodermiques : **Solution** titrée à 5 cgr. par c. c.

MÉTHARSINATE DE FER CLIN

(Méthylarsinate ferrique)

GOUTTES : 1 cgr. par cinq gouttes. — **GLOBULES** : 1 cgr. par globule. — **TUBES STÉRILISÉS** pour injections hypodermiques : **Solution** titrée à 5 cgr. par c. c.

NÉOQUININE ARSINÉE FALIÈRES

Méthylarsino-Glycérophosphate de Quinine, renfermant 70 % de Quinine et 12, 5 % de Méthylarsinate.

Permet à la fois le **Traitement arrhénique et quinique** (Paludisme, Grippe, Néoplasmes).

CACHETS dosés à 0 gr. 25. — **CAPSULES** dosées à 0 gr. 10. — **TUBES STÉRILISÉS** pour injections hypodermiques : **Solution** titrée à 0 gr. 50 par c. c.

LABORATOIRES CLIN

F. COMAR et FILS et Cie, 20, rue des Fossés-St-Jacques, PARIS

Variétés

Les ladres dans l'œuvre de Guillaume Bouchet

Dans le numero de juin-juillet de la Revue des Traditions populaires, *M. Léo Desaivre continuant son étude sur* les Traditions populaires et les écrivains poitevins, *nous rapporte ce que, dans une de ses sérées, Guillaume Bouchet dit des ladres.*

Appelés cachots, caquots, capots et gabots, vont à cheval ; d'où le proverbe : Je ne vais point demander les étrennes et l'aguillan neuf à cheval, c'est-à-dire je ne suis pas ladre. On dit riche comme un ladre, bien qu'ils n'exerçent qu'un bien petit commerce. « Il est aisé à lever la boutique, il ne faut qu'un petit mouchoir et le baril dessus (dessous !), et en une des mains un aiguillier de Croutelles et voilà leur étal dressé». Quand la foire tient dans un cimetière, le tout trouve aisément place sur une tombe : épingles, peignes, flageolets, almanachs, lacets, etc.

La ladrerie est rare en Poitou où l'on ne trouve que des ladres blancs. On en jugerait tout autrement à l'exhibition au dehors des maisons de la cliquette et du baril qui sont comme les armes des ladres, mais il y a longtemps que les gens de guerre ne s'y trompent plus et vont loger tout comme ailleurs chez ces faux ladres.

Il y a moins de ladresses que de ladres. On dit les hommes très ardents et ce ne serait pas le seul avantage de la messelerie qui préserverait des parasites animaux, de la fièvre et même de la peste et rendrait insensible. En retour ils sont toujours enroués.

Le cancer et les loups sont des espèces de ladrerie locale.

« J'ai vu un ladre en notre paroisse qui était des plus pauvres et si ne laissait d'aller tout le premier à l'offerte, encore que ce ne fût à son rang, faisant cela parce qu'il voulait mal à son curé, s'assurant que pour un denier qu'il lui baillait, de lui en faire perdre un cent et toute son offerte : d'autant que tous les autres paroissiens n'allaient jamais baiser la paix après lui, encore que tous les légistes tiennent que c'est un grand signe d'amitié, de parenté et de conjonction de baiser la paix après un autre (1).

Il ne faut pas confondre l'insensibilité des ladres avec la marque du diable. Le diable ratisse le front des sorcières pour ôter le chrême du baptême, tellement qu'elles portent une marque au front qu'elles cachent le mieux qu'elles peuvent avec leur accoutrement de tête. Que si vous ne pouvez aviser cette marque, dites tout haut : je me doute, haut le pouce ridé (plié), en mettant le pouce sur le premier doigt et faisant ainsi le signe de la croix, comme faisaient les anciens selon Tertullien, voulant dire : Voilà le signe de la croix qui empêchera tous les sortilèges et lors nul magicien n'aura puissance de mine (23e sérée).

Les yeux ronds et saillants sont sujets à la lèpre.

Les lancettes malpropres peuvent propager la lèpre et la peste.

La cendre du plomb surnage sur l'urine des ladres.

Thévet dit qu'en Afrique on guérit de la lèpre avec le sang et la chair des tortues « dont je m'esbahis, si cela est vrai, que les tortues de France ne sont plus chères, qu'on en use et si elles n'ont point la vertu de celles d'Afrique qu'on en fait apporter de ce pays-là, aussi bien que de la momie (2) ».

Les vipères soulagent aussi les ladres et, comme les tortues les mangent, de là peut venir leur effet curatif.

(1) Marchangy dans sa *Gaule poétique* a attribué cette malice à un messeau de Fontenay.

(2) « La tortue qui a le plus de saveur et requête est celle qu'on nomme némorale et qui fait son terrier dans les bois, richesse du pays de Provence et Languedoc et délices des grands seigneurs. »

Le porc ladre se guérit en mangeant des grenouilles et des écrevisses.

On donne aux lépreux des grenouilles, des chancres et des mollusques de mer, l'eau dans laquelle le garçon premier-né a été baigné, et jusqu'au sang des petits enfants (1).

Le bain qui a servi à laver un cadavre est recommandé.

La vipère dans la poule engraissée de vipères, le vin où elles trempent, la thériaque de serpents et sans doute aussi le trochisque de Tyr, mêlé d'eau et de vin blanc. Mettre dans un pot la vipère écorchée après lui avoir ôté la tête et la queue, avec sel et figues pilées avec miel, couvrir le pot, mettre au four, puis piler et réduire en poudre. Bouchet en avait sans doute mangé, car il dit le médicament très agréable au goût, en observant à ce sujet que les macrobes Ethiopiens, qui mangent les serpents, vivent 120 ans.

Nous épuiserons cette pharmacopée animale avec le jus de jeunes poules.

La flore fournit l'huile pour laver les ladres, la menthe sauvage mâchée et appliquée sur le mal, les racines d'asperges cuites au vinaigre, la liqueur de cidre, la graine de pavot blanc, et toujours pris à l'intérieur, le jus et l'eau distillée de véronique, le jus ou vin de fraises mises dans une fiole de verre sur un fumier, l'émeraude pulvérisée, l'eau de mer, les étuves chaudes de bois de laryx et son eau. Il ne faudrait même pas craindre de recourir à la *castration*.

La navigation qui *provoque le vomissement* est recommandée, mais le ladre doit s'abstenir du poisson frais et *des lentilles*.

G. Bouchet ne parle jamais d'une maladie sans en donner la cause et les remèdes ; faut-il s'étonner dès lors si son volume a plus de mille pages? Nous donnons à propos des ladres et une fois pour toute, cette singulière nomenclature, pour n'en plus retenir désormais que les éléments les plus essentiels.

UNE RÉMINISCENCE DU YONI INDIEN (7e sérée).

« Il se trouve quelquefois que les chiens ne prendront rien, et lors les chasseurs usent d'un approuvé remède, c'est qu'ils fendent, par le milieu, un arbrisseau de chêne, et font passer tout au travers d'icelui tant les chiens que les chasseurs : ce qu'étant fait, il leur est avis, qu'ils ont rompu toute sorte de charme. »

LÉO DESAIVRE.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Trains spéciaux à prix réduits sur Dieppe et sur le Havre organisés les dimanches (aller et retour dans la même journée). — Délivrance par les gares de la banlieue (rive droite) situées hors Paris de billets valables par les trains spéciaux aux prix réduits de : 9 francs en 2e classe et 6 francs en 3e classe pour Dieppe ; 12 francs en 2e classe et 9 francs en 3e classe pour le Havre.

MM. les voyageurs porteurs de billets valables pour les trains spéciaux partant de Paris-Saint-Lazare pour Dieppe à 6 h. 19 et pour le Havre à 6 h. 12 du matin, sont admis à circuler, à l'aller et au retour, par les trains ordinaires du service entre leur point de départ et Paris-Saint-Lazare, Asnières, la Garenne-Bezons et Argenteuil, à leur choix, gares où ils doivent prendre le train spécial et le quitter au retour. La distribution des billets commence le lundi qui précède la mise en circulation de chaque train et cesse le samedi à 6 heures du soir.

NOTA. — Les trains spéciaux étant dirigés viâ la Garenne-Bezons ou viâ Argenteuil, consulter à cet égard les affiches spéciales apposées dans les gares.

(1) Il doit y avoir quelque diablerie là-dedans, car Bouchet dit que les Juifs achètent le sang des chirurgiens, et qu'ils usent pour faire venir le Diable, lorsqu'il se repose, après avoir bouilli.

NÉVRALGIES

PILULES DU D^R^ MOUSSETTE

Chaque PILULE, très exactement dosée, contient :

Un cinquième de milligramme d'Aconitine cristallisée;
Cinq centigrammes de Quinium.

« L'Aconitine produit des effets merveilleux dans le traitement des **Névralgies faciales** à la condition qu'elles ne soient pas symptomatiques d'une tumeur intracrânienne, alors même qu'elles auraient résisté à d'autres médicaments. »

(*Société de biologie*, séance du 28 février 1880.)

INDICATIONS : NÉVRALGIES, MIGRAINES, SCIATIQUE

DOSES : Deux pilules par jour : une le matin, l'autre le soir, en augmentant, s'il y a lieu, suivant la susceptibilité du malade, sans jamais dépasser 4 pilules par jour.

SOLUTION DU D^r^ CLIN

AU SALICYLATE DE SOUDE

D'un dosage rigoureux, d'une pureté absolue, d'un goût agréable, la **Solution du D^r^ Clin** constitue le meilleur mode d'administration du *Salicylate de Soude.*

DOSAGE : Deux grammes de Salicylate de Soude par cuillerée à soupe
DOSES : De 2 à 4 cuillerées à soupe par jour

RHUMATISMES ARTICULAIRES AIGUS OU CHRONIQUES, RHUMATISMES MUSCULAIRES

LABORATOIRES CLIN
F. COMAR & FILS & C^ie^
20, rue des Fossés-Saint-Jacques, PARIS

Sommaire de la France Médicale du 10 juin 1908.

Travaux et Critique :

Notes sur l'Histoire des lunettes............ A. MASSON.
Revue critique : L'abbé Faria. — Les débuts de la médecine vétérinaire dans le Maine. — A propos d'Ambroise Paré. — Portrait de Desault.............................. PAUL DELAUNAY.
— Livres et opinions sur la neurasthénie : 1° Les « États neurasthéniques », d'André Riche ;—2° « Neurasthénies et psychonévroses », de Bernheim ; 3° « Les vrais et faux neurasthéniques », de Beni-Barde............ ALB. P.

La Revue :

Documents médicaux sur le Poitou (*P. Rambaud*).
Biographies lyonnaises . Les Pestalozzi (*J. Drivon*).
Déformations crâniennes décrites par les anciens (*Félix Régnault*).
Notes : La démolition de l'annexe de l'Hôtel-Dieu. — Une recette marocaine pour faire téter les bébés récalcitrants. — Les Exploits d'une somnambule.
Variétés : Est-ce la faillite du spiritisme? (*G. Lebon.*)
Causerie thérapeutique : Les succès cliniques de l'Electrargol.
Index bibliographique.

Sommaire de la France Médicale du 25 juin 1908.

Travaux et Critique

Pierre Quthe, maître apothicaire de Paris. Son portrait peint par François Clouet.............................. PAUL DORVEAUX.
Notes historiques sur les eaux d'Alise-Sainte-Reine....................... MAIREL (*de Semur*).
Le « T sincipital » néolithique et le periscythisme ou l'hypospathisme des peuples anciens considérés comme des opérations chirurgicales devant guérir des maladies chroniques des yeux.... SUDHOFF (*de Leipzig*).
Revue critique : A propos de la mort de J.-J. Rousseau. — Une relation inédite.............................. PAUL DELAUNAY.
Revue des Travaux historiques : Etudes archéologiques. — Un « theatrum sanitatis ». — Notice sur la vie et les travaux de M. Emile Javal. — Une ordalie par le poison à Rome et l'affaire des Bacchanales.— Robert Pelet et la Peste de 1604 à Saint-Omer.............. P. R.
Notes sur des livres.................. A. P.
Société française d'Histoire de la Médecine. Séance du 10 juin 1908.

La Revue

L'hygiène militaire au XVIIIe siècle (*Jehan des Cilleuls*).
Le médecin à la corde (*R. Hélot*).
Causerie thérapeutique : Notes sur la lécithine.
Variétés : Mme de Provigny, bienfaitrice des pauvres.
Index bibliographique. Les Grandes Revues.

Sommaire de la France médicale du 10 juillet 1908.

Travaux et critique

L'arsenal instrumental urinaire sous Ambroise Paré.................................. F. CATHELIN.
Factum des médecins de Poitiers pour le règlement qu'ils demandent contre les apothicaires................................ PIERRE RAMBAUD
Société française d'histoire de la médecine. Séance du 8 juillet 1908.

La Revue :

L'œuvre de la commission de réforme des études médicales.
Note sur la réforme de l'enseignement médical (*Roux*).
Causerie thérapeutique : Notes sur l'adrénaline.
Variétés : Les mystères du spiritisme : un accouchement astral.
Nouvelles publications médicales.

Sommaire de la France médicale du 25 juillet 1908.

Travaux et critique :

Principales théories en cours sur la fécondation dans la première moitié du dix-huitième siècle. J. ROBERT.
Première mention officielle du mal de Naples... L. LE PILEUR.
Correspondance. A propos de P. Quthe....... H. STEIN.

La Revue

Etude psychologique sur l'Islam (*Boigey*).
La vieille Sorbonne (*Gaston Boissier*).
Note sur la réforme de l'enseignement médical (fin) (*Roux*).
Une lettre de M. le Pr Bouchard.
Vieilles doctrines, erreurs utiles (*J. Collet*).
Variétés : Paris au temps des romantiques.
Causerie thérapeutique : Trois lettres sur la Liqueur Laville (1886-1903-1908).

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON A LA MÉDITERRANÉE

Billets de vacances à prix réduits pour famille

Toutes es gares des réseaux P.-L.-M. Est et Nord, délivrent, jusqu'au 15 septembre 1908, aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour de famille, dits de vacances, de 1re 2e et 3e classes, pour toutes les gares de chacun de ces réseaux, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 km. (aller et retour) ou de payer pour cette distance.

Le coupon de retour de ces billets est valable jusqu'au 1er novembre.

Le prix de ces billets s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples pour les deux premières personnes, le prix d'un billet simple pour la troisième, la moitié de ce prix pour la quatrième et chacune des suivantes.

Lorsqu'un billet de vacances comprend plus de trois voyageurs, trois d'entre eux au moins sont tenus de voyager ensemble à l'aller et au retour, les autres ont la faculté de voyager isolément en payant chacun un supplément égal au prix d'un billet militaire.

Ces billets de vacances donnent aux voyageurs la faculté de s'arrêter aux gares situées sur l'itinéraire.

Enfin, il peut être délivré à un ou plusieurs des voyageurs compris dans un billet collectif, une carte d'identité permettant au titulaire de voyager isolément, à moitié prix, entre la gare de départ et le lieu de destination du billet collectif, pendant la durée de la villégiature de la famille.

Les billets doivent être demandés quatre jours d'avance à la gare de départ.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret des Tarifs de Grande Vitesse (Tarif commun 106. Chap. 1 § 6).

ADRÉNALINE CLIN

(Principe actif des Capsules surrénales)

HÉMOSTATIQUE, VASO-CONSTRICTEUR

le plus puissant.

SOLUTION D'ADRÉNALINE CLIN (Chlorhydrate)

à 1/1000ᵉ

Cette solution a surtout son emploi dans les interventions chirurgicales. Elle peut être prise en gouttes (5 à 30 par jour) dans l'administration interne de l'Adrénaline

Le Flacon de 30 c.c. 5 fr. — Le petit Flacon de 5 c.c. (*convient particulièrement aux prescriptions au public*). 1 fr. 50

GRANULES D'ADRÉNALINE CLIN (Chlorhydrate)

Dosés à 1/4 de milligr. par granule Le Flacon. 4 fr.

SUPPOSITOIRES D'ADRÉNALINE CLIN (Chlorhydrate)

Dosés à 1/2 milligr. par suppositoire La Boite. 3 fr. 50

ADRÉNALINE CLIN CHIMIQUEMENT PURE

En divisions de 5 centigr. Le Tube. 4 fr.

COLLYRE D'ADRÉNALINE CLIN (Chlorhydrate)

En ampoule-compte-gouttes spéciale de 10 c. c., calibrée et conservant la solution stérile

Solution à 1/5000ᵉ — L'Ampoule. 3 fr.

Solution à 1/1000ᵉ — L'Ampoule. 3 fr. 50

Associations : Collyres stérilisés Clin

à l'Adrénaline Cocaïne

0 gr. 002 Adrénaline + 0 gr. 20 Cocaïne par 10 c. c. — L'Ampoule. 3 fr. 25

à l'Adrénaline-Esérine

0 gr. 002 Adrénaline + 0 gr. 05 Esérine par 10 c. c. — L'Ampoule. 4 fr.

TUBES STÉRILISÉS d'ADRENALINE CLIN (Chlorhydrate)

Pour Injections hypodermiques

Solution titrée à 1/2 mmgr. par c.c. — La Boite de 10 Tubes. 6 fr.

Associations : Tubes stérilisés Clin

à l'Adrénaline-Cocaïne

1/4 mmgr. Adrénaline + 0 gr. 005 Cocaïne par c.c. — La Boite de 6. 2 fr. 50 — de 12. 4 fr. 50
1/10ᵉ mmgr. Adrénaline + 0 gr. 01 Cocaïne par c.c. — La Boite de 6. 2 fr. 25 — de 12. 4 fr.
1/10ᵉ mmgr. Adrénaline + 0 gr. 02 Cocaïne par c.c. — La Boite de 6. 2 fr. 50 — de 12. 4 fr. 50

à l'Adrénaline-Stovaïne

1/10ᵉ mmgr. Adrénaline + 0 gr. 015 Stovaïne par c.c. — La Boite de 6. 2 fr. 25 — de 12. 4 fr.
1/4 mmgr. Adrénaline + 0 gr. 02 Stovaïne par c.c. — La Boite de 6. 2 fr. 50 — de 12. 4 fr. 50

INDICATIONS :

Oto-Rhino-Laryngologie (Ischémie du champ opératoire, etc.).
Ophtalmologie (Conjonctivites, Glaucome, Episclérite, etc.).
Chirurgie des Voies urinaires (Rétrécissements, etc.).
Médecine générale : (Hémoptysies, Hématémèses, Hémorroïdes, etc).

Les prix indiqués sont les prix au public

LABORATOIRES CLIN — Paris

Variétés

La chandelle dans les affections des fosses nasales.

La vulgaire chandelle ne servait pas autrefois seulement à éclairer ; en chirurgie, elle était considérée comme un instrument, et en médecine elle avait des usages.

Scultet, dans son *Armentarium chirurgicum*, ouvrage des plus intéressants parce qu'il contient plusieurs planches montrant les instruments employés au XVIIe siècle dans les opérations, donne dans une de ces planches la reproduction de deux *chandelles* faites avec un gros fil en double et de cire blanche mêlée avec un peu de térébenthine. Ces *chandelles* étaient très fines et servaient à dilater l'urèthre dans les rétrécissements. Au XVIIIe siècle, la chirurgie fit comme l'éclairage, elle remplaça les chandelles par la bougie.

En chirurgie, on employait aussi la chandelle utérine, sorte de pessaire, et des chandelles spéciales servant à appliquer les ventouses. C'est l'emploi de la chandelle dans les affections des fosses nasales auquel nous nous arrêterons.

Dumont, chirurgien à Bruxelles, publia en 1763, dans le *Journal de Médecine* de Roux (1), l'observation d'une dame ayant un polype emplissant une fosse nasale ; ce polype, fait à retenir, était d'une couleur rouge pâle. La malade était depuis longtemps enchifrenée et avait une sécrétion très abondante par la narine gauche. Dumont la traita d'abord suivant le procédé de Levret, en introduisant dans la fosse nasale une tente *imprégnée de Saturne*, traitement qui n'amena aucun changement. Cette dame, rapporte Dumont, ayant parlé de son affection, « quelques bonnes femmes avec lesquelles elle vivait lui conseillèrent d'abandonner ce remède et de tremper une tente avec du suif de chandelle fondu et de l'insinuer dans la narine affectée, ajoutant qu'elles avaient vu réussir ce remède ; ce qui fut exécuté. En effet, le polype diminua de jour en jour sensiblement : de sorte qu'après l'application d'environ deux mois de ce remède, il fut entièrement dissipé sans cependant que la malade se fût aperçue d'aucun écoulement ni fuite », et le chirurgien qui examina ensuite la fosse nasale la trouva normale.

Quelques années plus tard, en 1767, Judokius de Roose, chirurgien à Lebbeke, près de Tendermonde, ayant à traiter une fille d'une trentaine d'années présentant un polype de la fosse nasale gauche qui « paraissait attaché sur sa paroi externe », jugea plus avantageux de le faire fondre plutôt que d'en tenter l'extirpation. Il essaya en vain plusieurs remèdes, avant de se souvenir de l'observation publiée par Dumont et de tenter le même traitement. Il en rapporte ainsi l'observation dans le *Journal de Médecine* de Roux (2) : « Je fis des tentes d'un pouce et demi de longueur ; je les trempai dans du suif de chandelle fondu ; à peine en eus-je introduit trois que la douleur de tête diminua et que la malade parut respirer un peu par la narine, lorsque je retirais la tente ; ce qui m'encouragea à continuer ce secours. J'exhortai donc la malade à en faire un usage assidu, ce qu'elle fit exactement..... ; le polype parut se dissiper peu à peu. Au bout de trois semaines, la malade se trouva délivrée de cette excroissance incommode, dont depuis ce temps il ne reste plus aucun vestige. ».

Dans ces deux observations de Dumont et de Judokius de Roose, il faut remarquer que le polype est unilatéral, ce qui est exceptionnel : en général, les polypes muqueux siègent dans les deux fosses nasales. Les polypes unilatéraux sont plus rares et s'observent surtout dans les sinusites chroniques unilatérales. Nous pensons que les polypes traités par Dumont et Judokius n'étaient pas de véritables polypes, mais une hypertrophie de la muqueuse du cornet inférieur due à un coryza chronique. Notre opinion se trouve confirmée par ce fait que le polype de la malade de Dumont était rouge pâle, couleur de la muqueuse hypertrophiée ; les polypes muqueux sont blancs. Rappelons d'ailleurs que, pendant longtemps, on a confondu les polypes muqueux des fosses nasales avec le catarrhe nasal hypertrophique, deux affections bien différentes. Le traitement recommandé à la malade de Dumont par les commères a agi par compression, procédé qui fut plus tard préconisé dans le traitement des polypes des fosses nasales par Lamauve, chirurgien à Rouen. Traitement d'ailleurs beaucoup plus douloureux, plus long et plus incertain, que le traitement employé actuellement, c'est-à-dire l'ablation à l'anse froide.

La chandelle était aussi employée dans le rhume de cerveau. Rappelons qu'à une époque où on croyait que le cerveau seul était malade dans cette affection, et que l'écoulement était une sécrétion de cet organe, on appliquait sur la tête des pâtes, des pommades et des cataplasmes, après avoir eu soin de raser les cheveux. Quand on reconnut que la sécrétion provenait de la muqueuse des fosses nasales, on tenta divers traitements abortifs. Louis XIV, comme le commun des mortels, s'enrhumait quand il se refroidissait, et Vallot, son médecin, lui faisait respirer la fumée produite par un *parfum* composé de sucre et d'ambre jaune, jeté sur des charbons ardents. Le roi faisait ce traitement préventif avant de se mettre au lit, quand il ressentait les maux de tête prodromes de l'affection. Dans le peuple, quand on sentait venir un coryza, on avait recours à un traitement à la portée de tous, on se graissait l'extérieur du nez avec de la chandelle. Une des lithographies du *Musée pour rire* rappelle ce remède populaire : *Monsieur*, ayant éternué plusieurs fois dans la journée, prend sa chandelle avant de se mettre au lit et s'applique sur son appendice nasal une épaisse couche de graisse. *Madame* est effrayée à la vue du nez de son mari ; celui-ci la rassure en lui montrant la chandelle qu'il porte. « Il n'y a rien comme ça pour le rhume de cerveau, ça vaut de l'or ! »

Il y avait aussi la chandelle hygiénique. Schroder, dans sa pharmacopée, donne la compositon de plusieurs chandelles destinées aux fumigations ; elles étaient composées de poudres odoriférantes, de substances résineuses, de balsamiques ; on les allumait en temps de peste pour purifier l'air des appartements et se préserver de l'épidémie. Désinfectant économique, puisqu'il préservait et éclairait en même temps. On appliquait ces chandelles odoriférantes au coin d'une cheminée où il y avait du feu, pour que sa chaleur dégage plus d'odeur. Le médecin donnait lui-même la composition de la chandelle, elle variait suivant les maladies.

Que nos lecteurs à la lecture de ces lignes ne s'empressent pas de modifier leur éclairage, et de revenir aux chandelles, car elles avaient des inconvénients, malgré leurs nombreux avantages. La flamme vacillante était, dit-on, mauvaise pour les yeux ; on évitait ce défaut en ayant des mèches de bonne qualité, pas trop humides et bien tordues. Enfin, chose plus grave, la fumée de la chandelle aurait souvent été la cause de maladies, et même aurait provoqué la mort ; le vert de gris, employé dans leur composition pour leur donner une couleur agréable, était incriminé. On n'est pas heureusement obligé de croire à ces accidents, pas plus d'ailleurs qu'à l'avortement que Pline attribue à la fumée de chandelles faites avec de mauvais suifs, et à la mort d'un homme qui avait eu la négligence de s'endormir sans éteindre sa chandelle ; il mourut empoisonné par la fumée. Ce procédé d'empoisonnement fut peut-être souvent employé ?

Néanmoins, les services rendus par la chandelle font comprendre pourquoi nos pères en prenaient tant de soin, et expliquent l'expression : faire des économies de bouts de chandelles. En gardant des chandelles, on évitait des visites de médecin et l'achat de médicaments. Aujourd'hui la chandelle est remplacée par l'électricité pour l'éclairage, nous allions ajouter et en médecine ; et on ne se met plus de la chandelle sur le nez pour se préserver d'un coryza, mais on s'introduit de la graisse de pétrole dans les fosses nasales, et l'on évite la maladie. La vaseline boriquée légèrement mentholée, *il n'y a que ça pour le rhume de cerveau, ça vaut de l'or.*

R. Hélot.

(in *Revue médicale de Normandie*).

(1) Tome XIX, page 453.
(2) Tome XXVI, page 537.

Néoquinine Falières

(Glycérophosphate de Quinine pur et cristallisé)

Les indications thérapeutiques de la **Néoquinine** sont celles de la médication quinique en général ec les avantages suivants :

1° Tolérance plus grande que celle des autres sels de quinine;
2° Action plus rapide et plus durable ;
3° Utilité de l'acide glycérophosphorique qui, combiné à la quinine, en fait un véritable composé ysiologique, en portant son action élective sur la cellule nerveuse.

ACHETS FALIÈRES (PAR BOITES DE 8 CACHETS)

0 gr. 25 de *Néoquinine cristallisée* par cachet.

SUPPOSITOIRES FALIÈRES

DESTINÉS AUX ENFANTS
0 gr. 15 de *Néoquinine* par suppositoire.

PILULES FALIÈRES

0 gr. 10 de *Néoquinine* par pilule.

AMPOULES FALIÈRES

POUR INJECTIONS HYPODERMIQUES
0 gr. 50 de *Néoquinine* par centim. cube.

DOSES : **La Néoquinine Falières** s'ordonne aux mêmes doses que le **sulfate** ou le **chlorhydrate de quinine**.

CAPSULES & DRAGÉES AU BROMURE DE CAMPHRE

Du Docteur CLIN

« Ces préparations sont indiquées toutes les fois que l'on veut produire une sédation énergique le système circulatoire et surtout sur le système nerveux cérébro-spinal. Elles constituent un TISPASMODIQUE et un HYPNOTIQUE des plus efficaces. »

(Gazette des Hôpitaux.)

INDICATIONS : Épilepsie, Hystérie, Chorée, Insomnie, Palpitations de cœur, rections douloureuses, Spermatorrhée, Éréthisme du système nerveux, Cystite ntharidienne.

Posologie :

Les Capsules du Dr CLIN *renferment* 0 gr. 20 }
Les Dragées du Dr CLIN — 0 gr. 10 } de Bromure de Camphre pur.

DOSES

De 1 à 5 Capsules par jour. — De 2 à 10 Dragées par jour.

Sommaire de la France Médicale du 25 juin 1908.

Travaux et Critique

Pierre Quthe, maître apothicaire de Paris. Son portrait peint par François Clouet.......... PAUL DORVEAUX.
Notes historiques sur les eaux d'Alise-Sainte-Reine.......... MAIREL (*de Semar*).
Le « T sincipital » néolithique et le periscythisme ou l'hypospathisme des peuples anciens considérés comme des opérations chirurgicales devant guérir des maladies chroniques des yeux.... SUDHOFF (*de Leipzig*).
Revue critique : A propos de la mort de J.-J. Rousseau. — Une relation inédite.......... PAUL DELAUNAY.
Revue des Travaux historiques. Etudes archéologiques. — Un « theatrum sanitatis ». — Notice sur la vie et les travaux de M. Emile Javal. — Une ordalie par le poison à Rome et l'affaire des Bacchanales.— Robert Pelet et la Peste de 1604 à Saint-Omer.......... P. R.
Notes sur des livres.......... A. P.
Société française d'Histoire de la Médecine. Séance du 10 juin 1908.

La Revue

L'hygiène militaire au XVIIIe siècle (*Jehan des Cilleuls*).
Le médecin à la corde (*R. Hélot*).
Causerie thérapeutique : Notes sur la lécithine.
Variétés : Mme de Provigny, bienfaitrice des pauvres.
Index bibliographique. Les Grandes Revues.

Sommaire de la France médicale du 10 juillet 1908.

Travaux et critique

L'arsenal instrumental urinaire sous Ambroise Paré.......... F. CATHELIN.
Factum des médecins de Poitiers pour le règlement qu'ils demandent contre les apothicaires.......... PIERRE RAMBAUD
Société française d'histoire de la médecine. Séance du 8 juillet 1908.

La Revue :

L'œuvre de la commission de réforme des études médicales.
Note sur la réforme de l'enseignement médical (*Roux*).
Causerie thérapeutique : Notes sur l'adrénaline.
Variétés : Les mystères du spiritisme : un accouchement astral.
Nouvelles publications médicales.

Sommaire de la France médicale du 25 juillet 1908.

Travaux et critique :

Principales théories en cours sur la fécondation dans la première moitié du dix-huitième siècle. J. ROBERT.
Première mention officielle du mal de Naples... L. LE PILEUR.
Correspondance. A propos de P. Quthe....... H. STEIN.

La Revue

Etude psychologique sur l'Islam (*Boigey*).
La vieille Sorbonne (*Gaston Boissier*).
Note sur la réforme de l'enseignement médical (fin) (*Roux*).
Une lettre de M. le Pr Bouchard.
Vieilles doctrines, erreurs utiles (*J. Collet*).
Variétés : Paris au temps des romantiques.
Causerie thérapeutique : Trois lettres sur la Liqueur Laville (1886-1903-1908).

Sommaire de la France Médicale du 10 août 1908.

Travaux et Critique :

La maladie de cœur de Marie-Joseph Chénier. — La maison du médecin en 1853......... J. BERGOUNIOUX.
Réorganisation de l'enseignement anatomique à la Faculté de médecine de Paris......... AUG. P.

La Revue :

L'assistance aux enfants abandonnés, le bureau de bienfaisance et l'assistance médicale gratuite, à Lectoure, du XVe au XVIIIe siècles (*de Sardac*).
Un curieux cas historique de bestialité collective. (*T.*)
Vieilles doctrines, erreurs utiles (fin). (*J. Collet*).
Causerie thérapeutique : Du mode d'action du protochlorure de fer.
Variétés : Les ladres dans l'œuvre de Guillaume Bouchet.
Arrêté du 29 juillet 1908 relatif à l'agrégation.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Trains spéciaux à prix réduits sur Dieppe et sur le Havre organisés les dimanches (aller et retour dans la même journée). — Délivrance par les gares de la banlieue (rive droite) situées hors Paris de billets valables par les trains spéciaux aux prix réduits de : 9 francs en 2e classe et 6 francs en 3e classe pour Dieppe ; 12 francs en 2e classe et 9 francs en 3e classe pour le Havre.

MM. les voyageurs porteurs de billets valables pour les trains spéciaux partant de Paris-Saint-Lazare pour Dieppe à 6 h. 19 et pour le Havre à 6 h. 12 du matin, sont admis à circuler, à l'aller et au retour, par les trains ordinaires du service entre leur point de départ et Paris-Saint-Lazare, Asnières, la Garenne-Bezons et Argenteuil, à leur choix, gares où ils doivent prendre le train spécial et le quitter au retour. La distribution des billets commence le lundi qui précède la mise en circulation de chaque train et cesse le samedi à 6 heures du soir.

NOTA. — Les trains spéciaux étant dirigés viâ la Garenne-Bezons ou viâ Argenteuil, consulter à cet égard les affiches spéciales apposées dans les gares.

LABORATOIRES CLIN

MÉTAUX COLLOÏDAUX
Électriques

(FERMENTS MÉTALLIQUES)

En solutions isotoniques, stériles et injectables

STABLES

Les métaux colloïdaux préparés par la voie électrique par les Laboratoires Clin sont à grains fins et présentent le maximum de pureté de pouvoir catalytique et d'activité physiologique et thérapeutique.

Contrairement à certaines assertions qui nient la possibilité d'obtenir des colloïdes électriques, **longtemps stables et actifs,** *les systèmes colloïdaux présentés par les Laboratoires Clin conservent,* **après plusieurs mois, toute leur action fermentaire,** *facilement contrôlable par la mesure du pouvoir catalytique, et* **toute leur activité thérapeutique** *démontrée par un grand nombre de faits cliniques.*

1° **ÉLECTRARGOL**
Argent colloïdal électrique à petits grains

2° **ÉLECTRAUROL**
Or colloïdal électrique à petits grains.

3° **ÉLECTROPLATINOL**
Platine colloïdal électrique à petits grains.

4° **ÉLECTROPALLADIOL**
Palladium colloïdal électrique à petits grains.

1° **Ampoules** de 5 et 10 centimètres cubes, injections intramusculaires.
2° Pour l'**Electrargol seul, flacons spéciaux stérilisés** de 50 et 100 cent. cubes (usage chirurgical).
Collyre en ampoules compte-gouttes spéciales.

APPLICATIONS THÉRAPEUTIQUES : Maladies infectieuses, Pneumonie, Grippe, Pleurésie purulente, Septicémie, Méningite cérébro-spinale, Endocardite infectieuse, Abcès du Sein (*Traitement sans incision*), Affections gonococciques, Cystites, Affections puerpérales, Ophtalmies.

F. COMAR et FILS et Cie, Pharmaciens de 1re classe, 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, PARIS

Variétés

La loi Ribot et les ouvriers agricoles

J'ai lu, il y a quelques jours, dans *le Matin*, une interview de Ribot, sur la proposition de loi dont il est l'auteur, en faveur des ouvriers agricoles. Aux termes de cette proposition, Ribot demande que le travailleur rural, quand il est jeune, quand il est sur le point de s'établir et de fonder une famille, soit mis à même d'acheter une petite maison et un petit champ et de devenir ainsi un modeste propriétaire.

Pour réaliser ce *desideratum*, il faut, naturellement, que l'Etat prête son concours. L'Etat mettrait donc une somme de 100 millions à la disposition des travailleurs ruraux, à un taux de 2 0/0. Il ne traiterait pas directement avec les emprunteurs, car la solvabilité du travailleur isolé pourrait, dans certains cas, paraître douteuse. Il exigerait la constitution de sociétés régionales qui lui serviraient à la fois d'intermédiaires et de garanties.

En outre, pour être admis à emprunter la somme nécessaire à l'acquisition d'un petit établissement familial, — d'un *homestead*, comme disent les Anglais, — il ne suffira pas à l'ouvrier d'en avoir le désir et d'être honnête et laborieux. Il faudra que l'aspirant emprunteur ait déjà économisé le cinquième de la valeur du terrain.

Le lopin de terre étant estimé 1.200 francs, il devra, par conséquent, posséder déjà 240 francs. S'il n'a pas ces 240 francs, l'ouvrier rural se contentera tout d'abord d'être le fermier du petit domaine convoité; il n'en deviendra propriétaire qu'à dater du jour où il se trouvera en mesure de verser à l'Etat le cinquième exigé par la loi...

Ce projet de Ribot est, en somme, très pratique et très sage.

Appliqué dans de larges proportions, il pourrait donner d'excellents résultats, n'arrivât-il qu'à fixer les paysans à la terre qu'ils ont mission de cultiver et qu'à les empêcher de se ruer, comme ils font depuis quelques années, vers les villes où ils viennent augmenter encore le nombre déjà si effrayant des déclassés, des révoltés et des miséreux.

J'approuve donc l'idée du député du Pas-de-Calais, mais je me permettrai de faire observer que le paysan moderne, lorsqu'il aura réussi, moyennant l'accomplissement des formalités nombreuses que nous venons d'énumérer, à acquérir une maisonnette et un coin de jardin, sera encore beaucoup moins heureux que son ancêtre, le paysan du XII^e siècle, qui vivait cependant au milieu des « ténèbres du Moyen-Age », comme dirait Brisson...

Lisez à ce propos l'ouvrage si intéressant que vient de publier, sous le titre *Travailleurs de France, Servitude et Liberté au* XII^e *siècle et au* XX^e, M. l'abbé Dubourguier, curé-doyen de Villiers-Bocage. Vous serez vite convaincus que la loi Ribot, qui constituera un indéniable progrès, comparé à ce qui existe actuellement, ne représentera encore qu'un recul sur ce qui existait il y a sept ou huit cents ans.

A cette époque que, non seulement les ignorants, mais beaucoup de gens de demi-culture, qui ne jurent que par la Science, considèrent comme une époque de barbarie, les pauvres, les déshérités, possédaient au moins — sans condition, et par le fait même qu'ils étaient nés sur le sol de France — une part de la richesse nationale, dont ils ne pouvaient être dépouillés.

Il n'était pas un village où le père de famille ne participât, sous une forme ou sous une autre à cette richesse terrienne qui constituait alors la principale, sinon l'unique richesse. Quand le bois lui manquait il allait dans la forêt, il en coupait, c'était l'*affouage* ; quand il voulait faire paître sa vache, il avait la banalité de la pâture ; quand il voulait un jardin, il défrichait sa portion du « bien communal ». Sa maison avait-elle besoin d'être reconstruite ou réparée ? Il tirait des pierres à la carrière, qui était la propriété de tous et de chacun.

Ne trouvez-vous pas que le « manant » de ce temps-là, humilié et courbé sous le joug, était tout de même un peu plus heureux et vivait dans une aisance plus réelle que le fier citoyen d'aujourd'hui, émancipé par notre « immortelle Révolution » ?

Maisons et champs, à cette époque, sont propriétés privées que l'on peut vendre, louer aux hommes de la communauté « pour leurs usages communs » dit la loi de Vervins ; et les prés pour être possédés « à titre héréditaire » (*Hœreditarie possidebunt*).

L'usage de la concession libérale, ou à redevance très minime, de la forêt à chaque ménage rural, donnait à celui-ci le bois de chauffage, le bois de charpente et de construction, le bois pour l'huisserie et les meubles, pour les chars, charrues et instruments agricoles.

Par l'arpent ou la fauchée de pré attribuée de même à chaque famille, il était possible, en outre, au ménage, le plus pauvre — celui de la veuve et de l'orphelin, suivant l'expression consacrée dans les chartes d'Eglise — de nourrir une vache et un porc.

Ces biens communs, dont le régime municipal du XII^e siècle avait assuré la jouissance aux travailleurs des champs, étaient, je le répète, *héréditaires et insaisissables*.

Quant au salaire du simple journalier d'alors, il était comparativement très supérieur aux salaires actuels.

D'après M. Léopold Delisle, la neuvième gerbe était attribuée comme paiement aux moissonneurs.

Pour une journée, tant de charrue que de moisson, on donnait douze deniers, alors que quatre deniers représentaient la nourriture journalière d'un homme.

Le batteur en grange recevait la dix-septième partie du grain battu. Le moissonneur et le batteur bénéficiaient donc d'un sixième de la récolte.

En résumé, l'ouvrier agricole, tant par son salaire quotidien que par l'usage assuré des biens communs, pouvait, au XII^e siècle, procurer à une famille, même nombreuse, non pas seulement le pain de chaque jour, mais presque l'aisance.

Qui oserait affirmer qu'il en est toujours de même au XX^e siècle ?...

Ce que nous disons de la situation du travail rural au Moyen-Age, pourrait s'appliquer tout aussi justement aux ouvriers des autres métiers. Nous serions certainement conspués, si nous allions dire aux mineurs d'aujourd'hui :

— Mes amis, vous venez de vous affilier à la Confédération Générale du Travail, vous avez beau faire, il se passera encore bien des années avant que votre sort soit aussi heureux que celui des mineurs du XII^e siècle...

Si je tenais ce langage au sein d'une assemblée composée des amis du compagnon Broutchoux, ou même des partisans du député Basly, qui sont aujourd'hui de tempérament plus calme, je serais, une fois de plus, traité de clérical, de « sale calotin », de stipendié des Jésuites. Je ne dirais pourtant que l'exacte vérité...

Nous l'avons répété cent fois, l'une des grandes causes de la misère morale, de l'anarchie inquiète et brouillonne où végète actuellement la France, c'est l'ignorance profonde, inexplicable, inouïe de leur propre Histoire, dans laquelle les Français vivent depuis quarante ou cinquante ans.

Les pauvres gens sont, d'ailleurs, beaucoup plus malheureux que coupables, beaucoup plus à plaindre qu'à blâmer.

On a bâti des écoles vastes comme des palais, on a dépensé des centaines de millions pour apprendre au peuple que la France d'autrefois a vécu durant des siècles dans le plus complet abrutissement et qu'elle n'est sortie de la nuit de la barbarie qu'à partir de 1789.

A force d'entendre répéter cette ânerie, les Français ont fini par y croire ; désorientés et comme égarés, ils acceptent comme des progrès admirables de prétendues réformes que les nègres fétichistes, eux-mêmes, repousseraient avec horreur et mépris...

Edouard Drumont.

(In *Libre Parole*.)

CAPSULES
MATHEY-CAYLUS

A ENVELOPPE MINCE DE GLUTEN

Assurant la dissolution du

Principe actif dans l'Intestin et conservant l'intégrité de l'Estomac

TROIS TYPES PRINCIPAUX :
- COPAHU ET ESSENCE DE SANTAL
- COPAHU, CUBÈBE ET ESSENCE DE SANTAL
- COPAHU, FER ET ESSENCE DE SANTAL

Indications : Blennorrhagie, Blennorrhée

Leucorrhée vaginale, Cystite et Catarrhe vésical

Dose : 8 à 10 capsules par jour.

NOUVEAU TRAITEMENT MERCURIEL

PAR

L'ÉLIXIR DÉRET

BI-IODÉ

Solution vineuse à base d'Iodure double de Tanin et de Mercure

AVANTAGES PRINCIPAUX

1° Tolérance absolue : ni hydrargyrisme, ni diarrhée;
2° Saveur métallique peu appréciable;
3° Préparation discrète permettant l'emploi du mercure *sans éveiller la susceptibilité du malade, l'étiquette et le prospectus n'indiquant pas la composition mercurielle de l'Elixir.*

Indications : SYPHILIS — MALADIES CUTANÉES

Mêmes doses et mêmes dosages que les mercuriels habituels

DOSES { ADULTES : une cuillerée à soupe; ENFANTS : une demi-cuillerée à café ou une cuillerée entière } deux fois par jour

F. COMAR & FILS & Cie
20, rue des Fossés-Saint-Jacques, PARIS.

Sommaire de la France médicale du 10 juillet 1908.

Travaux et critique

L'arsenal instrumental urinaire sous Ambroise Paré.................................. F. CATHELIN.
Factum des médecins de Poitiers pour le règlement qu'ils demandent contre les apothicaires.............................. .... PIERRE RAMBAUD
Société française d'histoire de la médecine. Séance du 8 juillet 1908.

La Revue :

L'œuvre de la commission de réforme des études médicales.
Note sur la réforme de l'enseignement médical (*Roux*).
Causerie thérapeutique : Notes sur l'adrénaline.
Variétés : Les mystères du spiritisme : un accouchement astral.
Nouvelles publications médicales.

Sommaire de la France médicale du 25 juillet 1908.

Travaux et critique :

Principales théories en cours sur la fécondation dans la première moitié du dix-huitième siècle. J. ROBERT.
Première mention officielle du mal de Naples... L. LE PILEUR.
Correspondance. A propos de P. Quthe....... H. STEIN.

La Revue

Etude psychologique sur l'Islam (*Boigey*).
La vieille Sorbonne (*Gaston Boissier*).
Note sur la réforme de l'enseignement médical (fin) (*Roux*).
Une lettre de M. le Pr Bouchard.
Vieilles doctrines, erreurs utiles (*J. Collet*).
Variétés : Paris au temps des romantiques.
Causerie thérapeutique : Trois lettres sur la Liqueur Laville (1886-1903-1908).

Sommaire de la France Médicale du 10 août 1908.

Travaux et Critique :

La maladie de cœur de Marie-Joseph Chénier. — La maison du médecin en 1853......... J. BERGOUNIOUX.
Réorganisation de l'enseignement anatomique à la Faculté de médecine de Paris......... AUG. P.

La Revue :

L'assistance aux enfants abandonnés, le bureau de bienfaisance et l'assistance médicale gratuite, à Lectoure, du XVe au XVIIIe siècles (*de Sardac*).
Un curieux cas historique de bestialité collective. (*T.*)
Vieilles doctrines, erreurs utiles (fin). (*J. Collet*).
Causerie thérapeutique : Du mode d'action du protochlorure de fer.
Variétés : Les ladres dans l'œuvre de Guillaume Bouchet.
Arrêté du 29 juillet 1908 relatif à l'agrégation.

Sommaire de la France Médicale du 25 août 1908.

Travaux et Critique

L'Histoire de l'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand........................ JEAN BUY.
Documents. — Une lignée médicale aux siècles derniers..................... MAX.-ALBERT LEGRAND.

La Revue

De quelques vieilles répressions sur la vérole. (*P. Aubert*).
Helvétius et l'épidémie de 1740 en Poitou. (*P. Rambaud*).
Le « Traité de Peste » de René Gendry (1631). (*H. David*).
Les Huauld d'Angers. (*Labesje*).
Causerie thérapeutique : Sur quelques applications intéressantes du bromure de camphre.
Variétés : La chandelle dans les affections des fosses nasales. (*R. Hélot*).
Notes de bibliographie.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

—

EXCURSIONS A L'ILE DE JERSEY

—

Dans le but de faciliter la visite de l'Ile de Jersey, la Cie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer au départ de Paris, des billets d'aller et retour directs, valables un mois permettant de s'embarquer à Carteret, à Granville ou à Saint-Malo.

Billets valables par Granville à l'aller et au retour.

1re classe...........	63 fr. 15
2e —	44 fr. 25
3e —	29 fr. 85

Billets valables à l'aller par Granville et au retour par St-Malo ou inversement.

1re classe...........	74 fr. 85
2e —	50 fr. 05
3e —	37 fr. 30

Billets valables par Carteret à l'aller et au retour.

1re classe...........	63 fr. 15
2e —	44 fr. 25
3e —	29 fr. 85

Billets valables à l'aller par Carteret et au retour par Granville ou inversement.

1re classe...........	65 fr. 45
2e —	44 fr. 50
3e —	31 fr. 70

Billets valables à l'aller par Carteret et au retour par St-Malo ou inversement.

1re classe...........	72 fr. 55
2e —	49 fr. 80
3e —	35 fr. 50

Les billets délivrés à l'aller par Granville ou Carteret et au retour par St-Malo, permettent d'effectuer l'excursion du Mont Saint-Michel.

Les billets valables par Granville et Saint-Malo sont délivrés toute l'année ; ceux valables par Carteret sont délivrés jusqu'au 16 octobre.

Pour plus de renseignements consulter le livret Guide-Illustré du réseau de l'Ouest vendu 0 fr. 50, dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.

CHEMI DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

—

Trains express, rapides et luxe pour VICHY, RIOM (Châtel-Guyon), CLERMONT (Royat).

—

1° *de Marseille, de Genève et de Lyon :*

Trains express quotidiens, 1re et 2e classes, en correspondance directe avec le Midi de la France.

2° *de Paris :*

a) **Vichy-Royat-Express**

(Train de luxe) V-S, V-R. — Nombre de place limité.

Aller : départ de Paris : 3 h. 55 s. (mardi, jeudi, samedi).

Retour : départ de Clermont, 8 h. m. ; Riom, 8 h. 14 m. ; Vichy 8 h. 55 m.

(Lundi, mercredi, vendredi).

b) **Train rapide**

1re classe à couloir — L-S ; V-R à l'aller.

Aller : départ de Paris : 11 h. 10 m.

Retour : départ de Clermont, midi 45 ; Riom, 1 h. 01 s. ; Vichy, 1 h. 18 s.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Eliminateur physiologique de l'Acide urique

SOLUROL

ACIDE THYMINIQUE PUR

« L'acide thyminique est l'éliminateur physiologique de « l'acide urique. Son absence chez les goutteux détermine « la rétention des urates et leur dépôt dans les tissus. »

Le **SOLUROL** (*Acide thyminique*) doit être employé dans tous les cas où l'acide urique est formé en quantité supérieure à la normale, et notamment dans les diverses manifestations de l'**arthritisme.**

Dans la **Goutte aiguë**, le *SOLUROL* diminue l'intensité des crises et les espace de plus en plus.

Dans la **Goutte chronique**, les **Lithiases**, les **Coliques néphrétiques**, le **Rhumatisme déformant** et dans la **Diathèse urique** en général, le *SOLUROL*, en assurant une élimination complète de l'acide urique, fait disparaître les symptômes causés par l'uricémie.

Le **SOLUROL** s'administre sous forme de **Comprimés** dosés à **0** gr. **25**.

DOSE MOYENNE : 0 gr. 75 de SOLUROL par jour, soit 3 COMPRIMÉS

Le **SOLUROL ne fatigue pas l'estomac.**

(Demander la littérature aux LABORATOIRES CLIN)

LABORATOIRES CLIN

F. COMAR & FILS & Cie, PARIS

Variétés

Observations relatives aux démolitions du vieux Paris.— Création d'une Sous-commission chargée d'examiner les voies et moyens de sauvegarder les vieilles maisons et vieux hôtels présentant un intérêt artistique ou historique.

(Extrait du *Bulletin Municipal* du 16 septembre).

[Commission du VIEUX PARIS.]

M. Charles Sellier. — Tous les jours, sans qu'on s'en aperçoive, sans qu'on en soit le moins du monde averti, on démolit un coin de notre vieux Paris.

Hier c'était la tour de Dagobert qui disparaissait pour la plus grande gloire de la quincaillerie.

Aujourd'hui c'est le tour d'une des plus intéressantes épaves des temps passés; nous avons nommé l'hôtel du Prévôt, le monument historique par excellence, dont les souvenirs se rattachent si intimement aux plus grands événements comme aux plus hauts personnages de notre histoire aux XIV^{e} et XV^{e} siècles.

En plein Marais, à l'angle des rues de Sévigné et du Parc-Royal, pour céder la place à une station d'électricité, véritable usine de suie et de fumée, on a tout récemment jeté bas un charmant petit hôtel de la fin du XVII^{e} siècle, dont nous admirions naguère les délicieux plafonds, rappelant le genre de Christophe Huet.

Demain on abattra, au nom des besoins de la voirie, la jolie tourelle de la rue Vieille-du-Temple parce que, sans y être nommée, elle se trouve fatalement comprise dans certain projet d'élargissement de la rue des Francs-Bourgeois, annoncé récemment parmi les programmes électoraux du quartier. Et, tandis qu'on y sera, il faudra bien encore donner suite à l'exécution de ce projet en faisant table rase des vieux logis qui sont l'honneur de la rue tels, entre autres, les hôtels de Lamoignon, d'Albret, d'Alméras, etc. Puis, demain encore, l'hôtel de Sens sera emporté aux gravois, pour cause d'utilité publique! — Et pourquoi pas?

Mais, sans vouloir le moins de monde pénétrer le mobile de ces regrettables opérations, nous ne pouvons nous empêcher de protester contre les actes de ce vandalisme soi-disant utilitaire, mais profondément odieux et stupide. Aussi nous paraît-il de plus en plus urgent de demander à l'Administration de ne pas rester plus longtemps sinon indifférente, du moins impuissante et désarmée devant les désastres dont nous menace une spéculation avide et sans pitié. Serait-ce donc porter atteinte aux droits de la propriété que d'exiger que tout projet de démolition soit soumis, comme tout projet de bâtir, à une demande en autorisation adressée à l'Administration, pour en référer aux commissions compétentes, qui examineraient si le projet de démolition ne porte nulle atteinte aux intérêts de l'art aussi bien que de la science historique? N'y aurait-il pas là un moyen d'arriver à en sauvegarder les droits non moins imprescriptibles?

M. Adrien Mithouard estime que le service des architectes-voyers devrait être chargé de prévenir la Commission du Vieux Paris en cas de démolition de vieux logis intéressant l'art ou l'histoire.

M. Lucien Lambeau répond que certains architectes-voyers ne manquent pas de le faire, mais que, malheureusement, d'autres omettent de remplir cette obligation, qui, il lui semble bien, leur a été imposée par la direction des services municipaux d'Architecture. C'est ainsi, notamment, qu'il n'a pas vu, en sa qualité de secrétaire de la Commission, la notification relative à la démolition de l'Hôtel du Prévôt. En ce qui concerne la tourelle Barbette, il se souvient d'avoir eu, il y a quelques mois, une conversation, à ce sujet, avec M. l'architecte-voyer adjoint de la section, conversation dans laquelle ce fonctionnaire lui aurait appris que l'Administration municipale avait demandé l'estimation de l'immeuble en vue d'une opération de voirie à réaliser ultérieurement.

M. Georges Cain demande si cette tourelle est classée comme monument historique?

M. André Laugier répond par l'affirmative.

M. Georges Cain estime alors que sa démolition n'aura pas lieu aussi facilement qu'on semble le craindre, puisque le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts devra intervenir.

M. Charles Normand répond que l'on classe et que l'on déclasse des vieux monuments avec la plus grande désinvolture, et au gré des parties contractantes, ainsi que la chose s'est faite dernièrement pour le château de Dijon. En ce qui concerne la capitale, il estime que la Commission du Vieux Paris ne peut plus longtemps assister à la destruction des immeubles les plus curieux et les plus historiques, sans essayer d'enrayer le mouvement. Il propose qu'une sous-commission soit chargée d'examiner les voies et moyens pour arriver à sauvegarder les vieux logis dont le double caractère d'art et d'histoire réclame la conservation.

M. André Laugier s'associe vivement aux regrets exprimés par M. Sellier. Il déplore que cette destruction du vieux et célèbre logis parisien, l'hôtel du Prévôt, ait pu avoir lieu, sans que la Commission du Vieux Paris ait été seulement prévenue de la démolition d'un édifice dont le classement avait été sollicité par elle, il y a plusieurs années.

Il rappelle, à ce propos, la séance de mars 1907, où, après une très intéressante notice historique de M. Sellier sur l'hôtel, M. Lucien Lambeau avait évoqué le souvenir d'une séance du Conseil municipal de 1891, où la cause de l'hôtel aujourd'hui disparu avait trouvé, de part et d'autre, les défenseurs les plus convaincus et les plus autorisés.

M. Laugier, en terminant, émet le vœu qu'on puisse, à l'avenir, pour les monuments parisiens qui nous restent, trouver le moyen de retarder, au moins, de semblables destructions.

M. Adrien Mithouard pense que l'on pourrait peut-être associer à leur sauvetage la Commission de protection des paysages, créée depuis peu de temps.

M. le Président répond que cette commission pourrait, en effet, prêter la main à la Commission du Vieux Paris, mais il ajoute qu'elle n'est presque jamais convoquée; pas autant, dans tous les cas, que la chose serait nécessaire.

M. Charles Normand fait connaître qu'il en est ainsi pour tous les départements. Revenant sur le fond de la question, il insiste de nouveau pour la création d'une sous-commission chargée des attributions qu'il a indiquées plus haut.

M. Formigé estime que la Sous-commission que l'on se propose de créer, si elle n'a pas un fort budget à sa disposition, ne pourra, malgré toute sa bonne volonté, sauvegarder le moindre monument. La meilleure manière, selon lui, de sauver de la destruction une vieille maison intéressante, étant encore d'en faire l'acquisition, quand le propriétaire veut la jeter bas.

M. Lucien Lambeau constate qu'il souffle en ce moment sur Paris un vent de destruction que l'on pourrait comparer à celui qui faisait rage aux temps les plus implacables des transformations parisiennes du milieu du XIX^{e} siècle. Et il semble que quelque malin esprit ait jeté un sort sur les maisons les plus curieuses et les plus pittoresques de la Ville, puisque ce sont justement celles-là qui ne trouvent pas grâce devant le démolisseur.

(*A suivre.*)

LABORATOIRES CLIN

SOLUTIONS STÉRILISÉES CLIN

Nous rappelons à MM. les Médecins que les LABORATOIRES CLIN préparent, depuis plusieurs années, **toutes les Solutions stérilisées** en usage dans la pratique hypodermique et ophtalmologique. Ces solutions sont délivrées sous notre cachet avec toutes les garanties de PURETÉ, de DOSAGE EXACT et de STÉRILISATION ABSOLUE, en **Tubes stérilisés de 1 c. c.** (hypodermie) ou en **Ampoules Compte-gouttes** (Collyres).

1° TUBES STÉRILISÉS CLIN

A TOUS MÉDICAMENTS

Ampoules de 1cc en boîtes de 6 et de 12

PRINCIPALES SORTES

Adrénaline et Cocaïne } divers dosages
Adrénaline et Stovaïne }
Apomorphine à 0 gr. 005.
Atropine à 0 gr. 001.
Atropine et Morphine.
Cacodylate de Gaïacol.
Caféine à 0 gr. 25 et à 0 gr. 50.
Caféine et Sulfate de Strychnine.
Cinnamate de Soude.
Cocaïne à 0 gr. 01 et à 0 gr. 02.
Codéine à 0 gr. 01.
Digitaline.

Ergotine.
Ergotinine.
Ether.
Ether et Alcool.
Ether camphré.
Eucaïne.
Glycéroph. de Chaux.
Glycér. de Soude à 0 gr. 05, 0 gr. 10 et 0 gr. 20
Héroïne.
Benzoate de Hg. à 0.01.
Morphine à 0 gr. 01 et à 0 gr. 02.

Chlorhydrate neutre de Quinine à 0 gr. 25.
Chlorhydrate neutre de Quinine à 0 gr. 50.
Chlorhydrosulfate de Quinine.
Tous les Sels de Quinine.
Scopolamine et Morphine (divers dosages)
Spartéine à 0 gr. 05.
Spartéine et Morphine (divers dosages)
Strychnine à 0 gr. 001.
Trunecek (Sérum).

2° AMPOULES COMPTE-GOUTTES

POUR COLLYRES, ETC.

Ampoules calibrées de 10 cent. cubes

PRINCIPALES SORTES

Adrénaline.
Atropine.

Cocaïne.
Cocaïne et Adrénaline.

Argyrol.
Protargol.

Esérine (Solution huileuse)
Electrargol.

En vente chez tous les Pharmaciens-Dépositaires

F. Comar & Fils & Cie - PARIS

Sommaire de la France médicale du 25 juillet 1908.

Travaux et critique :

Principales théories en cours sur la fécondation dans la première moitié du dix-huitième siècle. J. ROBERT.
Première mention officielle du mal de Naples... L. LE PILEUR.
Correspondance. A propos de P. Quthe....... H. STEIN.

La Revue

Etude psychologique sur l'Islam (*Boigey*).
La vieille Sorbonne (*Gaston Boissier*).
Note sur la réforme de l'enseignement médical (fin) (*Roux*).
Une lettre de M. le Pr Bouchard.
Vieilles doctrines, erreurs utiles (*J. Collet*).
Variétés : Paris au temps des romantiques.
Causerie thérapeutique : Trois lettres sur la Liqueur Laville (1886-1903-1908).

Sommaire de la France Médicale du 10 août 1908.

Travaux et Critique :

La maladie de cœur de Marie-Joseph Chénier. — La maison du médecin en 1853......... J. BERGOUNIOUX.
Réorganisation de l'enseignement anatomique à la Faculté de médecine de Paris......... AUG. P.

La Revue :

L'assistance aux enfants abandonnés, le bureau de bienfaisance et l'assistance médicale gratuite, à Lectoure, du XVe au XVIIIe siècles (*de Sardac*).
Un curieux cas historique de bestialité collective. (*T.*)
Vieilles doctrines, erreurs utiles (fin). (*J. Collet*).
Causerie thérapeutique : Du mode d'action du protochlorure de fer.
Variétés : Les ladres dans l'œuvre de Guillaume Bouchet.
Arrêté du 29 juillet 1908 relatif à l'agrégation.

Sommaire de la France Médicale du 25 août 1908.

Travaux et Critique

L'Histoire de l'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand...................... JEAN BUY.
Documents. — Une lignée médicale aux siècles derniers .... MAX.-ALBERT LEGRAND.

La Revue

De quelques vieilles répressions sur la vérole. (*P. Aubert*).
Helvétius et l'épidémie de 1740 en Poitou (*P. Rambaud*).
Le « Traité de Peste » de René Gendry (1631). (*H. David*).
Les Hunauld d'Angers (*Labesje*).
Causerie thérapeutique : Sur quelques applications intéressantes du bromure de camphre.
Variétés : La chandelle dans les affections des fosses nasales (*R. Hélot*).
Notes de bibliographie.

Sommaire de la France médicale du 10 Septembre 1908.

Travaux et critique

L'Histoire de l'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand (*suite*)....... JEAN BUY.
Les vieux proverbes de Limoux et du pays de Razès.............. PAUL FABRE.
Documents : A propos des lignées médicales : les Bretonneau...... LOUIS DUBREUIL-CHAMBARDEL.

La Revue :

Premières mentions de la syphilis à Lyon. Ses premières étapes en France (*J. D.*)
La Table du Saint-Esprit et l'hôpital de Sainte-Catherine-de-Sienne, d'Armentières, jusqu'au XVIIe siècle (*Fernand Beaucamps*).
Les figures et portraicts des parties du corps humain (1557) (*J.M.*).
Caisse médicale de campagne pour l'armée allemande en 1717 (*Ed. L.*)
Causerie thérapeutique : Notes cliniques sur l'énésol.
Variétés : La loi Ribot et les ouvriers agricoles (*Ed. Drumont*).

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

—

Trains express, rapides et de luxe pour VICHY, RIOM (Châtel-Guyon), CLERMONT (Royat).

—

1° *de Marseille, de Genève et de Lyon :*

Trains express quotidiens, 1re et 2e classes, en correspondance directe avec le Midi de la France.

2° *de Paris :*

a) Vichy-Royat-Express

(Train de luxe) V-S. V-R.— Nombre de places limité.

Aller : départ de Paris : 3 h. 55 s. (mardi, jeudi, samedi).

Retour : départ de Clermont, 8 h. m. ; Riom, 8 h. 14 m. ; Vichy 8 h. 55 m.

(Lundi, mercredi, vendredi).

b) Train rapide

1re classe à couloir — L-S ; V-R à l'aller.

Aller : départ de Paris : 11 h. 10 m.

Retour : départ de Clermont, midi 45 ; Riom, 1 h. 01 s. ; Vichy, 1 h. 18 s.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

CHEMIN DE FER DE L'OUEST

Excursions de Paris et de Rouen au Havre et vice versa.

Par chemin de fer et bateau à vapeur.

L'une des plus charmantes excursions qu'il soit possible de faire sans déplacement important est certainement la descente de la Seine entre Rouen et le Havre. Les rives verdoyantes du fleuve et les admirables points de vue qui se déroulent aux yeux du voyageur en rendent le parcours des plus agréables.

En vue de faciliter cette excursion, la Compagnie de l'Ouest délivre jusqu'au 30 septembre 1908, de Paris, de Rouen ou du Havre, des billets spéciaux d'aller et retour à prix très réduits, qui permettent d'accomplir en **bateau à vapeur** le trajet de Rouen au Havre, ou vice versa, et le reste du voyage en **chemin de fer**.

Les prix de ces billets sont ainsi fixés :

1° De Paris au Havre ou vice versa.

1re classe, 32 fr. — 2e classe, 23 fr. — 3e classe, 16 fr. 50.
Durée de validité 5 jours.

2° De Rouen au Havre ou vice versa.

1re classe, 13 fr. — 2e classe, 9 fr. — 3e classe, 7 fr. 50.
Durée de validité 3 jours.

NÉVRALGIES

PILULES DU Dr MOUSSETTE

Chaque PILULE, très exactement dosée, contient :

Un cinquième de milligramme d'Aconitine cristallisée;
Cinq centigrammes de Quinium.

« L'Aconitine produit des effets merveilleux dans le traitement des **Névralgies faciales** à la condition qu'elles ne soient pas symptomatiques d'une tumeur intracrânienne, alors même qu'elles auraient résisté à d'autres médicaments. »

(*Société de biologie*, séance du 28 février 1880.)

INDICATIONS : NÉVRALGIES, MIGRAINES, SCIATIQUE

DOSES : Deux pilules par jour : une le matin, l'autre le soir, en augmentant, s'il y a lieu, suivant la susceptibilité du malade, sans jamais dépasser 4 pilules par jour.

PILULES DU Dr CLIN

AU SULFATE D'ATROPINE

SÉDATIVES, ANTISPASMODIQUES, ANTISUDORIFIQUES

L'action sédative du **Sulfate d'Atropine** sur le Système nerveux recommande les **Pilules du Dr Clin** dans les affections douloureuses, telles que *Névralgies*, *Rhumatismes*, dans les affections spasmodiques et convulsives, telles que *l'Asthme*, *l'Epilepsie*, *l'Incontinence d'Urine* par spasme du col.

Elles agissent également avec succès dans la constipation et, grâce à leur action sur les sécrétions en général, les **Pilules Clin** au **Sulfate d'Atropine** diminuent rapidement les sueurs nocturnes des phtisiques

POSOLOGIE : Chaque Pilule Clin contient 1/2 milligr. de **Sulfate d'Atropine.**

DOSES : De 1 à 3 Pilules suivant la susceptibilité du sujet, en laissant entre chaque Pilule deux heures d'intervalle.

F. COMAR et FILS et Cie, 20, rue des Fossés St-Jacques, PARIS

Variétés

Observations relatives aux démolitions du vieux Paris.— Création d'une Sous-commission chargée d'examiner les voies et moyens de sauvegarder les vieilles maisons et vieux hôtels présentant un intérêt artistique ou historique.

(Extrait du *Bulletin Municipal* du 16 septembre.)

[Commission du Vieux Paris.]

(*Fin*)

C'est le cas pour l'hôtel des Conseils de guerre, les hôtels de la rue du Regard, la tour de Dagobert, l'hôtel de Flesselle, le passage Charlemagne, et bientôt peut-être pour la tourelle Barbette. Il voudrait introduire dans le débat la crainte qu'il éprouve d'un sort semblable pour l'hôtel de Sens, monument infiniment plus précieux encore que ceux qui précèdent, puisqu'il est le seul spécimen existant à Paris d'un logis seigneurial du xv[e] siècle appartenant au domaine privé. C'est par lui, il n'y a pas de doute à ce sujet, que devraient commencer les études qu'entreprendra la Commission préconisée par M. Ch. Normand. Et peut-être serait-il possible, la chose est à examiner, de demander à l'Administration de le comprendre dans le plan de campagne de 500 millions, qui est en ce moment soumis au Conseil municipal, et à côté de l'acquisition des deux maisons de la pointe de la Cité, vers la place Dauphine, qui y figurent également.

M. Georges Cain estime que c'est surtout sur l'opinion publique qu'il faudrait agir : on lui ferait voir que la beauté de Paris est menacée par ces démolitions successives, et on lui demanderait d'aider la Commission du Vieux Paris, de son argent et de sa bonne volonté.

M. Chassaigne-Goyon partage l'avis de M. Formigé, à savoir que, sans argent, toutes les Commissions que l'on pourra nommer n'arriveront à aucun résultat. Leurs travaux seront sans doute intéressants au point de vue historique, mais ils n'empêcheront pas de disparaître les monuments curieux dont le propriétaire aura décidé la démolition. Il verrait, au contraire avec espoir et confiance, se créer dans la capitale une Commission d'initiative privée, analogue à celle qui se constitua dernièrement sous le nom de *Société des Amis de Versailles*, ou encore celle des *Amis du Louvre*, et qui interviennent de leurs deniers pour aider, l'une à la conservation de l'admirable château de Versailles, l'autre à l'acquisition d'œuvres destinées au musée.

M. Lucien Lambeau estime qu'il ne faut pas s'égarer dans des désirs trop nombreux et qu'il faut surtout indiquer la ressource possible, à côté de la dépense. Il pose donc d'une façon ferme, devant la nouvelle Sous-commission, la question de l'hôtel de Sens, et signale, comme moyen, le plan de campagne dressé par l'Administration. Le Conseil municipal, lorsqu'il le discutera, appréciera si un monument de cet intérêt doit être définitivement et à jamais incorporé au domaine de la Ville, ou abandonné aux hasards de la transformation ou de la démolition.

M. Georges Villain pense que tout le monde est d'accord sur le fond de la proposition de M. Charles Normand. Il est bon, selon lui, qu'une nouvelle Sous-commission étudie les voie et moyens de réaliser la conservation de ceux des vieux édifices de la Ville qui font sa grâce et sa beauté, et qui contribuent à lui attirer la visite des étrangers. Il signale un système qui fonctionne, paraît-il, en Belgique, avec succès, et qui consiste à faire l'acquisition de maisons artistiques ou historiques pour les louer ensuite à des particuliers avec des servitudes comportant leur conservation.

La proposition de M. Charles Normand est adoptée.

La Sous-commission nouvelle se composera de MM. Charles Normand, André Laugier, Marcel Poëte, Georges Cain, Miniot, Adrien Mithouard, Charles Sellier, Lucien Lambeau.

M. Lucien Lambeau demande qu'une reproduction de l'hôtel de Sens soit annexée au procès-verbal, estimant que la vue du monument plaidera mieux sa cause que la plus éloquente démonstration.

(Adopté.)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

—

Trains express, rapides et de luxe pour VICHY, RIOM (Châtel-Guyon), CLERMONT (Royat).

—

1° *de Marseille, de Genève et de Lyon :*

Trains express quotidiens, 1[re] et 2[e] classes, en correspondance directe avec le Midi de la France.

2° *de Paris :*

a) **Vichy-Royat-Express**

(Train de luxe) V-S. V-R.— Nombre de places limité.

Aller : départ de Paris : 3 h. 55 s. (mardi, jeudi, samedi).

Retour : départ de Clermont, 8 h. m. ; Riom, 8 h. 14 m. ; Vichy 8 h. 55 m.

(Lundi, mercredi, vendredi).

b) **Train rapide**

1[re] classe à couloir — L-S; V-R à l'aller.

Aller : départ de Paris : 11 h. 10 m.

Retour : départ de Clermont, midi 45 ; Riom, 1 h. 01 s. ; Vichy, 1 h. 18 s.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

CHEMIN DE FER DE L'OUEST

Excursions de Paris et de Rouen au Havre et vice versa.

Par chemin de fer et bateau à vapeur.

L'une des plus charmantes excursions qu'il soit possible de faire sans déplacement important est certainement la descente de la Seine entre Rouen et le Havre. Les rives verdoyantes du fleuve et les admirables points de vue qui se déroulent aux yeux du voyageur en rendent le parcours des plus agréables.

En vue de faciliter cette excursion, la Compagnie de l'Ouest délivre jusqu'au 30 septembre 1908, de Paris, de Rouen ou du Havre, des billets spéciaux d'aller et retour à prix très réduits, qui permettent d'accomplir en **bateau à vapeur** le trajet de Rouen au Havre, ou vice versa, et le reste du voyage en **chemin de fer**.

Les prix de ces billets sont ainsi fixés :

1° De Paris au Havre ou vice versa.

1[re] classe, 32 fr. — 2[e] classe, 23 fr. — 3[e] classe, 16 fr. 50.

Durée de validité 5 jours.

2° De Rouen au Havre ou vice versa.

1[re] classe, 13 fr. — 2[e] classe, 9 fr. — 3[e] classe, 7 fr. 50.

Durée de validité 3 jours.

ÉNÉSOL

Salicylarsinate de mercure

Nouveau sel arsenico-mercuriel soluble, injectable

à mercure et arsenic dissimulés

Avantages de l'Enésol

1° Toxicité excessivement faible (70 fois plus faible que celle du HgI^2) qui permet d'administrer à **doses élevées** le mercure et l'arsenic sans phénomènes généraux d'intolérance ;

L'Énésol **n'est pas douloureux en injections :** les injections sont très bien supportées même à doses élevées et ne donnent jamais de nodosités;

3° L'activité thérapeutique de l'Énésol est comparable à celle des meilleurs sels mercuriels solubles. Il associe sous une forme éminemment maniable le mercure et l'arsenic et permet, sans avoir à redouter de phénomènes toxiques, l'emploi simultané du mercure, agent spécifique, et de l'arsenic, agent dynamogénique auquel des recherches récentes semblent en outre attribuer un rôle dans la guérison des manifestations syphilitiques.

L'ÉNÉSOL est délivré

en ampoules de 2 cent. cubes titrées à 0 gr. 03 par c. c.

(0 gr. 06 par ampoule)

La Boîte de 10 ampoules : 4 francs.

Le nom d'**Énésol**, qui intentionnellement ne rappelle pas la composition mercurielle du produit, en permet la prescription dans les cas où le médecin désire laisser ignorer au malade la nature de son affection.

LABORATOIRES CLIN

F. COMAR & FILS & Cie

Pharmaciens de 1re classe — Fournisseurs des Hôpitaux

PARIS — 20, rue des Fossés-Saint-Jacques — PARIS

Sommaire de la France Médicale du 10 août 1908.

Travaux et Critique :

La maladie de cœur de Marie-Joseph Chénier. — La maison du médecin en 1853......... J. Bergounioux.

Réorganisation de l'enseignement anatomique à la Faculté de médecine de Paris......... Aug. P.

La Revue :

L'assistance aux enfants abandonnés, le bureau de bienfaisance et l'assistance médicale gratuite, à Lectoure, du xve au xviiie siècles (*de Sardac*).

Un curieux cas historique de bestialité collective. (*T.*)

Vieilles doctrines, erreurs utiles (fin). (*J. Collet*).

Causerie thérapeutique : Du mode d'action du protochlorure de fer.

Variétés : Les ladres dans l'œuvre de Guillaume Bouchet.

Arrêté du 29 juillet 1908 relatif à l'agrégation.

Sommaire de la France Médicale du 25 août 1908.

Travaux et Critique

L'Histoire de l'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand...................... Jean Buy.

Documents. — Une lignée médicale aux siècles derniers...................... Max.-Albert Legrand.

La Revue

De quelques vieilles répressions sur la vérole. (*P. Aubert*).

Helvétius et l'épidémie de 1740 en Poitou (*P. Rambaud*).

Le « Traité de Peste » de René Gendry (1631). (*H. David*).

Les Hunauld d'Angers (*Labesje*).

Causerie thérapeutique : Sur quelques applications intéressantes du bromure de camphre.

Variétés : La chandelle dans les affections des fosses nasales (*R. Hélot*).

Notes de bibliographie.

Sommaire de la France médicale du 10 Septembre 1908.

Travaux et critique

L'Histoire de l'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand (*suite*)........ Jean Buy.

Les vieux proverbes de Limoux et du pays de Razès.............. Paul Fabre.

Documents : A propos des lignées médicales : les Bretonneau...... Louis Dubreuil-Chambardel.

La Revue :

Premières mentions de la syphilis à Lyon. Ses premières étapes en France (*J. D.*)

La Table du Saint-Esprit et l'hôpital de Sainte-Catherine-de-Sienne, d'Armentières, jusqu'au xviie siècle (*Fernand Beaucamps*).

Les figures et portraicts des parties du corps humain (1557) (*J.M.*).

Caisse médicale de campagne pour l'armée allemande en 1717 (*Ed. L.*)

Causerie thérapeutique : Notes cliniques sur l'énésol.

Variétés : La loi Ribot et les ouvriers agricoles (*Ed. Drumont*).

Sommaire de la France médicale du 25 septembre 1908.

Travaux et critique :

La Maternité de Paris. Histoire générale et topographie...................... Paul Delaunay.

L'Histoire de l'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand (*fin*).............. Jean Buy.

Le Congrès historique international de Berlin. Section des Sciences naturelles (6-12 août 1908)................ J. Pagel (de Berlin). trad. de M. Ménier.

Le nouveau Codex.................... Th. B.

La Revue

L'état des mœurs sous le Directoire (*F. Caussy*).

La table du Saint-Esprit et l'hôpital de Sainte-Catherine de Sienne, d'Armentières, jusqu'au xviie siècle (*suite*) (*Fernand Beaucamps*).

Causerie thérapeutique : Une belle observation à l'actif du Solurol.

Variétés : A la commission du Vieux-Paris.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

—

VOYAGES A PRIX RÉDUITS

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, qui dessert les Stations balnéaires et thermales de la Normandie et de la Bretagne, fait délivrer jusqu'au 31 octobre, par ses gares et bureaux de ville de Paris, les billets ci-après qui comportent jusqu'à 50 o/o de réduction sur les prix du tarif ordinaire.

1° — Bains de Mer et Eaux Thermales.

Billets valables suivant la distance 2, 4, 10 ou 33 jours ; ces derniers donnent le droit de s'arrêter, à l'aller et au retour, à une gare au choix de l'itinéraire suivi et peuvent être prolongés d'une ou deux périodes de 30 jours, moyennant supplément de 10 o/o pour chaque période.

2° — Excursions sur les Côtes de Normandie, en Bretagne et à l'Ile de Jersey.

Billets circulaires valables un mois (non compris le jour du départ et pouvant être prolongés d'un nouveau mois moyennant un supplément de 10 o/o.

Dix itinéraires différents dont les prix varient entre 50 et 115 fr., en 1re classe et 40 et 100 fr., en 2e classe, permettent de visiter les points les plus intéressants de la Normandie, de la Bretagne et l'Ile de Jersey.

Pour plus de renseignements consulter le Livret Guide Illustré du réseau de l'Ouest, vendu 0 fr. 50, dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

—

Le train de luxe **Paris-Barcelone-Valence**, que la Compagnie met en marche le mercredi et le samedi de chaque semaine, au départ de Paris, est, depuis le 14 mars, prolongé jusqu'à **Carthagène** avec continuation, par bateau, entre Carthagène et correspondance, à Oran, avec des express de et sur Alger.

Départ de Paris, les mercredi et samedi à 7 h. 20 soir.

Arrivée à Carthagène, les vendrediet lundi, à 8 h. 45 matin.
— à Oran, — — à 6 h. 45 soir.

(*Traversée en 9 heures.*)

Départ d'Oran sur Carthagène, les mercredi et samedi à 8 h. 30 matin.

Départ de Carthagène, les mercredi et samedi à 9 h. 20 soir.

Arrivée à Paris, les vendredi et lundi à 10 h. 40 matin.

Premier départ de Paris, le samedi 14 mars.
— d'Oran, le mercredi 18 mars.

Néoquinine Falières

(Glycérophosphate de Quinine pur et cristallisé)

Les indications thérapeutiques de la **Néoquinine** sont celles de la médication quinique en général avec les avantages suivants :

1° Tolérance plus grande que celle des autres sels de quinine;
2° Action plus rapide et plus durable ;
3° Utilité de l'acide glycérophosphorique qui, combiné à la quinine, en fait un véritable composé physiologique, en portant son action élective sur la cellule nerveuse.

CACHETS FALIÈRES (PAR BOITES DE 8 CACHETS)
o gr. 25 de *Néoquinine cristallisée* par cachet.

SUPPOSITOIRES FALIÈRES
DESTINÉS AUX ENFANTS
o gr. 15 de *Néoquinine* par suppositoire.

PILULES FALIÈRES
o gr. 10 de *Néoquinine* par pilule.

AMPOULES FALIÈRES
POUR INJECTIONS HYPODERMIQUES
o gr. 50 de *Néoquinine* par centim. cube.

DOSES : La Néoquinine Falières s'ordonne aux mêmes doses que le **sulfate** ou le **chlorhydrate de quinine.**

CAPSULES & DRAGÉES AU BROMURE DE CAMPHRE
Du Docteur CLIN

« Ces préparations sont indiquées toutes les fois que l'on veut produire une sédation énergique sur le système circulatoire et surtout sur le système nerveux cérébro-spinal. Elles constituent un ANTISPASMODIQUE et un HYPNOTIQUE des plus efficaces. »

(*Gazette des Hôpitaux.*)

INDICATIONS : Épilepsie, Hystérie, Chorée, Insomnie, Palpitations de cœur, Érections douloureuses, Spermatorrhée, Éréthisme du système nerveux, Cystite cantharidienne.

Posologie :

Les Capsules du Dr CLIN *renferment* o *gr.* 20 }
Les Dragées du Dr CLIN — o *gr.* 10 } de Bromure de Camphre pur.

DOSES

De 1 à 5 Capsules par jour. — De 2 à 10 Dragées par jour.

Variétés

Impressions marseillaises sur la dermatologie parisienne.

Ces vers, que publie *le Progrès Médical* du 24 octobre, sont dus à la verve d'un médecin marseillais qui assistait, l'an dernier, au banquet qui clôturait les cours de l'hôpital Saint-Louis.

Sur l'air : *Le Pendu.*

Chaque année, puisqu'il est d'usage
Qu'à ce joyeux « dîner du Cours »
Tout Peaucier en apprentissage
Doit prononcer un bréf discours,
Au nom des Enfants de Marseille
Je profite de l'occasion
Sur Saint-Louis et ses merveilles
Pour vous donner mon impression.

Ce monument allégorique
Aux murs croûteux et défraîchis,
Semble un vieil eczéma chronique
Sous des toits de psoriasis.
Les Étrangers — je le constate —
Sont épatés par ce décor...
Quant à nous, que plus rien n'épate,
Nous avons vu beaucoup plus fort.

Ainsi, votre Musée de cire,
Par tout le monde si vanté,
N'est pas mal... mais, faut-il le dire ?
Ce n'est pas très bien imité.
Quand on fait, chez nous, un moulage
De blennorrhé'... c'est si frappant
Que nous devons faire un lavage
Pour arrêter l'écoulement.

Jusqu'aux microbes en vedette
Qui sont ici mesquins, poussifs,..
Je l'ai vu votre spirochète
Tout scrofuleux, pâlot, chétif,
A Marseille, pas de Schaüdinn...e
S'il y en avait, coquin de sort !
A la place de la Sardine,
C'est lui qui boucherait le Port.

Vos zonas, lichens, myxœdèmes,
Peuvent passer... à la rigueur,
Mais tous vos pseudo-z-érythèmes
Sont si blafards qu'ils me font peur ;
Votre urticaire est d'une espèce
Qui n'a pas cours dans le Midi :
Il vous manque la bouillabaisse,
Maï là bourrido, maï l'aïoli.

Vos sarcomes sont peu de chose
Auprès des nôtres — croyez-m'en —
Pour un morceau de mélanose
Vous criez tous : Au merle blanc
Ces trésors vous sembleraient maigres
Si vous faisiez un tour là-bas :
Dans nos ports on voit de vrais nègres
Qui n'en sont pas plus fiers pour ça.

Vos nævi parisiens... péchère !
Taches de vin, de minium,
Contre-façon des plus grossières
Qui déteignent au radium...
Nos nævi à nous, de Marseille,
Sont plus sérieux et moins tachants :
Car le vin s'y trouve en bouteille
Avec l'étiquett' du marchand.

Quant à vos tumeurs cérébrales
Quel chichi ! près du Marseillais
Qui se fit ouvrir l'encéphale
Pour évacuer un abcès ;
Or, huit jours avant ce malaise,
Il était saoul comme un... bourgeois,
Son cerveau grouillait de punaises :
Il avait eu la gueul' de bois.

Et ce fils de la Joliette
Ayant un rendez-vous d'amour
Qui, trop confiant en la fillette,
L'attendit en vain tout un jour...
Le lendemain, triste et morose,
Il fut trouver son médecin :
Il avait d'la sporotrichose
Pour avoir « bouffé ce lapin » !

Et maintenant, voulez-vous, trève
De galéjade. — En finissant,
Souffrez que votre indigne élève
Se montre enfin reconnaissant,
A vous tous, merci, mes chers Maîtres,
Pour vos leçons, votre bonté :
C'est un honnenr de vous connaître,
Un vrai chagrin de vous quitter.

Pensées d'un vieux médecin

Ces pensées, que publie le Scalpel, *sont peut-être belges : elles prouvent en tous cas qu'il n'y a guère de frontières pour le bon sens.*

1. Soigne comme tu voudrais qu'on te soignât.
2. Un bon médecin est celui qui sait individualiser.
3. Ne manifeste jamais de colère contre un enfant.
4. Montre au patient que tu comprends la cause de sa souffrance, mais ne le rends pas si savant que toi.
5. Va si le malade te réclame, mais ne devance pas ses désirs.
6. Soigne la question de détails : on mesurera parfois un massage à la quantité de talc que tu auras répandue.
7. Un médecin en voiture n'a jamais l'air d'un imbécile.
8. Souviens-toi, chez le client, que tu as déjà soigné un cas semblable et que tu as su soulager ton patient.
9. Tout homme a besoin d'un peu de merveilleux, le malade surtout.
10. Fais souvent comprendre aux gens que tu as de ta profession une conception autre que la leur.
11. Accepte toujours si on offre de te payer de suite. C'est de coutume en Angleterre, et les Anglais passent pour des gens pratiques.
12. En fait d'honoraires, souviens-toi que l'on pèsera souvent ta science en rapport avec le nombre de pièces de cent sous réclamées.
13. Il n'est jamais permis au médecin d'être pressé, sauf dans une opération, et quand le malade dort.
14. N'explique rien à un malade instruit. Tu pourrais contrecarrer ses idées, ses théories et son traitement à lui.
15. Celui qui réclame peu passe pour un imbécile et un ignare ; celui qui demande trop n'est qu'un vil commerçant.
16. Méfie-toi des femmes et de leurs racontars : la luxation de la mâchoire est plus fréquente chez elles, et pour cause.
17. Si vous voyez clair chez votre malade, celui-ci verra clair chez vous.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Indépendamment du train de jour « **Côte d'Azur rapide** » la Compagnie met en marche tous les jours, sauf le jeudi, au départ de Paris, un *train de nuit extra-rapide*, entre **Paris et Vintimille** couvrant en 14 heures la distance de Paris à la Côte d'Azur.

Ce train est composé de grandes voitures P.-L.-M. à boggies offrant des places de 1re classe (sans supplément) et de lits-salons, d'un salon à deux lits complets, d'un sleeping-car et d'un restaurant.

Le nombre des places est limité ; on peut les retenir d'avance, moyennant une taxe de location de 2 fr. par place.

LABORATOIRES CLIN

MÉTAUX COLLOÏDAUX
Électriques

(FERMENTS MÉTALLIQUES)

En solutions isotoniques, stériles et injectables

STABLES

Les métaux colloïdaux préparés par la voie électrique par les Laboratoires Clin sont à grains fins et présentent le maximum de pureté *de* pouvoir catalytique *et d'*activité physiologique et thérapeutique.

Contrairement à certaines assertions qui nient la possibilité d'obtenir des colloïdes électriques, longtemps stables et actifs, *les systèmes colloïdaux présentés par les Laboratoires Clin conservent,* après plusieurs mois, toute leur action fermentaire, *facilement contrôlable par la mesure du pouvoir catalytique, et* toute leur activité thérapeutique *démontrée par un grand nombre de faits cliniques.*

1° **ÉLECTRARGOL**
Argent colloïdal électrique à petits grains

2° **ÉLECTRAUROL**
Or colloïdal électrique à petits grains.

3° **ÉLECTROPLATINOL**
Platine colloïdal électrique à petits grains.

4° **ÉLECTROPALLADIOL**
Palladium colloïdal électrique à petits grains.

1° Ampoules de 5 et 10 centimètres cubes, injections intramusculaires.
2° Pour l'**Electrargol seul, flacons spéciaux stérilisés** de 50 et 100 cent. cubes (usage chirurgical).
Collyre en ampoules compte-gouttes spéciales.

APPLICATIONS THÉRAPEUTIQUES : Maladies infectieuses, Pneumonie, Grippe, Pleurésie purulente, Septicémie, Méningite cérébro-spinale, Endocardite infectieuse, Abcès du Sein (*Traitement sans incision*), Affections gonococciques, Cystites, Affections puerpérales, Ophtalmies.

F. COMAR et FILS et C^ie^, Pharmaciens de 1^re^ classe, 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, PARIS

Sommaire de la France Médicale du 25 août 1908.

Travaux et Critique

L'Histoire de l'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand...................... JEAN BUY.
Documents. — Une lignée médicale aux siècles derniers..................... MAX.-ALBERT LEGRAND.

La Revue

De quelques vieilles répressions sur la vérole (*P. Aubert*).
Helvétius et l'épidémie de 1740 en Poitou (*P. Rambaud*).
Le « Traité de Peste » de René Gendry (1631) (*H. David*).
Les Hunauld d'Angers (*Labesje*).
Causerie thérapeutique : Sur quelques applications intéressantes du bromure de camphre.
Variétés : La chandelle dans les affections des fosses nasales (*R. Hélot*).
Notes de bibliographie.

Sommaire de la France médicale du 10 septembre 1908.

Travaux et critique

L'Histoire de l'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand (*suite*)........ JEAN BUY.
Les vieux proverbes de Limoux et du pays de Razès.............. PAUL FABRE.
Documents : A propos des lignées médicales : les Bretonneau...... LOUIS DUBREUIL-CHAMBARDEL.

La Revue :

Premières mentions de la syphilis à Lyon. Ses premières étapes en France (*J. D.*).
La Table du Saint-Esprit et l'hôpital de Sainte-Catherine-de-Sienne, d'Armentières, jusqu'au XVIIe siècle (*Fernand Beaucamps*).
Les figures et portraicts des parties du corps humain (1557) (*J.M.*).
Caisse médicale de campagne pour l'armée allemande en 1717 (*Ed. L.*).
Causerie thérapeutique : Notes cliniques sur l'énésol.
Variétés : La loi Ribot et les ouvriers agricoles (*Ed. Drumont*).

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

—

La Compagnie organise, avec le concours de l'Agence « **Les Grands Voyages** », les excursions suivantes :

ITALIE, GRÈCE, TURQUIE, SYRIE, PALESTINE, ÉGYPTE

Départ de Paris, le 12 novembre ; Retour le 30 décembre 1908.
Durée de l'excursion : 49 jours.
Prix à forfait : 2.600 fr.

—

Excursion facultative en Haute-Egypte.

Départ du Caire le 24 décembre 1908
Retour à Paris, le 14 janvier 1909,
Durée de l'excursion : 22 jours
Prix à forfait : 750 fr.

S'adresser, pour renseignements et billets, à l'Agence « **Les Grands Voyages** », 1, rue du Helder, et 38, boulevard des Italiens, Paris.

Sommaire de la France médicale du 25 septembre 1908.

Travaux et critique :

La Maternité de Paris. Histoire générale et topographie...................... PAUL DELAUNAY.
L'Histoire de l'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand (*fin*).............. JEAN BUY.
Le Congrès historique international de Berlin. Section des Sciences naturelles (6-12 août 1908)................. J. PAGEL (de Berlin). trad. de M. MÉNIER.
Le nouveau Codex.................... TH. B.

La Revue

L'état des mœurs sous le Directoire *(F. Caussy)*.
La table du Saint-Esprit et l'hôpital de Sainte-Catherine de Sienne, d'Armentières, jusqu'au XVIIe siècle *(suite)* (*Fernand Beaucamps)*.
Causerie thérapeutique : Une belle observation à l'actif du Solurol.
Variétés : A la commission du Vieux-Paris.

Sommaire de la France Médicale du 10 octobre 1908.

Travaux et Critique :

Historique de l'eau de la reine de Hongrie... PAUL DORVEAUX.
Revue critique : L'assistance publique en Bas-Poitou sous l'Ancien Régime.............. PIERRE RAMBAUD.

La Revue :

Un traitement médical au XVIIe siècle (pneumonie?) (*J. Drivon*).
Règlements sanitaires au XVIIe siècle.
Les épidémies catarrhales et grippales au XVe siècle (*Beluze*).
La patente médicale en Espagne (*Mesley*).
La table du Saint-Esprit et l'hôpital de Sainte-Catherine de Sienne, d'Armentières, jusqu'au XVIIe siècle (*fin*) (*Ferdinand Beaucamps*).
Un musée dans la Cité (*A. L'Esprit*). — Les Cabinets d'Histoire naturelle (*G. H.*).
Les manuscrits de la Faculté de Médecine de Paris (*A. Boinet*).
Le Médecin dans ses rapports avec ses confrères (*Rénon*).
Causerie thérapeutique : Notes cliniques sur l'Enésol (*suite*).
Variétés.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

—

La Compagnie mettra en marche, à partir du 4 novembre, les *trains extra-rapides de nuit nos 17 et 18*, desservant la Côte d'Azur.

Ces trains auront lieu :

A l'aller : du 4 novembre au 6 décembre, les mercredis et samedis,
— du 7 décembre au 30 avril, tous les jours, sauf le jeudi,
— du 1er mai au 15 mai, les lundis, mercredis et samedis,
— du 16 mai et 26 mai, les mercredis et samedis.
Au retour : du 6 novembre au 4 décembre, les lundis et vendredis,
— du 5 décembre au 30 avril, tous les jours, sauf le jeudi,
— du 1er mai au 15 mai, les lundis, vendredis et dimanches,
— du 16 mai au 29 mai, les lundis et vendredis.

Trajet de Paris à Nice en 15 heures.

Ces trains sont composés de grandes voitures de 1re classe à bogies, de lits-salon, d'un salon à deux lits complets, d'un sleeping-car et d'un wagon-restaurant.

Nombre de places limité.

On peut retenir ses places d'avance moyennant un supplément de 2 fr. par place.

LABORATOIRES CLIN

SOLUTIONS STÉRILISÉES CLIN

Nous rappelons à MM. les Médecins que les LABORATOIRES CLIN préparent, depuis plusieurs années, **toutes les Solutions stérilisées** en usage dans la pratique hypodermique et ophtalmologique. Ces solutions sont délivrées sous notre cachet avec toutes les garanties de PURETÉ, de DOSAGE EXACT et de STÉRILISATION ABSOLUE, en **Tubes stérilisés de 1 c. c.** (hypodermie) ou en **Ampoules Compte-gouttes** (Collyres).

1° TUBES STÉRILISÉS CLIN

A TOUS MÉDICAMENTS

Ampoules de 1cc en boîtes de 6 et de 12

PRINCIPALES SORTES

Adrénaline et Cocaïne } divers
Adrénaline et Stovaïne } dosages
Apomorphine à 0 gr. 005.
Atropine à 0 gr. 001.
Atropine et Morphine.
Cacodylate de Gaïacol.
Caféine à 0 gr. 25 et à 0 gr. 50.
Caféine et Sulfate de Strychnine.
Cinnamate de Soude.
Cocaïne à 0 gr. 01 et à 0 gr. 02.
Codéine à 0 gr. 01.
Digitaline.

Ergotine.
Ergotinine.
Ether.
Ether et Alcool.
Ether camphré.
Eucaïne.
Glycéroph. de Chaux.
Glycér. de Soude à 0 gr. 05, 0 gr. 10 et 0 gr. 20
Héroïne.
Benzoate de Hg. à 0.01.
Morphine à 0 gr. 01 et à 0 gr. 02.

Chlorhydrate neutre de Quinine à 0 gr. 25.
Chlorhydrate neutre de Quinine à 0 gr. 50.
Chlorhydrosulfate de Quinine.
Tous les Sels de Quinine.
Scopolamine et Morphine (divers dosages)
Spartéine à 0 gr. 05.
Spartéine et Morphine (divers dosages)
Strychnine à 0 gr. 001.
Trunecek (Sérum).

2° AMPOULES COMPTE-GOUTTES

POUR COLLYRES, ETC.

Ampoules calibrées de 10 cent. cubes

PRINCIPALES SORTES

Adrénaline.
Atropine.

Cocaïne.
Cocaïne et Adrénaline.

Argyrol.
Protargol.

Esérine (Solution huileuse)
Electrargol.

En vente chez tous les Pharmaciens-Dépositaires

F. Comar & Fils & Cie PARIS

Variétés

Hôpitaux scandinaves.

L'an passé, j'avais présenté à nos lecteurs les hôpitaux de Berlin et de Vienne. On m'a répondu que Berlin et Vienne étaient de très grandes capitales, ayant des ressources considérables ; que Lyon ne pouvait leur être comparé.

Cette année, au cours d'une mission dans les pays scandinaves, j'ai visité les hôpitaux de villes qui sont toutes d'égale ou de moindre importance que Lyon. J'extrais de mon carnet de voyage quelques notes à leur sujet.

a) Copenhague (500.000 habitants).

1° La ville de Copenhague possède un *hôpital communal* bien aménagé, quoique ancien. Elle vient de voter 10.000.000 de couronnes (14 millions de francs) pour le reconstruire complètement à la périphérie de la ville.

2° *Hôpital des maladies infectieuses*, datant déjà de plusieurs années. A la périphérie de la ville. Nombreux pavillons à deux étages disséminés dans un grand parc. Assez nombreuses chambres pour les malades riches (les neuf dixièmes des maladies infectieuses des familles riches sont soignées à l'hôpital). Isolement des typhiques depuis très longtemps (très peu de typhiques à Copenhague) ; diphtéries, (1 à 4 °/₀ de mortalité) ; scarlatine (1 °/₀ de mortalité). Excellent aménagement des annexes.

3° *Rigshospital*. En construction, mais presque terminé. Immense. Véritable ville au milieu d'un parc, entouré lui-même de parcs publics, à l'extrême périphérique de Copenhague. Hôpital surtout universitaire. Comprendra, outre les malades, quatre instituts (pathologie générale et bactériologie, pharmacologie, anatomie pathologique, médecine légale) ; une maternité colossale, un grand et luxueux bâtiment pour loger les garde-malades ; dix villas pour les professeurs ou assistants, sans parler des bâtiments d'administration. Les bains seront à la disposition du public pauvre. Pavillons, à un ou deux étages, perpendiculaires aux allées, reliés entre eux par un long couloir en rez-de-chaussée parallèle à l'allée ; les pavillons sont comme les dents d'un peigne dont les pointes regarderaient l'allée ; jardins entre chaque pavillon ; détails intérieurs très bien compris. Sera un hôpital modèle. Coûtera 9 à 10 millions de couronnes (13 à 14 millions de francs).

Voilà donc une ville de 500.000 habitants, possédant déjà de beaux hôpitaux, qui va être dotée de deux superbes établissements hospitaliers, à la périphérie, représentant une dépense de 28 millions de francs environ.

b) Kristiania (240.000 habitants).

1° *Rigshospital*. Bien vieux, me dit, un peu honteux, le directeur. Il date de 1883 ! Dans la ville. Hôpital d'Etat et d'Université. 400 lits. Assez bien.

2° *Hôpital communal*. — A l'extrême périphérie de la ville, dans un vaste parc, presque à la campagne. Grand bâtiment pour la chirurgie. Idem pour la médecine interne, non infectieuse. Mille lits environ. Terminé depuis cinq ans. Huit pavillons de maladies infectieuses, bien séparés, terminés depuis 20 ans, sauf le grand pavillon (à deux étages) des diphtéries (beaucoup de diphtéries) avec ses galeries extérieures pour que les parents puissent voir leurs enfants à travers les fenêtres. Ce pavillon est tout neuf. Pavillon des douteux, divisé en quatre parties égales, composées de chambres. Pavillon des typhiques (isolés de mémoire d'homme). Belles chambres pour les garde-malades. Le directeur, confortablement logé dans une coquette villa, chauffé, éclairé, avec un appointement de 10.000 fr., est un ancien médecin qui a renoncé à la clientèle. Quatre médecins, quatre chefs de clinique dont trois demeurent à l'hôpital ; neuf internes. Excellent aménagement intérieur. Très bel hôpital. J'ignore le coût exact.

Le médecin des maladies infectieuses reçoit un traitement de l'Université pour professer sur les cas qui ne vont pas dans les cliniques.

c) Bergen (75.000 habitants).

Beaux hôpitaux en construction. Seront terminés dans deux ans. L'hôpital des maladies contagieuses (isolement des typhiques et des tuberculeux depuis un demi-siècle) est par pavillons sur la hauteur, à la périphérie de la ville.

d) Trondhjem (40.000 habitants ; la grande ville la plus septentrionale du monde).

Très intéressant hôpital, par pavillons, dans un parc, à l'extrême périphérie de la ville. Grand pavillon central pour la médecine et la chirurgie. Pavillons isolés pour les maladies infectieuses, ayant chacun leur part de jardin isolée par un grillage de la partie voisine. Isolement des typhiques et des tuberculeux qui crachent. Instructions sévères pour les tuberculeux. Laboratoires de diagnostic.

En somme, hôpital bien moderne, construit progressivement depuis six ans.

J. Courmont.

(in *Lyon Médical*)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

—

Hiver 1908-1909

Relations rapides entre Paris et l'Italie

Par le Simplon :

Par le train de luxe « Simplon-Express » (V-L ; V-R). Départ de Paris, P. L. M. lundi, mercredi, samedi à 8 h. 05 soir du 4 novembre au 28 février ; — et tous les jours à partir du 1er Mars.

Paris-Milan en 15 heures. — Londres-Milan en 24 h. 30.

Par le Mont-Cenis :

Par le train de luxe « Paris-Rome » (V-L ; V-R). Départ de Paris P. L. M. mardi, jeudi, samedi (1er décembre-18 mai) : 11 h. 30 m.

Départ de Rome, lundi, mercredi, samedi (5 décembre-22 mai) 3 heures soir (H. E. C).

Nota. — Dans ces trains, le nombre des places est limité.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

—

Indépendamment du train de jour « **Côte d'Azur rapide** » la Compagnie met en marche tous les jours, sauf le jeudi, au départ de Paris, un *train de nuit extra-rapide*, entre **Paris et Vintimille** couvrant en 14 heures la distance de Paris à la Côte d'Azur.

Ce train est composé de grandes voitures P.-L.-M. à boggies offrant des places de 1re classe (sans supplément) et de lits-salons, d'un salon à deux lits complets, d'un sleeping-car et d'un restaurant.

Le nombre des places est limité ; on peut les retenir d'avance, moyennant une taxe de location de 2 fr. par place.

MÉDICATION ARRHÉNIQUE

CACODYLATE DE SOUDE CLIN

(Diméthylarsinate monosodique)

GOUTTES : 1 cgr. par cinq gouttes. — **GLOBULES** : 1 cgr. par globule. — **TUBES STÉRILISÉS** pour injections hypodermiques : 1° **Solution** titrée à 5 centigr. par c. c. ; 2° **Solution** titrée à 10 centigr. par c. c.

MARSYLE CLIN

Cacodylate de protoxyde de Fer, renfermant le Fer et l'Acide cacodylique combinés **dans des proportions thérapeutiques.**

Une dose moyenne de 0 gr. 10 correspond à : 0 gr. 025 de Fer au minimum d'oxydation et 0 gr. 05 d'Acide cacodylique.

GOUTTES : 0 gr. 025 par cinq gouttes. — **GLOBULES** : 0 gr. 025 par globule. — **TUBES STÉRILISÉS** pour injections hypodermiques : **Solution** titrée à 5 cgr. par c. c.

CACODYLATES DIVERS EN TUBES STÉRILISÉS CLIN

CACODYLATE de GAIACOL (Formule du Dr Barbary), titré à 0 gr. 05 par c. c. —
CACODYLATE de MAGNÉSIE, titré à 0 gr. 10 par c. c. et à 0 gr. 20 par c. c. —
CACODYLATE de STRYCHNINE, titré à 0 gr. 001 par c. c. —
CACODYLATE de SESQUIOXYDE DE FER, titré à 0 gr. 05 par c. c.

MÉTHARSINATE CLIN

(Monométhylarsinate disodique, arrhénal)

GOUTTES : 1 cgr. par cinq gouttes. — **GLOBULES** : 1 cgr. par globule. — **TUBES STÉRILISÉS** pour injections hypodermiques : **Solution** titrée à 5 cgr. par c. c.

MÉTHARSINATE DE FER CLIN

(Méthylarsinate ferrique)

GOUTTES : 1 cgr. par cinq gouttes. — **GLOBULES** : 1 cgr. par globule. — **TUBES STÉRILISÉS** pour injections hypodermiques : **Solution** titrée à 5 cgr. par c. c.

NÉOQUININE ARSINÉE FALIÈRES

Méthylarsino-Glycérophosphate de Quinine, renfermant 70 % de Quinine et 12, 5 % de Méthylarsinate.

Permet à la fois le **Traitement arrhénique et quinique** (Paludisme, Grippe, Néoplasmes).

CACHETS dosés à 0 gr. 25. — **CAPSULES** dosées à 0 gr. 10. — **TUBES STÉRILISÉS** pour injections hypodermiques : **Solution** titrée à 0 gr. 50 par c. c.

LABORATOIRES CLIN

F. COMAR et FILS et Cie, 20, rue des Fossés-St-Jacques, PARIS

Sommaire de la France médicale du 10 septembre 1908.

Travaux et critique

L'Histoire de l'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand (*suite*)........ JEAN BUY.
Les vieux proverbes de Limoux et du pays de Razès.............. PAUL FABRE.
Documents : A propos des lignées médicales : les Bretonneau...... LOUIS DUBREUIL-CHAMBARDEL.

La Revue :

Premières mentions de la syphilis à Lyon. Ses premières étapes en France (*J. D.*).
La Table du Saint-Esprit et l'hôpital de Sainte-Catherine-de-Sienne, d'Armentières, jusqu'au XVII^e siècle (*Fernand Beaucamps*).
Les figures et portraicts des parties du corps humain (1557) (*J.M.*)
Caisse médicale de campagne pour l'armée allemande en 1717 (*Ed. L.*).
Causerie thérapeutique : Notes cliniques sur l'énésol.
Variétés : La loi Ribot et les ouvriers agricoles (*Ed. Drumont*).

Sommaire de la France médicale du 25 septembre 1908.

Travaux et critique :

La Maternité de Paris. Histoire générale et topographie...................... PAUL DELAUNAY.
L'Histoire de l'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand (*fin*).............. JEAN BUY.
Le Congrès historique international de Berlin. Section des Sciences naturelles (6-12 août 1908)................ J. PAGEL (de Berlin). trad. de M. MÉNIER.
Le nouveau Codex.................... TH. B.

La Revue

L'état des mœurs sous le Directoire (*F. Caussy*).
La table du Saint-Esprit et l'hôpital de Sainte-Catherine de Sienne, d'Armentières, jusqu'au XVII^e siècle (*suite*) (*Fernand Beaucamps*).
Causerie thérapeutique : Une belle observation à l'actif du Solurol.
Variétés : A la commission du Vieux-Paris.

Sommaire de la France Médicale du 10 octobre 1908.

Travaux et Critique :

Historique de l'eau de la reine de Hongrie... PAUL DORVEAUX.
Revue critique : L'assistance publique en Bas-Poitou sous l'Ancien Régime............... PIERRE RAMBAUD.

La Revue :

Un traitement médical au XVII^e siècle (pneumonie?) (*J. Drivon*).
Règlements sanitaires au XVII^e siècle.
Les épidémies catarrhales et grippales au XV^e siècle (*Beluze*).
La patente médicale en Espagne (*Mesley*).
La table du Saint-Esprit et l'hôpital de Sainte-Catherine de Sienne, d'Armentières, jusqu'au XVII^e siècle (*fin*) (*Ferdinand Beaucamps*)
Un musée dans la Cité (*A. L'Esprit*). — Les Cabinets d'Histoire naturelle (*G. H.*).
Les manuscrits de la Faculté de Médecine de Paris (*A. Boinet*).
Le Médecin dans ses rapports avec ses confrères (*Rénon*).
Causerie thérapeutique : Notes cliniques sur l'Enésol (*suite*).
Variétés.

CHEMIN DE FER DE L'OUEST

Excursions de Paris et de Rouen au Havre et vice versa.

Par chemin de fer et bateau à vapeur.

L'une des plus charmantes excursions qu'il soit possible de faire sans déplacement important est certainement la descente de la Seine entre Rouen et le Havre. Les rives verdoyantes du fleuve et les admirables points de vue qui se déroulent aux yeux du voyageur en rendent le parcours des plus agréables.

En vue de faciliter cette excursion, la Compagnie de l'Ouest délivre jusqu'au 30 septembre 1908, de Paris, de Rouen ou du Havre, des billets spéciaux d'aller et retour à prix très réduits, qui permettent d'accomplir en **bateau à vapeur** le trajet de Rouen au Havre, ou vice versa, et le reste du voyage en **chemin de fer**.

Les prix de ces billets sont ainsi fixés :

1° De Paris au Havre ou vice versa.

1^re classe, 32 fr. — 2^e classe, 23 fr. — 3^e classe, 16 fr. 50.
Durée de validité 5 jours.

2° De Rouen au Havre ou vice versa.

1^re classe, 13 fr. — 2^e classe, 9 fr. — 3^e classe, 7 fr. 50.
Durée de validité 3 jours.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE.

Relations entre Paris et la Suisse.

I. — Train express de jour pour Berne, Lausanne et Brigue.

(V.-R. 1^re et 2^e classes à couloir. — 1^re et 2^e classes, Paris Berne).

Aller : Départ de Paris, 8 h. 25 m.

Retour : Départ de Lausanne, 3 h. s. — Berne, 2 h. 05 s.

II. — Trains express de nuit pour Berne, Interlaken, Lausanne et Brigue.

Aller : a.) Départ de Paris, 10 h. 25 s. pour Berne, Interlaken, Lausanne et Brigue.

L.-S ; 1^re et 2^e classes à couloir, Paris, Berne ;

V.-L. : Paris-Berne du 1^er juillet au 30 septembre ;

V.-L. ; L.-S. ; 1^re et 2^e classes, Paris-Interlaken du 1^er juillet au 15 septembre ;

Nota. — A partir du 30 septembre, le départ pour Berne s'effectuera à 10 h. 15.

b) Départ de Paris, 10 h. 15 s., pour Lausanne, Brigue.
V.-L. ; L.-S. ; 1^re et 2^e classes à couloir, Milan (par le Simplon
Retour : Départ de Lausanne, 10 h. 42 s. — Berne, 9 h. 46 s.

(Mêmes compositions de trains qu'à l'aller).

ADRÉNALINE CLIN

(Principe actif des Capsules surrénales)

HÉMOSTATIQUE, VASO-CONSTRICTEUR

le plus puissant.

SOLUTION D'ADRÉNALINE CLIN (Chlorhydrate)

à 1/1000e

Cette solution a surtout son emploi dans les interventions chirurgicales. Elle peut être prise en gouttes (5 à 30 par jour) dans l'administration interne de l'Adrénaline

Le Flacon de 30 c.c. 5 fr. — Le petit Flacon de 5 c.c. (*convient particulièrement aux prescriptions au public*). 1 fr. 50

GRANULES D'ADRÉNALINE CLIN (Chlorhydrate)

Dosés à 1/4 de milligr. par granule Le Flacon. 4 fr.

SUPPOSITOIRES D'ADRÉNALINE CLIN (Chlorhydrate)

Dosés à 1/2 milligr. par suppositoire La Boite. 3 fr. 50

ADRÉNALINE CLIN CHIMIQUEMENT PURE

En divisions de 5 centigr. Le Tube. 4 fr.

COLLYRE D'ADRÉNALINE CLIN (Chlorhydrate)

En ampoule-compte-gouttes spéciale de 10 c. c., calibrée et conservant la solution stérile

Solution à 1/5000e — L'Ampoule. 3 fr.

Solution à 1/1000e — L'Ampoule. 3 fr. 50

Associations : Collyres stérilisés Clin

à l'Adrénaline-Cocaïne

0 gr. 002 Adrénaline + 0 gr. 20 Cocaïne par 10 c. c. — L'Ampoule. 3 fr. 25

à l'Adrénaline-Esérine

0 gr. 002 Adrénaline + 0 gr. 05 Esérine par 10 c. c. — L'Ampoule. 4 fr.

TUBES STÉRILISÉS d'ADRÉNALINE CLIN (Chlorhydrate)

Pour Injections hypodermiques

Solution titrée à 1/2 mmgr. par c.c. — La Boite de 10 Tubes. 6 fr.

Associations : Tubes stérilisés Clin

à l'Adrénaline-Cocaïne

1/4 mmgr. Adrénaline + 0 gr. 005 Cocaïne par c.c. — La Boite de 6. 2 fr. 50 — de 12. 4 fr. 50
1/10e mmgr. Adrénaline + 0 gr. 01 Cocaïne par c.c. — La Boite de 6. 2 fr. 25 — de 12. 4 fr.
1/10e mmgr. Adrénaline + 0 gr. 02 Cocaïne par c.c. — La Boite de 6. 2 fr. 50 — de 12. 4 fr. 50

à l'Adrénaline-Stovaïne

1/10e mmgr. Adrénaline + 0 gr. 015 Stovaïne par c.c. — La Boite de 6. 2 fr. 25 — de 12. 4 fr.
1/4 mmgr. Adrénaline + 0 gr. 02 Stovaïne par c.c. — La Boite de 6. 2 fr. 50 — de 12. 4 fr. 50

INDICATIONS :

Oto-Rhino-Laryngologie (Ischémie du champ opératoire, etc.).
Ophtalmologie (Conjonctivites, Glaucome, Episclérite, etc.).
Chirurgie des Voies urinaires (Rétrécissements, etc.)
Médecine générale : (Hémoptysies, Hématémèses, Hémorroïdes, etc).

Les prix indiqués sont les prix au public

LABORATOIRES CLIN — Paris

Variétés

Sur une vieille ordonnance
(1825)

Voici comment le Journal de Médecine de Bordeaux *(27 septembre 1908), commente une vieille ordonnance de 1825.*

Le hasard, cet auxiliaire si remarquable de la police, a bien voulu faire tomber en nos mains une antique ordonnance d'un vieux médecin bordelais. Comme elle date du 11 octobre 1825, nous croyons que cette ordonnance ou, pour mieux dire, cette consultation, mérite réellement cette qualification d'antique.

Voici cette consultation dans son entier. Nous en respectons l'orthographe.

« Catharre pulmonaire chronique accompagnée de fièvre et d'une forte irritation des bronches. Expectoration chaque matin d'une matière muqueuse un peu rougeâtre. Beaucoup d'oppression. M. a maigri d'une manière sensible depuis quelque temps.

Je suis d'avis que Mr soit soumis au traitement suivant :

1º Dans la matinée, prendre trois petites tasses du Bouillon suivant :

Prenez les cuisses de six grenouilles, 4 escargots, dont on cassera la coquille ; faire bouillir le tout dans deux verres et demi d'eau pendant vingt minutes : ajoutez une pincée de cresson et laisser infuser pendant un quart d'heure, et ajoutez un peu de sucre dans chaque tasse ;

2º Dans le courant de la journée, boire une décoction de grueau coupée avee du Lait où on ajoutera du sucre ;

3º Matin et soir, Mr prendra un demi-verre de la décoction suivante :

Prenez un peu de quinquina gris concassé qu'on fera infuser pendant la nuit dans un verre d'eau. — Tirez à clair et ajoutez sur chaque demi-verre une cuillerée à café de sirop diacode et autant de sirop de gomme ;

4º Dans la journée, sussez des petits morceaux de gomme ;

4º Si l'irritation des Bronches prenait un caractère plus aiguë, on appliquera six sangsues devant et en bas du cou ;

6º Se tenire toujours vêtu chaudement et de la laine sur la peau.

Se priver d'alimens échauffans, de Ragouts, de fromages, de café, de liqueurs, de vin pur.

Le laitage, les fécules et les légumes conviennent, ainsi que les viandes blanches.

Ce 11 octobre 1825.

Signé : Aussandou. »

Ce malade nous paraît, d'après la description un peu sommaire mise en tête de la consultation faite pour lui, avoir été atteint probablement de la tuberculose pulmonaire. La matière muqueuse qu'il crache le matin, un peu rougeâtre, la forte irritation bronchique qui dure depuis longtemps avec fièvre, l'amaigrissement, l'oppression signalés, nous paraissent être autant de facteurs luttant en faveur de la thèse que nous émettons ici. Il est d'ailleurs difficile de discuter avec un compte rendu aussi sommaire que celui que nous fournit Aussandou, lequel n'avait probablement pas de connaissances très étendues pour pratiquer l'examen direct, puisqu'il croit pouvoir passer sous silence les résultats de l'auscultation et de la percussion, pourtant déjà connues à son époque. Aussi, nous en tiendrons-nous à cette probabiité de la tuberculose pulmonaire au début du second degré.

Nous voulons surtout insister sur la pharmacopée à la fois bizarre et inoffensive, dont usait le vieux médecin bordelais. Outre que notre confrère, qui n'était peut-être qu'officier de santé, car il ne fait pas précéder sa signature du titre de docteur, assez rare alors pour ceux qui le possédaient ne négligeassent point de s'en servir, outre donc que notre confrère ne paraît pas être très entreprenant comme thérapeutique active, il nous paraît, dans le cas actuel, avoir surtout voulu exercer une action calmante et lénitive.

Voyez les médicaments qu'il met en œuvre : petits morceaux de gomme, sirop de gomme, sirop diacode, décoction de gruau à l'intérieur ; extérieurement, porter de la laine sur la peau ; comme nourriture, rien d'excitant ; éviter les aliments échauffants, et il recommande les laitages, les fécules, les viandes blanches.

Les doctrines de Broussais contre l'inflammation auraient pu nous faire attendre de prescrire des saignées nombreuses : « Si l'irritation des bronches devenait plus aiguë, on appliquerait six sangsues devant et en bas du cou. » Sans doute l'état d'amaigrissement, peut-être d'affaiblissement, où il voyait son malade l'a empêché d'être plus audacieux.

Enfin, il y a deux médicaments figurant en tête de cette prescription dont l'un a absolument disparu, du moins à titre de médicament, et ne persiste plus que dans l'alimentation, et dont l'autre, au contraire, continue à offrir aux pharmaciens de nos jours de fructueux débouchés : ce sont les grenouilles et les escargots.

Etant données les tendances générales de l'ordonnance, nous sommes tenté de voir dans la prescription du bouillon de grenouilles l'idée de faire avaler au malade un bouillon des plus légers en même temps que des plus adoucissants. Mais nous avouons n'avoir pu trouver d'exemples de prescription de cet animal comme médicament.

D'après le Dictionnaire de médecine de Nysters, Littré et Robin, la *Rana esculenta* servait en médecine à faire des bouillons lénitifs ; ce qui paraît bien s'accorder avec ce que nous disions.

Dans le si intéressant ouvrage *Remèdes de bonne femme*, des Drs Cabannès et Barraud, on peut lire (page 159) que la fricassée de têtard prise à l'intérieur est d'un usage courant contre la fluxion de poitrine, alors que les autres remèdes ont échoué. Le têtard, disent-ils, passe pour pomper le mauvais sang, et il a plus d'action mort que vivant. La grenouille, aujourd'hui, paraît avoir disparu du formulaire moderne.

Il n'en est pas de même de l'escargot, et en ouvrant le formulaire récent de Gilbert et Yvon (1904), à l'article *Escargot*, nous pouvons voir (page 137) que l'*Helix pomatia*, mollusque gastéropode, est préconisé contre les affections de poitrine et les dartres sous forme de bouillon, gelée, pastilles, pâte, saccharolé ou sirop, selon la formule du Codex. « Peu employé, » ajoute le formulaire.

Nous savons d'ailleurs que l'escargot contitue un excellent aliment, contenant 16 gr. 25 % de matières azotées, plus nourissant que l'huître et que la moule. Il a été autrefois employé dans la cure des affections pulmonaires sous forme de pâte ou de bouillon, dont notre vieux confrère bordelais nous donne la recette. Aujourd'hui, bien déchu de son emploi thérapeutique, son vieux renom ne sert plus guère qu'à faire vendre quelques boîtes de pastilles dans lesquelles la substance mucilagineuse pour laquelle il était recherché est avantageusement remplacée par de la gomme arabique additionnée de quelque calmant.

Quel a été le sort du client du vieux médecin bordelais ? Nous l'ignorons, mais il est certain que de nos jours, où dans bien des cas la méthode expectante a des adeptes si convaincus, il n'aurait pas vu blâmer son ordonnance : tout s'y trouve de ce qui pouvait lénifier le malade ; il nous semble qu'on pourrait lui reprocher de n'y avoir guère mis de ce qui aurait pu activement lui venir en aide.

Dr J. V.

MÉDICATION ARRHÉNIQUE

MÉTHARSINATE CLIN

(MÉTHYLARSINATE DE SOUDE — SYN. ARRHÉNAL)

Globules de Métharsinate Clin

Chaque globule enrobé au gluten est dosé à 0 gr. 01 de Méthylarsinate de soude chimiquement pur.

Gouttes de Métharsinate Clin

Solution dosée à 0 gr. 01 de Méthylarsinate de soude chimiquement pur par 5 gouttes

Solution de Métharsinate Clin

en tubes stérilisés pour injections hypodermiques

Solution stérilisée, titrée à 0 gr. 05 de Méthylarsinate chimiquement pur par centimètre cube

La capacité de chaque ampoule est légèrement supérieure à un centimètre cube pour permettre le remplissage complet de la seringue.

MÉTHARSINATE DE FER CLIN

(MÉTHYLARSINATE DE FER)

Globules de Métharsinate de fer Clin

Enrobés au gluten et dosés à 0 gr. 01 de Méthylarsinate de fer par globule.

Gouttes de Métharsinate de fer Clin

Dosées à raison de 0 gr. 01 de Méthylarsinate de fer par 5 gouttes.

Solution de Métharsinate de fer Clin

en tubes stérilisés pour injections hypodermiques

Solution titrée à 0 gr. 05 de Méthylarsinate de fer par centimètre cube.

Nous préparons également les solutions hypodermiques composées, à base de Méthylarsinate, telles que :

Méthylarsinate et Glycérophosphate de Soude
Méthylarsinate de Soude et Sulfate de Strychnine, etc., etc.

LABORATOIRES CLIN, F. Comar et Fils et Cie, 20, rue des Fossés Saint-Jacques, PARIS

Sommaire de la France médicale du 25 septembre 1908.

Travaux et critique :

La Maternité de Paris. Histoire générale et topographie........................ PAUL DELAUNAY.
L'Histoire de l'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand (*fin*).............. JEAN BUY.
Le Congrès historique international de Berlin. Section des Sciences naturelles (6-12 août 1908)................ J. PAGEL (de Berlin). trad. de M. MÉNIER.
Le nouveau Codex.................... TH. B.

La Revue

L'état des mœurs sous le Directoire (*F. Caussy*).
La table du Saint-Esprit et l'hôpital de Sainte-Catherine de Sienne, d'Armentières, jusqu'au XVII^e siècle (*suite*) (*Fernand Beaucamps*).
Causerie thérapeutique : Une belle observation à l'actif du Solurol.
Variétés : A la commission du Vieux-Paris.

Sommaire de la France Médicale du 10 octobre 1908.

Travaux et Critique :

Historique de l'eau de la reine de Hongrie... PAUL DORVEAUX.
Revue critique: L'assistance publique en Bas-Poitou sous l'Ancien Régime.............. PIERRE RAMBAUD.

La Revue :

Un traitement médical au XVII^e siècle (pneumonie?) (*J. Drivon*).
Règlements sanitaires au XVII^e siècle.
Les épidémies catarrhales et grippales au XV^e siècle (*Beluze*).
La patente médicale en Espagne (*Mesley*).
La table du Saint-Esprit et l'hôpital de Sainte-Catherine de Sienne, d'Armentières, jusqu'au XVII^e siècle (*fin*) (*Ferdinand Beaucamps*)
Un musée dans la Cité (*A. L'Esprit*). — Les Cabinets d'Histoire naturelle (*G. H.*).
Les manuscrits de la Faculté de Médecine de Paris (*A. Boinet*).
Le Médecin dans ses rapports avec ses confrères (*Rénon*).
Causerie thérapeutique : Notes cliniques sur l'Enésol (*suite*).
Variétés.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

—

La Compagnie organise, avec le concours de l'Agence « **Les Grands Voyages** », les excursions suivantes :

ITALIE, GRÈCE, TURQUIE, SYRIE, PALESTINE, ÉGYPTE

Départ de Paris, le 12 novembre ; Retour le 30 décembre 1908
Durée de l'excursion : 49 jours.
Prix à forfait : 2.600 fr.

—

Excursion facultative en Haute-Egypte.

Départ du Caire le 24 décembre 1908
Retour à Paris, le 14 janvier 1909,
Durée de l'excursion : 22 jours
Prix à forfait : 750 fr.

S'adresser, pour renseignements et billets, à l'Agence « **Les Grands Voyages** », 1, rue du Helder, et 38, boulevard des Italiens, Paris.

Sommaire de la France Médicale du 25 octobre 1908.

Travaux et Critique

A propos d'un index chronologique des Périodiques médicaux de France, de 1679 à 1856........................ ERNEST WICKERSHEIMER.
Revue critique : André Vesale, son temps, ses précurseurs............. PAUL DELAUNAY.
Revue des Travaux historiques...... PIERRE RAMBAUD.
Notes : A propos du Centenaire de l'Ecole de Médecine de Nantes......... ALBERT PRIEUR.
Société française d'Histoire de la Médecine : Séance du 14 octobre 1908.

La Revue

Ancienneté de la lutte antityphoïdique (*Bonnette*).
Les nouveaux procédés de diagnostic précoce de l'infection tuberculeuse (*Calmette*).
Les diatèses. — Le facteur personnel en médecine (*Dyce Duckworth*).
Causerie thérapeutique : Le rôle de l'électrargol dans la thérapeutique des états infectieux courants (érysipèle, accidents puerpéraux, varicelle, blennorrhagie.)
Variétés.

Sommaire de la France médicale du 10 novembre 1908.

Travaux et critique

Les débuts de Pierre Coze. — Notice bibliographique.................................. E.-T. HAMY.
Les pouvoirs publics et la prophylaxie des maladies contagieuses en Haute-Auvergne au XVII^e siècle. Comptes consulaires de Saint-Flour, durant la peste de 1629.............. L. DE RIBIER.
Documents : Etat général des hospices militaires et civils, maison d'arrêt et de détention, qui se trouvent sur chacun des douze arrondissements de la commune de Paris, indicatif de la manière dont s'y font les inhumations (*consulat*).
— L'opinion d'Antoine Dubois sur le recrutement des sages-femmes et la Maternité. (Lettre de 1816).................... ANTOINE DUBOIS.
Notes : Le médecin, considéré comme tel, peut-il, en dehors de sa profession, être bon à quelque chose ?......................... ALBERT PRIEUR.

La Revue :

Le squelette de la grande Jeannette (Souvenir de la Faculté de médecine de Reims) (*O. Guelliot*).
Nouveaux documents inédits sur la chaire d'ophtalmoïatrice du collège de chirurgie de Montpellier (*Truc et Bonnet*).
La clinique et le laboratoire (*J. Tessier*).
Causerie thérapeutique : Notes de pratique sur la médication cacodylique et arrhénique.
Variétés.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

—

Indépendamment du train de jour « **Côte d'Azur rapide** » la Compagnie met en marche tous les jours, sauf le jeudi, au départ de Paris, un *train de nuit extra-rapide*, entre **Paris et Vintimille** couvrant en 14 heures la distance de Paris à la Côte d'Azur.

Ce train est composé de grandes voitures P.-L.-M. à boggies offrant des places de 1^{re} classe (sans supplément) et de lits-salons, d'un salon à deux lits complets, d'un sleeping-car et d'un restaurant.

Le nombre des places est limité ; on peut les retenir d'avance moyennant une taxe de location de 2 fr. par place.

ÉNÉSOL

Salicylarsinate de mercure

Nouveau sel arsenico-mercuriel soluble, injectable

à mercure et arsenic dissimulés

Avantages de l'Enésol

1° Toxicité excessivement faible (70 fois plus faible que celle du HgI^2) qui permet d'administrer à **doses élevées** le mercure et l'arsenic sans phénomènes généraux d'intolérance ;

L'Énésol **n'est pas douloureux en injections :** les injections sont très bien supportées même à doses élevées et ne donnent jamais de nodosités;

3° L'activité thérapeutique de l'Énésol est comparable à celle des meilleurs sels mercuriels solubles. Il associe sous une forme éminemment maniable le mercure et l'arsenic et permet, sans avoir à redouter de phénomènes toxiques, l'emploi simultané du mercure, agent spécifique, et de l'arsenic, agent dynamogénique auquel des recherches récentes semblent en outre attribuer un rôle dans la guérison des manifestations syphilitiques.

L'ÉNÉSOL est délivré

en ampoules de 2 cent. cubes titrées à 0 gr. 03 par c. c.

(0 gr. 06 par ampoule)

La Boîte de 10 ampoules : 4 francs.

Le nom d'**Enésol**, qui intentionnellement ne rappelle pas la composition mercurielle du produit, en permet la prescription dans les cas où le médecin désire laisser ignorer au malade la nature de son affection.

LABORATOIRES CLIN

F. COMAR & FILS & Cie

Pharmaciens de 1re classe — Fournisseurs des Hôpitaux

PARIS — 20, rue des Fossés-Saint-Jacques — PARIS

Variétés

Mesures d'édilité au moyen âge

La vie du moyen âge est enfermée dans une sorte de mépris traditionnel qui s'inspire de données historiques fausses. L'hygiène, nous l'avons déjà vu, n'était pas si maltraitée qu'il semble. Sans doute, la perfection était loin d'être atteinte : mais les bonnes volontés se faisaient jour et chacun s'y employait de son mieux.

Les règlements de l'édilité étaient assurés, dès le XIIe siècle. En 1184, Philippe-Auguste avait forcé les bourgeois à paver les principales voies de la ville et le système des égouts (la rive gauche utilisait encore les égouts romains) fut complètement restauré à la même époque. Ajoutons toutefois que nombre d'égouts restèrent d'abord à ciel ouvert ; Hugues-Aubriot, prévôt de Charles V, dont on admire encore le bel hôtel dans l'impasse Charlemagne, avait entrepris de voûter tous les égouts de la ville ; mais cette œuvre ne se poursuivit que lentement. La propreté des rues devait être observée. En 1240, les capitouls de Toulouse enjoignaient aux habitants d'assurer l'écoulement des eaux devant leurs maisons et faisaient défense de laisser couler à la rue d'autres eaux que celles de la pluie.

Les abattoirs (escorcherie, tuerie) étaient installés à la limite des villes. La ville d'Amiens avait le sien dès 1282 ; à Nîmes, on réparait, en 1501, l'abattoir aux bœufs ; Paris, à la fin du XIVe siècle, avait deux escorcheries, l'une aux Tuileries, l'autre aux Halles. Il est vrai que cette dernière, se vidant dans un égout découvert, ne laissait pas d'impressionner désagréablement la muqueuse olfactive des voisins.

Il ne faudrait pas croire que la sensibilité nasale de nos pères s'accoutumât sans protestation à ces émanations indiscrètes. A cet égard, nous possédons une délibération des échevins d'Amiens qui ne manque pas de piquant. Elle est de la date du 11 janvier 1462. Commençons par avouer que la ville d'Amiens était des plus malpropres : la rivière servait d'égout collecteur et les immondices dont elle regorgeait n'étaient plus entraînés par les eaux. « Des ordures et choses puantes et abominables étaient en plus chacun jour et chacune nuit gettées dans les ruelles » où nul n'eût osé s'aventurer sans crainte de prendre mal. Pourquoi une telle infection ? Les autres villes du Nord, Tournai, Valenciennes, Lille, Saint-Omer, avaient un service de voirie bien ordonné ; le balayage des rues y était assuré depuis longtemps. Du coup, les échevins d'Amiens prirent des résolutions décisives. Ils remarquèrent que c'était chose layde et déshonneste de tenir pourceaux parmi une telle et si notable ville. « La ville d'Amiens n'est-elle pas aussi « bien ville et cité honorable comme les autres. » Il convient donc, à l'exemple de ces cités, qu'elle se munisse de ramoneurs des rues. Ceux-ci furent créés aussitôt et ils allèrent habiter un hôtel, belle maison de bois qui subsiste encore.

La ville de Dijon n'avait pas attendu si longtemps ; dès le commencement du XVe siècle, six compagnons conduisant autant de tonneaux enlevaient le samedi les immondices de la rue ; en 1449, injonction fut faite à chaque habitant d'avoir à tenir nette la portion de la rue contigue à son hôtel. A. Agen, en 1518, on condamnait un marchand qui avait laissé son bois sur la voie publique ; un propriétaire qui n'avait pas curé son fossé subit le même sort. A Paris, les choses allaient moins bien. Les frais d'enlèvement et le charroi des immondices étaient laissés à la charge des particuliers. C'était une raison pour qu'ils s'en acquittassent fort mal. Les règlements existaient, mais fort mal appliqués. C'était surtout aux porcs vaguant dans les rues et aux chiens qu'étaient confiés les soins du nettoyage urbain. Dans les villes de province, l'édilité était plus forte et plus indépendante que dans la capitale : les échevins commandaient, il n'était pas bon de se mettre en travers de leurs décisions. Paris a toujours été frondeur vis à vis de l'autorité, Au moyen âge, il manifestait son tempérament de révolté en éludant les règlements de la voirie.

Quant à l'éclairage des rues, il était bien en retard. Avant le XVIe siècle, on n'entretenait guère de flambeaux ardents ou de lanternes qu'en cas « d'effroi ». Telles les luttes des Armagnacs et des Bourguignons, ou encore les troubles, sous Louis XI, causés par la *Ligue du Bien Public*. A ces périodes, l'éclairage devenait obligatoire aux carrefours des rues et même aux fenêtres des maisons. En temps ordinaire, le passant égaré n'avait guère, pour se guider, que les lanternes placées devant les images saintes, ou encore les secours du guet qui avançait, dès 1363, avec accompagnement de falots et de lanternes.

Personne ne sortant le soir, les agressions étaient plutôt rares. Et puis les voleurs n'avaient pas comme aujourd'hui, la complicité bienveillante des becs de gaz ou de la lumière électrique. Apercevant leur victime à distance, ils peuvent mieux préparer leur coup. Cette faculté ne leur était pas octroyée, dans nos rues sombres du moyen âge, où l'on ne voyait pas à deux pas.

(*in Journal des Praticiens.*)

CHEMIN DE FER DE L'OUEST

Excursions de Paris et de Rouen au Havre et vice versa.

Par chemin de fer et bateau à vapeur.

L'une des plus charmantes excursions qu'il soit possible de faire sans déplacement important est certainement la descente de la Seine entre Rouen et le Havre. Les rives verdoyantes du fleuve et les admirables points de vue qui se déroulent aux yeux du voyageur en rendent le parcours des plus agréables.

En vue de faciliter cette excursion, la Compagnie de l'Ouest délivre jusqu'au 30 septembre 1908, de Paris, de Rouen ou du Havre, des billets spéciaux d'aller et retour à prix très réduits, qui permettent d'accomplir en **bateau à vapeur** le trajet de Rouen au Havre, ou vice versa, et le reste du voyage en **chemin de fer**.

Les prix de ces billets sont ainsi fixés :

1° De Paris au Havre ou vice versa.

1re classe, 32 fr. — 2e classe, 23 fr. — 3e classe, 16 fr. 50.

Durée de validité 5 jours.

2° De Rouen au Havre ou vice versa.

1re classe, 13 fr. — 2e classe, 9 fr. — 3e classe, 7 fr. 50.

Durée de validité 3 jours.

Aux amateurs de cartes postales

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest vient de faire paraître une 3e Série de CARTES POSTALES reproduisant, en couleurs, ses 8 dernières affiches illustrées éditées pour les Excursions en Normandie et en Bretagne et pour son Service entre Paris et Londres, par Dieppe-Newhaven.

Comme les précédentes, cette 3e Série de CARTES POSTALES ILLUSTRÉES est mise en vente aux prix de 0 fr. 40 dans les bibliothèques des gares du Réseau de l'Ouest ou adressée, franco à domicile, contre l'envoi de cette somme, en timbres-poste, au Service de la Publicité de la Compagnie, 20, rue de Rome, à Paris.

LABORATOIRES CLIN

SOLUTIONS STÉRILISÉES CLIN

Nous rappelons à MM. les Médecins que les LABORATOIRES CLIN préparent, depuis plusieurs années, **toutes les Solutions stérilisées** en usage dans la pratique hypodermique et ophtalmologique. Ces solutions sont délivrées sous notre cachet avec toutes les garanties de PURETÉ, de DOSAGE EXACT et de STÉRILISATION ABSOLUE, en **Tubes stérilisés de 1 c. c.** (hypodermie) ou en **Ampoules Compte-gouttes** (Collyres).

1° TUBES STÉRILISÉS CLIN

A TOUS MÉDICAMENTS

Ampoules de 1 cc en boîtes de 6 et de 12

PRINCIPALES SORTES

Adrénaline et Cocaïne } divers dosages
Adrénaline et Stovaïne } divers dosages
Apomorphine à 0 gr. 005.
Atropine à 0 gr. 001.
Atropine et Morphine.
Cacodylate de Gaïacol.
Caféine à 0 gr. 25 et à 0 gr. 50.
Caféine et Sulfate de Strychnine.
Cinnamate de Soude.
Cocaïne à 0 gr. 01 et à 0 gr. 02.
Codéine à 0 gr. 01.
Digitaline.

Ergotine.
Ergotinine.
Ether.
Ether et Alcool.
Ether camphré.
Eucaïne.
Glycéroph. de Chaux.
Glycér. de Soude à 0 gr. 05, 0 gr. 10 et 0 gr. 20
Héroïne.
Benzoate de Hg. à 0.01.
Morphine à 0 gr. 01 et à 0 gr. 02.

Chlorhydrate neutre de Quinine à 0 gr. 25.
Chlorhydrate neutre de Quinine à 0 gr. 50.
Chlorhydrosulfate de Quinine.
Tous les Sels de Quinine.
Scopolamine et Morphine (divers dosages)
Spartéine à 0 gr. 05.
Spartéine et Morphine (divers dosages)
Strychnine à 0 gr. 001.
Trunecek (Sérum).

2° AMPOULES COMPTE-GOUTTES

POUR COLLYRES, ETC.

Ampoules calibrées de 10 cent. cubes

PRINCIPALES SORTES

Adrénaline.
Atropine.
Cocaïne.
Cocaïne et Adrénaline.
Argyrol.
Protargol.
Esérine (Solution huileuse)
Electrargol.

En vente chez tous les Pharmaciens-Dépositaires

F. Comar & Fils & Cie - PARIS

Sommaire de la France Médicale du 10 octobre 1908.

Travaux et Critique :

Historique de l'eau de la reine de Hongrie. PAUL DORVEAUX.
Revue critique : L'assistance publique en Bas-Poitou sous l'Ancien Régime.............. PIERRE RAMBAUD.

La Revue :

Un traitement médical au XVIIe siècle (pneumonie?) (*J. Drivon*).
Règlements sanitaires au XVII^e siècle.
Les épidémies catarrhales et grippales au XV^e siècle (*Beluze*).
La patente médicale en Espagne (*Mesley*).
La table du Saint-Esprit et l'hôpital de Sainte-Catherine de Sienne, d'Armentières, jusqu'au XVII^e siècle (*fin*) (*Ferdinand Beaucamps*)
Un musée dans la Cité (*A. L'Esprit*). — Les Cabinets d'Histoire naturelle (*G. H.*).
Les manuscrits de la Faculté de Médecine de Paris (*A. Boinet*).
Le Médecin dans ses rapports avec ses confrères (*Rénon*).
Causerie thérapeutique : Notes cliniques sur l'Enésol (*suite*).
Variétés.

Sommaire de la France Médicale du 25 octobre 1908.

Travaux et Critique

A propos d'un index chronologique des Périodiques médicaux de France, de 1679 à 1856.......................... ERNEST WICKERSHEIMER
Revue critique : André Vesale, son temps, ses précurseurs............. PAUL DELAUNAY.
Revue des Travaux historiques...... PIERRE RAMBAUD.
Notes : A propos du Centenaire de l'Ecole de Médecine de Nantes......... ALBERT PRIEUR.
Société française d'Histoire de la Médecine : Séance du 14 octobre 1908.

La Revue

Ancienneté de la lutte antityphoïdique (*Bonnette*).
Les nouveaux procédés de diagnostic précoce de l'infection tuberculeuse (*Calmette*).
Les diathèse.s— Le facteur personnel en médecine (*Dyce Duckworth*).
Causerie thérapeutique : Le rôle de l'électrargol dans la thérapeutique des états infectieux courants (érysipèle, accidents puerpéraux, varicelle, blennorrhagie.)
Variétés.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Hiver 1908-1909

Relations rapides entre Paris et l'Italie

Par le Simplon :

Par le train de luxe «Simplon-Express» (V-L ; V-R). Départ de Paris, P. L. M. lundi, mercredi, samedi à 8 h. 05 soir du 4 novembre au 28 février; — et tous les jours à partir du 1^er Mars.

Paris-Milan en 15 heures. — Londres-Milan en 24 h. 30.

Par le Mont-Cenis :

Par le train de luxe « Paris-Rome» (V-L; V-R). Départ de Paris P. L. M. mardi, jeudi, samedi (1^er décembre-18 mai) : 11 h. 30 m.

Départ de Rome, lundi, mercredi, samedi (5 décembre-22 mai) 3 heures soir (H. E. C).

Nota. — Dans ces trains, le nombre des places est limité.

Sommaire de la France médicale du 10 novembre 1908.

Travaux et critique

Les débuts de Pierre Coze. — Notice bibliographique. .... E.-T. HAMY.
Les pouvoirs publics et la prophylaxie des maladies contagieuses en Haute-Auvergne au XVII^e siècle. Comptes consulaires de Saint-Flour, durant la peste de 1629.............. L. DE RIBIER.
Documents : Etat général des hospices militaires et civils, maison d'arrêt et de détention, qui se trouvent sur chacun des douze arrondissements de la commune de Paris, indicatif de la manière dont s'y font les inhumations (*consulat*).
— L'opinion d'Antoine Dubois sur le recrutement des sages-femmes et la Maternité. (Lettre de 1816)......................... ANTOINE DUBOIS.
Notes : Le médecin, considéré comme tel, peut-il, en dehors de sa profession, être bon à quelque chose ?.......................... ALBERT PRIEUR

La Revue

Le squelette de la grande Jeannette (Souvenir de la Faculté de médecine de Reims) (*O. Guelliot*).
Nouveaux documents inédits sur la chaire d'ophtalmoïatrie du collège de chirurgie de Montpellier (*Truc et Bonnet*).
La clinique et le laboratoire (*J. Tessier*).
Causerie thérapeutique : Notes de pratique sur la médication cacodylique et arrhénique.
Variétés.

Sommaire de la France médicale du 25 novembre 1908.

Travaux et critique :

Adrien le Tartier, médecin champenois et ses « Promenades printanières ».... PAUL DORVEAUX.
La mort du P^r Hamy................... PAUL RICHER
Revue des travaux historiques........ PIERRE RAMBAUD.
Note sur un portrait inédit de Laënnec. LÉON MAC-AULIFFE.
Société française d'Histoire de la Médecine. Séance du 11 novembre 1908.

La Revue

Victor Deneffe (*Pergens*).
Le centenaire de l'Ecole de Médecine de Reims (*Colleville*).
La clinique et le laboratoire (*J. Teissier*).
Notice historique sur les laboratoires des hôpitaux de Paris (*A. Mesureur et Fosseyeux*).
Causerie thérapeutique : L'Adréaline employée au badigeonnage cutané.
Variétés : Sur une vieille ordonnance (1825) (*J. V.*).

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Indépendamment du train de jour « **Côte d'Azur rapide** » la Compagnie met en marche tous les jours, sauf le jeudi, au départ de Paris, un *train de nuit extra-rapide*, entre **Paris et Vintimille** couvrant en 14 heures la distance de Paris à la Côte d'Azur.

Ce train est composé de grandes voitures P.-L.-M. à boggies offrant des places de 1^re classe (sans supplément) et de lits-salons, d'un salon à deux lits complets, d'un sleeping-car et d'un restaurant.

Le nombre des places est limité ; on peut les retenir d'avance moyennant une taxe de location de 2 fr. par place.

MÉDICATION ARRHÉNIQUE

MÉTHARSINATE CLIN

(MÉTHYLARSINATE DE SOUDE — SYN. ARRHÉNAL)

Globules de Métharsinate Clin

Chaque globule enrobé au gluten est dosé à 0 gr. 01 de Méthylarsinate de soude chimiquement pur.

Gouttes de Métharsinate Clin

Solution dosée à 0 gr. 01 de Méthylarsinate de soude chimiquement pur par 5 gouttes

Solution de Métharsinate Clin

en tubes stérilisés pour injections hypodermiques

Solution stérilisée, titrée à 0 gr. 05 de Méthylarsinate chimiquement pur par centimètre cube

La capacité de chaque ampoule est légèrement supérieure à un centimètre cube pour permettre le remplissage complet de la seringue.

MÉTHARSINATE DE FER CLIN

(MÉTHYLARSINATE DE FER)

Globules de Métharsinate de fer Clin

Enrobés au gluten et dosés à 0 gr. 01 de Méthylarsinate de fer par globule.

Gouttes de Métharsinate de fer Clin

Dosées à raison de 0 gr. 01 de Méthylarsinate de fer par 5 gouttes

Solution de Métharsinate de fer Clin

en tubes stérilisés pour injections hypodermiques

Solution titrée à 0 gr. 05 de Méthylarsinate de fer par centimètre cube.

Nous préparons également les solutions hypodermiques composées, à base de Méthylarsinate, telles que :

Méthylarsinate et Glycérophosphate de Soude
Méthylarsinate de Soude et Sulfate de Strychnine; etc., etc.

LABORATOIRES CLIN, F. Comar et Fils et Cie, 20, rue des Fossés Saint-Jacques, PARIS

Variétés

Discours de M. Farabeuf en l'honneur de M. Ledouble

Le 12 novembre, en même temps qu'avait lieu la distribution des prix de l'Ecole de Médecine de Tours, on remettait solennellement à M. Ledouble une plaquette commémorant son élection à l'Académie de Médecine. Voici le discours qu'écrivit pour la circonstance M. le Pr Farabeuf.

Quelques-uns d'entre vous connaissent l'état précaire de ma santé et les infirmités qui m'ont fait abandonner prématurément la chaire d'anatomie de la Faculté de Paris. Tous vous m'excuserez d'avoir hésité par ce temps rigoureux, à me rendre — en corps — au milieu de vous. Mais je veux y être de toute mon âme. De toute mon âme, car Ledouble n'a laissé à Paris que des amis ; car je considère son œuvre anatomique comme digne de tous les hommages qui lui sont venus du monde entier.

C'est un devoir pour moi, qui ai dû disperser mes efforts et ne consacrer qu'une part de mon activité à l'Anatomie pure, de venir m'incliner respectueusement devant ce grand travailleur, cet anatomiste du détail et de l'anomalie qui — mérite supérieur — sait aussi généraliser, polémiquer, conclure et vaincre.

Pozzi qui, quoique devenu gynécologiste éminent, a toujours aimé l'anthropologie et l'anatomie comparée, et les bons auteurs, vous dira comme moi que votre maître est un maître.

Je ne veux pas insister sur l'éloge de Ledouble : nous ne sommes pas au bord de sa tombe. Présent, je serais plutôt tenté de lui crier : hardi ! vous n'êtes pas mort. Original à plus d'un titre, continuez à servir, à honorer, à grandir en cette Ecole de Tours où vous êtes entouré de vaillants collègues, où sont nées de véritables illustrations dont je me félicite d'avoir été l'élève.

Velpeau, dont j'ai sous les yeux le buste et la photographie à côté de celle de Trousseau, Velpeau fut mon premier maître en chirurgie. Toute l'année et tous les jours, fêtes et dimanches, à 8 heures tapant, il entrait dans ses salles, faisait l'appel de ses élèves, piquait d'une épingle les noms des absents, s'il y en avait, ce qui était rare, et commençait la visite, s'arrêtant à tous les lits. Clinique et opérations cinq fois par semaine ; consultation trois fois. — Calembours un peu trop souvent — Quel défilé d'yeux malades, de doigts écrasés, de luxations, de phlegmons, de tumeurs ! Quel enseignement intensif et démonstratif.

Pour la première fois, en 1862, à l'Hôtel-Dieu, j'entendis la grande voix de Trousseau annoncer que tous les grands malades de son service étaient en bonne voie en s'exprimant ainsi :

> « Quand le vent souffle en poupe,
> Ça va bien pour toute la flotte. »

Trousseau aimait les images, l'éloquence, le bien dire et il s'y efforçait, disait-il, par politesse pour son auditoire. Mais cet ancien professeur de rhétorique de Châteauroux ne fut pas qu'un orateur. Maître, clinicien, thérapeute, ce fut *un colosse*, dit Dieulafoy qui s'y connaît. Quoique d'un méridional, le mot ne me semble pas exagéré.

En ce temps-là achevait de vivre à Paris-Passy, le plus qu'octogénaire maître de ces maîtres, Bretonneau, dont nous disions, dans notre espièglerie de la vingtième année, que, jusqu'à 80 ans, il s'était trouvé trop jeune pour se marier. Est-il vrai que ce Tourangeau célèbre dormait en marchant, pensait en dormant, mangeait en... siégeant, dépensait en recevant, gâtait le métier en ne se faisant pas payer, soignait qui lui plaisait, et son jardin avant tout ?

Ce fut un médecin renommé, un grand initiateur.

Le maître de chez vous auquel je dois le plus, quoique je ne l'aie jamais vu, c'est Thomas, Saturnin Thomas, dont le livre d'ostéologie m'a fait apprendre et comprendre la quantité d'anatomie comparée (celle des animaux rapprochés de l'homme) qu'il est possible et utile d'enseigner dans les Ecoles de médecine. Je renierais Ledouble si j'apprenais qu'il n'a pas le même culte que moi pour la mémoire de cet anatomiste.

Pour vous prouver que je suis bien digne du titre d'*élève honoraire* de votre Ecole, je puis invoquer encore d'autres maîtres savoureux de la Touraine :

Paul-Louis, de Véretz, original peu commode — il lui en cuit — qui m'enseigna le style malicieux dont j'usai volontiers dans ma jeunesse. Eut-il assez peur d'être disséqué dans la fameuse auberge d'Italie !

Descartes, breton revendiqué par vous, né à La Haye de Touraine, persécuté à La Haye de Hollande par un recteur — comme on n'en voit plus — m'a enseigné à tout examiner librement, à préférer la science aux lettres, l'expérience à l'imagination, l'observation du temps présent aux conjectures de l'histoire. Pourquoi a-t-il produit Malebranche et rabaissé les animaux ?

Mon voisin La Fontaine les a bien vengés dans son discours à Mme de la Sablière (les deux Rats, le Renard et l'œuf).

Rabelais enfin ! Rabelais pour lequel je nourris une passion croissante depuis que Ledouble s'est mis à l'expliquer, à l'anatomiser. L'aumônier de mon collège ne cessait de vitupérer furieusement l'immonde Diderot, l'infâme Voltaire, le cynique Jean-Jacques Rousseau, le sceptique Montaigne, l'obscène et fétide Rabelais. Il me donna ainsi l'envie de les lire. Scories à part, je demeurai dans l'admiration et devins disciple de ces grands Esprits.

La réputation de Rabelais est mondiale et vous, Ledouble, fanatique Ledouble, vous l'avez augmentée encore. Et maître François du haut du Ciel, car il y est, ayant toujours été bien avec les puissants de l'Eglise, maître François vous remercie et vous bénit.

Que ne puis-je être ce soir assis à côté de vous ! Nous communierions sous les espèces de la fouace et du vin de Seuillé. Car, sachez-le, j'en aurais porté de ma cave. C'est un champagne économique accessible à la bourse des anatomistes. Lorsque j'en verse à quelque étudiant en médecine, je ne manque pas de réciter la célèbre défense du clos de l'abbaye par frère Jean des Entommeures dont le bâton de la croix fit tant de dégâts anatomiques. Et mon récit égaie toujours et surprend même quelquefois, car il est — à Paris pas à Tours, — des misérables de 20 ans et plus qui n'ont pas encore lu Rabelais.

Je ne sais, mais je suppose qu'il y a des dames à la cérémonie d'aujourd'hui, car nous ne sommes plus ces êtres répugnants que l'on comparait aux insectes qui se plaisent sous les taupes mortes et autres ordures, à ces nécrophages — vulgo fouille me — Rabelais eût dit le mot.

Nous espérons proprement et respectueusement.

Nous ne profanons pas les corps ; nous les utilisons au profit des vivants.

Jamais un vivant n'a eu à se plaindre d'un anatomiste ; jamais un mort ne s'en est plaint. Le rude Pierre le Grand s'attendrit devant un corps d'enfant si bien préparé qu'il le baisa. J'ai vu des lèvres illustres se poser et demeurer sur le front de Victor Hugo embaumé. Un parlementaire de mon pays, soumis à la réélection, consentit même un jour à partager mon déjeuner servi dans mon laboratoire sur la table même où reposaient les pièces destinées à ma prochaine leçon.

Les dames ne doivent donc plus nous avoir en horreur. Celles de Tours doivent honorer Ledouble qui instruit leurs fils et leurs frères pour le plus grand bien de leurs petits-enfants.

Pour terminer : un vœu qui est plutôt un reproche.

Ledouble est honnête homme ;

Ledouble est laborieux et intelligent.

Ledouble fait honneur, grand, très grand honneur, non seulement à l'Ecole de Tours, mais à la France entière.

Tous, nous le considérons comme de la Légion d'honneur, pourquoi n'a-t-il pas déjà les insignes de chevalier ?

Cela dépend d'un ministre qui sans doute ne sait pas.

Cela dépend peut-être aussi du président du Conseil qui, ayant été mon camarade, pour ne pas dire plus, m'a bien connu et sait que je ne suis ni flatteur, ni menteur, ni quémandeur. Puisse le vœu que j'exprime ici lui parvenir par quelqu'un de ceux qui peuvent l'approcher !

Députés et Sénateurs de la Touraine, c'est à vous d'obtenir pour votre province les justes honneurs qui lui sont dus.

Eliminateur physiologique de l'Acide urique

SOLUROL

ACIDE THYMINIQUE PUR

« L'acide thyminique est l'éliminateur physiologique de « l'acide urique. Son absence chez les goutteux détermine « la rétention des urates et leur dépôt dans les tissus. »

Le **SOLUROL** (*Acide thyminique*) doit être employé dans tous les cas où l'acide urique est formé en quantité supérieure à la normale, et notamment dans les diverses manifestations de l'**arthritisme.**

Dans la **Goutte aiguë**, le *SOLUROL* diminue l'intensité des crises et les espace de plus en plus.

Dans la **Goutte chronique**, les **Lithiases**, les **Coliques néphrétiques**, le **Rhumatisme déformant** et dans la **Diathèse urique** en général, le *SOLUROL*, en assurant une élimination complète de l'acide urique, fait disparaître les symptômes causés par l'uricémie.

Le **SOLUROL** s'administre sous forme de **Comprimés** dosés à **0** gr. **25**.

DOSE MOYENNE : 0 gr. 75 de SOLUROL par jour, soit 3 COMPRIMÉS

Le **SOLUROL ne fatigue pas l'estomac.**

(Demander la littérature aux LABORATOIRES CLIN)

LABORATOIRES CLIN

F. COMAR & FILS & Cie, PARIS

Sommaire de la France Médicale du 25 octobre 1908.

Travaux et Critique

A propos d'un index chronologique des Périodiques médicaux de France, de 1679 à 1856 .... ERNEST WICKERSHEIMER

Revue critique : André Vesale, son temps, ses précurseurs .... PAUL DELAUNAY.

Revue des Travaux historiques .... PIERRE RAMBAUD.

Notes : A propos du Centenaire de l'Ecole de Medecine de Nantes .... ALBERT PRIEUR.

Société française d'Histoire de la Médecine : Séance du 14 octobre 1908.

La Revue

Ancienneté de la lutte antityphoïdique (*Bonnette*).

Les nouveaux procédés de diagnostic précoce de l'infection tuberculeuse (*Calmette*).

Les diathèses.— Le facteur personnel en médecine (*Dyce Duckworth*).

Causerie thérapeutique. Le rôle de l'électrargol dans la thérapeutique des états infectieux courants (érysipèle, accidents puerpéraux, varicelle, blennorrhagie.)

Variétés.

Sommaire de la France médicale du 10 novembre 1908.

Travaux et critique

Les débuts de Pierre Coze. — Notice bibliographique .... E.-T. HAMY.

Les pouvoirs publics et la prophylaxie des maladies contagieuses en Haute-Auvergne au XVII^e^ siècle. Comptes consulaires de Saint-Flour, durant la peste de 1629 .... L. DE RIBIER.

Documents : Etat général des hospices militaires et civils, maisons d'arrêt et de détention, qui se trouvent sur chacun des douze arrondissements de la commune de Paris, indicatif de la manière dont s'y font les inhumations (*consulat*).

— L'opinion d'Antoine Dubois sur le recrutement des sages-femmes et la Maternité. (Lettre de 1816) .... ANTOINE DUBOIS.

Notes ; Le médecin, considéré comme tel, peut-il, en dehors de sa profession, être bon à quelque chose ? .... ALBERT PRIEUR

La Revue :

Le squelette de la grande Jeannette (Souvenir de la Faculté de médecine de Reims) (*O. Guelliot*).

Nouveaux documents inédits sur la chaire d'ophtalmoïatrie du collège de chirurgie de Montpellier (*Truc et Bonnet*).

La clinique et le laboratoire.

Causerie thérapeutique : Notes de pratique sur la médication cacodylique et arrhénique.

Variétés.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

—

Indépendamment du train de jour « **Côte d'Azur rapide** » la Compagnie met en marche tous les jours, sauf le jeudi, au départ de Paris, un *train de nuit extra-rapide*, entre **Paris et Vintimille** couvrant en 14 heures la distance de Paris à la Côte d'Azur.

Ce train est composé de grandes voitures P.-L.-M. à boggies offrant des places de 1^re^ classe (sans supplément) et de lits-salons, d'un salon à deux lits complets, d'un sleeping-car et d'un restaurant.

Le nombre des places est limité ; on peut les retenir d'avance moyennant une taxe de location de 2 fr. par place.

Sommaire de la France médicale du 25 novembre 1908.

Travaux et critique :

Adrien le Tartier, médecin champenois et ses « Promenades printanières » .... PAUL DORVEAUX.

La mort du P^r^ Hamy .... PAUL RICHER

Revue des travaux historiques .... PIERRE RAMBAUD.

Note sur un portrait inédit de Laënnec. LÉON MAC-AULIFFE.

Société française d'Histoire de la Médecine. Séance du 11 novembre 1908.

La Revue

Victor Deneffe (*Pergens*).

Le centenaire de l'Ecole de Médecine de Reims (*Colleville*).

La clinique et le laboratoire (*J. Teissier*).

Notice historique sur les laboratoires des hôpitaux de Paris (*A. Mesureur et Fosseyeux*).

Causerie thérapeutique : L'Adrénaline employée au badigeonnage cutané.

Variétés : Sur une vieille ordonnance (1825) (*J. V.*).

Sommaire de la France Médicale du 10 décembre 1908.

Travaux et Critique :

La médecine à l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau (été 1908) .... ERNEST WICKERSHEIMER.

Documents : Vieux remèdes Auvergnats. L. DE RIBIER.

Revue des Livres .... VICTOR NICAISE.

Société française d'Histoire de la Médecine. (Séance du 9 décembre 1908).

La Revue :

Les manuscrits de la bibliothèque de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris (*A. Boinet*).

Ordonnance du XIII^e^ siècle concernant l'hygiène nocturne des enfants.

Notice historique sur les laboratoires des hôpitaux de Paris (*A. Mesureur* et *Fosseyeux*) (*fin*).

Lasègue et le delire de persécution (*Streletski*).

Amédée Bonnet, précurseur de l'antisepsie (*Guermonprez*).

La puériculture au XIII^e^ siècle (*Soalhat*).

Causerie thérapeutique : Nouvelle contribution à l'emploi du Phosphotal contre la tuberculose.

Variétés : Mesures d'édilité au Moyen-Age.

Aux amateurs de cartes postales

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest vient de faire paraître une 3^e^ Série de CARTES POSTALES reproduisant, en couleurs, ses 8 dernières affiches illustrées éditées pour les Excursions en Normandie et en Bretagne et pour son Service entre Paris et Londres, par Dieppe-Newhaven.

Comme les précédentes, cette 3^e^ Série de CARTES POSTALES ILLUSTRÉES est mise en vente aux prix de 0 fr. 40 dans les bibliothèques des gares du Réseau de l'Ouest ou adressée, franco à domicile, contre l'envoi de cette somme, en timbres-poste, au Service de la Publicité de la Compagnie, 20, rue de Rome, à Paris.

COUNTWAY LIBRARY
HC 4H4K V
NB 499